Albert Lemoine

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME LXXXVII. — 1er MAI 1870.

IMPRIMERIE J. CLAYE
RUE SAINT BENOIT 7
LABOR
PARIS

REVUE

DES

DEUX MONDES

XLe ANNÉE. — SECONDE PÉRIODE

TOME QUATRE-VINGT-SEPTIÈME

PARIS

BUREAU DE LA REVUE DES DEUX MONDES

RUE BONAPARTE, 17

1870

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LE

DRAME DU VÉSUVE

I.

L'ANCIENNE CAMPANIE ET LE VÉSUVE PRIMITIF.

I.

Il n'est plus permis aujourd'hui de décrire le golfe de Naples; ceux qui ne l'ont pas vu le connaissent, tant ils l'ont entendu célébrer. Le ciel et la mer, la côte et les îles, les plaines fertiles et les montagnes découpées, cette rivière de maisons blanches et de villas peintes en jaune et en rouge, le Vésuve fumant, les barques, les filets tirés sur la plage par les pêcheurs aux jambes nues, les barcarolles et les tarentelles, la gaîté, la mollesse, les lazzaroni étendus au soleil, tout a exercé le pinceau des peintres aussi bien que l'imagination des poètes; et cependant la désolation a passé jadis sur ce lieu enchanté, la nature et l'homme ont détruit à l'envi l'œuvre du créateur et de la civilisation, les élémens ont bouleversé le sol, les barbares ont accumulé les ruines. Les rivages sont couverts d'un sable noir, la mer a été refoulée, les ports sont comblés, les villes ensevelies sous la cendre, les rochers dorés sont enveloppés de lave et de scories; un deuil ineffaçable s'est étendu sur une partie du golfe; le Vésuve, riant jadis et cultivé, est devenu sombre et comme une perpétuelle menace. Tout est décadence, depuis Baïa et Misène jusqu'à Pompéi et Stabies. Des évé-

nemens terribles ont en quelque sorte déformé ce sol dont la beauté primitive peut à peine être conçue.

Avant de faire un effort pour retrouver ces images perdues, il faut entrer dans l'antiquité et demander des secours à l'histoire. Il ne suffit pas de s'élancer dans le vide : pour arriver à quelque vraisemblance, il faut chercher un point d'appui dans les traditions écrites, qui sont peu nombreuses, et dans les traditions locales, autant qu'elles touchent à l'archéologie.

Et en premier lieu quel peuple, vraiment digne d'envié, possédait un pays tellement privilégié? Quel était le tempérament ou le génie des habitans de ce paradis terrestre? Il est constant que la côte de la Campanie, entre Herculanum et Stabies, était occupée par les Osques; ils se prétendaient autochthones, se confondaient avec les antiques Ausoniens chantés par les poètes, et parlaient une langue qui n'était pas sans parenté avec celle des Latins, que l'on comprenait à Rome, et qu'ils écrivaient avec des caractères empruntés au vieil alphabet dorien. D'abord les Osques étaient agriculteurs et guerriers comme les populations montagnardes, ils étaient rudes, aimaient le travail; mais peu à peu ceux qui occupaient la plaine (*campani*) subirent l'influence d'un climat enchanteur qui les portait à la mollesse; ils changèrent de mœurs, recherchèrent les arts et les plaisirs. Ce qui contribua surtout à les adoucir, ce fut le contact des étrangers, qui leur apportaient une civilisation plus avancée.

Les premiers paraissent avoir été les Phéniciens, ces grands navigateurs, qui cherchaient partout des débouchés pour leur commerce, des sources de matières premières, des abris sûrs pour leurs vaisseaux. Pompéi leur devait le culte de Vénus, d'une certaine Vénus Physica (1), dont l'origine asiatique n'est point contestée, et qui devint, comme à Corinthe, la divinité protectrice de la ville. En effet, dans le temple qui est contigu au forum, et que ce n'est point ici le lieu de décrire, on n'a pas assez remarqué, dans la cella même, à gauche, une grosse pierre de forme conique, semblable aux idoles primitives que l'on conservait dans les temples de l'Asie-

(1) On jurait par Vénus pompéienne. Qui n'a vu reproduit ce joli *grafito:*

Candida me docuit nigras odisse puellas.

« Une blanche jeune fille m'a appris à haïr les filles à la peau noire. » Un plaisant écrivit au-dessous :

Oderis, sed iteras.
Scripsit, Venus Physica Pompeiana.

« Tu les hais, mais tu y reviens. *Signé,* Vénus Physica Pompéiana. »

Mineure et de quelques villes de la Grèce; on les appelait *bétyles* (1) et on les ornait de draperies. Les inscriptions tracées à la pointe sur les murs de Pompéi invoquent plus d'une fois Vénus pompéienne ou Vénus Physica, et P. Cornélius Sylla, quand il y envoya une colonie, ne lui donna point d'autre nom que celui de *Colonia Veneria-Cornelia.*

Après les Phéniciens viennent les Grecs, qui se répandent sur cette côte et y propagent le commerce et le goût. Fondée en 1050, Cumes acquiert une puissance qui bientôt résistera à toute la confédération des Étrusques; elle étend peu à peu ses établissemens et fonde Dicéarchia (Pouzzoles), Parthénopé, qui prend le nom d'une des sirènes, jusqu'au jour où, agrandie par les exilés de Cumes, elle s'appellera *la nouvelle ville*, Néapolis, et gardera ce nom dans l'histoire. Plus loin, à une demi-lieue de Parthénopé, la ville d'Hercule (Héracléion, en latin *Herculaneum* ou *Herculanum*) trahit aussi son origine grecque. Le souvenir d'Hercule apparaît presque toujours à côté des phénomènes volcaniques, des sources sulfureuses, des émanations méphitiques, qui semblaient au vulgaire annoncer l'entrée des enfers. Près d'Herculanum, et peut-être dans sa dépendance, Retina offre son port, où les navires légers trouvent un abri, tandis que les barques sont chaque soir tirées sur le sable. Vers le fond du golfe, Pompéi est un entrepôt pour le commerce, le nœud des relations constantes avec les Osques; c'est là qu'ils apportent leurs huiles, leurs vins, leurs blés, soit par terre, soit en profitant du fleuve Sarnus, qui était navigable dans l'antiquité.

En même temps que les Grecs, les Étrusques étendent leurs conquêtes jusqu'au milieu de la Campanie. Repoussés sur mer par les flottes de Cumes et d'Hiéron, tyran de Syracuse, allié de Cumes, ils s'avancent par-dessus le Latium et Rome, soumise à ses lucumons, jusqu'à Capoue et Nola, et fondent une confédération de douze villes, image des douze lucumonies du nord. La civilisation étrusque a dû exercer à son tour quelque action sur les sociétés osques et sur le génie campanien.

La quatrième source d'influence, la plus puissante, c'est Rome, qui luttera longtemps avec les Campaniens avant de les soumettre, de les plier à sa langue, à ses formes politiques, à ses mœurs; même quand la conquête sera définitive, l'assimilation ne sera jamais complète.

Ainsi, étant donnés ces quatre points de contact qui se succèdent dans une période historique d'au moins douze siècles, les Osques

(1) On verra une de ces pierres coniques habillées sur un tétradrachme d'Athènes que j'ai publié. (*Monnaies d'Athènes*, in-4°, p. 318.)

de la Campanie ont pris aux Orientaux le culte de leur déesse tutélaire, aux Grecs la notion des arts, la culture de l'esprit, le commerce, aux Étrusques le goût du luxe, des bijoux, des riches ameublemens, des bronzes bien ciselés, des combats de gladiateurs, la science de la bonne chère et de la volupté, — aux Romains la constitution municipale, la discipline administrative, et, après une longue domination, la langue et les mœurs.

Lorsqu'un peuple montagnard descend dans la plaine, il se produit nécessairement chez lui de grandes modifications, mais il lui reste toujours quelque chose de la vigueur et du tempérament natifs. Tout en recevant de leurs voisins ou de leurs conquérans une forte empreinte, les Campaniens restent eux-mêmes; ils conservent un esprit indépendant, et ne cessent de protester contre leurs maîtres. Amollis peu à peu par le climat, s'éloignant de plus en plus du type osque primitif, ils ne s'assimilent point pour cela aux conquérans, et ils luttent contre les influences qui les envahissent, donnant par là les preuves les plus sensibles de leur vitalité. Par exemple, après six siècles de relations étroites avec Cumes, lorsque la confédération des Samnites veut reconquérir sur tous les étrangers les terres et les côtes perdues, les Campaniens semblent céder avec joie aux Samnites, qui sont de leur race, parlent la même langue, se servent de la même écriture; ils vont avec eux assiéger Cumes (l'an 417), vendre ses habitans comme esclaves et effacer cette brillante colonie, qui avait été la parure et la richesse de l'Italie méridionale. Alors les Pompéiens se trouvent dans leur élément, ils sont redevenus purement Osques, ils héritent d'une partie de la richesse de Cumes : c'est à cette époque qu'ils élèvent les solides murailles qui ont été découvertes sur une certaine étendue, et attestent la prospérité du peuple qui les a bâties.

Quand les Romains, en 310, font la guerre aux Samnites et portent leurs armes sur les côtes de la Campanie, les Pompéiens contribuent à repousser la descente de P. Cornélius près de l'embouchure du Sarnus et à forcer le général romain à se rembarquer. En 290 toutefois, il faut se soumettre avec le reste de la confédération samnite, renoncer au magistrat national, le *meddixtucticus*, pour devenir un municipe et nommer des duumvirs, des édiles, des décurions, selon les lois romaines; mais la soumission n'est qu'apparente, et, même après deux siècles, les Campaniens d'Herculanum, de Pompéi, de Stabies, prennent une part énergique à la guerre sociale et proclament leur indépendance. Sylla vient mettre le siége devant Stabies; les Pompéiens assistent aux péripéties de la lutte du haut de leurs murailles et se préparent à subir à leur tour le sort de leurs voisins. En effet, après la destruction de Stabies,

Pompéi est assiégée, fait une défense énergique, est secourue trois fois par Cluentius, général samnite, et obtient de Sylla une capitulation qu'elle ne doit qu'au désir qu'a le général romain de regagner Rome pour y briguer le consulat. Plus tard, devenu dictateur, Sylla se souvint d'une ville qui lui avait si énergiquement résisté : pour mettre un frein à cette humeur hostile, ou pour infuser à ces rebelles du sang romain, il envoya une colonie militaire, trois cohortes, c'est-à-dire près de deux mille vétérans, pour lesquels il fallut se dépouiller d'un tiers des propriétés. Ce partage n'eut pas lieu sans protestations, sans une résistance acharnée, dont Cicéron nous a conservé le souvenir.

Quelques années plus tard, les Pompéiens sont-ils devenus plus dociles? Non, car le neveu de Sylla qui a conduit la colonie, P. Cornélius Sylla, est accusé d'avoir conspiré avec Catilina et d'avoir voulu diriger les Pompéiens contre Rome, tandis que les complices de Catilina essayaient d'entraîner les autres provinces. Cornélius Sylla fut défendu par Cicéron, qui avait une maison de campagne (1), non pas à Pompéi, mais sur son territoire. Plus tard, pour assouplir encore l'esprit des Pompéiens, Auguste leur envoya une nouvelle colonie qui fut établie dans un faubourg, peut-être sur des terrains cédés ou rachetés par la commune. Les murs, devenus alors inutiles, furent en partie abattus, et les portes de la ville tombèrent pour avoir des communications journalières avec le *Pagus Augusto-Felix*.

Enfin le caractère national, persistant, rebelle, facilement agressif, inflammable comme les têtes ardentes du midi, éclate encore sous l'empire et malgré le joug terrible des césars. L'an 59 de notre ère, un certain Livinéius Régulus, rayé du sénat, réfugié en Campanie, donna un combat de gladiateurs dans l'amphithéâtre de Pompéi. L'affluence fut grande, on accourut des villes voisines; mais une rixe s'éleva entre les Pompéiens et les habitans de Nucéria. Des injures on passa aux pierres, des pierres aux coups, des coups aux armes, et bientôt la populace se livra une bataille en règle dans l'amphithéâtre et dans les environs. Les étrangers, moins nombreux, mal armés, eurent le dessous et prirent la fuite. Les parens des morts allèrent se plaindre à Rome; les blessés s'y firent transporter en litière et demandèrent justice à Néron, qui renvoya la cause au sénat. Le sénat décida que Pompéi serait privée de combats de gladiateurs pendant dix ans, c'est-à-dire de l'an 59 à l'an 69.

(1) Il y composa le traité sur *les Devoirs* (*de Officiis*), il y reçut Octave revenant de Grèce pour recueillir la succession de César.

Le souvenir de cette bataille, conservé par Tacite (1), est rappelé par un dessin familier, avec une inscription tracée à la pointe sur une muraille de Pompéi. Un gladiateur descend les degrés de l'amphithéâtre, il tient une palme; de l'autre côté des gradins, deux personnages indiqués par quelques traits d'une main fort inexpérimentée semblent se battre. Au-dessous, on lit : « O Campaniens vainqueurs (2), vous êtes perdus aussi bien que les habitans de Nucéria. » En 1869, en déblayant une assez chétive maison de la rue qui va du temple d'Isis à l'amphithéâtre, M. Fiorelli trouva une peinture qui représentait l'amphithéâtre de Pompéi (3). L'exécution de cette peinture est horriblement négligée, mais on distingue nettement, en vue cavalière, l'amphithéâtre avec ses gradins, ses escaliers extérieurs, que l'artiste a rendus avec une naïveté enfantine, le *velarium* tendu au sommet pour protéger les spectateurs contre le soleil. Derrière l'amphithéâtre se dressent les murs de la ville avec leurs tours; devant, une place plantée d'arbres est couverte de baraques en bois dressées par les marchands ambulans à l'occasion des jeux; à droite est un grand édifice rectangulaire (qu'il sera facile à M. Fiorelli de nous rendre un jour); l'intérieur est découvert, et le petit bassin du milieu de la cour est figuré par le peintre. De tous côtés, même sur les remparts, même sur le sommet de l'amphithéâtre, des personnages esquissés par deux ou trois coups de pinceau combattent, se défendent, se poursuivent, se tuent; des blessés et des morts sont étendus sur le sol. Le costume de tous les combattans consiste en une simple tunique attachée à la ceinture : cela s'accorde avec le témoignage de Tacite, qui nous montre le bas peuple (*plebs*) seul mêlé à cette rixe sanglante.

Il faut donc soigneusement noter cette persistance du caractère national. Hostiles aux conquérans et à leurs mœurs, les Campaniens reçoivent beaucoup d'eux, mais ils protestent toujours et saisissent les occasions de secouer le joug; leur originalité triomphe à travers toutes les influences. Les Napolitains modernes, il faut le reconnaître, ont, comme leurs ancêtres, cette tête ardente sous les dehors de l'insouciance et du rire. Leur indolence dans la vie ordinaire n'empêche point leur sang de s'enflammer dans les agitations politiques. Il n'est point de peuple plus prompt à la révolte, ils l'ont prouvé aux gouvernemens de toute sorte qui ont occupé le pays. Angevins, Espagnols, Français, Bourbons ou Bonapartes, Italiens du nord ou dictateurs révolutionnaires, ont dû tour

(1) *Annales*, XIV, 17.

(2) « Campani victores, una cum Nucerinis peristis. »

(3) *Giornale degli Scavi di Pompei*, nuova serie 1869, p. 185 (article de M. de Petra) et planche 8.

à tour compter avec une race dont on ne prévient guère les explosions. Les Campaniens modernes ont conservé une égale aptitude à faire des révolutions, s'ils habitent les villes, et, s'ils habitent la montagne, à protester par le brigandage contre l'étranger et contre l'administration.

Il est vraisemblable que les Campaniens ont conservé leur originalité et leur type aussi énergiquement que les Étrusques dans le nord de l'Italie, les Gaulois en France, les Berbères en Afrique, les Basques en Espagne. Les races douées d'une vitalité particulière et qui méritent le nom d'autochthones absorbent et effacent les immigrations des autres races avec autant de facilité que la végétation d'un pays étouffe et fait disparaître les fleurs exotiques auxquelles la culture les force de céder momentanément la place. Une population nombreuse, d'un sang vif, d'un tempérament heureux, d'un caractère tranché, s'assimile sans peine des conquérans peu nombreux, détachés de leurs semblables, plus vite énervés par le climat. C'est au pied du Vésuve surtout qu'il faut tenir compte de l'action du climat sur les nouveau-venus. Certes le ciel du sud de l'Italie n'est pas plus beau que celui de la Grèce ou de l'Ionie, mais l'atmosphère offre des conditions très différentes. Les pluies douces et fréquentes, les variations brusques de la température, les vapeurs et les orages, l'air plus épais des plaines et le vent plus brûlant de l'Afrique, soumettent le corps à des alternatives qui le rendent sensible comme la corde d'une lyre, l'appauvrissent par l'excès de sensations, et développent le système nerveux aux dépens du système musculeux. L'état électrique d'un pays n'est pas assez compté dans les conditions extérieures qui agissent sur le développement ou la décadence d'un peuple. S'il est un lieu où l'électricité joue un rôle dans ces transformations, c'est assurément le golfe de Naples, terrain volcanique, exposé aux éruptions, aux émanations de gaz de toute sorte, aux tremblemens de terre; l'électricité du sol y est plus violente et plus changeante que celle de l'air.

Les étrangers pouvaient résister à ces influences beaucoup moins que la race acclimatée depuis tant de siècles. Ils s'affaiblissaient de génération en génération, et leurs mariages avec les indigènes ne les régénéraient qu'au profit du type indigène, qui prédominait dans ces croisemens. Les Grecs, si sobres chez eux, si dédaigneux de la grossièreté de la matière, s'énervèrent eux-mêmes dans le sud de l'Italie. Leurs colonies les plus prospères finirent dans une honteuse mollesse. Les Grecs du golfe de Naples subirent la même loi; ils n'avaient plus, du reste, de liens avec la mère-patrie et n'en recevaient aucun contingent d'hommes, tandis que les Campaniens se recrutaient sans cesse dans la montagne et en tiraient un sang nou-

veau. Eux aussi ont été soumis à l'action du climat, ils se sont amollis, et le montagnard osque est devenu l'habitant dépravé de la bienheureuse Campanie; mais, enfans du sol, en relations constantes avec les Apennins, leur berceau, ils étaient régénérés sans cesse; les robustes paysans, que l'appât des salaires attirait, descendaient dans les villes du littoral, et y faisaient souche de citadins. On cite trop volontiers les conquérans qui ont occupé Naples et y ont dû laisser des traces de leur passage; on cherche avec trop de complaisance le profil grec, le caractère romain, la ressemblance des Arabes, des Angevins ou des Espagnols. Il est possible de satisfaire quelquefois cette passion archéologique : on trouvera des analogies de types dans les familles aristocratiques surtout, parce que les conquérans se mêlaient plus naturellement à l'aristocratie par des alliances, constituant eux-mêmes un nouvel élément d'aristocratie; mais, à ces exceptions près, tout a été éliminé ou absorbé par l'énergie du sang national. Le peuple proprement dit est bien resté campanien, il est l'héritier direct des Osques établis sur le golfe de Naples; il a conservé en partie les qualités et les défauts de l'ancienne population, affaiblie par une longue suite de siècles, gâtée par la paresse et le vice, rendue plus lymphatique par le régime et l'air des villes.

Le type physique est très particulier : il est unique en Italie, il ne ressemble ni au type romain, ni au type toscan; ce n'est ni celui des Siciliens, ni celui de la vieille race gauloise, qui occupe encore la Cisalpine, c'est-à-dire le nord de l'Italie. Les Napolitains ont les yeux d'un noir métallique, les cheveux d'une teinte presque brûlée; ces cheveux ne sont pas admirablement plantés sur le front comme ceux des Grecs, ou épais sur la nuque comme ceux des Romains; ils ont quelque chose de capricieux et d'irrégulier; le teint est mat, plutôt brun que bronzé. Le nez est caractéristique; il est presque toujours prononcé, mais sans style; gros à l'extrémité, il paraît un peu enflé. La voix, qui chez les hommes prend avec aisance les tons les plus divers, et dans les querelles les sons les plus aigus, est restée plutôt gutturale chez les femmes; les jeunes filles elles-mêmes ont dans certaines notes un organe rauque et voilé qui ressemble à de l'enrouement.

La taille est moyenne, rarement élégante comme dans le nord : il n'y faut chercher ni la force, ni la grandeur, ni la noblesse d'attitudes. Les montagnards sont plus trapus, plus robustes, parce qu'ils sont laborieux, chasseurs, habiles à planter la vigne au pied des ormes ou à construire des murs de pierre sèche pour retenir sur les pentes escarpées la terre où poussera l'olivier. Les habitans de la plaine au contraire sont plus languissans; ils aiment l'indolence

ou se résignent au commerce, parce que c'est encore une forme de la paresse, et parce qu'ils restent assis derrière leur comptoir ou causent sur le seuil de leur boutique, se souciant à peine de l'acheteur. Sans besoins très vifs, consolés et fêtés par le climat, heureux de respirer, joyeux de vivre, ils aiment le rire, le chant, la danse et le soleil. La mendicité n'est point un état qu'ils condamnent, ni l'obscénité une habitude qui leur répugne; l'idée nette de la propriété d'autrui ne pénètre que lentement dans l'esprit de la basse classe.

Le trait dominant de la race, c'est la mimique, c'est-à-dire une vivacité d'action, une précision dans les mouvemens du corps pour traduire la pensée, un accord entre la parole et le geste, qui sont à peine croyables. Rien ne leur est plus naturel que le don d'improviser en prose comme en vers, et chaque automne la fête de *Piè-di-Grotta* leur fait créer en commun le chant populaire de l'année. L'éloquence leur est innée, vulgaire, mais spirituelle, licencieuse, mais pleine de feu. Un crieur public, pour vendre à l'encan un morceau de drap ou un mouchoir, montrera une verve, une abondance d'argumens et une souplesse de talent que lui envieraient bien des orateurs. Un capucin ignorant, prêchant sur l'estrade qui lui sert de chaire, saura, à force de gestes, d'inflexions dans la voix et de prestesse dans ses évolutions, mettre en scène Dieu, le diable, les saints, les pécheurs et tout le drame du jugement dernier. Dans les querelles surtout, le Napolitain est intarissable; sa colère bouffonne a tour à tour des cris et des lazzis qui constituent une véritable comédie, et pourraient servir de modèles à des acteurs consommés.

Il n'est donc point surprenant que ce soient leurs ancêtres les Campaniens qui aient inventé un genre de représentations qui a fait les délices de l'antiquité et fait encore les délices de Naples. Atella, ville située à égale distance de la mer et de Capoue, au milieu des champs les plus fertiles, avait la première imaginé une série de scènes comiques qui ne ressemblaient ni au drame satirique des Grecs, avec Pan, les silènes et les nymphes (figurés si souvent sur les vases grecs), ni à la comédie d'Aristophane ou de Ménandre; c'étaient des scènes familières, populaires, d'une réalité saisissante. On mettait sur le théâtre des personnages véritables, copiés dans la rue, dans les champs, dans la maison. On les faisait vivre, parler avec vérité, seulement on tournait tout en ridicule. Ces pièces s'appelèrent *atellanes* et eurent un succès qui s'étendit jusqu'à Rome, les Romains en firent même leur comédie nationale; ils réservèrent à la jeunesse patricienne, en l'interdisant aux histrions de profession, le plaisir de jouer les *atellanes* en langue osque.

Dans le principe, les Campaniens se moquaient de la vie des champs, de la rusticité ou de la niaiserie des montagnards, des travers des petites villes de l'intérieur, du patois des autres races sabelliques. Les provinciaux étaient bafoués, mystifiés, comme aujourd'hui au théâtre de San-Carlino l'habitant de Bisceglia ou de Tarente. Les altercations et les rixes populaires étaient, comme aujourd'hui, un texte de plaisanteries plus vives et l'occasion d'un jeu plus hardi. Peu à peu, l'on généralisa et l'on inventa des types qu se développèrent et devinrent consacrés. Ces types sont non pas grotesques, mais bouffons. Le grotesque sur la scène, c'est le laid et la difformité matérielle; le bouffon, c'est l'esprit faisant ressortir gaîment les infirmités morales. Quelques-uns des personnages adoptés par les anciens vivent encore sur le théâtre populaire : la tradition s'est maintenue parce qu'elle traduit des mœurs et des caractères qui se sont perpétués. Les auteurs citent quelques types, par exemple *Bucco*, balourd, demi-railleur, qui recevait les bourrades, excitait des lazzis qu'il rendait avec une niaiserie propre à mettre les rieurs de son côté; *Casnar*, le Pappus des Latins, qui semble répondre au bonhomme Cassandre; *Manducus*, sorte de Croquemitaine, gros mangeur (*mangia macaroni*), plein de forfanterie; *Maccus* enfin, qui charme toujours les Napolitains après avoir absorbé les autres types, — Maccus, l'immortel Polichinelle, non pas bossu, nasillard, en gros sabots, hideux, tel que nos enfans l'applaudissent de leurs petites mains joyeuses, mais Polichinelle avec l'ancien costume national, le bonnet de feutre gris semblable aux casques coniques trouvés dans les tombeaux, la tunique blanche et bouffante par-dessus la ceinture, le pantalon large. Il est tout vêtu de blanc comme les soldats de cette fameuse armée que les Samnites avaient opposée aux Romains, et qui était couverte de vêtemens de lin d'une éclatante blancheur (1). On a ajouté un masque qui s'arrête à la moitié du visage, moins pour exciter le rire que pour concentrer l'attention sur l'art de dire et de mimer. La grimace n'était plus possible, elle était cachée sous ce petit voile noir, et l'attention était concentrée sur les lèvres. Il fallait dès lors que les spectateurs restassent suspendus à cette bouche, n'en laissant perdre ni un pli, ni une contraction, ni un mot.

L'atellane antique s'est ainsi perpétuée, et les sujets se ressemblent aussi bien que les mœurs et les personnages. Nous connaissons quelques titres d'atellanes transportées ou imitées à Rome, *Maccus soldat*, *Maccus gardien des scellés*, *Maccus gardien du*

(1) Les boucliers étaient en outre argentés, et la cuirasse était de feutre blanc (*spongia*). — Tite-Live, livre IX, ch. 40.

temple; on dirait des titres imprimés sur les affiches d'aujourd'hui, *Polichinelle soldat*, *Polichinelle médecin*, *Polichinelle courtier d'amour*, etc. C'est le héros national, c'est la Campanie antique et moderne, c'est le génie osque personnifié, ce bon et enjoué Polichinelle, docile en apparence et entêté, plein de bonhomie et de malice, menteur et naïf, dupe et mystificateur, crédule et narquois, mélange de niaiserie et de finesse spirituelle, de cynisme et de satire, de mots graveleux et d'allusions politiques, recevant des soufflets et les rendant toujours, paresseux, gourmand, voleur au besoin, mais si naturellement que cela paraît son droit, — aimable, égal d'humeur, optimiste, heureux, caressé, toujours beau, toujours aimé, toujours épousé, tiré de ses tribulations par la main de la Fortune ou récompensé par la Vénus pompéienne, — l'âme de la scène, l'unité et la fête de toute comédie, l'idole du public, qui se reconnaît en lui avec ses travers et ses goûts, avec ses vices et ses rêves.

Il faut donc constater, dans les petites choses comme dans les grandes, cette persistance de la race pour bien comprendre ce qu'étaient les habitans de l'antique Pompéi. Si l'on vous dit qu'ils étaient devenus Grecs, répondez non; Étrusques, non; Romains, non; ils étaient restés des Osques, mais des Osques de la plaine (*campus*), c'est-à-dire des Campaniens civilisés par toutes ces influences étrangères, amollis par le climat, attachés au commerce, au luxe, aux jouissances, devenus des épicuriens dans la pratique de la vie. Ils n'ont reçu de la Grèce que les reflets, des Étrusques que la corruption, des Romains que les formes administratives, l'enveloppe politique, l'étiquette. Ils n'ont pas eu pour l'idéal et la beauté cette passion qui animait les cités helléniques; ils n'ont demandé à l'art que des applications à la vie matérielle, des moyens de se satisfaire, du bien-être. C'est à Naples, c'est dans le midi, c'est dans les mœurs modernes qu'il faut chercher, par l'analogie et la comparaison, l'explication de ce qui vous embarrasse chez les anciens.

Si l'on mesurait la culture de l'esprit à l'abondance des manuscrits trouvés dans les maisons d'Herculanum et de Pompéi, on en conclurait que les habitans de la première ville étaient amis des lettres, ceux de la seconde fort illettrés, car on a trouvé à Herculanum mille sept cent cinquante-six manuscrits sur papyrus, pas un seul à Pompéi, pas même une de ces boîtes revêtues de bronze (*scrinium*) où se renfermaient les rouleaux. Les Pompéiens cependant recevaient une éducation assez étendue. Ils écrivaient et parlaient l'osque, le latin et le grec, comme Ennius, qui disait qu'il avait trois cœurs parce qu'il savait trois langues. En effet, pour peu que l'on se baisse à Pompéi, on verra sur les murailles, tout près du sol, des alphabets tracés par les enfans à l'aide d'une pointe; ces alphabets sont triples, en caractères osques, latins et grecs. Il

est vrai que les Pompéiens, presque tous gens de négoce, pouvaient ne soumettre leurs enfans à cette éducation multiple que pour les besoins du commerce. Chez les modernes, ce sont également les nations ou les familles les plus commerçantes qui acquièrent le plus volontiers la connaissance de langues variées pour faciliter et multiplier leurs relations; mais ce qui prouve que le fond osque dominait et que l'influence grecque n'avait jamais été bien puissante (1), c'est qu'on ne trouve à Pompéi ni une monnaie, ni un vase peint. Ces belles monnaies que la plus petite cité grecque faisait graver avec un soin scrupuleux par d'habiles artistes n'ont jamais tenté les riches Pompéiens. Ces vases élégans où le pinceau traçait les compositions les plus poétiques ou les plus gracieuses, ils n'en ont ni acheté ni conservé un seul. Qui donc disait que les vases peints et les médailles étaient le signe caractéristique de toute cité qui avait appartenu à la race grecque? Si c'était chose grecque que de graver des monnaies ou de peindre des vases, c'était chose romaine que de rédiger des inscriptions, pages officielles dignes de l'histoire, consignées sur le bronze et sur le marbre pour durer toujours. Les inscriptions monumentales de Pompéi et d'Herculanum, qui devraient être sans nombre, lutteraient à peine avec les inscriptions d'un petit municipe romain de la Gaule ou d'une colonie militaire de l'Afrique.

En échange, on trouve à Pompéi deux théâtres, dont l'un était couvert, un amphithéâtre qui pouvait contenir les habitans de la ville et ceux des villes voisines, une caserne de gladiateurs, un grand nombre de boutiques de boissons chaudes, que l'on peut regarder comme l'équivalent de nos cafés modernes, des maisons de prostitution, que leur plan et les peintures qui les décorent ne permettent point de méconnaître. Les inscriptions familières et les dessins grossiers tracés par la main des passans sur les murs attestent fréquemment la passion du public pour les jeux sanglans et les troupes (*familiæ*) de gladiateurs campaniens; en cela, on était bien devenu romain. En un mot, tout prouve que les Campaniens cherchaient dans les arts des jouissances, dans la littérature dramatique des émotions ou le rire, mais qu'après le commerce le plaisir était leur occupation principale. Les délices de Capoue faisaient proverbe dès le temps d'Annibal. Le goût des Campaniens pour les spectacles était tellement connu que Néron venait faire à Naples ses débuts et chercher les applaudissemens de spectateurs qu'il savait plus compétens que ceux de Rome. On ne doit, par conséquent, comparer une petite ville commerçante comme Pompéi ni à Pise, ni à Gênes, ni à Venise, qui ont eu à la fois la puissance et

(1) Les Pompéiens, vers le VIIe ou le VIe siècle avant notre ère, avaient appelé un architecte grec de Cumes ou de Posidiana (Pæstum) pour bâtir le temple dont on voit les ruines dans le forum triangulaire.

le génie, l'amour de la gloire et l'amour des belles choses. Habitans d'une cité sans influence, esprits peu élevés, épicuriens pratiques, ils ont mis la sensation à la place du sentiment du beau et allié l'ordre et le lucre (1) à la recherche des jouissances matérielles. Les arts n'étaient à leurs yeux qu'un moyen d'augmenter ces jouissances. C'était du reste l'esprit du temps. Rome donnait de loin l'exemple, et la contagion du luxe impérial avait gagné en outre les Campaniens.

Le golfe de Naples, qui était déjà pour les Romains un séjour enchanté à la fin de la république, devint sous l'empire un sujet d'engouement et de folies. Ils y cherchaient moins la fraîcheur de la mer et la santé que la volupté et l'emploi de richesses sans bornes. Les césars avaient donné l'exemple. Auguste était venu plusieurs fois en Campanie pour se reposer, et il était mort à Nola; Tibère était resté cinq ans à Caprée comme un modèle de débauches, et il était venu souvent sur la côte donner en spectacle sa frénésie; Caligula avait illustré le golfe de Baïa; Claude avait une villa près de Pompéi; Néron traînait toute sa cour sur les théâtres de la Campanie, et c'est en Campanie qu'il commit ce parricide dont la tragédie grecque elle-même n'avait pu égaler l'horreur. Ainsi la corruption assaillait de toutes parts des provinciaux déjà énervés, en même temps que le luxe leur apportait sa science. C'est là que l'aristocratie romaine, les affranchis des césars, les parvenus et les favoris de toute sorte viennent multiplier leurs villas et leurs palais, jetant des digues, abattant les rochers, comblant les abîmes, bâtissant sur la mer. C'est là que le monde élégant de Rome se précipite l'été pour fuir la fièvre, pour prendre les bains de mer, pour boire les eaux sulfureuses qui s'échappent du sol près de Stabies (Castellamare) ou près de Cumes. Les folles dépenses et la magnificence des ameublemens n'excluent ni la galanterie ni les plaisirs chantés par les poètes érotiques du temps. Les villes d'eaux et les établissemens de bains de mer des modernes ne peuvent donner aucune idée de ces prodigalités et de ces débauches.

Les artistes suivaient le luxe. Une nuée d'architectes, de peintres, de praticiens, de décorateurs, était appelée pour satisfaire les fantaisies sans limites des Romains qui se rendaient en Campanie. Ils restaient l'hiver pour préparer les demeures dont on devait jouir l'été. C'était comme une armée permanente qui propageait le goût des arts, les modèles, et faisait école. Les habitans du pays ont dû céder à la tentation d'imiter ce qui frappait sans cesse leurs yeux;

(1) *Salve, Lucru,* « salut, Gain », telle était l'inscription éloquente qu'un Pompéien avait fait incruster en mosaïque sur le seuil de sa maison.

ils ont employé à leur tour, sinon les meilleurs artistes, qui se faisaient payer trop cher, du moins des artistes indigènes qui s'efforçaient de les copier.

J'avais donc raison de dire au début que telle était la beauté du golfe de Naples dans l'antiquité, qu'on ne peut se la figurer aujourd'hui, et que tout y est altéré, la nature par les révolutions physiques, l'œuvre des hommes par le temps et la ruine. Si notre imagination est capable d'un tel effort, figurons-nous ce beau golfe tel qu'il devait être dans l'antiquité, vingt ans avant l'éruption du Vésuve. Depuis le cap Misène et les replis du rivage de Baïa jusqu'aux falaises escarpées de Sorrente et le temple de Minerve s'étendent sur un développement immense les rochers dorés par le soleil, les plages sablonneuses, la végétation la plus magnifique, des constructions qui se prolongent pendant dix lieues, et auxquelles on ne peut mieux faire que de comparer les rives du Bosphore. Partons de Cumes, de Baïa, de Pouzzoles : c'est là que se sont concentrés les efforts des empereurs, les arsenaux et les palais des préfets de la flotte, les nombreux établissemens d'Agrippa et d'Auguste, les folies de Caligula ou de Néron, les constructions gigantesques des particuliers qui ont dompté la nature, comblé les marais, percé les montagnes, étonné les contemporains par leur audace et leurs caprices. Après Misène, Pausilippe et ses jardins enchantés; après Pausilippe, Naples, que les anciens surnomment Naples la riche, Naples l'oisive, et dont la volupté savante a laissé bien loin derrière elle les délices de Capoue. Après Naples commence une avenue de palais et de villas qui semblent se baigner dans la mer ou montent peu à peu sur les collines qui supporteront plus tard Portici. Tout est luxe, couleur, et comme une série non interrompue de magnificences. On atteint ainsi Herculanum sans se croire sorti de Naples; mais on trouve à Herculanum le repos, l'air plus vif de la mer, la vue sur l'ouverture du golfe, un souvenir plus présent de la Grèce et des lettres grecques, qui semblent s'y être réfugiées. Après Herculanum, Retina, petit port animé par les cris joyeux des matelots, lieu de commerce, d'activité, dont le port moderne de Résina, protégé par sa jetée qui brise la houle du large, ne donnera qu'une trop faible idée. Bientôt, en tournant le pied du Vésuve, se présentent Oplonte, les salines d'Hercule, les marais de Pompéi, terrains bas, où il est facile d'introduire et de laisser évaporer l'eau de mer. Des monceaux de sel blanc s'élèvent à cette place que couvriront un jour des cendres et d'affreuses scories.

Pompéi arrête ensuite le regard. Placée sur un promontoire formé d'une ancienne coulée de laves, elle domine la plaine et l'embouchure du Sarnus, rivière assez large pour que des navires puissent la remonter. Entourée de murs de bel appareil, dont une partie seu-

lement a été démolie pour l'unir à la colonie renouvelée par Auguste, elle est plus près du rivage, qui s'avancera sur la mer de près d'un kilomètre, lorsque les cendres vomies par le Vésuve auront produit des atterrissemens immenses et réduit cette partie du golfe. Un aqueduc amène les sources de la montagne; le Sarnus est couvert de barques et de navires dont les mâts se mêlent aux arbres plantés sur ses rives; les entrepôts, les magasins se cachent derrière le promontoire, tandis que la pente qui regarde Naples, habitée par les colons venus de Rome, est cultivée, verdoyante, couverte de maisons et de villas soigneusement bâties.

Ceux qui ont visité la maison d'Adonis ont dû remarquer, en face de la grande composition qui retrace sa mort, une peinture, également de grande proportion, qui représente un port de mer. Ce doit être le port de Pompéi, aujourd'hui comblé par les cendres et effacé du sol. On voit une jetée, bâtie par la main des hommes, qui s'avance dans la mer exactement comme celles de Portici ou de Torre-del-Greco; elle répond aux mêmes besoins et protége les petits navires contre les mêmes dangers. Au bout de la jetée est une tour en ruines, sans doute la tour d'un phare; mais comme les anciens n'avaient pas l'idée, ainsi que nous, de fabriquer des ruines pour ajouter au pittoresque, et comme ce tableau a été fait après un tremblement de terre, il est probable que la tour, à demi ruinée pendant cette catastrophe, n'avait pas encore été réparée. Le peintre n'a oublié ni les édifices qui bordent la mer, ni un temple, ni les Pompéiens goûtant le plaisir de la pêche, ni les bâtimens à l'ancre, ni ceux qui sortent du port voiles déployées.

Au-delà de Pompéi, le golfe se creuse par un repli plus profond où les cendres rejetées par les flots, ainsi que des terres d'alluvion, se sont substituées aux eaux, après l'éruption, en formant une surface aussi égale qu'une plaine liquide. Au-delà de ce repli, assez profond pour former un port où stationne une partie de la flotte romaine, on joint Stabies, sur la pente du mont Lactarius, Stabies, qui est moins une ville qu'une réunion de villas, riche en sources minérales, attrait pour les malades, prétexte pour les élégans et les oisifs. Enfin la route qui conduit à Sorrente et toute cette admirable côte, trop connue des modernes pour avoir besoin d'être décrite; on peut dire que c'est la seule partie du golfe de Naples qui n'ait point été bouleversée par la fureur des élémens.

Le tableau serait incomplet, si notre imagination n'ajoutait aux chefs-d'œuvre de l'art grec et du luxe romain qui couvrent un site privilégié la magnificence d'une nature qui n'a encore rien perdu de sa richesse. Cette terre, jadis volcanique, après vingt siècles de repos est devenue d'une fertilité extraordinaire. Tout est couvert de végétation jusqu'à la limite des flots; partout s'élèvent, au milieu

des fleurs, l'olivier cher à Minerve, l'oranger qu'Hercule a rapporté du pays des Hespérides, le dattier avec sa couronne balancée par les vents. Les pins se penchent sur la mer, dont l'azur paraît plus vif à travers leurs troncs rouges et leur feuillage dur et foncé. Les roses, mêlées aux vignes et aux lianes, n'ont pas encore été exilées à Pæstum.

Les eaux du golfe sont elles-mêmes plus belles; non-seulement le contour général du rivage est plus harmonieux parce qu'il est plus découpé et plus vaste, non-seulement il affecte la forme d'un vase-cratère dont les Grecs lui ont donné le nom, mais il n'est pas déformé par ces coulées de lave qui doivent ensevelir les jardins et empâter les rochers. Les promontoires montrent leur calcaire coloré par le soleil, les plages leur sable blond et mêlé de coquillages; on ne voit point cette cendre noire qui donne au flot qui l'emporte et la rejette un air de deuil; partout un fond clair, l'eau profonde, et ces poissons dont parle Pline qui se jouent auprès de l'écueil qu'on appelle la *pierre d'Hercule* et qui s'approchent au premier bruit. Il ne faut oublier ni les barques des pêcheurs, ni les navires tirés sur la plage, ni les voiles couleur de safran, ni les mâts plus altiers des flottes romaines. Ici des bâtimens sur le chantier envahissent la route, comme les modernes le verront sur la rivière de Gênes; là, sous d'élégans abris, dorment les gondoles peintes et dorées des patriciens de Rome; partout des temples aux couleurs éclatantes, des colonnes, des statues, des villas perdues dans la verdure. Du côté de la terre, le Vésuve, non pas fumant et plein de menaces, mais cultivé et riant jusqu'au sommet, couvert de vignes, couronné de rochers dentelés qui ressemblent aux créneaux d'une forteresse, et qui ont abrité les soldats de Spartacus. Du côté de la mer, les îles Pithécuse (*Ischia*) et Prochyta (*Procida*) montrent à l'horizon leurs masses bleuâtres, tandis que les lignes architecturales et les arêtes si pures de Caprée luttent avec la Grèce; on dirait une île des Cyclades détachée de la couronne de Délos et transportée en face du Vésuve.

Ce n'est pas sans raison que les poètes ont placé les sirènes dans ces parages, car tout est charme, tout est séduction, tout est fraîcheur dans un pays auquel les dieux ont souri et qu'ont orné les hommes. La nature, modelée par un divin sculpteur, pleine de lumière et de couleurs, encadrée par une mer qui n'a pas abandonné ses limites, garde ses formes primitives, son luxe, une beauté plastique qui sera bientôt altérée par une catastrophe épouvantable.

II.

Parmi les sciences qui ont la nature pour objet, une des plus poétiques certainement est la géologie. C'est elle qui ouvre à l'imagina-

tion le champ le plus vaste quand il s'agit de la création du globe ou des transformations de la surface terrestre. Les voyageurs qui ont navigué jusqu'en Sicile et jusqu'en Grèce ne peuvent manquer d'être frappés par une des hypothèses émises par les géologues sur l'origine de la mer Méditerranée. Ils supposent qu'à une époque relativement rapprochée de nous il s'est produit une dépression générale de cette partie de la terre; ce qui était plaine est devenu bassin, ce qui était montagne est devenu île, tandis que par un mouvement simultané le plateau intérieur de l'Afrique s'exhaussait, déversait ses eaux dans le nouveau bassin et faisait surgir le Sahara : après avoir été le fond de la mer, le Sahara devenait un désert. Les sables attestent une révolution dont l'Atlantide de Platon et les colonnes d'Hercule semblent, chez les Grecs, un lointain souvenir.

Ce qui paraît constant, c'est que, ou par suite de l'affaissement ou par sa constitution primitive, le fond de la Méditerranée est le point le plus faible de cette partie du globe; c'est là que la croûte terrestre présente son minimum d'épaisseur, c'est-à-dire de résistance contre la pression du feu, des vapeurs et des gaz qui cherchent à s'échapper violemment de l'intérieur. C'est pourquoi l'on observe une ligne de volcans ou de phénomènes volcaniques qui part de la Syrie et de la Mer-Morte, passe par l'archipel grec et la presqu'île de Méthana, se relie au Vésuve et à l'Etna en se ramifiant vers le nord jusqu'aux volcans éteints de la Toscane et peut-être de l'Auvergne. Sur le grand axe qui traverse la Méditerranée de l'est à l'ouest se produisent les tremblemens de terre qui dans tous les temps ont secoué les villes, celles de l'Asie-Mineure sous Tibère, celles de la Campanie sous Néron, Lisbonne au siècle dernier, Corinthe et Thèbes il y a peu d'années, Leucade il y a peu de mois.

J'ai nommé les volcans éteints de la Toscane, qui avaient laissé dans l'antiquité des traces assez sensibles pour frapper l'imagination des peuples étrusques. Les Grecs montraient aussi le cratère éteint de la presqu'île de Méthana, reconnu récemment avec sa forme vraiment classique par M. Fouqué. Les Romains voyaient au-dessus de leurs têtes le mont Albain (*Monte-Cavo*), qui avait vomi jadis d'immenses quantités de scories et de laves, et dont les deux cratères, remplis par les eaux des pluies et des sources, se sont aujourd'hui transformés en lacs aux frais ombrages (*Albano* et *Némi*). Le Vésuve était moins célèbre chez les anciens, tant ses premières éruptions avaient laissé peu de traces, ou, pour mieux dire, tant elles avaient été absolument oubliées. A peine quelques savans osaient-ils dire que c'était un volcan éteint, et leur opinion faisait sourire leurs voisins, qui ne voyaient que la beauté du site et la fécondité du sol.

Le Vésuve, en effet, avait été en activité dans les temps les plus reculés, peut-être au commencement de l'époque quaternaire, car certaines villes de la côte, Pompéi notamment, sont bâties sur un sol de formation volcanique très ancienne; le petit promontoire sur lequel s'élevait Pompéi est une coulée de laves trachitiques poussée jusqu'à la mer.

Au Ier siècle de l'ère chrétienne, les flancs du Vésuve étaient cultivés jusqu'au sommet; aucune tradition ne laissait croire aux habitans du pays qu'il en eût jamais été autrement. L'expérience des éruptions récentes nous apprend, du reste, avec quelle rapidité se résolvent et deviennent fertiles ces cendres qui contiennent les substances chimiques les plus favorables à la culture, c'est-à-dire des oxydes alcalins. Le sommet de la montagne au contraire était un plateau aride, parsemé dans tous les sens de cavités profondes, dit le géographe Strabon; on y voyait des pierres noircies, des traces de feu. Une ceinture de rochers formant un demi-cercle couronnait comme aujourd'hui la montagne de la Somma et marquait l'ancien cratère, dont l'autre demi-cercle s'était affaissé. Ces rochers, formés d'une sorte de porphyre avec de l'amphigène, étaient découpés, dentelés, et ressemblaient çà et là aux créneaux d'une forteresse. Les anciens conduits par lesquels la lave et les cendres s'étaient frayé une issue avaient creusé les parties plus tendres et formé des cheminées qui se ramifiaient comme les traces perpendiculaires et couvertes de suie que laissent les maisons en démolition sur les maisons voisines. Une brèche plus profonde, qui doit correspondre à ce que les Napolitains appellent *Canale della Reina*, avait été escaladée par Spartacus lorsque, bloqué sur le plateau du Vésuve par C. Claudius, lieutenant du préteur, il avait fait tresser des échelles avec des sarmens de vignes, et, franchissant un retranchement qu'on jugeait inaccessible, était tombé avec ses compagnons sur le camp des Romains endormis.

Ce que les modernes doivent s'efforcer surtout de se figurer, c'est que dans l'antiquité le sommet du Vésuve, au lieu d'être un cône, était un plateau. Le demi-cercle de rochers que nous venons de décrire déterminait la moitié du cratère, adossé à la terre ferme et aux Apennins. L'autre moitié s'était affaissée, avait comblé l'intérieur du cratère, et en obstruant tous les conduits avait préparé de terribles matériaux pour les éruptions futures. On reconnaît très bien cet affaissement et l'orifice primitif du volcan, beaucoup plus vaste que ne l'est celui d'aujourd'hui. C'est ainsi que le Papandayang, dans l'île de Java, s'est effondré dans la nuit du 11 août 1772. Après avoir englouti quarante villages sous les matières qu'elle arrachait de son sein, la montagne s'abaissa subitement de 3,000 mètres à 1,700 mètres. Le Vésuve ne s'est effondré que d'un

côté, vers la mer; c'est pourquoi, au lieu d'un cercle parfait, on ne voit plus qu'un demi-cercle lorsqu'on s'élève assez haut pour embrasser du regard l'ensemble de la Somma et reconstituer ses lignes générales.

Le cône du Vésuve n'existait pas alors. Il s'est formé par l'effet des éruptions successives, car il y en a eu un grand nombre dans les temps modernes : l'histoire en a enregistré plus de quarante-cinq; malheureusement elles n'ont été l'objet d'aucune observation : ni le moyen âge ni la renaissance n'en ont fait profiter la science. A partir de l'an 79 de notre ère, lorsque le Vésuve eut fait sa grande explosion, les cendres, les pierres lancées en l'air et retombant perpendiculairement, les laves qui se refroidirent auprès de l'orifice, formèrent peu à peu autour du centre d'éruption une sorte de muraille circulaire qui fit talus en dehors, et alla se rétrécissant à mesure qu'elle s'élevait. Chaque siècle vit grandir ce monceau de scories, qui finit par atteindre une hauteur de 400 mètres. Le cône a ses racines au milieu de l'ancien plateau de la Somma, c'est-à-dire du cratère primitif. Il est exactement concentrique à ce cratère, de même que le pic de Ténériffe, qui est un cône de formation semblable, s'est élevé au centre du cratère qui l'a produit, de même qu'à Santorin (l'ancienne Théra) la lave qui s'échappait du fond d'un cratère effondré s'est exhaussée peu à peu en se refroidissant au fond de la mer, et a fini par émerger sous forme d'îlots. La rade de Santorin n'est autre chose que l'intérieur d'un volcan qui s'est affaissé et a été rempli par les flots. Les falaises de l'île ne sont que cendres et que scories. Il y a peu d'années, on voyait encore à travers la transparence de l'eau les pics sous-marins qui s'exhaussaient chaque année par le refroidissement des déjections volcaniques. On sait comment en 1867 les coulées de lave ont atteint la surface, et quels développemens subits ont pris les phénomènes éruptifs. Devant des faits aussi curieux, celui qui donne carrière à son imagination arrive à prévoir un temps où le volcan comblera de nouveau ce qui est un abîme aujourd'hui, reformera la montagne qui s'est écroulée, et refoulera la mer qui a pris sa place. La naissance du cône du Vésuve n'a donc rien qui puisse surprendre, surtout lorsqu'elle est expliquée par des exemples contemporains et par des accidens semblables arrivés sous nos yeux.

Je disais que ce cône, à mesure qu'il s'est élevé, a restreint l'orifice du volcan. Aujourd'hui en effet le périmètre du cratère est à peine de 600 mètres. Au XVIIe siècle, il avait près de 7 kilomètres de tour. Du moins c'est ce que nous apprend le récit de l'abbé Braccini, qui visita et décrivit le volcan peu de temps avant la grande éruption de 1631. Maintenant au contraire ceux qui descendent dans

le cratère, quand la fumée et les émanations sulfureuses le permettent, ne vont guère plus bas que 40 ou 50 mètres, et se trouvent bientôt arrêtés avant d'atteindre le fond de l'entonnoir.

En 1631, le Vésuve était resté tranquille pendant près d'un siècle et demi depuis l'an 1500. Non-seulement les cendres et les scories s'étaient refroidies, mais la nature avait repris quelques-uns de ses droits, si l'on en croit l'abbé Braccini, qui fit alors cette exploration (1). Il paraît qu'il visita le sommet du cratère, qui semblait complétement éteint, et qui avait 5,000 pas de circonférence sur les flancs. Des broussailles assez épaisses et des halliers avaient poussé çà et là, et servaient de refuge à des sangliers que venaient relancer les chasseurs des environs. Au milieu de la plaine, dans l'intérieur, paissait du bétail. Là s'offrait un passage tortueux par lequel on pouvait descendre au milieu des rochers et des pierres pendant un mille environ; on arrivait alors à une autre plaine plus spacieuse, couverte de cendres, où trois petits étangs étaient disposés en triangle : celui de l'est contenait de l'eau chaude, corrosive et amère, un autre, à l'ouest, de l'eau plus salée que celle de la mer, le troisième de l'eau chaude sans goût particulier.

Il est difficile d'ajouter une foi absolue aux descriptions de l'abbé Braccini. N'était-ce pas lui qui prétendait, quelques mois plus tard, avoir mesuré au quart de cercle la hauteur des pierres enflammées que la montagne lançait pendant l'éruption, et qui donnait je ne sais quel chiffre fantastique qui fait sourire? Sa relation du moins nous fait sentir combien l'aspect et l'état du Vésuve étaient différens de ce qu'ils sont aujourd'hui. Si le Vésuve, après cent trente et un ans de repos, avait déjà cette fécondité, que devait-ce être dans l'antiquité, après tant de siècles pendant lesquels il avait paru absolument éteint!

Il est vrai qu'une question se présente. Pendant cette période de sommeil, que devenait le feu terrestre qui n'avait point d'issue? Que devenaient les vapeurs et les gaz qui se développaient dans le foyer souterrain? Les lois générales qui président même à ce qu'on peut appeler des phénomènes d'exception n'avaient-elles pas leur application? Il faut remarquer d'abord qu'à cette époque l'Etna avait plus de puissance et plus d'activité qu'aujourd'hui. Or l'Etna et le Vésuve paraissent en corrélation, réunis par des conduits souterrains dont Stromboli est l'indice et pour ainsi dire la soupape de sûreté; mais, sans aller si loin du golfe de Naples, à l'extrémité, sur le territoire où Cumes avait été fondée par les Grecs, se manifestaient des phénomènes volcaniques beaucoup plus graves que ceux qui subsistent de nos jours, je veux parler de ces *champs phlé*

(1) *Campi Phlegræi*, page 62.

gréens (champs brûlés) dont les anciens avaient fait l'image ou plutôt l'accès des enfers. Ces lieux, chantés par Virgile et par les poètes latins, avaient frappé trop vivement l'esprit des Grecs avant de les frapper eux-mêmes pour ne pas avoir une importance plus considérable que celle qu'ils ont aujourd'hui. La terreur qu'ils ont inspirée et les fables dont on les a entourés prouvent que les accidens avaient plus de violence. Ainsi le Styx, dont personne ne pouvait boire l'eau, devait dégager une grande quantité d'acide carbonique; l'Achéron, sur les bords duquel erraient les ombres des morts, devait être beaucoup plus désolé que ne l'est le lac Fusaro; le lac Averne tuait les animaux par ses émanations d'hydrogène sulfuré, de même que le lac Agnano les écarte encore.

Les voyageurs considèrent comme un jeu leur promenade aux enfers de Virgile; ils rient de la solfatare, des étuves de Néron, de l'antre de la sibylle et surtout de la grotte du Chien. Ne soyons pas injustes envers les anciens. Il est sûr que les phénomènes avaient plus de gravité et plus de force à une époque où le Vésuve était inactif et n'offrait aucune issue aux feux souterrains. Cette corrélation entre des lieux si voisins est évidente : l'alternative même des manifestations géologiques sur un point et sur l'autre en est la preuve. Je disais plus haut que de l'an 1500 à l'an 1631 le Vésuve n'avait point eu d'éruption. Qu'est-il arrivé pendant cette période dans les champs phlégréens? Dès l'an 1538, on y vit tout à coup surgir une montagne formée de laves, de pierres et de cendres; l'éruption fut si violente que des villages furent engloutis, des personnes tuées, le lac Lucrin comblé en partie, Pouzzoles et Naples remplies de cendres, et au bout de deux jours la montagne avait 134 mètres de hauteur; elle existe encore, c'est le Monte-Nuovo. Au contraire, lorsque le Vésuve reprit son action à peu près régulière, les champs phlégréens rentrèrent dans l'état où on les voit maintenant.

Une autre question se présente à l'esprit. A quelle époque peut avoir eu lieu la grande éruption du Vésuve qui a précédé l'histoire et après laquelle le volcan s'est reposé jusqu'au Ier siècle de l'ère chrétienne? L'examen du sol permet à peine de dire que cela eut lieu à l'époque quaternaire, rien de plus. Les traditions manquent : aucun fait n'était resté gravé dans la mémoire des hommes. Les géologues d'alors étaient singulièrement ignorans, aussi bien Empédocle, qui se jetait dans le cratère de l'Etna pour mieux l'observer, que Pline l'Ancien, qui allait mourir au pied du Vésuve, faute de savoir que le gaz acide carbonique est plus pesant que l'air. La légende des Titans, fils de la Terre, vomissant des feux et lançant des pierres contre le ciel, les dieux répondant par la foudre, Encélade enseveli sous l'Etna, Typhée jetant des flammes par cent bou-

ches, n'attestent que le souvenir idéalisé des accidens dont les Grecs avaient été les témoins : rien ne concerne le Vésuve.

L'archéologie fournit seule quelques points de comparaison ou du moins de lointaines analogies. Je ne parle pas des villes de la Mer-Morte, Sodome, Gomorre, etc., parce que la science n'a pu encore s'assurer si elles ont été englouties dans un cataclysme volcanique, ou si elles ont été détruites par des couches de naphte abondantes dans le pays et subitement embrasées. Quand la relation du voyage du duc de Luynes aura été publiée, nous saurons peut-être quelles conclusions l'examen des lieux a suggérées à ce courageux explorateur, qui unissait tant de méthode à tant de mérite et qui a doté son pays d'une collection vraiment princière. On citera avec moins d'hésitation les découvertes faites sur le Monte-Cavo au mois de février 1817, sur le territoire de Marino et dans le voisinage des ruines d'Albe-la-Longue, ainsi nommée parce qu'elle s'étendait sur le bord du lac. On a trouvé, sous un banc de péperin qu'on exploitait et qui avait environ 60 centimètres d'épaisseur, des tombeaux qui paraissaient appartenir aux temps les plus reculés. Il n'est pas inutile de rappeler quelle est la formation de cette pierre, dite péperin, qui est toute volcanique. C'est un tuf composé de cendres et de petites pierres calcinées qui, après avoir été rejetées par le volcan, ont été entraînées et amalgamées par les torrens de pluie qui accompagnent toute éruption très violente. Le Monte-Cavo, au temps de son activité, a vomi un jour une immense quantité de vapeur d'eau. Cette vapeur, condensée aussitôt par le refroidissement, est retombée autour du cratère sous forme de pluie torrentielle, entraînant cendres et pierres carbonisées, les précipitant dans les parties creuses de la montagne, formant des dépôts qui se sont peu à peu solidifiés, et ont pris la dureté de la pierre. Les petits charbons semés dans ces tufs gris ont paru aux Italiens des grains de poivre, d'où le nom de *peperino*. Le péperin a servi à bâtir Rome sous la république; le *travertin*, qui est formé au contraire par le sédiment des eaux sulfureuses de Tivoli, ne l'a remplacé que plus tard.

Or sous ce banc de péperin, contemporain des dernières éruptions du Monte-Cavo, antérieur par conséquent aux époques historiques qui n'ont connu ce volcan qu'absolument éteint, on a vu reparaître des tombeaux et des restes de constructions qui n'ont été ni explorées avec discernement, ni décrites avec exactitude, car c'étaient des gens du pays qui faisaient ces fouilles par simple spéculation. Dans les tombeaux, on a recueilli des vases de terre noire d'une fabrication assez grossière, qui se rapprochent des poteries primitives de l'Italie. Ce qui frappa le plus, ce fut une urne en forme de cabane ronde avec son toit, ses ais, sa porte, qui s'ouvrait pour

recevoir des ossemens. Le dessin de cette cabane a été publié par le duc de Blacas, qui reconnaissait avec raison l'image des chaumières des premiers habitans du Latium : ils voulaient que leur dernière demeure ressemblât à celle où ils avaient passé leur vie, idée touchante et non sans poésie.

D'autre part, des fibules en bronze découvertes avec ces vases ne permettent pas à notre imagination de remonter jusqu'à l'âge de pierre, et comme la dernière éruption du Monte-Cavo ne peut être assez moderne pour être rapportée à l'âge de bronze, on est tenté de croire que ces tombeaux ont été creusés sous un banc de péperin par les habitans d'Albe-la-Longue. Cette conclusion rencontre aussi quelques difficultés. Des fouilles dans cet endroit et des investigations méthodiques sont donc indispensables pour trancher la question et nous autoriser à croire qu'un cimetière et par conséquent des habitations ont été ensevelis sous les déjections du volcan avant que l'humanité sût fixer ses souvenirs et faire son histoire.

Le troisième fait a une importance décisive, parce qu'il a été scientifiquement constaté. Des hommes de l'âge de pierre ont été ensevelis par un volcan, et vingt siècles peut-être avant Pompéi une petite ville de l'archipel grec avait le même sort. L'île de Santorin et l'île de Thérasia, qui en faisait jadis partie, sont de formation volcanique; tout y est cendre ou scories, la vigne seule pousse sur ce sol, qui produit un vin renommé en Orient; il n'existe ni un ruisseau ni une source : les navires rapportent pleines d'eau les outres de cuir qu'ils ont emportées pleines de vin. Lorsque la compagnie de l'isthme de Suez fit construire Port-Saïd, elle eut besoin de mortiers excellens et envoya chercher dans l'île de Thérasia la pouzzolane nécessaire pour construire le port, les quais, les fondations d'une ville bâtie sur la mer. Pendant plusieurs années, des bâtimens partis d'Égypte vinrent recevoir cette cendre précieuse qu'on précipitait du haut des falaises; les ouvriers enlevaient des couches considérables, mais ils s'arrêtaient toujours à une certaine profondeur, devant des pierres, des blocs de lave et divers débris qui embarrassaient leur travail.

En 1867, l'éruption du volcan rajeuni de Santorin attira tout à coup l'attention de l'Europe. Des savans furent envoyés pour observer les phénomènes; de Paris, on envoya M. Fouqué, disciple et ami de M. Sainte-Claire Deville; d'Athènes, M. Christomannos, professeur de chimie à l'université. Arrivé le premier, M. Christomannos remarqua que les blocs de lave qui arrêtaient les ouvriers étaient disposés dans un certain ordre, et formaient des plans réguliers. Il fit fouiller et trouva des constructions faites de main d'homme. M. Fouqué, qui arriva plus tard, fit faire des fouilles de

son côté (1). Toutes ces recherches aboutirent au même résultat; on trouva des maisons avec des portes, des fenêtres, des murs de séparation. Ces maisons étaient construites en blocs de lave non taillés, ajustés les uns sur les autres, comme les Pélasges ajustaient les blocs de rochers, avec cette différence seulement qu'ils étaient liés avec de la terre végétale, mouillée et pétrie comme un véritable mortier. L'intérieur des maisons et la toiture étaient munis de ce pisé pour écarter l'intempérie des saisons. On reconnut des restes de troncs d'olivier sauvage garnis de leur écorce, quoique consumés par le temps et tombant en poudre : c'étaient les supports de la toiture. Au milieu de certaines chambres, une pierre arrondie servait de base à la poutre qui faisait le centre sur lequel venaient converger les poutres de la toiture circulaire. Enfin, dans une des habitations, un squelette d'homme affaissé sur lui-même attestait la chute du toit qui l'avait écrasé; les os étaient mêlés les uns avec les autres; le crâne, seul reconnaissable, prêtera peut-être à quelques observations nouvelles et intéressantes pour la science ethnologique.

Nous ne ferons que citer les vases en terre cuite, faits au tour (quelques-uns contenant de l'orge), une meule pour broyer le grain, trois poids en lave dont la corrélation est manifeste, car ils pèsent 250, 750 et 3,000 grammes, des os de mouton, et enfin une pointe de lance en silex de 8 centimètres de long, une scie en silex (5 centimètres) d'une grande finesse, divers instrumens en silex ou en pierre obsidienne.

Voilà donc une ville primitive ensevelie tout à coup, en pleine activité, et sans pouvoir se prémunir contre le danger. Les hommes qui l'avaient bâtie avaient déjà des relations commerciales avec des navigateurs qui les visitaient, ainsi que l'attestent des matières que l'île de Théra n'a jamais dû produire, notamment deux anneaux d'or que les marchands phéniciens sans doute avaient échangés avec les denrées que produisait l'île. Le cataclysme volcanique peut être reporté entre l'an 1500 avant Jésus-Christ et l'an 2000. Qui nous dit qu'à cette époque le golfe de Naples n'a pas été le théâtre d'un semblable désastre? Certes cet admirable pays a attiré les hommes aussitôt qu'ils ont fait leur apparition en Italie. Dès l'âge de pierre, ils ont dû se fixer sur ces bords fertiles et sous ce climat enchanteur qui leur épargnait les intempéries et les souffrances. Il n'y a rien de téméraire à affirmer que le pied du Vésuve était habité lorsqu'eut lieu la grande éruption qui a fait effondrer le cratère de la Somma. Dès lors, ce qui s'est passé dans l'île de Théra ou de Thérasia a pu arriver également, à quelques

(1) Voyez le rapport de M. Fouqué dans les *Archives des missions scientifiques*, t. IV de la nouvelle série, p. 223. Voyez aussi, dans la *Revue des Deux Mondes*, l'étude intitulée *une Pompéi antéhistorique*, 15 octobre 1869.

siècles près, en Italie. Des cités primitives, visitées déjà par les Phéniciens, ont pu être ensevelies sous les cendres et sous les laves.

Il est permis d'aller plus loin et de se demander si Pompéi même et Herculanum ne s'élevaient pas jadis sur ces cités condamnées aussitôt à l'oubli. Sous le promontoire de lave trachitique qui supporte l'antique Pompéi, ou sous les fondations volcaniques d'Herculanum, il n'est pas impossible qu'on retrouve un jour ce qu'on a retrouvé à Santorin. Pour moi, je souhaiterais que des puits larges et profonds fussent pratiqués sur divers points de Pompéi : dans la partie du forum qui est sans dalles, hors des murs de la ville, au milieu de l'amphithéâtre, en un mot partout où le sol est libre. Ces puits, après avoir traversé les scories et les déjections les plus anciennes du volcan, atteindraient promptement le sol recouvert par l'éruption antéhistorique. Qui sait quelles découvertes attendent les explorateurs assez convaincus pour tenter cette facile aventure? Qui sait si l'on ne verra pas apparaître, sous la ville romaine dont les voyageurs admirent la conservation miraculeuse, les traces d'une autre ville antérieure de deux mille ans?

Une telle supposition devient moins invraisemblable, si l'on considère d'une part que les villes se succèdent à la même place parce que les hommes y trouvent la satisfaction des mêmes besoins, d'autre part que les phénomènes volcaniques frappent les mêmes lieux, parce que ce sont les points les plus faibles du sol et comme des brèches toujours accessibles. On pourrait comparer un volcan à l'éclat que produit une petite pierre lancée contre une vitre. On observe d'abord un trou, puis un rayonnement en forme d'étoile, c'est-à-dire des fentes divergentes qui partent d'un centre commun. De même le cratère n'est que l'orifice de la blessure faite à l'écorce terrestre. Outre le cratère, il y a des fissures diamétrales qui rayonnent dans divers sens et passent par l'axe du cratère. Chaque tremblement de terre rouvre ces fissures, qui sont de plus en plus faciles à rouvrir; chaque éruption pousse vers ces soupiraux tout préparés les laves incandescentes et surtout les gaz qu'elles dégagent. Il est évident que les villes bâties sur ces fissures inconnues, parce qu'elles sont dans les profondeurs du sol, doivent être sujettes au retour des mêmes accidens. Pompéi, Herculanum, Oplonte, étaient évidemment dans ce cas : de là leurs malheurs répétés. Les huit grandes éruptions de 203, de 471, de 512, de 685, de 983, de 993, de 1030, de 1049, ont toujours menacé ou ruiné les villages qui s'élevaient à la place des cités antiques; cela s'est renouvelé dans les temps modernes. Torre-del-Greco, qui paraît occuper la place d'Oplonte, a été détruite onze fois par des coulées de lave et rebâtie onze fois. En 1794 notamment, Torre-del-Greco a été engloutie sous un courant de laves qui, en six heures, a atteint la

mer, et qui s'étendait sur une largeur de près de 1,000 pieds. Aujourd'hui même, à Pompéi, le temple d'Isis et ses environs, l'intérieur des égouts qu'on n'ose fouiller, sont parfois empestés par des exhalaisons de gaz acide carbonique qui prouvent que les fissures s'entr'ouvrent ou sont prêtes à s'entr'ouvrir à chaque mouvement du Vésuve ou du sol. Dans le journal des fouilles, rédigé par les surveillans, on voit qu'à diverses époques les travaux ont été arrêtés par des émanations méphitiques (*mofeta*), et qu'on n'aurait pu les continuer sans exposer les ouvriers à être asphyxiés. Ces témoignages sont autant de preuves de la persistance des fissures, c'est-à-dire des parties faibles, qui subissent, dans la profondeur de la terre, les premiers assauts du feu terrestre.

Une preuve plus décisive encore, c'est le tremblement de terre qui a renversé Pompéi le 5 février de l'an 63. Ce tremblement de terre, prélude de catastrophes plus terribles, n'avait fait que secouer les autres villes de la Campanie; Naples même, qui avait vu tomber plusieurs maisons, avait conservé tous ses édifices solidement bâtis. Au contraire les villes placées sur les fissures normales qui partaient du centre du Vésuve reçurent toute la violence du choc. Herculanum fut à demi détruite, Pompéi entièrement renversée selon les historiens; des statues furent fendues sur leurs piédestaux; les troupeaux, affolés par la terreur, s'étouffèrent en se pressant les uns contre les autres; les habitans coururent éperdus dans la campagne, et plusieurs restèrent fous. L'émotion fut telle, même à Rome, que le sénat délibéra pour savoir s'il permettrait aux Pompéiens de revenir sur un sol aussi dangereux et de reconstruire leurs maisons. On le permit; plus d'un riche Pompéien s'était déjà défait à bas prix de sa propriété et avait emporté ses meubles et ses objets les plus précieux, fuyant à jamais un pays frappé par la colère des dieux; c'est pourquoi dans certains quartiers de Pompéi nous trouvons deux ou trois maisons reliées les unes aux autres malgré des plans et des nivaux différens; probablement les voisins de ceux qui voulaient quitter la ville avaient profité de ces ventes précipitées et étendu leurs propres demeures ou leurs bureaux, puisqu'ils étaient presque tous des commerçans, en perçant des portes et en se raccordant par des escaliers.

La reconstruction de Pompéi fut rapide, les temples furent rebâtis, plus petits et moins riches qu'ils n'étaient auparavant, celui d'Hercule notamment; le forum fut au contraire agrandi et embelli; les décurions, les duumvirs, les édiles, luttèrent d'activité et de zèle; les statues que leur votèrent leurs concitoyens et les inscriptions qu'on trouve sur les piédestaux en sont l'irrécusable témoignage. Les théâtres n'étaient pas tout à fait achevés, le forum occupait encore les ouvriers, et des blocs étendus sur le sol

attendaient le ciseau; mais les boutiques et les maisons se réparèrent beaucoup plus vite, parce que la légèreté des constructions et la qualité des matériaux s'y prêtaient. Déjà Pompéi avait repris son activité et plus de fraîcheur; de toutes parts les modeleurs en stuc et les peintres décorateurs avaient été appelés; ils ne pouvaient suffire, et la célérité ne s'obtint qu'aux dépens du soin, du luxe et de la beauté. D'ailleurs beaucoup d'habitans avaient été appauvris par la catastrophe et se trouvaient condamnés à l'économie; les pauvres et les affranchis, qui avaient été forcés de refaire leurs boutiques, avaient fait rajuster, sans égard à la forme ni à la couleur, les débris de marbre qu'ils avaient pu recueillir.

Le vrai malheur pour les modernes, c'est que la véritable ville de Pompéi, la ville antique, vénérable, pleine d'enseignemens, construite à diverses époques, avec son histoire, sa transformation, ses variétés de style, a disparu dans cette reconstruction. Tout a été rajeuni, c'est-à-dire ramené à un modèle uniforme, qui est le goût du temps. Combien il eût été préférable que l'éruption du Vésuve eût été avancée de quelques années, et que Pompéi, au lieu d'être ensevelie l'an 79 de l'ère chrétienne, sous Titus, eût été ensevelie avant le tremblement de terre, l'an 63, sous Néron! La ville des anciens âges reparaîtrait aujourd'hui; nous la verrions sortir du sol avec son caractère national, ou même avec ses caractères divers : ici se ferait sentir l'influence grecque, là persisterait la vieille tradition osque, plus loin se trahiraient les mœurs campaniennes, tandis que les monumens et les maisons refaits après l'an 63, sous l'empire, portent le cachet de l'an 63 et de l'empire : tout est inspiré par le même temps, et au milieu de cette relative stérilité on ne peut guère se flatter d'avoir sous les yeux autre chose qu'un municipe latin du Ier siècle. L'intérêt est grand assurément, et il y a longtemps que l'Europe reconnaissante s'est écriée : « le Vésuve n'a pas détruit Pompéi, il l'a conservée; » mais combien le miracle eût été plus complet et l'archéologie plus satisfaite, si le Vésuve eût englouti la ville seize ans plus tôt, au lieu de la renverser simplement! Ce vœu n'est pas exempt de férocité, mais je ne puis m'empêcher de regretter les curieux monumens du passé, les inscriptions osques, les temples grecs, les peintures étrusques, les maisons de la fin de la république, les théâtres avec leurs particularités propres à l'ancienne Campanie, les statues archaïques, les tombeaux des siècles primitifs, toutes ces beautés inconnues qui se seraient retrouvées enfouies sous les cendres et protégées par les cendres. En vérité, la vraie destruction de Pompéi avait eu lieu l'an 63, et la ville qui s'est relevée à sa place pour périr à son tour n'était déjà qu'une ville de la décadence, décorée par un art qui était lui-même en décadence.

BEULÉ.

LA

PRINCESSE TARAKANOV

Tout le monde a pu voir à l'exposition universelle de Paris, en 1867, dans un des salons réservés aux artistes étrangers, un tableau qui arrêtait les regards par certaines qualités d'exécution, mais surtout par l'horreur du sujet, qu'il est impossible d'oublier. Dans un cachot éclairé d'une lumière glauque pareille à la lueur du rayon qui joue au fond d'un fleuve, l'eau se précipite par un large soupirail comme par la vanne d'une écluse; elle est sur le point de recouvrir complétement une misérable couchette sur laquelle une femme en haillons est debout. Cette femme, jeune encore et qui conserve sous ses vêtemens sordides, malgré la longue souffrance dont son visage porte l'empreinte, un air de noblesse et des traits d'une rare beauté, se dresse avec épouvante, collée à la muraille, le cou plié en avant par la voûte surbaissée du cachot, les mains crispées, les yeux agrandis par la terreur. Elle regarde monter de minute en minute la mort inévitable; quelques instans encore, et la prison sera devenue un tombeau. Ce tableau, exposé pour la première fois en 1864 à Saint-Pétersbourg, où il avait fait grand bruit, portait la signature d'un peintre russe estimé, M. Flavitzky, mort avant d'avoir pu jouir de son succès en France.

La scène que le peintre a voulu représenter est la mort de la princesse Tarakanov, fille de l'impératrice Élisabeth Pétrovna. Selon la légende, cette princesse avait été à l'âge de dix ans à peine secrètement enlevée par le prince polonais Casimir Radzivil, l'illustre adversaire des Czartoryski. Il l'avait emmenée en Italie dans l'espoir qu'elle pourrait un jour servir à ses desseins; sous sa direction, elle avait tenté, par diverses intrigues à Rome et ailleurs, de se faire reconnaître comme légitime héritière de la couronne de Russie. Le comte Alexis Orlof étant parvenu à s'emparer de sa personne,

l'impératrice Catherine II l'avait tenue enfermée au château de Schlusselbourg, à l'embouchure du lac Ladoga, dans une chambre souterraine que son époux, Pierre III, avait fait construire avec l'intention de l'y enfermer elle-même, projet qu'il était à la veille d'exécuter lorsqu'elle le prévint, on sait de quelle manière, en se débarrassant de lui. L'infortunée princesse languissait depuis deux années dans cette prison lors de la grande inondation de 1777, où elle trouva la mort. La Néva, grossie par les flots de la Baltique, que le vent du sud-ouest faisait refluer dans le fleuve, s'éleva de 10 pieds au-dessus de son niveau ordinaire, et ses eaux envahirent toute la partie inférieure de la forteresse.

Telle est la version généralement accréditée depuis près d'un siècle dans l'opinion publique et acceptée sans contradiction par la plupart des historiens. On la lit tout au long dans l'*Histoire de Catherine II*, publiée en 1798 par J. Castéra, on la trouve aussi répétée et amplifiée dans un ouvrage allemand intitulé *les Favoris russes*, par Helbig; elle a passé de là dans les histoires de Russie et les biographies. Quoiqu'elle eût inspiré dès le début certains doutes à quelques esprits plus attentifs, elle subsistait néanmoins, grâce à l'obscurité qui enveloppait jusque dans les dernières années cet incident du règne de Catherine II, et qui laissait un libre champ aux fictions des romanciers comme à l'imagination peut-être plus féconde encore de la foule.

Ce récit n'offrait d'ailleurs à première vue rien d'invraisemblable. On sait que l'impératrice Élisabeth Pétrovna, fille de Pierre le Grand et de la belle servante livonienne, n'était pas plus réglée dans ses mœurs que ne l'avait été sa mère, Catherine Ire. Elle associait à une dévotion outrée tous les excès du dévergondage. Pour chasser les terreurs dont elle était obsédée, elle avait recours non-seulement à l'ivresse du plaisir en changeant d'amant presque chaque nuit, mais encore à l'ivresse du vin. Elle s'efforçait ensuite de réparer ses fautes par mille pratiques extravagantes, et s'abandonnait sans réserve aux superstitions les plus puériles. Elle ne s'était pas mariée de peur de se donner un maître ou du moins un surveillant incommode. A peine assise sur le trône, où elle avait été portée par une révolution, elle s'était empressée de récompenser, en les comblant de dignités et d'argent, ceux qui l'avaient aidée à renverser la régente Anne. Elle avait pris publiquement pour amant un grenadier des gardes, Alexis-Grégorievitch Rasumovski. Dans la première fureur de sa passion, elle l'avait fait en quelques semaines chambellan, chevalier de l'ordre de Saint-André, grand-veneur et comte; puis elle lui avait donné le magnifique château d'Anitzkoi, qui, par une suite de circonstances bizarres, rendu plus tard au do-

maine de la couronne, servit une seconde fois, sous Catherine II, à récompenser dans la personne de Potemkin des services du même genre.

Le bruit courait que Rasumovski avait fini par décider Élisabeth à lui accorder secrètement sa main. Dans tous les cas, il passait pour certain qu'elle en avait eu plusieurs enfans, la plupart disaient deux fils et une fille, auxquels on avait donné le titre de princes et princesse de Tarakanov. L'un des fils, confiné dès son enfance dans un couvent à Perejaslav-Salesski, n'avait pas tardé à y mourir. L'autre vivait encore en 1800; il s'adonnait à l'étude de la chimie, que lui enseignait un professeur allemand, et il fut tué en faisant une expérience. Quant à la fille, placée toute petite dans un couvent de Moscou, on ignorait ce qu'elle était devenue. De là des conjectures qui, se mêlant à l'histoire vaguement connue de l'arrestation, du procès secret et de la mort mystérieuse d'une femme dont les intrigues avaient pendant plusieurs mois préoccupé l'impératrice Catherine II, donnèrent peu à peu naissance au roman qui n'a cessé de passer de livre en livre jusqu'à nos jours.

L'empereur Alexandre II eut, il y a quelques années, la fantaisie de connaître la vérité sur cette affaire; il fit examiner par une commission le volumineux dossier relatif à la prétendue fille d'Élisabeth Pétrovna, conservé aux archives de Saint-Pétersbourg. A la suite de cet examen, un rapport lui fut adressé. On ne jugea pas à propos de le publier; mais l'existence de ce mémoire ne resta pas inconnue, et remit en discussion l'histoire toujours obscure de la princesse Tarakanov. Les journaux s'en occupèrent; enfin un recueil mensuel publié par l'université de Moscou donna en 1867 un extrait assez complet du mémoire officiel, qui jette quelque lumière sur cet étrange épisode, sans dissiper néanmoins toutes les incertitudes. Si les faits ne répondent pas entièrement aux traditions que nous venons de rappeler, si l'histoire a un autre dénoûment, elle ne perd rien de ce qu'elle avait de romanesque, et la catastrophe n'est pas moins tragique.

En ajoutant un nom de plus à la série déjà longue en Russie des faux prétendans, cette histoire offre un nouvel et curieux exemple du nombre de gens qui peuvent s'associer par calcul ou se prêter de bonne foi à une intrigue hardiment soutenue, et du succès que peut obtenir, même en un siècle de pleine lumière comme le XVIIIe, une fable bien ourdie. Elle permet de suivre pas à pas le progrès de la fiction dans l'esprit qui l'a conçue, et révèle un caractère qui n'a certainement rien de vulgaire. Les prétendans ont été pour la plupart des hommes; ils se sont présentés les armes à la main, et ont entraîné les esprits par l'ascendant qu'exercent naturellement

sur la foule l'énergie et la bravoure. Il s'agit ici d'une femme qui n'a pas moins de hardiesse, mais qui se cherche des partisans dans les classes cultivées et par de tout autres moyens. Elle remplace la bravoure militaire par les séductions de sa personne, par l'aplomb et la ruse, par une abondance d'expédiens, une souplesse et une fécondité dans l'invention vraiment inépuisables.

I.

Au mois d'octobre 1772, trois étrangers, suivis d'un nombreux domestique, arrivèrent à Paris et s'établirent dans un élégant hôtel de l'île Saint-Louis. C'était une jeune femme de vingt-cinq ans au plus, qui se faisait appeler Aly Émettée, princesse de Voldomir, un jeune homme d'assez bonne tournure, le baron Embs, qui se disait son parent, quoiqu'il n'eût avec elle aucune ressemblance, et un homme d'un certain âge qu'on nommait le baron de Schenk. Ce dernier, tout en gardant avec la dame les manières les plus respectueuses, semblait lui servir de protecteur ou de conseil et avait l'intendance de la maison; c'est à lui que les fournisseurs et les domestiques avaient affaire. La jeune femme, blonde, un peu maigre, était jolie; elle avait les traits réguliers et de la plus rare distinction. Sa figure frappait au premier abord par une singularité dont on ne se rendait pas compte; mais on s'apercevait en l'observant de plus près que les deux yeux, d'ailleurs parfaitement beaux, n'étaient pas de la même couleur, ce qui donnait à son regard quelque chose de perçant et une étrange puissance de fascination. Elle avait de l'esprit et des connaissances, parlait couramment plusieurs langues, chantait à ravir en s'accompagnant du clavecin; de plus, beaucoup de grâce avec un air étonnamment sérieux et parfois un sourire froid qui trahissait une âme peu facile à émouvoir. On sut bientôt qu'elle était née en Circassie; on la disait la nièce et l'héritière d'un Persan prodigieusement riche.

Ces étrangers tenaient un assez grand état de maison; ils avaient un équipage, faisaient de la dépense, donnaient à souper. Aussi ne tardèrent-ils pas à recevoir une société nombreuse, où les femmes manquaient à la vérité, mais où dominaient les étrangers venus de toutes parts à Paris pour y chercher les amusemens dont la capitale de la France était le foyer et y apprendre l'élégance dont elle était l'école. Au rang des plus assidus était le comte Casimir Oginski, hetman de Lithuanie, un des chefs de la nation polonaise, patriote illustre, arrivé depuis quelques semaines en France pour y solliciter le cabinet de Versailles en faveur de sa patrie; c'était un homme spirituel, grand amateur des arts, qui maniait lui-même assez bien

le crayon et le pinceau, et qui jouait supérieurement de la harpe, c'est à lui qu'on attribue l'invention des pédales pour cet instrument. Un autre était le comte Rochefort-Velcourt, d'une famille française établie en Allemagne depuis la révocation de l'édit de Nantes, converti au catholicisme, grand-maréchal du prince de Styrum-Limbourg. Il se rencontrait parmi les habitués des gens de moindre acabit, entre autres un M. de Marine, personnage assez équivoque, espèce de vieux beau sur le retour qui cachait son âge avec le plus grand soin, mais homme nécessaire, car il n'y en avait pas de plus constamment gai ni de mieux informé des chroniques de la galanterie. On y voyait encore un M. Mackay, ancien commis du célèbre banquier Delaborde, et un M. Poncet, gros marchand de la rue Saint-Denis, tous deux également bien fournis d'argent et de vanité. Ce n'est pas précisément pour leur esprit qu'ils étaient reçus dans la maison; mais au bout d'un mois ils avaient avancé d'assez fortes sommes à la princesse. Les deux barons, en leur faisant l'honneur de les prendre pour trésoriers, les ménageaient fort, et M. de Schenk les éblouissait par la description des trésors que la princesse Aly était appelée à recueillir bientôt en Perse.

Il était impossible que l'amour n'eût pas son rôle dans une société dont une femme belle et jeune était le centre. Oginski lui faisait une cour empressée, et il avait avec elle un commerce continuel de billets galans. Le comte Rochefort-Velcourt, qu'on disait assez mal dans ses affaires et qu'un beau mariage eût remis à flot, était un prétendant plus sérieux. Il s'était mis en tête de l'épouser. Elle lui répondait en riant, sans toutefois le décourager.

Un matin Embs, qui avait souscrit plusieurs lettres de change, fut arrêté. On apprit alors que le prétendu baron s'appelait Vantoers et qu'il était fils d'un riche fabricant de toile de Gand, en Belgique, lequel l'avait chassé de la maison paternelle à la suite de je ne sais quelles équipées. La surprise fut grande à cette fâcheuse nouvelle parmi les amis de la princesse. Mackay et Poncet avaient des raisons toutes particulières de s'étonner; ils prirent peur, et, en gens accoutumés par profession à ne jamais négliger longtemps le côté positif des choses, ils réclamèrent avec une insistance polie le remboursement de leurs avances. Le baron de Schenk, d'un sang-froid philosophique qui ne se démentait jamais, surtout dans les grandes occasions, les assura que ce malentendu allait bientôt s'éclaircir. Pour les apaiser et tirer de prison le parent de la princesse, il obtint de M. de Marine, toujours prêt à ce genre de services, qu'il prêtât sa signature. On voulut bien s'en contenter, et les réceptions continuèrent; mais Poncet et Mackay s'étant présentés un soir chez la princesse, on leur répondit qu'elle avait congédié

ses gens à l'improviste, vendu ses chevaux, et qu'elle était partie pour l'Allemagne avec les deux barons et un seul domestique. Elle débarquait en effet quelques jours après à Francfort, où Marine et Rochefort l'avaient devancée, et s'établissait dans le premier hôtel de la ville. Mackay les suivait de près : une semaine ne s'était pas écoulée que Vantoers était arrêté de nouveau à la requête du résident de France, et M. de Marine sérieusement menacé. L'hôtelier, effrayé de cet esclandre et peu jaloux d'héberger tant de monde à ses dépens, mettait à la porte cette compagnie d'aventuriers, sans se soucier des plaintes que la dame allait, disait-elle, adresser aux représentans de la Russie à Vienne et à Berlin, ni prêter l'oreille aux raisonnemens du flegmatique intendant. La brillante princesse et ses amis allaient se trouver dans la situation la plus triste, lorsqu'un sauveur inattendu survint pour conjurer la catastrophe.

Philippe-Ferdinand, prince régnant de Limbourg, seigneur de Styrum, comte d'Oberstein, possesseur de plusieurs fiefs en Lorraine et ailleurs, n'en était pas plus riche malgré tous ces titres. Il avait hérité de la couronne à la place de son frère aîné, mort des suites d'un accident de chasse. Il descendait des comtes de Schauenbourg, et élevait en cette qualité des prétentions fort contestées aux duchés de Slesvig et de Holstein; il était depuis quinze ans en négociation à ce sujet avec les cours de Saint-Pétersbourg et de Copenhague. Il soutenait en outre un procès des plus embrouillés contre le roi de Prusse. Comme la plupart des principicules allemands, il avait une cour soumise à une étiquette rigide, mais pas de courtisans; il avait un chargé d'affaires à Paris et un autre à Vienne; il tenait sur pied une armée de je ne sais combien d'hommes, dont il formait à lui seul tout l'état-major, car il était obligé de faire sur sa cour, sur ses représentans à l'étranger, sur son armée, de grandes économies, qu'il compensait du reste par la libéralité avec laquelle il distribuait les ordres dont il était le fondateur.

Dans sa principauté de deux lieues d'étendue dans tous les sens, il affectait les allures d'un souverain. Quoique catholique et même dévot jusqu'à la bigoterie, il craignait peu de scandaliser ses sujets, et il avait eu publiquement plusieurs favorites à l'imitation du roi Louis XV. Ignorant et crédule, il se piquait d'esprit, ce qui ajoutait quelques degrés de plus à sa sottise. Il apprit l'embarras dans lequel se trouvait la femme que son grand-maréchal du palais, Rochefort-Velcourt, voulait épouser; ce récit piqua sa curiosité, et il se rendit à Francfort pour la voir. Elle s'apprêtait à quitter l'hôtel lorsque le prince de Limbourg se présenta. Sa beauté, l'air de majesté qui lui était naturel, son éloquence, firent sur lui la plus vive impression; elle laissa tomber, comme en passant, quelques mots sur sa

naissance. De plus aguerris que le prince de Limbourg eussent été pris à la séduction de ses savans sourires. Il n'y résista pas, et sortit de chez elle ravi ou plutôt entièrement subjugué. Il paya une partie de ses dettes, offrit des garanties à Mackay et à Poncet, et pria la princesse de s'établir, jusqu'à l'arrivée des sommes qu'elle attendait de Perse, dans un de ses châteaux. Il laissa toutefois Vantoers en prison, et la princesse ne s'inquiéta pas plus que Rochefort-Velcourt de lui rendre la liberté. Le prince ne tarda pas à combler la dame des témoignages de la galanterie la plus empressée, à lui prodiguer les cadeaux, tellement que le grand-maréchal, alarmé par ces tendres démonstrations envers la femme qu'il voulait épouser, les prit bientôt assez mal, et eut l'imprudence de le laisser voir. Le prince se targuait d'avoir en tout des façons royales, il se souvint à propos de la manière dont Louis XIV, en semblable occurrence, avait traité M. de Montespan; il en usa de même avec Rochefort-Velcourt, et le fit enfermer comme prisonnier d'état.

La princesse s'était installée à Neusess, un des châteaux du prince, en compagnie du baron de Schenk, dépositaire de ses archives, c'est-à-dire de quelques papiers au moyen desquels il la tenait à sa merci. Le château de Neusess, presque toujours inhabité, se trouvait dans un grand état de délabrement; mais le prince, ne pouvant se dissimuler que ce logis laissât fort à désirer, y avait placé quelques-uns de ses soldats, en général peu occupés, pour présenter les armes à la princesse toutes les fois qu'elle sortait, ce qui devait réparer, selon lui, l'insuffisance de l'ameublement. Il faisait à Neusess de fréquentes visites et donnait à la princesse les signes d'un attachement de plus en plus vif, qu'elle savait à la fois flatter et contenir adroitement dans les limites du respect. Le prince avait pour chargé d'affaires à Vienne un certain Hornstein, prélat catholique, profond théologien, fort dévot et grand faiseur de conversions, qui était en même temps ministre de l'électeur de Trèves. Hornstein ayant fait un voyage à Limbourg, le prince, qui le traitait sur le pied de l'amitié, le conduisit à Neusess. La belle Circassienne devina notre homme, et, le prenant par l'amour-propre, elle n'eut pas de peine à le charmer. Elle le supplia d'avoir pitié de son inexpérience, de veiller sur sa jeunesse si éprouvée, d'être son mentor comme il était celui du prince, et d'avoir pour agréable qu'elle ne se conduisît que par ses conseils. Elle lui parla, mais avec modestie, des grandes richesses dont elle devait hériter, et le chargea de lui acheter une propriété en Allemagne, parce qu'elle ne voulait plus quitter sans espoir de retour un pays auquel son cœur tenait désormais par tant de liens. Cette fortune colossale était loin de nuire au prestige qu'elle exerçait sur tout le monde et sur le prince en particulier.

Celui-ci était fort endetté; les largesses qu'il venait de faire, le surcroît de dépenses qu'il était obligé de s'imposer, mettaient le comble à ses embarras. Sur la recommandation de la princesse, M. de Marine était parti pour Paris chargé par le prince de négocier avec le gouvernement français la cession des fiefs qu'il possédait en Lorraine; mais l'affaire n'avançait pas. Le comté d'Oberstein, dans la délicieuse vallée de la Nahe, le joyau des propriétés du prince, était si obéré que celui-ci n'en touchait plus les revenus depuis nombre d'années, et c'était là le plus grand de ses chagrins. La princesse, avec un tact exquis, lui insinuait qu'elle pourrait mettre bientôt à sa disposition les sommes nécessaires pour le dégager, et elle priait Hornstein, devenu son protecteur, d'intercéder pour que le prince voulût bien ne pas repousser ces offres.

Elle prenait de jour en jour plus d'empire sur le prince, elle voyait que les espérances dont elle se plaisait à l'amuser riaient à son cœur; il ne lui avait pas été difficile de s'apercevoir que l'amour et l'intérêt, attisés l'un par l'autre, avaient déjà fait naître en lui la pensée de l'épouser. Pourquoi donc ne se déclarait-il pas? Les semaines s'écoulaient, les visites se succédaient l'une à l'autre sans que le mot si longtemps attendu vînt sur ses lèvres. Un jour, il la trouva les yeux rougis par les larmes, souffrante, accablée sous le poids d'une morne tristesse. A son inquiète sollicitude, à ses pressantes questions sur la cause du chagrin auquel il la voyait en proie, elle répondit enfin qu'une lettre du grand-chancelier de Russie, le prince Galitzin, son tuteur, venait de l'informer que son oncle la rappelait sans retard en Perse pour la marier. Aussitôt le prince, avec un emportement de passion qu'il n'avait pas montré jusque-là, lui déclara qu'il ne la laisserait pas partir, qu'il l'aimait et qu'il la priait de lui accorder sa main. Elle touchait à son but. Elle feignit toutefois de paraître surprise autant qu'heureuse, et demanda pour répondre un délai de quelques jours. Elle avait besoin de consulter son tuteur. Bientôt en effet elle eut la joie d'annoncer au prince que le grand-chancelier de Russie prenait sur lui d'autoriser cette union et d'obtenir que son oncle ne s'y opposât point; mais en même temps Hornstein, alors absent, écrivait au prince de Limbourg, et lui faisait comprendre à elle-même qu'il était nécessaire qu'elle fournît avant ce mariage des documens certains sur sa naissance. Loin d'être déconcertée par une pareille exigence, elle la trouva toute naturelle, et, en attendant les renseignemens que les gazettes russes ne tarderaient pas à publier, elle entrait dans de nouveaux détails sur son histoire. Elle était *dame d'Azof* sous la suzeraineté de l'impératrice de Russie et unique héritière de la maison de Voldomir. Elle appartenait à l'église grecque orthodoxe; deve-

nue orpheline à l'âge de quatre ans et conduite à la cour du shah de Perse, son oncle, celui-ci l'avait envoyée en Europe pour la soustraire aux troubles qui agitaient le pays. Les biens de sa famille avaient été séquestrés en 1749 pour vingt années. Ce temps était révolu, elle n'avait plus pour entrer en possession qu'à obtenir l'agrément de l'impératrice, à quoi son tuteur, le grand-chancelier, s'employait activement. La fable se développait au gré des circonstances avec un succès qui ne se démentait pas.

Depuis qu'elle se croyait sûre d'épouser le prince, la dame d'Azof s'était départie de ses rigueurs pour lui, peut-être avec l'espérance de l'enchaîner plus étroitement, et ce calcul, qui eût pu être une imprudence et la perdre, avait pleinement réussi. Le prince n'avait pas tardé à mettre son ami Hornstein dans la confidence de son bonheur, et le rigide mentor, tout dévot qu'il fût, avait montré pour la faiblesse de ses élèves une indulgence plus que paternelle. Il voyait surtout dans la princesse une belle conversion à opérer, une brillante conquête à faire pour l'église. D'ailleurs le prince multipliait les fêtes, prolongeait ses séjours à Neusess, affectait de se montrer partout en public avec la Circassienne, en un mot il affichait royalement son triomphe, comme s'il eût voulu prendre tout le pays à témoin de l'engagement qu'il avait contracté. Malgré ces démonstrations, qu'elle pouvait prendre jusqu'à un certain point pour des sûretés, la princesse ne laissait pas de ressentir une impatience d'autant plus grande que les papiers exigés pour le mariage ne devaient jamais arriver. Elle avait des périls à craindre de plus d'un côté. Vantoers, toujours en prison à Francfort, se plaignait qu'on l'oubliât et menaçait de parler. Mackay et Poncet perdaient patience en dépit des promesses du prince. Pour les apaiser, on les décorait tant qu'ils voulaient; mais on savait qu'ils ne s'en livraient pas moins sur leurs débiteurs à des recherches qui pouvaient en apprendre un jour plus que la dame d'Azof ne désirait qu'on en sût. Aussi usait-elle des ressources les plus variées pour précipiter la conclusion. Quelquefois elle manifestait des scrupules religieux, elle se montrait alarmée du scandale de cette union coupable; il lui était pénible de supporter une situation indigne de son nom, de sa naissance, de sa famille, et elle paraissait résolue, quoi qu'il lui en coûtât, à y mettre un terme. D'autres fois elle essayait sur le prince du ressort de la jalousie. Elle n'avait pas cessé d'être en correspondance avec Oginski; cette correspondance devenait plus active, et la dame ne cachait pas au prince que le magnat avait eu autrefois pour elle une grande passion. Elle jouait aussi elle-même la jalousie; elle savait qu'on voulait marier le prince et ne prétendait pas être un obstacle à son bonheur; elle parlait d'une sépara-

tion immédiate, définitive, ou du moins elle voulait s'éloigner pour quelques mois afin de lui donner le temps de consulter son cœur. Le prince s'irritait de ces soupçons injustes; il les repoussait en s'abandonnant tour à tour, comme un enfant, aux protestations les plus ardentes et aux plus folles colères. Les accès de profond désespoir qui succédaient à ces colères donnaient à la princesse la mesure de l'empire qu'elle exerçait sur cette faible nature, mais ne la rassuraient point, tant que son mariage dépendrait d'une condition qu'elle ne pouvait remplir, et dont il lui importait par-dessus tout d'être dispensée. Elle recourait alors aux tentations de l'intérêt. L'impératrice de Russie ne pouvait se refuser à reconnaître ses droits incontestables et à la mettre bientôt en possession de la principauté de Voldomir; la seule chose à craindre était que, tant que durerait la guerre avec la Turquie, elle ne pût s'occuper de cette affaire, et combien de temps la paix se ferait-elle attendre? Elle savait bien qu'une circonstance accélérerait infailliblement la décision, — elle voulait dire son mariage avec le prince, — mais il n'était pas de sa dignité de la provoquer, ni même d'y consentir jusqu'à ce que sa situation fût ce qu'elle devait être un jour. Elle annonçait le projet de se rendre à Saint-Pétersbourg, où sa présence préviendrait au moins l'impératrice en sa faveur; avant de partir, elle voulait assurer au prince la disposition d'une partie de sa fortune, et elle lui présentait une lettre de change toute préparée sur un banquier imaginaire. La seule idée de cet éloignement momentané le désolait, son cœur ne tenait pas contre un tel excès de dévoûment; il n'était alors extravagances auxquelles il ne se livrât, il se déclarait décidé à rompre avec le monde, il parlait d'entrer en profession, si elle s'éloignait, ne fût-ce que pour peu de temps. Il souscrivait d'avance à tout ce qu'elle voudrait, pourvu qu'elle obtînt l'assentiment de son ami Hornstein. Il demandait seulement que, pour être plus complétement à lui et pour qu'il n'existât plus entre eux l'ombre d'une séparation possible, elle se fît catholique.

Cette concession coûtait fort peu à sa conscience, et sans doute elle se réservait d'y consentir aussitôt qu'elle ne verrait plus d'autre obstacle à son mariage avec le prince que la différence de religion. Lorsque Hornstein venait à Neusess, elle ne se refusait jamais aux longues conversations théologiques qu'il aimait à provoquer, et dont il remportait invariablement tout l'honneur. Toutefois elle avait au plus haut degré l'art de ménager ses ressources : le changement de religion en était une dont elle ne voulait pas user sans être parfaitement sûre d'en recueillir le fruit, et elle continuait d'opposer aux instances du prince des scrupules qui allaient peu à peu s'affaiblissant. L'opinion du pays, émue de cette liaison publique, commen-

çait à s'exprimer en termes plus hardis sur le compte de la dame d'Azof. Dès la première visite que le prince lui avait faite à Francfort avec son grand-maréchal, on avait essayé de le mettre en garde contre cette personne suspecte. Hornstein avait recueilli de son côté plus d'un indice inquiétant, et il avait fidèlement transmis au prince ce qu'il apprenait. Celui-ci avait longtemps dédaigné tout cela; mais aujourd'hui, accablé de dettes, sans argent et sans crédit, il allait bientôt se trouver dans un état de détresse dont l'approche ouvrait insensiblement son cœur à la défiance. Cependant il résistait encore; un jour, à la chasse, un piqueur qu'il honorait de ses bonnes grâces ayant cru lui faire sa cour en parlant avec indignation des médisances qui couraient sur le compte de la princesse, pour toute réponse il l'avait frappé avec la crosse de son fusil. Ce propos n'en avait pas moins fait impression sur son esprit. Enfin il lui arriva de Francfort une lettre dans laquelle on lui peignait la princesse sous les plus fâcheuses couleurs; on parlait des aventures qu'elle avait eues et des dupes qu'elle avait faites à Berlin, à Londres, à Paris. Ce fut le dernier coup. Il courut à Neusess; sans demander et sans attendre aucune explication, il se mit à l'accabler des reproches les plus vifs, auxquels il mêlait d'une façon bizarre mille protestations. Elle l'écouta jusqu'au bout avec une tranquillité méprisante; puis elle répondit qu'elle avait toujours dû s'attendre à pareil traitement de la part d'un homme aussi facile à tromper, le jouet de ses faux amis, misérablement esclave de l'opinion des ignorans, et d'une voix attendrie par l'émotion elle ajouta qu'elle avait pitié de sa faiblesse, que pour elle, à jamais perdue, puisqu'elle ne tarderait pas à être mère, sûre de se voir repoussée par les siens et sans espoir de recouvrer les biens de sa famille, elle acceptait la pauvreté et n'éprouvait qu'un regret, c'est que l'abandon du prince la mît dans l'impossibilité d'acquitter, en l'enrichissant, la dette qu'elle avait contractée. La révélation inattendue de cette grossesse, qui était d'ailleurs une fiction, avait suffi pour jeter le prince dans un trouble extrême. A peine eut-elle fini qu'il s'empressa de confesser sa crédulité et d'implorer son pardon. — Elle savait bien qu'il l'aimait et qu'il l'aimerait toujours, fût-elle pauvre, sans naissance, coupable même; pourquoi l'avait-elle trompé?

— Et qui vous dit que je vous trompe? Voilà cinq mois que je laisse cruellement languir le baron Embs dans la prison de Francfort, n'est-il pas juste qu'il m'accuse pour se venger? Vous étonnerez-vous de la haine publique qui me poursuit, et que ma honte autorise?

C'était la première fois qu'elle parlait du baron Embs, et sans doute elle ne se souciait guère qu'il fût mis en liberté.

— D'ailleurs, reprit-elle après un instant de silence, sachez-le, je suis la victime du sort depuis ma naissance. Que serais-je devenue, que deviendrais-je encore, délaissée de tous, au milieu d'un monde ennemi où le destin m'a jetée sans défense, si je ne m'étais armée contre les chances de la vie de courage et d'audace? Vous me demandez la vérité. Vous ne la croiriez pas, si je vous la disais tout entière. Qu'est-ce que la vérité? Qu'est-ce que le mensonge? Dans l'étrange comédie que nous sommes condamnés à jouer et où nous ne choisissons pas notre rôle, dites-moi si vous êtes capable de distinguer les masques des visages? Chacun s'abuse et abuse les autres. Tous mentent, mais les uns mentent sans suite et se perdent, les autres entendent dominer l'avenir; ils mentent, si vous voulez, mais avec système, et c'est parmi ceux-ci que je veux être. Condamnez-moi, faites-moi, si vous l'osez, un crime de vous aimer et de vouloir, en me sauvant, vous sauver vous-même avec moi.

Cet aveu, qu'on pourrait prendre pour une témérité inexplicable, était dans sa pensée profondément calculé. Il ne lui suffisait plus d'avoir le prince à ses pieds et d'être la maîtresse absolue de ses volontés; elle prétendait écarter toute crainte pour l'avenir, et l'asservir plus complétement encore en se faisant de lui un complice sans l'initier à ses projets et sans lui révéler la vérité sur sa naissance, que probablement elle ignorait elle-même. Elle ne s'était pas trompée; il paraissait maintenant ensorcelé. Dans ses lettres, il parlait avec épouvante du *système*, mais il s'y prêtait sans résistance; bien plus, il aidait la princesse à étayer l'édifice d'inventions qu'elle avait élevé; il conspirait avec elle contre son ami Hornstein, il lui apprenait à le tenir par la cupidité, et il lui en fournissait les moyens. Au contraire, à mesure que le prince lui appartenait davantage, elle semblait le traiter avec une indifférence plus marquée. Était-elle arrivée à ne sentir que du mépris pour une proie trop facile? Le prince, entièrement ruiné par la perte de son procès contre le roi de Prusse, ne lui paraissait-il plus un parti assez brillant? L'inégalité de son humeur, cette passion grondeuse sujette à des accès de révolte qu'il fallait sans cesse comprimer, commençaient-elles à la fatiguer, ou bien enfin nourrissait-elle maintenant d'autres pensées? Le fait est qu'elle ne parlait plus de mariage, et semblait prendre sans regret son parti d'un ajournement indéfini.

On était à la fin de 1773. La princesse venait de s'établir au château d'Oberstein. Vers cette époque, de nouveaux bruits se répandirent tout à coup à son sujet. Ce n'était plus une aventurière, les titres qu'elle portait lui appartenaient réellement, et lui avaient été donnés pour cacher le secret de sa naissance; elle n'était autre que la princesse Tarakanov, fille de l'impératrice Élisabeth de Russie.

Placée dans un couvent où l'on avait tenté de l'empoisonner, envoyée plus tard en Sibérie, elle avait été sauvée de l'exil par la pitié de ses gardiens et emmenée à la cour de Perse; puis elle avait quitté cette cour à la suite de troubles survenus dans le pays. Ce récit, accompagné de détails singulièrement précis, provoquait un retour d'opinion favorable à la princesse. Le prince de Limbourg y ajoutait une foi entière, il n'y a pas lieu de s'en étonner; mais il n'était pas le seul : étant allé passer les fêtes de Noël chez sa sœur, la comtesse de Hohenlohe-Bartenstein, il écrivait à la princesse que tout le monde autour de lui la croyait en effet fille d'Élisabeth et de Rasumovski; il l'encourageait à ne point douter de l'avenir, et ce qui prouve à quel point il était persuadé du crédit qu'elle ne pouvait manquer d'avoir quelque jour à la cour de Russie, c'est qu'il lui envoyait une procuration en bonne forme pour traiter avec le grand-chancelier de l'empire au sujet des prétentions sur le Slesvig-Holstein qu'il soutenait contre la maison d'Oldenbourg.

La fable était maintenant complète. Elle ouvrait à la princessè une nouvelle carrière d'aventures et d'ambitions qui devait, par une pente fatale, l'entraîner à sa ruine. Elle avait été d'ailleurs si habilement propagée qu'il était impossible alors d'en deviner l'auteur.

II.

Au milieu de l'été de 1772, le dernier rempart de l'indépendance polonaise contre la conjuration de la Russie et de la Prusse était tombé. Les confédérés de Bar avaient été obligés de rendre, après une défense héroïque, les villes dont ils étaient maîtres, Czenstokow, Tynieck, Landskroon; puis ils s'étaient dispersés, et un grand nombre avaient pris, pour se dérober à la vengeance des vainqueurs ou se soustraire au spectacle de la patrie déchirée et asservie, ce chemin de l'exil où tant d'autres les ont suivis depuis un siècle. La plupart d'entre eux s'étaient attachés à la fortune du prince Radzivil, palatin de Vilna. Après s'être échappé de Varsovie, où il était en quelque sorte prisonnier, celui-ci avait rassemblé un corps de confédérés et tenté un dernier effort. Vaincu par les Russes à Niewitz, il s'était dirigé vers la France avec le vain espoir d'y trouver, maintenant que le crime était consommé, autre chose que des témoignages d'une sympathie stérile. Malgré cette déception nouvelle, le prince Radzivil n'en avait pas moins lancé, au nom des confédérés, un manifeste où il proclamait la déchéance du roi de Pologne, et, fermant prudemment l'oreille aux avances qui lui étaient faites de Varsovie, il s'était établi à Strasbourg, puis était venu se fixer à

Manheim. Il avait envoyé de là un des anciens chefs de la confédération, un de ses affidés les plus sûrs, à Constantinople, pour y offrir au grand-seigneur, alors en guerre avec la Russie, le secours des Polonais disposés à combattre sous ses drapeaux, et y solliciter en leur faveur les moyens de se rendre au camp de l'armée turque.

Le bon marché de la vie, l'accueil sympathique des habitans avaient retenu dans le Palatinat une multitude de Polonais. Les plus riches demeuraient à Manheim; les autres s'étaient établis dans les villages des environs. Parmi ceux-ci se trouvait, à Mussbach, non loin de la ville, un homme jeune encore, d'une remarquable intelligence et d'une jolie figure, appelé Domanski. Il avait servi d'abord sous le duc de Courlande; ensuite il était entré des premiers dans la confédération, où il s'était fait remarquer en plusieurs rencontres par l'impétuosité de son courage. C'était une nature enthousiaste et passionnée, avide de gloire et de dévoûment, qui joignait une extrême timidité dans la vie commune à la plus grande bravoure sur le champ de bataille. Quoiqu'il fût d'une naissance médiocre, Radzivil l'avait pris en affection et lui témoignait une confiance particulière. Domanski avait à son service un garçon de Posen, nommé Joseph Richter, autrefois domestique d'Oginski en France, puis de la princesse de Voldomir, qu'il avait suivie en Allemagne. Il avait plus d'une fois entretenu Domanski de son ancienne maîtresse. Au mois de décembre 1773, pendant l'absence du prince de Limbourg, la princesse fit un voyage de quelques jours à Manheim. Domanski l'y rencontra et en devint aussitôt éperdument amoureux.

Elle était à peine de retour, qu'un étranger vint demeurer jusqu'à la fin de janvier à Oberstein. Il sortait peu, ne voyait personne, semblait éviter avec beaucoup de soin d'attirer l'attention; il se promenait à la chute du jour sur un chemin qui passait devant le château, et un courrier de la poste le vit à plusieurs reprises arrêté dans l'ombre avec une personne enveloppée d'un manteau noir garni d'un capuchon, qu'il crut reconnaître une fois pour la princesse. Elle était obligée de s'entourer des plus grandes précautions pour tromper la surveillance jalouse que le prince exerçait sur elle; il n'apprit que longtemps après cette aventure, et la manière dont il s'exprime dans ses lettres sur l'*inconnu de Mussbach* montre quels dangers elle aurait courus, s'il lui eût alors découvert une intrigue. Cet inconnu était-il un amant? La princesse était femme et d'humeur peu farouche; mais l'amour n'était pour elle qu'un moyen. Si donc elle ne négligea rien pour exalter la passion que Domanski, car c'était lui, avait conçue pour elle, il lui suffit de ne pas le repousser pour s'assurer de son dévoûment.

Or c'est précisément à cette époque que commencèrent à se ré-

pandre les nouveaux bruits sur la naissance de la princesse. Avaient-ils, dans l'intimité qui s'était formée entre eux, imaginé de concert une fable qui leur permît bientôt de ne point se séparer et d'associer leur fortune? Il serait permis de le croire, si la princesse n'eût été fort indifférente à l'amour et habituée à le faire servir à des desseins plus sérieux. On aurait lieu de penser plutôt que Domanski n'était ici que l'agent de Radzivil, et que celui-ci, selon la version adoptée par les historiens, avait inventé le rôle et trouvé l'actrice dans l'intérêt de sa politique; mais comment Radzivil, qui n'avait jamais vu la princesse, aurait-il conçu pareille pensée? Celle-ci n'avait d'ailleurs nul besoin qu'on lui suggérât ses plans. Elle savait qu'une fable n'est pas facilement soutenue par plusieurs personnes, si la plupart d'entre elles ne sont convaincues, et que, pour agir avec une énergie persévérante, il faut en général que les hommes s'abusent de bonne foi. Aussi jamais aucun de ceux qui vivaient autour d'elle, sauf peut-être le baron de Schenk, dont elle était parvenue à se défaire, n'avait-il reçu la confidence de ses projets; si elle s'était dévoilée au prince de Limbourg, c'est qu'assurée d'avoir sur son esprit un empire sans bornes, elle voulait lui imposer une complicité qu'il n'aurait pas la force de repousser. Du moment qu'elle avait entrevu la possibilité de tirer parti de la passion de Domanski, elle avait achevé de le subjuguer par le témoignage de ses sympathies pour la cause polonaise, en faisant briller à ses yeux des espérances qui flattaient sa haine pour Catherine II et l'ardeur de son patriotisme. Peut-être était-ce à l'improviste que lui était venue l'idée de se donner à Domanski pour la princesse Tarakanov, légitime héritière du trône de Russie. Elle avait retenu de ses conversations avec Oginski beaucoup de particularités sur l'histoire intime de la cour impériale; si elle eût alors trouvé en lui un homme moins expérimenté, un esprit plus enclin à se prêter à quelque tentative hasardeuse, qui sait si elle n'eût pas entrepris de le tromper le premier? Elle avait affaire maintenant à un jeune homme enivré par la passion, désarmé contre les illusions, impatient d'agir, prêt à tout oser pour la femme qu'il aimait et pour sa patrie, de plus au courant d'une foule de détails sur la Russie et sur la famille impériale dont la princesse faisait son profit et enrichissait son roman. Par l'avidité avec laquelle il avait reçu ses révélations, elle pouvait juger de la prise qu'elles auraient sur ses compatriotes, disposés par le malheur à s'attacher à toutes les chimères. Elle était sûre de se faire tout d'abord parmi eux un parti.

Les circonstances politiques semblaient d'ailleurs justifier tous les rêves. La Russie, peu sensible aux bienfaits d'une civilisation tyranniquement imposée, s'agitait sous la main de Catherine. De

fréquentes révoltes parmi les paysans entraînaient des répressions impitoyables qui provoquaient de nouveaux soulèvemens. Le sourd mécontentement et la crédulité des masses sollicitaient les imposteurs. Un médecin grec nommé Stéphano, qui se faisait passer pour l'empereur Pierre III, était apparu chez les Monténégrins. Depuis plusieurs mois, les gazettes allemandes étaient remplies des exploits d'un autre Pierre III, sorti du fond d'un couvent d'ermites. Pougatchef, ancien soldat déserteur, ancien moine, ancien bandit, traînant à sa suite toute une armée de Baskhirs, de Kirghis, de Tartares Nogaïs, de Kalmouks, couvrait de ruines les contrées entre le Jaïk et le Volga, brûlait les châteaux, massacrait les nobles. Les serfs le recevaient partout en libérateur; il était impatiemment attendu par la populace de Moscou, et serait entré en maître dans cette ville, dégarnie de troupes, s'il n'avait eu la folie de vouloir jouer à l'empereur et de s'amuser au siége d'Orembourg. Catherine II ne s'était pas d'abord émue de ce qu'elle prenait pour une échauffourée : « Vous jugez bien, écrivait-elle à Voltaire en lui donnant des nouvelles du *marquis* Pougatchef, que cette incartade de l'espèce humaine ne dérange en rien le plaisir que j'ai de m'entretenir avec Diderot; » mais elle était bien forcée de prendre l'affaire au sérieux en apprenant que Pougatchef avait battu les premiers régimens envoyés contre lui, brûlé les faubourgs de Kasan, et qu'il s'était emparé des villes de Penza, de Saratov, de Dmitrevsk. Ces événemens, grossis par la distance, étaient faits pour encourager les espérances les plus téméraires de la princesse.

Radzivil fut la première personne à qui Domanski fit part du secret qui lui avait été confié. S'il commença par élever quelques doutes, l'éloquence que donnaient à Domanski l'amour et la conviction, la véhémence de son admiration pour la princesse, surtout les détails si particuliers dans lesquels il entrait sur l'histoire de la dame d'Azof, en triomphèrent. Radzivil écrivit sur-le-champ à la princesse une lettre où il lui disait : « Je regarde, madame, l'entreprise de votre altesse comme un miracle de la Providence, qui veille sur notre infortunée patrie en lui envoyant une si grande héroïne. » Il aurait voulu voler auprès d'elle; mais sa situation lui commandait une extrême circonspection, et il craignait, en attirant les yeux par son costume polonais, de donner un dangereux éclat à leurs relations. Il espérait toutefois avoir l'honneur de lui faire bientôt sa cour. La démarche de Radzivil, l'autorité de son témoignage, ne permettaient à personne de conserver un doute sur la naissance et les droits de la princesse; son histoire passa dès lors pour avérée non-seulement parmi les réfugiés polonais, mais dans tout le pays, et se répandit bientôt à Paris même, à tel point qu'O-

ginski envoya un de ses affidés à Oberstein pour demander des éclaircissemens. La facilité de Radzivil à croire cet étrange récit s'explique parfaitement, car, loin de contrarier le plan qu'il avait formé de s'adresser à la Porte pour l'intéresser à la Pologne, rien n'y répondait mieux que de susciter de nouvelles chances de révolution en Russie au moment où la guerre reprendrait sur le Danube avec un redoublement de vigueur. Il avait résolu de se rendre à Venise pour correspondre de plus près avec la Porte. Divers incidens s'opposèrent aux entrevues secrètes projetées entre la princesse et lui. Ils correspondaient par l'intermédiaire de Domanski. Il fut convenu qu'elle se rendrait également à Venise, où elle rencontrerait Radzivil, pour se mettre elle-même en relations avec la Porte.

L'annonce de son prochain départ plongea le prince de Limbourg dans le désespoir. Cependant depuis que la princesse Tarakanov avait remplacé la dame d'Azof, sa soumission avait encore augmenté pour une si haute personne, et il ne songeait pas à s'opposer à des desseins dont le succès l'intéressait lui-même à si haut point. Il se résigna lorsqu'elle lui fit voir une lettre par laquelle une parente de Radzivil, la comtesse Sangusko, qui habitait Paris, l'informait de l'approbation donnée par le roi Louis XV à son projet d'aller à Constantinople, et d'y proclamer dans un manifeste ses droits au trône de Russie. Malgré la gêne extrême où il était alors, le prince de Limbourg réussit à lui procurer les moyens de se rendre à Venise avec un train princier. Il lui donna une preuve plus grande encore de son dévoûment : comme pour sceller une union que l'église n'avait pas consacrée, mais qu'il s'obstinait à regarder comme indissoluble, il lui reconnut par écrit, au dernier moment, le droit de prendre le titre de princesse de Styrum-Limbourg (c'était tout ce dont il disposait alors), s'il venait à mourir. Elle partit le 13 mai 1774, et le prince l'accompagna jusqu'à Deux-Ponts. Il la laissa continuer seule son voyage sous le nom de comtesse de Pinneberg; c'était celui d'une seigneurie située dans le Holstein, un des fiefs nombreux sur lesquels le prince de Limbourg se flattait d'avoir des droits.

Radzivil l'attendait à Venise depuis le mois de mars. Un somptueux appartement avait été préparé pour la recevoir, par les soins de Domanski, dans le palais de l'ambassadeur de France. Le surlendemain de son arrivée, après lui avoir laissé prendre un jour de repos, le prince Radzivil vint, escorté d'un grand nombre de Polonais en riches costumes, lui faire une visite de cérémonie. Elle la lui rendit la semaine suivante chez sa sœur, la princesse Morawska. L'incognito qu'elle croyait devoir garder était un voile transparent.

Sa naissance, ses projets n'étaient un secret pour personne à Venise; c'était le sujet ordinaire de toutes les conversations dans la société polonaise et parmi les jeunes officiers français que le goût des aventures avait attirés auprès du palatin de Vilna, et qui se proposaient de le suivre en Turquie. Elle n'avait pas de plus chauds admirateurs de son esprit et de sa beauté, et elle les étonnait par la profonde connaissance qu'elle paraissait avoir des intérêts politiques de la plupart des nations de l'Europe. Radzivil la visitait chaque jour accompagné de Domanski, lequel lui servait de secrétaire, et avait avec elle de longs entretiens.

Elle recevait beaucoup de monde. Un ami du prince de Limbourg établi à Venise, le baron Knorr, qu'elle avait créé, de son autorité privée, seigneur de Krymov, jouait auprès d'elle le rôle de tuteur, faisait sa correspondance, gouvernait sa maison. Les Polonais et les Français remplissaient son salon. Outre le prince Radzivil, on voyait parmi les plus empressés le comte J. K. Potoçki, un des chefs de la confédération de Bar, le staroste de Pinsk, et un jeune homme appelé Czarnowski. Divers personnages étrangers, et quelques-uns assez singuliers, se mêlaient à cette société, entre autres deux capitaines de navires barbaresques, Hassan et Méhémet, et un Anglais, Édouard Wortley Montague, fils de la célèbre voyageuse Mary Montague, — homme d'un caractère excentrique et de beaucoup d'esprit, assez aventurier, qui avait été matelot, conducteur d'ânes en Portugal, enfermé à Paris au Châtelet pour je ne sais quel démêlé avec la justice, et qui, s'étant fait en dernier lieu musulman, parlait d'aller s'établir à Tunis. Malgré une dignité qu'on aurait pu prendre pour de la hauteur, malgré une réserve habituelle de langage qui maintenait autour d'elle un ton irréprochable, la princesse semblait s'être fait une règle de ne dédaigner aucune relation, sachant par expérience qu'il pouvait y avoir quelque avantage à tirer de la plus humble ou de la plus étrange.

Le directeur de la banque de Venise, Martinelli, fort répandu dans la société polonaise, était un des amis les plus choyés par la princesse. Peut-être espérait-elle qu'à sa recommandation la caisse de la banque lui serait toujours ouverte. Elle se trompait; après quelques avances, la banque lui ferma poliment, mais obstinément, son crédit. Aussi le seigneur de Krymov avait beau s'ingénier, il ne pouvait empêcher la gêne de pénétrer dans la maison. La princesse, déjà obligée de réduire le train qu'elle avait tenu jusqu'alors, allait être réduite aux expédiens, lorsque heureusement Radzivil et les Polonais résolurent de se transporter à Raguse pour se rapprocher encore de la Turquie. La princesse crut à propos de l'y devancer. Le jour de son départ, Radzivil et sa sœur vinrent avec une

suite nombreuse pour lui faire cortége jusqu'au port, et là, prenant la parole au nom de ses compatriotes, il lui exprima l'espérance de la voir bientôt assise à la place où sa naissance l'appelait. Elle répondit qu'impératrice de Russie, elle mettrait sa gloire à réparer envers la Pologne le crime qu'une autre impératrice avait commis. C'était la première fois que sa naissance et ses projets étaient officiellement déclarés.

Radzivil avait obtenu du consul de France à Raguse, M. Descriveaux, qu'il cédât à la princesse sa maison de campagne, située à deux pas de Raguse, dans une position délicieuse, sur un coteau semé de jardins, de villas et de vignes, non loin de la route qui conduit du port de Gravosa à la ville. Aussitôt que Radzivil et ceux qui l'accompagnaient furent arrivés, cette charmante habitation devint le quartier-général de l'expédition. Radzivil subvenait à toutes les dépenses et dînait presque tous les jours à la table de la princesse, qui ne manquait pas d'inviter les personnages les plus marquans de la société polonaise et française. Elle avait entre les mains des pièces qui établissaient d'une manière authentique et décisive, à son gré, les droits qu'elle revendiquait à la couronne impériale. C'étaient, entre autres, deux pièces par lesquelles Pierre le Grand et Catherine Ire avaient réglé l'ordre de la succession au trône; la plus importante était le testament de l'impératrice Élisabeth Pétrovna, qui désignait pour héritière de la couronne sa fille Élisabeth, et pour régent, jusqu'à la majorité de la princesse, le duc Pierre de Holstein. Ces pièces, qu'elle communiqua au prince Radzivil, témoignaient d'une parfaite connaissance de la situation et du personnel de la cour, ainsi que des traditions politiques et du style de la chancellerie russe. Elle se proposait de les publier à l'appui du manifeste qu'elle ne tarderait pas à lancer; mais elle voulait en faire tenir copie sans tarder au commandant de la flotte russe mouillée en ce moment dans la rade de Livourne; c'était le frère du favori de Catherine II, Alexis Orlof, qu'on disait avoir alors de graves sujets de mécontentement, et qu'elle pouvait se flatter de gagner sans peine à son parti. D'où tenait-elle ces documens? Radzivil ne parut pas s'en inquiéter; il n'éleva pas la moindre objection, soit qu'il eût pris le parti de tout admettre sans y regarder de trop près, soit qu'elle eût eu l'adresse de lui expliquer d'une manière plausible comment ces papiers se trouvaient en sa possession.

Cette société étrangère, d'allure martiale et brillante d'espérance, répandait dans Raguse une animation extraordinaire. L'histoire de la princesse dont chaque jour révélait de nouvelles et romanesques péripéties, son refus d'épouser le shah de Perse, ses voyages à travers la Russie qu'elle avait parcourue en habits d'homme, l'éclat de

sa beauté, l'imposante dignité de ses manières, l'éloquence avec laquelle elle exposait ses desseins, l'entouraient d'un singulier prestige. Il existe à Raguse une noblesse qui prétend remonter au moins à Charlemagne et que son ancienneté a rendue de tout temps fort dédaigneuse; cette noblesse briguait avec ardeur l'honneur d'être présentée à son altesse. Il ne planait aucun soupçon sur la situation de la princesse, et personne n'eût osé douter du succès de son entreprise, à tel point qu'un voyageur qui revenait du Montenegro s'étant permis de parler d'elle en termes qui ne parurent pas assez respectueux, Domanski lui adressa aussitôt un cartel, et, après s'être battu, ce voyageur dut, quoique légèrement blessé, quitter précipitamment Raguse pour échapper à de nouveaux défis.

Le firman que Radzivil avait demandé depuis plusieurs mois pour se rendre au camp de l'armée turque était attendu d'un moment à l'autre. Par malheur, l'année 1774, fatale aux souverains, puisqu'elle vit mourir à peu d'intervalle le roi Louis XV, le pape Clément XIV et le sultan Mustapha III, avait amené au trône un prince qui n'avait rien de l'ardeur belliqueuse de son prédécesseur. Le sultan Abdul-Hamid-Khan était d'un caractère pacifique et doux. De plus l'empire était ébranlé à l'intérieur par les révoltes successives et les velléités d'indépendance de plusieurs pachas. Le trésor était si épuisé que le sultan n'avait pu payer aux janissaires le *djulous-aktchèci* ou denier d'avénement. C'est pourquoi la Porte avait très froidement accueilli les ouvertures de Radzivil et ne se pressait pas de répondre à des auxiliaires qui demandaient d'abord de l'argent. On apprit, au milieu de l'été, que le général Romanzof avait passé le Danube, et qu'il était parvenu à séparer le séraskier Muhsin-Zadé de Varna, où étaient ses magasins; la nouvelle arriva peu de jours après que le séraskier, abandonné de son armée, venait de conclure la paix à Kaïnardji, en Bulgarie. Cet événement renversait tous les calculs de Radzivil. Il avait espéré, sans doute avec raison, que sa présence et celle de ses compagnons, l'agitation fomentée en Pologne par la confédération, qui renouait alors ses liens à Landshut, l'explosion du patriotisme polonais, dont son arrivée dans le camp turc devait donner le signal, imprimeraient à la guerre un nouvel élan. Il était d'ailleurs persuadé que le nouveau règne qui s'inaugurait en France, plus sérieux et plus honnête que celui de Louis XV, aurait à cœur de réparer l'abandon où la Pologne avait été laissée et de profiter des circonstances pour intervenir en sa faveur, sinon par les armes, au moins par la diplomatie. La paix anéantissait ce plan, et Radzivil ne cacha pas qu'il n'espérait plus rien du côté de la Turquie.

La princesse, au lieu de partager son découragement, affectait

une confiance inébranlable. Jamais, à son avis, la situation n'avait été meilleure; elle trouvait que le moment était venu de se déclarer et d'agir. Comme elle ignorait que la paix de Kaïnardji avait été conclue avec l'autorisation du sultan, elle ne doutait pas que celui-ci ne fût heureux d'avoir un prétexte pour ne pas la ratifier, et ce prétexte, elle prétendait le lui fournir en faisant connaître ses droits et l'usurpation de Catherine. Pougatchef n'était pas encore vaincu, et il ne serait pas facile d'en avoir raison. Il était retiré avec les siens dans des montagnes où nulle armée régulière ne pouvait le poursuivre, et d'où il sortait, le fer et la torche à la main, pour porter l'épouvante dans les châteaux et ranimer l'espoir au cœur des paysans. Pour peu que le sultan lui fournît quelque secours, Catherine serait forcée de rappeler son armée du Danube, et c'est ce que le sultan ne pourrait manquer de faire sans trahir ses propres intérêts, lorsqu'elle l'aurait informé que Pougatchef était en effet le prince Tarakanov, son frère. Elle remit sur-le-champ à Radzivil une lettre qu'elle le priait de faire parvenir au sultan.

Radzivil parut surpris de cette parenté dont elle ne lui avait jamais parlé, et sa surprise était bien naturelle. Les gazettes, parmi tout ce qu'elles racontaient de Pougatchef, ne disaient point qu'il voulût se faire passer pour un fils d'Élisabeth. On savait au contraire qu'il se donnait pour Pierre III, avec lequel sa figure offrait une ressemblance extraordinaire, et qu'il avait fait frapper des roubles à l'effigie de cet empereur avec cette légende : *Redivivus et ultor.* La princesse répondit sans manifester le moindre trouble à cette objection, qu'ayant à soulever des paysans grossiers, Pougatchef n'avait point voulu leur révéler des faits de nature à compromettre dans ces esprits ignorans et naïfs l'honneur de l'impératrice Élisabeth, et qu'au lieu de leur expliquer des droits qu'ils n'auraient pas compris sans peine, il avait mieux aimé prendre un nom et un titre qui leur étaient familiers. Il est vrai que le testament d'Élisabeth Pétrovna, qu'elle avait communiqué au prince, se taisait sur ce fils; mais ce silence s'expliquait par des raisons de la plus haute gravité, dont elle était prête à lui donner connaissance.

L'histoire de la princesse, racontée sur le ton de l'enthousiasme dans les lettres des officiers français qui se trouvaient à Raguse, commençait à circuler dans les salons de Paris, et y piquait vivement la curiosité. Le duc de La Rochefoucauld et le comte de Bussy, se rendant en Allemagne, passèrent par Oberstein, où le prince de Limbourg se morfondait dans la solitude. Ils lui parlèrent de la princesse. Informé comme il l'était alors de son intrigue avec l'*inconnu de Mussbach,* se laissa-t-il aller, dans l'amertume de son dépit, à des confidences irréfléchies, ou bien en apprit-il à ses visi-

teurs plus qu'il ne voulait en dire? Toujours est-il que ces messieurs recueillirent divers détails qui, transmis par lettre à Raguse, y donnèrent l'éveil. D'ailleurs les journées devenaient difficiles à remplir dans cette petite ville. Le désœuvrement et l'ennui frayaient la voie au soupçon, et les jeunes officiers français surtout, revenus maintenant de leur premier enthousiasme, se raillaient volontiers entre eux de leur ferveur chevaleresque, sans épargner toujours la dame qui en avait été l'objet.

Un incident inattendu vint les confirmer dans ces soupçons et porter au crédit de la princesse une atteinte irrémédiable. Sans être prude ni sévère, malgré une bonne grâce dont tout le monde profitait et qui n'avait rien à faire avec la coquetterie, elle ne se départait jamais d'une extrême réserve qui tenait en respect les plus téméraires, et ce n'était pas le trait le moins étrange que la conduite d'une jeune femme, entourée d'admirateurs, qui avait, comme on ne l'ignorait pas, agréé les hommages du prince de Limbourg, n'offrît pas la prise la plus légère à la malignité. Vers la fin du mois de septembre, à l'époque où les raisins mûrissent, des paysans qui allaient de grand matin à Raguse trouvèrent dans un sentier, à quelques pas d'une petite porte du jardin de M. Descriveaux, qui donnait sur les vignes, un homme évanoui et blessé. Il avait à la main une clé qu'on découvrit être celle du jardin. Ils le transportèrent à la ville. Cet homme était Domanski. Le garde raconta qu'il remarquait depuis plusieurs nuits un homme errant dans les vignes, qu'il l'avait interpellé, et que, n'ayant pas obtenu de réponse, il lui avait tiré un coup de fusil, mais ne croyait pas l'avoir atteint. Les Polonais et M. Descriveaux, dont le garde s'était peut-être trop pressé de tirer, avaient également intérêt à éviter le scandale d'un procès; ils assoupirent l'affaire d'un commun accord. Toutefois cet incident donna lieu à beaucoup de commentaires. Les explications imaginées par Domanski ne convainquirent personne. Radzivil se rappela que ce jeune homme était le premier qui lui eût parlé de la princesse, et fut frappé de la chaleur d'admiration qu'il avait toujours témoignée pour elle. On rassembla, malgré la discrétion de Domanski, divers indices qui semblaient trahir une passion profonde. Pour tout dire, on découvrit après coup un sens suspect aux démarches les plus simples, à mille choses qui avaient paru jusqu'alors parfaitement naturelles. On ne douta plus que la dame eût un amant, et plusieurs, qui enviaient au fond du cœur le sort de Domanski, la qualifiaient d'aventurière, et n'étaient pas éloignés de lui donner Domanski pour complice.

Cependant, par un reste d'habitude ou pour n'en pas avoir le démenti, on gardait encore avec elle les dehors du respect; mais elle

ne se trompait pas sur le changement qui s'opérait à son égard. Quoiqu'elle sût que sa lettre au sultan n'avait pas été envoyée, elle s'abstenait prudemment de provoquer une explication. Radzivil se préparait à retourner à Venise; sa sœur était déjà partie, et ce départ avait été comme le signal de la dispersion. Il était temps que, pour devancer une rupture inévitable et dont l'éclat pourrait avoir un fâcheux retentissement, la princesse se décidât à faire une retraite honorable. Elle annonça, sans s'expliquer sur ses desseins, qu'elle allait partir pour Rome, où le pape venait de mourir. Martinelli consentit, sur les instances de Knorr, qui n'avait pas quitté Venise, à lui avancer une nouvelle somme; Édouard Montague lui fit parvenir une lettre d'introduction auprès du chevalier Hamilton, ambassadeur d'Angleterre à Naples. Elle parlait de nouveau de se convertir. Domanski, Czarnowski et un jésuite nommé Chanecki, lequel comptait apparemment se faire honneur auprès du nouveau pape de la conversion d'une personne de cette qualité, restèrent seuls attachés à sa fortune. Hassan les prit à bord de sa felouque, et la petite troupe, accompagnée de plusieurs domestiques, débarqua, le 30 octobre 1774, dans le port de Barletta.

III.

L'ambassadeur d'Angleterre, sir William Hamilton, antiquaire, géologue, possesseur d'un riche cabinet de médailles et de vases, était alors une des célébrités de Naples, et sa maison hospitalière une des plus recherchées par les étrangers. Il n'était pas à cette époque l'époux de cette Emma Haste, si connue par les aventures et les désordres de sa vie, devenue dans la suite plus fameuse encore par sa liaison avec la reine Caroline, par ses amours publiques avec Horace Nelson, qui furent le scandale de l'Angleterre, et par l'âpreté à la vengeance qu'elle montra lors de la rentrée du roi Ferdinand IV, en 1799, après la chute de la république parthénopéenne. Il eût été curieux de voir en présence l'une de l'autre deux personnes telles que la favorite de Caroline et la fille d'Élisabeth Pétrovna, différentes d'humeur, inégales par l'intelligence, mais également douées pour la séduction, également rompues au mensonge et portant la même audace dans l'intrigue. La première femme d'Hamilton, déjà d'un certain âge, était une personne charmante et respectée, et quoiqu'elle se mourût alors de la poitrine, elle réunissait autour d'elle la fleur de la société napolitaine et des touristes. Elle accueillit la princesse à bras ouverts et la força d'accepter chez elle un appartement. L'intelligence de la princesse, ses manières exquises, sa beauté, sa naissance, dont le voile était à demi soulevé, produisirent

leur effet ordinaire et lui attirèrent aussitôt tous les hommages; elle fut pendant plusieurs jours la reine du salon de l'ambassadeur. Lady Hamilton voulait la retenir à Naples; mais Naples était un lieu où l'on vivait trop au grand jour pour que, si peu de temps après l'issue malencontreuse de son séjour à Raguse, elle crût pouvoir y rester sans danger. Elle résista aux instances de l'ambassadrice en alléguant l'état de ses affaires, qui nécessitait sa présence à Rome, et partit avec un passeport qu'elle s'était fait délivrer par sir William au nom de la comtesse de Valmoden; ce titre était encore emprunté à un fief, d'ailleurs depuis longtemps aliéné, dont le prince de Limbourg se considérait comme propriétaire en Hanovre.

Elle arriva le 21 décembre à Rome, précédée d'un jour par le jésuite Chanecki, qu'elle avait chargé de lui préparer un logis. Elle abordait ici un nouveau théâtre; elle allait avoir à changer de personnage ou du moins à nuancer différemment celui qu'elle avait adopté. Sur cette scène de savans manéges et de rivalités soigneusement dissimulées, où la souplesse cléricale, analogue en tant de points à la ruse féminine, engendre une diplomatie qui domine jusqu'à la vie privée, où il ne se dit pas un mot qui ne cache une arrière-pensée, où il ne se fait pas une démarche qui ne réponde à un calcul secret, où les regards sont tendus sans cesse pour pénétrer au-delà de la surface, car tout le monde porte la même armure d'apparences, il lui fallait redoubler de circonspection et mettre en usage de nouveaux ressorts. Les attraits de la femme, qui lui avaient servi si heureusement jusqu'alors, ne suffisaient plus; elle ne l'ignorait pas, et elle accomplit sa métamorphose avec une dextérité merveilleuse. Au lieu de se mêler à la foule des étrangers que chaque hiver amène à Rome, et que le conclave, le moins curieux pourtant des spectacles, y avait attirés cette année en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, elle parut vouloir vivre dans la retraite. Elle prit, rue de *la Longara*, dans un quartier écarté, une maison vaste et d'aspect sévère qui décelait à la fois les besoins d'une grande existence et les habitudes volontairement austères d'une âme détachée. Afin de laisser au souvenir périlleux de sa récente déconvenue le temps de s'effacer, elle s'enveloppa d'un prudent incognito, sauf des indiscrétions adroitement ménagées qui ouvraient à propos un jour favorable sur le mystère de sa situation. Ses deux amis Domanski et Czarnowski changèrent aussi de nom pour dépister les connaissances qu'ils étaient exposés à rencontrer à Rome, et prirent ceux de Linowski et de Stanizewski.

Ses relations se bornèrent d'abord à la visite de ces deux gentilshommes et à celles de quelques anciens jésuites polonais qui, après

s'être éclipsés pendant les dernières années de Clément XIV, recommençaient à battre le pavé, tout prêts à profiter du nouveau règne, et que Chanecki avait introduits chez elle. C'était une société qu'elle pouvait recevoir sans se compromettre, car tout le monde savait le cardinal Braschi, dont l'élection était regardée comme très probable et qui fut exalté en effet sous le nom de Pie VI, animé à l'égard des jésuites de tout autres sentimens que son prédécesseur. Comme elle était souvent malade, elle avait cherché un médecin, et avait eu la chance de tomber sur un nommé Salicetti, homme fort dévot, grand médecin de femmes et de cardinaux, disposé à s'entremettre en toute occasion, très au fait de la politique secrète du Vatican; il fut bientôt de ses amis, et lui rendit de grands services. Quelque habituée qu'elle fût à dépenser sans compter, elle s'était réduite par raison majeure, mais aussi par calcul, aux dépenses strictement nécessaires. Elle se fit remarquer seulement par les aumônes qu'elle répandit dès les premiers jours parmi les pauvres du voisinage, largesses qui frappaient d'autant plus qu'elles tranchaient avec le train modeste de celle qui les faisait. Aussi la générosité de la *dame étrangère* ne tarda pas à être bruyamment célébrée dans tout le quartier. Au reste, ces aumônes étaient elles-mêmes un grand luxe, car elles cachaient à ce moment une détresse profonde. Elle était alors réduite, ou peu s'en faut, à vivre d'une ressource bien singulière : c'était la vente de brevets des ordres fondés par le prince de Limbourg, dont elle avait eu soin, à ce qu'il paraît, d'emporter une ample provision, et pour lesquels les jésuites polonais lui dénichaient des acheteurs; commerce peu lucratif dans la ville de saint Pierre à cause de la concurrence de la cour romaine, grande vendeuse en tout temps de croix et de baronnies, et qui avait de longue date avili le prix de ces sortes de choses.

En temps ordinaire, cette habile conduite, les bénédictions retentissantes des pauvres, les personnages insinuans dont elle était entourée, l'espoir de gagner à l'église une proie si précieuse, n'auraient pas manqué d'attirer l'attention sur elle; mais l'hiver de 1775 fut extrêmement agité à Rome. Le conclave se prolongeait, et les péripéties qui signalèrent cette élection tenaient tous les esprits en suspens. Un conclave est une bataille de vieillards, dont l'issue importe à mille intérêts, et dont les bulletins journaliers, livrés en pâture à la curiosité d'un monde remuant ou désœuvré, sont commentés avec passion. Tant que dure la bataille, les plaisirs, les ambitions, les manœuvres commencées, la dévotion même, sont comme interrompus. Incertain de la direction que va prendre le nouveau règne, nul ne veut s'engager pour ne pas s'exposer à faire fausse

route. La lutte fut particulièrement vive en cette circonstance à cause de l'ardeur qu'y apportait la faction attachée au rétablissement des jésuites. On sait que le cardinal Braschi, favorable à ce parti et qui finit par l'emporter, dut ce succès à son incapacité unanimement reconnue. Un des cardinaux, s'approchant de lui au moment où il venait d'être proclamé, lui adressa ce compliment : « Vous voilà pape, souvenez-vous de ce que je vous ai dit si souvent : vous êtes entêté, orgueilleux et ignorant. Adieu, je vais vous adorer. » Ces rares mérites n'empêchèrent pas l'élection d'être longtemps contestée. Les cardinaux restèrent pendant plusieurs mois en cellule, et Rome sans les cardinaux est une ville sans âme; à la rigueur, Rome se passerait plutôt encore du pape que des cardinaux. La princesse se voyait, malgré son impatience, à peu près obligée d'attendre la fin du conclave; mais il n'y a rien d'impossible à un jésuite. Le personnage qu'il lui importait de gagner d'abord était le cardinal Albani, protecteur des Polonais, doyen du sacré-collége, homme d'influence, connu pour son humeur entreprenante et partisan de Braschi, dont le succès paraissait assuré. Chanecki parvint à lui faire passer par la fenêtre de sa cellule un billet dans lequel il l'informait que la princesse Élisabeth de Moscovie venait d'arriver à Rome et désirait avoir ses conseils sur un sujet de grande importance pour elle et pour l'église.

Dès le lendemain, un des familiers du cardinal, monsignor Roccatani, demanda la permission de se présenter chez la princesse de la part d'Albani. Avant d'accorder cette audience, elle écrivit à son tour au cardinal une lettre qui lui parvint par la même voie; elle voulait savoir de lui-même si elle pouvait se confier sans réserve à Roccatani : elle était persuadée avec raison que cet excès de circonspection ne lui nuirait point dans l'esprit d'un membre du sacré-collége. Sur la réponse qu'elle reçut aussitôt du cardinal, Roccatani fut introduit chez elle le jour suivant par Chanecki et Stanizewski. Elle était souffrante, elle toussait beaucoup; Roccatani voulait remettre l'entretien, mais elle le retint avec cette grâce et cette majesté qui donnaient une séduction irrésistible à ses paroles. Le cardinal, lui dit-elle, n'ignorait pas les passions qui fermentaient en Pologne; il dépendait de lui de relever de ses ruines ce malheureux pays, d'y affranchir la religion opprimée, et de rétablir sur son trône l'héritière légitime de Pierre le Grand. Un mot de la cour de Rome suffirait pour enflammer le clergé polonais, qui disposait du peuple à son gré; lorsque ce pays serait en armes, elle était prête à pénétrer elle-même en Russie, où la population, accablée d'impôts, ruinée par la guerre, fatiguée de la tyrannie de Catherine, indignée de ses débordemens, n'attendait qu'un appel pour

secouer ce joug odieux. Le prince Tarakanov (la princesse ignorait qu'en ce moment Pougatchef était déjà prisonnier) tenait depuis deux années la puissance de Catherine en échec : que n'avait-il pas fait, que ne pourrait-il pas faire encore le jour où il se sentirait fort de l'assentiment de l'Europe, et où le peuple polonais, au lieu de le laisser dans l'isolement, agirait de concert avec lui! Sans avoir l'air de soupçonner qu'on pût douter de sa parole, et qu'elle eût besoin d'apporter des preuves à l'appui d'une histoire si extraordinaire, elle fit voir alors *en original* à Roccatani le testament d'Élisabeth Pétrovna; puis elle parla, mais avec discrétion, des perplexités de sa conscience, de l'attrait qui l'emportait vers le catholicisme, dont l'étude la sollicitait de plus en plus, et, se souvenant à propos de ses conversations théologiques avec Hornstein, elle montra une certaine connaissance du dogme catholique; mais elle ajouta prudemment qu'à cette heure une conversion publique au catholicisme fournirait des armes à ses adversaires, préviendrait contre elle un peuple aveuglé, équivaudrait enfin à une renonciation à la couronne impériale, tandis qu'une fois sur le trône, elle pourrait rendre à l'église un service qu'elle regardait comme sa mission en ce monde, et qui serait la gloire de son règne. Cruelle destinée des princes obligés de mettre en balance la politique et l'éternité! Elle priait Roccatani de soumettre ces réflexions à la sagesse du cardinal.

Roccatani sortit de cette visite un peu étonné, mais séduit. Ses défiances, s'il en avait eu d'abord, étaient fort diminuées, et un père Linday, jésuite, ancien soldat dans l'armée russe, qui avait rencontré la princesse, acheva de les détruire en affirmant de lui-même et sans hésiter qu'il avait reconnu en elle, pour l'avoir vue souvent au Palais d'hiver à Saint-Pétersbourg, la femme du prince d'Oldenbourg, cousin de Pierre III. Roccatani, qui ne prit pas la peine de vérifier ce propos, y vit une confirmation de ce qu'il avait entendu, et ce qu'il dit au cardinal remplit celui-ci de la plus vive curiosité. Roccatani était d'autant plus séduit que, habitué aux façons des jésuites polonais, qui étaient des emprunteurs sans vergogne, cet entourage lui avait fait craindre un instant que l'étrangère n'en voulût à la bourse du cardinal; mais elle s'était abstenue de toute allusion à sa situation, quoiqu'elle fût alors dans la plus grande détresse. Quelques amis nouveaux, le comte de Lagnasco, résident de l'électeur de Trèves et lié autrefois avec le prince de Limbourg, le marquis d'Antici, ministre du roi de Pologne, qui avait conçu pour la princesse une affection paternelle, étaient venus plus d'une fois à son aide. Ces ressources précaires ne pouvaient suffire longtemps. Elle se rappela l'accueil de lady Hamilton, les offres de service dont le chevalier l'avait comblée pendant son séjour à Na-

ples. Elle lui écrivit que, sur le point de se rendre en Turquie par la route de Vienne, elle désirait contracter un emprunt considérable en donnant pour hypothèque les revenus du comté d'Oberstein; elle lui demandait en même temps des lettres d'introduction auprès des ambassadeurs d'Angleterre à Vienne et à Constantinople. Cette lettre devait la perdre. Sir William Hamilton n'hésita point à lui rendre ce service; il s'adressa, pour compléter la somme importante qu'elle avait fixée, à un de ses amis, sir John Dick, consul à Livourne, et il lui envoya la lettre de la princesse. John Dick était lié avec le commandant de la flotte russe en station à Livourne, Alexis Orlof; il lui communiqua cette lettre et celle de l'ambassadeur de Naples. Orlof devina dans la princesse une aventurière et l'auteur des dépêches mystérieuses qu'il avait reçues quelques mois auparavant. Il résolut aussitôt de s'emparer à tout prix de sa personne.

Tout le monde sait que les Orlof étaient hommes d'expédition et de peu de scrupules. Grégoire Orlof, le favori de Catherine, et son frère Alexis avaient trempé dans l'assassinat de Pierre III, et ce dernier l'avait, disait-on, étranglé de ses propres mains. Le grand fait de guerre d'Alexis était la destruction de la flotte turque à Tchesmè le 5 juillet 1770. L'impératrice ayant commandé au peintre Philippe Hackert plusieurs tableaux pour perpétuer le souvenir de cette victoire, Orlof prétendit mettre l'artiste en état de reproduire la scène avec vérité, et il lui donna, en 1772, dans la rade de Livourne, en présence d'un peuple immense, le spectacle d'une frégate qui saute (1). S'il avait la violence et l'ostentation destructive du barbare, il en avait aussi la méfiance et la perfidie. Sa première pensée, en recevant les dépêches qu'Hassan avait apportées de Raguse, avait été que Catherine II elle-même voulait mettre sa fidélité à l'épreuve; il avait fait partir le jour même un courrier spécial pour lui porter ces dépêches. Plus tard, il avait entendu parler vaguement d'une femme qui, à bord d'un navire anglais, se disait en relations avec lui; il avait envoyé un émissaire à Paros, où se trouvait ce navire, pour s'assurer du fait. Les deux lettres qui lui furent communiquées par sir John Dick ne lui laissèrent aucun doute; mais, sa résolution prise, il fallait user de ruse pour arriver à son but.

Il paraîtrait que le consul anglais consentit à jouer dans cette affaire un rôle peu honorable, dont il fut récompensé dans la suite par les largesses de Catherine II (2). Son correspondant à Rome, le ban-

(1) Goethe raconte en détail (t. XXXVI, p. 129-138, *Werke*, édit. 1830), dans son *Essai sur Philippe Hackert*, cet acte de munificence sauvage avec une admiration que j'avoue ne pouvoir partager.

(2) Wraxall, *Historical Memoirs of my own time*, t. I, p. 191-192. London, 1815.

quier anglais Jenkins, se présenta chez la princesse, et se dit autorisé à lui ouvrir un large crédit. Elle ne s'étonna pas d'abord d'un procédé si délicat de la part du chevalier Hamilton; cependant elle pressa Jenkins de questions et finit par lui arracher, non sans peine, l'aveu qu'il était envoyé par le consul anglais de Livourne, sir John Dick. Elle refusa, du moins jusqu'à nouvelle information, une offre qui lui parut à bon droit suspecte. Quelques jours après, un homme à l'air et au costume étrangers se rencontra plusieurs fois sur ses pas, et se fit bientôt remarquer d'elle par le salut respectueux qu'il ne manquait pas de lui adresser. Comme elle était restée plusieurs jours sans sortir, il aborda un matin Chanecki au moment où celui-ci entrait chez elle, et lui demanda des nouvelles de la princesse Tarakanov. Voyant le jésuite, un peu surpris, hésiter à lui répondre, il ajouta sur-le-champ que l'œuvre de la princesse était plus avancée qu'elle ne le croyait peut-être, et qu'elle trouverait non loin d'elle, dès qu'elle daignerait les chercher, bien des dévoûmens ignorés. Persuadé que le jésuite avait rendu ses paroles à la princesse, il s'enhardit le lendemain jusqu'à demander à la voir. Soit qu'elle cédât à un instinct de curiosité féminine ou qu'elle fût poussée par sa situation à ne négliger aucun hasard, elle consentit à le recevoir. C'était un adjudant du comte Orlof, appelé Cristeneck. Il ne cacha point qu'il venait de sa part, que la démarche de Jenkins avait eu lieu à sa prière, et il ajouta que le commandant éprouvait le plus vif regret de ne pouvoir quitter Livourne et venir déposer ses hommages aux pieds de la princesse, mais que, la sachant souffrante, il la suppliait de se rendre à Pise, où l'hiver était plus doux qu'à Rome, et de prendre soin d'une vie si nécessaire à la Russie. Cristeneck la revit plusieurs fois et lui persuada plus aisément qu'il ne l'aurait cru d'accepter les offres du commandant. Lorsqu'il la vit décidée, Domanski essaya de lui ouvrir les yeux. — Vous vous perdez, lui dit-il. Ignorez-vous ce qu'est Orlof? — Depuis quand, répondit-elle avec hauteur, ai-je coutume de vous consulter? Je vais où la destinée m'appelle. Si vous avez peur, restez. — Ma vie vous appartient, répondit Domanski; je vous suivrai partout.

Son départ fit plus de bruit que n'en avait fait son arrivée. Elle tint à prendre congé avec un certain appareil de tous ceux qu'elle avait connus à Rome. Par une singulière condescendance, monsignor Roccatani s'était engagé, sans doute après avoir consulté le cardinal, à l'introduire déguisée dans le palais du conclave pour y saluer Albani; mais elle se trouva malade le jour convenu. Quelques-uns craignaient qu'elle ne se laissât entraîner dans un piége, la plupart faisaient tout haut des vœux pour son succès. Elle s'établit

à Pise dans une maison qu'Orlof lui avait fait meubler magnifiquement; mais elle était souvent à Livourne, où le consul anglais et sa femme, certainement instruits des projets d'Orlof, lui donnaient asile chez eux et la recevaient avec les plus grandes démonstrations de respect. Orlof, de son côté, lui rendait des soins assidus; il l'entourait de tels honneurs qu'il n'avait pas eu besoin de s'expliquer pour qu'elle le comprît. Il se plaignait amèrement de Catherine, qu'il taxait d'ingratitude, et la chute de son frère, sacrifié récemment à Potemkin après une longue faveur, donnait de la vraisemblance à ses griefs; il laissait clairement entendre qu'ils saisiraient tous deux avec joie l'occasion de se venger. Il attendait seulement, pour publier le manifeste de la princesse, que l'amiral Greigh, dont il disait n'être pas assez sûr et qui avait sous ses ordres une partie de la flotte, fût éloigné. Le crédit de la princesse sur le comte Orlof était évident; aussi ses officiers la courtisaient, et Cristeneck l'avait suppliée de demander pour lui le grade de capitaine, qui lui fut en effet accordé à la prière de la princesse. Elle reçut, pendant le carnaval, des billets mystérieux dans lesquels on la saluait impératrice de toutes les Russies. Le dévoûment dont Orlof lui prodiguait les témoignages ressemblait de plus en plus à de l'amour; il entretenait à Pise une maîtresse qu'il renvoya en donnant le plus d'éclat possible à cette rupture. Enfin le consul anglais se rendit un jour chez la princesse avec une solennité inusitée pour lui adresser une prière que son ami le comte Orlof, craignant de manquer au respect qu'il devait à sa souveraine, n'osait lui faire de sa propre bouche; il la suppliait de lui dire, puisqu'elle voulait bien se confier à son courage, s'il pouvait espérer qu'un jour elle ne repousserait pas les vœux de son humble sujet. Elle ne s'offensa pas de cet hommage, et plusieurs indices autorisent à croire qu'Orlof n'eut pas honte de la tromper par un mariage simulé pour lequel il se servit d'un aumônier de la flotte.

Orlof voulut, comme pour célébrer ces fiançailles, lui donner, dans la rade de Livourne, le spectacle d'un combat naval. Elle accepta sans hésiter. La présence du consul anglais, de sa femme et des autorités de Livourne, auxquelles un banquet était offert par l'amiral, semblaient écarter en effet toute idée d'un piége. Domanski, sortant du silence dans lequel il s'enfermait depuis longtemps, essaya de l'arrêter au bord de l'abîme. Elle ne tint aucun compte de ses prières. Plusieurs chaloupes pavoisées reçurent les invités. La princesse prit place dans la première avec Orlof, Cristeneck et les deux Polonais; John Dick, sa femme et quelques autres personnages étaient dans la seconde. Attentive aux discours d'Orlof et au spectacle qu'elle avait sous les yeux, elle ne s'aperçut pas

que la seconde chaloupe cessa de les suivre au bout d'un instant. Au bruit des canons, des cris de *vive l'impératrice* et de mille acclamations, nouvelles à ses oreilles, qu'elle prenait pour elle-même, elle monta, rayonnante et majestueuse, à bord du vaisseau amiral. La joie, l'orgueil, l'éblouissement, ne lui permirent pas de remarquer qu'Orlof s'était déjà éloigné, et qu'il ne restait auprès d'elle que Cristeneck et ses Polonais, déjà entourés de soldats. Tout à coup le capitaine Litvinof les fit désarmer, et, la séparant d'eux aussitôt, lui déclara qu'elle était prisonnière.

A la même heure, on s'emparait de ses papiers à Pise, et ses domestiques étaient arrêtés.

La première impression de la princesse avait été un sentiment de profonde stupeur. Elle avait pâli, mais n'avait pas prononcé une parole. Officiers et marins, comme s'ils ne pouvaient dépouiller en un instant le rôle qui leur avait été assigné, gardaient envers elle un reste d'égards. Elle fut confinée dans une des chambres de l'amiral, et deux de ses domestiques, Coltfinger et Francisca, un Allemand et une fille dalmate, lui furent laissés pour la servir. Le soir, un enseigne, passant devant la porte entr'ouverte de la chambre où elle était, lui jeta, sans entrer, un bijou qu'elle avait donné à Orlof. — Est-ce un adieu? dit-elle. — Il ne répondit pas et parut attendre. Elle écrivit quelques lignes à la hâte, et sur un signe qui voulait dire qu'il consentait à s'en charger, elle les lui donna. C'était un billet pour Orlof. Deux heures après, elle reçut une orange enveloppée d'un papier qui contenait la réponse d'Orlof; il lui disait qu'il était lui-même prisonnier, et il la suppliait de ne pas désespérer encore et d'avoir confiance en Dieu. Dupe de ce dernier mensonge, heureuse du moins de n'avoir pas été trahie, elle sembla dès ce moment plus tranquille.

Le même jour, Cristeneck partait à franc étrier pour Saint-Pétersbourg, où Catherine II, tenue au courant de toutes les péripéties du drame, en attendait le dénoûment avec impatience. Le lendemain, l'amiral Greigh mit à la voile. La prisonnière, surveillée de près, refusa, au commencement de la traversée, de monter sur le pont malgré les invitations du médecin. Muette et sombre, elle restait des journées entières absorbée dans la contemplation de la mer. Lorsqu'on lui dit que le vaisseau venait de s'arrêter dans le port de Southampton, elle sembla sortir d'un rêve et revivre. Croyait-elle que la vue de la terre anglaise serait le signal de sa délivrance? Mais lorsqu'elle sut que personne ne débarquait, et lorsqu'elle eut appris par un mot dit en sa présence qu'Orlof était encore à Livourne, où il gardait son commandement, elle eut pour la première fois un accès de désespoir; puis tout à coup, essuyant

ses larmes, elle monta vivement sur le pont. Une chaloupe anglaise passait à ce moment près du vaisseau; elle essaya de s'y précipiter, mais on la retint. Cet incident ayant ébruité la présence de la prisonnière à bord, l'amiral Greigh leva l'ancre au plus tôt.

Il arriva le 11 mai à Cronstadt. L'impératrice avait donné d'avance des instructions qui recommandaient le plus profond secret. Le grand-chancelier Galitzin vint lui-même pendant la nuit, accompagné d'un capitaine des gardes et d'une compagnie de grenadiers de Préobrajenski, prendre les prisonniers à bord, et il les conduisit dans la forteresse de Saint-Pierre et de Saint-Paul. L'interrogatoire commença dès le lendemain. On ne put rien tirer des domestiques; la princesse, qu'ils adoraient malgré sa réserve avec eux, ne leur disait jamais rien, et, lorsqu'elle changeait de résidence, ils n'apprenaient qu'en route où l'on allait. Czarnowski déclara l'avoir souvent entendu traiter de princesse de Moscovie par tout le monde, et en particulier par Radzivil. Du reste, n'ayant jamais sollicité ni reçu ses confidences, il ne savait, quant à lui, que penser de ce qu'on racontait de sa naissance; il l'avait suivie d'abord dans l'espoir de recouvrer une somme assez forte qu'il disait lui avoir prêtée, ensuite par une curiosité dont il reconnaissait l'imprudence. Domanski montra, dès le premier moment, une extrême circonspection; il n'avait qu'une pensée, celle de sauver la princesse. Ses réponses à son sujet étaient empreintes d'un respect profond. Il avait toujours entendu dire qu'elle était fille d'Élisabeth Pétrovna, et il n'avait pas eu de peine à le croire, car il savait que cette impératrice avait épousé secrètement Rasumovski. Il s'était un jour permis d'interroger la princesse sur ce point, elle n'avait pas répondu. Enfin Domanski laissait deviner, mais avec beaucoup de réserve, qu'un sentiment plus vif que la curiosité l'avait enchaîné à sa fortune.

Le grand-chancelier se rendit le 26 mai auprès de la prisonnière, accompagné de l'assesseur Vassili Uschakov. Dès qu'elle le vit, elle l'interpella d'un ton véhément; elle demanda de quel droit, pour quel crime on l'avait arrêtée en pays étranger, et elle se montra indignée du traitement qu'on lui infligeait. Quelques paroles adroitement flatteuses du chancelier réussirent à la calmer. Elle condescendit, non pas à répondre, car elle n'attendait point qu'on l'interrogeât, mais à s'expliquer. Elle raconta ce qu'elle savait de sa vie avec les circonstances rapportées plus haut. Depuis que son mariage avec le prince de Limbourg était conclu ou accompli (elle laissait, peut-être à dessein, ce point dans un certain vague), elle avait voulu se rendre en Perse pour y rentrer dans ses biens. Les Polonais qui se trouvaient à Venise, mieux instruits qu'elle de l'his-

toire secrète de la cour de Russie, s'étaient persuadés qu'elle était fille de l'impératrice Élisabeth. Il lui était arrivé vers le même temps, sans qu'elle eût pu découvrir ni d'où, ni par quelle voie, des papiers qui semblaient changer cette conjecture en certitude. Ses souvenirs d'enfance, la protection mystérieuse qui l'avait suivie presque partout depuis sa jeunesse, avaient plus d'une fois, elle ne pouvait le cacher, suscité dans son esprit la pensée qu'elle était d'une origine illustre. Elle n'en avait pas moins repoussé comme un rêve les prétentions qu'on voulait lui suggérer, et jamais elle n'avait eu sérieusement l'idée de fomenter des troubles en Russie. Qui sait si elle n'était pas l'involontaire instrument de quelque intrigue politique? « Je connais la vie, j'ai souffert, ajouta-t-elle en finissant. Le ciel m'a donné quelque force d'âme, et, si le courage est une vertu princière, on ne me refusera point, j'espère, d'être princesse au moins par là. »

Ce récit fait avec suite, sans hésitation, d'un accent convaincu, avait ébranlé l'assesseur Uschakov. Il laissait cependant deux points essentiels dans une profonde obscurité : l'un était la naissance véritable de la prisonnière, l'autre l'origine des papiers envoyés par elle au comte Orlof; mais elle se déclara fatiguée, et refusa de répondre un mot de plus aux pressantes questions de Galitzin. Aussi Catherine II reçut-elle assez mal le rapport que le grand-chancelier lui adressa. La prisonnière ne craignit pas d'écrire à l'impératrice pour lui demander une audience. Elle se flattait, disait-elle, d'avoir à lui faire des communications du plus haut intérêt pour l'état et de dissiper le malentendu dont elle était victime; elle signa cette lettre princesse Élisabeth. Tant de hardiesse mit le comble à l'irritation de Catherine II; elle reprocha durement à Galitzin sa maladresse, ses ménagemens pour une comédienne. On avait laissé jusqu'alors à la prisonnière sa femme de chambre, on l'en sépara; on lui donna pour gardiens des hommes qui ne parlaient aucune des langues qui lui étaient familières, on la plaça dans un cachot privé de lumière et glacial, on réduisit ses vêtemens au strict nécessaire et sa nourriture à un morceau de pain.

Elle souffrit avec dédain ce surcroît de rigueurs et supporta sans fléchir le supplice d'interrogatoires à chaque instant renouvelés. L'impératrice, de plus en plus irritée, alla jusqu'à dresser de sa main une liste de vingt argumens qui devaient confondre l'aventurière. Elle envoya cette liste à Galitzin; elle lui écrivait un jour de Moscou que cette femme était Polonaise, elle prétendait dans une autre lettre savoir qu'elle était la fille d'un aubergiste de Prague. Ces vaines suppositions prouvaient seulement la préoccupation que lui causait cette affaire et l'impatience qu'elle avait d'en finir. Galitzin

faisait de son mieux. L'attachement passionné de Domanski pour la prisonnière ne lui avait pas échappé; il se proposa d'en tirer parti. Il fit espérer à Domanski qu'ils pourraient compter l'un et l'autre sur la magnanimité de l'impératrice, pourvu que la prisonnière cessât de la braver par ses inventions ou par son silence. Domanski, à demi gagné par ces promesses, avouait qu'elle s'était en effet donnée pour la fille d'Élisabeth, qu'elle avait pris ou accepté ce rôle uniquement pour vivre. Il se taisait sur ses desseins et sur les papiers envoyés à Orlof, mais il demandait qu'on lui permît de la voir seul à seul. Galitzin, en le lui refusant, crut le moment venu de les confronter. Domanski, tremblant, ému jusqu'aux larmes à la vue de la princesse, mit un genou devant elle; il lui demanda pardon de ne pouvoir mentir à sa conscience, et la supplia de dire enfin la vérité. Elle l'accabla sans lui répondre d'un regard méprisant. Alors Galitzin renouvela ses instances. L'interrogatoire durait depuis plusieurs heures, lorsque Domanski, tombant aux pieds du grand-chancelier : — Grâce pour elle, monseigneur! s'écria-t-il. Le démon de l'orgueil la possède, elle ne s'appartient pas, et rien ne la fléchira. Que peut craindre l'impératrice d'une infortunée que la mort appelle? Je lui ai sacrifié patrie, honneur et liberté; ce n'est pas assez, je lui dois ma vie. Que l'impératrice me la donne pour femme : regardez-la, le supplice sera assez grand pour elle. L'exil, la pauvreté, la servitude pour moi, la vie pour elle, et je bénirai vos bienfaits.

Ces paroles arrachèrent un étrange sourire à la prisonnière, puis reprenant son sérieux aussitôt : — Faites-moi la grâce, monsieur le chancelier, de me délivrer de la présence de cet homme. Ne voyez-vous pas que le pauvre diable extravague?

Elle était depuis longtemps atteinte d'une maladie de poitrine que le manque d'air et la dureté du régime de la prison aggravaient rapidement. L'énergie de l'âme soutenait ce corps frêle et dévoré par les soucis; mais la maladie offrait des symptômes sur la gravité desquels il était impossible de concevoir aucun doute. La prisonnière pouvait à peine parler et ne se levait plus. Les médecins déclarèrent qu'elle n'avait plus que peu de jours à vivre, si l'on continuait à la traiter ainsi. On apporta quelque adoucissement à sa situation. Lorsqu'elle se sentit un peu mieux, elle voulut écrire encore une fois à l'impératrice. Elle repoussait avec force les dernières suppositions faites sur sa naissance. Elle ne prétendait pas la connaître, et tout porte à croire qu'elle l'ignorait en effet; mais elle nommait plusieurs personnes en état, disait-elle, de donner à ce sujet des éclaircissemens, entre autres George Keith, l'ami de Jean-Jacques Rousseau, gouverneur de Neufchâtel, qu'elle se rappelait avoir vu toute jeune en passant par la Suisse. Du reste, elle n'a-

vouait rien, ne rétractait rien, et, par une contradiction singulière, elle signait encore princesse Tarakanov. L'impératrice jura de châtier cet excès d'impudence. George Keith était mort, mais sans doute quelques-unes des personnes nommées par la prisonnière vivaient encore; on s'abstint néanmoins de toute recherche, soit qu'on n'ajoutât aucune foi à ces indications, soit qu'on craignît au fond trop de lumière. Il est en effet assez remarquable qu'on n'essaya jamais ni de détruire l'opinion si répandue de l'existence d'une fille de l'impératrice Élisabeth, ni de prouver que cette fille était morte, ou du moins de découvrir ce qu'elle était devenue.

Vers la fin de l'été, la prisonnière s'affaiblit de nouveau. Le 30 novembre, se voyant près de mourir, elle demanda un prêtre grec. L'impératrice désigna elle-même un chanoine de la cathédrale de Kasan, nommé Pierre Andrejev; elle le vit et l'entretint sans témoin une heure entière avant qu'il se rendît à la prison. La malade le reçut avec douceur; mais elle s'aperçut qu'au lieu de lui donner les consolations religieuses qu'elle avait réclamées, il ne songeait qu'à lui arracher des révélations ou des aveux. Fixant alors sur lui ses yeux enflammés par la fièvre, elle lui coupa brusquement la parole, et lui dit d'un ton impérieux : « Récitez-moi les prières des morts. » Elle vécut encore deux jours, et le 4 décembre 1775 elle expira sans avoir prononcé un mot de plus.

Elle fut enterrée la nuit, dans la cour de la forteresse de Ravelin, en présence du grand-chancelier, par quatre hommes auxquels on fit jurer, sous les menaces les plus terribles, de ne jamais dire un mot de ce qu'ils étaient chargés d'accomplir. Depuis l'arrivée de la prisonnière à Cronstadt, le même serment avait été imposé à tous ceux qui approchèrent de la prisonnière, au commandant de la forteresse, aux geôliers, aux soldats, aux juges, aux médecins, au prêtre. Le secret fut bien gardé. On ne trouve pas dans les gazettes de l'époque ni dans les dépêches connues des ambassadeurs étrangers un seul mot qui fasse allusion à cet événement. Seulement, au printemps de 1777, l'année de la grande inondation, l'ambassadeur de Pologne près la cour de Russie écrivit au roi qu'une princesse de la maison impériale, atteinte de folie et enfermée dans la forteresse de Schlusselbourg, venait de mourir. La légende commençait.

Les papiers des archives ne disent pas quel fut le sort de Czarnowski. Quant aux deux domestiques de la princesse, on les conduisit, après une détention de plusieurs mois, jusqu'à la frontière, et on leur interdit de remettre jamais le pied en Russie. Domanski fut envoyé l'année suivante en Sibérie, mais il paraît qu'il mourut en chemin.

P. Challemel-Lacour.

LA

SOCIÉTÉ DE BERLIN

DE 1789 A 1815

D'APRÈS DES CORRESPONDANCES ET DES MÉMOIRES DU TEMPS PUBLIÉS DE 1859 A 1869.

II.

LES ORIGINAUX (1).

On a souvent dit que l'amour du surnaturel et le goût du mystique se réveillent de préférence aux époques où le rationalisme semble triompher de la superstition. Le besoin religieux de l'homme, ne souffrant pas qu'on le supprime, cherche sans doute alors de nouvelles voies pour se satisfaire. L'Allemagne du XVIIIe siècle offre de nombreux exemples de cette disposition de l'esprit humain. Nulle part les Cagliostro et les Saint-Germain n'eurent de plus fervens adeptes que dans la patrie de Mesmer et de Lavater. Souvent les plus chaleureux amis des lumières y furent eux-mêmes les dupes, parfois aussi de dangereux apôtres de l'illuminisme et du mysticisme. Schiller a constaté, le premier je crois, un fait analogue et non moins général qui caractérise les temps de civilisation avancée. La passion pour la nature et le culte de l'originalité ne sont jamais plus exaltés qu'aux époques où les habitudes de raisonnement abstrait et la complication artificielle de la vie sociale ont paralysé la spontanéité des caractères, terni la fraîcheur des sentimens. Au mi-

(1) Voyez la *Revue* du 15 mars.

lieu d'un monde de convention et de préjugés, l'homme éprouve le besoin de se retremper au contact de la nature, qui est toujours vraie, et de même que le grand jour de la raison le pousse à chercher avidement les coins obscurs où le besoin de croire puisse s'épanouir à l'aise, le raffinement d'une existence factice le fait fuir jusque dans les chalets du pâtre suisse ou parmi les Peaux-Rouges d'Amérique. Ce n'est point un simple accident si à Rome comme à Alexandrie, en Italie comme en France, l'idylle et la pastorale ne se sont produites qu'au moment où tout naturel semblait être sorti de la vie, si Rousseau rêve le retour aux forêts vierges au milieu des paniers et de la poudre de Versailles, si Herder évoque les chants des bardes et des scaldes alors que de toutes parts l'Allemagne retentit des échos d'une poésie de convention.

Quand une génération d'hommes éminens s'est appliquée à vulgariser des idées abstraites en les rendant accessibles à la médiocrité, quand celle-ci trouve des formules toutes faites pour chacune de ces idées, quand ces formules commencent à circuler comme une monnaie courante, quand enfin le langage lui-même a pris je ne sais quoi de précis, de mathématique, d'incolore comme les chiffres, un dégoût profond de cette monotonie, de ce désert apparent, s'empare des hommes d'imagination et de tous ceux qui pensent par eux-mêmes. Tout ce qui ressemble à quelque chose d'individuel et de spontané, ils le saluent avec joie; tout ce qui paraît neuf et extraordinaire, fût-ce au prix de la vérité et du bon sens, a quelque chance de leur plaire. Dans cet engouement pour l'exceptionnel, on ne se donne souvent guère la peine de distinguer le vrai du faux. La bizarrerie de la forme en impose facilement sur la vulgarité du fond. Ce ne sont pas les idées seules qui captivent alors les esprits par leur étrangeté, ce sont aussi les personnes, et on ne se doute pas combien on est près de devenir injuste pour son temps lorsque, sous le costume commun et les habitudes générales, on suppose une complète uniformité, et qu'on veut voir des natures originales dans tous ceux qui osent s'émanciper de la règle.

En Allemagne, la réaction contre le rationalisme et contre le règne de la médiocrité, favorisé par le rationalisme, avait eu lieu dans la jeunesse de Goethe et de Schiller, de 1772 à 1788 environ. « Des esprits distingués, réfléchis et sensibles, dit Goethe lui-même, s'étaient aperçus que ce que l'homme pouvait désirer de mieux, c'était de concevoir la nature d'une manière directe et originale, et de fonder sa conduite sur cette conception. » Le chef et le porte-drapeau du mouvement avait été Herder. L'intérêt politique n'existait point encore, l'intérêt religieux s'était affaibli, l'intérêt littéraire dominait seul. Il est donc naturel que le Rousseau germanique portât la lutte de la nature contre la civilisation sur le terrain littéraire,

en opposant Homère et la Bible à Virgile et au Tasse, les ballades populaires à l'ode savante, Shakspeare à Racine. Ce fut à qui porterait le plus de coups à « mam'zelle la règle, » et « comme l'originalité du talent est une partie essentielle du génie, dit Kant avec sa rigueur accoutumée, les têtes pauvres s'imaginèrent qu'elles ne pouvaient mieux montrer leur génie qu'en s'opposant à la contrainte pédantesque de toutes les règles. Elles crurent de bonne foi qu'on parade mieux sur un cheval rétif que sur un cheval dressé. »

La doctrine de l'infaillibilité et de l'autonomie absolue du génie en matière de poésie eut son contre-coup dans la vie sociale. Tous ces apôtres de l'évangile de la nature, les Lavater et les Lenz, les Klinger et les Heinse, les Bürger et les Stolberg, avaient mis l'originalité à la mode, et on ne demandait plus seulement des poètes inspirés, mais encore des personnalités qui fussent elles-mêmes, capables de juger par elles-mêmes, de sentir par elles-mêmes. Jamais il n'y eut plus de « génies » qu'à ce moment, — jamais de génération plus portée à les admirer. Rien ne fut pourtant plus légitime que ce mouvement. Il fut d'ailleurs forcé. Les amis des lumières ne s'étaient adressés qu'à la raison, l'instinct voulut sa part. L'intuition, le sentiment, la divination, avaient été considérés comme non avenus; ils exigèrent leur revanche. C'est l'impression du moment, ce sont les antipathies et les sympathies, l'inspiration, le premier mouvement, qui prennent le pas sur la réflexion, le raisonnement, l'intelligence. Comme le mépris pour la civilisation ne fut chez Rousseau qu'une réaction contre l'admiration excessive des contemporains pour « l'âge de la raison, » le culte de Herder pour les vertus primordiales de l'homme, pour la souveraineté de l'individu, pour les droits inaliénables de l'histoire inconsciente, ne fut qu'une réaction contre l'exclusivisme des rationalistes allemands, qui avaient prétendu faire du sentiment religieux, du goût, de l'inspiration poétique, une science abstraite, propre à être enseignée et apprise. L'émancipation de l'homme, que poursuivait le XVIIIe siècle, eût été incomplète si, après avoir conquis les droits de la raison, on n'avait conquis également les droits de l'instinct. Le tout était de concilier ces ennemis apparens, comme le firent les deux grands classiques allemands. Le premier romantisme, — le romantisme de la *Lucinde* et de l'*Athenæum*, — ne fut à ce point illégitime que parce qu'il se produisit à une époque où l'Allemagne, dans la personne de ses plus grands hommes et de ses plus grands poètes, était déjà sortie de la période d'effervescence, de fougue juvénile, d'ébullition révolutionnaire. Frédéric Schlegel, à dire vrai, ne fit que rééditer sous une forme nouvelle la doctrine de Heinse et de Bürger. Le nouvel apôtre de l'originalité ne fut qu'un imitateur, j'aurais dit un plagiaire, si je pouvais

oublier la manière toute nouvelle dont l'*épigone* reprit la lutte abandonnée par les *titans*.

Frédéric Schlegel exerça une influence considérable sur les esprits. Les *Stürmer und Dränger*, — c'est ainsi qu'on appelle en Allemagne les jeunes révolutionnaires qui, à la suite de Goethe, avaient essayé d'escalader l'Olympe, — n'avaient point réussi à pénétrer dans Berlin. L'atmosphère y semblait trop ténue, le jour trop clair pour que les voyans et les enthousiastes s'y sentissent à l'aise. L'ombre de Frédéric II glaçait les rêveurs et les forçait malgré eux de parler raison. Quand le grand despote eut fermé les yeux (1786), quand le mysticisme mêlé de sensualité eut pris, en la personne du neveu, la place du rationalisme couronné, le terrain parut plus propice aux spéculations des rêveurs. La capitale ensablée de la Marche-Brandebourg devint pendant près de vingt ans la terre sainte du romantisme et de ses hallucinations. Il fallut un nouveau courant d'air, venu du nord cette fois et non de l'ouest, de Kœnigsberg et non de Paris, pour assainir encore cet hôpital de toutes les folies humaines. Il fallut aussi la rude leçon de l'histoire pour apprendre à cette génération d'épicuriens intellectuels qu'il y a quelque chose de plus sacré que les droits de l'individu, quelque chose de plus beau que le courage d'être soi-même, pour lui enseigner les droits de la chose publique et le courage du citoyen.

La catastrophe fut précédée par une lutte étrange entre les principes opposés du XVIIIe et du XIXe siècle. On désirait vivement revenir à l'originalité et retrouver la seconde vue des natures primitives, et pourtant on aurait bien voulu conserver les conquêtes des amis des lumières. On prétendait ne plus reconnaître d'autre loi que l'arbitraire individuel, et en même temps on aurait aimé participer à la sérénité placide de l'hellénisme goethéen. Tout en craignant de paraître académique, on avait une peur secrète de la barbarie grossière où aboutissait la doctrine de l'individualisme illimité. La philosophie du sens commun et son déisme prosaïque avaient chassé la poésie de la religion aussi bien que de la vie; pourtant, comme on ne pouvait se résoudre encore à se réfugier dans la religion positive, on s'en tenait vaguement à je ne sais quel sentiment religieux qui touchait au mysticisme. De peur enfin de paraître bourgeoisement vertueux, on se fit systématiquement bohême et viveur, sans y porter toutefois la naïveté insouciante de la vraie bohême. On ne réussit pas en un mot, à concilier, comme l'avaient fait Goethe et Schiller, la liberté et la loi, le droit de l'individu avec le droit non moins imprescriptible de la société, la poésie avec la vie.

Ce malaise s'accuse fortement chez tous les esprits de cette époque : beaucoup d'entre eux se jetèrent dans le catholicisme le plus

étroit, d'autres revinrent au culte de la raison, quelques-uns s'étourdirent dans les affaires ou dans les jouissances; la folie obscurcit la fin de plusieurs d'entre eux, le suicide fut le dernier refuge de quelques autres. Un petit nombre seulement put, après de longues luttes et de pénibles souffrances, trouver cette harmonie placide que Goethe avait su conquérir par tant de sacrifices et de persévérance, l'harmonie entre l'idéal et la réalité. Parmi ces rares personnes fut Rahel, la figure la plus originale certainement de cet âge des originaux, et dont un grand connaisseur de la nature humaine avait pu dire, sans crainte d'être démenti par la postérité : « C'est probablement la femme la plus éminente de son temps (1). »

I.

On a souvent et bien parlé de Rahel. Les plumes les plus habiles au service de l'observation la plus pénétrante se sont essayées au portrait de cette femme unique; personne ne l'a achevé, et on comprendra que je ne tente pas même une entreprise aussi délicate. Cette nature si complexe dans son unité, si universelle et si originale dans le meilleur sens du mot, offre tant de côtés divers, tant de contradictions apparentes, que tout essai de la peindre dans son ensemble sera toujours et forcément incomplet. Transparente et ouverte à tous les regards comme la nature, qui a été le culte de sa vie, elle fut, comme la nature, une énigme indéchiffrable. On peut en soupçonner les profondeurs insondables, on n'en aura jamais le mot. Pour qui veut se faire une idée de cet être extraordinaire, le meilleur moyen est encore de lire sa correspondance. On y trouvera, pour nous servir des expressions de Fr. de Gentz, « des fraises de bois tirées du sol avec les racines et la terre, » — avec les vermisseaux aussi, ajoutait-elle par un sentiment très net de ce qui déparait son génie. Cette correspondance n'est qu'un reflet de ce qu'était Rahel, car elle n'était tout à fait elle-même que dans la conversation parlée, dans sa vivante apparition; ce reflet cependant est fidèle. Pour les esprits qui voient le monde en artistes et en historiens, ce livre est un κτῆμα ἐς ἀεί, un de ces compagnons de la vie entière, comme Montaigne l'est pour les natures sceptiques, l'*Imitation* pour les âmes pieuses. C'est un livre qu'on analyse tout aussi peu que la personne qui l'a écrit au hasard de la plume sans se douter que ce qu'elle écrivait ainsi deviendrait un livre.

(1) Gustave de Brinckmann. Voyez, dans la *Revue* du 15 décembre 1858, *Rahel et le monde de Berlin*, par M. Blaze de Bury. Varnhagen, le mari de Rahel, mourait au moment même où parut ce travail, et c'est depuis sa mort seulement qu'on a publié les papiers rétrospectifs qui nous permettent aujourd'hui d'étudier le Berlin de 1789 à 1815, comme notre prédécesseur a étudié le Berlin de 1815 à 1848.

Toutefois Rahel n'est pas tout entière dans ses lettres et dans ses entretiens. Sa vie a exercé une influence autour d'elle. En disant qui elle hantait, peut-être comprendrons-nous qui elle était; en étudiant son temps, nous finirons par savoir quelle était la personne en qui ce temps s'est incarné. La véritable apogée de Rahel doit se placer dans les premières années du règne de Frédéric-Guillaume III (1797-1806). Ce n'est qu'en ce moment que le papillon sortit de la chrysalide. Plus tard, elle ne semble plus être que le souvenir vivant d'une époque qui n'est plus, un anachronisme charmant, mais un anachronisme. On a toujours étudié la Rahel de la restauration, Rahel vieillissant; nous voudrions la montrer jeune, dans le milieu pour lequel elle semblait faite, et qu'à bien regarder elle avait fait elle-même. Un historien l'appelle avec justesse le chœur du grand drame qui se jouait alors. Ce drame fut celui du XVIIIe siècle allemand, qui déjà pressentait sa fin prochaine, et qui, assombri par ce pressentiment, cherchait l'oubli en s'étourdissant. Iéna devait être pour l'Allemagne ce que 93 avait été pour la France. Personne ne représente mieux que Rahel ce temps singulier qui précéda l'effondrement de la monarchie de Frédéric II. Juive et Prussienne, ne vivant qu'en dedans et ne voyant dans les grands événemens de l'époque qu'un spectacle ou un sujet d'études psychologiques, honnête femme s'il en fut, et pourtant d'une tolérance morale qui choquerait nos mœurs d'aujourd'hui, aristocrate en ses goûts intellectuels et embrassant l'humanité entière de sa bonté, Rahel réunit en elle toutes les contradictions de son temps.

Rahel Lévin (née en 1771) n'avait que vingt-six ans quand elle commença de devenir le centre du monde intelligent de Berlin. Sa vie n'avait été jusque-là qu'une longue souffrance. D'une excessive irritabilité nerveuse, il semble qu'elle ait eu de la peine à s'assurer l'existence. Grâce à l'élasticité de sa nature, elle eut le dessus dans cette lutte à mort; mais ce fut pour rester toute sa vie « un baromètre souffrant. » « Il suffit que l'air soit trop dense ou trop rare, trop chaud ou trop froid, pour que je sois malade, dit-elle; je le suis bien plus encore de la moindre émotion; la *sensitivité* ne saurait aller au-delà. » Jusqu'à la fin de sa vie, elle place à côté de la date de ses lettres une description détaillée de la température.

Elle était née Juive, et même après sa conversion, qui eut lieu très tard, elle ressentit toujours vivement cette disgrâce du sort. Il lui semblait, écrit-elle à l'âge de vingt-trois ans à son ami Veit, qu'au moment d'être jetée en ce monde, un être surnaturel eût plongé un poignard dans son cœur, et, en la comblant de tous les dons, les eût tous paralysés en la faisant naître Juive. Encore quatorze ans plus tard elle poussait le même cri de douleur : « ce que j'ai? c'est que j'ai conscience de n'avoir jamais failli, jamais agi

avec légèreté ou par intérêt, et de ne pouvoir pourtant pas me tirer du malheur de ma fausse naissance, car il ne cesse de se renouveler et de m'accabler! » Jusque sur son lit de mort, elle parle d'elle-même comme « d'une échappée d'Égypte et de Palestine, » avec une résignation toutefois qui laisse deviner les souffrances passées. « Ce qui a été si longtemps pour moi la honte la plus grande, la douleur et l'amertume la plus amère, le malheur d'être née Juive, — je ne voudrais à aucun prix maintenant ne l'avoir pas subi. »

Ce malheur ne fut pas le seul qui pesât sur sa jeunesse. Son père, riche joaillier de Berlin, paraît n'avoir su mieux employer le grand esprit et le caractère inébranlable qu'il avait reçus de la nature qu'à tourmenter tous les siens : ses domestiques, ses amis, sa femme, bonne et faible, ses enfans. Ce despote à la volonté de fer, cruel et égoïste, mais avec toutes les qualités de ses défauts, essaya de bonne heure de briser le caractère de la frêle enfant chez laquelle il sentait une personnalité. Elle crut longtemps elle-même qu'il y avait réussi, oubliant l'élasticité infatigable de sa propre nature, qui se redressa toujours et ne garda de cette résistance que comme un esprit de révolte qui ne la quitta plus. C'est à cette école surtout qu'elle apprit le grand art de souffrir, qu'elle pratiqua plus tard avec une véritable virtuosité. Ses frères et ses sœurs, qui n'avaient point eu de peine à se soumettre, admirèrent sans la comprendre cette lutte opiniâtre de l'enfant, qui n'oubliait jamais le respect et la déférence. A la mort de son père, elle eut, il est vrai, des rapports difficiles avec un frère aîné, mais là encore elle l'emporta.

Elle avait eu d'autres causes de souffrance qu'une jeunesse incomprise, le hasard de la naissance, la dureté d'un père fantasque, une santé délicate. Les hommes clairvoyans parmi ses amis le sentaient bien. W. de Burgsdorf, qui la connut très jeune, conçut pour elle une admiration mêlée de pitié. « Quand je vous vis pour la première fois, lui écrivait-il, je fus frappé soudain par l'idée qu'une longue douleur devait vous avoir élevée. » Elle lui fut reconnaissante de cette pénétration, et le choisit pour son confident. « Je ne sais ce que c'est, lui répondit-elle; mais il me semble, — il y a de longues années de cela, — que quelque chose ait été brisé en moi, et j'éprouve maintenant comme une joie maligne à la pensée qu'on ne peut plus briser ce quelque chose, ni le battre, ni le tirailler. J'ai comme un coin en mon intérieur où personne ne peut plus pénétrer; mais quiconque a un de ces coins-là ne peut plus être heureux! » On peut imaginer ce que fut l'amour dans ce cœur passionné, irritable, sincère. Deux essais d'amour ne lui avaient point réussi, et cette âme, qui croyait avoir tout souffert, était sortie meurtrie de ces épreuves. Ses amies, la comtesse Joséphine de Pachta et Henriette Mendelssohn, la sœur de Dorothée Schlegel, furent très

sévères pour le jeune gentilhomme qui l'avait abandonnée. « Je ne pourrais supporter l'idée, dit l'une d'elles, que cette âme plate fût chargée du crime d'avoir détruit le riche cœur de Rahel. » — « Son cœur ressemble à une montre d'enfant, disait l'autre; elle a le cadran, mais elle ne marche pas. » Le monde au contraire trouva la chose fort naturelle. Qui ne sait qu'en ces occasions le vulgaire prend sa revanche sur l'aristocratie de l'âme? Il accable le génie quand celui-ci, sur l'ordre du dieu, brise, non sans y laisser des lambeaux saignans de sa chair, les liens qui l'auraient empêché de prendre son essor; mais, s'il n'a pas assez de sévérité pour l'égoïsme de Goethe rompant avec Frédérique, il trouve tout simple qu'un comte de Finkenstein sacrifie une Rahel aux préjugés nobiliaires de ses sœurs. Varnhagen lut encore en 1807 les lettres et le journal, disparus aujourd'hui, où Rahel avait exhalé sa douleur : ce fut la lecture la plus émouvante qu'il eût jamais faite. « Telles doivent avoir été, dit-il, les fameuses lettres de Jean-Jacques à Mme d'Houdetot. » On voit que Rahel avait quelque sujet d'écrire un jour à Mme de Fouqué : « On ne saurait imaginer une jeunesse plus tourmentée que la mienne. On ne peut avoir été plus malade en tout sens, ni plus proche de la démence, et j'ai aimé. »

Des amis lui proposèrent un mariage de raison. Elle s'y refusa, mais sans emphase :

« Je ne puis me marier, car je ne sais pas mentir. Ne croyez pas que j'en sois fière, je ne sais pas, comme on ne sait pas jouer de la flûte. Autrement je le ferais à présent. Je prendrais pour *tâche* et pour plan de ma vie de rendre heureux un homme qui m'aimerait de toutes ses forces et que ma seule présence rendrait déjà heureux; mais je ne puis gagner sur moi de lui donner des témoignages d'affection. La chose ne va donc pas... Il y aurait bien encore une façon suivant laquelle je pourrais me marier : si j'étais tout à fait indifférente à l'homme qui me choisirait, s'il conservait toute sa liberté et que sa personne me convînt. Je le sens et le sais clairement. Il ne faudrait pourtant pas qu'il eût des préjugés; autrement je n'y tiendrais pas. Je veux bien être vertueuse, — ne le suis-je pas déjà? et suis-je faite pour ne l'être pas? — seulement il ne faudrait pas qu'un sot mari pût me forcer à mentir et à paraître l'admirer. Il faut que je puisse toujours dire ce que je veux. »

Le cœur ne pouvant se satisfaire, elle se rejeta violemment du côté de l'esprit. Elle avait beaucoup lu sans avoir rien appris méthodiquement. Jamais il n'y eut femme moins bas-bleu que cette personne qui savait tant de choses et qui vécut dans l'intimité des écrivains les plus illustres de son temps. Elle ne dut pas même son éducation au commerce des hommes distingués, comme cela est le cas de la plupart des femmes vraiment supérieures, car elle ne fré-

quenta guère les hommes de lettres et les artistes qu'à partir de vingt-cinq ans, alors que toute sa manière de voir était déjà arrêtée, son esprit formé, et elle fut toujours fière de ce qu'elle appelait son « ignorance crasse. » Du moins elle convenait de la meilleure grâce de son peu d'instruction; mais elle sentait aussi très bien qu'elle n'avait point besoin d'apprendre pour savoir. Elle se compare une fois à une île déserte hantée par des démons bienfaisans qui lui tiennent lieu de culture. « Vous êtes aussi appliqué que je devrais l'être, moi ignare, écrit-elle un jour à Al. de Marwitz; mais j'aime mieux que ce soit vous que moi. Parlez toujours de tout avec moi, je vous comprendrai malgré tout. Vous le savez bien,... je suis véritablement née pour l'ignorance. » Elle aima cependant toujours la lecture, même la lecture sévère, et ni Kant, ni Fichte ne furent inaccessibles à sa curiosité et à sa haute intelligence; mais elle aima toujours mieux la nature, ou, comme elle avait coutume de dire, « les enfans, la verdure, les beaux yeux et la parole. » Jamais elle ne s'est essayée comme écrivain. Les aphorismes et les morceaux publiés par Varnhagen sont des sortes de fragmens de lettres et de journal, ce ne sont point des ouvrages.

Peu de personnes ont été plus religieuses que Rahel, pour laquelle la religion extérieure n'existait pas. On ne lui avait d'ailleurs pas plus enseigné le judaïsme que l'histoire ou la géographie.

« On ne m'a absolument rien appris; j'ai poussé comme dans une forêt humaine, et alors le ciel s'est intéressé à moi. Je n'ai pas été atteinte par beaucoup de boue et de mensonge; mais voilà aussi que je ne puis plus rien apprendre, une religion pas plus que le reste. Je l'attends également d'en haut, ou plutôt j'attends d'en haut le nom de celle que j'ai dans mon cœur ou bien une autre, une nouvelle... Un homme peut-il, sans révélation, donner à un autre homme des sentimens, des opinions, des vues en fait de religion? N'est-ce pas là le dernier acte intime entre la créature et celui que je ne veux pas nommer? »

Pourtant, si pour elle comme pour Goethe, qui fut le culte de sa vie, le nom n'était qu'un vain son, obscurcissant la divinité en la circonscrivant, elle croyait comme le maître aux puissances surnaturelles qu'elle n'osait désigner; elle était pour ainsi dire en contact avec elles. Les anciens en eussent fait une prêtresse; elle semblait avoir le don de la prophétie, tant elle voyait juste. Pareille à la pythonisse, son frêle corps tremblait sous le dieu qu'il renfermait. Le raisonnement, l'abstraction, qui nous mettent en face de la nature comme d'une chose en dehors de nous, n'avaient point mordu sur elle. On eût dit un rameau non détaché de l'arbre de vie universelle. L'âme du monde semblait vibrer dans son âme. Tout y était

intuition, divination, sentiment, pressentiment. Elle apercevait les choses, elle ne les analysait jamais. Tout à fait dégagée de préjugés religieux, elle avait horreur des blasphémateurs et des matérialistes, comme des déistes et des métaphysiciens du sens commun. « Ce sont pour moi couteaux tranchans quand je les entends parler si hardiment de Dieu, comme s'il s'agissait d'un conseiller à la cour. » Sa religion cependant, malgré son côté mystique, — elle admirait beaucoup Angélus Silésius et Saint-Martin, — sa religion n'obscurcissait jamais sa sereine et lumineuse intelligence. Cette nature de poète eut un incomparable bon sens. En cela comme en beaucoup de choses, elle ressemble singulièrement à Schopenhauer, qui, dirait-on, a mis en système la philosophie inconsciente de Rahel. Ses idées sur la *coulpe* humaine, sur la volonté dans la nature, sur la misère du pire des mondes possibles, sur la compassion enfin, source unique de la moralité, le philosophe semble les avoir dérobées à Rahel.

Secourable, bonne, active, lorsqu'il le fallait, malgré sa nature contemplative, pleine de pitié pour les déshérités de la terre, d'indulgence pour les égarés, de sympathie pour les humbles, Rahel n'avait que du mépris pour la médiocrité correcte, au point de vue de la morale comme au point de vue de la société et de l'intelligence, et elle montrait ce mépris au risque de heurter les gens. Jamais le qu'en dira-t-on ne la préoccupait. Personne n'était plus constant en amitié qu'elle, mais elle ne redoutait pas de se laisser mal juger en ne professant plus des affections qui s'étaient éteintes en elle. « Tout ne peut pourtant pas durer éternellement, » osait-elle penser et dire. C'est qu'elle ne vivait que dans et pour la vérité. La vérité, voilà en effet sa suprême loi, qu'elle respecta toujours. « Dans la grande et universelle misère du monde, dit-elle toute jeune, et elle resta fidèle à ce vœu, je me suis vouée tout entière à un seul dieu, et toutes les fois que j'ai été sauvée, c'est à lui que j'ai dû mon salut : ce dieu, c'est la vérité. »

A ce besoin du vrai se rattachait l'originalité de sa nature. Tous ceux qui l'ont connue sont d'accord sur ce point, et il suffit de lire une page d'elle pour trouver partout, à côté de son admirable franchise, cette personnalité non moins admirable. Les critiques, comme G. de Humboldt, aussi bien que les poètes, comme Jean-Paul, voient dans ces deux qualités les traits distinctifs de sa nature. Les sceptiques eux-mêmes en parlèrent comme les enthousiastes, tant était irrésistible le charme que par son originalité elle exerçait sur les natures les plus diverses.

« Vous avez vraiment l'ascendant des âmes fortes, lui écrivait jusqu'à

cet incorrigible douteur de Gualtieri (1), un charme inexprimable, un je ne sais quoi qui tôt ou tard vous fait dominer sans qu'on s'en aperçoive, qui plaît, qui captive, qui entraîne... Vous êtes la personne du monde la plus singulière. Il n'appartient qu'à des âmes privilégiées de vous aimer, et cependant elles ont cela souvent de commun avec les plus communes. Vous amortissez les sens lorsqu'on est près de vous, et vous avez tout pour les éveiller. Vous semblez ne dire jamais rien de saillant, et cependant personne ne dit rien comme vous, ou plutôt vous ne dites jamais rien comme les autres. Vous paraissez être à la portée de tout le monde, et personne n'est à votre portée. On vous croirait savante, et vous ne savez rien, ou plutôt vous savez tout sans rien savoir. Vous méprisez toutes les vertus, et vous les avez toutes; vous les exercez sans efforts, et pourtant c'est un mérite de votre part de les pratiquer. Votre élévation vous met au-dessus d'elles, et vous vous abaissez jusqu'à elles; les sots vous trouvent de l'esprit parce que vous leur en donnez, et les gens d'esprit vous en trouvent, quoiqu'ils paraissent sots à côté de vous; comment faites-vous donc? Êtes-vous une fée, un esprit follet, une sainte, un revenant, un être supérieur qui se joue des pauvres mortels? »

Goethe, qui la connut très jeune à Carlsbad, en avait été frappé comme tout le monde, bien qu'alors Rahel ne fût point arrivée à cette harmonie supérieure qui effaça plus tard les angles et qui fondit les contrastes de sa nature, encore exubérante à vingt-deux ans. Il en parle souvent, et son sentiment est toujours celui de l'admiration pour cette « nature étrange, concévante, unissante, aidante, suppléante, qui ne juge pas les choses, qui s'en empare, et que les choses ne touchent pas quand elle ne s'en est pas emparée. »

Ce qui ajoutait au charme incomparable de cette fille singulière, ce fut sa grande simplicité, l'absence de toute prétention. Il faut la voir jouer avec les enfans, l'entendre parler d'une bonne petite friandise, s'enquérir des dernières modes de Paris, car il n'est pas rare de trouver dans sa correspondance, après une page sur Kant ou Schelling, une lettre entière consacrée à la description des chapeaux à la mode. Elle aimait à être bien mise, et sa toilette, très personnelle, fut toujours d'un goût exquis en sa simplicité. « On doit parfois mettre la mode de côté, mais il ne faut jamais l'ignorer, » disait-elle. Avec cela éternellement jeune; le portrait gravé qui la représente à quarante-six ans en marque trente à peine. Et toutes ces qualités si dissemblables se tenaient par une sorte d'harmonie moitié innée, moitié acquise. « Personne ne sait qu'il y a une personne comme moi, disait-elle fièrement, non pas d'esprit ou

(1) Cette lettre est en français, comme toutes celles du bizarre major.

de bonté, de talens ou d'intelligence, mais d'une telle cohérence dans l'âme et les convictions... Aussi n'y a-t-il que trois choses qui puissent m'affecter, c'est quand on dit que je suis vulgaire, prétentieuse ou bête. Je ne le crois jamais, et, si je ne suis pas de très mauvaise humeur, j'en ris toujours. »

L'originalité, que Rahel avait au plus haut degré, elle la prisait particulièrement et la recherchait chez les autres. Nous allons nous mêler à son entourage, nous y trouverons des hommes vicieux, vaniteux, légers, hypocondriaques, médiocres même; nous ne trouverons point de doublures. Son salon ne fut pas non plus un bureau d'esprit. « Je tue le pédantisme à trente lieues à la ronde, » disait-elle. Elle ne rechercha même jamais exclusivement les hommes d'esprit; elle frayait avec les plus grands comme avec les plus humbles, sachant partout trouver un bon côté. Pour elle, le monde se divisait en deux catégories, non point en sots et en intelligens, ni même en bons ou en mauvais, mais en vrais et en faux, en ceux qui étaient eux-mêmes et en ceux qui étaient autrui. « La différence entre ceux qui sont moraux ou immoraux, intelligens ou bêtes, n'est qu'une différence de degrés. Celle entre les natures primordiales et les natures secondaires est incommensurable. » Aussi, partout où elle trouvait le naturel, si modeste qu'il fût, elle s'en emparait comme d'un joyau rare et précieux.

« Si quelqu'un vous disait : Ah! vous croyez qu'il est si facile d'être original; non, il faut se donner beaucoup de peine, et cela coûte toute une vie d'efforts, — vous le tiendriez pour fou et ne lui adresseriez plus de questions. Et pourtant cette proposition serait absolument vraie et très simple en même temps. Sans doute chacun serait original et devrait l'être, si les hommes ne se fourraient pas dans la tête des maximes à peine digérées qu'ils émettent de la même façon. Il faut de l'honnêteté pour penser, et il y a certainement aussi peu de bêtes absolues que de génies... Les *imbéciles* seraient certainement toujours originaux, mais il n'y en a presque pas de purs; ils ont la plupart du temps encore assez d'esprit pour être malhonnêtes. »

Rahel avait trente ans en 1801. Elle avait profité de l'ordre renaissant en France pour aller passer quelques mois à Paris et pour y oublier son chagrin encore récent. « Je suis allée en France blessée, j'en reviens calme, sinon guérie, » disait-elle à son retour. Elle en avait rapporté, en même temps qu'une plus grande admiration pour la France, un goût plus prononcé encore pour la vie de société et un art plus consommé de recevoir. Elle y avait vu de près le monde du consulat sans en être bien choquée, parce que son indulgence morale se ressentit toujours des traditions du XVIIIe siècle, et parce que ses yeux, prévenus en faveur de la France, étaient

éblouis ou du moins singulièrement flattés par les formes françaises. Il y aurait tout un chapitre à écrire sur l'engouement de Rahel pour la France. Peu d'Allemands ont mieux compris ce pays, en ont mieux parlé. Elle n'avait pas toutefois renoncé à sa patrie, car elle était allée à Paris avec une compatriote, et elle y retrouva une amie de Berlin. La comtesse de Schlabrendorf, avec laquelle Rahel avait fait le voyage, tenait un peu des singularités de son oncle, « l'ermite de la rue de Richelieu, » qui avait pu survivre à la terreur malgré sa naissance, son libéralisme et sa franchise, et qui le premier allait dénoncer à l'animadversion de l'Europe le despote heureux pour lequel elle n'avait encore que de l'enthousiasme. La comtesse était ce qu'on appelle une maîtresse femme, un peu trop masculine peut-être, — en voyage elle portait même un costume d'homme, — mais droite, honnête, sévère, dure au besoin, fort intelligente d'ailleurs, amoureuse de la controverse, vraie toujours; « il ne lui manquait que l'huile de l'âme, » disait Rahel. Un ancien membre de la *ligue de vertu*, Caroline de Dacheröden, devenue Mme de Humboldt, faisait en ce moment les honneurs de la légation de Prusse, et accueillit avec joie sa vieille amie. Dame du monde, pleine d'aisance et d'affabilité, un peu tendue peut-être, mais agréable et bienveillante au fond, elle était admirablement faite pour son rôle d'ambassadrice. Rahel en faisait le plus grand cas, et son ami W. de Burgsdorf avait la tête tournée du gracieux sourire et des yeux d'enfant de la jeune baronne.

Rahel ne resta pas très longtemps à Paris. De retour à Berlin (automne 1801), elle se vit très recherchée, mais elle sut « s'entourer de circonvallations » et se garder sa liberté de mouvement aussi bien que de choix. Ce fut, je le répète, le plein midi de son existence, dont le reste ne cessa de se réchauffer au souvenir de ces rayons. C'était une génération singulière et aimable que celle de 1800. Amoureuse du plaisir jusqu'à la folie, mais amoureuse du plaisir distingué, elle avait conservé le ton de la noblesse française du XVIIIe siècle : un laisser-aller parfait avec des façons charmantes et une politesse exquise. Un peu fanfaronne de vice, d'incrédulité et de libéralisme, comme les gentilshommes de l'ancien régime, elle portait cependant dans sa manière de voir et de sentir je ne sais quel idéalisme platonicien que l'on chercherait vainement à la cour de Versailles, et qui trahit la lecture de Schiller. On y professait le mépris des distinctions sociales et le culte de la valeur personnelle : hommes de lettres et grands seigneurs, Israélites et acteurs s'y coudoyaient et s'y mêlaient sans cesse; mais cette prétendue égalité cachait mal ce qu'il y avait d'aristocratique dans cette société et dans sa façon de comprendre le monde. Il n'aurait pu en être autrement. Une culture aussi exquise de l'esprit ne saurait jamais être

que le privilége du petit nombre, et il n'y eut jamais d'idéal plus absolument oligarchique que *l'idéal humain* des rois de la littérature allemande.

L'étranger qui tombait dans ce milieu singulier était tout perplexe d'abord, fasciné ensuite, entraîné à la fin et enivré. Le comte Salm, qui vint à ce moment apporter à Rahel une lettre d'introduction de la fille de Diderot, Mme de Vandeul, nous a laissé le tableau d'une de ces réunions de la spirituelle Juive. Gustave de Brinckmann lui avait donné le plus vif désir de connaître cette « fille indépendante, d'un esprit si extraordinaire, intelligente comme le soleil, avec cela si bonne de cœur et en toutes choses elle-même. Il trouverait chez elle, lui avait-il dit, la société la plus spirituelle et la plus haute; mais tout s'y faisait sans montre ni ostentation. Rien n'y était arrangé ou préparé. Le hasard, les convenances et le bon plaisir de chacun des hôtes y étaient les seuls maîtres de cérémonie. Elle recevait chez sa mère, et, quoique fort à son aise, elle ne faisait guère de frais de représentation : il est certain qu'on ne s'y réunissait pas pour le régal qu'on y trouvait. Tout y était extrêmement simple, mais on ne peut plus comfortable. » La curiosité du jeune gentilhomme ainsi excitée fut dépassée quand il arriva dans le fameux salon de la *Jägerstrasse* et se présenta devant la maîtresse du logis, « ni grande ni belle, mais fine et délicate de visage et de taille, avec des yeux qu'on n'aurait pas osé affronter avec une mauvaise conscience. » Le monde le plus varié se pressait chez elle ce soir-là. Sur un canapé, la belle comtesse d'Einsiedel causait avec un abbé français; Auguste-Guillaume de Schlegel et Louis Robert, le frère de Rahel, parlaient poésie dans un coin, lorsque la porte s'ouvrit bruyamment pour livrer passage à la charmante Unzelmann, l'idole du parterre et des loges, qui se jette au cou de Rahel. Elle revient de Weimar, fort enthousiaste de Goethe, qui de son côté avait été ravi de cette *Marie Stuart*, la plus séduisante qu'on pût voir.

Les causeurs, un moment distraits par la jeune et brillante apparition, reprennent vite le cours de leur conversation; le grand baron de Schack, mauvais sujet aux formes élégantes, sourit aux boutades paradoxales du major Gualtieri, cet humoriste spirituel que Rahel gâtait tout particulièrement. Deux Espagnols, le comte Casa Valencia et le chevalier Urquijo, se sentant à l'aise dans ce milieu comme s'ils étaient nés sur les bords de la Sprée, écoutent attentivement l'auteur de *Dya-Na-Sore*, Meyern, qui leur expose ses théories patriotiques, et Fr. de Gentz, qui exhale sa bile contre M. de Haugwitz, le tout-puissant ministre d'alors; mais voici le véritable héros du salon qui vient d'entrer : un jeune homme de haute taille, remarquablement beau de visage, aux regards de feu, un peu troublé et inquiet aujourd'hui, d'une gravité douloureuse même. Il

unit à un air naturellement impérieux une grande douceur dans l'expression. Affable sans condescendance, digne sans contrainte, simple sans vulgarité, le prince Louis-Ferdinand, le héros de Mayence, se mêle un instant à la conversation politique de Gentz, et exhale sa colère contre « ce Bonaparte qui mine la liberté de son pays, » puis se met au piano pour y improviser. « Son jeu hardi et puissant, parfois attendrissant, la plupart du temps bizarre, toujours de la plus haute *maestria*, » éblouit l'étranger. « Il fut conquis dès le premier moment. Il n'avait pas encore vu un homme ainsi doté. Il dut convenir que naître et traverser la vie ainsi fait et ainsi placé, cela valait la peine de vivre. » Une vieille bonne circule au milieu de ces grands de la terre et sert le thé, tandis que la « chère petite, » c'est ainsi qu'on appelait Rahel, fait les honneurs avec aisance et grâce, avec une cordiale bienveillance surtout qui fait valoir les moins brillans. Elle anime la conversation quand elle menace de s'éteindre, l'arrête quand elle est sur le point de devenir trop libre, arrange les choses quand elle a déjà dépassé les bornes, tout en jetant avec une abondance intarissable des éclairs qui illuminent et ouvrent des horizons inconnus. « Elle comprend, elle sent tout, et ce qu'elle dit est souvent, sous une forme paradoxale et amusante, d'une vérité si frappante qu'on se le répète encore après des années, qu'on ne peut s'empêcher d'y réfléchir et de s'en étonner. » C'est encore Brinckmann qui parle de la sorte, confirmant ainsi les impressions du comte Salm et de Guillaume de Humboldt. Celui-ci, l'ayant vue journellement à Paris, avait été frappé, comme tous les autres, de cette richesse toujours nouvelle d'aperçus. « On pouvait compter avec certitude qu'on ne la quitterait jamais sans avoir entendu d'elle et sans emporter des mots qui donnassent pour longtemps matière à réflexion sérieuse, profonde même. »

Chacun des amis de Rahel mériterait une étude spéciale, tant elle les choisissait, je ne voudrais pas dire avec discernement, mais avec sûreté d'instinct. Tous avaient des qualités hors ligne, les uns de cœur, les autres d'esprit, les troisièmes de caractère. Ce n'étaient pas seulement ses compatriotes, amis d'enfance, écrivains marquans, hommes du monde distingués, qu'elle rassemblait; les étrangers aussi venaient volontiers dans cette maison cosmopolite, qui était comme un terrain neutre en ce temps de luttes diplomatiques autour du cabinet prussien. On y voyait sans cesse se coudoyer des Anglais et des Suédois, des Italiens et des Portugais; toutefois c'étaient les Français qui la captivaient particulièrement. Tout enfant, elle avait été fascinée par Mirabeau et en avait conservé un souvenir si vivant que, trente ans après, elle put encore faire un portrait parlant du grand orateur. Toute sa vie d'ailleurs elle professa l'enthou-

siasme le plus absolu pour lui, car jamais elle ne s'enthousiasmait à faux, et ni les apparences, ni la popularité du moment, ni les considérations de morale ne l'égaraient. De même qu'en littérature elle ne s'engoua jamais des Kotzebue, des Iffland et autres idoles du jour, tandis qu'elle gardait toute son admiration pour Goethe, si souvent méconnu par ses contemporains, elle démêlait parmi les hommes politiques, et dès le premier jour, le vrai génie, sans que l'abus même du génie pût la faire hésiter. C'est ainsi qu'elle fit pour Napoléon. Dans son hospitalité pour les Français, il n'entrait d'ailleurs aucun esprit de parti; elle accueillait les hommes du régime nouveau avec la même cordialité que ceux du régime ancien, Bignon, l'envoyé du premier consul, tout comme le comte de Tilly, émigré de la première heure. Celui-ci, l'ami d'Alexandre de Lameth, et que les mémoires de Fleury ont fait assez connaître au public français, était un merveilleux causeur, et, malgré sa vanité excessive, tout à fait bien vu de Rahel. « Il ne m'incommode pas; il me dit tout. Je lui sers de parloir, et il me sert d'acteur qui me joue la comédie de la vie. » Lui de son côté l'adorait parce qu'elle « savait écouter, » car Tilly n'aimait pas que son éloquence fût perdue. Rahel a fait de lui, dans une de ses lettres, le portrait le plus vivant. Elle voyait en lui « un échantillon de l'éducation française d'autrefois avec tous ses travers; il en avait tous les avantages, et toutes les faiblesses. » Elle rendait cependant justice non-seulement à son esprit prodigieux, à son élégance, mais même à son caractère. « Sous l'enveloppe de l'homme de cour le plus corrompu, il y avait au fond de lui un tout petit enfant innocent... Tous les Français de son temps avaient cela de commun avec lui, » ajoute-t-elle finement. Quant à Tilly, il ne savait se passer de Rahel. « J'ai mille complimens à vous faire avant de fermer ma lettre, lui écrit-il un jour. Celui-ci vous admire, celui-là vous est attaché; l'un s'étonne quand il vous entend, l'autre s'afflige quand il vous quitte, même dans une lettre qu'il faut enfin finir : tous ces gens-là, c'est moi seul. » Le sort et le caractère avaient rendu Tilly fort malheureux. Ses fautes n'avaient fait qu'aggraver ses malheurs. A Paris, en 1789, à vingt-cinq ans, il passait déjà pour un Lauzun; il continua ses errements amoureux à Berlin. Une de ses maîtresses, qu'il avait abandonnée, et qui de plus se croyait découverte par son mari, chercha la mort dans la Sprée. Cet événement et l'entrée des Français à Berlin en 1806 lui firent quitter la Prusse. Il reparut à Paris en 1815 en qualité de général. Calomnié par ses ennemis, disgracié, réduit à la misère, mécontent du genre humain et de lui-même, il mit un terme à sa vie. On le trouva (le 26 décembre 1816) dans un fiacre à Bruxelles, la tête fracassée par une balle.

Le comte de Tilly n'était pas le seul Français qui se fût lié avec

Rahel; même après la catastrophe d'Iéna, elle accueillit avec empressement le jeune Custine et le fils de Mme Campan. Elle se sentait plus à l'aise avec eux qu'avec la plupart de ses compatriotes. Les Allemands, qui n'ont jamais eu, à proprement parler, ce qu'on appelle une société, ne pèchent pas seulement par le laisser-aller, ils pèchent aussi par l'excès d'amitié. On ne comprend guère en Allemagne que les rapports d'intimité ou ceux de cérémonie; on y a inventé une sorte de droit à la confiance et à la confidence qui touche de près à l'indiscrétion. Goethe en souffrit cruellement toute sa vie, et Rahel s'en plaignit souvent. Les charmantes relations de société qui tiennent le milieu entre les deux extrêmes et où il entre bien un peu d'indifférence, mais aussi un peu d'estime et beaucoup de désir de plaire, sont à peu près inconnues en Allemagne. C'est ce que Rahel avait trouvé à Paris et ce qu'elle appréciait infiniment. Aussi resta-t-elle toujours en bons termes avec Mme de Genlis et se lia vite avec Mme de Staël. Quand elle les vit à Berlin, la fille de Necker venait d'y établir son quartier-général dans la campagne d'exploration qu'elle faisait en Allemagne pour écrire son grand ouvrage. Elle allait beaucoup chez Rahel, et le vendredi recevait chez elle les beaux esprits qu'elle tourmentait de ses questions et de sa curiosité. « Ah! soupira un jour Spalding, le philologue, fils du célèbre prédicateur, ah! demain, un rude dîner m'attend! J'y dois traduire un ouvrage que je ne comprends pas bien en une langue qui ne m'est pas familière. » Il s'agissait en effet d'expliquer à Mme de Staël la philosophie de Fichte. Elle y tenait si bien qu'après Spalding elle en tourmenta le prince Auguste, qui essaya de la décourager. « Oh! j'y parviendrai, répondit-elle, n'ayez pas peur. » On comprend qu'on redoutât un peu ses soirées, où, de crainte de voir les hommes soit absorbés par la galanterie, soit parqués à part des femmes comme en un camp ennemi, elle n'invitait jamais plus de deux dames. Cette absence d'attraits féminins, jointe à l'obligation pour les uns de se servir d'une langue qu'ils ne parlaient pas couramment, pour les autres de toujours se tenir dans les hautes sphères de la philosophie, fit un tort considérable aux réceptions de Mme de Staël, et elle se plaignit fort des hommes du monde prussiens, qui feraient bien mieux de parler allemand que de parler le « français pour faire de mauvais calembours et des bons mots sans esprit. » Elle finit cependant par rencontrer un homme qui lui allait à merveille et qui réunissait le pédantisme le plus exquis à une très grande habitude du français. Elle s'en empara aussitôt pour ne plus le lâcher avant d'en avoir tiré tout ce dont elle avait besoin pour son livre. A. G. Schlegel prétexta une traduction de Shakspeare; elle ne voulut pas comprendre pourquoi il ne pouvait pas la faire ailleurs qu'à Berlin. C'est qu'elle

ignorait encore quels liens le retenaient dans la capitale prussienne, où il avait noué les relations les plus tendres avec la sœur de son ami et collaborateur Tieck, avec Sophie Bernhardi, plus tard Mme de Knorring. Quand Mme de Staël l'apprit, elle voulut absolument connaître l'heureuse créature que le célèbre critique daignait honorer de son amour. Elle ne laissa pas de trêve à Henriette Herz qu'elle ne l'eût invitée, et qu'elle ne lui eût ménagé ainsi une rencontre. En vain lui disait-on que Sophie Bernhardi, très renommée pour son esprit de conversation, écrivain admiré déjà, ne savait point le français. « C'est égal, dit-elle, je la verrai parler. » Ce fut le malheureux Schlegel qui dut lui servir de truchement pendant cette soirée où l'impatiente Française s'écriait à chaque instant : « Qu'est-ce qu'elle vient de dire? » Schlegel s'en tira en la trompant, car son amie se permettait de le taquiner en lui donnant toute sorte de petites épigrammes à transmettre à l'adresse de l'étrangère. Schiller, qui vint à Berlin peu de temps avant sa mort, y évita Mme de Staël avec le dernier soin; il était encore tout malade de la loquacité du célèbre écrivain, qui était venu le voir à Weimar. Elle y avait logé dans une maison hantée et répétait volontiers qu'elle n'y avait point vu de revenans. « Je le crois bien, dit Schiller, est-ce qu'un compagnon de Satan lui-même eût voulu faire ménage avec elle? » Goethe aussi, tout en l'admirant beaucoup, l'avait trouvée un peu trop agitée; elle le fatiguait. Rahel, qui cependant la jugeait bien, était plus indulgente, ou, si l'on aime mieux, plus endurante que les deux poètes.

« Il n'y a pas de calme en cette femme, disait-elle encore plus tard. De l'intelligence, elle en a bien assez; mais elle n'a pas une âme qui écoute. Jamais il ne se fait silence en elle; on dirait qu'elle ne réfléchit jamais seule, qu'elle parle toujours à un public. Les salons, où elle est allée toute jeune, lui ont fait du tort. Il n'y a pas de proportion dans son âme entre l'activité intellectuelle et l'activité matérielle. Elle en revient toujours à l'approbation, et, comme elle n'est pas vulgaire, elle veut que ce soit la *postérité* qui s'en charge. C'est donc pour celle-ci, pour l'approbation de celle-ci qu'elle veut tout faire et qu'elle veut que tous les hommes de valeur fassent tout!... Tout est à *rebours* chez elle, comme si l'on rebroussait des épis; il n'y a pas de douceur. Il me semble que je vois les mots en tumulte autour d'elle comme des esprits qui volent, quand elle est à sa table devant une feuille blanche. Jamais cela ne devient musique... Ce qu'elle crie ainsi n'est pas chant. C'est dommage, précisément à cause de ces immenses dons auxquels il ne manque qu'un seul, celui qui les rendrait harmonieux : une sphère d'âme silencieuse, innocente. »

On voit ce qui gênait Rahel dans la nature de Mme de Staël; elle

prisait cependant beaucoup son grand esprit, elle aimait sa force de passion. Il n'entre pas l'ombre de jalousie dans ses sentimens à son égard, et la beauté ou les succès mondains de ses autres amies ne lui faisaient pas plus d'ombrage que les talens de la Française. Rien ne put jamais la séparer de Henriette Mendelssohn, la fille cadette du philosophe, dont la belle âme lui inspirait une affection et une sympathie qui ne se perdirent pas même lorsque son amie se fut jetée dans le catholicisme le plus dévot. Elle savait qu'il n'y avait là ni comédie, ni exaltation factice, mais que c'était la fin assez logique d'une vie pleine d'épreuves et de résignation. Si la seule présence d'Henriette, éminemment modeste malgré sa grande culture d'esprit, lui faisait du bien par le calme de la surface et la chaleur du fond, celle de la comtesse Joséphine de Pachta l'incitait, par son animation, son ardeur, son expansion naïve. Cette nature d'enfant qui semblait sortir directement de ses forêts de la Bohême et qui en apportait, comme des bouffées de senteurs sauvages, des sentimens vivaces, prime-sautiers, un peu âpres, — cette grande dame si éprise de la « cause française » même après 1794 et jusqu'au 18 brumaire, cette amazone qui fuyait l'amour pour lequel sa beauté et son cœur affectueux semblaient l'avoir faite, cette jeune femme si simple et si naïve et pourtant si ouverte à l'idéalisme, — elle était enthousiaste de Kant, — semblait faite exprès pour comprendre Rahel et pour en être comprise. Aussi leurs deux vies furent-elles fondues pour ainsi dire, et aucun nuage ne troubla jamais leur affection. Rien de plus touchant que leur correspondance, c'est une harmonie vraiment musicale; les voix se répondent comme dans un admirable duo.

Il ne faudrait pas croire que Rahel s'en tînt exclusivement aux grandes dames : elle n'aimait guère la bourgeoise de Berlin, et elle avait ses raisons pour cela; mais les actrices, malgré la réputation bien compromise de quelques-unes d'entre elles, avaient leurs entrées chez Rahel. Le vieux Lévin, son père, avait déjà eu le goût de la société des comédiens alors qu'ils n'étaient guère encore admis dans la bonne compagnie, et Rahel avait pu, depuis son enfance, connaître le charme et l'imprévu de ce monde insouciant. Très passionnée pour le théâtre, elle aima toujours à recevoir les artistes, et après le spectacle, qui se terminait à huit heures, on faisait invasion chez elle. C'était le beau temps du théâtre de Berlin. Les nouvelles pièces de Goethe et de Schiller, les drames de Shakspeare que Tieck et Schlegel traduisaient en vers allemands, les pièces de Werner enfin et des autres romantiques étaient jouées par des artistes du plus grand mérite tels que le beau Fleck, le second créateur de *Karl Moor* et de *Wallenstein*, acteur inspiré, à la voix sonore, au geste ample et superbe, très inégal, il est vrai, mais incomparable

dans ses bons jours; Schröter, le comédien réaliste, copiant la nature sans l'idéaliser, mais avec une fidélité intelligente et scrupuleuse; Iffland, fin, délicat, maître du style classique, introduit par Goethe lors de son intendance du théâtre de Weimar. La musique tint également une grande place dans la vie de Rahel. Elle fut elle-même à cette première époque une pianiste distinguée, et tous les artistes de passage venaient chez elle. Les sculpteurs et les peintres aussi fréquentaient la maison Lévin, et il va sans dire que les hommes de lettres ne manquaient pas. On y voyait Louis Tieck, alors à l'apogée de sa gloire, A. G. Schlegel, dont la tenue diplomatique et le langage réservé ne ressemblaient en rien au ton débraillé de son frère Frédéric, Alexandre de Humboldt, son frère Guillaume, le médisant spirituel, le moqueur impitoyable, dépourvu d'imagination, mais d'une intelligence à laquelle rien ne résistait et d'un savoir qui le plaçait au premier rang des savans d'Allemagne; enfin Jean de Müller et Frédéric de Gentz, qui formaient avec les Humboldt le lien entre les hommes de science et ceux qui n'étaient qu'hommes du monde.

Jean de Müller et Frédéric de Gentz étaient les compagnons de plaisir du prince Louis-Ferdinand, qui se moquait de l'un et qui ne pouvait se passer de l'autre. Un gentilhomme du temps qui a laissé des mémoires fort curieux a fait un singulier portrait de l'historien éminent, du futur ministre du roi de Westphalie, qu'il peint irrévérencieusement comme « un petit gaillard affreusement laid, au ventre pointu, aux petites jambes maigres, à la tête grosse, aux yeux à fleur de tête et rougis, à la voix enrouée et coassante, très désagréable en somme, s'exprimant fort bien en français, mais ne parlant que difficilement l'allemand. » Henriette Herz aussi, avec son beau parler du nord, fut choquée de « l'accent commun » de l'historien, qui était Suisse; elle le fut plus encore des « lèvres graisseuses » du futur favori du roi Jérôme, qui alors servait de plastron aux traits malins du prince Louis-Ferdinand et de M. de Sedel, ministre de Hollande à Berlin. « Voyons le tour que va nous faire notre savant aujourd'hui, » disaient les jeunes viveurs en allant se griser avec le Tacite helvétique, lequel ne savait absolument pas résister à l'attrait d'une bouteille de vin du Rhin. Rahel cherchait à l'excuser, même quand il fut passé au camp du vainqueur, qu'en ce moment il dénonçait au monde comme un nouveau Sésostris. En cela elle n'était que fidèle à son principe « de ne jamais classer les hommes d'après leurs défauts, mais de les classer d'après leurs qualités, — tout le monde a des défauts, disait-elle, c'est du bon côté qu'il faut regarder; les âmes basses font le contraire, et c'est pour cela qu'elles sont basses. »

Elle avait plus que de l'indulgence, elle nourrissait une véritable

affection pour un autre compagnon du prince, Frédéric de Gentz. On le comprend, même à distance, et malgré toutes les fautes de ce mauvais sujet de génie, on est toujours tenté de lui pardonner beaucoup. Il ne faut donc pas trop s'étonner qu'une génération qui professait l'extrême tolérance morale et religieuse des classiques allemands, que des personnes qui étaient tous les jours en contact avec cette nature sympathique aient été sous le charme, et lui aient pardonné des fautes de conduite et de caractère qui semblent impardonnables au premier abord. Ce jeune écrivain bourgeois qui allait s'élever à une position princière, ce petit employé prussien qui devait arriver à un rôle européen, serait une énigme de plus dans la galerie d'excentricités que nous parcourons, si son temps ne se chargeait de l'expliquer. Qu'est-ce en effet que la vie publique et privée de Gentz, sinon la théorie du classicisme allemand, la doctrine des belles individualités, transportée du domaine de la poésie et de la métaphysique dans la réalité des passions et des intérêts, appliquée par un aimable et spirituel libertin au lieu de l'être par un artiste élu? Tout le monde ne pouvait avoir la sérénité équilibrée de Goethe, la force morale de Schiller, l'indifférence suprême de Guillaume de Humboldt, la pureté imperméable de Rahel. Quel appui moral restait à un être mobile comme Gentz, flottant sans cesse, comme Faust, entre ses deux âmes, dont « l'une l'entraînait dans la poussière, tandis que l'autre l'élevait vers les régions de l'éther; » corrompu et candide, sans mesure dans l'amour et dans la haine, ardent en ses convictions malgré sa vénalité, raffiné comme un vieux roué, instinctif et naturel comme un enfant?

Le caractère et le rôle politiques de Frédéric de Gentz ont été exposés ici même avec tout le développement que comportait un sujet aussi important (1). On y peut voir les débuts difficiles et la jeunesse orageuse de ce sous-chef de bureau qui allait devenir à Berlin le fondateur du journalisme allemand avant d'être à Vienne l'âme de la résistance européenne contre Napoléon. Il n'en est plus à ses modestes commencemens en 1800. Déjà il occupe à Berlin une position assez semblable à celle que Swift avait occupée à Londres cent ans auparavant. Toute la diplomatie se le disputait. Louis-Ferdinand en avait fait son confident et son compagnon de plaisirs, Haugwitz essayait, vainement il est vrai, de le gagner à sa politique de pusillanimité. Pitt l'admirait; Londres lui fit même une ovation comme la société anglaise sait en faire, lorsqu'il y vint en 1803. Gentz, comme Swift, avait le faible de hanter volontiers les grands de la terre. « J'ai commencé, écrit-il dans son journal intime, avec une satisfaction mal dissimulée et en médiocre français, j'ai com-

(1) Voyez la *Revue* du 1er juin 1868.

mencé à figurer sur la scène du monde, et la société est devenue un des principaux objets de mes occupations, de mes études et de mes *puissances.* » C'est alors qu'il se lia intimement avec le comte de Stadion, ambassadeur d'Autriche, avec la comtesse Golofkin, dont le salon rivalisait avec celui de Mme de Courlande en élégance et avec celui de Rahel en variété; c'est alors qu'il entra en intimité avec Luchesini et avec les amis de Louis-Ferdinand, les Schack, les Nostitz, les Gualtieri; celui-ci le présenta même à la reine. Bientôt les ambassadeurs et les princes le courtisèrent à l'envi. Toutefois, pareil encore en cela au grand pamphlétaire anglais du règne de la reine Anne, Gentz prétendit toujours être l'égal des grands et ne souffrait pas qu'on le traitât simplement en avocat de leur cause. Il aimait à faire sentir à ses protecteurs qu'au fond il les protégeait. Cette position, il ne la devait qu'à sa plume, la plus éloquente, la plus ferme, la plus entraînante que l'Allemagne eût jamais eue. On sait que ce n'est point sa petite place qui faisait vivre Gentz, et que son journal ne rapportait pas assez pour lui permettre le train ruineux qu'il menait. L'argent anglais venait de temps en temps remettre sa barque à flot, lorsque le timonier imprudent l'avait fait échouer, — ce qui arrivait à peu près tous les deux ou trois mois, s'il faut en croire les confessions de son journal intime. On voit que Gentz, qui ressemblait à Mirabeau par son éloquence d'écrivain, lui ressemblait aussi par sa conduite. Comme Mirabeau, il a été l'objet des jugemens les plus divers. Tandis que le baron de Stein, avec sa rigidité habituelle, l'appelait « un cerveau desséché et un cœur pourri, » tandis qu'il parlait de sa « plume vénale, » M. de Nesselrode crut le justifier en l'assimilant à un rédacteur de ministère, en rappelant « qu'il n'acceptait que l'argent de ceux dont il partageait les opinions. » Il semble certain en effet que Gentz, pas plus que Mirabeau, n'a jamais soutenu pour de l'argent des idées qu'il condamnait au fond de son cœur. Il n'en fut pas moins coupable. L'écrivain a sans doute le droit, comme tout le monde, de se faire payer son travail, il n'a point le droit de se faire payer ses opinions. Il ne peut, comme le soldat ou le fonctionnaire, aliéner sa liberté et sa responsabilité entre les mains d'un chef publiquement choisi ou accepté, car il parle en son propre nom; il fait croire qu'il est complétement libre, et son opinion n'a de valeur que parce qu'elle paraît personnelle.

Quoi qu'il en soit de l'honorabilité de l'homme d'état éternellement besoigneux, toujours traqué par ses créanciers, constamment embarrassé par ses intrigues amoureuses et ses pertes de jeu, l'homme du monde était fort bien vu dans la société de Berlin, où il formait, — je crois l'avoir dit, — le véritable trait d'union entre l'aristocratie et la bourgeoisie lettrée. Tout semblait l'avoir désigné

pour ce rôle, dont il se tira avec infiniment de tact. Il fut penseur et savant en même temps qu'homme de plaisir; personne ne le dépassait en l'art de causer. « Gentz est le meilleur causeur que j'aie jamais entendu, » disait sir Thomas Grenville. Pourtant Gentz hésitait avant de se lancer dans une conversation ; il fallait qu'il fût très sûr de son terrain pour qu'il vainquît sa timidité nerveuse. D'habitude il questionnait d'abord son interlocuteur, puis se mettait à parler à bâtons rompus et par phrases saccadées. Peu à peu cependant il s'échauffait, sa propre parole l'animait, et, devenant de plus en plus sûr de lui-même, oubliant de plus en plus qu'on l'écoutait, il finissait par atteindre à une véritable éloquence. Sa parole était alors élégante autant que puissante, et ce qu'il était en allemand, il l'était également en français et en anglais; il l'était avec les hommes en abordant les sujets les plus arides; il l'était avec les femmes, qui l'adoraient en pardonnant à son esprit, à sa bonhomie, à son charme surtout, les fautes de conduite par lesquelles il ne cessait de les scandaliser. On comprend que la société l'ait choyé, et on se persuade aisément que ces années de Berlin, malgré toutes les misères, les angoisses et les gênes, furent les plus heureuses de sa vie. Il se vanta lui-même plus tard « de n'avoir pas laissé écouler piteusement sa belle jeunesse et d'avoir quitté la table de la vie en pleine ivresse et comme un convive rassasié. »

Tout le monde faisait alors un peu comme Gentz, dans le milieu du moins où il vivait, et ce n'est point par le puritanisme que brillait la compagnie qui habituellement se réunissait autour de Louis-Ferdinand. J'ai sous les yeux des mémoires du temps qui contiennent, tracé par un témoin de ces tristes scènes, un tableau des mœurs de Potsdam et de Berlin sous le règne de Mme de Lichtenau, qui fait paraître presque indulgent le mot si cruel de Mirabeau sur la pourriture qui s'était mise dans ce monde-là avant la maturité. Il est impossible de le reproduire, quoique l'auteur l'ait tracé sous le sentiment d'une vertueuse indignation. L'allemand, aussi bien que le latin, dans ses mots « brave l'honnêteté, » surtout lorsque c'est Juvénal qui inspire l'écrivain. C'est à peine si j'ose citer ici la peinture que Schadow, le célèbre sculpteur, fit dans son extrême vieillesse de la cour et de la ville sous Frédéric-Guillaume II.

« Il y régnait la plus grande dissolution de mœurs, dit-il. Tout le monde se grisait de vin de Champagne, dévorait des friandises, se livrait à tous les excès. Tout Potsdam était comme un lupanar. Toutes les familles ne cherchaient qu'à avoir affaire au roi, à la cour. On offrait à l'envi ses femmes, ses filles, et les gens de la plus haute noblesse étaient les plus empressés en cet ignoble métier. Les personnes qui ont mené

cette vie de débauche sont toutes mortes jeunes, quelques-unes misérablement, à leur tête le roi. »

Les choses changèrent sans doute en 1797; le contraste n'a pas été plus grand entre les scandales de George IV et la vie de famille si exemplaire de la reine Victoria qu'entre le ménage vertueux du nouveau roi de Prusse et les saturnales de celui qui venait de descendre dans la tombe. Pourtant, si l'exemple donné par le couple royal d'Angleterre agit presque immédiatement sur les mœurs de la cour et de la ville, Frédéric-Guillaume III et la reine Louise ne réussirent qu'à la longue à réagir contre l'esprit de libertinage. La cour avait trop longtemps donné le ton, selon l'expression même d'un contemporain et d'un courtisan, « en tout ce qui s'appelle luxe, dissipation, plaisir et mépris de toute moralité. La corruption des mœurs, ajoute-t-il, s'est communiquée à toutes les classes; mais c'est le corps des officiers, tout adonné à l'oisiveté, devenu étranger à la science, qui a poussé l'art de jouir plus loin que tous les autres membres de la société. » Quelques-uns de ces officiers avaient été introduits par Louis-Ferdinand chez Rahel, qui les accueillait malgré leur réputation, parce qu'ils étaient bien élevés, et pourvu qu'ils eussent de *l'originalité*. Parmi ces amis du prince qui avaient coutume de suivre Gentz et son protecteur dans la *Jägerstrasse*, le plus assidu était cet étrange major Gualtieri que nous avons si souvent déjà rencontré sur notre chemin, et qui avait servi de parrain à Gentz lors de son entrée dans le monde.

Pierre Gualtieri était d'origine italienne, ainsi que son nom l'indique, et sa famille s'enorgueillissait d'avoir eu plusieurs de ses membres revêtus de la dignité cardinalice. Un de ses aïeux avait fait comme tant d'autres de ses compatriotes, attirés par les Louis XIV en miniature qui trônaient dans les Versailles de l'Allemagne au XVIIe siècle. Il était allé chercher fortune de ce côté-ci des Alpes et s'était fait protestant. Son petit-fils fut le vrai Prussien de la façon de Frédéric II, produit étrangement cosmopolite et très local en même temps de cette singulière fabrique de civilisation que le grand homme avait fondée, et dont l'estampille ne s'est point encore effacée. Soldat depuis l'âge de douze ans, il reçut une éducation exclusivement française, et, comme son ami le prince Louis, il ne parla jamais l'allemand que d'une manière imparfaite, à peu près comme les grands seigneurs russes parlaient encore le russe il y a vingt-cinq ans. Les idées des encyclopédistes ne lui furent pas moins familières que leur langue, et nous avons vu qu'il l'écrivait à merveille. On faisait grand cas de son talent de lecteur, et c'était surtout en lisant les fables de La Fontaine qu'il triomphait par la

causticité de l'expression et la finesse des nuances. Par les sentimens cependant, Gualtieri était très allemand, et ce contraste augmentait l'originalité de sa personne. Assez ignorant des choses qu'on apprend dans les livres, il était profondément versé dans la connaissance de la vie et du monde. Très paradoxal en ses opinions et très brillant causeur, il aimait passionnément la discussion, tout en soutenant « qu'on ne peut discuter qu'avec les personnes qui sont de votre avis. » C'est que sa vanité y était intéressée bien plus que ses convictions, et sa vanité, tout le monde est d'accord sur ce point, fut sans bornes. Le flegme apparent avec lequel il lançait ses paradoxes augmentait encore l'effet de ses saillies sarcastiques. Très fanfaron de vice et esprit-fort en amour, il eut en réalité un cœur très faible et très accessible aux émotions; mais il cachait avec soin et comme une infirmité cette secrète sentimentalité. L'idée du succès le préoccupait plus que la passion en ses entreprises, et l'idée du devoir ne l'arrêtait jamais. Toute sa morale et toute sa philosophie furent celles du XVIIIe siècle, et la corruption qui l'entourait lui semblait si naturelle, qu'il ne songea jamais à s'en scandaliser. Il réunissait de grandes qualités de caractère à cette indifférence morale : d'abord la franchise; lui seul savait tout dire au roi, si violent, à la reine, si susceptible. Il mettait son plaisir à humilier les grands lorsqu'ils montraient de la morgue, et il ne se gênait pas pour planter là un prince du sang qui l'ennuyait pour aller causer avec Rahel ou Gentz, qui le divertissaient. Il prétendait ne reconnaître que l'aristocratie de l'esprit. « J'ai vu Goethe, écrit-il à Rahel, c'est plus que de voir un roi, ce me semble. » Cette disposition tenait à ses opinions politiques. Essentiellement homme du XVIIIe siècle et admirateur de l'*état moderne*, il était beaucoup moins épris de liberté que d'égalité, et plus ennemi du prêtre qu'ami de la tolérance. Il eût voté sans hésiter les décrets du 4 août et signé des deux mains les droits de l'homme de Lafayette. De là aussi son fanatisme prussien, car la Prusse de Frédéric passait pour le modèle de l'*état moderne*, et Iéna n'avait pas encore révélé jusqu'à quel point cet état était miné. De là enfin son admiration de la révolution française. Il ne séparait pas dans son culte les deux noms de Frédéric II et de Mirabeau, et il laissait sans cesse éclater son enthousiasme pour la cause française, au risque de choquer tout le monde dans le moment où le roi défunt avait entrepris son absurde croisade en Champagne. La proclamation de l'empire refroidit fort son admiration pour la France et pour les vainqueurs de Marengo. « Les voilà de simples *kaiserlicks* (impériaux), » disait-il avec humeur et une sorte de mépris. Nommé ambassadeur en Espagne (1804) malgré Haugwitz, qui ne l'aimait pas, et dont il extorqua sa nomination en l'intimidant par son seul jeu de physionomie, il

mourut peu de temps après son arrivée à Madrid, en refusant obstinément tout secours médical. Il fut vivement regretté à Berlin, surtout par Rahel, qui en faisait le plus grand cas. A Madrid, son enterrement fut l'occasion de révoltantes démonstrations du fanatisme religieux. La qualité diplomatique du défunt n'empêcha point en effet une sorte d'émeute populaire, et le cercueil de l'hérétique, après avoir été assailli à coups de pierres, faillit être enfoncé.

On voit que la société de la cour et de la diplomatie renfermait presque autant d'élémens, diversement distingués il est vrai, d'une compagnie agréable que le monde des lettres et des arts. La famille royale de Prusse comptait elle-même dans son sein des hommes de grande valeur et des femmes charmantes : c'étaient surtout les trois enfans du prince Henry, frère de Frédéric II, — la princesse Radzivil, aussi bonne, aimable et spirituelle qu'elle était belle et séduisante, — le prince Auguste, dont on sait la passion malheureuse pour Mme Récamier, — il lui offrit sa main à plusieurs reprises, — enfin l'idole du peuple et la pierre d'achoppement du roi, « l'Alcibiade prussien, » comme l'appelle Clausewitz, le prince Louis-Ferdinand en un mot.

II.

« Savez-vous qui vient de se faire présenter chez moi? écrivait Rahel à G. de Brinckmann en mai 1800. Le prince Louis. En voilà un que je trouve foncièrement aimable. Il m'a demandé s'il pouvait revenir de temps en temps. Je le lui ai fait promettre. Ce va être pour lui une connaissance comme il n'en aura point eu encore. Il entendra la vraie vérité, une vérité de mansarde. Jusqu'à présent, il n'a connu que Marianne (Meyer), mais elle est baptisée et princesse, et Mme d'Eybenberg; cela ne veut donc rien dire. »

Le neveu de Frédéric II avait alors vingt-huit ans, deux ans de moins que le roi son cousin. Il était dans la plénitude de sa mâle beauté, et l'homme tenait, à cet égard comme à tous les autres, les promesses de l'enfant. De bonne heure sa vivacité extrême, son irrégularité, son naturel passionné, et jusqu'à ses goûts de dissipation, avaient éclaté en même temps que ses sentimens généreux, son courage, sa vive intelligence. La seule chose sur laquelle l'enfant volontaire et paresseux consentît à se concentrer avait été la musique : il y montra une patience, une persévérance, une assiduité dont on l'aurait volontiers cru incapable. On sait que dans la suite il devint pianiste et même compositeur distingué. Tout jeune, selon les habitudes prussiennes, le prince Louis endossa l'uniforme et gagna vite le cœur de ses compagnons d'armes. « Tout simple soldat était pour lui un camarade, appelé aux mêmes dangers et aux

mêmes honneurs, » dit un de ses biographes contemporains. Dans la campagne de 1792, comme au siége de Mayence, il devait faire preuve de grandes vertus militaires, et son courage, qui touchait à la témérité, allait le signaler également aux deux armées ennemies.

Un voyage qu'il avait fait à dix-neuf ans lui fut funeste. Il connut à Spa la société frivole et corrompue des émigrés de la première heure, et se lança étourdiment dans le tourbillon de plaisirs auquel l'exil lui-même n'avait pu faire renoncer les gentilshommes élevés à la cour de Louis XV. Il en était revenu tout changé, avec plus d'aplomb, mais aussi avec plus d'outrecuidance. Ses mœurs étaient perdues, mais sa nature restait honnête, loyale et franche. Joueur par occasion plus que par passion et par habitude, aimant la table par camaraderie plus que par goût, il ne se laissait réellement dominer que par les femmes, et pourtant ses amours, même les plus faciles, conservent toujours je ne sais quel caractère d'élévation et de chevalerie. Louis-Ferdinand ne fut jamais ni un viveur grossier, ni un libertin raffiné, ni même un spirituel débauché : dans tous les entraînemens de ses sens, le cœur est pris en même temps, et il y a toujours de l'illusion, illusion sur l'objet de son amour, illusion aussi sur la nature de sa propre passion. « Aucun homme, dit Varnhagen à ce propos, et son observation mérite d'être répétée, aucun homme n'a jamais été personnellement grand sans une forte sensualité; elle est pour ainsi dire le feu vital qui entretient le mouvement dans toutes les autres facultés de l'esprit et de l'âme. Il est vrai, ajoute-t-il, qu'il y a une différence entre la saine chaleur et l'ardeur dévorante. La sensualité ne doit pas dominer... » On ne saurait mieux dire; par malheur il n'est que trop certain que chez le prince les sens faisaient trop souvent taire les nobles instincts de sa nature.

On se fait facilement une idée du contraste de ces mœurs faciles et *géniales* avec les habitudes méthodiques, bourgeoises et casanières du couple royal qui monta sur le trône en 1797. Aussi éloigna-t-on bientôt de Berlin, où il était allé à l'avénement de son cousin, le jeune don Juan, toujours amoureux, toujours endetté, grâce à une générosité qui ne calcula jamais. Cependant il continue à Hambourg, où il se rend, de scandaliser les républicains, comme il avait scandalisé le roi à Berlin. Même l'ovation qu'il y prépara au vieux Klopstock ne réconcilia pas les rigides patriciens de la ville hanséatique avec l'auguste mauvais sujet. On fut obligé de le rappeler, et il retourna au camp de Magdebourg, où il se lia avec les officiers de la France républicaine venus là en visite. Les héros de Lodi et de Rivoli lui imposèrent bien autrement que les émigrés, dont il était lassé depuis longtemps, et la grâce, l'esprit, la bonhomie du prince, les mille tours de force qu'il accomplit devant ses hôtes,

les enthousiasmèrent pour le jeune Prussien que huit ans après ils allaient rencontrer, pour ne plus jamais le revoir, sur le champ de bataille. Rentré en grâce auprès de son cousin en 1799, il venait de s'installer à Berlin, lorsque Gualtieri le présentait à Rahel. Déjà il s'était lié avec Gentz et les Schlegel, avec Fichte et Schleiermacher, avec Bülow aussi, son compagnon d'armes de 1792, et avec Scharnhorst, qui en 1813 organisa la délivrance. Il attirait ainsi chez lui tous les hommes de mérite, à quelque classe ou à quelque profession qu'ils appartinssent. Quand Schiller, peu avant sa mort, vint à Berlin goûter des triomphes bien tardifs, Louis-Ferdinand voulut être le premier à lui offrir l'hospitalité et à le fêter. Jean de Müller, nous l'avons vu déjà, ne put se soustraire au charme du prince. « J'en suis tout à fait ensorcelé, écrivait-il ; c'est un des plus beaux hommes qui se puissent voir. Il sait bien plus de choses que je ne supposais... Il a beaucoup d'esprit et d'énergie. » Le prince de Ligne le met sur le même rang que Charles-Auguste, l'ami et le protecteur de Goethe, en appelant le duc de Weimar et le prince de Prusse « les deux hommes les plus aimables et les plus distingués d'Allemagne et même d'Europe. » G. de Brinckmann disait avec raison, ce semble, que, si Louis-Ferdinand avait eu le bonheur de naître dans une condition inférieure, il se serait conquis une grande position; né sur le trône, il l'aurait illustré ; né sur les marches de ce trône, il était condamné à ne rien faire de bon. Ce fut cette fausse situation qui, selon Brinckmann, le jeta dans la vie de plaisir. Mme de Staël porte un jugement tout semblable. « Il était plein de feu et d'enthousiasme, dit-elle; seulement, à défaut de la gloire, il cherchait trop les orages qui agitent la vie. » Elle nous a conservé quelques anecdotes sur le prince qui le peignent au vif, avec son ardent patriotisme, sa haine de Bonaparte, ses allures brusques et originales, son sans-gêne, sa vie de dissipation, ses extases musicales. Il se rencontrait en cette dernière passion avec le prince Antoine Radzivil, et les deux jeunes beaux-frères passaient leur vie avec les musiciens, surtout avec Himmel et Dusseck, les deux maîtres de chapelle en vogue. On comprend sans peine ce que les habitudes de la bohême artiste pouvaient ajouter à la vie, déjà si fantaisiste et si scandaleuse aux yeux du roi, de son spirituel cousin. Rahel, qui lui était fort attachée, et pour laquelle il professa un culte enthousiaste, fut elle-même impatientée de ses désordres. Elle lui reprochait vivement son manque d'activité régulière, la dissipation inexcusable des beaux dons que la nature lui avait départis : elle ne croyait point en effet que l'ordre et le travail fussent incompatibles avec le talent. Elle souffrait de le voir en mauvaise compagnie, parce qu'elle savait que sa nature meilleure le portait vers un commerce plus distingué. Pourtant elle était juste pour lui.

« Certes son entourage était mal composé, dit-elle encore après la mort du prince; mais, tandis qu'il supportait simplement les mauvais, il savait apprécier les bons et les attirait. » Le prince en effet pénétrait à merveille son monde. Malgré une bienveillance qui pouvait paraître banale, il savait à quoi s'en tenir sur les hommes; ses jugemens, on le voit par ses lettres, étaient piquans et justes.

Se laissant si peu imposer par les apparences, on comprend ce qu'il trouva en Rahel. Seule, elle osait lui tenir tête et lui dire la vérité. S'il ne l'écoutait pas, « que voulez-vous que je vous dise? lui répondait-elle, ou plutôt je n'ai rien à vous dire, si je ne dois pas vous dire vos vérités. » Il s'établit ainsi une noble amitié entre ces deux natures si bien faites pour se comprendre, pour se deviner; c'était pour lui un amour platonique destiné à compléter ses affections plus sensuelles. « Il fallait qu'il lui dît tout; s'il composait, il voulait qu'elle fût assise près de lui. » A tout instant, il s'annonçait chez elle par un petit mot écrit moitié en français, moitié en détestable allemand : « *Je serai cette après-dînée, entre six et sept heures, chez vous, chère petite, pour raisonner et déraisonner avec vous pendant deux heures.* J'ai dit à Gentz que vous êtes une sage-femme morale, et que vous accouchez le monde si doucement et sans douleur qu'il reste un sentiment agréable même des idées les plus pénibles. Portez-vous bien d'ici là (1). » De cette correspondance si active, il ne reste malheureusement que des fragmens appartenant presque tous aux lettres du prince. Rahel les avait légués à Fouqué en lui écrivant : « Louis est un homme historique. C'était l'âme la plus fine, connue de bien peu de personnes, quoique beaucoup aimée, plus souvent méconnue. Ce n'est pas vanité si j'essaie ainsi de me glisser à côté de lui dans le souvenir des hommes. Les lettres qui me font le plus d'honneur sont brûlées pour que les ennemis ne les lisent pas, car cette âme troublée (*der Vielverworrene*) écrivait tout à son amie intime, souvent sur une feuille détachée, sur quelque page restée blanche; mais ce que je vous dis avec un vrai sentiment d'orgueil, c'est qu'il est dommage que *mes* lettres à lui n'existent plus. J'aimerais à laisser au monde un exemple de la franchise dont on peut user vis-à-vis d'un prince tant aimé et déjà conduit si haut par la gloire. » Aussi la consultait-il toujours, cherchant auprès d'elle des consolations ou du calme. Il tenait à son jugement plus qu'à celui de toute autre personne. Quand il eut revu Goethe *inter pocula* et qu'il se fut un peu plus lié avec lui, il écrit à sa maîtresse, Pauline Wiesel, pour le lui raconter, puis il ajoute : « Bien des choses à la petite, et dis-lui ce que je pense maintenant de Goethe; je suis

(1) Ici, comme dans les citations suivantes, les mots imprimés en italique sont en français dans l'original.

sûr qu'à ses yeux je vaudrai 3,000 thalers de plus entre frères. »

Malheureusement ce n'était pas seulement avec Goethe qu'il se livrait à des libations, c'était aussi avec le corps des officiers, et il garda toujours de cette compagnie, s'il faut en croire Henriette Herz, « une sorte de ton de corps de garde qui pourtant, loin de le rendre désagréable, donnait à ses manières un certain cachet d'originalité. » Rien de plus bizarre que ce corps des officiers prussiens avec sa gloriole, sa gallomanie, son langage moitié français, moitié berlinois, ses allures à la fois rogues et élégantes, ses habitudes tapageuses et sa facilité de mœurs. « Le prince, dit un ami de Rahel, était pour ainsi dire le représentant idéal de ces officiers, qui à leur tour étaient les représentans les plus purs de l'esprit général de l'armée. Courageux jusqu'à la témérité, plus fier de sa personnalité que de son rang, et pourtant très fier d'être prince de Prusse, Louis-Ferdinand passait avec raison aux yeux des officiers de la garde pour l'idéal d'un héros juvénile et d'un soldat parfait. »

Au milieu de cette société qui l'adorait, l'ennui s'emparait bien des fois du prince, et dans le sein du plaisir il éprouvait le besoin de la vie du foyer. Souvent on le voyait fuir la bruyante compagnie de ses frères d'armes, les salons spirituels des dames à la mode, le cercle cérémonieux de la cour, pour aller se cacher dans une petite maison bourgeoise ou à son château de Schriecke, près de Magdebourg. Il était sûr d'y trouver la paix dans les bras d'une jeune femme qui s'était donnée à lui, à laquelle il s'était attaché, et qui l'avait rendu deux fois père. C'était la fille d'un fonctionnaire honorable; elle avait reçu l'éducation brillante, mais un peu superficielle, qui était alors à la mode. Elle jouait du piano avec goût et avec âme, et elle savait diriger un petit ménage. La douce Henriette Fromm, qui ferait souvenir de Mlle de La Vallière, si au parfum de la violette ne se mêlait je ne sais quelle odeur de pot-au-feu, — la modeste Henriette exerçait sur le prince une influence calmante. Rahel, de son côté, réveillait en lui la nature meilleure, et le poussait vers une activité noble et digne. Malheureusement il rencontrait à ce moment même chez Mme de Grotthuiss la belle Pauline Wiesel, et éprouva bientôt pour cette femme irrésistible une passion profonde. Son cœur, qui était dévoré du besoin d'aimer et qui ne pouvait trouver en une seule personne la satisfaction de ce désir, allait être comblé; il goûtait déjà l'amour idéal avec Rahel, Henriette lui procurait les douces jouissances de l'amour conjugal, il allait trouver chez Pauline tous les transports de l'amour violent et passionné.

Pauline César, la plus jolie et la moins cruelle des femmes de son temps, était la fille d'un fonctionnaire de Berlin, et sa jeunesse, — elle naquit en 1779, — coïncidait précisément avec l'époque où la corruption de la cour et de la bureaucratie atteignait les dernières

limites. Déjà, toute jeune fille, elle avait eu des liaisons avec un jeune Russe, le baron Schuwalof, qui l'abandonna, et dont la famille lui fit une pension de 2,000 francs jusqu'à sa mort (en 1849). Le comte Hugo Hatzfeld, le frère du prince de Hatzfeld que Napoléon voulut faire fusiller en 1806, faillit l'épouser; Gentz la trouvait charmante et renoua volontiers avec elle ses relations premières lorsqu'en 1814 il la retrouvait à Paris. Je n'essaierai point d'énumérer tous ceux que charma cette séduisante fille d'Ève qu'on prendrait certainement pour l'original de Philine, si *Wilhelm Meister* avait été écrit dix ans plus tard. Ceux mêmes qui ne tombèrent pas dans les piéges qu'elle tendait sans le vouloir, Alexandre de Humboldt, Henriette Mendelssohn, Varnhagen, Brinckmann, Rahel, ne tarissent point sur le charme de cette nature unique. On peut s'étonner, en lisant l'odyssée de sa vie, que tant d'amis aient continué à la voir et à la recevoir, que Rahel surtout, la plus pure des femmes, ne la reniât jamais; quand on a lu ses lettres, on trouve la chose presque naturelle. Rahel d'ailleurs n'était vraiment pas assez fourmi pour repousser l'insouciante cigale. Cette nature de courtisane naïve vivant toujours dans le présent sans jamais songer à l'avenir et sans se laisser importuner par le souvenir du passé, si ce n'est pour regretter des occasions de plaisir manquées, — s'amusant avec conviction, si éloignée de mettre, comme les belles Juives que nous avons rencontrées, de la vanité ou de l'amour de tête dans ses passions fugitives, — désordonnée, dépensière, capricieuse, mais généreuse aussi, ne se donnant jamais pour plus ou mieux qu'elle n'était, — toujours riante et gaie, drapée dans son voile de beauté et de jeunesse qui faisait tout oublier, attirait Rahel par « sa vie originale, son libre esprit, la justesse de son jugement. » Elle n'avait rien de factice, et son étourderie excluait tout raffinement de corruption. Enfant, elle adorait les enfans; fille de la nature, elle sentait vivement la nature. Varnhagen lui-même le constate, quoiqu'il ne l'aime guère, et il le constate à une époque où déjà il avait fait les plus tristes expériences du caractère de Pauline vieillie. « Elle avait un sentiment incorruptible de la vérité, dit-il, et ne s'inclinait absolument devant aucune illusion, devant aucun préjugé: elle s'en tenait à la réalité la plus évidente, incapable de nier ou de cacher ce qui lui était agréable ou désagréable. Elle manquait de tout ce qu'on appelle culture; mais elle était aussi dépourvue de tout ce que la culture entraîne de faux, d'affecté, de précieux. En sa jeunesse, tout cela se réunissait à un charme irrésistible et à la beauté la plus gracieuse. » Malheureusement ce sont là des natures qui ne devraient pas vivre longtemps; ces sortes de femmes n'ont pas le droit de vieillir, elles prennent d'avance et doublement leur

part de vie. Là est le châtiment, et Pauline devait en faire la rude épreuve. Pour le moment, elle est jeune encore et dans toute la fleur de sa beauté; la naïveté de sa coquetterie mettait tout le monde à ses pieds. Très éloignée de la haute sentimentalité de ses sœurs allemandes, elle était femme dans le plus beau comme aussi dans le moins noble sens du mot. Elle n'avait rien appris. L'incorrection et l'orthographe fantaisiste de ses lettres françaises ne sont pas plus choquantes que celles de son allemand. Elle savait dissimuler aussi effrontément que la *Jacqueline* de Musset; elle ne pouvait pas mentir. Le caprice était son maître absolu. Une bonté inépuisable accompagnait son naïf égoïsme. Beaucoup d'esprit, une parole colorée sans trace de cynisme, une grâce unique, relevaient encore la beauté triomphante de sa personne. « Les gens naturels comme Pauline, écrit-elle dans son journal, ne savent ni rire d'un mauvais conte, ni s'attendrir sur l'affectation de sensibilité, ni prêter une oreille complaisante aux ennuyeux. Il est étonnant qu'on puisse les supporter dans la société. Cependant au fond on les aime; du moins ils attirent, eux seuls savent plaire. » Ce fut là en effet le secret de sa magie.

En 1800, à l'âge de vingt-trois ans, Pauline se maria avec le conseiller de guerre Wiesel, plus original encore qu'elle-même peut-être. C'était le plus spirituel des sceptiques, une sorte de Méphistophélès de bonne humeur, donnant et exigeant une liberté absolue. Henriette Mendelssohn le comparait à Guillaume de Humboldt, et on ne saurait mieux trouver : c'était, à quelques degrés plus bas de l'échelle sociale et de l'échelle intellectuelle, le même genre de nature froide, quoique avide de jouissances, et où l'intelligence domine tout le reste. Il va sans dire que la haute culture et la profondeur philosophique de l'homme d'état et du linguiste faisaient défaut au modeste conseiller qui avait su se faire aimer un moment par la jolie Pauline. A peine marié, il s'appliqua, de propos délibéré, à détruire toute illusion romanesque chez sa jeune femme et à lui faire bien comprendre la haute sagesse qui consiste à voir de bonne heure que tout est comédie en ce monde, que la morale n'est qu'une chose relative ou une duperie inventée par les heureux de la terre, que l'égoïsme est le seul mobile, le plaisir le seul but de la vie. Pauline ne fut point rebelle à ces leçons, qui répondaient à ses secrets instincts. Du reste, au milieu de ses fanfaronnades d'incrédulité et de cynisme, cet homme d'esprit était excellent. « Sa grosse peau ne m'a jamais trompée sur son compte, écrivait Rahel à son frère lors de la mort du sceptique. Elle ne m'a point empêchée de voir en lui un bon enfant comme tant d'autres. Son soi-disant athéisme m'a toujours paru un enfantillage inventé pour braver d'autres enfantillages... Il m'a fait sourire jusque dans ses derniers jours en

me disant pour me remercier de mes soins : « Que le Destin vous le rende ! » comme si le bon Dieu n'avait pas plus d'esprit que cela, et n'acceptait pas son dû même sous le nom de destin ! » Adam Müller lui-même, l'idéaliste, le patriote enthousiaste, le catholique ardent, le jugeait comme Rahel, et resta son ami toute la vie. Ce pessimiste qui niait tout, avec sa figure fine marquée légèrement de la petite vérole, ses yeux gris et perçans, sa merveilleuse éloquence, avait le bonheur de plaire aux femmes malgré tout ce qui semblait devoir les en éloigner, et il en profita. Comme il voulait jouir du monde tout en le jugeant et sans en être la dupe, il voulait que sa femme en fît autant, et comme il n'y avait en lui ni trace de sentimentalité, ni aucun vestige de ce qu'il appelait des préjugés, il emmenait en ses nombreux voyages les soupirans de Pauline, et se moquait de ses velléités d'amour conjugal. Bientôt il la laissa seule à Berlin et alla parcourir le monde, vivant tantôt à Vienne, tantôt à Paris, visitant la Hollande et l'Espagne, l'Italie et l'Angleterre, parfois riche, plus souvent besoigneux, toujours dans des aventures romanesques et s'en tirant avec courage, comme il supportait la misère avec dignité et la richesse sans outrecuidance.

On pressent ce que devint Pauline à pareille école. Guérie de toute sentimentalité, elle ne chercha plus que le plaisir et n'eut pas longtemps à chercher. Tous les hommes étaient à ses pieds; il n'est pas étonnant que les femmes, ses amies même aient été jalouses d'elle. « Je donnerais toute ma gloire littéraire pour une de vos semaines d'amour, » lui disait Mme de Staël, et Rahel se plaignit plus d'une fois de n'avoir pas reçu du ciel le caractère étourdi et insouciant de sa belle amie. Quant aux femmes savantes de Berlin, elles ne comprenaient pas qu'une « personne aussi ignorante, qui n'avait jamais bien prononcé un article et qui avait toujours ignoré ce que c'était qu'un datif et un accusatif, eût néanmoins inspiré aux hommes les plus grandes passions. » Rahel la jugeait mieux et devinait bien la source de ses triomphes. « Pauline, disait-elle, est l'idéal de la femme que les hommes désirent et méritent. Rien par elle-même que belle et sereine, recevant tout le reste de l'homme qui en est épris, elle est par cela même idolâtrée de tout homme qui l'aime, adorée comme son miroir, son second moi. Son dernier amant décidera d'elle; ce qu'il sera, elle le restera. » Sa sympathie pour Pauline ne l'aveuglait donc pas. Un jour Brinckmann, tout feu et flamme, lui écrit qu'il vient de voir Pauline. « Je remercierai éternellement les dieux de m'avoir fait connaître ce phénomène céleste, et je l'aimerai tant que je pourrai sentir ce qui est beau, aimable, original, unique... Je la considère absolument comme une apparition de la mythologie grecque. » Et Rahel répondait : « Je ne la trouve nullement grecque. Vous savez qu'elle m'est agréable, mais rien ne

me rappelle Berlin comme elle. Je prétends même qu'il n'y a qu'un Berlinois incarné qui puisse la comprendre complétement. » Le prince Louis-Ferdinand était-il Berlinois incarné? Je ne sais; toujours est-il qu'elle fit la torture et le bonheur de son existence durant quatre années. « Il est plus distrait encore que par le passé, dit le comte Hugo Salm en le revoyant après sa liaison nouvelle. C'est grâce à la maîtresse qui en ce moment l'absorbe et le tourmente, et je dois avouer qu'elle a un charme infini, une originalité enchanteresse en tout ce qu'elle fait et dit. »

Les lettres que Louis-Ferdinand écrivit à Pauline ont été récemment publiées, à l'exception des passages « qui dépassent tout ce que l'on peut dire en littérature (1). » On ne saurait rien imaginer de plus bizarre que ces rugissemens de passion. Pas une phrase qui soit achevée; le prince ne connaît bien ni le français, ni l'allemand, et sa correspondance amoureuse est le plus singulier mélange des deux langues, caractérisé par la plus complète absence d'orthographe et de grammaire. Il est donc impossible d'en donner une idée juste par la traduction. Le pourrait-on, on hésiterait encore à le faire, car même ce qui en a été imprimé dépasse de beaucoup « ce que l'on peut dire en littérature » française. Ce ne sont que brouilles et raccommodemens d'amoureux, évocations de voluptés passées, de voluptés à venir; cela rappelle à bien des égards les *Lettres à Sophie* de Mirabeau. L'incorrection du prince cependant, sa phrase hachée, moitié allemande, moitié française, ses interjections et ses exclamations sont peut-être plus éloquentes dans leur négligé que la rhétorique pleine de sensiblerie et de sensualité de l'orateur français.

« Chère Pauline, chère que je chéris inconcevablement, il est certain que dans un amour aussi violent, comme dans tout grand bonheur de ce monde, il est impossible d'être calme, tout à fait calme. A propos de calme, je me rappelle toujours ce qu'une femme aimante disait à son ancien amant : « où sont-ils, les heureux temps où nous fûmes si malheureux? » O Pauline, quoique tu aies souvent dit en colère : « Il est joli, le bonheur dont je jouis! » pourrais-tu m'oublier? Jamais! Mon amie, ce n'est pas l'orgueil, ce n'est pas la vanité qui me font dire cela,

(1) *Briefe des Prinzen Louis-Ferdinand von Preussen an Pauline Wiesel, u. s. w., herausgeg. von Alexander Büchner;* Leipzig 1865. *Briefe von Chamisso, Gneisenau, Prinz Louis-Ferdinand u. A.* 2 vol. in-8°; Leipzig 1867. Les lettres publiées par M. Büchner, professeur à la faculté des lettres de Caen, sont fort incomplètes; mais elles ont l'avantage d'être imprimées d'après les originaux et d'en reproduire exactement le caractère bizarre, l'incorrection, la négligence. Celles données par Mlle Ludmilla Assing dans la seconde des publications ci-dessus indiquées complètent celles de M. Büchner, mais elles sont prises sur des copies qu'on a trouvées dans les papiers de Varnhagen. Elles sont, à notre avis, un peu trop corrigées.

ta vie à venir m'appartient. Jamais certainement deux êtres ne se sont donné l'un à l'autre plus de félicité, jamais ils n'ont eu tellement besoin l'un de l'autre. — Éternellement, — je compterai sur toi... Tu es toujours dominée par ton *imagination* et ton cœur; ta *sensibilité* ne peut jamais rien contre ce torrent fougueux... Chère Pauline, combien je t'aime, le temps te le prouvera... Ne parle pas d'*amusement!* Je ne conçois rien de plus *trivial* que cette expression-là. Les enfans, les dames de la cour et les enseignes, voilà ce qui s'*amuse,* mais un homme dont l'esprit sait s'occuper, qui sait penser, sentir, jouir, ne s'*amuse* pas!... — Oh! Pauline, quand tu me connaîtras un jour, tu conviendras que peu d'hommes savent aimer comme Louis. »

Parfois il oublie Pauline, mais pour un moment seulement, c'est quand il goûte les joies tranquilles de la paternité dans le modeste *home* que lui a préparé Henriette Fromm, quand avec Rahel, la confidente de tous ses chagrins, il se jette à perte de vue dans sa philosophie naturelle, ou simplement quand il a les mains sur les touches du piano. « C'est singulier, dit-il une fois de Pauline, elle ne me vient jamais à l'esprit quand je joue du clavecin, jamais dans mes émotions ou dans mes réflexions élevées. » Aussi recherche-t-il la société des autres femmes, et souvent il est obligé de se défendre vis-à-vis de sa maîtresse.

« Certes les dures expériences du monde n'ont pas refroidi mon cœur; elle n'est pas morte en moi, la divine poésie de la vie, qui seule rend heureux; la foi en l'amour, en l'amitié, en tous les sentimens élevés qui distinguent les natures nobles... J'aime les femmes, oui, je trouve quelque chose de doux dans leur compagnie; mais, Pauline, par Dieu, par tout ce qui a de la valeur à tes yeux, tu ne me connais pas, si tu crois que le désir de les posséder est toujours éveillé en moi. L'amitié de Rahel a un caractère qui est plus doux que tout le reste; c'est là ce que je sens si vivement. L'amitié des hommes est si rare, et, laisse-moi le dire, — je puis m'en passer... »

Les dithyrambes et les apologies alternent avec les reproches, avec les souvenirs de scènes violentes. La passion ne remplit pourtant pas seule ces étranges lettres; on y rencontre aussi de l'observation, de l'esprit même, quoique le ton général soit celui de l'exaltation amoureuse, et malgré ces digressions satiriques, c'est, on le croira sans peine, le bavardage amoureux qui est le thème habituel du correspondant. Tantôt ce sont des admirations de haut style, tantôt des chatteries familières, plus souvent des éclats de passion. Aujourd'hui il lui demande une tendresse calme qui puisse porter le repos dans son cœur troublé, enfiévré; demain il sollicite des ivresses nouvelles : à chaque page, des descriptions des charmes de

Pauline, de son naturel, de sa grâce, ou bien des récriminations et des boutades. En telle lettre, il se défend en la trompant. « Quand on peut commettre une infidélité, c'est comme si on l'avait commise, disais-tu. Que c'est vrai et profond! Aussi je t'aime fidèlement et t'idolâtre avec la constance la plus absolue. Le cœur tranquille, je pourrai te voir apparaître chez moi tous les jours de la vie; je serai toujours digne de ton amour. Oh! quelle jouissance pour un cœur sensible et aimant de sacrifier ainsi sans cesse à son amour! » A quelques jours de là, c'est un billet rempli de fureurs jalouses. « Tu m'as trahi, tu m'as trompé, sacrifié à toute *impulsion* de tes passions... Après une série de *scènes* aussi douloureuses, fallait-il que je fusse si profondément blessé par toi! »

Avait-il le droit cependant d'être si blessé des reproches de Pauline, et n'avait-elle pas quelque raison de se plaindre de ses inconstances? Elle supportait l'amour idéal que son amant professait pour Rahel, parce qu'elle aimait Rahel et qu'elle la savait incapable de lui enlever l'amour de Louis-Ferdinand. Elle n'ignorait pas que le prince avait une liaison avec Henriette Fromm; mais elle croyait que c'était là une union qui devait être bientôt dénouée. Le prince n'en eut pas le courage. Malgré la Béatrice et la belle Olympia qui remplissaient son cœur, il ne pouvait se résoudre à se séparer de Thérèse. Cette situation, comme cela arrive aux hommes les plus vrais quand ils se sont laissés aller sur cette pente de l'amour double, le forçait à mentir malgré sa loyauté native. Peut-être aussi se consolait-il en répétant avec Shakspeare : « Jupiter se rit des parjures d'amoureux. » Quoi qu'il en soit, au moment même de ces protestations à l'adresse de Pauline, il écrivait à la mère de ses enfans sur un ton qui trahit une affection réelle (1) :

« Ma charmante amie, ma lettre arrivera bien matin, tu dormiras encore, petite paresseuse, tes jolis yeux ne seront point ouverts encore; peut-être un rêve heureux t'occupera de ton ami. Ah! puisse-t-il l'avoir peint à ton imagination tel qu'il est, plein d'amour et de tendresse pour toi, et que le réveil de mon Henriette soit rempli de sensations douces! »

Il va même jusqu'à lui faire croire qu'il évite « Mme Wiesel » et qu'il a refusé d'aller à une soirée d'amis pour ne pas la rencontrer. « Oh! bonheur inexprimable de sacrifier quelque chose à ce que l'on aime! » Cette lettre, qui a été trouvée en original dans les papiers de Pauline, doit être tombée entre ses mains par mégarde. Il y a en effet dans la correspondance, qui manque tout à fait de dates, de nombreuses traces de scènes de jalousie que Pauline fit à son amant. On le voit aux abois, ne sachant plus comment se tirer d'affaire.

(1) La lettre est en français.

« Ce que j'ai souffert, écrit-il à Rahel, depuis que je suis ici, torturé par l'amour, la douleur, l'incertitude, je ne puis vous le décrire... Voici deux lettres ouvertes, l'une à Henriette, l'autre à Pauline, écrites dans la douleur et l'angoisse. Vous y lirez, tout aussi vrai que dans mon cœur, ma passion ardente pour Pauline, mon attachement profond et tendre à Henriette. Fermez-les toutes deux et expédiez-les. Aussi vrai que je ne puis vivre sans Pauline, la pensée m'est intolérable de voir abandonnés Henriette et ses enfans, qui seraient un éternel reproche pour Pauline et pour moi. Pourquoi ne suis-je mort, malheureux que je suis?... Donnez-moi un conseil... Renvoyez-moi les deux lettres. Dieu! vous voyez comme tout s'est enchevêtré; je tremble pour toutes deux, et pour toutes les deux l'une par l'autre. Si ce nœud ne se dénoue pas comme je désire, nous sommes tous malheureux. »

Ne sachant rompre ses liens, il les fuit, court à Vienne, en Italie. A la première étape de sa fuite, il écrit à Rahel :

« Je dois vous témoigner dans ma solitude ma reconnaissance, chère petite, de l'intérêt cordial que vous m'avez montré dans la situation si pénible où vous m'avez vu à Berlin... Je ne puis vous dire grand'chose de ma disposition d'âme; la grande dépense de force, cette continuelle alternative de sentimens, de sensations violentes, de bonheur et de douleur, m'ont tout à fait émoussé, et mon cœur est désert et mort... Vous avez vu combien mon amour pour Pauline est ardent et violent, avec quelle tendresse et quelle intensité je suis attaché en même temps à la chère bonne angélique Henriette. Cela paraît énigmatique, inconcevable même à beaucoup de monde, et pourtant les circonstances si étranges, la naissance si unique de ces rapports, ont voulu que dans cette complication je ne pusse vouloir, et que ces deux femmes, pleines de charme, pleines d'agrémens différens, n'aiment pourtant ni l'une ni l'autre ce qui est vraiment digne d'être aimé en moi, tandis que mon cœur les embrasse si complétement. Il me convient de me retirer dans la vie sévère des affaires, de ne pas dissiper, comme je l'ai fait, mon temps et mes forces avec les femmes, qui après tout se laissent bien plus dominer par la gravité et une raison froide que par le dévoûment et l'amour constant. »

Les bonnes résolutions ne durèrent pas; au bout de deux ou trois mois, il fut de retour à Berlin, et la réconciliation avec Pauline ne se fit point attendre. « Chère âme, tu dis que tout conspire contre notre amour! écrit-il un mois après environ; laisse-moi dire plutôt qu'il était écrit dans le ciel par la main du destin et de la nature que nous devions nous aimer... Je ne veux plus vivre que pour toi, et certes cette année ne finira pas sans que les liens les plus étroits nous unissent; fais seulement que tu sois promptement divorcée de Wiesel. Chère amie, que de fois je pense au moment qui nous

unira! mon imagination me le peint toujours de couleurs nouvelles, Un soir je te surprendrai... » On se rend compte sans doute pourquoi nous renonçons, ici comme ailleurs, à achever ces citations.

Les lettres de Pauline doivent avoir étrangement contrasté avec ces éruptions volcaniques. C'est du moins ce qu'il est permis de conclure de ses ravissantes lettres à Rahel que nous possédons, mais qui malheureusement sont toutes d'une époque postérieure (1808 à 1830). Une seule lettre d'elle à Louis-Ferdinand nous est conservée; la voici en une pâle traduction qui lui enlève bien un peu de caractère, comme celles du prince ont perdu leur cachet en passant par la plume du traducteur, obligé d'y mettre une ombre au moins de syntaxe et de ponctuation :

« La guerre, monsieur le guerrier, le chasseur, le musicien, tout cela on me le détient, et l'amour ne vient qu'après. Non, Louis, d'abord l'amour et puis le reste; mais chez moi il n'y a pas de partage, je n'aime que toi au monde, toi et Pauline (sa fille). Tu as tout tué en moi; je ne sais si cela doit me rendre heureuse, ou s'il ne vaudrait mieux peut-être qu'il en fût autrement. Non, Louis, il n'en peut être autrement; c'est chose faite. Ne m'oublie pas. N'oublie pas non plus la promesse du portrait. Écris-moi souvent, mais seulement quand tu es disposé et que tu n'as pas d'autres pensées; non, écris quand tu veux, ne te gêne pas pour moi, Louis. Adieu; mes pensées te suivent. Je suis toujours près de toi; si seulement mon esprit pouvait te le faire savoir de quelque manière! J'envie chacun de tes gens qui ont le bonheur de te voir. Ah! Louis, pourquoi ces éternels renoncemens dans la vie, dans cette courte vie? Pourquoi ne suis-je avec toi? Par mille raisons qui toutes sont mille fois plus faibles que mon amour pour toi, que le bonheur que cela me donnerait d'être près de toi. Ah! Louis, il faut que je finisse, mais vraiment bien triste, bien émue. Tout est autre qu'on ne croit, qu'on ne pense. Je suis *chicanée* par mille misères, et pourtant je ne puis y rien changer. Ah! si je pouvais embrasser Louis une heure seulement! Envoie de l'argent, je n'ai pas le sou. Il n'y a là rien qui tienne, ni intelligence, ni résignation, ni esprit, ni bonté, rien que de l'argent ou de ces ennuis auxquels on ne peut survivre. Depuis que je suis ici, je n'ai encore eu un sou en main; car je ne puis le dire à ma mère, et cela ne servirait à rien. J'ai voulu vendre mes châles, mais on ne veut me donner que 50 thalers pour tous les deux, et ils m'ont coûté chacun plus de 200. Écris-moi seulement à qui je dois emprunter; je ne sais personne, ne me fie à personne. Cela pourrait ne pas te convenir. Adieu, Louis, je suis si maussade d'être obligée de te dire cela; c'est *terrible* d'être toujours dans une situation aussi *infâme*. Ce n'est pas ma faute. Ne sois pas fâché contre ta Pauline. »

Huit jours après la réception de cet appel de fonds accompagné

de protestations d'amour, le prince tombait mort sur le champ de bataille, le portrait de Pauline sur son cœur. Il avait dû recevoir la lettre de sa maîtresse à Iéna, où il était allé rejoindre l'armée; c'est de cette ville qu'est daté son dernier mot à Pauline, le 2 octobre 1806.

« Chère Pauline de mon âme, c'est avec l'amour le plus intense, le plus ardent, le plus brûlant, que je t'écris; ton image est toujours devant mes yeux; ta douleur, tes larmes, jamais, jamais je ne les oublierai. Avec quelle intensité je t'aime, je le vois en ce que je ne voudrais pas même que tu n'eusses pas tes défauts. Tes colères, tes injustices, j'aime tout, même lorsque j'en suis tourmenté. Chez toi, toutes ces petites fautes ne me semblent que l'exubérance d'une nature trop vigoureuse, dans laquelle bien des choses n'ont pu se développer complétement, où d'autres ont été arrêtées, mais où rien de beau n'a pu être complétement étouffé. Chère, méchante Pauline, angélique Pauline, il était bien difficile de t'élever et de ne pas te gâter. Le charme infini que tu as pour moi est indescriptible. Tu connais les miracles de notre amour; peu de personnes ont bu à la coupe de la volupté comme nous. Ma Pauline, ma chère Pauline, je compte tout à fait sur ton amour, il doit être, il sera ma récompense, si je reviens de la guerre et que je te serre encore contre mon cœur... La guerre décidera plus ou moins de notre existence, et involontairement de graves pensées s'imposent à mon esprit. Combattre le plus beau des combats, où il y a tant de gloire à recueillir, tant de maux à réparer, c'est vraiment un beau sort, un sort plein de grandeur. Aussi j'ai pris congé de tous les amis, de toutes les jouissances, et ne vis plus que pour agir dans mes fonctions avec la plus grande énergie et pour attendre de toi ma plus douce récompense... »

J'ai parlé de la vie privée et du caractère moral du prince avant de dire ce qu'il fut comme homme public, comme patriote, comme soldat. J'en ai parlé longuement, ou plutôt je l'ai laissé parler longuement, parce qu'il m'a semblé que rien ne saurait mieux peindre l'état moral du temps singulier qui précéda le désastre d'Iéna : non pas que toute idée morale ait été absente dans cette génération d'aristocrates et d'artistes; mais ce fut une morale à part, et que la postérité, que les nations latines surtout, ont bien de la peine à comprendre. Tout le XVIIIe siècle n'avait tendu qu'à une chose : détruire l'autorité, la convention, sous quelque forme qu'elles se présentassent, dans la religion, dans l'état, dans la littérature, dans la société, — émanciper l'individu et le laisser seul maître vis-à-vis de l'autorité désarmée. Il ne se pouvait pas que cette émancipation

radicale n'aboutît pas enfin à l'égoïsme le plus absolu, égoïsme d'autant plus dangereux qu'on le croyait une chose légitime, respectable, et que chacun devint, comme on l'a dit, « Dieu et prêtre de son moi. » Qui pouvait désormais empêcher l'individu de réclamer les droits de la passion aussi bien que ceux de la raison, les droits des sens aussi bien que ceux de l'idéal? Sous prétexte que la société sacrifiait aux préjugés, que la civilisation énervait et avilissait les hommes, que le monde était un organisme artificiel élevé par les intérêts et les vices, sous prétexte de mieux servir le dieu intérieur et ses hautes aspirations, « on se passait de faire le simple devoir, » pour parler avec Kant, qui flétrit vigoureusement cette exaltation de l'individualisme, et qui le premier releva en Allemagne l'idée du devoir.

Tout ne fut pas la faute du siècle dans ces exagérations qui plaçaient les instincts personnels au-dessus de la règle générale. Quelque chose en revient à la race. Quand F. H. Jacobi disait : « Meilleur et plus sûr que toute morale est le cœur du noble (*des Edelgebornen*), » n'exprimait-il pas dans le langage de son siècle et de la philosophie ce que deux cents ans auparavant les théologiens avaient exprimé dans la langue religieuse du temps lorsqu'ils parlaient de prédestination et d'élection par la grâce? Est-ce un pur accident que l'augustinianisme, tant de fois étouffé, ait toujours reparu chez les nations de sang germanique, et qu'il n'ait jamais pu prendre racine dans les nations romanes? Est-ce un hasard que les poètes de l'Angleterre et de l'Allemagne modernes, affranchis de la foi en un dogme qui répugnait à leur raison, soient sans cesse ramenés par un secret instinct à peindre les natures nobles au milieu de la passion et de l'égarement, pures dans la souillure, élues enfin et prédestinées à planer au-dessus des natures basses et vulgaires, quand même celles-ci mèneraient une vie correcte, à l'abri de tout reproche? N'est-il pas remarquable que les races germaines aient toujours raffolé de ces types du prince Harry, de Tom Jones, de Childe Harold, de Pendennis, d'Egmont, de Wilhelm Meister, d'Édouard? Qu'on n'oublie pas enfin la profonde différence du point de départ de la morale chez les peuples germaniques et chez les peuples latins : les premiers, éminemment individualistes, le plaçant dans la conscience; les seconds, essentiellement sociables, le mettant dans la convention; ceux-ci résumant leur code en ces mots : « ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'on vous fît, » ceux-là rappelant sans cesse que Dieu juge les cœurs et que son œil nous suit dans la solitude. Quoi qu'il en soit de ces différences profondes entre les manières de voir des peuples, une chose est certaine : un homme tel que Louis-Ferdinand fut sans doute coupable, même devant la morale de son siècle et de son pays; mais tous deux par-

donnèrent, en faveur du fond noble de la nature, les égaremens qu'ils ne pouvaient pas s'empêcher de blâmer.

III.

L'Allemagne, et la société de Berlin en particulier, avaient suivi avec un vif intérêt les grands événemens de la seconde moitié du siècle. Cet intérêt toutefois avait je ne sais quoi de platonique. On regardait Frédéric II, Washington, Mirabeau, comme on regarde des acteurs qui jouent bien leur rôle, comme des héros de roman qui sont vrais et qui vivent, tout au plus comme de curieux spécimens de la nature humaine qu'on observait et étudiait avec amour. De là cette admiration du génie dans laquelle n'entrait jamais aucune préoccupation du bien ou du mal que le génie pouvait faire. Utile ou funeste au genre humain, il était génie et cela suffisait. Il avait le droit d'être ce qu'il voulait être, il était l'originalité suprême : « pour de pareils esprits, répétait-on avec Aristote, il n'y a pas de lois, car ils sont eux-mêmes la loi. » Tout au plus s'enthousiasmait-on pour les idées qui étaient en jeu. L'Allemagne entière prit fait et cause contre l'Angleterre dans la guerre d'indépendance américaine. Lors de la révolution, les enfans partaient en vacances avec des cocardes tricolores à leur bonnet, et répondaient par le cri de « vive la nation » au cri de « vive la liberté. » Les jacobins eux-mêmes trouvèrent des partisans enthousiastes; les poètes composaient des odes en l'honneur de la révolution. Personne cependant ne songeait que cela pût toucher l'Allemagne, que l'heure de la délivrance fût arrivée, que le saint-empire allât s'écrouler, que le moment fût venu de faire une révolution allemande, comme la France avait fait sa révolution française. C'était un beau drame qu'on jouait à Paris : il intéressait par ses acteurs, son style, ses épisodes; on espérait qu'il se dénouerait noblement. La presse politique n'existait pas encore pour ainsi dire; Gentz la créa seulement en 1799. Quand le feu roi, toujours chevaleresque mal à propos, fit sa triste équipée de 1792, l'opinion fut indifférente. On trouvait cette guerre absurde; mais cela ne remuait pas le pays, qui était occupé à lire *Wilhelm Meister* et qui attendait *Hermann et Dorothée*. Pour les officiers, c'était une guerre politique; le peuple n'en était guère touché directement, car on sait comment était composée cette armée, racolée au hasard. On avait salué avec satisfaction la paix de Bâle, et il faut avouer que c'est le patriotisme rétrospectif qui a découvert depuis cette humiliation nationale dont peu de contemporains avaient souffert : l'Allemagne n'était pas encore une nation. Il pouvait y avoir du patriotisme prussien, et il y en avait; mais le patriotisme allemand, comment aurait-il pu naître

et exister dans le saint-empire romain de nation germanique?

Malgré l'enthousiasme pour la liberté, le 18 brumaire n'excita que de l'admiration. La grandeur de l'homme frappait et éblouissait tout le monde. La reine elle-même portait sur elle son portrait en médaillon; — qui lui eût prédit alors les insultes grossières dont le parvenu devait l'abreuver six ans plus tard? — Rahel ne renonça jamais à son admiration pour le héros, même en 1813, au plus fort de la haine allemande et malgré son patriotisme prussien. Les émigrés eux-mêmes avaient partagé ce premier engouement. Ce n'est qu'en 1805, lors de la guerre d'Autriche, que des partis politiques commencèrent à se former et à diviser la société. Déjà l'occupation du Hanovre et la proclamation de l'empire avaient refroidi les âmes pour le vainqueur de Marengo. Le prince Louis-Ferdinand n'avait pas attendu jusque-là pour manifester sa haine. Rahel, il est vrai, prétendit toujours que cette haine ne lui était point naturelle, qu'il « se l'était fourrée dans l'idée, » pour me servir de son expression énergique, et qu'à force de se monter la tête, il avait fini par y croire lui-même. L'amie semble ici prêter au prince les dispositions qu'elle nourrissait elle-même. Rahel, fidèle en cela à son origine, était peu sensible à ce que nous appelons les vertus chevaleresques, qui manquaient si complétement à Napoléon. On comprend sans peine que Louis-Ferdinand fût au contraire vivement choqué de certains côtés vulgaires et peu généreux du grand capitaine. Le prince fut d'ailleurs un des rares hommes qui semblent avoir pénétré Bonaparte dès le premier consulat, et, c'est une justice à lui rendre, ce ne fut pas seulement le gentilhomme de vieille roche, ce fut aussi l'ami de la liberté et des idées modernes qui fut blessé du coup d'état. Il savait mieux que personne que c'en était fini de l'ancien régime et que Berlin aussi y passerait. « Pensez-vous donc, chère mère, dit-il un jour à la princesse Henry, scandalisée de voir qu'on ne battait pas le tambour à sa sortie en voiture, pensez-vous donc que les choses seront toujours ainsi?... Je vous le jure, vous sortirez un jour de ces portes, et on ne battra pas aux champs, croyez-moi. » Les événemens ne donnèrent que trop raison à ses prévisions sinistres, en France aussi bien qu'en Allemagne. Napoléon, dont il détestait la mauvaise foi, mais dont il ne songeait pas à contester le génie, se dévoilait de plus en plus. « Ce qui lui répugnait surtout dans Bonaparte, dit Mme de Staël, c'était sa façon de calomnier tous ceux qu'il craignait et de rabaisser dans l'opinion même ceux qui le servaient, pour les avoir mieux sous sa dépendance. Il m'a souvent dit : Je lui permets de blâmer; mais, quand il assassine moralement, il me révolte. » Une anecdote qu'elle raconte peint au vif et le prince et ses sentimens pour le maître de la France.

« Je demeurais à Berlin sur le quai de la Sprée, et ma chambre était au rez-de-chaussée. Un matin, on vint m'éveiller à huit heures pour me dire que le prince Louis-Ferdinand arrêtait à cheval sous ma fenêtre, et qu'il voulait me parler. Très étonnée de cette visite matinale, je me hâte de me lever et d'aller à la fenêtre. Il avait particulièrement bon air à cheval, et son émotion augmentait encore la noblesse de son visage. « Savez-vous, s'écria-t-il, que le duc d'Enghien a été saisi sur le territoire de Bade, traduit devant une cour martiale et fusillé vingt-quatre heures après son arrivée à Paris? — Quelle folie! répondis-je. Ne voyez-vous pas que les ennemis de la France répandent ce bruit? — Puisque vous doutez, répliqua le prince, je vous enverrai *le Moniteur,* où vous lirez le jugement. » Et ce disant il piqua des deux et partit au galop. Sa physionomie respirait la vengeance ou la mort. »

Nous avons vu qu'à la fin de 1804 il s'était échappé de Berlin pour se soustraire aux embarras de son double amour, aux insistances de ses créanciers, mais aussi à sa fausse position politique, car on l'excluait systématiquement des affaires. A son retour, il réclame une politique plus vigoureuse, il veut à tout prix qu'on s'allie à l'Autriche et à la Russie. Aussi libéral que patriote, il ne croyait au triomphe de la liberté que par la défaite de Napoléon : sa douleur sur la triste situation du royaume était réelle; le neveu de Frédéric ne supportait qu'impatiemment le vasselage indigne où vivait son pays. La violation du territoire prussien par les troupes françaises dans leur marche d'Ulm sur Vienne fut saluée par lui comme une bonne nouvelle, car il espérait que cet affront achèverait de décider le roi. Quel ne fut pas son dépit quand il vit revenir Haugwitz du quartier-général français, apportant la paix et des échanges de territoires peu honorables pour la Prusse! Le prince ne sut ni modérer ni cacher sa colère; aussi le considéra-t-on comme le chef de l'opposition, et le peuple de Berlin, qui alla le soir même briser les vitres du palais de M. de Haugwitz, fit une ovation au prince, en même temps qu'on organisait une sérénade pour Hardenberg, que l'on savait dans des dispositions belliqueuses. Le prince, qu'on accusa d'avoir été l'instigateur du tumulte, n'y avait été pour rien, la chose semble prouvée aujourd'hui; mais il dissimulait si peu son mépris pour le premier ministre que l'opinion fut bien excusable de le désigner comme l'auteur premier de ces agitations. On trouve des traces de cette antipathie jusque dans ses lettres intimes. « J'ai été aujourd'hui à Charlottenbourg, chère Pauline; mais la colère d'avoir ce coquin d'Haugwitz en face de moi m'a ôté tout appétit. Le misérable n'a pas osé me regarder en face, car jamais mortel n'a été plus méprisant et plus hautain que je ne l'ai été avec lui. Le roi parlait timidement et en hésitant, » — comme on le reconnaît bien

là, le roi-héros! — « de Londres, de l'Angleterre, de la Russie et de la situation isolée de la Prusse. » Le prince se concerta avec Stein pour présenter au roi une pétition qui l'engageait à éloigner Haugwitz des affaires. Frédéric-Guillaume III eut un éclat de colère, et défendit le palais à son cousin. Pendant ce temps, la cour s'amusait. « La reine donne le 12 une fête champêtre à Charlottenbourg... On verra des paysages suisses, on dansera, on jouera... Radzivil chantera le ranz des vaches... La reine voulait que j'apparusse en berger... avec mon cœur plein d'amour pour Pauline, plein de douleur sur les temps misérables où nous vivons, plein de soucis et de tristes pressentimens pour l'avenir. »

Que serait devenu ce prince intelligent, patriote, populaire, en une position moins fausse, avec une éducation différente, dans un état moins gangrené que la Prusse de 1806? — Sa popularité en effet répondait à ses facultés. « Dans ce qu'on appelait alors l'opinion publique en Prusse, dit un contemporain, il donnait le ton, et il le faisait d'une façon bruyante; mais tous les élémens de la société qui avaient pour point d'attraction mutuelle leur haine de Napoléon se réunissaient autour de lui. » Malheureusement, si la nature en le comblant de ses dons, si l'opinion en se ralliant autour de lui semblaient le désigner pour être le sauveur de son pays, s'il était libre de la sotte superstition de ses concitoyens, qui croyaient encore obstinément en l'excellence de l'édifice de Frédéric, il lui manquait aussi la vieille rigueur, la vieille discipline prussienne. Nostitz, son aide-de-camp, son ami, qui faillit périr à ses côtés, regretta toujours que ce prince, si brave, si jeune, maître dans tous les arts chevaleresques, intelligent, spirituel, n'eût pas été élevé dans les traditions de sévérité et de subordination prussiennes. « Le manque d'une occupation digne de lui, l'éloignement où on le tint toujours de tout ce qui aurait pu développer ses grandes qualités par une activité plus haute, ont mis dans son âme un poison mortel qui l'a égaré souvent. Pourtant le noble fond qui était en lui ne s'est jamais démenti dans les momens décisifs, mais une grande force était dissipée. » Seul dans ce monde d'officiers bravaches, si éloignés des habitudes d'ordre et de régularité traditionnelles dans la vieille Prusse, si remplis de confiance en leur invincibilité, Louis-Ferdinand doutait du succès; il fut heureux de la déclaration de guerre, mais il n'osait croire à la victoire alors que personne ne la mettait en question. « Je désire la guerre, écrivait-il, parce qu'elle est nécessaire, parce qu'elle est la seule chose qui nous reste à faire, parce que l'honneur l'exige, mais je sais très bien que nous pourrons succomber... » Ceux qui l'approchaient connaissaient ces dispositions. « Le véritable héros de la voix publique, dit Woltmann en ses mémoires, n'était point possédé d'un orgueil aveugle et

d'une confiance absolue dans les armes invincibles de la Prusse. »

Il comptait d'ailleurs ne pas sortir vivant de cette guerre. C'est alors qu'il écrivit à Rahel la mémorable lettre où il raconte l'histoire de son amour pour Pauline, ses efforts « pour sauver les reliques de la nature meilleure de sa maîtresse, pour réchauffer son cœur, pour y ranimer les idées du bien et du beau. » Rahel retrouvait dans cette lettre « toute l'âme » du prince. « Il y parle à sa façon de son amour, de lui-même, du monde, de son devoir et de son désir de mourir. Et de quel ton! avec quelle noble insouciance de sa propre douleur! comme elle est douce, comme lui-même est grave! Mille fois il m'avait dit : Je ne survivrai pas à la chute de mon pays; si nous avons ce malheur, je mourrai, et cette pensée était le ressort de toute sa vie. Dans ses passions, dans son grand amour, il ne se permettait tant de choses que parce qu'il avait toujours cette pensée présente à l'esprit, et qu'il regardait tout le reste comme ne valant pas la peine. » Aussi Rahel le plaignait-elle tout en voyant ses défauts, qu'elle n'excusait point. Il était évident à ses yeux, et elle le disait souvent, que la seule réaction contre l'état de la chose publique l'avait poussé dans la vie de plaisir. Une fois en campagne, ce fut un autre homme. Sans croire au succès, il fit noblement son devoir.

« Nous nous sommes tous donné la parole, écrit-il à Rahel, une parole solennelle et virile, une parole qui sera tenue, de mettre notre vie comme enjeu, de ne pas survivre à ce combat où nous trouverons la gloire et un grand honneur, ou qui étouffera et anéantira pour longtemps la liberté politique et les idées libérales. Et il en sera ainsi. Qu'est-ce que cette misérable vie? Rien, rien absolument. Tout ce qui est beau et bien disparaît, c'est le mal qui est le souverain et qu'on admire. Une triste expérience arrache impitoyablement toutes les belles espérances de notre cœur. Il faut qu'il en soit ainsi dans ce siècle, car c'est de la sorte qu'ont péri toutes les belles idées destinées à rendre l'humanité heureuse. La misère seule est restée, elle l'emporte. Pourquoi donc nous plaindre s'il nous arrive en petit ce dont souffre un siècle entier? »

C'est en ces sombres dispositions que le prince partit pour son dernier combat. « Il devait périr, dit Henriette Herz, qui l'avait connu moins intimement que Rahel, mais qui avait pu l'apprécier. Il s'usait dans les contradictions insolubles de sa nature; longtemps il porta en lui le pressentiment d'une mort prématurée, et ce pressentiment se serait réalisé, j'en suis sûr, même sans la fin héroïque de Saalfeld. » Avant de quitter Berlin, il avait fait son testament, pourvu au sort de ses enfans naturels et de leur mère, et arrangé le paiement de ses dettes, qui se montaient à un million de thalers environ. Placé à la tête de l'avant-garde de l'aile gauche, il se rendit d'abord au quartier-général, près du prince de Hohenlohe, où il revit Goethe

et Charles-Auguste, et où il rencontra le prince de Schwarzenberg. Il était accompagné partout de son fidèle Nostitz, à qui nous devons la plus grande partie des détails sur ses derniers jours, et de Dusseck, le musicien, qui, même au camp, chassait par son jeu la mélancolie du prince, et « expédiait en même temps autant de vin que possible à travers son gosier singulièrement desséché. » Cependant il attendait vainement un entretien avec le général en chef, et dans son impatience il allait et venait des journées entières sur le marché d'Iéna en se plaignant avec sa franchise habituelle, fort déplacée ici, on le comprend, et peu séante à un officier neveu de Frédéric, de l'état de l'armée mal préparée au combat, à peine approvisionnée, de la lenteur et de la sénilité des chefs (Brunswick avait soixante-douze ans, Mœllendorf quatre-vingt-deux), du désordre et du manque d'entente entre les commandans. Le 8 enfin, il obtient une audience de Hohenlohe, mais il en sort moins confiant encore qu'il ne s'y était rendu; triste et sans espoir, il ne nourrit plus qu'une seule préoccupation désormais, « la crainte de manquer l'occasion de combattre et de mourir. » Elle ne devait pas se faire attendre. Le surlendemain, 10 octobre, on vient lui annoncer à Rudolstadt, où il s'était rendu à la tête de son corps, que Lannes vient de refouler ses avant-postes. Il accourt aussitôt à la tête de 5,000 cavaliers et se trouve en présence de tout le corps d'armée du maréchal français. La lutte dura cinq heures. Malgré le calme et le coup d'œil militaire même dont le prince fait preuve dans une circonstance aussi difficile, attendant en vain des secours qui n'arrivent pas, il se voit écrasé; c'est alors qu'il résolut de ne pas survivre à la défaite. Nostitz, qui veut le couvrir, est frappé à ses côtés; lui-même, grièvement blessé, refuse de se rendre et reçoit le coup mortel qu'il désirait. « Diable! voilà qui est bon, s'écria Lannes en apprenant la nouvelle, cela fera sensation dans l'armée. » On retrouva son corps le lendemain, complétement dépouillé et couvert de treize blessures. Les soldats français voulurent eux-mêmes lui rendre les derniers honneurs et le portèrent à la tombe des princes, à Saalfeld. La duchesse de Cobourg déposa une couronne de lauriers sur son cercueil. Napoléon seul devait faire exception dans ce concert d'hommages rendus à la valeur et au patriotisme. Devant le clergé protestant de Berlin réuni pour recevoir le vainqueur, il voulut flétrir sa gloire en racontant lui-même les anecdotes les plus injurieuses sur celui qui ne l'avait jamais combattu qu'à armes loyales.

Le deuil fut général dans le pays et dans l'armée, dont le prince avait été une des gloires. Les poètes le chantèrent; aujourd'hui encore, dans les solennités funèbres, les soldats entonnent l'hymne composé en la mémoire du jeune héros : « pleurez, Prussiens, car il est tombé! » Varnhagen, alors tout jeune, et qui allait devenir

l'époux de celle que le prince avait aimée d'une affection si noble et si pure, Varnhagen écrivit ces distiques : « Hardiment il parcourut la vie, prodiguant la force de sa grande âme de héros, confiné dans le cercle d'une paix efféminée. Aussi sut-il mourir de la mort glorieuse sur le champ du combat, comme il avait su vivre, familier avec toutes les jouissances. Hélas! sa mort infligea des blessures à l'armée; pourtant la honte de l'armée l'eût tué, si l'ennemi ne l'avait fait. » Quatre jours en effet après la mort du prince, l'armée de Frédéric II n'existait plus; le roi, son neveu, était fugitif, la vieille Prusse s'était écroulée, et le comte de Schulenburg, commandant la place de Berlin, annonçait aux habitans de la capitale l'entrée prochaine du vainqueur étranger, en leur rappelant qu'en ces circonstances « le calme était le premier devoir du citoyen. »

C'est ainsi que fut punie l'indifférence des écrivains allemands du XVIIIe siècle, qui, marchant sur les traces de leurs devanciers français et anglais dans la lutte contre la religion établie, n'avaient point osé les suivre sur le terrain politique. L'idée de l'état s'était littéralement perdue en Allemagne, et en même temps qu'on oubliait le devoir envers la société, on oubliait le devoir envers la patrie; tout intérêt pour la chose publique avait péri avec l'intérêt national. L'Allemagne avait cru qu'elle pourrait avoir une morale qui la dispensât de respecter les conventions sociales, une religion sans église établie, une société qui se passerait de préjugés; elle allait se convaincre qu'on ne peut être une nation sans former un état. « C'est affreux, c'est honteux que nous ne soyons pas un seul peuple comme les Français! s'écria Rahel en 1815. La langue, le parler, ne suffisent pas; il faut savoir qu'on est sous un même gouvernement, sous les mêmes lois, que la même caisse nous fait vivre... » Ce qu'elle vit si bien en 1815, elle ne l'avait point compris dix ans auparavant; personne ne l'avait compris, disons-le. Ce fut là le côté vulnérable de l'idéalisme allemand, conception essentiellement aristocratique, et qui n'était applicable qu'au petit nombre. Schiller n'avait-il pas ajourné la liberté jusqu'au jour où chaque citoyen serait artiste? n'avait-il pas, comme Herder, comme Lessing, flétri l'idée de patriotisme comme une idée mesquine et étroite, indigne de l'humanité affranchie? Est-il étonnant qu'il fallût la rude main de l'histoire pour convaincre l'Allemagne qu'un peuple ne vit pas d'esthétique, qu'une « nation de penseurs et de poètes » n'est pas une nation, que pour la masse, qui ne peut se payer d'un idéalisme humanitaire sans dogme et sans lois, la religion, la morale, la société, la nation, ont besoin d'un corps, et que le corps d'une nation, c'est l'état?

K. HILLEBRAND.

LE

CONGRÈS INTERNATIONAL

D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE

(SESSION DE COPENHAGUE)

II.

ORIGINES DE LA CIVILISATION SCANDINAVE (1).

III.

La caractérisation précise des âges de la pierre, du bronze et du fer établis par Thomsen, la distinction sociale des anciens Danois en races progressivement perfectionnées, sont autant de résultats dus surtout à la collaboration de MM. Forchammer, Steenstrup et Worsaae. Dans cette association féconde, le premier représentait la géologie, le second la zoologie et la botanique, le troisième l'archéologie. Instituée en 1847 par l'académie des sciences de Copenhague, cette *commission* travailla silencieusement pendant trois ans. A partir de 1850, elle fit imprimer d'année en année (1850-1856) six *rapports* exposant les résultats de ses persévérantes recherches (2). Cette publication marque une date des plus importantes pour les études préhistoriques. Elle fut le point de départ d'une multitude de travaux accomplis à l'étranger aussi bien qu'en Scandinavie. Si quelques-

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril.

(2) Forchammer, le père de la géologie danoise, est mort depuis cette époque, et les deux collaborateurs survivans ont poursuivi isolément leurs études.

unes des conclusions en ont été justement contestées, si les auteurs eux-mêmes ont modifié à certains égards leurs premières opinions, s'ils se sont même divisés sur quelques points, comme nous le verrons tout à l'heure, l'importance fondamentale de cette œuvre n'en reste pas moins indiscutable, l'influence qu'elle a exercée sur les progrès de la science n'en ressort peut-être que mieux. On peut dire qu'elle a été le centre autour duquel ont tourné, dans un rayon plus ou moins étendu, toutes les questions agitées au congrès, et que l'excellence de quelques-uns des principes sur lesquels elle repose a reçu du développement de ces questions une confirmation nouvelle.

Par exemple, il est impossible de mettre en doute aujourd'hui la nécessité de l'alliance, proclamée pour la première fois par l'académie de Copenhague, entre l'archéologie proprement dite et les diverses branches des sciences naturelles. La géologie et la paléontologie ont seules permis de reporter avec certitude l'existence de l'homme au-delà de la période géologique actuelle. Seules aussi elles peuvent établir dans ce passé lointain des coupures et des points de repère, affirmer ou nier la contemporanéité d'objets qui sont d'ailleurs du ressort de l'archéologie, déterminer l'ordre dans lequel ils se succèdent. Celui qui voudrait aborder ces questions en se bornant à l'examen des objets eux-mêmes s'exposerait à d'étranges méprises. La perfection relative du travail l'entraînerait presque inévitablement à intervertir bien souvent l'ordre des époques de fabrication. Aussi tous ceux qui s'occupent de ce genre d'études ont-ils accepté la division fondamentale proposée par sir John Lubbock pour l'âge de la pierre, division qui repose essentiellement sur des données géologiques. Le savant naturaliste anglais a distingué avec raison les âges *néolithique* et *paléolithique*, attribuant au premier tout ce qui est postérieur, au second tout ce qui est antérieur aux derniers grands changemens subis par notre globe.

Peut-être est-il moins facile de comprendre l'intimité des rapports qui relient aux études archéologiques la zoologie, l'anatomie comparée, la botanique; toutefois nous avons déjà vu la succession des flores donner des enseignemens analogues à ceux que fournit la superposition des terrains. Les transformations des faunes, l'histoire des migrations animales, ne sont pas moins instructives parfois et donnent une date au moins relative à des objets qui ne portent en eux-mêmes aucune signification de ce genre. En outre l'homme des anciens jours peut être étudié autrement que par ses outils, ses armes, ses objets de parure; il a laissé d'autres traces de son existence, et il en est qui fournissent sur son compte des renseigne-

mens plus précis, plus explicites que les objets fabriqués. Les restes de ses repas, par exemple, nous apprennent tout de suite s'il connaissait ou non les animaux domestiques, quelles espèces il avait su soumettre, s'il était chasseur, pêcheur ou cultivateur; mais ces restes consistent en quelques débris végétaux, en os le plus souvent brisés, en coquilles disjointes. Pour en découvrir la signification, des recherches détaillées, éclairées par un profond savoir, sont évidemment nécessaires. Des travaux de cette nature complètent sur une foule de points les données exclusivement archéologiques, et permettent de se faire une idée des mœurs, des habitudes, du degré de civilisation des plus anciennes tribus à travers le voile que tant de siècles ont interposé entre elles et nous (1).

On ne sera donc pas surpris que plusieurs membres du congrès aient fait connaître en même temps les objets recueillis par eux et la faune contemporaine. Ainsi M. Roujou, en étudiant l'âge de la pierre polie dans les anciennes alluvions de la Seine, à Villeneuve-Saint-George, près de Paris, a montré le castor, le cerf, le chevreuil, associés au chien, au mouton et à deux races de bœufs, dont l'une, plus grande, semble par sa rareté être au début de son introduction (2). M. Hildebrand, en décrivant les dolmens de Westergothland appartenant à la pierre polie, a fait voir qu'en Suède les animaux domestiques et sauvages étaient les mêmes que ceux de nos jours. De ces données zoologiques, on peut conclure avec certitude que les hommes ensevelis dans ces deux localités ont vécu depuis que l'ordre de choses actuel a prévalu en Europe, et que par conséquent ils se trouvaient dans des conditions analogues à celles qui nous entourent nous-mêmes. On peut supposer qu'ils ont été du nombre de nos ancêtres immédiats. Au milieu des restes de repas étudiés par M. Fraas dans la Souabe supérieure, ce sont au contraire les espèces des pays froids qui se montrent exclusivement accompagnées de simples couteaux en silex. Le renne, le glouton, le renard polaire, l'ours brun, y sont associés à des hélix, à des mousses arctiques. L'homme qui les a laissés vivait donc tout au plus vers la fin de l'époque où les portions aujourd'hui tempérées de l'Europe avaient le

(1) Je ne puis qu'indiquer ici la plupart des travaux présentés au congrès. En attendant la publication du volume où ils seront reproduits en entier, je renverrai le lecteur à l'excellent résumé fait par un des secrétaires, M. Cazalis de Fondouce. (*Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme,* décembre 1869.)

(2) Le gisement de Villeneuve-Saint-George est très intéressant en ce qu'il présente trois couches répondant : la plus inférieure à une époque intermédiaire entre l'âge du renne et celui de la pierre polie, la moyenne à l'âge de la pierre polie, la plus élevée à l'âge du bronze. Des recherches de M. Roujou, il ressort encore que la Seine a eu pendant tout l'âge de la pierre un cours beaucoup plus large que de nos jours, et n'est entrée dans son lit actuel qu'à l'époque du bronze.

climat de la Laponie et où le Danemark était bien probablement inhabitable. La faune des kjœkkenmœddings eux-mêmes indique un temps sensiblement postérieur à celui où s'accumulaient les débris étudiés par M. Fraas, et l'archéologie doit évidemment tenir compte de cette considération. Les faits à la fois géologiques et paléontologiques observés par M. Dupont sont venus confirmer ces diverses conclusions. Dans les couches les plus inférieures, le savant explorateur des grottes de la Belgique a trouvé l'éléphant, le rhinocéros, le grand ours des cavernes, associés à des silex grossièrement taillés. Plus haut, dans une argile jaune spéciale, il a rencontré, à côté de représentans de la faune actuelle, des espèces qui ont depuis longtemps émigré vers le pôle, comme le renne et le glouton, ou qui se sont retirées sur nos plus hautes montagnes, comme la marmotte et le chamois. Là encore la pierre est seulement taillée en couteaux. En troisième lieu, et dans des couches également bien caractérisées, se présente la faune des tourbières scandinaves avec des instrumens de pierre polie. En Belgique par conséquent, la zoologie et la géologie concourent à séparer nettement ces trois époques.

Le congrès a entendu un assez grand nombre d'autres communications relatives à la géologie considérée dans ses rapports avec l'archéologie. M. Vilanova en particulier a rappelé les faits déjà connus sur la composition des terrains de San-Isidro, près de Madrid. Là, dans les couches les plus inférieures du terrain quaternaire, au-dessous de celles qui contenaient des ossemens d'hippopotames, d'éléphans, de rhinocéros, on a trouvé des haches taillées semblables à celles de notre département de la Somme. L'homme se montrerait donc ici tout au moins comme contemporain de ces grands mammifères, dont on a cru si longtemps qu'il était séparé par des âges géologiques. Des tranchées de chemin de fer ouvertes dans la province de Cordoue ont présenté des faits entièrement pareils. M. Vilanova a exploré aussi un grand nombre de cavernes percées dans le calcaire crétacé du sud et du nord-est de l'Espagne, et constaté les habitudes troglodytiques des populations locales jusqu'à l'époque romaine. Du reste l'éminent professeur de Madrid va poursuivre ses recherches dans des conditions exceptionnellement favorables. Au milieu des préoccupations de toute nature qui l'assiégent, le gouvernement espagnol a compris l'intérêt de ses explorations et a mis à sa disposition cinquante ouvriers qui fouilleront sous ses ordres. Il est bien juste de signaler à la reconnaissance des hommes de science un pareil acte d'intelligente libéralité; il est permis de souhaiter que cet exemple soit suivi ailleurs et chez nous-mêmes.

On sait généralement que certaines parties du sol de la Suède s'élèvent lentement. Ce qui est moins connu, c'est que ce même sol s'affaisse sur d'autres points. Le célèbre géologue anglais Murchison a comparé la Scandinavie à une planche posée sur un point d'appui, et qui éprouverait un mouvement de bascule. Une communication fort curieuse, due à M. Bruzélius, d'Ystad, a appelé l'attention sur cet ensemble de faits qui ont été résumés par l'illustre et vénérable professeur de Lund, M. Sven Nilsson, avec l'autorité qui s'attache à l'expérience personnelle. Dès les premières années du dernier siècle, de vieux chasseurs affirmaient à Celsius que des rochers, sur lesquels ils avaient jadis poursuivi les phoques, s'étaient si bien élevés au-dessus de l'eau que ces animaux ne pouvaient plus en gagner la surface. Pour s'assurer du fait, Celsius fit graver un certain nombre de points de repère au niveau de la mer tranquille. Plus tard Linné, pendant un voyage fait dans le sud de la presqu'île, mesura la distance qui, à Talleborg, séparait la côte d'une pierre dressée en souvenir de Charles XII. Vers 1820, l'académie de Stockholm fit examiner les marques de Celsius, et il fut constaté que plus on allait vers le nord, plus ces marques étaient élevées au-dessus de leur ancien niveau. De son côté, M. Nilsson s'était mis, dès 1816, à étudier cette question et avait recueilli plusieurs faits témoignant de l'exhaussement du sol. Un vieillard lui racontait, entre autres, avoir vu dans son enfance poindre un écueil jusque-là inconnu, et qui n'était pas alors plus large que le fond d'un chapeau. Mesuré par M. Nilsson, ce même écueil s'élevait de 2 pieds au-dessus de l'eau et présentait une surface d'environ 2,000 pieds carrés. En revanche, en mesurant la distance du rivage au monument de Charles XII, il la trouva réduite, depuis les temps de Linné, de plus de 30 mètres. Ici donc la mer empiète sur la terre, tandis que c'est elle qui perd dans le nord.

Le fait communiqué au congrès par M. Bruzélius confirme cette conclusion. En creusant le port d'Ystad, situé à l'extrémité méridionale de la Scanie, on a trouvé d'abord une couche de sables marins épaisse de 10 pieds et contenant, à côté des coquilles les plus communes, des ustensiles en métal, des arquebuses, des boulets de canon, mais pas une seule pièce pouvant remonter au-delà de cinq siècles. Sous ces sables, dont l'origine est incontestable, on a rencontré d'abord une tourbière, puis un sol ayant fait partie d'une ancienne moraine, et qui avait par conséquent appartenu à la terre ferme. C'est là qu'on a découvert, avec quelques objets en silex, un manche de couteau artistement sculpté et se terminant en tête de dragon. Le travail de ce manche permet d'affirmer avec certitude qu'il date de la période comprise entre le IXe et le XIe siècle.

M. Bruzélius a vu dans cet ensemble de circonstances un moyen de fixer approximativement l'époque de l'ensevelissement du sol primitif. Cette conclusion a soulevé quelques objections. L'association d'objets datant de l'époque de pierre avec ce couteau d'un âge aussi récent a inspiré des doutes à M. Bertrand; M. Vogt a insisté sur le peu de certitude que présenteraient des résultats chronologiques fondés sur des observations recueillies dans des couches de tourbe que peuvent fort bien traverser, au moins dans certains cas, les objets d'une certaine forme et d'un certain poids; mais M. Hébert, écartant les circonstances accessoires, a fait observer d'autre part que les bancs de sable arrêtent fort bien les galets. C'est un fait qui ressort journellement d'observations géologiques. Ceux du port d'Ystad ont retenu des boulets de fer et un grand nombre d'autres objets, tous d'une époque relativement récente, tous plus lourds que le couteau à tête de dragon. Celui-ci était donc bien tombé dans la tourbière avant l'accumulation des sables marins. Ainsi la plage d'Ystad s'est abaissée d'au moins 10 pieds dans l'espace de mille années environ. Peut-être reste-t-il à décider si c'est là un phénomène d'ensemble ou bien s'il s'agit d'un accident local comme le pensent MM. Vogt et Desor.

A côté des communications précédentes, qui sont pour ainsi dire de nature mixte, j'aurais à placer en bien plus grand nombre les travaux d'archéologie pure. La plupart joignaient à l'intérêt des faits l'attrait de la démonstration résultant de dessins, de photographies ou de collections recueillies sur place. Le rapprochement de ces données fournies par les contrées les plus diverses en accroissait encore la valeur. On comparait les monumens mégalithiques du midi de la France et de l'Andalousie à ceux du Danemark, à ceux du Westgothland (Suède), où les allées de pierre ont parfois jusqu'à 50 pieds de long. On opposait sans trop de désavantage certains bronzes du Dauphiné et des environs de Lyon à ceux de la Russie et de la Scandinavie, quelques silex taillés du Gard et de l'Hérault aux œuvres admirables des artistes du nord. L'étude des vrais kjœkkenmœddings du Danemark, celle des restes de cuisine découverts aux environs d'Utrecht et dans la Souabe supérieure, faisaient ressortir les caractères distinctifs des faux kjœkkenmœddings de notre Bas-Poitou. Les curieux dessins sculptés sur les rochers de la Suède et de la Norvége réveillaient le souvenir de ceux que nos premiers ancêtres ont gravés sur les ossemens des rennes ou des éléphans, leurs contemporains. La description des *citadelles de terre* de la Roumanie et du bassin de la Vistule faisait penser aux singulières fortifications de notre pays basque. Les âges du fer, du bronze et de la pierre, représentés par de nombreux spécimens de

tout pays, provoquaient une comparaison pour ainsi dire incessante, et amenaient des discussions animées, portant tantôt sur les objets eux-mêmes, tantôt sur les hommes dont ils attestent l'existence, et dont on s'efforçait de préciser les mœurs, les habitudes, le développement intellectuel et moral.

Une communication due à M. Vilanova a même conduit un moment le congrès sur le terrain des origines de l'homme. Le savant professeur de Madrid avait présenté les photographies d'un microcéphale actuellement vivant à Valence. M. Vogt saisit cette occasion pour développer l'opinion émise par lui dans un travail précédemment couronné par la Société d'anthropologie (1). A ses yeux, les microcéphales sont des êtres frappés d'une sorte d'arrêt de développement normal et local; ils reproduisent par atavisme et exceptionnellement une disposition autrefois régulière et générale. Au moment de leur naissance, dit-il, le nègre et le blanc sont difficiles à distinguer l'un de l'autre; les différences vont croissant avec l'âge. Il y a donc là chez l'homme un développement divergent, et qui accuse dans un passé plus ou moins lointain un point de départ commun. Or, si nous comparons l'homme en général aux singes, et surtout aux singes anthropomorphes, au chimpanzé par exemple, nous constatons des faits analogues. L'animal adulte diffère de l'homme fait beaucoup plus que le jeune ne diffère de l'enfant. De là aussi on peut conclure que l'homme et le singe se sont séparés jadis par suite d'un développement divergent, qu'ils ont eu un point de départ commun, qu'ils comptent parmi leurs ancêtres un être très inférieur à tous deux, qui n'était ni homme ni singe, et dont ils descendent également. C'est cet ancêtre dont le cerveau seul reparaît par atavisme chez les microcéphales, tandis que le reste du corps atteint le développement anatomique et morphologique auquel l'espèce humaine est aujourd'hui parvenue. De là même il résulte du reste que l'homme ne peut descendre du singe. Ces deux types forment deux branches collatérales, mais parfaitement distinctes, du grand arbre de la vie.

Le lecteur aura sans doute reconnu dans ce qui précède une application des doctrines darwiniennes longuement exposées ici même (2). Je n'ai donc pas à revenir sur le fond de la question. Quant au fait spécial, il est facile de voir que l'intervention de l'atavisme invoquée pour rendre compte de certaines conformations anormales soit de l'homme, soit des animaux, aurait le double inconvénient

(1) *Mémoire sur les microcéphales ou hommes-singes.* Les microcéphales ont été nommés ainsi à cause de la petitesse de leur crâne, qui traduit au dehors le peu de développement du cerveau.

(2) Voyez la *Revue* des 15 décembre 1868, 1er et 15 mars, et 1er avril 1869.

d'introduire dans la science une hypothèse absolument gratuite et un arbitraire que doit repousser tout esprit quelque peu sévère. J'ai montré dans mes études sur le darwinisme que l'influence des ancêtres, si fréquente dans les *races* à la suite du *métissage*, ne s'est jamais manifestée jusqu'ici *d'espèce à espèce* chez les descendans d'un *hybride*. Admettons toutefois qu'elle puisse se manifester de temps à autre; toujours est-il que parmi les arrêts de développement il en est un certain nombre qui sont incompatibles avec une vie indépendante. Évidemment ceux-ci ne sauraient être attribués à l'atavisme. On ne peut pas davantage en appeler à cette explication quand il s'agit des monstruosités doubles, de l'hermaphrodisme chez les mammifères, de la multiplicité tératologique de certains organes, etc. Dans tous les cas de cette nature, il faut chercher ailleurs la cause de la déformation tératologique.

Or une foule de travaux, parmi lesquels je citerai les observations et les expériences de Geoffroy Saint-Hilaire, les études importantes de M. Panum, les recherches si persévérantes et si remarquables de M. Dareste, nous ont dès longtemps renseignés sur ce point. Cet ensemble de données a mis absolument hors de doute l'action exercée par les agens extérieurs sur les embryons en voie de formation. Il est impossible de nier l'existence d'arrêts de développement dus soit à cette action, soit à quelque perturbation pathologique. Parfois l'une ou l'autre sont bien évidemment la cause des écarts les plus étendus, les plus considérables. A plus forte raison peuvent-elles en produire de plus faibles, de plus restreints, tels que la *microcéphalie*. Quel motif peut-on invoquer pour attribuer celle-ci à une autre cause? En supposant que l'atavisme existe d'espèce à espèce, ce qui n'est pas, à quel signe en reconnaîtrait-on la présence et distinguerait-on les phénomènes qui lui sont dus de ceux qui reviennent aux actions perturbatrices? N'est-il pas évident qu'on serait guidé uniquement par la convenance et les besoins d'une théorie entièrement hypothétique, et qui a contre elle tout ce que nous ont appris jusqu'ici l'expérience et l'observation? — On le voit, dans cette application spéciale le darwinisme reparaît avec les caractères que nous lui avons trouvés partout ailleurs, et qui doivent le faire repousser en dépit de ce qu'il a de séduisant.

Au reste, le congrès ne s'est arrêté que peu de temps au problème encore insoluble des origines humaines. On vient de voir quelle abondance de matériaux appelait son attention sur des études plus accessibles, et devait lui faire sentir le prix du temps. De ces nombreux faits de détails se dégageaient de graves questions générales que nous pouvons seules aborder ici. Par exemple, on s'est demandé à diverses reprises jusqu'à quel point les coupes se-

condaires établies dans les *âges archéologiques* et ces âges eux-mêmes peuvent être considérés comme l'expression de la vérité. MM. Bertrand et Desor ont plus spécialement insisté sur ces considérations avec toute l'autorité que donnent à leur parole une grande expérience et un savoir reconnu. Le premier, partant des faits qui indiquent d'anciennes migrations et le mélange des races, voudrait qu'on comprît dans une seule période tous les temps écoulés depuis l'époque du renne jusqu'à celle de l'apparition du bronze. Tous deux, voyant la pierre persister après l'invention de ce métal et le fer se placer à côté de lui de très bonne heure, sont allés jusqu'à se demander si l'âge du bronze tout entier ne devrait pas disparaître. M. Bertrand a rappelé les tumuli de Beaune (Côte-d'Or), où, à côté des couteaux de bronze analogues à ceux de la Suisse, on a trouvé de grandes épées en fer comme celles de Hallstadt; il a cité d'autres exemples. En somme, ces deux savans sont vivement frappés des transitions de plus en plus nombreuses qui se découvrent entre des époques que les termes de la classification pourraient faire croire nettement séparées. Les communications faites au congrès leur apportaient presque à chaque séance de nouveaux argumens. M. Cazalis de Fondouce a trouvé à La Roquette une sépulture présentant un mélange de constructions mégalithique et cyclopéenne. Dans le dolmen de Grailhe, M. Cartailhac a rencontré un mobilier funéraire tenant à la fois de la pierre polie et du bronze, si bien que les hommes de ce temps ont vu probablement le déclin de l'état sauvage et l'aurore de la civilisation future. M. Lerch a montré que dans les tumuli de la Russie les pointes des flèches sont en bronze et celles des lances en fer. Enfin le Jutland méridional lui-même a présenté fréquemment des faits de même nature (1).

Les observations de MM. Bertrand et Desor sont donc certainement fondées; les conséquences qu'ils ont paru quelquefois en tirer me sembleraient en revanche excessives. Pour se reconnaître au milieu de ce passé lointain, il faut y bien placer des points de repère. A quel ordre de considérations empruntera-t-on les dénominations et la délimitation des périodes? Sans doute les savans scandinaves auraient pu, comme M. Lartet l'a fait plus tard, s'adresser aux faits naturels et baptiser les âges antéhistoriques du nom des arbres qui se sont succédé sur les flancs des scovmoses; ils n'auraient pas pour cela précisé davantage et évité les temps de passage. Ce n'est pas subitement que le hêtre a remplacé le chêne, que celui-ci a chassé le pin. En somme, il s'est produit ici ce qui s'est passé bien des fois ailleurs. Partant des faits recueillis sur place et les pre-

(1) Worsaae, *the Antiquities of South-Jutland or Slesvik.*

miers connus, les savans scandinaves ont pu croire d'abord à des délimitations bien plus tranchées qu'elles ne le sont en réalité; ils ont peut-être généralisé outre mesure la signification des résultats constatés chez eux. Aujourd'hui les nuances apparaissent, et la fusion tend à se manifester; mais l'existence de transitions entre deux âges n'a rien d'incompatible avec l'adoption de ces âges eux-mêmes. Ce ne sont pas seulement quelques outils, quelques armes de bronze ou de fer qui caractérisent les périodes admises par les savans de Copenhague; ce sont aussi des arts nouveaux, des mœurs nouvelles, des progrès marqués presque en tout. La classification chronologique doit traduire des faits aussi considérables, et, puisqu'on n'a pas de meilleures dénominations à proposer, il est juste de conserver celles qu'ont inventées les fondateurs de l'archéologie préhistorique.

Des raisons analogues me semblent militer en faveur de la plupart des sous-divisions en usage pour distinguer les temps paléolithiques et néolithiques, les époques de la pierre taillée et de la pierre polie, les périodes d'inhumation et de crémation de l'âge du bronze, les trois âges du fer. Seulement il ne faut jamais oublier que toutes ces expressions doivent être prises dans un sens restreint et local. Elles indiquent avant tout l'état de développement atteint par les populations. Or celles-ci n'ont jamais marché d'un pas égal dans la voie de la civilisation. Pour être nos contemporains, les Esquimaux n'en sont pas moins encore à l'âge de la pierre. Ce qui se passe de nos jours se passait à plus forte raison lorsque les communications de peuple à peuple étaient bien autrement difficiles et rares, et surtout à ces époques reculées où l'Europe recevait ses premiers habitans. L'ensemble des régions scandinaves fournit à cet égard un exemple frappant. A peu près partout autour de la Baltique, les faits de transition entre l'âge du bronze et l'âge du fer sont excessivement rares. Dans les îles danoises en particulier, comme nous l'avons déjà dit, ce dernier apparaît brusquement, et montre d'emblée une industrie remarquablement avancée. Dans le Jutland méridional au contraire, les exemples de transition sont assez fréquens. Dans une même nécropole, on a trouvé un grand nombre d'urnes contenant des objets bien caractérisés du premier âge du fer, des objets en bronze et des objets en fer, modelés de manière à reproduire les types de l'âge précédent (1).

Un des problèmes qui se présentent le plus fréquemment dans les études préhistoriques est précisément de déterminer le synchronisme ou la succession de monumens, d'objets tantôt semblables,

(1) Worsaae, *the Antiquities of South-Jutland.*

tantôt très différens, et les problèmes de cette nature sont souvent des plus difficiles. Les dessins recueillis par M. Hildebrand sur les rochers de la Westrogothie, par M. Lorange sur ceux de la Norvége, justifient cette observation, qui ressortirait aussi des faits précédens. La date en est fort incertaine. Des détails donnés par M. Lorange sur les temps préhistoriques de son pays, il semble résulter qu'on doit les rapporter tout au plus à l'âge du bronze, peut-être à celui du fer, et cette dernière opinion a eu ses adhérens. Lors même qu'ils seraient de l'âge de la pierre, comme le pense M. Brunius, ils ne pourraient être aussi anciens que les représentations d'animaux trouvés en France, et qu'ont fait connaître les premiers MM. Lartet, Christy et M. le marquis de Vibraye. Or il y a une distance énorme des lignes enfantines tracées par les hommes du nord aux traits si fermes et si fidèles burinés par nos ancêtres troglodytes pour représenter le renne et le mammouth. L'art du dessin et de la gravure était donc de beaucoup plus avancé chez nous aux temps géologiques qu'il ne l'a été chez les premiers Scandinaves probablement bien des siècles après.

IV.

Des différences analogues à celles que je viens d'indiquer, et même de plus considérables, peuvent-elles exister entre peuplades voisines et établies sur le même sol? Dans le Danemark en particulier, les hommes des kjœkkenmœddings et les hommes des dolmens ont-ils pu être contemporains, ou bien les premiers ont-ils précédé les seconds? Nous touchons ici à une question qui nous préoccupait vivement dès avant notre arrivée à Copenhague. Il ne s'agissait de rien moins que de rejeter ou de maintenir toute une grande division, et peut-être la moitié de l'âge de la pierre. Or nous savions que depuis plusieurs années MM. Steenstrup et Worsaae s'étaient prononcés en sens contraire. On comprend combien il nous tardait d'entendre les raisons que chacun de ces deux maîtres de la science invoque à l'appui de son opinion. Ce n'est pas sans difficulté que nous parvînmes à les mettre en présence. Cette joute où chacun d'eux avait à lutter contre un ancien collaborateur leur répugnait également. Nous comprenions ce que cette position avait de délicat. Nous sentions bien que notre insistance froissait des sentimens intimes, et qu'en toute autre circonstance nous aurions respectés; mais l'amour de la science nous rendait impitoyables. La discussion eut lieu, et nous intéressa vivement à tous les points de vue. Elle nous apprit beaucoup; elle nous fit aimer et estimer davantage les deux hommes éminens, dont chacun, tout en cherchant à vaincre

un adversaire scientifique, laissait voir à chaque instant la crainte de blesser un ancien et sincère ami.

J'ai déjà indiqué sommairement ce que sont les kjœkkenmœddings. Ce sont des stations où les premiers habitans des côtes danoises prenaient habituellement leurs repas, et où ils ont laissé comme traces les parties solides des animaux marins ou terrestres qui leur servaient de nourriture. On peut presque les regarder comme propres au Danemark. Sans doute on a découvert ailleurs, et l'on découvre chaque jour, des *restes de cuisine*. Toutefois nulle part ces amas ne me semblent présenter les mêmes caractères et surtout le même développement que dans ce pays, si ce n'est peut-être sur les côtes de la Terre-de-Feu, où Darwin en a observé de très grands et que l'on distingue de loin au vert foncé des plantes spéciales croissant sur ce sol artificiel (1). En Danemark, ces tas de débris atteignent parfois de 3 à 400 mètres de long sur une largeur de 50 à 60 mètres, et une épaisseur de plus de 3 mètres. Souvent, comme celui de Sœlager, ils s'adossent à quelque colline qui mettait les convives à l'abri des vents de la mer et du nord, si pénibles dans cette contrée par leur violence et leur continuité. Parfois, comme au moulin de Havelse, ils sont isolés et forment une sorte de grand cercle entourant une dépression restée libre, où s'élevaient évidemment jadis les misérables huttes des sauvages (2). On s'est longtemps mépris sur la nature de ces élévations. Les géologues les regardaient comme des bancs de coquillages restés en place, et qu'aurait mis à découvert quelque soulèvement géologique (3). C'est à M. Steenstrup que revient l'honneur d'en avoir le premier fait connaître la véritable nature. L'ensemble de ses recherches à ce sujet est un modèle d'application des sciences zoologiques à l'archéologie.

(1) On a pu croire un moment que nous avions en France et sur une échelle exagérée l'équivalent des kjœkkenmœddings dans les buttes de Saint-Michel-en-Lherm; mais j'ai montré que celles-ci étaient de véritables œuvres d'art, des digues destinées à clore un port datant probablement du temps de Charlemagne, et où, faute de pierres, on avait employé les coquillages qui abondaient dans la baie de l'Aiguillon. Ces conséquences découlent du plan général des buttes, et de ce fait que les huîtres, les bucardes, les moules, etc., qu'on y trouve, n'ont pas été mangées. A peu près constamment les deux valves de chaque coquille sont réunies dans leur position naturelle, et l'on retrouve très souvent intact le ligament de la charnière. (*Bulletin de la Société géologique de France*, t. XIX.)

(2) Morlot, *Études géologico-archéologiques en Danemark et en Suisse* (*Bulletin de la Société vaudoise*, 1860.) Cet excellent travail a le premier popularisé dans le midi de l'Europe les faits recueillis par les savans scandinaves. On le consultera encore aujourd'hui avec fruit, ainsi que le mémoire de M. Lubbock sur les kjœkkenmœddings. (*Natural history Review*, 1861, et *Annales des sciences naturelles*, 1862.)

(3) La même opinion était généralement admise au sujet des buttes de Saint-Michel-en-Lherm.

Tout d'abord M. Steenstrup constata que les kjœkkenmœddings étaient composés presque uniquement de coquilles appartenant à quatre espèces de mollusques marins qui, à raison de leur genre de vie, ne peuvent se trouver réunies qu'accidentellement. Ce sont, parmi les bivalves, l'huître, la moule commune et la bucarde, parmi les univalves, la littorine. Or les bancs d'huîtres ne se forment qu'à une profondeur assez considérable; les moules au contraire tapissent les rochers que découvre chaque marée; les bucardes s'enfoncent dans le sable; les littorines vivent presque à sec, à une hauteur telle que parfois les vagues, en se brisant, peuvent à peine les atteindre. Par conséquent, l'homme seul pouvait avoir réuni ces animaux en masses aussi considérables que celles dont nous avons parlé. En outre la presque totalité de ces coquilles avait appartenu à des individus adultes. Elles avaient donc été choisies. Dans quelle intention? Il était facile de répondre à cette question en observant que les valves d'un même individu n'étaient à peu près jamais jointes. Il devenait évident qu'elles avaient été séparées artificiellement pour pouvoir atteindre et manger l'animal. Évidemment aussi les os de vertébrés disséminés au milieu des coquilles marines étaient les restes des repas de ces premiers habitans des côtes danoises.

Pouvait-on déterminer l'époque à laquelle avait vécu cet homme des kjœkkenmœddings? Oui, répondit M. Steenstrup, car parmi les ossemens d'oiseaux recueillis au milieu de plusieurs autres, figuraient ceux du coq de bruyère, qui se nourrit des bourgeons de conifères, et qui a quitté le Danemark depuis que ces arbres ont disparu. C'est donc à l'époque du pin, c'est-à-dire aux premiers âges de la flore danoise, qu'il faut faire remonter l'existence du peuple pêcheur et chasseur dont il s'agit. Les restes de mammifères apportaient d'autres enseignemens. Les os longs avaient été fendus pour en extraire la moelle, toujours recherchée comme un mets délicat par les peuples sauvages, et parmi eux on en trouvait ayant appartenu incontestablement à un chien. Celui-ci avait donc été mangé par les premiers Danois, comme il l'est encore aujourd'hui par les Peaux-Rouges, les Polynésiens, les Chinois; mais ce chien était-il domestique ou sauvage? M. Steenstrup répondit encore à cette question. L'homme ne se nourrit pas plus des os d'oiseaux que des autres; en outre on ne trouve dans les kjœkkenmœddings, comme restes de ces vertébrés, que les os longs, dont les parties les moins résistantes, les extrémités, sont toujours enlevées d'une manière irrégulière. M. Steenstrup pensa que des chiens, compagnons de l'homme dès cette époque, avaient mangé les os les plus tendres et laissé seulement ceux qui résistent sans fournir de sucs nourriciers. Pour s'en assurer, il mit pendant quelques jours un certain nombre de ces animaux au régime des os d'oiseaux, et

ces os furent rongés exactement comme ceux qu'on trouve en si grand nombre dans les kjœkkenmœddings. Le corps des os longs, sec et dur, resta seul; tout le surplus de la charpente osseuse fut broyé et avalé.

Ainsi à son arrivée en Danemark l'homme était accompagné du chien, qui, là comme toujours, profitait des repas de son maître; mais il n'avait pas d'autre compagnon. Aucun reste de mammifère ou d'oiseau domestique n'a été trouvé dans les kjœkkenmœddings. Bien plus, certaines espèces qui vivent en grande partie aux dépens de l'homme ou qui se font volontiers ses commensales, le moineau, les hirondelles de fenêtre et de cheminée, la cigogne, toutes aujourd'hui communes en Danemark, manquent également. Leur absence est aussi significative que la présence de certaines autres. Le peuple dont nous étudions les restes ne cultivait pas de céréales, sans quoi le moineau n'eût pas manqué de venir en prélever sa part; ses habitations n'offraient ni aux hirondelles ni aux cigognes les dispositions nécessaires à l'établissement de leurs nids; elles ne l'avaient pas suivi. Il était essentiellement chasseur, et traquait non-seulement le sanglier, le chevreuil, le cerf, mais aussi l'*urus*, bœuf sauvage maintenant éteint, et qui devait être d'une taille et d'une force remarquables. Ce même peuple était aussi pêcheur, et cela même explique pourquoi, libre de tout ce qui attache au sol, il n'était pourtant pas nomade. Il avait des demeures fixes, là sans doute où la richesse des côtes assurait sa nourriture, et passait sur place l'année entière. C'est ce que permettent d'affirmer les bois de cerfs et de chevreuils, présentant tous les degrés de leur développement annuel, qu'on trouve à côté des os. Il connaissait le feu et faisait cuire ses alimens à des foyers de pierre encore en place. Enfin les recherches de Forchammer ont montré qu'il employait un sel assez pur obtenu par un procédé en usage il y a deux siècles, et qui consiste à arroser d'eau de mer les cendres de la zostère marine, puis à recueillir les efflorescences produites par l'évaporation.

L'homme des kjœkkenmœddings, tel que l'a fait connaître M. Steenstrup, est-il contemporain de celui qui a poli ses haches et ses ciseaux, taillé, transporté, dressé des pierres colossales, et bâti les chambres sépulcrales désignées sous le nom de dolmens? Oui, répond l'éminent zoologiste. Bien plus, ajoute-t-il, il se pourrait que les deux peuples n'en fissent qu'un; il se pourrait que ces constructions, regardées seulement comme des caveaux funéraires, eussent été d'abord une forme d'habitations. Il est vrai que les amas de coquilles et d'ossemens ne présentent à peu près constamment que des outils très grossiers en pierre simplement éclatée; pour-

tant on y a trouvé aussi de temps à autre des instrumens tranchans en pierre polie. Ceux-ci étaient nécessaires pour obtenir les sections lisses que présentent certains os, sections que n'eussent pu faire de simples éclats. Ces derniers auraient laissé des stries accusant l'irrégularité du tranchant. Il est vrai encore que la faune des kjœkkenmœddings et celle des dolmens présentent de grandes différences. La première n'offre d'autre animal domestique que le chien; la seconde comprend en outre le bœuf, le cheval, la chèvre, le mouton, le porc. Mais est-on bien certain que les ossemens de ces nouvelles espèces, trouvés à l'intérieur des chambres funéraires, y aient été déposés en même temps que les restes humains? L'observation prouve que très souvent divers carnassiers sauvages, surtout les renards, ont su pénétrer dans ces ossuaires, y établir leur terrier, et mêler à ce qu'ils renfermaient les os de leur proie journalière. Ces habitudes, s'exerçant pendant des siècles, peuvent fort bien expliquer le mélange présenté par les dolmens.

Si l'on repousse la contemporanéité des deux populations, ajoute M. Steenstrup, comment expliquer le contraste que présentent les armes avec les animaux contre lesquels on avait à les employer? Dans les kjœkkenmœddings, on ne rencontre que des éclats de silex petits et souvent presque informes. C'est avec ces armes, qui n'en sont pas, que l'homme aurait eu à tuer le cerf et le sanglier, à combattre l'urus! Au contraire, au temps des dolmens, l'homme aurait été entouré d'espèces domestiques, et, pour égorger ces animaux qui n'offraient aucune résistance, il aurait employé de grandes lances merveilleusement taillées, des haches énormes parfaitement polies! Ces faits n'indiquent-ils pas la nécessité de rapprocher les populations regardées par les archéologues comme distinctes et comme s'étant succédé? N'est-il pas plus naturel de voir dans celles qui habitaient la côte des espèces de colonies qui abandonnaient sans peine, au milieu des restes de leurs repas, les objets improvisés à la hâte pour répondre aux besoins du moment, mais qui conservaient avec soin les instrumens dont la fabrication exigeait beaucoup de peine et de temps? En tout cas, l'inégalité de développement industriel n'exclut nullement la contemporanéité. Si, par un cataclysme quelconque, les régions les plus civilisées de l'Europe venaient à être ensevelies, les archéologues futurs auraient à constater d'étranges différences selon que leurs fouilles porteraient sur les ruines d'une capitale ou sur celles de quelque hameau de nos montagnes, de nos landes, de nos régions marécageuses. Eux aussi, se fondant sur le témoignage matériel des objets recueillis, pourraient nier la contemporanéité des populations actuelles.

Sans doute, répond M. Worsaae, les habitans d'une même contrée présentent, et ont dû présenter de tout temps, une certaine inégalité de richesse et de développement. Toutefois ces différences sont d'autant plus prononcées que la civilisation a fait de plus grands progrès dans les classes qui occupent la tête du corps social. Chez les peuples sauvages ou à demi sauvages, elles sont bien moins considérables. C'est ce qui résulte des faits constatés par tous les voyageurs. Les différences de condition, d'habitation, exercent en outre une influence évidente. Or comment admettre que les petites îles danoises et même la presqu'île du Jutland aient nourri des peuplades juxtaposées sur des espaces aussi étroits, aussi uniformes presqu'à tous égards, et que ces tribus soient pourtant restées distinctes pendant un temps aussi considérable que le suppose la formation des kjœkkenmœddings, la multiplication des tumuli? Peut-on admettre que des fractions d'une même population, encore bien peu civilisée, aient présenté pendant des siècles la différence constante mise en évidence par l'étude de ces deux sortes de monumens? Ces deux hypothèses sont contredites par tout ce que nous voyons de nos jours.

La difficulté de chasser les animaux de grande taille avec des armes en apparence insuffisantes, répond encore M. Worsaae, n'est pas aussi grande qu'elle peut le paraître d'abord. L'intelligence humaine supplée à la faiblesse des moyens matériels. Avec leurs armes d'os et de pierre taillée, les Esquimaux viennent à bout de la baleine elle-même. Les habitans de l'Afrique australe tuent le rhinocéros, bien autrement redoutable que l'urus, en le faisant tomber dans une fosse pêle-mêle avec d'autres grands gibiers. L'homme des kjœkkenmœddings a pu employer un moyen analogue. Quant à l'impossibilité de travailler les os de ces animaux avec des éclats de pierre sans y laisser de stries, des expériences récentes ont prouvé qu'elle n'existe pas. Le tranchant des *couteaux* en silex éclaté est très affilé et résiste peut-être mieux que celui des pierres polies, qui s'écaille facilement. Quant à l'hypothèse émise par M. Steenstrup pour expliquer la différence des faunes des kjœkkenmœddings et des dolmens, elle est bien difficile à admettre. Ce n'est pas seulement en Danemark que les derniers contiennent des ossemens d'espèces domestiques autres que le chien. Des faits absolument pareils ont été constatés dans toute l'Europe sud-occidentale et aussi en Suède. Il serait bien étrange que partout les renards eussent joué le rôle que leur attribue M. Steenstrup. D'ailleurs M. Hildebrand vient de trouver dans les dolmens du Westergothland (Suède) des ossemens de mouton travaillés, des dents de cochon perforées. Ces animaux accompagnaient donc certainement

l'homme des dolmens, tandis qu'ils étaient inconnus à l'homme des kjœkkenmœddings.

Du reste, ajoute M. Worsaae, en dehors de toute autre considération, l'étude seule des monumens et des objets qu'on y trouve suffirait pour motiver la séparation des populations dont il s'agit, pour démontrer qu'elles se sont succédé sur le sol de l'ancien Danemark. Les antiquités des kjœkkenmœddings appartiennent à des types tout particuliers, que l'on ne saurait confondre avec ceux des dolmens. Il y a là autre chose qu'un perfectionnement. Sans doute dans quelques cas on a constaté, là comme ailleurs, des transitions d'une époque à l'autre. En particulier, on a trouvé quelques instrumens en pierre polie au milieu des débris de cuisine. Pourtant d'une part aucun de ces objets n'est en silex, cette roche caractéristique de l'industrie des dolmens; d'autre part, de pareils faits sont extrêmement rares et ne se sont rencontrés que dans un petit nombre de kjœkkenmœddings. La très grande majorité de ceux qu'on a étudiés n'ont rien présenté de pareil. Celui de Meilgaard, entre autres, long de 40 mètres, large de 35 mètres, haut de 3 mètres, a été minutieusement fouillé sans qu'on ait trouvé autre chose que les types caractéristiques, sans la moindre trace de polissage. Peut-on supposer qu'une population sédentaire et vivant sur place pendant de longues années n'ait pas laissé un seul spécimen des outils, des instrumens, des armes qu'elle serait censée avoir possédés? Cette conclusion serait encore en dehors de toutes les analogies. Enfin les types des kjœkkenmœddings manquent absolument en Norvége, dans la Suède orientale et septentrionale, en Finlande, en Russie, tandis que les dolmens, avec tous leurs caractères, existent dans les mêmes contrées. N'est-il pas évident, d'après cet ensemble de faits, que ces deux sortes de monumens appartiennent à deux populations distinctes?

L'homme des kjœkkenmœddings, conclut l'éminent archéologue, a été le premier habitant du Danemark. Il a ouvert dans ce pays l'âge de la pierre, que devait clore l'homme des dolmens. Cet âge, ici comme ailleurs, présente les deux grandes divisions de la pierre taillée et de la pierre polie, sans doute reliées par une courte période de transition. La première comprend l'ère des kjœkkenmœddings; elle a commencé soit vers la fin des temps où le renne vivait en France, soit peu après cette époque, et correspond chronologiquement à la période de la pierre polie du reste de l'Europe, fournissant ainsi un nouvel exemple de l'inégalité du développement social chez des populations contemporaines.

Entre des hommes comme MM. Steenstrup et Worsaae, divisés sur la question des kjœkkenmœddings et des dolmens, il est évi-

demment fort difficile de se prononcer. Toutefois MM. Bertrand et Desor, en laissant voir qu'ils penchaient en faveur des doctrines du second, ont traduit évidemment la pensée générale du congrès. Il n'y a rien d'étrange, a fait observer le savant directeur du musée de Saint-Germain, à voir la race qui élevait les dolmens venir se juxtaposer à celle qui entassait les kjœkkenmœddings. Elle a agi en France de la même manière. Peut-on supposer, a demandé M. Desor, que des peuples chasseurs, accompagnés du chien seul, aient eu les loisirs et les forces nécessaires pour construire ces vastes chambres de pierre qui nous étonnent encore aujourd'hui? Connaît-on un seul autre peuple, non agriculteur et à demi sauvage, qui produise des ouvrages pareils? Peut-on d'ailleurs admettre que les chefs-d'œuvre découverts dans les grands dolmens proviennent d'un peuple au début de la civilisation? M. Desor a cru ne pouvoir répondre à ces questions que par la négative.

Il me paraît difficile de ne pas se ranger à son avis, de ne pas regarder comme fondée, au moins dans ce qu'elle a de général, l'opinion de M. Worsaae sur ces temps reculés. Je suis donc obligé de me séparer ici de mon confrère en zoologie. En revanche, je suis heureux d'avoir à partager entièrement sa manière de voir relativement à l'anthropophagie des premiers habitans de l'Europe. Cette question, si souvent agitée, a été soulevée au congrès par la communication de M. Roujou, qui a cru trouver à Villeneuve-Saint-George des traces de cannibalisme. Bien d'autres faits de même nature ont été signalés en France et ailleurs. Tous reviennent à ceux que M. Spring a constatés le premier (1). Dans les grottes de Chauveau (Belgique), le savant professeur de Liége a trouvé, au milieu d'une sorte de brèche et mêlés à des os de ruminans, de porc, d'oiseau, etc., des ossemens humains en très grand nombre exactement dans le même état que ceux des animaux. Les os à moelle sont brisés, la plupart en éclats longitudinaux, quelques-uns carbonisés. Tout indique, dit M. Spring, qu'ils ont été cassés artificiellement pour en extraire et en manger le contenu. Ces os humains avaient appartenu exclusivement à des femmes ou à des adolescens. Notre collègue a conclu de ces faits que l'homme de Chauveau était anthropophage au moins accidentellement, et le soin qui a présidé au choix des victimes lui semble indiquer qu'il s'agit de festins exceptionnels réservés peut-être pour quelques solennités.

M. Dupont a fait connaître les observations analogues recueillies

(1) *Les hommes d'Engis et les hommes de Chauveau.* (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1864.)

par lui dans deux cavernes de Belgique. M. Worsaae a donné des détails sur les os humains cassés et à demi rôtis qui se trouvaient dispersés au milieu d'un grand nombre d'autres dans un dolmen. Tous deux, bien que faisant les plus amples réserves, ont paru pencher vers l'opinion que c'était bien là des restes de repas d'anthropophages. J'avais d'abord été plus explicite. Après avoir examiné avec soin les os de cuisse et de jambe éclatés en long et à demi carbonisés à une de leurs extrémités qu'on a retirés du tumulus de Borrebye, je regardais le fait comme à peu près démontré. J'ai dû revenir à la pensée contraire à la suite des remarques présentées par M. Steenstrup. Ce sagace observateur avait constaté d'abord que, sous l'action seule des agens atmosphériques, les os longs de tous les mammifères se fissurent et se divisent en fragmens allongés ressemblant, à s'y méprendre, à ceux que produit une percussion méthodique. Une collection fort nombreuse d'os empruntés à diverses espèces et présentant tous les degrés de cette division spontanée ne peut laisser de doute sur ce point; toutefois dans ces fragmens naturels la tranche reste droite et lisse d'une extrémité à l'autre. Au contraire, dans les éclats artificiels enlevés sur un os frais, elle présente toujours, à l'endroit qui a reçu le coup, une portion oblique et écailleuse que M. Steenstrup a produite directement, qu'il a retrouvée sur une foule de fragmens osseux retirés des kjœkkenmœddings et d'ailleurs. Le fragment cassé par la main de l'homme porte donc avec lui son certificat d'origine.

Par conséquent, pour être en droit d'affirmer qu'un os humain a été cassé afin d'en manger la moelle, une inspection minutieuse des fragmens est nécessaire; il faut retrouver la trace du coup. Cette épreuve demandée par M. Steenstrup doit être rigoureusement exigée. Elle manque, je crois, à la plupart des exemples cités comme attestant l'anthropophagie de nos ancêtres. Pourtant cette objection ne paraît pas devoir s'adresser à un travail récent présenté par M. Garrigou à l'Académie des Sciences de Paris (1). Ce persévérant explorateur de nos cavernes méridionales a eu en main les objets recueillis par M. Regnault, de Toulouse, dans la grotte de Montesquieu-Avantes. Ces pièces provenaient d'un ancien foyer qu'avait recouvert une couche de stalagmites. Les os humains, mêlés à ceux de divers ruminans, sont cassés de la même manière; chez les uns et les autres, on distingue la trace de l'instrument contondant qui les a fracassés à côté des stries laissées par les instrumens tranchans qui avaient servi à détacher la chair. Chez l'homme comme chez les animaux, le canal médullaire a été agrandi, comme si on l'avait

(1) *Comptes-rendus hebdomadaires*, 24 janvier 1870.

raclé à l'intérieur. Ici le doute n'est guère possible, le cannibalisme paraît bien être démontré. Or à Chauveau et ailleurs, comme à Montesquieu-Avantes, les os humains fragmentés sont mêlés à des débris de repas. Comment expliquer leur présence en un pareil lieu sans admettre la même cause? Aussi, tout en appelant une vérification fondée sur les observations de M. Steenstrup, il me paraît bien probable que les conclusions de M. Spring ne sont que trop fondées. L'archéologie préhistorique donne ainsi plus de poids aux passages des auteurs anciens rappelés par M. le professeur Pétersen de Stockholm, et d'où il résulte que l'anthropophagie aurait régné sur divers points de l'Europe, même dans les temps historiques. Suétone entre autres parle d'un peuple breton qui mangeait la chair humaine, et préférait celle des femmes et des enfans. N'est-ce pas l'histoire des hommes de Chauveau?

Ne soyons ni scandalisés ni surpris outre mesure de ces faits. Il y aurait de notre part un amour-propre bien mal placé à méconnaître que nos premiers ancêtres étaient de vrais sauvages, comparables de tout point aux plus pauvres, aux plus misérables tribus que nous connaissons. Or on sait bien que parmi ces dernières il en est encore pour qui la chair de leurs semblables est un mets recherché. Il n'y a rien d'étrange à retrouver chez nous, dans ce passé lointain, des goûts, des habitudes, qui nous révoltent aujourd'hui. Nous savons en revanche que des populations placées aux derniers degrés de l'échelle humaine n'ont pourtant jamais montré aux voyageurs la moindre trace d'habitudes anthropophages et les ont même en horreur. Il en était sans doute de même autrefois. On ne peut donc rien conclure de l'une de ces vieilles races à l'autre, et la question de l'anthropophagie est encore une de celles qui ne comportent que des solutions restreintes et locales.

V.

Quoi qu'il en soit, l'Europe entière a eu ses peuples sauvages, parfois plus féroces à coup sûr que celui des kjœkkenmœddings, qui n'a pas laissé un seul os humain parmi ses débris de cuisine. Qu'étaient ces peuples au point de vue anthropologique? Au début, étaient-ils d'une seule race ou bien présentaient-ils déjà des différences analogues à celles qui distinguent de nos jours les divers rameaux de la famille humaine? étaient-ils bien différens de ceux que nous observons aujourd'hui? Ces questions générales ont été plutôt indiquées que traitées au congrès de Copenhague; encore ne l'ont-elles été guère qu'au point de vue danois. Une inspection sommaire

des crânes de l'âge de la pierre avait permis à plusieurs d'entre nous de reconnaître que le problème est ici bien plus complexe qu'on ne le pensait il y a peu de temps. L'étude des crânes trouvés dans les dolmens de la Westrogothie avait conduit M. le baron Düeben à penser que les populations de cet âge devaient ressembler beaucoup aux populations actuelles. Sans aller aussi loin, je ne pouvais, à la suite d'un examen même superficiel et incomplet, douter que dès cette époque il ne se fût accompli en Danemark de nombreux et profonds mélanges. Aussi, la session une fois close, n'hésitai-je pas à prolonger mon séjour pour étudier de plus près les matériaux mis à ma disposition avec une entière libéralité.

A la suite des découvertes faites en France par MM. Lartet, de Vibraye et Boucher de Perthes, en Belgique par M. Dupont, et après avoir comparé aux restes des premières tribus européennes les têtes osseuses des populations de nos jours, un éminent anthropologiste, M. Pruner-Bey, avait été conduit à formuler des conclusions générales. Il avait regardé tous les habitans primitifs de nos contrées comme ayant appartenu à une grande formation anthropologique jadis continue, et qui aurait embrassé l'Europe entière avec le nord de l'Asie en pénétrant jusqu'en Amérique. Pour lui, les Basques, les montagnards du canton des Grisons, les Esthoniens, les Lapons, etc, étaient autant de restes, autant de *témoins* de cette race qui aurait précédé sur notre sol toutes les tribus âryennes. Tout en signalant l'existence de deux types tranchés chez les Esthoniens, tout en faisant les réserves les plus formelles motivées par quelques faits exceptionnels, j'ai dû insister ailleurs sur l'accord de cette théorie avec l'ensemble des observations les plus précises que possédait la science en 1867 (1).

Depuis lors, de nouvelles découvertes, faites encore en France et dans l'ancien Périgord, ont dû modifier à certains égards ces premières conclusions. Les hommes ensevelis sous la roche de Cro-Magnon, et dont les ossemens ont été si bien étudiés par MM. Pruner-Bey et Broca, n'étaient certainement pas de la même race que leurs contemporains d'Aurignac ou de Moulin-Quignon. Ceux-ci étaient de petite taille et avaient une tête plus ou moins brachycéphale, c'est-à-dire raccourcie d'arrière en avant. Ceux de Cro-Magnon étaient de très grande taille et avaient la tête allongée ou dolichocéphale (2). Ainsi dès les temps géologiques, alors que l'Europe comp-

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. I, et *Rapport sur les progrès de l'anthropologie en France.*

(2) Malgré ces différences, M. Pruner-Bey rattache ces deux races à sa grande famille mongoloïde à titre de types secondaires. (*Reliquiæ Aquitanicæ*, by Édouard Lartet and Henry Christy.)

tait au nombre de ses mammifères le grand ours des cavernes, les hyènes, les éléphans, les rhinocéros, elle présentait au moins déjà deux types humains faciles à distinguer et qui ont nécessairement dû se mélanger dans le cours des siècles. Pour cette raison, pour d'autres qu'il serait trop long d'exposer ici, je me suis rallié dans une certaine mesure aux observations que MM. Bertrand, Vogt et Worsaae ont opposées aux doctrines de M. Pruner-Bey, mais je n'ai pu aller aussi loin que mes collègues.

En voyant le mélange des races remonter aussi haut dans notre histoire anthropologique, pouvons-nous être étonnés de le retrouver au temps des dolmens? Évidemment non. C'est le contraire qui serait étrange. Aussi n'ai-je nullement été surpris de rencontrer deux races parfaitement distinctes représentées dans les trente et une têtes plus ou moins intactes qui ont été extraites du seul dolmen de Borrebye. Ni l'une ni l'autre n'appartiennent au type mongoloïde, tel que nous le connaissons jusqu'ici; elles sont fort distinctes des deux types esthoniens. Est-ce à dire que ceux-ci soient étrangers au Danemark? Je suis porté à penser le contraire. Lorsque nous avons déclaré, M. Dupont et moi, n'avoir pas vu dans les cabinets de Copenhague des mâchoires inférieures analogues à celles qu'ont fournies les cavernes belges, nous n'avions pu que jeter un coup d'œil sur les collections de crânes danois. Par suite du morcellement regrettable dont j'ai parlé précédemment, l'une de ces collections nous avait entièrement échappé. Or j'ai retrouvé depuis des exemplaires tout à fait comparables à ceux de Belgique. La race méridionale a donc fort bien pu pénétrer jusqu'en Danemark.

Est-elle allée plus loin dans le nord, et les Lapons sont-ils, eux aussi, un des témoins de cette race, comme l'a pensé M. Pruner-Bey? Cette opinion a été combattue par MM. Bertrand, Vogt, Worsaae. Pour ce dernier, entre autres, la Suède et la Norvége n'ont été peuplées qu'après le Danemark, et à l'époque de la pierre polie de ce dernier pays. Pour lui encore, l'ère scandinave s'arrête là où finissent les dolmens, dont les dernières traces se perdent sur les côtes de Finlande. Au-delà commence un monde nouveau, celui de la Laponie et de la Russie. Rien donc ne prouve, ajoute-t-il, que les Lapons soient une population bien ancienne. C'est par l'étude seule des monumens et des antiquités que M. Worsaae motive ces conclusions, et cela même m'oblige à chercher quelque peu querelle à l'éminent archéologue. A diverses reprises, et d'une manière plus ou moins explicite, il a déclaré que l'archéologie préhistorique doit marcher seule; il a paru vouloir écarter les renseignemens que pouvaient fournir soit les sciences naturelles, soit les notions historiques et plus ou moins légendaires. Ici, M. Worsaae est-il bien dans le vrai? Je ne le pense pas.

Certes l'archéologue est dans son droit lorsqu'il poursuit l'étude des populations et des races par les procédés qui ont conduit à tant de remarquables découvertes; mais, lorsqu'il s'agit de formuler des conclusions générales, on ne saurait sans inconvénient rejeter les données empruntées à d'autres ordres de faits. Pour éclairer ces problèmes obscurs, ce n'est pas trop de toutes les lumières, et je crois bien préférable de suivre l'exemple donné par M. Sven Nilsson (1). A la suite de la description minutieuse des antiquités, l'illustre doyen des archéologues scandinaves consacre un chapitre spécial à la description des crânes découverts à côté d'elles, il interroge les sagas populaires, et trouve jusque dans ses souvenirs d'enfance des données dont il me semble impossible de ne point tenir compte. Or la conclusion de M. Nilsson est que la presqu'île suédoise a eu pour premiers habitans, à une époque très ancienne, des hommes de petite taille, plus tard vaincus et refoulés vers le nord par les peuples plus grands et plus forts qui ont construit les dolmens. Reste à savoir si ces *nains* sont bien les Lapons de nos jours.

Il serait encore difficile de se prononcer entre MM. Nilsson et Worsaae quant à la question spéciale dont il s'agit ici; mais la méthode employée par le premier pour arriver à la vérité me paraît en tout cas devoir être préférée. Sans doute les traditions populaires ont leurs dangers, elles se prêtent souvent à bien des interprétations, et peuvent induire en erreur des imaginations trop actives ou prévenues. N'en est-il pas de même des faits matériels de l'archéologie? Sans les erreurs de ses devanciers, qui reportaient au XIIe siècle, sans doute à raison de la perfection du travail, des objets datant du IIIe, M. Worsaae n'aurait pas eu l'honneur de découvrir le vieil âge du fer de sa patrie (2). L'homme crée presque aussi difficilement dans l'ordre intellectuel que dans l'ordre physique; il ne fait guère que combiner les élémens dont il dispose. Voilà pourquoi au fond des superstitions les plus absurdes on trouve à peu près toujours quelque fait naturel. De même la légende la plus invraisemblable a d'ordinaire pour fondement quelque fait historique. Le tout est de le dégager avec la réserve et la prudence nécessaires à toute critique. A ce prix, on ne saurait en douter, les traditions populaires des peuples même les plus barbares nous donneront des trésors qu'il faut se hâter de recueillir avant que le travail de remaniement auquel est soumise l'humanité les ait fait disparaître en effaçant les vieux souvenirs.

(1) *Les Habitans primitifs de la Scandinavie, essai d'ethnographie comparée.*

(2) Cette découverte, qui date de 1853, est un des principaux titres de gloire de M. Worsaae.

Est-il bien nécessaire d'insister sur l'utilité de la crâniologie et des autres données ostéologiques dans ces études qui vont chercher notre passé au-delà de l'histoire? J'espère que non. Je sais bien qu'encore aujourd'hui quelques personnes se demandent jusqu'à quel point on peut se fier aux résultats acquis par des recherches de cette nature, et je leur accorde sans peine que cette science, la dernière venue entre toutes, est par cela même plus sujette à errer. Aussi tout anthropologiste prudent se tiendra-t-il habituellement sur la réserve lorsque les matériaux seront en petit nombre. Pourtant, même dans ce cas, il pourra parfois se prononcer hardiment. Certes on ne court pas grand risque de se tromper en déclarant que l'homme des cavernes belges et celui de Cro-Magnon étaient de races différentes. Je ne crois pas être plus téméraire en admettant la dualité des types du dolmen de Borrebye. Mieux on connaîtra le passé des populations danoises, plus on verra qu'elles ont été très mélangées dès l'époque de la pierre polie, avant l'apparition du bronze et du fer (1). Certainement dès ces temps reculés, en Danemark comme dans le reste des terres habitées, l'homme était bien plus voyageur que ne l'admettent quelques savans d'ailleurs d'un grand mérite, mais que n'a pas suffisamment préoccupés la grave question des migrations humaines. Comme l'a fort bien dit M. Worsaae, les races nouvelles venues sur le sol danois n'ont ni exterminé ni expulsé entièrement celles qui les avaient précédées. La population actuelle porte à un haut degré les traces de son origine multiple. Sans être sorti de Copenhague, j'ai pu retrouver vivans quelques-uns des types de l'âge de pierre, même des plus exceptionnels (2).

Que le mélange se soit accompli par voie de conquête, de colonisation ou d'infiltration lente, la fusion s'est opérée, et ces tribus diverses ont grandi ensemble. Sans doute quelques-unes d'entre elles ont apporté à leurs devancières les élémens de ce progrès. Le Danemark a dû avoir ses initiateurs, comme les ont eus nos populations du sud et du centre. Chez toutes, un souffle venu du dehors, grec, romain ou arabe, a éveillé ce génie moderne dont nous admirons les merveilles; mais les peuples qui nous ont passé le flambeau de la civilisation l'avaient eux-mêmes reçu de mains étrangères, comme nous le transmettrons à des générations à venir et à d'autres régions du globe. Où commence cette merveilleuse chaîne d'actions et de réactions? Nul ne saurait le dire. Ses origines

(1) Je n'ai pas encore eu le temps de revoir et de discuter les données numériques que j'ai rapportées de Copenhague, mais le résultat général que j'indique ici m'a paru ressortir clairement de l'examen des crânes dont j'ai pris les mesures.

(2) Une femme du peuple, que j'ai pu observer quelques instans, devait être une descendante de la grande race du dolmen de Borrebye.

se confondent, je pense, avec celles de notre espèce. L'humanité marche par étapes, et, à en juger par ce que nous savons, jamais race ni peuple ne sont passés de l'une à l'autre que sous une impulsion extérieure. C'est comme une sorte de ferment intellectuel que des tribus d'abord, puis des nations privilégiées se transmettent de siècle en siècle, et qui va réveiller des germes endormis. Rencontrant à chaque fois des élémens différens, il suscite des manifestations jusque-là inconnues. Tout en héritant de leurs prédécesseurs, les civilisations qui se succèdent ne leur ressemblent pas, et leur sont toujours supérieures à certains égards. En s'élevant, elles étendent leur domaine et englobent des populations de plus en plus nombreuses. Voilà comment le monde grec a été suivi du monde romain, beaucoup plus étendu sans doute, mais bien étroit encore si on le compare au monde moderne. Des races entières sont donc restées pendant des siècles en dehors du grand mouvement ascensionnel qui a produit l'état de choses que nous voyons, ou n'en ont ressenti les effets que par contre-coup. Elles ne sont pas pour cela restées entièrement stationnaires, et, sans s'élever aussi haut, elles ont reproduit en petit des phénomènes analogues dans divers petits centres isolés.

Le Danemark a été un de ces centres. Le fer, le bronze et les civilisations caractérisées par la présence de ces deux métaux lui sont évidemment venus du dehors. Malgré l'esprit de patriotisme qu'ils mettent à l'examen de ces questions, les savans scandinaves ne l'ont pas contesté. Peut-être devraient-ils aller plus loin. Il me paraît bien probable qu'il en est de même de la pierre polie, connue dans le reste de l'Europe dès les temps des kjœkkenmœddings. Arrivées en Danemark, ces industries se sont rapidement naturalisées, comme l'attestent les polissoirs, les moules, les épées à lame seulement ébauchée qui figurent dans les musées. Par suite de leurs conditions géographiques et de leur isolement, la presqu'île du Jutland, l'archipel danois, sont restés en dehors du mouvement classique. Une civilisation locale, dont l'existence est attestée par l'uniformité des arts nationaux, s'y est développée, a franchi le Sund, et s'est répandue au nord dans la Suède et la Norvége. Au sud, elle paraît s'être arrêtée à l'Eider, qu'ont passé bien plus tard seulement des colons de race germanique (1). Sous l'empire de croyances, d'institutions, de mœurs, qui leur étaient devenues communes, les races primitives se sont amalgamées et fondues. Ainsi s'est constitué le

(1) Worsaae, *Antiquities of South-Jutland*. Aujourd'hui la race germanique domine dans le Slesvig méridional. Les votes émis dans ces dernières années permettent de tracer avec précision la ligne frontière des deux races. Elle s'étend de l'est à l'ouest du sud de Flensborg à la ville de Heier.

petit *monde scandinave*, monde parfaitement distinct, qui a manifesté sa forte autonomie dans presque toutes les directions, qui a eu ses jours d'expansion et de gloire, et n'a été entraîné qu'assez tard dans le grand tourbillon qui nous emporte tous.

Toutefois, et malgré ce qu'il y avait d'indépendance fondamentale dans la civilisation scandinave, elle n'a pu échapper entièrement aux influences extérieures. Les civilisations méridionales, plus avancées, agissaient sur elle à distance, et les monumens en portent l'empreinte. Dans le catalogue raisonné qui nous a été distribué, dans ses communications orales, M. Engelhardt a montré au-delà des temps gothiques et du ve au viiie siècle une inspiration byzantine ou plutôt orientale se trahissant par l'ornementation de l'orfévrerie et des bijoux. Antérieurement, dans le premier âge du fer, l'action romaine est souvent indiquée par la réunion sur le même objet de caractères accusant un art tout national et de traits empruntés au style classique. L'âge du bronze, l'âge de la pierre polie même, ont prêté à des observations analogues faites par divers membres du congrès, et de là sont nées des discussions qui ont motivé une résolution dernière.

M. Henri Martin a réclamé en faveur de l'art gaulois, et a montré la race gauloise dominant dans toute l'Europe occidentale, dans la Haute-Italie et jusque dans la vallée du Danube à l'époque du premier âge du fer danois. Cet âge commence d'ailleurs vers le iiie siècle, et là nous sommes en pleine histoire, nous sortons des études préhistoriques. Évidemment M. Martin est dans le vrai pour quiconque se place en dehors du monde scandinave, au point de vue européen. En Danemark, il en est autrement, et cela même démontre une fois de plus la nécessité de ne prendre toutes ces divisions que dans un sens relatif et restreint. De son côté, M. Nilsson a cherché à montrer que quelques-unes des figures gravées sur le monument de Kivik (Suède) représentent des haches de l'âge du bronze placées à titre d'hommage, après un combat, à côté de la pyramide de Baal. Il y voit une preuve de plus en faveur de son opinion sur le rôle joué par les Phéniciens dans le nord de l'Europe. L'illustre archéologue admet que ce sont eux qui ont apporté dans ces lointaines régions le bronze et les industries qui l'accompagnent. M. Worsaae est bien loin d'adopter cette manière de voir. Il pense que le berceau de la civilisation caractérisée par l'emploi de cet alliage est bien plutôt vers l'est de l'Europe, ou même dans l'intérieur de l'Asie, où se rencontrent en abondance, en même temps que l'or, les deux élémens du bronze, le cuivre et l'étain (1).

(1) *The Antiquities of South-Jutland.*

Toutefois c'est principalement M. Desor qui a insisté sur cet ordre de considérations et en a déduit les conséquences les plus précises. « Dans les lacs de la Suisse, a-t-il dit, on rencontre des moules de haches; mais ce qu'on n'y voit pas du tout, ce sont les moules qui auraient pu servir à faire les objets de parure, les épées et toutes ces belles choses qu'on trouve en foule dans les tombelles à Alèse, à Hallstadt, en Ligurie, etc. Il y a là une preuve évidente d'un grand commerce qui, à la suite d'un mouvement encore inconnu, s'est répandu tout à coup dans toute l'Europe. Cette époque commerciale, antérieure aux Romains, est donc le point essentiel à définir. L'absence d'argent et de toute monnaie porte à croire qu'elle doit être bien antérieure au IVe siècle avant Jésus-Christ, époque à laquelle les philippes de Macédoine étaient une monnaie courante dans toute l'Europe. » Où était le siége de cette industrie? M. Desor pense que ce devait être dans la Haute-Italie (1). M. Bertrand a pleinement adhéré aux pensées exprimées par son collègue, et communiqué plusieurs faits qui lui paraissent les confirmer.

D'autre part, M. Worsaae, dans l'ouvrage que j'ai eu tant de fois à citer et qui résume la manière dont il envisage ces difficiles problèmes, s'est formellement prononcé contre l'hypothèse d'un centre de fabrication quelconque, étrusque, romain, grec ou phénicien, fournissant pendant des siècles aux nations les plus diverses des instrumens de bronze toujours presque identiques, tandis que lui-même aurait connu et travaillé le fer. Il y a donc là une question à la fois très importante et très nettement posée. Le congrès a pensé que, pour tenter de la résoudre, il fallait l'étudier sur les lieux. En conséquence, il a décidé que la prochaine session, celle de 1870, se tiendrait à Bologne. Dans cette ville et à Florence, au centre de l'ancienne Étrurie, les archéologues pourront comparer les antiquités du nord, étudiées par eux l'année dernière, à celles du midi. Des questions anthropologiques spéciales naîtront aussi sur ce théâtre d'une de nos plus anciennes civilisations. Les crânes tirés des tombeaux étrusques poseront des problèmes aussi délicats que les têtes extraites des dolmens danois. Plus d'un sans doute restera sans solution définitive; mais à coup sûr, comme le disait M. Worsaae dans son discours d'adieu, nous ajouterons quelque chose à ce que nous ont appris ces dernières années, si fécondes en enseignemens; nous jetterons quelque clarté nouvelle dans la nuit des temps antéhistoriques.

A. DE QUATREFAGES.

(1) *Compte-rendu sommaire.*

ÉTUDES

DE MŒURS ROMAINES

SOUS L'EMPIRE

JUVÉNAL ET SON TEMPS.

I. *Études sur les poètes latins de la décadence*, par D. Nisard, 3e édit.; Hachette. — II. *Juvénal et ses satires*, par A. Widal; Didier.

L'opposition que les césars rencontrèrent à Rome, nous l'avons montré, n'était pas républicaine (1). Les mécontens acceptaient l'empire, ils ne contestaient pas aux empereurs leur autorité absolue; ils leur demandaient seulement de l'exercer avec plus de douceur et d'humanité, de consulter davantage le sénat, d'écouter l'opinion et de s'accommoder d'une certaine liberté de parler et d'écrire. Ces désirs étaient modérés, et il ne fut pas difficile aux Antonins de les satisfaire. Depuis l'avénement de Nerva jusqu'à la mort de Marc-Aurèle, pendant près d'un siècle, Rome a joui de ce gouvernement tempéré qu'elle souhaitait, et cette époque est restée comme une sorte d'âge d'or dans ses souvenirs. C'est pourtant à l'aurore de ces beaux jours, au moment où Rome devait être le plus sensible à ce bonheur qui lui était inconnu, qu'une voix discordante et emportée s'élève, qui accuse son temps avec une violence inouie, et qui voudrait nous faire croire que jamais l'humanité n'a été si criminelle ni si misérable. Juvénal est un problème pour nous. Quand on songe

(1) Voyez la *Revue* du 15 janvier, *l'Opposition sous les Césars*.

qu'il vivait sous Trajan et sous Hadrien, que le siècle qu'il a si maltraité est celui dont les historiens nous font de si grands éloges, on ne sait comment expliquer son amertume, on ne peut rien comprendre à sa colère. Pourquoi s'est-il mis ainsi en contradiction avec tous ses contemporains? Comment se décider entre eux et lui? Qui donc trompe la postérité, qui nous a menti, de l'histoire, qui dit tant de bien de cette époque, ou du poète qui en a laissé des tableaux si repoussans?

Il est surprenant que ce problème n'ait pas tenté plus de critiques. Celui qui jusqu'ici l'a le plus franchement abordé chez nous, c'est M. Nisard dans ses *Études sur les poètes latins de la décadence*. Le chapitre qu'il a consacré à Juvénal est l'un des meilleurs de son livre; il est écrit de verve et plein d'observations nouvelles et piquantes. Seulement les conclusions en sont trop rigoureuses : M. Nisard ne voit en Juvénal qu'un moraliste sans conscience et sans conviction, un indifférent qui s'emporte à froid, un coupable peut-être qui, craignant d'être grondé, prend les devans et crie plus fort que tout le monde. Il n'a pas non plus rendu assez justice au talent de l'auteur qu'il étudiait. La rigueur de ses principes littéraires, sa préférence exclusive pour la perfection classique, l'empêchent quelquefois de sentir pleinement la grandeur des littératures de décadence. Il a trop pris l'habitude des développemens réguliers et des horizons calmes pour se laisser jamais séduire à ces beautés mêlées et heurtées qui inquiètent le goût, mais qui impriment à l'âme de si vives secousses. Il n'en reste pas moins à M. Nisard le mérite d'avoir cherché à nous donner un Juvénal véritable et de nous avoir délivrés de celui que le pédantisme de la tradition imposait depuis des siècles à l'admiration servile des écoliers. C'est sur ses traces qu'il faut marcher pour rendre au poète sa vraie figure.

Il est bien fâcheux que M. Widal, qui vient de publier un volume sur Juvénal, n'ait pas cru devoir suivre M. Nisard dans la voie qu'il avait ouverte. M. Widal s'était préparé à ce travail par des études sérieuses : il connaissait bien son auteur, il avait lu les ouvrages qui ont paru récemment sur ce sujet en Allemagne, et son livre s'ouvre par une critique judicieuse des opinions d'Otto Ribbeck, qui a entrepris de nier l'authenticité des dernières satires parce qu'elles lui semblent trop différentes des autres (1). Malheureusement, une

(1) Non content de nier l'authenticité des dernières satires, M. Ribbeck veut faire subir aux autres des changemens très graves qui ne permettent pas de les reconnaître. Dans un très grand nombre de cas, il supprime, il abrége, il transpose des passages quelquefois très longs qui ne lui semblent pas à leur place. Ces altérations ne me paraissent pas en général conformes à une saine critique philologique. On peut bien ac-

fois l'introduction achevée, M. Widal entre dans un système de critique qui ne pouvait le mener à rien de curieux ni de nouveau. Il reprend successivement chaque satire, il en explique le sujet, il en traduit les morceaux les plus importans, et s'interrompt à chaque fois pour en faire ressortir la beauté. Ce procédé littéraire a beaucoup vieilli. C'est celui dont M. Tissot se servait, il y a quelque cinquante ans, au Collége de France, pour faire admirer Virgile à ses auditeurs; je n'en connais pas qui soit plus propre à nous le faire détester. Il y a toujours quelque chose de déplaisant dans ces commentaires hyperboliques, et ce système d'admiration à outrance finit par impatienter les plus résignés. Il est assurément regrettable que M. Widal n'ait pas pensé qu'il y avait mieux à faire pour Juvénal que de l'analyser sans fin et de le louer sans mesure. Aujourd'hui on attend de celui qui veut parler du satirique latin autre chose que des observations littéraires. Certes l'écrivain et le poète sont intéressans à étudier, mais il importe bien plus de connaître ce que valent l'homme et le moraliste. Son talent n'a pas de contradicteurs, tandis qu'on hésite sur son caractère et qu'on discute la valeur de ses jugemens. La première question qu'on se pose quand on le lit, c'est de savoir quelle confiance on peut lui accorder, et s'il est digne de tenir en échec toutes les affirmations de l'histoire. C'est à cette question que je vais essayer de répondre.

I.

Toutes les fois qu'un homme s'arroge le droit de faire le procès à son temps, il convient de le traiter comme on fait d'un témoin en justice; pour savoir ce que vaut sa parole, il faut chercher ce qu'a été sa vie. L'autorité de ses reproches est-elle appuyée sur une conduite austère? n'était-il pas disposé par sa naissance ou sa fortune à juger sévèrement ses contemporains, et, sous prétexte de défendre la cause de la morale et de la vertu, ne vengeait-il pas des injures privées? La plupart de ces questions restent sans réponse

cepter que quelques vers, omis par un copiste, puis écrits à la marge par un correcteur, aient été plus tard réintégrés dans le texte plus haut ou plus bas qu'il ne fallait; mais il est impossible d'admettre que le lendemain même de la mort d'un écrivain il y ait eu un arrangeur, ou plutôt un dérangeur, qui se soit fait un jeu de détruire l'économie régulière d'un ouvrage pour y substituer le désordre. Ce qui rend la chose plus improbable ici, c'est que cet arrangeur qu'imagine M. Ribbeck n'était pas un sot, puisqu'il lui attribue les admirables morceaux de la Xe et de la XIIIe satire. Je ne comprends pas que M. Widal, qui discute assez vivement les opinions de M. Ribbeck dans son introduction, accepte en détail dans le texte de son ouvrage presque toutes les réformes qu'il propose. Ces réformes n'ont pas fait fortune en Allemagne, et je ne vois pas que les maîtres de la science, les Madvig, les Haupt, les Otto Jahn, les aient admises.

pour Juvénal. Sa biographie nous est très mal connue. L'événement le plus considérable de sa vie, l'exil auquel il fut condamné pour avoir été trop hardi dans ses satires, nous a été raconté avec des circonstances très différentes, et l'on ne sait pas même avec certitude le nom de l'empereur sous lequel il fut exilé. Si, pour suppléer au silence de ses biographes, on s'adresse à l'auteur lui-même, on n'est guère plus satisfait : il nous parle de lui le moins qu'il peut. C'était pourtant une habitude chez les satiriques latins de se mettre volontiers en scène; la vie de Lucilius, nous dit Horace, était peinte dans ses écrits comme dans un tableau; Horace aussi nous entretient souvent de la sienne, et il est facile avec ses vers de refaire toute son histoire. Juvénal est plus modeste ou plus prudent, et il se livre rarement au public. Quel qu'ait été le motif de cette réserve, elle n'a pas été inutile à sa gloire. Il est rare que la personnalité d'un satirique, quand elle se fait trop voir, n'enlève pas quelque poids à ses leçons; la vie la plus pure a toujours ses faiblesses et ses fautes, dont la malveillance s'empare et qu'elle est heureuse d'exagérer, car celui qui est sévère aux autres pousse naturellement les autres à l'être pour lui. Tout le monde se demande alors comment il a eu si peu d'indulgence pour ses contemporains quand il en avait besoin pour lui-même, et où il a pris le droit, n'étant pas irréprochable, de les traiter sans pitié. Juvénal, en se cachant, a su échapper à tous ces reproches. Comme on connaît très mal sa vie, rien n'empêche ses admirateurs de lui en imaginer une qui soit tout à fait en rapport avec les sentimens qu'il exprime, de se le figurer, non pas tel qu'il était, mais comme il devait être. C'est ainsi que l'obscurité l'a grandi. Cette main qui sort des ténèbres pour frapper une société coupable a pris quelque chose d'étrange et d'effrayant. Ce n'est plus un satirique ordinaire, un homme dont l'autorité est limitée par les faiblesses de sa vie, c'est la satire elle-même qui venge la morale et la vertu outragées.

Il faut pourtant le faire sortir de ces ombres et jeter, s'il est possible, un rayon de lumière sur cette figure qui nous fuit. Quelque soin qu'il ait eu de parler le moins possible de lui, ses ouvrages laissent échapper de temps en temps des confidences discrètes qu'il importe de recueillir; elles nous font d'abord entrevoir quelles étaient sa situation et sa fortune. Nous savons par ses biographes qu'il était le fils ou l'enfant adoptif (*alumnus*) d'un riche affranchi d'Aquinum. Il devait donc avoir, à son entrée dans la vie, une certaine aisance, et à la manière dont il parle dans ses dernières satires, qui sont de sa vieillesse, on voit bien qu'il ne l'avait pas compromise. Au retour d'un de ses amis qu'il avait cru perdu, il raconte qu'il a immolé deux brebis à Minerve et à Junon et un veau à Jupiter. « Si

j'étais plus riche, ajoute-t-il, si ma fortune répondait à mon affection, je ferais traîner à l'autel une victime plus grasse qu'Hispulla, un bœuf nourri dans les pâturages de Clitumnes. » C'est quelque chose pourtant que de sacrifier des veaux et des brebis; tout le monde n'en pouvait pas faire autant, et Martial aurait bien été forcé de chercher un autre moyen de témoigner aux dieux sa reconnaissance. Ailleurs Juvénal décrit un dîner qu'il compte donner à ses amis. Il a grand soin d'annoncer que le repas ne sera point somptueux, et il profite de l'occasion pour railler les dépenses insensées des grands seigneurs de son temps. Son menu cependant n'est pas trop frugal. « Le marché ne fera point les frais du dîner; on m'enverra des environs de Tibur un chevreau gras qui n'a point encore brouté l'herbe, puis des asperges, puis, avec de beaux œufs encore chauds dans leur foin, les mères qui les ont pondus, enfin des raisins conservés pendant une saison et tels encore qu'ils étaient sur leur vigne, des poires de Signia et de Syrie, et dans les mêmes corbeilles des pommes au frais parfum, aussi belles que celles du Picénum (1). » Ce n'est pas tout à fait, comme on voit, un dîner de Spartiate, et Horace recevait ses amis à moins de frais. Ajoutons que le service répond au menu. Sans doute on ne trouve pas chez Juvénal de ces maîtres d'hôtel comme on en rencontre chez Trimalchion, véritables virtuoses qui découpent en mesure et avec des gestes de pantomimes. Il a pourtant plusieurs esclaves. « Mes deux serviteurs ont même costume, cheveux courts et sans frisures, peignés exprès pour ce grand jour; l'un est le fils de mon pâtre, l'autre est le fils de mon bouvier; il soupire après sa mère, qu'il n'a pas vue depuis longtemps. Il te versera du vin récolté sur les coteaux d'où lui-même il est venu à Rome, et au pied desquels il jouait naguère : le vin et l'échanson sont du même cru. » Ainsi Juvénal possède un bouvier et un pâtre, il fait venir un chevreau de Tibur, sans doute de quelque propriété qui lui appartient, et il récolte sa provision de vin chez lui. Il n'eut donc pas besoin de mendier pour vivre, comme la plupart de ses confrères en littérature; il n'était pas réduit au triste sort de Rubrénus Lappa, qui mettait sa pièce d'*Atrée* en gage quand il voulait se payer un manteau, ou de Stace, qui serait mort de faim, si l'histrion Paris ne lui avait acheté son *Agavé*. Toutefois il ne se trouvait pas riche, et se mettait volontiers parmi ces gens de peu (*mediocres*), pour qui le monde est si sévère; mais n'a-t-il pas fait remarquer que personne n'est satisfait de son sort? Dans un passage curieux où il s'élève contre ceux qui sont

(1) Je cite ce morceau et les suivans d'après l'excellente traduction de M. Despois, qui reproduit si bien la verve et le mouvement du texte.

insatiables, il essaie de fixer la limite où l'on doit raisonnablement s'arrêter dans la recherche de la fortune. Cette limite est pour lui le revenu de trois chevaliers réunis, c'est-à-dire 12,000 livres de rente. C'était mettre assez haut son idéal; un revenu de 12,000 francs était considérable dans une société où les fortunes moyennes n'existaient pas, et qui se composait de millionnaires et de mendians; on pouvait ne pas l'atteindre sans être pauvre pour cela. Il est donc permis de penser que si Juvénal n'était pas aussi riche qu'il l'aurait voulu, s'il ne possédait pas tout à fait les 12,000 francs de rente qui lui semblaient nécessaires pour bien vivre, il n'en était pas moins à son aise, et qu'il ne faut pas le ranger parmi ceux dont il a dit avec tant de tristesse : « Il est bien difficile à l'homme de mérite de se faire un nom quand la misère est à son foyer. »

Ce qui achève de le prouver, c'est que lorsqu'il vint d'Aquinum à Rome, il ne se mit pas en peine de choisir un métier qui pût le nourrir. Il suivit uniquement ses préférences, et se décida pour cette éloquence d'apparat et d'école qu'on appelait la déclamation. Voilà un goût bien étrange chez un esprit qui nous semble de loin si sérieux! Pendant la moitié de sa vie il déclama, c'est-à-dire qu'à certains jours il convoquait par des lettres et des affiches tous les beaux esprits de Rome à se réunir dans une salle qu'il avait louée pour l'entendre plaider des causes imaginaires et trouver des argumens nouveaux sur des sujets mille fois traités. Son biographe nous dit qu'il déclamait pour son agrément (*animi causa*); mais il est difficile d'admettre qu'en se livrant à ce travail futile il n'ait cherché que le plaisir de donner des conseils à Sylla ou de défendre des gens qui n'avaient jamais été mis en cause. Il voulait évidemment se faire connaître; il espérait arriver à la réputation et faire parler de lui dans Rome. Y est-il parvenu? a-t-il acquis dans ces exercices d'école un nom qui répondît à son talent? Cela paraît douteux. Martial l'appelle quelque part l'éloquent Juvénal; c'est peut-être un de ces complimens d'ami auxquels il ne faut pas trop donner d'importance. Ce qui est sûr, c'est que son nom ne se trouve pas une seule fois cité dans la correspondance de Pline, qui contient tout le mouvement littéraire de ce siècle (1). Dans la suite, quand Juvénal eut quitté son premier métier, il n'en parla jamais sans amertume. « Moi aussi, disait-il, j'ai tendu la main à la férule; tout comme un autre, j'ai tâché de persuader à Sylla de rentrer dans la

(1) M. Mommsen, dans un travail fort important qui a paru dans le *Hermès* (*zur Lebensgeschichte des jüngeren Plinius*), a prouvé que le premier livre des lettres de Pline avait été publié en 97, avant le règne de Trajan. Juvénal n'avait probablement pas encore écrit ses satires, et aucune raison ne pouvait empêcher Pline de citer son nom, s'il s'était rendu célèbre par son éloquence.

vie privée et de dormir sur les deux oreilles. » Se serait-il servi de ces termes railleurs, si cette époque lui avait rappelé des souvenirs de triomphes? On a remarqué aussi qu'en général il est mal disposé pour ceux qui suivaient la même carrière que lui et qui y avaient mieux réussi. Il ne manque pas une occasion de se moquer de Quintilien; il plaisante en passant Isée, ce déclamateur grec qui fit courir Rome entière, et auquel Pline a consacré une de ses lettres. Cette mauvaise humeur manifeste, ces mots amers qui lui échappent sans cesse contre les déclamateurs et la déclamation, semblent trahir une espérance trompée. Il débuta dans la vie par un mécompte, et dut être d'abord mal disposé contre cette société qui refusait de le mettre au rang dont il se sentait digne.

Elle avait pourtant du goût pour les gens de mérite. Les orateurs qui s'étaient fait un nom dans le barreau ou dans les écoles étaient bien accueillis de tout le monde. Cet Isée, dont je viens de parler, vivait familièrement avec les plus grands personnages, et les lettres de Pline nous apprennent que de simples philosophes épousaient souvent des femmes de naissance très distinguée. Juvénal ne connut pas ces bonnes fortunes; rien n'indique qu'il ait pénétré dans l'intimité des grands seigneurs; probablement il ne dépassa jamais leurs antichambres. Il faut voir aussi comme il envie le sort de ce Virgile, un petit propriétaire de Mantoue, ou de cet Horace, le fils d'un esclave, qui tous deux arrivèrent à être les protégés de l'empereur et presque les confidens du premier ministre! Gardons-nous de croire, sur la foi de sa réputation, que Juvénal ait méprisé ces faveurs; n'allons pas nous le figurer comme un de ces mécontens superbes qui vivent dans une fière solitude, et que le patriciat laisse dans leur isolement volontaire, parce qu'ils refusent de se courber devant lui. Une indiscrétion piquante de son ami Martial détruirait ces illusions. — Tout le monde connaît cette étrange institution de la sportule, dont vivait une bonne partie du peuple de Rome. Tous les matins, avant le jour, les pauvres cliens des grandes maisons quittaient leurs quartiers lointains pour venir à la porte des gens riches et y attendre leur réveil. Ils voulaient tous arriver les premiers et paraître empressés à remplir leur devoir. On les voyait rangés contre le mur, transis de froid en hiver, étouffant en été sous le poids de la toge, occupés à défendre leur place contre les chiens et les esclaves, jusqu'au moment où la porte s'ouvrait et où ils étaient successivement introduits dans l'atrium; ils passaient alors en s'inclinant devant le maître, qui leur répondait par un salut dédaigneux, puis recevaient du trésorier, après un examen minutieux, les 10 sesterces (2 fr.) qui les faisaient vivre. Ce qu'on sait moins, c'est que Juvénal était de ces cliens du matin qui assié-

geaient les maisons des riches. On a conservé une pièce de vers très agréable où Martial, de retour enfin dans sa chère Espagne, décrit le repos et le bonheur dont il jouit, et vante à son ami ces longs sommeils par lesquels il se rattrape de trente ans de veilles. « A ce moment peut-être, lui dit-il, tu te promènes sans repos, mon cher Juvénal, dans la bruyante Suburra ou sur la colline de Diane. Couvert de cette lourde toge qui fait suer, tu te présentes chez les grands seigneurs et tu te fatigues à gravir les rampes du grand et du petit Cœlius. » Ce n'est pas que Juvénal eût besoin de tendre la main comme les autres, et sa fortune lui permettait de se passer de l'aumône des 10 sesterces; mais il voulait sans doute se faire des protecteurs puissans, il tenait peut-être à se mêler de quelque manière à ce monde somptueux qui n'avait pas d'autre accès pour lui, et ce désir lui faisait braver l'ennui de ces visites matinales. Il a donc supporté toutes ces humiliations qu'il a si souvent dépeintes. Il s'est levé au milieu de la nuit, il s'est habillé en toute hâte de peur d'être devancé par des cliens plus zélés, il est parti à moitié vêtu, « il a grimpé au pas de course la montée glaciale des Esquilies, alors que l'air frémissait fouetté par la grêle, et que son pauvre manteau ruisselait sous les giboulées du printemps. » Il a subi les insultes de ces esclaves impertinens dont les grandes maisons étaient pleines; il s'est présenté humblement devant ce riche qui, encore assoupi par les plaisirs de la veille, s'est contenté de fixer sur lui un regard insolent, sans même daigner ouvrir la bouche, *ut te respiciat clauso Veiento labello!* C'est sans doute alors que, malade et mécontent, maudissant Rome et ses ennuis, il prenait la résolution d'échapper à tous ces devoirs humilians, et il allait se refaire, comme il dit, à son cher Aquinum. La petite ville ne négligeait rien pour le bien accueillir et pour le garder; ce déclamateur obscur de Rome se retrouvait là un grand personnage dont ses compatriotes étaient fiers. Une inscription nous apprend qu'on l'avait revêtu de la première magistrature du pays, et que même, ce qui est assez singulier pour un sceptique comme lui, il avait accepté d'être le prêtre du dieu Vespasien. Il pouvait donc y vivre heureux et honoré; mais il est probable qu'il n'y restait guère. Dans cette satire célèbre où il décrit avec tant de verve les inconvéniens des grandes villes, il a oublié de nous dire le plus grand de tous : celui qui les a une fois connues ne peut jamais plus se passer d'elles; même quand elles ne le contentent pas, elles le dégoûtent de tout le reste. Cette boue et ce bruit, ce mouvement fébrile, cette agitation désordonnée, ce tracas, ces ennuis, ces misères dont on se plaint amèrement quand on est forcé de les subir, forment en réalité un charme étrange et puissant auquel on ne peut plus se sous-

traire. Quelque tristesse qu'on éprouve à y rester, quelque résolution qu'on prenne de s'éloigner d'elles, il faut toujours qu'on revienne y vivre et y mourir. — C'est ainsi que ce grand ennemi de Rome qui ne rêvait pas d'autre bonheur que d'aller vieillir dans un trou de lézard, « amoureux de sa bêche et soignant bien son petit clos, » se fatiguait bientôt du calme d'Aquinum, et qu'il revenait au plus vite, dans cette ville qu'il détestait, s'exposer de nouveau à tous ces mépris qui attendaient les pauvres gens à la porte des grands seigneurs.

L'aristocratie romaine n'a donc pas fait un bon accueil à Juvénal; il n'a pas pris chez elle la situation qu'avait Horace à la cour d'Auguste, parmi ces grands personnages qui le traitaient en ami, qui venaient dîner sans façon chez lui le jour de sa fête, qui le consultaient sur des questions de littérature et de morale, et se tenaient honorés d'une ode ou d'une épître qui leur était adressée par le poète. Il n'y a pas de traces de familiarités de ce genre dans les satires de Juvénal, et cela ne nous surprend guère. Plus la noblesse romaine avait perdu de sa puissance, plus elle s'attachait à ces distinctions futiles qui la rendaient insupportable; elle se vengeait des outrages dont les césars l'accablaient en les infligeant à son tour aux plébéiens; il ne lui restait plus guère qu'un droit, celui d'être insolente avec ses inférieurs, et elle se plaisait à en abuser. Il n'y a rien qui nous blesse plus que ces mépris, surtout lorsqu'ils viennent de personnes qui en réalité n'ont pas plus de pouvoir que nous. Quand l'orgueil est appuyé sur une autorité réelle, il semble avoir sa raison, et on le supporte plus aisément; mais on ne peut pas se résigner à l'impertinence d'une aristocratie lorsqu'elle est à la fois impuissante et vaniteuse. Juvénal a parlé avec beaucoup d'aigreur de celle de Rome. Sa huitième satire semble n'être d'abord que le développement d'une thèse morale à la façon de Sénèque; mais on sent bientôt que d'anciennes blessures se réveillent, et un accent personnel et passionné remplace ces généralités philosophiques. Ce moraliste n'est pas un sage qui discourt à loisir et froidement sur les conditions humaines, c'est un homme qui a souffert de ces distinctions sociales et qui ne l'a pas oublié. Il a supporté les dédains de ce Damasippe, un cocher de grande famille qui vit dans ses écuries, « qui délie la botte de foin et verse l'orge à ses chevaux, » de ce Lentulus, de ce Gracchus, qui se sont faits histrions ou gladiateurs; il a entendu ce jeune fat, fier d'avoir sa maison pleine de portraits d'ancêtres, dire aux pauvres gens : « Vous autres, vous êtes des misérables, des gueux, la lie de notre populace; nul de vous ne saurait dire de quel pays sort son père. Moi, je descends de Cécrops. — Grand bien te fasse, lui répond-il, et puisses-tu longtemps savou-

rer la gloire d'être descendu de si haut! Pourtant c'est dans cette populace que tu trouveras d'ordinaire le Romain dont la parole protége devant la justice le noble ignorant; c'est de cette canaille que sort le jurisconsulte qui sait résoudre les énigmes de la loi; c'est de là que partent nos jeunes et vaillans soldats pour aller sur l'Euphrate et chez les Bataves rejoindre les aigles qui veillent sur les nations domptées. Toi, tu es le descendant de Cécrops, voilà tout. Tu me fais l'effet d'un Hermès dans sa gaîne; ton seul avantage, c'est qu'un Hermès est de marbre, toi, tu es une statue qui vit. » Que de rancunes accumulées laissent entrevoir ces paroles, et comme on y sent la colère que le poète a dû ressentir des mépris de ce grand monde, où son talent semblait devoir lui donner une place, et qui ne voulut pas s'ouvrir pour lui!

Repoussé par la bonne compagnie, Juvénal se retira dans la mauvaise. Il a pris soin de nous faire connaître lui-même quelques-unes des personnes qu'il fréquentait, société en vérité fort étrange pour un homme qui faisait profession de prêcher la vertu. Je ne dis rien de Martial, quoiqu'il fût loin d'être exemplaire; son amitié, s'il était seul, ne témoignerait pas trop contre Juvénal. C'était un poète si spirituel, il avait tant d'agrément dans l'esprit, tant de verve et de grâce, qu'on pouvait bien oublier les légèretés de sa conduite et de sa morale pour le charme de son talent. Je veux parler surtout de ceux à qui Juvénal adresse ses satires; ils n'ont pas l'air d'être des personnages imaginaires, et il les traite comme des amis avec lesquels il passait sa vie. Le plus honnête de tous est encore ce pauvre Umbritius, un poète crotté sans doute, qui, las de mourir de faim à Rome, se décide un jour à se retirer à Cumes, et dont tout le mobilier tient dans une petite charrette; mais que dire des autres? L'un d'eux est un coureur d'aventures galantes, débauché célèbre (*mœchorum notissimus*), que le retour imprévu d'un mari a forcé souvent à se cacher dans un coffre; l'autre est un parasite éhonté à qui l'espoir d'un dîner fait braver toute sorte d'outrages, qui se résigne aux injures des valets, aux railleries des affranchis, aux impertinences du maître, pour attraper quelque bon morceau et manger un peu mieux qu'il ne fait dans sa mansarde; un autre enfin trafique de lui-même et s'attribue de la meilleure grâce du monde le plus ignoble de tous les métiers. Voilà pourtant les gens à qui Juvénal adresse ses morales et dont il n'hésite pas à se dire l'ami! Il n'a pas cherché à nous faire un mystère de ces liaisons, tant elles lui paraissent naturelles. M. Nisard fait remarquer que chacune des petites pièces que lui adresse Martial contient une obscénité; c'était sans doute le ton ordinaire de l'entretien dans cette société, et c'est en la fréquentant que Juvénal a pris l'habitude

des plaisanteries grossières et des propos effrontés. Un jour qu'il adresse une invitation à dîner à l'un de ses meilleurs amis, il lui demande d'oublier tous les tracas du ménage. « Ne songe plus, lui dit-il, aux ennuis que te donne ta femme lorsqu'elle rentre le soir au logis, la coiffure dérangée, le teint enflammé, l'oreille rouge, les vêtemens froissés d'une façon suspecte. » Voilà des railleries singulières, et il faut avouer que ce n'était pas un monde délicat et distingué que celui où l'on pouvait se permettre de plaisanter ainsi son ami sans craindre de le fâcher.

C'est pourtant là ce qui fait l'originalité la plus piquante de la satire de Juvénal; elle nous introduit dans une société où nous ne pénétrerions pas sans elle. C'est la satire des petites gens. Nous sommes avec lui chez les poètes à jeun, chez les professeurs sans élèves, chez les avocats sans causes, chez les négocians ruinés, chez tous ceux qui vivent de privations ou d'aventures, qui frappent le matin à la porte des riches et qui s'endorment quelquefois le soir dans la taverne de Syrophœnix, « à côté des matelots, des filous, des esclaves fugitifs, des fabricans de cercueils et des prêtres mendians de Cybèle. » Juvénal parle pour eux; il s'est fait leur interprète et leur défenseur, il connaît toutes leurs misères, il est admirable de force et de vérité quand il les décrit. Il a fréquenté ces poètes « qui font des vers sublimes dans de pauvres galetas, » ces rhéteurs, ces grammairiens auxquels on dispute leur maigre salaire, ces avocats qui comptent pour dîner sur le succès de leur plaidoirie, et « dont la faconde ronfle comme un soufflet de forge, tandis que le mensonge écume sur leurs lèvres. » Il a vécu parmi ces pauvres cliens qui se présentent chez leurs patrons « avec une tunique sale et déchirée, une toge crottée, des souliers béans ou grossièrement rapiécés; » il les a entendus dire à ceux qui leur reprochent de tendre la main et d'accepter l'aumône du riche : « Que voulez-vous donc, quand viendra décembre, que je réponde à ces épaules nues qui me demandent un vêtement, à ces pieds qui réclament des chaussures? Puis-je leur dire : Patience, attendez le retour des cigales? » C'est là, je le répète, une grande partie de l'originalité de Juvénal. Personne encore, dans les lettres latines, n'avait daigné prendre la parole pour ce petit monde besoigneux; sans lui, les plaintes de ces misérables ne seraient pas venues jusqu'à nous. Les historiens ne songent à s'apitoyer que sur les malheurs des grands personnages; il faut être sénateur ou chevalier pour avoir des droits à leurs larmes; la pitié de Juvénal descend beaucoup plus bas. Quand il dépeint les malheurs de la société, c'est presque toujours au point de vue des pauvres gens qu'il se place. Il adopte tous leurs préjugés et reproduit leurs plaintes; il juge le monde comme eux et ne s'appesantit

que sur les maux dont ils souffrent. Dans cette première satire, où il étale avec tant de complaisance tous les vices de son temps, il en veut aux riches, moins peut-être de dévorer leur fortune que de la dévorer tout seuls. Débauchés, avares et solitaires, ils n'appellent plus de compagnons pour les aider à se ruiner plus vite. « Eh quoi! s'écrie Juvénal, il n'y aura donc plus de parasites, *nullus jam parasitus erit!* » N'entendez-vous pas ce cri qui sort du cœur des Nævolus, des Umbritius, des Trébius? Ce n'est certes pas la morale qui peut être fâchée qu'on supprime ce métier honteux; mais que deviendront ceux qui faisaient profession d'en vivre? Juvénal s'est mis à leur place, et il a parlé en leur nom. Un des passages les plus curieux en ce genre et où le poète a le plus subi l'influence de son entourage, c'est celui où il attaque si vigoureusement les Grecs. On est tenté d'abord d'y voir l'expression du plus ardent patriotisme. « Citoyens, dit-il d'un ton solennel, je ne puis supporter que Rome soit devenue une ville grecque! » Ne semble-t-il pas qu'on entend la voix de Caton le censeur? Aussi que de critiques s'y sont trompés! Ils ont pris ces emportemens au sérieux et se représentent Juvénal comme un des derniers défenseurs de l'indépendance nationale. C'est une erreur profonde. Le motif qui le fait gronder est moins élevé qu'on ne pense, et il n'y a au fond de cette colère qu'une rivalité de parasites. Le vieux client romain, qui s'est habitué à vivre de la générosité des riches, ne peut pas supporter l'idée qu'un étranger va prendre sa place. « Ainsi, dit-il, il signerait avant moi, il aurait à table la place d'honneur, ce drôle jeté ici par le vent qui nous apporte les figues et les pruneaux! Ce n'est donc plus rien que d'avoir dans son enfance respiré l'air du mont Aventin et de s'être nourri des fruits de la Sabine! » Quelle étrange bouffée d'orgueil national! Ne dirait-on pas, à l'entendre, que le droit de flatter le maître et de vivre à ses dépens est un privilége qu'on acquiert par la naissance ou le domicile, comme celui de voter les lois et d'élire les consuls! En réalité, ce ne sont pas les moyens employés par les Grecs qui lui répugnent; il essaierait volontiers de s'en servir, s'il pensait le faire avec succès. « Je pourrais bien flatter comme eux, dit-il; mais eux, ils savent se faire croire! » Comment lutter de complaisance et de servilité avec cette race habile et souple? « Le Grec naît comédien; vous riez, il va rire plus fort que vous. Son patron laisse-t-il échapper une larme, le voilà tout en pleurs, sans être plus triste du reste. En hiver, demandez-vous un peu de feu, il endosse son manteau fourré.— Il fait bien chaud,— dites-vous, la sueur lui coule du front. » Voilà ce que le Romain ne sait pas faire. Malgré ses efforts, il est toujours épais et maladroit : c'est un vice de nature. Ses reparties manquent de finesse, il mange gloutonne-

ment, il a, jusque dans ses plus honteuses complaisances, des brusqueries et des rudesses qui ne peuvent pas se souffrir; il ne sait pas mettre autant de grâce et d'invention dans sa bassesse. Aussi, quand le patron a une fois goûté du Grec, qui flatte si bien ses penchans et qui sert si adroitement ses plaisirs, il ne peut plus revenir au lourd client romain. « La lutte est inégale entre nous, dit tristement Juvénal, ils ont trop d'avantages! » Encore s'ils laissaient le pauvre client s'asseoir sans bruit au bout de la table et de temps en temps égayer l'assistance de quelques bons mots « qui sentent le terroir; » mais non, ils veulent la maison tout entière. « Un Romain n'a plus de place là où règnent un Protogène quelconque, un Diphile ou un Érimarque. Ils détestent le partage, le patron tout entier leur appartient. Qu'ils disent seulement un mot, toute ma servilité passée ne compte plus : il me faut déguerpir. » C'est ainsi que ce malheureux, chassé de la maison du riche, l'imagination toute pleine des mets espérés ou entrevus, s'en revient tristement manger chez lui son misérable ordinaire, — *domum revortit ad mœnam miser.* — Voilà les raisons véritables qu'il a d'en vouloir aux Grecs, et Juvénal, qui l'a souvent entendu gémir après son maigre dîner, nous a fidèlement transmis ses plaintes.

Ces détails étaient utiles à réunir. Ils nous font connaître la situation véritable de Juvénal, et, quand on la connaît, on s'explique plus facilement le caractère de ses œuvres. Il en résulte qu'avant de devenir un grand poète, il n'était regardé que comme un de ces parleurs médiocres « qui ébranlaient de leur éloquence les salles de marbre de Fronton, » que le grand monde ne l'avait pas accueilli, quoiqu'il eût fait, à ce qu'il semble, quelque effort pour y pénétrer, qu'il fréquentait une assez mauvaise compagnie et vivait volontiers parmi des débauchés et des parasites, bien qu'il fût au-dessus d'eux par sa fortune et par une certaine élévation naturelle de caractère, — qu'en un mot, pour me servir d'expressions modernes, c'était un mécontent et un déclassé. Ces dispositions, il faut l'avouer, n'étaient pas tout à fait celles qui pouvaient faire de lui un poète équitable et un satirique impartial.

II.

Juvénal n'a jamais dit d'une manière précise pourquoi il abandonna la prose et d'où lui vint un jour la pensée d'écrire en vers. Il attribue vaguement cette vocation subite à l'indignation que lui cause la vue des ridicules et des crimes dont il est témoin. « Quand je vois la fortune de tous nos patriciens effacée par l'opulence de ce drôle qui jadis, au temps de ma jeunesse, a fait crier ma barbe sous

son rasoir, quand un faquin sorti de la canaille d'Égypte ramène fièrement sur son épaule la pourpre tyrienne, il est difficile de ne pas écrire des satires... Puis-je dire la rage qui me sèche, qui me brûle le foie, lorsqu'un misérable qui a dépouillé son pupille encombre la voie publique de la horde de ses cliens?... Comment à cette vue ne pas être tenté de s'arrêter là, en plein carrefour, de prendre ses tablettes et d'y marquer ces monstruosités qui passent? » Sa colère est assurément très légitime, mais comment se fait-il qu'elle lui soit venue si tard? Il avait près de quarante ans quand il s'avisa de composer les premières satires que nous ayons de lui. Aucune d'elles, au moins sous la forme où nous les possédons, n'est antérieure au règne de Trajan. Faut-il croire qu'il n'y avait pas de débauchés ou de voleurs du temps de Domitien, ou qu'à ce moment Juvénal n'avait pas encore songé à s'irriter de leur présence? Pour qu'il soit devenu si violent à l'âge où d'ordinaire les grands emportemens se calment, pour qu'il ait à quarante ans, quand les habitudes de l'esprit sont définitives, quitté tout d'un coup la prose pour les vers, il faut supposer qu'une circonstance particulière alluma sa verve et lui révéla son talent.

Ce fut sans doute la révolution soudaine qui délivra l'empire de Domitien. Peu de princes ont été plus détestés que celui-là, quoiqu'au premier abord il ne nous semble pas plus détestable que les autres; mais ce qui peut expliquer cette sorte de préférence de haine, c'est que de Tibère à Néron Rome n'avait pour ainsi dire pas respiré; la tyrannie y avait été continuelle, elle ne surprenait plus, et l'on en avait pris l'habitude. L'avénement des Flaviens changea ces dispositions. On crut que le mauvais sort de l'empire était conjuré, on attendit l'avenir avec confiance; on s'accoutuma de nouveau au bien-être, à la sécurité, à tous ces agrémens de la vie dont il est si naturel de jouir qu'il ne semble plus possible, quand on les possède, qu'on puisse en être jamais privé. Du temps de Vespasien et de Titus, personne ne songeait plus qu'on pût revoir un jour Tibère ou Néron; on les revit pourtant tous les deux ensemble avec Domitien, qui semblait les avoir pris pour modèle et qui mettait sa gloire à leur ressembler. Cette tyrannie parut plus lourde parce qu'elle était moins attendue; on détesta Domitien et pour les crimes qu'il avait commis et pour les espérances qu'il avait trompées. Cette haine furieuse explique l'ivresse de joie qui saisit le monde à la nouvelle de sa mort; on peut s'en faire une idée en lisant les lettres de Pline. « C'étaient, dit-il, de tous les côtés des cris confus et tumultueux. » Tous ceux qui avaient perdu quelque ami ou quelque parent cherchaient à les venger. Les délateurs tremblaient; ils allaient le soir trouver les gens qu'ils savaient irrités contre eux et

s'humiliaient pour les désarmer; mais on ne leur accordait guère le pardon qu'ils sollicitaient. Toute cette jeunesse qui était entrée dans la vie politique à la mort de Vespasien, pleine de confiance en elle-même et d'espoir dans l'avenir, que quinze ans de despotisme avaient condamnée à l'inaction et au silence, était heureuse d'agir et de parler; elle voulait frapper des coups d'éclat en attaquant les grands coupables. Dans ce réveil de la liberté, l'histoire se ranimait comme l'éloquence. Fannius composait l'éloge des victimes de Néron; Capiton réunissait ses amis pour leur lire la vie des hommes illustres que Domitien avait fait périr. N'était-il pas naturel que la poésie ressentît aussi l'effet de cette réaction violente? Dans ses premières satires, Juvénal parle de la mort de Domitien comme d'un événement récent; elles furent écrites immédiatement après la révolution qui délivra l'empire, pendant ces premiers momens d'agitation et de bruit par lesquels on se dédommageait de quinze ans de silence. C'est donc, on peut le supposer, la haine de ce prince qui lui inspira ses premières poésies. Peut-être avait-il des raisons particulières de le haïr; beaucoup ont soupçonné que c'est sous Domitien et par son ordre qu'il fut exilé. On comprend alors que l'émotion publique ait excité jusqu'à la fureur ce cœur violent qui avait une injure personnelle à venger, et que la prose, quelque emportée qu'elle fût, ne lui ait pas suffi pour exprimer cette colère qui débordait. A la même époque et sous la même impression, Tacite débutait dans l'histoire en écrivant la vie d'Agricola. La destinée de ces deux grands écrivains avait été semblable; tous deux avaient passé la plus grande partie de leur vie dans des occupations qui devaient être inutiles à leur gloire, tous deux avaient été remis dans leur voie naturelle par le même ébranlement politique, tous deux abordaient à peu près au même âge le genre littéraire dans lequel ils devaient s'illustrer, où ils étaient maîtres du premier coup.

Sortie d'une révolution, il était naturel que la satire de Juvénal fût avant tout une satire politique; elle s'occupe en effet volontiers des événemens contemporains ou antérieurs, et dit librement son opinion sur les faits et sur les hommes. Cependant, si l'on se demande, après avoir lu les vers de Juvénal, à quel parti il appartient et quelle forme de gouvernement il préfère, la réponse n'est pas facile. C'est bientôt fait de dire avec M. Victor Hugo qu'il est « la vieille âme libre des républiques mortes; » l'embarras commence quand on veut le prouver. Il n'y a pas un seul passage chez lui qui permette d'affirmer avec certitude que c'était un républicain. On a recours pour l'établir aux raisons les plus futiles. Quand par exemple il se plaint d'un patron qui fait servir à ses convives du vinaigre ou de la piquette, tandis qu'on lui verse du vin d'Albe et de Sétia, « du vin

comme en buvaient Helvidius et Thraséa, couronnés de fleurs, pour célébrer la fête des deux Brutus, » — « les beaux vers, s'écrie aussitôt Lemaire, et comme on y voit qu'il aimait la liberté et qu'il détestait la tyrannie! » — « c'était un Romain de la vieille roche, ajoute à son tour M. Widal. » — C'était simplement un railleur qui n'était pas fâché de nous dire en passant que ces républicains terribles buvaient parfois d'excellent vin, et il faut en vérité beaucoup de complaisance pour voir dans cette boutade une profession de foi (1). Je n'attache pas beaucoup plus d'importance aux éloges qu'il donne partout au passé. C'était l'usage alors; tous les moralistes sont pleins de ces regrets de l'ancien temps, et les empereurs eux-mêmes, quand ils voulaient faire dans leurs édits quelque réprimande vertueuse à leurs sujets, ne manquaient pas de citer avec attendrissement les exemples des Fabricius et des Cincinnatus. C'est dans le même sens que Juvénal parle de la vieille république; il en rappelle volontiers les vertus, il admire chez elle l'honnêteté des mœurs, la pauvreté des ameublemens, la frugalité des repas. Au luxe de son temps, à tous ces raffinemens de bien-être et d'élégance sans lesquels on ne peut plus vivre, il est heureux d'opposer le tableau d'une famille antique, ces enfans demi-nus qui se roulent dans la poussière, ce mari fatigué des travaux du jour qui se gorge de glands dans un coin, et auprès de lui sa femme, souvent plus sauvage que lui, qui abreuve ses fils à sa mamelle. « Cette dame-là, vous ne lui ressemblez guère, ô Cynthia! non plus que vous, ô Lesbie, vous qui pour pleurer un moineau avez compromis le doux éclat de vos yeux! » C'est donc plutôt en moraliste qu'en politique que Juvénal parle du passé, et il a l'air de regretter bien plus les vertus antiques que l'ancien gouvernement. Il n'a parlé du gouvernement républicain qu'une fois et avec une singulière légèreté : « depuis que nous ne vendons plus notre voix à personne, » dit-il; cela signifie : depuis que nous avons cessé d'être libres et d'élire nos magistrats. Cette phrase railleuse n'indique pas, il faut l'avouer, un regret bien profond de la république.

Il est vrai que, si Juvénal ne laisse pas trop voir ses préférences, en revanche il ne dissimule point ses haines. On sait de quelle manière cruelle il a traité tous les princes qui ont gouverné Rome depuis Auguste. N'est-ce pas un indice assuré de ses opinions politiques, et n'est-on pas en droit d'en conclure qu'un homme qui dit tant de mal des empereurs est un ennemi décidé de l'empire? Cette

(1) Il ne faut pas oublier que ce n'était pas un crime à la cour de Trajan d'honorer la mémoire de ces héros de la république. Pline raconte que Titinius Capito ne se gênait pas pour avoir chez lui les images de Brutus, de Cassius et de Caton, et qu'il composait des vers en leur honneur.

conclusion paraît d'abord très naturelle; il semble que des princes qui régnaient sur le même pays et au nom du même principe devaient se croire liés les uns aux autres, et que c'était une façon indirecte d'attaquer leur gouvernement que d'insulter leurs prédécesseurs. Napoléon entendait de cette manière la solidarité des rois; il prenait pour lui les complimens qu'on adressait à Charlemagne, et se tenait pour outragé quand on se permettait de dire du mal de Louis XIV; mais les césars n'avaient pas les mêmes scrupules. Comme chacun d'eux avait été l'ennemi de celui qui régnait avant lui et qu'il s'en était souvent débarrassé pour prendre plus vite sa place, il n'avait aucun intérêt à défendre sa mémoire, et c'était même lui rendre service et lui faire plaisir que de l'attaquer. Depuis Auguste, qui souffrait que le flatteur Ovide le mît bien au-dessus de César, ce fut une tradition chez tous ces princes de permettre qu'on abaissât les autres pour paraître plus grands. Ils se chargeaient quelquefois eux-mêmes de ce soin, et l'on vient de retrouver à Trente un édit de l'empereur Claude où il parle très légèrement de son oncle Tibère et de son neveu Caligula. Cet exemple nous prouve que la mémoire des césars n'était pas regardée comme sacrée, et qu'on pouvait maltraiter l'empereur mort sans déplaire à l'empereur vivant. Les sévérités de Juvénal, quand elles s'adressaient au passé, n'étaient donc pas des crimes ou même des témérités, et beaucoup se les étaient permises, qu'on ne pouvait pas soupçonner d'être des républicains. Il a osé attaquer le chef de la dynastie impériale; mais avant lui Sénèque ne l'avait pas ménagé davantage: ne disait-il pas, dans un ouvrage dédié à Néron, que la clémence d'Auguste n'était qu'une cruauté fatiguée? Il ne s'est pas fait scrupule de se moquer de l'apothéose de Claude; il plaisante sur la façon dont Agrippine « le précipita dans le ciel » en lui faisant manger cet excellent plat de champignons « après lequel il ne mangea plus rien; » mais qui parlait sans rire de ce dieu étrange? Sénèque est bien moins respectueux encore dans cette spirituelle satire qu'il composa quelques jours après la mort du prince, et au moment même où un décret du sénat lui ouvrait le ciel. Il est probable que ce charmant ouvrage fut bien accueilli au Palatin, et qu'Agrippine et Néron, qui détestaient Claude, cherchaient en le lisant à se délasser de ces airs de veuve inconsolable et de fils désolé qu'ils étaient obligés de prendre pour recevoir les complimens du sénat et des provinces. Je ne dis rien de la manière dont Juvénal traite partout Domitien; quelque sèvère qu'il soit pour ce prince, il ne l'est pas autant que Pline. Le *Panégyrique* était pourtant un discours officiel, et si Pline, qui parlait en présence de Trajan, n'a pas cru qu'il fût nécessaire de modérer ses violences, c'est qu'elles étaient sans

signification et sans danger, et qu'en disant des empereurs après leur mort ce que tout le monde en pensait pendant leur vie, on ne s'exposait pas à passer pour un ennemi du gouvernement impérial.

Juvénal est allé plus loin; ce n'est pas seulement pour le passé qu'il est sévère, on voit bien que le présent lui-même ne le contente pas, et l'empereur vivant n'échappe pas tout à fait à ces outrages qu'il prodigue aux empereurs morts. Pour en être sûr, cherchons d'abord, quand il attaque la société romaine, de quelle société il veut parler. Est-ce à celle de son temps que s'applique sa sévérité, ou remonte-t-il plus haut et n'a-t-il l'intention d'atteindre que l'époque de Néron et de Domitien? La réponse est douteuse. Juvénal a laissé sur ce point quelque obscurité, et cette obscurité me semble très volontaire. Il prévoyait sans doute le bruit qu'allaient faire ses satires, il en redoutait pour lui les conséquences; aussi essaya-t-il, au milieu de ses hardiesses, de prendre ses précautions et de se garder une excuse. Si ses contemporains se fâchaient d'être ainsi maltraités, si le prince surtout, qu'on rend si aisément responsable de tous les vices de son temps, trouvait les tableaux trop chargés, il voulait pouvoir lui répondre qu'il s'agissait d'une autre époque, et qu'il parlait d'une société qui n'existait plus. Dans sa première satire, qui fut évidemment composée pour servir de préface au recueil de ses œuvres, il veut nous persuader que ses reproches s'adressent non pas à un siècle en particulier, mais à l'humanité tout entière. « Tout ce qui se pratique dans le monde depuis que Deucalion jeta les cailloux derrière lui, toutes les passions qui agitent l'homme, l'espérance et la crainte, la colère et la volupté, la joie et l'inquiétude, voilà la matière dont se compose mon petit livre. » Nous sommes bien avertis, il va remonter au déluge. On dirait pourtant qu'il n'espère pas nous le faire croire, car il reconnaît de bonne grâce, à la fin de la même satire, qu'il n'ira pas prendre ses sujets si loin. Il ne s'agit plus alors de Deucalion, il nous annonce seulement qu'il n'attaquera que les morts. « Je veux essayer, dit-il, ce qu'il est permis de dire de ceux dont la cendre repose le long de la voie Flaminienne ou de la voie Latine. » Il a mal tenu sa parole, et il lui est arrivé plus d'une fois de maltraiter des gens qui n'étaient pas encore couchés dans leurs tombeaux de marbre le long des voies romaines; seulement il est curieux de voir, quand il ose le faire, les précautions qu'il prend pour nous dérouter. Il présente, dans sa XIIIe satire, une énumération effrayante des crimes qui se commettent tous les jours à Rome, assassinats, parjures, incendies, sacriléges, empoisonnemens, parricides. Nous ne doutons pas en le lisant qu'il ne soit question de son époque, on ne décrit avec autant de verve que les spectacles qu'on a sous les yeux; mais tout à coup il

ajoute : « Tout ce que je viens de dire n'est que la moindre partie des crimes qu'on défère tous les jours à Gallicus. » Or ce Gallicus, nous le connaissons ; c'était un préfet de Rome sous Domitien. Nous pensions que Juvénal parlait de son temps, cette petite phrase vient à propos nous détromper. Les contemporains de Trajan et d'Hadrien ne pourront pas se plaindre, ce n'est pas d'eux qu'il s'agit : le poète nous a brusquement jetés un quart de siècle en arrière. L'artifice est encore plus visible dans la satire contre la noblesse. Au milieu d'un développement, il s'interrompt sans motif pour nous dire : « A qui donc en ai-je à ce moment? C'est avec toi que je veux parler, Rubellius Plautus. » Les commentateurs sont assez surpris de cette brusque apostrophe, et, comme c'est leur usage, ils l'admirent beaucoup faute de pouvoir l'expliquer. Elle me rappelle tout à fait ce mot du bonhomme Chrysale dans *les Femmes savantes :* « c'est à vous que je parle, ma sœur. » La situation est la même : Chrysale, décidé à faire un éclat, mais toujours tremblant devant sa femme, voudrait bien lui persuader qu'il ne s'adresse qu'à Bélise. Juvénal, qui se souvient tout d'un coup que les grands seigneurs sont puissans et qu'il peut être dangereux de le prendre de trop haut avec eux, a soin de se choisir un interlocuteur commode et dont il n'ait rien à redouter. Comme Plautus est mort depuis cinquante ans, il n'y a pas à craindre qu'il se fâche, et voilà pourquoi il le prend si résolûment à partie. En réalité, c'est à ses contemporains qu'il veut parler, c'est de son époque qu'il est mécontent. Les allusions au temps présent abondent dans ses vers, et il y est sans cesse question de personnages vivans (1). Les vices qu'il attaque sont ceux qu'il voit ou croit voir autour de lui. Quand il se demande si jamais aucun siècle fut plus fertile en crimes, quand il dit : « La postérité n'ajoutera rien à nos dépravations ; je défie nos descendans de trouver du nouveau, le vice est à son comble, et il ne peut que baisser, » il n'y a pas à en douter, c'est de son siècle qu'il se plaint, c'est la société au milieu de laquelle il vit qui lui semble si corrompue, et s'il n'a dit nulle part son opinion sur les empereurs qui règnent alors, c'est qu'il n'ose pas le faire ; mais on voit bien à la façon dont il blâme leur temps et dont il parle de leurs actes, aux demi-mots qu'il laisse échapper et aux réticences qu'il s'impose, qu'il ne les met pas beaucoup au-dessus de leurs prédécesseurs.

Parmi ces empereurs se trouve Trajan ; il est clair que Trajan lui-même n'a pas désarmé la colère de Juvénal, et que le poète n'a pris aucune part à ces acclamations qui saluaient, selon l'expression de

(1) Borghesi, dans ses *Annotazioni a Giovenale* (*Œuvres*, t. V, p. 509), a relevé quelques-unes de ces allusions.

Tacite, l'aurore de ce siècle fortuné. Certes on comprendrait que, tout en rendant justice aux vertus de ce prince honnête, Juvénal eût fait quelques réserves. Il pouvait n'être pas de l'avis de Tacite qui proclamait que l'alliance était faite entre le principat et la liberté. En réalité, le régime impérial n'était pas changé dans son principe; le pouvoir restait tout entier dans les mains d'un homme, et s'il consentait à en partager quelques attributions avec le sénat et les consuls, c'était une générosité volontaire, et qu'il était libre de révoquer. Le fleuve coulait toujours dans le même sens, seulement, nous dit Pline, les magistrats avaient la permission d'y faire quelques saignées à leur profit (*quidam ad nos quoque velut rivi ex illo benignissimo fonte decurrunt*). Ces petits filets de pouvoir suffisaient à Pline, qui se contentait de peu : n'a-t-il pas eu la naïveté de nous dire qu'il réclamait du prince non la liberté elle-même, mais seulement une apparence de liberté? On n'en voudrait pas à Juvénal d'être plus exigeant. Il lui était permis de trouver que, même sous Trajan, la sécurité et la liberté des citoyens n'avaient pas assez de garanties. Le gouvernement restait le même, l'empereur seul était changé; la félicité publique ne s'appuyait que sur la vie du prince : ce n'était pas assez, et une nation est en droit de chercher pour son bonheur des assurances plus solides. Voilà les réserves que pouvait légitimement faire Juvénal quand il parlait de Trajan; mais il est allé plus loin, il ne s'est pas contenté de tempérer ses éloges par des restrictions, il a impitoyablement refusé de donner aucun éloge. C'est là que commence l'injustice. Il affecte de ne mettre aucune différence entre ce gouvernement imparfait sans doute, mais honnête et glorieux, et celui d'un Tibère ou d'un Néron. Il semble même parfois qu'il mette l'époque de Néron et de Tibère bien au-dessus de celle de Trajan. N'a-t-il pas prétendu que jamais les provinces n'ont été plus mal gouvernées que de son temps, qu'elles en étaient venues à regretter même Verrès, qu'elles étaient pauvres et ruinées, et que, comme on ne leur avait rien laissé que leurs armes, elles ne tarderaient pas à se révolter contre Rome? Ce sont des exagérations dont l'histoire fait justice. Il suffit pour y répondre de lire la correspondance que Pline entretint avec Trajan pendant qu'il gouvernait la Bithynie. On y voit les soins infinis et minutieux que prenait le prince pour assurer le bonheur et la sécurité de ses états. Il s'occupe de tout, aucun détail ne lui échappe. Jamais honnêteté plus active et plus scrupuleuse ne veilla au repos des provinces; jamais regard plus attentif ne fut jeté du Palatin sur le monde. Comment admettre que le proconsul qui se sentait toujours sous cet œil vigilant fût aussi libre de malverser qu'à l'époque de la république, où il était jugé par des complices et surveillé par

des amis décidés à ne rien voir chez les autres pour ne pas les encourager à regarder chez eux? Cette correspondance nous fait connaître et aimer ce vaillant soldat, qui portait dans les affaires politiques un esprit si ferme et si résolu, tant de justice et de bon sens, tant d'énergie et d'humanité, qui écrivait à Pline, un jour que celui-ci lui demandait s'il fallait punir un jeune homme coupable d'avoir outragé sa statue : « C'est mon dessein de ne pas renouveler les procès de majesté; je ne veux pas avoir recours à la terreur pour obtenir le respect. » Que nous sommes loin de l'époque où Domitien condamnait une femme à mort parce qu'elle s'était permis de changer de vêtemens devant son image!

Ces différences entre les temps et les hommes sont visibles; comment se fait-il qu'elles n'aient pas frappé Juvénal? comment ne nous laisse-t-il nulle part deviner que le régime sous lequel il vivait valait mieux que celui qui avait précédé? En le supposant sincère, et je ne vois pas de raison d'en douter, d'où sont venues ses préventions? Sont-elles l'effet d'un système politique arrêté, exclusif, qui, en s'imposant à son esprit, le rend pour tout le reste incapable de justice et d'impartialité, et, s'il en est ainsi, quel peut être ce système? Serait-ce par exemple un gouvernement où le peuple aurait plus de part? On est tenté de le croire quand on se souvient des beaux vers que j'ai cités, dans lesquels, pour abaisser la noblesse, il relève les plébéiens, et montre qu'ils sont vraiment la force et l'honneur de l'état; mais faut-il chercher dans ce passage autre chose qu'un admirable élan de colère et la vengeance légitime d'un orgueil blessé? Juvénal demande-t-il en réalité pour ces pauvres gens que les grands seigneurs dédaignent une situation plus avantageuse dans l'empire? A-t-il prévu ou désiré un nouvel état social où l'on tiendrait plus de compte de tous ces déshérités de la naissance et de la fortune, et où les plébéiens reprendraient leurs droits politiques? Cela paraît difficile à croire quand on le voit partout ailleurs traiter la plèbe de son temps avec le mépris que malheureusement elle méritait. C'est la tourbe des enfans de Rémus, *turba Remi;* elle est toujours pour le plus fort, elle salue la fortune et déteste les proscrits. Elle forme le cortége ordinaire du vainqueur, et s'empresse d'aller donner quelques coups de pied à l'ennemi de césar quand il est à terre. Elle a perdu le goût du pouvoir, elle ne se soucie plus de la liberté; pourvu qu'on la nourrisse et qu'on l'amuse, le reste lui est indifférent, elle ne demande à celui qui la gouverne que des spectacles et du pain. Après un jugement aussi sévère, il n'est pas possible de croire que Juvénal voulût réclamer des droits nouveaux pour un peuple aussi dégradé.

A défaut du peuple, est-ce vers la petite bourgeoisie, vers ce

monde actif et affairé de marchands et d'industriels de toute sorte, qu'il tourne les yeux? S'est-il fait le défenseur de ces commerçans, affranchis ou fils d'affranchis, répandus alors dans toutes les villes de l'empire, dont ils faisaient la fortune? Les a-t-il vengés des mépris des grands seigneurs, et a-t-il demandé pour eux plus de part dans les affaires de leur pays? C'est ici peut-être la plus grande et la plus curieuse inconséquence de Juvénal; ce violent ennemi de la noblesse se trouve en avoir conservé les préjugés les plus étroits. On comprend que dans une société aristocratique la première vertu soit l'immobilité. Ceux qui occupent les bonnes places trouvent naturellement qu'il convient que tout le monde reste où il est, et ils n'épargnent ni les railleries ni les insultes à ces fortunes subites qui dérangent l'ordre établi et leur créent des rivaux. Par une étrange aberration, la philosophie antique s'était faite, avec une complaisance qui nous surprend, la complice de l'aristocratie et de ses opinions. Sous prétexte qu'il faut être modéré dans ses désirs et se contenter de peu, elle avait fini par décourager l'industrie et l'activité qui s'appliquent aux choses de la vie, et par faire comme un devoir à tout le monde de rester dans sa condition. C'est ce que répètent tous les anciens sages, aussi bien ceux qui vivaient dans un tonneau, comme Diogène, que ceux qui, comme Sénèque, habitaient des palais. Horace avait prêché de son temps ces vieilles maximes; Juvénal aussi les accepte sans hésiter. Il s'emporte à tout propos contre ceux qui se donnent du mal pour faire fortune, et, ce qui est plus surprenant, c'est que de toutes les manières de s'enrichir il en veut principalement à celle qui nous semble le plus légitime. Jamais la richesse ne nous paraît mieux acquise que quand on l'a gagnée dans des voyages lointains, au prix de son repos, au péril de ses jours. Juvénal au contraire, comme Horace, ne peut comprendre ces gens « qui ont établi leur domicile sur un vaisseau, qui s'y font secouer sans cesse par le vent du nord et du midi, pour rapporter de bien loin quelque marchandise puante, » et les pires de tous les fous lui semblent être « ceux qui ne mettent que quelques planches entre la mort et eux. » Il n'a guère plus d'estime pour les commerces moins hasardeux; il faut voir comme le poète affamé qu'il fait parler dans sa IIIe satire se donne des airs de grand seigneur pour se moquer de ces gens « qui prennent l'entreprise des ports et des boues de Rome, et même afferment les pompes funèbres ou les vidanges! » Cette haine du commerce et de l'industrie était un héritage que l'ancienne aristocratie avait laissé aux temps nouveaux. Les préjugés survivent souvent aux sociétés qui leur ont donné naissance, et ils ne sont jamais plus tenaces que lorsqu'ils n'ont plus de raisons d'être. Ils se perpétuent, on ne sait pourquoi, au

milieu d'un monde qui repose sur des principes différens, et s'imposent à des gens qui devraient leur échapper par leurs opinions et par leur naissance. Ne voyons-nous pas chez nous La Bruyère, qui avait vieilli dans une situation subalterne, moitié ami, moitié valet, chez ces Condé si durs à leurs serviteurs, ne le voyons-nous pas accepter toutes les antipathies, toutes les rancunes de cette aristocratie qui par momens lui semblait si sotte et si désagréable? Il juge comme elle les financiers, « ces âmes sales, pétries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt; » les spéculations heureuses lui semblent toujours des friponneries. Il rougit de honte à la vue de ces mariages disproportionnés qui font entrer les filles des traitans dans les plus illustres familles de France, et toutes ces révolutions naturelles de la fortune, qui va des dissipateurs aux intelligens, lui semblent autant de sacriléges. « Si certains morts revenaient au monde, dit-il, et s'ils voyaient leurs grands noms portés, et leurs terres les mieux situées avec leurs châteaux et leurs maisons antiques possédés par des gens dont les pères étaient peut-être leurs métayers, quelle opinion pourraient-ils avoir de notre siècle? » Leur opinion nous importe peu; nous pensons aujourd'hui que la richesse appartient de droit aux plus industrieux, qu'il est naturel qu'elle passe de ceux qui n'ont pas su la conserver à ceux qui savent la conquérir, que les terres et les domaines doivent aller aux gens qui, en faisant leur fortune, font celle des autres et de l'état, et nous trouvons fort étrange que le plébéien La Bruyère en soit indigné. De même, nous ne pouvons pas comprendre comment Juvénal, un fils d'affranchi, se montre si sévère pour ceux qui essaient de s'enrichir. Si de pauvres gens comme Umbritius ou Trébius refusent de hasarder leur vie dans des entreprises lointaines ou de faire à Rome quelque commerce lucratif, quelle ressource leur reste-t-il pour vivre? Ils n'en ont plus qu'une, il faut qu'ils aillent le matin chez les riches solliciter la sportule, ou qu'ils se présentent l'après-midi au portique de Minucius pour recevoir le blé et l'huile que l'empereur accorde aux 200,000 pauvres de Rome; en un mot, il faut qu'ils demandent l'aumône aux particuliers ou à l'état.

Juvénal accepte de bon cœur cette extrémité. A tous ces bas métiers qui déshonorent, il préfère ouvertement la charité publique ou privée; il approuve tout à fait ces mendians superbes, comme Umbritius, qui se croiraient humiliés, s'ils affermaient les boues ou les vidanges, et qui aiment bien mieux tendre la main. Une société lui semble très bien ordonnée quand une bonne partie des citoyens vit de la générosité des autres, et la principale raison qu'il a de regretter le passé, c'est que les riches étaient alors beaucoup plus généreux. L'heureux temps où l'on donnait sans compter, où la

sportule coulait à flots, où les cliens étaient toujours bien accueillis le matin et souvent reçus le soir à la table du maître! Quels grands hommes que les Cotta, les Pison, les Messala! « Ils mettaient la gloire de donner bien au-dessus de celle qui leur venait de leur naissance et de leurs triomphes! » Ce n'est pas de ses beaux ouvrages qu'il faut féliciter Sénèque; on doit l'admirer surtout « parce qu'il envoyait souvent des cadeaux à ses cliens pauvres. » Fidèle à ses principes, Juvénal n'entrevoit aucun autre avenir pour les gens de lettres que d'être protégés par les grands seigneurs. Comme en général « la muse adorée donne plus de génie que de vêtemens, » il faut bien trouver quelqu'un qui vous nourrisse et vous couvre. Malheureusement il n'y a plus de Mécènes. « Où sont les Proculéius, les Fabius? Cotta et Lentulus n'ont pas de successeurs. » Les lettres ne peuvent plus rien espérer des gens riches. Quelques-uns d'entre eux se sont avisés de se faire poètes, et quand on leur dédie un bel ouvrage, au lieu de répondre comme il convient en argent comptant, ils s'empressent de payer en vers. Les autres se ruinent en fantaisies coûteuses; ils construisent des villas et des portiques, ils dépensent leur fortune avec des femmes à la mode ou entretiennent chez eux des lions apprivoisés, « comme si, après tout, un lion ne coûtait pas plus à nourrir qu'un poète. » Que faire et à qui s'adresser? Juvénal n'hésite pas; si les riches ferment leur bourse, il tendra résolûment la main à l'empereur. « L'empereur, dit-il, tel est l'unique espoir des lettres aujourd'hui, et leur seule raison d'être. » Du reste cette démarche ne paraît pas lui coûter, et l'on ne peut pas dire qu'il s'y résigne de mauvaise grâce. Au contraire, quand il excite les jeunes poètes à profiter de la protection impériale, il a comme un air de triomphe. « Courage, leur dit-il, césar vous regarde et vous anime, sa bonté souveraine ne cherche qu'une occasion de s'exercer. » Voilà pourtant celui qui paraît être quelquefois un implacable ennemi de l'empire, celui qu'on nous dépeint « comme la vieille âme libre des républiques mortes!» En réalité, il se soucie aussi peu de l'empire que de la république. Ces cliens misérables, ces littérateurs affamés dont il s'est fait l'interprète, ne portaient pas leur vue si haut. Comme ils ne trouvaient pas de sort plus souhaitable que de vivre des libéralités d'autrui, la société la plus parfaite leur semblait celle où ces libéralités seraient le plus abondantes. C'était leur idéal, et Juvénal le plus souvent ne paraît pas en avoir d'autre. Ce n'est donc pas au nom d'une opinion politique qu'il s'est montré quelquefois si dur pour les césars. Sa colère était non pas l'effet d'un système raisonné, mais d'un tempérament chagrin. Il était, comme je l'ai fait voir, de ces gens aigris par la vie, que le sort a placés dans des situations irrégulières, qui, trom-

pés dans leurs espérances, blessés dans leur orgueil, ont perdu l'équité. N'en faisons pas le défenseur convaincu d'une grande cause populaire, l'adversaire systématique et décidé d'un gouvernement odieux; il représentait un caractère plutôt qu'une opinion, il avait plus de passions que de principes, et aucun parti sérieux ne peut se prévaloir de son nom.

III.

Le moraliste est encore plus important dans Juvénal que le politique, et nous ne pouvons pas nous séparer de lui sans apprécier le jugement qu'il porte sur les mœurs de son temps. Ce jugement, comme on sait, est très sèvère, et il l'exprime avec tant de passion, il entre dans des détails si effrayans, il donne des exemples si nombreux de l'immoralité de ses contemporains, qu'il a entraîné l'opinion. Tout le monde est de son avis, et les critiques même qui, comme M. Nisard, lui accordent ordinairement peu d'autorité, n'hésitent pas à reconnaître sur sa foi que ce siècle est un des plus corrompus de l'histoire. C'est au point qu'on court le risque de surprendre et de scandaliser les honnêtes gens, si l'on ne partage pas tout à fait leur indignation. Il est bon pourtant, avant de s'indigner, de savoir si la colère est légitime, et il faut encore ici se demander quelle confiance mérite le témoignage de Juvénal. Cette question est plus sérieuse qu'il ne le semble au premier abord. Ce n'est pas une curiosité futile et le vain désir de penser autrement que tout le monde qui nous poussent à la poser. Dans cette société que décrit Juvénal, et à des profondeurs où son œil ne semble pas avoir pénétré, le christianisme naissait. N'importe-t-il pas de savoir dans quel milieu il a grandi et sur quel fond il a germé? Pour apprécier le changement qu'il a fait subir au monde, ne faut-il pas établir d'abord en quel état il l'a trouvé? Tout devient grave dès qu'on touche aux origines de cette révolution d'où la société moderne est sortie, et personne ne sera surpris, puisque le témoignage de Juvénal prend cette importance, qu'on ne l'accepte pas sans discussion.

Rien n'est plus malaisé que de se prononcer sur une société qui n'existe plus; il suffit de voir, pour en être convaincu, combien nous éprouvons de difficulté à nous mettre d'accord sur celle au milieu de laquelle nous vivons. Chacun juge son temps à sa manière, d'après son âge, ses relations ou son humeur. Nous sommes naturellement portés à l'estimer quand il nous estime, et nous lui devenons sévères sans le vouloir s'il ne fait pas de nous le cas que nous croyons mériter. Écartons, si l'on veut, toutes ces chances d'erreur; supposons un homme comme il n'y en a pas, sans parti-pris et sans

passion, résolu à chercher la vérité et à la dire, comment fera-t-il pour la trouver? Il affirme que son siècle est vertueux ou corrompu; qu'en peut-il savoir? à quelle profondeur ont pénétré ses recherches? sur quel espace se sont-elles étendues? Et d'abord qu'appelle-t-il son siècle? Par ce mot, on entend d'ordinaire la réunion de quelques personnes qui sont en possession d'attirer les yeux de la foule, qui posent devant elle et qui l'amusent par les spectacles qu'elles lui donnent. Ce que Mme de Sévigné appelait « toute la France, » c'était tout au plus un millier de grands seigneurs. Au-delà de ce monde restreint, rien n'existait plus pour elle, et c'est sur lui seul qu'elle jugeait son temps. « Toute la France » était galante pendant le règne de La Vallière et de Montespan, « toute la France » devint dévote quand le vieux roi se fut réduit aux sévères amours de Mme de Maintenon. Nous apprécions nos contemporains comme Mme de Sévigné traitait les siens, et nos jugemens ne sont pas mieux motivés. Quand on veut connaître les mœurs du temps, on se contente d'observer ces quelques personnes qui font la mode et l'opinion; c'est uniquement d'eux que s'occupent le roman et le théâtre, et les bonnes gens qui vont écouter avec tant de plaisir les comédies en renom ne se doutent guère que la postérité les jugera d'après les pièces qu'ils applaudissent, qu'on établira doctement dans quelques siècles qu'il n'y avait chez nous ni financier honnête, ni femme vertueuse, ni ménages unis, parce qu'il a plu à nos auteurs dramatiques de ne représenter jamais que des escroqueries et des adultères. C'est justice, après tout; nos appréciations du passé ne sont pas plus légitimes, et l'on nous jugera tout à fait comme nous jugeons les autres.

Le roman et le théâtre ne sont pas seuls à nous présenter ainsi des peintures de fantaisie; les moralistes, auxquels on se fie si volontiers, me semblent encore plus suspects d'exagération. Quand on veut faire la morale à son temps, il convient d'être rigoureux, et, pour être sûr que les coups portent, il n'est pas mauvais de frapper fort. Ne risquons-nous pas d'être injustes si nous prenons tous ces reproches à la lettre? Ce n'est pas toujours dans les siècles les plus mauvais que les moralistes sont le plus nombreux et paraissent le plus mécontens; il arrive souvent qu'une société s'accuse avec plus de sévérité quand elle est plus scrupuleuse, et que le sentiment moral est plus exigeant chez elle. C'est quelque chose que de se gronder, même quand on ne se corrige pas, et le dernier degré de la corruption est de n'en pas avoir conscience. Il peut donc se faire que des époques qui se maltraitent beaucoup elles-mêmes, et dont nous avons une mauvaise opinion parce que nous nous fions à leurs aveux, soient en réalité bien plus honnêtes que celles qui ne voient pas leurs fautes ou qui n'en disent rien. J'ajoute que les moralistes

ont l'habitude d'apprécier leur temps plutôt d'après le mal que d'après le bien qui s'y trouve. Le bien passe ordinairement inaperçu : on ne songe pas à s'étonner d'un honnête homme ou d'un bon ménage qu'on rencontre; il n'y a rien là qui éveille la curiosité. Au contraire un procès immoral, un crime éclatant, attirent les regards précisément parce qu'ils sont plus rares; un seul scandale dont on parle longtemps n'a pas de peine à détruire l'effet de cent familles honnêtes et prosaïques dont on n'a jamais rien dit. C'est ainsi que, même quand le mal est l'exception, il paraît la règle. Cette illusion, dont la plupart des moralistes sont victimes, a souvent trompé Juvénal. La manière dont il procède dans les tableaux qu'il trace de son époque est toujours la même : il n'invente pas les types qu'il met sous nos yeux; ses caractères sont des portraits; il part d'une anecdote réelle, d'un fait précis et particulier, et les généralise. Hippia vient de quitter son mari Veiento, un sénateur, un consulaire; elle abandonne son pays et ses enfans pour suivre jusqu'en Égypte un gladiateur qu'elle aime : n'est-ce pas la preuve que toutes les femmes de Rome ont la passion des gens de théâtre? « L'épouse que tu prends, c'est le joueur de lyre Échion, c'est Glaphyrus ou Ambrosius le joueur de flûte qui la rendra mère. » Une femme du meilleur monde, Pontia, égarée par un amour insensé, tue ses deux fils pour enrichir son amant. L'affaire fait grand bruit, comme on pense, et pendant plusieurs semaines on ne parle pas d'autre chose à Rome. Juvénal en conclut que tous les enfans sont en danger d'être tués par leur mère. « Veillez sur vos jours, leur dit-il; faites attention à ce que vous mangez : un poison peut se cacher dans ce mets exquis que vous présentent des mains maternelles. Faites goûter tous les morceaux qu'on vous apporte, et que votre vieux serviteur fasse l'essai de vos coupes. » N'est-ce pas ainsi que raisonnent encore aujourd'hui d'honnêtes gens qui vivent loin du monde, et n'ont de rapport avec lui que par ces scandales éclatans qui transpirent de temps à autre et occupent les curieux? Ils ne connaissent que les fautes ou les crimes, c'est-à-dire que l'extraordinaire et l'exception, et ils se figurent de bonne foi que tout ressemble à ce qu'ils connaissent.

Nous avons par bonheur deux manières de corriger ces exagérations de Juvénal; l'une consiste à le mettre aux prises avec lui-même, l'autre à le comparer à ses contemporains. Il lui est arrivé, comme à tous ceux qui écrivent plus par tempérament que par raison, et qui se laissent trop emporter à leurs premiers mouvemens, de se contredire quelquefois. Je n'en veux citer qu'un exemple. Un des plus graves reproches qu'il adresse aux femmes dans sa VIe satire, c'est d'envahir les occupations des hommes; il leur en veut beaucoup « d'être fortes sur la procédure, de rédiger des mé-

moires, et d'en remontrer au besoin au jurisconsulte Celsus. » Ailleurs il parle d'une façon toute contraire. Il a introduit dans sa IIe satire une femme qui défend résolûment son sexe contre les hommes. » Est-ce que nous avons la rage des procès, leur dit-elle? est-ce que nous sommes ferrées sur la chicane? est-ce que nous venons faire vacarme dans vos tribunaux? » Où donc est la vérité? Ces contradictions formelles nous apprennent à ne pas nous fier sans réserve aux allégations de Juvénal; ce n'est pas tout à fait, comme on l'a dit, un témoin qui dépose, c'est un avocat, et il change d'opinion suivant la cause qu'il plaide. Les démentis qu'il reçoit des autres sont plus graves encore que ceux qu'il se donne quelquefois à lui-même. Tacite ne passe pas pour un moraliste complaisant; on l'a même quelquefois accusé de mettre trop d'amertume dans sa façon d'apprécier les événemens et les hommes. Il a pourtant loué plusieurs fois son époque. « Tout ne fut pas mieux autrefois, dit-il; notre siècle a produit aussi des vertus et des talens dignes d'être un jour proposés pour modèles. » Il y a surtout une qualité qu'il accorde à ses contemporains : il les félicite d'être devenus plus raisonnables dans leurs dépenses et plus modérés dans leurs goûts; il trouve que le luxe a diminué, et il a soin de nous donner la cause et la date de cet heureux changement. Depuis que la vieille aristocratie, qui aimait la magnificence, a disparu sous les coups des césars, une noblesse nouvelle est venue à Rome des provinces, et elle y a porté ces habitudes d'ordre et d'économie qu'elle pratiquait ailleurs. Vespasien, qui en faisait partie, a mis la vie simple et bourgeoise à la mode. Cette réforme, que Tacite signale avec tant de précision, Juvénal semble ne l'avoir pas aperçue. Du reste il n'en pouvait pas être satisfait, et l'économie chez les riches lui semblait sans doute beaucoup plus près d'un vice que d'une vertu. Pline est encore plus contraire à Juvénal que Tacite, et son témoignage me paraît mériter d'autant plus de confiance qu'il n'a pas la prétention d'être un témoin. Il ne parle nulle part en moraliste de profession; c'est par hasard et d'une façon indirecte, en reproduisant les lettres qu'il avait écrites à ses amis, qu'il nous fournit les documens les plus curieux et les plus certains pour juger la société de son temps. Cette société est pourtant la même que Juvénal a voulu nous peindre; on ne s'en douterait guère en la parcourant à la suite de Pline. Il s'y trouve sans doute encore de malhonnêtes gens, quelques vieux délateurs désolés de ne pouvoir plus nuire, des gouverneurs de province qui pillaient leurs administrés; mais en même temps que d'agréables portraits, que de nobles figures, que de gens du monde aimables et distingués, bons à leurs serviteurs, dévoués à leurs amis, fidèles à leurs opinions! Juvénal déclare dans une boutade qu'il ne reste pas plus

de gens honnêtes à Rome qu'il n'y a de portes à Thèbes, ou même de bouches au Nil. Évidemment il ne s'est pas donné la peine de bien chercher. Dans ce monde charmant que Pline nous fait connaître, et qui n'est pas la société romaine tout entière, il serait facile d'en trouver bien davantage. On pourrait en faire une liste nombreuse en tête de laquelle on placerait les rares survivans des générations précédentes, ce Spurinna, sage vieillard qui, retiré des affaires dans une retraite grave et studieuse, voulait, comme nos grands hommes du XVIIe siècle, mettre quelque intervalle entre la vie et la mort; ce Verginius Rufus, qui avait refusé l'empire après Néron, et que sa modestie exposa à plus de dangers que ne lui en aurait créé son ambition. Il faudrait y mettre aussi toute cette jeunesse honnête et active dont Pline s'était fait le patron, qui plaidait devant les tribunaux, qui servait sous Trajan dans les légions du Danube, et qui trouvait le temps de composer des vers grecs ou latins entre deux campagnes; on ne devrait pas non plus oublier les femmes, et l'on y verrait figurer avec honneur, à côté de la lignée héroïque des filles et des petites-filles de Thraséa, cette jeune Calpurnia, qui rendait Pline si heureux en admirant ses plaidoyers et en chantant ses vers sur la lyre. Nous voilà aussi éloignés que possible des sombres tableaux de Juvénal, et il nous est bien difficile de comprendre comment deux contemporains peuvent nous donner du même temps une opinion si différente.

Est-ce à dire que Juvénal nous trompe et que les reproches qu'il fait à son siècle ne soient pas vrais? Ils me semblent trop vrais au contraire, quand je les retrouve chez les moralistes de tous les temps. Les défauts dont il se plaint avec tant d'amertume sont bien plus vieux que Domitien ou que Trajan; ce sont les défauts non d'une époque, mais de l'humanité. Lucilius trouve déjà, cinq siècles avant Hadrien, qu'autour de lui on ne tient plus qu'à la fortune; il dit presque dans les mêmes termes qu'Horace et que Juvénal qu'on mesure l'estime à la richesse, et que plus on a d'écus, plus on possède de crédit. Il ne ménage pas davantage les femmes; il les blâme d'être prodigues et coquettes, de tromper et de ruiner leurs maris. Il les appelle sans plus de façons des fléaux et des pestes (*ærumnæ atque molestiæ*), et bien longtemps avant Juvénal il déclare qu'il vaut mieux se pendre que se marier. Il attaque avec autant de vivacité que ses successeurs les voleurs, les avares, les coureurs de testamens, les débauchés, les gourmands surtout, car déjà il y avait des gens « qui ne vivaient que pour manger » et qui payaient des huîtres 1,000 sesterces, ce qui pour le temps vaut bien les 6,000 sesterces que Crispinus donnait pour un barbillon; il trouve enfin que le vice est à son comble, « qu'on n'a plus souci de l'honneur, que personne ne respecte les lois, la religion ni les dieux. »

C'était pourtant l'époque dont Juvénal ne parlait jamais qu'avec l'admiration la plus vive et qui lui semblait un âge d'or! Les contemporains, comme on voit, n'étaient pas de cette opinion; ils ne s'imaginaient pas vivre dans un siècle si fortuné, et se croyaient, eux aussi, dans l'âge de fer. Quand on est atteint d'un mal cruel, on est toujours tenté de croire qu'on en souffre plus que personne, ou même que personne n'en a jamais souffert avant nous; c'est une illusion de malade. La santé physique et morale de l'humanité est soumise aux mêmes crises depuis le commencement du monde, et lorsqu'on voit que tous les siècles ont entendu les mêmes gémissemens, il est naturel d'en conclure que tous à peu de chose près ont connu les mêmes maux. « On s'est plaint autrefois, dit Sénèque, on se plaint aujourd'hui, on se plaindra toujours de la dépravation des mœurs publiques, du triomphe du crime et de la méchanceté croissante du genre humain. En réalité, le vice reste et restera toujours au même point, à quelques déplacemens près au-delà ou en-deçà de ses limites ordinaires. Il ressemble aux flots de l'océan que le flux pousse en dehors des rivages et que le reflux fait rentrer dans leur lit. » Voilà ce qu'il faut répondre à ces moralistes grondeurs comme Juvénal, qui croient toujours que leur époque est la plus mauvaise de toutes.

Nous avons heureusement une autre manière, et à mon avis beaucoup plus sûre, d'apprécier ce qu'on peut appeler le tempérament moral d'une époque : c'est de passer résolûment de la pratique à la théorie, de chercher non pas de quelle façon on vivait alors, ce qu'il est toujours très difficile de savoir, mais comment on croyait qu'il fallait vivre, quel idéal de vertu on se proposait d'atteindre, ce qu'on pensait des rapports des hommes entre eux et de leurs devoirs envers leurs subordonnés ou leurs supérieurs, quelles qualités l'opinion publique exigeait d'un honnête homme et à quel prix elle accordait ce nom. Considéré de ce côté, le siècle des Antonins se relève. Ceux même qui sont le plus disposés à croire aux médisances de Juvénal seront bien forcés de reconnaître que jamais les sages n'avaient encore enseigné une doctrine plus haute et plus pure, et qu'aucune autre société dans ses théories morales ne s'était autant approchée de la perfection. Aucune contestation n'est ici possible, et si l'on voulait élever quelques doutes, Juvénal lui-même se chargerait de les réfuter. Sans le savoir, il nous a donné des armes pour le combattre, et quand il pense nuire à son temps, il nous permet de lui rendre justice. Ce cynique effronté se trouve être par momens le philosophe le plus rigoureux, le moraliste le plus délicat. Par exemple, il condamne sévèrement ceux qui sont cruels pour leurs esclaves, qui leur refusent une tunique quand il fait froid, qui les font enfermer ou battre pour la moindre faute, « et pour qui le bruit

des coups de fouet est une musique plus douce que le chant des sirènes. » Horace aussi défend de les maltraiter, mais c'est uniquement pour lui un devoir de société, une obligation qu'il impose aux gens du monde au nom du savoir-vivre; s'ils veulent paraître bien élevés, il ne leur convient pas plus de s'emporter contre leurs serviteurs que de verser à leurs convives une eau malpropre dans des verres sales. Pour Juvénal, c'est un devoir d'humanité; il veut que dans l'esclave on respecte l'homme, « car leur âme et la nôtre, dit-il, sont formées des mêmes principes. » Personne aussi ne s'est fait dans l'antiquité une idée plus élevée de la famille que Juvénal, personne ne s'est occupé avec plus de tendresse du respect qu'on doit à l'enfance, des bons exemples qu'il faut mettre sous ses yeux et des spectacles qu'il convient de lui épargner. « Éloigne du seuil où ton enfant s'élève tout ce qui peut blesser son oreille ou ses yeux. Loin d'ici les femmes galantes! loin d'ici les chansons nocturnes des parasites! on ne saurait trop respecter l'enfance. Prêt à commettre quelque honteuse action, songe à l'innocence de ton fils, et qu'au moment de faillir la pensée de ton enfant vienne te préserver... » Même envers les gens qui nous sont étrangers, Juvénal trouve que nous avons des devoirs à remplir; il ne veut pas qu'on réponde par le mal au mal qu'ils nous font, et il condamne la vengeance aussi rigoureusement que le ferait un chrétien. Les sots la regardent comme le bien le plus doux de la vie; Juvénal l'appelle le plaisir d'une âme faible, *infirmi est animi exiguique voluptas.* En laissant le coupable à ses remords, en l'abandonnant « à ce bourreau qu'il porte nuit et jour dans son âme, » on n'est que trop vengé. Térence et Virgile avaient déjà célébré cette sympathie universelle qui, sans intérêt personnel, en dehors des liens du sang et de l'amitié, porte les hommes, parce qu'ils sont hommes, à souffrir des maux de leurs semblables et à se croire atteints dans leurs malheurs; mais ce n'était chez eux qu'une réflexion touchante, Juvénal y insiste et la développe dans des vers admirables. « L'homme est né pour la pitié, la nature elle-même le proclame. Elle lui a donné les larmes, c'est le plus beau titre de l'humanité. Oui, la nature le veut, il faut que l'homme pleure quand il voit paraître devant les juges son ami éperdu et les vêtemens en désordre. Oui, la nature gémit en nous quand nous rencontrons le convoi d'une jeune fille, quand nous voyons mettre dans la terre un petit enfant. Où est-il l'homme vraiment honnête qui croit que le malheur de ses semblables ne le touche pas? C'est là ce qui nous distingue des bêtes. Aux premiers jours du monde, Dieu, notre créateur, accorda aux animaux la vie seulement, aux hommes il donna une âme pour qu'une mutuelle affection les portât à s'entr'aider. »

Ces grandes idées venaient à Juvénal de la philosophie. C'est elle qui avait proclamé par la bouche de Chrysippe que la vengeance est coupable, qui avait dit avec Sénèque que l'esclave est un homme, qui répétait tous les jours avec les stoïciens que tous les hommes sont frères. Juvénal n'était pas un philosophe de profession, il n'avait pas appris la sagesse dans les écoles, et il se range modestement parmi ceux qui n'ont eu que les enseignemens de la vie; mais personne alors, quels que fussent ses origines et son passé, n'échappait à la philosophie, comme aujourd'hui personne ne peut se soustraire au christianisme, même en le combattant. Elle avait d'abord rencontré des résistances opiniâtres, Sénèque dit que son nom était odieux, les rhéteurs et les hommes d'état l'avaient mal accueillie; malgré cette opposition, elle finit par s'imposer à tout le monde. Les satires de Juvénal nous montrent qu'à ce moment elle était sortie des écrits et des écoles des maîtres, qu'elle s'insinuait partout, qu'elle s'emparait de tous les esprits, qu'elle formait cette opinion commune dans laquelle les générations sont obligées de vivre, et qu'elles respirent comme l'air.

Il resterait à savoir si ces belles leçons qu'elle donnait n'ont jamais été appliquées. Ceux qui se fient à Juvénal et qui acceptent ses jugemens sont tentés de ne pas le croire; mais est-il possible que des principes accueillis de tout le monde et répandus dans toute une société n'aient pas eu quelque effet pratique, et ne devaient-ils pas finir un jour par passer des livres dans la vie? Nous pouvons l'affirmer au moins des plus importans, et nous avons la preuve qu'ils ne sont pas restés à l'état de préceptes et de théories. Juvénal, nous l'avons vu, recommande aux maîtres de se montrer doux pour leurs esclaves; les lettres de Pline nous font voir qu'un honnête homme ne se permettait plus de les maltraiter. Ils faisaient partie de la famille, on les soignait avec dévoûment lorsqu'ils étaient malades, on les pleurait quand on les avait perdus; on se faisait un devoir de respecter leurs testamens et d'accomplir leurs dernières volontés. Ce qui est plus important encore, c'est qu'à partir de cette époque la loi intervient pour les protéger. L'empereur Claude décide que l'esclave abandonné par son maître dans une maladie grave devient libre, s'il guérit. Hadrien punit de l'exil ceux qui les traitent avec cruauté, Antonin et Marc-Aurèle sont sans cesse occupés à les défendre, et les jurisconsultes, introduisant dans la législation les principes de Sénèque, finissent par proclamer que devant le droit naturel tout le monde naît libre. J'ai cité ces beaux vers de Juvénal où l'on trouve un si tendre souci de l'enfance; la société tout entière s'en préoccupe comme lui. Sénèque et Tacite sont pleins de réflexions justes et profondes sur l'éducation; c'était pour tous

les sages d'alors un sujet d'études, et l'on discutait déjà dans les écoles les théories de l'*Émile* de Rousseau. Dans un discours plein d'émotion, le philosophe Favorinus conseillait aux mères de nourrir leurs enfans. « N'est-ce pas outrager la nature, leur disait-il, n'est-ce pas être mère à moitié que de rejeter son enfant loin de soi au moment même où l'on vient de lui donner le jour? Convient-il de nourrir de son sang dans ses entrailles je ne sais quoi qu'on ne connaît pas, et de ne plus vouloir le nourrir de son lait quand on le voit vivant et que c'est un homme! » Ces conseils ont été entendus, et nous voyons à la même époque des femmes se faire gloire dans leurs épitaphes d'avoir allaité leurs fils elles-mêmes (*quæ etiam filios suos propriis uberibus educavit*). Quand l'enfant a grandi, on lui cherche un précepteur, et les lettres de Pline nous montrent le soin qu'on prend de le bien choisir. Ici encore la législation trahit et partage ces préoccupations générales. Les empereurs fondent des écoles publiques, et Antonin encourage les grandes villes à créer des chaires de médecine, de rhétorique et de grammaire. On se souvient enfin de ce passage admirable dans lequel Juvénal rappelle aux hommes qu'ils sont frères et leur fait un devoir de s'entr'aider. Ces sentimens étaient ceux de tous les honnêtes gens. Ému du sort des pauvres et des périls que leurs misères font courir à la société, Trajan imagine son grand système de charité légale, ses institutions alimentaires, et il fonde sur elles l'espoir de la régénération de l'empire. Tous les grands seigneurs qui l'entourent se croient obligés de l'imiter, et il y a dans les rangs élevés de cette aristocratie comme un élan de bienfaisance dont la trace est restée dans les lettres de Pline et dans les inscriptions du IIe siècle. Les pauvres de leur côté s'entendent et s'unissent; l'empire se couvre de sociétés d'artisans, d'affranchis, d'esclaves, dont les caisses, alimentées par les cotisations des associés et par la générosité des riches, permettent aux misérables d'espérer quelques secours quand ils sont malades et un tombeau décent après leur mort. Trajan hésite d'abord à les autoriser : c'est un prince prudent, qui craint les coalitions et les troubles politiques; il se décide pourtant à permettre celles « qui n'ont d'autre dessein que de soulager la misère des pauvres. » Après lui, les empereurs se montrent plus faciles; Sévère se déclare ouvertement le protecteur de ces associations, et leur garantit la possession de leurs biens. M. de Rossi a démontré que le christianisme naissant a profité de leurs priviléges, qu'il s'en est servi pour posséder en paix ses oratoires et ses tombeaux, et qu'ainsi c'est sous la protection de la charité païenne qu'il a grandi. Ces faits sont incontestables; ils ne permettent pas de nier le progrès qui, même dans les temps les plus tristes de l'empire, s'est accompli dans les mœurs publiques.

Cette époque, quand on l'étudie dans les satires de Juvénal, avec son mélange singulier de vertus et de fautes; de grandes théories et de petites passions, de morale délicate et de basses immoralités, nous fait songer malgré nous à la société française du siècle dernier. Alors aussi il arrivait « qu'on voyait le bien et qu'on faisait le mal, » et la légèreté des mœurs s'unissait souvent à la sévérité des principes. Que de frivolité et de sérieux tout ensemble! quels contrastes dans les propos des gens du monde entre l'élévation des idées et le cynisme des expressions! Que de faiblesses, que de scandales dans ces réunions où l'on avait toujours à la bouche le nom de la vertu! Chez ces grands écrivains, qui faisaient la leçon à leur siècle, quel désaccord entre la conduite et les doctrines! Et pourtant cette société qui nous semble quelquefois si futile et si corrompue était peut-être au fond plus morale par le sentiment qu'elle avait de la justice et du droit que celle qui l'a précédée et qu'on trouve si austère; l'on peut dire en tout cas qu'elle a mieux fait les affaires de l'humanité. Il en est de même du monde romain au IIe siècle; malgré des fautes et des crimes que nous ne voulons pas excuser, et à travers tous ces démentis que la pratique donnait quelquefois aux théories, il s'acheminait vers un état social meilleur. On songe alors à réparer de vieilles injustices que les siècles précédens n'avaient pas aperçues, on se préoccupe d'adoucir le sort de l'esclave, de relever la situation de la femme, de venir au secours des pauvres, de mieux élever les enfans. Le courant est si fort que les plus mauvais empereurs eux-mêmes n'y peuvent pas résister. Depuis Auguste jusqu'à Constantin, la législation devient tous les jours plus juste et plus humaine. Tibère, Néron, Domitien, font des lois excellentes et qui ont pris place dans les codes des princes chrétiens. Ne faut-il pas que le progrès moral soit une nécessité inévitable quand il s'accomplit par des instrumens aussi indignes? C'est ainsi que cette société, sous la conduite de la philosophie, s'était déjà engagée dans la route où l'entraîna plus tard le christianisme. Tous les témoignages prouvent qu'avec les Antonins elle était devenue plus morale et meilleure; Juvénal lui-même, quoiqu'il semble d'abord contredire cette opinion, nous fournit les moyens de la justifier.

GASTON BOISSIER.

LA MENDICITÉ

A PARIS

« Pauvreté n'est pas vice, » dit avec raison notre vieux proverbe; mais entre l'indigence, qui est un malheur pour celui qu'elle atteint, et la mendicité, qui est un délit pour celui qui l'exerce, il y a une différence essentielle dont on ne tient pas assez souvent compte. La mendicité est tolérable, jusqu'à un certain point légitime dans les pays où nulle mesure collective n'est prise pour porter secours à la misère. Dans ceux qui, comme le nôtre, gardent pour les malheureux une large part au budget, qui ont, en dehors d'un système hospitalier complet, des instituts de bienfaisance, des maisons de refuge, des fonds de charité sans cesse renouvelés, qui ont frappé avec justice certains plaisirs d'une taxe spéciale qu'on nomme le droit des pauvres, — où des administrations habiles et prévoyantes savent mettre un instrument de travail aux mains de ceux qu'elles recueillent, — dans les pays qui ont inscrit l'assistance dans leurs lois, la mendicité n'a point de raison d'être; elle est attentatoire à la liberté générale, elle doit être interdite. C'est ainsi du moins que le comprend la législation française, et le code pénal l'explique à l'article 274 : « toute personne qui aura été trouvée mendiant dans un lieu pour lequel il existera un établissement public afin d'obvier à la mendicité sera punie de trois à six mois d'emprisonnement, et sera, après l'expiration de sa peine, conduite au dépôt de mendicité. » A première vue, il peut paraître cruel d'empêcher l'homme dénué qui souffre, qui a faim, d'étaler sa misère en plein jour, de dire aux heureux qui passent : « Ayez pitié de moi; » mais si l'on étudie la question de près, si l'on a le courage de prendre cette maladie sociale corps à corps, on arrivera vite à cette conviction, que, sauf certains cas extraordinairement rares, la men-

dicité est, pour ceux qui la pratiquent, un métier comme un autre, avec des chances bonnes et mauvaises, avec des chômages, des mortes-saisons; c'est une industrie aléatoire qui presque toujours assure la subsistance et parfois permet la débauche. Les mendians qui pendant la journée nous ont fatigués et apitoyés de leurs doléances connaissent le soir le chemin qui mène aux estaminets impurs de la rue Galande ou de la rue Sainte-Marguerite-Saint-Antoine; tel homme arrêté parce qu'il poursuit les passans de son insistance par trop agressive est trouvé porteur d'une somme de 8 ou 10 fr. : c'est là l'espèce la plus commune. Il en est une autre qui se rencontre moins fréquemment, mais qui existe, et de temps à autre fait parler d'elle dans les journaux : c'est le mendiant avare qui thésaurise, se nourrit de rogatons, amasse les sous au fond de sa paillasse, et meurt un beau jour sur un capital improductif dont la rente eût largement suffi à le faire vivre. Il ne sera que trop facile, lorsque nous nous occuperons de l'indigence, de signaler des infortunes intéressantes, réellement imméritées et douloureuses; presque toujours au contraire, en étudiant la mendicité, on se heurte à des faits de paresse, d'inconduite, à des habitudes invétérées contre lesquelles viennent échouer la rigueur et la bienveillance. Avant de dire quel est l'état de la mendicité à Paris, dans quelle mesure elle est tolérée, par quels moyens elle est combattue, où sont situées les maisons de répression et de dépôt mises à la disposition de l'autorité compétente, il est bon de jeter un coup d'œil sur le passé, quand ce ne serait que pour constater les progrès accomplis, et montrer une fois de plus qu'en cette matière comme en tant d'autres notre temps est supérieur à ceux qui l'ont précédé.

I.

Dans notre grande ville, la plaie de la mendicité était autrefois si particulièrement saignante et manifeste, qu'elle a frappé tous les yeux, qu'il n'est pas un historien qui n'en ait dit son mot, et que les documens subsistans, — arrêts de parlement, ordonnances de prévôté, édits royaux, — permettraient d'en écrire une histoire complète, détaillée et même anecdotique. La mendicité était tellement entrée dans nos mœurs, qu'elle fonctionnait régulièrement, comme une sorte d'institution consentie; le personnel s'en renouvelait perpétuellement par les soldats réformés ou mutilés qui n'avaient plus d'autre aide que le recours à la charité publique. C'était une corporation très sérieuse, ayant ses coutumes, ses règlemens, groupée autour d'un chef électif qu'elle reconnaissait, et qui bien souvent fut assez forte pour se maintenir intacte, redoutée au milieu

de la ville, et pour repousser loin d'elle les attaques à main armée dont elle fut l'objet. Sauval nous a précieusement conservé le nom des catégories qui divisaient ce monde étrange en corps de métiers où l'on n'était reçu qu'après apprentissage, épreuves et surnumérariat, ainsi que nous disons aujourd'hui. Le chef suprême de ces bandes, qui n'étaient indisciplinées qu'en dehors de leurs repaires, s'appelait *le Coësre*, mot probablement rapporté des croisades par quelque association de pèlerins mendians ou emprunté à la langue calo, parlée par les bohémiens, mais venant certainement du nom persan Kosrou, dont les Grecs ont fait Cosroës. Directement au-dessous de lui, grands-officiers de cette couronne de méfaits, venaient les *cagoux*, professeurs d'argot, surveillant la rentrée de la taxe imposée à chaque membre de la confrérie au profit de leur monarque, détenteurs des secrets du métier, et enseignant aux nouveau-venus la fabrication de l'onguent qui produisait des plaies hideuses, quoique insensibles (1). C'était l'état-major de l'armée de la fainéantise; cette malsaine aristocratie était très fière des fonctions qu'elle s'était attribuées, et elle se nommait volontiers les gens de la *petite flambe* ou de la *courte épée*.

La troupe était plus humble, mais, comme on va le voir, elle ne manquait point d'imagination lorsqu'il s'agissait de faire sortir des escarcelles les deniers qu'elle convoitait. Les orphelins et les enfans, réunis par groupes de trois ou quatre, s'en allaient par les rues, grelottans, demi-nus, pleurant et demandant du pain; les *rifodés*, accompagnés de femmes et d'enfans qui étaient à eux ou à d'autres, montraient des certificats attestant que leurs biens avaient été détruits par la foudre; les *marcandiers* étaient des marchands que l'incendie avait réduits à la misère; les *piètres* excellaient à se ficeler les jambes contre la cuisse et à traîner entre deux béquilles leurs membres écloppés; les *malingreux*, jaunes et amaigris, étalaient leurs plaies factices; les *francs-mitoux*, à l'aide de ligatures, contrariaient si bien le jeu de leurs veines, qu'ils en tombaient en syncope; les *sabouleux* se roulaient par terre avec sauts de carpe et contorsions, écumaient, grâce à un morceau de savon placé dans la bouche, et feignaient d'être épileptiques, exactement comme les *batteurs de dig-dig* que la police ramasse encore sur nos trottoirs. Quelques-uns se donnaient comme une sorte de miracle vivant, comme une preuve de l'excellence du culte des saints : les *callots*, qui prétendaient avoir été subitement délivrés de la

(1) La base de cette pommade n'est plus un mystère; on la faisait avec de l'*echelioscopia*, petite euphorbe, vulgairement appelée réveille-matin, et de l'éclaire (*chelidonium majus*), plante très commune près des vieux murs, où les immondices semblent l'attirer et la retenir.

teigne par un pèlerinage à sainte Reine; les *hubains*, que l'intercession de saint Hubert avait guéris de la rage; les *coquillards*, qui vendaient des coquilles bénies aux autels de saint Jacques et de saint Michel. D'autres avaient des habitudes spéciales : les *courtaux de boutange* ne quémandaient que pendant l'hiver, et les *drilles* ou *narquois*, assez semblables au mendiant de *Gil Blas*, réclamaient l'aumône le chapeau à la main et l'épée au côté. Telle compagnie parcourant la ville n'était point rassurante; on ne paraît pas cependant s'en être trop effrayé, on s'en amusait même en haut lieu, et Louis XIV ne dédaigna point de danser en 1653 le ballet de *la Nuit*, dont l'entrée était la représentation de ces fraudes misérables et honteuses.

Tous les lieux que les mendians ont occupés à Paris, et dont successivement, mais non sans peine, on est parvenu à les expulser, se sont appelés *la Cour des Miracles;* le miracle était que, rentrés à la bauge, ces estropiés et ces mourans étaient subitement remis en santé. Le dernier emplacement où ils se sont vautrés dans la vermine et la promiscuité est encore reconnaissable, et sans peine on réussit à le reconstruire; il a du reste conservé le vieux nom traditionnel. Sur le plan de Gomboust, on en voit très exactement la configuration. Ce refuge à truands s'appuyait contre les murailles qui fermaient le jardin du couvent des Filles-Dieu, sur lequel, en 1799, on a construit les hideux passages du Caire; il avait la forme d'un couperet de boucher dont la cour eût été la lame et la rue Neuve-Saint-Sauveur le manche; deux petits groupes de maisons parallèles semblent en masquer l'entrée; dans l'espace laissé libre grouillait pêle-mêle, sous des abris de hasard pendant l'hiver, à la belle étoile pendant l'été, cette population qui mettait au désespoir tous les sergens de la prévôté de Paris. On nettoya ce cloaque lorsque, sous Louis XIV, on institua l'hôpital-général; mais certains lieux et certains hommes paraissent, comme les corps chimiques, doués d'affinités électives, et les sujets du royaume de l'argot, lorsque la surveillance se ralentissait ou que les circonstances le permettaient, se hâtaient de retourner à cette Cour des Miracles qu'avaient habitée leurs ancêtres. Pour en finir, on voulut utiliser cet emplacement, et des lettres patentes du 21 août 1784 y prescrivirent la construction d'une nouvelle halle à la marée et aux salines; le projet fut bien près d'être mis à exécution, car on le retrouve indiqué avec tous les détails compatibles sur le grand plan que Verniquet termina en 1791. Aujourd'hui la Cour des Miracles est une sorte d'asile très calme et très reposé ouvert au milieu d'un des quartiers les plus bruyans de Paris. L'ancienne rue Saint-Sauveur, qui en 1503 s'appelait la rue de la Corderie, et servait de

terrain de filage aux cordiers, est maintenant la rue du Nil; elle est étroite, mal pavée, et contient, entre autres, quelques hangars où on loue des charrettes à bras; la cour se dessine dans une forme irrégulière et bossue, côtoyée par une haute maison qui est une école communale, par une imprimerie, par un magasin de vitraux d'église. La place, assez vaste, sert de remise à des tonneaux de porteurs d'eau, et se dégorge dans un petit passage d'aspect misérable, qui s'ouvre lui-même dans l'impasse de l'Étoile, voie biscornue aboutissant à la rue Thévenot. C'est là un des restes du vieux Paris; mais on en trouve de bien plus curieux lorsqu'après avoir franchi la rue des Forges, rue en retour d'équerre ouverte sans souci d'aucun alignement à la suite d'une décision du 2 messidor an VIII, lorsqu'après avoir traversé la rue de Damiette, où les ouvriers travaillent dans des caves, et circulé dans les méandres du passage du Caire, on arrive rue des Filles-Dieu et devant l'impasse de la Grosse-Tête, qui porte ce nom depuis 1341. A voir la saleté du sol, les ruisseaux qui passent au milieu de la voie sans trottoir, les masures hantées par ce que la débauche a de moins dissimulé, on se croirait dans le Paris du XVe siècle, et l'on comprend tout ce qui reste à faire encore pour la capitale inachevée que nous habitons.

De nos jours même, les mendians ont eu une sorte de refuge qui rappelait ceux où ils se plaisaient autrefois : c'était l'enclos Saint-Jean-de-Latran. Bien souvent je l'ai traversé jadis lorsque j'étais conduit en promenade avec mes camarades du collége Louis-le-Grand; je me souviens encore de l'odeur nauséabonde qui sortait des bouges sordides contre lesquels nous passions. Aux fenêtres, on ne voyait que des loques; les habitans de ces tanières semblaient des échappés des grandes truanderies du moyen âge; l'emplacement, des plus irréguliers, était formé de deux cours en losange accolées par un des angles; dans un coin s'élevait une sorte de tour carrée, reste d'une commanderie de Malte, le long de laquelle les ravenelles fleurissaient au printemps, et où, dit-on, Bichat avait habité. S'ouvrant sur la place Cambrai, en face du Collége de France, c'était une sentine où le soir venaient remiser tous les estropiés, les monstres à face humaine, les bateleurs, les montreurs d'animaux savans, qu'à cette époque encore on laissait circuler dans Paris. L'endroit était redoutable; il ne subsista que trop longtemps. Un rapport du 26 février 1849 disait : « L'enclos Saint-Jean-de-Latran renferme une population de mendians qui lui donne un cachet qui rappelle les anciennes cours des miracles. » L'ouverture de la rue des Écoles, le percement du boulevard Saint-Germain, ont mis pour toujours ce refuge à néant; les rues voisines, les rues Galande, des

Anglais, de la Parcheminerie, la Cité Doré, ont recueilli les épaves du naufrage. Aujourd'hui ces insupportables mendians sont disséminés dans des garnis obscurs, et n'ont pu trouver à reconstruire l'espèce de forteresse où ils vivaient en groupes, dans un pêle-mêle singulièrement favorable aux méfaits combinés.

De tout temps, on avait essayé d'en purger la ville, pour laquelle ils étaient un danger permanent; par la violence des mesures, on peut juger de la gravité du péril. Un édit de 1524 condamnant les mendians au fouet et au bannissement n'eut pas grande influence sans doute, car en 1525 on leur enjoint de quitter Paris sous peine d'être pendus; en 1532, le parlement ordonne que, enchaînés deux à deux, ils seront employés à curer les égouts, qui, à cette époque et pour la plupart, étaient à ciel ouvert; en 1561, une ordonnance de Charles IX édicte contre eux la peine des galères, galères perpétuelles, car en ce temps, lorsqu'on avait été rivé aux bancs de la chiourme, on ne les quittait jamais; en 1554, en 1607, on établit aux portes de Paris un poste spécial d'archers chargés d'en interdire l'entrée aux mendians qui se présentent. Le mal est général, il envahit la France; les provinces ont recours aux moyens les plus étranges pour se débarrasser de cette « teigne. » A Grenoble, la municipalité institue un fonctionnaire dont l'unique mission est de parcourir les rues de la ville et de renvoyer les mendians; on le nomme le *chasse-gueux*, le *chasse-coquins* (1). En 1606, un arrêt du parlement de Paris, en date du 18 janvier, décide qu'ils seront fouettés en place publique par les valets du bourreau; de plus on leur met une marque particulière sur l'épaule, et en vertu d'une ordonnance de 1602 on leur rase la tête.

Nous touchons enfin au moment où les dispositions coercitives des ordonnances vont faire place à des mesures préventives dans lesquelles l'humanité aura sa part. Le premier qui semble s'être préoccupé du sort des mendians et de les utiliser en leur imposant un travail rémunéré est Jean Douet de Romp-Croissant, très étrange personnage qui représente le type de ce qu'on appelait alors un homme à projets. Il ne lui en coûte pas d'en faire; lui aussi, il eût, sans trop de peine, pu fournir une idée par jour. Il publia par livraisons, « par cayers, » une série de mémoires adressés à la reine-régente et intitulés *la France guerrière* (2). En parcourant ce fatras

(1) On eut souvent recours à cette singulière mesure, car on la trouve mentionnée dans le registre des délibérations de la municipalité de Grenoble le 20 mai 1532, le 6 avril 1587, le 1er février 1599, le 28 juillet 1602, le 24 juin et le 31 juillet 1611. — *Recherches sur le paupérisme en France au seizième siècle*, Berriat Saint-Prix, 1843. *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques*, t. IV.

(2) Paris, de l'imprimerie de Mathurin et Jean Henault, petit in-4°, 1644.

plein le plus souvent de rêvasseries dont l'application eût été impraticable, on est surpris de trouver le germe d'institutions excellentes; c'est lui qui le premier proposa d'organiser les monts-de-piété, qui ne devaient être ouverts en France que le 1er janvier 1778; enfin, considérant d'une part la saleté des rues de Paris, le danger que les malfaiteurs y font courir aux passans (1), de l'autre le nombre extraordinaire des mendians, il imagine d'employer ceux-ci à nettoyer la ville et à protéger les citadins. Pour cela, il les dispose de cinquante pas en cinquante pas dans les rues, armés de pelles et de balais, de façon à enlever les ordures et à pouvoir s'appeler les uns les autres pour aller au secours des personnes attaquées par les voleurs. Ce projet, qui avait un côté pratique et raisonnable, ne reçut même pas un commencement d'exécution, et le sieur Douet de Romp-Croissant en fut pour ses frais de style.

C'est à Louis XIV, ou pour mieux dire à M. de Belièvre, premier président du parlement, que revient l'honneur d'avoir inauguré en cette matière un système hardi et fécond, ce qu'alors on nomma « le renfermement des pauvres. » Une déclaration en forme d'édit, datée du 4 mai 1656, créa l'hôpital-général, composé principalement de trois maisons : Notre-Dame de la Pitié, la maison de Saint-Denis ou le Petit-Arsenal, dite la Salpêtrière, et Bicêtre, qu'on appelait aussi Saint-Jean. A ces trois établissemens principaux était adjointe la maison Sainte-Marthe ou maison Scipion, qui servait à la fois de boucherie et de boulangerie pour le ravitaillement des refuges obligatoires qu'on allait ouvrir. Si l'on en croit Sauval, le nombre des mendians à Paris dépassait alors le chiffre de 40,000; c'était « un peuple indépendant qui ne connaissait ni loi, ni religion, ni supérieur, ni police; l'impiété, la sensualité, le libertinage, étaient tout ce qui régnait entre eux. » La mesure était décidée en principe, mais on en redoutait fort l'application; on craignait de ne pouvoir se rendre maître de cette tourbe de grabataires et de besaciers. Tout cependant se passa sans désordre et avec une facilité qu'on n'avait point prévue. On publia au prône de toutes les églises de Paris que le 7 mai 1657 l'hôpital-général serait ouvert pour les pauvres qui voudraient y entrer, et le même jour on fit un « cri public » qui défendait aux mendians de jamais plus demander l'aumône; le 13, on chanta solennellement la messe du Saint-Esprit dans l'église de la Pitié, et le 14 on arrêta, pour en faire des reclus, tous les mendians

(1) « Il a été tué de nuict dans les rues de cette ville de Paris trois cent soixante et douze hommes en trois mois, d'entre la Sainct-Rémy dernière et les Roys en suivant de cette présente année 1644, et il y en a quatorze de tués ledit jour des Roys et plus de huict cents depuis le déceds du feu roy Louis XIII d'heureuse mémoire jusques audit jour. » *La France guerrière*, VIIe partie, p. 293.

qu'on rencontra. La mesure parut efficace et radicale; Paris fut délivré. On en trouve la preuve concluante dans le récit du séjour que deux jeunes Hollandais, les sieurs de Villers, firent à Paris pendant les années 1657 et 1658; ils racontent la visite qu'ils font « au Petit-Arsenal, qu'on a destiné au renfermement des pauvres qui vont truchant par les rues; » ils s'extasient sur les préparatifs qu'ils voient, sur la grandeur des marmites, sur les vastes proportions de l'enclos, et ils terminent par cette réflexion qui mérite d'être retenue, car elle prouve l'excellent résultat qu'on avait atteint : « c'est le plus bel establissement dont on se put jamais adviser, et c'est une merveille qu'on ne voye à présent pas un mendiant dans Paris, qui en fourmilloit autrefois. » L'institution hospitalière fut complétée par la création de l'hôtel des Invalides. L'idée n'était pas neuve. Déjà Henri IV, par ses édits de 1597, 1600 et 1604, avait attribué aux soldats réformés la possession de la maison de la Charité chrétienne (Lourcine), Louis XIII en 1634 avait érigé dans la même pensée Saint-Jean de Bicêtre en commanderie de Saint-Louis, de plus des places de frères lais étaient réservées dans certains couvens aux anciens militaires; mais ces pauvres diables préféraient sans doute la liberté et les chances de l'aumône, car ils ne se rendirent guère aux maisons qui leur étaient destinées. Un arrêt du conseil, daté du 12 mars 1670, décida la construction de l'hôtel des Invalides, qui était déjà habitable dans les premiers mois de l'année 1674, et cette catégorie de mendians disparut.

Dans ce temps-là comme dans le nôtre, Paris était, par rapport aux malfaiteurs, aux vagabonds et aux mendians, l'inverse du tonneau des Danaïdes : on a beau le vider, il se remplit toujours. Toute misère y afflue non-seulement de la province, mais de l'étranger. En 1688, on est loin de l'époque où l'hôpital-général avait refermé ses portes sur les mendians de la ville, car voilà une ordonnance du 24 mars qui leur commande, sous peine d'être envoyés aux galères, de s'éloigner avant le premier jour du carême prochain; les mauvaises années arrivent sur la fin du règne, les désastres militaires et les disettés semblent s'être donné le mot pour amoindrir le royaume; en 1694, on essaie d'installer pour les mendians des ateliers publics; les maisons de refuge regorgent, et ne peuvent plus recevoir de pensionnaires; La Reynie fait faire, quartier par quartier, le recensement de la population quémandeuse et donne le chiffre de 3,376, y compris les femmes et les enfans (1). Six ans plus tard, on perd littéralement la tête, car ce n'est plus à la mendicité qu'on s'en prend, c'est à la charité; une ordonnance de 1700

(1) P. Clément, *la Police sous Louis XIV*, p. 48.

frappe d'une amende de 50 livres toute personne qui aura fait l'aumône à un mendiant. Sous la régence, le grand magicien Law va tout arranger; il lui suffit d'un coup de baguette pour moraliser Paris, lui enlever ses vagabonds et peupler par la même occasion « l'île du Mississipi, » comme dit Buvat. Le 12 mai 1719, la compagnie d'Occident est autorisée à prendre les jeunes gens des deux sexes qu'on élève à la Pitié, à Bicêtre, à la Salpêtrière, aux Enfans-Trouvés, et à les transporter dans l'Amérique française. D'un seul coup, on en dirigea cinq cents sur La Rochelle, où ils furent embarqués; les femmes avaient fait la route en chariot, les hommes à pied, sous l'escorte de trente-deux archers. Pas plus que « l'enfermement » à l'hôpital-général, la transportation ne donna un résultat satisfaisant, car en 1725 le duc de Bourbon ordonne de saisir, de séquestrer et de marquer d'un fer rouge au bras tous les mendians venus des campagnes à Paris. Les hospices devaient être trop étroits; le contrôleur-général Dodun n'est point arrêté par la difficulté. Dans ses instructions aux intendans, il écrit : « Devant être couchés sur la paille et nourris au pain et à l'eau, ils tiendront moins de place. »

La mesure est encore une fois inefficace; en octobre 1749, en mai 1750, on revient au procédé que Law avait mis en usage. D'Argenson, ministre de la guerre, qui, comme tel, était chargé de la grande police, veut de nouveau débarrasser la France des mendians et les expédier dans les colonies. Il faut croire qu'en ce temps-là on n'était point trop savant en géographie, car les auteurs de mémoires ne s'entendent guère : ils parlent des Indes françaises, du Canada, de la Nouvelle-France et même de l'île de Tabago, qui ne nous appartenait pas, sans trop savoir où sont situés ces pays d'outre-mer. Des exempts déguisés enlevaient les mendians, surtout les plus valides, les plus jeunes; les malades étaient traités à l'hôpital-général, puis on faisait partir les convois pour les ports d'embarquement. Quelques servantes rôdant la nuit furent appréhendées et disparurent; des fils d'artisans eurent le même sort. Paris, si prompt à s'effrayer, si crédule, fut pris d'épouvante. On se racontait tout bas d'abord, puis sans contrainte, que Louis XV, dévoré par la lèpre, ne recouvrait la santé qu'en prenant chaque matin un bain de sang humain, et que les enfans enlevés étaient saignés à mort au profit du royal malade. Les choses allèrent loin, jusqu'à l'émeute. Le vendredi 22 mai 1750, il y eut du tapage à Saint-Jean-de-Latran, à la porte Saint-Denis, à la Croix-Rouge; on tua des archers. Le 23, l'émeute éclatait à la butte Saint-Roch; un exempt fut mis en pièces, et la vie de Berrier, lieutenant-général de police, fut plus d'une fois menacée; des charges de cavalerie dégagèrent les

rues. La leçon profita, et, tout absolu qu'il était, le gouvernement dut renoncer à son projet d'envoyer les jeunes mendians dans la Louisiane, pour y travailler aux magnaneries qu'on tentait d'y établir (1). C'est en 1764 qu'on recommence de s'occuper des mendians. Tout individu qui sera surpris demandant l'aumône sera marqué au fer rouge d'une M sur le bras gauche et condamné à neuf ans de galères, à perpétuité en cas de récidive.

La révolution, comme tout violent mouvement social ou politique, amena dans les affaires, dans le travail régulier de l'industrie, une perturbation extraordinaire, et jeta sur le pavé des villes une énorme quantité d'ouvriers que le chômage forcé maintenait en une grande misère, augmentée encore par la disette de ce temps-là. Le premier décret relatif aux mendians est rendu le 20 mai 1790 sur la proposition de La Rochefoucauld-Liancourt. Des ateliers de filature pour les femmes et les enfans, des chantiers de terrassement pour les hommes seront ouverts à Paris ou dans les environs; les invalides et les infirmes seront traités dans les hôpitaux; les mendians étrangers seront expulsés de France, et les mendians venus de la province seront reconduits au lieu de leur naissance avec un secours de route de trois sous par lieue et l'obligation de suivre un itinéraire indiqué; cette disposition de la loi est encore en vigueur aujourd'hui. — Le 11 juin, M. de Necker déclare à l'assemblée que le roi entretient à Paris des ateliers de charité pour 12,000 personnes, indépendamment des ouvriers qui ont été transportés à Saint-Florentin pour travailler au canal de Bourgogne. En exécution de ce décret, que le roi sanctionna, la municipalité de Paris fut autorisée à faire évacuer le couvent des récollets du faubourg Saint-Laurent, celui des dominicains de la rue Saint-Jacques, et à les convertir transitoirement en dépôts de mendicité pour les mendians infirmes et en ateliers de travail pour ceux qui seraient valides. On s'occupe fréquemment de ce sujet à l'assemblée, on fait des théories qu'il est difficile de réduire en axiomes pratiques. Le 15 juillet 1790, La Rochefoucauld-Liancourt s'écrie : « Si le mendiant dit : Faites-moi vivre, la société répond : Donne-moi ton travail; » prémisses redoutables, si elles eussent été poussées à leurs conséquences extrêmes. En octobre 1791, Peuchet propose de l'employer au desséchement des marais, et l'on peut voir que les mauvais jours approchent, car dans la séance du 20 janvier 1792 on parle de la destruction du brigandage et de l'extinction de la mendicité, comme si c'était une seule et même chose. On s'irrite évidemment

(1) *Journal* de Barbier, novembre 1749, mai 1750; — *Journal historique* de Collé, décembre 1749, *passim*.

contre l'inefficacité des mesures prescrites, et, sans en avoir conscience, on fait un retour violent vers le passé, on revient à l'ordonnance de 1700, et un décret du vingt-quatrième jour du premier mois de l'an II formule cette énormité : « tout citoyen qui sera convaincu d'avoir donné à un mendiant aucune espèce d'aumône sera condamné à une amende de la valeur de deux jours de travail, au double en cas de récidive; » puis il ajoute que toute personne convaincue d'avoir demandé de l'argent ou du pain dans les rues ou voies publiques sera arrêtée. On semblait croire qu'il suffisait de décréter l'extinction de la mendicité pour que tous les mendians disparussent. La rigueur est à l'ordre du jour, et le 11 brumaire Gouly propose que tous les mendians soient déportés à Madagascar, où nous possédons trois lieues de côtes; on les embarquerait à Lorient, où un dépôt serait établi. Le projet de décret est adopté. Le 11 ventôse an II (8 mars 1794), Thuriot demande que le comité de secours fasse dans le plus bref délai un rapport sur les mesures à prendre pour éteindre la mendicité dans toute l'étendue du territoire français; c'est toujours la même erreur, la monarchie semble l'avoir léguée à la république. Il est des maux qu'on peut amoindrir, qu'on doit combattre, mais qu'il est impossible d'effacer d'un seul coup. A la proposition de Thuriot la commune de Paris répond quatre jours après par un arrêté où il est dit : « Quant aux mendians valides, lesquels ne peuvent être que fort suspects, les agens nationaux prendront des mesures promptes et sévères pour leur faire cesser leur infâme métier. » C'est là qu'on s'arrêta fort heureusement, car on ne sait jusqu'où l'on aurait été sur cette pente, si les événemens, qui se précipitaient avec une violence sans pareille, n'avaient entraîné tous les esprits vers d'autres préoccupations.

Le directoire fut un bon temps pour la tribu de la mendicité; on lui laissa les allures libres, et elle en abusa. Aux carrefours, sur les ponts, à l'angle des rues, au coin de chaque borne, les béquillards et les malingreux tendaient la main, psalmodiaient leur plainte monotone comme au bon temps du roi Robert. Délivrée de la violence des jours passés, la société française se reprenait à la vie par ce que celle-ci a de plus malsain, les plaisirs faciles, le jeu, les spéculations hasardeuses; sous prétexte d'élégance, les femmes en venaient à se montrer presque nues en public. La sensibilité était plus que jamais à la mode; il eût été cruel de chasser ces pauvres mendians, comme on disait, et on les laissait pulluler dans Paris, où les jours de gala ils assiégeaient la porte des hôtels qu'habitaient les fournisseurs enrichis de rapines. Cependant, lorsqu'ils devenaient trop importuns, lorsque leur nombre s'était augmenté dans des proportions qui menaçaient d'inquiéter la sécurité publique, on les arrê-

tait par bandes, on les jetait dehors avec une bourrade et le conseil de ne plus revenir. Une fois dans la campagne, ils ne restaient pas oisifs, et trouvaient promptement place parmi les rouleurs de plaine, les compagnons de Jéhu, les chauffeurs, qui, sous prétexte de ramener au trône de France les rois légitimes, incendiaient les fermes, arrêtaient les diligences et détroussaient les voyageurs... Ces méfaits de la mendicité ne seront point oubliés lorsqu'on rédigera le code pénal, car l'article 277 édictera la peine de deux ans à cinq ans d'emprisonnement contre tout mendiant qui aura été trouvé travesti ou porteur d'une arme quelconque, d'un instrument propre à l'effraction, quand bien même il n'en aurait fait aucun usage; de plus, sa peine expirée, il sera soumis à la surveillance de la haute police pendant cinq ou dix ans.

Au consulat, on sortit de l'empirisme dont, faute de mieux, on s'était contenté jusqu'alors. — L'arrêté constitutif du 12 messidor an VIII charge une seule autorité de prendre les mesures propres à réprimer la mendicité. « Le préfet de police fera exécuter les lois sur la mendicité et le vagabondage; en conséquence il pourra envoyer les mendians, vagabonds et gens sans aveu, aux maisons de détention, même à celles qui sont hors Paris, dans l'enceinte du département de la Seine. Dans ce dernier cas, les individus détenus par son ordre ne pourront être mis en liberté que d'après son autorisation. » L'agrandissement de la maison de répression de Saint-Denis, la création du dépôt de mendicité à Villers-Cotterets, les articles du code pénal déjà cités, complétèrent l'ensemble des dispositions à la fois préventives et répressives dont l'administration est armée pour refréner autant que possible un mal qui a été inguérissable jusqu'à présent, et qui semble inhérent à la nature humaine, car il a existé, il existe sous toutes les latitudes et dans toutes les civilisations.

II.

La mendicité est une profession, mais elle ne s'exerce pas seulement en tendant la main et en murmurant quelques paroles d'un ton plaintif; elle a bien des formes sous lesquelles elle essaie de se dissimuler sans trop y parvenir. Elle ouvre les portières des voitures de place, elle vend des fleurs, des lacets, des allumettes et du papier; elle crie au milieu des foules : « Voilà, messieurs, des cigares et du feu; » sur les boulevards, aux Champs-Élysées, dans le jardin des Tuileries, elle ramasse les bouts de cigares rejetés par les fumeurs, les hache menu et les cède pour 1 franc la livre aux habitans des garnis mal famés; elle vend des chapelets et offre l'eau

bénite à la porte des églises, dont elle envahit le péristyle aux jours de mariage et d'enterrement, prenant une figure riante ou pleurarde selon la circonstance. Mêlée à des êtres hybrides ou impurs, elle assaille dans les sombres vestibules du passage de l'Opéra les personnes qui sortent du théâtre; elle tourne la manivelle des orgues retentissantes; aveugle, elle joue de l'accordéon sur le pont des Arts; elle chante dans la cour des maisons; elle attire les petits Italiens pour les jeter dans nos rues; elle loue, à tant par jour, des enfans qu'elle exhibe avec impudence pour exciter l'attention des passans. Aux heures des fêtes populaires, le 15 août, le 1er de l'an, le dimanche et le mardi gras, elle abuse de la tolérance tacite de l'administration pour envahir tous les chemins et obstruer toutes les avenues; agressive, persistante, odieuse, elle se montre ces jours-là ce qu'elle serait incessamment, si l'on n'y mettait bon ordre.

La forme la plus insupportable de la mendicité est celle que lui donnent ces industriels de moralité suspecte qui viennent à domicile montrer des certificats d'infortune et des attestations de bonne conduite. Ceux-là sont les pires des mendians; ils sont très nombreux, et semblent avoir divisé d'un commun accord la population parisienne en catégories distinctes qu'ils exploitent sans jamais empiéter les uns sur les autres. Qui n'en a vu entrer chez soi? qui n'a remarqué leur mine à la fois insolente et humble, leurs cheveux gras, leurs vêtemens, qui gardent encore quelques traces d'élégance sous la crasse et l'usure? qui n'a observé leurs yeux inquiets et fureteurs? qui ne s'est détourné au souffle chaud de leur haleine chargée d'alcool? Ils ont l'échine courbée, la voix plaintive, ils énumèrent avec complaisance le nombre de personnages importans qui ont daigné « les honorer de leur bonté. » Ils demandent qu'on veuille bien signer sur le papier qu'ils présentent afin d'avoir toujours sous les yeux le nom de leur bienfaiteur, nom qu'il faut toujours refuser d'écrire, car il servirait invariablement à faire des dupes. C'est l'envie, la paresse, quelque vice secret qui les a faits ce qu'ils sont; un fonds d'orgueil a subsisté, et ils viennent tendre la main dans le salon ou l'antichambre, au lieu de la tendre au coin des rues. A bien regarder leurs fortes mains, où les tendons et les veines forment des saillies vigoureuses, on comprend qu'elles sont aptes non-seulement à empocher l'aumône, à lever le verre sur le comptoir d'étain des cabarets, mais encore à faire lestement sauter la gâche des serrures trop bien fermées. Si on leur dit qu'on prendra des renseignemens sur eux, ils s'éloignent en affirmant qu'ils n'ont rien que de très honorable dans leur passé, mais ils ne reparaissent plus. En effet, il est bien rare que l'on ne

trouve à leur compte quelques démêlés avec la préfecture de police, souvent avec les tribunaux correctionnels, parfois même avec la cour d'assises. Les plus malins, ceux qui ont des raisons pour redouter une sorte d'interrogatoire, écrivent, sollicitent une aumône et prient qu'on la dépose chez le portier, où ils reviendront la chercher. Afin de mieux attendrir leurs dupes, ils s'affublent souvent des titres les plus baroques; il en est un, bien connu des gens de lettres, qui, portant très réellement le nom d'un écrivain mort aujourd'hui, signe en manière de protocole « poète et membre de l'académie flosalpine. » C'est un homme de cinquante ans, fort alerte, qui pourrait trouver à gagner sa vie en travaillant, mais qui préfère subsister d'aumônes, tout en étant nourri par sa mère, pauvre vieille de soixante-dix-huit ans qui fait le dur métier de marchande des quatre saisons lorsque ses infirmités le lui permettent.

Jadis la tolérance administrative était plus étendue qu'aujourd'hui; on laissait volontiers vaquer par les rues les culs-de-jatte, qui se traînaient et sautillaient dans leur écuelle de bois comme des crabes blessés; les manchots vous mettaient leur moignon sous le nez; une monstruosité physique était une fortune, et rapportait des rentes comme un bon placement sur hypothèque. C'était là un pénible spectacle pour la population qui ne ménageait point les plaintes; tous ces malheureux ont été ramassés un à un et distribués çà et là dans les établissemens de bienfaisance. Si, par égard pour la moralité publique, on a débarrassé nos promenades et nos rues de tous les écloppés dont l'aspect était repoussant, il n'a pu en être ainsi des infirmes, des invalides, qui, refusant avec énergie d'entrer dans les dépôts de mendicité ou dans les hospices, savent attirer les aumônes sans les solliciter, et excellent à dépister la surveillance des sergens de ville. Un coup d'œil suppliant, une parole murmurée à voix basse, un geste de prière, leur suffisent; ils n'ont rien demandé, mais ils ne peuvent refuser ce qu'on leur offre, et le temps n'est plus où l'on punissait les personnes charitables. Ils prennent mille précautions pour déjouer les regards trop vigilans des inspecteurs, et souvent ils y réussissent. Un manchot, qui semblait avoir élu domicile sur le trottoir de la rue de Choiseul, apostait des éclaireurs qu'il payait pour l'avertir de l'arrivée des agens. Le mendiant le plus habile pour recevoir sans demander que j'aie jamais vu exerce son industrie à Paris depuis longtemps déjà. Il est infirme et ne se meut qu'avec difficulté. Il choisit l'heure où le boulevard des Italiens est encombré de promeneurs, où la rue Vivienne est remplie par les gens qui sortent de la Bourse; longeant les boutiques, s'aidant d'un bâton, n'avançant qu'avec une peine extrême et avec des gémissemens entrecoupés, il se mêle

à la foule, les yeux braqués devant lui, dissimulés derrière de larges lunettes et ne regardant personne; avec beaucoup de malice, quand il lui faut traverser une rue, il prie un sergent de ville de lui prêter l'appui de son bras. Il est pitoyable à voir; dans sa main gauche entr'ouverte et négligemment tendue, on glisse quelques sous, parfois des pièces blanches, qui, avec une prestesse extraordinaire, disparaissent immédiatement dans ses poches. Nul ne joue son rôle mieux que lui; il est passé maître en son art. Qu'on ait la patience de le suivre, on le verra entrer sous une porte-cochère, dans une rue peu fréquentée, compter sa recette, puis, lorsqu'elle lui paraît satisfaisante, prendre une allure moins douloureuse et monter dans un omnibus qui le ramènera vers le faubourg Saint-Martin, où il habite.

Si l'on va aux renseignemens, voici ce qu'on apprendra : ce mendiant émérite est un Badois réfractaire; réfugié en France, il a servi en Algérie au titre étranger; dans un duel, à Bone, il a reçu la blessure qui lui fait la marche si pénible. Revenu à Paris, il a été arrêté le 31 août 1838 sous l'inculpation d'un vol à l'aide de fausses clés; une ordonnance de non-lieu, rendue le 22 octobre de la même année, le remit en possession de sa liberté, qu'il ne conserva pas longtemps, car le 31 mars 1839 il était encore arrêté pour vol et engagement d'une montre au mont-de-piété. Le 16 décembre, il sort de Sainte-Pélagie après avoir purgé une condamnation à six mois de détention. Le 16 octobre 1840, il est arrêté de nouveau rue de Choiseul au milieu d'un groupe d'une cinquantaine de personnes, devant lesquelles il mange ou plutôt dévore un pain avec avidité; il est coutumier du fait, disent les rapports. Le 14 avril 1841, il est conduit au dépôt comme prévenu de vol et mis à la disposition du procureur du roi, qui le fait relaxer; condamné à vingt-quatre heures de prison pour mendicité avec insistance, le 6 février 1847 il est, en vertu de l'article 274 du code pénal, mis à la disposition de la préfecture de police, qui l'envoie au dépôt de mendicité, où en neuf mois il se fait une masse de 53 francs. Le 26 février 1849, il rencontre une ancienne concubine dont il ne paraît pas avoir gardé un bon souvenir, car il la roue de coups et lui vole une reconnaissance du mont-de-piété. On l'expulse de France, mais il y revient en 1852. Il est encore saisi en flagrant délit de mendicité; on obtient contre lui un arrêté d'expulsion; la minute porte en marge cette note caractéristique : « il est réfractaire du grand-duché de Bade, avoir soin de ne pas le diriger sur la frontière de ce pays. » On le conduit à Boulogne pour qu'il puisse gagner l'Angleterre. Certains plaisirs faciles de Paris l'attirent, il revient encore : c'est un fait de ban rompu pour lequel il est, le 20 mai 1855, condamné à trois mois de prison;

on lui notifie un nouvel arrêté d'expulsion qu'on n'exécute pas, car le malheureux promet de ne plus mendier. Il a tenu parole : il ne tend pas la main, mais il accepte tout ce qu'on met dedans. En somme, est-ce un impotent qui ne peut travailler et qui rigoureusement est excusable de s'adresser à la commisération publique? Nullement. Il est tailleur de son état, et assez habile même; il a deux bons bras, deux bonnes mains, mais il trouve plus lucratif et moins pénible d'aller geindre dans les rues et de duper les âmes charitables.

C'est le cas de répéter la vieille citation : *ab uno disce omnes*. Si je me suis si minutieusement étendu sur cette espèce, ainsi que l'on dit en langage administratif, c'est que, sauf les détails particuliers, elle se reproduit presque invariablement. On peut affirmer d'une manière générale qu'il n'y a pas un mendiant sur cent qui soit digne d'intérêt. Du reste, ils ne savent pas pourquoi on les poursuit, et il est très difficile, sinon impossible, de leur faire comprendre qu'ils commettent un délit prévu et réprimé par la loi. Tout le monde a remarqué qu'aux heures des repas militaires les casernes sont entourées par des gens déguenillés auxquels les troupiers compatissans donnent le trop-plein de leur gamelle, mais on ne croirait pas que cela est considéré comme une sorte de profession. Un mendiant, arrêté en flagrant délit et interrogé par le commissaire de police sur ses moyens d'existence, répondit : « Je vais manger aux casernes. » Le mendiant est rarement un vagabond; ce n'est pas lui qu'on découvre blotti derrière les tas de fagots des fours à plâtre, ou couché dans les conduites d'eau provisoirement déposées sur la voie publique; en hiver du moins, il a une sorte de domicile où il va dormir moyennant quelques sous payés chaque soir. Il y a à Paris neuf garnis où les mendians simulant des infirmités vont se réfugier la nuit (1). Comme dans les anciennes cours des miracles, ils y redeviennent parfois plus ingambes qu'on n'imaginerait. En été, quelques-uns ont un autre procédé, qu'ils partagent du reste avec beaucoup d'ouvriers pauvres ou très économes. Ils vont coucher hors Paris, à Asnières, à Bois-Colombe, dans ces affreuses petites campagnes qui sont aux portes des fortifications. Ils se glissent dans les jardins, s'y tapissent sous les arbres, s'abritent dans les massifs, et lorsque par hasard ils y rencontrent l'une de ces grottes factices chères aux bourgeois parisiens, ils ne se font pas faute d'y établir leur chambre à coucher.

Il est une catégorie qui est plus intéressante, car elle est frappée d'une infirmité cruelle dont cependant la belladone peut donner les

(1) Rue Traversière-Saint-Antoine, rue Blomet, rue Cambronne, rue de l'Oreillon, passage de l'Isly, faubourg du Temple, rue des Lyonnais, rue du Poirier, rue Maubuée.

apparences; je veux parler des aveugles. On semble avoir abandonné certains emplacemens à ceux qui, reculant devant la discipline fort douce des Quinze-Vingts, préfèrent les hasards de l'indépendance et de la charité. C'est une croyance dans le peuple de Paris que la plupart des aveugles mendians sont millionnaires. Autrefois, devant les jardins de l'hôtel Gontaut, qui s'appuyaient contre le boulevard des Capucines, entre la rue Louis-le-Grand et la rue de la Paix, se tenait un aveugle accompagné d'un caniche. Tous les jours, aux mêmes heures, il arrivait et partait; assis sur un pliant, la tête couverte d'un bonnet de laine, le corps enveloppé d'un grand carrick à sept collets, il levait vers le ciel des yeux laiteux, sans expression ni regard, et de temps en temps il secouait une tire-lire en fer-blanc. — Il était de tradition dans le quartier qu'il avait donné 300,000 fr. de dot à sa fille, mariée à un notaire, et que le soir on l'avait souvent aperçu dans une loge de rez-de-chaussée à l'Opéra, où il se rendait dans sa voiture. Je crois qu'il faut en rabattre, et dire simplement que les aveugles ne font pas de mauvaises recettes. Ce qui le prouve, c'est qu'ils sont très recherchés en mariage par de jeunes ouvrières qui trouvent près d'eux une vie abondante et peu surveillée. Debout le long des portes, à genoux quelquefois, ayant soin même, dans certains cas, d'abriter prudemment leurs yeux derrière des lunettes de couleur, les aveugles portent généralement sur leur poitrine un tableau qui représente l'accident par lequel ils ont perdu la vue, ou simplement un écriteau qui appelle l'attention des passans, une seule phrase même : « si je ne vous vois pas, Dieu vous voit. » J'ai lu et retenu l'inscription suivante : « sans fortune et réduit à la plus affreuse misère, ayez pitié d'un pauvre aveugle des deux yeux. » Les plus heureux sont ceux qui se sont emparés, sur un pont, d'une place que l'on consent à ne pas leur disputer en vertu de l'axiome : possession vaut titre. Ceux-là jouent de l'accordéon et rassemblent parfois un grand nombre de personnes autour d'eux. Le pont des Arts a été le théâtre de luttes célèbres; les Apollons et les Marsyas de la cécité tiraient de leur insupportable musique à soufflet des miaulemens éperdus, s'injuriaient pendant les entr'actes, et empochaient des sommes assez rondes. Un jour que je passais par là, j'ai vu une femme, femme de ménage ou femme légitime, qui apportait le dîner à l'un de ces aveugles; elle lui mit dans la main une gamelle en fer-blanc qu'il déboucha rapidement; il la flaira et dit : « Qu'est-ce que c'est encore que ça? — La femme répondit avec une certaine expression de crainte : — Mais c'est un ragoût de mouton aux petits pois. — Eh! que le diable t'emporte avec ton mouton, tu sais que je n'aime que le bœuf! » Je retins mon aumône et la gardai pour une occasion meilleure.

Celui-là n'était pas le seul à tirer bon profit de son infirmité, car je lis dans un rapport du 17 septembre 1853 : « Quelques aveugles viennent à Paris pendant la belle saison, et retournent avec des ressources passer l'hiver en famille. »

Ceux dont je viens de parler ont une excuse qu'ils peuvent, au besoin, faire valoir : ils sont invalides et infirmes. Aussi, quoique la mendicité soit en principe interdite à Paris, on n'ouvre pas trop les yeux, et souvent même on les ferme tout à fait. Le monde des mendians est du reste assez difficile à manier et volontiers récalcitrant, ne faisant jamais à la force un appel dont ils connaissent d'avance toute l'inanité, mais cherchant presque toujours, par des doléances et des jérémiades, à provoquer l'intervention du public, lorsque les inspecteurs apparaissent. Quand ces quémandeurs ne peuvent gagner au pied, ils se laissent tomber à terre, pris d'une insurmontable faiblesse; si on parvient à les relever, ils ne marchent plus, ils se traînent, et la foule s'amasse; émue de pitié pour une si manifeste infortune, elle interpelle les agens, leur reproche leur barbarie, et jette force petite monnaie au malheureux que l'on entraîne. C'est autant de gagné pour adoucir les jours de captivité qui vont suivre. Il faut donc que le flagrant délit soit bien constaté pour qu'on se résigne à les arrêter dans un lieu public, à courir les chances d'occasionner un rassemblement qui pourrait ne pas témoigner une sympathie excessive à des sergens de ville faisant leur devoir. Les moins à plaindre sont ceux qui, munis d'une autorisation préalable en règle, exercent, sous prétexte de certains métiers qui n'en sont pas, une mendicité déguisée. Cette catégorie, qu'on restreint autant que possible, est encore assez nombreuse; elle se compose de ce que l'administration appelle plaisamment les quatre mendians : ce sont les bateleurs, les joueurs d'orgue, les chanteurs et les musiciens ambulans.

III.

Autrefois les bateleurs s'établissaient partout, sur les places, sur les boulevards, dans les rues, et je me souviens très nettement d'avoir vu, juchés sur des échasses, des hommes qui conduisaient des dromadaires montés par des singes à travers la place Vendôme et la rue Saint-Honoré. Il en était de même pour les autres industriels que je viens de nommer; la voie publique leur appartenait, et bien souvent les voitures, les piétons, étaient arrêtés dans leur marche par un groupe compacte de badauds réunis autour d'un saltimbanque où d'un chanteur. Plus d'une fois on essaya de remédier à cet

inconvénient; des ordonnances de police furent rendues le 3 messidor an IV, le 3 avril 1828, le 14 décembre 1831, le 17 novembre 1849, le 30 novembre 1853; enfin une dernière, promulguée le 28 février 1863 et résumant les précédentes, régla la matière d'une façon définitive. Les principales dispositions stipulent que tout individu qui veut se livrer à la profession de bateleur, de joueur d'orgue, de chanteur ou de musicien ambulant, doit se munir d'une permission délivrée par la préfecture de police. Pour l'obtenir, il faut être Français, domicilié depuis un an dans le ressort de la préfecture, et avoir une moralité suffisante pour résister aux chances d'une enquête. Cette autorisation doit être renouvelée tous les trois mois; elle est transcrite sur un livret que l'on remet au permissionnaire, et qui, indépendamment de l'ordonnance *in extenso* du 28 février 1863, contient la nomenclature de 63 emplacemens où de tels métiers peuvent s'exercer sans contrainte et sans inconvénient. De plus le port d'une médaille numérotée est de rigueur. Il est expressément interdit à ces industriels de carrefours de se faire accompagner par des enfans âgés de moins de seize ans, de prêter leur médaille, de deviner, de pronostiquer ou d'expliquer les songes, de se livrer en public à aucune opération qui pourrait se rattacher aux professions de pédicure ou de dentiste. Une décision délibérée et prise en conseil d'administration a fixé à 600 le chiffre des autorisations qui pourraient être accordées, 150 aux bateleurs, 150 aux joueurs d'orgue, 150 aux chanteurs, 150 aux musiciens. Ce maximum n'est pas atteint aujourd'hui, et dans chaque catégorie on s'est arrêté à 100. Le nombre en est cependant bien plus considérable. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil dans les cours des maisons, dans les cafés de bas étage; mais c'est là de l'industrie privée, nul n'a le droit d'empêcher un propriétaire de maison ou de restaurant de laisser entrer chez lui les chanteurs et les musiciens. Ceux que j'ai sommairement désignés peuvent seuls exercer leur métier sur la voie publique.

Parmi les bateleurs qui se sont fait une certaine réputation à Paris, il faut compter en première ligne Pradier le bâtonniste. C'était un ancien garçon marchand de vin, qui, placé à l'une des plus mauvaises barrières de Paris et souvent obligé de faire évacuer le cabaret dont il avait la garde, était parvenu à manier la canne avec une adresse redoutable. Par suite d'une très haute intervention, il était autorisé à exercer ce qu'il appelait « son art » dans toutes les villes de l'empire, et à Paris on lui avait concédé certains emplacemens interdits aux autres saltimbanques, notamment un coin de la place de la Madeleine, la place des Pyramides, la place de la Bourse le dimanche, le carré Marigny aux Champs-Élysées; il ne

resta point là, parce qu'il ne voulut pas acquitter au profit de la préfecture de la Seine 15 francs de location par mois et 5 francs pour le droit des pauvres. Nul ne fut plus arrogant avec le public; il le taxait à une somme fixe, sinon il restait immobile, ses bâtons à la main, ricanant et se moquant de ceux qui le regardaient. Il était d'une habileté extraordinaire, et jamais voltige de cannes ne fut exécutée avec une agilité pareille. La précision de son coup d'œil et la sûreté de ses mouvemens étaient faites pour surprendre. C'était un petit homme râblé, solide, impudent, souvent fort humble avec les autorités dont il dépendait, quoique d'une insolence extrême avec les simples curieux. On a raconté bien des fables sur lui; on a dit qu'emporté par une dévotion excessive, il ne faisait que prélever 2 francs pour vivre sur ses recettes quotidiennes, et donnait le reste aux églises. C'est là une de ces légendes populaires communes en tout pays à ceux qui sortent un peu de la foule; il était marié, vivait sobrement et élevait deux enfans avec les produits de son industrie. Cependant aux mois de mai et de juin 1848 il donna la moitié de son bénéfice, une fois par semaine, à la caisse de secours des ouvriers sans travail. Il est mort presque subitement en 1864.

Au nombre des bateleurs qui exploitent actuellement Paris, on pourrait nommer le marchand d'eau de Cologne vêtu d'un uniforme anglais, — le sauvage à qui les Incas ont livré en Afrique le secret de la pâte diamantée des Arabes pour faire couper les couteaux et les rasoirs, — un vieillard qui montre une rate blanche et explique sérieusement que c'est la femelle du cochon de mer en vain cherché par les naturalistes les plus célèbres, — le père des ouvriers, figure assez originale, moustache et barbiche, qui débite un baume unique avec lequel il a guéri la blessure reçue par Napoléon à l'attaque de Ratisbonne, — l'homme de Lyon qui, se piquant de belles manières, jongle avec les poids, et même à l'occasion avec les spectateurs mécontens. On n'en finirait pas si l'on voulait citer tous ces artisans de l'adresse et de la réclame qui vivent de la crédulité et de la curiosité parisiennes. C'est principalement sur les places ouvertes aux abords de l'ancienne enceinte urbaine qu'ils travaillent devant les fainéans, les ouvriers en goguette, les soldats en permission. En tout cas, ils ne peuvent commencer ce qu'ils nomment prétentieusement leurs représentations avant huit heures du matin; le soir, ils doivent avoir plié bagage à six heures en hiver et à neuf en été. Les cabarets des environs, les estaminets douteux qui avoisinent les barrières, savent le plus souvent à combien s'est élevée la recette de la journée.

Le joueur d'orgue est bien déchu; la rue lui appartenait jadis, et il s'arrêtait devant toute fenêtre pour moudre ses airs, comme on l'a dit assez spirituellement; souvent il était accompagné par des

hommes vêtus en femmes ou en paillasses qui gesticulaient et chantaient. Vers 1830, un de ces saltimbanques adjoints était fort connu des Parisiens sous le nom du Marquis à cause du costume qu'il portait. C'était un homme maigrelet, très leste, très agile, âgé d'environ cinquante ans; il excellait à lancer dans la fenêtre ouverte d'un quatrième ou d'un cinquième étage une pièce de deux sous enveloppée d'un cahier de chansons; on lui renvoyait le double par le même chemin. On a prétendu qu'il appartenait à la police secrète, à laquelle il rendait d'importans services. La vérité est plus mystérieuse encore. Cet homme, qui courait Paris avec son habit pailleté, sa veste brochée, ses bas de coton d'un blanc irréprochable, sa coiffure poudrée à l'oiseau royal, était un ancien chauffeur qui avait, à l'actif de son passé, des forfaits effroyables. Il passait pour riche, et je crois qu'il a été assassiné.

Un orgue neuf coûte de 400 à 500 francs, un orgue d'occasion qui peut servir encore vaut 100 ou 150 francs; c'est donc là une grosse dépense, une première mise de fonds que bien peu de malheureux sont en état de faire. Vivant au jour le jour de ressources très aléatoires, ils sont obligés de louer leur instrument et de grever leur budget d'une somme relativement considérable : un petit orgue, propre à être facilement porté sur le dos, se loue depuis 50 centimes jusqu'à 1 fr. pour la journée; ces grandes et belles orgues de Crémone, qui simulent un orchestre complet, se louent en moyenne 10 francs par jour, et exigent de plus un conducteur qui est payé 2 francs. Avec ces dernières, on fait généralement des recettes fort belles, et on rentre parfois le soir au logis avec une cinquantaine de francs de bénéfice. Les joueurs de petites orgues avaient et ont peut-être encore une industrie d'une moralité fort équivoque qui, en leur laissant courir des chances assez graves, leur rapportait quelque argent. Ils sortaient de Paris sous prétexte d'aller jouer dans les cabarets de la banlieue, et lorsqu'ils franchissaient la barrière pour rentrer dans la ville, ils avaient remplacé leur rouleau pointé par un rouleau tout semblable d'apparence, mais creux à l'intérieur, hermétiquement bouché, et qu'ils avaient rempli d'une eau-de-vie qui, ainsi dissimulée, passait en franchise devant les employés de l'octroi. Plusieurs, qui sans doute avaient été dénoncés par quelque camarade jaloux de l'invention, furent saisis, et répondirent devant les tribunaux de ces essais trop bien combinés de libre échange.

Parmi les musiciens, il ne faut point oublier l'homme-orchestre qui porte un chapeau chinois sur sa tête, une flûte de Pan sous les lèvres, des sonnettes aux genoux, des cymbales entre les jambes, une grosse caisse sur le ventre, et un triangle je ne sais plus où. Ses exercices doivent l'altérer prodigieusement, car, dès qu'il a reçu

quelque argent, il entre chez ce qu'il nomme le *mastroquet*, c'est-à-dire chez le marchand de vin. Les chanteurs sont le plus souvent des ouvriers mutilés qui, en raison des blessures ou des infirmités qui les privent forcément de travail, essaient de gagner leur vie par ce pénible moyen. On en voit cependant qui mènent ce genre d'existence si voisin du vagabondage par un besoin d'indépendance malsaine et hasardeuse : il y a en ce moment même à Paris une femme, relativement bien née, — dont un très proche parent occupe une situation importante, — qui est chanteuse des rues, et va, dans les cours des maisons, sur les emplacemens autorisés, dans les cabarets borgnes, *goualer* des romances sentimentales et prétentieuses. Bien souvent on a voulu l'arracher à cet affreux métier, elle-même a promis mainte et mainte fois d'y renoncer : quelque chose de mystérieux la pousse, qui la rejette sur les pavés; elle reprend le cahier de chansons et sa vie de bohême. Il paraît qu'à tout âge on peut subsister de cette singulière profession, car il y a un vieux bonhomme de soixante-dix-huit ans qui, s'accompagnant d'une guitare et chantant d'une voix chevrotante, presque éteinte, trouve moyen de se faire un revenu de 45 fr. par mois. Du reste, pour beaucoup de gens, c'est un vrai métier, et il y en a qui l'exercent de père en fils.

Est-ce parmi les mendians, les musiciens ambulans, les bateleurs ou les vagabonds qu'il faut ranger ces petits Italiens qui, depuis quelques années surtout, pullulent dans nos rues? On ne sait en vérité. Ils appartiennent à chacune de ces espèces : ils reçoivent des aumônes, ils jouent de la harpe ou du violon, ils montrent des marmottes ou des singes, et bien souvent la nuit on les ramasse pelotonnés sous les bancs du boulevard, contre le parapet des quais, sur le seuil des portes cochères. Cette sorte de mendicité semble douée d'une force d'inertie ou d'une habileté de persistance qui lasse le public, la police, les tribunaux et même la diplomatie. Ce n'est pas d'hier que l'on s'en plaint. Dès le 18 septembre 1824, une décision prise par M. de Corbière, alors ministre de l'intérieur, autorisait la translation à la frontière de ceux de ces enfans arrêtés en récidive. Une ordonnance du préfet de police en date du 20 septembre 1828 leur enjoint d'avoir, dans l'espace d'un mois, quitté le territoire français, sous peine « d'y être contraints par toutes voies de droit. » Un arrêt de condamnation, rendu par le tribunal correctionnel le 22 juin 1837 contre Vincente Brigi, âgé de quinze ans, et Luigi Gozzolo, âgé de douze ans, tous deux natifs de Parme, dit avec plus de raison que de grammaire que « les animaux et les instrumens qui sont confiés à ces enfans ne constituent point l'exercice d'une profession, et ne sont qu'un moyen de dissimuler la mendicité qu'ils exercent. » Autrefois c'étaient les pays de

Savoie, de Chiavari, de Parme, qui, pauvres et dénués, poussaient vers la France ces petits émigrans. Cela s'était fait de tout temps, et l'histoire de Fanchon la Vielleuse est du siècle dernier. Ils venaient chez nous, ils faisaient le pénible métier de ramoneurs, jouaient de la vielle, montraient « la marmotte en vie, » dansaient une informe bourrée, et chantaient *Dica*, *Zanetta*, ou la *Catarina*. Aujourd'hui le lieu de recrutement est en grande partie déplacé. L'expédition menée en 1860 par Garibaldi a eu pour résultat de faire entrer le royaume des Deux-Siciles dans les habitudes des peuples civilisés. Autrefois, du temps des Bourbons, comme il était admis que tout individu qui demandait un passeport pour l'étranger ne pouvait être qu'un jacobin, on ne délivrait guère de permis de voyage. Il n'en est plus ainsi, et chacun peut circuler à sa guise. Les habitans des provinces méridionales ont bien vite profité de ce droit nouveau pour se débarrasser de leurs enfans et pour les répandre sur le monde entier. C'est la Basilicate qui fournit les neuf dixièmes de ces petits malheureux (1). C'est une sorte de commerce monstrueux dont ceux qui s'en rendent coupables ne comprennent probablement pas l'immoralité; les choses se passent régulièrement et le plus souvent par-devant notaire; c'est la traite des blancs. Un entrepreneur parcourt les villages, recueille les enfans qu'on veut bien lui remettre et les prend à bail, ordinairement pour trois ans. Tout ce que ces enfans gagneront, n'importe où, pendant ce laps de temps, lui appartient, et en échange il donne à la famille une somme définitive ou une somme annuelle. On signe des actes en forme, stipulant dédit en cas de non-exécution des clauses du traité. J'ai plusieurs de ces contrats sous les yeux. Il est impossible d'y mettre plus de naïveté et de bonne foi. Un père loue son fils comme il louerait un champ. L'enfant est un capital dont le produit appartient légitimement au père. C'est là le principe; il est fort simple, comme on voit. Très immoral chez nous et absolument contraire à nos usages, il n'a rien qui choque les populations de la Basilicate, pour lesquelles il devient une ressource parfois fructueuse. Les entrepreneurs se croient si bien dans leur droit que souvent, à l'étranger et notamment à Paris, ils ont eu recours à leurs consuls pour faire respecter la lettre de sous-seing par les exploités lorsque ceux-ci s'y montraient récalcitrans.

Cette industrie a ses commis voyageurs, ses recruteurs, ses placiers. Les uns vont chercher les enfans, et les conduisent à Paris entre les mains d'un *patron* qui les attend et les paie tant par tête;

(1) La majeure partie de ces pauvres virtuoses viennent de Marsicovetere, Corleto, Laurenzano, Calvello, Piccinisco, Viggiano.

d'autres préviennent les intéressés que dans tel village se trouve un enfant bon musicien et de physionomie agréable; d'autres enfin, et ce ne sont pas les moins dangereux, lorsqu'ils apprennent qu'un patron a été expulsé par mesure administrative, réunissent les pauvres petits qui appartenaient à sa bande, en saisissent la direction et les exploitent. Le métier n'est pas mauvais. Un de ces hommes, surnommé *il Cieco*, vit actuellement à Londres avec une fortune évaluée à plus de 200,000 francs gagnés dans cet affreux commerce. Autrefois ils défendaient à outrance leurs prétendus droits; aujourd'hui, plus prudens et éclairés par quelques arrêts de condamnation, ils prennent la fuite dès qu'ils se sentent inquiétés et abandonnent les enfans, qui deviennent ce qu'ils peuvent. La naïveté de leurs coutumes mêle parfois un élément extraordinairement comique aux faits les plus graves. En 1867, le nombre toujours croissant des petits Italiens força l'administration à user de rigueur; les patrons furent, tous et individuellement, prévenus à domicile que, s'ils ne cessaient immédiatement leur métier, on les reconduirait à la frontière en vertu de la loi du 3 décembre 1849. On aurait pu croire qu'ils s'adresseraient à leur ministre plénipotentiaire, au ministre de l'intérieur, au préfet de police, pour faire rapporter la mesure d'expulsion. Nullement; à la date du 10 octobre 1867, ils rédigent une adresse au peuple français et font leurs adieux à « la terre hospitalière, sœur de l'Italie. » L'adresse tout entière est un modèle de rhétorique et de lieux-communs.

Le personnel des patrons est loin d'être irréprochable, et, si l'on pouvait fouiller dans le passé de chacun d'eux, il n'est pas douteux qu'on n'y trouvât des souvenirs médiocrement édifians. Un inspecteur de police m'a dit le mot : c'est de la société bien mélangée. Je le crois sans peine. Il y a un peu de tout : de réels virtuoses qui ne manquent pas d'un certain talent, des gens pour qui le brigandage eut quelque charme, des hommes qui ont quitté leur pays parce qu'ils y vivaient en mauvais termes avec la justice depuis qu'ils avaient « fait une peau, » des curieux qui veulent parcourir le monde, des mécontens de la politique, des philosophes sans préjugés qui dans leur prochain ne voient et ne cherchent que la matière exploitable. Entre des mains pareilles, les enfans ne sont point heureux, et, n'était l'insouciance de leur âge, il y aurait parfois de quoi les désespérer. Les tribunaux ont eu à sévir contre des faits d'une cruauté abominable; mais le plus souvent les condamnations n'ont pu atteindre les contumaces, qui promptement avaient pris la fuite. En juin 1866, un nommé Pellittieri fut convaincu d'avoir pendant quatre jours et quatre nuits tenu un enfant attaché sous son propre lit avec une corde de harpe serrée à l'aide d'une clef faisant tour-

niquet (1). A y regarder de près, il n'y a guère d'existence plus misérable que celle de ces pauvres êtres. Au point de vue moral, on devine quelle pernicieuse influence doit exercer l'espèce de vagabondage permanent auquel ils sont condamnés; lorsque dès l'enfance on apprend à tout devoir à la charité publique, il y a bien des chances pour qu'on ne soit jamais qu'un coquin. A vivre de hasards, sous le soleil et la pluie, à prendre les mœurs, sinon les habitudes, des rebuts les plus immondes de notre civilisation, on s'étiole vite, et la santé est promptement détruite. Aussi, d'après des calculs sérieux établis par une autorité italienne compétente, on peut affirmer que sur 100 enfans émigrés 20 reviennent au pays, 30 s'établissent à l'étranger, et 50 meurent de misère et de privations.

C'est le matin avant l'heure du lever qu'il faut les surprendre dans les garnis qu'ils habitent. Ils ont des quartiers de prédilection : la rue Simon-le-Franc, la rue de la Clé, la rue des Boulangers, la place Saint-Victor; une vieille tradition les y ramène sans cesse, ils s'y assemblent, ou, pour mieux dire, s'y amassent : 5, 6, quelquefois 7 lits dans une même chambre; dans chaque lit 3, 4, 5, parfois 6 enfans. Lorsqu'on entre à l'improviste dans ces singuliers dortoirs, on est tout surpris de voir surgir des têtes de partout. En effet, il y a un traversin à chaque extrémité du lit; les enfans couchent tête-bêche et tout nus, selon la coutume italienne. Aux murs, au plafond sont pendues les harpes, qui, entre leurs mains, sont plutôt un prétexte qu'un instrument; sur des planches reposent quelques hardes de rechange et des sacs de grosse toile contenant les pâtes expédiées ou apportées d'Italie. Lorsque j'ai pénétré dans un de ces bouges dont l'odeur inexprimable vous saisit à la gorge comme une fumée de mauvais aloi, la recette de la veille, déjà comptée et divisée, n'avait point encore été encaissée (2). Des piles de monnaie de bronze, de hauteur inégale, s'alignaient sur une commode; 11 tas différens correspondaient à 11 enfans; l'écart était relativement considérable, car il variait entre 32 sous et 3 francs 15 centimes. Tout appartient au patron, qui doit nourrir, habiller et loger l'enfant. En voyant ces petits malheureux traîner dans nos rues des guenilles empruntées à de vieux uniformes de collégiens, on peut

(1) Le rapport italien (13 juin 1866) dit : *Il (padrone) quale ebbe l'atroce corraggio di tenerlo legato con una corda d'arpa per quatro giorni et quatro notti sotto il propio letto; la corda era stretta con una chiave.* — Le patron fut condamné à quatre mois de prison par défaut.

(2) C'est une femme bien connue dans le quartier Saint-Victor qui est le banquier des patrons italiens. Elle reçoit l'argent en dépôt et ne sert jamais d'intérêt. Elle a ainsi parfois plus de 60,000 fr. en caisse; avec ce capital, elle fait de gros placemens à très courtes échéances, et a su, par ce moyen, amasser une fortune qui, dit-on, n'est pas médiocre.

sans peine imaginer d'où viennent les haillons qui les couvrent. La nourriture, sauf la soupe qu'ils reçoivent le matin avant le départ, leur est donnée le plus souvent par la charité publique; dans bien des restaurans, dans bien des cuisines, on leur distribue des rogatons supérieurs sans doute à la gamelle du patron. Reste le logement : sauf exception, il coûte 5 francs par tête et par mois. Ces enfans sont tenus avec une propreté qui m'a frappé; on ne leur épargne ni l'eau ni le peigne. Tous les préparatifs qui précèdent le départ, toilette, déjeuner, raccommodage sommaire des vêtemens déchirés, lambeaux auxquels on met des pièces, durent jusqu'à neuf heures; on accorde tant bien que mal les instrumens, on remet des cordes aux harpes et aux violons, on visite l'outre de la cornemuse des pifferari; tout est prêt, on descend (c'est le mot) dans Paris. Si avant de commencer leur journée les enfans ont reçu des instructions, elles doivent se borner à ceci : rapportez le plus d'argent possible, et ne vous faites pas arrêter.

Cette dernière recommandation est mal écoutée sans doute, car il n'est point de jour qui n'en voie paraître au dépôt. Ils n'en sont guère émus. L'arrestation est une des chances de leur métier, ils le savent sans doute, ils tâchent de l'éviter, ils se sauvent lorsqu'on les poursuit, ils mordent, ils égratignent quand on les saisit; mais, une fois au poste ou dans les préaux de la préfecture, ils deviennent doux comme des moutons. Lorsqu'on a négligé de les fouiller, ils tirent bien vite de leur poche un paquet de cartes grasses et se mettent à faire une partie de *scopa*, qui est le jeu favori des Italiens du sud. La situation de ces enfans est des plus dures; s'ils ne rapportent pas d'argent au patron, ils sont battus; s'ils en demandent aux passans, ils risquent d'être menés au poste. Ils succombent vite à cet épouvantable métier, d'autant plus vite qu'ils sont plus jeunes, et, il faut bien le dire, plus ils sont jeunes, plus ils sont précieux, car on s'attendrit à les voir, et on leur fait volontiers l'aumône. Lorsque les enfans sont arrêtés, les patrons ne manquent pas de crier à l'injustice; empêcher tel enfant qu'ils louent 100 ou 120 francs par année de mendier à leur profit, c'est leur causer un préjudice grave. Ils se contentent maintenant d'échanger leurs doléances, car ils savent qu'il n'est point prudent d'aller en fatiguer certaines oreilles. Les arrestations sont nombreuses, et ne produisent, on peut l'avouer, que de bien médiocres résultats. En 1867, pendant l'année de l'exposition universelle, à ce moment où toutes les gloires et tous les vices du monde semblaient s'être donné rendez-vous à Paris, on a mis la main sur 1,544 petits mendians italiens. C'est anormal, et la proportion varie entre 400 et 700; en 1868 le chiffre a été de 698, en 1869 de 431. Est-ce à dire que ce

genre de mendicité ait une tendance à diminuer dans Paris? Non pas; de guerre lasse, sans doute, on y fait moins attention. On tourne dans un cercle vicieux qui énerve et désarme l'administration. Voilà une espèce qui se reproduit constamment. Une bande de cinq individus, revenant de province, arrive à Paris, et se voit abandonnée par son cornac à la gare même du chemin de fer. Dénués et sans logement, les cinq virtuoses vont se coucher dans une maison en construction, ils y sont surpris et conduits chez le commissaire de police; interrogés, ils reconnaissent n'avoir pas un sou vaillant et demandent à manger. On les interne au dépôt et on les remet ensuite au consul d'Italie, qui les fait escorter jusqu'au pays natal, d'où ils reviennent quinze jours après avec des papiers parfaitement en règle et sous la conduite d'un nouvel entrepreneur qui se donne pour leur oncle ou leur proche parent. On peut les renvoyer cinquante fois, cinquante fois ils reviendront, et s'ils sont si nombreux parmi nous, c'est que Paris est non-seulement un lieu d'attraction, mais aussi un lieu de transit pour ceux qui vont en Angleterre et en Amérique.

La question est plus grave qu'une question de simple police. A moins de promulguer une loi qui empêche l'émigration, l'Italie ne peut se refuser à délivrer des passeports; à moins d'être armée d'une loi qui interdise l'immigration, la France ne peut clore sa frontière aux voyageurs. Au mois de mai 1868, le sénat italien a été saisi d'un projet de loi qui pourrait apporter certaines entraves à ce genre de trafic; mais il faut croire que la formule définitive rencontre de grandes difficultés, car on en est toujours au même point. L'article 1er contient toute la loi en germe; nul enfant ne peut être conduit à l'étranger, loué ou cédé, à moins qu'il n'ait seize ans accomplis. Il est à désirer qu'un parti radical soit rapidement pris à ce sujet, car le scandale est au comble, et nous sommes littéralement envahis. Si en vertu de la loi du 3 décembre 1849 nous expulsons les patrons, en admettant toutefois qu'on ait réussi à s'en emparer dans des conditions qui permettent de constater leur culpabilité, les enfans sont immédiatement pris par d'autres entrepreneurs; si au contraire ce sont les enfans que nous renvoyons dans leur pays, ils sont sans délai cédés de nouveau par leurs parens à un patron qui nous les ramène. Agir par masse d'expulsions sans se préoccuper des erreurs qu'on pourrait commettre, ce serait manquer aux lois les plus simples de l'humanité; c'est là du reste un procédé mauvais, que des temps révolutionnaires même n'ont pu faire excuser, et qui serait de nature à justifier des représailles. Cependant ne pas montrer quelque vigueur en présence d'un mal si particulièrement persistant, n'est-ce pas s'en rendre complice jusqu'à un certain

point, et n'est-ce pas accepter une lourde part de responsabilité dans l'avenir à jamais perdu de ces petits malheureux que la cupidité exploite et semble préparer aux mauvaises destinées, qui vont vers le crime en passant par la mendicité, la fainéantise et la dépravation?

IV.

Lorsqu'un mendiant a été arrêté, il jouit du bénéfice de la loi du 20 mai 1863, qui règle les conditions des flagrans délits correctionnels, et il est immédiatement livré par le petit parquet à la sixième chambre, qui le condamne ou le renvoie de la plainte. Dans le premier cas, aussitôt qu'il a terminé son temps à la prison de la Santé ou à Sainte-Pélagie, il est transféré au dépôt de la préfecture de police pour être mis à la disposition de l'administration, qui doit le faire conduire dans un dépôt de mendicité. L'article 274 du code pénal est impératif à cet égard, et un arrêt de la cour de cassation en date du 1er juin 1833, un arrêt de la cour impériale du 7 décembre 1861 disent que l'envoi au dépôt de mendicité n'est point une peine. Ce n'est point en effet, comme souvent on semble le croire, une prolongation arbitraire du châtiment édicté par la loi; c'est en principe la mesure la plus humaine qui se puisse imaginer. *A priori* l'homme qui mendie est dénué de ressources, et ce n'est point en prison, à moins de circonstances exceptionnelles, qu'il peut s'en créer; une fois son écrou levé, il va donc se retrouver sur le pavé de Paris sans un sou vaillant, exposé, par ce seul fait, à retomber dans le délit pour lequel il vient d'être incarcéré. La loi, dans ce cas, jetterait l'homme dans la récidive forcée et serait imprévoyante. Au lieu de cela, elle prend ce mendiant qui est quitte avec la société, puisqu'il a purgé sa condamnation, elle le met dans une maison où il est nourri, habillé, logé, chauffé, mais où il est astreint à un travail en rapport avec ses forces, travail dont le produit, si faible qu'il soit, lui permet d'amasser une petite somme d'argent à l'aide de laquelle il pourra parer à un chômage, ou subsister pendant le temps nécessaire pour trouver des moyens d'existence. Cette idée est irréprochable, et l'application de la mesure donnerait des résultats excellens, si les mendians n'étaient presque toujours des êtres d'une insurmontable perversité.

Du dépôt de la préfecture de police, on les amène, par les méandres sans nombre d'un long couloir en planches propice aux évasions, jusqu'à une petite geôle voisine du bureau où se tient le chef de service qui doit prononcer sur leur sort. Un à un, on les fait entrer; un garde de Paris les accompagne et les surveille. Chaque

dossier, préparé d'avance, a reçu toutes les pièces qui peuvent être utilement consultées. D'un seul coup d'œil, on voit à qui l'on a affaire, et quatre-vingt-quinze fois sur cent c'est à une vieille connaissance. Il y a des mendians âgés de vingt-cinq ans qui, plus de quarante fois, se sont accoudés contre la petite barrière prudemment élevée entre le chef de service et les gens qu'il interroge. Voyant un homme fort jeune encore qui avait déjà été arrêté une quinzaine de fois, je ne pus m'empêcher de dire : « Mais la mendicité est donc un vice incorrigible ? » Un employé, qui passait, répondit : « La mendicité est une passion. » Les types se succèdent avec des différences de surface, car le fond est toujours le même : paresse et abrutissement. Des gens parlent de leur grand âge et de la peine qu'ils ont à travailler à cause de leur vieillesse; on vérifie la date de leur naissance, ils ont quarante-sept ans. On leur dit : Vous devez avoir eu quelque affaire? Ils répondent : Pas beaucoup, trois ou quatre seulement. Une *affaire,* c'est avoir comparu en police correctionnelle ou en cour d'assises. J'en ai vu un traînant le pied, minable, l'œil inquiet, la barbe hérissée; ses longs cheveux lui donnaient l'apparence d'un paquet de crins d'où serait sorti un bout de nez échancré; du fond de cette masse velue et mal peignée s'échappait une voix sourdement éraillée; on eût dit que tous les égouts du vice s'étaient vidés sur lui. A toute interrogation, il répondait par un grognement affirmatif. Il est marié, il a des enfans, il a lassé toutes les sollicitudes, il connaît le chemin de la maison de répression, il y retourne sans peine, il n'est point récalcitrant et dit : Je ne suis pas luxueux; avec deux sous de pain par jour, je peux bien vivre.

Beaucoup de ces hommes qui, en liberté et livrés à eux-mêmes, sont d'insupportables paresseux, deviennent, dès qu'ils sont incarcérés, d'assez bons travailleurs; promptement ils gagnent des sommes relativement importantes : cent francs, deux cents francs, quelquefois plus. Ils demandent à être relaxés. Quoiqu'on sache parfaitement ce qui va se produire, on leur donne la clé des champs, parce qu'il n'y a aucune raison qui permette de retenir sous les verrous un homme propriétaire d'une masse suffisante pour subvenir aux premiers besoins. Trois jours après, l'individu est arrêté en flagrant délit de mendicité, et lorsqu'on fait devant lui le compte de l'argent qu'il possédait, qu'on lui explique que facilement il eût pu vivre pendant un ou deux mois, il répond : Ah! voilà, j'ai fait la noce, — et cent fois de suite il recommencera, et ils sont presque tous ainsi. Peut-être est-il moins difficile d'agir moralement sur un voleur que sur un mendiant de profession. Il y a beaucoup de mendians à Paris; en 1869, on en a incarcéré 2,588, parmi lesquels les hommes représentent les deux tiers. La femme est plus résistante,

elle sait mieux restreindre ses besoins. Se sentant maladroite et peu leste à la fuite, elle hésite à se mettre dans le cas d'être arrêtée; elle recule devant la mendicité agressive, familière à l'homme; elle subit moins l'abrutissement causé par les plaisirs violens, par l'ivresse, et garde une sorte d'esprit d'indépendance qui l'éloigne des dépôts de mendicité.

La maison de répression de Saint-Denis, où l'on envoie les mendians à l'expiration de leur peine, est le plus immonde cloaque qui se puisse voir. Depuis que j'ai entrepris cette série d'autopsies sociales, j'ai été contraint de descendre dans bien des bouges et de visiter bien des sentines; mais qu'il pût exister à la porte de Paris, dans la seconde moitié du XIXe siècle, sous l'administration directe de l'état, un lieu si particulièrement délabré, pourri et malsain, c'est ce que je n'aurais osé imaginer. Si les vieilles cours des miracles du moyen âge avaient possédé un hôpital, il n'eût pas été différent. Il eût été, comme la répression de Saint-Denis, installé dans des masures, les escaliers eussent été si raides qu'il eût fallu s'aider de deux rampes pour les gravir; les chauffoirs, étroits, étouffés, obscurs, eussent été propices à toute sorte d'infamies; les cours, pleines de poussière ou de fange selon la saison, n'eussent même pas été pavées; l'air vital, épaissi par des miasmes putrides, eût à peine circulé dans les chambres, où l'on est contraint d'entasser trois fois plus de monde qu'elles n'en peuvent contenir; certains ateliers eussent été établis, faute de place possible, dans des caves où l'on gèle, mais où l'on n'y voit pas; c'eût été en un mot le séjour des épidémies et du vice réunis pêle-mêle dans une redoutable promiscuité. Il me faut évoquer mes souvenirs de voyageur pour découvrir quelque chose d'analogue à cette misérable hospitalète, et je ne le trouve que dans la léproserie de Damas. Cette maison de répression, où tout tombe en ruines, qui est étayée à l'intérieur et à l'extérieur, est une ancienne fabrique de cuirs. Dans les premières années du règne de Louis XVI, on l'appelait *la Franciade*, et on y installa un hôpital pour les gardes-françaises malades par suite de débauche; puis, par un décret de vendémiaire an II, on en fit une maison de répression pour les mendians valides. L'objet auquel on l'avait consacré n'a point changé; tant bien que mal, on a soutenu la vieille construction que le temps lézarde; elle va tomber un de ces jours. Ce n'est plus une maison, c'est une ruine.

Lorsque j'ai été la visiter, il faisait froid; une pluie de mars dure et serrée tombait, qui délayait la boue des préaux et les rendait inhabitables. On était dans les chauffoirs, où s'entassait toute cette sordide population réunie autour de poêles en fonte répandant une odeur infecte. Parmi les malingreux vêtus de la souquenille grise,

parmi ces vieillards qui ont connu toutes les geôles et dont la face a toutes les impudeurs, on peut remarquer avec horreur et stupéfaction de jeunes hommes, presque des enfans de dix-huit à vingt ans, qui rougissent jusque dans le blanc des yeux lorsqu'on les regarde fixement, et qui sont choyés par ces vieux pécheurs, dont ils sont les compagnons les plus chéris. Rien n'est de plain-pied, rien ne se commande; partout il faut franchir des degrés, tourner des couloirs, se baisser pour passer sous des linteaux trop bas. Les étais sont si nombreux, que les plafonds ont l'air d'avoir été construits sur pilotis. Il y a des ateliers pour des tailleurs, des cordonniers, des cordiers, pour des fabricans de liens, de chaînettes, de sangles; les plus vieux parmi ces misérables, ceux que l'âge paralyse à moitié, ou qui, depuis qu'ils sont au monde, n'ont jamais eu le temps d'apprendre un métier, sont chargés de trier des chiffons. Lorsqu'ils arrivent, amenés de Paris dans des voitures cellulaires, on les rase, on les baigne, on les bouchonne, et ils en ont grand besoin. On les astreint à un travail dont la moitié du produit leur appartient. La discipline de la maison est douce, et il est rare qu'il soit nécessaire de sévir contre les détenus. Dès qu'ils ont gagné une masse suffisante ou qui paraît telle, ils n'ont qu'à demander leur mise en liberté pour l'obtenir. Ils savent si bien ce qui les attend, qu'en prenant congé des gardiens, ils ne leur disent jamais : adieu, mais : au revoir!

Le quartier des hommes est sévèrement séparé de celui des femmes; on ne saurait y mettre trop de soin, car il est difficile d'imaginer les ruses que ces Philémons et ces Baucis de la besace mettent en œuvre pour se réunir. Et cependant à voir celles-ci ridées, cassées, cacochymes, toussant et se traînant à peine, qui pourrait croire que quelque chose d'humain subsiste encore dans ces sépulcres aux trois quarts écroulés? Les plus vieilles, les infirmes, les impotentes, sont groupées dans de petites chambres où, dès la porte, on est suffoqué par une chaleur méphitique. Au milieu d'elles, il y a des enfans qui vont et viennent, car plusieurs d'entre elles semblent avoir renouvelé le miracle de la vieille Sarah. On ne comprend pas que ces petits êtres roses et vifs ne meurent pas dans l'atmosphère empoisonnée qu'ils respirent. Tout ce troupeau s'est rassemblé dans la cour pour y attendre la distribution des vivres; les pieds couverts de galoches en bois, portant l'écuelle à la main, ces femmes se tenaient hébétées les unes derrière les autres, humbles, soumises comme des êtres-machines qui ne seraient pas doués de réflexion. Une de ces vieilles sempiterneuses, comme disait Rabelais, était fort enrhumée, elle toussait avec effort; tout à coup, par un geste trop naturel pour ne pas être familier, elle se baissa, releva son

jupon, saisit le bas de son vêtement le plus secret et se moucha dedans, car à Saint-Denis comme à Saint-Lazare, comme dans toutes les maisons de détention pour les femmes, on ne distribue ni mouchoirs ni serviettes. Il ne faut pas se lasser de réclamer à ce sujet; par cela même que l'administration appesantit sa main sur ces malheureuses, elle se doit à elle-même d'essayer de les amender et de leur donner des habitudes de propreté, qui du moins seront une forme de la moralité extérieure.

Les femmes sont sous la direction de surveillantes laïques; l'une d'elles, alerte, intelligente et jolie, qui voulait bien répondre à mes questions, m'a paru mener son vieux bataillon avec vivacité et régularité. Il faut beaucoup d'entrain uni à beaucoup de patience pour maintenir dans les limites de la discipline ces esprits facilement inquiets et sans grande responsabilité; les bonnes paroles réussissent mieux que les menaces, et les sévices font plus de mal que de bien. Comme je demandais à voir la cellule de punition, où l'on enferme les récalcitrantes, la surveillante hésitait; enfin, rougissant beaucoup, elle fit jouer une grosse serrure, et ouvrit une lourde porte bardée de fer. Je m'aperçus que du cachot elle avait fait une sorte de grenier à débarras; il était difficile d'avouer plus ingénieusement que, pour guider tout ce mauvais monde, elle n'a recours qu'à des mesures de douceur et d'indulgence. Les dortoirs sont fort grands, mais l'encombrement des lits, — 100, 120 par pièce, — rend les dimensions illusoires. Parfois le nombre des détenus est tel qu'on est forcé de réunir deux lits côte à côte et de déposer un matelas au point de jonction, de sorte que trois personnes couchent dans un espace qui normalement devrait être réservé à une seule. C'est que non-seulement les bâtimens s'écroulent, non-seulement ils sont si délabrés qu'on n'a pas osé y mettre la pioche pour y établir le gaz et des calorifères, mais la place manque. L'étroitesse des locaux est dangereuse au point de vue de la santé, elle rend les abus très faciles, détruit presque toute surveillance; elle a un inconvénient plus grave encore, elle paralyse le bien qu'on pourrait faire, car la place ne suffit pas à la population qui encombre ces lieux de désolation. En 1869, les entrées ont été de 1,025 hommes et 388 femmes, les sorties de 779 pour les premiers et 252 pour les secondes; au 31 décembre, le chiffre total des détenus était de 862, 552 hommes et 310 femmes (1). Aussi, grâce à une telle accumulation, l'infir-

(1) Pour porter un jugement sérieux sur cette population, il faut savoir que parmi les 1,025 hommes, 470 ne savent ni lire ni écrire, que, parmi les 388 femmes, 283 sont complétement illettrées; ainsi, sur 1,413 reclus, 753, c'est-à-dire plus de la moitié, n'ont reçu aucune espèce d'instruction.

merie ne chôme pas; elle est plus vaste ou du moins mieux aménagée que les ateliers et les dortoirs; les lits sont placés moins près les uns des autres, une sorte d'allée médiane les sépare, et en la traversant on peut voir les malades amaigris s'agiter faiblement sur leur grabat. Tous les cas de maladies séniles semblent être représentés là; il y a des gâteux, des aveugles, des épileptiques, des paralytiques, des incurables de toute sorte, des moribonds de toute espèce, dont la vraie place serait dans des hospices plutôt que dans une maison de répression. On meurt beaucoup à Saint-Denis : 128 femmes, 290 hommes en 1869. Cela se comprend; la plupart de ceux qui arrivent à cette dernière étape ne tiennent plus à la vie que par un fil, et pour eux le dépôt est l'antichambre du cimetière. A ces causes inhérentes aux individus eux-mêmes, il faut ajouter celles qui résultent de l'insalubrité de l'établissement, insalubrité singulièrement augmentée et toujours entretenue par un égout à ciel ouvert apportant dans les préaux le dégorgement des ruisseaux de la ville, et par une affreuse petite rivière, qu'on nomme le Croust, qui, après avoir recueilli le résidu des produits chimiques des usines qu'elle met en mouvement, passe au milieu des cours, empoisonnées par ses émanations nauséabondes.

Il faut jeter par terre au plus vite cette maison de malédiction, qui est une honte pour l'administration centrale. C'est bien la peine d'avoir quelques prétentions à être un peuple civilisé pour conserver de pareilles masures, que le seul soin d'une dignité qui se respecte devrait faire raser immédiatement. Comment la préfecture de police n'a-t-elle pas pris les mesures nécessaires pour faire construire une maison de répression en rapport avec ses besoins? Parce qu'elle n'est que pouvoir exécutif, parce qu'elle n'a pas de budget, parce que c'est la préfecture de la Seine qui doit lui fournir les bâtimens, les locaux, les ameublemens, qui lui sont indispensables; elle utilise de son mieux les établissemens qui lui sont confiés, mais elle est forcée de les accepter tels qu'on les lui donne. La division des pouvoirs est un excellent principe en matière administrative; mais, lorsqu'il est poussé jusqu'à l'absurde, il peut facilement produire les effets désastreux que nous venons de constater. Au moment où l'on parle fort de décentralisation, c'est-à-dire de donner plus d'activité à notre administration, qui ne manque pas de bon vouloir et souvent ne demande qu'à aller vite, mais dont les mouvemens sont paralysés par la multiplicité des rouages engrenés les uns dans les autres, il n'est point superflu de raconter sommairement l'histoire des modifications que la maison de répression de Saint-Denis a dû subir et n'a point subies.

Dès 1834, le conseil-général de la Seine exprime la pensée d'aban-

donner le dépôt, qui est insuffisant, et d'en construire un autre approprié aux exigences, sans cesse renaissantes, auxquelles il faut pourvoir. On mit quelque temps à se décider, et en 1840 on proposa l'acquisition de l'ancien couvent des Ursulines, situé à Saint-Denis même, et qui facilement eût pu être converti en maison de mendicité. En 1845, au mois de décembre, le conseil municipal, tenant à se rendre compte par lui-même de l'état des choses, se rend à Saint-Denis, et trouve avec étonnement plusieurs détenus couchés dans le même lit; le fait s'explique de lui-même : il n'y a place que pour 716 lits, et il y a 903 reclus. En 1846, le conseil, édifié par sa propre expérience, reconnaît que la vétusté et l'exiguïté des bâtimens de Saint-Denis les rendent impropres aux besoins qu'ils ont à satisfaire; 1846 et 1847 se passent en pourparlers stériles, on tâte tous les projets sans se fixer à aucun; il est question d'acquérir les terrains des Moulins-Gémeaux, du barrage; on lève les plans, on fait des devis, mais toute décision reste flottante et l'on ne s'arrête à rien. La révolution de 1848 interrompt ces études, qui sont reprises en 1849, tant l'urgence est pressante; en novembre 1850, le conseil se remet à l'œuvre, fait examiner deux terrains proposés, et semble pencher un moment pour l'acquisition de l'ancienne manufacture de Jouy. On ne conclut pas; mais, comme il faut prendre un parti, le conseil décide « qu'il convient de solliciter du gouvernement la présentation d'une loi qui, en réglant d'une manière définitive les mesures propres à réprimer la mendicité, déterminera à qui incombe le soin de pourvoir aux dépenses que cette répression peut nécessiter, et dans quelles proportions devront y concourir l'état, les départemens et les communes. » C'était une fin de non-recevoir. Il est inutile de dire que nulle loi n'a été présentée. Le 14 novembre 1854, la question, qui, depuis vingt ans, n'avait point fait un pas, revient devant le conseil municipal, et celui-ci adopte en principe le déplacement du pénitencier de Saint-Denis. Aussi, lorsqu'en février 1855 la maison, par suite des pluies d'hiver, menace de s'écrouler tout à fait, on n'y ordonne que les réparations indispensables, car, dit le préfet de la Seine, « j'ai pensé qu'au moment où il est très sérieusement question d'établir une autre maison départementale, il ne convenait pas d'effectuer dans l'ancienne des améliorations coûteuses qui pourraient tomber en pure perte. » C'était bien raisonner, mais alors il eût fallu agir. En août 1866, après qu'à différentes reprises on a été obligé d'étayer les bâtimens les uns après les autres, le conseil d'arrondissement, le conseil municipal de Saint-Denis poussent un cri d'alarme, et déclarent que la situation est intolérable. Il en advient que le 28 avril 1869 la préfecture de la Seine demande à la préfecture de police de lui

préparer un projet de construction. Enfin le 19 décembre 1869 le conseil « délibère » l'acquisition d'un terrain désigné à Nanterre et l'édification d'un établissement pénitentiaire pour remplacer celui de Saint-Denis. Le rapport ajoute : « La dépense qui résultera de cette opération est comprise parmi celles auxquelles est destinée la surimposition de 6 centimes autorisée par la loi du 10 août 1868. » Les choses en sont là depuis trente-six ans. A-t-on acheté les terrains? J'en doute; mais la maison de Saint-Denis continue à tomber en ruines.

Une seule maison de répression, pour le trop-plein des mendians de la population de Paris, était insuffisante, on l'a reconnu depuis longtemps, et un décret impérial daté de Madrid le 22 décembre 1808 créait un dépôt de mendicité pour le département de la Seine dans l'ancien château de Villers-Cotterets. Là du moins les constructions sont solides, l'air n'est point ménagé, et l'emplacement est bien choisi sur les lisières de la forêt. Si Saint-Denis se recrute dans les bas-fonds du vagabondage et de la mendicité, Villers-Cotterets reçoit beaucoup d'infirmes et de vieillards qui n'ont point trop d'antécédens judiciaires. Dans les deux établissemens, du reste, la préfecture de police fait placer, à titre d'hospitalité, des malheureux qui sans elle resteraient sans asile, errans dans les rues. Elle n'est point difficile dans ses choix. L'administration de l'assistance publique, par un scrupule très légitime, refuse d'admettre dans les hospices des hommes qui ont traîné sur le banc des cours d'assises et dans les cabanons des maisons centrales; mais parce qu'ils ont été criminels, parce qu'ils le seraient peut-être encore, faut-il les traquer et les abattre comme des animaux féroces? La préfecture de police, à la fois compatissante et prévoyante, voulant éviter que les gens ne meurent de faim, ou ne soient par la misère entraînés à de nouveaux méfaits, les envoie dans ses dépôts, où du moins ils trouvent le pain quotidien, une petite rémunération de leur travail, le couvert, le coucher, l'infirmerie et la sépulture.

Villers-Cotterets, par sa tenue intérieure, par la liberté relative dont les reclus y jouissent, ressemble bien plus à une maison hospitalière qu'à une maison de répression. Le vieux château, bâti par François Ier, garde un grand air, malgré l'étrange population qui l'habite, avec ses deux tours, ses hautes cheminées de briques, son escalier monumental, ses délicates sculptures, où la salamandre emblématique marche au travers des flammes. On a modifié l'ancienne distribution : les salles ont été coupées par des refends, des soupentes ont diminué la hauteur des pièces, la chapelle, une merveille de la renaissance, est devenue un dortoir; là du moins chacun trouve une place suffisante, il y a de larges préaux et le long des murs

des bancs où les pauvres vieux peuvent s'asseoir pour se réchauffer au soleil. Un puits immense, sorte de vaste piscine où descendent des seaux contenant 80 litres, est la curiosité du pays; mais pourquoi faut-il que ce soient les reclus, tous vieillards, la plupart infirmes, qui soient forcés de tourner la lourde manivelle qui fait monter l'eau nécessaire à leurs besoins? Une telle manœuvre n'exige pas moins que l'effort de 10 hommes. Ne serait-il pas humain, digne d'une administration qui mieux que toute autre sait pratiquer la vraie charité, de donner à ces pauvres gens une de ces petites machines à vapeur, un *Jack-fellow*, un *Donkey-engine*, que les Anglais et les Américains utilisent si bien sur les quais de leurs ports de mer pour décharger les navires? Avec une pelletée de charbon et quelques tours de roue, le moteur obtiendrait plus de besogne que tous ces cacochymes qui s'épuisent pour faire un labeur auquel leur faiblesse les rend impropres.

A Villers-Cotterets, il m'a semblé qu'on travaillait quand on voulait. La grande occupation est d'effiloquer du linge et de le réduire en charpie; celle-ci est payée 10 centimes le kilogramme; il faut environ quinze jours pour en amasser un kilo. On cause, on lit, on fume dans les cours; une fois par semaine, le mardi pour les hommes, le mercredi pour les femmes, on va se promener dans la forêt, et fort souvent l'on rentre gris. Il y a une grande tolérance pour le costume; on permet la moustache et même la barbe. Le hasard y a rassemblé 4 ou 5 ménages, on les autorise à manger ensemble; dans une salle commune, sur le bout d'un banc, ils peuvent s'asseoir et échanger leurs gamelles. Dans cette tourbe de misérables, il y a plus d'un désespéré. J'ai aperçu là un homme de soixante ans dont je savais l'histoire. Un jour, il avait fait une tragédie en cinq actes et en vers; elle n'était ni meilleure ni plus mauvaise que beaucoup d'autres. La couleur locale n'était peut-être pas d'une exactitude très scrupuleuse, car Malek-Adhel disait à Philippe-Auguste :

« J'étends sur le carreau le premier qui s'avance; »

mais ce sont là des vétilles auxquelles il ne faut point s'arrêter. L'auteur présenta sa pièce à l'Odéon, où elle fut refusée; il la fit imprimer, et de là viennent tous ses malheurs. Il en offrit un exemplaire à l'Académie française, qui, selon son invariable usage, lui en fit accuser réception par le secrétaire perpétuel. La lettre disait que la pièce serait déposée à la bibliothèque de l'Institut, et elle était signée Villemain. Le pauvre auteur crut et croit encore de bonne foi que son œuvre avait paru tellement remarquable, qu'on l'avait jugée digne d'être mise dans les « archives » de l'Académie;

il rêvassa d'autres poésies, abandonna tout travail productif, laissa arriver la misère sans trop voir qu'elle venait, puis un matin, serré de près par la nécessité, il chercha un asile où il put, au dépôt de Villers-Cotterets. Quand je passai près de lui, il émiettait son pain dans une écuelle où flottaient quelques haricots. « Comment vous trouvez-vous ici? lui demandai-je. — Bien, me répondit-il. Me voilà rassuré sur ma vie matérielle; je vais pouvoir me mettre à travailler. »

Comme à Saint-Denis, les femmes occupent un quartier sévèrement isolé; là du moins les fortes murailles, la division même des bâtimens rendent la surveillance facile. Lorsque j'ai traversé la partie qui leur est réservée, elles se pressaient vers la cantine avec des tasses à la main, et demandaient leur café au lait; au rez-de-chaussée, elles habitent de grandes pièces où les murs lambrissés portent de belles boiseries dorées. On laisse perdre ainsi sans nul profit des œuvres d'art importantes, et il y a, entre autres, sur la voûte de l'escalier des bas-reliefs très saillans qui sont un excellent spécimen des bonnes sculptures décoratives de la renaissance, et qui devraient trouver place dans un de nos musées. Partout il y a de l'air, du soleil, un grand horizon de verdure, et dans cet asile les recluses ne paraissent pas trop malheureuses. Ce sont des sœurs de la Présentation (de Tours) qui gouvernent l'infirmerie. J'y ai vu une femme étendue, maigre et déjà marquée pour l'autre vie; ses mains jaunes, décharnées s'agitaient doucement devant elle avec le mouvement lent et rhythmique des ailes d'un oiseau. Elle nous laissa passer sans remuer la tête, puis tout à coup d'une voix assez forte elle s'écria : « Ma sœur, je ne puis pas mourir, et ça m'ennuie. — Priez Dieu, répondit la religieuse, et il vous rappellera. — Je voudrais mourir aujourd'hui, avant trois heures. — Priez Dieu, répliqua la sœur. — Priez-le pour moi, reprit la moribonde; il ne m'écoute pas, j'en ai trop fait! » La sœur s'agenouilla, et quelques femmes l'imitèrent.

Pendant l'année 1869, le mouvement du dépôt de Villers-Cotterets a été, pour les hommes, de 222 entrées et 123 sorties, pour les femmes de 58 entrées et 65 sorties; au 31 décembre, la population totale de la maison était de 496 hommes et 315 femmes; dans le courant de l'année, il était mort 79 femmes et 124 hommes. Ici, il n'y a point d'enfans gardés près de leur mère, il n'y a point de jeunes gens comme à Saint-Denis; ce sont bien réellement des vieillards, des infirmes, dont beaucoup sont incurables; quelques-uns sont employés dans la ville comme jardiniers, comme domestiques, et peuvent prélever sur les gages qu'ils reçoivent de quoi améliorer leur nourriture, acheter du tabac, et boire de temps en

temps un verre de vin. Ces deux établissemens, Saint-Denis et Villers-Cotterets, se complètent bien l'un l'autre : dans l'un, on aide à réprimer un délit et à empêcher celui qui l'a volontairement commis d'y tomber de nouveau; dans l'autre, on vient au secours de l'infortune réelle, de la misère, de la faiblesse, de la décrépitude. Cependant, il faut bien le dire, ce n'est point avec de telles mesures qu'on éteindra la mendicité. Si une société qui se respecte doit du pain aux infirmes, elle ne doit que la possibilité du travail à la paresse et à la fainéantise. Or ce sont là deux vices inhérens à la nature humaine; les lois terribles des siècles passés, le bannissement, la marque au fer rouge, la déportation, les galères, ont vainement tenté de diminuer le nombre des mendians; nos prescriptions plus douces, très prévoyantes et très humaines, n'obtiennent pas un meilleur résultat. En présence de ce fait persistant, en considérant que beaucoup de ces hommes sont jeunes et pourraient travailler, en s'assurant par les relevés statistiques qu'il faut, aux 2,588 mendians arrêtés l'année dernière à Paris, ajouter 14,095 vagabonds, ne peut-on pas se demander s'il ne serait point temps de prendre un parti sérieux, et si nous ne devrions pas, tout en profitant de la dure expérience faite par la Hollande, suivre l'exemple qu'elle nous a donné par l'établissement de ses colonies intérieures d'Ommerschans et de Frederiksoord? La France possède aujourd'hui 5,147,862 hectares de terres en friche ou jachères mortes (1); avec les chemins de fer, l'engrais concrété arrive partout; avec la sonde des puits artésiens, l'eau peut jaillir sur les terrains les plus stériles; les vagabonds et les mendians valides bien dirigés, maintenus dans les étroites prescriptions d'une discipline à la fois préventive et paternelle, peuvent devenir des agriculteurs suffisans. En échange de la main-d'œuvre que l'on exigerait d'eux, ils auraient le pain de chaque jour, une rémunération proportionnelle, au besoin une part du champ cultivé. La civilisation y gagnerait de toute manière, car nous augmenterions les ressources agricoles de la France, et nous débarrasserions nos villes d'une race parasite où le crime va souvent chercher ses auxiliaires les plus redoutables.

MAXIME DU CAMP.

(1) Les départemens qui possèdent le plus de terrains en jachères sont la Marne 165,487 hectares, l'Allier 154,043, la Vendée 144,322, les Deux-Sèvres 128,680, le Puy-de-Dôme 131,488, l'Yonne 116,559, la Vienne 116,442.

SIMIDSO SEDJI

RÉCIT JAPONAIS

I.

La petite ville de Yokohama est située sur la côte orientale de Niphon, la principale île de l'empire japonais. Bien peu de gens en Europe en connaissaient l'existence il y a une douzaine d'années. Placée loin du *Tokaïdo*, la grande route qui traverse le Japon depuis Nagasaki, au sud, jusqu'à Hakodadé, au nord, elle n'avait pas même été aperçue par les rares voyageurs hollandais qui, sous l'égide d'une ancienne convention, se rendaient, à de longs intervalles, de Décima, leur résidence, à Yédo, et passaient alors à une faible distance du futur *emporium* du commerce japonais avec l'Occident. C'est seulement en 1859 que quelques personnes en relations d'affaires avec l'extrême Orient apprirent qu'un port inconnu, appelé Yokohama, situé non loin de Yédo, la résidence du *taïkoun*, venait, en vertu de récens traités conclus avec les États-Unis, la France, l'Angleterre, la Hollande et la Russie, d'être ouvert au commerce étranger.

Les négocians de Shanghaï et de Hongkong, en Chine, un petit nombre des résidens de Singapoure et de Batavia, furent les premiers à tirer parti de cette nouvelle. En Europe, on est généralement méfiant lorsqu'il s'agit d'expéditions lointaines, de spéculations à longue échéance. La prudence y est considérée comme la première vertu du commerçant, et tout homme jouissant d'un certain crédit oserait à peine s'engager ouvertement dans des entreprises dont les bénéfices ne seraient pas clairement prévus. Dans l'extrême Orient, on est moins timide. Les Européens et les Américains qui se sont résolus à y venir chercher fortune sont pour la plupart des hommes jeunes. Cette résolution et le commencement de la mise

à exécution, le départ, annonçaient déjà chez eux un certain esprit aventureux joint à quelque hardiesse et à quelque énergie. Arrivés au lieu de destination, ils se sont trouvés dans une société d'hommes jeunes, énergiques et non moins aventureux qu'eux-mêmes, ils ont entendu parler de grandes fortunes faites, perdues, regagnées, de spéculations hasardeuses qui n'ont réussi qu'à force d'audace et de persévérance; leurs qualités et leurs penchans naturels se sont rapidement développés dans un tel milieu, et à leur tour ils se sont jetés avec non moins d'audace dans la tourmente des affaires, mettant à l'œuvre pour y réussir le capital qu'ils avaient apporté, jeunesse, activité, intelligence. A des hommes de cette trempe, la prudence doit paraître un défaut dès qu'elle se montre plus hésitante que la spéculation bien raisonnée. Pour eux, le vrai type du négociant, c'est le commerçant honnête, réservé, persévérant, intelligent sans doute, mais avant tout hardi; ils ne recherchent que les affaires nouvelles, laissant volontiers à leurs aînés les sentiers battus; l'inconnu, loin de les effrayer, exerce sur leur esprit une attraction invincible, et leur semble, jusqu'à un certain point, une garantie de succès. Sur des indices souvent faibles, sur le rapport d'un voyageur ou d'un capitaine dont le navire a été jeté sur une côte non explorée, ils n'hésitent pas à échafauder une affaire sérieuse. En cela, ils n'agissent cependant point à la légère, ils mettent au contraire un grand amour-propre à ne négliger aucun détail propre à contribuer au succès et à diminuer autant que possible les hasards de l'entreprise; mais ils sont en quelque sorte satisfaits de laisser une large part à la *chance* et de mettre en pratique l'adage : « qui ne risque rien n'a rien... » Très souvent ces sortes d'affaires échouent et amènent de grandes pertes. Les gens forts, — et on en trouve, toutes proportions gardées, un plus grand nombre dans l'extrême Orient que parmi nous, — supportent ces revers philosophiquement; loin de se décourager, ils sont prêts à se remettre à l'œuvre le lendemain d'une défaite. En ces derniers temps, cet esprit de spéculation à outrance a produit de véritables désastres financiers; aussi est-il tombé dans un certain discrédit. L'extrême Orient, grâce à la facilité de relations qui existe depuis quelques années, s'est rapidement européanisé, et l'on commence à y professer le même culte que dans nos vieilles sociétés pour la prudence en matière de négoce. En 1859, il n'en était pas encore ainsi : les grandes maisons de commerce de la Chine disposaient d'immenses capitaux, d'un crédit illimité; leurs agens étaient confians dans l'avenir et décidés à marcher en avant sans se laisser influencer par les échecs du passé. Aussi l'avis de l'ouverture du Japon au commerce européen fut pour tout ce monde une heureuse nouvelle, et l'on s'empressa d'en tirer tout le parti

possible. Grâce aux Chinois de Fou-tchou, qui entretenaient depuis des siècles des rapports réguliers avec le Japon, grâce aussi aux renseignemens recueillis sur le commerce des Hollandais à Décima, l'on savait à peu près ce qu'il convenait d'envoyer au Japon, et ce que l'on pouvait espérer d'en retirer. On prit ses mesures en conséquence, et bientôt les Japonais virent arriver chez eux des bateaux à vapeur et à voile chargés de marchandises de toute nature, amenant dans ce pays si calme et si pacifique des hommes dont l'activité et la turbulence furent pendant longtemps pour les indigènes une cause toujours nouvelle d'étonnement.

Les nouveaux arrivés s'établirent à Yokohama tant bien que mal. Ils y trouvèrent de petites maisons en bois et en papier mises à leur disposition par le gouvernement japonais, et ils y rencontrèrent des marchands indigènes disposés à entrer en affaires avec eux. Des relations tout à l'avantage des étrangers s'ensuivirent; ces hommes, accomplis dans leur genre, joignant à une expérience consommée des affaires une solide connaissance des marchés du monde, ne firent pour ainsi dire qu'une bouchée de tout ce qui se trouvait à Yokohama. Les ruses enfantines que les Japonais opposèrent à leur habileté furent pour eux un encouragement plutôt qu'un obstacle. Il aurait été, à leur sens, presque honteux d'acheter de l'or et de la soie à la moitié ou au quart de leur valeur intrinsèque, de vendre les produits de l'Europe trois et quatre fois le prix de revient, si, pour obtenir ces résultats, on n'avait été obligé de lutter quelque peu. La lutte ainsi engagée fut un jeu pour les étrangers, et, avant que les Japonais eussent pu reprendre haleine et se rendre compte d'un événement si extraordinaire, les anciennes pièces d'or avaient disparu de la circulation, et les soies, jadis abondantes au-delà de toute demande, étaient devenues d'une telle rareté qu'on les payait le double du prix auquel elles s'étaient maintenues au Japon durant des siècles.

Le gouvernement national s'émut d'un semblable état de choses. Avec une remarquable diligence, il fit une enquête spéciale, puis, s'entourant d'hommes compétens et de conseillers qu'il pouvait croire désintéressés, qu'il choisit en partie parmi les étrangers eux-mêmes, il prit des mesures pour empêcher l'appauvrissement du Japon et donner aux marchands indigènes le temps de se familiariser avec le *modus operandi* des commerçans étrangers. Cependant les quelques mois qui avaient suivi l'époque de l'ouverture du Japon avaient été si bien mis à profit, qu'ils avaient suffi pour créer une certaine opulence dans la colonie étrangère. Les nouveaux enrichis, après avoir enseigné aux Japonais comment il fallait s'y prendre pour gagner de l'argent, leur montrèrent alors de quelle

manière ils entendaient le dépenser; ils s'établirent sur un grand pied, remplaçant les logis de bois par de spacieuses maisons solidement construites en pierre ou en pisé, élevant des magasins, des hangars, des écuries, remplissant leurs demeures de domestiques, tenant table ouverte, adoptant en un mot la vie large et coûteuse des communautés européennes en Chine et aux Indes.

Les Japonais prirent à cette époque, jusqu'à un certain point, leur revanche en provoquant sur le prix des vivres et de la main-d'œuvre une hausse énorme, qui n'aboutit du reste qu'à mettre le marché de Yokohama juste au niveau de ceux de la Chine. Les étrangers, tout en se disant indignement volés, n'en continuèrent pas moins à vivre en grands seigneurs. Les indigènes accoururent alors de toutes les provinces de l'empire visiter ce qu'ils appelaient les « palais des étrangers; » ils admirèrent les meubles, les étoffes, les instrumens européens; ils semblèrent frappés d'étonnement de la manière de se vêtir, de manger et de boire de leurs hôtes. On les reçut en général de bonne grâce, souvent même on leur fit de petits cadeaux, toujours reçus avec force remercîmens et parfois payés de retour sous forme de paniers remplis d'œufs ou d'oranges. Cependant on remarqua bientôt que ces visiteurs appartenaient, presque sans exception, aux basses classes de la société japonaise; c'étaient le plus souvent des parens ou amis des serviteurs de la maison, ou bien de petits marchands qui, au moment de retourner dans leur province après s'être débarrassés à Yokohama de quelques balles de soie, de quelques caisses de thé ou de quelque laque ou bronze d'art, brûlaient de voir ces habitations curieuses élevées par les étrangers, et dont on contait merveille dans l'intérieur du pays. La nombreuse et hautaine aristocratie japonaise se tenait loin de Yokohama, évitait les nouveau-venus, affectait pour toutes les innovations importées par eux un dédain superbe. Elle semblait pressentir que cet élément hétérogène, introduit dans la société japonaise, y causerait une révolution qui tournerait tout à l'avantage de la bourgeoisie, et détruirait tôt ou tard le prestige dont elle avait joui seule jusqu'alors. Aussi les nobles se montrèrent-ils dès le principe, à de rares exceptions près, hostiles aux représentans de l'Occident, et exploitèrent-ils volontiers toute occasion de manifester en public les ressentimens qu'ils nourrissaient.

Les étrangers se souciaient au fond assez peu de cette irritation des esprits. Ils n'étaient pas venus au Japon pour quêter les sourires de la noblesse, et la bienveillance d'un prince indigène ne les intéressait que dans la mesure du profit qu'elle pouvait leur rapporter. D'un autre côté, c'étaient des hommes vifs et peu endurans, ayant le sentiment de leur valeur personnelle et nullement enclins à la laisser

méconnaître par qui que ce fût. Si par état leur devoir était d'aimer la paix, par tempérament ils se sentaient poussés à la guerre; l'intérêt leur faisait une règle d'être polis avec tout le monde, mais ils n'étaient point d'humeur à supporter tranquillement la moindre provocation. Les disputes, les querelles devinrent de plus en plus fréquentes; ce fut bientôt un acte d'imprudence de se risquer seul et sans armes dans la campagne, et même à une certaine époque dans les rues de Yokohama. Le consul britannique alla jusqu'à notifier officiellement à ses compatriotes l'avis de ne sortir qu'armés d'un revolver, en les autorisant à en faire usage contre tout indigène qui les provoquerait. Les attentats contre la vie des étrangers étaient en effet devenus très fréquens, et l'état d'isolement auquel Européens et Américains se trouvaient réduits au Japon justifiait ces mesures excessives de précaution. Deux officiers russes, deux capitaines de marine hollandais, le secrétaire de la légation américaine, l'interprète de la légation anglaise, le domestique du consul français, venaient d'être assassinés sans que les Japonais pussent alléguer ou imaginer le moindre sujet de provocation de la part des victimes. On semblait les avoir choisies dans chacune des nationalités représentées au Japon comme pour les braver toutes à la fois, et la preuve qu'il s'agissait bien d'assassinats politiques et non de crimes vulgaires, c'est que dans aucun des cas cités on n'avait soustrait les objets de valeur dont les victimes étaient munies au moment où la mort les avait frappées.

La situation de la communauté étrangère de Yokohama devint passablement critique : elle ne comptait alors qu'une centaine de personnes, et elle était entourée d'une population de 30 millions d'individus que l'on savait en grande partie être hostiles aux étrangers. On n'avait cependant pas de graves inquiétudes; on se sentait protégé par le droit commun, et on avait lieu de supposer que le gouvernement japonais serait assez soucieux de son honneur et de son existence pour ne pas encourager une infraction flagrante des traités qu'il venait de conclure avec les puissances occidentales. Au bout de quelque temps, les plus timides eux-mêmes furent entièrement rassurés par l'arrivée de troupes anglaises et françaises, qui s'installèrent à demeure tout près du quartier européen, dans une position assez forte pour pouvoir repousser des attaques aussi peu sérieuses que devaient l'être celles de soldats mal armés et ignorans de la discipline moderne. On fit bon accueil à la colonne expéditionnaire envoyée à Yokohama, et les officiers, jeunes gens pour la plupart, devinrent bientôt les hôtes familiers de leurs compatriotes. Des relations amicales et intimes s'établirent entre le *camp* et la ville, qui, à cette époque, se fondirent dans une fraternelle communauté.

La race anglo-saxonne forme à Yokohama, comme dans tout l'extrême Orient, le fond de la population étrangère; aussi les occupations et amusemens de la vie journalière sont-ils, sous beaucoup de rapports, conformes aux habitudes britanniques : on mange et on boit à l'anglaise, on se réunit dans des clubs, on joue au *cricket*, et l'on place la promenade ou la course à cheval au-dessus de toute autre récréation. Presque tous les résidens de Yokohama possèdent un ou plusieurs poneys, presque tous savent monter à cheval, et si beaucoup d'entre eux ne sont pas des cavaliers accomplis, au moins sont-ils endurcis à la fatigue, et ne craignent-ils ni les mauvais chemins ni les longues traites. Toute la communauté se réunit régulièrement cinq ou six fois l'année au champ de courses, et presque chaque jour on y rencontre une joyeuse compagnie de jeunes *sportsmen* se rendant à un *steeple-chase*, assistant à un *match*, ou revenant simplement de la promenade ordinaire qu'ils font dans le voisinage de Yokohama.

Les jours de départ des malles de l'Europe et de l'Amérique obligent la plupart des colons à un travail multiple et fatigant. Le lendemain, beaucoup d'entre eux prennent des vacances. Si le temps est beau, ces jours de liberté sont invariablement consacrés à une longue excursion à cheval. On se réunit par groupes de trois ou quatre, on expédie d'avance des vivres aux endroits où l'on veut faire halte, et l'on part de grand matin pour revenir dans la soirée, après avoir passé la journée presque entière à cheval. Ces promenades ont un charme qu'il serait difficile de retrouver autre part qu'au Japon. Le pays est parfaitement beau, et offre une variété d'aspects infinie : on traverse des plaines admirablement cultivées, on franchit des collines boisées où l'on trouve en été la fraîcheur à l'ombre de grands arbres, et d'où l'on découvre la mer, les monts de Hakkoni et Fouzi-Yama, « la montagne sans pareille. » Qu'on aille au pas ou au trot, les *bettos* (garçons d'écurie) se tiennent à la tête des chevaux. Presque entièrement nus, les membres secs et nerveux curieusement tatoués, ces hommes semblent ne pas connaître la fatigue : ils courent à grands sauts, ils poussent des cris pour s'exciter entre eux ou pour attirer l'attention des chevaux sur les irrégularités de la route, et pourvu qu'on leur laisse le temps de fumer une pipe par-ci, de boire par-là une coupe de sakki (eau-de-vie de riz), ils luttent de persévérance avec les meilleurs chevaux du pays. Si la course est trop longue ou trop rapide, ils s'accrochent à l'arrière de la selle, suivant à grands bonds l'allure du cheval; mais de manière ou d'autre, et sans que l'on ait besoin de s'occuper d'eux, ils s'arrangent pour arriver à la halte en même temps que leurs maîtres. Lorsque ces cavalcades d'étrangers traversent des villages de pêcheurs ou de laboureurs, elles n'ont d'autres précau-

tions à observer que de prendre garde aux enfans qui jouent au milieu de la route; dans les villes, il faut de plus faire attention aux passans, et se tenir à distance des porteurs de sabres qui y circulent en grand nombre. On évite aussi, sur les grands chemins ou dans les maisons de thé, de se laisser approcher par ces *yakounines* ou *lonines* (fonctionnaires et nobles sans emploi), sans s'être assuré au préalable que leurs intentions sont amicales; on adopte enfin, d'une manière générale, quelques mesures défensives faciles à prendre et auxquelles on s'habitue vite. Les anciens résidens de Yokohama circulent ainsi partout et à toute heure de la journée ou de la nuit sans appréhension sérieuse ou bien fondée; quant aux nouveau-venus, quelques promenades en société des vétérans de la colonie les mettent en peu de temps au courant des habitudes du pays.

Une des excursions que l'on fait le plus souvent est celle que l'on nomme à Yokohama le *tour d'Inosima*. Presque tous les voyageurs qui ont visité le Japon ont vu ce charmant îlot qui ne forme pour ainsi dire qu'un seul et vaste temple. Quant aux vieux résidens, la plupart d'entre eux ont visité Inosima tant de fois qu'ils connaissent dans tous leurs détails les villages, les maisons de thé et les beaux sites qui se trouvent sur la longueur de la route.

Inosima est à une distance d'environ 40 kilomètres de Yokohama. On s'y rend en général en passant par Kanasawa, village de pêcheurs, et Kamakoura, ville sacrée, dont le grand temple, dédié au dieu de la guerre, attire des pèlerins de toutes les parties du Japon. Il faut deux heures pour aller à cheval à Kanasawa. La route est charmante; elle est surtout fréquentée à cause d'un point de vue pris au sommet des collines qui séparent la vallée de Yokohama de celle de Kanasawa, et d'où l'œil embrasse un panorama d'une beauté merveilleuse.

A Kanasawa, il y a une maison de thé tenue par un Japonais très intelligent, qui a servi comme domestique dans une maison étrangère; il y a si bien étudié les habitudes de ses maîtres qu'il trouve moyen de satisfaire sa nombreuse et exigeante clientèle, composée de tous les membres de la colonie. On déjeune d'ordinaire à Kanasawa, et on se rend ensuite facilement en une heure à Kamakoura. Le chemin est encore très beau; mais on est obligé de ralentir la marche, car la route est coupée par deux chaînes de collines, par des ruisseaux, par des torrens, sur lesquels on a jeté des ponts qu'aucun étranger n'a jamais vus en bon état.

Il faut une autre heure pour franchir la distance qui sépare Kamakoura d'Inosima. On traverse une plaine sablonneuse, puis on longe les bords de la mer. A mi-chemin s'élève Daïbouts, colossale statue en bronze de 60 pieds de haut, représentant un Bouddha

assis; l'intérieur forme un sanctuaire où une vingtaine de personnes pourraient trouver place. D'Inosima, on peut retourner à Yokohama par le Tokaïdo, la grande chaussée impériale, en passant par les villages de Fouzi-zama et de Hodongaïa. Sur tout ce parcours, les Japonais se sont familiarisés avec les étrangers, et dans les maisons de thé où ceux-ci ont l'habitude de s'arrêter, on en connaît un grand nombre par leur nom.

Kanasawa n'est qu'un joli petit village admirablement situé au bord de la mer; mais les anciens et beaux temples de Kamakoura sont curieux à visiter, ils se trouvent réunis dans un parc soigneusement entretenu. La grande route, qui débouche en face de l'entrée principale, a reçu des soins tout particuliers : elle est tirée au cordeau, d'une largeur inusitée, bordée d'arbres superbes et divisée en trois allées parallèles; celle du milieu forme en quelque sorte une voie sacrée sur laquelle on ne passe pas d'ordinaire : elle est destinée aux processions religieuses qui se rendent en cérémonie au grand temple du dieu de la guerre de Kamakoura. Cette belle allée a une longueur d'environ un kilomètre. A l'extrémité opposée au parc, elle se divise en trois chemins différens : un petit sentier, encaissé au début entre deux remparts d'une hauteur d'environ 4 pieds, continuant en ligne droite la grande allée, conduit à travers un petit bois au bord de la mer. Ce bois est fourré, et on peut s'y dérober facilement aux yeux des passans. Deux autres sentiers se bifurquent à gauche et à droite de la grande allée et se dirigent, le premier vers quelques habitations de paysans cachées derrière un rideau d'arbres, le second vers le colosse de Daïbouts dont il a été parlé plus haut. Cette dernière route est celle que prennent les voyageurs qui vont à cheval de Kamakoura à Daïbouts. En quittant l'allée, elle parcourt une plaine cultivée, habitée par quelques fermiers, dont les petites maisons s'élèvent irrégulièrement çà et là au milieu des champs et le long de la route. Dans cette plaine, il n'y a pas d'arbres, et de loin on peut apercevoir les gens qui la traversent.

Au sommet de l'angle formé par la grande allée de Kamakoura et le sentier de Daïbouts se trouve un vieil arbre dont les branches forment un berceau de verdure. Ce tronc est entouré d'un banc de bois. Une personne assise sur ce banc peut aisément surveiller l'allée qui mène au temple de Kamakoura, les sentiers conduisant à la mer et aux maisons de paysans, et enfin la plaine de Daïbouts; il lui est facile aussi d'éviter les regards d'un arrivant en se cachant derrière l'arbre. Celui qui va de Kamakoura à Daïbouts laisse ce banc à deux pas à sa droite; à la gauche de la route, en face de l'arbre, se trouve une misérable petite hutte où quelques passans

s'arrêtent en été pour prendre une tasse de thé avant d'affronter le soleil de la plaine. Enfin, au point même où se divisent ces quatre différentes routes : l'allée, le chemin de la mer, les sentiers des fermes, la route de Daïbouts, se trouve un puits où les habitans des environs vont chercher leur provision d'eau.

II.

Ce fut au commencement de l'hiver de 1863 que je fis à Yokohama, dans la maison d'un ami commun, la connaissance du commandant Baldwin. Les événemens que je vais raconter, et qui eurent lieu quelques semaines plus tard, ont gravé sa figure dans ma mémoire. Le commandant était grand, vigoureux, bien fait; il avait le front haut, le regard franc et loyal, le nez droit et fort, la bouche et le menton d'un homme résolu; sa chevelure et sa barbe étaient noires, épaisses, son teint bruni et hâlé comme celui d'un homme qui vit toujours au grand air. L'ensemble de sa physionomie inspirait la sympathie et la confiance; on sentait qu'on avait affaire à un homme bon, honnête et courageux. Il paraissait avoir trente-cinq ans. Le timbre de sa voix me frappa comme particulièrement agréable : c'était une voix aux notes profondes, pleines, harmonieuses, telle qu'on se figure celle d'un homme en bonne santé, au physique comme au moral. Baldwin venait d'arriver au Japon, il était curieux de faire prompte connaissance avec le pays et ses habitans. Il m'adressa une foule de questions auxquelles je pris plaisir à répondre de mon mieux. Il me demanda surtout mon avis sur les excursions les plus intéressantes à faire dans les environs, et nous nous quittâmes après une promesse mutuelle de nous revoir à peu de jours de là pour entreprendre ensemble quelque longue promenade.

J'ai souvenir d'avoir rencontré vers la même époque un jeune camarade du commandant, le lieutenant Bird. C'était au club, au milieu d'un cercle d'officiers et de résidens de Yokohama. Bird paraissait à peine avoir dépassé sa vingtième année; il était grand, élancé. Avec son teint pâle, ses cheveux blonds, son air distingué, il me fit l'effet d'un jeune homme triste, peut-être maladif. Il était arrivé au Japon en même temps que le commandant Baldwin.

Une dizaine de jours plus tard, j'avais chez moi une nombreuse société à dîner. Il faisait mauvais temps dehors, et, causant et fumant, nous restâmes réunis jusqu'à une heure avancée de la nuit. Dans le courant des conversations, j'appris que deux de mes amis personnels, Albert de Bonnay, récemment arrivé de Paris et qui demeurait dans ma maison, et Charles Wirgman, le dessinateur du

Journal illustré de Londres, avaient été rencontrés le matin même à Kamakoura. Ils étaient partis de Yokohama quelques jours auparavant pour faire, comme disait Charles Wirgman, « des études de mœurs et de paysage. » Je savais ce que mon ami Charles entendait sous cette phrase sonore. « Faire des études de mœurs, » c'était pour lui s'installer dans une maison de thé, s'attabler là avec les premiers Japonais venus, faire venir des chanteuses et des danseuses, et passer le jour et la nuit à boire, à manger, à chanter, à rire, à émerveiller les indigènes par sa verve intarissable, par sa connaissance extraordinaire de la langue japonaise et de toutes les habitudes et coutumes nationales. Nul n'était mieux connu, plus populaire dans les maisons de thé de Yokohama et des environs que Charles Wirgman, l'*ekakisan* (le seigneur peintre), comme on l'appelait, et de tous les étrangers il était peut-être le seul qui ne portât jamais aucune arme. « Presque tous ceux que l'on a assassinés, disait-il, étaient armés. Je préfère me fier à mes jambes, si l'on voulait m'attaquer; mais personne n'y songe, on me connaît partout où je vais. »

J'aurais hésité cependant à donner Wirgman comme cicerone à M. de Bonnay, pour qui le Japon était une terre tout à fait inconnue; mais je savais que dans l'excursion qu'ils avaient entreprise ils seraient guidés, surveillés et en cas de besoin protégés par Felice Beato, l'artiste grec auquel on doit toutes les belles photographies que nous avons du Japon, et qui connaissait à fond, grâce à l'état qu'il exerçait, les moyens les plus sûrs et les plus commodes de voyager dans l'intérieur du pays. Je n'éprouvais donc aucune appréhension touchant la sécurité de mes amis, et je fis à peine attention lorsqu'on me dit que Wirgman avait été vu dessinant et de Bonnay se promenant dans la grande allée de Kamakoura. Quant à Beato, on le supposait enfermé quelque part dans sa chambre noire.

Mes amis venaient de me quitter; je m'étais mis au lit, et j'étais à peine endormi lorsque j'entendis la porte de ma chambre à coucher s'ouvrir avec précaution. Je sautai à bas du lit, et je vis devant moi la figure bouleversée de mon domestique japonais, le vieux Také. Ma première impression fut qu'il venait m'avertir qu'un incendie avait éclaté dans le voisinage, accident des plus fréquens au commencement de l'hiver dans toutes les villes japonaises; mais il s'agissait d'autre chose. A ma question : « pourquoi viens-tu m'éveiller si avant dans la nuit? » il répondit : « Des officiers du gouverneur désirent vous parler; on a assassiné deux étrangers. » Je dois faire remarquer que j'étais à cette époque chargé de la gérance d'un consulat à Yokohama, et qu'en cette qualité je recevais les communications directes du gouverneur.

Je dis à Také de faire entrer les messagers, et j'entendis aussitôt leurs grands souliers en bois résonner dans le corridor. Ils les déposèrent à la porte avant d'entrer, et, après avoir soufflé les lanternes en papier qu'ils portaient à la main et mis dans un coin de la chambre le plus grand des deux sabres dont chacun était armé, ils ouvrirent la conversation en débitant quelques phrases de politesse sur le temps, la santé, le plaisir de me voir, et autres banalités. Impatient d'arriver au dénoûment, je les interrompis au début pour les prier de me communiquer sans retard l'objet de leur message. J'appris alors que dans l'après-midi, entre quatre et cinq heures, deux étrangers avaient été assassinés sur la grande route qui conduit de Kamakoura à Daïbouts. Le gouverneur venait de recevoir la nouvelle, et s'était empressé de la porter à la connaissance des ministres et consuls étrangers. On ne savait rien du nom et de la nationalité des victimes; on n'avait retrouvé que leurs cadavres.

Je m'habillai à la hâte, et, précédé d'un domestique portant une lanterne, — car la nuit était noire et les rues de Yokohama ne sont pas éclairées, — je courus chez le gouverneur. Il était près de trois heures du matin, mais tout le monde était sur pied. Je fus sans délai introduit dans la salle d'audience. Malgré toutes mes instances et l'empressement apparent du gouverneur à me répondre, je n'appris à peu près rien de nouveau. « Les victimes avaient probablement été à cheval, car on avait arrêté deux chevaux sans cavaliers, elles portaient le costume de *gentlemen*, ce n'étaient pas des matelots. Quant aux *bettos* qui devaient les accompagner, on ne les avait pas retrouvés. » Le gouverneur ne put ou ne voulut m'en dire davantage, mais il consentit, après quelque hésitation, à me donner une escorte de quatre officiers japonais pour m'accompagner jusqu'à Kamakoura, où j'avais résolu de me rendre à l'instant, afin de faire cesser la pénible incertitude dans laquelle me laissaient les vagues renseignemens que je venais de recevoir.

Také avait prévu ce qui arriverait et avait pris des mesures en conséquence. En entrant à l'écurie pour donner l'ordre de seller mon cheval, je trouvai tout préparé pour le départ : le cheval sellé et bridé, le *betto* presque nu malgré la rigueur de la saison, ce qui indiquait qu'il s'attendait à fournir une course longue et rapide. Il avait une petite lanterne à la main ; dans l'étroite ceinture qui lui serrait fortement les reins, il avait passé le poignard que les *bettos* portent souvent en voyage. Mon habit de cheval, une lourde cravache plombée, un revolver à fort calibre, étaient, dans ma chambre à coucher, mis sous ma main, et, au moment où j'avais fini de m'habiller, Také me présenta un verre de vin chaud, car la nuit était fraîche, et le vieux serviteur savait qu'au plus tôt je n'arriverais pas

à Kamakoura avant le lever du soleil. En sortant de la cour, je fus accosté par M. de Brandt. Il avait comme moi reçu la nouvelle du double assassinat, et il partageait mes inquiétudes sur le sort de Wirgman et de Bonnay.

Lorsqu'il me vit à cheval, il devina sans peine où j'allais, et, sans me donner le temps de le lui demander, il m'offrit de m'accompagner. « Allez relancer les Japonais, dit-il, et venez me prendre en passant; vous me trouverez tout prêt. » Les chevaux de l'escorte n'étaient pas encore sellés, je perdis dix minutes à presser les officiers, et je pressentis dès lors que j'aurais des difficultés avec eux. Tout près de leur écurie, M. de Brandt nous attendait; sans perdre plus de temps, nous mîmes nos chevaux au trot, et, passant par la grande rue de Yokohama, nous sortîmes de la ville. Avant d'arriver au pont sur lequel on franchit le canal de ceinture, notre escorte nous faisait déjà défaut. Nous attendîmes un instant, et, invitant les officiers à presser le pas de leurs montures, nous repartîmes; mais au bout de quelques centaines de mètres nos prétendus gardes du corps avaient de nouveau disparu. Nous étions alors à l'entrée de la grande plaine qui s'étend entre Yokohama et les collines de Kanasawa. La lune se montrait derrière nous, et le ciel s'était éclairci. « Il est inutile de s'occuper davantage de ces misérables poltrons, dit de Brandt, en parlant de l'escorte. Ils ont peur et nous feront perdre toute la nuit, si nous les attendons; de plus ils ne nous seraient d'aucune utilité dans le cas peu probable d'une attaque, le mieux est de ne nous fier qu'à nous-mêmes. Nous connaissons le chemin, allons en avant sans perdre plus de temps; parlez seulement au *betto* pour qu'il reste avec vous, car il fera nuit noire au milieu des collines, les chemins sont en mauvais état, et nous aurons besoin de sa lanterne. » J'appelai mon *betto*, que j'avais choisi avec soin parmi les meilleurs coureurs de Yokohama, et qui m'avait donné de nombreuses preuves de force et d'énergie. « Il faut rester à la tête des chevaux, lui dis-je, jusqu'à Kamakoura; si tu le fais, tu auras un mois de gages pour récompense. » Le *betto* serra sa ceinture, frotta des deux mains ses longues jambes nues, sèches et nerveuses comme celles d'un cheval de course, et partit en bondissant sur le sol avec l'élasticité d'une bête fauve. Les chevaux, après avoir surmonté l'inquiétude qu'ils avaient montrée au début de la course nocturne, et comme s'ils partageaient notre impatience, s'appuyèrent plus fortement sur les rênes; dressant leurs oreilles aux appels du *betto*, qui à chaque irrégularité de la route poussait un cri de : *abonaï! abonaï!* (gare! gare!), ils partirent d'une bonne allure sur les talons de leur guide, dont la lanterne vacillante projetait une faible lumière.

La lune s'était levée, et nos ombres dansaient devant nous, fouillant dans les ornières et les fossés, fauchant l'herbe, franchissant les buissons, serpentant le long des troncs d'arbres, se profilant en tout sens comme des coureurs fantastiques. Nous cheminâmes ainsi botte à botte jusqu'au pied des collines de Kanasawa. La nuit était noire en cet endroit, et nous trouvâmes les chemins en fort mauvais état. Nous quittâmes l'étrier pour laisser souffler nos bêtes et leur guide. Un silence profond régnait autour de nous; à peine entendait-on résonner le sabot des chevaux sur le sol détrempé par de récentes pluies, que le vent et le soleil qui pénètrent difficilement dans ces defiles ombragés n'avaient pas eu le temps de sécher et de durcir; de Brandt ne disait mot, et, comme lui, je ne me sentais aucune envie de parler; nos pensées étaient dans l'allée de Kamakoura, auprès des deux victimes que nous allions reconnaître.

Sur le versant opposé de la montagne, nous rencontrâmes un voyageur solitaire. Le *betto* lui plaça brusquement la lanterne sous le nez, et nous vîmes la figure effrayée d'un pauvre paysan. L'homme était tellement bouleversé de la rencontre, qu'il put à peine articuler quelques mots. « Il ne savait rien du meurtre; il demeurait dans une ferme isolée, et il était parti la nuit pour arriver de grand matin à Yokohama. »

Dans la plaine, nous remontâmes à cheval, et partîmes au grand trot. Nous passâmes par Kanasawa, où tout dormait encore, et vers cinq heures du matin nous abordâmes les collines de Kamakoura. Il nous fallut de nouveau modérer l'allure de nos chevaux. Le *betto*, qui s'était bravement tenu à sa place devant nous, me semblait essoufflé; mais, lorsque je lui demandai s'il se sentait la force de courir encore, il fit de la tête un signe affirmatif. A quelques pas de là, nous traversâmes un petit ruisseau couvert d'une mince couche de glace. Je vis le *betto* entrer dans l'eau, s'asperger la nuque et la figure. Nos poneys ne donnaient aucun signe de fatigue, et aussitôt que nous eûmes franchi les collines, nous les remîmes au trot.

Les étoiles commencèrent à pâlir, l'horizon s'élargit, une faible lueur grise, froide et triste, s'étendit sur le paysage. Devant nous se dessina la haute flèche de la pagode de Kamakoura. Quelques instans après, nous étions dans la ville. La maison de thé, située à l'entrée de l'allée, et où les étrangers ont l'habitude de descendre, était, malgré l'heure matinale, grande ouverte. Sur les bancs extérieurs étaient assi des *bettos* tenant des lanternes éteintes sur lesquelles je pus distinguer les armes du gouvernement. A la fenêtre se montraient des officiers que je reconnus pour les avoir vus chez

le gouverneur de Yokohama. Parmi eux, j'aperçus l'interprète Sinagawa. Sur mes interpellations, il répondit que nous trouverions les cadavres au bout de la grande allée, près du puits, là où le chemin fait un coude pour aller à Daïbouts. Il ne savait pas les noms des victimes, il ne les avait pas même vues; le gouverneur l'avait envoyé à Kamakoura pour qu'il se mît, en cas de besoin, à la disposition des autorités étrangères. Il était prêt à nous suivre, si nous le demandions.

Nous mîmes nos chevaux au galop et descendîmes l'allée; mais avant d'arriver au bout nous ralentîmes l'allure, et d'un silencieux accord nous nous arrêtâmes soudain tous deux. A quelques pas devant nous, il y avait quelque chose d'inconnu, de terrible. Nous avions peur de voir ce que nous étions venus chercher, et ce que nous savions maintenant avoir trouvé. Nous descendîmes lentement de cheval, donnant les brides au *betto,* qui se tenait près de nous, couvert de sueur et haletant.

A dix pas devant nous, l'un près de l'autre, étaient couchés deux corps sur lesquels on avait jeté une vieille natte de paille. Je la soulevai en frémissant, et je vis deux cadavres horriblement mutilés. Mon imagination maîtrisait à tel point tous mes sens, que pendant quelques instans je restai persuadé que j'avais sous les yeux les corps de Wirgman et de Bonnay. Pourtant ce n'étaient pas eux. Je me sentis presque soulagé malgré l'horreur du spectacle. « Les connaissez-vous? demandai-je à voix basse à de Brandt. — Non, » me répondit-il sur le même ton. Le *betto* voulut s'approcher aussi, mais les chevaux se défendirent furieusement.

Les deux cadavres étaient couchés sur le dos, les bras étendus en croix, les jambes écartées. Le premier était le corps d'un homme de carrure athlétique, à la chevelure et à la barbe noires et épaisses. Sa figure ne portait aucune blessure, et avait gardé jusque dans la mort une expression de mâle résolution; les yeux grands ouverts, ternes, vitreux, terribles, semblaient regarder. Dans la main droite, dont deux doigts étaient coupés, il tenait un revolver; le canon était plein de terre; dans la main gauche, il avait un tronçon de cravache en baleine tranchée comme par un rasoir; cette cravache était couverte de sang; on voyait à côté de sa botte un éperon cassé. L'autre cadavre était celui d'un jeune homme blond; ses bras et ses jambes étaient tailladés de coups de sabre, mais dans le buste et à la tête je n'aperçus d'abord aucune blessure; une expression de douleur poignante était répandue sur cette figure pâle, calme et belle; les yeux étaient à moitié fermés comme dans un rêve; le chapeau était tombé, et sa longue et soyeuse chevelure blonde était souillée de sang; la montre, pendant encore à la chaîne, avait glissé

du gousset; dans le silence qui se faisait autour de nous, j'entendis distinctement qu'elle marchait encore. A dix pas des corps, on avait attaché une paire de chevaux aux longues branches de l'arbre qui se trouve au coude du chemin. Ils étaient harnachés à l'européenne; selles et brides portaient des traces de sang.

Un bruit de chevaux approchant à toute vitesse nous fit tourner la tête : c'étaient deux cavaliers, qui s'arrêtèrent comme nous à une certaine distance des cadavres et sautèrent à terre; je reconnus en eux M. Stearns, Américain, et le nègre George, le loueur de chevaux de la colonie. « Qui est-ce? » demanda Stearns en s'approchant. Nous ne pûmes donner de réponse. Stearns se pencha sur les cadavres, les examina un instant. « C'est le commandant Baldwin, dit-il, et, se retournant vers l'autre corps, c'est le lieutenant Bird. *Poor fellows!* » Et alors seulement je reconnus dans ces corps inanimés et mutilés les deux hommes que j'avais rencontrés peu de jours auparavant pleins de vie et de jeunesse.

Bientôt après un membre de la légation anglaise arriva, escorté de la garde à cheval du ministre. On se mit alors à examiner soigneusement les lieux où le double meurtre devait avoir été commis; mais les témoins muets du forfait ne révélèrent rien à nos yeux inexpérimentés : par-ci, par-là, près du puits surtout et à l'entrée du sentier qui conduit à la mer, on découvrait des taches de sang. C'était tout. Les habitans des maisons voisines avaient pris la fuite; pour le moment, il n'y avait plus rien à apprendre à Kamakoura. Les soldats qui avaient accompagné l'officier anglais avaient disposé deux brancards; on y coucha les cadavres et on les porta ainsi jusqu'au rivage de la mer, où ils furent placés à bord d'une barque de pêcheur qui les transporta à Yokohama.

III.

La nouvelle de l'assassinat de Baldwin et de Bird souleva tout Yokohama d'indignation. Les deux malheureux n'étaient point les premières victimes du fanatisme japonais : Heusken, Voss, Decker, Lenox Richardson, beaucoup d'autres encore, étaient tombés dans les mêmes embûches; mais ce dernier meurtre paraissait le comble de la haine, puisqu'il était impossible de trouver une circonstance quelconque qui pût en atténuer l'horreur. Baldwin et Bird venaient de débarquer, ils ne parlaient pas le japonais, ils n'auraient pu, même le voulussent-ils, provoquer ou insulter un indigène; dans le régiment dont ils faisaient partie, ils jouissaient de l'estime générale comme gens sérieux, calmes et bons. Il n'était pas non plus

possible de supposer qu'ils avaient succombé dans un combat loyal; les circonstances dans lesquelles on avait trouvé leurs cadavres s'opposaient à une pareille hypothèse, et il était évident pour tout le monde qu'ils n'avaient dû la mort qu'à leur qualité d'étrangers. Si les choses en étaient arrivées là, toute sécurité personnelle avait disparu pour les résidens de Yokahama, et chacun d'eux ne plaidait que sa propre cause en insistant fortement sur l'adoption immédiate de mesures énergiques pour la recherche des assassins. Sous l'influence de l'indignation générale, poussées d'ailleurs par le désir de venger la mort de deux victimes sacrifiées à un fanatisme farouche, les autorités anglaises procédèrent avec une vigueur plus qu'ordinaire. Le ministre se rendit aussitôt à Yédo pour y conférer avec les chefs mêmes du pouvoir exécutif, et, leur représentant la gravité du crime, la responsabilité qui pèserait sur le gouvernement du taïkoun, dont l'impuissance et la faiblesse seraient taxées de complicité, il obtint la promesse que l'on ne négligerait rien pour découvrir les coupables. En attendant, on poussa l'instruction du crime avec une ardeur et une bonne foi apparentes. Les témoins furent examinés en présence de fonctionnaires et d'interprètes anglais; les circonstances exactes dans lesquelles Baldwin et Bird avaient succombé parvinrent ainsi à la connaissance du public.

MM. Beato, Wirgman et de Bonnay, dont il a été parlé plus haut, étaient les étrangers qui, les derniers, avaient vu Baldwin et Bird vivans. Ces cinq personnes s'étaient rencontrées dans les environs de Daïbouts, et y avaient déjeuné de compagnie. Baldwin et Bird avaient annoncé leur intention de visiter les temples de Kamakoura et de retourner le même jour à Yokohama. Ils étaient pressés de partir pour arriver avant la nuit sur le plateau des collines de Kanasawa et voir le soleil se coucher derrière la montagne de Fouzi-Yama. Wirgman, Beato et de Bonnay avaient résolu de revenir par le Tokaïdo en prenant par le village de Fouzi-Zawa, où ils voulaient passer la nuit. Les deux compagnies s'étaient séparées vers trois heures en se souhaitant mutuellement bon voyage. Wirgman s'était encore plusieurs fois retourné, suivant du regard les deux cavaliers qui traversaient lentement la plaine de Daïbouts, et avait dit : « C'est beau, deux hommes seuls à cheval dans une grande plaine solitaire! » Lui et ses deux compagnons, de Bonnay et Beato, étaient arrivés le soir à Fouzi-Zawa; ils s'étaient installés dans la meilleure maison de thé de l'endroit, y avaient soupé et s'étaient couchés. Au milieu de la nuit, un *betto* était entré dans la chambre et leur avait appris qu'on venait d'assassiner deux étrangers à Kamakoura, en ajoutant qu'il était peut-être prudent de partir immédiatement pour Yokohama; mais Beato et Wirgman avaient pensé que

c'était une histoire inventée pour leur faire évacuer la maison de thé, où les étrangers ne sont pas toujours bien vus, parce que leur présence en tient éloignés les Japonais de distinction. Ils avaient questionné le *betto*, et comme celui-ci n'avait pu donner que de vagues renseignemens recueillis de la bouche d'un autre *betto*, qui prétendait arriver de Kamakoura, ils avaient traité son histoire de fable et s'étaient tranquillement rendormis pour ne se remettre en route que le lendemain, à l'heure convenue d'avance.

Un garçon de treize ans, le fils d'un journalier japonais, était le principal témoin. Il racontait que son père, dont la cabane était placée à une centaine de pas de l'endroit où l'on avait trouvé les cadavres, l'avait envoyé, le jour du meurtre, chercher de l'huile chez un marchand dont la maison est située dans la plaine de Daïbouts, à 1 kilomètre environ de la grande allée de Kamakoura. Chemin faisant, il avait rencontré deux officiers japonais, un grand et un petit, dont le premier lui avait demandé quelle distance il y avait du puits à la mer et du même point à Kamakoura. L'enfant avait donné le renseignement demandé, et avait continué sa route. En revenant, il avait revu les mêmes hommes. Ils étaient alors assis sur le banc, au pied du dernier arbre de l'allée; ils avaient les larges manches de leurs robes retroussées comme les Japonais ont l'habitude de le faire lorsqu'ils vont se battre, courir, ou se livrer à un exercice violent. Le grand l'avait apostrophé furieusement, lui criant de s'éloigner au plus vite. L'enfant s'était gardé de désobéir; mais, curieux de voir ce qui allait se passer, il avait pris le chemin qui conduit à la mer, avait passé par-dessus les remparts qui l'encaissent, et s'était caché derrière les arbres et les buissons qui forment en cet endroit un épais fourré. Le plus petit des officiers s'était, au bout de quelques instans, avancé au milieu du carrefour et avait regardé de tous côtés, puis, comme s'il avait aperçu ce qu'il cherchait au loin, il avait rejoint son camarade, et, tout en courant, il avait tiré son sabre; l'autre officier en avait fait autant.

L'enfant, en suivant la direction du regard de ces hommes, avait alors aperçu deux cavaliers venant de Daïbouts, par le sentier et s'acheminant avec lenteur, l'un derrière l'autre, vers l'arbre d'où on les guettait. D'après la description que l'enfant fit des cavaliers, Baldwin marchait en tête, Bird le suivait à dix ou douze pas de distance.

Au moment où le cheval de Baldwin avait dépassé l'arbre, les officiers s'étaient rués sur lui à grands coups de sabre; le cheval avait fait un bond de côté, et l'homme qui le montait était tombé par terre. Les officiers l'avaient laissé là et s'étaient précipités sur Bird, dont le cheval venait au même moment de dépasser l'arbre qui lui

avait caché l'assassinat de son compagnon. L'enfant avait entendu un cri, et tout de suite après il avait vu Bird à terre à la même place où Baldwin était tombé avant lui; celui-ci s'était relevé, la figure tout ensanglantée, un revolver à la main, et en trébuchant il s'était traîné vers le rempart derrière lequel l'enfant se tenait caché. Là, dans une langue étrangère que le témoin ne pouvait comprendre, il avait crié quelque chose; il n'avait dit que trois ou quatre mots, et les mêmes mots il les avait répétés trois ou quatre fois. Il avait tenté ensuite de passer par-dessus le rempart; mais au même instant les officiers, abandonnant Bird, s'étaient retournés contre Baldwin. L'enfant s'était fait petit pour ne pas être aperçu; il avait entendu un second cri, plus horrible encore que le premier. Après cela, tout était redevenu tranquille. En relevant la tête, il vit un des officiers ramasser une poignée de feuilles et essuyer son sabre; immédiatement après, les deux hommes avaient disparu. Pendant quelques minutes encore, l'enfant était resté blotti dans sa cachette; lorsqu'il avait jeté un dernier regard sur la scène du meurtre, Baldwin se traînait sur ses genoux vers le puits où Bird était toujours couché sur le dos. Deux fois il était tombé sur le côté, mais il s'était relevé et ne s'était arrêté que lorsqu'il avait été près de Bird; là, il s'était laissé choir de tout son long, la figure contre terre. L'enfant avait couru à la maison, et avait raconté à ses parens ce qui venait d'avoir lieu.

Ce témoignage complet, portant le cachet d'une entière bonne foi, fut corroboré dans le courant de l'instruction par d'autres témoignages d'une importance secondaire. Un point cependant resta complétement obscur : tous ceux qui avaient trouvé Baldwin et Bird après le meurtre étaient unanimes dans la déclaration que les deux malheureux avaient encore vécu quelque temps, et avaient même échangé quelques paroles; mais le *post mortem examen*, dirigé avec un soin minutieux par le chirurgien du régiment, démontra de la manière la plus positive que Bird n'avait pu survivre une seconde au coup qu'il avait reçu dans la nuque, et qui devait avoir eu l'effet foudroyant de la décapitation. On était ainsi conduit à supposer que les hommes qui avaient trouvé le malheureux, que peut-être les fonctionnaires appelés à constater le double meurtre avaient de sang-froid achevé la boucherie commencée par les deux assassins, afin de supprimer un témoignage embarrassant, car Bird, quoique ses bras et ses jambes eussent été hachés par les grands sabres japonais, ne portait cependant qu'une seule blessure mortelle, celle de la nuque. Baldwin avait exhalé sa jeune vie par une blessure qu'il devait avoir reçue lorsque, s'efforçant de passer par-dessus le rempart, il avait tourné le dos à ses ennemis. Un coup de plus de

2 pieds de longueur et qui, partant de l'épaule droite, aboutissait à la hanche gauche, devait, d'après la déclaration du docteur, avoir amené la mort dans l'espace de vingt minutes au plus. Cette contradiction entre la déclaration des témoins et le résultat de l'enquête médicale n'a pas été éclaircie.

Baldwin et Bird furent enterrés dans le cimetière de Yokohama. Le régiment auquel ils avaient appartenu, la communauté étrangère et un grand nombre de fonctionnaires japonais assistaient à la cérémonie funèbre. Le colonel du régiment prononça quelques mots qui firent monter les larmes aux yeux des hommes qui l'entouraient; le ministre anglais jura, en présence des tombes ouvertes, de ne rien négliger pour venger l'infâme meurtre. Un peloton, commandé par un jeune officier, s'avança ensuite sur les bords de la fosse. Les paroles de commandement furent prononcées d'une voix forte et claire; trois fois les armes furent déchargées sur la tombe, puis tout rentra dans le silence, et les assistans quittèrent le cimetière.

IV.

Quatre semaines environ après l'enterrement de Baldwin et de Bird, le bruit se répandit à Yokohama que l'un des assassins venait d'être arrêté. Cette rumeur fut presque aussitôt confirmée par un avis officiel émanant du consulat britannique. Le prisonnier se nommait Simidso Sedji; on annonçait la publication prochaine de toutes les pièces de son procès : son arrestation, sa confrontation avec les principaux témoins, son jugement et sa condamnation. Quelques jours plus tard, les journaux anglais de Yokohama publièrent ces différens documens sous une forme succincte, mais qui permit de faire une sorte de contre-enquête. Grâce aux communications faciles entre Yédo et Yokohama, on apprit alors ce qui suit.

Sedji avait été arrêté dans une maison de thé de Sinagawa, un des principaux faubourgs de Yédo, et qui ne forme pour ainsi dire qu'un seul et vaste lieu de débauche. Il y avait logé d'abord quelques jours sans éveiller le moindre soupçon; sa dépense était faible, il payait régulièrement et passait pour un officier licencié (*lonine*), comme il y en a beaucoup à Yédo et à Sinagawa. Sedji avait dit à son hôte qu'il attendait quelques amis avec lesquels il devait se rendre dans le sud. A Yédo, il ne semblait avoir aucune relation, la seule personne qu'il fréquentait était une des courtisanes de la maison, qu'il avait l'intention de racheter et d'emmener avec lui aussitôt que ses amis l'auraient rejoint. La maison était hantée par une foule de mauvais sujets; presque chaque nuit y donnait lieu à quelque

festin, dégénérant d'ordinaire en orgie et ne finissant que lorsque les plus intrépides s'étaient couchés, las de chanter et de boire. Sedji avait souvent été invité à ces turbulentes réunions, mais il avait toujours refusé de s'y joindre, se disant malade et incapable de boire. Il faisait cependant apporter de grandes quantités de *sakki* dans sa chambre, et y buvait avec la courtisane son amie. Un soir, on le vit entrer inopinément dans la salle commune, la figure rouge et le regard allumé, et sans se faire prier, il s'était mêlé à la société de quelques officiers qui soupaient en société de danseuses et de chanteuses. A ses premiers propos, on avait compris qu'il était ivre, et l'hôte, curieux d'en apprendre un peu plus long sur son compte, ne lui épargnait pas les rasades, afin de donner plus facile cours à sa langue. Sa maîtresse avait voulu l'entraîner au dehors, mais il l'avait repoussée rudement et était devenu de plus en plus bruyant. Un des officiers présens avait prononcé le mot de *todjin* (étrangers). A ce mot, Sedji était devenu furieux, avait accablé les étrangers d'invectives, et s'était oublié jusqu'à dire que, si une centaine seulement de Japonais pensaient et agissaient comme lui, c'en serait bientôt fait de tous les barbares.

Le meurtre de Kamakoura était à cette époque présent à la mémoire de tous, et la police de Yédo, désireuse par exception de faire son devoir, avait envoyé des instructions détaillées aux maîtres des maisons de débauche de Sinagawa, qui servent ordinairement de refuge à tous les malfaiteurs de la capitale. La police japonaise est admirablement organisée lorsqu'elle veut bien faire. Elle a des espions partout, et les propriétaires des maisons publiques comptent d'office dans le nombre.

Aux dernières paroles de Sedji, l'hôte s'était éloigné sans que son absence eût été remarquée. La maîtresse du *lonine* s'en aperçut la première et lui glissa quelques mots à l'oreille. Rappelé à lui-même, il quitta la table à l'instant et remonta dans sa chambre. Lorsqu'un moment après on le vit reparaître dans la grande salle, il était silencieux, et, les mains appuyées sur ses jambes, prêt à se lever d'un bond, il s'assit près du feu, le visage tourné vers la porte d'entrée. Cette porte s'ouvrit presque aussitôt, donnant accès à l'hôte et à six hommes de police qui s'approchèrent de Sedji en lui intimant l'ordre de les suivre. Sedji tira un poignard qu'il tenait caché sous sa robe et se jeta sur celui qui l'avait livré; mais il avait affaire à des hommes experts dans la manière de capturer les malfaiteurs dangereux; les agens le saisirent rapidement par derrière, lui tenant les bras, l'étranglant à demi, et, quoiqu'il opposât une résistance furieuse, il se vit bientôt désarmé et solidement garrotté. C'est en cet état qu'il fut transporté en prison, où on le laissa sans

s'occuper autrement de lui. Le matin suivant, il avait subi un premier interrogatoire. Le juge lui avait demandé d'où il venait, quels étaient ses moyens d'existence, où il allait. Les réponses de Sedji n'avaient pas paru satisfaisantes, et on l'avait averti qu'on le soumettrait sans plus de délai à la torture, s'il ne se décidait à parler à la justice avec le respect qui lui est dû, c'est-à-dire en avouant la vérité.

Sedji demanda qu'on lui épargnât la torture, s'engageant solennellement à tout révéler et à répondre sans détour aux questions qu'on lui adresserait. « J'ai assassiné, avait-il dit dès le début; mais j'espère que l'on m'accordera la grâce d'expier ma faute en homme noble, en me laissant mourir de ma propre main. » Le juge, loin de rien promettre, avait préalablement exigé du prisonnier une confession complète de son crime. Sedji, après l'avoir supplié de nouveau d'intervenir en sa faveur et de prendre en considération sa naissance, afin de lui épargner la mort honteuse d'un vulgaire criminel, avait alors, dans le langage des classes élevées, raconté sa vie entière. Cette confession fut publiée en langue japonaise à Yédo; les journaux de Yokohama en donnèrent un abrégé en anglais.

« Je m'appelle Simidso Sedji, dit le prisonnier, et je suis né dans la province d'Awomori. J'ai vingt-cinq ans. J'ai à peine connu ma mère; je n'avais que trois ans lorsqu'elle quitta mon père, qui ne l'aimait plus, et se retira auprès de ses parens. Elle mourut sans que je l'aie jamais revue, lorsque j'avais sept ou huit ans. Je fus élevé par la seconde femme que mon père avait épousée après le départ de ma mère. Nous vivions alors dans l'opulence. Mon père occupait un rang élevé dans la maison du prince, et son revenu était considérable; mais un jour il se prit de querelle avec un des proches parens du maître, et celui-ci le congédia. Nous quittâmes alors Awomori, et nous vécûmes pendant quelque temps dans une petite ville de Sendaï. Ma belle-mère ne nous avait pas suivis, car mon père, prévoyant que nous ne tarderions pas à tomber dans la misère, l'avait laissée chez ses parens. Elle lui écrivit de temps en temps et lui envoya un peu d'argent; mais elle était pauvre elle-même, et la gêne de mon père devint bientôt excessive. Il vendit ce qu'il possédait, ne gardant que quelques habits et ses armes habituelles, qui lui venaient de son père. Enfin il tomba malade et mourut en peu de jours. Il ne me laissa d'autre héritage que ses armes, car ses habits mêmes avait été vendus durant sa maladie.

« J'avais été élevé avec soin, et l'usage des armes m'était familier. J'offris mes services à plusieurs princes et officiers, mais je ne réussis pas à trouver de maître. On me dit partout que l'empire déclinait en puissance et en richesse, que son antique gloire était ter-

nie parce que les étrangers, venus de l'autre côté de la mer, régnaient en maîtres, méprisaient les Japonais, et emmenaient sur leurs grands vaisseaux les trésors du pays. La monnaie d'or avait déjà disparu, il fallait être riche pour pouvoir acheter des vêtemens de soie; le thé et le riz même valaient le double de ce qu'on les vendait jadis. Les princes étaient obligés d'emprunter pour maintenir le train de maison qui convenait à leur dignité, et aucun d'eux ne pouvait songer à augmenter le nombre de ses serviteurs.

« J'appris que dans le sud on préparait une grande guerre contre les étrangers, que là plus aisément qu'ailleurs je trouverais du service. Je traversai alors tout le Japon à pied, et souvent je souffris grande misère; mais, lorsque j'arrivai enfin à Simonoseki, les patriotes avaient été vaincus, et l'on me dit que les princes et le taïkoun et jusqu'au mikado avaient été forcés de conclure des conventions humiliantes avec les étrangers. Je cachai alors mes armes dans les environs de Yédo, où j'étais retourné avec quelques autres *lonines*, et je me fis homme de peine. Je gagnai ainsi de quoi vivre misérablement; mais la pensée qu'une telle existence, indigne d'un noble, m'était imposée par la venue des étrangers, que c'étaient eux qui causaient l'abaissement de tout ce qu'il y avait de noble au Japon, cette pensée ne me quitta plus.

« Un jour, je fus chargé de porter un paquet à Yokohama. Ce que je vis dans cette ville me remplit d'étonnement : les marchands étaient aussi insolens que des nobles; ils parcouraient les rues au grand trot de leurs chevaux, et les officiers étaient quelquefois contraints de se ranger de côté pour leur faire place. Je vis dans la rue, se rendant à son palais, le gouverneur, dont je connaissais fort bien la famille, très ancienne, riche et puissante; un étranger lui adressa la parole en plein air et s'entretint avec lui sans se découvrir. Ce n'était pourtant, me dit-on, qu'un fonctionnaire d'un rang tellement infime, qu'il lui était permis d'être en même temps marchand et officier. Je vis encore des étrangers au théâtre et dans l'arène des lutteurs; on leur cédait partout les meilleures places, et ils parlaient haut, ils riaient, ils allaient, venaient comme s'ils étaient les maîtres. Les Japonais de Yokohama étaient tellement habitués à ces façons insultantes, qu'ils n'en sentaient plus l'humiliation; ils s'écartaient lorsqu'un étranger voulait passer, et ils n'étaient pas honteux de se voir interpeller par lui avec la familiarité d'un ami.

« Un domestique de la maison où j'avais affaire me demanda si je voulais visiter un palais étranger, et me conduisit chez un riche marchand où servait son frère. Le maître du logis, qui pouvait avoir mon âge et qui parlait le japonais si singulièrement que j'avais grand'peine à l'entendre, nous dit : « Allez, visitez, » et, comme il

sortait en même temps que nous, il me poussa de côté pour passer devant. Je me fâchai et réclamai vivement; mais l'étranger se retourna en riant, et répondit quelques mots que je ne pus comprendre. Le domestique, qui avait l'air honteux, me dit par manière d'excuse que son maître avait le cœur bon et généreux, mais qu'il marchait toujours très vite, que c'était sans mauvaise intention qu'il m'avait un peu bousculé. Dans la maison, tout annonçait la richesse : partout il y avait des livres, des tableaux, des siéges, et on marchait sur des étoffes précieuses. J'aperçus une belle Japonaise, la compagne du *todjin*, au dire de mon guide. Elle était aussi richement vêtue que le sont les femmes des grands-officiers, et ne semblait point honteuse de son abjection. Le *kotzkoï* (domestique) l'aborda avec respect, et lui demanda la permission de visiter la chambre à coucher et la salle de bains du maître. En retournant à Yédo, je songeais à ce que j'avais vu et à ma propre misère.

« A quelques jours de là, je fis dans une maison de thé la rencontre d'un officier qui revenait également de Yokohama, qui parlait avec chagrin de la puissance et de l'orgueil des étrangers. Je lui dis que j'étais assez fort pour tuer n'importe lequel d'entre eux que je rencontrerais sur mon chemin. Nous causâmes longtemps, et je finis par lui apprendre mon nom et ma qualité d'homme noble. Alors nous fîmes un contrat par lequel nous prîmes l'engagement de nous associer l'un à l'autre jusqu'à la mort pour tuer des étrangers; mais mon nouvel ami n'avait guère d'argent, car lui aussi était *lonine*, et il nous fallait trouver moyen de vivre en hommes libres. Nous pénétrâmes donc une nuit dans la maison d'un marchand que nous savions riche et qui habitait une maison isolée, et nous lui demandâmes de l'argent. Nous avions caché notre figure, retroussé nos manches, nous étions armés, nous étions désespérés, et nous menacions de tuer l'homme, s'il ne contentait nos exigences. Il nous compta 150 *rios* (environ 1,200 fr.), nous suppliant de ne pas lui demander davantage et jurant de ne pas nous poursuivre. J'achetai alors les vêtemens qui convenaient à mon rang d'officier, et, après avoir déterré mes armes, je partis avec mon ami pour Yokohama; mais aux portes de la ville on nous demanda nos *fouddas* (espèce de passeport qui se porte ordinairement d'une manière visible attaché à la ceinture ou à la poignée du sabre); nous n'en avions pas, et, comme toutes les entrées de la ville étaient sévèrement gardées, force nous fut de rebrousser chemin. Durant plusieurs semaines, nous rôdâmes dans les environs de Yokohama. Nous vîmes un grand nombre de *todjin*, mais ils allaient toujours par groupes de quatre ou cinq, ils étaient armés, à cheval, et tenaient le milieu de la chaussée. Dans les endroits découverts, il n'y avait pas moyen de les at-

taquer, et dans les sentiers encaissés où il aurait été plus facile de les surprendre, ils passaient toujours au grand trot.

« Un soir, je crus toucher à l'exécution de mon projet; mais par accident je me trouvai seul au moment propice. J'étais assis au bord du chemin, attendant mon ami, qui était allé acheter des vivres, lorsque j'entendis un bruit de chevaux. Je ne vis point de lanternes, et je compris aussitôt que des étrangers s'avançaient au-devant de moi. La nuit était sombre, presque sans étoiles; il n'était pas difficile de m'échapper après avoir abattu un de ceux qui approchaient. Ils n'étaient que deux. Je tirai mon sabre avec précaution, mais au moment où je le levai au-dessus de ma tête la lame dut étinceler à la lueur d'une étoile, car l'homme poussa un cri et donna de l'éperon à son cheval, qui fit un bond, tandis que son compagnon s'arrêtait brusquement à quelques pas devant moi. Je me retirai sans bruit, et je les entendis échanger quelques mots et s'éloigner ensuite au grand trot.

« Voyant combien il était difficile d'arriver à notre but, nous nous rendîmes à Kamakoura pour y faire nos dévotions dans le temple du dieu de la guerre. Il y avait plusieurs mois déjà que nous n'avions qu'une seule pensée, tuer des étrangers; il ne nous restait plus que quelques *rios*, rien ne nous réussissait, et nous étions exaspérés. A Kamakoura, nous vîmes encore beaucoup de nos ennemis aller et venir, mais l'occasion de les approcher ne se présenta pas. Une après-midi enfin, tandis que nous errions dans la plaine de Daïbouts à la poursuite de notre projet, l'occasion tant désirée vint à nous. Nous aperçûmes deux hommes venant à cheval lentement et sans défiance l'un derrière l'autre; nous nous embusquâmes à l'endroit que dans nos précédentes excursions nous avions remarqué être favorable à l'exécution de notre dessein. Nous étions tous les deux résolus à tuer, et lorsque les étrangers passèrent, nous les tuâmes. Cela est la vérité, je n'ai plus rien à dire. »

Ce récit s'accordait parfaitement avec les témoignages recueillis avant l'arrestation de Sedji. L'enfant qui avait assisté à la scène du meurtre et qui fut confronté avec le prisonnier le reconnut d'ailleurs immédiatement, et le désigna comme le plus grand des deux officiers, celui qui lui avait crié de s'en aller.

Sedji prétendit d'abord ne pouvoir donner aucun renseignement sur son complice. Celui-ci lui avait dit venir d'Owari, province où lui, Sedji, n'avait jamais été et où il ne connaissait personne. Il se faisait appeler Tzé-ziro, mais Sedji ne savait pas si c'était là son véritable nom. Le prisonnier fut alors soumis à la question ordinaire; mais il jura sur la foi des sermens les plus sacrés qu'il n'avait dit que la vérité. Il ajouta cependant quelques autres renseignemens

dont les juges, qui au fond du cœur sympathisaient probablement avec lui, parurent se contenter. Il déclara qu'immédiatement après le meurtre il s'était séparé de Tzé-ziro, et qu'il ne l'avait pas revu. Tzé-ziro avait annoncé l'intention de se joindre aux *lonines* du nord. Il le désigna comme un homme d'à peu près son âge, peut-être un peu plus jeune, ayant les manières et le langage d'un noble. Il ne lui connaissait aucun signe particulier; mais il donna une minutieuse description de son costume et de ses armes.

Le jugement, prononcé à Yédo, affiché dans les principales rues de Yokohama, condamna Simidso Sedji à la peine de mort par le sabre. Le vol avoué par le criminel était l'objet d'une mention particulière dans le jugement, et pour beaucoup de Japonais cette circonstance avait aggravé la peine; c'est pour cela qu'il avait été condamné à recevoir la mort de la main du bourreau, et qu'on lui avait refusé la grâce de mourir d'une manière plus douloureuse, mais plus honorable. Le jugement arrêta en outre que le coupable serait promené à cheval dans les rues de Yokohama pour servir d'exemple au peuple, que son exécution aurait lieu à Tobi, l'un des faubourgs, et que sa tête resterait exposée pendant trois jours à la principale porte d'entrée de la ville.

V.

Au mois de janvier suivant, environ trois mois après l'assassinat de Baldwin et de Bird, mon domestique, le vieux Také, vint m'informer qu'il avait lu une affiche japonaise annonçant que Simidso Sedji arriverait dans le courant de la journée à Yokohama pour y subir la sentence qui avait été rendue contre lui. J'étais curieux de me trouver face à face avec l'homme qui avait souvent occupé mes pensées durant les dernières semaines, et je dis à Také de m'avertir à temps du moment où passerait le cortége.

Vers trois heures de l'après-midi, le domestique revint m'annoncer que Sedji traverserait Hondjo-dori, la grande rue de Yokohama, et que j'allais le voir passer tout près de la maison. Je sortis aussitôt, et je vis une foule compacte, composée de Japonais et d'étrangers, qui entourait un cheval sur lequel un homme était attaché. Je parvins non sans peine à rester en place, laissant la foule circuler autour de moi, et me trouvai ainsi, au bout de quelques minutes, près du groupe qui servait de point de mire à tous les regards. Le cheval qui portait le condamné était conduit en laisse. C'était une grande bête, forte et paisible, qui allait d'un pas lent et régulier. En avant, marchaient quelques soldats sans ordre; l'un d'eux portait au bout d'une longue pique un large écriteau qui con-

tenait le nom, le crime et la condamnation du *lonine* Simidso Sedji. Derrière le cheval suivaient d'autres soldats, marchant également sans ordre. Je ne jetai qu'un regard sur le cortége et reportai mon attention sur celui qui en était le terrible héros. Il exerçait sur moi une espèce de fascination, et je ne pouvais plus détourner mes yeux de lui.

Sedji était solidement attaché à la haute et large selle sur laquelle il se tenait accroupi à la mode des Japonais; mais on avait laissé du jeu à ses liens, qui ne semblaient point le gêner, et qui lui permettaient même de se tourner librement à droite et à gauche. L'expression de sa physionomie était hautaine et cruelle, ses traits amaigris disaient les incroyables souffrances de la prison japonaise; mais on n'en jugeait que mieux la charpente de cette tête osseuse à la bouche droite, aux lèvres minces et serrées, à la mâchoire saillante et forte, au menton large et carré, aux yeux caves. Il avait le teint olivâtre des Japonais du nord et semblait vigoureux et au-dessus de la taille ordinaire. Habillé avec recherche, élégamment même, ses cheveux, la partie la plus importante de la toilette indigène, étaient arrangés soigneusement. Ce qu'il y avait de surprenant en lui, c'était son calme parfait. Dans le regard froid et indifférent qu'il promenait de groupes en groupes et qui semblait voir tout ce qui se passait autour de lui, il n'y avait pas trace de peur ou de fanfaronnade. Il avait plutôt l'allure d'un chef marchant au milieu de ses sujets que l'air d'un condamné allant au supplice. De temps en temps, quatre ou cinq fois pendant les heures où je le suivis, il chantait. C'étaient des improvisations récitées sur le mode étrange des Japonais, des plaintes en notes aiguës longuement soutenues, lamentables et sauvages; ses traits restaient alors impassibles. Ses yeux regardaient fixement devant lui, ses lèvres seules remuaient pendant que son chant plaintif passait dans l'air : « Je m'appelle Simidso Sedji, je suis un *lonine* d'Awomori, et je meurs pour avoir tué un *todjin*. — Avant le coucher du soleil, ma tête tombera; demain elle sera exposée sur la *hatoba* de Yokohama. — Les étrangers verront alors la tête d'un homme qui jusqu'à la mort n'a point connu la peur. — C'est un jour funeste pour le Japon, le jour où un noble est frappé de la main du bourreau pour avoir tué un étranger. — J'aurais su d'une main ferme me donner la mort; mais la grâce du maître m'a abandonné, et il me faut périr comme un misérable. — Hommes de Yokohama qui m'entourez, si vous rencontrez des patriotes, dites-leur que Simidso Sedji n'a pas tremblé en présence du supplice. »

C'était une froide journée d'hiver; le soleil s'approchait du sommet du Fouzi-Yama et enflammait de lueurs rousses les neiges qui

le couronnent. Je m'étais joint à Polsbroek, le premier résident étranger au Japon, mon ancien hôte et ami, et d'un commun accord nous avions résolu d'assister à la fin de la tragédie. A cinq heures, la promenade à travers la ville était terminée, et le cortége, revenant sur ses pas, se dirigea vers Tobi, où devait avoir lieu l'exécution. Devant une maison de thé, à l'extrémité de Yokohama, l'on servit à Sedji son dernier repas. Il semblait affamé et mangea avidement tout ce qu'on lui présenta. Il but aussi plusieurs coupes de sakki chaud, et s'entretint sans embarras pendant le temps de la collation avec le valet du bourreau, qui le servait.

Lorsque le cortége se remit en marche, le jour baissait rapidement, et lorsque nous arrivâmes à Tobi, il faisait nuit noire. Le temps était froid, on alluma des feux en plein air autant pour voir que pour se chauffer. Deux hommes s'emparèrent de Sedji et l'aidèrent à descendre de cheval; il se frotta les bras et les jambes, que l'immobilité et le froid avaient raidis, et s'approcha lentement d'un des feux. Il s'arrêta là, debout et immobile; les yeux fixés sur le brasier, il resta pendant plusieurs minutes plongé dans une absorbante réflexion; puis il soupira profondément, et, se retournant vers un des soldats japonais qui se tenaient près de lui, il lui demanda l'heure. « Il est sept heures, lui dit-on. — Sept heures, répéta-t-il lentement; à Yédo, l'on m'avait promis qu'à quatre heures tout serait fini. J'ai froid. Pourquoi me fait-on attendre si longtemps? »

Le caractère officiel de Polsbroek nous avait procuré une place dans le voisinage immédiat du condamné; je ne pouvais détacher les yeux de lui, j'étais attentif à chacun de ses mouvemens, je prêtais l'oreille à chacune de ses paroles. Il s'assit lentement devant le feu et demanda une tasse de thé chaud, qui lui fut apportée sur-le-champ. Il s'efforçait évidemment de rester impassible et de paraître indifférent, et il tournait souvent la tête de côté et d'autre, comme si les gens qui étaient près de lui l'intéressaient; mais on eût dit qu'il lui fallait le grand jour pour être entièrement maître de lui-même, et que la nuit détruisait son courage. A certains momens, il succombait aux rudes assauts que lui livrait l'instinct de la conservation; il semblait alors qu'un voile passât sur sa physionomie et adoucît, en les assombrissant, ses traits froids et rigides. Le regard devenait immobile, une expression d'indescriptible horreur se fixait sur sa figure amaigrie et fatiguée; mais ces momens de faiblesse étaient rares et de fugitive durée. Il s'arrachait à cet état d'abattement par un violent effort, que trahissait un mouvement convulsif du corps entier; il cambrait sa haute taille, il relevait la tête, et la résolution de mourir comme un homme éclatait si clairement dans

sa physionomie, que je croyais assister à toutes les agitations de son âme.

Mon attention fut soudain détournée de Sedji. J'entendis dans le lointain les cris par lesquels les *bettos* ont coutume d'annoncer l'arrivée d'un officier et de lui frayer un passage. Les cris approchèrent rapidement; bientôt nous pûmes voir les grandes lanternes du gouverneur, qui, portées par les coureurs, semblaient voler au-dessus du sol. « Le gouverneur! le gouverneur! » s'écria-t-on de tous côtés. Un soldat mit la main sur l'épaule de Sedji. « Prépare-toi, lui dit-il, le gouverneur de Yokohama est arrivé. » Aucun mouvement ne trahit l'émotion du condamné, pas un muscle de sa face ne bougea; *saïo* (en effet) fut toute sa réponse. Il se tint immobile, les yeux fixés sur la place où les chevaux du gouverneur s'étaient arrêtés. Un officier se détacha du groupe de son escorte, et, courant vers les soldats qui gardaient Sedji, il leur dit quelques mots à voix basse. « L'exécution est renvoyée à demain, répéta-t-on bientôt sur toute la place. Le ministre anglais exige que le régiment des officiers assassinés soit présent. » En effet il en était ainsi. Lorsqu'on dit à Sedji qu'il avait encore quelques heures à vivre, il eut pour la première fois un mouvement de frayeur, et son visage si pâle devint plus pâle encore. *Mionitchi*, *mionitchi* (demain, demain), répéta-t-il, et, sans rien ajouter de plus, il se laissa tranquillement ramener dans la prison.

VI.

Le lendemain matin annonçait une belle journée; le temps était clair et froid. Toute la communauté étrangère de Yokohama s'était donné rendez-vous à Tobi. Ceux qui avaient vu Sedji la veille étaient curieux de savoir s'il soutiendrait jusqu'à la fin le rôle de héros qu'il avait voulu jouer; les autres étaient avides de connaître l'homme qui depuis vingt heures était l'objet des conversations de chacun. Si Sedji n'avait eu d'autre but que de montrer à ses ennemis, aux étrangers, qu'un Japonais savait rester calme en présence de la mort, il devait être content. Tous ceux qui l'avaient vu avaient été forcés d'admirer son courage et la dignité de son attitude.

Vers huit heures du matin, le régiment dont Baldwin et Bird avaient fait partie arriva sur la place des exécutions, où il se forma en ligne. Au même moment, la prison s'ouvrit, et un *kango* (chaise à porteurs), dans lequel Sedji était enfermé, en sortit, porté au pas de course par deux hommes. La chaise fut posée à terre au milieu du carré formé par les soldats anglais et par les nombreux spectateurs étrangers. L'élément japonais n'était que faiblement repré-

senté; quant aux mesures d'ordre public que l'on prend en de pareilles circonstances en Europe, elles faisaient complétement défaut. Il y avait par-ci par-là quelques officiers et soldats qui paraissaient de service; mais ils étaient éparpillés dans la foule, et l'ordre se maintint sans leur intervention.

La mise en scène des exécutions japonaises est des plus simples : il n'y a là ni potence, ni guillotine, ni billot, ni siége où l'on attache le patient; il y a seulement une fosse de 5 pieds de long pour recevoir le cadavre, une petite natte en paille commune sur laquelle le condamné s'agenouille, enfin un seau contenant de l'eau chaude. Le Japon a encore certaines mœurs du moyen âge; les grands criminels y périssent dans d'atroces souffrances : on les crucifie, on les coupe en morceaux avant de les tuer, on les fait mourir à petit feu. Les anciens résidens de Yokohama se souviennent de l'incendiaire coupable d'avoir mis le feu à la ville de Décima, et qui, attaché sur un bûcher, avec de la claie humide sous les bras, entre les jambes et autour du cou pour ralentir l'effet du supplice, fut brûlé vif en présence d'un grand concours de Japonais et d'étrangers. Ceux qui se rendent souvent de Yokohama à Yédo savent aussi qu'en restant sur le Tokaïdo, la grande route, ils doivent passer devant la place des exécutions de la capitale. Lorsqu'ils voyagent en compagnie de femmes ou de personnes impressionnables, ils aiment mieux faire un grand détour pour éviter cet endroit, car ils se rappellent y avoir vu des hommes et des femmes crucifiés, dont les chairs mutilées palpitaient encore, et dont les visages grimaçaient dans les souffrances d'une horrible et lente agonie.

Dans les exécutions ordinaires comme celle qui allait avoir lieu, le condamné se place à genoux devant la fosse ouverte; il est lié, mais peu étroitement, et ses mouvemens paraissent presque libres; les bras cependant sont attachés sur le dos, poignet serré contre poignet. Il porte la robe ordinaire des Japonais; cette robe est largement ouverte de manière à laisser le cou et la nuque entièrement nus. Au dernier moment, on lui bande les yeux et on l'avertit de se tenir dans une immobilité complète en lui faisant comprendre qu'un mouvement qui empêcherait le bourreau de frapper juste ne ferait que prolonger son agonie. L'exécuteur est placé à sa gauche, armé d'un sabre long et lourd qu'il tient des deux mains. Lorsque le condamné se tient tranquille, l'exécuteur lui dispose la tête dans la position requise et guette le moment propice pour asséner, prompt comme l'éclair, le coup fatal. Lorsque le patient se débat ou menace de faiblir, il est garrotté de manière à se tenir forcément à genoux. Un valet placé derrière lui soulève les bras, qui font alors levier et forcent le cou à prendre une position horizontale; c'est en

ce moment que le bourreau fait son office. Ces hommes sont très adroits ; l'arme dont ils se servent a le poids d'un couperet de boucher et le tranchant d'une lame de rasoir. Très rarement ils manquent leur coup ; même lorsqu'ils frappent à faux, même lorsqu'ils sont obligés de s'y prendre à deux ou trois fois pour séparer la tête du tronc, il est presque certain que le premier coup qu'ils donnent est mortel.

Simidso Sedji sauta à bas de la chaise aussitôt que la porte en fut ouverte. Il n'y avait nulle crainte qu'il faiblît, et on ne l'avait lié en apparence que pour l'empêcher de courir et de faire usage de ses mains. Il rejeta la tête en arrière, effaça les épaules, respira à pleins poumons et fixa pendant plusieurs secondes son regard sur le soleil qui brillait devant lui; puis, d'un pas élastique et rapide, il se dirigea vers le petit monticule placé devant la fosse où la mort l'attendait. De même que le jour précédent, il était habillé avec soin. Son visage était pâle, mais ses dents serrées, faisant saillir la mâchoire, imprimaient une telle expression de farouche énergie à ses traits, que la fatigue que j'y avais remarquée la veille avait disparu; un sourire étrange, un sourire de dédain et de désespoir, plissait ses lèvres.

Arrivé à l'endroit où il devait s'agenouiller, il échangea quelques paroles avec l'exécuteur, probablement au sujet du drame qui allait se passer, car je le vis se tourner et indiquer du regard sa place et celle du bourreau. Comme un valet s'approchait pour lui bander les yeux, il l'écarta. « Ne craignez pas, dit-il d'une voix calme et polie, que je fasse un mouvement. Je sais fort bien ce qui me reste à faire. » Sa demande lui fut accordée. On y paraissait préparé, et je ne doute pas que le gouverneur ne fût en quelque sorte fier du spectacle qu'il offrait aux étrangers. « Il se peut, avait-il l'air de dire, que vous mouriez aussi bien que Sedgi; mais il vous est impossible de mourir mieux. »

Les derniers préparatifs de l'exécution se firent rapidement. Sedji, après avoir placé du pied la natte où il devait s'agenouiller, prit, sans se presser, la position requise. Les valets se tinrent près de lui pour lui donner assistance en cas de besoin; mais ses genoux ne fléchirent point. Une fois assis, il fit un mouvement d'épaules comme pour se mettre à son aise et pour bien découvrir son cou. Le bourreau saisit le sabre et l'examina minutieusement, puis il retroussa les larges manches de sa robe, et, les paumes de ses mains l'une contre l'autre, il leva les bras au-dessus de sa tête pour bien s'assurer que rien ne le gênerait dans les mouvemens qu'il aurait à faire. Sedji suivait chaque geste avec la plus grande attention. « Est-ce que tout est prêt? » demanda-t-il lorsque le bourreau, ayant passé der-

rière lui, s'était placé à sa gauche, — et sur la réponse affirmative qu'il reçut, il continua : « Verse alors de l'eau chaude sur ton sabre et attends quelques instans. Je veux chanter encore une fois, et lorsque j'aurai terminé, je me tournerai vers toi et je te dirai *yo* (bien). J'avancerai alors le cou, et je resterai immobile; tu pourras viser et frapper sans précipitation. » Après avoir dit ces paroles, une horrible contorsion bouleversa ses traits, et ses yeux se fixèrent dans un strabisme hideux. Il ressemblait ainsi aux tableaux sur lesquels les demi-dieux et anciens héros du Japon sont représentés combattans et mourans; la figure contorsionnée ainsi, il ouvrit la bouche, et, d'une voix forte et claire dont les notes aiguës et soutenues fendaient l'air et s'entendaient à une longue distance, il chanta : « A présent meurt Simidso Sedji, le noble sans maître. Il meurt sans remords, car tuer un barbare est l'honneur du patriote.» Puis se tournant vers l'exécuteur, il le regarda quelques secondes fixement, et d'un ton ferme il cria : *Yo!* Tendant ensuite le cou comme le corbeau lorsqu'il veut prendre son vol, serrant la mâchoire à se broyer les dents, immobile, il attendit.

Sa tête fut portée à l'entrée de Yokohama où, pendant trois jours, elle resta exposée aux yeux des passans. Beato en prit une photographie que j'ai conservée. La mort a apaisé les traits contorsionnés au moment de l'exécution, et je retrouve dans l'image la figure hautaine et cruelle de l'assassin des deux officiers anglais.

Son complice, le prétendu Tzé-ziro, fut arrêté quelques mois plus tard. Les renseignemens que la torture avait arrachés à Sedji étaient complétement faux. Tzé-ziro, dont le nom véritable était Mamiya Hadsimé, avait dix-neuf ans; il avait la figure douce, les traits réguliers et agréables; rien dans son apparence qui pût faire supposer que cet enfant était un homme capable des dernières violences. Il fut décapité dans la cour de la prison de Tobi, en présence d'un petit nombre d'étrangers. Sa mort ne ressembla point à celle de Sedji. Il paraît que ses juges avaient craint de le voir faiblir au moment fatal et lui avaient administré quelque narcotique. Il sortit de la prison chancelant, ivre-mort, soutenu par deux hommes, ne sachant point ce qu'il faisait et où il allait; une vague frayeur était seule répandue sur sa figure, et, comme une brute qu'on égorge, se débattant impuissant entre les mains de ses bourreaux, il reçut le coup mortel.

RODOLPHE LINDAU.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

30 avril 1870.

Voilà donc la grande partie engagée, et maintenant tout s'agite, tout se presse autour de cette urne bien gardée où est provisoirement enfermée la fortune de la France. Cette idée d'une solennelle consultation populaire, qui de prime abord n'était venue à personne, ou qui du moins n'était apparue que comme une vague et suprême chance dans des conjonctures extraordinaires, cette idée, la voilà en pleine réalisation, éclipsant et absorbant tout pour le moment, passionnant la nation française, étonnant l'Europe. En quelques jours, le sénat a expédié la constitution nouvelle, et le gouvernement s'est hâté de publier la formule du plébiscite. Après la proclamation de l'empereur à tous les Français est venue une proclamation ministérielle sous les dehors plus modestes d'une circulaire adressée à tous les fonctionnaires de l'empire, et à la circulaire collective a succédé une lettre sentimentale et politique de M. Émile Ollivier aux habitans du Var qui l'ont fait député. En face ou à côté du gouvernement, les partis s'interrogent et s'animent à la lutte, les comités s'organisent, la propagande sous toutes les formes assourdit la France. On dit oui, on dit non, on dit même oui et non à la fois; ceux-ci veulent pousser le peuple au scrutin, ceux-là s'efforcent de le retenir dans l'abstention. Enfin nous sommes en plein vacarme de plébiscite jusqu'au 8 mai, jour où le sphinx populaire, prenant lui-même la parole, se chargera de dire le dernier mot de cette obscure et redoutable énigme qui s'appelle aujourd'hui la politique française.

Le drame est émouvant, fait pour susciter partout de patriotiques anxiétés, nous en convenons, et comme on avait hâte d'arriver au nœud de l'action, on a passé un peu par-dessus le prologue. Le prologue, c'était cette délibération du Luxembourg, qui avait pour objet de fondre la constitution ancienne et les réformes actuelles dans un sénatus-consulte marqué désormais du millésime du 20 avril 1870. Deux ou trois

jours d'une discussion sans éclat ont suffi pour en finir. La vieille assemblée n'a point voulu visiblement embarrasser de ses résistances ou de son éloquence la marche rapide des choses. Elle s'est mise au pas, et tout ce qu'elle pouvait éprouver de regrets, de secrètes inquiétudes, de préoccupations à peine déguisées, tout s'est évanoui dans un vote d'une solennelle et exemplaire unanimité. Le sénat, on le sentait bien, se trouvait entre le flot d'événemens qui lui portait une œuvre constitutionnelle toute faite et la perspective d'un prochain vote populaire. La consultation du suffrage universel faisait tort à la consultation sénatoriale, qui n'était plus que le préliminaire d'une manifestation bien autrement décisive. On a eu beau vouloir s'échauffer à la recherche de la philosophie du plébiscite, et M. de Persigny s'est vainement ingénié à montrer dans la constitution nouvelle le dernier mot de la sagesse et de l'expérience, la synthèse définitive de la responsabilité impériale et de la responsabilité ministérielle, la conciliation de l'empire autoritaire et de l'empire libéral; ces démonstrations plus ou moins habiles, plus ou moins heureuses, tombaient dans le vide. M. de Persigny, avec ses évocations de Henri IV, semblait recommencer ou continuer ses vieux discours sur les Samnites. Les esprits étaient ailleurs, on était impatient d'arriver au terme. C'est tout au plus si on s'est arrêté à quelques menus détails, et lorsque M. le garde des sceaux s'est levé pour couronner cette discussion par un morceau d'éloquence entraînante, par un air de bravoure, il a paru en vérité parler beaucoup moins au sénat qu'à un auditoire invisible; il jetait sa première proclamation au pays par-dessus la tête de l'assemblée qui l'écoutait.

A vrai dire cependant, le sénat a laissé échapper une occasion unique de relever par un dernier acte de virile initiative ce pouvoir constituant dont il était appelé à faire un suprême usage, et qu'il allait voir tomber de ses mains. Puisque, seul des deux assemblées délibérantes, il avait l'étrange et dangereuse fortune d'être chargé par privilége de tout un remaniement constitutionnel, il pouvait, avec utilité pour lui comme pour le gouvernement, comme pour le pays, faire sentir son influence; son crédit était à ce prix. Il pouvait accomplir une œuvre sérieuse autant que nécessaire et atténuer d'avance peut-être bien des difficultés en travaillant à dégager, à simplifier de plus en plus cette constitution nouvelle trop chargée de minuties. Il pouvait s'honorer bien mieux encore en s'occupant un peu moins de savoir si la nomination des sénateurs devrait se faire en conseil des ministres, et en abordant avec maturité, avec résolution, cette autre question qui n'a pas même été effleurée, qui a été tout au plus soulevée à l'improviste par un sénateur candidement audacieux. Cette question, c'était celle des révisions futures de la constitution et de la nécessité d'une délibération des pouvoirs publics. C'était là pourtant le point grave, essentiel,

et on peut voir aujourd'hui plus que jamais peut-être combien il eût été utile de s'inspirer d'un large esprit de transaction, de ne point passer à côté de la difficulté sans la résoudre, ne fût-ce que pour maintenir intact le faisceau des forces libérales en présence d'une lutte où tous les partis se donnent rendez-vous, où tout devient une arme. Malheureusement à peine le premier mot a-t-il été prononcé, qu'un frisson a semblé parcourir l'assemblée; on avait l'air de marcher sur des charbons, et on s'est hâté de découvrir dans le règlement un moyen expéditif d'évincer sans débats cette proposition importune de soumettre les révisions constitutionnelles à la nécessité d'une délibération collective de tous les pouvoirs publics. Le sénat aurait pu, sans nul doute, rendre un service signalé en se relevant lui-même, en s'assurant le prestige d'un acte de salutaire indépendance; il s'est tu, et en définitive, sans en demander davantage, il a voté comme un seul homme cette constitution nouvelle qui le replace au rang des assemblées ordinaires. Il a mis fin au prologue pour laisser la toile se relever sur le drame.

C'en est donc fait, que le sénat ait bien ou mal terminé son existence de pouvoir constituant, l'œuvre de ces dix-huit années n'est pas moins atteinte dans son intégrité. C'est bien encore le même empereur, ce n'est plus le même empire; ce n'est plus ni le même sénat, ni le même corps législatif, ni le même régime. Tout ce qui existait a été plus ou moins abrogé par le seul fait du sénatus-consulte. Qu'est-ce donc qui subsiste aujourd'hui? Sous quel régime nous trouvons-nous provisoirement placés? Ah! voilà la question. Nous le saurons le 8 mai au soir, quand le peuple aura prononcé; le 20 avril, tout a été mis en suspens par la déclaration d'incompétence des pouvoirs réguliers, et, si l'on y réfléchit un peu, c'est là certainement le côté faible, redoutable, de ce régime plébiscitaire qui vient de se relever dans tout son appareil aussi extraordinaire que peu rassurant. Qu'on le veuille ou qu'on ne le veuille pas, c'est toujours une partie engagée, et c'est le destin du pays qui en est l'enjeu. Il y a nécessairement un intervalle dans lequel on vit un peu sur la foi du hasard, sans savoir au juste ce qui arrivera. La politique n'est plus une affaire de sagesse, d'intelligence, de combinaison; tout dépend d'une impression populaire, de la bonne chance, quelquefois d'un accident qui à la dernière heure vient bouleverser tous les calculs. C'est le coup de théâtre substitué aux délibérations régulières. Avec ce régime, qui a la prétention d'être un progrès, et qui en réalité est le plus primitif des expédiens politiques, nous avons sans doute l'agrément de nous dire qu'à heure fixe la question sera décidée par un oui ou par un non, et, n'était le sérieux de notre aventure, nous ressemblerions un peu en vérité à ce facétieux personnage de vaudeville qui, en apprenant que sa sœur va mettre au monde un enfant, se désole d'être obligé d'attendre si longtemps pour savoir s'il sera oncle ou tante. Nous sommes

un peu ainsi, et nous resterons ainsi jusqu'au 8 mai. — Mais il n'en est rien, dira-t-on, tout cela n'est qu'une fantasmagorie; la vie régulière du pays n'est nullement interrompue, et le résultat du scrutin est infaillible, il n'y a point à s'inquiéter. D'abord on pourrait bien se tromper, et nous serions curieux de savoir quel est aujourd'hui le politique en état de démêler au juste ce qui s'agite dans cette masse profonde et mystérieuse de 10 millions d'hommes. Et quand il serait vrai d'ailleurs que l'autorité du gouvernement fût assez forte pour qu'il n'y eût aucun doute sur le résultat, ne voit-on pas ce que cela signifie? Cela veut dire que, s'il n'est pas l'inconnu avec ses plus redoutables périls, le plébiscite est réduit à n'être qu'une formalité dont le gouvernement reste le maître et le régulateur.

Ce qu'il y a de grave, c'est qu'à jouer ce jeu il n'y avait que péril sans aucune de ces nécessités irrésistibles qui expliquent parfois les résolutions hasardeuses, et qu'on pouvait être conduit, sans le vouloir, à laisser dans la question soumise au verdict populaire des équivoques de nature à troubler tous les esprits libéraux, ou tout au moins à préparer un de ces votes dont il est impossible de préciser d'avance le but et la portée. Nous ne méconnaissons pas ce qu'il y a de hardi, de décisif, de séduisant, dans ces appels adressés à une nation tout entière, et il peut y avoir des momens extrêmes, heureusement toujours rares, où c'est le seul moyen d'en finir avec une situation poussée à bout. On n'en était pas là évidemment, puisque M. Émile Ollivier a raconté lui-même devant le sénat l'histoire du laborieux enfantement de cette idée du plébiscite et des hésitations du gouvernement; il n'a pas caché que le ministère était d'abord peu favorable à cette combinaison, qu'il avait commencé par résister à cette tentation de jeter le pays dans une aventure nouvelle. Pourquoi a-t-il changé de sentiment? Un mot de La Bruyère, invoqué par M. le garde des sceaux, ne suffit pas sans doute pour former la conviction d'un gouvernement. La Bruyère est un pénétrant moraliste, mais il n'avait probablement prévu ni la constitution de 1852, ni les réformes libérales de 1870, ni le ministère du 2 janvier. C'est bon à l'Académie d'appeler La Bruyère en témoignage. De toutes les raisons qui ont pu être données, il n'y en a qu'une assez spécieuse, quoique fort peu politique, c'est que, si le ministère eût écarté résolûment cette idée d'interroger directement la nation, il n'est point impossible que beaucoup de ceux qui lui reprochent aujourd'hui une témérité agitatrice ne l'eussent accusé d'éluder le jugement souverain du peuple. On lui aurait dit peut-être qu'il reculait, qu'il n'osait pas provoquer une manifestation de la volonté nationale, et lui, pour ne pas paraître reculer, il s'est jeté en avant sans s'informer si c'était bien nécessaire, si ce n'était pas au contraire le plus sûr moyen de tout compliquer en créant une vaste confusion. — Demander au peuple de dire son opinion sur les

transformations qui s'accomplissent! mais en vérité le peuple ne fait que cela depuis quelque temps; il n'a pas laissé échapper une occasion de manifester ses vœux. Est-ce qu'il n'a pas dit son opinion dans les élections? Est-ce qu'il n'a pas laissé voir ce qu'il pensait en acceptant tout d'abord avec un sentiment de confiance renaissante un ministère dont l'avénement était la consécration victorieuse d'une révolution pacifique? Ces réformes qu'on soumet aujourd'hui à son vote, c'est lui qui les a réclamées, qui les a inspirées; où était la nécessité d'une sanction particulière? Cette ratification morale et anticipée suffisait évidemment. Le ministère n'a pas vu qu'aller au-delà, c'était dénaturer une situation tout entière, se livrer au hasard ou à ce qu'on pourrait appeler une politique d'imagination, et que ce qu'on pouvait gagner n'était pas en proportion de ce qu'on pouvait perdre.

La vérité est que, même dans le cas du succès le plus incontesté, le gouvernement n'a pas beaucoup à gagner, qu'il n'aura ni un ami de plus ni un ennemi de moins, et que dans le cas d'un échec relatif ou d'un demi-succès au contraire il a tout à perdre; il sort de cette épreuve vaincu, énervé, affaibli dans son principe, réduit enfin à céder le terrain pied à pied devant un vote propre à enflammer toutes les passions ou à tenter de reconquérir son ascendant par quelque coup d'éclat. Voilà la conséquence, et cette conséquence, à vrai dire, elle tient à la manière même dont la question est posée, à cette inévitable équivoque qui met en jeu toute une situation. Le gouvernement, nous le savons bien, a fait ce qu'il a pu pour dissiper les obscurités, pour simplifier le plébiscite en le ramenant à son expression la plus inoffensive. La formule du vote le dit, la proclamation impériale l'affirme, et la circulaire ministérielle l'explique plus nettement encore : ce que l'on met aux voix, ce n'est ni l'empire, ni la dynastie, ni même la constitution tout entière, c'est la métamorphose libérale qui se poursuit depuis 1860, c'est l'ensemble des réformes inscrites dans le sénatus-consulte du 20 avril. Malheureusement il est plus facile de tracer des distinctions idéales dans un discours ou dans une proclamation que dans la réalité. Proposer à une masse de 10 millions d'hommes de voter sur un nom, sur un principe qui parle à l'imagination, sur une forme de gouvernement définie, cela peut s'expliquer encore; lorsqu'il s'agit de problèmes laborieusement combinés, subtils, obscurs, de nuances constitutionnelles, ce n'est vraiment plus aussi facile, et le moins qui puisse arriver, c'est qu'on n'y comprenne rien. Le gouvernement inscrit dans le plébiscite les réformes libérales récemment accomplies, rien de mieux; mais en même temps il livre à la ratification du peuple le sénatus-consulte du 20 avril dans son ensemble. Or ce sénatus-consulte, c'est l'établissement impérial tout entier avec ce qu'il a de vieux et ce qu'il a de nouveau, avec une série de dispositions organiques, les unes sollicitées et acceptées, les autres sé-

rieusement combattues par bien des esprits libéraux, celles-ci minutieuses ou superficielles, celles-là énigmatiques, peut-être dangereuses, de telle sorte que ce n'est plus une question simple et nette à laquelle suffit une réponse également nette et simple; c'est au contraire la question la plus complexe, réunissant les choses les plus diverses, les plus contradictoires, faisant passer sous la même étiquette ce qu'on approuve et ce qu'on ne demandait pas du tout. Que voulez-vous qu'on réponde à tout cela, si l'on veut rester dans la sincérité et dans la bonne foi? Vous invoquez la souveraineté nationale, soit; mais à quel titre pouvez-vous la limiter et comment vous y prendrez-vous pour qu'elle reste dans la sphère où vous voulez la renfermer? Vous mettez hors de cause l'empire et ses conditions essentielles, rien de plus simple en apparence; mais comment empêcherez-vous qu'on ne lève drapeau contre drapeau, que le vote ne devienne en réalité une lutte entre l'empire et la république? Vous êtes des partisans de la monarchie qui, avec vos régimes plébiscitaires, vous réservez de mettre périodiquement la monarchie aux voix à propos de tout. M. Émile Ollivier, qui a du goût pour les citations et qui aime à nous faire part de ses lectures, invoquait l'autre jour le cardinal de Retz après La Bruyère; il n'en est point à se souvenir de ce que disait le spirituel et pétulant agitateur de la fronde au sujet de ces droits des rois et de ces droits des peuples « qui ne s'accordent jamais mieux que dans le silence. » C'est ce silence que rompt le plébiscite en ayant l'air de soumettre simplement au peuple les réformes libérales de 1870.

Que sortira-t-il de cette confusion? On nous place dans une alternative critique, cela n'est pas douteux. Rien n'était moins nécessaire que ce plébiscite, rien n'est plus dangereux que ces équivoques des questions mal posées, et c'est assurément l'épreuve la plus délicate pour tous les esprits sincères qui ont lutté jusqu'au bout contre un entraînement dont la conséquence peut être de dénaturer le mouvement libéral de la France. Le meilleur moyen d'échapper à ces obsessions, c'est de s'élever au-dessus de toutes les considérations secondaires en se plaçant en face de la situation telle qu'elle est, et de se demander ce qu'on peut faire. Ce serait assez simple en vérité, s'il ne s'agissait que de manifester son opinion sur le régime des plébiscites à perpétuité, si on pouvait dire dans un vote qu'on admet les réformes libérales débarrassées de tout ce qui peut les compromettre; mais on n'en est plus là aujourd'hui : il faut choisir, et la meilleure chance qu'ait rencontrée jusqu'ici le plébiscite pour faire son chemin, c'est la situation extrême qu'il a créée, c'est la manière dont la question tend de jour en jour à se poser, c'est enfin la signification qu'on prétend donner à un vote négatif ou même à l'abstention. Ce n'est certainement pas que, parmi tous ceux qui rejettent ou rejetteront le plébiscite, il y ait une grande unité de vues et d'action. C'est au contraire un véritable chaos. — Dès le premier instant, la

gauche elle-même s'est divisée avec éclat. M. Ernest Picard s'est retiré dans son indépendance, faisant bande à part avec quelques-uns de ses collègues du corps législatif, et depuis un premier manifeste qu'il a lancé, on n'a plus guère entendu parler de lui. Quoi qu'il fasse d'ailleurs, si vive que soit son opposition, M. Ernest Picard aura de la peine à se plaire dans ces tumultes et à être d'un parti extrême. M. Jules Favre est en Afrique, où il est allé plaider pour des Arabes; il est parti tout juste le jour où l'opposition radicale formait un comité, et il en est quitte pour envoyer une adhésion sommaire. M. Gambetta lui-même, tout en restant dans la fraction la plus ardente du radicalisme et en affirmant avec éclat ses opinions républicaines, M. Gambetta a bien l'air d'en prendre à son aise avec son parti. Il signera tout ce qu'on voudra, et quand il sera en tête-à-tête avec ses jeunes amis des écoles dans les banquets de Montrouge, comme cela lui est arrivé l'autre jour, il leur dira « qu'il ne faut cependant pas bouleverser cette organisation qui tient la société en équilibre, » qu'il faut « un gouvernement, » et au lieu de pousser aux violences, aux agitations, il donnera ce mot d'ordre qui peut certes être accepté de tout le monde : travailler, — *laboremus!*

Aux yeux de tous ces hommes et de bien d'autres de tous les camps, le *non* prend en vérité une multitude de significations et de couleurs, depuis la nuance la plus modérée jusqu'à la nuance la plus criante. C'est tout ce que l'on voudra, la mauvaise humeur, le scrupule honnête, la simple protestation contre l'empire, la république jacobine, le socialisme, la liquidation universelle, la revanche du travail contre le capital, ou de 1848 contre 1852. Il y en a même dans le nombre qui voteront contre le plébiscite, parce que l'empereur a fait la guerre d'Italie, parce qu'il ne protége pas assez le pape, et en définitive il n'y a pas à s'y méprendre. Dans tout cela, les modérés, les scrupuleux ou les excentriques ne sont qu'un appoint; ce qui l'emporte, ce qui tient la tête, c'est la république démocratique et sociale, qui a levé hardiment son drapeau dans les réunions publiques comme dans ses journaux. On peut très bien ne pas trop chercher à deviner l'avenir; mais il est bien permis aussi de se demander ce qui arriverait le 9 mai, si ce *non* sortait triomphant de l'urne. Ce qui arriverait, c'est bien clair : ce serait une immense confusion où s'agiteraient tous les systèmes, toutes les passions, toutes les audaces accourant pour revendiquer le monopole d'une victoire dont tout le monde resterait ébahi, — de telle façon que par la fatalité des choses nous voilà replacés entre le développement progressif de toutes les libertés pacifiques et régulières et la révolution brutale, la révolution en quelque sorte encouragée et légalisée par un vote que chacun interpréterait comme il voudrait, ou plutôt que chacun confisquerait à son profit. Le *non* le plus modéré, le plus éclairé, peut contribuer à ce résultat autant que le *non* le plus violent et le plus aveugle, puisque tous les deux

ils pèsent du même poids, et, si l'on y réfléchit, l'abstention elle-même, ce dernier refuge des consciences scrupuleuses, l'abstention peut avoir les mêmes conséquences. L'abstention peut être sans doute l'obligation exceptionnelle de certaines situations; érigée en système, elle n'est plus que l'auxiliaire de la négation absolue qu'elle complète. C'est la tactique adoptée par l'Association internationale, qui vient de se constituer ou de se reconstituer à Paris, et qui ne manquerait certainement pas de ranger sous son drapeau l'armée des abstentionnistes. On peut après tout ne pas tenir beaucoup à faire campagne avec ceux qui ont de si merveilleux moyens de réformer la société française.

Qu'on mette les choses au mieux, que tout se borne à un avertissement, si l'on veut, ou en d'autres termes, qu'on suppose un vote assez significatif pour donner à réfléchir au gouvernement sans le réduire à merci : ce n'est point la révolution immédiate peut-être, c'est la lutte intime et permanente, l'instabilité, une suite de convulsions, jusqu'à ce que, par une réaction nouvelle, un autre vote nous ramène à une autre dictature, et voilà pourquoi le meilleur moyen est encore de sanctionner simplement, froidement, ce plébiscite qui nous est arrivé sans nous demander notre avis. C'est la plus sûre manière d'en finir. Est-ce à dire que ce soit un nouveau blanc-seing donné au pouvoir personnel, un rajeunissement de la politique dictatoriale d'autrefois? Non; par le fait, le plébiscite, tel qu'il se présente, a pour objet spécial de donner un caractère définitif aux réformes qui ont été récemment accomplies. Le *oui* qu'on nous demande, c'est la ratification de ces réformes; il signifie que nous admettons la responsabilité ministérielle, l'initiative rendue aux chambres, l'indépendance parlementaire à peu près rétablie, le droit de discussion s'exerçant presque sur tout; il signifie cela, et il ne signifie pas autre chose. — Mais quoi! dira-t-on, est-ce qu'il n'y a pas l'appel au peuple, cette réserve suprême de la dictature, et le droit laissé à l'empereur seul de proposer au pays les révisions de la constitution? Effectivement c'est écrit dans le sénatus-consulte, et il vaudrait mieux que cela n'y fût pas. Ce n'est cependant pas un motif pour dire *non* aux réformes actuelles, par cela seul qu'elles ne sont pas aussi complètes qu'on l'aurait désiré.

Après tout, ces prérogatives, que nous ne créons pas, il faut bien le remarquer, qu'on se borne à ne pas abroger, ces prérogatives, elles ne seront que ce que nous voudrons, elles n'auront d'autre puissance que celle que nous leur laisserons, elles ont pour limite la force de l'opinion attentive et libre. Est-ce que la constitution de 1852 n'existait pas, il y a un an, dans toute son intégrité, et cela a-t-il empêché les élections d'être ce qu'elles ont été, l'interpellation des 116 de se produire? Cela a-t-il enchaîné ce mouvement d'expansion libérale qui est allé en grandissant? Ce qui a été possible il y a un an l'est à bien plus forte raison

aujourd'hui avec les nouveaux moyens dont nous pouvons disposer. Nous avons la liberté, c'est à nous de faire le reste; c'est à l'opinion de s'aguerrir, de se discipliner dans cette carrière ouverte à l'initiative de tous, et ce serait dans tous les cas une singulière politique de choisir le moment où nous sommes, où les idées libérales ont retrouvé leur puissance, pour renoncer aux moyens d'action pacifique qui nous ont conduits là, et pour nous rejeter dans les aventures révolutionnaires où toutes les espérances du pays ont toujours avorté. Ce n'est pas nous seulement qui parlons ainsi, c'est M. Gambetta lui-même, qui disait l'autre jour à ses jeunes convives de Montrouge que les temps héroïques du parti républicain étaient passés, et qui ajoutait : « Tant que le champ reste ouvert à la discussion, à la controverse, à la propagande, tant que l'homme peut aborder l'homme, le citoyen le citoyen, tant que les âmes et les raisons peuvent s'entendre et se pénétrer, jusque-là il faut proclamer hautement que l'on méprise la force entre ses mains comme on la méprise entre les mains des usurpateurs. » Nous ne disons rien de plus. Le jour où cette conviction sera entrée dans tous les esprits, un grand progrès sera certes accompli. Ce n'est pas la sanction des dernières réformes qui peut l'empêcher, on en conviendra; ce n'est pas un *oui* de raison et de réflexion qui retardera ce progrès, il ne peut que le hâter au contraire, et en fin de compte le mieux serait aujourd'hui de traverser au plus vite cette période agitée, où tout est suspendu, pour reprendre l'œuvre commencée au point où elle était lorsque ce tourbillon du plébiscite s'est élevé subitement sur notre chemin. — Après cela, jusqu'à ce moment, il ne serait peut-être pas inutile que M. Émile Ollivier prodiguât un peu moins les circulaires et les lettres sur le mode lyrique et pastoral. M. le garde des sceaux est un politique à part, un jeune Werther homme d'état, qui a certainement le talent le mieux fait pour exciter la sympathie; mais il a vraiment quelquefois l'imagination trop poétique, et il faut qu'il se ménage pour le lendemain du plébiscite : c'est alors, selon toute apparence, que les vraies difficultés commenceront.

Jusqu'à quel point l'approche du plébiscite est-elle étrangère à cette agitation qui redouble en ce moment parmi les ouvriers de la plupart des industries françaises? Ce qui est certain, c'est que depuis quelque temps, surtout depuis qu'on a en perspective un de ces événemens faits pour passionner les esprits, ce mouvement de grèves a pris une intensité nouvelle; il s'étend et se propage avec une sorte de régularité redoutable dans les grands centres industriels. Du Creuzot et de Fourchambault, il passe maintenant à Paris pour refluer de nouveau sans doute en province. Les fondeurs, les raffineurs de sucre, les débardeurs parisiens viennent à leur tour de se mettre en grève, et dans bien d'autres métiers on est toujours sur le qui-vive. C'est une véritable épidé-

mie suspendue sur l'industrie française. — On peut dire du reste que partout cette agitation procède des mêmes causes, et qu'elle obéit à une impulsion à peu près identique. Partout aussi c'est un programme invariable : diminution du travail, augmentation des salaires, égalité des rémunérations, abolition du travail à la tâche, droit pour les ouvriers de choisir leurs contre-maîtres. C'est sans doute pour concentrer ce mouvement, pour essayer de s'en emparer, qu'il y avait récemment à Paris une réunion des sections de l'Association internationale, où l'on commençait naturellement par proclamer « la république sociale avec toutes ses conséquences, » et où l'on votait les statuts de la fédération des sectionnaires parisiens.

Nous assistons évidemment aujourd'hui à une de ces crises qui ont une bien autre importance que tous les plébiscites, justement parce qu'elles plongent au plus profond des masses populaires, qu'elles touchent à tous les ressorts du travail national. Que les ouvriers défendent leurs droits et leurs intérêts, c'est parfaitement juste ; que de ce libre débat il résulte des mésintelligences accidentelles entre travailleurs et patrons, personne ne peut s'en étonner, mais il est bien clair aujourd'hui que la grève devient une institution, que ces différends en quelque sorte locaux et partiels ne sont plus que les détails d'une vaste action engagée partout, dont les ouvriers sont les instrumens, et qui peut avoir pour conséquence d'attaquer l'industrie dans cette force de production qui fait la richesse de la France. Ces tentatives échoueront fatalement parce qu'elles se heurtent contre les lois économiques les plus simples. Qu'on augmente les salaires tant qu'on voudra, qu'on diminue la quantité de travail, en sera-t-on plus avancé, si tout cela se fait d'une manière arbitraire et factice? Nécessairement l'activité productive se resserrera, ou mieux encore elle se déplacera. On ne fondra pas du fer à Paris chez M. Cail, on le fondra en Belgique. On ne fera pas des locomotives au Creuzot, on en fera en Angleterre. Si on ne peut point tisser à Lyon, on ira tisser en Suisse, et dans un temps donné l'industrie française, énervée par ces crises, atteinte dans sa vitalité, sera de toutes parts distancée par l'industrie étrangère. C'est alors que les ouvriers français s'apercevront qu'ils ont été les dupes et les victimes des meneurs qui exploitent leur crédulité ; ils auront fait les affaires de l'industrie étrangère en tarissant leurs propres ressources. S'est-on bien demandé quelle déperdition de forces, d'activité, d'intérêts, de bien-être, représentent toutes ces grèves qui se succèdent? On ne peut le calculer, et les ouvriers sont les premiers à supporter le poids de cette perte, lors même qu'ils ne vont pas au-devant de condamnations judiciaires, comme celles qu'ils viennent d'essuyer à Autun, à Dijon et à Fourchambault. C'est là toujours le dernier mot de ces agitations néfastes.

La politique de l'Europe n'est point aujourd'hui aux grandes affaires et aux grandes préoccupations, elle est partout d'une placidité qui contraste avec nos agitations; mais elle peut être traversée par d'étranges incidens, et la parole est en ce moment aux peuples qui ont moins des affaires que des aventures, chez qui les politiques de grands chemins se mêlent de créer des embarras aux gouvernemens. La Grèce, pour une de ces aventures, est peut-être sur le point d'être un peu secouée par l'Angleterre, qui n'entend pas raillerie lorsqu'il s'agit de la protection des citoyens de l'empire britannique. Non, décidément ce n'est pas tous les jours une partie de plaisir de se promener en Grèce, et le prestige de tous ces noms d'Athènes, de Marathon, du Pentélique, de Mégare, n'est qu'une dérision de plus, lorsqu'un passé fameux vient aboutir à des scènes de brigands, lorsque le ciel de l'Attique ne s'illumine que pour éclairer le massacre de quelques touristes étrangers.

C'est une triste histoire d'hier. Il y a quelques jours à peine, une petite caravane s'était formée à Athènes pour aller visiter le champ de bataille de Marathon. Elle se composait de lord et lady Muncaster, M. Herbert, secrétaire de la légation britannique en Grèce, M. et Mme Lloyd, M. F. Vyner, beau-frère de lord Grey et Ripon, ministre dans le cabinet actuel de Londres, le comte de Boyl, secrétaire de la légation italienne, plus un interprète. Le voyage à Marathon se passa fort bien; mais au retour il n'en fut point de même. On traversait en voiture un bois épais, lorsque deux coups de feu abattirent deux gendarmes, et aussitôt plus de vingt brigands se jetaient sur les voyageurs, qu'ils emmenèrent à travers la montagne du Pentélique. Les brigands grecs ne travaillent pas seulement pour la gloire; après avoir mis la main sur des ôtages dont ils connaissaient parfaitement la qualité, ils entendaient bien en tirer profit. Une étrange négociation s'ouvrit entre eux et ces malheureux touristes, traînés à travers monts et ravins. Après bien des pourparlers, les bandits daignèrent se contenter de mettre la vie des prisonniers au prix d'une somme de 25,000 livres sterling et d'une amnistie du gouvernement. Ils renvoyèrent d'abord lady Muncaster et Mme Lloyd pour aller porter ces conditions; puis ce ne fut pas assez : lord Muncaster lui-même, relâché sur parole, put se rendre à Athènes, où cette effroyable aventure causait naturellement une profonde émotion. Le ministre d'Angleterre, M. Erskine, multipliait ses efforts pour arracher leur proie aux bandits. Trouver la rançon demandée n'était pas le plus difficile, quoique les brigands, en bons financiers, dédaigneux du papier-monnaie grec, exigeassent du bon or anglais; la somme fut trouvée. L'amnistie offrait plus de difficulté. C'était cruel, il faut l'avouer, pour un gouvernement, fût-ce le gouvernement grec, d'avoir l'air de traiter avec de pareils malandrins et de subir leurs conditions. On obtenait tout au moins du général Soutzo, ministre de la guerre, qu'il

attendrait avant d'agir de vive force, car les bandits avaient signifié qu'à la première attaque les prisonniers seraient mis à mort. Que se passait-il à ce moment? On ne le sait pas trop. Toujours est-il que, sans plus attendre, les troupes envoyées pour cerner la montagne attaquaient les brigands et les détruisaient en partie; mais ceux-ci avaient tenu parole, aussitôt qu'ils s'étaient vus assaillis, ils avaient massacré sans pitié leurs prisonniers. Ainsi ces malheureux touristes, qui allaient chercher les souvenirs de Miltiade, trouvaient une horrible mort de la main de quelques bandits, à quelques milles de la capitale hellénique.

De telles aventures arrivent sans doute dans d'autres pays. Il y en a eu de semblables il y a quelques années dans les Calabres, il y en a quelquefois dans les monts de Tolède, en Espagne; mais elles n'ont pas toujours ce caractère exceptionnel de gravité qui en fait un événement politique. Cette tragédie de Marathon peut coûter cher à la Grèce. Et d'abord on peut s'attendre à d'énergiques réclamations des deux puissances, l'Angleterre et l'Italie, dont les agens ont perdu la vie. L'opinion publique a fait explosion en Angleterre au premier bruit de cette effroyable catastrophe, et on n'a parlé de rien moins que d'envoyer des habits rouges faire la police dans les campagnes de l'Attique, puisque le gouvernement grec n'y suffisait pas. C'est un premier feu d'indignation. N'allât-on pas jusque-là, la Grèce peut être bien sûre qu'elle aura des comptes à rendre, et les Anglais ne se tiendront pas sans doute pour satisfaits parce que le ministre de la guerre, le général Soutzo, a donné sa démission, et parce qu'on a exposé à Athènes les têtes de quelques-uns des bandits; mais à part cette responsabilité directe et effective qui peut créer des difficultés, il y a pour le gouvernement hellénique une responsabilité morale devant le monde. De longtemps, la Grèce ne va pouvoir parler de son rôle et de sa mission civilisatrice en Orient, et elle ne se donne certes pas l'avantage vis-à-vis des Turcs. Que peut-elle avoir à réclamer de la Turquie lorsqu'elle ne peut pas se gouverner elle-même et maintenir la sécurité chez elle, lorsqu'elle ne fait rien pour en finir avec ce brigandage qui est une puissance dont les partis eux-mêmes se servent quelquefois? Le seul avantage que puisse avoir cette malheureuse affaire, c'est que la Grèce sente enfin la nécessité de détruire définitivement ce fléau du brigandage, et de ne plus laisser des bandits promener leurs déprédations sanguinaires en arborant de temps à autre un drapeau politique.

Au fond de l'Amérique du Sud, dans un de ces pays où tout arrive, vient de se dénouer d'un seul coup et d'une façon sanglante un drame qui s'est déroulé pendant des années à travers les plus bizarres péripéties. La guerre poursuivie par le Brésil, la république argentine et la république orientale contre le Paraguay est définitivement arrivée à son terme. Depuis un an, on en était sans cesse à répéter que tout était

achevé, que la dernière bataille ne laissait plus rien à faire, et il est certain que le jour où les alliés avaient pu s'établir à l'Assomption le plus fort était fait. Un doute restait encore néanmoins tant que le chef du Paraguay, Lopez, restait debout. Pour cette fois tout est bien fini, Lopez n'existe plus, et si c'était un bandit, il a trouvé le moyen de finir de la mort des héros.

Quelque opinion qu'on se fasse de cette guerre et de l'homme qui l'a soutenue, le dictateur paraguayen, ce cacique obstiné et terrible, n'est pas moins une des plus singulières figures de l'Amérique. Après tout, il défendait son pays, il a disputé le terrain pied à pied, opposant à ses adversaires une énergie, une fécondité de ressources qu'on n'aurait pas pu soupçonner, et, ce qui est plus étrange, avec tous les crimes dont on l'accuse, il avait réussi à fanatiser cette population qu'il poussait au combat, à la misère et à la destruction. Vaincu et n'ayant plus aucune chance, il n'avait point désespéré; il ne reculait que pas à pas, poursuivi jusque dans ces derniers temps par une armée habilement conduite, et le jour où il a été atteint par un corps brésilien, il ne s'est pas laissé prendre, il n'a pas fui. Surpris dans son camp, au milieu des forêts, vers les frontières de la Bolivie, il a fait ce qu'il a pu pour rallier ses hommes, pour les conduire au feu, et il est tombé lui-même après avoir refusé de capituler. Un de ses ministres, presque tous ses officiers, le vice-président du Paraguay, ont été tués autour de lui. Un de ses jeunes fils a aussi perdu la vie. La mort de Lopez est assurément ce qui pouvait arriver de plus heureux pour le Brésil, qui aurait été embarrassé d'une telle capture après une telle défense, et pour le Paraguay, où une guerre acharnée n'a laissé que la famine et la destruction. Seulement c'est ici que peuvent surgir d'étranges difficultés. Que fera-t-on maintenant du Paraguay? Chacun des alliés met la main sur ce qui lui convient : les Argentins ont pris les vastes territoires du Chaco; le Brésil est à l'Assomption; des dissentimens nouveaux ne sont certes pas impossibles, et le vieil Urquiza, le chef de l'Entre-Rios, s'est depuis longtemps retiré de cette guerre en se ménageant une armée de quinze mille hommes pour le cas où la république argentine aurait de nouveau maille à partir avec le Brésil. C'est ainsi qu'en Amérique les guerres naissent des guerres, au grand détriment de la civilisation, qui ne pourrait se développer que par la paix et par le travail. CH. DE MAZADE.

C. BULOZ.

LA

DIPLOMATIE SECRÈTE

DE LOUIS XV

La diplomatie secrète de Louis XV, dont l'existence était depuis longtemps connue, a fourni tout dernièrement à un érudit distingué, M. Boutaric, sous-directeur aux archives de l'empire, le sujet d'une publication justement remarquée et pleine d'intérêt; mais en portant à la connaissance du public tout ce que les archives impériales contenaient de documens relatifs à cette mystérieuse partie de notre histoire diplomatique, M. Boutaric a pris soin de signaler lui-même les regrettables lacunes qui l'avaient empêché de compléter son travail. Il n'avait eu sous la main que les instructions données ou les réponses faites par le roi à ses agens, simples ordres ou accusés de réception assez brefs d'ordinaire et conçus en termes fort peu clairs. La correspondance des agens n'avait pu être retrouvée. C'était donc en quelque sorte le titre du dossier qu'il publiait, le dossier même faisait défaut. De là, malgré tous les soins apportés par l'ingénieux éditeur pour éclaircir et relier ensemble ces pièces incohérentes et décousues, bien des faits mal expliqués ou connus seulement par d'obscures allusions, bien des conjectures hasardées, un nuage de confusion et d'obscurité répandu sur l'ensemble du récit.

La publication de M. Boutaric, excitant ma curiosité sans la satisfaire, m'a donné l'idée de rechercher si je ne retrouverais pas quelques-uns des documens dont il déplorait l'absence, soit dans d'autres dépôts publics, soit dans les papiers de ma famille, à laquelle appartenait le plus actif des correspondans secrets de Louis XV. Cette enquête, comme on pourra le voir, n'a pas été infructueuse; mais le résultat en aurait été encore très imparfait, si

un puissant auxiliaire, M. Faugère, directeur des archives au ministère des affaires étrangères, ne m'avait prêté le concours de sa bienveillante amitié. C'est lui qui a découvert d'abord, puis mis à ma disposition, les originaux eux-mêmes de la correspondance secrète, épars au milieu de tant d'autres trésors inconnus dans le vaste dépôt confié à sa garde.

Grâce à cet ensemble de lumières puisées à des sources diverses, je puis mettre aujourd'hui sous les yeux du public le tableau complet de l'origine, du but et de toutes les péripéties de la diplomatie intime de Louis XV. Je serais bien trompé si la surprise du lecteur n'égale pas la mienne, s'il ne s'étonne pas lui-même de prendre à ce récit un autre intérêt que celui que procure le développement d'une intrigue amusante, et si en particulier le caractère du personnage principal de ce petit drame, le comte de Broglie, ne lui présente pas le spectacle toujours attachant d'un esprit familier avec les plus hautes vues de la politique et d'une âme passionnée pour le bien public.

J'avertis charitablement le lecteur qu'il ne trouvera dans cet écrit rien de ce que le titre lui fera peut-être supposer : aucune histoire romanesque, très peu d'intrigues de cour, pas la moindre chronique scandaleuse. Je n'écris pas les mystères de Versailles, et je n'apporte aucune découverte sur les amours de Louis XV, le nombre, la figure et le caractère de ses maîtresses. Je prends cette précaution d'avance, parce que la renommée si bien établie de ce triste monarque pourrait autoriser des suppositions compromettantes pour la gravité d'un écrivain. Sous un règne où la politique officielle a été ouvertement gouvernée par des Pompadour et des Du Barry, quelles révélations du même genre plus piquantes ou plus choquantes encore ne serait-on pas en droit d'attendre de la politique clandestine! Il n'en est rien pourtant, et la présomption bien naturelle qui devine d'ordinaire ce qui se cache d'après ce qui se montre serait ici complétement en défaut. Par une bizarrerie peut-être sans exemple, ce que le débile Louis XV a pris soin de déguiser pendant vingt années à ses sujets comme à ses ministres, c'est ce qu'il y avait de meilleur en lui-même. S'il s'est passé l'étrange fantaisie d'avoir à la fois deux ministères en exercice, l'un actif, l'autre consultatif, du moins n'a-t-il pas cherché dans cette complication un moyen de se procurer des flatteurs de rechange, et d'établir entre ces deux ordres de serviteurs une émulation de complaisance. Au contraire, pendant qu'il abandonnait trop souvent l'exercice de son pouvoir à des courtisans protégés par des favorites, c'est dans l'ombre qu'il allait chercher (à la vérité pour ne pas les suivre) les conseils francs jusqu'à la rudesse d'austères po-

litiques. C'est sous le triple cachet d'une correspondance chiffrée qu'il épanchait tout ce qui restait au fond de son cœur de sentimens dignes du trône et de velléités de bien public. De là un contraste sur lequel je compte pour faire l'intérêt de ce tableau. J'aurai à tout moment à mettre en regard, à l'occasion des mêmes événemens, les actes de la diplomatie ministérielle et les avis de la diplomatie confidentielle. D'un côté régneront presque sans partage la légèreté et l'imprévoyance, de l'autre de sages inconnus feront entendre tout bas un langage sévère qui devance le jugement de la postérité. Une frivolité licencieuse s'étale sur le devant de la scène; le bon sens, la moralité et le patriotisme paraîtront souvent réfugiés dans les coulisses.

Il y a une faute en particulier, à la fois politique et morale, qui pèsera toujours sur la mémoire de Louis XV, et dont, si je ne me trompe, la découverte de la correspondance secrète doit altérer complétement sinon la gravité, au moins la nature. On devine que je veux parler de l'exécrable démembrement de la Pologne, ce brigandage diplomatique opéré sous les yeux de l'Europe indifférente, sans que le souverain de la France ait eu soit la perspicacité d'en pénétrer le complot, soit, à la dernière heure, le courage d'en arrêter l'exécution. La France ne pardonnera jamais à ceux qui l'ont fait assister inattentive ou impuissante à la ruine d'une antique alliée et au plus insolent attentat qui ait jamais outragé le droit de la nature et des gens. Cet abandon de la plus juste des causes présente un caractère de duperie mêlée de faiblesse dont une nation généreuse et spirituelle ne peut, même après un siècle écoulé, encore prendre son parti. Des deux reproches qu'on peut faire à Louis XV sur ce triste sujet, il en est un dont les pages qu'on va lire le déchargeront, je crois, complétement. A la vérité, c'est en aggravant l'autre. Louis XV n'a pas été pris inopinément par les malheurs de la Pologne; il n'a jamais cessé de les prévoir et d'en faire l'objet d'une constante bien qu'inerte et inutile préoccupation. Averti de bonne heure du péril par ses conseillers intimes, pendant que ses ministres en méconnaissaient soit la gravité, soit l'imminence, il n'a été dupe d'aucune illusion. Son regard a été constamment fixé sur le lit de douleurs où la victime dévouée se débattait entre les bras de ses ravisseurs. La Pologne fait, à vrai dire, on va le voir, le principal, presque l'unique objet de la diplomatie secrète. La première mission des agens secrets fut de préparer l'avénement au trône de Pologne d'un prince français dans la pensée avouée d'étendre sur ce malheureux pays l'influence et la protection de la France; puis, quand ce dessein dut être abandonné et que le cercle des relations une fois établies s'étendit à d'autres pays et à d'au-

tres affaires, la Pologne demeura toujours le point central auquel étaient rapportés tous les fils de cette trame mystérieuse. Envisagée de ce point de vue, qui est le véritable, la diplomatie secrète devient un monument qui honore la droiture du sens et des intentions de Louis XV autant qu'il accuse l'incurable infirmité de son caractère. On y voit à découvert et on y suit pas à pas ce qu'il a médité de faire, et ce qu'il n'a pas fait pour épargner à son règne une tache ineffaçable, à l'Europe une source d'agitations qui n'est pas encore fermée, et à la conscience des peuples un scandale qui a ébranlé, par une atteinte peut-être irréparable, les fondemens mêmes du droit public.

I.

L'histoire politique (et sous certains rapports même l'histoire philosophique et morale) du XVIIIe siècle peut être divisée en deux moitiés très distinctes par le traité conclu à Aix-la-Chapelle en 1748, qui mit fin à la grande lutte européenne connue sous le nom de guerre de la succession d'Autriche. On sait quelle avait été l'origine de cette guerre et à quelles conditions elle se termina. Pour la France et pour ses alliés, ce n'était que la continuation naturelle de la grande tradition politique inaugurée par François Ier, réduite en système par Henri IV, poursuivie avec une sagesse heureuse par Richelieu et par Mazarin, glorifiée, puis dénaturée et compromise par l'ambition de Louis XIV. L'empereur Charles VI étant mort sans enfant mâle et en laissant à sa fille unique une succession litigieuse, il était tout simple qu'un monarque français voulût profiter de cette heureuse circonstance pour porter le dernier coup aux plus anciens ennemis de sa famille et de sa couronne. Un instant en effet, on put penser que la rivalité séculaire des maisons de Bourbon et d'Autriche allait se terminer par l'anéantissement d'une des deux parties adverses. L'héritière de Charles-Quint, l'illustre Marie-Thérèse, erra fugitive et détrônée dans ses domaines héréditaires, et la couronne impériale sortit, pour la première fois après trois siècles, de la descendance de Rodolphe de Habsbourg. Un retour de fortune arrêta cette ruine presque consommée, et remit en définitive chacun des belligérans à peu près dans la situation où la guerre l'avait trouvé. La France dut restituer toutes ses conquêtes et rentrer dans les limites que lui avait laissées Louis XIV. Marie-Thérèse recouvra la plus grande partie de son héritage, dont le saint-empire, assuré à son époux et à son fils, continua de faire partie. Deux puissances seulement, de grandeur récente l'une et l'autre, tirèrent avantage de cette lutte, à laquelle elles n'avaient pourtant pris part qu'en qua-

lité d'auxiliaires. Ce furent d'une part la Russie, tout nouvellement élevée par la volonté d'un grand homme de la condition de peuple barbare à la dignité d'état civilisé, et qui trouva ce jour-là la première occasion de faire sentir sa main dans la politique de l'Occident, — de l'autre la jeune royauté prussienne, tombée en partage à un souverain, plein du feu de la jeunesse et du génie, qui osa risquer sur un champ de bataille et sut doubler du premier coup le patrimoine de richesse et de force légué par d'obscurs prédécesseurs; mais ces deux états, et, pour ainsi dire, ces deux acteurs nouveaux intrus sur la scène politique de l'Europe, ayant figuré pendant la guerre dans des camps opposés, — la Russie du côté de l'Autriche, et la Prusse dans les intérêts de la France, — leurs accroissemens semblaient se faire contre-poids, et n'altéraient pas la proportion relative des forces. Voltaire a décrit cette situation par quelques-uns de ces traits nets et sobres qui sont le grand secret de son art. « Après cette paix, dit-il, l'Europe chrétienne resta divisée comme en deux grands partis qui se ménageaient l'un l'autre et soutenaient chacun de leur côté la balance. Les états de l'impératrice, reine de Hongrie, une partie de l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, la Hollande et la Sardaigne, composaient l'une de ces factions; l'autre était formée par la France, l'Espagne, les Deux-Siciles, la Prusse et la Suède. Toutes les puissances restèrent armées, et on put espérer un repos durable par la crainte même que ces deux moitiés de l'Europe semblaient s'inspirer l'une à l'autre (1). »

On remarquera que dans cette énumération détaillée n'est pas mentionné le nom de la Pologne. Il suffit pourtant de jeter les yeux sur une carte pour comprendre quel rôle important cette division de l'Europe en deux moitiés si bien équilibrées devait assigner à un royaume peuplé de soldats, placé comme entre les plateaux de la balance, sur les derrières de l'Autriche, à égale distance de la Russie et de la Prusse, au centre de tous les intérêts en litige et sur le chemin de toutes les armées. De tout temps d'ailleurs, et pendant tous les incidens de leur conflit prolongé, la France et l'Autriche avaient soigneusement recherché et s'étaient disputé l'une à l'autre l'amitié de la Pologne. Par malheur, une commune expérience leur avait appris que cette utile alliance, très difficile à obtenir, était, une fois obtenue, encore plus difficile à garder. A aucune époque, la Pologne n'avait possédé ce qu'on appelait dans la langue politique d'alors un cabinet, c'est-à-dire un souverain et des ministres engageant leur état entier par leur parole, et pouvant offrir une sécurité suffisante à ceux qui entraient avec eux dans un sys-

(1) Voltaire, *Siècle de Louis XIV*.

tême fédératif. La constitution intérieure de ce pays unique en son genre ne livrait pas seulement le trône au hasard de l'élection : pendant la durée même de ces royautés viagères, la direction de la politique était partagée entre le roi et les nobles, habituellement divisés et souvent armés les uns contre les autres. Pour traiter avec la Pologne, il était donc aussi vain qu'insuffisant de s'adresser à son chef nominal. Un ambassadeur devait descendre lui-même dans la mêlée des partis, embrasser une des factions, appuyer l'un des compétiteurs qui se disputaient soit le pouvoir, soit la couronne. C'était bien le rôle qu'avaient joué à plusieurs reprises les envoyés de France, de Russie, d'Autriche et même de Saxe; mais cette manière de faire de la diplomatie par voie d'intrigues factieuses et souvent même de guerre civile était aussi coûteuse que compromettante. Pour la France en particulier, le jeu était entièrement à son désavantage. A la distance où elle était placée, tout ce qui émanait d'elle, conseils ou subsides, arrivait rarement à l'heure et à propos. En promettant sa protection à un parti, elle encourait plus de responsabilité qu'elle n'acquérait d'autorité véritable. Tant que ses amis étaient puissans, ils se dérobaient aisément à l'influence de ses avis; dès qu'ils se sentaient menacés, ils réclamaient un appui qu'elle était souvent en peine de leur donner. A plus d'une reprise, elle avait dû abandonner la partie après l'avoir engagée, et, au grand détriment de son honneur, laisser dans le péril ceux qui s'étaient mis en avant sur sa parole. C'est ainsi qu'on avait vu, au XVIe siècle, le duc d'Anjou (plus tard Henri III), porté au trône par une faction nombreuse, s'enfuir de Pologne à peine couronné, puis, au siècle suivant, le prince de Conti, envoyé par Louis XIV pour tenter la même aventure, ne pas même attendre qu'on l'eût proclamé. Enfin on venait de voir le propre beau-père de Louis XV, Stanislas Leczinski, rétabli, puis abandonné par nos armes, réduit à fuir sous un déguisement obscur pour sauver sa tête, déjà mise à prix par les Russes; en définitive, il avait dû céder ses droits à son compétiteur, Auguste III, électeur de Saxe, le protégé des cours impériales. Ces échecs successifs, surtout le dernier, avaient grandement compromis le crédit de la France en Pologne, et par un contre-coup naturel mis la Pologne elle-même en mauvais renom auprès des politiques français. Comme il est assez dans la nature humaine de déprécier les avantages qu'on ne peut obtenir, la mode était venue, à Versailles comme à Paris, dans tous les cercles où l'on discourait des affaires d'état, d'affirmer dédaigneusement que ce malheureux pays, désormais réduit à une anarchie sans remède, ne pouvait plus offrir à personne d'utile alliance, que dès lors tous les soins et tous les frais pour s'y ménager une influence étaient

autant de peine et d'argent perdus, et que le mieux était de l'abandonner à son mauvais sort sans en prendre souci davantage. Ce n'est pas la première fois que, pour masquer son découragement ou son impuissance, la politique a raisonné comme le renard de La Fontaine. Le silence de Voltaire, très mêlé aux affaires diplomatiques de son temps, ayant plus encore la prétention de l'être, est à lui seul un indice de cette indifférence affectée.

Quoi qu'il en soit, telles étaient, à la cour comme à la ville, les dispositions générales, lorsque, quelque temps avant la conclusion de la paix, plusieurs gentilshommes polonais vinrent à Paris, envoyés en mission secrète par leurs compatriotes. Ils appartenaient aux familles anciennement en relation avec la France, à celles qui avaient appuyé, soixante ans auparavant, le dernier prince de Conti dans l'expédition malheureuse que je viens de rappeler; ils étaient restés en rapports bienveillans avec cette branche cadette de la maison royale. Le héros de cette triste équipée était mort lui-même depuis longues années; mais son petit-fils avait hérité de son titre et de ses dignités. Ce fut au Temple, demeure du nouveau prince, que les envoyés se rendirent, et, admis en sa présence, ils lui représentèrent que le déclin prématuré de la santé de l'électeur-roi, Auguste III, faisait pressentir à tout le monde en Pologne une vacance prochaine du trône, qu'à cette époque une vive réaction éclaterait contre la famille de Saxe et d'odieux favoris auxquels elle s'était entièrement livrée, et rendrait impossible de faire passer la couronne, comme les Saxons l'espéraient, sur la tête d'un des fils du roi, que dès lors le moment serait favorable pour lui, s'il avait l'ambition de reprendre le dessein paternel, à la condition de s'y préparer un peu d'avance, et que le fils, au moment de l'action, fît preuve d'un peu plus d'ardeur et de décision que le père n'en avait montré.

L'intelligence et la valeur étaient des qualités héréditaires dans la maison de Conti. Le frère et le neveu du grand Condé avaient été doués à un rare degré du mélange de ces qualités heureuses, comme l'attestent les brillans portraits que Saint-Simon nous a laissés d'eux. Leur successeur était digne de leur race. Dès sa jeunesse, François de Conti avait fait preuve à la guerre d'une capacité brillante. Une victoire remportée à vingt-sept ans à Coni, en Italie, l'avait fait comparer au héros de Sens et de Rocroi. Comme son oncle également, il excellait dans le maniement de la parole. Son éloquence facile, son esprit ouvert aux affaires, avaient fait souvent la surprise et le charme du parlement. Il jugeait bien des affaires publiques, s'entendait au bel esprit; il était d'un commerce aussi agréable que sûr, et tenait au Temple une maison ouverte, fort goû-

tée par les gens du monde autant que par les gens de lettres, à laquelle présidait une charmante amie, la marquise de Boufflers, que la facilité des mœurs du temps ne s'étonnait pas de trouver toujours à ses côtés. Une existence si considérée et si douce aurait dû lui inspirer peu de goût pour les aventures; mais tous ces avantages étaient gâtés par un secret malaise. Le pauvre prince souffrait de briller partout sans dominer nulle part; son rang élevé, mais secondaire, ses facultés distinguées sans être de premier ordre, lui inspiraient le désir de commander sans lui en donner les moyens. Il ne faisait plus la guerre parce qu'il n'avait pas voulu servir d'aide-de-camp au maréchal de Saxe. Le roi le consultait volontiers sur la politique; mais après la régence du duc d'Orléans et le ministère malheureux du duc de Bourbon, Louis XV aurait cru rentrer en tutelle, s'il avait mis une troisième fois un prince du sang à la tête de son cabinet. Ainsi placé à côté, mais en dehors de tout, amateur en tout genre, Conti sentait se glisser dans son âme ce vague ennui qui souvent, surtout vers le milieu de la vie, vient corrompre les plus heureuses conditions de l'existence.

Dans un tel état d'esprit, la proposition brillante des envoyés polonais était d'autant mieux faite pour lui sourire que, l'exécution n'en étant pas immédiate, on pouvait la caresser longtemps en imagination avant d'en courir les risques. Toutefois Conti connaissait trop bien ses devoirs de prince français pour accepter la conversation sur un sujet si délicat avant de s'être assuré du bon plaisir du roi. L'occasion ne se fit pas attendre, car il avait ses entrées familières à Versailles, où sa conversation était fort goûtée. Il ne lui fallut pas longtemps pour s'apercevoir que Louis XV ne partageait nullement le dédain et le dégoût qui étaient de mode à la cour pour les affaires de Pologne. Son orgueil royal était resté blessé de l'humiliation éprouvée dans la personne de son beau-père; puis, portant ses regards un peu plus loin que ses ministres, il s'apercevait bien que rien ne reste vide en ce monde, que la place abandonnée par la France à Varsovie était déjà occupée par de plus actives et de plus ardentes ambitions. De là cependant à faire accueil au projet d'une entreprise nouvelle sur le trône de Pologne, de là surtout à proposer à son conseil la reprise d'un dessein tant de fois avorté, de cette vue juste en un mot à une action quelconque, il y avait un abîme que la mollesse de l'égoïste souverain n'était nullement disposée à franchir. Eût-il eu le courage d'entamer la discussion avec ses ministres, eût-il su assez bien user de son autorité pour faire prévaloir son opinion, il lui fallait mettre la main lui-même à l'exécution de son projet, choisir et guider les instrumens, se donner la peine de penser et de vouloir, deux choses qui répugnaient égale-

ment à ses habitudes; puis ce n'était pas seulement dans son conseil, c'était dans son intimité, presque dans sa famille, que le dessein d'enlever à la maison de Saxe l'héritage du trône de Pologne aurait suscité des orages. Cette puissante maison était représentée à la cour de France par le propre frère et par la fille d'Auguste III. L'illustre bâtard Maurice, le héros de Fontenoy, l'honneur des armes françaises, était alors au comble de la renommée. En venant apporter et chercher la gloire sous les drapeaux de la France, il n'avait nullement renoncé à faire servir sa grandeur à celle des siens, et son active influence venait de faire conclure tout récemment le mariage de sa nièce, la princesse Marie-Josèphe, avec le dauphin. La nouvelle dauphine, pleine d'agrémens et de vertus, avait promptement gagné tous les cœurs; elle faisait le charme du cercle de la reine, et trompait même l'ennui du roi toutes les fois que la décence l'obligeait de quitter ses ménages clandestins pour donner quelques instans à son intérieur légitime. Cette âme si douce n'avait qu'une seule passion, l'attachement à sa famille. En lui laissant seulement entrevoir la pensée que sa nouvelle et son ancienne patrie pourraient entrer en conflit l'une avec l'autre, on l'aurait pénétrée de la plus vive douleur.

Il y avait là bien plus de difficultés de tout genre, personnelles et domestiques, qu'il n'en fallait pour décourager Louis XV de suivre une idée politique. Aussi n'osa-t-il même pas faire part de la confidence du prince de Conti à son ministre des affaires étrangères, le marquis d'Argenson, esprit entier et caustique, des plus hostiles à la Pologne, et qui n'accueillait d'ailleurs qu'avec dédain les idées d'autrui. Par un de ces moyens termes que goûtent souvent les âmes faibles, ne pouvant renoncer à un dessein qu'il n'osait avouer, il autorisa, il encouragea même le prince à ne pas repousser les ouvertures qui lui étaient faites et à se ménager l'avenir en entretenant des relations avec ceux qui avaient jeté les yeux sur lui. Conti lui ayant alors fait observer qu'un peu d'appui lui était nécessaire pour donner crédit à sa parole dans un pays où il n'était pas connu et où rien ne se faisait sans argent, le roi fit un pas de plus : il lui promit de lui venir en aide sur les fonds de sa cassette privée, et consentit même que subsides et correspondances passassent par l'intermédiaire du résident de France à Varsovie, M. Castéra. Cet agent n'était ni le seul ni le principal qui fût chargé de veiller aux intérêts de la France dans ces contrées lointaines. Un ambassadeur accrédité auprès de l'électeur-roi le suivait dans ses diverses résidences, et habitait ordinairement Dresde, où Auguste III, préférant ses domaines héréditaires à son royaume électif, faisait sa demeure de prédilection. Le résident, fonctionnaire plus humble,

restait en Pologne pour entretenir la suite des affaires avec le gouvernement local. Il correspondait en même temps avec l'ambassade à Dresde et avec la cour à Versailles. M. Castéra reçut, à l'insu de l'ambassade comme du ministère, l'ordre secret, signé de la main du roi, d'avoir à recevoir, à transmettre et à entretenir les confidences des nobles Polonais qui songeraient, pour un avenir indéterminé, à l'élection d'un prince français.

Telle fut l'origine de l'affaire secrète, et cet obscur agent fut le premier confident de la pensée intime du roi. Pourtant le cercle s'étendit peu à peu; Conti, à qui le roi se plaisait à faire rendre compte en cachette de sa négociation subreptice, fit observer que, pour que le moment favorable pût être promptement saisi lors de la vacance du trône, il fallait que dans les cours voisines de la Pologne la France fût représentée par des agens, sinon initiés au plan secret, au moins disposés à l'accueillir favorablement et à y prêter de bonne grâce leur concours. Il prit de là occasion pour intervenir dans la nomination des ambassadeurs à désigner pour les différentes cours du nord, et appela le choix du roi sur ses amis personnels. Ce petit manége était d'autant plus aisé à pratiquer et à dissimuler que, la compagnie habituelle du prince se composant des seigneurs les plus éclairés et les plus honnêtes gens de la cour, aucun des noms qu'il suggéra, et que proposa le roi à son ministre, n'était de nature à soulever d'objection grave. C'est ainsi qu'il désigna successivement le marquis d'Havrincourt pour la Suède, M. Desalleurs pour Constantinople, le chevalier de la Touche pour Berlin, sans que ces divers noms causassent aucune surprise. Chacun de ces envoyés sut toutefois en partant à qui sa promotion était due, et fut tacitement autorisé à en témoigner sa reconnaissance en correspondant avec Conti sur les affaires de sa mission. Aucun n'eut le secret proprement dit, mais tous prirent l'habitude d'écrire au Temple en même temps qu'à Versailles.

Conti, très soigneux de se ménager les occasions d'entrer dans le cabinet du roi, ne manqua pas, à chaque envoi qu'il reçut, d'aller en faire part au maître. De là des conversations répétées et bientôt des conférences en règle qui portèrent tantôt sur l'ensemble de la politique de l'Europe, tantôt sur les détails et les anecdotes de chaque cour en particulier. Conti trouvait plaisir à ce rôle de ministre des affaires étrangères en imagination. Le roi trouvait piquant de contrôler pour ainsi dire en dessous la conduite de son ministère, et de s'assurer que rien en Europe ne se passait à son insu. Ce double jeu se prolongea, non sans attirer l'attention et sans exciter la surprise des courtisans. « Le prince de Conti, dit le duc de Luynes dans son journal du 14 février 1748, travailla dimanche dernier avec

le roi. Chacun se demande quel est le sujet de ce travail. Il y en a qui prétendent que M. le prince de Conti s'est instruit de différentes matières dont il vient rendre compte au roi. » Les plus curieux, on le pense bien, étaient naturellement les ministres. « On est fort étonné, dit le marquis d'Argenson dans son journal, de l'immixtion du prince de Conti dans les affaires de l'état. Ce prince porte souvent de gros portefeuilles chez le roi, et travaille longtemps avec lui. » Qui fut piquée surtout dans sa curiosité et dans son amour-propre, ce fut la favorite, Mme de Pompadour, alors au comble de la puissance, et qui avait pris l'habitude de se mêler de tout. Elle interrogea successivement le roi et le prince de Conti, et ne put rien tirer d'eux sur le sujet de leurs entretiens. Elle en conçut d'autant plus de dépit que tout ce qui avait une apparence de mystère lui paraissait plus naturellement rentrer dans le ressort de sa charge.

Une fois pourtant le secret si bien gardé faillit être inopinément mis au jour. Un émissaire polonais assez obscur, nommé Blandowski, chargé d'un envoi du prince de Conti, eut l'idée d'aller porter tout droit ses dépêches au marquis d'Argenson. Quel était le motif de cette trahison? Blandowski voulait-il se faire payer sa confidence, ou bien, comme il l'affirma, voulait-il seulement, par un scrupule assez raisonnable, s'assurer, dans l'intérêt de ses compatriotes, que l'appui royal dont on les leurrait ne leur manquerait pas au jour du péril? Quoi qu'il en soit, d'Argenson se trouva ainsi subitement en possession du fil conducteur de l'intrigue, et il ne tint qu'à lui de le rompre; mais Blandowski avait prononcé le nom du roi. Qu'y avait-il de vrai dans cette prétendue complicité de Louis XV, et comment s'en assurer sans offenser le monarque en paraissant le soupçonner? C'est sur quoi le marquis alla consulter le comte son frère, ministre de la guerre, qui passait pour plus fin courtisan que lui. « Prenez garde, dit le comte; de l'humeur dont est le roi, il pourrait bien être quelque chose de ce que l'on vous a dit, et rien ne serait plus dangereux pour vous que de prendre le roi la main dans le sac. » Le marquis profita de l'avis, et ne fit aucun bruit de la confidence qu'il avait reçue. Seulement, à la première occasion qui se présenta, il rédigea pour l'ambassadeur de France à Dresde les instructions les plus favorables aux vues de la maison de Saxe et les plus contraires à toute idée de l'exclure du trône de Pologne; puis il porta la dépêche au roi, se promettant bien de lire sur son visage l'impression qu'elle lui causerait. Le roi prit en effet la pièce, la lut jusqu'au bout sans sourciller et la rendit sans observation. Ainsi disparut sinon tout soupçon de l'esprit du ministre, au moins tout moyen de le tirer au clair (1).

(1) *Mémoires de d'Argenson*, t. V, p. 50 et suiv. M. Boutaric, en rapportant cette

Quatre années se passèrent; le marquis d'Argenson fut renversé par une intrigue de cour et eut pour successeurs M. de Puisieux, puis M. de Saint-Contest, qui n'étaient pas plus l'un que l'autre de taille ni d'humeur à tenir tête aux fantaisies du roi ou à le presser de questions importunes. Enfin en 1752 l'ambassade de Pologne devint vacante par la translation du marquis des Essarts à celle de Sardaigne, et, quand il s'agit de lui désigner un successeur, Conti fit observer au roi que, le moment d'agir pouvant arriver d'un moment à l'autre, il était temps que l'ambassadeur reçût communication du dessein secret et ordre d'y travailler. L'occasion paraissait d'autant plus naturelle pour mettre ainsi plus activement la main à l'œuvre que d'assez graves complications se préparaient en Pologne, auxquelles la plus systématique indifférence du cabinet français ne pouvait se dispenser de prêter un instant d'attention.

Pendant la guerre qui avait précédé le traité d'Aix-la-Chapelle, Auguste III, en qualité d'électeur de Saxe, avait, malgré quelques incertitudes, pris habituellement parti pour les deux cours impériales, qui l'avaient en retour toujours protégé; mais la Pologne elle-même, dont il n'était que le souverain apparent, la république de Pologne, comme elle s'intitulait, ne s'était jamais crue astreinte à suivre la politique de son roi. Pendant que la Saxe s'engageait de plus en plus dans l'alliance austro-russe, la Pologne avait observé une neutralité très dangereuse pour elle (c'était s'exposer au mauvais vouloir de ses plus proches voisins), mais très utile pour la France et pour ses alliés, car ce vaste territoire, interdit à tous les passages de troupes, gênait surtout les mouvemens des armées du nord vers le midi. Dans la pensée d'une lutte nouvelle à laquelle tout le monde voulait se tenir prêt, les deux impératrices, Élisabeth et Marie-Thérèse, conçurent la pensée de changer cet état de choses, dont elles avaient reconnu l'inconvénient. De concert avec le roi et surtout avec son favori, le comte de Brühl, elles résolurent de faire un effort pour engager non plus la Saxe seule, mais la Pologne elle-même dans l'alliance offensive et défensive qui les unissait depuis longtemps l'une à l'autre, et dont un nouveau traité, conclu à Saint-Pétersbourg, venait de prolonger les conditions. La France apprit par une voie sûre qu'une proposition de ce genre allait être faite à la diète polonaise, et qu'elle serait appuyée par une faction puissante que la Russie avait su gagner à ses intérêts. L'intrigue était

anecdote, pense que la conduite de Louis XV n'était qu'un jeu, attendu, dit-il, que M. des Essarts, ambassadeur en Pologne, était affilié à la correspondance secrète. Nous n'avons trouvé aucune trace de cette participation de M. des Essarts au secret. Tout prouve au contraire que, jusqu'à la nomination du comte de Broglie, l'ambassade de France en Pologne était restée étrangère aux vues du roi, dont le résident seul avait connaissance.

activement poussée aussi par le ministre anglais à Dresde, sir Charles Hanbury Williams, dont l'habileté diplomatique était renommée. L'intérêt que l'Angleterre portait à cette négociation était naturel. Ayant pied elle-même sur le territoire germanique par la possession de l'électorat de Hanovre, que la maison de Brunswick avait joint à la couronne britannique, rien ne lui importait plus que d'établir à travers l'Allemagne et jusqu'aux limites de la Russie une chaîne d'états hostiles à la France, dont elle aurait tenu dans sa main le premier anneau. Une fois la Pologne engagée dans cette ligue, la Prusse se trouvait bloquée dans le nord et sans communication avec la France, qui était rejetée vers le midi, tandis que les plaines qui bordent la Vistule offraient aux troupes russes un chemin tout ouvert pour pénétrer jusque dans le cœur même de l'Europe.

Le danger était trop visible et trop sérieux pour ne pas frapper même les yeux les plus prévenus. De gré ou de force, les ministres français durent bien convenir que la neutralité au moins, sinon l'alliance effective de la Pologne était utile à ménager, et il fut convenu que le nouvel ambassadeur recevrait pour instruction de s'opposer par tous les moyens à l'accession de la Pologne au traité de Saint-Pétersbourg. Pour agir dans la diète, il n'y avait toujours qu'un moyen : c'était le vieil expédient de créer ou du moins de ranimer dans les rangs de la noblesse qui composait cette assemblée un parti favorable à la France. Or de là à préparer pour un jour éloigné l'élection au trône d'un candidat français, il n'y avait qu'un pas aussi facile à franchir qu'à dissimuler. Les deux politiques, officielle et confidentielle, se trouvaient ainsi par le fait inopinément rapprochées l'une de l'autre, et le même homme pouvait les pratiquer sans se mettre en contradiction trop apparente avec lui-même. Il n'y avait plus d'opposition directe entre les deux lignes de conduite, il y avait seulement une différence dans le degré d'activité avec laquelle chacune d'elles devait être suivie. Le moment était donc tout à fait opportun pour révéler le secret à un ambassadeur. Restait le confident à choisir; ce fut Conti qui s'en chargea. Il proposa au roi d'appeler au poste vacant un gentilhomme qui n'avait encore figuré qu'à la guerre, mais dont l'esprit piquant était fort apprécié des habitués du Temple. C'était Charles-François, comte de Broglie, second fils du dernier maréchal frère du duc de ce nom, et lui-même, bien qu'âgé de trente-deux ans à peine, déjà brigadier des armées du roi.

Le lecteur pense bien que je ne vais pas me donner le ridicule et lui imposer l'ennui d'établir ici la généalogie en règle de la famille à laquelle appartenait le nouvel ambassadeur. Cependant la situation de cette famille à la cour et dans l'état ayant eu, comme on

le verra, la plus grande influence sur les péripéties de la diplomatie secrète, il est indispensable que j'en donne tout de suite quelque idée. C'était une maison de bonne noblesse, originaire du Piémont et établie en France depuis un siècle seulement. Le premier du nom qui eût pris du service dans nos armées y était entré sur l'appel de Mazarin, après la paix de Westphalie, avec le grade de lieutenant-général qu'il occupait déjà dans les troupes du duc de Savoie. Demeuré dévoué à son protecteur pendant les orages de la fronde, il lui avait tenu, lui tout seul, compagnie dans cette nuit terrible où le cardinal dut quitter son palais sous un déguisement pour se soustraire aux coups d'une multitude furieuse; puis il avait pris sous ses ordres le commandement d'un des corps de l'armée qui ramena bientôt après à Paris la cour victorieuse. Cette fidélité méritoire lui fut comptée, sinon à lui-même (il mourut peu après ce retour), au moins à sa descendance, car on avait vu en moins de cent ans son fils et son petit-fils élevés l'un après l'autre à la dignité de maréchal, et le second, employé dans de grandes ambassades en même temps que dans le commandement des armées, avait ajouté à ce haut grade militaire le titre de duc avec hérédité, le plus élevé après la pairie dans la hiérarchie nobiliaire du temps. Une si rapide accumulation d'honneurs ne pouvait manquer de faire un peu murmurer, d'autant plus que le rang de la famille se trouvait ainsi hors de proportion avec son bien, qui était très modique, et avec ses alliances, qui n'étaient ni très nombreuses à la cour, ni des plus éclatantes. Il était difficile pourtant d'imputer cette grandeur si vite acquise uniquement à un caprice de la bienveillance royale, car les traits de caractère qu'on s'accordait à reconnaître et même à reprocher à ces favoris d'un nouveau genre étaient les moins faits pour plaire. Un esprit indépendant et caustique, l'âpre franchise du langage, l'austérité des principes poussés jusqu'à la rudesse et la fermeté des convictions jusqu'à l'entêtement, c'était là, disait-on, leur humeur héréditaire, et ce ne sont pas les qualités qui font d'ordinaire apprécier ou pardonner le mérite par les gens en puissance.

Un seul faisait exception à ce portrait plus sérieux qu'aimable, et par une singularité qui dans ce temps et ce lieu-là ne choquait personne, c'était un ecclésiastique, frère du second maréchal et connu à Versailles sous le nom du grand abbé. Celui-là ne se distinguait pas des autres par le tour même de son esprit, qui était vif et moqueur comme celui de tous ses parens; mais il avait l'art d'employer cette verve mordante à divertir et non à offenser ses supérieurs. Avec une grande taille désossée, une tenue peu soignée, un rabat malpropre, un propos toujours railleur et parfois libre, tout l'air d'un personnage sans conséquence en un mot, l'abbé de Bro-

glie savait se glisser dans l'intimité des ministres et même des princes, intimidant ou servant l'ambition des uns, trompant l'ennui des autres. Ses bons mots étaient à la fois goûtés et redoutés. Un seul, demeuré célèbre dans les mémoires du temps, lui avait suffi pour venir à bout d'une des plus pures renommées, celle du chancelier d'Aguesseau. Comme on s'étonnait un jour devant lui que ce grand magistrat, très obstiné gallican, eût été appelé à la direction des affaires ecclésiastiques dans le moment le plus vif des difficultés suscitées par la constitution *Unigenitus*, et comme on exprimait la crainte que ce choix n'envenimât le débat engagé avec la cour de Rome, « ne craignez rien, dit l'abbé en souriant, cet homme-là ne sera pas plus tôt dans cette place qu'on lui *seringuera* une âme de ministre, et il sera tout comme les autres. » L'opération fut en effet pratiquée et avec succès, car on n'ignore pas que ce fut d'Aguesseau lui-même qui imposa au parlement l'observation et le respect de la constitution pontificale. De pareilles boutades ne plaisent point assurément aux ministres qui en sont l'objet, mais elles déplaisent souvent beaucoup moins à leurs collègues et aux souverains qui les emploient. L'abbé avait le talent d'être toujours dans les bonnes grâces d'une partie du ministère qui l'employait à travailler contre l'autre, tandis qu'il faisait rire le roi aux dépens des deux. On disait même tout bas que Louis XV se faisait remettre par lui un petit journal des nouvelles de la cour, où chacun était drapé de la belle manière. C'en était assez pour que tout le monde le ménageât; mais le vrai prodige de son habileté avait été de se faire admettre dans le cercle intime de la reine et de la dauphine, sanctuaire de la haute dévotion, d'où il semblait que la liberté de ses allures aurait dû l'exclure. Cependant, comme malgré sa mauvaise tenue on ne lui reprochait aucun désordre grave (il était, dit le président Hénault, intrigant sans ambition et indécent sans que l'on accusât ses mœurs), surtout comme dans les querelles religieuses il avait toujours défendu les intérêts de son ordre contre le parlement et les jésuites contre les jansénistes, il avait fini par forcer la porte de cette enceinte réservée, et, une fois admis, il y apportait un mouvement et une distraction inaccoutumés. Il charmait, pour les princesses, la monotonie de leurs longues soirées, imparfaitement remplies par la tapisserie et le cavagnol, grâce à une inépuisable fécondité d'anecdotes toujours gaiement racontées. Fussent-elles même un peu trop gaies, les saintes dames ne s'indignaient qu'en souriant avec ce plaisir secret qu'éprouvent parfois les bonnes âmes à entrevoir le mal qu'elles ignorent, à côtoyer le vice et le scandale quand elles sont certaines de n'y pas tomber.

Tout ce crédit savamment acquis, l'abbé ne l'employait pas pour

lui-même. Il n'avait jamais prétendu à l'épiscopat, et le seul bénéfice qu'il eût jamais demandé était l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Il est vrai qu'il avait sollicité cette faveur avec sa manière habituelle de plaisanterie hasardée qu'il portait dans les choses les plus saintes. C'était au régent qu'il s'était adressé pour l'obtenir, et le prince, après lui en avoir fait la promesse, ne se pressait pas de tenir sa parole. Un jour, l'abbé ayant eu occasion de vanter devant lui un vin de Bourgogne excellent dont il prétendait avoir fait la découverte, le régent le pressa de lui envoyer une pièce de cette liqueur de choix. La pièce arriva en effet, peu de jours après, avec une note de frais ainsi conçue : tant pour le prix d'achat, tant pour les droits de circulation, tant pour les frais de transport; total égal : l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Le régent, ainsi sommé, s'exécuta, et, l'abbaye une fois obtenue, l'abbé s'y installa pour la vie, il affectait même d'y faire de temps à autre des retraites avec une sorte d'apparat. Indifférent à sa propre fortune, il avait cette passion de son nom et de sa race qui est le grand ressort des familles aristocratiques, et il semblait avoir fait avec ses parens un partage de rôle, en vertu duquel, pendant qu'eux servaient l'état, lui se chargeait de les servir à la cour, et de leur faire obtenir ce qu'ils s'occupaient à mériter. C'est ainsi que durant la dernière guerre, pendant que le maréchal commandait les armées en Bohême et en Bavière, se faisait accompagner dans cette pénible campagne de ses trois fils dont l'aîné n'avait pas vingt ans, — pendant que la maréchale, sa digne épouse, ne quittait pas Strasbourg pour être plus à portée d'accourir au besoin sur le théâtre des opérations militaires, l'abbé ne sortait guère de Versailles, et, se tenant au courant de toutes les intrigues de la cour, en informait régulièrement son frère et sa belle-sœur par une correspondance suivie des plus piquantes que j'ai sous les yeux. S'il ne dépendit pas de lui de prévenir une disgrâce qui termina tristement la vie militaire du vieux maréchal, au moins réussit-il à en adoucir beaucoup l'amertume (1). Le maréchal mort, l'affection de l'actif abbé se reporta tout entière sur ses neveux; mais c'était le second en particulier, le comte, auquel il portait un sentiment tout paternel. Dans le tour d'esprit vif et délié du jeune brigadier, qui donnait des marques d'une aptitude précoce pour la politique, l'abbé se plaisait à reconnaître l'effet de ses leçons et l'héritage des qualités qu'il s'attribuait à lui-même;

(1) Voyez, sur les causes de la disgrâce du maréchal de Broglie en Bavière, l'introduction de M. Rousset à la *Correspondance de Louis XV et du maréchal de Noailles*, t. I, p. 15 et suiv. et p. 141-144. Les lettres du maréchal de Noailles témoignent de la crainte que la présence de l'abbé de Broglie à Versailles inspirait aux ennemis de son frère.

mais il ne se doutait pas que sous cette ressemblance tout extérieure se cachait un fonds d'ambition patriotique dont l'âme du vieux courtisan, n'ayant jamais senti l'atteinte, ne pouvait soupçonner la profondeur.

Je ne ferai pas le portrait du comte lui-même. Outre que je n'ai guère le goût des portraits dans l'histoire, qui m'ont toujours paru avoir l'inconvénient d'avertir le lecteur de ce qu'un récit bien fait doit lui faire apercevoir de lui-même, je n'aurais, dans le cas présent, plus rien à tenter en ce genre. Rulhière, dans son récit des *Révolutions de Pologne*, a consacré à dépeindre le caractère du comte de Broglie quelques pages empreintes d'une véritable éloquence. Aucun des agrémens classiques n'y manque, ni la savante opposition des traits, ni l'habile gradation des épithètes. Salluste et Tite-Live n'ont jamais été mieux imités. Je confesse pourtant qu'à ce noble tableau je préfère le petit crayon suivant, tracé en trois lignes par le marquis d'Argenson, et qui a pour moi l'avantage de dépeindre le personnage tel qu'il se montrait à ses contemporains le jour que sa nomination leur fut connue. « Le comte de Broglie, dit le marquis dans son journal, vient d'être déclaré ambassadeur en Pologne. C'est un fort petit homme, la tête droite comme un petit coq. Il est colère, a quelque esprit et de la vivacité en tout. » Ajoutons que, suivant un autre de ses contemporains (l'abbé Georgel), « ses yeux étincelans le faisaient ressembler, quand il s'animait, à un volcan en feu, » et vous aurez de son extérieur une image qui donne une idée assez juste de son caractère. « Sa nomination surprend, » dit encore d'Argenson à l'endroit cité.

Personne n'en fut plus surpris que l'intéressé lui-même, qui, n'ayant songé jusque-là qu'à se distinguer à l'armée, ne comprenait pas par quelle fantaisie la diplomatie le venait chercher. Quand il sut le motif, sa surprise fut plus vive encore. Huit jours après sa nomination, et avant qu'elle eût été publiée, le 12 mars 1752, il était mandé chez le prince de Conti, qui lui remit un billet autographe du roi ainsi conçu : « le comte de Broglie ajoutera foi à ce que lui dira Mgr le prince de Conti et n'en parlera à âme qui vive (1); » puis le prince lui fit comprendre en peu de mots de quelle mission secrète sa mission ostensible allait se trouver doublée.

L'étonnement, l'effroi même du jeune homme furent extrêmes. Pour un diplomate improvisé qui faisait ses premiers pas dans une carrière dont le terrain même lui était inconnu, quel début que d'avoir un roi à faire élire à l'insu de son propre gouvernement! quelle tâche de suivre une telle négociation, à mille lieues de Ver-

(1) Boutaric, t. I, p. 195.

sailles, dans le sein d'une diète en armes, en face de la ligue de trois cours, et en restant à tout moment exposé au risque d'être désavoué publiquement et livré à tout le courroux ministériel par la moindre indiscrétion d'un agent des postes! Quelle complication que deux maîtres à servir, deux langages à tenir et à mettre d'accord! Le rang auguste des personnages qui l'honoraient de leurs confidences ne rassurait même le pauvre comte que médiocrement, car il avait vécu assez près des grands pour savoir avec quelle tranquillité de conscience ces êtres privilégiés se tirent souvent des embarras où ils s'engagent en y laissant les serviteurs qu'ils ont compromis, et il n'ignorait pas que Louis XV en particulier, dont la faiblesse égoïste avait été mise à plus d'une épreuve, était moins fait que tout autre pour inspirer confiance. D'autres raisons, tirées de sa situation personnelle, accroissaient sa perplexité. Il était pauvre; la légitime d'un cadet dans une famille aussi peu riche que la sienne ne laissait pas beaucoup d'argent à dépenser. Une ambassade en soi était déjà une aventure fort coûteuse, car la noblesse avait en ce genre de fonctions comme en toute autre l'habitude de faire la guerre à ses dépens, sauf à implorer ensuite les grâces du roi pour payer les dettes contractées à son service; mais quelle ruine qu'une mission dont les frais, nécessairement ignorés, ne pourraient pas même, le cas échéant, donner lieu à une demande de remboursement! Enfin il avait appris de son oncle l'abbé à considérer le dauphin et sa digne épouse comme les protecteurs naturels de tout ce qui portait le nom de Broglie. Quelle ingratitude et peut-être quel péril n'y avait-il pas pour lui à s'engager dans une aventure qui blesserait au vif le couple royal dans sa plus sensible moitié!

Conti eut réponse à tout avec le nom du roi. L'ordre du souverain était absolu : s'y soustraire en restant dépositaire de son secret, c'était encourir un déplaisir certain, bien plus à craindre que la chance du mauvais vouloir d'un ministre. Quel ministre d'ailleurs, même s'il venait à tout découvrir, pourrait reprocher à un gentilhomme, sujet du roi comme lui, d'avoir obéi à leur maître commun? Quant aux difficultés financières, le roi y avait songé et pourvoirait à tout. Lui-même, dès que le nom du comte lui avait été prononcé, s'était écrié tout de suite : « Ah! celui-là n'est pas riche, il faudra l'aider. » Enfin l'amitié connue de la dauphine pour la famille de Broglie était un fait des plus heureux, propre à dépister tous les soupçons, soit à Dresde, soit à Versailles, car personne n'irait jamais chercher dans le protégé de la princesse de Saxe l'agent chargé de détrôner sa maison. Convaincu par ces raisons, bonnes ou mauvaises, ou plutôt entraîné par ce goût d'aventures qui, dans l'âge de l'ambition, domine toutes les considérations

de la prudence, le comte se laissa faire, et Conti alla rapporter au roi (ce sont ses propres expressions) que « M. de Broglie était prêt à le servir sans ménagemens pour personne ni pour lui-même, et que, avec des talens, de la tranquillité et l'espoir de lui plaire, rien n'était au-dessus de ce qu'on en pouvait attendre. »

Quand la nomination fut connue, elle produisit exactement l'effet que Conti avait prévu. On crut impossible qu'un neveu du grand abbé fût chargé de travailler contre les frères de la dauphine, et le marquis d'Argenson lui-même, qui devait être plus en garde qu'un autre, partagea cette illusion. « Ceci, dit-il dans son journal, repousse loin les vues du prince de Conti, et l'on voit que le roi ne veut pas courir les risques de cette aventure. » Il n'y eut que l'abbé qui, bien que flatté de l'estime qu'on témoignait à son élève, flaira quelque intrigue où il aurait voulu être de moitié, et qui manifesta sa mauvaise humeur en accablant son neveu de conseils de prudence.

Dans ce temps-là, la politique étrangère de la France ayant des traditions, on donnait aux ambassadeurs à leur départ des instructions très détaillées. Le comte de Broglie eut l'avantage d'en emporter une double série, l'une rédigée dans les bureaux du ministère, et l'autre mise par le prince de Conti sous les yeux du roi. Le ton des deux pièces différait sensiblement. Les instructions du ministre recommandaient bien avec instance à son envoyé de s'opposer par tous ses efforts à l'entrée de la Pologne dans l'alliance des cours impériales, et, afin d'éloigner plus sûrement ce péril, d'amener le plus tôt possible la dissolution de la diète, à laquelle la proposition devait être soumise; — mais que ce soit, disait le ministre, *sans paraître, si cela est possible*, et on lui indiquait un ou deux seigneurs tout au plus, très influens ou réputés tels, anciennement protégés par la France, et derrière lesquels l'action de l'ambassade pourrait se cacher avec avantage. Puis, dans une monarchie élective et avec un roi apoplectique, il fallait bien prévoir le cas d'une élection future et en toucher quelques mots, mais avec quelle réserve et quel embarras!

« Il est apparent, disait à ce sujet la prudente instruction, que plusieurs Polonais chercheront à savoir du comte quels sont les sentimens de sa majesté pour l'élection à la couronne, et si elle verrait avec plaisir que le prince électoral de Saxe l'obtienne après la mort du roi son père. Le comte de Broglie doit se borner à leur répondre que les jours de ce prince sont trop chers à sa majesté pour qu'elle en envisage la fin, que la liberté de la Pologne lui est précieuse, qu'elle la soutiendra et la protégera dans toutes les occasions, et que le prince qu'ils éliront librement et unanimement lui paraîtra toujours le plus digne de les commander. C'est dans ces discours

généraux que le comte de Broglie doit se renfermer, sans jamais donner à entendre que sa majesté se déterminera pour la maison de Saxe plutôt que pour tout autre concurrent (1). »

Naturellement ces discours généraux ne faisaient pas l'affaire du prince de Conti; aussi n'en était-il nullement question dans les instructions confidentielles qu'il remit au comte au nom du roi. Là au contraire tous les moyens d'agir efficacement dans l'élection future étaient passés en revue, tous les agens avec lesquels le prince était déjà en relation étaient énumérés et leur caractère décrit avec soin, tous les appuis que le dessein secret pouvait trouver chez les puissances voisines de la Pologne étaient soigneusement indiqués. Rien, en un mot, n'était épargné pour exciter le zèle de l'ambassadeur, mais comment ferait-il pour accorder le zèle qu'on lui recommandait tout bas avec la prudence qu'on lui commandait tout haut? C'était la difficulté que le prince se posait en terminant, et le procédé qu'il indiquait pour en sortir ne simplifiait guère le problème.

« Il serait très utile, disait-il, d'aiguillonner le ministre et de lui faire prendre par différens points de vue un tel intérêt aux affaires de Pologne, qu'il soit conduit à faire pour l'objet qu'il ignore ce qu'il ferait, s'il le connaissait et qu'il fût chargé de la réussite... Le roi, ajoutait-il, est bien aise que, tout en remplissant ses vues, vous vous procuriez la permission de ceux qui en ont naturellement la direction; cela lui évite des embarras. Pourtant il est des circonstances où cette méthode n'est pas sans inconvéniens (2). »

Muni d'ordres si concordans et si clairs, le comte se mit en campagne vers la fin de l'été de 1752. Pour se rendre à Dresde, il devait traverser la Silésie, province conquise tout récemment par la Prusse, et rencontrer à Breslau l'illustre Frédéric lui-même, en train de visiter sa nouvelle possession. Là une première difficulté l'attendait. La Prusse comptait toujours au nombre des alliés naturels de la France, et en sa qualité de garant du traité de Westphalie le roi de France était le protecteur de cette monarchie, comme de toutes les puissances secondaires d'Allemagne; mais durant la dernière guerre, si glorieuse et si heureuse pour la Prusse, Frédéric s'était montré allié peu sûr et protégé peu reconnaissant. En campagne, il avait toujours agi comme général en chef et non comme simple auxiliaire, suivant les impulsions de son impétueux génie, sans se mettre en peine de faire concorder ses mouvemens avec les plans de

(1) Instructions du comte de Broglie. — *Dépêches officielles de Pologne*, 14 juillet 1752. (Ministère des affaires étrangères.)

(2) Le prince de Conti au comte de Broglie, 26 septembre 1752. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

l'armée française, et à deux reprises il avait fait la paix aux conditions qui lui convenaient, laissant ses alliés au cœur de l'Allemagne se tirer d'affaire comme ils pourraient. De plus, il professait tout haut et sans se gêner le plus souverain mépris pour l'état militaire et politique auquel la triste conduite de Louis XV et de ses divers ministères avait réduit la France, et il ne se faisait pas faute d'exprimer ce sentiment en toute occasion par des mots cyniques et caustiques qui faisaient à l'instant le tour de l'Europe, et n'étaient connus nulle part plus tôt qu'à Versailles. Les rapports des deux cours, encore officiellement unies, étaient donc au fond aigres et froids, et la trace de ces dispositions se retrouvait très clairement dans les instructions mêmes que le comte avait emportées. En l'engageant à se concerter avec le roi de Prusse sur l'objet principal de sa mission, on l'avertissait pourtant de se tenir en garde contre l'âpreté égoïste avec laquelle ce souverain pourrait être tenté de se servir de l'influence française afin de satisfaire ses ressentimens ou de suivre ses intérêts particuliers. La nuance était difficile à observer, d'autant plus que, de tous les généraux français avec qui Frédéric avait fait campagne, il n'en était aucun avec qui il eût plus mal vécu, et dont il parlât plus mal que du dernier maréchal de Broglie. On prétendait même qu'en apprenant la nomination du fils en Pologne, il s'était plaint qu'on lui donnât pour voisin un de ses ennemis personnels. Tout cela présageait au jeune ambassadeur, pour son début, une réception médiocre, peut-être de mauvais complimens, en tout cas une conversation pleine de piéges.

Il n'en fut rien cependant. Frédéric était de bonne humeur ce jour-là, et fit bon visage au voyageur. Il l'invita à dîner, et avant le repas lui parla à cœur ouvert de la disposition où il allait trouver leurs partisans communs en Pologne. « Ils sont bien découragés, dit-il, et ont besoin qu'on leur rende du cœur; mais j'en sais les moyens. » — « A quoi, dit le comte dans sa première dépêche, je pris la liberté de lui répondre que, puisqu'il les connaissait, j'espérais qu'il s'en servirait. » On alla ensuite à table, où prirent place le prince-évêque de Breslau et plusieurs dignitaires ecclésiastiques de la province conquise. A la grande surprise du comte, la présence de cette respectable compagnie n'empêcha pas le roi de mettre pendant tout le dîner le sujet de la conversation sur la religion et d'en parler à sa manière, c'est-à-dire avec une liberté tout à fait cavalière. Adressant une fois directement la parole à l'évêque, il lui dit, à travers la table, que rien ne lui plaisait mieux que de donner à l'occasion *quelque chiquenaude à des fanatiques*. On n'était encore qu'au milieu du XVIIIe siècle, et ce langage familier sur les choses saintes n'avait pas encore pénétré dans les cercles royaux. Le comte n'avait pas eu le temps de se remettre de son étonnement, que le

roi se leva, et, passant derrière sa chaise, lui fit gracieusement ses adieux en lui disant : « Bonne chance! J'apprendrai avec plaisir le succès de vos premières armes (1). »

Poursuivant sa route, le comte parvint à Dresde juste au moment où la cour allait partir pour Grodno, en Lithuanie, où devait se réunir la diète polonaise. Il la suivit sur-le-champ, et rejoignit le roi Auguste à Bialystock, magnifique demeure où le comte Branicki, grand-général et commandant de toutes les forces militaires, faisait à son souverain, avec une hospitalité royale, les honneurs de sa patrie. C'était se trouver jeté du premier coup en pleine Pologne, et pour un jeune gentilhomme français du XVIIIe siècle la transition était aussi brusque que si, endormi la veille à l'OEil-de-Bœuf, il s'était réveillé le matin sous la tente d'Alaric ou de Clovis. Autour du grand-général venaient se presser tous les rangs de cette noblesse polonaise dont la fière résistance à la marche générale de la civilisation avait conservé à son pays, suivant la juste expression de Voltaire, le gouvernement des Goths et des Francs.

C'était bien cela en vérité, et jamais définition ne fut plus exacte. Qu'on se représente en effet quinze cent mille gentilshommes tenant en servitude une population tout entière attachée à la glèbe! Tous les membres de cette démocratie nobiliaire légalement égaux entre eux, tous la lance en arrêt ou le sabre au poing, pouvant tous au même titre ou concourir ou prétendre au gouvernement de la chose commune, aucun décret ne pouvant sortir que de leur consentement unanime, mais la majorité armée à chaque instant du droit d'organiser sa résistance en confédération privée, et la guerre civile placée ainsi au nombre des coutumes licites, sinon des institutions légales; une royauté élevée sur le pavois dans une assemblée plénière où chaque noble arrivait revêtu de ses armes et monté sur son cheval; le pouvoir sortant de ces ondes orageuses non pas seulement électif, mais conditionnel, et ne jouissant d'autres prérogatives que de celles dont une convention spéciale, renouvelée au début de chaque règne, voulait bien le laisser investi; nulle police, à peine une ombre d'armée permanente, mais une nuée de cavaliers indisciplinés toujours prêts au premier appel; la justice elle-même rendue par les élus d'une faction victorieuse, qui siégeaient sur leur tribunal l'épée au côté : n'était-ce pas là le régime politique d'une émigration conquérante et comme un flot d'invasion solidifié? Chez une tribu nomade répandue au hasard sur un terrain illimité, le *liberum veto*, le droit de confédération privée et les *pacta conventa*, ces trois étranges fondemens de la constitution po-

(1) Le comte de Broglie au marquis de Saint-Contest, 17 septembre 1752. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

lonaise eussent été la chose du monde la plus simple. Ce n'était que l'usage de la liberté naturelle qui appartient à chaque membre d'une telle bande d'échapper au joug d'une majorité qui le gêne pour aller un peu plus loin planter sa tente et se constituer à sa guise. Appliquées au contraire à une société fixée sur le sol, où les hommes, rapprochés les uns des autres, sont tenus de se rencontrer, de se toucher, de vivre en commun, ces institutions réunies formaient l'essence même de l'anarchie. On peut aussi dire que le petit nombre d'attributions que conservait la royauté convenait mieux au chef d'une tribu envahissante qu'au premier magistrat d'un grand état, car c'était moins le droit d'associer les particuliers au pouvoir par l'exercice des fonctions publiques que de distribuer entre eux des dignités fructueuses et des biens à gros revenus. Les *starosties*, comme on appelait les bénéfices dont la couronne conservait la disposition, étaient une sorte de butin à partager entre des leudes et des compagnons d'armes. Même caractère dans les relations qui unissaient les nobles entre eux. Aucun lien de suzeraineté et de vasselage ne subordonnait le grand au petit, mais le riche nourrissait, armait, défrayait le pauvre, et le tenait ainsi engagé à son service et librement enrôlé sous son drapeau par l'appât de la convoitise ou le lien de la reconnaissance.

Depuis des siècles, la Pologne maintenait cette forme ou plutôt cette absence de gouvernement au centre de l'Europe monarchique, et tenait contre le bon sens une gageure qu'elle aurait dû perdre cent fois déjà. Un patriotisme ardent, l'attachement répandu dans toutes les classes pour des libertés que leur péril et leur excès même rendaient chères, la ferveur du sentiment religieux et le respect pour l'autorité de l'église conservaient encore entre les citoyens, malgré la fréquence des luttes civiles, un fonds de sympathie et de confraternité qui suppléait au défaut de lien politique, et retardait, sans les arrêter, les progrès d'une dissolution fatale. En attendant ce terme, malheureusement inévitable, on se figurerait difficilement avec quel charme original et quelle variété pleine d'attraits se développait le caractère de ce peuple doué par la nature des plus heureuses facultés, dont aucun frein ni même aucune convention sociale ne venait arrêter l'essor. Chaque classe, et dans chaque classe chaque individu, trouvant devant soi le champ parfaitement libre, donnait carrière à ses goûts comme à ses instincts avec une spontanéité d'où jaillissaient à tout instant les plus piquans contrastes.

A côté du pauvre gentilhomme n'ayant d'autre bien qu'une fourrure grossière, son cheval, son sabre et ses titres de noblesse, ne sachant ni tracer ni lire un caractère d'écriture, pour qui le monde s'arrêtait aux limites de son horizon abaissé, passait emporté par un

fougueux attelage et dans un élégant traîneau, coiffé d'une aigrette brillante, chargé de bijoux et vêtu de la martre la plus fine, le grand seigneur qui était allé à Paris se faire initier à toutes les recherches du luxe, ou bercer à Constantinople dans les voluptés de l'Orient. Le don d'imitation et la souplesse naturelle aux races slaves mettaient dans un relief plus saisissant encore cette opposition entre les emprunts faits aux mœurs étrangères et la rudesse persistante des mœurs nationales. Même diversité dans les rangs du clergé : ses chefs appelés aux plus hauts emplois de l'état, siégeant au premier rang dans les diètes, dépositaires parfois du pouvoir suprême pendant les interrègnes, voyageant par toute l'Europe en ambassade, avaient acquis de bonne heure l'expérience des grandes affaires, le tact politique, le savoir-vivre de la bonne compagnie, et gagné quelque chose aussi du libertinage de pensée et de mœurs propre aux prélats de cour de Versailles ou de Rome; mais le pauvre curé et le moine gardaient dans leurs mœurs la rusticité austère, dans leur croyance la foi naïve, et prêchaient dans les carrefours à la foule assemblée la superstition et le fanatisme du moyen âge. Ces caractères si opposés, au lieu d'être séparés comme dans d'autres pays par les barrières artificielles de l'étiquette, étaient au contraire à toute heure rapprochés, confondus, coudoyés par les devoirs de la vie publique, dans les camps, dans les tribunaux, dans les diètes et dans les diétines. Le moindre noble était un électeur qui voulait être ménagé, courtisé, hébergé à son heure. Du sentiment énergique du droit ou plutôt du privilége propre à chacun naissait d'ailleurs dans toutes les classes un esprit juriste et chicanier, très étrange à rencontrer dans une race toute militaire. Tout Polonais était un soldat doublé d'avocat, aussi ferré sur ses textes de loi que solide sur ses étriers, et toujours prêt à enter un combat sur un procès. C'était toujours la loi à la main qu'il recourait à la force.

Cette séve exubérante de vie politique animait d'un mouvement continu même la monotonie des plaines boueuses ou neigeuses qui composaient tout le sol de la Pologne. C'étaient à toute heure et partout des tentes dressées pour la délibération ou pour le combat, des escadrons passant à toute bride pour aller former quelque part un comice ou un tribunal. Au milieu des huttes enfumées des paysans s'élevaient subitement des palais splendides comme Pulawi, où étaient rassemblés des modèles de tous les monumens européens, et Bialystock, dont les coupoles brillantes rappelaient les minarets du Bosphore. Au fond des appartemens ou des jardins de ces somptueuses demeures, des femmes pleines de grâce, d'une toilette éblouissante, tenaient leur cercle de conversation dans le plus joli français du monde. On se serait cru chez Mme de Sévigné ou chez Mme de La Fayette, si les nouvelles des factions politiques n'a-

vaient remplacé les caquets de cour, et sans quelque chose de mignard dans le parler et de traînant dans l'accent qui, sous des lèvres rosées, était un charme de plus. Au même moment, dans les cours et dans les halles, se pressait la foule des combattans et des votans futurs, faisant retentir les voûtes du cliquetis de leurs armes et de leurs chants patriotiques, perçant les nuits par d'interminables repas, où des quartiers de bœuf mis tout entiers à la broche étaient largement arrosés par des flots de vin de Hongrie.

Précipité dans ce milieu si nouveau pour lui avec une intrigue en partie double à poursuivre, à la fois dans les salons et dans la foule, le nouvel ambassadeur surprit tout le monde et se surprit lui-même par son air d'aisance et de sang-froid. Dès le 17 septembre, écrivant au prince de Conti, il s'étonnait de ne pas éprouver plus d'embarras. « Je ne me sens pas intimidé par l'air avantageux du parti qui nous est opposé. Quand j'aurai reçu les visites de tout le monde et que je serai un peu plus dans la société, j'espère qu'on ne me trouvera ni empêtré ni embarrassé... Si on m'avait pourtant dit, il y a un an, que je jouerais ce rôle-là, on m'aurait bien étonné; je souhaite d'étonner les autres à mon tour en le jouant bien. Ce sera une preuve qu'avec de la bonne volonté on réussit à tout (1). »

Effectivement il serait difficile de trouver la moindre trace de gêne dans la peinture vive et leste qu'il adressait presque le même jour à son ministre de la vie qu'on menait à Bialystock et de la compagnie qui s'y trouvait. « Vous ne vous souciez peut-être pas de savoir, écrivait-il au marquis de Saint-Contest, que Bialystock est un très beau lieu, et que cette maison a l'air de l'habitation d'un très grand seigneur; véritablement celui à qui elle appartient peut être regardé comme un des plus puissans particuliers d'Europe, et je ne l'appelle particulier que parce qu'il n'est pas souverain, car d'ailleurs il a de plus belles prérogatives qu'un très grand nombre de princes, et son revenu est à 1,200,000 livres de rente. On assure cependant qu'il n'est pas suffisant pour la dépense qu'il y fait. Je ne crois pouvoir mieux comparer la façon dont il vit qu'à celle de M. le duc d'Orléans à Saint-Cloud quand il donne quelque fête, à quoi il faut ajouter une cour militaire d'un nombre prodigieux d'officiers que sa charge de grand-général rassemble toujours autour de lui. »

Le jeune ambassadeur poursuit, décrivant sur le même ton l'attitude agitée et bruyante de son rival et collègue le ministre d'Angleterre, qui l'avait devancé à Bialystock pour presser la négociation du fameux traité d'alliance. Sir Charles Williams paraît avoir été un de

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 17 septembre et 5 octobre 1752. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

ces diplomates à prétentions de roués tels qu'on en rencontre assez souvent dans les légations anglaises, où la pruderie britannique les relègue volontiers, comme si, les jugeant indignes de participer aux devoirs austères de la vie parlementaire, elle ne les trouvait propres qu'à se mêler aux mœurs relâchées du continent. Il avait promis à ses amis de Londres, en particulier au prince de Galles, dont il était le compagnon de débauche, d'amener les choses au point qu'une armée de 100,000 Russes pourrait arriver au premier signal au cœur de l'Allemagne, à travers la Pologne tout ouverte, et il suait sang et eau pour faire honneur à sa parole. Le comte de Broglie le regardait faire en souriant.

« Ma présence, dit-il, l'avait contenu les premiers jours; mais cela n'a pas duré longtemps. Il s'adresse à tout le monde, il est devenu plus caressant qu'aucun Italien... Il baise toute la journée les nonces jeunes ou vieux (1). Je lui ai vu parler en particulier aux jeunes princes, dont l'influence est plus que médiocre, et jusqu'aux femmes de chambre de la reine. Il ne néglige rien pour les séduire, il a eu publiquement un entretien d'une heure, dont j'ai été témoin, avec celle qui est actuellement en faveur avec sa maîtresse. Toute cette agitation me fait plus de plaisir qu'elle ne me donne d'inquiétude. Quand on est sûr de son fait, quand on a sa partie bien liée, on est plus tranquille. Je crois qu'il voudrait le paraître dans le cas contraire; mais chacun suit son caractère, et celui de ce ministre est si bouillant qu'il ne saurait se contraindre. J'espère que cet exemple me sera fort utile. Je deviens flegmatique, à ce qu'il me paraît, à mesure que je vois mon adversaire se remuer. Je crois pouvoir dire que j'ai eu l'air très peu occupé pendant ce séjour à Bialystock; je me flatte cependant que je n'y ai pas perdu mon temps (2). Je me borne à écouter, ajoute-t-il quelques jours plus tard, ce qui dans ce pays-ci est déjà une grande occupation. »

Ce calme était d'autant plus méritoire qu'il ne tarda point à s'apercevoir qu'il était tombé à Bialystock en plein centre d'ennemis, non que le maître du logis, le grand-général, eût par lui-même aucun parti-pris contre la France, où il avait passé les belles années de sa jeunesse à servir dans les mousquetaires du roi : au contraire il eût aimé par nature à tenir du haut de sa grande situation la balance égale entre les partis; mais, usé par une vie de plaisirs, le vieux Braniçki venait, dans un accès de sensualité sénile, de contracter un mariage tardif avec la belle comtesse Poniatowska.

(1) On sait que les *nonces* étaient les députés nommés pour faire partie de la diète.

(2) Le comte de Broglie au marquis de Saint-Contest, Grodno 29 septembre 1752. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères, et *Correspondance secrète*, 18 octobre.)

La jeune dame, vive et pleine de charmes, qui exerçait sur son époux tout l'empire d'un nouvel amour, appartenait par sa mère à la puissante maison des Czartoryski, branche collatérale de la race royale des Jagellons. Or le lecteur de nos jours aura peine à croire que cette illustre famille, maintenant naturalisée parmi nous par un glorieux exil, était à ce moment, de toutes les têtes de la noblesse polonaise, la plus opposée aux vues de la France et la plus engagée dans les desseins de la Russie. C'était de sa part, à la vérité, un changement de front assez récent, car jusqu'au commencement du XVIIIe siècle elle avait été au contraire l'âme du parti français. Dans ses malheurs, Stanislas n'avait pas eu d'amis plus fidèles que ses deux chefs encore vivans, les princes Auguste et Michel, deux vrais Français d'ailleurs par la politesse de leurs mœurs et la culture de leur esprit; mais ils ne pouvaient pardonner à la France la triste issue de leur dernière entreprise, et, s'étant crus joués ou sacrifiés par elle, le dépit les avait jetés dans le camp de leurs vainqueurs. Leurs lumières d'ailleurs et leurs vues politiques, très supérieures à celles de leurs compatriotes, les engageaient par un calcul singulier, mais compréhensible, dans cette voie contraire à tous leurs précédens héréditaires. Ayant beaucoup voyagé et avec fruit, ils comprenaient que les détestables institutions de la Pologne conduiraient leur patrie tôt ou tard à sa perte, et ne voyaient d'autres ressources pour l'y soustraire qu'une révolution qui fortifierait le pouvoir monarchique en restreignant les prérogatives exagérées de la noblesse. Or attendre une pareille réforme d'une réaction intérieure eût été une espérance chimérique, car comment décider les intéressés à se démettre volontairement de leurs prérogatives? Force était donc à leurs yeux de recourir au concours d'une puissance étrangère. Désespérant de celui de la France, ils se décidaient, faute de mieux, à s'appuyer sur la politique russe, dangereux auxiliaire assurément, et qui pouvait faire payer cher son assistance; mais, enivrés de leur vaste clientèle et de leur immense fortune, les Czartoryski se flattaient qu'ils sauraient se servir de l'influence de la Russie tout en contenant son ambition et arrêter l'incendie après avoir fait au feu sa part. Telle est l'explication que cette famille a toujours donnée de son intimité avec la Russie pendant la période critique qui précéda l'agonie de sa patrie. Si ce calcul fut une illusion, et il serait difficile aujourd'hui de le qualifier autrement, la suite a bien prouvé que la source en était pure, et jamais erreur d'un jour ne fut plus cruellement rachetée. Rien ne peut dispenser l'historien qui le signale de s'incliner en même temps devant un nom qui est devenu le symbole même de la résistance à l'oppression, et que la vertu, le malheur et la grâce ne cessent d'entourer d'une lumineuse et mélancolique auréole.

Quoi qu'il en soit, les deux princes Czartoryski, parlant en maîtres sous le toit de leur nièce, étalaient avec ostentation aux yeux de l'envoyé français leur alliance intime avec les ministres anglais et russe, ainsi que leur crédit, alors sans bornes, sur le roi Auguste et sur son favori, le comte de Brühl. Ce souverain et ce ministre, bien dignes l'un de l'autre, ne songeant, celui-ci qu'à ses plaisirs, celui-là qu'à ses intérêts pécuniaires, se sentaient mal à l'aise en Pologne, où la langue même ne leur était pas familière, et où tous les ressorts du gouvernement leur paraissaient difficiles à manier. Ils se jetaient volontiers dans les bras d'une maison très puissante qui, en échange de cet abandon du pouvoir, leur assurait, à l'un le repos, à l'autre l'argent qu'ils désiraient. Les Czartoryski avaient donc, sous le nom du roi, la pleine disposition de toutes les grâces. Pour lutter contre des adversaires si bien pourvus, le comte de Broglie ne trouvait autour de lui qu'un parti épars, découragé par le souvenir de sa défaite et par le long jeûne de toute espèce de faveurs qui en avait été la suite. Pour rallier ce parti, il n'avait sous la main que quelques agens usés et vieillis, dont toute l'action se bornait depuis des années à distribuer à des amis aussi impuissans qu'eux-mêmes quelques milliers d'écus que le ministère français leur faisait passer par habitude, et dont ils ne manquaient pas de garder la plus grosse part. On ferait un tort injuste à la noblesse polonaise, si l'on considérait comme de véritables moyens de corruption ces dons pécuniaires qu'elle ne se faisait aucun scrupule de recevoir des cours étrangères. C'étaient plutôt des subsides de guerre, tels que les états pauvres en ont toujours publiquement reçu de leurs alliés plus riches. Tout seigneur polonais se considérait comme le capitaine d'une petite armée, et trouvait naturel qu'elle fût équipée et nourrie par la puissance dont il embrassait les intérêts. Toujours est-il que le nombre et surtout l'ardeur des partisans de chaque puissance dépendaient plus ou moins de sa générosité, et, celle de la France s'étant fort réduite dans ces derniers temps, son crédit baissait en proportion. Ce n'était pas avec une modique somme de 80,000 francs, prélevée sur la cassette particulière du roi, que le comte de Broglie pouvait espérer de le relever en un jour. Il le tenta cependant, et moyennant cet argent, placé en à-compte de promesses plus brillantes, il eut bientôt trouvé à Bialystock même des agens plus jeunes et plus actifs, en compagnie desquels il arriva, dès le commencement d'octobre, sur le théâtre de la diète. Là, ses nouveaux amis l'introduisirent dans les groupes nombreux qui se formaient autour de l'assemblée, et le mirent en rapport avec les meneurs. Leur tâche fut singulièrement facilitée par la familiarité de bonne humeur avec laquelle on vit, dès le premier jour, l'ambassadeur, dépouillant toute étiquette, se mêler à ces bruyantes

réunions, comme s'il n'eût fait ni vu autre chose de sa vie. « Je n'ai été occupé depuis que je suis ici, écrivait-il un peu plus tard, qu'à réchauffer nos anciens amis et à en faire de nouveaux. Je vois avec beaucoup de satisfaction que ma peine n'est pas inutile. La façon de vivre militaire à laquelle je suis accoutumé approchant beaucoup de la populaire, j'ai moins de mérite que n'en aurait un autre à me conformer au goût de la nation. C'est une façon de négocier qui réussit aussi bien avec les grands seigneurs qu'avec l'ordre équestre; ils sont assez honnêtes pour savoir gré aux étrangers, et surtout aux Français, de prendre part à leurs tumultueuses assemblées, dont les repas font la principale partie. Il faudrait être bien ridicule pour négliger un moyen de réussir qui exige aussi peu de talent. Il est vrai qu'on a besoin de plus de santé et de dépense (1). »

Les instructions du comte de Broglie lui prescrivaient d'amener au plus tôt la rupture de la diète, pour empêcher, s'il était possible, même la proposition du traité d'alliance; mais il ne tarda point à reconnaître que là n'était pour lui ni la véritable difficulté ni le vrai péril. Faire rompre une diète avec le *liberum veto* pour instrument, et quand il suffisait d'une seule protestation pour tout paralyser, ce n'était certes pas un bien grave obstacle; c'eût été à la faire durer et aboutir qu'aurait consisté l'habileté véritable; seulement le lendemain de la diète rompue s'ouvrait l'exercice de ce singulier droit de confédération dont je parlais tout à l'heure, et qui était à la fois le correctif et le complément du *liberum veto*. En vertu de cet incroyable usage dont on parvient à grand'peine à se faire une idée juste, la majorité d'une diète impatiente d'être arrêtée dans le cours de ses volontés par l'opposition de quelques membres avait la ressource de déclarer en quelque sorte l'état en péril, et de s'unir par une ligue particulière pour mener à fin son dessein interrompu. Tous les moyens lui étaient alors ouverts, y compris le recours à la force des armes, et tout de suite, dans l'intérieur de la ligue elle-même, l'exercice du *veto* personnel était suspendu, et toutes les décisions étaient prises à la pluralité simple. Quand on réussissait, comme cela était arrivé en plusieurs circonstances, à faire accéder à la ligue les grands dignitaires de la couronne et le roi lui-même, la confédération se trouvait alors représenter tous les pouvoirs de la société. C'était en réalité l'état tout entier, mais modifié momentanément dans sa constitution, et retrouvant pour une fois la liberté de mouvement et d'action que lui refusaient les entraves de la légalité ordinaire.

(1) Le comte de Broglie au marquis de Saint-Contest, Grodno 19 novembre 1752. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

C'était sur ce moyen extrême, sorte de coup d'état ou de dictature légale, et nullement sur un assentiment régulier de la diète, qu'avaient compté les Czartoryski et tout le parti anglo-russe. Ils se flattaient que l'envoyé français ferait la faute de provoquer lui-même, par ses agens connus, la rupture de la diète, et se promettaient de profiter de l'impatience causée par cette ingérence étrangère pour faire embrasser aisément l'idée d'une confédération. Le comte de Broglie comprit le jeu et n'eut garde d'y entrer. Bien loin de rien tenter pour s'opposer à la marche régulière de la diète, il repoussa avec une tranquillité affectée toutes les propositions de ce genre qui lui étaient faites par des officieux de différens partis, et qui n'étaient pas toutes désintéressées. « Cet air de tranquillité, écrivait-il, épargnera bien à sa majesté quelques milliers de ducats. » L'effet en fut plus heureux encore. Au bout de quelques jours, les Czartoryski, désespérant de lui voir prendre l'initiative et la responsabilité de la rupture, se résignèrent à la provoquer eux-mêmes par l'organe de quelques nonces de leurs affidés, qui firent mine de se détacher d'eux pour cette occasion. La protestation par laquelle ces dissidens interrompirent les opérations de la diète était rédigée dans des termes si outrageans pour le roi et pour ses ministres, que l'intention d'irriter le souverain par une violence calculée fut évidente pour tous les yeux perspicaces.

Effectivement, dès le lendemain de cette démarche inattendue, les meneurs du parti russe, feignant de prendre en main les intérêts du monarque offensé, vinrent lui proposer d'engager la noblesse dans une confédération dont le but serait de le défendre contre une injuste agression. Le roi n'ayant pas fait de résistance à un projet qui semblait tout en sa faveur, l'acte fut dressé, circula bientôt de rang en rang, et en peu de jours se couvrit de signatures. La plupart des sénateurs y accédèrent, et le grand-général, cédant à l'influence de sa jeune épouse ou séduit par l'espoir de plaire au roi, avait déjà promis son adhésion, ce qui d'un seul coup aurait mis au service de la confédération toutes les forces militaires de l'état.

Ce fut alors que le comte de Broglie crut devoir faire entrer en scène un des nouveaux amis que son active habileté avait su s'attacher. C'était un jeune gentilhomme du nom de Mokranowski, remarquable par la beauté de ses traits, sa haute taille, le feu de son caractère et l'impétuosité naturelle d'une rude éloquence. La vigueur de son corps égalait l'énergie de son âme; on disait qu'il pouvait abattre d'un seul coup de poing la tête d'un taureau et broyer dans ses doigts une baguette de fer; mais, aussi aimable qu'ardent, il excellait à plaire aux femmes autant qu'à effrayer les hommes, et il passait en ce moment pour offrir à la nouvelle comtesse Bra-

niçka des hommages qui ne la trouvaient pas tout à fait insensible. C'était, dit le comte de Broglie, un homme en tout genre propre aux grands coups. Ce fut ce puissant lutteur qui se présenta résolûment pour arrêter l'entraînement général. L'acte de confédération était déposé dans une tente qu'assiégeait la foule des signataires. Se frayant un passage comme s'il eût voulu se joindre à eux, Mokranowski s'avance brusquement jusque vers la table où le papier était placé, et le saisissant, puis le serrant contre sa poitrine, il déclara qu'on ne le lui arracherait qu'avec la vie. Suivi alors de la multitude qu'attirait autour de lui cet acte audacieux, il se rendit tout droit vers la demeure du grand-général, et là, d'une voix forte et entendue de tous, il exposa au vieux patriote les conséquences de la démarche dans laquelle il allait compromettre ses cheveux blancs. Il fit voir derrière la confédération nationale l'invasion étrangère qui n'attendait qu'un signal pour accourir, une armée russe, déjà rassemblée sur la frontière et toute prête à venir en aide à la guerre civile, et, comme conséquence de cette odieuse intervention de l'étranger, non-seulement un traité d'alliance contraire aux intérêts de la Pologne, mais une révolution qui sacrifierait au pouvoir royal les vieilles libertés des citoyens.

On connaît la versatilité des masses populaires, et toute assemblée est peuple, dit le cardinal de Retz, même une assemblée de nobles comme celle qui écoutait le jeune orateur. Le feu de ses regards, la chaleur de son langage, répandirent dans tous les rangs comme une commotion électrique; puis, au dernier moment, l'allusion habilement faite aux desseins déjà soupçonnés des Czartoryski, blessant chacun des assistans au point sensible, provoqua une rumeur et un murmure universels. Cédant à cet entraînement, le grand-général se leva et serra Mokranowski dans ses bras en le remerciant d'avoir sauvé la patrie, pendant que le jeune homme, déchirant le parchemin qu'il tenait encore, en foulait aux pieds les fragmens lacérés. Après une telle scène, rien n'était plus possible; l'intrigue était déjouée et le sentit elle-même. La diète se sépara dans une confusion inexprimable. Un seul résultat était clair : après trente ans d'éclipse, le parti français était reconstitué cette fois sur le terrain excellent et presque inexpugnable de la défense des institutions nationales.

II.

Une si belle victoire n'avait aux yeux du comte de Broglie qu'un inconvénient, c'était d'être à la fois trop prompte et trop éclatante, et plus propre par là même à refroidir qu'à encourager le timide

gouvernement qu'il représentait. Il était à craindre en effet que le ministère français, une fois rassuré sur l'unique objet qui l'eût préoccupé, la conclusion du traité d'alliance, ne se montrât pressé de rentrer dans sa politique de réserve et d'abstention, et qu'ainsi, pour avoir trop vite réussi dans sa mission ostensible, le comte ne se trouvât privé des moyens de poursuivre la partie réservée et plus importante de sa tâche. Prévoyant ce péril, il n'imagina rien de mieux que de se vanter le moins possible de son succès, d'en présenter les résultats sous une forme modeste et dubitative, en les accompagnant des réflexions les plus insinuantes qu'il put trouver pour décider son ministre à faire un pas de plus dans la voie qu'il avait ouverte.

« Je ne prétends pas, monsieur, disait-il, que j'aie eu beaucoup besoin d'habileté pour parvenir à remplir les ordres dont j'étais chargé : quand sa majesté n'aurait point eu de ministre ici, la diète aurait eu le même sort; mais je prends la liberté de dire naturellement ce que je pense. Il me semble qu'il faudrait donner au parti de la France un autre ton que celui qu'il a. A l'exemple de mes prédécesseurs et croyant me conformer à vos instructions, je n'ai pas pris l'air que je croirais le plus convenable à l'ambassadeur de sa majesté, qui serait d'avouer que la France a des partisans dans ce pays-ci et même qu'elle désire en avoir, que sa majesté, étant garante de la liberté de la république, doit y conserver des amis et protéger ceux qui ont des sentimens conformes au soutien de cette liberté. Cette déclaration dispenserait l'ambassadeur de France de se cacher de ses démarches en lui donnant l'air de protecteur déclaré des bons patriotes et de soutien de la liberté de la république, au lieu de jouer le rôle de quelqu'un qui se cache pour former une conspiration et de faire jouer à nos amis le rôle de conjurés. » Et pour premier essai du système qu'il proposait, il demandait au ministre de récompenser l'acte hardi de Mokranowski par le don public de la croix de Saint-Louis et d'un grade dans l'armée française, et non par le salaire humiliant et secret d'une subvention pécuniaire (1).

Par le même courrier, il faisait part au prince de Conti des embarras qu'il pressentait, et lui expliquait combien était gênante pour lui et allait le devenir encore davantage une situation où il ne pouvait agir qu'en cachant à son gouvernement la moitié de ses efforts et de ses succès. Le récit des artifices auxquels il se voyait réduit était fait sur un ton comique qui dissimulait mal une secrète impa-

(1) Le comte de Broglie au marquis de Saint-Contest, 24 octobre 1752. (*Dépêches officielles*, ministère des affaires étrangères.)

tience. « Ce que je trouve de plus difficile à remplir, disait-il, c'est de rendre le compte que je dois au ministre de tout ce qui se passe, de tout ce que j'ai fait, de tout ce que je vois, et de le rendre conforme aux intentions de votre altesse sérénissime et aux grandes vues qu'elle a été chargée par sa majesté de poursuivre. Cela me met dans le cas de lui cacher bien des choses que je vois et d'en supposer beaucoup que je ne vois pas, et cette conduite est bien éloignée de ma façon de penser, car... si je lui parlais avec la même sincérité qu'à votre altesse sérénissime, cela diminuerait sûrement l'attention qu'il faut qu'il donne à la Pologne, et en conséquence les secours qu'il est nécessaire d'envoyer pour entretenir les bonnes dispositions... M. de Saint-Contest, par exemple, me marque dans sa dernière lettre que tout ce qui lui revient de la santé du roi de Pologne paraît annoncer une chute prochaine, et il me charge de lui en rendre compte. Si je lui avais répondu ce que je vois et ce que je pense, je lui aurais dit que je le trouve très bien portant : il mange très bien et a très bon visage; mais, comme il me semble que l'intention de votre altesse sérénissime est qu'on fasse regarder comme prochaine la mort de ce prince, je réponds à ce ministre que le roi de Pologne n'est pas réellement malade dans ce moment-ci, mais qu'il est si gros et qu'il a le cou si court qu'il me paraît menacé d'une apoplexie prochaine. Je n'ai jamais eu l'esprit de trouver autre chose, et par réflexion je crains que cela n'engage M. de Saint-Contest, qui n'a pas le cou long, à songer à sa conscience. J'ajoute encore qu'on m'a assuré qu'il avait des suffocations d'estomac toutes les nuits, qui doivent avec raison faire craindre qu'il n'éprouve quelque accident considérable (1). »

En dépit de toutes les précautions de langage, la nouvelle de l'attitude prise par l'ambassadeur à Grodno causait à Versailles l'impression qu'il avait pressentie et qu'il aurait voulu prévenir. L'idée de reconstituer en règle le parti de la France en Pologne fut accueillie par le ministre des affaires étrangères avec une sorte de terreur. « Les idées que vous nous proposez, monsieur, lui répondait-on courrier par courrier, demandent à être bien examinées... Nous ne sommes pas dans le cas des cours de Vienne et de Russie, à qui leurs états limitrophes de ce royaume donnent une grande influence. Le commerce et mille occasions fournissent à ces deux cours le moyen de récompenser ou de chagriner ceux qui leur sont favorables ou contraires. La position de la France ne le lui permet pas. Lorsque la cour de Saxe persécutera des Polonais attachés à sa ma-

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 24 octobre 1752. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

jesté, le roi pourra-t-il les soutenir autrement que par des recommandations? et si elles n'ont pas d'effet, le nom de sa majesté aura été compromis vainement (1). » Et en conséquence, le grade et la croix demandés pour le courageux Mokranowski étaient péremptoirement refusés.

Quant au prince de Conti, il éprouva aussi plus d'une crainte; mais le sujet en était tout autre. Il craignit qu'en mettant un peu indiscrètement le ministre au pied du mur, le comte de Broglie ne s'attirât des ordres négatifs qui rendraient ou la continuation de l'affaire secrète impossible, ou le double jeu trop apparent; c'est ce qu'il expliquait dans sa réponse.

« Le roi a approuvé ce que vous avez fait, et instruit par moi, qui lui lis vos lettres, de votre véritable façon de penser, il est bien aise que vous poursuiviez les choses qui sont à faire pour suivre ses vues par la permission de ceux qui en ont naturellement la direction; mais en même temps que vous présentez au ministre les choses comme il le faut faire... par un mouvement naturel et pour n'être responsable de rien, vous lui demandez quelquefois des ordres précis. Il y a bien des points pour lesquels cette méthode pourrait être dangereuse, et tous ceux où l'ignorance des volontés du roi... pourrait le forcer (le ministre) à nous donner des ordres qui y sont contraires, seraient, dans ce cas, embarrassans, car comment s'écarter d'un ordre clair et précis, si on n'en a pas (*d'autres*) qui autorisent à le faire? C'est donc avouer qu'on en a; c'est pourquoi sur tout objet lié avec les affaires secrètes, il est de la prudence de parler de manière à ne point attirer d'ordres précis que vous ne puissiez ni expliquer ni éluder. »

A quoi le comte de Broglie n'était pas en peine de répliquer un peu vertement. « Je conviens qu'il faut bien prendre garde de ne pas m'attirer du ministre des ordres assez positifs pour qu'ils puissent me gêner dans l'exécution de ceux que j'ai directement de sa majesté par le canal de votre altesse sérénissime; mais comment puis-je prendre sur moi de parler au ministre saxon sur le ton qu'elle croit que je peux prendre sans le demander au ministre, qui me prescrit exactement le contraire?.. » Et l'aimable prince, poussé ainsi dans ses derniers retranchemens par le bon sens et l'évidence, s'en tirait de bonne grâce sans rien répondre. « Vous me grondez, monsieur, lui disait-il, faites-le tant que vous voudrez, je vous le rendrai; mais j'exige que ce soit aux mêmes conditions et sans que cela vous altère plus que moi (2). »

(1) Le marquis de Saint-Contest au comte de Broglie, 24 et 27 novembre 1752. (*Dépêches officielles*, ministère des affaires étrangères.)

(2) *Correspondance secrète* du prince de Conti et du comte de Broglie, 29 novembre, 8 et 15 décembre 1752. (Ministère des affaires étrangères.)

Si la politique française était effrayée elle-même de son propre succès, on peut penser que la cour de Saxe ne l'était pas moins de son échec inattendu. Un parti français en Pologne, c'était le fantôme dont elle croyait s'être délivrée par l'alliance d'une princesse saxonne avec le dauphin, et sa résurrection inattendue la jetait dans une violente émotion. Aussi le comte de Brühl ne négligea-t-il rien pour persuader tout de suite aux Polonais et pour se persuader à lui-même que la scène de Grodno était un coup de tête d'un jeune ambassadeur dépassant par irréflexion les instructions de sa cour, et qu'il serait aisé de le faire désavouer. « Quelle confiance, disait-il aux nobles à qui il voyait prendre le chemin de la légation de France, ce ministre peut-il vous inspirer? S'il vous promet quelque chose, il vous trompe; sa cour ne s'inquiète guère de ce qui se passe ici. La France est trop éloignée pour se mêler des affaires de Pologne; je sais mieux que lui ce qui se passe dans son conseil, et je me fais fort de prouver d'ici à peu qu'on n'approuve pas sa conduite. » Sur quoi, pour justifier sa parole, il recourut tout de suite au grand moyen, qui était de faire porter plainte contre l'attitude agressive de l'ambassadeur par une lettre de la reine de Pologne elle-même à la dauphine sa fille.

La bonne dauphine, très ombrageuse sur ce qui touchait à sa famille, n'eut rien de plus pressé, la première fois qu'elle rencontra l'abbé de Broglie dans le cercle de la reine sa belle-mère, que de le prendre à part pour lui communiquer les griefs qu'elle recevait de Varsovie, et tout aussitôt l'abbé, qui, n'étant prévenu de rien, se doutait toujours de quelque chose, se mit à jeter les hauts cris contre l'imprudence et l'ingratitude de son neveu. Il promit qu'il ne manquerait pas de lui écrire de bonne encre; par malheur, quelques jours plus tard seulement, le prince de Conti, rencontrant M. de Revel, frère puîné du comte de Broglie, eut la légèreté de lui dire : « J'ai des nouvelles du petit comte; vous savez qu'il est de mes amis et que je m'intéresse fort à lui. » Il n'en fallut pas davantage pour achever de mettre en campagne l'imagination pétulante du vieil abbé. Averti de son imprudence, le prince s'excusait tout de suite en ces termes à son correspondant secret : « Sur ce que M. de Revel a dit que je m'intéressais à vous, l'abbé s'est mis à politiquer, à trouver que ce soin de ma part n'était pas naturel, à se ressouvenir des bruits qui ont couru sur moi relativement à la Pologne, et à en conclure qu'il fallait vous écrire pour vous dire de n'être avec moi dans aucune correspondance, et de vous défier de donner dans le panneau que je vous tendais... Vous n'avez pas autre chose à répondre, sinon que vous n'êtes pas en correspondance avec moi, que, comme j'ai cherché à vous rendre service pour être fait maréchal-de-camp, vous m'avez touché quelque chose de cela en m'écrivant

pour la bonne année quelque temps avant Noël..., ce qui ne peut tirer à conséquence, ni donner aucune inquiétude à M. l'abbé (1). »

L'avis était bon et envoyé à temps, car le comte ne tarda pas à recevoir de sa famille et de tous ses amis un déluge de lettres où on l'engageait à se méfier du prince de Conti, à ne *s'occuper que de plaire à sa majesté polonaise*, et surtout à ne *s'ingérer à proposer rien de nouveau*, ce qui ne pourrait manquer de lui attirer beaucoup d'ennemis. L'abbé en particulier tenait parole à la dauphine, et envoyait (suivant l'expression du comte lui-même) une véritable *épître d'oncle*. « A quoi songez-vous, mon neveu? s'écriait-il. Vous décidez et vous politiquez en vérité comme si vous aviez dix ans d'expérience. » Il n'y avait pas jusqu'à l'ambassadeur de France à Londres, le duc de Mirepoix, habitué du salon du prince de Conti, à qui le comte avait écrit pour obtenir des renseignemens sur la situation de sir Charles Williams à Londres, et qui lui répondait évidemment sous la même inspiration : « Croyez-moi, mon petit comte, si j'étais des conseils du roi notre maître, j'opinerais fortement pour que, sans s'embarrasser de ce qui se passe en Pologne, on laissât tranquillement MM. les Polonais disposer de leur couronne et qu'on n'y dépensât pas un quart d'écu. »

Le comte fit tête à l'orage avec beaucoup de sang-froid. Pour dissiper les soupçons, il eut recours à un moyen qu'il faut lui laisser raconter lui-même. J'ai rappelé la relation intime du prince de Conti avec l'aimable comtesse de Boufflers, *l'Idole*, comme on l'appelait dans la société du Temple pour indiquer le pouvoir souverain qu'elle exerçait sur son auguste amant. Ce fut à elle que le comte imagina de s'adresser.

« Pour tranquilliser toutes les têtes, écrit-il au prince de Conti, j'envoie à mon frère par cet ordinaire une lettre sous cachet volant pour Mme de Boufflers, qui m'a fait faire par lui des reproches très vifs de ne pas lui avoir encore écrit; je donne pour excuse les liaisons qu'elle a avec votre altesse sérénissime, et qui, jointes aux bruits qui ont couru autrefois sur le compte de votre altesse sérénissime, pourraient faire croire que c'est par le canal de cette dame que je reçois ses ordres. Cette lettre ne peut être qu'utile en abusant mes parens et en trompant Mme de Boufflers et les personnes qui ouvrent les lettres tant ici qu'à Paris. — Mais, ajoutait-il, craignant évidemment du prince de Conti quelque tendre faiblesse, elle perdrait tout son effet, si votre altesse sérénissime n'en gardait le secret vis-à-vis de celle à qui elle est adressée. Je suis persuadé qu'elle lui en parlera elle-même, et que votre altesse pourra ainsi

(1) Le prince de Conti au comte de Broglie, 18 décembre 1752. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

juger des effets que la lettre aura produits. » En même temps il assurait le prince de Conti que tout ce bruit ne l'empêcherait pas d'aller droit son chemin, et lui donnait pour preuve de sa résolution qu'il venait de promettre à Mokranowski le grade de général, bien que le *ministère l'eût refusé tout net* (1).

Il ne pouvait être question de désaveu officiel, puisque après tout le comte n'avait fait que suivre ses instructions, seulement avec un peu plus d'éclat qu'on ne désirait; mais, à partir de ce moment, le comte put pourtant s'apercevoir qu'il était devenu dans toutes les régions officielles l'objet d'une sourde inquiétude. On le considérait comme un homme à surveiller, qui poursuivait un dessein ignoré et mettait sa confiance dans un appui inconnu : soupçon d'autant plus naturel que, malgré le flegme dont il s'était vanté, et qu'il avait réussi à s'imposer dans ses premières démarches, la vivacité de son tempérament, encouragée par le succès, ne tarda pas à reprendre le dessus, et sa manière de faire dans les occasions les plus simples ne pouvait manquer d'entretenir la méfiance de ses supérieurs. Ainsi, à peine de retour à Dresde avec la cour, il crut pouvoir solliciter de Louis XV une indemnité pécuniaire en raison des dépenses extraordinaires que la diète lui avait causées. Cette prière n'avait en soi rien d'exagéré ni d'insolite; il ne fallait pas habituellement de si bonnes raisons à de plus grands seigneurs pour se recommander aux bontés royales; mais il faut convenir que jamais aumône ne fut demandée sur un ton moins suppliant. Le comte commençait par énumérer les objets auxquels il avait dû consacrer ces dépenses extraordinaires, et ce tableau de la vie d'un ambassadeur d'autrefois ne paraîtra peut-être pas encore aujourd'hui sans intérêt.

« J'ose espérer que le roi trouvera bon que vous lui exposiez ma situation et les dépenses considérables auxquelles j'ai été obligé depuis mon arrivée dans ce pays-ci. Je ne vous ennuierai pas du détail. J'aurai seulement l'honneur de vous dire que j'ai dépensé cent et quelques mille livres depuis mon départ de Paris, sans compter que la plus grande partie de mon équipage est délabrée et ruinée par le terrible voyage que j'ai eu à faire dans la plus mauvaise saison de l'année... Comme mes appointemens et la gratification usitée ne sont qu'à 65,000 livres, vous voyez de combien je suis en avance, ce qu'il m'est certainement impossible de supporter. Je ne sais si l'article de 100,000 francs vous paraîtra exorbitant, mais je puis avoir l'honneur de vous assurer qu'il n'est pas exagéré de la moindre chose, si vous voulez bien faire attention qu'il y a pour plus de 1,000 louis de chevaux de poste, pour 500 louis de loyer de maison,

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 21 février 1753. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

et pour 500 autres de transport, ayant été nécessaire de porter à Grodno généralement tout ce dont on peut avoir besoin. Vous ne serez pas surpris qu'avec une maison considérable, plusieurs gentilshommes et un grand nombre de chevaux, on dépense en quatre mois 50,000 livres dans un pays où on boit facilement en un repas pour 100 ducats de vin de Hongrie. Je n'en ai pas donné, à la vérité, de cette espèce autant que j'aurais voulu. Je crois seulement pouvoir dire qu'à tous égards j'ai vécu honorablement et convenablement à mon caractère, mais sans magnificence et sans aucune ostentation, ce qui ne serait pas du tout déplacé cependant dans ce pays-ci, et y produirait même un très bon effet (1). »

« On ne saurait, ajoute-t-il dans une seconde lettre plus pressante, sans avoir été en Pologne, connaître la multiplicité des dépenses que le séjour dans ce pays-ci occasionne. La maison de l'ambassadeur du roi doit, pour l'utilité de son service, devenir celle de tous les partisans de la France; il est fort à désirer qu'elle soit grande et qu'elle en soit remplie... Le faste des seigneurs polonais dans leurs équipages et dans la nombreuse suite dont ils les accompagnent est si grand que, sans vouloir les surpasser ou même les égaler, on ne peut se dispenser d'avoir une maison très considérable. Sans entrer dans un détail ennuyeux, je dirai seulement ici que je ne saurais sortir sans avoir vingt-six ou trente personnes ou chevaux avec moi; les secrétaires ou gentilshommes qu'on est obligé d'envoyer pour les plus petits complimens ne vont qu'en carrosse; jusqu'aux maîtres d'hôtel, la plupart du temps, ne vont pas autrement au marché (2). »

Ces considérations étaient évidemment destinées à passer pardessus la tête du ministre pour arriver droit au roi, car il eût été trop naïf au comte de supposer que le ministre allait de bonne grâce lui fournir les moyens de faire de sa maison le centre du parti qu'il lui défendait de constituer; mais le comte espérait que ce tableau, placé sous les yeux du roi, lui remettrait en mémoire l'assistance pécuniaire qui lui avait été promise comme une des conditions de son ambassade. En matière d'argent, les rois ont comme les particuliers la mémoire courte et l'oreille dure. Louis XV fit semblant de ne rien comprendre, et un petit mot très sec de M. de Saint-Contest apprit au comte que le roi ne jugeait pas à propos d'accroître en ce moment ses appointemens. Sans attendre un jour et sans prendre conseil de personne, le comte expédia au duc de

(1) Le comte de Broglie au marquis de Saint-Contest, décembre 1752. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Cette lettre, d'une date postérieure (25 juin 1754), a été intercalée ici comme étant appelée par le sujet et pour ne pas revenir sur les demandes d'argent qui se retrouvent plus d'une fois dans les correspondances du comte de Broglie.

Broglie, son frère, une lettre pour M. de Saint-Contest, contenant l'offre de sa démission, fondée sur ce motif qu'il ne pouvait, avec son traitement, faire honneur à ses dettes, et n'en voulait pas contracter de nouvelles. « Je regrette, disait-il à son tour avec une résignation hautaine, de ne pouvoir consacrer les loisirs de la paix à faire quelque chose d'utile pour le service du roi, » et ce ne fut que quand la lettre fut partie et presque arrivée qu'il donnait avis de son coup de tête au prince de Conti.

On juge l'émotion du prince. « La démarche que vous faites, lui écrivit-il en toute hâte, quoique émanée des principes d'honneur, peut être mal tournée et mal prise. Il n'est point de cas où cette façon de parler soit placée vis-à-vis du roi. L'impossible est une raison facile à alléguer; mais, lorsqu'on veut s'en servir après un refus, il faut différer de le faire afin de lui ôter l'air de pique ou de marché à la main, que le roi ne peut admettre, et qu'en général les princes ne peuvent souffrir. » Le comte répliqua sur-le-champ en ces termes, qui ne témoignaient aucune contrition de son impertinence : « Il ne me reste, monseigneur, qu'à me soumettre à tout ce qu'il plaira au roi d'ordonner de mon sort. Mon temps et ma vie sont absolument à son service. Votre altesse n'ignore pas que j'ai souvent sacrifié l'un et l'autre; il ne me restait qu'à lui faire le sacrifice de mon peu de bien, il est maintenant consommé. Ainsi désormais ce serait celui des autres que je devrais y employer, ce que je ne puis envisager sans frayeur, quoiqu'il y ait beaucoup de gens à qui cela coûterait moins. J'espère qu'on veut bien me faire la grâce de croire que je ne suis pas de ce nombre; je sais aussi que sa majesté ne l'exige pas de moi. Aussi, si elle m'ordonne de rester sans augmenter mon traitement, ce que je la supplie instamment de ne pas exiger, dès que j'en aurai reçu l'ordre, je renverrai les gens que je ne pourrais payer, je changerai de logement pour en prendre un moins coûteux, je vendrai en partie mon équipage pour payer ce que je dois, je mesurerai exactement ma dépense à mes appointemens, et votre altesse sérénissime n'entendra plus parler de mes demandes. Je dois lui représenter que mon état de maison n'est pas actuellement plus considérable que celui des envoyés de Vienne, de Londres et même de Hollande, que ces ministres donnent même plus souvent à manger que moi, et que, quand il sera diminué, je serai au niveau des ministres des autres cours, qui assurément ont ici une médiocre représentation. Il me faudrait des volumes entiers pour lui expliquer combien il est essentiel à cette cour. On ne s'occupe que de cela, et on sait journellement jusqu'au moindre détail de l'intérieur de chaque maison, mais surtout de celle de l'ambassadeur de France, qui ne peut presque rien espérer que de

la considération qu'il s'attire par la façon dont il vit, ce qui ne lui en a pas souvent procuré (1). »

Tout s'arrangea cette fois encore, grâce à l'intervention du prince de Conti. Il fut convenu que, pour sauver aux yeux du ministre l'honneur de la royauté, M. de Saint-Contest serait chargé de *laver* officiellement *la tête* au comte de Broglie, que celui-ci ne se *gendarmerait* pas, et qu'il ferait des excuses, après quoi le roi pourrait avoir égard à sa demande. Le protocole fut exécuté de point en point. M. de Saint-Contest fit savoir au comte que le roi, ne voulant pas accroître son traitement, ne voyait pas d'inconvénient à ce qu'il réduisît sa dépense, et le même jour le comte reçut, par le prince de Conti, 5,000 ducats sur la cassette du roi pour l'aider à entretenir le train de maison que le ministre lui commandait de restreindre (2).

Aux exigences pécuniaires succédaient des débats d'étiquette, nouvelle occasion pour l'humeur intraitable de l'ambassadeur d'exciter à la fois l'impatience et les soupçons de son ministre. Ce fut, entre autres, une véritable scène faite quasi publiquement à la princesse électorale de Saxe, chez elle-même, dans un bal qu'elle donnait au prince héréditaire de Modène, en passage à Dresde. Cette princesse, d'un esprit vif et altier, avait promptemeut reconnu dans le comte de Broglie l'ennemi de sa maison et l'adversaire de ses prétentions futures. Elle le traitait avec une froideur marquée, et ce soir-là en particulier, prétextant son état de grossesse avancée, elle déclara qu'elle ne danserait pas, pour se dispenser d'ouvrir le bal avec lui, comme c'était, même en présence d'un prince, le droit de l'ambassadeur de France. Peu d'instans après, il la vit qui dansait avec le prince de Modène : il s'approcha de manière à se trouver juste en face d'elle au moment où elle venait se rasseoir. « Vous me voyez toute hors d'haleine, lui dit la princesse avec une nuance d'embarras.— Cela n'est pas surprenant, répondit le comte, votre altesse ayant fait l'imprudence de danser dans l'état où elle est. — Cela ne m'empêchera pas pourtant, reprit la princesse, quand je serai un peu reposée, de danser une contredanse avec vous. — Je ne suis pas tenté de danser, » répliqua le comte sèchement, et, prenant son épée et son manchon, il gagna la porte sans rien dire. Le lendemain, l'émoi était au comble au palais. La princesse versait des larmes de dépit de l'affront qu'elle avait subi, et le comte de Brühl, pour la consoler, lui promettait qu'il allait faire rappeler de Dresde celui qui l'avait insultée. Nouvelles lettres et nouvelles plaintes adressées par la cour de Saxe à celle de France, et nouveau recours du comte au prince de Conti. « J'espère que le

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 13 mai 1754. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Conti à Broglie, *ibid.*, 22 mai 1753. — Broglie à Conti, 1er janvier 1754.

roi verra, écrivait-il, qu'on ne me manque d'égards que pour aller s'en vanter à la cour de Vienne. Tâchez qu'on ne mollisse pas, ces gens-là sont des poltrons : quand on leur montre les dents, ils filent doux; quand on les ménage, ils croient que c'est par peur. » En définitive, le roi, blessé dans son orgueil du peu de cas qu'on avait fait de son représentant, donna raison au comte, et le ministre, tout en maugréant au fond de son cœur contre un agent qui lui causait tant d'embarras, ne lui fit qu'une légère réprimande pour avoir manqué de sang-froid et n'avoir pas couvert son impolitesse d'une meilleure excuse (1).

Après quelques mois de taquineries réciproques, ainsi renouvelées de jour en jour, le comte eut enfin une preuve manifeste du degré de suspicion qu'il faisait naître par cette attitude hautaine et provocatrice. Le résident de France à Varsovie (un des premiers confidens du secret, comme nous l'avons vu) mourut après une longue maladie. A peine avait-il fermé les yeux que le secrétaire de la légation, au lieu d'aviser sur-le-champ l'ambassadeur de cet événement, exhiba un ordre du ministre, reçu depuis quelques jours, qui lui enjoignait de faire mettre les scellés par les officiers de justice de Pologne sur les papiers du défunt, et de ne les lever qu'à la venue de son successeur. Averti de cette étrange démarche, le comte comprit du premier coup ce qu'elle signifiait. C'était son secret qu'on cherchait, et qui effectivement allait se trouver tout au clair dans les papiers séquestrés. Il n'y avait pas un instant à perdre, et il n'en perdit pas. Sur-le-champ il expédia son propre secrétaire avec ordre de faire lever les scellés d'autorité et de lui rapporter tous les papiers compromettans. L'exécution fut faite si promptement, que le prince de Conti ne connut le péril que quand il était déjà conjuré. Sa terreur et celle du roi furent au comble. « Voilà un tour qui me confond, écrivit-il au comte; mais vôtre énergique détermination a tout sauvé : vous allez avoir une terrible querelle, mais le roi sent bien que vous ne pouviez agir d'autre manière; laissez-vous quereller, et excusez-vous bien ou mal. C'est le roi qui me charge de vous mander de n'avoir pas de souci. » Le prince et le roi se trompaient : ce fut le ministre qui fut embarrassé d'avoir pris une précaution aussi injurieuse qu'inutile, que l'événement ne lui permettait pas de justifier, et ce fut lui aussi qui, prétextant une méprise, s'empressa de laisser tomber l'incident (2).

(1) Le comte de Broglie au marquis de Saint-Contest, 19 janvier 1754; — le marquis de Saint-Contest au comte de Broglie, 11 février 1754. (*Correspondance officielle.*) — Le comte de Broglie au prince de Conti, 19 janvier 1754. (*Correspondance secrète,* ministère des affaires étrangères.)

(2) Broglie à Conti, 12 avril 1754; — Conti à Broglie, 26 avril et 12 mai 1754. (*Correspondance secrète,* ministère des affaires étrangères.)

Les mêmes soupçons qui rendaient à chaque instant à Versailles la situation du comte de Broglie très critique, la grandissaient au contraire et le fortifiaient de jour en jour en Pologne. A force de le voir braver ainsi ouvertement la maison régnante, à force d'entendre le comte de Brühl annoncer un désaveu et un rappel qui n'arrivaient pas, les patriotes polonais, d'abord assez en méfiance, commencèrent à croire que le comte avait réellement de sa cour la mission de les appuyer plus que la réserve officielle ne permettait au roi de France, allié de la famille de Saxe, de l'avouer tout haut. A ceux même qu'il ne mettait pas dans la confidence du dessein secret (cinq seigneurs seulement y étaient admis en y comprenant le fidèle Mokranowski), le comte de Broglie en disait assez pour les entretenir dans cette utile confiance. Son humeur enjouée et populaire, l'inépuisable entrain de sa conversation et la loyauté de son caractère ajoutaient chaque jour à ses soutiens politiques des amis personnels. Il était fort goûté, même des femmes, et des plus belles et des plus jeunes, malgré l'austérité de ses mœurs, dont quelques-unes le plaisantaient à l'occasion. La charmante princesse Lubomirska, palatine de Lublin, la fille même du comte de Brühl, la comtesse Mnisech, mariée à un des maréchaux du palais de Pologne, étaient avec lui en coquetterie et en correspondance réglée. « Des missionnaires de cette espèce, disait-il, trouvent de la facilité à faire des prosélytes. » Ses relations s'étendaient même en dehors de la Pologne. Le prince de Conti l'avait mis en rapport avec les envoyés de France à Stockholm, à Copenhague, à Berlin, à Constantinople, tous plus ou moins initiés à ses vues. Les petits souverains riverains de la Mer-Noire et du Danube, les khans de Crimée et de Tartarie, qui cherchaient volontiers à Varsovie un point d'appui contre l'ambition menaçante de la Russie, s'adressaient à lui comme à leur protecteur naturel. Sa correspondance était si multipliée et si active qu'il donnait de l'ouvrage à quatre secrétaires, constamment employés à transcrire ou à déchiffrer ses lettres, et qu'il lui arrivait souvent de dicter pendant seize ou dix-sept heures de suite. En un mot, il était rapidement devenu, comme il l'avait souhaité, l'âme d'un grand parti en mesure et même très impatient d'agir. Seulement il sentait avec une cruelle perplexité que tout ce crédit, si promptement acquis, posait en l'air sur des promesses qu'il n'était pas certain de pouvoir tenir, sur des espérances qu'à l'épreuve il serait embarrassé de réaliser. Qu'un incident survînt qui rendît nécessaire aux patriotes polonais le concours dont il les flattait, comment, aussi faiblement appuyé qu'il l'était à Paris, ferait-il honneur à sa parole? Cette incertitude l'agitait sans relâche, et il en faisait part dans toutes ses lettres au prince de Conti, qui n'y répondait jamais. L'épreuve arriva en effet, plus tôt même qu'il ne pensait; mais par

un mélange inespéré d'habileté et de bonheur elle tourna entièrement à son avantage.

Voici quel fut l'incident qui détermina la crise. J'ai dit deux mots tout à l'heure de ces vastes domaines relevant de la couronne de Pologne, et dont la jouissance formait une de ses plus importantes prérogatives. En les donnant en usufruit aux gens qu'ils voulaient s'attacher, les rois avaient là un moyen précieux d'entretenir ou de récompenser le zèle de leurs partisans. C'était ce qu'on nommait dans le langage familier de la politique *panis bene merentium*, le pain des amis qui servaient bien. Ces domaines n'étaient pas toujours des propriétés royales proprement dites : on y joignait aussi des patrimoines nobles dont la succession était litigieuse, et dont, en attendant que le débat fût tranché, la garde appartenait à la couronne. Dans le nombre et au premier rang figurait depuis plus d'un siècle déjà l'héritage de la puissante maison d'Osrog, dont la ligne directe était éteinte. C'étaient d'immenses terres situées dans le voisinage de l'Ukraine, rapportant plus d'un million de revenus, et couronnées par une forteresse qui dominait toute la contrée. Ce beau bien avait été substitué autrefois sous la condition expresse que le titulaire entretiendrait à ses frais six cents cavaliers toujours prêts à guerroyer contre les Turcs. Aucun des collatéraux n'ayant jusqu'ici voulu s'engager à remplir cette charge onéreuse, la succession restait en suspens, et les rois, qui en jouissaient, n'étaient nullement pressés de se dessaisir de ce fructueux intérim. Cependant, par égard pour les souvenirs et les droits de la famille, ils avaient toujours eu soin de n'en déléguer l'administration provisoire qu'à quelqu'un des membres de la parenté pouvant prétendre lui-même à l'investiture définitive. C'est à ce titre que, depuis plusieurs générations, la possession en avait été dévolue à des seigneurs de la maison Sanguzko. Le dernier, grand dissipateur et pressé d'argent par suite de folles dépenses, n'imagina rien de mieux que de traiter comme sa chose le bien qu'il ne détenait que par une faveur princière, et d'en mettre en vente la transmission éventuelle. Il trouva tout de suite acquéreur pour ce droit imaginaire. Ce furent les princes Czartoryski, qui se le firent transférer moyennant une grosse somme d'écus payée comptant.

La transaction ne fut pas plus tôt connue qu'un cri universel s'éleva contre une violation aussi flagrante des lois constitutives de l'état et de la propriété. Tous les héritiers actuels ou possibles de la maison d'Osrog, se croyant un titre au moins égal à celui du vendeur, firent entendre de vives réclamations. Tous les nobles d'ailleurs considéraient les revenus de la couronne comme un butin dont chacun à l'occasion pouvait avoir sa part; il n'y en eut pas un qui ne s'indignât de voir ce fonds commun réduit par une sous-

traction illégale. Enfin l'immense accroissement de richesses et de force que les Czartoryski se procuraient à si bon compte ne pouvait manquer d'exciter la jalousie parmi leurs égaux, surtout depuis que la révélation de leur dessein de réforme monarchique commençait à les faire craindre comme les ennemis des libertés publiques. Un très vif mouvement d'opinion se déclara donc contre ces seigneurs, et le comte Branicki lui-même, sous l'influence de Mokranowski, qui avait ses entrées dans le ménage, abandonna les intérêts de ses parens pour embrasser chaudement et tout haut la cause des héritiers lésés.

On pense bien que le comte de Broglie n'était ni le dernier ni le moins actif à souffler contre ses adversaires déclarés le feu de l'irritation publique. C'était peu même d'agir par ses conseils et par ses discours; pour être en mesure de mener les choses plus vivement, il voulut prendre parti lui-même dans la réclamation. Il déterra dans quelques vieux parchemins que la reine Marie Leczinska était parente à un degré quelconque, successible ou non, de la famille d'Osrog, et il n'en fallut pas davantage pour qu'il vînt, au nom de sa souveraine, apposer sa signature à la protestation que les intéressés rédigeaient pour être remise à la prochaine diète. Cette assemblée devait s'ouvrir dans l'été de 1754. Avant qu'elle fût réunie, il était certain qu'une grande majorité se prononcerait contre la validité de la transaction attaquée.

Mais là reparaissait toujours la même difficulté; pour arriver à une décision quelconque, la simple majorité de la diète était insuffisante, et l'unanimité nécessaire à obtenir était impossible à espérer. Une confédération était donc cette fois encore l'unique moyen de sortir d'embarras, et les patriotes, se sentant le vent en poupe, ne firent nulle difficulté d'annoncer tout haut qu'ils comptaient bien y avoir recours. Pour commencer, le comte Branicki, en sa qualité de grand-général, donna à Mokranowski lui-même le commandement de la forteresse qui dominait la propriété contestée en lui enjoignant de n'en faire livraison à personne que sur son ordre. Les Czartoryski, de leur côté, se mirent en état de défense, et toute la Pologne retentit de l'appel aux armes. Le ministre anglais promettait ses subsides, le ministre russe ses troupes à leurs amis communs. Naturellement les patriotes se retournèrent vers le comte de Broglie pour lui demander d'en faire autant, ou tout au moins de leur fournir des moyens pécuniaires pour s'organiser. Ils lui déclaraient assez nettement que le moment était venu de voir quel fond on pouvait faire sur sa parole, et ils allaient même jusqu'à désigner le chiffre de subside qui leur était nécessaire. Le comte Branicki exigeait 60,000 ducats pour mettre sur un pied inattaquable les forces de la république.

Le comte de Broglie les eût volontiers donnés de sa poche, s'il les eût possédés; mais ni sa bourse, ni même l'épargne du roi de France n'étaient assez bien garnies pour en tirer une telle somme; quant à la demander à son ministre, il n'y fallait pas même songer. Au premier mot d'une confédération possible de la part des amis de la France, le successeur de M. de Saint-Contest (qui venait de mourir subitement), M. de Rouillé, poussa de véritables cris d'effroi. De fait, il est difficile de trouver qu'il eût si grand tort, car, avec l'intervention russe en perspective, qu'aurait fait la France de ses amis confédérés? Devait-elle aller les secourir à travers toute l'Allemagne? pouvait-elle les abandonner après les avoir excités? C'est ce que M. de Rouillé mettait sous les yeux du comte de Broglie dans une dépêche émue et presque éloquente. Ce nouveau ministre, simple intendant la veille, élevé à un poste très supérieur à son origine comme à son mérite, ne prenait pas le ton très haut avec un homme aussi bien en cour que M. de Broglie. Aussi le suppliait-il plus qu'il ne lui ordonnait de mettre tout en œuvre pour que les deux partis en présence n'en vinssent pas aux mains.

« Nous savons, monsieur, disait-il en terminant, comme s'il voyait déjà l'ambassadeur prêt à monter à cheval pour conduire les confédérés lui-même au combat, nous savons quel est votre goût et quels sont vos talens pour la guerre. On craindrait que tout autre, en qui ces deux qualités seraient réunies comme elles sont en vous, ne désirât, peut-être même sans qu'il s'en aperçût, une confédération, afin d'avoir occasion de faire paraître ses talens et de satisfaire son goût; mais nous sommes persuadés que vous sentez que c'est contre les seuls ennemis de sa majesté que vous devez en faire usage, et que, loin de donner entrée à cette idée dans votre âme, vous préférerez dans cette occasion la gloire de sage négociateur à celle de militaire avec distinction. Que si vous avez le bonheur de contribuer à la paix dans une république que sa majesté protége, l'honneur que vous vous attirerez par la sagesse de votre conduite sera infiniment supérieur à celui qui résulterait en pareille circonstance d'actions de guerre, quelque brillantes qu'elles soient, et vous aurez de plus la satisfaction d'avoir exécuté les ordres de sa majesté sur un point qui l'intéresse tant, et d'être en même temps agréable au prince auprès duquel vous résidez (1). »

De son côté, le prince de Conti faisait savoir au comte de Broglie que le roi était tout aussi opposé que le ministre à une levée de boucliers des patriotes. Seulement, au cas où les Czartoryski seraient les premiers à faire appel aux armes, il se montrait disposé

(1) M. de Rouillé au comte de Broglie, 20 septembre 1754. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

à aider la résistance de quelque argent. Ces instructions sont fort sages, disait le prince, et vous mettent plus à l'aise que vous ne l'avez encore été (1).

Le comte de Broglie, engagé comme il l'était par ses paroles et mis tous les jours au pied du mur par ses amis, ne s'apercevait guère de cette aisance. Heureusement qu'au même moment il fit une découverte qui fut pour lui, dans sa perplexité, un trait de lumière. Il fut averti sous main que le roi et le comte de Brühl (l'un ne marchait guère sans l'autre) étaient plus mécontens qu'ils ne l'avaient laissé paraître au premier moment de la fraude faite aux droits de la couronne par la vente du domaine d'Osrog aux Czartoryski. Était-ce simplement le déplaisir de se voir privés d'une jouissance importante, était-ce fatigue du joug d'une famille exigeante? commençaient-ils à craindre que ces ambitieux seigneurs ne songeassent par cet accroissement de puissance à préparer la voie pour un des leurs à la prochaine élection? Toujours est-il que ce mécontentement était réel chez le roi et chez le ministre, et qu'une fois arrivés à Varsovie, et témoins de l'état de l'opinion publique, très prononcée contre cette transaction, ils laissèrent éclater leur impression avec moins de ménagement. Il arriva au comte de Brühl de dire tout haut devant le grand-général que, puisque l'administrateur actuel du domaine n'en voulait plus garder la gestion, le roi pourrait bien rentrer dans son droit et désigner de nouveaux gérans. Ce propos, rapporté par le comte Branicki au comte de Broglie, leur parut à tous deux une insinuation qu'il ne fallait pas laisser tomber.

Ils connaissaient l'un et l'autre (et le seigneur polonais mieux que personne) par quels moyens on pouvait agir sur les résolutions du ministre saxon. Il fut donc arrêté entre eux qu'on irait offrir au comte de Brühl une somme de 10,000 ducats à toucher sous les deux conditions suivantes : 1° la diète serait dissoute, et tous les nonces dispersés; 2° l'administration du domaine d'Osrog serait partagée entre deux patriotes que le grand-général désignerait. L'ambassadeur se chargeait de trouver et de fournir l'argent. Il aurait bien désiré qu'avant de le recevoir le ministre connût à qui il en avait l'obligation; mais le comte Branicki fit observer que l'habitude de faire acheter les faveurs royales par les seigneurs polonais était invétérée chez le comte de Brühl, tandis que la proposition de recevoir l'argent d'un ministre étranger pourrait réveiller en lui quelques scrupules de conscience. Il demeura donc convenu qu'il ne serait informé de la provenance du don à lui faire que lorsque,

(1) Conti à Broglie, 20 juillet 1754. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

l'acte étant consommé, il ne pourrait plus reculer devant les conséquences (1).

La négociation eut lieu dans ces termes, et l'intermédiaire fut le maréchal de la cour, gendre du comte de Brühl. A la première ouverture un peu claire qui lui fut faite, le maréchal répondit « qu'assurément le moyen proposé était très capable d'assurer l'avantage qu'on en pouvait attendre; » mais il crut devoir avertir le grand-général, avec la même sincérité, qu'il était inutile d'employer ce moyen pour obtenir l'administration du domaine litigieux, attendu que la chose était déjà décidée dans l'esprit du roi, suivant le désir des patriotes, et serait déclarée sous peu de jours. Il serait donc préférable d'attribuer le don à quelque autre objet, et mieux encore de le transformer en une pension annuelle qui, dédommageant le comte de Brühl de ce qu'il perdrait du côté opposé, lui permît de prêter au parti patriotique un concours un peu durable. En attendant, pension ou subside, les 10,000 ducats furent toujours mis à la disposition de l'intermédiaire. La conversation avait lieu le 28 octobre, et le 3 novembre la cour apprenait avec surprise que de nouveaux administrateurs, choisis parmi les patriotes, étaient désignés pour la succession d'Osrog (2).

Ce fut un coup de théâtre pour tout le monde, un coup de foudre pour les Czartoryski et surtout pour les diplomates de leur parti. Une heure encore avant la déclaration, le ministre anglais, brusquement averti, pariait 100 ducats que la chose était impossible, et que le roi n'oserait jamais. Quant au ministre russe, il fut littéralement atterré. C'était lui en effet qui se trouvait justement dans l'embarras dont le comte de Broglie s'était cru si peu de temps auparavant menacé. Il lui fallait ou abandonner ses amis ou engager son gouvernement, à leur suite, dans une guerre qui aurait eu aux yeux de toute l'Europe le caractère de la plus injuste agression. Autre chose eût été pour la Russie d'intervenir dans une lutte intérieure de la Pologne pour appuyer la faction royale contre des sujets rebelles, autre chose était de faire entrer une armée pour empêcher le monarque et les pouvoirs réguliers du royaume de faire un usage légal de leurs droits. La puissance russe n'en était pas encore parvenue à un tel degré d'arrogance, et les ministres assez débiles de l'impératrice Élisabeth ne lui donnèrent pas un si audacieux conseil. Les Czartoryski furent donc prévenus qu'ils ne devaient plus compter sur aucun appui effectif de ce côté, et, ne pouvant rien faire à eux seuls, ils durent se résigner en rongeant leur frein.

Quant au comte de Broglie, il sortait de cette redoutable passe

(1) Broglie à Rouillé, 28 octobre 1754. (*Correspondance officielle,* ministère des affaires étrangères.)

(2) Broglie à Rouillé, 28 octobre et 3 novembre 1754.

sans coup férir et pourtant avec les honneurs de la guerre. Les patriotes, transportés de ce retour inespéré de la fortune, lui en rapportaient tout haut leur reconnaissance, et portaient aux nues son habileté. La cour de Saxe, brouillée tout d'un coup avec ses soutiens habituels et obligée de changer de batteries sur place, dut recourir à ses conseils pour opérer cette manœuvre sans trop de désagrément ni d'humiliation. Il était devenu ainsi en un jour l'arbitre de la situation et pleinement maître de ce terrain si glissant encore la veille. Plus de nuage nulle part, ni à Dresde, où il pouvait désormais protéger ses amis à visage découvert, ni à Versailles, où la bienveillance de la cour de Saxe allait dissiper les soupçons de la dauphine et du ministre. La joie de ce résultat imprévu se trahit dans ses dépêches, où il ne put cette fois s'empêcher de se vanter un peu.

« Personne, écrivait-il, ne peut ignorer la part que la France a eue à cette étonnante révolution. Le parti patriotique sent que c'est au secours et à la protection du roi qu'il doit l'avantage qu'il remporte sur ses adversaires. On sera convaincu en même temps que la Russie, malgré le désir qu'elle a de dominer en Pologne, est obligée de reconnaître que le ministre de France ne s'occupe dans ce royaume qu'à concilier les esprits, bien loin d'éloigner personne de l'attachement qui est dû au roi. Enfin on verra que, lorsque la France juge qu'il est temps de paraître, ce ne saurait être infructueusement envers le parti qu'elle protége, et que ses démarches sont capables d'en imposer non-seulement à des particuliers, mais même à toutes les puissances de l'Europe... Ce n'a pas été sans de grandes difficultés que je suis parvenu à accomplir à cet égard les intentions de sa majesté, puisqu'il me fallait en même temps donner de l'existence à un parti qui n'en avait d'autre que l'intérêt que la France prenait à sa cause, l'encourager sans trop l'animer, et profiter enfin de toutes les circonstances qui pouvaient lui donner l'avantage sur ses adversaires. Je dois avouer que, malgré toutes les espérances que j'avais conçues depuis quelque temps, jamais je n'aurais osé croire que le succès répondît aussi complétement aux peines que je me suis données (1). »

Le ministre à son tour répondait par une félicitation sans réserve sur un succès qui avait à ses yeux l'avantage de n'avoir pas plus coûté d'argent que de courage. « Le conseil de sa majesté a donné de justes éloges à la conduite prudente que vous avez tenue dans une affaire aussi délicate et où vous étiez environné de tant d'écueils. J'ai, je vous assure, monsieur, un plaisir bien sensible d'en être

(1) Le comte de Broglie à M. de Rouillé, 3 novembre 1754. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

l'interprète, et je vous félicite sincèrement sur la manière avec laquelle vous avez exécuté les ordres de sa majesté. Les suites, ainsi que vous le remarquez, doivent en être bien glorieuses pour sa majesté, puisque toute l'Europe verra la protection qu'elle a donnée aux lois et aux libertés de la Pologne, et que c'est cette protection qui a su arrêter les violences des ennemis de la république et y rétablir, sinon l'ordre, au moins la tranquillité pour quelque temps (1). »

L'année 1754 se termina au milieu de ces effusions réciproques, et chaque jour vint attester le crédit croissant de l'ambassadeur. Le brave Mokranowski reçut tout ensemble du roi de Pologne une importante *starostie* et du roi de France le grade si longtemps désiré d'officier-général. Aux fêtes de la nouvelle année, toutes les princesses se disputaient l'honneur de danser avec le comte de Broglie, et la princesse électorale en particulier, outre la contredanse d'étiquette, réclama pour elle une *allemande*. Dans les cours étrangères même, le bruit du triomphe remporté par la France à Varsovie avait un grand retentissement. « Ce qui se passe où vous êtes, écrivait de Vienne le marquis d'Aubeterre, ambassadeur de France, à son collègue, fixe l'attention de tout le monde... On voit que le parti russe est absolument abattu en Pologne. Cet événement est fort intéressant pour la France, à qui il importe entièrement de contenir la Moscovie, dont le système favori est de se mêler de toutes les affaires de l'Europe, et qui ne cherche qu'à y créer des troubles (2). »

Une seule voix dans ce concert paraissait froide et silencieuse. Qui le croirait? c'était celle du confident pour qui seul pourtant le comte de Broglie avait entrepris cette pénible et heureuse campagne. Le prince de Conti ne contestait pas que le comte de Broglie s'était merveilleusement bien conduit dans les diètes, et il avouait que jamais la France n'avait joui en Pologne d'une pareille considération; mais il demandait avec une nuance d'humeur s'il n'eût pas mieux valu que « les choses eussent tourné aussi heureusement sans que la cour de Saxe s'en fût mêlée? » Évidemment la réconciliation des patriotes polonais avec la maison de Saxe lui donnait à penser. Une fois engagée, qui pouvait dire où cette intimité les conduirait, et si, en cas d'élection, ils ne se dégoûteraient pas d'aller chercher un candidat éloigné quand ils trouveraient près d'eux une famille rattachée à leurs intérêts? Et l'ambassadeur lui-même, comment allait-il faire pour concilier son amitié récente

(1) M. Rouillé au comte de Broglie, 16 décembre 1754. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Le marquis d'Aubeterre au comte de Broglie, Vienne 24 novembre 1754. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

avec la maison régnante et le dessein qu'il avait entrepris de la faire descendre du trône? Le comte de Broglie, en lisant ou en devinant entre les lignes ces réflexions maussades, dut se convaincre plus que jamais de l'impossibilité, si bien décrite par l'Évangile, où le même serviteur est de servir deux maîtres sans les mécontenter tour à tour. Cette fois, par un retour singulier, c'était son maître intime et secret qui s'alarmait des succès mêmes dont lui faisait compliment son maître apparent.

Ce fut bien pis lorsqu'il dut expliquer au prince de Conti un plan très hardi que la nouvelle situation des choses faisait naître dans son esprit, encouragé par le succès et vraiment fait pour la politique. Il ne suffisait plus, suivant lui, de préserver la Pologne seule de l'alliance ou du joug des puissances impériales; quelque chose de plus était possible et devait être tenté. Il fallait essayer d'enlever la Saxe elle-même aux liens qui la retenaient depuis longtemps dans la fédération de nos ennemis, afin de faire ensuite de la Saxe et de la Pologne unies la base solide de tout un système d'attaque ou de défense pour le cas toujours menaçant d'une nouvelle guerre européenne. Le traité de subsides qui existait depuis longues années entre la Saxe et l'Angleterre venait d'expirer, et des difficultés de forme n'avaient pas encore permis de le renouveler. Que la France offrît au roi Auguste des avantages égaux à ceux que lui avait faits l'Angleterre, et tout l'équilibre des forces entre les deux partis qui se divisaient l'Europe se trouvait par là seul interverti. La Saxe, appuyée sur la Pologne, formait contre toute intervention de la Russie en Allemagne un rempart infranchissable. En déchaînant sur les derrières de cette ambitieuse puissance la Turquie et les états riverains du Danube, en la faisant attaquer du côté de la mer par les royaumes scandinaves de la Suède et du Danemark, alliés naturels de la France, on achevait de la paralyser complétement et de la bannir du monde civilisé, où elle n'aurait jamais dû pénétrer. La Prusse, libre de toute inquiétude de ce côté, pouvait employer ses forces à défendre le nord contre les entreprises britanniques, et, pour commencer, enlever à l'Angleterre, avec l'électorat de Hanovre, la porte qu'elle tenait ouverte sur le continent. La France alors n'aurait plus en tête que l'Autriche, dont, à l'aide des petits souverains de l'Allemagne du sud, la plupart engagés dans ses intérêts, elle pourrait venir aisément à bout.

Dans cette vaste combinaison, la résurrection du parti français et national en Pologne, cette œuvre à laquelle le comte de Broglie venait de travailler si heureusement, jouait un rôle très important et presque principal, car c'était ce parti qui, de concert avec la Turquie, devait tenir en respect les armées russes, et refouler, comme disait le comte de Broglie, les successeurs de Pierre le Grand dans

leurs déserts. Tout était prêt déjà en Pologne pour cette grande opération, dont le comte se flattait d'être l'âme. Le grand-général travaillait avec ardeur à remettre sur un pied de guerre les forces militaires qu'il commandait. Par l'intermédiaire de l'ambassadeur de France à Constantinople, M. de Vergennes, l'un des affidés de l'affaire secrète, avec qui le comte de Broglie l'avait mis en relation, il s'était assuré qu'au moment critique le concours de la Porte ne lui ferait pas défaut. Des émissaires envoyés par lui étaient prêts à agir avec efficacité auprès des petites cours barbares de Tartarie et de Crimée. Il n'y avait pas jusqu'aux Cosaques de l'Ukraïne qu'on ne fût en mesure de faire travailler. Des jours glorieux pouvaient donc luire encore pour la Pologne, appelée à défendre l'Europe contre une invasion non moins menaçante que ne l'avait été autrefois celle des musulmans. Seulement il était clair qu'en présence de ces grands résultats, presque immédiatement réalisables, l'élection au trône d'un prince français dans un avenir hypothétique et éloigné ne présentait plus qu'une importance bien secondaire, tout à fait subordonnée à l'intérêt supérieur de ménager l'alliance saxonne.

Tel était le plan aussi grandement que simplement conçu, qu'à lui seul, au fond d'un pays perdu, par le travail solitaire de sa vive intelligence, avait su former un jeune militaire, bombardé diplomate à trente-deux ans. Une intrigue vulgaire s'était métamorphosée entre ses mains en une véritable conception de haute politique. En exposant son dessein à la fois à M. Rouillé et au prince de Conti, le comte procéda avec beaucoup de ménagement. Au ministre, il fit connaître la possibilité qu'il entrevoyait de conclure un traité de subsides avec la Saxe, et discuta avec lui les avantages généraux qui en pouvaient résulter sous une forme modeste, plutôt interrogatoire qu'affirmative, comme il convenait à un simple agent qui n'avait pas mission de diriger la politique générale. Avec le prince de Conti, il s'attacha principalement à démontrer que l'affaire secrète ne pouvait nullement être compromise, et au besoin même serait plutôt secondée par une union intime de la France et de la maison de Saxe. Cette démonstration était difficile, et les argumens employés trop cherchés et trop peu naturels pour qu'on puisse les croire tout à fait sincères. « A l'abri de cette union, disait-il, nous pourrions nous faire beaucoup d'amis qui ignoreraient l'usage auquel nous les destinerions, et, ce qui serait le plus utile, nous aurions la faculté de discréditer prodigieusement la Russie et de diminuer le nombre de ses partisans, ainsi que ceux de la maison d'Autriche... J'espérerais par un traité bien entendu avec la Saxe rendre la France maîtresse de la Saxe et de la Pologne tout ensemble, et nous pourrions couper court par le moyen du comte de Brühl à toutes les propositions embarrassantes, car il ne s'agit que

de le bien tenir... Ce ministre se moque des intérêts de son maître et ne pense qu'à ce qui le regarde. » A toutes ces raisons, dont il sentait la faiblesse, le prince de Conti continua de faire la sourde oreille. « Ce traité, répondit-il, dont vous me parlez, sera dispendieux et inutile..., et nuisible pour les affaires secrètes. Cette nouvelle union pourrait mettre la cour de Saxe à portée de faire à la France des demandes embarrassantes pour la succession éventuelle au trône de Pologne, à quoi il serait également dangereux de se prêter ou de se refuser. De plus, en cimentant une nouvelle intimité avec la Saxe, on donnerait à penser au gros de la nation polonaise que la maison de Saxe est favorisée de la France..., et toute la partie de la nation qui, sans être dans le secret du roi, est cependant attachée aux intérêts de sa majesté croirait de pouvoir prendre des liaisons avec la maison de Saxe contraires aux vues du roi, mais dont il serait difficile de les tirer (1). »

Tout autre fut l'accueil fait par le ministre à la proposition de l'ambassadeur. A la vérité, elle eut la bonne fortune de tomber à Versailles tout à fait à propos. C'était le moment où un démêlé survenu entre la France et l'Angleterre, au sujet des limites de leurs possessions dans le Nouveau-Monde, donnait lieu entre les deux cours à un débat très aigre qui ne paraissait pas pouvoir se dénouer pacifiquement. Un conflit entre les marines anglaise et française pouvait éclater d'un jour à l'autre sur l'Océan, et, la guerre une fois engagée, chacun sentait qu'elle ne resterait pas longtemps à l'état de duel maritime. La contagion de l'incendie ne tarderait pas à gagner le continent. Des deux parts, on se préparait au combat, et on regardait à ses pièces. Dans une conjoncture pareille, séparer la Saxe de l'Angleterre était un avantage très évident, nullement à mépriser, et qu'un ministre pouvait apprécier, même sans partager les vues lointaines et grandioses que bâtissait sur ce fond encore incertain l'imagination ardente du comte de Broglie. On l'invita sur-le-champ à sonder le terrain pour s'enquérir de l'accueil que recevrait à Dresde l'offre d'un traité de subsides.

Voilà donc une seconde fois notre ambassadeur placé entre des instructions directement contradictoires, avec cette différence que cette fois, par un chassé-croisé inattendu, son cœur et son esprit étaient tout entiers passés du côté de ses instructions officielles. Avant de s'engager dans cet embarras d'un nouveau genre, il éprouva le besoin d'aller prendre langue à Paris, et demanda, pour des raisons de santé, un congé de quelques mois. « Aux raisons que je donne à M. de Rouillé pour lui faire approuver mon retour, écri-

(1) Conti à Broglie, 29 décembre 1754. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

vait-il au prince de Conti, il y en a encore une à ajouter qui aurait seule suffi pour m'y obliger. Il me paraît, par les dépêches du conseil, qu'on ne serait pas éloigné de faire ici un traité de subsides. Je crois au contraire, par celle de votre altesse sérénissime, qu'elle n'approuve nullement ce projet, et je pourrais me trouver très embarrassé à concilier les différens ordres que je recevrais; il peut au contraire arriver que, lorsque j'aurai eu l'honneur d'entretenir votre altesse sérénissime à ce sujet, elle change d'opinion, et, si elle y persiste, elle me mettra à portée d'éviter sans aucun danger les ordres du ministre (1). »

Je ne suis nullement persuadé qu'en laissant ainsi sa négociation à moitié route pour aller respirer l'air de France, le comte eût l'intention de venir combiner avec le prince de Conti la manière de désobéir aux ordres qu'il avait lui-même sollicités du ministre. Je serais fortement tenté de croire que son dessein était tout opposé, et qu'il se proposait de se faire donner par le ministre un ordre exprès et précis dont il pût s'autoriser pour faire violence au déplaisir du prince. Ce qui me suggère ce jugement, peut-être téméraire, c'est que, si le comte n'avait songé qu'à éluder des instructions ministérielles, il savait parfaitement comment s'y prendre, et n'avait plus besoin à cet égard ni de conseil ni de secours. Au contraire, s'il voulait, comme je l'en soupçonne, pousser doucement le ministre, à l'insu du prince de Conti, dans la voie où celui-ci refusait de marcher, un tel manége était impossible à faire de Dresde ou de Varsovie sans qu'il fût percé à jour à l'instant. Le prince de Conti lisait toutes les dépêches, qu'un commis des affaires étrangères avait ordre de lui communiquer. A la moindre apparence d'un double jeu de la part de l'ambassadeur, il aurait pris l'éveil et se serait offensé. En un mot, la correspondance secrète avait été organisée de façon à tromper aisément le ministère de concert avec le prince de Conti; mais la machine ne pouvait servir pour pratiquer le jeu inverse, et dans ce cas, qui n'avait pas été prévu, il fallait de toute nécessité venir soi-même à Versailles.

Le congé arriva en effet, et le comte de Broglie, en le recevant, remercia le roi de sa bonté par une lettre directement adressée au souverain, mais qui, avant de lui être remise, devait passer sous les yeux et aller au cœur du ministre. « J'ai l'espérance, disait-il, que mon zèle ne sera pas inutile, même à Paris, à votre majesté, d'autant plus que depuis le ministère de M. Rouillé, je me trouve exempt des tracasseries et des dégoûts que j'ai éprouvés ci-devant. Je supplie votre majesté de me permettre de lui avouer, avec la confiance

(1) Broglie à Conti, 8 janvier 1755. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

que je dois aux bontés de mon maître, que ces dégoûts, connus mal à propos de tout le monde et malheureusement ici, ont occasionné la plus grande partie de ceux que j'ai eu à y essuyer : ils ont aussi beaucoup contribué à détruire ma santé, ne pouvant voir sans un violent chagrin qu'ils influaient nécessairement sur le bien des affaires de votre majesté. Elle a daigné s'apercevoir du prompt changement survenu lorsque des ordres précis et une attention suivie de la part de M. de Rouillé m'ont mis dans le cas de travailler avec quelque succès. J'avoue cependant, et avec grand plaisir, qu'il doit être moins attribué à mes faibles talens qu'au soin que ce ministre a pris de me diriger et à la bonté qu'il a eue de m'instruire avec plus de détail du plan général de la politique qu'il plaisait à votre majesté de suivre. » Et en envoyant au ministre ce véritable *satisfecit* il ajoutait : « Je vous prie d'être persuadé que, si j'ai cru pouvoir hasarder ces justes éloges sur la façon dont vous remplissiez la place que sa majesté vous a confiée, ce n'a été nullement dans le désir de vous faire une cour, mais par une sincère satisfaction que je trouve à rendre témoignage de la vérité. Je suis bien éloigné de croire que mon suffrage puisse vous être de la moindre utilité. »

Devancé par ces paroles insinuantes et par la réputation de son succès, le comte de Broglie fut reçu au ministère avec une cordialité pleine d'estime. On le consulta sur toutes les affaires du nord, en particulier sur l'état des forces militaires et maritimes des moindres états, dont sa prodigieuse activité d'esprit lui avait permis d'acquérir la connaissance dans le plus minutieux détail. A mesure que, les relations de la France et de l'Angleterre s'aigrissant, la guerre paraissait plus imminente, ce genre de renseignemens devenait plus précieux, et, quand la rupture fut enfin déclarée, le comte ne quitta plus les bureaux, où il rédigeait note sur note sur toutes les affaires courantes. Pendant que ses relations avec son ministre étaient ainsi publiques, fréquentes et familières, avec le prince de Conti il ne pouvait avoir que les rapports les plus rares et les plus gênés. Toute apparence de confidence entre eux eût été suspecte, et le prince était le premier à l'éviter. Ils ne pouvaient se voir que de loin en loin, et chez des tiers devant qui ils devaient encore s'observer. La conséquence de cette intimité d'un côté et de cette gêne de l'autre fut qu'au bout de trois mois le comte repartit pour Dresde, porteur d'un projet de traité à proposer à la cour de Saxe, qu'il avait ordre de faire accepter par tous les moyens, et contre lequel le prince de Conti, averti au dernier moment, ne put élever que de timides et plaintives objections.

Ce projet, c'était le plan politique du comte de Broglie tout entier. Il l'aurait dicté lui-même (et c'était probablement le cas) qu'il ne l'aurait pas rédigé en d'autres termes. La France offrait à la cour

de Saxe un subside annuel de 2 millions à la charge par cette cour de fournir un corps de 6,000 hommes pour le cas où les circonstances l'exigeraient, et de concerter son vote dans le collége de l'empire avec le ministre de France auprès de cette assemblée. Telles étaient les obligations que devait prendre Auguste III en sa qualité d'électeur de Saxe; mais le roi de Pologne, pour sa part, devait en contracter de non moins grandes. Il s'engageait à interdire à tout soldat russe le territoire de Pologne et à autoriser par avance la confédération des nobles destinée à arrêter l'invasion de leurs odieux voisins. Ses agens à Constantinople devaient aussi concerter leur action avec celle de l'ambassadeur de France (1).

Quel eût été le sort de cette convention, qui mettait ainsi près d'une moitié du continent septentrional à la discrétion de la France? Le comte de Broglie n'avait-il pas trop présumé de son ascendant en promettant de faire accepter des chaînes si étroites à un allié si récent? S'il eût réussi, que fût devenue l'affaire secrète, et comment aurait-il pu refuser à des amis si commodes la promesse d'assurer à leur famille l'hérédité de leur trône? Autant de questions qu'il est impossible de résoudre, car à peine le comte avait-il eu le temps de communiquer sa proposition à la cour de Saxe, et le conseil d'état délibérait encore sur l'accueil qu'il y fallait faire, quand un événement inattendu vint changer la face de l'Europe. Un autre traité devançait celui-ci et allait faire plus de bruit dans le monde. Le 18 janvier 1756, le roi de Prusse, quittant l'alliance de la France, s'engageait vis-à-vis du roi d'Angleterre à observer la neutralité dans la guerre qui allait s'ouvrir. La combinaison du comte de Broglie perdait ainsi une de ses pièces importantes et maîtresses. Cette défection était moins inexplicable qu'imprévue, et peut-être, si le comte de Broglie eût été moins préoccupé de ses propres idées, eût-il pu en avoir lui-même le pressentiment. C'est ce que j'essaierai de faire comprendre.

ALBERT DE BROGLIE.

(1) Ces conditions sont celles que le comte de Broglie proposait à son retour à Dresde au gouvernement saxon. Il résulte d'une publication très intéressante faite par le gouvernement saxon en 1866 (à la veille de la bataille de Sadowa) et intitulée : *Secrets du cabinet de Saxe de 1745 à 1756,* que d'autres offres moins considérables avaient été expédiées de Paris même pendant le cours de l'été, et portées à Dresde par le secrétaire du comte de Broglie. Ces premières propositions ne demandaient à la Saxe que sa neutralité, et le gouvernement saxon fut très étonné quand il vit cette neutralité transformée en alliance offensive. Il alla même jusqu'à croire que le comte de Broglie exagérait ses instructions. Nous n'avons pas trouvé trace de ce changement dans la suite de la correspondance française; mais, s'il eut lieu, c'est une preuve de plus de l'ardeur que le comte de Broglie mit à toute cette affaire, et de l'ascendant qu'il exerça pour entraîner son gouvernement dans l'alliance qu'il se faisait fort de lui procurer. (Cf. *die Geheimnisse des sachsichen Cabinets;* Stuttgart 1866, t. I, p. 245 et suiv.)

LE

DRAME DU VÉSUVE

II.

LES TÉMOINS ET LES VICTIMES (1).

I.

Au milieu de l'été de l'an 79, Herculanum avait depuis longtemps réparé les dégâts du tremblement de terre, Pompéi s'était relevée et rajeunie, les villas et les temples ébranlés par la secousse de l'an 63 avaient été restaurés, toute la côte de la Campanie avait repris une nouvelle fraîcheur. On était à la fin des jours caniculaires; la sécheresse était grande, les sources et les puits étaient taris, symptômes dont les Campaniens devaient apprendre bientôt la signification. Le sol s'était agité plusieurs fois, la mer avait frémi sans cause apparente et s'était couverte de bouillonnemens; on entendait des grondemens souterrains, comme si les Titans ensevelis sous les montagnes se préparaient à recommencer leur guerre contre les dieux; quelques habitans du pied du Vésuve assuraient même avoir vu des géans s'élancer au milieu des nuées. Tout à coup le 23 août, à une heure de l'après-midi, s'éleva dans les airs une immense colonne de fumée.

Rien de plus naturel que de vouloir suivre les péripéties d'un drame qui émeut encore l'humanité. Pour cela, nous avons deux

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai.

secours : d'abord le récit des témoins oculaires consigné dans les lettres de Pline le Jeune, ensuite le témoignage muet des victimes, c'est-à-dire la position des squelettes trouvés sous les cendres et les observations suggérées par les fouilles; mais, pour bien s'expliquer les détails que l'histoire nous a transmis, ou ceux que l'archéologie nous révèle, il faut avoir présens à l'esprit les principaux phénomènes d'une éruption volcanique; il faut rapporter aux faits généraux constatés par la science les faits particuliers que les descriptions naïves des historiens rendent plus obscurs.

Sans exposer aucune théorie ni empiéter sur le domaine des géologues, rappelons-nous que toute grande éruption suppose deux élémens combinés, l'eau et le feu. Le feu, qui est le feu terrestre, est permanent selon les uns, accidentel selon les autres. Les premiers y voient la matière ignée qui forme le noyau de la terre et que soulèvent à certaines époques des courans souterrains, des marées qu'on n'a pu encore définir; les seconds croient à de formidables combinaisons chimiques qui, se produisant tout à coup au sein de la terre, élèvent la température de la façon la plus violente, mettent un certain nombre de corps en fusion, les dilatent, et par l'excès de dilatation provoquent une explosion. Dans le premier cas, le volcan est une soupape de dégagement, moyen de communication entre le feu intérieur et l'extérieur du globe; dans le second cas, le volcan est une cheminée d'appel où les gaz combustibles brûlent au contact de l'air.

L'eau, d'un autre côté, joue un rôle considérable dans les phénomènes volcaniques. On a constaté et Gay-Lussac a proclamé qu'il n'y avait pas de grande éruption sans que l'eau y entrât comme élément essentiel. L'expérience démontre ce thème, en apparence paradoxal. Ce que l'on avait observé au Vésuve en 1794 a été confirmé par les études de M. Fouqué sur l'Etna. M. Fouqué a mesuré les quantités de vapeur d'eau condensée en pluie qui ont accompagné l'éruption de 1865. Il a trouvé pour vingt-quatre heures 22,000 mètres cubes d'eau, c'est-à-dire le volume d'une rivière. Herculanum atteste quelles masses d'eau mêlées aux cendres le Vésuve a dû jeter de ce côté en 79. Le Monte-Cavo, près de Rome, par la formation de ses bancs de pépérin, nous fait voir également quels torrens de pluie contemporains de l'éruption antéhistorique ont dû entraîner les cendres et les pierres carbonisées qui, en se durcissant, ont créé un véritable tuf.

Quand on analyse les matières rejetées par certains volcans, on y remarque des élémens qui ne peuvent provenir que de l'eau de mer, par exemple le chlorure de sodium ou sel commun et l'azote. L'azote surtout, produit par les corps en décomposition, ne peut exister naturellement dans les entrailles de la terre; il y semble in-

troduit avec l'eau de la mer, qui contient suspendue une quantité considérable de débris animaux en dissolution, et par conséquent doit dégager, sous l'action du feu qui la vaporise, tout ce qu'elle comporte d'azote.

Comment l'eau de mer peut-elle pénétrer dans le foyer des volcans? Par les fissures dont il était question dans la première partie de ce travail. Ces fissures se prolongent sous la mer et se rouvrent par l'effet du tremblement de terre ou de certaines révolutions souterraines. Pendant l'éruption de 1861, le golfe de Naples fut empesté d'acide carbonique qui sortait du fond de la mer, la faisait bouillonner et tuait les poissons, rejetés bientôt sur la plage. Pour que l'acide carbonique se dégageât du fond de la mer, il fallait nécessairement qu'il y eût des fissures par où l'eau pénétrait et expulsait le gaz. Les navigateurs qui visitent les îles Lipari ont signalé, entre Lissa Bianca et Bottaro, un point où le fond de la mer semble en ébullition; lorsque la surface de l'eau est tranquille, on voit des bulles de gaz se dégager en grande abondance par des orifices inconnus; par où le gaz sort, l'eau entre.

Si les volcans sont éloignés de la mer, alors c'est l'eau douce, soit l'eau des pluies, soit l'eau des sources, qui pénètre par infiltration à travers des roches poreuses. Pendant des années et parfois des siècles, il se forme ainsi de vastes réservoirs dans l'intérieur de la terre. Le jour où par suite d'un éboulement, d'une obstruction de conduits, d'un tremblement de terre, de l'action du feu qui met les roches en fusion, ces nappes d'eau douce ou d'eau salée sont en contact avec le foyer du volcan, aussitôt se produit le phénomène qui accompagne l'explosion d'une chaudière à vapeur. L'eau se vaporise à cette chaleur qui dépasse toutes les mesures de chaleur connues; la violence indicible de la pression provoque l'éruption, et jette dans les airs des torrens de vapeur qui se refroidissent aussitôt et retombent en pluie. Pour concevoir comment Herculanum a été noyé sous une épaisseur de cendres et de boues qui dépasse 80 pieds, il faut se souvenir que dans toute grande éruption l'eau a une part considérable, et que sa force est supérieure peut-être à celle du feu.

Ces préliminaires établis, rappelons avec ordre quels sont les phénomènes qui accompagnent une grande éruption, car la connaissance de ces phénomènes nous est nécessaire pour comprendre le récit des auteurs anciens : elle leur prête la lumière qui leur manquait à eux-mêmes. Ce sont :

1° La colonne de fumée, indice précurseur; elle s'élève jusqu'à 2,000 et 3,000 mètres dans les airs, et remplace le petit nuage blanchâtre qui sort d'ordinaire du cratère pour être aussitôt courbé par le vent.

2° Les tremblemens de terre qui précèdent et accompagnent l'é-

ruption rouvrent les fissures, et facilitent l'échappement des gaz et des matières incandescentes.

3° Les gaz qui se répandent soit par les fissures, soit par le cratère; ils sont de deux sortes, les uns inflammables au contact de l'air et produisant des jets subits de flamme, l'hydrogène et le carbure d'hydrogène par exemple; les autres, plus lourds que l'air, tendant à descendre sur le sol, mortels pour quiconque les respire : tels sont, par ordre de densité croissante, l'acide chlorhydrique, l'acide sulfureux et l'acide carbonique; chaque fissure a son gaz particulier. L'abondance du gaz acide carbonique est surtout dangereuse : il asphyxie tous les êtres animés, et n'est pas moins redoutable lorsqu'il sort de l'eau. M. Sainte-Claire Deville a mesuré la quantité de ce gaz qui s'échappait du lac des Palici, en Sicile; il a trouvé 96 et 98 pour 100. La même expérience faite à Vulcano lui a donné 86 pour 100, et dans la grotte du Chien 78 pour 100.

4° La vapeur d'eau que chasse une incalculable pression; elle se résout en pluies torrentielles par un refroidissement subit, inonde le cône. Malheur aux villes situées dans des vallées qu'atteint alors l'inondation!

5° Les éclairs que produisent ces vapeurs et ces nuées chargées d'électricité contraire. Le bruit est moins fort que celui de la foudre dans un simple orage, mais les éclairs sont plus grands et se prolongent avec plus d'éclat. Les décharges multipliées de l'électricité s'ajoutent ou succèdent aux jets de flammes des gaz inflammables.

6° Les cendres, corps pulvérisés par la violence du feu et réduits à un tel état de légèreté qu'ils sont emportés par le vent à des distances considérables. La cendre a été portée jusqu'à Rome en 79. Dans l'éruption de 1822, Castellamare a été couvert d'un pied de cendre; dans celle de 1861, la cendre a jonché les rues de Naples comme de la neige. Tous les ans, du reste, nous voyons le simoun transporter le sable du désert, qui est bien plus dense et bien plus pesant que la cendre, jusque sur le littoral de l'Afrique et même en pleine mer.

7° Les pierres à l'état incandescent, qui retombent comme des projectiles lancés par un obusier sur le cône même ou au pied du cône. Le 8 août 1779, le village d'Ottoiano fut ainsi bombardé par une pluie de pierres enflammées qui mirent le feu à plusieurs maisons.

8° Les innombrables pierres ponces, tuf léger, poreux, réduit en petits morceaux, qui est porté au loin et retombe pour former des bancs considérables. Les savans sont divisés sur l'origine de ces pierres ponces, que les Italiens appellent *lapilli* ou *rapilli*. Les uns croient que c'est la lave du cratère, percée de mille trous par la

vapeur d'eau, lancée en mille éclats par l'explosion, refroidie au contact de l'air, et pouvant être comparée à ces pâtes de verre ou de mosaïque que traversent de nombreuses bulles d'air. Les autres y voient le tuf de la montagne, décomposé et décoloré par l'eau acidulée, c'est-à-dire par la vapeur et les gaz qui se dégagent dans le foyer du volcan à une température si élevée; ils allèguent comme preuve que les champs phlégréens présentent une nappe de pierres semblables, que le Vésuve n'en a plus lancé depuis l'an 79, et que c'étaient par conséquent des gisemens antérieurs, une sorte de dépôt des éruptions antéhistoriques qui avait comblé l'ancien cratère effondré.

9° La lave, formée de toutes les matières fusibles que contient le sol. Tantôt elle s'élève au sommet du cratère, tantôt elle s'épanche par les fissures diamétrales au pied du cône. Celle qui remplit le cratère jette ses reflets sur les vapeurs et les nuages, et les colore comme un incendie. En 1857, M. Sainte-Claire Deville put observer de près l'intérieur du volcan de Stromboli. « Je voyais, dit-il, des vapeurs rouges que j'aurais certainement prises pour des flammes ondoyantes, s'il ne paraissait établi que c'est une illusion (1). » Au contraire la lave qui forme des coulées sur le flanc de la montagne paraît d'autant moins qu'elle s'engouffre dans les anciennes fissures rouvertes par les tremblemens de terre; quand l'éruption est faible, la lave coule sur la surface du sol, comble les ravins, et pousse jusqu'à la mer.

10° Les soulèvemens de certaines parties de la montagne ou de la côte, produits par les laves nouvelles qui se perdent sous les vieilles laves refroidies, les réchauffent et les dilatent. En 1861, M. Sainte-Claire Deville a remarqué que le rivage s'était relevé de 1 mètre à $1^{m},50$, tandis qu'il cherchait en vain sur le Vésuve les coulées de lave qui auraient dû être énormes, mais qui disparaissaient dans les anciennes fissures.

Tels sont les phénomènes principaux qui signalent une éruption. Ces phénomènes sont ou simultanés ou prédominant tour à tour; ils sont supprimés parfois, mais il faut les avoir tous présens à la mémoire pour lire avec fruit les descriptions des anciens, qui seraient sans cela pleines de confusion.

Nous nous mettrons d'abord en observation le plus loin possible du Vésuve; nous imiterons Pline le Jeune, qui est resté à Misène, avant de suivre à Retina et à Stabies Pline l'Ancien, qui devait y trouver la mort. Nommé préfet de la flotte par Vespasien, Pline l'Ancien, grand compilateur et bon fonctionnaire, avait conservé

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Sciences*, même année.

son commandement sous Titus. Il avait appelé auprès de lui sa sœur Plinia dont le fils, Plinius Cæcilius Secundus, jeune homme de dix-huit ans, prudent, réfléchi, donnait les plus belles espérances.

Il était une heure de l'après-midi, la chaleur de la canicule n'avait rien perdu de sa force. Le préfet de la flotte s'était jeté sur son lit et lisait, lorsque sa sœur vint l'avertir qu'on voyait une nuée d'une grandeur et d'une forme extraordinaires. Pline se chaussa et monta sur un lieu d'où le regard embrassait tout le pays. La nuée s'élançait d'une montagne que l'on ne pouvait distinguer au fond du golfe; on ne sut que plus tard que c'était le Vésuve. Poussée par un souffle puissant, elle s'élançait, puis s'arrêtait, s'étendait, retombait par son propre poids : on eût dit un pin parasol dont le tronc porte jusqu'au ciel une couronne de branches qui se ramifient de toutes parts. Le nuage paraissait tantôt blanc (c'était la vapeur d'eau), tantôt sale (c'étaient les cendres), tantôt marqué de taches (c'étaient les scories et les pierres ponces).

Pline l'Ancien s'embarque pour aller observer ce prodige; il propose à son neveu de l'accompagner; celui-ci refuse, préférant étudier et achever un devoir que lui-même lui a donné. Le jeune homme reste donc à Misène, et le soir venu, sans plus s'émouvoir d'un phénomène lointain, il prend un bain, soupe, se couche. De légères agitations du sol troublent d'abord son sommeil. Bientôt sa mère se précipite dans sa chambre au moment où il se levait lui-même; la violence des secousses lui faisait croire que la maison allait s'écrouler. Ils vont tous deux s'asseoir dans un espace étroit qui s'étendait entre l'habitation et la mer; Pline demande un volume de Tite-Live et se remet à en faire des extraits, constance d'âme un peu affectée, mais propre à rassurer la population qui l'entourait. Il était déjà sept heures, et c'était à peine si le jour paraissait, pâle et douteux. Les secousses redoublant de force, il faut s'éloigner des lieux habités, gagner la rase campagne; une foule éperdue se précipite aussitôt derrière eux.

On s'arrête hors de la ville, et là s'offrent de nouveaux sujets de terreur. Les voitures qu'on avait emmenées ne pouvaient rester en place, même calées par de grosses pierres. La mer semblait se renverser sur elle-même, comme refoulée loin du rivage; on voyait en effet une quantité de poissons à sec. Du côté de la terre ferme au contraire, une nuée noire, horrible, était traversée par des traits de feu; on eût dit des éclairs, « mais plus fréquens que ceux d'un orage et prolongeant plus loin des sillons de flamme plus grands. » On sera frappé de la justesse de cette dernière observation, si l'on se souvient de ce que nous avons dit tout à l'heure de l'électricité développée par une éruption et des vapeurs qui l'accompagnent.

Peu à peu, la nue qui planait sur la montagne descendit, couvrit

la terre et la mer, enveloppa Caprée et le promontoire de Misène. La cendre tomba bientôt en très petite quantité il est vrai, et força les fugitifs à reprendre leur marche. Pline se retournait de temps en temps, croyant voir une épaisse fumée se répandre comme un torrent et le poursuivre. En effet il se trouvait avec sa mère en dehors du grand chemin, qu'ils avaient quitté de peur d'être écrasés par une multitude que la terreur rendait folle. Les ténèbres devinrent telles qu'il fallut s'arrêter et s'asseoir; ces ténèbres ressemblaient non pas à une nuit sans lune, mais à l'obscurité d'une chambre hermétiquement close, où toutes les lumières auraient été éteintes. Les gémissemens des femmes, les pleurs des enfans, les cris des hommes qui s'appelaient sans se voir, les prières adressées aux dieux complétaient cette scène lugubre. Tout à coup une lueur éclata; elle annonçait non le jour, mais l'approche du feu, qui pourtant, ajoute Pline, s'arrêta loin de nous.

Il est évident que le jeune Pline a été trompé par des phénomènes d'optique tout à fait nouveaux et pour sa vue et pour le raisonnement, qui complète ou redresse instantanément chez l'homme les perceptions de la vue. Ce feu dont il parle est au sommet du Vésuve, et ne lui paraît proche que par sa grandeur et sa rapidité à se développer sur une vaste étendue; c'est l'effet de la fantasmagorie qui fait paraître un objet lumineux plus rapproché de nous à mesure qu'il est agrandi par un verre grossissant. L'éruption étant entrée dans une phase nouvelle, la pluie de cendres cessa quelque temps, la cime du Vésuve se dégagea, et l'on vit tout à coup cet embrasement, qui pouvait avoir deux causes : ou bien la vapeur d'eau avait reformé d'immenses nuages que colorait la réverbération de la lave incandescente qui remplissait le cratère, ou bien il y avait eu une émission de gaz inflammables qui s'étaient frayé un chemin à leur tour, et qui, au contact de l'air, prenaient feu et éclairaient le ciel.

La journée avançait; après un intervalle, les ténèbres se reformèrent, et la pluie de cendres recommença si drue et si lourde qu'elle chargeait les vêtemens, forçant les gens assis à se lever et à se secouer de temps en temps; autrement ils auraient été ensevelis et comme écrasés sous le poids (1). La cendre volcanique en effet est plus pesante que la cendre ordinaire, parce qu'elle contient une grande quantité de tuf pulvérisé. Quant à la partie la plus légère, elle fut emportée jusqu'à Rome; Dion Cassius et d'autres historiens l'attestent, et ils ajoutent que le ciel s'obscurcit et que l'on se crut à la fin du monde. Rome n'est pas assez éloignée du Vésuve, à vol d'oiseau, pour que le fait soit révoqué en doute,

(1) Operti atque etiam oblisi pondere.

surtout si nous mesurons à quelles distances le simoun d'Afrique transporte le sable beaucoup plus dense du désert; mais, lorsque Procope à son tour racontera que dans une éruption postérieure le Vésuve envoyait des cendres jusqu'à Constantinople, on reconnaîtra que l'historien byzantin a trop écouté son patriotisme, et n'a pas voulu que la nouvelle capitale de l'empire le cédât en rien à l'ancienne.

Enfin ces noires vapeurs s'allégèrent et se dissipèrent comme une fumée ou comme un nuage. La cendre cessant de tomber, le jour revint, le soleil se montra même, mais jaunâtre et comme pendant une éclipse. Tout apparaissait changé à des yeux encore troublés : la campagne et les maisons étaient couvertes d'une couche épaisse qui ressemblait à de la neige, sauf la couleur. On retourna à Misène, la journée tirait à sa fin; on soupa et l'on passa la nuit entre l'espoir et la crainte, car les secousses du tremblement de terre se renouvelaient, quoique de plus en plus faibles.

Telles furent les impressions de Pline le Jeune : précisées par quelques explications, elles nous font voir clairement les phénomènes dont on fut témoin à l'extrémité du golfe de Naples. Nous y trouvons aussi une indication exacte du temps qu'a duré l'éruption, du moins dans sa violence. Le 23 août, à une heure de l'après-midi, paraît la colonne de fumée. Ce n'est que pendant la nuit que le tremblement de terre commence, il redouble vers le matin; la cendre tombe vers neuf heures le 24; elle cesse avant le soir, et les habitans de Misène, pendant la nuit du 24 au 25, ne ressentent plus que des oscillations du sol.

Suivons maintenant Pline l'Ancien, qui est parti le 23, la journée étant déjà avancée. Quoiqu'il eût ordonné aussitôt d'apprêter un navire léger et rapide, il avait été retardé. Les soldats de la flotte, en garnison à Retina, lui avaient envoyé un messager pour le supplier de venir à leur secours. Adossés au Vésuve, pris entre Pompéi et Herculanum, qui chacune étaient accablées par un désastre différent, ils ne pouvaient se sauver que par mer. Le préfet de la flotte fit appareiller alors des galères à quatre rangs de rames, parce qu'elles pouvaient contenir plus de monde, se proposant de recueillir non-seulement ses soldats, mais les Romains qui habitaient cette plage charmante. Ces contre-ordres et ces préparatifs divers demandèrent du temps. Ce ne fut que tard dans l'après-midi que Pline partit, se dirigeant droit vers Retina. A mesure qu'il approche, la cendre tombe sur ses vaisseaux plus épaisse et plus tiède (1); il

(1) Le mot *calidior*, dont se sert Pline le Jeune pour qualifier la cendre qui tombait, indique seulement qu'elle était tiède; autrement on n'aurait pas exposé les vaisseaux à un incendie certain.

s'y mêlait même des pierres ponces et des débris noircis par le feu. Soudain on est arrêté : on ne peut approcher du rivage. La mer n'a plus assez de profondeur, « soit qu'elle ait reflué, soit que la montagne l'ait en partie comblée par ses éboulemens. »

Ici il faut éclaircir le récit de Pline l'Ancien ou plutôt de ceux qui l'accompagnaient, car on ignore si les tablettes sur lesquelles il ne cessait de prendre des notes ont été rapportées à son neveu; Pline le Jeune, dans tous les cas, a pu consulter des centaines de témoins oculaires. La chute des cendres, des pierres ponces, des débris carbonisés, est confirmée par les fouilles de Pompéi; mais que signifie cette retraite de la mer? Pourquoi le rivage est-il devenu inabordable? Pourquoi les navires, au lieu d'entrer dans le petit port de Retina, doivent-ils rester au large et sont-ils exposés à toucher, faute de profondeur? Le Vésuve n'a pas encore rejeté assez de matière pour combler le fond de la mer; il n'y a eu ni éboulemens, ni coulées de lave. Évidemment il s'est produit un soulèvement de la côte bien plus fort que celui qui a été observé en 1861 par M. Sainte-Claire Deville, et qu'il supposait très judicieusement être l'effet des laves incandescentes répandues dans les anciennes fissures, se glissant sous les laves antérieures, les dilatant, les soulevant. Le sol s'est alors exhaussé, a déplacé le niveau des eaux, et rendu inabordables aux grands navires des lieux qu'ils pouvaient auparavant accoster. De là ce bas-fond subit, *vadum subitum*, qui arrête les galères romaines et les force à rebrousser chemin en abandonnant à leur triste sort les soldats de la flotte aussi bien que les habitans des villas. La mer ne s'était retirée que parce que le rivage s'était relevé, et parce que les coulées de lave des éruptions primitives étaient travaillées par l'action souterraine des laves de l'éruption présente. Il faut renoncer à peindre l'état de tous ces malheureux qui déjà probablement avaient donné l'assaut aux petits navires et aux barques tirées sur le rivage; repoussés par de plus vigoureux ou prévenus par de plus diligens qui avaient pris le large, ils s'étaient réjouis à la vue de la flotte de Misène. Leur joie fit place au plus profond désespoir lorsque la flotte s'éloigna sans avoir pu communiquer avec eux. Fuir sur Herculanum ou sur Pompéi, ce n'était que choisir le genre de mort; la plupart sans doute attendirent ce qui était inévitable.

Pline, ne pouvant aborder à Retina, se dirigea sur Stabies, située au pied du mont Lactarius. Dans ce temps-là, le golfe de Naples formait un repli beaucoup plus profond entre Stabies et Pompéi. Les matières vomies par le volcan et rejetées par les flots ont comblé ce repli et substitué une plaine fertile à ce qui était jadis la mer. La terre a gardé une surface d'une égalité qui rappelle le niveau des

eaux, et qui montre comment les dépôts successifs se sont formés. C'est ainsi que le golfe d'Utique a été comblé par les vases d'alluvion tandis que les sables allaient remplir et effacer les ports de Carthage. On prétend que des mâts de navire ont été trouvés enfouis au-delà de Castellamare, à plus de 500 mètres du rivage actuel : ce serait une indication de l'ancien port de Stabies. Pline s'était porté de ce côté, autant pour observer le Vésuve que pour secourir son lieutenant Pomponianus, qui résidait à Stabies avec une partie de la flotte. Pomponianus, voyant approcher le danger, avait chargé ses vaisseaux, et attendait pour s'éloigner que le vent cessât d'être contraire. Pline le trouve tout tremblant, l'embrasse, l'exhorte, le rassure par sa propre sécurité, prend un bain, soupe gaîment, ou du moins en feignant la gaîté. Quand la nuit fut venue, de larges flammes et comme de vastes incendies éclataient sur plusieurs points du Vésuve. Pline prétendit que c'étaient des maisons de campagne abandonnées et des villages où l'on avait eu l'imprudence de laisser des feux allumés. Il ne pouvait connaître ni les gaz inflammables qui prenaient feu au contact de l'air, ni la réverbération de la lave du cratère sur les nuées, ni les coulées de lave peut-être qui commençaient à déborder des fissures. Il se coucha, et dormit si profondément que ceux qui veillaient à sa porte l'entendaient ronfler.

Vers le matin, il fallut l'éveiller cependant. La cour qui précédait sa chambre se remplissait de cendre et de pierres ponces qui menaçaient d'obstruer bientôt toute la hauteur de la porte. On tint conseil; on se demanda s'il fallait s'enfermer dans les maisons ou gagner la campagne. Les secousses de tremblement de terre qui chassaient à la même heure les habitans de Misène forcèrent également ceux de Stabies à camper à ciel ouvert, tant leurs maisons, agitées par de fortes oscillations, semblaient sur le point de les écraser. Hors de la ville, il est vrai, la pluie de pierres était gênante; mais ces pierres étaient poreuses et légères, ne blessaient point, et l'on s'en garantissait en plaçant sur sa tête un oreiller attaché avec un linge ou une bandelette; cette simple précaution suffisait. Voilà certainement ce que firent à Pompéi tous ceux qui eurent l'heureuse inspiration de quitter la ville au lieu de s'enfermer chez eux. On remarquera aussi que la pluie de cendre et de pierres ponces commença le soir même à Retina, pendant la nuit à Stabies, le lendemain seulement à Misène; Misène ne reçut que de la cendre. Il est évident que si les matières lancées par le Vésuve eussent été incandescentes ou assez chaudes pour allumer des incendies, comme on l'a dit quelquefois, les Romains et les Stabiens n'auraient point songé à s'exposer à cette pluie en rase campagne. L'inconvénient était celui

de la grêle, quand elle tombe forte et mêlée de glaçons; encore la grêle a-t-elle beaucoup plus de densité.

Quoiqu'il fût l'heure où le jour recommence, la nuit la plus noire et la plus épaisse couvrait tout le golfe; on ne se conduisait qu'à force de torches et de lumières de tout genre. On se rend au rivage pour essayer de reprendre la mer : elle était grosse et contraire. Là, Pline fait étendre une voile sur la cendre, s'y couche, demande de l'eau fraîche et en boit deux fois. Tout à coup des flammes et une odeur de soufre qui précède les flammes mettent tout le monde en fuite et le forcent de se lever. Il s'appuie sur deux esclaves qui l'accompagnent, fait un effort et retombe mort. Il était asthmatique, nous dit son neveu, et sujet aux suffocations; mais cette faiblesse de poitrine ne suffit pas pour expliquer sa mort. Les flammes et l'odeur du soufre dénotent trop clairement une émission subite de gaz échappés de fissures. Ces gaz devaient être de deux sortes, le gaz acide sulfureux, mortel pour ceux qui le respirent, et le gaz hydrogène carboné ou carbure d'hydrogène, qui s'enflamme au contact de l'air. Par sa combustion, il dégage le gaz acide carbonique; celui-ci, plus pesant, retombe et est également mortel. C'est ainsi que dans l'éruption de 1861 on a vu les laves de 1794 se rouvrir et laisser échapper par leurs fissures des gaz combustibles qui prenaient feu aussitôt. Il faut en outre considérer que Pline était couché sur le rivage, et que du fond de la mer se dégageait probablement une grande quantité d'acide carbonique qui formait une couche de plus en plus épaisse sur la surface du sol. Pline l'Ancien a subi le sort du chien que l'on introduit dans la grotte voisine de Pouzzoles. Tant qu'on le tient en l'air, il respire aussi bien que les visiteurs; dès qu'on le pose à terre, il est asphyxié par l'acide carbonique, et, si les visiteurs se baissaient au lieu de se tenir droits, ils seraient également asphyxiés.

En se couchant, Pline alla au-devant du danger. Ses compagnons, qui étaient restés debout, purent s'échapper sains et saufs. Les esclaves qui l'assistaient n'éprouvèrent aucun mal, parce qu'ils se baissèrent à peine pour l'aider à se relever. Le hasard a de ces ironies : l'illustre naturaliste ignorait les phénomènes de la nature; ce savant ne savait pas que dans toute éruption les gaz émanés des coulées de lave et des fissures sont funestes aux êtres animés, et forment les couches inférieures de l'air parce qu'ils sont plus lourds que l'air. Il est mort parce qu'il s'est couché; s'il était resté debout, il aurait lui-même fait la relation de tout ce qu'il avait vu. Lorsqu'on revint trois jours après, le calme étant rétabli, on trouva, il est vrai, son corps intact et qui semblait dormir; mais on oublia sous la cendre les tablettes sur lesquelles il avait consigné des observations qui auraient été plus curieuses pour nous

qu'elles n'avaient été profitables pour lui-même. Son neveu semble avoir coordonné seulement les récits de ceux qui l'avaient accompagné.

II.

Après avoir écouté les témoins oculaires, il nous reste, pour entrer plus avant dans le drame du Vésuve, à consulter les victimes. Aucune relation n'existe, et nous sommes réduits à imaginer par induction ce qui s'est passé à Pompéi et à Herculanum; mais le sol et les fouilles ont fourni des documens dont l'archéologie doit savoir tirer parti : les squelettes et les cadavres ont une éloquence qu'il faut comprendre et traduire.

Dion Cassius avance qu'au commencement de l'éruption les Pompéiens étaient réunis dans le théâtre. Comme la restauration du théâtre n'était pas achevée, on a proposé de lire *amphithéâtre*; mais la rectification a peu d'importance. Que ce fût du théâtre ou de l'amphithéâtre, les spectateurs eurent le temps de se sauver et de regagner leurs maisons. On n'a trouvé dans le théâtre aucun squelette, et les fouilles de l'amphithéâtre n'en ont fait découvrir que deux, soit que des gladiateurs y eussent été retenus captifs, soit que leurs cadavres eussent été oubliés, soit que deux pauvres gens eussent cherché un refuge sous les voûtes qui supportent les gradins.

Quoi qu'il en soit, les Pompéiens furent avertis par la colonne de fumée qui s'élançait du Vésuve; ils la voyaient des rues, du forum, de leurs terrasses, elle était en quelque sorte sur leurs têtes. Tous auraient pu se sauver, s'ils étaient partis à temps. Les plus sages ou les plus timides se sont enfuis, les autres ont attendu l'événement, et la plupart de ceux qui ne savaient où trouver un autre asile s'enfermèrent dans leurs maisons. Qui peut dire ce qui s'est alors passé? qui peut calculer les inspirations imprévues de la peur et du désespoir? Bientôt les ténèbres qui se répandirent sur la campagne, les pierres qui tombèrent avec le fracas de la grêle sur les dalles de l'atrium et les tuiles de la toiture firent croire que le monde retournait au chaos. Quand on vit les cours et les rues se remplir, les colonnes et les murs se fendre par le tremblement de terre, la crainte d'être ensevelis vifs décida une nouvelle série de fugitifs à s'éloigner des lieux habités. Des oreillers, des étoffes repliées, protégeaient leur tête contre les projectiles qui pleuvaient sur eux. Des lampes et des torches éclairaient mal leur course aveugle. « Les citadins, nous dit Dion Cassius, fuyaient dans la campagne, les campagnards se réfugiaient dans la ville. » L'instinct irréfléchi avait pris la place de la raison, comme il arrive

dans les grandes calamités publiques. Il faut donc renoncer à deviner les plans ou les calculs d'une population affolée par la terreur.

L'examen du sol fait d'abord reconnaître que les phénomènes volcaniques qui ont perdu Pompéi étaient les mêmes que ceux qui ont perdu Stabies. Les pierres ponces recouvrirent la ville jusqu'à 4 mètres de hauteur; 1 mètre environ de cendre plus fine s'y ajouta. 2 autres mètres de cendres et de débris carbonisés qu'on voit ensuite sont des dépôts produits par les éruptions postérieures du Vésuve. Puisqu'en 1822 il est tombé un pied de cendre dans les rues de Castellamare, Pompéi, situé dans la même direction et voisine du volcan, a dû le même jour en recevoir plus encore. Du reste, de minces filons de terre végétale et de petites coquilles terrestres apparaissent entre les couches plus récentes, et prouvent que la culture avait repris ses droits dès que l'action de l'air et de l'humidité avait rendu les cendres fertiles. Ce serait donc sous une épaisseur de 15 pieds seulement qu'une ville entière, dont les maisons avaient plus d'un étage, aurait été ensevelie, et qu'une partie de la population aurait péri! Rien n'est moins vraisemblable, et il est évident que notre ignorance fait trop peu d'efforts lorsqu'elle simplifie à ce point le tableau. Une étude attentive est nécessaire pour analyser et pénétrer les causes de la mort d'un assez grand nombre de Pompéiens, de même qu'il faut une imagination patiente pour retrouver les traces de la destruction d'une cité qui n'a pas été aussi subite que nous le voulons croire. Nous ne nous occuperons aujourd'hui que des victimes; les ruines auront leur tour.

Il y a cent vingt-deux ans que les fouilles de Pompéi ont commencé; on estime que depuis ce temps l'on a retrouvé environ 600 squelettes. M. Fiorelli, dans un rapport adressé au gouvernement italien (1), constate qu'on en a recueilli 127 de 1846 à 1866, c'est-à-dire dans une période de vingt années. Comme les recherches ont été moins actives dans le siècle qui a précédé, il convient d'atténuer la proportion; au lieu d'une moyenne de 10 squelettes par an, on peut prendre une moyenne de 4 à 5 squelettes, soit un peu moins de 500 squelettes. On obtient de la sorte un chiffre aussi rapproché que possible de la vérité. L'on n'a encore déblayé que les deux cinquièmes de Pompéi; or, si dans ces deux cinquièmes on a constaté un total de 600 victimes, il est naturel que dans les trois autres cinquièmes on s'attende à en découvrir 900. En tout, 1,500 Pompéiens auraient péri, c'est-à-dire le dixième de la population, si on l'évalue à 15,000 âmes, — le huitième, si on la réduit au chiffre plus vraisemblable de 12,000.

Un tel désastre fournissait un vaste champ à l'observation. Si les

(1) *Scoverte archeologiche fatte in Italia*, del 1846 al 1866, in-8°, Naples 1867.

personnes qui ont dirigé les travaux d'excavation à diverses époques avaient pris des notes exactes, il est impossible que la position des corps, le lieu où ils se trouvaient, l'état des ruines ou du sol, toutes les circonstances en un mot, ne continssent pas quelque enseignement. De même que les magistrats, quand un crime a été commis, portent leur examen sur tout ce qui entoure le cadavre et constatent les détails les plus futiles, parce que ces détails peuvent dénoncer tout à coup le coupable, de même les ingénieurs et les archéologues qui ont exploré Pompéi nous apprendraient beaucoup, s'ils avaient décrit avec soin chaque découverte de ce genre. Il n'en est rien malheureusement, et je ne saurais dire quelle a été ma déception lorsqu'a paru l'*Histoire des antiquités de Pompéi* (1). M. Fiorelli avait eu la patience de copier les manuscrits qui avaient été rédigés depuis l'origine par les directeurs des fouilles ou les surveillans, car ils avaient l'habitude de constater jour par jour les découvertes faites par leurs ouvriers, et de dresser un inventaire des objets envoyés au musée de Portici. La publication de ces listes ou, si l'on veut, de ces carnets, si laborieusement préparée par M. Fiorelli, promettait les plus attachantes révélations. Dès l'an 1748, don Rocco Alcubierre, officier espagnol, puis Carl Weber, ingénieur suisse, plus tard Cixia, Corcoles, Perez-Conde, don Pietro la Vega, etc., concentrent entre leurs mains les rapports des agens qu'ils emploient. En faisant imprimer dans un ordre méthodique ces divers manuscrits, M. Fiorelli a rendu un nouveau service à la science, et il n'a pas dépendu de lui que ce service fût plus grand; mais les réflexions des auteurs sont si brèves et leurs désignations si imparfaites qu'on voit qu'ils obéissaient aux règles de l'administration bien plus qu'au désir d'instruire la postérité. On constatait, on n'étudiait point; on faisait des catalogues pour prévenir les vols ou les soupçons, on n'avait point souci de la curiosité des savans; on comptait les objets comme les intendans comptent les meubles du château qui leur est confié, et on ne les décrivait point.

Les squelettes figurent parfois dans l'inventaire, mais sans qu'on y attache d'importance, et sous une forme qui varie peu. « Le ... février 176..., on a trouvé : — *or*, une boucle d'oreille, trois monnaies; — *argent*, une bague; — *bronze*, deux vases, une fibule, un vase sans anse, une lampe; — *fer*, un râteau, une serrure, un battant de sonnette, sept clous; — *verre*, cinq carafes brisées, une bouteille, deux verres intacts, quinze boutons; — *ivoire*, une aiguille, une plaque sculptée; — *os*, un manche de couteau, un dé, un crâne avec des ossemens. » Cette énumération est plus ou moins longue, selon le nombre des objets; le mot squelette est substitué çà et là

(1) *Pompeianarum antiquitatum historia*, in-8°, Naples 1860.

aux mots crâne avec des ossemens; c'est tout ce qu'il faut attendre du *Journal des fouilles* pour nous éclairer sur le sort de la plupart des Pompéiens ensevelis sous les cendres. Du 23 mars 1748 au 14 juillet 1764, le texte est espagnol, et dès le 19 avril 1748 Alcubierre signale en ces termes la découverte du premier cadavre : « *Haviendose descubierto un muerto esta mañana entre el rapillo y la tierra*, un mort s'étant découvert ce matin entre la pierre ponce et la terre. » En 1764, la langue italienne remplace la langue espagnole; toutefois la brièveté est égale, surtout lorsqu'il s'agit des squelettes; il semble que le sujet répugne ou soit dédaigné, sauf quelques exceptions dont nous tirerons tout à l'heure parti. Même dans ces derniers temps, lorsque la passion archéologique arrive à son apogée, de 1853 à 1860 par exemple, les squelettes sont indiqués (1) sans qu'on paraisse songer à examiner dans quel rapport ils se trouvent avec les lieux, les terrains, les niveaux, etc. M. Fiorelli commence à donner quelques détails (2), et l'on en voudrait davantage. Le nouveau journal que rédigent les membres de l'école archéologique de Pompéi depuis 1868 est également beaucoup trop sommaire sur ce point (3), et j'adjure les jeunes savans qui secondent M. Fiorelli avec tant de zèle de ne point nous épargner à l'avenir de minutieuses descriptions.

Malgré les regrets que laisse ce laconisme, on peut rapprocher les observations faites par les *soprastanti* des diverses époques, et en tirer des conclusions sur le sort des Pompéiens. Plus d'un genre de mort les a décimés, et ces genres bien constatés suffisent pour nous éclairer sur la nature des phénomènes qui ont accablé particulièrement Pompéi. D'abord il faut écarter les images qui se présentent à l'esprit, la lave, le feu, les pierres pesantes lancées par le volcan; on ne trouve pas un centimètre de lave dans la ville : située sur un plateau, elle était à l'abri des coulées. Le feu a exercé si peu de ravages qu'il n'est dû évidemment qu'à des accidens très restreints. Ce n'est point le Vésuve qui a embrasé les maisons par ses projectiles, ce sont plutôt les lampes et les torches que des ténèbres prolongées avaient forcé de tenir allumées partout. Soit que les oscillations du sol eussent mis en contact des rideaux, des étoffes avec la flamme agitée, soit que les habitans de la maison se fussent enfuis sans prendre les précautions nécessaires, il y a eu quelques incendies partiels étouffés par les cendres qui remplissaient l'atmosphère et les pluies torrentielles qui alternaient avec les cen-

(1) *Pompeianarum antiquitatum historia*, t. II, pages 549, 595, 654, 655, 668, 672, 678, 679, etc.

(2) *Giornale degli Scavi di Pompei*, 1861, p. 16, 17, 94, etc.

(3) *Giornale degli Scavi, nuova serie pubblicata degli alumni della Scuola archeologica*, in-4°; voyez notamment p. 20 et p. 248.

dres. On ne doit pas attribuer à la combustion l'état des poutres, des linteaux et des bois qu'on retrouve abondamment à Pompéi. L'action du temps et de l'humidité les a lentement consumés, noircis, rendus pulvérulens; mais ils n'ont été ni réduits en cendre, ni carbonisés, ni même attaqués par le feu : les pilotis qu'on retire des lieux marécageux noircissent de même; cela est si vrai que les parties des poutres traversées par des chevrons et des clous ont été protégées par l'oxyde de fer et ont conservé leur couleur naturelle. Enfin les grosses pierres lancées par l'orifice du cratère retombent toujours sur les pentes du cône, et décrivent des paraboles trop courtes pour atteindre la plaine; quant à l'immense quantité de pierres ponces qui ont souvent 4 mètres d'épaisseur, elles sont si petites et si légères qu'elles auraient à peine meurtri le visage délicat d'un enfant; un oreiller ou un voile jeté autour du visage était une protection suffisante.

Trois causes ont été surtout funestes aux habitans : le tremblement de terre, leur réclusion volontaire ou forcée, les gaz plus lourds que l'air, qui retombaient sur le sol et les asphyxiaient.

Le tremblement de terre a été plus violent qu'à Misène, qu'à Stabies, qu'à Herculanum. La situation de Pompéi, sur d'anciennes coulées de laves et sur une fissure normale du volcan, l'exposait la première aux secousses qui accompagnaient l'éruption. De même qu'en 63, sous Néron, la ville avait été détruite, tandis qu'Herculanum et Naples n'étaient qu'à demi bouleversées, de même en 79, sous Titus, Pompéi fut agitée plus violemment que les cités voisines. Les ruines actuelles le démontrent sur tous les points. Certes les maisons n'ont pas été jetées à terre, et les rez-de-chaussée sont debout; mais les pierres ont été fendues par des oscillations qui les ont pour ainsi dire déchirées en deux, puis rapprochées. Les plus belles pierres des façades et les piliers des boutiques ont ainsi éclaté; les mosaïques et les dallages des maisons présentent des ondulations qui accusent tour à tour le soulèvement et l'affaissement du sol. Avec de tels mouvemens, il est impossible que les colonnes des portiques les plus élevés, les étages supérieurs de certaines maisons, des murs de clôture mal bâtis, n'aient pas été renversés.

En effet, on lit dans la relation des fouilles du 14 juin 1787 qu'on a trouvé huit squelettes sous les ruines d'une muraille, hors des portes de la ville. Un collier, des bracelets, une bague d'argent, étaient la parure des femmes qui étaient au nombre des victimes; une lanterne attestait que ces malheureux avaient fui en essayant de se guider au milieu des ténèbres. Le 5 mai 1818, on a recueilli pendant le déblai du forum deux squelettes, dont l'un était engagé sous une des colonnes renversées du temple de Jupiter;

il avait été évidemment écrasé par la chute du portique sous lequel il avait cherché un abri. Une visière de bronze était voisine, comme si le malheureux avait voulu protéger ainsi ses yeux contre la grêle de pierres ponces. Il semble qu'un autre Pompéien ait été écrasé par la chute de la statue équestre de Néron (1), qui était sur l'arc de triomphe de la rue de Minerve; son squelette a été trouvé à côté de cette statue, qui est en bronze, un peu plus grande que nature et fort laide. Dans l'intérieur de la célèbre maison du Faune, on a réuni les ossemens d'une femme sans pouvoir jamais découvrir son crâne, broyé sans doute sous les débris d'un étage écroulé, et plus facilement décomposé par l'humidité du sol. M. Fiorelli, en 1861, a constaté (2) la chute du premier étage d'une maison où les ossemens de deux personnes étaient brisés et dispersés parmi les débris. Du 18 au 23 janvier, en déblayant l'atrium, il découvrit encore le cadavre d'une femme atteinte sur le seuil du tablinum, au moment où elle fuyait avec ses objets les plus précieux. Ses bijoux étaient renfermés dans une cassette de bois revêtue d'incrustations: un collier composé d'amulettes de toute sorte, des épingles à cheveux en os, un fuseau, quatre flacons à parfums en verre. Une lampe de terre cuite, portant l'image d'un dauphin, était auprès d'elle et l'avait éclairée dans sa fuite. L'écroulement des parties supérieures du portique ou de la maison la fit périr.

Enfin, dans les derniers mois de l'année 1869, on déblayait une maison située au-delà de la rue de Stabies, et où le nom de l'esclave Thrason est tracé sur le stuc plusieurs fois, en grec, avec la pointe d'un couteau. Au fond du petit jardin de cette maison, au premier étage du gynécée, on a découvert onze cadavres, qu'on a essayé en vain de mouler; les débris des constructions et les racines d'arbres mêlées aux ossemens ont morcelé et fait tomber le plâtre versé dans cette immense cavité. On a recueilli des boucles d'oreilles, quelques bijoux, une longue chaîne d'or qui ressemble pour la façon aux chaînes étrusques, sept cents monnaies d'or et d'argent. Les habitans de la maison s'étaient tous réfugiés, avec ce qu'ils avaient de plus précieux, dans cet appartement élevé; ils s'y croyaient à l'abri des matières volcaniques qui remplissaient peu à peu le rez-de-chaussée; ils attendaient la fin de cette terrible épreuve. Une oscillation plus violente du sol a probablement fait écrouler le haut de la maison et la toiture; ils ont été écrasés.

La seconde cause de mort fut la réclusion forcée ou volontaire. J'appelle réclusion forcée celle des vieillards infirmes par exemple ou des malades abandonnés dans leur lit, celle des prisonniers ou

Pompeianarum antiquitatum historia, t. II, p. 86.
Giornale degli Scavi, 1861, p. 16 à 19.

des esclaves enchaînés par leurs maîtres. Dans l'impossibilité de fuir, oubliés par les vivans, éperdus eux-mêmes, ils furent soit étouffés par les matières qui obstruaient les portes et les fenêtres, soit noyés par les eaux qui s'infiltraient dans les caveaux et les souterrains, soit condamnés à mourir de faim. C'est ainsi peut-être que deux squelettes trouvés dans l'amphithéâtre sont ceux de deux gladiateurs captifs. Il n'y a point de doute pour ceux qu'on a trouvés à la caserne des gladiateurs, dans la prison même, à côté des ceps de fer qu'on a recueillis dans la même chambre, et dont ils étaient parvenus à se dégager (1). Deux squelettes de prisonniers qu'on a découverts dans la prison voisine du forum avaient encore les os des jambes pris dans les entraves fixes auxquelles les assujettissait une traverse de fer (2). Les chevaux dans leurs écuries, les chiens attachés dans leurs niches périrent de même. On a retrouvé très peu de squelettes de chevaux, sans doute parce que les chevaux ont aidé leurs possesseurs à s'éloigner plus vite du fléau. Dans l'auberge de la *voie des Tombeaux*, des ossemens de cheval ont été reconnus auprès d'un mors et d'un reste de char. Il ne faut oublier non plus ni les tortues, qui se promenaient librement dans les jardins, ni les poulets familiers, ni la chèvre qui avait sauté dans un four ouvert, et qui y fut enterrée par les pierres ponces. Chose singulière, les chats avaient tous disparu, avertis par leur instinct.

J'appelle réclusion volontaire celle des gens insoucians ou timides qui s'enfermèrent, crurent que des portes solidement jointes étaient une protection suffisante, et attendirent que la pluie de pierres cessât, de même que la neige, la grêle, l'orage, qui n'ont qu'une courte durée. De plus sages prirent même des provisions. C'est ainsi que derrière la maison d'Épidius Sabinus on a vu dans une chambre (3), à côté d'un squelette, les os d'un petit animal et un vase de terre qui avait contenu quelques mets; c'est ainsi que dans une maison située près du *Vicolo Storto* (4) on a remarqué des os de poulet auprès de sept squelettes qui étaient vraisemblablement ceux des esclaves de la maison, car ils étaient dans la chambre à gauche de l'atrium. Les tortures des malheureux qui se condamnèrent à une telle captivité, et qui s'aperçurent trop tard du sort qui les attendait, durent être atroces. Murés vifs par les pierres et les cendres, comme Pline avait failli l'être à Stabies, ils furent peu à peu ensevelis. Les plus heureux furent noyés par l'irruption subite des pluies torren-

(1) *Pompeianarum antiquitatum historia*, t. I, p. 197. Ces ceps sont aujourd'hui au musée de Naples.

(2) Dyer, *Pompei*, édition de 1868, p. 100.

(3) 8 mars 1869.

(4) 12 mars 1868.

tielles et des cendres qu'elles entraînaient à travers la couche de pierres ponces comme à travers un tamis; mais cette mort plus rapide n'échut qu'aux Pompéiens descendus dans des souterrains et des lieux bas : c'est l'histoire de ceux qui s'étaient abrités dans les belles caves de la maison de Diomède, et qui seront tout à l'heure l'objet d'une description spéciale. Les plus misérables au contraire furent ceux qui s'étaient ménagé une retraite si sûre et si impénétrable qu'ils ont eu le temps d'y souffrir la faim et une lente agonie. Le 30 août 1787, un corridor solidement voûté, clos à ses deux extrémités, a été reconnu vide. Ni les pierres ponces, ni les cendres délayées par l'eau n'y avaient pénétré. Dans ce corridor gisaient dispersés les os d'un homme. Ces os avaient été traînés à des places différentes; ils avaient été rongés aux jointures, non par le temps, mais par la dent d'un carnivore. En effet, on remarqua bientôt le squelette d'un chien captif avec son maître. Le maître était mort de faim le premier; le chien avait mangé le cadavre, prolongé sa vie, et était mort à son tour. Qui peut dire aussi ce qu'a souffert le marchand mal inspiré qui se réfugia dans sa boutique, fortement close, sous l'image peinte d'Hercule Vainqueur (1), avec son pécule composé de cinquante-sept monnaies d'argent (trente-sept étaient des monnaies consulaires)?

La troisième cause fut le dégagement des gaz impropres à la vie. Ces gaz sont de trois sortes, le gaz acide chlorhydrique, l'acide sulfureux, l'acide carbonique; tous les trois sont plus lourds que l'air, tombent sur le sol et asphyxient ceux qui les respirent. J'ai expliqué déjà comment ils émanent des laves incandescentes et sortent des fissures qui rayonnent normalement du Vésuve. Pompéi, située sur une de ces fissures, est sujette, dès que le sol s'émeut, à ces redoutables émanations; elles se répètent souvent, même de nos jours, et l'on sait que dans certaines parties de la ville, notamment dans le quartier plus bas des théâtres et du temple d'Isis, il serait dangereux de se coucher, parce qu'on respirerait de l'acide carbonique. Dans les fouilles, on est parfois arrêté par ces gaz méphitiques, que les Italiens appellent *mofeta*, qui proviennent non de la décomposition des corps animés, mais du feu souterrain ou des laves, et qui s'échappent par des fentes profondes et inconnues. Les égouts de Pompéi n'ont pu encore être déblayés, quoiqu'on espère y trouver des objets précieux entraînés par les torrens de cendres et de pluies, parce que des gaz s'en dégagent aussitôt qui renversent les ouvriers.

Le 1er février 1812, sur la voie antique qui reliait Pompéi à Her-

(1) Fiorelli, *Giornale degli Scavi*, 1861, p. 94.

culanum, on a ramassé trois squelettes, à l'endroit même où le 11 janvier on en avait trouvé deux autres avec cent vingt-sept monnaies d'argent et soixante-neuf monnaies d'or. Un des squelettes était étendu sur le ventre, les bras ouverts, les pieds tournés vers la ville; un autre était sur le dos, les bras également étendus; le troisième était tourné vers le Vésuve. Évidemment ces malheureux ont été atteints en pleine fuite, tenant dans leurs mains leur petite fortune; foudroyés, ils ont eu à peine le temps de lever les bras, de tourner sur eux-mêmes, et sont tombés à droite, à gauche, selon le caprice de leur dernière convulsion; un d'eux a même aussitôt mordu la terre. Un courant de gaz les avait surpris, entourés, asphyxiés. Déjà au siècle précédent, le 29 octobre 1774, on avait recueilli plus près de la porte d'Herculanum, mais toujours sur le chemin, trois Pompéiens, tués également par une suffocation subite; les monnaies qu'ils avaient emportées avec eux étaient enveloppées dans un morceau de toile encore reconnaissable.

En général, on peut affirmer que tous les cadavres retrouvés à 3 ou 4 mètres au-dessus du sol antique, entre la couche épaisse de pierres ponces et la couche beaucoup plus mince de cendres qui était tombée après les pierres ponces, sont des cadavres de fugitifs attardés. Ils avaient attendu que la pluie de pierres qui les effrayait cessât; dès qu'elle avait cessé, ils avaient pris à la hâte quelques objets précieux et s'étaient sauvés, secouant la cendre qui ne s'attachait point à leurs vêtemens, et couvrant leur bouche et leurs narines d'un voile ou d'un coin de leur manteau; mais tous ceux qui rencontraient une colonne de gaz acide sulfureux ou de gaz acide carbonique errant lourdement sur le sol tombaient aussitôt. On peut s'assurer par la relation des fouilles qu'ils n'ont été victimes ni de la chute d'une construction renversée sur la voie par le tremblement de terre, ni de la chute d'un projectile incandescent lancé par le volcan. Un ennemi invisible les a frappés au passage; cet ennemi, c'est la *mofeta*, c'est-à-dire un des gaz qui flottaient en nappes peu épaisses sur le sol, mais qui redoublaient d'épaisseur dans les rues étroites, dans les parties basses de la ville et dans les vallées. Telle a été la mort des Pompéiens dont les restes ont été reconnus le 9 novembre 1786, le 7 juin 1787 (quatre anneaux d'or étaient aux doigts du squelette et auprès de lui un petit enfant), le 13 mai 1795 (1). Ces derniers étaient plus riches; ils étaient morts, le mari en serrant contre sa poitrine dix-neuf pièces d'or et quatre-vingt-onze pièces d'argent qu'on a retrouvées enfoncées dans ses côtes,

(1) Voyez l'*Histoire des antiquités de Pompéi* publiée par Fiorelli, et le *Journal des fouilles* aux dates citées.

la femme en laissant échapper une grosse enveloppe de toile où elle avait noué à la hâte quatorze bracelets, des anneaux d'or, des boucles d'oreilles d'or et des bijoux de moindre importance. M. de Clarac signale (1) un corps situé de même entre les pierres ponces et la cendre et découvert le 12 mai 1812; à côté de lui, dans une grosse toile étaient enveloppées huit pièces d'or, trois cent soixante monnaies d'argent, quarante-deux monnaies de cuivre. Dans ces dernières années, on a constaté derrière le Vicolo de Modestus la mort de quatre individus qui étaient tombés dans leur fuite, emportant avec eux cinq bracelets, deux boucles d'oreilles, deux bagues avec chaton, un plat d'argent, trente-deux monnaies, un candélabre, un vase de bronze.

Ces constatations sont déjà assez difficiles à bien établir, vu la brièveté des descriptions du *Journal des fouilles*, pour qu'on doive s'interdire de pousser plus loin les hypothèses. Chercher par quelles raisons les victimes dont nous signalons les restes ont été déterminées à demeurer ou à fuir, faire la part de la terreur, de la cupidité, de l'amour, du dévoûment, du désir de la vengeance, tout cela serait œuvre d'imagination pure. Il serait plus près peut-être de la vérité, celui qui attribuerait le rôle principal au trouble des esprits, aveuglés par les ténèbres et stupéfiés par le désordre des élémens. On a vu, dans d'assez faibles tremblemens de terre, l'effet électrique des secousses agir sur les cerveaux les mieux faits; des hommes d'ordinaire très sensés extravaguaient, les gens graves prenaient les précautions les plus ridicules, les animaux eux-mêmes restaient dans une sorte de torpeur ou fuyaient le poil hérissé. Prétendre reconstruire cette série de drames domestiques est une chimère; les romanciers s'y sont suffisamment exercés. Cependant, si les romanciers ont toute liberté pour inventer, il n'en est pas de même des historiens, qui ne doivent enregistrer que des faits certains ou probables. Pompéi a inspiré quelques légendes qui n'ont pas été discutées parce qu'elles étaient touchantes, et qui ont cours parce que la mémoire les retient sans effort. Il faut avoir le courage de rejeter ces fantaisies non-seulement parce qu'elles sont contraires à la vérité, mais parce qu'elles peuvent fausser parfois les idées qu'on doit se faire sur l'état de la cité. J'en citerai un exemple.

Auprès de l'arc à trois baies qui débouche de la ville sur la voie des Tombeaux est une niche profonde. Depuis bientôt un siècle, on raconte et les voyageurs redisent que c'était la guérite d'un factionnaire, qu'un brave soldat montait la garde à la porte de la ville au

(1) Clarac, *Pompéi*, p. 5.

moment de l'éruption, qu'il n'a pas voulu déserter son poste, qu'il s'est laissé enterrer vif, tenant toujours ses armes. Si ce récit était vrai, il en résulterait que Pompéi était une ville fortifiée sous l'empire, qu'elle avait des portes qui la séparaient du faubourg où s'était établie la colonie romaine, et qu'elle avait des soldats, ce qui serait contraire à tous les résultats constatés par la science, car les fortifications avaient été détruites en partie, la colonie et l'ancienne ville osque communiquaient librement, jour et nuit, par le grand arc qui ornait l'ancienne entrée, et l'on n'a jamais trouvé à Pompéi ni un soldat ni une arme de guerre. Les casques, boucliers, brassards, cuissards, qu'on montre au musée, servaient aux gladiateurs dans les jeux publics; ils sont d'une pesanteur, d'une richesse et d'une forme qui ne laissent aucun doute sur leur destination. Que l'on consulte le *Journal des fouilles*, et l'on sera convaincu que cette légende est absolument dénuée de fondement, qu'il n'a été recueilli à cette place ni armes ni ossemens, et qu'on a simplement signalé l'inscription funéraire qui se lit encore aujourd'hui sur un cippe dressé dans le fond de la niche : *Cerrinus Restitutus, prêtre d'Auguste*. La guérite du factionnaire est un tombeau.

De même l'épisode de la mère qui s'est réfugiée avec ses trois petits enfans dans l'exèdre peinte qu'on voit plus bas sur la même route, la piété du personnage qui est venu offrir un sacrifice et périr dans le triclinium d'un tombeau, la tendresse des deux amans qui ont voulu mourir ensemble et dont les squelettes étaient encore entrelacés, sont de pures inventions, non-seulement dénuées de preuves, mais démenties par le silence de ceux qui ont fait les fouilles et les ont décrites. L'histoire des trois prêtres d'Isis n'est pas moins fantastique; mais du moins elle repose sur quelques détails vrais. Ces prêtres ont été surpris, dit-on, pendant leur festin; l'un est mort à table, l'autre a percé deux murs à coups de hache (vains efforts!), le troisième s'est enfui jusqu'au forum triangulaire avec les objets du culte et a succombé à son tour. L'origine de ces fables est très modeste. Ce sont d'abord les débris d'un récent sacrifice et des os de victimes observés par ceux qui ont déblayé le temple d'Isis (1); ensuite ce sont des trous faits avec une pioche dans les murs d'une maison voisine ; ces trous, semblables à ceux qu'on observe dans beaucoup d'autres maisons, ont été faits non par un prêtre, mais par les Pompéiens, lorsqu'ils sont revenus, après le désastre, chercher ce qu'ils avaient oublié de précieux : ils passaient ainsi d'une chambre à une autre plus vite que s'ils eussent enlevé méthodiquement les cendres qui remplissaient les cours et les com-

(1) Le 8 juin 1765. (*Pompeian. ant. historia*, t. I, p. 172.)

munications régulières entre les diverses parties de leurs habitations; mais il n'y avait point de squelette qui attestât l'effort d'un fugitif devant les murs percés. Ce n'est qu'au forum triangulaire qu'on a reconnu en effet, en 1812, auprès des squelettes écrasés sous la chute du portique, une lame d'argent sur laquelle étaient gravées les figures de Bacchus et d'Isis, un sistre, un petit seau orné de bas-reliefs relatifs au culte d'Isis (1). La jambe de l'un des squelettes portait encore un anneau d'argent et un anneau de bronze plus grand.

Dans toute étude historique, les fables doivent être rejetées; mais elles paraissent surtout puériles dans un sujet où la vérité suffit si bien pour émouvoir. Qu'y a-t-il, par exemple, de plus touchant que le sort des malheureux qui se sont réfugiés dans le souterrain de la maison de Diomède? Qu'y a-t-il de plus éloquent que les cadavres rencontrés par les ouvriers de M. Fiorelli sur la voie publique, et moulés par la cendre pendant leur agonie même?

On sait que la maison de Diomède est appelée ainsi parce qu'on a trouvé à peu de distance, sur la voie des Tombeaux, une inscription funéraire qui portait le nom de Marcus Arrius Diomedes; on a voulu que le tombeau et la maison la plus voisine appartinssent au même propriétaire, et comme cette habitation avait un jardin plus grand que les habitations de l'intérieur de Pompéi, on en a conclu que c'était une maison de campagne. Il est au contraire très probable que cette demeure était celle d'une famille romaine venue avec la colonie de Sylla ou d'Auguste, qu'elle faisait partie du quartier ajouté à la ville osque sous le nom de *Pagus Augusto-Felix*, et qu'elle avait été destinée non pas aux douceurs de la villégiature, mais au commerce très actif d'un marchand en gros. Ce marchand, qui approvisionnait les petites boutiques sans caves de la ville, avait fait construire trois immenses caves sur les trois côtés de son jardin (*xystus*), et ses amphores pleines de vin et d'huile y étaient rangées (2), le pied dressé dans le sable; mais, comme cette démonstration ne peut se faire sans entrer dans beaucoup de détails, acceptons ici le nom consacré de *maison de Diomède*.

Le 12 décembre 1772, le directeur des fouilles fit déblayer l'entrée du souterrain et retirer les cendres qui le remplissaient dans toute sa hauteur. A peine se fut-on avancé, qu'on découvrit dix-huit squelettes d'adultes, un squelette de jeune garçon et celui d'un

(1) Ernest Breton, *Pompeia*, 3e édit., p. 150.

(2) Comme on était au mois d'août, la récolte du vin et de l'huile n'était pas encore faite. C'est pourquoi l'on n'a trouvé qu'une centaine d'amphores dans un cellier qui en pouvait contenir plusieurs milliers.

tout petit enfant. Ces vingt personnes avaient cherché un abri dans des celliers bien connus, dont la solidité défiait les pierres ponces, le tremblement de terre et la chute même de la maison ; elles s'étaient maintenues instinctivement près de la porte, soit pour entendre ce qui se passait au dehors, soit pour se tenir prêtes à profiter des circonstances favorables. En effet, tant que les pierres et les cendres tombèrent, elles avaient été à l'abri ; elles se laissèrent même ensevelir dans leur asile par cette montagne qui obstruait les portes et tous les accès ; bientôt sans doute on viendrait à leur secours. Ce qui les perdit, ce furent les pluies torrentielles qui accompagnèrent et suivirent l'éruption. L'entrepôt de Diomède n'était qu'aux deux tiers construit sous la terre ; la partie supérieure, comme celle de nos sous-sols modernes, prenait du jour sur le jardin par une série de soupiraux grands et réguliers. Quand les pluies commencèrent à s'infiltrer à travers les 4 mètres de pierres volcaniques qui remplissaient les jardins, elles se précipitèrent par tous ces orifices, entraînant les cendres, la terre, les parties fines et légères qu'elles rencontraient dans ce dépôt subit du volcan. Les misérables captifs furent entourés, terrifiés, noyés par cette inondation imprévue de boue liquide, qui montait, montait avec une rapidité qu'on ne peut décrire ; à un moment donné, la vase remplit si bien le souterrain que l'eau, plus légère, fut expulsée à son tour. C'est ainsi que se déposent les terrains d'alluvion. Or ce fut non pas en quelques jours, mais en quelques heures que dut s'accomplir cette lugubre opération, car si les infiltrations s'étaient produites lentement, pendant des mois et même des années, comme dans les tombeaux de Carthage ou dans certaines catacombes de Rome, les cadavres se seraient décomposés, et le sol n'aurait gardé d'autre empreinte que celle de squelettes ou de lambeaux de chair corrompue ; mais les corps des victimes ont été moulés par les cendres délayées et aussitôt tassées avec autant de finesse que par le plâtre d'un sculpteur. Il s'est formé ce que les artistes appellent un *bon creux* où les formes et l'embonpoint des hommes, les seins des femmes, ont été reproduits au moment même de l'agonie ou de la mort, — par conséquent dans leur intégrité, je dirais presque dans leur fraîcheur. Les vêtemens ont laissé leur marque, accusant la finesse ou la grossièreté du tissu. La qualité de la cendre volcanique (pouzzolane), qui donne un si excellent mortier, la pression des couches superposées, ont fait durcir ce moule naturel ; il a résisté au temps, tandis que les cadavres, subissant la loi générale, s'affaissaient, se consumaient, et finissaient par ne laisser que des ossemens blanchis sous cette carapace conservée pour édifier la postérité.

Hélas! les artistes ou les savans qui assistèrent à la découverte n'eurent pas l'idée de profiter d'une telle fortune, d'arrêter les ouvriers, de refermer la brèche qu'ils avaient faite, et de verser dans les cavités qui s'offraient du plâtre délayé. Ils auraient ressuscité ainsi ce monceau de victimes, et nous auraient gardé l'image d'un drame autrement saisissant que le tableau des *Massacres de Scio* ou du *Naufrage de la Méduse*. Une inspiration aussi simple ne leur vint pas, ils se contentèrent de couper seize morceaux de terre où l'empreinte était plus jolie, de mouler des seins de femme qu'on exposa sous une vitrine du musée, d'envoyer à Portici des crânes qui avaient encore leurs cheveux, et tout fut démoli pour être emporté dans des hottes! On avait fait toutefois quelques observations intéressantes. La plupart des morts avaient sur la tête des étoffes épaisses qui descendaient sur leurs épaules; c'étaient les capuchons qu'ils avaient mis avant de quitter leurs demeures afin de se protéger contre la chute des pierres ponces. Deux jambes semblaient couvertes de longs caleçons, ce que nous verrons confirmé par des recherches récentes. Plusieurs étaient sans souliers, d'autres n'avaient que des chaussures grossières, et la qualité de leurs vêtemens dénonçait des esclaves ou des gens pauvres. Toutefois une femme plus riche et plus élégante fut reconnue à la finesse des tissus qui avaient laissé également leur empreinte sur la cendre avant d'être consumés par le temps et par l'humidité. Auprès d'elle furent retrouvées 28 monnaies, 2 bracelets d'or, un collier avec une bulle, des bagues avec des pierres gravées, etc. (1). On ne manqua pas de dire que c'était la fille de Diomède.

Des exhalaisons méphitiques (*mofeta gagliardissima*) arrêtèrent tout à coup les travailleurs. Il fallut fuir jusqu'à ce qu'on pût aérer ce lieu dangereux. On reprit les fouilles au dehors, afin de dégager le jardin et les soupiraux des celliers. En faisant ce travail, on recueillit des ossemens humains à des places diverses. Le *Journal des fouilles* ne fait guère que les indiquer : on peut le consulter en se référant aux dates suivantes : le 6 février 1773, un squelette fut trouvé sous la première couche de cendres, auprès de lui 1 pièce d'or, 4 boucles d'oreilles communes et 43 monnaies consulaires d'argent avaient été enveloppées dans un morceau de jonc tressé; le 13 février, à côté d'un autre squelette gisait dans une chambre presque vide celui d'un petit enfant portant au doigt une bague d'or; le 20 février, ce sont quatre squelettes qui apparaissent, l'un d'eux avec une bague de fer; le 29 mai, un nouveau squelette atteste qu'un

(1) Le détail des objets recueillis dans ce souterrain est donné par les inventaires manuscrits que M. Fiorelli a publiés, t. I, p. 268 et 269.

malheureux a cherché un abri dans le corridor qui mène au jardin, peut-être était-ce le jardinier, car il a été suivi par la chèvre favorite, sa clochette de bronze au cou; enfin le 30 juillet 1774, le 21 octobre et le 5 novembre de la même année, d'autres victimes sont reconnues soit dans les habitations voisines, soit sur la voie publique : on a compté de ce côté plus de trente-trois cadavres. Il est évident que le faubourg de Pompéi a été le théâtre de grandes douleurs. Pris entre Pompéi, que secouait le tremblement de terre, Oplonte et Herculanum, qu'accablait un désastre plus effroyable encore, et le Vésuve, qui menaçait de tout ensevelir, les pauvres gens qui n'avaient pu ni monter sur des barques ni fuir à temps vers les montagnes de la côte opposée, attendirent éperdus une mort qui les poursuivait sous tant de formes. Ceux qui s'étaient réfugiés dans les celliers de Diomède périrent noyés; ceux qui restaient au rez-de-chaussée, montaient aux étages supérieurs, ou couraient sur la couche de pierres ponces qui recouvrait la voie publique, furent asphyxiés la plupart par les gaz que leur pesanteur portait naturellement dans cette vallée, car la descente est rapide depuis les murs de Pompéi jusqu'à la maison de Diomède. Enfin le tremblement de terre fit le reste.

Si nous nous transportons par la pensée dans un autre quartier de la ville, du côté des bains découverts il y a dix ans et de la rue de Stabies, des révélations inattendues prêtent à notre enquête un intérêt tout à fait dramatique. On déblayait une ruelle qui était désignée alors sous le nom de *vicolo del tempio di Augusto*, et qu'on appelle aujourd'hui *vicolo dei Scheletri*. Le 5 février 1863, M. Fiorelli fut averti que les ouvriers avaient rencontré une cavité au fond de laquelle apparaissaient des ossemens. Inspiré par un trait de génie, car, si simple que fût l'idée, personne ne l'avait eue avant lui, M. Fiorelli arrêta les travaux, fit délayer du plâtre qu'on laissa couler dans cette cavité et dans deux autres qu'on avait observées plus loin. Lorsqu'elles furent remplies et que le plâtre eut eu le temps de se durcir, on enleva avec précaution la croûte de cendres, et l'on vit les moulages de quatre cadavres aussi exacts que des moulages faits d'après des statues : un homme, une femme, deux jeunes filles, dont l'une était presque un enfant, avaient été foudroyés sur la voie publique, et reposaient sur la couche de pierres ponces qui recouvrait déjà la rue de 4 mètres d'épaisseur. Évidemment ils avaient attendu la fin du déluge de pierres, cachés dans leurs maisons. Aussitôt que cette grêle avait fait place à une pluie de cendre fine plus supportable, ils étaient sortis par les fenêtres ou par les terrasses, et s'étaient acheminés péniblement à travers les ténèbres sur un sol mobile où leurs pieds s'enfonçaient. Tout à coup ils ren-

contrèrent une colonne de gaz sulfureux ou de gaz acide carbonique, et tombèrent asphyxiés. La mort fut subite, la cendre recouvrit leurs cadavres encore chauds, et modela leurs contours.

Plus tard, en 1868, M. Fiorelli put renouveler cette opération sur un corps trouvé dans une chambre de la maison de Gavius Rufus, à gauche de l'atrium. C'était un homme; malheureusement il était étendu sur les pierres ponces, dont les aspérités et les interstices sont rebelles à l'empreinte. Tombé sur la face, il ne montre aujourd'hui qu'une tête provocante et terrible, presque entièrement dépouillée de chair, les dents serrées. Ses deux mains crispées paraissent étreindre encore le sol et s'y enfoncer pendant une dernière convulsion. L'agonie a été douloureuse; elle a une éloquence cruelle, on y croit assister. Le cadavre est en grande partie nu, du moins la tunique est remontée pendant la lutte suprême, et s'est enroulée sur le dos. La jambe droite, seule reproduite par le moulage, est nerveuse, tendue, bien faite. Une bague de cuivre est encore passée au petit doigt de la main.

Les quatre cadavres découverts en 1863 sont mieux conservés, parce qu'ils reposaient sur la cendre et non sur les pierres ponces. Le premier est celui d'une femme tombée sur le dos. Bien que ses traits soient peu distincts, on reconnaît qu'elle a souffert et qu'elle a été étouffée. Son visage cherche l'air, et sa tête semble se soulever vers le ciel. La main droite crispée s'appuie sur la terre; le bras gauche veut repousser un ennemi invisible; tout annonce la suffocation. Une tresse de cheveux forme une couronne autour de la tête. La poitrine est maigre ou plutôt aplatie, comme il est naturel chez une personne renversée sur le dos, et dont les seins sont pressés par une couche de cendres plus lourde d'heure en heure. Les manches de la tunique s'attachent par des courbes harmonieuses; mais les doubles boutons de verre qui retenaient chaque arc de cercle sont tombés quand l'étoffe a été consumée par le temps (1). Pour mieux fuir, la malheureuse avait relevé ses vêtemens, qui forment un paquet sur le ventre et font paraître la taille et les hanches plus fortes. On dirait même, au premier aspect, qu'elle est enceinte. Les cuisses sont recouvertes d'une étoffe fine qui constitue un véritable caleçon. Ce qu'on avait cru remarquer sur les empreintes du souterrain de Diomède devient ici un fait certain. En y réfléchissant, le costume antique était si transparent chez les femmes, si court chez les hommes, si sujet aux accidens de la vie en plein air, que le caleçon ou un équivalent étaient nécessaires pour que la pudeur ne fût pas à chaque instant blessée. La sculpture n'avait point à

(1) On sait qu'on retrouve à Pompéi des milliers de boutons de ce genre.

tenir compte du caleçon, qui disparaissait sous le costume; toutefois, sur la colonne Trajane, on était déjà averti que les soldats romains en portaient; à Pompéi, on constate que même les esclaves et les femmes du peuple avaient ce vêtement qui surtout alors était indispensable.

Pour achever de décrire notre Pompéienne, ajoutons qu'elle est grande, élégante, que sa jambe gauche, mieux rendue par le moulage, est bien prise et charmante, que le pied est admirablement cambré, qu'il est encore chaussé, que, pour marcher sur les pierres et les ruines, elle avait pris, parmi ses brodequins, ceux dont la semelle était plus forte. Une bague d'argent est à son doigt. Auprès d'elle, on a ramassé des boucles d'oreilles, un miroir d'argent et une statuette, faite d'un seul morceau d'ambre, représentant un petit amour. Ce petit amour est enveloppé d'un manteau; sa chevelure forme sur le front trois rangs de boucles, et retombe nouée sur le dos d'une façon qui rappelle tout à fait les perruques à la Voltaire. Un bagage aussi singulièrement choisi dans un péril suprême, le voisinage d'une maison de prostitution, ont fait supposer que cette femme, coquette et habitant un quartier mal famé, était une courtisane. Les preuves sont légères; laissons en paix, non pas les morts qu'il nous faut interroger toujours, mais leur mémoire.

Les trois autres cadavres étaient tombés en deux endroits différens. En avant marchait en éclaireur un homme d'un certain âge, le père peut-être des jeunes filles qui le suivaient, et qui sont mortes ensemble. Il tenait à la main les boucles d'oreilles de ses deux compagnes, quelques pièces de monnaie et la clé de la maison. Il est de basse condition, car il ne porte qu'une bague de fer au doigt. D'une taille au-dessus de la proportion ordinaire, il n'a pas loin de 6 pieds. Ses pommettes sont saillantes, ses sourcils très marqués; sa bouche, surmontée de moustaches, lui donne l'air d'un vieux soldat; les lèvres semblent faire un effort pour respirer, les paupières sont intactes, et les yeux ouverts comme s'il souffrait encore. Renversé sur le dos, ce géant a voulu se relever en s'appuyant sur le coude, et il a ramené sur sa tête un coin de son manteau pour se protéger soit contre la cendre, soit contre le gaz qui l'étouffait. L'expression est bien celle de la suffocation; ainsi dut mourir Pline. Le manteau couvre la poitrine et le bras droit, tandis qu'un paquet d'étoffe sur le nombril annonce qu'il avait relevé ses vêtemens pour être plus leste. On voit donc ses jambes, maigres et vigoureuses, une sorte de caleçon collé à la peau, et des souliers garnis de gros clous.

Mais le spectacle le plus touchant ce sont les deux sœurs, qui couraient à quelques pas derrière ce colosse, se soutenant l'une

l'autre, respirant le même poison, s'affaissant du même coup et mourant les pieds enlacés. La plus âgée s'est couchée sur le côté, comme pour dormir. Deux anneaux de fer passés à ses doigts attestent sa pauvreté, son oreille écartée et large son origine prolétaire. Sur les cuisses, on reconnaît un caleçon assez fin; au contraire l'étoffe du reste des vêtemens est grossière, déchirée par places, mais elle laisse voir des chairs fermes et polies, des contours d'un réalisme presque embarrassant qui rappelle le modèle dans l'atelier. C'est bien une femme nue qu'on tient sous son regard, et l'on serait exposé à rougir, si la nudité n'avait pour voile tant d'infortune, si l'indiscrétion n'était purifiée par la pitié. L'autre jeune fille n'avait pas encore quatorze ans : elle est tombée sur le ventre, en étendant ses bras comme une protection ou comme un oreiller. Une main crispée atteste la souffrance, l'autre main tient serré sur le visage un pan de robe ou un mouchoir, comme si elle avait espéré se préserver du souffle méphitique; ses deux pieds battent l'air, pris dans les plis de la tunique; on voit cependant se dégager un soulier de drap brodé, à quartier, déchiré sur un côté. Son petit corps si tendre est déjà séduisant; de beaux reins, des épaules justes et bien prises, une grâce naissante, rappellent la *Joueuse d'osselets* ou la *Nymphe à la coquille;* la coiffure est celle des Italiennes de la montagne, une natte ramenée sur le milieu du crâne. Ce tableau pathétique est un drame tout entier. Il ne faut songer ni aux momies serrées dans leurs bandelettes et pétries de bitume, ni aux figures de cire imitées avec une odieuse exactitude. C'est un groupe d'un mouvement vrai, d'une expression saisissante; la nature a été moulée sur le vif, entre l'agonie et la mort; les attitudes et une naïveté imprévue de composition feraient réfléchir les plus grands artistes.

Ah! si depuis un siècle les prédécesseurs de M. Fiorelli avaient moulé ainsi tous les cadavres qui se présentaient dans des conditions favorables, s'ils avaient sondé les cavités et les avaient remplies de plâtre avant de les détruire, on aurait un musée anthropologique qui révélerait tout ce qu'on souhaite de savoir sur la race, la beauté, le costume, le sort des habitans de Pompéi. Les circonstances qui ont causé ou accompagné leur mort étant rapprochées, on pourrait reconstituer l'histoire de ce désastre qui a étonné le monde. Tout n'est pas désespéré : il est encore possible de faire ces études méthodiques, et même dans un sol qui s'y prête mieux que celui de Pompéi; j'essaierai de le montrer prochainement.

BEULÉ.

LUÇON ET MINDANAO

RÉCIT ET SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS L'EXTRÊME ORIENT.

Un voyage aux extrémités de l'Asie est devenu chose si facile, qu'on parle aujourd'hui d'aller en Chine ou au Japon comme on pouvait parler, il y a trente ans, d'aller en Italie ou en Espagne, et ces pays lointains nous seront bientôt plus familiers que certains coins de notre Europe. Cependant quelques terres asiatiques, bien que voisines des routes suivies par les paquebots, restent en dehors du grand mouvement qui se fait autour d'elles, n'attirent que de loin en loin le voyageur, et sont encore imparfaitement étudiées de ceux même qui en sont les maîtres. Les îles Philippines sont de ce nombre; l'Espagne, qui les possède, ne les a encore ni explorées à fond, ni entièrement conquises, et à côté des parties que sa domination a civilisées s'étendent des régions inconnues et des peuplades en lutte constante avec son autorité. C'est un épisode de cette lutte auquel il nous a été donné d'assister, ce sont les impressions rapportées d'un séjour de quelques mois dans l'archipel, que nous voudrions raconter ici, en recueillant nos notes de chaque jour, prises au milieu d'autres occupations qui nous laissaient rarement quelques heures de loisir.

I.

Les paquebots des Messageries impériales et de la Compagnie péninsulaire-orientale passent à côté des îles Philippines sans y toucher. Des bâtimens à vapeur espagnols de la marine de l'état vont chercher à Hong-kong la correspondance et les rares passagers pour l'archipel. Ces bâtimens sans *cargo* sont secoués comme des bouteilles vides par les lames courtes et irrégulières de la mer de Chine; aussi, quand on les voit vieux et fatigués, quand le mécani-

cien vous apprend que la machine en est à sa dernière traversée et ne pourra plus servir avant d'avoir été réparée à fond, on est bien aise, au bout de trois jours, d'apercevoir la côte de Luçon.

Après la Punta Capones (1), qu'on reconnaît d'abord, on côtoie les montagnes boisées qui se terminent au cap Mariveles; puis, passant entre ce cap et la petite île du Corregidor, on se trouve dans un véritable golfe qui a près de 150 kilomètres de pourtour. C'est la fameuse baie de Manille. Trop vaste pour qu'on puisse jouir d'une vue d'ensemble, elle ne répond pas à la renommée de beauté imposante qu'on lui a faite. On n'aperçoit que les points les plus élevés de ses rivages comme autant d'îlots à l'horizon, et les trois heures que nous mettons à la traverser avant de mouiller devant Manille sont trois heures de désappointement.

Il fait nuit close lorsque nous nous dirigeons vers la terre dans un de ces lourds canots que les Espagnols appellent *falúas*. Nous remontons lentement le fleuve Pásig, qui sépare Manille de ses faubourgs. Les mille fanaux des grosses barques qui se pressent le long des quais, les innombrables lumières des boutiques chinoises de Binondo, les chants des Indiens qui résonnent dans le calme d'une belle nuit tropicale, ont quelque chose de féerique; l'attrait de la nouveauté, le charme de l'inconnu, rendent l'impression plus vive encore.

Mais différons un moment les descriptions particulières pour jeter d'abord un coup d'œil rapide sur l'ensemble de l'archipel. Comprises entre le 5e et le 19e degré de latitude nord, le 115e et le 125e degré de longitude est, les îles Philippines présentent une superficie plus grande que celle de l'Angleterre et égale environ à la moitié de celle de la France. Elles peuvent se diviser en trois groupes principaux : au nord, la grande île de Luçon, qui renferme Manille, capitale de la colonie; au sud, l'île un peu moins grande de Mindanao; entre les deux, les îles Bisayas, dont les plus importantes sont, en commençant par l'ouest, Panay, l'Ile des Noirs (*Isla de Negros*), Cebú, Leyte et Sámar. Les Espagnols comprennent encore dans leurs possessions la longue île de Paláuan ou Paragua, située fort à l'ouest des Bisayas, — et au sud de Mindanao la chaîne des îles Joló ou Soulou, dont le souverain indigène reçoit une subvention de l'Espagne.

La colonie est régie par un général de division de l'armée espagnole. Comme d'ordinaire, son grade et l'avénement de tel ou tel parti au pouvoir ont surtout contribué à l'élever à ce poste; pour l'en faire descendre, il suffit d'un changement de ministère en Es-

(1) Tous les noms propres sont écrits avec l'orthographe espagnole.

pagne. Ses innombrables titres commencent par celui de gouverneur et capitaine-général des îles Philippines. Il est le chef de l'armée et de toutes les branches du gouvernement; mais son pouvoir, déjà tempéré par un conseil dit d'administration, où siégent avec l'amiral commandant la station les principales autorités civiles, ecclésiastiques et judiciaires, est de plus fort entravé par la nécessité de recourir à Madrid pour toute décision de quelque importance. L'archipel est divisé en provinces gouvernées par des fonctionnaires civils ou militaires; les premiers réunissent aux fonctions administratives des pouvoirs judiciaires; les seconds ont auprès d'eux des hommes spécialement chargés de rendre la justice. Ces tribunaux de première instance relèvent directement du tribunal suprême ou *audiencia*, siégeant à Manille, et dont le président est appelé *regente*.

Manille a une population d'environ 99,000 âmes; elle se divise en deux parties dont la physionomie est entièrement distincte. Sur la rive droite du Pásig est bâtie Manille proprement dite ou la ville de guerre entourée d'une enceinte de fortifications; sur la rive gauche s'élèvent les faubourgs Tondo, Binondo, Quiapo, Santa-Cruz, San-Miguel, Meisig, qui occupent une étendue beaucoup plus considérable que la ville, et qui sont, Binondo surtout, le centre des affaires commerciales; tout y est vie et mouvement. Dans les rues de la *Escolta* et *del Rosario*, les plus larges de Binondo, circule une foule compacte de piétons et de voitures : calèches légères attelées de deux petits chevaux indigènes qu'un cocher tagal coiffé du *salacot* (1) conduit à fond de train; lourds chariots chargés de sucre ou d'*abacá* (2), dont le conducteur sommeille bercé par le pas cadencé du buffle qui les traîne; coulies chinois pliant sous le poids de balances à deux paniers et auxquels le cocher indien, quand il ne renverse pas leur charge, allonge au moins un coup de fouet en passant. Sur les trottoirs, l'Européen, avec son costume de toile blanche et son large chapeau de paille, coudoie le commerçant chinois pressé par l'appât du gain, l'Indien et le métis étalant avec orgueil les couleurs voyantes d'une chemise de *júsi* et de *sinamay* (3), l'Indienne à la démarche gracieusement nonchalante. Il faut toute l'animation de cette foule bigarrée pour faire oublier la laideur et la vétusté des maisons. La partie inférieure seule est en pierre, elles n'ont qu'un étage, et sont surmontées d'un énorme toit en tuiles qui se prolonge sans interruption d'un bout de la rue à l'autre. Rien de moins comfortable que ces habitations, aucune fraîcheur pendant

(1) Chapeau hémisphérique en paille ou en corne.
(2) Chanvre de Manille.
(3) Tissus végétaux faits dans le pays.

la saison chaude, qui dure de mars à juin, et, quand commence avec juillet la saison des pluies, on ne sait pendant trois mois dans quelle partie de sa chambre se réfugier pour échapper aux gouttières.

Sur les petites rivières qui sillonnent les faubourgs glissent, rapides et silencieuses, poussées par des pagaies, les pirogues indiennes ou *bancas*, faites d'un seul tronc d'arbre; elles apportent de la campagne de l'eau, de l'herbe fraîche, des fruits et surtout des cargaisons de cette noix d'arec que le Tagal, comme tous les Malais, enveloppe pour la mâcher dans une feuille de bétel enduite de chaux. Le *buyo* (c'est le nom qu'ils lui donnent) leur est presque aussi nécessaire que la nourriture. La principale de ces rivières, le *rio* de Binondo, est un véritable canal encaissé entre les maisons; elle reçoit les eaux des ruisseaux ou *esteros* de Sibacon, de Tutúban et autres qui baignent les faubourgs indiens de Troze et de Meisig, situés derrière Binondo. Ces faubourgs sont de larges espaces couverts de ces cabanes en bambou et *nipa* qui sont la demeure des paysans tagals. Elles ne leur coûtent ni bien du temps, ni bien de l'argent à construire. Avec le *bolo*, grand couteau dont il se sert très adroitement, l'Indien taille dans le bambou toutes les pièces de sa maison; sur les bords marécageux de l'*estero*, il coupe les grandes palmes de la *nipa*, semblables à celles du cocotier, et en façonne son toit. Les planchers de bambou, qui crient et fléchissent sous les pieds, n'en sont pas moins solides. Pas un clou cependant dans toute cette structure, tout est uni et affermi par des ligatures en rotin ou en écorce de bambou; mais dans une telle demeure gare aux ouragans! Un typhon enlèvera la maison, et l'*estero* débordé entraînera au Pásig tout ce qu'elle renferme. Gare surtout à l'incendie, quand il se déclare au milieu d'une agglomération de cases indiennes! Elles flambent comme des torches, et le bambou, éclatant sous l'action du feu, propage le fléau en tout sens; rien ne l'arrête. Aussi alors voit-on l'Indien enlever de chez lui tout ce qu'il peut porter; ce qui est trop pesant, il le jette à l'*estero*, où il le retrouvera le lendemain, et contemple d'un œil tranquille la ruine de sa demeure. J'ai vu par une belle nuit de juin brûler un millier de ces cases; sur un espace de 1 kilomètre carré, tout fut détruit. Au-dessus de l'immense brasier, où pétillaient la *nipa* et le bambou, se dressait la somptueuse maison d'un riche métis que l'incendie dévorait à l'intérieur, et qui semblait éclairée pour une fête. Au milieu de ce lugubre spectacle, pas de courses tumultueuses, pas de cris de désespoir, pas de désordre; chaque famille enlevait tranquillement ce qu'elle voulait sauver, et s'en allait camper loin du feu.

Quand on quitte les faubourgs pour traverser le Pásig, et qu'on franchit l'enceinte de Manille proprement dite, on est frappé du

contraste entre les deux parties de la ville. La ville de guerre renferme avec les casernes les demeures des autorités et les couvens. On laisse sur l'autre rive des rues pleines de lumière, remplies de l'animation d'une capitale, et l'on pénètre dans une ville déserte. Les maisons, noircies par le temps, ont l'air délabré; les rues, tirées au cordeau et se coupant à angles droits, sont mal tenues, sombres, silencieuses. L'air circule mal dans tout cet espace enfermé de remparts. L'enceinte bastionnée de Manille est du XVIIe siècle. Deux des côtés de la ville, dont l'un touche à la plage et l'autre au Pásig, forment un angle aigu dans lequel est bâti le petit fort appelé Fuerza de Santiago, qui a plus d'une fois joué un rôle dans l'histoire des Philippines. Les fortifications sont bien conservées; l'armement est en bon état, mais fort ancien. En se promenant sur les remparts, on peut voir tel affût qui date du siècle dernier, et dont le bois de molave a bravé les termites et les pluies tropicales, tandis que les ferrures ont été plus d'une fois renouvelées; tel canon de bronze dont les élégantes moulures feraient mieux dans un musée que derrière un parapet. Dans le siècle des canons rayés et des projectiles d'acier, de pareilles défenses sont insuffisantes. Manille d'ailleurs n'est pas protégée du côté de la mer; deux vaisseaux cuirassés auraient aussi facilement raison des faibles navires de son *apostadero* (1) que du vieil armement de ses murailles; mais, une fois Manille occupée, resterait à faire la conquête de l'archipel, et l'expérience a prouvé que ce n'était pas chose aisée.

En 1762, une escadre anglaise se présentait inopinément devant Manille, et apprenait à la ville étonnée que l'Angleterre était en guerre avec l'Espagne en la sommant de se rendre. L'archevêque gouvernait alors par intérim. Il fait à la hâte quelques préparatifs de défense, appelle à son secours les Indiens des provinces; mais l'ennemi a seize bâtimens et de nombreuses troupes de débarquement : au bout de dix jours, il faut songer à capituler. L'archevêque, avant de livrer la ville, nomme lieutenant-gouverneur un simple juge, D. Simon de Anda. Ce vieillard énergique s'embarque, disent les historiens, « dans un canot, pendant la nuit, avec quelques rameurs, un domestique tagal, 5,000 piastres en numéraire et quarante feuilles de papier timbré. » Il traverse ainsi la baie de Manille et s'établit à Bacólor, dans la province de la Pampanga. Il y organise la résistance, et pendant quinze mois, à force d'activité et de courage, secondé par la grande majorité des populations, il tient tête aux Anglais. Malgré les révoltes que ceux-ci cherchent à fomenter parmi les Chinois et même les Indiens, malgré une somme de 5,000 piastres offerte à qui amènerait Anda vi-

(1) Station navale.

vant, celui-ci arrête les progrès des envahisseurs, et les tient enfermés dans Manille jusqu'à ce que la nouvelle de la paix de Paris délivre l'archipel de leur présence.

La tâche des conquérans serait aujourd'hui plus difficile encore, et leur succès plus douteux. D'une part, un siècle écoulé a consolidé la domination espagnole; de l'autre, l'armée, qui était alors à peine formée, est maintenant organisée d'une manière permanente; elle est recrutée presque entièrement parmi les indigènes, à qui l'habitude du climat donne sur les Européens un avantage considérable. L'armée des Philippines se compose de dix régimens d'infanterie indigène, dont sept sont distribués dans Luçon et les îles adjacentes, et trois dans Mindanao, indépendamment de deux bataillons d'artillerie, dont l'un est européen, l'autre indigène, et de deux compagnies de sapeurs du génie. Deux escadrons de cavalerie indigène pour l'escorte du capitaine-général et pour sa garde, une compagnie de hallebardiers européens, dite garde du sceau royal, complètent l'effectif total, qui est de 9,000 à 10,000 hommes. Presque tous les officiers et la plupart des sous-officiers sont Européens. Pour que le soldat tagal marche avec assurance, il faut qu'un visage blanc lui montre le chemin. Le Tagal a du reste d'admirables qualités militaires, qui ont pu être appréciées par nos officiers lors de la première expédition de Cochinchine. Il a l'intrépidité que donne le mépris de la mort propre aux races asiatiques; il est dur aux fatigues et aux souffrances; il est d'une incomparable agilité, d'une sobriété à toute épreuve; sa nourriture ordinaire est la *morisqueta* ou riz cuit à l'eau, qu'il assaisonne à sa manière; le pain et la viande qu'on lui distribue ne lui sont pas choses absolument nécessaires; il subsistera, s'il le faut, plusieurs jours en mangeant quelques bananes et en mâchant son *buyo*. Le Tagal est généralement petit, mais robuste, musculeux, bien fait; coquet et soigneux de sa personne, il se tient toujours propre et sait se donner bonne tournure. Aussi avec sa blouse, son pantalon de coton bleu et son chapeau à larges bords recouvert de toile blanche, la troupe a-t-elle fort belle mine.

Les casernes ne sont pas moins bien tenues que les soldats. Entrons en passant dans le quartier de l'artillerie indigène; tout y est d'une propreté sans tache. Les planchers sont polis à force d'être frottés; chaque homme a sa caisse en bois verni qui contient ses effets, et sur laquelle sont bouclés le *petate* ou natte de paille, un petit oreiller qui, étendus à terre, forment son lit. Au fond de chaque chambre est dressée une sorte d'autel, orné et entretenu par les soldats, et surmonté d'une image de sainte Barbe, patronne des artilleurs. L'Indien ne saurait vivre sans une image de saint auprès de lui.

En faisant le tour des remparts, on voit, au-delà de l'avant-fossé,

se dérouler une longue allée bordée de grands arbres; c'est la Calzada, la promenade publique. Là, par les belles soirées de la saison chaude, tout Manille, échappant à l'atmosphère étouffante des rues, vient se grouper autour de la musique de quelque régiment indigène, ou chercher un peu de fraîcheur dans le voisinage de la mer. Les calèches vont et viennent, les petits chevaux tagals luttent de vitesse; chacun veut trouver dans la rapidité de la course une brise artificielle moins molle que la tiède brise du soir; mais si le rivage est animé, la rade ne l'est guère. Hormis les barques amarrées au quai du Pásig, on ne voit que fort peu de bâtimens mouillés devant Manille. Le commerce des Philippines est encore dans l'enfance, et il n'y a pas lieu de s'en étonner quand on voit combien d'entraves en ont toujours arrêté le développement.

Du haut des remparts de Manille, on embrasse toute l'étendue de la ville, et l'on se rend compte de sa physionomie. Ces fortifications massives à revêtemens de pierre, ces grandes églises, ces couvens ont un air d'antiquité européenne qu'on ne voit nulle part dans l'extrême Orient, et qu'on est presque surpris d'y rencontrer. Dans la ville de guerre comme dans les faubourgs, on retrouve à chaque pas les traces du tremblement de terre du 3 juin 1863, l'un des plus terribles qui aient remué cette terre volcanique. Les belles églises de Santa-Cruz et de Binondo sont, l'une fort endommagée, l'autre entièrement détruite; plus d'un couvent, plus d'une église sont ou ruinés ou ébranlés dans leurs fondemens; le grand pont de pierre sur le Pásig est rompu et remplacé par un pont de bateaux; la douane, la grande manufacture de tabac, les plus beaux édifices sont tombés. Sur trois côtés de la plus belle place de Manille s'élevaient autrefois la cathédrale, grandiose comme les cathédrales d'Espagne, le palais des capitaines-généraux et l'hôtel de ville. Aujourd'hui ce sont trois monceaux de ruines sur lesquelles poussent çà et là des arbustes. En parcourant Manille trois ans après l'événement, je m'étonnais de voir qu'on n'eût pas essayé de relever ces ruines, qu'on n'en eût même pas remué les débris. « L'argent manque, » me répondait-on en haussant les épaules.

J'avais été témoin en Espagne de l'émotion produite par le tremblement de terre de Manille, et il m'était resté l'impression que la métropole avait beaucoup fait alors pour sa colonie. Les souscriptions particulières avaient atteint un chiffre assez élevé; un décret royal avait ouvert un crédit de 2 millions de piastres. Il semble, à première vue, que cela aurait dû suffire avec les ressources de l'archipel pour relever au moins quelques-unes des principales ruines; mais les Philippines étaient alors hors d'état de se secourir elles-mêmes, car le budget de la colonie présentait un déficit à la fin

de 1863. Dans celui de l'exercice de 1864-65, il ne figure qu'une somme de 100,000 piastres (1) « pour reconstruction et réparation des temples et couvens ruinés le 3 juin. » En outre le crédit ouvert par décret royal fut annulé dès juin 1864 avant qu'on en eût dépensé la moitié. C'est donc à peine 1 million de piastres qui a été employé à réparer cet immense désastre. On a élevé à la hâte des baraques de bois pour tenir lieu des édifices publics ruinés ou devenus trop dangereux; ce sont des églises provisoires, une manufacture de tabac provisoire; tout est dit provisoire à Manille, quoiqu'on ne songe pas à rien reconstruire de définitif. On a jeté un pont de bateaux sur le Pásig, on a meublé, pour en faire la résidence du capitaine-général, un collége dit de Santa-Potenciana, qu'il n'habite guère, parce qu'il préfère à l'air étouffé d'une rue de Manille l'air pur et le beau jardin baigné par le Pásig de sa maison de campagne de Malacañan. Tous ces travaux sont peu de chose, il faut en convenir. Aussi, en voyant en 1866 tous ces édifices abattus, j'aimais à penser que, si l'on avait fait peu pour le service public, c'était peut-être pour mieux soulager les infortunes privées.

II.

Rien n'est plus monotone que la vie qu'on mène à Manille. Si l'on excepte les premières heures de la matinée, où l'on jouit d'une fraîcheur relative, on est toute la journée, bon gré mal gré, enfermé chez soi par l'ardeur du soleil, sans qu'on échappe pour cela à la chaleur. En dépit de mille précautions, la température des maisons reste étouffante; il semble qu'on y vive dans un bain de vapeur, et l'on appelle de ses vœux la fin du jour; mais alors viennent les visites à rendre ou à recevoir, et peut-être faut-il aller à quelque *tertulia* où la conversation n'a guère d'autre aliment que les commérages de la ville et les nouvelles d'Europe, arrivées quelquefois depuis quinze jours. Il ne reste plus que le temps de faire un tour en voiture à la Calzada, ou d'arpenter à pied le quai de Pásig, qui se prolonge en jetée dans la mer et qu'on nomme le *Malecon*.

Heureusement les *tertulias* sont rares, et l'on a souvent devant soi plusieurs heures d'une belle soirée. Ce n'est pas la Calzada qui nous attire alors; nous nous lassons vite du spectacle des voitures, l'ennui nous gagne à passer vingt fois devant les figures lamentables de deux municipaux indiens à tricornes énormes qui, postés à chacune des extrémités de la promenade, s'assoupissent sur leurs pe-

(1) La piastre vaut environ 5 fr. 26 cent.

tits chevaux au bruit monotone du tourbillon qui les enveloppe. Nous aimons mieux errer dans la campagne, dont le riant spectacle rafraîchit et délasse après les longues heures du jour. Qu'elles sont belles ces routes bordées d'élégantes maisons et ombragées de manguiers, de tamariniers, de bambous! Qu'ils sont gracieux ces villages tagals, encadrés dans une luxuriante verdure qui laisse entrevoir le rideau bleuâtre des montagnes de la Lagune! Quel air de paix et de bonheur dans toute cette population! Sampáloc, Mariquina, San-Fernando de Dilas, Santa-Ana, Malabon, tous ces noms des environs de Manille éveillent aujourd'hui en moi des souvenirs d'une indicible poésie, que je ne puis séparer des souvenirs de l'ami qui a partagé avec moi toutes les émotions de ce long voyage; mais la ville n'en est que plus chaude et plus triste quand il faut y rentrer pour la nuit.

Une occasion s'offre à nous de faire une excursion en province; nous la saisissons avec empressement. M. P., négociant français, qui occupe depuis de longues années une position élevée dans le commerce de Manille, et à la parfaite obligeance duquel nous sommes redevables de plus d'un détail intéressant, nous met en relation avec M. Martinez, qui possède des propriétés et une fabrique de sucre dans la Pampanga. Cette province borde la baie de Manille du côté du nord.

Le 10 avril, le vapeur *Filipino* nous transporte en trois heures à l'embouchure de la rivière Pásig, dont nous remontons le cours pendant quelques kilomètres entre des rives couvertes de palétuviers et de *nipa*. Du village de Guagua où nous débarquons, nous gagnons le chef-lieu de la province, Bacólor, illustré au siècle dernier par la glorieuse résistance de D. Simon de Anda dont nous avons déjà parlé. C'est chez le gouverneur de la province que nous descendons. Sa maison est appelée la Maison-Royale (*Casa-Real*); lui-même a le titre d'alcade-mayor. On ne saurait être plus empressé que don Juan Muñiz Alvarez. Après nous avoir fait les honneurs de sa maison, il veut nous faire lui-même les honneurs de sa province : il nous mène chez M. Martinez. En avant de sa voiture galopent quatre cavaliers indiens de misérable apparence et singulièrement équipés : ils portent la blouse et le chapeau blanc des troupes des Philippines, et sont armés de lances aux flammes rouge et jaune, couleurs espagnoles; perchés sur des selles de forme étrange, ils ont pour étriers des blocs de bois grossièrement taillés dans lesquels un creux imperceptible ne leur permet d'appuyer que le gros orteil de leurs pieds nus. Les chevaux sont aussi mal tenus que les hommes. Les *cuadrilleros* (c'est ainsi qu'on nomme ces irréguliers) sont une milice destinée à purger le pays des bandits (*tulisanes*), qui

l'infestaient il y a peu de temps encore. Ils sont fournis par les villages; le gouvernement leur donne chevaux, fusils et lances, mais ils ne reçoivent aucune solde, et n'ont d'autre privilége que d'être exempts de la prestation personnelle : aussi vivent-ils en général « sur le pays, » prenant à droite et à gauche ce qu'on veut bien leur donner ou ce qu'ils trouvent à leur convenance. Même quand ils prennent ce qu'on ne leur donne pas, ce n'est à leurs yeux que profiter légitimement de cette hospitalité dont les Indiens se font gloire. Le Tagal se vante de pouvoir traverser toute l'île de Luçon, de Cagayan à Albay, sans dépenser un réal, car toute maison indienne lui est ouverte. Bien qu'étranger aux endroits qu'il traverse, il entre sans mot dire dans la première case de bambou qu'il rencontre, s'y installe pour la nuit, prend part au repas de la famille, et repart le lendemain sans seulement remercier, tant la chose lui semble naturelle. Le long de la route que nous suivons sont étalés sur de petites échoppes quelques bananes, du *buyo*, un peu de riz enveloppé dans une feuille de bananier. Le passant choisit ce dont il a besoin et continue sa marche sans payer; personne n'y trouve à redire.

San-Fernando est la résidence de M. Martinez et le but de notre voyage. C'est un grand village de 12,000 habitans, situé au bord de la rivière Bétis, au milieu des aréquiers, des manguiers, des bambous. La maison de M. Martinez, celle du curé et le siége de la municipalité, qu'on nomme dans l'espagnol du pays la *casa tribunal*, sont construites sur le modèle des maisons de Manille. Presque toutes les autres sont de ces maisons légères que les Espagnols appellent *casas de caña y nipa*.

A peine sommes-nous arrivés qu'une députation d'Indiens, précédés d'une musique, se présente pour nous offrir ses félicitations; c'est la municipalité indienne, son chef, le *gobernadorcillo*, en tête. Ils portent comme tous les Indiens la chemise hors du pantalon; mais, pour constater leur dignité, ils mettent par-dessus une petite veste ronde d'étoffe noire : ce sont des personnages. Le *gobernadorcillo* ou *capitan*, qui équivaut à un maire de village, porte la canne à grosse pomme d'or des autorités espagnoles; ceux qui l'accompagnent sont les principaux (*principales*) de l'endroit, qui y ont exercé ou y exercent des fonctions. Le chef de ce corps municipal, sinon le corps tout entier, est censé avoir une certaine instruction et savoir l'espagnol; en fait, c'est chose fort rare, et le *gobernadorcillo* se fait presque toujours assister, pour se tirer d'embarras dans les circonstances difficiles, par un adjoint extra-officiel qui reçoit le nom de *directorcillo*. A San-Fernando, le *capitan* et son adjoint semblaient aussi embarrassés l'un que l'autre; ils se tenaient devant

nous tête basse sans pouvoir articuler un mot. Notre hôte vint à leur secours en leur traduisant notre espagnol en dialecte *pampango* (1).

Nous sommes au mois d'avril; c'est à la fois le moment de la plantation et de la récolte de la canne à sucre. Tout l'*ingenio* (2) de M. Martinez est en activité. Ici, l'on coupe de la canne une bouture longue de 10 centimètres qu'on enfonce dans le sol; là, une petite machine à vapeur en plein vent, que manœuvrent des Indiens et des Chinois, écrase la tige comme dans un laminoir et en exprime le jus; plus loin, on fait subir au précieux liquide plusieurs cuissons successives, puis on en remplit des vases en terre de la forme d'un pot à fleurs qu'on nomme *pilones*. Lorsque le sucre a durci, on débouche le fond des vases afin d'en laisser couler la mélasse, qui s'emploie soit à la fabrication du rhum, soit à un breuvage pour les chevaux : les poneys tagals n'aiment que l'eau sucrée. La canne dont on a exprimé le jus est séchée au soleil, et sert à alimenter les fourneaux de l'usine. Le sucre figure dans les exportations de Manille pour plus de 3 millions de piastres (15,780,000 fr.); l'Angleterre et ses colonies, l'Australie surtout, en consomment plus des quatre cinquièmes. Le sucre des Philippines est toujours exporté à l'état brut. Il y a près de Manille des raffineries, mais on y purifie le sucre d'une manière imparfaite, car on ne voit pas de sucre blanc aux Philippines; on ne sert que des gâteaux spongieux et jaunâtres analogues aux *azucarillos* d'Espagne et qu'on appelle *caramelos*.

La plupart des *ingenios* des Philippines sont encore très primitifs; il n'y en a qu'un petit nombre où l'on se serve de la vapeur. Presque partout les moulins à broyer la canne sont de grossières machines mises en mouvement par des buffles, et l'on ne trouve guère d'établissemens montés sur une grande échelle. La culture du sucre est cependant de toutes les cultures des Philippines celle qui rapporte le plus, et n'est-ce pas dire beaucoup quand on parle d'une terre si merveilleusement fertile?

La partie méridionale de la Pampanga est un des districts les plus peuplés et les mieux cultivés de l'île de Luçon. La campagne est plate, mais couverte de beaux arbres et d'une éclatante verdure. En quittant San-Fernando, nous prenons la route qui conduit à Arayat par les villages de México et Santa-Ana, tous deux d'environ 15,000 habitans. Les municipalités et les musiques se présentent au passage; il faut s'arrêter pour reconnaître leur bon vouloir. Le maire de México sait l'espagnol, et s'empresse de nous

(1) A Manille et dans les provinces avoisinantes, on parle la langue tagale. Les provinces plus éloignées ont des dialectes qui en diffèrent un peu, mais ne sont toujours que des modifications de la langue malaise.

(2) C'est le nom que les Espagnols donnent aux exploitations de sucre.

en donner la preuve en se servant de la langue castillane pour nous offrir l'hospitalité : *vamos á casa* (allons chez moi). C'est laconique, mais c'est dit avec cordialité, et ce brave homme serait heureux, j'en suis sûr, de voir les *Castilas* (1) chez lui. Nous n'avons pas le temps de nous rendre à ses désirs; il s'en dédommage en montant à cheval avec tout le corps municipal pour nous escorter jusqu'au village suivant. Partout on veut en faire autant, et nous n'échappons à la poussière d'une escorte que pour retomber dans celle d'une autre. A l'entrée des villages s'élèvent des constructions en bambou qui font arche au-dessus de la route, et sous lesquelles se tiennent des groupes d'Indiens. *Quien vive?* nous crie une sentinelle armée d'un fusil ou d'une lance. — *España*, répond notre cocher en fouettant ses chevaux d'un air vainqueur. Ces postes, qu'on nomme en tagal *bantayan*, sont établis pour la sûreté des villages, et font des rondes la nuit.

Nous arrivons tard à Aráyat, gros village situé au pied d'une montagne de même nom dont le sommet boisé se dresse isolé au milieu de la plaine. C'est chez une Indienne que nous devons loger; veuve d'un *gobernadorcillo* ou *capitan*, elle est connue dans le pays sous le nom de la *capitana* Sirlang. Nous nous promettons déjà de passer enfin une nuit dans une case de bambou. Quel n'est pas notre étonnement de trouver une grande et belle maison éclairée *à giorno*, des lustres, de grandes glaces, des parquets cirés, des meubles élégans! La vieille *capitana* nous a reçus sur l'escalier; elle porte tout le costume indien, mâche le bétel, et tient à la main un énorme cigare allumé; les femmes en ce pays fument autant et plus que les hommes. Elle ne sait pas un mot d'espagnol, et nous promène en silence par toute sa maison en traînant langoureusement ses *chinelas* (2). Ce qu'elle nous fait voir avec le plus de complaisance, ce ne sont pas ses beaux meubles, ce ne sont pas même ses lits tendus des plus riches tissus de fil d'ananas brodés; ce sont trois statuettes en ivoire, ouvrage du pays, et fort bien sculptées vraiment, qui représentent l'un l'enfant Jésus habillé en général espagnol, les deux autres la Vierge et saint Joseph vêtus de riches étoffes. C'est ce qu'elle appelle ses *santos*.

On ne peut s'arrêter dans un village indien sans faire visite au principal personnage, au curé. Le curé est comme le roi du village; depuis le *gobernadorcillo*, qui en est la première autorité, jusqu'au dernier habitant, tous se découvrent devant lui et viennent lui baiser la main avec un respect affectueux et presque filial. Tous les

(1) *Castila* de *Castilla* (Castille); c'est ainsi que les Indiens désignent les Espagnols, et par extension tous les blancs.

(2) Pantoufles.

curés européens appartiennent à l'un des quatre ordres monastiques qui se sont partagé les Philippines : augustins, récollets, dominicains et franciscains. Beaucoup d'entre eux ont passé les années de leur jeunesse à évangéliser les tribus sauvages, et achèvent leur vie au milieu des populations chrétiennes converties par leurs prédécesseurs. Les ordres monastiques étant abolis en Espagne depuis plus de trente ans, chacun de ces quatre ordres n'a plus dans la péninsule qu'un séminaire qui envoie aux Philippines des missionnaires et des curés. Ces hommes, en se faisant moines, renoncent à leur pays natal et à tout espoir d'y revenir; ils se consacrent désormais à cette nouvelle patrie, qu'ils vont chercher au-delà des mers, avec tout le zèle de gens qui n'ont plus rien autre au monde; ils prennent les habitudes du pays, en apprennent la langue, et, vivant seuls au milieu des Indiens, se font pour ainsi dire Indiens eux-mêmes. C'est là le secret de leur influence. Les ordres religieux, en envoyant leurs membres dans ce pays lointain auquel ils se dévouent sans réserve, leur ont assuré une existence proportionnée à l'importance de leur mission. Quelque peu considérable que soit le village, quand même il ne se compose que de cases de bambou, deux édifices sont invariablement en pierre et de dimensions monumentales : l'église et la maison du curé (*el convento*).

Le père Torres, curé d'Aráyat, n'est pas des plus mal partagés sous ce rapport. Le spacieux *convento* du village est entouré d'un jardin où abondent les plus belles plantes du pays. Devant la porte, un ilang-ilang (1) en pleine fleur pousse ses rameaux jusqu'au toit, remplit l'air de son parfum pénétrant. Un chemin mène du *convento* au mont Aráyat sous des ombrages de bambous, de mimosas, de cent arbres nouveaux pour nous. Sur le flanc boisé de la montagne, à côté d'une source digne de la Suisse, le *padre* s'est construit une maison d'agrément (*casita de recreo*). La source alimente un grand réservoir destiné au bain. On est voisin de l'épaisse végétation qui couvre l'Aráyat, et l'on voit au pied les maisons du village dispersées dans la verdure. Quel charme on éprouve à explorer cette belle nature, à gravir ces pentes escarpées! Gardons-nous toutefois de porter la main aux branches des grands arbres, car parmi eux se trouve l'ortie des Philippines; la brûlure qu'elle inflige est en proportion de la taille extraordinaire de cette plante.

Nous trouvons en rentrant la table de la *capitana* Sirlang richement servie; un daim tué dans les bois des environs en est la pièce de résistance. La maîtresse du logis et ses filles ne prennent point part au repas; elles se tiennent debout derrière nous pour surveiller

(1) *Unona odoratissima.*

le service. Le dîner fini, après nous avoir reconduits auprès d'une table sur laquelle fume, à côté de plats d'argent chargés de cigares et de bétel, le *pebete* ou encens chinois, elles vont s'accroupir dans un coin et manger le riz avec les doigts. L'Indien même le plus riche reste insensible aux délicatesses de notre comfort.

Notre étape suivante est Sulípan. Ce village est situé au bord d'une large rivière navigable dont les rives sont couvertes de bambous gigantesques, et qui est connue dans le pays sous le nom de *Rio-Grande de la Pampanga*. Nous y recevons l'hospitalité d'un métis chinois (*mestizo sangley*). Il a été *gobernadorcillo*, et jouit par conséquent de la position respectée, ambitionnée de tous, d'ex-maire ou *capitan pasado*. Sa maison, moins grande que celle de la *capitana* Sirlang, est aussi élégante, aussi propre dans ses moindres détails. Là aussi, on nous sert un dîner somptueux, auquel notre hôte ne s'assied pas. Deux curés du voisinage viennent ensuite mêler leur conversation pleine de verve aux joyeux propos qui s'échangent autour du café et des cigares; la musique du village nous donne une sérénade. Les Indiens ont au plus haut degré le sentiment musical. Le noyau de ces musiques de village est formé d'anciens musiciens militaires; un régiment allemand n'eût peut-être pas renié celle de Sulípan. Nos chambres sont remplies de la douce odeur que répandent des guirlandes de *sampaguita* (1). Un enfant vient encenser les riches tentures de nos lits; on veut nous faire rêver des délices de l'Orient dans une atmosphère parfumée. C'est à regret que le lendemain nous disons adieu à la Pampanga pour revenir à Manille. Nous traversons la province de Bulacan, aussi belle, aussi riche que celle que nous venons de quitter. Les bambous et les manguiers forment voûte au-dessus du chemin; de petites rivières serpentent gracieusement au milieu des cultures; çà et là des cases indiennes s'abritent derrière les arbres fruitiers des jardins. La misère semble inconnue dans ce magnifique pays. Si cette population a peu de besoins, il faut dire aussi qu'elle est traitée paternellement par le gouvernement espagnol. En visitant la Pampanga, nous avons vu l'une des parties les plus fertiles de l'île de Luçon. Non-seulement le sucre y est plus abondant et de meilleure qualité que partout ailleurs, mais tout y croît avec une rapidité surprenante. Les Indiens obtiennent de la même terre trois récoltes par an, une de riz et deux de maïs. Ces deux produits se cultivent surtout dans les trois provinces de Manille, de Bulacan et de Cavite, et dans quelques endroits de la Laguna.

Que l'air est chaud et lourd à Manille, et que les rues semblent tristes quand on vient de quitter la magnifique nature des pro-

(1) *Nectantes sambac.*

vinces! Aussi n'y séjournons-nous que le moins possible et ne tardons-nous pas à reprendre nos excursions. Après avoir parcouru la province de la Laguna, nous allons visiter celle de Batangas, où nous attire particulièrement une des curiosités géologiques de Luçon, le volcan de Taal.

Nous nous rendons d'abord au village de Pateros, dont le curé, fray Agapito Apiricio, veut bien nous accompagner. De là, une *banca* poussée par une bonne brise nous mène en quatre heures à Viñang. Point de transports publics en ce pays; le voyageur ne peut compter que sur la complaisance des particuliers. A Viñang, un métis nous prête sa voiture; plus loin, à Calamba, deux calèches à quatre chevaux nous attendent : ce sont les équipages d'un curé. Les petits chevaux indigènes ne coûtent pas cher, et ce n'est pas un grand luxe aux Philippines qu'une voiture et un attelage. Le *padre* Alvaro d'ailleurs a une cure importante, Tanáuan, village peuplé de 17,000 habitans. Les principaux et les *cuadrilleros* de ce village forment une nombreuse escorte; les uns portent de beaux *salacots* en corne de buffle aux ornemens d'argent, les autres sont armés de dagues et d'épées du XVIe siècle. On voudrait voir en d'autres mains que celles d'une milice en haillons les armes des premiers conquérans de l'archipel; c'est une dérision de lire aujourd'hui sur ces épées déchues la belle devise de la chevalerie castillane : « *no me saques sin razon ni me envaines sin honor* (ne me tire pas sans raison, ne me rengaîne pas sans honneur). »

La route pourrait être mieux entretenue, mais la beauté du pays fait oublier les cahots. Nous traversons à chaque instant, sur des ponts en bambou qui craquent et fléchissent sous le poids de la voiture, des ravins remplis d'une végétation touffue. On aperçoit à l'horizon la fumée du volcan de Taal; on la prendrait aisément pour une de ces nuées d'orage que l'on voit en été s'élever en une épaisse colonne avant d'envahir le ciel.

Tanáuan est un riche village autour duquel poussent tous les produits de ce sol fertile, et entre autres deux plantes que nous n'avons pas encore rencontrées : l'*abacá* ou chanvre de Manille et le coton. Les indigènes fabriquent avec l'un et l'autre des étoffes qu'ils vont vendre à la capitale, ou qu'ils gardent pour leur usage. Malgré les droits élevés dont sont frappées à leur entrée les cotonnades étrangères, la culture du coton est encore très peu répandue dans l'archipel, et ne suffit même pas aux besoins des habitans. L'*abacá* au contraire est devenu l'un des articles les plus importans du commerce des Philippines. Le port de Manille en exporte annuellement pour environ 2 millions de piastres (1), dont près des deux tiers aux

(1) 434,000 *piculs*, environ 27,500,000 kilogrammes.

États-Unis. L'*abacá* se tire d'une espèce de palmier (*musa textilis*). On coupe la plante dès que les régimes commencent à se former, et l'on extrait les filamens du tronc; les plus forts servent à fabriquer des câbles et de la toile à voiles, ce sont ceux qui s'exportent; les plus fins restent dans le pays. Les Indiens les mêlent à la soie pour tisser les étoffes légères dont sont faites leurs élégantes chemises.

Le 19 juin, avant le jour, nous descendons vers le lac de Taal par une obscurité profonde, en suivant un chemin raboteux où notre voiture manque de verser plus d'une fois. Sur la plage du lac, dont le sable est couleur de cendre, nous trouvons tous les *principales* du village de Talísay, hommes et femmes. Celles-ci ont pris leurs plus riches costumes, leurs grands peignes d'or, leurs pierreries; à leur tête est la *capitana* Ramona, veuve d'un *capitan pasado*. Elles nous ont amené une *banca* faite d'un tronc d'arbre colossal, et qui n'a pas moins de 2 mètres 1/2 de large sur 1 de profondeur. Elles l'ont élégamment ornée, et y ont disposé des planches et des coussins pour que nous puissions nous y étendre, les deux *padres* qui sont du voyage, nous et elles aussi, car elles demandent à nous accompagner au volcan. Nous voilà donc mollement couchés dans la *banca* au milieu de sept femmes indiennes qui, le cigare à la bouche, échangent avec les deux moines des plaisanteries en langue tagale. C'est un curieux tableau des mœurs de ce pays.

Le lac de Taal a des eaux transparentes et un peu saumâtres. Au milieu se trouve une île peu élevée, dont la couleur de cendre contraste avec l'éclatante verdure des bords du lac; c'est le volcan de Taal. Il lance une prodigieuse colonne de fumée d'où tombent des cendres en abondance, pareilles à la pluie qui descend comme par franges d'un nuage éloigné. Cette cendre est emportée par le vent à de grandes distances. A Tanáuan, où nous étions à 17 kilomètres du volcan, elle se déposait partout en une poussière impalpable. Nous sommes obligés, pour gagner notre point de débarquement, de traverser cette pluie de cendre; l'atmosphère empestée de soufre gêne la respiration, le soleil est voilé pendant quelques momens, les rives du lac disparaissent entièrement.

Moins de trois quarts d'heure d'ascension sur une lave qui semble coulée d'hier, tant les moindres aspérités en sont intactes, nous amènent au bord du cratère, dont la vue est réellement imposante. C'est un vaste cirque qui a 2,500 mètres de diamètre et 800 à 1,000 de profondeur. Sur ses parois coupées à pic, on distingue les stratifications de lave accumulées par une série d'éruptions. Au fond, à côté d'un monticule en demi-cercle, s'est formé un lac d'une eau entièrement verte, et sur le monticule un autre plus petit. A côté de celui-ci se trouve le cratère actuel, d'où sortent par bouffées

comme d'une locomotive une immense colonne de fumée noire et une autre plus petite de vapeur blanche. Il y a là trois cratères concentriques; le plus grand est le lac lui-même, témoin la nature volcanique de ses rives. Le volcan a été terrible autrefois. La dernière éruption, en 1754, a détruit tous les villages voisins et couvert Manille de cendres. Aujourd'hui il a cessé d'être redoutable et s'éteint peu à peu. Tous les ans néanmoins, à la fin de la saison chaude, il a un commencement d'éruption, il lance une fumée épaisse et chargée de cendres, rarement des flammes.

La violence du vent rendant assez difficile la traversée du lac, nous mettons près de six heures à atteindre l'embouchure du ruisseau qui lui sert d'écoulement. Ce ruisseau n'a guère que 6 ou 7 kilomètres de cours, et se jette dans la mer tout près de la ville de Taal, qui s'élève en gradins sur la côte du golfe de Balayan, en face de l'île de Mindoro.

Taal est une ville de 50,000 âmes, dont presque toutes les maisons sont de pauvres cases indiennes. Une église de proportions imposantes, trop grandiose pour le sol fréquemment ébranlé de Luçon, est en voie de construction au sommet de la ville; elle est la joie et l'orgueil du vieux moine augustin, curé de la paroisse, qui nous reçoit chez lui. La principale industrie des habitans paraît être la fabrication des étoffes de coton et d'*abacá*. Le coton qu'on cultive aux environs est, dit-on, d'excellente qualité. Taal et quelques autres villes de la province de Batangas ont cela de particulier, qu'on n'y trouve pas de Chinois. Les mélanges de sang avec les marchands chinois et japonais qui s'étaient fixés il y a deux siècles dans cette partie de Luçon ont donné à la race indigène une activité, une aptitude au travail bien supérieures à celles des autres Indiens, elle lutte avec avantage contre les Chinois qui viennent s'établir dans la contrée.

Ces fils du Céleste-Empire, fuyant leur pays, encombré de population, vont chercher ailleurs, jusqu'aux rivages les plus éloignés, les moyens de vivre; ils affluent surtout dans la Malaisie, placée pour ainsi dire à leurs portes, et où l'indolence des naturels laisse le champ libre à leur activité. Singapoure, Java, les Philippines, en sont remplis, et là, hors de chez eux, loin de ces bouges infects où la plus hideuse misère s'allie à la dernière dégradation morale, et qu'on nomme des villes chinoises, on ne peut s'empêcher d'admirer cette race énergique et laborieuse. Je ne crois pas qu'il y en ait une au monde qui soit plus dure au travail. Je les ai souvent observés dans ces grandes rues de Binondo qui sont peuplées de leurs boutiques; du thé, une soupe à leur façon, une pâte blanche qui ressemble à une eau de riz épaisse, sont leurs seuls alimens, et ils

travaillent chez eux jusqu'à une heure avancée de la nuit, longtemps après que leur porte est fermée. Leurs boutiques sont toujours propres et bien rangées; mais il est pénible de voir une douzaine de ces malheureux s'entasser dans de petits réduits sans ventilation où ils peuvent à peine se retourner. Économes, laborieux, actifs, prompts à saisir les occasions, d'une finesse extrême sous le masque le plus niais, ils ont pour le négoce toutes les qualités qui manquent à l'Indien. Aussi le marchand indigène ne peut-il tenir à côté du marchand chinois, et presque tout le petit commerce est entre les mains de ces derniers.

Outre la classe marchande, la population chinoise comprend encore cette nombreuse classe ouvrière à laquelle on donne dans tout l'Orient le nom indoustani de *coolies*. Seuls ils se livrent aux Philippines à de rudes travaux corporels, seuls ils exercent les plus fatigans métiers, par tout temps, à toute heure. La population chinoise de Manille est très considérable (1), elle forme comme un petit état dans la ville. Ils ont leur théâtre, leurs fumoirs d'opium et une municipalité de leur nation organisée sur le modèle de celles des villages indiens et élue par eux, à la condition que tous les élus seront chrétiens. Cette condition toutefois est illusoire. Le Chinois professera le christianisme, si son intérêt matériel l'exige, et le reniera quand il le trouvera commode. Il épousera une femme du pays en arrivant, et ne se fera aucun scrupule de la quitter quand il aura amassé assez de fortune pour retourner en Chine.

Dès les premiers temps de la conquête espagnole, les Chinois ont joué un rôle dans l'histoire des Philippines. En 1572, Miguel Lopez de Legaspi s'établissait à Manille, et dès 1574 le pirate Li-ma-Hong venait, avec cent jonques, donner à la nouvelle conquête de l'Espagne un assaut infructueux. Depuis cette époque, les Chinois n'ont cessé de venir en grand nombre se fixer aux Philippines. Deux fois, au XVIIe siècle, ceux de Manille se soulevèrent et essayèrent de s'emparer de la ville, et deux fois il en fut fait un grand massacre. Les historiens espagnols ne disent pas quel fut le motif de ces soulèvemens. Il est peut-être permis de supposer que les vexations de l'autorité n'y étaient pas étrangères, car aujourd'hui encore les Chinois sont peu généreusement traités. Tout Chinois n'entre dans l'archipel et n'en sort qu'en vertu d'une permission spéciale; il est, dès son entrée, enregistré sous un numéro et tenu de payer un impôt qui varie suivant qu'il se consacre au commerce ou à l'agriculture, et qui, pour le commerçant, équivaut à près de six fois le

(1) Des négocians étrangers m'ont affirmé qu'elle s'élève à 50,000 âmes; le budget et autres données officielles ne la portent qu'à 14,000.

tributo payé par l'Indien. En outre, pour établir boutique, il est obligé d'acheter une patente dont le prix maximum est de 100 piastres : heureux s'il n'a pas à subir d'autres extorsions, et s'il ne finit pas par être expulsé soudainement!

Ce ne sont pas les règlemens seuls qui pèsent sur les Chinois, ils sont encore l'objet des haines de la population indienne. L'Indien a pour le Chinois le mépris des Orientaux pour tout ce qui travaille; il est de plus jaloux de le voir réussir là où lui-même échoue. Il ne laisse échapper aucune occasion de lui nuire; dans la rue, on voit le *coulie* chinois bousculé et frappé impunément; dans la maison, le domestique chinois est le souffre-douleur des Indiens. Y a-t-il quelque chose de cassé, d'égaré ou qui ne soit pas dans l'ordre, à qui la faute? Je connais d'avance la réponse de mes Tagals : *el Chino, señor;* c'est toujours le Chinois. Toutes ces vexations pourtant n'ont point éloigné les Chinois, heureusement pour les Philippines, car non-seulement ils sont utiles à la colonie par leur travail, mais encore ils y multiplient, par leurs alliances avec les femmes indiennes, la race des métis *sangleys,* qui a hérité de beaucoup de leurs qualités. Cette race est peut-être destinée à devenir un jour la population dominante de l'archipel et à en développer les immenses ressources.

Mais revenons chez le curé de Taal. Il a convoqué, pour égayer la soirée du *convento,* les dames de la municipalité. Elles nous font en entrant leur demi-génuflexion à la manière indienne, et toutes à la fois nous saluent, sur le ton chantant qui leur est propre, de ces trois mots tagals : *maganda gabi, po* (bonsoir, maître). Elles exécutent sur le piano avec une certaine facilité des airs espagnols et tagals auxquels nous applaudissons. Vient ensuite un spécimen de leur chant; mais la voix nasillarde de leur race n'est pas faite pour des oreilles européennes.

Le 20 juin, l'alcade-mayor nous emmène à Batangas, chef-lieu de la province, quoique beaucoup moins important que Taal. Au grand galop des quatre poneys blancs de l'alcade, nous traversons un pays riche en cultures et parsemé de collines boisées. Partout nous sommes accueillis par les démonstrations des indigènes et par des feux d'artifice qui partent en plein jour entre les jambes de nos chevaux. A Báuang, village de 35,000 âmes, toute la population est dehors; la municipalité se présente, le curé en tête. Il nous faut descendre de voiture, et l'on nous place sous un dais porté par quatre jeunes Indiennes richement vêtues. Une cinquième exécute devant nous, un drapeau à la main, des pas semblables à la danse compassée des pages de la cathédrale de Séville devant le saint-sacrement. Nous suivons ainsi, musique en tête, dans toute sa longueur, la grande rue, pavoisée d'étoffes de toutes couleurs. Au *con-*

vento, nous sommes introduits par un bel escalier en *azulejos* (1) dans de vastes pièces où le curé nous présente aux dames de la municipalité.

Malgré le gracieux accueil de don Salvador Elío, le chef-lieu de sa province n'a pas de quoi nous retenir longtemps. Nous reprenons le même jour la route de Tanáuan. Les chemins sont défoncés par les pluies, et la nuit nous surprend bien avant que nous ayons atteint le premier village important qui se trouve sur notre route, San-José. A travers les parois de bambou des cases indiennes, on voit vaciller de pâles lumières, et l'on peut saisir en passant le murmure des voix de la famille, qui récite en tagal ses prières du soir. C'est grâce aux attelages du curé de San-José que nous parvenons à gagner Lipa. Un autre père augustin nous y loge pour la nuit dans un antique couvent où le *gecko* (2) fait retentir sa voix sonore, et où l'on entend l'iguane (3) se promener à pas lents dans les combles.

Lipa est peuplé de 27,000 habitans. La situation élevée qu'occupe ce village y rend la température délicieusement fraîche. On récolte beaucoup de café aux environs. Les plantations ressemblent un peu à des bois incultes, car on laisse pousser à côté des plants (on prétend que c'est pour leur donner de l'ombre) quantité d'autres arbustes qui doivent leur nuire; le café néanmoins est d'excellente qualité; malheureusement cette culture, comme tant d'autres, est encore trop peu répandue.

Nous regagnons Manille en traversant le lac de Bay dans un de ces gros bateaux plats qu'on nomme *cascos*. Le passager n'étant que l'accessoire, le chargement prend toute la place : on ne peut s'y tenir que couché sous la barre du gouvernail; mais par un grand vent d'orage qui enfle nos énormes voiles de paille nous allons plus vite, et nous nous trouvons mieux que dans une *banca*.

Il est difficile de voir un pays à la fois plus beau et plus varié que ces provinces centrales de Luçon que nous venons de visiter. Dans la montagne, à côté des forêts qui fournissent les plus beaux bois de construction, la température reste assez fraîche, même pendant la saison des chaleurs, pour que des cultures importées d'Europe, celles du blé, de la pomme de terre entre autres, puissent réussir à merveille. Toutes les plantes des régions tropicales y poussent en abondance : le riz, le sucre, le cacao, le coton, l'indigo dans les plaines, le café sur les collines; mais il s'en faut de beaucoup que ce pays soit cultivé comme il devrait l'être, et qu'on en obtienne tout ce qu'il pourrait donner. La grande pierre d'achoppement de l'agri-

(1) Carreaux de faïence mauresque, comme on en voit en Espagne.

(2) Espèce de lézard.

(3) Autre espèce de lézard plus grand qui a de 3 à 4 pieds de long.

culture aux Philippines, c'est le manque de bras. La richesse même du sol en est la cause. L'Indien n'a pas besoin de travailler pour vivre : dans le petit coin de terre qui entoure sa case pousse à l'envi, sans pour ainsi dire qu'il s'en occupe, tout ce qui est nécessaire à son existence, en assez grande quantité non-seulement pour suffire à ses besoins, mais encore pour lui faire un petit revenu. Il ne tient pas à s'enrichir, et, riche, il ne sait pas jouir de sa fortune; rien d'étonnant par conséquent s'il ne cherche pas à travailler, surtout pour le compte d'un autre.

Pour remplacer les Indiens, on a voulu attirer les Chinois en offrant des avantages à ceux qui se feraient laboureurs. Cette mesure a eu peu de succès. Le Chinois, né marchand, trouve son intérêt à rester dans les villes, où il exerce le petit commerce à peu près sans concurrence; la proportion des Chinois laboureurs aux Chinois commerçans est de un à quarante. Les propriétaires sont donc obligés, pour cultiver leurs terres, de ne compter que sur les Indiens; mais ils ont de la peine à en trouver et à les retenir : ils peuvent toujours craindre de voir leurs ouvriers les quitter inopinément, d'où il résulte qu'ils reculent devant toute entreprise considérable. S'ils ont de grandes *haciendas*, ils en laissent une partie en friche ou ils cherchent à les louer par petits morceaux. L'agriculture languit, et le commerce ne peut manquer de s'en ressentir.

III.

Il s'en faut de beaucoup que l'Espagne règne en souveraine sur toute l'étendue des territoires qu'elle regarde comme lui appartenant. L'œuvre de la conquête, qui s'est accomplie par les patiens travaux des missionnaires bien plus que par les armes, a été lente, et ne s'est même pas étendue à toute l'île de Luçon. Néanmoins les tribus qui dans cette île maintiennent encore leur indépendance sont des ennemis peu dangereux; si de loin en loin elles commettent quelques excès, de petits corps de troupes les mettent promptement à la raison. Les missionnaires travaillent parmi elles avec ardeur, et tout porte à croire que, dans un temps plus ou moins éloigné, la population tout entière de la grande île sera chrétienne et soumise. Il en est tout autrement au sud de l'archipel. Là, les peuplades mahométanes de Mindanao et de Joló ont toujours opposé à la prédication du christianisme une invincible résistance, et ont été longtemps pour l'Espagne des ennemis redoutables.

Après quatre siècles écoulés, la situation des Espagnols dans Mindanao est à peu près la même qu'aux premiers jours où Magellan

et Legaspi en prirent possession au nom de l'Espagne. Les points qu'ils occupent sont entourés de peuplades hostiles, moins audacieuses, il est vrai, et plus faciles à vaincre, mais qui cependant commettent de fréquentes agressions contre les indigènes soumis. De temps à autre, le capitaine-général des Philippines demande à Madrid l'autorisation de punir ces actes de violence. Une colonne de troupes pénètre sur le territoire ennemi, y fait une *razzia* plus ou moins étendue, et rentre dans ses retranchemens presque toujours victorieuse, quelquefois cependant vaincue et décimée. Une période de repos plus ou moins longue est le fruit de la victoire, mais la conquête n'avance pas.

Au mois d'avril 1866 se préparait une de ces *razzias* contre les *Moros* (1) du Rio-Grande, coupables du meurtre d'un certain nombre de chrétiens. Le commandant de la station navale des Philippines, contre-amiral don Francisco Pavía, quittait Manille à la même époque sur la corvette *Narvaez*, pour faire une tournée d'inspection dans l'archipel. Sa présence à Mindanao devant coïncider avec ce coup de main, il emmenait à son bord quelques officiers qui avaient reçu l'ordre de rejoindre les troupes déjà réunies à Mindanao.

Le 27 avril, après deux jours de navigation, au moment où la corvette *Narvaez* laisse derrière elle les trois îlots *Zapato-Mayor*, *Zapato-Menor* et *Chinela* (grand soulier, petit soulier et pantoufle), nous apercevons la côte de Panay, la première des Bisayas. Cette île comprend trois des trente-quatre provinces des îles Philippines (2), à savoir Cápiz, Antique et Iloilo. Après en avoir doublé la pointe nord-est, on s'engage dans un labyrinthe d'îlots aux formes pittoresques et couvertes d'arbres magnifiques, puis on pénètre dans le détroit qui sépare Panay de l'île plus petite de Guimarás. Au point le plus resserré du détroit, là où il forme un port bien abrité, est situé Iloilo, chef-lieu de la province de ce nom.

L'arrivée de l'amiral met toute la population en émoi, et nous débarquons au milieu d'une flottille de pirogues pavoisées, montées par une foule d'Indiens qui se tiennent debout pour mieux nous voir. La musique indigène de l'endroit, vêtue d'uniformes surannés, est aussi debout dans une pirogue, et son empressement à ouvrir la marche l'expose à vingt abordages qui manquent de jeter à l'eau pêle-mêle les musiciens, leurs trombones et leurs gigantes-

(1) Les Espagnols étendent aux musulmans en général ce nom, qui désigne spécialement les Mores d'Afrique.

(2) Les Mariannes forment une trente-cinquième province, qui dépend du gouvernement-général des Philippines.

ques shakos. Chez le gouverneur *politico-militar* de la province sont rassemblées les municipalités indiennes de tout le voisinage, une centaine d'hommes environ. Même type, même costume que ceux de Luçon; mais ici le *matandá* ou doyen de la bande, un *capitan pasado* à cheveux blancs, nous débite en fort bon espagnol un discours assez bien tourné.

La province d'Iloilo renferme près de 600,000 habitans, le chef-lieu n'en a que 10,000; mais les villages sont prospères et très peuplés. Ceux de Molo et de Jaro, dans le voisinage d'Iloilo, ont, l'un 16,000, l'autre 28,000 âmes. A Jaro, nous assistons à un bal donné par un des *principales;* tous les invités sont des Indiens ou des métis *sangleys* qui portent avec un grand luxe l'élégant costume du pays, et dansent gravement et non sans grâce nos danses européennes. La maison est illuminée de lanternes chinoises de diverses couleurs; des fleurs et des fruits, en guise d'ornemens, pendent du plafond à hauteur de tête. Après les rafraîchissemens, on nous distribue des bouquets de fleurs artificielles en bois, ouvrages délicats qui ne sont cependant que de prosaïques paquets de cure-dents. Tout l'aspect de la fête est on ne peut plus original, mais l'excès de la chaleur et un parfum d'huile de coco légèrement rance que répandent les lampes et les chevelures des Indiens sont faits pour mettre en fuite l'Européen le plus aguerri.

Moins de deux jours après avoir quitté Iloilo, nous sommes mouillés devant Zamboanga. Dans les environs habite un petit nombre de chrétiens qui paraissent être des colons venus du nord. Les Mores de ces parages sont les sujets du roi de Sibuguey, qui entretient avec l'Espagne des rapports pacifiques; ils sont inoffensifs, et l'on peut sans danger parcourir à d'assez grandes distances les charmans vallons d'alentour. Zamboanga est la résidence d'un gouverneur *politico-militar* qui a en même temps le titre de commandant-général de Mindanao. Ce poste est rempli par le brigadier (1) don Gregorio Tenorio; il est en ce moment aux bouches du Rio-Grande, occupé à préparer la petite expédition qu'il est chargé de commander. Nous ne tardons pas à l'y suivre. En dix-huit heures de navigation, nous franchissons les deux golfes de Sibuguey et d'Illana, à l'ouvert de la mer des Célèbes, et par une éclatante matinée de mai, nous serrons de près la côte de l'île de Bongo, admirant en passant les lianes qui courent d'un arbre à l'autre et les mille plantes grimpantes qui marient leurs feuillages jusque sur les roches où le flot brise. L'île de Bongo ferme du côté de l'ouest

(1) Brigadier, grade d'officier-général inférieur à celui de maréchal de camp ou général de brigade.

l'entrée de l'anse de Pollok, qui fut choisie, après la prise de Joló, pour y placer un poste avancé, point de départ futur de la conquête du Rio-Grande; les bouches de cette rivière sont situées à 8 ou 10 milles au sud. La rade de Pollok est un excellent port, parfaitement abrité, environné de hautes collines.

Un fortin surmonte le promontoire qui borne la rade du côté sud, et au bord de la mer sont groupées, à côté de sentiers pierreux, une église en bois, des maisons en bambou et quelques échoppes chinoises. Une jetée en bois, qui avance dans le port, a son extrémité couverte par un abri en bambou qui sert de corps de garde, et qu'on nomme dans la langue du pays le *pantalan*. C'est là qu'on passe ses momens de loisir, car on ne peut sortir du village à moins d'être en nombre et armé. Plus d'un officier a péri à cent pas du fort sous les coups d'un More fanatique qui se cachait parmi les buissons. Telle est, après quinze ans d'occupation, la situation de cet établissement, fondé dans une pensée de conquête. Ce sont du reste les Mores eux-mêmes qui approvisionnent Pollok. Ils y trouvent maintenant leur profit; mais, comme on ne vit que de ce qu'ils veulent bien apporter, ils affameront le village quand bon leur semblera.

Le 6 mai, toute une escadre est réunie dans le port de Pollok : le vapeur de guerre le *Patiño*, qui a transporté les troupes, la corvette *Narvaez*, la goëlette *Valiente* et six canonnières. Un mouvement singulier anime cette baie, ordinairement si paisible, et dont les échos ne sont pas accoutumés à des clameurs si bruyantes que le triple *viva la reina*, qui part de tous les équipages au moment où l'amiral quitte le *Narvaez* pour se rendre à Cotabato sur la canonnière *Aráyat*. En une heure, nous atteignons l'embouchure du bras nord du Rio-Grande. Des pirogues en grand nombre, montées par des Mores à demi nus, à l'air sauvage, au type malais accentué, s'écartent rapidement à la vue de la canonnière, et vont s'abriter derrière les palétuviers, au milieu desquels se jouent des troupes de singes.

Cotabato est situé sur la rive gauche du bras nord, et par conséquent dans le delta de la rivière. Les Espagnols s'y sont établis en 1861; un chef des Mores leur en a cédé la possession moyennant une pension de 800 piastres et le droit de continuer à s'intituler sultan de Cotabato : il règne maintenant sur la rive opposée. Seul entre les Mores, il a le droit de pénétrer en armes sur le territoire espagnol, et il traite gravement la reine d'Espagne de cousine. Pendant que nous sommes à dîner dans la *caida* ou palier de l'escalier, suivant l'usage des Philippines, le « très excellent sultan » vient faire sa visite à l'amiral. Il est petit et grêle; sa bouche est littéralement noircie par le bétel, sa figure est repoussante. Il porte

un turban malais en soie brodée d'argent, une veste de forme chinoise en soie rose, un pantalon presque collant en damas rouge et blanc à grand dessin, qui ferait de beaux rideaux de salon; ses pieds nus sont passés dans des souliers vernis européens dont il a oublié les lacets. Sans interrompre le repas, on le fait asseoir; il paraît interdit et effrayé, et aux phrases qu'on lui adresse par interprète, il ne répond que par un sourire grimaçant qui découvre son affreuse mâchoire. De temps à autre il se courbe jusqu'à mettre sa tête entre ses jambes pour cracher son bétel sous le canapé qu'il occupe. Les gens de sa suite se sont rangés tout autour de notre table, et nous observent attentivement; l'un porte un *kris*, épée courte des Malais, l'autre une lance, un troisième s'appuie sur un *campilan*, grand sabre à lame droite, évasée au bout, et dont la poignée est garnie de crins rouges imitant des cheveux teints de sang; un enfant porte sur l'épaule une boîte d'argent qui contient le bétel du sultan. Après le dîner, ce souverain accepte avec empressement le café qui lui est offert, et un verre d'eau-de-vie trouve grâce devant lui. Tous ces Malais sont des disciples du prophète; on découvre dans leur langue quelques traces de l'arabe; leur chef spirituel, qu'ils nomment *tchelif*, est un *hadji*; il a vu la ville sainte et adopté le large turban et la longue robe des musulmans d'Occident. On est surpris de voir ces peuplades barbares conserver des relations avec leur métropole religieuse à trois mille lieues de distance.

L'expédition doit se composer de trois petites colonnes qui forment un total de 1,300 à 1,400 hommes, à savoir : treize compagnies d'infanterie des régimens indigènes *Rey*, *Fernando-Sétimo* et *España*, et environ 80 hommes d'artillerie avec deux obusiers de montagne et deux petits mortiers. On doit se borner à prendre quatre redoutes, en malais *cotas*, situées dans un rayon de quelques kilomètres sur la rive droite du Rio-Grande, en face de Cotabato. On n'a sur ces redoutes que les renseignemens les plus vagues; on sait cependant que les deux principales sont appelées Sandítan et Supángan, et que cette dernière n'est pas éloignée d'un *estero* navigable. Deux des colonnes doivent partir de Cotabato; l'une marche sur Sandítan, l'autre remonte l'*estero* jusqu'à portée de Supángan dans des *falúas* remorquées par une canonnière; la troisième part de Pollok. Le brigadier Tenorio se met à la tête de la première, qui doit, après avoir pris Sandítan et une autre *cota*, se joindre à la seconde. C'est à peine si l'on a pu réunir assez de chevaux pour monter le brigadier, les officiers à ses ordres et les officiers supérieurs. Ce sont des *presidiarios* ou galériens indigènes, auxquels on a enlevé la chaîne pour l'occasion, qui font le métier de bêtes de somme.

Le 7 mai, à quatre heures du matin, la diane met tout Cotabato en mouvement. Les troupes, les chevaux, les provisions traversent le fleuve, puis le brigadier et son état-major, et l'on se met en marche. Nous formons un groupe d'une douzaine de cavaliers derrière la compagnie d'avant-garde. La colonne n'est ni éclairée ni flanquée; la route lui est indiquée par un guide indigène. Le sultan de Cotabato a fourni 60 ou 80 auxiliaires, qui forment l'arrière-garde; vêtus et armés comme tous les Mores, ils ne se distinguent de ceux que nous allons attaquer que par des rubans aux couleurs espagnoles qu'on leur a mis en bandoulière; on a fait savoir au sultan que l'on traiterait en ennemi tout More qui ne les porterait pas. Le sol est marécageux, les chevaux enfoncent jusqu'aux jarrets d'abord, puis bientôt jusqu'au ventre; il faut les quitter pour marcher pendant plus d'un kilomètre dans la boue jusqu'aux genoux. Si les Mores avaient su leur métier, c'était le moment de tomber sur nous. Les *presidiarios* réussissent cependant à traîner la plupart des chevaux au travers du marais, et nous pouvons remonter à cheval lorsque le terrain se raffermit; mais c'est pour entrer dans un fourré de roseaux presque impénétrable, où il faut marcher un par un, les premiers fantassins ouvrant un sentier à coups de crosse. Les roseaux, dépassant de plus d'un mètre la tête des cavaliers, nous empêchent de voir devant nous, et rendent la chaleur étouffante. Nous cheminons le revolver à la main, nous attendant à tout moment à voir paraître des Mores embusqués. Aussi, quand on annonce que les roseaux s'éclaircissent et qu'on aperçoit la redoute, cette nouvelle cause-t-elle une satisfaction générale. En effet, le terrain s'ouvre tout à coup, et nous voyons à environ 500 mètres de distance la *cota* de Sandítan, au-dessus de laquelle flottent deux drapeaux rouge et blanc. A peine la compagnie d'avant-garde a-t-elle commencé à se déployer, que la redoute ouvre son feu. Le premier boulet qui ronfle au-dessus de nos têtes, à 1 mètre à peine, cause une certaine joie à ceux qui ne s'étaient pas encore vus à pareille fête.

Tandis que la première compagnie s'avance vers une des faces du fort, le brigadier en fait partir une seconde sur sa droite. Au moment où les soldats tagals s'élancent au pas de course en poussant des cris sauvages, un officier reçoit l'ordre d'aller reconnaître le point par lequel il convient d'attaquer la redoute. Je le suis de près; malheureusement mon cheval s'enfonce dans un bourbier, et je l'y abandonne pour rejoindre à pied la colonne, qui déjà s'avançait vers le fort. La mitraille sifflait autour de nous, mais sans nous faire grand mal. Nous arrivons, le revolver au poing, au pied de la *cota*. Derrière un fossé plein d'une boue profonde s'élève le terre-plein, dont

les talus extérieur et intérieur sont revêtus de troncs de cocotiers solidement fixés en terre. Ceux du talus extérieur sont presque verticaux et dépassent le haut du terre-plein, de manière à fournir aux défenseurs un abri derrière lequel ils tirent par des ouvertures entre les troncs comme par des meurtrières. Les Mores se défendent derrière ce rempart avec des armes à feu, des flèches et des bambous aiguisés qu'ils lancent avec la main. Le capitaine de la compagnie d'avant-garde, don Francisco Sanchez, tombe frappé à mort en essayant de gravir le rempart. Les soldats indiens ont jeté loin d'eux leurs chaussures dès le commencement de la marche; ceux-ci se cramponnent des pieds et des mains aux troncs des cocotiers de la palissade avec cette agilité exceptionnelle qui n'appartient qu'à eux, et dont l'Européen n'est pas capable; ceux-là travaillent à élargir une embrasure basse pour pénétrer par là dans le fort. Les uns et les autres finissent par réussir; le rempart est escaladé, on se glisse par l'embrasure. C'est par là que j'entre moi-même dans la *cota* avec mon ami, M. B., qui ne m'avait pas quitté un instant. Un de nos porteurs grimpe à l'un des mâts, en arrache le drapeau et l'agite avec des cris frénétiques de *viva la reina!* Le fort est à nous. Quelques ennemis, et parmi eux une femme, ont combattu jusqu'au dernier moment et se sont fait tuer sur le rempart pendant que les autres prenaient la fuite. Sur la face opposée à celle que nous attaquions, une porte menait à un petit pont jeté sur le ruisseau qui coule derrière la redoute et en alimente le fossé bourbeux. C'est par là que la plupart se sont échappés; ils ont disparu dans le bois, dont l'épaisseur défie toute poursuite. Pas un ennemi n'a été pris vivant.

Nous trouvons dans la *cota* un gros canon de fonte de 16, deux canons de bronze de petit calibre qu'on nomme ici *lantacas*, et une petite pièce portative également en bronze, toute sorte d'armes, des munitions, des livres en arabe, une grande quantité de riz, des effets d'usage domestique, enfin un buffle, qui est immédiatement abattu à coups de fusil et dépecé pour fournir à notre repas. La poudre des Mores, qu'ils fabriquent eux-mêmes, est de mauvaise qualité; leurs boîtes à balles sont des paniers en jonc remplis de balles en plomb et en étain, et de morceaux irréguliers d'une pierre blanche très dure, sorte de madrépore, qu'ils nomment *tacloba*. Ils ont des fusils à pierre de la Tour de Londres, dont la platine est marquée G. R. Tower. Leurs armes blanches, *kris, campilans* et lances, ont de bonnes lames bien aiguisées, fabriquées par eux-mêmes, à ce qu'on croit. Ils les manœuvrent avec une grande adresse en se couvrant de boucliers en bois. Pendant tout le combat, nos auxiliaires n'ont prêté aucun secours; ils ont cru avoir

assez fait pour nous en fournissant un guide qui, soit ignorance, soit mauvaise intention, a exactement amené notre tête de colonne dans le plan de tir du plus gros canon. Il y a lieu de croire que, dans le cas d'un échec, nous n'eussions pas eu à nous réjouir de leur présence sur nos derrières. La redoute prise, ils se livrent au révoltant plaisir d'essayer sur les cadavres l'effet de leurs armes blanches.

Nous ne nous arrêtons que le temps de manger à la hâte un peu de buffle à demi cuit et du riz arrosé de l'eau bourbeuse du ruisseau. Nous n'avons pas les moyens d'emmener le canon de fonte, nous l'enclouons. Il nous faut encore prendre une *cota* avant d'atteindre Sapángan; le brigadier est pressé, il se contente de faire mettre le feu à toutes les cabanes qui se trouvent dans la redoute ou à côté, sans se donner le temps de détruire la palissade, et la colonne se remet en marche. On est aux heures les plus chaudes de la journée; le soleil du 7e degré, tombant verticalement sur nos têtes, se fait cruellement sentir, rend la marche très pénible dans ce pays de marécages. Je n'ai jamais, même dans les étés d'Espagne, éprouvé pareille sensation : on est étourdi par la chaleur, il semble qu'une ruche entière bourdonne à vos oreilles. Tandis que par cette température l'Européen dans toute sa vigueur peut à peine se soutenir, je vois devant moi un soldat tagal, atteint d'une balle à la jambe, qui marche en boitant, mais sans se plaindre.

Nous arrivons à la seconde *cota*. Comme nous nous préparons à l'attaque, un More s'avance en nous faisant des signes d'amitié. On le laisse approcher; il se dit propriétaire du fort, et nous invite à en prendre possession. Dans la redoute, qui est construite comme celle de Sandítan, nous ne trouvons qu'un canon de fonte non monté; au centre s'élève une maison de *caña y nipa;* sur la porte, on voit des caractères arabes, quelque texte du Coran sans doute. La *cota* touche à un grand bois où abondent les cocotiers; les malheureux blessés y trouvent de l'ombre, et nos Tagals, grimpant comme des singes au sommet des arbres, font une abondante récolte de noix de coco, dont l'eau fraîche et sucrée remplace avantageusement l'eau noire des marécages.

Cependant on commence à entendre le canon dans la direction de Supángan; la seconde colonne avait attaqué sans nous attendre. Il en est parmi nous qui voudraient se mettre en route immédiatement pour lui prêter main-forte; mais le brigadier juge plus à propos de prolonger la halte pour laisser tomber un peu la chaleur. Les Européens en effet, officiers et sous-officiers, n'en peuvent plus. Le sultan a observé notre marche en se tenant à une distance fort prudente derrière notre arrière-garde. Voyant le danger momentané-

ment éloigné, il arrive, suivi de quelques hommes, dont un lui tient un parasol au-dessus de la tête. Il s'informe des détails de l'affaire du matin, félicite le brigadier sur son succès, mais ne paraît encore que médiocrement rassuré. La sieste néanmoins a bien du charme par cette chaleur écrasante, il s'étend par terre pour en goûter les douceurs. Aussitôt trois hommes de sa suite s'accroupissent à ses côtés et lui massent lentement les jambes jusqu'à ce que sommeil s'ensuive.

Laissant ce puissant prince profondément endormi dans la *cota*, nous nous dirigeons vers Supángan à travers une magnifique forêt tropicale où il faut la plupart du temps se frayer un passage un par un. Encore une occasion manquée par les Mores! La nuit, qui est proche, leur rendrait la tâche d'autant plus facile. L aforêt est coupée de canaux bourbeux, sur chacun desquels il faut construire avec des branchages un passage pour les chevaux. En approchant d'un de ces obstacles, nous apercevons dans l'obscurité un groupe d'hommes que nous prenons pour des Mores disposés à nous barrer le chemin; mais bientôt une sonnerie amie retentit dans le bois : nous avons rejoint la seconde colonne, la redoute de Supángan est en son pouvoir. Ici, comme à Sandítan, on s'est jeté vaillamment sur le front garni de canons, et le gros des Mores s'est échappé par la face opposée. Un sergent européen du régiment *Rey* a eu les deux jambes hachées d'un coup de mitraille; on a perdu peu de monde du reste. Le fort renferme quatre pièces d'artillerie en batterie et deux non montées, en outre une immense quantité de riz. Les deux colonnes réunies établissent leur camp dans la redoute et aux alentours.

Il pleut toute la nuit et une partie de la matinée du 8 mai, ce qui rend le terrain presque impraticable. Le brigadier envoie un officier du génie avec une compagnie d'infanterie à la recherche de la troupe partie de Pollok, et me renvoie moi-même avec une autre compagnie d'infanterie à Sandítan, pour démonter le canon de 16 et le déposer au bord du ruisseau, où une barque ira le prendre. En quittant le camp, nous trouvons le bois qui l'entoure rempli de Mores qui se glissent dans les fourrés; les soldats vont par détachemens les chasser comme du gibier; on entend de tous côtés des coups de feu, et l'on rencontre, revenant vers Supángan, des escouades qui ramènent les hommes blessés. Ils racontent d'un ton animé leurs combats avec des ennemis embusqués qu'ils ont laissés sur le carreau. Au sortir du bois, nous apercevons quelques groupes de Mores qui suivent à distance notre marche et paraissent épier le moment où nous approcherons de la *cota*. L'ennemi aurait-il placé quelques *lantacas* dans la redoute encore intacte? Cela pourrait être, et nous nous attendons à le voir nous offrir le combat derrière son

rempart. Nous sommes détrompés en arrivant : la *cota* est vide; l'ennemi n'a fait qu'ensevelir ses morts et n'a pas touché au canon. Après l'avoir déposé où il nous était prescrit, nous détruisons l'affût, renversons une partie de la palissade, et reprenons le chemin de Supángan. Nous brûlons, chemin faisant, suivant nos instructions, toutes les maisons debout qui sont à portée; la plupart sont pleines de riz non mondé. Les escouades détachées en ont déjà incendié un grand nombre, les unes sont réduites en cendres, d'autres brûlent encore. Dans toute la plaine, on ne voit que des incendies. Ce que nous détruisons là, c'est la subsistance de bien des familles.

On nous apprend à Supángan que la colonne partie de Pollok a trouvé la quatrième redoute évacuée, et s'est contentée de faire main-basse sur les fuyards. Un chef ou *datto* est resté parmi les morts, et l'on rapporte sa ceinture rouge ornée d'une énorme boucle en cuivre doré.

Les redoutes des Mores sont des fortifications assurément très primitives, mais en leur genre assez bien entendues. Les marécages dans lesquels elles sont placées, les bois qui les entourent, en rendent l'abord difficile, et la construction en est solide, nous l'avons vu. Faire brèche à coups de canon dans ces ouvrages serait chose impossible, vu le calibre des pièces qu'on peut amener dans de tels terrains et la nature fibreuse du cocotier, sur lequel l'effet de l'artillerie se réduirait au trou du boulet. Aussi n'emploie-t-on que des obusiers et des mortiers de très petit calibre; seulement, comme on manque de chevaux, on est obligé de porter à dos d'homme pièces, affûts et munitions, et les inconvéniens de ce transport dépassent de beaucoup les avantages qui peuvent résulter de l'explosion de quelques projectiles creux dans la redoute. Pour s'emparer de ces *cotas*, on les fait donc attaquer de vive force par l'infanterie; mais le bois auquel elles sont toujours adossées fournit à la plupart des défenseurs, en cas de défaite, un refuge assuré.

Le but de l'expédition est pleinement atteint; les quatre forts sont pris, douze pièces de canon et un grand nombre d'armes sont tombées entre nos mains; les ennemis sont refoulés dans les bois, leurs approvisionnemens de riz ont été livrés aux flammes, et nous laissons derrière nous la disette. Quelque hostiles que soient les tribus voisines, on n'a point de motifs pressans de les attaquer, ni l'autorisation de le faire. Tout est donc terminé plus tôt qu'on n'aurait pu le penser, beaucoup plus tôt que plusieurs d'entre nous n'eussent voulu. Ceux qui espéraient une campagne sont déçus en voyant l'expédition toucher si promptement à sa fin, et ceux qui sont venus jusqu'en Océanie chercher l'occasion de faire la guerre dans les rangs d'une armée étrangère se prennent à envier les heureux

auxquels il est donné, sans aller aussi loin, de combattre au milieu des soldats de leur pays.

Notre camp, dans la redoute de Supángan, ne manque pas de pittoresque. Dès le matin, les soldats commencent la récolte des noix de coco. On est en pays ennemi, inutile de se donner la peine de grimper aux arbres; on les abat. Les hommes en font un vrai ravage; le fracas de chaque cocotier qui tombe est suivi de cris de triomphe, et les trente ou quarante fruits qu'il porte sont enlevés en un instant. Les noix vertes, dont la coque n'est pas encore formée, sont celles qu'on recherche pour leur eau; en deux coups de *bolo*, l'Indien en fait tomber la partie supérieure, et l'on boit dans la noix comme dans un gobelet. L'épaisseur de la pulpe maintient l'eau toujours fraîche; par cette température et dans ces marécages, c'est une boisson inappréciable. Le cocotier nous fournit aussi un dessert, le cœur du bouquet de branches; il est blanc, tendre, et a un goût d'amande des plus fins.

De nuit, les sombres formes des forêts qui nous entourent prennent un aspect imposant; çà et là certains arbres, couverts d'innombrables lucioles, brillent dans l'obscurité comme des masses de feu. De la forêt s'échappe un murmure indistinct et continu, interrompu seulement par les voix rauques et étranges des sentinelles indiennes qui se renvoient de temps à autre le cri d'*alerta*.

Notre principal aliment est la *morisqueta*, à laquelle on ajoute, quand on le peut, une poule rapportée par quelques maraudeurs. Quand ceux-ci ne rapportent rien, les officiers ne se font pas faute d'aller eux-mêmes en quête. On part en troupe et armés, les uns d'un revolver, les autres d'une carabine; on s'ouvre comme on peut un chemin dans le fourré, on franchit les canaux sur des ponts naturels formés par les branches ou les arbres tombés, et l'on finit par rencontrer des habitations. A la vue des armes à feu, les Mores produisent bien vite les rubans rouge et jaune; on parlemente, et si l'on ne trouve pas de poules, on rapporte un chevreau. Hier nous eussions été attaqués dans le bois, aujourd'hui nous sommes les maîtres.

Toutes les troupes sont rentrées le 11 à Cotabato. On s'était proposé une *razzia*, elle a pleinement réussi; mais en présence de ce succès il est permis de se demander pendant combien de temps peuvent se faire sentir les effets d'expéditions de cette sorte, quels fruits elles peuvent porter pour l'avenir, et s'il n'y aurait pas avantage à renoncer à ce système de guerre. Depuis trop longtemps déjà l'on se bat sans gagner un pouce de terrain. Il y a près d'un siècle et demi qu'un chroniqueur espagnol s'écriait en racontant la longue série de combats soutenus par l'Espagne à Mindanao : « Tout

cet archipel devrait être aujourd'hui soumis à nos lois...; les glorieux exploits de nos soldats sont restés stériles faute de direction. Une direction meilleure aurait, avec moins de sang, moins de dépenses, moins de bruit, amené de plus heureux résultats. » La situation n'a pas fait de progrès depuis l'époque où le chroniqueur écrivait ces lignes, et l'on ne peut s'empêcher, en regardant en arrière, de déplorer comme lui que tant de vaillans efforts soient demeurés inutiles. Les quelques établissemens que l'Espagne possède à Mindanao ne lui procurent aucun avantage matériel, et elle les aurait sans doute abandonnés depuis longtemps, s'ils ne lui servaient à affirmer son droit de possession sur l'île entière, si elle ne comptait en faire un jour les bases de la conquête. Cette conquête lui semble une vaste entreprise, et elle hésite à s'y lancer. Enfermée dans les postes qu'elle occupe, elle y est pour ainsi dire assiégée, et se contente de faire des sorties pour s'y maintenir. Elle dépense ainsi en pure perte la vie de ses soldats et l'argent de sa colonie. Occuper petit à petit le territoire au lieu de se borner à de vaines incursions, gagner les chefs, se concilier les populations en respectant leur organisation et leurs coutumes au lieu d'entretenir leurs haines par des dévastations périodiques, telle devrait être, il semble, la politique de l'Espagne à l'égard de Mindanao. Il faudrait pour cela que le gouvernement colonial donnât aux affaires du sud une attention soutenue; il faudrait aussi y consacrer de plus fortes sommes; cette augmentation de charges serait amplement compensée dans l'avenir par un accroissement de puissance et de richesse.

L'Espagne occupe, outre Cotabato, trois points dans le delta du Rio-Grande. Le plus éloigné, Tumbao, n'est qu'une redoute située au sommet du delta, à environ 25 kilomètres de la mer; les autres, sur le bras sud, sont Tavíran, qui n'est aussi qu'une redoute, et Tamontaca. A Tavíran comme à Tumbao, nous trouvons quelques soldats commandés par un lieutenant d'infanterie espagnol. C'est une triste vie que celle de ces malheureux Européens enfermés avec des Indiens au milieu du pays des Mores, dans un étroit espace d'où ils ne peuvent sortir sans s'exposer à une mort certaine.

En quittant Cotabato, nous disons adieu à une aimable société d'officiers dont le cordial accueil nous laisse les meilleurs souvenirs. Après un court séjour à Pollok, le *Narvaez* nous transporte à Basílan, d'où un autre navire de guerre, le *Don-Jorge-Juan*, nous ramène à Zamboanga, et nous emporte bientôt après vers les Bisayas. Le 21 mai, vers le soir, nous mouillons devant la ville de Cebú, dans l'île du même nom, fondée en 1571 par don Miguel Lopez de Legaspi. Cebú est tout en fête pendant le séjour de l'amiral; le gouverneur général des Bisayas s'épuise en efforts pour le bien rece-

voir. Un bal qu'il a trouvé moyen d'organiser figure au nombre des divertissemens. La société est assez nombreuse; les dames sont toutes Indiennes ou métisses, à l'exception de deux. Les jeunes danseurs espagnols se disputent ces deux visages blancs; c'est à qui obtiendra la faveur de quelques momens de *habanera;* elles règnent en souveraines au milieu des figures brunes. Et qui sont donc ces belles dames? Ce sont, nous dit-on, deux Espagnoles de l'île de Majorque; elles ont été cuisinières d'un ancien employé de la colonie, et le grand dîner que nous a donné le gouverneur était l'œuvre de leur talent.

Une excursion nous permet de constater que l'île de Cebú ne diffère guère de Luçon : partout nous sommes reçus à grand renfort de pétards et de musique; villages et habitans ont le même aspect, le même air de prospérité. De tribus sauvages habitant différentes îles et séparées les unes des autres, le christianisme a fait un peuple chez lequel on retrouve partout les mêmes lois, les mêmes mœurs, le même costume, presque la même langue, au point qu'un Bisaya est peut-être moins étranger parmi les Tagals qu'un Basque ne l'est en Andalousie. Le pays est bien cultivé, et produit du cacao, de la canne à sucre, du maïs et de l'*abacá;* les collines fournissent de beaux bois de teinture et de construction.

Le *Don-Jorge-Juan* nous ramène de Cebú à Manille. Nous avons passé de charmantes heures, tant sur terre que sur mer, pendant ce voyage au sud des Philippines. En traversant tout l'archipel dans sa plus grande longueur, nous avons vu la plupart de ses innombrables îles; de toutes on peut dire, comme on l'a dit de Basílan, qu'elles semblent de grandes corbeilles de verdure à demi plongées dans un lac. La nature leur a donné à toutes, en même temps qu'un sol d'une incomparable fertilité, un éclat et une grandeur dans les aspects qui charment et qui saisissent.

Les Philippines sont un Éden et une mine d'inépuisables richesses. Une position exceptionnelle, également voisine de la Chine, de la Cochinchine, des îles de la Sonde et des Moluques, peu éloignée de l'Inde et de l'Australie, pourrait en faire le principal centre commercial des mers de l'Indo-Chine. Les richesses de l'archipel sont encore imparfaitement exploitées, nous l'avons dit. Il est incontestable cependant que la colonie est en progrès : malgré l'ouverture de nouveaux ports, le mouvement commercial de celui de Manille a presque triplé depuis 1851; mais il s'en faut de beaucoup que l'état de la colonie réponde à ses ressources naturelles. Il sera difficile toutefois de rien entreprendre de sérieux tant que le haut personnel sera constamment changé pour satisfaire à des ambitions de parti, tant que la plupart des employés ne viendront d'Espagne

qu'avec la pensée de faire de rapides fortunes. Une administration active, zélée, intelligente et rigoureusement probe est ce qui manque le plus aux Philippines.

On a accusé les moines de retarder les progrès de la colonie, de gêner l'essor des populations vers une vie plus active et des sphères plus larges. Rien n'est moins juste. Les moines ont amené les indigènes des Philippines au plus haut point de civilisation dont soit susceptible une race qui était, il y a quatre siècles, au dernier degré de la barbarie. Le temps et les mélanges de sang amèneront d'autres progrès sans doute; mais les ordres monastiques peuvent contempler avec un légitime orgueil leur ouvrage dans ces 4 millions 1/2 d'indigènes chrétiens, dans ces paysans des Philippines plus civilisés, plus indépendans et plus riches que ceux d'aucune possession européenne en Asie, d'aucun pays d'Orient peut-être. Que l'Espagne leur laisse donc continuer en paix leurs travaux; elle ne saurait avoir de plus utiles serviteurs aux Philippines. Si elle veut réformer et améliorer, qu'elle tourne son attention vers l'administration, les monopoles, les moyens de communication, l'état de l'agriculture et du commerce, elle y trouvera plus d'un abus à faire disparaître, plus d'un progrès à favoriser. Il lui rendra un immense service, celui qui accomplira cette tâche ardue; mais elle a bien trop d'embarras aujourd'hui, tant chez elle qu'en Amérique, pour songer à sa lointaine possession d'Asie. Il faudrait d'ailleurs, pour qu'elle pût réformer sa colonie, qu'elle entreprît d'abord de se réformer elle-même. Espérons cependant que le jour viendra où ce beau pays des Philippines pourra devenir une importante ressource pour la métropole et tenir dans le monde la place qui lui est due.

Un jeune voyageur, qui ces dernières années a employé ses loisirs à visiter l'extrême Orient, a bien voulu nous communiquer ce vif récit, tiré de son journal. Les pages qu'on vient de lire font naturellement désirer que ce journal de voyage soit un jour livré à l'impression, et pour notre part nous espérons y puiser encore.

C. Buloz.

LE

SUFFRAGE UNIVERSEL

DANS L'AVENIR

I.

De toutes les questions qui préoccupent aujourd'hui l'attention publique, la plus grave à coup sûr est celle de la réforme électorale. De celle-là toutes les autres dépendent, puisque la représentation, dans un état libre et démocratique, est la source de tout. En France toutefois ce mot de réforme électorale a besoin d'être défini. Tous les citoyens ne sont-ils pas électeurs? N'avons-nous pas le suffrage universel? Oui, certes nous l'avons, et bien fou qui s'aviserait de tenter contre lui une entreprise sérieuse. Voilà vingt-deux ans que d'un trait de plume, on pourrait dire à la surprise générale, un gouvernement improvisé proclama le suffrage universel. Un instant suffit pour l'établir et pour l'établir irrévocablement. La veille, quelques voix à peine le demandaient sans écho; le lendemain, tous les bras se fussent levés pour le défendre. Il est depuis lors le premier article de foi de la démocratie française. Seul peut-être, de toutes nos institutions, il est à l'abri des coups d'état : c'est à lui au contraire que les coups d'état demandent une consécration.

Nous n'avons pas à rechercher si l'enthousiasme sincère du suffrage universel possède effectivement le cœur de tous les citoyens français. Plus d'un peut-être, dans son for intérieur, ne le contemple pas sans un certain effroi; mais on chercherait longtemps, croyons-nous, un homme assez dénué de sens politique, assez peu au courant des affaires de ce monde, pour concevoir seulement la pensée qu'il soit désormais possible de restreindre le droit de vote. Il n'y faut pas songer. Le gouvernement qui, dans la première ivresse d'un

triomphe passager, tenterait ce pas en arrière en serait immédiatement puni. Toutes les baïonnettes du monde ne le pourraient sauver : il en mourrait dans les six mois.

S'ensuit-il que du premier coup le gouvernement provisoire ait atteint la perfection absolue de la loi électorale? Non, sans doute. Le suffrage universel, c'est le principe; la loi électorale n'est que l'application. Le principe, il est aujourd'hui, nous l'avons dit déjà, hors de toute discussion. L'application, elle est au contraire essentiellement discutable, modifiable et perfectible, et c'est là ce qui justifie le mot de réforme électorale. C'est dans ce sens du moins que nous déclarons l'entendre, et c'est dans ce sens aussi qu'ont dû le proférer les voix nombreuses qui, depuis quelques mois, le jettent aux échos de la presse et de la tribune. Chose remarquable, c'est la *gauche*, c'est le parti avancé, c'est-à-dire la portion des électeurs qui devrait plus que toute autre se tenir pour satisfaite de la simple universalité du droit de vote, qui a pris l'initiative du mouvement de réforme. C'est que l'expérience triomphe de toutes les illusions; c'est qu'en présence des résultats du système actuel, il est impossible de ne pas reconnaître que l'application trahit le principe, et que la forme légale du suffrage dénature dans sa source même la représentation nationale.

Par malheur, on sent le mal plutôt qu'on ne s'en rend compte : on souffre, et l'on se plaint sans avoir bien pris le temps de pénétrer les causes de la souffrance et d'en étudier les remèdes. Quels sont en effet les griefs que l'on articule? La pression administrative, directe ou déguisée, voilà le principal chef d'accusation. L'administration fait voter à sa guise tous ceux qui ont le malheur d'être en sa dépendance; l'administration violente ou corrompt les consciences; l'administration, en taillant arbitrairement les circonscriptions électorales, viole les intérêts les plus légitimes, entrave la liberté de l'électeur, et brise comme il lui plaît les chances des candidats.

Voilà ce que l'on dit, et on a raison de le dire; mais est-ce bien là tout? Allons au fond des choses. Tous ces griefs en somme reviennent à ceci : le suffrage n'est pas *libre*. Si c'est là toute la maladie électorale, que faut-il pour la guérir? Simplement rendre à l'électeur sa pleine liberté. Et comment y parvenir? En régénérant l'administration, en faisant table rase des candidatures officielles, en coupant court à toute ingérence du gouvernement, quelle qu'elle soit, dans le choix des représentans de la nation. — Rien de mieux; mais d'abord le remède n'est pas si simple qu'il le paraît. De bonne foi, où trouvera-t-on jamais un gouvernement assez indifférent à sa propre conservation pour se désintéresser absolument du choix

de ceux qui doivent contrôler ses actes? Certes ce n'est pas nous qui défendrons les candidatures officielles de ces dernières années. Il n'est pas besoin d'être bien exigeant pour se croire en droit de réclamer plus d'égalité dans les armes et de loyauté dans la lutte; mais oublions un instant le régime sous lequel nous avons vécu; supposons-nous dans la plus honnête des républiques. Pense-t-on que le ministère en charge n'aura pas ses candidats, et ne cherchera pas à les faire prévaloir? Par la même raison que l'opposition s'efforce d'assurer le triomphe de ses hommes, il est tout naturel que le gouvernement désire voir ses partisans victorieux. Il en a été ainsi dans le passé, et il en sera sans nul doute ainsi dans l'avenir.

Allons pourtant plus loin : écartons toute idée de pression préfectorale ou ministérielle, reste la corruption, la corruption administrative ou particulière. Assurément, sur ce point encore, on peut sans trop d'ambition aspirer à des jours meilleurs; il est permis d'espérer qu'un temps viendra où les *rastells* ne feront plus partie des institutions électorales; mais enfin la corruption est tout autant le fait des électeurs qui la provoquent que des candidats qui la pratiquent. Eh bien! il y aura toujours des gens qui auront ou croiront avoir besoin des faveurs administratives. Prétendrait-on éteindre la race des ambitieux et des plats? Quant à la corruption particulière, bien habile en vérité celui qui trouverait contre elle une recette infaillible. Il en faudrait une d'abord contre l'ivrognerie et la cupidité. Et puis, s'il est facile de châtier des manœuvres honteuses lorsqu'on en tient la preuve, cette preuve elle-même n'est pas toujours aisée à saisir. On n'a pas toujours le bonheur d'avoir en main des factures acquittées. La corruption la plus dangereuse et la plus impossible à prévenir, c'est justement celle qui ne laisse pas derrière elle de traces compromettantes, celle qui, étant de tous les jours, de tous les instans, fait pour ainsi dire partie des mœurs du candidat et de l'électeur, celle qui se couvre du nom de « réceptions » et de « rapports de société, » lorsqu'elle s'adresse aux électeurs aisés, et du titre de « charités légitimes, » lorsqu'elle s'adresse aux malheureux. Que répondre à un candidat qui vous dit simplement : « Je suis riche, et j'aime à donner. Ceux qui m'entourent sont pauvres; j'ai coutume, comme l'ont fait mes pères avant moi, de soulager leur misère. Où est le mal? et quoi de plus naturel? » En effet, quoi de plus naturel? Sous quel prétexte proscrire la charité et la reconnaissance?

Telle est la réalité; mais jetons-nous dans l'idéal. Les administrateurs sont pleins d'abnégation, les électeurs pleins de conscience et les candidats pleins de scrupules. La réforme électorale est-elle complète? Oui, s'il suffit d'assurer l'indépendance matérielle des

votes; non, s'il faut encore satisfaire à quelque autre principe de justice et de raison. Or, pour nous, la réforme électorale en pareil cas, loin d'être achevée, ne serait même pas ébauchée. Du côté de la morale, on aurait fait un grand pas; du côté de la sincérité, de la vérité, de la justice, on n'aurait pas avancé d'une ligne. La représentation nationale n'en serait pas moins faussée dans son principe et dans ses effets. C'est là une vérité que nous voudrions ardemment rendre aussi claire pour tout le monde qu'elle est éclatante à nos propres yeux.

II.

Avant tout, il nous faut démêler deux principes, deux droits, dont la confusion invétérée cause tout le mal : le droit de *décision* et le droit de *représentation*. Expliquons-nous.

Lorsqu'il s'agit, dans une assemblée quelconque, de prendre une décision, il est de toute nécessité que cette décision appartienne au plus grand nombre. Que la majorité exigée soit de la moitié des voix plus une, ou des deux tiers, ou des trois quarts des voix, il n'en est pas moins vrai que le seul moyen d'arriver à une solution, c'est que la majorité décide. Nous voici trente personnes réunies, on nous pose une question : ceci est-il blanc ou noir? Quatorze d'entre nous répondent blanc, seize répondent noir. Il est clair que la réponse de ces seize derniers doit l'emporter et faire loi. Pure question de fait qu'il faut trancher pratiquement et sur l'heure! Au sein d'un état démocratique où le gouvernement serait absolument direct, il faudrait bien aussi que dans les assemblées populaires le verdict de la plus forte partie fût souverain. Point d'autre issue possible; c'est une nécessité matérielle : le droit de décision n'a et ne peut avoir d'existence en dehors de la *majorité*.

Mais le droit de représentation! Nous voici, comme tout à l'heure, trente personnes réunies. Seulement cette fois nous n'avons plus à résoudre la question par nous-mêmes, *hic et nunc*. Nous avons à choisir trois délégués qui, dans une autre enceinte, délibéreront pour nous, parleront pour nous, discuteront pour nous, décideront pour nous, trois hommes qui seront d'autres nous-mêmes, et, pour tout dire en un mot, nos représentans. Ces trois représentans, à qui doivent-ils appartenir? A nous tous évidemment, à nous tous en général, et à chacun en particulier, mais non pas à une partie d'entre nous, fût-ce à la partie la plus nombreuse et la plus forte. Il ne s'agit pas ici en effet de trancher une question, il ne s'agit surtout pas de *décider lesquels d'entre nous doivent être représentés*. Chacun de nous a un droit égal à être représenté, et ce droit, inatta-

quable dans son essence, n'a d'autres limites dans ses effets que d'être exercé par un groupe suffisant de volontés. D'où cette conséquence, à la fois de logique et de justice : chacun de nous ayant un droit égal, chacune de nos voix a par elle-même une égale valeur, elle équivaut à une certaine part de représentation, et, — qu'on nous permette l'expression, — à une certaine fraction de représentant. Aussi, pour qu'en fait cette valeur soit effective, que faut-il? Simplement que chaque fraction, c'est-à-dire chaque voix, rencontre d'autres fractions semblables en nombre suffisant pour la compléter et constituer avec elle une unité. Cette unité une fois constituée, toutes les voix, toutes les fractions contraires, quel que soit leur nombre, ne peuvent prévaloir contre elle et influer sur son existence, à plus forte raison l'anéantir. La conclusion logique de tout ceci, c'est qu'en théorie pure, si dans la réunion de trente personnes que nous supposions tout à l'heure nous nous trouvons divisés en deux groupes opposés, l'un de 20 voix, soit des deux tiers, l'autre de 10, soit d'un tiers, au premier groupe, s'il y a trois délégués, appartiendront avec justice les deux tiers de la représentation, soit deux délégués; mais le second groupe aura droit sans conteste au troisième délégué. Cela est clair, palpable, rigoureux comme une opération mathématique : c'est un simple calcul de proportion.

En résumé, le *droit de décision* est un droit collectif, impersonnel, qui a sa raison d'être dans des nécessités de fait, et qui par la force des choses réside exclusivement dans la majorité. Le droit de représentation est un droit individuel, personnel, existant par lui-même et imprescriptible chez tout citoyen. Ce sont donc là deux droits essentiellement distincts. Or, depuis l'origine même du régime représentatif, dont ils sont les fondemens, un préjugé funeste les a confondus, et si complétement que personne aujourd'hui ne semble en mettre en doute l'identité, ni même soupçonner qu'il puisse y avoir là l'ombre d'une difficulté.

Comment, à l'heure qu'il est, se font les élections? A la simple majorité des voix, — majorité relative ou absolue, peu importe. Quiconque obtient dans un collége la majorité des suffrages est élu; quiconque n'a que la minorité, si imposante qu'elle puisse être, reste à la porte de la représentation nationale. Voilà le fait; il est brutal, il est incontestable. Les citoyens étant assemblés pour se choisir des représentans, chaque citoyen n'a pas la faculté d'exercer pleinement son droit; chaque vote ne peut pas prétendre à sa quote-part de représentation. Non; en réalité, l'on met aux voix non pas le choix de tels ou tels représentans, mais bien la question de savoir quelle fraction de l'assemblée aura des représentans. On

décide, non pas comment chaque citoyen usera de son droit de représentation, mais bien quels citoyens auront licence de profiter de ce droit. Erreur flagrante à nos yeux, dont nous allons retracer rapidement les conséquences.

Nous ferons remarquer d'abord que le système actuel est injuste. Ne prive-t-il pas violemment de leur droit un nombre indéfini de citoyens? 35,000 électeurs, — c'est le chiffre légal aujourd'hui dans chaque collége, — sont appelés à nommer un député : que 17,501 votans soient d'accord, et les 17,499 autres sont exclus de la représentation. Leur droit n'est pas primé par celui du plus grand nombre, il est anéanti. Ces 17,499 malheureux sont jusqu'aux élections prochaines frustrés de leur participation légitime à la conduite des affaires publiques. Ils sont comme s'ils n'existaient pas; faute de deux unités, ils égalent zéro. Nous mettons les choses au pire? Soit; mais d'abord l'hypothèse de ce partage presque égal des voix n'a rien d'impossible, l'expérience l'a prouvé. Et puis le résultat est-il plus équitable, s'il s'agit de 15,000 contre 20,000, même de 10,000 contre 25,000? La raison, la justice et le droit en sont-ils moins violés?

Ce système est en outre dangereux pour la paix publique : il excite les citoyens à la haine les uns des autres. Grâce à lui, au jour du scrutin, le pays se divise en deux camps qui se traitent en ennemis plutôt qu'en concitoyens. L'élection est une bataille où il faut qu'il y ait un vainqueur et un vaincu, et que ce vaincu soit terrassé, étouffé, réduit à néant. Il ne s'agit pas d'exercer son droit, il s'agit d'exclure le droit des autres. Il ne s'agit pas d'être représenté soi-même, il s'agit d'empêcher les autres de l'être. Il ne s'agit pas enfin de vivre seulement, il s'agit de tuer l'adversaire. Aussi que d'efforts ardens, que d'animosités, que de combats, que de violences, que de haines! que d'atteintes mortelles au sentiment patriotique et vraiment national! et aussi que d'atteintes à la liberté de l'électeur!

C'est là en effet une troisième conséquence non moins inévitable, non moins fatale que les premières : l'électeur n'est pas libre de son vote. Il va sans dire qu'ici nous ne faisons allusion à aucune espèce de manœuvres extérieures. Nous prenons l'électeur indépendant, dégagé de toute pression, de toute corruption. Eh bien! cet électeur n'est souvent pas libre de voter comme il lui plaît. Le bulletin qu'il met dans l'urne n'est qu'un chiffon de papier, s'il ne fait pas partie des plus gros bataillons. Il faut donc à tout prix être avec la majorité. De là les concessions, les compromis, les coalitions. Le malheureux électeur renonce à choisir le candidat qui lui convient pour accepter celui qui a le plus de chances. Il nomme, non pas celui qui lui plaît le plus, mais celui qui lui déplaît le moins. Il con-

sent à n'être représenté qu'à moitié, de peur de ne l'être pas du tout, de peur aussi que l'adversaire ne le soit. Ainsi se forment ces majorités hybrides dont le seul lien n'est souvent qu'une haine commune, à laquelle on sacrifie pour un moment de moindres animosités. Ainsi se nomment ces députés bâtards, imposés à la plupart de leurs commettans comme une sorte de pis-aller par la nécessité d'exclure un ennemi commun.

La liberté de l'électeur est si bien gênée, annihilée par tous ces compromis, que plus d'un aime mieux renoncer à son droit que de l'exercer ainsi en esclave. Plutôt que d'abdiquer son libre arbitre, plutôt que de renier ses véritables sympathies et ses véritables opinions, il se tient à l'écart et se résigne à se passer de mandataire. Le nombre des abstentionistes, il faut bien qu'on le sache, va croissant tous les jours. Certes, parmi ceux-ci, bon nombre n'obéissent à d'autres sentimens qu'à une paresse et une indifférence coupables; mais combien sont découragés aussi par l'impossibilité évidente de triompher avec leurs propres forces! Combien sont retenus par la nécessité de tendre la main à d'autres partis et d'acheter, au prix de capitulations de conscience et de concessions répugnantes, un triomphe incomplet et souvent dangereux! Ainsi cette loi électorale qui proclame si haut le suffrage universel, cette loi dont le but suprême est d'appeler au vote tous les citoyens, cette loi repousse loin des urnes les plus honnêtes et les plus sages d'entre les électeurs : les plus honnêtes, parce qu'ils refusent de mutiler leur conviction et de trafiquer de leurs suffrages; les plus sages, parce qu'à ces transactions si souvent immorales qu'on appelle des coalitions, on ne gagne que de se sacrifier, et, qu'on nous passe le mot, de tirer les marrons du feu pour un plus fort ou un plus habile.

Encore si, au prix de tant d'injustices et de dangers, l'on obtenait le résultat désiré, le gouvernement du pays par la majorité des citoyens! mais, dernière et non moins grave conséquence, le système actuel n'assure même pas le triomphe du principe sur lequel il repose. La souveraineté de la majorité n'est en somme qu'une étiquette trompeuse, sous laquelle on ne peut chercher avec certitude ni l'élection du député par la majorité réelle des électeurs, ni le gouvernement du pays par la majorité réelle des citoyens. Aux termes de la loi, 35,000 électeurs ont droit à un député (nous ne parlons même pas des circonscriptions où ce chiffre légal est dépassé de 5,000 ou 10,000 unités). Sur ces 35,000 inscrits, il n'en vient guère au scrutin que 20,000 ou 25,000, 30,000 au maximum. Soyons larges, prenons ce dernier chiffre, bien que sans aucun doute la moyenne soit plutôt en-deçà qu'au-delà. Voilà donc 30,000 votans. Le candidat passe à une majorité de 2,000, de

3,000, ou même de 4,000 voix. Ce n'est pas là un cas exceptionnel : les majorités de 4,000 voix sont déjà considérées comme fort respectables, et plus d'un député se trouve dûment élu par une majorité de 1,000 suffrages. Les dernières vérifications de pouvoirs en font foi. Faites maintenant le calcul : d'une part 17,000 votans qui ont gain de cause, d'autre part 13,000 voix annulées, auxquelles il faut ajouter 5,000 abstentions; total, 18,000. Le député est donc nommé par 17,000 suffrages contre 18,000, en d'autres termes par la minorité. Et encore, nous le répétons, encore avons-nous eu bien soin de prendre les chiffres les plus larges et les moins favorables à notre propre thèse. Combien, à l'heure qu'il est, nous pourrions citer de députés dans ce cas, tant parmi les conservateurs que parmi les opposans, tant en province qu'à Paris! Cependant le mandataire ainsi élu passe en tous lieux pour le représentant véritable de tous les électeurs de sa circonscription. Chaque jour, en parlant d'un député nommé par 18,000 suffrages, — chiffre officiel, — on l'appelle bravement le mandataire de 40,000 électeurs!

Mais au moins, dira-t-on, ce n'est pas là la règle générale, et, lorsque les députés assemblés décident souverainement, on peut être certain que leur décision est d'accord avec la plus forte partie de la nation et s'appuie sur la majorité du corps électoral. Eh bien! non; là encore règnent l'incertitude et l'arbitraire. Nous avons vu tout à l'heure que le système actuel, lorsqu'il ne décourage pas jusqu'à produire l'abstention, réduit du moins fatalement aux coalitions les opinions qui se sentent isolément trop faibles. Le résultat est de mettre en présence deux partis seulement, dans l'un desquels, bon gré, mal gré, tout candidat, tout électeur doit venir se fondre. On vote, et l'un des deux partis, plus nombreux, mieux discipliné, mieux servi par les hasards des circonscriptions, accapare la représentation nationale presque tout entière. Que se passe-t-il au lendemain de la victoire? La chambre, composée d'élémens coalisés, mais non pas homogènes, se divise sur une question. Que représente alors la décision prise? Un tiers, peut-être un quart de la nation, car la chambre déjà n'en représentait que la plus forte partie, et voici qu'à son tour cette plus forte partie se divise en deux groupes, dont le plus nombreux fait seul la loi. Et qu'on ne vienne pas nous accuser d'inventer à plaisir des hypothèses fantastiques, les exemples ne sont pas si loin de nous. A-t-on déjà oublié qu'en 1852 le corps législatif n'était absolument composé que de candidats bonapartistes? A-t-on oublié qu'en 1857 cinq dissidens seulement pouvaient trouver accès à la chambre? Prétendra-t-on par hasard qu'alors le pays tout entier était bonapartiste, sans aucune dissidence, sans aucune nuance? On eût bien vu le contraire,

si la certitude d'être vaincus n'eût poussé à l'abstention les opposans de toutes couleurs. Rien n'est plus aisé d'ailleurs à prévoir, même en l'absence de toute pression gouvernementale, que le retour d'un pareil fait. Un parti, même puissant, pour peu qu'il soit disséminé et honnête, doit succomber en présence d'une coalition vigoureusement organisée et prête à ne reculer devant aucun moyen. Et c'est justement alors qu'une fois la bataille gagnée, la division se glissant parmi les alliés de la veille, la minorité de la représentation et la minorité non représentée des électeurs peuvent ensemble constituer la majorité de la nation, si bien qu'au bout du compte la moindre partie du pays peut commander à la plus forte.

Tels sont les fruits du système actuel : il anéantit le droit d'une portion des électeurs, il met au cœur de la nation l'antagonisme, la lutte et la haine; il viole chez les citoyens la liberté du vote, il pousse à l'abstention et au désintéressement des affaires publiques, et enfin, pour couronner l'œuvre, en accordant à la majorité seule le droit de représentation, il risque de lui faire perdre le droit de décision, qui est la manifestation de la souveraineté. C'est dans ces conséquences fatales d'une inconcevable confusion que gît en réalité tout le mal. Nous le connaissons maintenant. Avant d'en indiquer, suivant nous, l'unique remède, voyons en passant quels palliatifs l'on propose.

III.

Le premier, et, il faut bien le dire, celui qui semble avoir le plus de chances d'être adopté le jour où l'on ne pourra plus différer la réforme promise, consiste tout bonnement à augmenter le nombre des représentans et à soustraire au bon plaisir de l'administration le droit de délimiter les circonscriptions électorales. On ne sortirait pas en réalité du cercle de nos institutions actuelles, ce ne serait qu'un chassé-croisé de circonscriptions, un remue-ménage intérieur. Cette réforme, comment la réaliserait-on? Se bornerait-on à rendre aux populations respectives le chiffre normal de députés qui leur est dû, à fixer une fois pour toutes par une loi définitive les limites des colléges électoraux? Pousserait-on l'ardeur innovatrice jusqu'à fonder les circonscriptions sur les bases des arrondissemens, en attribuant à chaque arrondissement un député? Nous avouons franchement que, dans l'un comme dans l'autre cas, au point de vue du droit et de la vérité, l'entreprise nous est indifférente. Nous ne nous arrêterons même pas à discuter si dans la première hypothèse il y aurait lieu sérieusement d'espérer une distribution des électeurs plus stable et plus conforme aux besoins lo-

caux, et si dans la seconde il ne se produirait pas entre les colléges une étrange disproportion de population et d'étendue. Contre de pareilles mesures, nous réclamons la question préalable, et cela par une raison bien simple : une réforme de ce genre n'est pas une réforme, c'est une pure variante. A quoi remédierait-elle? Empêcherait-elle la plus forte partie des électeurs d'annihiler partout la plus faible? Éteindrait-elle les divisions et les luttes qu'engendre forcément la nécessité, en choisissant un nom, d'en exclure un autre? Restituerait-elle à l'électeur une parcelle de liberté, à l'abstentioniste une ombre d'espoir et de courage? Détruirait-elle enfin cette confusion fatale entre la décision et la représentation qui risque à tout instant de mettre aux mains de la minorité l'exercice de la souveraineté? Non, rien de tout cela. Nous savons bien que les partisans de cette réforme à bon marché prétendent, en multipliant les circonscriptions, multiplier les chances de la minorité; mais quoi? multiplie-t-on une quantité problématique? Or le nombre, la majorité restant toujours dans chaque collége la raison suprême, les chances de la minorité ne sortent pas des limbes de l'arbitraire et du hasard. Nous savons bien encore qu'en fixant définitivement les colléges, on se vante de mettre électeurs et candidats à l'abri des caprices de l'administration. Soit, on ne pourra plus à la veille du scrutin découper les circonscriptions; mais d'abord ce n'est là qu'un des côtés de l'ingérence administrative, et l'ingérence administrative elle-même n'est qu'un des accidens de la maladie; la maladie, c'est le système, qui au fond ne sera pas changé; il n'y aura que quelques députés de plus nommés avec les mêmes dangers et les mêmes injustices. Franchement, pour un pareil résultat, est-ce la peine de toucher à nos institutions?

Il n'importe; bien des gens prennent pour argent comptant ce semblant de réforme, précisément parce que c'est ce qui dérange le moins leur routine. D'autres pourtant paraissent entrer dans nos vues. « Non, disent-ils, ce n'est point là une modification sérieuse, il faut aller plus loin, il faut faire un changement radical. » Jusque-là, tout va bien; par malheur, ils ajoutent : « Ce qu'il faut, c'est le *suffrage à deux degrés;* voilà le vrai système, voilà la panacée. » Ici, plus d'accord possible entre nous.

Constatons-le tout d'abord, ceux qui parlent ainsi n'ont évidemment pas réfléchi, car, à leur propre point de vue, leur réforme est ou impraticable ou souverainement dangereuse. Il n'y a d'une manière absolue que deux façons de comprendre et d'appliquer le suffrage à deux degrés : c'est de la part du gros des électeurs ou un vote de confiance ou un mandat impératif; l'alternative est inexorable. Ou bien la masse populaire, renonçant à l'exercice intégral de son droit

et convaincue de son inaptitude à nommer en connaissance de cause ses représentans, délègue sa puissance élective à une petite élite de mandataires à qui elle donne sans condition plein pouvoir d'élire qui bon leur semble, en un mot une sorte de blanc-seing, — ou bien, se refusant à abdiquer et à faire ainsi entre les mains d'un petit nombre de privilégiés l'abandon volontaire de ce qui est en somme la réalité du droit de suffrage, elle ne voit dans les électeurs du second degré que des sortes de commissionnaires chargés de déposer dans l'urne un nom convenu à l'avance, et ne les nomme qu'après leur avoir imposé ses choix et ses volontés propres. Or qu'espèrent-ils, ceux qui prônent aujourd'hui le suffrage à deux degrés? quel est leur but? quelle est leur attente? Effrayés de voir, grâce au suffrage universel, la masse seule faire loi, craignant l'écrasement de l'intelligence par le nombre, tremblant enfin de se voir irrémédiablement noyés par cette marée montante, dont trop souvent, hélas! le moindre souffle remue furieusement l'ignorance et les passions, ils veulent, sans avoir l'air d'y toucher, jeter une digue où vienne se briser le flot envahisseur. Restreindre ouvertement le suffrage, ils ne l'oseraient; mais le subtiliser, l'accaparer tout doucement à leur profit, c'est une autre affaire. Le suffrage à deux degrés, c'est le gobelet à l'aide duquel le plus honnêtement du monde ils pensent escamoter le suffrage universel. Ils comptent que l'électeur confiant se démettra entre leurs mains, et se reposera sur eux du soin d'arranger pour le mieux les affaires. Hommes pleins d'illusions, quittez cette espérance; le peuple flairera votre arrière-pensée et ne se laissera point prendre. Du premier coup, il démolira votre machine, ou bien, s'il consent à la laisser fonctionner, c'est à sa guise, à son profit qu'il s'en servira. Il la corrigera en y ajoutant un rouage, le mandat impératif au premier degré, et alors qu'aurez-vous gagné? En serez-vous moins écrasés par le nombre? vous résignerez-vous au simple rôle de porte-voix? et pensez-vous d'ailleurs qu'on ira s'adresser à vous? Chimère! c'est aux meneurs et aux orateurs de clubs que s'attachera la confiance publique. Quant à vous, gens tranquilles et timorés, votre influence n'en pèsera pas un grain de plus qu'auparavant.

Pour nous, qui, dédaignant toute préoccupation personnelle, estimons que la loyauté, le respect du droit et de la justice, valent mieux que toutes les roueries pour assurer le triomphe de la vérité, nous ne pouvons à aucun prix, dans aucune hypothèse, accepter le suffrage à deux degrés. Vote de confiance ou mandat impératif, c'est toujours à nos yeux le résultat d'une confusion de principes et la source d'injustices funestes. Si, par impossible, la population électorale veut bien prendre le suffrage à deux degrés, ainsi que le prétendent ceux qui le lui présentent; si elle consent à constituer à ses

dépens, en la personne des électeurs du second degré, un corps de privilégiés qui ne relèveront que de leur conscience et n'en feront qu'à leur tête, qui nous garantit que la représentation nationale ne sera pas l'expression de la minorité de la nation? Et si, comme tout le rend probable, la pratique du système tombe dans la seconde hypothèse, si les électeurs du second degré sont réduits au rôle machinal d'intermédiaires passifs, qu'y aura-t-il de changé au système actuel? Il y aura une opération de plus, mais le résultat final sera identiquement le même; ce sera toujours le même jeu de la majorité absorbant la représentation, et les mêmes dangers, les mêmes iniquités naissant des mêmes causes.

Mais voici qu'on nous offre un troisième remède. C'est l'opinion radicale qui nous le présente. Serait-ce enfin la guérison? Examinons. Ce remède, c'est le scrutin de liste! En vérité, voilà ce qu'on nous donne sous couleur de progrès et de liberté! Le scrutin de liste! Peut-être s'étonneront-ils de notre véhémence, ceux qui ne reprochent à ce système que la difficulté pour l'électeur de connaître et de nommer un certain nombre de candidats. Ce n'est là pour nous que le moindre défaut du scrutin de liste : il est surtout l'exagération, la multiplication fatale des erreurs et des injustices du régime sous lequel nous votons. Que reprochons-nous au système en vigueur? De tuer le droit par le nombre, d'écraser l'individu par la majorité, de diviser les citoyens, de forger les coalitions, d'engendrer l'abstention, le désintéressement et l'indifférence. Que fait donc le scrutin de liste? sur quelle base nouvelle, sur quel principe réparateur voyons-nous donc qu'il repose? Avec le scrutin de liste, comme avec le vote uninominal, c'est la majorité seule qui compte, c'est la majorité seule qui accapare la représentation. Seulement ici le triomphe de la majorité dans chaque collége ne porte pas sur un seul nom, c'est une liste entière, c'est une série complète de représentans que la majorité absorbe d'un seul coup. Cette pauvre chance qui, même dans le système actuel, reste à la minorité de se trouver par hasard la plus forte dans une circonscription, étant battue d'ailleurs dans les dix ou quinze circonscriptions voisines, cette pauvre chance, le scrutin de liste la réduit à néant par ce seul fait, qu'il embrasse du même coup ces dix ou quinze circonscriptions. C'est en bloc que la majorité triomphe, c'est en bloc que la minorité est anéantie. La voix d'un membre de la majorité vaut dix ou quinze votes, la voix d'un membre de la minorité ne vaut pas un fétu. Dès lors n'est-il pas rigoureusement vrai de dire que le despotisme de la majorité, avec le scrutin de liste, croît à la dixième, quinzième, vingtième puissance, suivant qu'il s'exerce sur des listes de dix, de quinze ou de vingt noms? Ainsi donc, avec le scrutin de liste, plus que jamais il faut, pour exister, être le plus grand nom-

bre, plus que jamais par conséquent la compétition est ardente, l'antagonisme passionné; plus que jamais l'armée électorale se divise en deux camps, se range sous deux drapeaux ennemis, loin desquels il n'est pas de salut, pas d'existence possible. Plus que jamais il faut être *compacte,* il faut se coaliser, trafiquer des consciences; plus que jamais enfin l'électeur honnête, qui ne voit ni dans l'un ni dans l'autre camp des compagnons près desquels il lui plaise de combattre, est réduit à rester sous sa tente, à renoncer sans espoir à sa part légitime de butin, c'est-à-dire de représentation.

Voilà donc le scrutin de liste : le despotisme de la majorité décuplé, centuplé peut-être; l'antagonisme entre concitoyens surexcité, exaspéré; la liberté de l'électeur embrigadée, enchaînée plus étroitement encore qu'elle ne l'est aujourd'hui (1), et enfin l'abstention imposée aux citoyens honnêtes et indépendans. Et ce serait là un progrès! ce serait là une réforme! Non, non! loin de nous ces remèdes qui n'atteindraient pas le mal ou le rendraient plus dangereux encore! Rompons avec les préjugés et la routine, les méthodes impuissantes ou pernicieuses, prenons la maladie corps à corps, attaquons-la dans son essence et guérissons-la dans sa racine!

IV.

La racine du mal, nous la connaissons, c'est la confusion étrange, qui est à la base de nos institutions électorales, entre le droit de décision et le droit de représentation. Il faut donc avant tout détruire cette confusion fatale. Il faut substituer au principe de l'élection par la majorité un principe réparateur, un principe de raison et d'équité. Ce principe, — nous l'avons indiqué déjà, — ce principe, hors duquel il n'est point de justice ni de droit, c'est la *proportionnalité de la représentation.* C'est le principe en vertu duquel le résultat du vote doit être proportionnel à ses facteurs, et le nombre de députés afférens à chaque opinion proportionnel au nombre d'électeurs qui professent cette opinion. C'est le principe enfin que nous énoncions plus haut sous sa forme pratique, lorsque nous disions que dans une assemblée de 30 membres qui aurait à élire 3 représentans, s'il se formait deux groupes, l'un de 20 membres, l'autre de 10, le premier devrait emporter 2 délégués, et le second obtenir sans conteste le troisième tiers, c'est-à-dire le troisième délégué.

Qu'on le remarque bien, ce que nous réclamons là, ce n'est pas

(1) Avec le scrutin de liste, l'électeur est réduit à choisir entre les deux listes rivales qui se disputent la majorité, et à les accepter tout entières; s'il veut en prendre et en laisser, s'il veut faire des compromis et voter à sa guise, il ne risque qu'une chose : c'est de voir son vote égalé à zéro, ou bien de faire passer des candidats dont il ne se soucie guère, sans obtenir le succès de ceux qui ont vraiment ses sympathies.

précisément ce qu'on appelle en général le *droit des minorités*. Nous demandons à la fois moins et plus. Le *droit des minorités*, tel qu'on le comprend communément, est encore quelque chose de vague et d'indéfini. Qu'est-ce *a priori* qu'une minorité? Une minorité peut être, à peu de chose près, aussi forte que la majorité; elle peut aussi n'être qu'une mince partie de la nation. Et puis il peut ne pas y avoir qu'une seule minorité dans un pays : à l'état naturel, — par opposition aux coalitions imposées par une loi inflexible, — il y a toujours dans toute nation plusieurs minorités, et ces minorités sont de proportions différentes entre elles, de proportions variables à l'égard de la majorité. Définir d'une manière absolue la minorité, déterminer *a priori* son droit, lui tailler d'avance sa part de représentation, c'est donc faire acte d'arbitraire, c'est courir presque forcément la chance ou de rogner cette part ou de l'exagérer, ou de n'accorder aux minorités réelles qu'une satisfaction dérisoire, ou de les favoriser au contraire au-delà de toute justice.

Voyez plutôt les deux systèmes qui eurent en Angleterre, il y a deux ans, au sein du parlement, les honneurs d'une discussion publique et sérieuse; voyez les deux systèmes du vote *cumulatif* et du vote *incomplet*. Quiconque a le moins du monde suivi les débats du parlement anglais durant la session de 1867 sait aussitôt de quoi nous voulons parler. Le vote *cumulatif*, discuté et finalement repoussé par la chambre des communes, consiste en ceci : dans un collége où l'on a plusieurs députés à élire, trois par exemple (ce que l'on appelle en Angleterre *collége à trois coins*), chaque électeur, disposant de trois suffrages, peut les appliquer tous les trois, s'il le veut, à un seul candidat. Le tiers des électeurs, s'entendant ainsi pour réunir ses voix sur un seul et même nom, est assuré d'emporter une élection et d'obtenir 1 représentant sur 3. Quant au vote *incomplet*, adopté au contraire par la chambre des lords et accepté par la chambre des communes pour les *colléges à trois coins*, voici son mécanisme : sur 3 députés, chaque électeur ne peut désigner et inscrire sur son bulletin que *deux noms*. Un tiers de la représentation reste donc à la disposition de la minorité, qui se l'approprie, à la condition de former le tiers du corps électoral et de s'accorder sur le choix du candidat. A première vue, rien de plus séduisant. Un tiers des électeurs a droit à un tiers de la représentation : c'est excellent, c'est parfait, car c'est proportionnel; mais prenons garde, les apparences sont peut-être trompeuses.

Quelles sont les conditions absolument indispensables à l'exercice du vote *accumulé?* Il faut avant tout que les diverses minorités, renonçant à leur existence propre, à leurs préférences légitimes, à leurs candidats les plus aimés, se fondent en une seule minorité, car deux armées seules peuvent se trouver en présence, deux ar-

mées seules peuvent se partager le fruit de la victoire. Nous savons déjà quelles funestes conséquences entraîne à sa suite cette nécessité de coalition; mais il faut bien autre chose encore! Cette double agglomération formée, la majorité d'un côté, la minorité de l'autre, il faut que chacune d'elles sache d'avance exactement de combien de voix elle dispose, il faut que sur cette base elle détermine mathématiquement le nombre de candidats qu'elle peut faire triompher, et enfin que, ce calcul une fois établi, elle fasse voter tous ses membres, sans exception, avec une stricte discipline et suivant le mot d'ordre donné, sans qu'aucun d'eux s'écarte de la consigne. Faute de ces précautions, la majorité, comme la minorité, court le risque, ou bien, par trop de modestie dans ses prétentions, de laisser l'adversaire usurper une trop grosse part, ou bien au contraire, par trop d'ambition, de présomption et de confiance en sa force, de perdre complétement le lot auquel elle aurait droit. Il faut, en un mot, que les combattans devinent à l'avance et préjugent d'une manière certaine l'issue de la bataille; encore ne suffit-il pas à chacun des deux ennemis de connaître exactement ses propres forces, il lui faut aussi supputer à un chiffre près celles de l'adversaire, et prévoir toutes les ruses, toutes les surprises, tous les hasards de la lutte. En d'autres termes, avec le vote *cumulatif*, le succès le plus enviable, le *nec plus ultra* de la réussite, c'est que la minorité, — nous ne disons pas les minorités, — la minorité, être hybride, formé à coups de coalitions, de compromis et de sacrifices, obtienne dans la représentation une part à peu près équitable; mais on a vu quelle réunion phénoménale de conditions impossibles exigeait un pareil résultat : aussi la plupart du temps doit-il arriver que la minorité n'ait aucune part à la représentation, ou bien, — anomalie plus étrange, — qu'elle absorbe la représentation tout entière au détriment de la majorité. Que deux minorités, formant à elles deux le tiers du corps électoral, ne parviennent pas à s'entendre et votent isolément, la majorité en profite pour faire passer tous ses candidats. Que la majorité au contraire, ayant à lutter contre une minorité bien disciplinée, calcule mal son effort et distribue inhabilement ses voix; que par exemple, voulant assurer le succès de son chef, elle accumule sur lui trop de suffrages et affaiblisse ainsi les autres candidatures, voilà la minorité qui de trois siéges en obtient deux, et la majorité qui reste sur le carreau avec un seul représentant. Enfin qu'une minorité compacte d'un peu plus du tiers des votans ait affaire à une majorité formée de deux nuances d'opinions séparées par un malentendu au moment du scrutin, voilà au premier tour la minorité qui emporte deux députés sur trois, la majorité qui n'obtient pas de résultat, le troisième siége qui demeure vacant. On procède au second tour, à

la majorité relative cette fois, et pour peu que le même dissentiment continue à diviser les rangs de la majorité, voilà le troisième siége qui va rejoindre les deux premiers et devient l'apanage de la minorité. Étrange succès, en vérité! étrange justice! Et qu'on ne nous dise pas : ce sont des hypothèses gratuites; non, ce sont des probabilités naturelles, des cas qui se présenteront souvent dans la pratique. Le vote *cumulatif* n'est donc pas un moyen équitable d'assurer aux minorités une part proportionnelle de représentation, c'est un instrument de confusion, de surprise et d'arbitraire; c'est la possibilité pour la minorité d'usurper la place de la majorité.

Quant au vote *incomplet*, proche parent du vote accumulé, simple variété de l'espèce, les mêmes argumens s'élèvent contre lui, les mêmes vices nous le font proscrire : coalitions imposées, séparation forcée en deux camps ennemis, par suite violation de la liberté de l'électeur et encouragement à l'abstention, puis, pour couronner le tout, absence complète de proportionnalité dans le résultat; car voyez un peu quel prodigieux concours de circonstances est nécessaire pour que le système aboutisse à une solution équitable! Il faut supposer que la minorité est exactement égale au tiers des électeurs et qu'elle est parfaitement compacte, que la majorité, égale aux deux tiers, est aussi parfaitement homogène et docile, et qu'enfin chaque opinion, également bien disciplinée, ne présente que deux candidats (1). Qu'un seul de ces rouages fasse défaut, et voilà la machine en complet désarroi. Nous n'insistons même pas sur ce qu'a tout d'abord d'étrangement choquant cette attribution arbitraire à la minorité d'un tiers de la représentation, quelle que puisse être en plus ou en moins l'importance de cette minorité. La pratique du système offre vraiment bien d'autres bizarreries. Inventé dans l'intérêt de la minorité, le vote *incomplet*, dans la plupart des cas, laisse la minorité sans représentation, et, dans d'autres, inventé pour établir une juste proportion entre les représentans et les représentés, il donne à cette minorité la chance de se substituer plus ou moins complétement à la majorité. Voici par exemple, dans l'hypothèse la plus favorable, c'est-à-dire dans l'hypothèse d'une minorité exactement équivalente au tiers des électeurs, voici la majorité qui, se concertant à l'avance avec une stricte discipline, au lieu de deux candidats en présente trois, et, se divisant en trois groupes, répartit ses suffrages de la manière suivante : le premier groupe vote pour les candidats A et B, le deuxième groupe pour les candidats A et C, et le troisième groupe pour les candidats B et C. Le résultat est absolument certain, les trois candidats de la majo-

(1) Nous nous plaçons ici, bien entendu, dans l'hypothèse d'un collége à trois coins; mais le raisonnement est vrai d'une manière générale.

rité passent d'emblée, et la minorité, le tiers des électeurs, se voit frustrée sans ressource. C'est le plus simple des calculs. Voici maintenant, la proportion numérique entre les deux partis étant toujours la même, voici que la majorité, faute de pouvoir parfaitement s'entendre sur le choix de ses mandataires, présente non plus deux ou trois, mais quatre candidats; les voix s'éparpillent, et pendant ce temps la minorité, mieux avisée ou mieux conduite, s'assure la majorité dans la représentation en s'emparant de deux siéges sur trois. C'est encore un calcul bien simple. Et combien cette dernière éventualité ne devient-elle pas plus probable dans les cas, — très fréquens, — où la minorité dépasse le tiers des électeurs! Il suffit alors que la majorité présente non pas deux, mais un seul candidat de trop, il suffit du plus léger éparpillement des voix, du moindre accroc à la discipline, pour que la minorité, contre toute justice, surprenne la victoire et usurpe le gros lot dans la représentation. Et dans tout ceci, — nous tenons à ce qu'on le remarque, — nous n'inventons pas à plaisir des difficultés imaginaires. Depuis deux ans, le vote incomplet fonctionne en Angleterre dans quelques colléges. Qu'a-t-il produit aux dernières élections? Tout justement les étranges injustices dont nous venons d'énumérer les plus criantes. A Birmingham, le parti libéral, un parti qui compte dans la ville, n'a pu s'assurer un seul siége, parce que sa force s'est brisée contre cette discipline de la majorité que signalait notre première hypothèse. A Londres, le plus populaire, le plus aimé des candidats whigs, le baron de Rothschild, est resté sur le carreau, parce que, confians dans cette popularité de leur chef, les libéraux crurent devoir concentrer leurs efforts sur l'élection plus douteuse de leurs autres candidats. A la faveur de cette simple faute de tactique, la minorité triompha du plus important, du plus unanimement désiré des députés de la majorité. Ce sont là des faits qu'on ne peut récuser.

Voilà donc où aboutissent ces deux systèmes; ils laissent subsister, ils rendent même nécessaires les coalitions, la lutte, la division entre concitoyens. En théorie, ils tombent dans l'arbitraire, par ce seul fait qu'ils préjugent et déterminent *a priori* d'une manière absolue la part de la minorité, élément essentiellement variable; en pratique, ils tombent dans l'absurde et dans l'injuste, parce que tantôt ils frustrent la minorité de toute participation à l'élection des députés, et tantôt ils la comblent jusqu'à la substituer à la majorité. Avions-nous donc tort de dire que ces deux systèmes n'étaient nullement *proportionnels?*

Jetez maintenant un coup d'œil sur un autre système, tout fraîchement éclos sous la plume d'un des jeunes candidats de la démocratie radicale aux dernières élections, M. Herold. Animé, lui aussi, des meilleures intentions, M. Herold part de ce principe, que la mi-

norité a droit dans la représentation à une certaine part, *certaine*, c'est-à-dire préjugée par le législateur. Voici donc ce qu'il nous propose; nous lui empruntons ses propres expressions (1) :

« Chaque circonscription électorale nomme un député. — Il est facultatif à tout électeur d'écrire deux noms sur son bulletin. — Le premier nom sera celui du citoyen qu'il désigne pour être député de sa circonscription. Le second nom sera celui d'un citoyen qu'il désire voir élu représentant de la nation, soit dans la circonscription, soit ailleurs. — Les deux noms peuvent être celui du même citoyen; mais dans ce cas le bulletin ne comptera jamais que pour un suffrage dans le scrutin de la circonscription. — Le second nom sera écrit à la main sous peine de nullité. — Les suffrages accordés au moyen de l'inscription d'un second nom sur le bulletin sont recensés dans toute la France, et les 60 citoyens qui en ont obtenu le plus grand nombre font partie de la représentation nationale, pourvu qu'ils réunissent un nombre de voix égal au moins à celui obtenu par le député de circonscription qui a été élu par le moins de suffrages. »

Le but de la combinaison, on l'a déjà compris, c'est d'empêcher que les portes du corps législatif ne restent fermées devant ces chefs illustres des minorités que trop souvent leur importance et leur gloire même exposent à un échec dans une circonscription déterminée. Pour nous, dès le premier coup d'œil, un pareil système est condamné, irrévocablement condamné, en théorie comme en pratique : en théorie, parce que l'idée de la *proportionnalité*, mère de toute justice et de toute vérité électorale, ne reçoit même pas ici le plus léger hommage. L'auteur du projet ne paraît pas s'être douté qu'il existât un principe de ce genre. De son autorité privée, il donne 60 siéges à la minorité. Pourquoi 60? pourquoi pas 40? pourquoi pas 100? pourquoi pas 150? Est-ce là, oui ou non, de l'arbitraire? En pratique, parce que d'abord, en maintenant tel quel le vote actuel par circonscription à la majorité des suffrages, le système maintient entières toutes les funestes conséquences, toutes les violations de la justice, de la raison, de la liberté, de la conscience, de la paix publique, déjà tant de fois par nous énumérées, — parce qu'ensuite il n'accorde en somme aux minorités qu'une chance insignifiante et dérisoire. Dans la pensée de l'auteur du projet de loi, ce second vote, qui doit faire asseoir sur 60 siéges réservés 60 représentans nationaux, ce second vote ne doit profiter qu'aux seuls membres de la minorité. M. Herold, cela est évident, n'a songé qu'à ceux des électeurs qui, battus dans leur circonscription particulière, voyaient leur suffrage annihilé. A ces

(1) *Un Projet de loi électorale*, par M. Herold.

déshérités-là seulement, il a pensé rendre une voix valable et contribuant à l'élection d'un député; mais en réalité qui empêchera, s'il vous plaît, les membres de la majorité d'user pour leur compte des facilités que vous offrez aux membres de la minorité? Les marquerez-vous à l'avance, — opération difficile vraiment, — et les exclurez-vous du bénéfice de la loi? Non, sans doute. Savez-vous alors ce qui arrivera? C'est que les gens de la majorité commenceront par faire passer leurs candidats dans leurs circonscriptions respectives, tout en désignant en même temps d'autres candidats à votre représentation nationale, et comme ils sont *majorité*, c'est-à-dire plus nombreux que les autres, comme aussi, en tant que majorité, ils sont plus homogènes, plus disciplinés que les minorités éparses, ils rempliront tout à leur aise de leurs créatures la plus grande partie, sinon la totalité, de vos 60 siéges. Qu'aurez-vous donc gagné? Vous aurez donné *deux voix* aux membres de la majorité sans en donner une seule aux membres de la minorité; vous aurez doublé l'oppression de la minorité, et vous n'aurez même pas de compensation, car vous n'êtes rien moins que sûrs de voir les quelques siéges que la minorité pourra sauver du naufrage échoir à ces célébrités dont le triomphe vous préoccupe si fort.

Rangeons donc cette combinaison nouvelle à côté des deux autres, dans la classe des machines inutiles ou dangereuses. Ce qui manque à tous ces systèmes, c'est de reposer sur le principe de la *proportionnalité*, c'est de partir de cette vérité suprême, que le droit de représentation n'a rien de commun avec le droit de décision, que tout citoyen a un droit égal à être représenté, qu'en conséquence tout groupe de citoyens d'une certaine importance a le droit absolu d'obtenir un mandataire, mais n'a rien à prétendre par-delà au détriment de ses concitoyens plus ou moins nombreux.

Or le premier système où nous puissions saisir la trace, confuse il est vrai, de ce grand principe, c'est un système bien souvent tourné en ridicule, et dont assurément nous ne défendrons pas le mécanisme et les effets : c'est le système de l'*unité de collége*. Il n'est personne qui ne connaisse, au moins par ouï-dire, cette fameuse combinaison : tout électeur, où qu'il soit, a droit de voter, et pour qui bon lui semble, — pour un seul candidat toutefois. Tout candidat ayant obtenu un certain nombre de suffrages, — 35,000 par exemple, — est proclamé député. Voilà la machine dans sa simplicité. L'idée première en est sans contredit excellente : assurer à l'électeur la pleine et entière liberté de conscience, de choix et de vote; assurer en même temps à toute minorité comptant un nombre suffisant d'adhérens sa part légitime dans la représentation, telle a été la pensée de M. de Girardin. Par malheur, l'œuvre ne répond pas à l'inspiration. Mis en pratique, le

système irait droit à la négation de toute proportionnalité entre la représentation et les diverses fractions du peuple. La raison en est bien simple. Voici un chef de parti, un chef de la majorité qui se présente; il est connu partout, partout populaire et désiré. De toutes parts on vote pour lui; 100,000, 200,000, 500,000 suffrages s'accumulent sur sa tête. Prenons ce dernier chiffre. Voilà donc, — s'il faut un quotient de 20,000 voix pour être élu, — voilà un seul mandataire qui pour son parti représente la valeur de 25 députés, et pourtant à la chambre il n'aura qu'un seul vote. Cependant une minorité de 100,000 voix seulement, avec un peu d'entente, nommera 5 députés, et ainsi cinq fois moins d'électeurs auront dans le parlement cinq fois plus d'influence! Et que sera-ce si vous supposez en présence deux partis de valeur numérique à peu près égale! Il pourra donc arriver que la minorité ait au sein de l'assemblée vingt fois, cinquante fois plus de force que la majorité, à moins pourtant que vous ne donniez au député autant de votes dans le parlement qu'il aura de fois obtenu la quotité de voix nécessaire à une élection. Il est clair que cet expédient rétablirait l'équilibre; mais il y aurait à cela un premier inconvénient, sans parler des autres, qui sont graves et nombreux : c'est qu'une pareille mesure dans un pays d'égalité comme le nôtre serait absolument inacceptable et inacceptée. L'unité de collége serait donc, en réalité, moins la représentation des minorités que l'annihilation des majorités. En faut-il davantage pour rejeter sans hésitation un pareil projet? Nous le repoussons donc, sans nous y arrêter plus longtemps; mais nous le répétons, ce que nous repoussons ici, c'est le mécanisme, c'est l'application pratique du principe. Le principe au contraire, nous le retenons, nous l'embrassons énergiquement comme l'unique moyen de salut en matière électorale, car lui seul peut rendre à la nation la concorde en ne faisant plus de l'élection un combat où la victoire est le prix de la force, et à l'électeur la plénitude de son droit en l'élevant au-dessus des antagonismes et des haines, en l'arrachant au fléau des coalitions.

V.

Le principe dégagé, il ne reste plus qu'à découvrir le procédé d'application. Or ce procédé existe. Voilà tantôt quinze ans que deux hommes inconnus l'un à l'autre, dans deux pays différens, M. Andrœ en Danemark, M. Hare en Angleterre, l'ont presque en même temps créé, sinon de toutes pièces, au moins dans ses parties essentielles. Quel est le vice radical du système de M. de Girardin? Uniquement la déperdition de force que fait éprouver à un parti l'accumulation inutile d'un nombre exagéré de suffrages sur la tête d'un seul can-

didat. Qu'on trouve donc un moyen de prévenir cette déperdition, qu'on trouve un moyen de laisser à chaque candidat tout juste le nombre de suffrages exigé, assurant aux voix qui lui sont inutiles une représentation proportionnelle, et voilà le problème résolu. Eh bien! ce moyen, il est trouvé; rien de plus simple. Les circonscriptions étant étendues de manière à nommer un certain nombre de députés, chaque électeur doit inscrire sur son bulletin *autant de noms qu'il y a de représentans à élire* dans la circonscription, il les inscrit *par ordre de préférence;* toutefois son bulletin ne peut jamais, quoi qu'il arrive, *compter que pour un seul nom.* Le scrutin terminé, l'on divise le nombre des votans par le nombre de siéges à remplir. Le résultat de l'opération, c'est le chiffre qu'il est nécessaire, mais aussi qu'il suffit strictement à chaque candidat d'obtenir pour être élu. C'est ce que nous appelons le *quotient électoral.* Ce chiffre fondamental une fois fixé, sur chaque bulletin on tient compte du nom qui est inscrit en tête. Aussitôt qu'un candidat atteint le quotient exigé, on le proclame élu, et les bulletins qui l'ont nommé deviennent hors de service; puis, si sur l'un des bulletins suivans le nom de ce candidat se présente en tête, on l'oblitère, et l'on tient compte du vote au candidat qui est inscrit immédiatement en seconde ligne. On suit le même procédé jusqu'à ce qu'on ait épuisé les bulletins, jusqu'à ce que chacun d'eux ait contribué à nommer un député. Ainsi pas un suffrage ne se perd. Chaque électeur est certain d'être représenté par le mandataire qu'il désire le plus. De deux choses l'une en effet : ou bien sa voix compte au candidat qu'il a mis en tête de sa liste, et contribue à l'élection, ou bien, si sa voix est appliquée au candidat qui vient en seconde ligne dans ses désirs comme sur son bulletin, c'est que déjà le premier candidat a obtenu la consécration du nombre exigé de suffrages. L'électeur alors a la double satisfaction de se voir représenté d'abord par le député déjà élu, ensuite par le député qu'il contribue à élire. Par la même raison, chaque opinion, chaque parti est assuré d'obtenir le nombre de représentans qui lui est dû, mais aussi de n'obtenir que strictement ce nombre, car la voix de chacun de ses membres, nous le répétons, est valable pour un nom, — sans jamais risquer de faire double emploi, — mais aussi n'est absolument valable que pour un seul nom (1). D'où cette conséquence : 200,000 électeurs d'un même parti, avec un quotient électoral fixé à 20,000 suffrages, obtiendront 10 délé-

(1) Nous ne saurions trop insister sur ce point, qui distingue notre système du scrutin de liste, avec lequel il n'a fort heureusement rien, absolument rien de commun. Nous prions donc instamment le lecteur de se bien pénétrer de cette disposition, qui est capitale, et de se souvenir une fois pour toutes que le vote de chaque électeur compte à un seul des noms qui sont sur sa liste, sans qu'il y ait à se préoccuper des noms qui précèdent ou suivent celui-là.

gués, mais n'en pourront jamais obtenir un onzième, car une fois le dixième député nommé, — chacun des délégués ayant été élu par un groupe de 20,000 votes, total 200,000, — tous les bulletins de ce parti auront servi chacun à un candidat; ils auront ainsi tous accompli leur fonction, et le droit des 200,000 électeurs sera épuisé. Est-ce là, oui ou non, de la représentation proportionnelle? Oui, et c'est encore une œuvre de justice, de liberté, de vérité, de paix et de politique.

OEuvre de justice, car il n'y a plus de citoyens violemment dépouillés de leur droit par la tyrannie brutale du nombre. L'égalité suprême et effective des votes est consacrée, et le droit de tout citoyen à la représentation n'a plus d'autre limite que la nécessité,— imposée par la raison autant que par la logique des faits, — d'être exercé par un groupe suffisant de volontés.

OEuvre de paix, car désormais la division du pays en deux hordes qui se combattent et se détestent n'a plus de raison d'être. Il n'y a plus en présence des ennemis qui s'entre-tuent, des vainqueurs qui accaparent et des vaincus qui sont anéantis; il y a des citoyens qui, pacifiquement, amicalement, bien que concurremment, exercent chacun pour son compte un droit sacré et imprescriptible.

OEuvre de liberté, car l'électeur n'est plus acculé entre l'abdication complète et le sacrifice de ses préférences; il n'a plus besoin, pour exister, de se mettre du côté du plus fort au prix de ses convictions et de ses sympathies, il lui suffit de rencontrer un nombre suffisant de volontés qui s'accordent avec la sienne; il peut voter, dans l'intégrité de sa conscience et de sa liberté, pour l'homme de son opinion, de son choix, de sa confiance.

OEuvre de vérité, car désormais l'électeur pouvant nommer le mandataire qui lui plaît le plus, et non pas le candidat qui lui déplaît le moins, désormais aussi tout parti, toute nuance qui compte un certain nombre d'adhérens ne relevant que d'elle-même et pouvant vivre de sa vie propre, sans être réduite à se couvrir d'un masque qui l'étouffe, la coalition n'est plus la loi suprême de l'élection, et le député n'est plus le produit hybride d'une cote mal taillée d'opinions, la résultante hétérogène d'élémens contradictoires et violemment amalgamés, il est l'expression sincère et lumineuse des libres volontés de la fraction du pays qu'il représente.

OEuvre de politique enfin, car aujourd'hui que les suffrages se comptent et ne se pèsent pas, aujourd'hui que le flot populaire a le droit inviolable d'inonder les urnes électorales, le danger, chacun le sent, c'est l'absorption de l'intelligence par le nombre. Si le droit du plus grand nombre reste seul consacré, il est inévitable que bientôt la foule ignorante et inconsciente accapare la toute-puissance, et que les minorités éclairées se voient écrasées sans

ressources. Eh bien ! avec la représentation proportionnelle, le péril est conjuré. Les gros bataillons demeurent, comme il est juste, en possession d'élever la voix plus haut que les autres ; mais du moins les bataillons intelligens conservent le moyen de se faire entendre et l'assurance de n'être pas bâillonnés, étouffés, anéantis, par la plus brutale et la plus aveugle des tyrannies.

Nous n'avons, — on le comprend de reste, — exposé du système que la théorie générale; nous ne pouvons ici songer à le codifier dans ses menus détails. Loin de nous la prétention d'offrir du premier coup, et d'un seul jet, une application parfaite de ce grand principe à nos mœurs, à nos traditions, à notre caractère, à nos préjugés nationaux ! C'est l'œuvre d'un travail de plus longue haleine, c'est surtout l'œuvre du temps et d'un concours ardent d'intelligences, de volontés et de convictions. Pourtant il est un point qu'en conscience nous ne pouvons négliger, un point capital dans la mise en œuvre du système.

La théorie pure exigerait ou du moins supposerait la suppression des circonscriptions, l'unité de collége. Ce serait en effet la condition théorique où la liberté du choix de l'électeur et le groupement des moindres minorités se rapprocheraient le plus de la perfection idéale; mais, nous sommes les premiers à le déclarer, pareille conception serait irréalisable. Il faut être avant tout pratique; or à quel électeur au monde irait-on sérieusement demander une liste de 500 noms, par ordre de préférence? Se contenterait-on de listes incomplètes? Comme sur 500 députés à élire chaque liste n'en désignerait peut-être que 40, 50, 60 au maximum, on aboutirait fatalement ou à un déficit considérable dans la représentation, dont un quart, un huitième à peine serait peut-être nommé du premier coup, ou bien à des violations funestes du principe même de proportion, les noms des députés déjà élus n'étant pas suivis d'autres noms qui les suppléent sur les bulletins subséquens, et les doubles emplois devenant dès lors innombrables. Nous repoussons donc pour notre pays la chimère de l'unité de collége. A nos yeux, la vérité pratique résiderait dans des circonscriptions assez étendues pour que chaque nuance d'opinion pût y compter un groupe suffisant d'adhérens, assez restreintes pour que les électeurs pussent se réunir, s'éclairer librement et combiner leurs suffrages en connaissance de cause. Étant donné par exemple un député pour 75,000 habitans (1), on

(1) Prendre pour base de l'élection la *population* et non le *chiffre des électeurs inscrits* nous semble être une des premières conditions pour assurer la proportion normale entre la représentation et le pays. En se fondant, comme aujourd'hui, sur le nombre des électeurs inscrits, on risque, grâce à l'arbitraire toujours possible du gouvernement en matière d'inscriptions électorales, grâce aussi à l'indifférence d'un certain nombre de citoyens, d'arriver à ce résultat étrange que la représentation diminue bien

grouperait les diverses régions de la France d'après leurs communautés d'intérêts, de rapports, de traditions historiques et provinciales. On formerait ainsi des circonscriptions, fixées, cela va sans dire, d'une manière définitive en dehors de l'arbitraire administratif, mais variant entre elles suivant les nécessités de lieux et de population, et nommant, par exemple, de 10 à 15 députés. Voici alors comment les choses se passeraient.

Dans chaque circonscription et dans un délai prévu par la loi, les candidats à la députation déclarent en forme leur intention de se présenter aux suffrages de leurs concitoyens. Nous ne parlons pas, bien entendu, de serment préalable; nous parlons d'une simple déclaration. Le tableau des candidats, de leurs noms, professions, qualités, est affiché en permanence à la porte de la mairie de chaque commune. Sur cette base, les électeurs se réunissent, discutent, délibèrent, se groupent, composent leurs listes, et finalement déposent leurs votes dans les urnes. Le scrutin une fois clos, dans chaque commune les scrutateurs désignés par la loi, avec toutes les garanties désirables, comptent les bulletins, les numérotent sans les dépouiller, et dressent un procès-verbal constatant le nombre de suffrages exprimés. Les bulletins, accompagnés d'un double de ce procès-verbal, sont ensuite centralisés au chef-lieu de la circonscription, où se fait le dépouillement. Là, l'opération s'effectue suivant les règles indiquées plus haut. On commence par totaliser, d'après les procès-verbaux, les suffrages exprimés dans les diverses communes, on divise ce total par le nombre des députés à élire, et l'on obtient ainsi le *quotient électoral*. Puis, au fur et à mesure que l'on ouvre les bulletins, on tient compte sur chacun d'eux d'un seul nom, du nom qui est inscrit en tête, et que l'électeur a ainsi désigné comme obtenant avant tout sa confiance. Aussitôt qu'un candidat a atteint le quotient exigé, on le proclame élu, et si son nom, sur l'un des bulletins subséquens, se présente le premier, on l'oblitère, et l'on tient compte sur ce bulletin du nom qui suit immédiatement le nom déjà consacré par un nombre suffisant de suffrages. Lorsque tous les bulletins ont été dépouillés, chaque électeur se trouve donc avoir contribué pour un suffrage à la nomination d'un député sans que son vote ait fait double emploi ni rien perdu de sa valeur. Le résultat, répétons-le en passant, est une proportion

que la population s'accroisse. Ce que nous proposons serait d'ailleurs en plus parfait accord avec la constitution, qui dit à l'article 34 : « L'élection a pour base la population.» A l'égard du chiffre de 75,000 habitans, qui correspond à peu près à 20,000 électeurs, il nous paraîtrait le plus propre à donner au pays une représentation suffisamment nombreuse sans tomber dans la cohue. Le nombre d'environ 500 représentans, qu'on obtiendrait ainsi, est appuyé tout à la fois par la justice et par nos précédens historiques les plus sérieux.

mathématique entre les groupes d'élus et les groupes d'électeurs. Supposons, comme ci-dessus, un collége de 200,000 électeurs ayant à nommer 10 députés avec un quotient de 20,000 voix; les 200,000 électeurs sont divisés en quatre nuances distinctes d'opinions qui comptent, la première 100,000, la seconde 60,000, les deux dernières chacune 20,000 adhérens. Avec le système actuel de l'élection à la majorité, les 10 députés iraient tous aux 100,000 électeurs, grossis de quelques voix racolées parmi les déserteurs des autres partis. Avec le système proportionnel, le premier groupe au contraire obtiendra 5 députés, le second 3, les deux derniers chacun 1, répartition conforme à l'exacte justice.

Toutefois il faut tout calculer. Il est possible, il est à prévoir même que par un manque partiel d'entente, par une fausse manœuvre, par une divergence d'ordre sur un ou deux noms, ou enfin par le simple groupement de certaines fractions minimes d'opinions, un ou deux siéges sur dix restent non pourvus, et par suite 20 ou 40,000 électeurs non représentés. Ici se place une seconde opération, destinée à la fois à combler les vides de la représentation nationale et à donner aux minorités éparses sur toute la surface du territoire la part de députation qui leur est due. Les bulletins qui se trouvent ainsi sans emploi dans un collége sont d'une part mentionnés et cotés dans le procès-verbal des opérations de la circonscription, d'autre part expédiés (sous enveloppe cachetée portant le nom du candidat auquel ces bulletins appartiennent) à une commission centrale réunie dans la capitale, et qui centralise entre ses mains tous les votes qui dans les divers colléges se sont trouvés en nombre insuffisant pour donner à un candidat le quotient exigé. Cette commission centrale procède à un nouveau dépouillement de tous ces bulletins venus des divers colléges de la même manière que les commissions locales ont déjà procédé aux dépouillemens de circonscriptions. Tout candidat qui obtient le quotient est proclamé député et rattaché au collége électoral où les voix en sa faveur ont été les plus nombreuses. Grâce à cette seconde opération, effectuée dans les mêmes conditions de justice et de régularité que la première, les siéges vacans se trouvent remplis, et des minorités qui dans chaque collége ne comptaient que quelques milliers de voix sont assurées d'une représentation proportionnelle à leur importance. Ensuite, pour faciliter aux citoyens le contrôle nécessaire de ces opérations multiples, tous les bulletins, classés par paquets étiquetés au nom du candidat auquel ils appartiennent, sont déposés aux archives de l'état, mis à la disposition du public, et conservés jusqu'aux élections générales prochaines. Ajoutons enfin qu'au cas où, après le dépouillement général, le nombre des candidats ayant obtenu le quotient ne suffirait pas à compléter la chambre, — ce qui

du reste ne se produirait jamais que pour un nombre de siéges extrêmement restreint, — on pourrait combler les vides en proclamant élus les candidats qui réuniraient (au-dessus toutefois d'un certain minimum de voix) le plus grand nombre de suffrages relativement aux députés ayant atteint le quotient complet (1).

Nous savons bien qu'ici nous allons rencontrer plus d'une objection. On nous reprochera de faire des catégories de députés, de donner des représentans de premier, de second ou de troisième ordre suivant qu'ils seront élus par la première opération des circonscriptions ou par le dépouillement de la commission centrale, ou par un nombre de voix inférieur au quotient normal. Or, en premier lieu, entre les deux premières catégories il y aurait égalité parfaite, les députés de chacune d'elles ayant obtenu le même nombre de voix. Qu'importe, s'il vous plaît, à la validité du mandat, que les suffrages qui se sont réunis sur la tête d'un représentant viennent d'un seul collége ou des divers points de la France? Et quant à la troisième catégorie, théoriciens intraitables, reportez-vous, de grâce, à ce qui se passe aujourd'hui. Avez-vous jamais songé à dire aux députés, — la candidature officielle à part, — qu'ils avaient des mandats de valeurs diverses? Non, n'est-ce pas? Pourtant les uns sont élus par 30,000 suffrages, les autres par 15,000, voire même par 12,000 quelquefois. Comment donc un pareil reproche deviendrait-il fondé à l'égard de mandataires nommés par un nombre de voix qui, grâce au minimum fixé, ne pourrait donner lieu à des écarts aussi graves que ceux soufferts aujourd'hui patiemment?

On ne manquera pas non plus de nous dire : Avec votre système, on ne nommera plus que des hommes populaires ou du moins connus dans tout le pays à un titre quelconque. Vous tuez du coup les influences locales, vous *délocalisez* absolument la représentation. — D'abord nous pourrions répondre qu'un député n'est pas uniquement et exclusivement le représentant d'un coin de terre, d'un clocher, et qu'il doit aussi, avant tout peut-être, représenter la nation tout entière; mais nous allons plus loin, et nous affirmons

(1) Nous pensons que ce dernier expédient pourrait également servir en toute justice et en toute utilité au cas où des vacances se produiraient, durant le cours d'une session, dans un collége électoral, par suite de mort ou de démission. On appellerait à remplir ces vacances les candidats qui, aux élections générales, auraient obtenu (toujours au-dessus d'un minimum fixé) le nombre de voix le plus considérable relativement au quotient normal, et qui déjà n'auraient pas été appelés à compléter la représentation. Leurs noms seraient d'avance proclamés, lors du dépouillement général, en prévision de cette éventualité. Le siége vacant serait, bien entendu, attribué à celui de ces députés suppléans qui, dans la circonscription où se produirait la vacance, aurait obtenu la plus forte fraction de suffrages. Nous savons qu'on a proposé en pareil cas, et par exception, de faire remplir la vacance par *l'élection à la majorité;* mais cette dérogation au principe, bien qu'exceptionnelle, serait mauvaise à nos yeux; le procédé que nous proposons nous semble au contraire de beaucoup le plus rationnel.

hautement que nos principes, au lieu de *délocaliser* la représentation, favorisent au contraire les influences et la représentation locales dans ce qu'elles ont vraiment de légitime et de respectable. Voici comment : les hommes qu'on redoute de voir exclus de la députation, ce sont apparemment ceux qui doivent à leur réputation de capacité, à leur talent d'administrateurs, à leur position de grands agriculteurs ou de grands industriels, une influence toute particulière dans le pays qu'ils habitent. Cette influence n'est sans doute point restreinte à une seule commune; elle s'étend au loin, elle rayonne dans le département, dans la province. — Dans l'état de choses actuel, qu'arrive-t-il? Un de ces hommes se présente à la députation : eh bien! une bonne partie de sa popularité lui est absolument inutile, car beaucoup de ceux qui le connaissent et voteraient pour lui se trouvent en dehors de l'étroite circonscription où il pose sa candidature. Le voilà donc dans cette condition doublement défavorable de n'être soutenu que par une portion de ses amis, et d'avoir en même temps besoin que ses amis soient en nombre, non pas seulement suffisant, mais supérieur à celui de ses adversaires. Aussi voit-on des hommes éminens, aimés de toute une province, utiles, nécessaires à la défense de ses intérêts, échouer misérablement dans un arrondissement. Avec notre système au contraire, la circonscription étant dix fois plus large, tous les amis du candidat pourront concourir à sa nomination, et le faire ainsi profiter du bénéfice complet de sa popularité. De plus, comme il suffira pour assurer l'élection d'un nombre déterminé de voix, si le candidat jouit vraiment d'une supériorité légitime, sa nomination sera certaine. Avec le régime nouveau, l'on verrait parvenir à la chambre des hommes considérables dans le pays que le régime actuel a jusqu'à ce jour impitoyablement écartés de la députation.

On nous dira encore : « Votre système est compliqué, et par là même impraticable. » — Cette complication est plus apparente que réelle, elle est bien plus dans l'esprit de ceux qui s'y heurtent que dans le système lui-même. En matière électorale, il y a deux sortes d'opérations qu'il faut avoir grand soin de distinguer : 1° celles qui incombent à l'électeur lui-même; 2° celles qui incombent aux fonctionnaires et aux citoyens chargés du dépouillement. Autant il est nécessaire que les premières soient claires, faciles, accessibles à toutes les intelligences et à toutes les bonnes volontés, autant il est d'une importance secondaire que les autres soient plus ou moins longues, plus ou moins minutieuses : il suffit qu'elles ne puissent se soustraire à un contrôle sérieux et éclairé. Or nous ne nions pas que dans notre système les opérations du dépouillement et les fonctions d'assesseurs, de scrutateurs, de vérificateurs, exigent plus de

temps, plus de soins qu'à présent; il est clair que la centralisation des bulletins, le double fonctionnement de commissions locales et centrales, ne permettront pas de connaître aussi rapidement qu'aujourd'hui le résultat des élections; mais tout cela n'est qu'une question de zèle de la part des citoyens qui se dévouent au dépouillement, et de patience de la part des électeurs et des candidats qui attendent l'arrêt du scrutin. Après tout, est-ce donc un si grand malheur de ne pas savoir le jour même la réponse des urnes? Ne peut-on attendre quelques heures un résultat qui doit fixer les destinées du pays pour des années entières? Un retard de deux, trois ou quatre jours peut-il compenser la certitude de voir triompher le droit et la justice? Et d'ailleurs tout ne se passera-t-il pas, comme autrefois, au grand jour, sous la surveillance efficace et facile des intéressés et des citoyens?

En tout cas, nous l'avons dit, la complication relative des opérations de dépouillement n'est que secondaire. Le point essentiel, c'est la simplicité des fonctions de l'électeur. Est-il donc vrai que notre système les complique outre mesure? On nous accordera tout au moins que le dépôt des bulletins dans les urnes ne sera ni plus long ni plus compliqué qu'aujourd'hui. Le dérangement matériel ne sera en rien aggravé pour l'électeur, et l'acte même de voter n'arrachera pas plus longtemps le citoyen à ses devoirs et à ses occupations. Que reste-t-il donc? Il reste la nécessité pour le votant d'inscrire les noms des candidats sur son bulletin et de les inscrire dans l'ordre de ses préférences : d'où l'on tire encore cette objection, que les électeurs incapables de classer sur leurs propres listes leurs propres préférences seront bien plus incapables de les combiner avec celles de leurs compagnons de vote, qu'ils ne pourront s'entendre sur l'ordre à suivre, que les voix s'éparpilleront, et ne se grouperont jamais sur les candidats d'une manière normale et efficace. — Oui, vous avez raison, si vous supposez des électeurs absolument indifférens, ineptes, privés de tout moyen de s'entendre et de s'éclairer; mais vos reproches s'écroulent, si vous admettez la pleine et entière liberté de la presse, du droit de réunion et du droit de discussion. Notre système, et c'est ce qui l'honore, ne permet pas aux votans de n'être que des machines inconscientes. Il exige d'eux non pas une intelligence supérieure et des lumières exceptionnelles, mais tout simplement l'effort de savoir ce qu'ils veulent, et en cela, disons-le en passant, il devient un instrument d'éducation politique, car il force l'électeur à réfléchir et à user de droits indispensables à la vie d'une nation, les droits d'écrire, de se réunir et de discuter.

Vainement on ajoutera : Pour la formation de votre liste, les électeurs devront s'entendre, se concerter; ils tomberont alors sous la

tyrannie des comités. Nul plus que nous ne la réprouve, et nous la détestons surtout lorsque nous voyons les citoyens contraints de choisir entre deux listes officielles, celle du gouvernement et celle de l'opposition, qui tombent l'une et l'autre comme du ciel de la volonté indiscutable de comités inconnus; mais où la prend-on dans notre système? Comme chaque opinion peut avoir son programme, sa liste, son organisation propre, et obtenir sa part de succès, comme tout électeur est libre de porter au scrutin sa volonté particulière et certain de la faire triompher, s'il peut y rattacher un certain nombre de partisans, désormais les comités ne sont plus en somme, pour les divers partis, que des instrumens de discipline et de centralisation. C'est volontairement que chaque groupe d'électeurs choisit le sien et lui donne sa confiance, et si l'on voit encore, comme aujourd'hui, des comités se former de leur autorité privée et tenter de s'imposer aux citoyens, c'est librement que l'électeur leur prête son appui, car il ne tient qu'à lui d'aller porter ailleurs son concours.

Voilà donc que s'évanouissent devant la simple réflexion les objections en apparence les plus sérieuses. Combien plus facilement encore n'écartons-nous pas des argumens de la valeur de celui-ci : sous le régime nouveau, plus de gouvernement possible, car avec les élémens bigarrés qui, grâce à la représentation proportionnelle, composeront le parlement, il n'y aura plus moyen de former au sein de la chambre une majorité stable et homogène! — Eh quoi! ne voit-on pas que la fusion des diverses nuances d'opinion, que la coalition en un mot, funeste et détestable en matière de représentation, devient légitime et nécessaire en matière de décision? Ne voit-on pas que les divers partis réunis au parlement, en théorie ont le droit de se grouper, en fait se grouperont toujours en deux camps, majorité et minorité, et cela par la force des choses, puisqu'il s'agit alors de décider sur des faits? N'est-il pas évident enfin que l'objection, fût-elle sérieuse, aboutirait en somme à cette étrange conclusion que, pour pouvoir gouverner, il faut une représentation factice et mensongère, une représentation qui soit en désaccord avec le pays, qu'elle représente? — Prenez garde, va-t-on nous dire encore, vous allez donner aux partis extrêmes, aux minorités turbulentes, un accès légal et sûr à la représentation, dont aujourd'hui, grâce à Dieu, nous pouvons les repousser plus ou moins complétement! — Prenez garde à votre tour. Vous ne sentez donc pas que la représentation est la soupape de sûreté pour les fermentations sociales, qui, bouillonnant dans l'ombre et comprimées, peuvent faire sauter la machine, mais qui s'évaporent et s'évanouissent à l'air libre et au contact du bon sens public? Vous ne sentez donc pas surtout que ce droit que vous tremblez maintenant de mettre aux mains

de vos adversaires, c'est vous peut être qui bientôt en recueillerez le bénéfice? Aujourd'hui le calme règne, vous êtes les maîtres; vous voulez l'être sans partage, vous vous enivrez de votre triomphe et vous ne songez pas au lendemain; mais demain un vent de tempête peut souffler sur le pays et soulever contre vous un flot irrésistible. Vous devenez peut-être une minorité opprimée. Eh bien! n'est-ce pas alors que la représentation proportionnelle serait l'unique instrument de salut?

Au fond, la plus grave objection à combattre, c'est le préjugé, c'est la routine. Celle-là, le temps seul peut la résoudre. Aussi, quelle que soit la bonté de la cause, sommes-nous loin de réclamer une solution précipitée. Une réforme n'est viable que lorsqu'elle est fondée sur le temps et sur les mœurs; mais ce que nous pouvons demander sans trop de présomption, ce que nous demandons instamment, c'est qu'on ne prononce pas sans examen, qu'on ne condamne pas sans jugement; c'est enfin qu'on jette un regard sur les nations qui nous donnent l'exemple. En Danemark, voilà tantôt quinze ans que le système fonctionne et triomphe par ses résultats des craintes et des préventions. A Genève, une association dirigée par M. Ernest Naville a essayé déjà de faire triompher dans les conseils du pays les principes qu'elle soutient avec tant d'énergie et de persévérance. En Angleterre, des néophytes chaque jour plus nombreux, l'illustre Stuart Mill en tête, convertissent sans cesse à l'idée nouvelle de nouveaux partisans. En Amérique, une ligue s'est formée qui déjà, dans le sein de la constituante de New-York et du sénat des États-Unis, a pu faire discuter ses vœux et ses espérances. En Allemagne, plus d'un petit état se prépare au système nouveau. En Australie enfin, dans ces colonies nées d'hier et déjà grandes, dans ces états florissans où la vie politique, pour jeune qu'elle soit, est déjà si puissante, les parlemens de Sydney et de Melbourne ont solennellement discuté le régime proportionnel. A Sydney, le principe avait triomphé. L'effet eût suivi sans la coïncidence fatale d'une crise ministérielle. Au milieu de cet élan général de toutes les parties du monde, la France seule fermerait-elle donc les yeux à la lumière naissante? On ne doit pas le croire. Nous lui faisons ici un appel ardent et convaincu. Nous nous adressons à tous les partis, à tous les citoyens également intéressés dans la question. Voilà ce qui nous donne dans l'avenir une inébranlable confiance. Si cette réforme peut trouver des esprits rebelles, elle ne peut rencontrer de consciences hostiles.

EUGÈNE AUBRY-VITET.

LA

QUESTION OUVRIÈRE

AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

III.

LE SYSTÈME DE LA PARTICIPATION AUX BÉNÉFICES (1).

Le spectacle des fréquens désordres qui agitent le monde industriel a porté beaucoup d'esprits à se mettre en quête d'un remède souverain qui rendît au corps social la plénitude de la santé et de la vigueur. C'est une des habitudes favorites de notre temps de considérer toutes les difficultés de la vie publique comme autant de problèmes géométriques susceptibles d'être résolus par une formule simple et précise. Dès qu'un mal se déclare et sévit, l'on s'empresse de chercher un spécifique auquel on attribue une vertu infaillible. C'est ainsi que pour triompher des grèves, pour accroître la production d'une manière indéfinie, pour élever instantanément la situation de l'ouvrier, nombre d'esprits éclairés et philanthropiques ont proposé le système de la participation aux bénéfices. L'application de ce régime mettra fin, nous dit-on, à toutes les crises qui ont agité dans ces derniers temps nos populations laborieuses. C'est une ère nouvelle de prospérité et de repos que cette organisation du travail doit ouvrir à l'humanité souffrante et militante. Chez quelques écrivains, la foi en l'efficacité de l'association de l'ou-

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril.

vrier aux bénéfices du patron a dégénéré en une haine aveugle contre le salaire, « ce pelé, ce galeux, d'où venait tout le mal. » Ceux-là comparent le salariat au travail à coups d'étrivières de l'esclave antique ou au labeur forcé du serf au moyen âge; d'autres, plus rassis en apparence et de meilleure composition, sans jeter l'anathème contre le mode de rétribution actuellement en usage, exaltent avec enthousiasme le mérite de ce qu'ils appellent le « nouveau contrat. » De même que les Israélites, traversant le désert pour gagner la terre promise, retrouvaient l'espérance et la vigueur quand ils portaient leurs regards sur le serpent d'airain, ainsi ces docteurs et ces apôtres nouveaux ne puisent de consolation et de force que dans la contemplation de « ce drapeau de l'avenir, » sur lequel sont écrits ces mots pleins de promesses : « association de l'ouvrier aux profits de l'entrepreneur. » Des hommes très judicieux, qui ont marqué dans la science et dans la politique, Rossi et Léon Faucher en tête, ont donné une adhésion plus ou moins formelle et réfléchie à cette formule si en faveur de nos jours. Des autorités d'un autre genre et dont l'opinion importe davantage à nos sociétés, des souverains ou des prétendans à la souveraineté, l'empereur Napoléon III, M. le comte de Chambord et M. le comte de Paris, ont cru devoir également manifester leur croyance à ce dogme démocratique de la participation.

On se propose ici d'examiner dans quelle mesure ces espérances sont légitimes, quelle est la proportion d'illusions qu'elles contiennent et de déceptions qu'elles préparent. C'est avec une entière liberté d'esprit que nous abordons cette étude : nous ne sommes pas de ceux qui cheminent avec contentement dans l'ornière du passé, et qui s'interdisent l'entrée de tout chemin non frayé par la foule; mais nous devons avouer, comme une faiblesse inséparable de notre nature, une défiance instinctive de ces guides audacieux qui, de prime abord, sans avoir sondé le terrain sur toute son étendue, nous introduisent en des contrées inconnues, où l'on court le risque de rencontrer des fondrières et de s'abîmer dans des précipices. N'est-ce pas un devoir de prudence d'interroger attentivement le pays où l'on veut nous engager et de ne pas nous jeter en des aventures dont nous n'apercevrions pas clairement l'issue? Dans cet examen du système de la participation aux bénéfices, c'est aussi peut-être une bonne fortune d'être assisté par un explorateur érudit, M. Charles Robert, qui, dans une étude substantielle, a mis sous nos yeux tous les exemples, tous les modèles qui militent en faveur de cette nouvelle organisation du travail. Ce ne sont pas seulement des théories, ce sont des faits vivans qui sont soumis à notre investigation; c'est à la fois une garantie et une difficulté pour la critique, qui est plus sûre et qui doit être plus circonspecte.

I.

Un des plus grands *desiderata* que présente l'étude des questions sociales, c'est l'emploi de termes précis qui disent très exactement ce qu'ils veulent dire et qui excluent les malentendus. On s'habitue d'ordinaire à des phrases sonores, à des formules vides et retentissantes, qui ont le mérite d'être captieuses, parce que chacun les peut interpréter à son gré. Aussi arrive-t-il que sous les mêmes mots on place souvent des idées différentes, et que les adeptes d'un même système, quand ils en viennent à l'application, sont étonnés de se voir divisés par la pratique, alors qu'ils se croyaient si unis sur le terrain de la théorie. Tous les projets de palingénésie, qui sont si nombreux de nos jours, nous rendent le spectacle de la tour de Babel, avec cette particularité que nos architectes ou manœuvres en reconstruction sociale s'imaginent se comprendre et se répondre mutuellement, parce qu'ils recourent aux mêmes vocables et aux mêmes enseignes. Si le mot de Condillac, qu'une science est une langue bien faite, doit trouver sa justification, si la satire contre l'équivoque eut jamais sa raison d'être, c'est bien dans les matières qui nous occupent, qui ont le regrettable privilége de passionner les esprits, de partager les classes d'une même nation et d'être parfois un sujet de troubles et de guerres intestines. Dans les temps de démocratie, l'on ne saurait trop rechercher la précision et la netteté du langage; ce ne sont pas seulement des qualités littéraires, ce sont des devoirs impérieux pour tout bon citoyen, qui doit craindre avant tout d'égarer la foule, de lui donner de trop hautes espérances ou de lui inspirer de trop vives convoitises. Dans cette grave question de la participation des ouvriers aux bénéfices du patron, il nous paraît que l'on n'a pas complétement évité cette phraséologie décevante, ces assimilations inexactes, cette réunion de faits hétéroclites sous une formule captieuse. C'est un reproche que nous croyons devoir adresser au livre de M. Charles Robert. Il y a des commerçans ingénieux qui, pour mieux écouler leurs marchandises, placent quelques poignées du plus pur froment à la surface d'un boisseau de grains de qualité médiocre. Par une confusion du même genre, quoique assurément inconsciente, M. Charles Robert réunit sous une même étiquette des procédés très différens, dont les uns sont irréprochables, dont les autres au contraire sont en bien des cas sujets à caution. Dans ces mesures, que l'on nous présente sous la dénomination commune de participation aux bénéfices, il y a un triage à faire, et il convient d'y apporter beaucoup de sévérité et d'exactitude.

Le régime sous lequel s'est constituée l'industrie libre dans tous

les pays du monde et à toutes les époques, c'est le salariat. Il n'est pas de forme d'association qui ait le mérite d'être aussi nette, aussi convenable aux intérêts de tous, aussi conforme aux principes rigoureux de la philosophie économique. Toutes les déclamations populaires, toutes les aspirations sentimentales de nos novateurs sociaux ne prévaudront pas contre la perfection de ce mode d'organisation du travail. Il suffit de considérer attentivement le rôle des divers agens qui concourent à la production pour comprendre et admirer le système de répartition qui a été de tout temps en usage chez les peuples civilisés. Un homme d'initiative entrevoit dans la fondation de telle ou telle industrie la possibilité d'un bénéfice; il consacre son intelligence, son expérience, ses capitaux à la direction de l'affaire qu'il a conçue. Suivant qu'il aura vu juste ou qu'il se sera trompé, il rencontrera la fortune ou la ruine : c'est un jeu périlleux qu'il joue. De la sûreté de son coup d'œil, de l'habileté de sa gestion, de la prudence et du bonheur de ses spéculations dépend sa destinée. Tout autre est et doit être la situation du travailleur, qui apporte ses bras ou ses soins pour l'exécution de tel ou tel détail de l'entreprise. Ce que celui-ci fournit, c'est une quantité fixe de travail, ou, si l'on veut, de produits. Il doit être payé en raison des articles qui sont sortis de ses mains. Subordonner sa rémunération à la réussite de l'industriel qui l'emploie, c'est aller contre le cours naturel des choses, c'est faire une œuvre illogique. Serait-il, nous ne disons pas équitable, mais raisonnable, que de deux ouvriers également laborieux et habiles l'un obtînt une rétribution très élevée, l'autre une rétribution modique, selon les aptitudes commerciales des patrons qui les occuperaient? La position respective du patron et des ouvriers est, sous le régime du salariat, parfaitement délimitée; la sphère d'action de chacun d'eux est à l'abri de tous les empiétemens. Payé à court délai et en raison de son travail, l'ouvrier est à l'abri de toutes les inquiétudes : aussi n'a-t-il aucun prétexte pour intervenir dans la gestion. L'industriel a seul la conduite comme la responsabilité des affaires, il est libre de ses mouvemens et n'obéit qu'à ses inspirations; c'est là un avantage inappréciable, car il est non-seulement juste, mais utile, que l'homme d'initiative qui a conçu et fondé une industrie à ses risques et périls en ait la direction, non pas nominale, mais effective.

Le salariat a bien d'autres titres encore au respect et à la reconnaissance de tous, ouvriers ou patrons. L'on ne saurait trouver en effet un mode d'association plus progressif, plus souple, plus fécond en formes variées. Avec la mobilité de l'industrie humaine, il importe que l'organisation du travail en vigueur ne soit pas rigide et uniforme; il faut qu'elle ait une grande flexibilité, qu'elle se prête à une infinité de modes, d'agencemens, de combinaisons diverses.

Or, nous ne craignons pas de le dire, cette qualité précieuse, le salaire la possède au plus haut degré; nous en trouvons la preuve dans la substitution de plus en plus générale du travail à la tâche au travail à la journée. Autrefois, quand la production était grossière et les engins rudimentaires, l'ouvrier était rétribué à l'heure, au jour ou à la semaine; aujourd'hui presque partout il est aux pièces; il donne, moyennant un prix débattu, une façon déterminée aux objets qu'on lui confie. Qu'est-ce à dire si ce n'est que le travailleur manuel est devenu presque universellement un entrepreneur en sous-œuvre, avec cette particularité tout à son avantage qu'il est toujours sûr de placer les articles qu'il a confectionnés? De toutes les choses qui ont contribué depuis quarante ans au développement de l'industrie, sans en excepter même les progrès mécaniques, l'on peut dire qu'il n'y en a aucune qui ait eu autant de part à la puissance productive de l'homme que l'avénement et la prépondérance du salaire à la tâche; mais bien d'autres améliorations se sont greffées sur ce premier progrès, et notre organisation du travail, si calomniée, s'est prêtée à une infinité de perfectionnemens de détail dont l'effet doit être de stimuler la production et d'augmenter la rémunération de l'ouvrier.

Si heureuse en effet que soit l'influence de la rétribution à la tâche, elle ne triomphe pas toujours complétement des habitudes indolentes des populations. Beaucoup d'esprits sont encore rebelles au sentiment de leur intérêt personnel; il faut, pour les activer, multiplier les encouragemens et les excitations. La force productive du travailleur, même le plus infime, dépend plus de sa tête que de ses bras; la volonté et l'attention y ont plus de part que la vigueur physique. L'économie politique doit approuver sans réserve la belle expression du poète : *mens agitat molem*... Les faits les mieux constatés démontrent cette énorme importance de l'énergie morale de l'ouvrier sur la quantité et la qualité des produits. Nombre d'industriels ont remarqué que les jours qui précèdent immédiatement la paie donnent dans les usines et ateliers un résultat beaucoup plus considérable que les jours qui la suivent. C'est une observation d'un grand manufacturier belge que les semaines où tombe un jour férié n'apportent pas une production inférieure à celle des semaines ordinaires. On trouve dans la récente enquête sur l'instruction professionnelle une note curieuse d'après laquelle les ouvriers chapeliers, dans certaines maisons, ne gagneraient que 1 franc 50 cent. ou 2 francs les premiers jours de la quinzaine, et arriveraient à une rémunération de 10 ou 15 francs pour les derniers jours. A Lille, immédiatement avant la fête que les ouvriers appellent *le Broquelet* et qui est pour le peuple une époque de réjouissances, le travail prend une activité extraordinaire, l'ouvrage se fait avec une rapidité

exceptionnelle. Ainsi, même sans l'assistance de machines plus parfaites, la main-d'œuvre est susceptible d'acquérir plus de puissance quand l'ouvrier sait vouloir. « Il y a des établissemens, disait à M. Charles Robert un mineur du bassin de la Loire, où l'on se lance à l'ouvrage, il y en a d'autres où l'on se retient. » C'est donc un des buts principaux d'une bonne et intelligente économie industrielle que l'application des procédés qui sont le plus propres à exciter chez les travailleurs de toute catégorie cette ardeur et cette persistance d'efforts, cette intensité et cette continuité de l'attention. Ce n'est pas seulement par l'augmentation des quantités produites, c'est aussi par l'économie des matières premières, par les ménagemens envers les outils et instrumens, que l'ouvrier peut accroître l'efficacité de son travail et féconder l'industrie. Épargner autant que possible le combustible, la fonte, l'huile, le bois, cela est nécessaire à la prospérité d'une usine ou d'une mine. Tous les manufacturiers intelligens, — et le nombre s'en accroît chaque jour, — sont pénétrés de ces vérités. Aussi voit-on s'introduire dans nos ateliers une série de mesures ingé nieuses pour stimuler au plus haut point chez l'ouvrier l'énergie et l'économie dans le travail.

On a d'abord eu recours à des gratifications ou à des récompenses qui étaient distribuées aux ouvriers les plus méritans, c'est-à-dire à ceux qui avaient le plus fait d'ouvrage en moins de temps, et qui avaient le plus réduit la proportion des déchets à la matière fabriquée. Quelques industriels, comme la maison Bonnet, de Lyon, prenaient aussi la qualité des produits en considération pour la distribution de ces prix. On s'efforçait, d'un autre côté, d'intéresser le point d'honneur de l'ouvrier par des distinctions purement morales. C'est ainsi que dans la manufacture de soieries de Jujurieux l'on met des étendards près des métiers des jeunes tisseuses qui se montrent le plus assidues et le plus actives. Dans quelques usines, l'on a imaginé d'afficher au milieu de l'atelier les tableaux de paie, et l'on dit que cette mesure a stimulé l'énergie des travailleurs ordinairement les plus indolens. C'étaient là des procédés d'une efficacité trop restreinte, qui avaient aussi le tort d'être complétement arbitraires. L'on n'a pas tardé à les perfectionner et à les généraliser, de manière à en faire une institution régulière.

Le système des primes est devenu aujourd'hui d'une application fréquente, c'est un des élémens habituels d'une exploitation prospère. Aussi simple en pratique qu'en théorie, il se combine admirablement avec le travail à la tâche, et il en est le complément naturel. On sait en quoi il consiste. On détermine la production moyenne d'un ouvrier ou d'un groupe d'ouvriers pour la journée, la semaine ou la quinzaine; lorsque, par un surcroît de soins ou d'activité, un travailleur dépasse cette production normale, il reçoit non-seu-

lement un salaire proportionnel à la quantité d'ouvrage qu'il a exécutée, mais en outre une prime dont l'importance est variable. Si l'on nous permet d'appliquer au salaire une expression consacrée en matière d'impôts, ce système de primes constitue le *salaire progressif* en ce sens que l'ouvrier qui a produit deux fois plus que ses camarades reçoit une rémunération qui n'est pas seulement deux fois plus forte, mais deux fois et demie ou trois fois. Il n'est guère d'industrie qui ne puisse admettre de pareilles combinaisons, dont le mérite est de varier à l'infini et de pouvoir se superposer les unes aux autres. Dans certains établissemens métallurgiques, il y a des primes pour la quantité de fer fabriqué, il y en a d'autres pour l'épargne de la fonte et de la houille qui ont servi à produire cette quantité de fer. Dans les industries textiles, les fileurs comme les tisseurs peuvent bénéficier de ce régime. Il y a des fabriques de toile où l'ouvrier qui a tissé dans sa quinzaine une pièce au-delà du nombre déterminé reçoit une prime de 2 francs; celui qui a tissé ainsi deux pièces de toile supplémentaires a droit non-seulement à deux primes de 2 francs chacune, mais encore à une troisième prime de 1 franc. Le taux de cette rémunération accessoire change suivant les industries; quelquefois il est assez faible, d'autres fois il prend des proportions considérables. Plus le capital tient de place dans une fabrication, plus ces primes peuvent être importantes. L'influence de ces encouragemens est démontrée par l'expérience et par le témoignage des hommes qui tiennent la tête de l'industrie en France. En 1851, l'usine du Creuzot ne produisait que 18,306 tonnes de fer; on y introduisit sur la plus large échelle un système de primes pour stimuler le zèle de l'ouvrier : dès lors la production s'éleva, en 1852, à 24,000 tonnes, à 33,000 en 1853, à 36,000 en 1854, puis à 42,000 en 1858, et c'est principalement à une plus grande énergie de la main-d'œuvre que l'on attribue cette marche ascendante. Il en est de même dans les usines de Terre-Noire. L'habile directeur de cet établissement, M. Euverte, y organisa le régime des primes en 1858 : la production, qui était alors de 13,000 tonnes, ne cessa de croître et atteignit 34,000 en 1868; ce progrès, M. Euverte l'attribue exclusivement au système adopté pour le règlement de la main-d'œuvre, aussi favorable aux ouvriers qu'aux patrons. M. Charles Robert préconise à bon droit cette organisation du travail, il espère la voir se répandre et devenir un fait général; mais il croit découvrir dans ces primes une forme de la participation aux bénéfices, et c'est comme telles qu'il les recommande. Il cite à l'appui de sa thèse tous les établissemens qui admettent ce mode de rétribution supplémentaire. Il part de là pour conclure que l'association de la main-d'œuvre aux profits de l'entrepreneur est déjà en vigueur dans un grand nombre d'usines de France. Il y a là une

assimilation inexacte, une regrettable confusion de nature à fausser les idées populaires, et qu'il importe de dissiper. Non, ces primes fixes ne sont pas une forme de la participation, elles diffèrent complétement de ce régime; il suffit d'un peu de réflexion pour s'en rendre compte. La répartition des produits se fait toujours entre plusieurs facteurs, dont l'un est le travail, et l'autre le capital ou les frais généraux. Quand la production d'une usine augmente au-delà d'une moyenne normale, les frais généraux ne croissent pas dans la même proportion; il est donc juste de faire au travail une part plus grande dans ce surplus de fabrication, sur lequel les frais généraux sont inférieurs. Il n'y a rien là que de logique et de naturel. Voilà ce qui légitime le système des primes. Il ne se rattache pas au régime connu sous le nom de participation aux bénéfices. En effet, les primes promises à l'ouvrier pour ce surcroît d'activité ne sont ni aléatoires, ni conditionnelles. Dans les établissemens où elles existent, elles sont fixes et doivent être payées à l'ouvrier indépendamment des résultats de l'entreprise. Quels que soient les gains de l'industriel, quelles que soient même ses pertes, les primes que le règlement a établies doivent être soldées en totalité. Elles constituent un supplément de salaire, rien autre chose. C'est que le salaire à la tâche peut être établi sur une échelle variable et progressive sans perdre son caractère. L'on peut dire à l'ouvrier : Jusqu'à concurrence de telle production par jour ou par semaine, vous aurez tant par mètre ou par kilogramme; pour une production supérieure, votre salaire par kilogramme ou par mètre sera plus considérable. On voit continuellement dans les relations usuelles de la vie, entre vendeurs et acheteurs, de semblables arrangemens. Ainsi le système des primes diffère radicalement du système de la participation aux bénéfices par cette raison péremptoire, que les primes se distribuent alors même que l'industriel est en perte; il faut ajouter que le régime des primes est infiniment supérieur au régime de la participation. Il en offre tous les avantages et en repousse tous les inconvéniens; il stimule l'ouvrier par la perspective d'un gain assuré, il ne lui fournit aucun prétexte d'immixtion dans la gestion de l'entreprise; il a, même au point de vue de l'égalité, un incontestable mérite. Avec l'organisation de la participation aux bénéfices, la rémunération de l'ouvrier dépend non-seulement de lui-même, mais de la capacité du chef d'industrie. Les ouvriers de deux établissemens voisins, à égalité de zèle et d'habileté, obtiendraient donc des rétributions très différentes, parce que leurs patrons n'auraient pas le même degré d'expérience, de prudence, d'entente des affaires, de bonheur peut-être.

On peut cependant faire un reproche au système que nous venons d'exposer ou du moins y constater une lacune. Les primes

données à l'ouvrier pour un surcroît de production ou pour une économie de matières premières n'encouragent, nous dit-on, que l'effort isolé, non l'effort collectif; elles stimulent les bons ouvriers qui peuvent espérer de les obtenir, elles sont sans action sur les ouvriers médiocres ou inférieurs qui ne sont pas en état de fournir une tâche supérieure à la moyenne. Si cette objection a quelque portée, les combinaisons dont le salaire est susceptible permettent de remédier à ce défaut. L'on a organisé en effet, dans un certain nombre d'établissemens, un système de primes collectives qui sont décernées, non plus à tel ou tel travailleur, mais au personnel même de tel ou tel atelier dont la production dépasse une moyenne déterminée. L'on citerait beaucoup d'exemples de ce mode de règlement de la main-d'œuvre. Les mines et usines de MM. Dupont et Dreyfus, à Ars-sur-Moselle, ont adopté ce régime; cependant c'est surtout dans les papeteries qu'il fonctionne et donne des résultats remarquables. M. Laroche-Joubert, le grand fabricant de papier d'Angoulême, aujourd'hui député au corps législatif, a le mérite d'avoir porté cette organisation au plus haut degré de perfection. Son usine ne produisait que 25,000 kilogrammes de papier par mois : il déclara que, toutes les fois que ce chiffre serait dépassé, l'ouvrier aurait un supplément de salaire de 1 franc par 1,000 kilogrammes. La production monta bientôt à 35,000, 45,000 et même 50,000 kilogrammes de papier par mois. La rétribution de l'ouvrier fut notablement accrue. Les papeteries du Pont-de-Claix (Isère) suivirent bientôt cet exemple. L'on comprend en effet que le personnel de l'établissement soit singulièrement provoqué au travail par ce supplément de salaire : ce n'est pas seulement l'ardeur particulière de chaque ouvrier, c'est l'émulation, c'est la surveillance mutuelle, qui se trouvent puissamment stimulées. Un pareil régime a tous les avantages de la participation aux bénéfices; aussi a-t-on pu le confondre avec elle. M. Laroche-Joubert lui-même s'y est mépris. Dans une séance du corps législatif, il a préconisé son système comme l'association des ouvriers aux profits de l'entrepreneur; c'est cependant là un terme inexact. Dans la papeterie d'Angoulême, le personnel ouvrier reçoit des primes collectives, fixées en raison de l'accroissement de la production; il ne prélève pas une part des bénéfices de fin d'année : c'est en proportion du travail fait, non pas des quantités vendues, des prix de vente ou des profits encaissés, qu'il est rémunéré. Ainsi sa rétribution dépend uniquement de ses efforts et non de l'habileté de la gestion. Il est dégagé par conséquent de toute préoccupation, et n'a aucun prétexte pour vouloir contrôler ou inspirer la conduite des affaires. Ces primes collectives accordées à tout un atelier ne sont nullement inconciliables avec les

primes individuelles octroyées aux ouvriers les plus diligens, c'est même alors que le système acquiert toute son efficacité.

Il est bien d'autres combinaisons heureuses auxquelles l'on peut avoir recours, sans aller jusqu'à la participation proprement dite. Des exemples remarquables ont été donnés par plusieurs des premières maisons de France et d'Angleterre. Dans la plupart des chantiers de construction de navires de la Tamise, l'on a établi depuis bien des années une organisation qui a son mérite. Un certain nombre d'ouvriers s'associent pour faire ensemble un ouvrage, ils traitent à forfait avec l'industriel. Pendant le cours de la fabrication, un à-compte leur est donné chaque semaine; ils se le partagent d'après les conventions qu'ils font entre eux. Ils reçoivent et se divisent le solde quand l'ouvrage a été terminé. Les ouvriers deviennent ainsi de véritables entrepreneurs, et les relations du patron avec eux sont singulièrement simplifiées; presque toutes les questions irritantes disparaissent : ce sont les ouvriers qui se répartissent mutuellement le gain collectif. Deux usines françaises de premier ordre, la société Cail et la compagnie de Fives-Lille, ont adopté un système analogue. Pour chacune des opérations, les employés et ouvriers de ces maisons forment une association temporaire qui entreprend la besogne à forfait dans des conditions déterminées. L'administration de l'établissement, agissant comme un commanditaire bailleur de fonds, fournit ses ateliers, son matériel de machines et d'outils, ainsi que toutes les matières. Des salaires, préalablement fixés à un taux modique, sont distribués pendant le cours de l'opération à titre de prélèvement sur le prix convenu. Lorsque le travail est achevé, l'excédant est réparti entre les collaborateurs. Tous les travaux de détail ou d'ensemble qui se font dans les divers ateliers pour la construction des machines sont, autant que possible, l'objet de pareils marchés à forfait entre l'établissement et des groupes peu nombreux d'ouvriers. Il n'y a rien là de semblable à la participation aux bénéfices, mais c'est un mécanisme ingénieux, régulier, d'un jeu facile, qui donne lieu à peu de frottemens et de dangers. C'est une véritable association coopérative de production — avec ce double avantage, que l'ouvrier est dégagé de la partie commerciale de l'entreprise, et qu'il n'a pas besoin de risquer des capitaux. Son ardeur au travail en est stimulée, une sorte de discipline salutaire s'établit dans ces groupes d'ouvriers associés. Grâce à ce système, la rémunération est plus élevée de 25 pour 100 que dans les maisons où le travail à la tâche n'est pas soutenu par de pareils encouragemens. Cette organisation tend à se répandre dans l'industrie des machines. On cite des usines de second et de troisième ordre qui suivent sur ce point l'exemple de la société Cail et de la compagnie

de Fives-Lille. Tels sont les ateliers de M. Pinet, constructeur de machines agricoles à Abilly (Indre-et-Loire). Ces combinaisons peuvent aussi s'introduire dans la petite industrie. A Amsterdam, les ouvriers tailleurs de diamans travaillent dans de vastes fabriques, mais ils sont de véritables entrepreneurs qui louent seulement au patron la place qu'ils occupent et la force ou les instrumens qu'ils emploient. On a vu, en d'autres pays, se constituer des sociétés pour la location de forces motrices. Moyennant un prix débattu, elles mettent l'ouvrier en état de travailler pour son propre compte et de tirer ainsi parti des engins de la grande industrie sans cesser d'être façonnier ou petit patron. Il serait téméraire de vouloir mesurer les améliorations ou les changemens que l'avenir et les progrès de la science peuvent nous réserver dans cette voie. Quoi qu'il en soit, c'est bien plutôt en perfectionnant le travail à la tâche, en variant, suivant les besoins et les facilités des diverses industries, les combinaisons et les modes auxquels il peut se prêter, c'est bien plutôt par ces améliorations de détail que par l'établissement de la participation aux bénéfices, qu'on peut servir le développement de la production et élever la rémunération de l'ouvrier.

Nous ne sommes pas partisan des systèmes, nous ne croyons pas à une solution unique de la question ouvrière; mais nous regardons comme possible et comme efficace la propagation de beaucoup de procédés ou de fondations qui sont encore aujourd'hui à l'état d'exceptions. M. Charles Robert cite comme exemple de la participation de l'ouvrier aux bénéfices du patron toutes les œuvres si variées et si philanthropiques qui ont été créées par de grands industriels, et spécialement par les manufacturiers d'Alsace. Certes ce sont de nobles et glorieuses institutions que ces écoles, ces maisons ouvrières, ces lavoirs publics, ces crèches, ces pensions de retraite, qui sont dus aux sacrifices des filateurs ou des indienneurs de Mulhouse, de Guebwiller et de Wesserling; ce sont des noms vénérables et dignes de vivre dans la mémoire des hommes que les noms des Dollfus, des Kœchlin ou des Bourcart; on éprouve une jouissance patriotique, on sent grandir en soi le respect de l'humanité et de l'industrie quand on parcourt l'enquête du dixième groupe à l'exposition universelle de 1867 ou le livre de M. Eugène Véron sur Mulhouse. Cependant voir dans ces créations spontanées de généreux philanthropes une application du système de la participation aux bénéfices, c'est commettre une confusion qui peut fausser les idées populaires. Assurément ces manufacturiers éminens prenaient sur leurs gains annuels les sommes qu'ils consacraient à leurs collaborateurs ou à leurs subordonnés en œuvres de rédemption; mais en agissant ainsi ils n'obéissaient pas à un contrat, ils ne remplissaient pas un engagement synallagmatique, ils se soumettaient aux exi-

gences de leurs propres consciences. Alors même que ces libéralités devenaient pour eux fructueuses en formant un personnel d'ouvriers habiles et dévoués, c'étaient néanmoins des actes de générosité toute spontanée et volontaire. Un certain nombre d'industriels ou de compagnies ont introduit dans les règlemens de leurs maisons certaines clauses en vertu desquelles des sommes destinées aux secours, aux écoles, aux pensions, doivent être prélevées sur les bénéfices annuels jusqu'à concurrence de tant pour cent; ce n'est pas là ce que les ouvriers revendiquent quand ils réclament la participation aux bénéfices du patron. Il faut en pareille matière parler sans ambages le langage le plus net et le plus précis. Or dans toutes les langues il n'est qu'un mot pour désigner des institutions comme celles des contrées industrielles de l'est : ce sont des fondations de bienfaisance. Nous savons que notre démocratie a parfois des susceptibilités excessives, et qu'il est des termes, tels que bienfaisance, reconnaissance et respect, qu'elle voudrait rayer du vocabulaire moderne. Il faut protester contre cette barbare façon d'entendre le droit, qui supprimerait tout ce qu'il y a de généreux et de tendre dans l'âme humaine. Une société qui ne laisserait aucune place dans son sein aux œuvres charitables ne tarderait pas à être frappée d'anémie et à s'affaisser ou s'éteindre. Ainsi toutes ces institutions fécondes, nées de l'initiative des patrons, ne sauraient, sans une confusion évidente, être assimilées au système de la participation aux bénéfices.

Il en est de même pour un autre procédé qui, dans une certaine mesure, peut produire d'heureux effets : c'est celui qui consiste à placer les épargnes de l'ouvrier dans l'établissement où il travaille; on met à sa disposition des actions ou des coupures d'actions de peu de valeur et payables par des versemens successifs. Une usine du nord de la France a divisé ainsi son capital en parts de 50 francs. On peut de cette manière stimuler dans le personnel des fabriques le goût de l'économie et faire fructifier ses épargnes; mais, outre que tous les établissemens ne peuvent se constituer en sociétés par actions, il ne faut pas oublier que l'industrie est de sa nature exposée à des risques, qu'il est des momens de crise où les maisons les plus solides chancellent pour ne plus se relever, et que l'obole du pauvre, qui doit toujours être sacrée, peut se trouver compromise en courant les aventures. Il est des vérités qu'une certaine école de réformateurs semble constamment perdre de vue, et qui sont pourtant incontestables : c'est que l'industrie est soumise à des aléas, c'est que tous les établissemens ne font pas fortune, c'est qu'il y a parfois des périodes de perte, de décadence et de chute qui succèdent à des périodes de prospérité et de croissance.

Nous venons étudier diverses mesures que l'on a rangées à tort sous

la dénomination de participation des ouvriers aux bénéfices, nous avons constaté tout ce que l'on peut attendre de ce genre d'améliorations et de réformes; il nous reste à examiner ce qu'est la participation proprement dite, les ressources qu'elle peut fournir, les inconvéniens qu'elle présente, et à rechercher l'avenir qui lui est réservé.

II.

Un premier type s'offre à nous pour former une transition entre les combinaisons que nous venons de passer en revue et le système de la participation dans toute sa pureté. Ce premier type, nous le rencontrons dans les mines de Cornouailles, en Angleterre, et dans la maison de marbrerie de MM. Parfonry et Lemaire, à Paris. Il consiste à concéder aux ouvriers, outre leur salaire habituel, tant pour cent sur le total des ventes de l'année. L'on a voulu de cette manière prévenir une immixtion de la main-d'œuvre dans le détail des comptes et de la gestion, tout en l'intéressant au mouvement des affaires. Il est difficile de voir dans cette forme d'encouragement, qui peut donner en bien des cas d'excellens résultats, une association véritable de l'ouvrier aux profits de l'entrepreneur; c'est bien plutôt une prime à la production.

Après avoir ainsi éliminé tous les procédés qui ne présentent pas les caractères tranchés de la participation réelle des ouvriers aux bénéfices, nous abordons cette organisation du travail si vantée que l'on a appelée « le nouveau contrat. » Il en existe trois types différens et remarquables par des côtés divers : l'un nous est fourni par l'entreprise de peinture en bâtiment de MM. Leclaire, Defourneaux et Cᵉ, le second par la compagnie du chemin de fer d'Orléans; quant au troisième, il faut l'aller chercher en Angleterre dans les mines de houille de MM. Briggs à Whitwood et Methley Junction. Chacun de ces types mérite une étude spéciale et minutieuse. Il est important d'examiner attentivement ces exemples de la participation aux bénéfices et de chercher s'ils prouvent en réalité que ce système puisse universellement s'appliquer et donner partout de bons résultats. N'y a-t-il pas dans les établissemens où il fonctionne des conditions particulières de production qui expliquent la réussite de ce régime anormal? Les maisons où ce mode d'association entre ouvriers et patrons a porté de bons fruits ne présentent-elles pas, malgré leur diversité apparente, des caractères communs qui les différencient profondément des industries habituelles?

C'est un modeste entrepreneur de peinture en bâtiment, M. Leclaire, qui a inauguré en 1842 le système de la participation aux

bénéfices. Il n'a cessé de le pratiquer depuis lors, et il est arrivé à la fortune; il a élevé d'une manière incontestable la position de ses ouvriers, et il s'est livré à une propagande active en faveur du régime dont il a été le fondateur. Trente ans de succès, le mérite rare d'avoir conduit à bien une tentative que beaucoup pouvaient croire désespérée, ont valu à M. Leclaire une réputation presque européenne. Au début, il avait eu à traverser une période difficile : le gouvernement de juillet avait contrarié ses projets en lui refusant l'autorisation de réunir ses ouvriers pour leur expliquer ses plans; quelques années après, la révolution de 1848 était survenue. L'œuvre de M. Leclaire a surmonté heureusement tous ces obstacles, elle est aujourd'hui consacrée par une prospérité continue et croissante. C'est qu'elle a son appui d'un côté dans la valeur de l'homme qui l'a conçue et dirigée, de l'autre dans la nature des choses et dans les conditions spéciales de l'industrie à laquelle elle s'applique. Une exacte observation de la pratique de son métier avait appris à M. Leclaire qu'en excitant le zèle des ouvriers peintres l'on peut obtenir un supplément de produit de 75 centimes par tête d'ouvrier et par jour, savoir : 50 centimes par une plus grande activité de travail, 25 centimes par l'économie de la couleur et le soin des ustensiles; la maison occupant 300 ouvriers, c'était une somme de 225 francs par jour ou de 70,000 francs environ par an que l'on pouvait encaisser comme surcroît de bénéfices nets, si l'on parvenait à stimuler l'ardeur et l'attention de la main-d'œuvre. Pour arriver à un pareil résultat, M. Leclaire ne vit d'autre moyen que de s'associer ses ouvriers dans une certaine mesure et de leur distribuer une large part de ses profits. La première année (1842), il leur répartissait ainsi 12,200 fr., la seconde année plus de 17,000 fr., la troisième année, le dividende dépassait 18,000 francs et ne cessait de croître depuis lors. Quelle est maintenant l'économie du système? Les bénéfices nets se divisent en trois parts : 50 pour 100 sont distribués individuellement aux ouvriers, au prorata du travail de l'année, proportionnellement au traitement ou au salaire de chacun d'eux; 25 pour 100 sont versés dans la caisse des pensions viagères; 25 pour 100 sont attribués au patron directeur, qui reçoit en outre un traitement fixe de 6,000 francs. Les ouvriers se partagent en deux catégories, les associés et les auxiliaires. Les premiers sont élus par l'assemblée générale, ils doivent connaître parfaitement leur métier et savoir lire ainsi qu'écrire; ils sont aujourd'hui au nombre de 90, soit environ le tiers du personnel. Les simples auxiliaires, qui ne touchent pas de dividende, reçoivent en compensation un supplément de paie de 50 centimes par jour. Les versemens considérables faits depuis près de trente ans à la caisse des secours mutuels et prélevés sur les bénéfices de l'établissement ont

permis d'organiser l'assistance et l'assurance de la manière la plus large. Des pensions de retraite, au minimum de 500 fr. et au maximum de 1,000, sont acquises aux membres de la société de secours mutuels qui ont cinquante ans d'âge et vingt ans de service, ainsi qu'à ceux que des accidens ou des infirmités mettent hors d'état de gagner leur vie. Les veuves et les orphelins ont des demi-pensions. Pour faire partie de la société de secours mutuels et jouir de ces avantages, il faut travailler dans la maison depuis cinq ans, être associé aux bénéfices et avoir été admis par l'assemblée générale. Cette société de secours est richement dotée, elle possède 21,000 fr. de rentes, elle a apporté 200,000 fr. dans l'entreprise industrielle et se trouve ainsi commanditaire de la maison. Telle est l'organisation financière. Il nous reste à faire connaître la distribution des pouvoirs et du contrôle. Le patron représente la maison et en dirige seul les opérations. Il est de principe que sa gestion doit être complétement indépendante, et il ne paraît pas que jusqu'ici il y ait eu de la part des ouvriers des tentatives illégitimes d'immixtion. Un comité de conciliation, composé de neuf membres, dont cinq ouvriers et quatre employés, est nommé au scrutin secret par l'assemblée générale des associés aux bénéfices. Toutes les difficultés intérieures sont de la compétence de ce conseil. Le renvoi d'un ouvrier associé ne pourrait être prononcé sans son assentiment et sauf recours à l'assemblée générale. Les chefs d'atelier, qui sont actuellement au nombre de trente, sont élus pour un an par l'assemblée des associés aux bénéfices; le patron peut les révoquer, mais, sauf le cas d'immoralité ou d'improbité constatée, ils sont rééligibles. La comptabilité est tenue par des employés associés aux bénéfices et recrutés parmi les chefs d'atelier. L'assemblée générale des ouvriers associés nomme en outre chaque année, au scrutin secret, deux commissaires chargés, avec le président de la société de secours mutuels, de prendre connaissance de l'inventaire et de constater la régularité du partage des bénéfices entre les ayants droit.

La constitution de la maison Leclaire offre le meilleur modèle des établissemens de ce genre, et l'on voit combien de précautions ont été prises pour fixer une délimitation nette entre le droit de contrôle des associés et le droit de direction du patron. Chose étrange, ni de l'un ni de l'autre côté cette démarcation n'a été franchie. C'est cependant une vérité d'expérience que le pouvoir exécutif finit toujours par échoir aux assemblées, qui ont un droit reconnu de surveillance; mais les ouvriers de la maison Leclaire semblent être toujours restés dans les bornes de la prudence et n'avoir jamais eu de visées plus ambitieuses que celles qui leur étaient reconnues par leurs statuts : heureux exemple que l'on invoque comme un précédent, et dans l'efficacité, la fécondité duquel nous voudrions avoir

pleine confiance. C'est par ces mœurs, plus encore que par ces institutions, qu'il a été possible à cette association de patron et d'ouvriers d'arriver à une situation unique dans le monde industriel. La maison Leclaire fait aujourd'hui pour 1,500,000 francs d'affaires par an : c'est un chiffre élevé pour une pareille profession.

Un certain nombre de fabricans se sont mis, depuis quelques années surtout, à adopter le même système. Deux entrepreneurs de peinture, M. Lenoir et M. Voiron, ont voulu imiter leur confrère. Ils ont organisé, eux aussi, dans leurs ateliers, le régime de la participation aux bénéfices. L'avenir seul démontrera si cette émulation aura été prudente; nous n'avons aucune répugnance à croire au succès de ces tentatives dans une semblable industrie. Un facteur de pianos, M. Bord, a recouru aussi à l'association des ouvriers aux profits de l'entreprise; il l'a même établie d'une manière plus démocratique encore et plus large que les autres industriels parisiens. Dans la maison Leclaire en effet, les ouvriers associés forment seulement une élite; quoique le système y fonctionne depuis près de trente ans, — sur un personnel de plus de 300 ouvriers, on n'en compte que 90 qui participent aux bénéfices. La proportion est la même dans les autres établissemens que nous avons cités; chez M. Voiron, 15 ouvriers seulement sur 65, et chez M. Lenoir 20 sur 60 sont associés. M. Bord est moins exclusif. Il admet à la participation tous ceux qui prennent part à l'œuvre commune, depuis le premier employé jusqu'aux hommes de peine et au concierge. Des dividendes, qui ont varié de 10 à 20 pour 100 du montant des salaires, c'est-à-dire de 180 à 360 francs, ont été répartis dans ces quatre dernières années aux ouvriers et employés de cette fabrique de pianos.

Que conclure de ces précédens? quelles espérances fonder sur la réussite de ces premiers essais? Faut-il, comme beaucoup de publicistes, croire à la rénovation de notre monde industriel, à l'apparition d'un nouvel ordre social, parce qu'un mode ingénieux d'organisation du travail se sera montré efficace dans un champ restreint? Ce serait pousser bien loin les démonstrations par analogie. Il convient, croyons-nous, d'être plus réservé et plus modeste, et de tirer de moindres conséquences de faits aussi circonscrits et aussi peu variés. L'examen attentif des circonstances qui ont favorisé l'essor de la maison Leclaire nous mettra en garde contre ces entraînemens auxquels le public superficiel n'est que trop sujet. Ce qui nous frappe d'abord, c'est que dans la peinture en bâtiment la main-d'œuvre joue vis-à-vis du capital un rôle très prépondérant. Ce que sont dans une pareille industrie les ateliers, les ustensiles, les frais généraux, il n'est personne qui ne puisse facilement s'en rendre compte. Il n'y a pas là de ces établissemens énormes, munis de ma-

chines puissantes, dévorant le combustible ou la fonte, et dans lesquels l'homme semble comme égaré et sans action. Tout dépend au contraire de l'ouvrier quand il s'agit de peindre, d'enduire ou de vernir un mur, une porte ou une surface quelconque. Son activité au travail, sa préoccupation d'épargner la matière première, c'est-à-dire la couleur, ce sont là les élémens principaux du succès. Une autre circonstance également grave et qui mérite d'être remarquée, c'est que dans une pareille industrie le rôle du patron est très secondaire et presque effacé; il n'a pas besoin de vastes facultés d'organisation ni d'une grande capacité commerciale, il n'a pas beaucoup à combiner, à prévoir, à innover : de l'exactitude, de la régularité, on ne lui demande pas autre chose. Il pourrait être un simple teneur de livres, et la maison n'aurait guère à en souffrir; mais un autre point sur lequel il faut surtout insister, c'est que ce genre d'industrie ne permettait presque aucun des encouragemens que nous avons signalés dans la première partie de cette étude. Le travail, se faisant au loin, ne peut se faire qu'à la journée; il eût été difficile de l'encourager par ces primes qui développent si bien le travail aux pièces. Ce qui est plus grave encore, la surveillance est impossible, on peut la considérer comme nulle, et l'ouvrier a toute liberté de se livrer à ses instincts d'indolence ou de gaspillage; s'il est actif, s'il est soigneux, c'est par bonté de nature, par goût de l'ordre, par rectitude, non par intérêt personnel. L'on conçoit qu'une industrie où le patron est aussi dépourvu de garanties, de moyens de surveillance et d'encouragement dût être désignée d'avance à un mode d'organisation comme la participation aux bénéfices. La fabrication des pianos, où ce système vient aussi de s'introduire, présente plusieurs caractères analogues. Là, le travail aux pièces est possible, il est même habituel, les cinq sixièmes des ouvriers y sont soumis; mais la main-d'œuvre a aussi une très grande importance, la matière première a du prix, et doit être ménagée, traitée délicatement, avec une conscience de propriétaire. Les primes peuvent s'établir dans cette industrie, sans y avoir cependant toute l'efficacité qu'elles acquièrent dans une filature, un tissage mécanique ou une usine métallurgique; dans ces travaux si fins et qui touchent presque à l'art, il est moins aisé de prévenir ou de constater les malfaçons, les déchets, toutes ces fautes qui nuisent au patron et écartent le consommateur.

Nous avons examiné les conditions propres aux industries où la participation aux bénéfices a réussi, il convient aussi de signaler des circonstances accessoires qui n'ont pas été étrangères à ce succès. Quand le système nouveau eut été introduit dans la maison Leclaire, la presse commença de s'en occuper; le nom de cet industriel ingénieux revint souvent dans les journaux de toute nuance,

des publicistes éminens se chargèrent de le rendre célèbre; pendant près de trente ans, il se fit autour de cet établissement une constante et universelle réclame. Sous le gouvernement actuel, la participation aux bénéfices obtint la faveur d'en haut; des solennités annuelles présidées par des ministres ou des conseillers d'état réunirent dans l'enceinte des ateliers de M. Leclaire un public d'élite en goût d'innovations sociales. Est-il bien étonnant qu'une maison industrielle ait profité de ce bruit, de cette propagande, que tant d'appuis extérieurs lui aient valu une rapide augmentation de clientèle? La faveur officielle n'était pas seulement une recommandation morale, il est bien probable qu'elle a été aussi un patronage effectif. Il est naturel qu'on adresse des commandes à un établissement pour lequel on a tant d'éloges. Cette situation exceptionnelle influait non-seulement sur le développement des affaires, mais encore sur la conscience et la conduite des ouvriers de la maison. A force d'être pris comme exemple, d'être proposés à l'admiration et à l'imitation de tous, ils finirent par se convaincre qu'ils étaient un corps d'élite, et cette conviction, par l'esprit de dignité, par l'énergie morale qu'elle entraînait avec soi, se transforma bientôt en réalité. Il faudrait méconnaître la nature du cœur humain pour ne se pas rendre compte du ressort puissant que constituent de pareils sentimens et de semblables idées. Il y avait une sorte d'esprit de secte et de rigorisme ascétique dans cette réunion d'ouvriers que la presse élevait sur un piédestal, exposait aux regards de tous; mais ce serait commettre une bien grave erreur psychologique que de croire à la généralisation possible de ces mœurs et de cette conduite, qui puisaient leur principe dans la situation exceptionnelle et le petit nombre des ouvriers associés. Si l'association devenait le fait habituel, le ressort ne se détendrait-il pas? De même que l'on voit les religions en minorité dans un pays inspirer à leurs fidèles une piété plus haute, une foi plus agissante, n'arrive-t-il pas, quand elles ont gagné la majorité, que leur influence s'affaiblit, le frein moral se relâche, les mœurs se corrompent?

Le second type de la participation des ouvriers aux bénéfices nous est fourni par la compagnie du chemin de fer d'Orléans. Assurément à première vue rien ne ressemble moins aux modestes ateliers de peinture en bâtiment de M. Leclaire que cette immense exploitation qui traverse et sillonne tout l'ouest et le sud-ouest de la France. Les partisans absolus du système que nous examinons peuvent s'autoriser de la différence de proportions et de conditions de ces deux industries pour conclure à l'efficacité universelle du régime qu'ils ont entrepris de prôner. Vanité et illusion des apparences! en dépit de ces dissemblances extérieures, les ouvriers de la compagnie du chemin de fer d'Orléans se trouvaient dans une si-

tuation parfaitement analogue à celle des ouvriers de la maison Leclaire; les uns et les autres ne pouvaient être stimulés que par les mêmes moyens. Un peu de réflexion suffira pour nous en convaincre. Dans une exploitation de chemin de fer, le matériel a, il est vrai, une importance énorme et complétement disproportionnée avec la valeur de la main-d'œuvre, voilà ce qui frappe les regards dès l'abord; mais ce matériel, l'ouvrier n'a pas à s'en servir comme engin de fabrication, il a seulement pour tâche de l'entretenir, de le maintenir en bon état, de le ménager, de l'user aussi peu que possible. L'employé de chemin de fer doit être attentif, soigneux, circonspect, pour ne pas détériorer une richesse considérable, qu'il manie tous les jours et qu'il a mission de conserver. Il est évident qu'en pareille matière le zèle et la bonne volonté ont une influence considérable; en outre la surveillance est presque impossible pour tous ces détails du service : les employés sont disséminés, il n'est pas aisé de constater les dégâts qu'ils font ou qu'ils laissent faire, on est littéralement à leur merci. L'organisation du travail à la tâche est inapplicable pour l'immense majorité des cas; les primes à la production ne peuvent être davantage introduites dans une exploitation de ce genre, puisque l'employé ne fabrique pas, qu'il ne fournit aucun résultat matériel que l'on puisse mesurer par des procédés exacts et mathématiques. Ainsi tous les aiguillons qu'emploie avec plein succès la grande industrie sont exclus d'une administration de chemin de fer. Ce qu'il y faut, ce sont des primes à la conservation, c'est-à-dire au bon entretien de ce matériel immense, et, pour être efficaces, ces primes doivent être collectives, il faut qu'elles se répartissent entre tout le personnel pour stimuler l'énergie et le zèle de chacun. Cette fonction est admirablement remplie par la participation des ouvriers aux bénéfices nets de l'entreprise, car ces bénéfices n'étant calculés que déduction faite des frais de réparation et de renouvellement du matériel, l'employé se trouve intéressé à diminuer autant que possible le montant de ces frais. Aussi la compagnie du chemin de fer d'Orléans a-t-elle bien agi en décidant que, après un certain dividende versé aux actions, il serait prélevé 15 pour 100 du surplus pour être distribué entre les employés. Cette participation s'applique à tous ceux qui sont commissionnés à l'année, c'est-à-dire nommés par décision du conseil d'administration; elle comprend les contre-maîtres, les surveillans et concierges des gares, les garçons de bureaux, les agens fixes des ateliers, les chauffeurs, les poseurs de rails à l'année, les gardes-barrières, les graisseurs, les femmes du service de salubrité. Il n'est pas une de ces personnes qui, par négligence ou mauvais esprit, ne pût détériorer impunément le matériel de l'exploitation, il n'en est pas non plus que l'on pût encourager au zèle par un autre pro-

cédé que par l'octroi d'une quote-part des bénéfices. Ici cependant apparaît un défaut grave du système de l'association. Pour peu que l'on examine le chiffre du dividende collectif réparti dans ces vingt dernières années aux ouvriers et employés de la compagnie d'Orléans, l'on constate une situation regrettable, mais qui est dans la nature des choses : c'est que depuis dix-sept ans ce dividende collectif n'a point cessé de décroître, alors que dans la même période le nombre des co-partageans n'a pas cessé d'augmenter. En 1853, la compagnie répartissait 1,966,963 francs entre 3,365 personnes; en 1868, elle ne distribue que 1,775,559 francs entre 11,376 employés. La réduction est des trois quarts au moins pour chaque employé, ce qui est infiniment regrettable, parce que les ressources diminuent ainsi chaque année, quoique le prix des choses s'accroisse; cela doit à la longue affaiblir le zèle de ces modestes travailleurs, qui, voyant leur part se réduire par une progression continue, doivent finir par se demander si le système de l'association n'est pas un leurre. Et cependant la volonté des hommes ne peut rien contre cette situation. En effet, à mesure que le réseau du chemin de fer s'étend, l'on exploite des lignes moins productives, qui rapportent tout au plus l'intérêt des frais d'établissement, qui entament même les bénéfices nets au lieu de les augmenter; d'un autre côté, il faut doubler et tripler le personnel pour suffire à cette extension du service. Malheureusement ces faits ne sont pas exceptionnels, on peut même les ériger en règle générale sous la formule suivante : toutes les fois qu'un industriel double sa production et le nombre de ses ouvriers, il n'augmente pas ses bénéfices dans la même proportion; c'est une vérité d'expérience. Voyez les maisons de banque ou les sociétés anonymes qui doublent leur capital; il n'arrive jamais que le dividende reste le même pendant les années qui suivent cette opération. C'est là une chose grave au point de vue qui nous occupe; il en résulte que, sous le système de la participation, le fabricant qui augmente son industrie et qui accroît le nombre de ses ouvriers est réduit à cette alternative : ou ne pas admettre les nouveau-venus sur le même pied que les anciens ouvriers au partage des bénéfices, ou prendre sur la part de ceux-ci pour distribuer à ceux-là. Les réformateurs ne s'occupent guère de ces minuties, ils citent à l'appui de leur thèse absolue l'exemple de la compagnie du chemin de fer d'Orléans, sans se douter que cet exemple est moins probant et moins décisif, quand on prend la peine de l'examiner de près.

Le troisième type du système de la participation des ouvriers aux bénéfices du patron nous est offert par les houillères de MM. Briggs, à Whitwood et Methley Junction, près de Normanton, en Angleterre. C'est le 1er juillet 1865 que ces hardis industriels inaugu-

rèrent dans leur exploitation ce régime nouveau. Ils avaient été troublés auparavant par bien des grèves successives, qui avaient duré ensemble soixante-dix-huit semaines. Par suite de ces chômages et des désordres qu'ils entraînaient, MM. Briggs retiraient à peine l'intérêt de leurs capitaux. Pour sortir de cette situation désespérée, ils prirent un parti héroïque, et les résultats obtenus jusqu'à ce jour leur donnent pleinement raison. Ils transformèrent leur maison en société par actions, retinrent entre leurs mains les deux tiers du capital ainsi divisé en coupures minimes, et mirent l'autre tiers à la disposition des ouvriers, des employés et des cliens de la houillère : ils se réservèrent formellement la pleine et entière direction de l'entreprise; mais ils ne s'arrêtèrent pas à cette modification, si considérable qu'elle fût. L'innovation la plus importante de leur plan était consacrée par une clause qu'il faut citer textuellement. « Afin d'associer d'une manière de plus en plus intime les intérêts du capital et du travail, les fondateurs de la compagnie informent les ouvriers que, toutes les fois qu'après prélèvement de la somme nécessaire pour l'amortissement du capital et autres affectations légitimes, le bénéfice à partager dépassera 10 pour 100 du capital engagé, toutes les personnes travaillant pour la compagnie, soit comme employés ou agens à traitement fixe, soit comme ouvriers, recevront la moitié de cet excédant à titre de boni, lequel excédant sera distribué entre elles au marc le franc de leurs salaires respectifs, tels qu'ils ont été pendant l'année où le bénéfice a été réalisé. » Le partage des bénéfices n'avait donc lieu qu'après un prélèvement de 10 pour 100 comme intérêt du capital; or jamais ce chiffre n'avait été atteint dans les années qui avaient précédé la transformation de l'entreprise. Par l'effet de circonstances favorables et des conditions spéciales à l'industrie des houillères, le nouveau plan se montra fécond dès l'abord. Une répartition égale à 7 1/2 pour 100 du salaire annuel put être faite à la fin du premier exercice. Cet heureux début stimula les ouvriers, et la seconde année la répartition fut de 10 pour 100 environ des salaires de chaque travailleur; elle fut plus importante encore les années suivantes. En outre l'harmonie paraît s'être rétablie dans l'exploitation entre le patron et ses subordonnés. Auparavant tous les ouvriers faisaient partie d'une ou plusieurs *trade's unions*. Depuis l'établissement de la participation aux bénéfices, un très petit nombre seulement restèrent fidèles à ces pernicieuses associations. Le capital retira aussi d'amples avantages du nouveau système; déduction faite de la part attribuée au travail, il perçut des intérêts et dividendes toujours supérieurs à 10 pour 100 et qui atteignirent 13 1/2. Un nombre notable d'ouvriers ont pris des actions, qui font actuellement prime. Ce sont là d'heureux résultats qui servent de puissans argumens aux partisans ab-

solus du système de la participation. Certes on ne peut nous accuser d'en méconnaître l'importance ou de chercher à les atténuer; mais il faut se garder de généralisations précipitées. Parce qu'une organisation du travail s'est montrée efficace dans une houillère, on ne peut conclure qu'elle doive l'être de même pour une autre industrie.

Si l'on examine de près ce dernier type du système de la participation aux bénéfices, on voit qu'il se rapproche beaucoup des deux précédens. La main-d'œuvre a une influence prépondérante dans la bonne exploitation d'une houillère, le capital ne joue dans une pareille entreprise qu'un rôle subordonné. Environ 70 pour 100 du prix total de l'extraction sont représentés par les salaires payés pour le travail manuel accompli sous terre; 12 ou 15 pour 100 sont formés par le prix de matières dont le gaspillage ou l'emploi abusif peut être prévenu par le bon vouloir et la vigilance de l'ouvrier : c'est de lui qu'il dépend de détacher le charbon en morceaux aussi gros que possible, de réduire la proportion ordinaire du menu, d'opérer avec soin le triage, d'épargner le bois, l'huile, les rails, de maintenir les galeries toujours en parfait état. Le travail à la tâche, les primes à la production et à l'économie des matières premières, sont des élémens insuffisans dans une industrie qui ne comporte pas le degré d'exactitude et de régularité que l'on rencontre dans les filatures, les tissages mécaniques ou les usines métallurgiques. Combien la surveillance doit être imparfaite au fond de ces puits, il n'est pas nécessaire de le prouver. L'indolence ou le mauvais vouloir peuvent impunément porter au patron un détriment considérable. Pour s'épargner quelques minutes de plus de travail ou de soin, l'ouvrier peut anéantir une valeur de plusieurs livres sterling. Ainsi l'administration intérieure d'une houillère est une œuvre difficile, les moyens de contrôle et d'encouragement y sont presque toujours impuissans. D'un autre côté, la capacité commerciale des directeurs n'a qu'une faible place dans les résultats de l'entreprise, il n'y a pas beaucoup à combiner ou à prévoir; l'industrie extractive est par sa nature même rudimentaire, les succès y dépendent surtout de la situation des lieux, de l'abondance des gisemens et de la qualité du personnel ouvrier.

On vient de passer en revue les établissemens où la participation aux bénéfices a réussi; tous nous ont présenté des traits communs qui les distinguent nettement de la généralité des industries. La main-d'œuvre y a une importance prépondérante, soit parce que le capital y est relativement minime, soit parce que le bon entretien de ce capital y dépend complétement du bon vouloir de l'ouvrier; la surveillance y est impossible ou malaisée, parce que les ouvriers sont disséminés; le régime du travail à la tâche, des primes à la

production ou à l'épargne des matières, des retenues pour malfaçons, n'y est point d'une application facile et suffisante; enfin la prospérité de toutes ces industries dépend moins de la capacité commerciale des directeurs, de leur entente des affaires, de l'habileté de leurs spéculations que de l'administration intérieure et du zèle du personnel ouvrier. Il est incontestable que les établissemens qui sont dans de pareilles conditions peuvent retirer de grands avantages du système de la participation prudemment organisé; mais il n'en saurait être de même, à notre sens, pour les ateliers où la production est à la fois plus compliquée et plus régulière, où le capital joue un rôle prépondérant, où l'œil du maître et de ses principaux employés peut aisément embrasser tous les détails de la fabrication, où le succès dépend surtout de l'aptitude commerciale des directeurs. Cette distinction, il importe de la faire et de la maintenir, elle est capitale, et, pour la perdre de vue, on court les aventures, et l'on se prépare d'inévitables déceptions.

Le livre de M. Charles Robert, les pièces justificatives et les exemples qu'il a recueillis, viennent complétement à l'appui de cette opinion. Un certain nombre d'établissemens autres que ceux que nous avons cités ont voulu adopter le système de la participation aux bénéfices, mais dans tous, sans exception, il a échoué. On peut mettre cet échec au compte des circonstances adverses, c'est là un procédé commode, à l'aide duquel on pourrait tout justifier; mais tout esprit exact et investigateur découvre une raison plus haute et plus générale qui rend compte de l'insuccès du nouveau régime dans la plupart des industries. M. Charles Robert cite l'imprimerie Paul Dupont comme un des établissemens où l'association des ouvriers avec l'entrepreneur s'est montrée féconde. La participation aux bénéfices y est établie depuis 1848; elle doit donc être arrivée à la période de plein rapport et donner tous les fruits dont elle était susceptible. Eh bien! à quels résultats est-on parvenu? C'est en 1863 que la répartition faite aux ouvriers a été le plus considérable, et pourtant elle ne s'est élevée qu'à 9,620 fr., qui, après certaines déductions réglementaires, se sont réduits à 7,175 fr. Or la maison Dupont occupait au 31 décembre 1863, dans les ateliers de Paris et de Clichy, 875 ouvriers et employés. La part des travailleurs aux bénéfices, dans l'année où elle s'est trouvée le plus considérable, eût donc été de 8 francs environ par tête; mais l'on n'avait admis au partage qu'un peu moins du quart des ouvriers présens, soit 205 sur 875, et l'on put distribuer à chacun de ces privilégiés un dividende de 35 francs! Il est permis aux partisans absolus du système de la participation de citer de pareils exemples à l'appui de leur thèse; quant à nous, il nous est impossible de ne pas déclarer que de semblables résultats sont dérisoires, qu'ils con-

stituent un véritable échec, et que, si on peut leur attribuer quelque portée, c'est contre l'efficacité du nouveau régime. M. Charles Robert s'en réfère en outre à une fonderie en caractères où le système de la participation fonctionne depuis 1848. Il suffit de lire l'extrait des comptes de cette maison en l'année 1868 pour se convaincre de la nullité des résultats obtenus. Le capital ne put toucher que 5 francs 52 centimes pour 100 d'intérêt. Quant aux ouvriers, au nombre de 140, ils eurent à se partager 7,050 francs, soit 50 francs seulement par tête, et l'on a soin de nous dire que, pendant la période de vingt ans où la participation aux bénéfices a fonctionné, la répartition ne fut jamais plus considérable. Un important établissement de filature et de tissage, celui de MM. Steinheil et Dieterlen, à Rothau (Vosges), a voulu également essayer du nouveau régime, la tentative est trop récente pour avoir pu encore porter des fruits; mais les fondateurs nous paraissent avoir eux-mêmes fort peu de foi dans le procédé auquel ils ont eu recours. « Quand nous pourrons effectuer une répartition, ce sont leurs propres paroles, nous dirons simplement aux ouvriers : L'année a été bonne, nous tenons à vous faire votre part, la voici. Une part de 5 pour 100 des bénéfices à répartir individuellement entre 700 ouvriers donne peu de chose à chacun. Néanmoins, comme généralement une famille compte plusieurs ouvriers, une répartition de 10,000 francs ferait grand bien et grand plaisir. » 10,000 francs distribués entre 700 ouvriers, ce n'est pas tout à fait 15 francs par tête, c'est environ 4 centimes par journée de travail, et ce dividende si minime est annoncé comme éventuel, problématique. Assurément on ne peut qu'être sympathique aux patrons qui font de semblables essais; mais l'on doit s'étonner qu'on présente comme une solution du prétendu problème social, comme une institution impérieusement nécessaire, une organisation du travail qui, dans la plupart des industries, pourrait accroître le gain de l'ouvrier de 4 à 15 centimes par jour, et qui par contre produirait dans la majorité des cas d'inévitables troubles, compromettrait l'indépendance du patron et embarrasserait la marche progressive de l'industrie. Cependant il est des maisons où la participation a été établie et qui ont été moins heureuses encore que celles que nous venons de citer. Telles sont en Angleterre la fabrique d'objets de fer de Greening, à Middlesborough, et les forges de Fox and Head, à Salford. Ces deux usines, constituées sur le modèle de la houillère Briggs, n'ont pu distribuer le moindre dividende aux ouvriers. Il ne faudrait pas que de pareils faits pussent souvent se présenter, il est imprudent de promettre sans être sûr de tenir; le peuple est prompt à s'imaginer qu'on le leurre : en voulant ainsi adoucir les rapports sociaux, on s'expose parfois à les aigrir.

Ces faits démontrent en pratique la complète exactitude de nos observations. Dans une usine où le capital occupe une place prépondérante, par exemple dans une filature de coton où, d'après des évaluations sérieuses, la main-d'œuvre ne formerait pas plus du dixième du prix des produits, où la surveillance du patron et des contre-maîtres est aisée, où la division du travail est parfaite, où le salaire à la tâche, les primes à la production et à l'épargne des déchets sont d'un fonctionnement régulier et mathématique, de quelle importance peut être cette combinaison nouvelle que l'on appelle la participation? L'ouvrier n'est-il pas excité autant qu'il le peut être par ces gains accessoires, fixes et prochains, qu'il dépend de lui, et de lui seul, d'obtenir? Quoi! l'on s'imagine que le travailleur qui aura été insensible à l'attrait exercé par la perspective du gain immédiat que le travail à la tâche, les primes à la production ou à l'épargne des matières premières lui peuvent procurer se laissera fasciner par le mirage d'un bénéfice éventuel, problématique, de quelques francs en fin d'année, alors surtout qu'il se rend compte que la distribution de ce mince dividende dépend non pas de sa seule énergie, mais de celle de tous ses camarades? L'esprit humain est rebelle à des appâts aussi incertains. Il lui faut une proie plus substantielle pour stimuler son ardeur et provoquer ses efforts. Ce ne sont pas d'aussi imperceptibles leviers qui peuvent soulever le poids redoutable de l'inertie et de l'incurie humaines.

Le système de la participation aux bénéfices conçu comme mode général d'organisation du travail, c'est non-seulement une utopie décevante, mais aussi une utopie dangereuse; il contient un ferment de discorde et un principe dissolvant. Beaucoup de publicistes regardent ce nouveau régime comme destiné à rétablir l'harmonie, l'accord entre tous les élémens de la production, l'union intime de toutes les forces sociales. C'est être la dupe des mots. Le meilleur moyen de concilier les hommes, l'expérience journalière nous l'apprend, ce n'est pas d'enchevêtrer leurs intérêts, de les obliger à se rendre mutuellement des comptes, de compliquer leurs relations d'affaires. N'est-ce pas une vérité banale, exploitée souvent par le théâtre, que les querelles, les brouilles, parfois même les haines, sont fréquentes entre associés de commerce ou d'industrie? Malheureusement il semble qu'il suffise de parler des plus importantes questions de notre temps pour avoir le droit de perdre de vue les données les plus élémentaires, les leçons les mieux constatées de la vie. On a fait au régime de la participation deux reproches principaux : l'un, de constituer une association léonine en contradiction avec tous les principes de la science et de la justice,

puisque l'ouvrier prend sa part des bénéfices sans supporter sa part des pertes; l'autre, d'encourager l'immixtion des travailleurs dans la direction des entreprises. Le premier de ces griefs, nous pouvons l'abandonner; le second, nous n'hésitons pas à le retenir. On a inventé un grand nombre de combinaisons pour rendre l'ouvrier associé passible des pertes que l'établissement pourrait subir, et on a presque réussi dans cette difficile tâche; mais en même temps l'on a singulièrement compromis l'efficacité du système. Dans quelques établissemens, les bénéfices octroyés aux ouvriers ne leur sont pas immédiatement distribués, ils constituent un fonds de réserve qui devrait contribuer à combler le déficit, s'il venait à s'en produire; dans d'autres maisons, il est stipulé qu'en cours d'entreprise, le compte collectif des ouvriers sera crédité d'une part de bénéfice dans les bonnes années et débité d'une part de perte dans les années mauvaises. Ce sont là des expédiens ingénieux, mais ils diminuent singulièrement l'influence pratique du régime de la participation sur le travail et la conduite du personnel des usines. Croit-on en effet que l'esprit de l'ouvrier puisse être vivement frappé et surexcité par la perspective d'accroître un fonds commun exposé à une foule de risques, et sur lequel il n'aurait qu'une part infinitésimale de propriété? Croit-on surtout qu'après une année mauvaise ou médiocre, qui n'aurait permis d'allouer aucune somme au compte collectif des ouvriers, ceux-ci continueraient à user de toute leur vigueur, de toute leur attention, de tous leurs soins, sans se laisser atteindre par le découragement?

D'autres objections beaucoup plus graves doivent être adressées au régime nouveau. Jusqu'ici, la participation n'a pas fonctionné comme système général d'organisation du travail, elle n'existe que comme une anomalie; elle a été établie d'autorité dans quelques rares maisons. Les industriels qui l'ont constituée s'en sont fait un titre à la reconnaissance du personnel qu'ils emploient; leur influence morale y a gagné, ils ont pris la position d'initiateurs. A vrai dire, la participation telle qu'on la rencontre actuellement est une institution de patronage, toute paternelle, presque patriarcale; ce n'est pas une association véritable où toutes les parties aient des droits, des devoirs, des garanties réciproques. « Je n'admets pas, dit M. Charles Robert, l'immixtion des ouvriers, sous prétexte de contrôle, dans le détail des comptes. Au moment de l'inventaire, le patron en présente les résultats; il affirme les chiffres d'ensemble par une déclaration qui engage son honneur. Si les ouvriers prétendent que ce n'est pas assez, je réponds que la participation aux bénéfices est un régime fondé sur la confiance, la loyauté et la bonne foi... Tout se passe en famille dans la maison. » — « Il ne s'agit pas, à vrai dire,

pour MM. Steinheil et Dieterlen, continue le même auteur, d'un contrat proprement dit avec l'ouvrier, il s'agit plutôt d'un engagement d'honneur envers eux-mêmes. Quand nous pourrons, disent-ils, effectuer une répartition, nous dirons simplement aux ouvriers : L'année a été bonne, nous tenons à vous faire votre part, la voici. » C'est bien ainsi que les choses se passent aujourd'hui que le régime de la participation n'existe qu'à l'état d'exception et d'enfance; — pourra-t-il en être de même quand il aura pris du développement? Une pareille espérance est inadmissible. Il faut bien peu connaître les hommes pour croire de leur part à une si constante soumission; celui qui a reçu un droit apprend bientôt à en user : il reste rarement en-deçà, il va généralement au-delà des limites de ses pouvoirs. Pour régler la part des ouvriers aux bénéfices, il est incontestable qu'il faudra leur donner un jour connaissance des écritures, qu'on devra les initier à la marche des opérations pendant l'année; — voyez que de causes de conflits vont immédiatement surgir! Ces hommes auxquels on doit des comptes vont prétendre blâmer telle ou telle partie des opérations : cela est naturel, cela est fatal. S'il arrive que le dividende d'une année soit plus faible que celui de l'année précédente, ils s'élèveront contre les dépenses consacrées au renouvellement du matériel, à l'achat de machines nouvelles, aux frais d'entretien, de réparation. Pourront-ils s'empêcher de penser et de dire que l'on améliore le fonds du patron aux dépens de leur intérêt propre? Voyez les compagnies par actions, est-ce que les actionnaires n'émettent pas de pareilles exigences? est-ce que l'on n'a pas vu, il n'y a que quelques semaines à peine, dans l'assemblée générale d'une de nos grandes entreprises françaises, des intéressés réclamer à tout prix un dividende en consentant même qu'on le prélevât sur le capital? L'ouvrier associé trouvera toujours à redire aux évaluations du patron, et il aura ainsi une porte ouverte pour se mêler à la conduite des affaires.

Le régime de la participation crée beaucoup plus de causes de dissentimens qu'il n'en supprime. Et d'abord la proportion des bénéfices octroyés aux ouvriers ne pourra pas être identique dans tous les établissemens. Chez M. Leclaire, 75 pour 100 des bénéfices nets sont alloués au personnel de la maison, d'autres entrepreneurs de peinture en bâtiment n'accordent que 25 pour 100, quelques industriels ont cru faire le maximum du sacrifice possible en consentant à une répartition de 5 pour 100. Aujourd'hui, le système de la participation n'existant qu'à l'état d'exception et de faveur, les ouvriers supportent sans mot dire ces différences; mais il n'en sera pas toujours ainsi. Quand cette organisation du travail sera devenue générale, ils se demanderont pourquoi la proportion des bénéfices

qu'on leur abandonne est si inégale dans les diverses industries. Auront-ils les connaissances économiques nécessaires pour comprendre les causes naturelles et fatales de cette inégalité? auront-ils surtout la sagesse pratique indispensable pour les accepter et s'y soumettre?

Ce ne sont pas là les seuls germes de discordes que recèle le régime de la participation conçu comme mode général d'organisation du travail. Supposons que l'on soit arrivé à déterminer d'une manière identique pour toutes les maisons d'une même industrie la proportion des bénéfices qui doit être laissée aux ouvriers, croit-on que l'on aura ainsi écarté toutes les causes de mésintelligence? Ce serait gravement se tromper. L'on ne pourra jamais faire que tous les établissemens atteignent le même degré de prospérité; quel que soit le zèle des ouvriers, il y aura toujours une grande inégalité dans les bénéfices nets que feront les diverses filatures ou les divers ateliers de construction de France. Considérons la branche d'industrie où il serait le plus facile d'introduire le système de la participation, l'industrie des mines et des houillères; n'y a-t-il pas un écart énorme entre les bénéfices nets de la société d'Anzin et ceux des mines de la Loire ou des mines de Saint-Étienne? Tandis que les actions de certaines houillères de France font une prime considérable, les actions de certaines autres sont bien au-dessous du pair. Il est dans la nature des choses que de pareils faits se produisent; mais qu'en peut-il résulter? C'est que les ouvriers appartenant aux maisons les plus florissantes auraient une rétribution beaucoup plus élevée que ceux qui seraient attachés à des exploitations moins heureuses, et cependant ces derniers ne seraient peut-être pas moins zélés, ni moins courageux, ni moins habiles que leurs camarades privilégiés. Une pareille situation serait inquiétante et grosse de périls. Il y aurait là une évidente iniquité qui ferait jeter les hauts cris à tous les philanthropes, qui indignerait tous les gens de cœur. Les ouvriers qui seraient les victimes d'un pareil état de choses accuseraient la mauvaise direction des établissemens dont les bénéfices seraient peu considérables; ils réclameraient non plus uniquement un droit de contrôle, mais un droit de surveillance et de tutelle; ce serait la conduite même des affaires qu'ils voudraient avoir entre les mains, et, quand ils élèveraient de pareilles prétentions, qui pourrait trouver un argument solide à leur opposer? Dira-t-on que les bons ouvriers quitteraient les maisons les moins heureuses pour peupler les ateliers les plus prospères? Mais peut-on supposer que les modestes travailleurs de nos grandes industries aillent transporter leurs familles d'un bout de la France à l'autre, laissant leurs affections, leurs souvenirs,

leurs intérêts, pour se rendre du bassin de la Loire, par exemple, dans le département du Nord? On ne peut supprimer l'influence de la capacité personnelle de l'entrepreneur, de son expérience, de sa sagacité, de son tact, de sa prudence; ce sont là les qualités maîtresses qui décident du sort de toutes les importantes usines. Si niveleuses que puissent être les tendances démocratiques de notre temps, il est des vérités qu'il faut avoir le courage de dire : tout ne dépend pas dans l'industrie des bras de l'ouvrier, c'est l'intelligence et la volonté du patron qui sont les élémens primordiaux de la prospérité des vastes établissemens. Or, pour tout homme qui réfléchit et examine les choses de près, il est incontestable que le régime de la participation, appliqué à toutes les industries, entraverait l'action bienfaisante de ces facultés directrices sans lesquelles nous ne pouvons concevoir un grand progrès manufacturier. Il est des personnes qui voudraient introduire le suffrage universel dans l'industrie; nous ne pourrions pas, quant à nous, considérer un pareil changement comme une amélioration.

Nous avons étudié les diverses mesures que l'on a groupées sous le nom de participation des ouvriers aux bénéfices; nous avons distingué des procédés heureux, des modes féconds d'encouragement, de répartition des tâches, de rémunérations accessoires. Nous n'avons pas hésité à les recommander; patrons, ouvriers, consommateurs en peuvent retirer une réelle utilité. Quant au système véritable de l'association des ouvriers aux profits de l'entrepreneur, nous avons reconnu que dans certaines industries où la main-d'œuvre joue un rôle prépondérant, où le travail à la tâche et les primes fixes ne peuvent aisément fonctionner, ce système est susceptible de donner de bons résultats; mais nous regardons comme une erreur de vouloir étendre ce régime à tous les ateliers sans exception, parce qu'on s'en exagère les avantages et qu'on s'en dissimule les inconvéniens : ceux-ci sont aussi certains et aussi graves que ceux-là sont généralement médiocres et problématiques. L'utopie des alchimistes au moyen âge, ce n'était pas de chercher à développer la richesse en passant au creuset les différens corps que recèle la nature; c'était d'espérer découvrir un procédé unique, infaillible, immédiat, pour créer l'opulence. Il en est de même de beaucoup de réformateurs et de philanthropes contemporains. Le monde industriel est plein de variétés et de complications, il convient de les étudier isolément pour rechercher les améliorations dont elles sont susceptibles; mais il ne faut pas espérer appliquer un régime uniforme et complétement nouveau à cette multitude d'établissemens si dissemblables par leur nature et par leur objet. Dans une des dernières séances de la *Société des économistes*, un homme qui

ne saurait être suspect à la démocratie même la plus avancée, M. Cernuschi, parlant de la participation aux bénéfices, raillait spirituellement « ces chercheurs de solutions nouvelles de la question dite sociale, qui vont en avant avec une bonne foi, une illusion semblable à celle qu'ont les chercheurs de truffes au pied des chênes. » Ce ne sont pas seulement des déceptions, ce sont de véritables et sérieux dangers que l'on s'expose à rencontrer dans cette voie. « Les masses ouvrières ont à lutter contre les rigueurs de leur position, disait récemment M. Hippolyte Passy. Ces rigueurs, elles en souffrent et s'en plaignent; mais d'ordinaire elles les supportent d'autant plus courageusement qu'elles les croient plus fermement n'être qu'un effet des hasards auxquels sont soumises les choses de ce monde. Il n'en est plus ainsi quand on vient leur affirmer qu'il est possible de les alléger ou de les supprimer à l'aide de nouvelles combinaisons économiques, et qu'il suffirait, pour réaliser ces combinaisons, du bon vouloir de ceux à qui on les propose. Dans ce cas, c'est, en éveillant l'idée qu'elles sont victimes des injustices des hommes, susciter chez elles de tristes irritations et ajouter largement aux amertumes qu'enfante inévitablement la comparaison de leur sort avec celui des classes qui en ont un meilleur. » Ces paroles sont d'un sage. L'on n'est que trop porté de notre temps à encourager les illusions qui règnent dans les classes ouvrières; on entretient ainsi une fermentation qui est pleine de menaces. Les honnêtes gens devraient s'imposer plus de prudence, il y aurait une grande utilité sociale à éviter les exagérations et les hyperboles. Quand des écrivains consciencieux et instruits décrient le salaire et vont presque jusqu'à le comparer à l'esclavage antique, quand ils proposent des remèdes infaillibles et des panacées, comment la conscience populaire ne se trouverait-elle pas aveuglée? Il n'y a que trop de vulgaires ambitieux qui répètent aux oreilles du peuple souverain les paroles que Villeroi adressait au jeune Louis XV, et qui, lui montrant le capital et les bénéfices qu'il procure, lui disent : Tout cela, sire, est à vous; de tout cela, vous êtes maître. Ces flagorneries de vils courtisans font un devoir à tous les hommes de sens et de caractère de veiller sur leur langage, et de ne laisser échapper aucun mot qui puisse être invoqué à l'appui de ces coupables suggestions.

PAUL LEROY-BEAULIEU.

MÉRAN

JOURNAL D'UNE JEUNE MALADE

Méran, le 5 octobre 186...

Depuis huit jours, je n'ai pas écrit une seule ligne. J'étais si fatiguée de mon voyage! Et puis, je ne sais, au lieu d'idées il ne me vient que des larmes. Hélas! il m'est bien permis de pleurer en songeant que je n'aurai contemplé cette belle nature que pour lui dire mon dernier adieu.

Ne ferais-je pas mieux de fermer cet album et d'en laisser les pages blanches? De quoi puis-je les remplir, sinon de plaintes inutiles? Il me semblait que ce serait une consolation pour moi d'y déposer toutes les pensées que m'inspirera ce dernier hiver qui me reste à vivre. Je voulais léguer ce souvenir à mon frère, à mon cher petit Ernest, encore trop jeune pour comprendre ce que c'est que la vie, ce que c'est que la mort, afin que plus tard il pût connaître sa sœur, lorsque personne ne sera plus là pour lui en parler; mais, je le vois bien, c'était une folie. A quoi bon lui léguer l'image d'une pauvre mourante? Qu'il m'oublie plutôt que de graver dans sa mémoire ces traits pâles qui me font peur à moi-même quand je les vois réfléchis par mon miroir!

Le soir du même jour.

J'ai passé deux heures à ma fenêtre. La vue s'étend au loin sur le beau pays d'Etschland, sur les murailles de la ville, sur l'allée de peupliers qui orne la chaussée le long des bords du Passer, au-delà, sur les prairies où les troupeaux paissent l'herbe arrosée par maints petits ruisseaux, enfin jusque sur les montagnes dont la chaîne variée ferme l'horizon. L'air était parfaitement calme, je pouvais distinguer les voix des promeneurs au jardin du Wassermauer. Les enfans de mon hôte le tailleur regardaient, curieuse-

ment groupés près de la porte, attendant le reste de ma provision de chocolat que je leur ai distribué. Avec quelle joie ils coururent le montrer à leur mère! Cela m'a rassérénée, et, devenue plus calme, je me suis dit que j'avais tort de craindre mes pensers. N'ai-je pas moi-même voulu rompre les liens qui me retenaient dans la maison paternelle, afin de jouir encore une fois de la vie et de la liberté, et dois-je me montrer indigne d'être libre? Sans doute, je le sais, ce bonheur sera bien court; mais n'est-ce pas une raison de plus pour en goûter le charme sans me laisser aller au découragement?

L'hôtesse m'a raconté qu'un citoyen de Méran, encore dans la vigueur de l'âge, et qui n'avait jamais été malade, est mort ce matin subitement. Mon sort n'est-il pas plus enviable que le sien? Certes c'est une bénédiction de ne pas être surpris par la mort comme cet homme, mais de la voir lentement venir, en sorte qu'on peut, les yeux fixés sur elle, apprendre encore à vivre. Je ne saurais avoir trop de reconnaissance pour notre vieux médecin, ce cher et paternel ami qui n'a pas voulu me cacher la vérité. Il a bien tenu la parole qu'il avait donnée à ma mère, sur son lit de mort, d'être toujours pour moi un ami véritable. Cette certitude remplit mon cœur d'une paix profonde; seulement il s'en échappe un soupir quand je pense à l'âme inquiète et triste de mon pauvre père.

Bonne nuit, mon petit Ernest. Qui est-ce qui te couchera ce soir et te contera des histoires pour t'endormir?

Le 6 octobre.

Depuis mon réveil ce matin, il s'est glissé dans mon esprit un doute qui m'oppresse. Comment ne m'est-il pas venu plus tôt? J'étais si persuadée d'avoir bien agi! Je savais que je ne manquerais à personne à la maison, que chacun des regards bienveillans dirigés sur moi par ma belle-mère causait à mon père une vive peine, que je ne pouvais d'ailleurs plus rien pour Ernest, puisqu'elle avait décidé de le mettre en pension, afin sans doute de ne plus le voir et de n'avoir plus à s'en occuper. Mon père pleura en m'embrassant pour la dernière fois, mais cela lui allégeait le cœur de me voir partir... Maintenant je me demande si je n'avais pas d'autres devoirs à remplir, s'il est permis, tant qu'on n'est pas devenu tout à fait incapable, de se croiser les bras et de passer tout l'hiver sans rien faire du tout. Quel droit ai-je d'être plus heureuse que des milliers d'autres qui, menacés comme moi d'une mort prochaine, doivent lutter sans relâche jusqu'à la dernière heure?

Le 8 octobre.

La réponse que ma pauvre tête fatiguée ne pouvait me fournir avant-hier, je l'ai trouvée aujourd'hui. Je suis revenue de ma pre-

mière promenade anéantie comme après une journée du travail le plus pénible. Non, je ne suis plus bonne qu'à recevoir le pain de la charité, et, s'il me paraît doux, on ne doit pas me le reprocher : c'est que peut-être je me contente plus facilement que beaucoup d'autres.

Et puis, si je ne peux plus être utile à personne, à qui suis-je à charge? Mon petit héritage maternel me permet de vivre sans travailler; ce ne sera pas long, car, je le sens, mes forces sont à bout, mon hiver dans le midi sera court.

Je ne retournerai pas dans l'allée des peupliers. Il m'est pénible de me trouver au milieu de ces élégans poitrinaires qui se promènent à pas lents, toussant et mangeant des raisins dont chaque grappe semble leur apporter un rayon d'espoir. Malgré le malheur commun qui devrait nous rapprocher, je ne sens pour eux nulle sympathie. Ceux même dont le visage exprime le plus complet découragement m'attirent moins encore. Je n'en ai pas rencontré un seul à qui j'eusse voulu parler de ma fermeté résignée et reconnaissante; ils m'auraient prise pour une folle en proie à la fièvre.

Et pourtant il ne faut pas leur en vouloir. Peut-être craindrais-je plus la mort, si j'avais aimé davantage la vie.

Peu de personnes sont en état de comprendre quelle impression de calme et de grandeur cette magnifique nature produit sur une pauvre âme qui, pendant vingt-deux années, n'est jamais sortie de l'étroite enceinte d'une petite ville bourgeoise, monotone et *cancanière*. On voyage tant aujourd'hui! Moi aussi, je serais sortie plus tôt de cette triste résidence, si la mort de ma mère ne m'avait pas imposé le devoir de la remplacer auprès d'Ernest. Maintenant cette merveilleuse vallée me semble un paradis, un vrai jardin de Dieu, et l'air que j'y respire est si pur, si vivifiant, qu'il donne en quelque sorte des ailes à mon âme. C'est dommage que mon corps ne s'en trouve pas mieux, ne puisse pas y puiser la force de monter sans trop de peine le petit escalier de la maison; mais qu'ai-je besoin de sortir? De ma fenêtre, la vue est splendide.

Mes hôtes sont très pauvres. Le mari travaille fort avant dans la nuit; la femme est toujours surchargée d'ouvrage pour l'entretien de ses nombreux enfans; leur habitation est sombre et peu comfortable. En arrivant ici, l'aspect de l'allée obscure, de la cour humide et sale, des paliers en désordre, m'oppressa tellement que je dus m'arrêter toutes les trois marches; mais aussitôt que j'eus jeté un coup d'œil sur cette petite chambre et sur sa fenêtre, je sentis que là devait être ma dernière demeure ici-bas. Le vieux bureau, avec ses tiroirs et leurs poignées de laiton, ressemble tout à fait à celui qui était dans la chambre de ma mère chérie, et le fauteuil n'est

pas moins bruni par le temps, ni moins élevé, ni moins incommode que ne l'était le sien. A la place de deux mauvaises gravures qui me déplaisaient, j'ai suspendu les portraits de mes parens. Maintenant il me semble que j'habite ici depuis des années. Mon père vient de m'envoyer mes livres; il ne me manque plus rien. En même temps, j'ai reçu de lui une bonne lettre, telle que je l'attendais : d'excellens conseils sur la nécessité de se réconcilier avec l'inévitable, puis quelques lignes d'Ernest, qui est très content de sa pension et de ses nouveaux camarades, enfin... les complimens de ma belle-mère..., sur le papier du moins. Mon père les aura probablement ajoutés sans le lui dire. Je veux leur écrire; mais comme je le ferais avec plus de plaisir, si j'étais sûre que mes lettres seront bien remises à mon père!

Le 10.

Quelles drôles de gens il y a dans ce monde! J'étais assise devant ma fenêtre, occupée à lire et jouissant de l'air du soir, qui conserve ici une douceur agréable plusieurs heures après que le soleil a disparu derrière la haute montagne de Marlinger, lorsque j'entendis frapper à ma porte. — Entrez! — dis-je avec un certain effroi, car c'est si rare! Aussitôt entre une petite dame toute ronde qui m'était inconnue. Se présentant avec beaucoup d'aisance, elle m'exprima chaleureusement le désir de pouvoir m'être utile. Elle m'avait vue au Wassermauer, où je ne suis cependant pas retournée depuis ma première promenade, et s'était sentie prise d'une vive sympathie pour moi, qui lui paraissais si malade, si seule au monde. Aussi s'était-elle promis de m'aborder la première fois qu'elle me rencontrerait pour m'offrir ses services.

— Savez-vous, ma chère, dit-elle, que j'ai cinquante-neuf ans, telle que vous me voyez, et que sauf dans mon enfance je n'ai jamais été malade? Mes deux fils et mes trois filles jouissent d'une santé parfaite; ils sont tous établis et déjà mariés. Or, de bonne heure, je contractai le goût de venir en aide aux pauvres gens qui ne sont pas aussi bien partagés que moi, de soigner les malades, d'assister les mourans. C'est, voyez-vous, une véritable passion chez moi. Mon digne mari m'appelait toujours la secoureuse brevetée. Vous ne sauriez imaginer une meilleure garde que moi. Je suis d'une génération qui ne savait pas ce que c'était que les nerfs; cela ne me gêne pas du tout de passer dix nuits sans fermer l'œil. Je puis même assister à des opérations sans donner le moindre signe de faiblesse. Je viens justement d'accompagner ici près une de mes amies, qui n'ira pas loin. Quand la pauvre malheureuse sera morte, j'aurai plus de temps libre. Si donc vous avez besoin de conseil,

d'aide ou de secours, adressez-vous à moi, vous me ferez plaisir. Et d'abord vous devez bien comprendre que je ne vous permettrai pas de passer ainsi vos journées dans la solitude. Je viendrai souvent; avec mes amies, pas de façons. Vous ne m'en voudrez pas si je vous tyrannise un peu, ce sera toujours pour votre plus grand bien. Voyez-vous, je comprends les maux nerveux aussi bien que le plus habile docteur. Ils exigent de la distraction, de l'air, du mouvement. A propos, quel médecin consultez-vous ici?

— Aucun, lui répondis-je, car je sais que je suis incurable.

Comme elle secouait la tête avec incrédulité, je tirai de mon buvard une feuille de papier sur laquelle mon vieux docteur m'a dessiné une esquisse de l'état irrémédiable de mes poumons. Après l'avoir examiné en personne experte : — Ma chère, dit-elle, tout cela ne signifie rien. Je connais les médecins; moins ils savent, plus ils disent. Je parierais que dans votre intérieur les choses sont tout autrement que sur ce papier. — Puis, sans me laisser le temps de lui répondre, elle se mit à me faire avec volubilité l'histoire de toutes les maladies qu'elle avait guéries en dépit des médecins; me sentant près de défaillir, je dus la supplier de se taire. Elle se leva, s'avança comme pour m'embrasser, et parut offensée de ce que je ne lui tendais que le bout des doigts. Alors elle se hâta de sortir en promettant de revenir bientôt me voir.

Après son départ, je fermai les yeux pendant une demi-heure pour calmer l'agitation fiévreuse qu'elle m'avait donnée; mais, grâce à l'odeur d'éther qu'elle a laissée dans la chambre, je vois toujours son regard froidement sympathique et l'air de satisfaction empreint sur la grosse mine de cette amie de l'humanité. Ce qui me console, c'est de penser que, pour aujourd'hui du moins, j'en suis débarrassée.

A quoi peut servir l'intérêt que nous témoignent nos semblables? La pitié de ceux qui nous aiment nous fait du mal, parce que nous avons le sentiment du chagrin que nous leur causons, et la pitié de ceux qui ne nous aiment pas ne saurait nous faire aucun bien. J'ai lu dans Lessing que « le misérable seul sait venir en aide au misérable; » mais des mendians peuvent-ils se faire mutuellement l'aumône?

Le 9 au soir.

J'ai fait bien des choses aujourd'hui. Après une mauvaise nuit durant laquelle m'a poursuivie sans cesse la voix mielleuse de la dame au cœur d'hôpital, et des songes où je voyais son tour de faux cheveux blonds avec deux maigres boucles de chaque côté du visage, je me suis réveillée tout en transpiration. Malgré cela, j'ai

voulu vaincre ma fatigue. Une bonne tasse de café a chassé de mon esprit la sœur hospitalière, et, comme le temps était magnifique, je suis sortie.

Pour la première fois, j'ai compris ce que c'est que le soleil. En vérité, dans le nord, nous n'en avons qu'une pâle copie; c'est du bronze doré, tandis qu'ici c'est de l'or pur, d'un éclat sans pareil.

Traversant de mon pas lent les rues fraîches et sombres, où j'éprouve toujours de la peine à respirer, je suis arrivée sur la petite place, devant la vieille église. Cette place était toute noire et rouge de paysans des environs, endimanchés, avec leurs jaquettes garnies d'écarlate et leurs chapeaux à larges bords ornés de plumes.

C'était une de leurs innombrables fêtes. Ils causaient réunis en groupes, et naturellement aucun d'eux ne parut faire attention à la jeune malade étrangère. Aussi, plutôt que de m'engager au milieu de cette foule rustique, je préférai passer derrière l'église. Là se trouvaient plusieurs vieilles tombes abandonnées dont l'aspect m'inspira des pensées sérieuses. Je pris la petite ruelle qui débouche dans la vallée, et j'allai m'asseoir sur une pierre au bas du sentier rapide par lequel on monte sur le Kuchelberg. Voyant à peu de distance les ruines du château de Zéno, situées sur un rocher qui domine la vallée, je voulus essayer si mes forces me permettraient d'aller jusque-là. Le chemin est assez large, mais très mauvais; aussi fallut-il après quelques pas m'arrêter et m'asseoir de nouveau. Tout était calme, on n'entendait que le murmure des eaux du Passer, qui coulaient au-dessous de moi, tantôt limpides et bleues, à travers de riches vergers et des berceaux de vigne, tantôt bouillonnantes et blanches d'écume sous les arches du pont. Quelques paysans descendaient le Kuchelberg avec leurs chars traînés par de grands bœufs grisâtres. Absorbée dans mes rêveries, une sorte de somnolence s'emparait de moi lorsque j'en fus tout à coup tirée par la sensation de quelque chose d'humide et de froid qui se posait sur ma main. C'était le museau d'un gros chien, arrêté devant moi avec son maître, grand personnage barbu, dont les cheveux en désordre tombaient sur son front et sur ses épaules. Il s'appuyait sur une espèce de hallebarde, et son chapeau, garni de plumes de coq, de queues de renard et autres fourrures, lui donnait l'air le plus étrange. On eût dit quelque spectre sorti des ruines du vieux château. Je ne pus dissimuler le saisissement que me causait cette apparition. L'homme se mit à rire : — N'ayez pas peur, mademoiselle, je ne suis qu'un garde qui surveille les vignes du château; vous ayant vue de là-haut, j'ai pensé venir vous demander un kreutzer pour acheter du tabac. — Je me hâtai de lui donner un *silber-groschen* et me levai pour m'en aller, car il m'inspirait une certaine terreur; mais la vue

d'une monnaie blanche, chose des plus rares en ce pays, l'apprivoisa si bien qu'il voulut m'accompagner, et, marchant à côté de moi, me soutint de sa grosse patte. Je ne pouvais faire autrement que d'accepter cette aide, et dans le fait elle m'était nécessaire, sans cela je serais difficilement arrivée jusqu'aux ruines. Il gagna bientôt ma sympathie par la discrète retenue avec laquelle il me questionnait et l'entière confiance qu'il me témoignait en parlant de lui et de ses affaires. Quelle différence entre ce paysan et l'impitoyable bavarde qui m'accablait hier de ses offres de service! Combien le tact naturel du simple villageois l'emporte sur la politesse affectée de ce qu'on appelle la bonne société!

L'aspect des ruines de Zéno est admirable. Il ne reste debout que la chapelle et une seule tour, entourées de débris revêtus de lierre, où se chauffent au soleil des familles entières de lézards. Toute sorte de broussailles pendent sur le précipice au fond duquel le Passer se brise sur des écueils nombreux.

Mon guide me nomma tous les vieux châteaux et les petits villages de l'Etschthal, ainsi que les hautes cimes des environs, tandis que j'étais assise sur l'herbe avec le gros chien couché près de moi. A ce moment, les cloches de toutes les églises sonnèrent midi. Le paysan ôta son chapeau, retira la pipe de sa bouche, et pria tout bas en faisant un signe de croix. Puis, quand les cloches eurent cessé de se faire entendre, il remit son chapeau, tira quelques bouffées de sa pipe, et me demanda si je n'avais pas faim. Je dus lui répondre oui, car j'étais trop épuisée pour me remettre en route. Sans dire un mot, il descendit à grands pas la pente au sommet de laquelle sont les ruines, et disparut.

Dix minutes après vint une jeune fillette qui m'apportait une écuelle de lait, du pain et un morceau de gâteau. Le garde avait demandé cela pour moi; mais, ayant affaire dans la vigne, il ne pouvait pas revenir. L'enfant me remit le tout, et me laissa seule. Jamais collation ne me parut meilleure; il faut l'avouer à ma honte, je mangeai tout et n'eus que l'écuelle vide à reporter à ces bonnes gens. Ce ne fut pas sans peine que je réussis à leur faire accepter quelques sous, peut-être le guide leur avait-il défendu de rien recevoir. Quant à lui, je ne l'ai pas revu, je ne sais pas même son nom.

N'est-ce pas là une véritable aventure, et ne dois-je pas marquer en rouge cette journée?

Le 12.

L'hôtesse vient de m'apporter mon dîner, mais il peut bien se refroidir tranquillement. Je n'ai pas d'appétit, mon cœur bat trop fort de colère et d'impatience; je suis à moitié morte d'avoir eu, trois

longues heures durant, les oreilles fatiguées d'un perpétuel babil qui ne peut se comparer qu'au bruit du moulin que l'eau fait tourner; encore celui-ci sert-il du moins à quelque chose d'utile.

Moi qui comptais parmi mes petits bonheurs d'hier celui de n'avoir point aperçu la secoureuse brevetée! Peut-être, pensais-je, elle aura compris que je ne voulais pas de ses soins ni de ses conseils. Hélas! je ne la connaissais pas encore. Ce matin, comme j'étais occupée d'écrire mes lettres, j'entendis son pas sur l'escalier, et bientôt elle entra comme un orage.

— Quoi! une correspondance? Vous fatiguer ainsi, malheureuse! Mais ne vous ai-je pas dit que vos nerfs ont besoin de repos et de distraction? Et qu'ai-je appris, imprudente enfant? vous êtes allée hier sur le Kuchelberg! Aussi je viens pour vous empêcher d'essayer de nouveau un pareil suicide. Venez avec moi, je vous apprendrai comment doit se faire ici la cure d'eau. Oui, oui, je vois bien que cela vous dérange, que vous espériez ne plus me revoir; mais on ne peut abandonner à elle-même une jeune fille comme vous. Soumettez-vous seulement à mes directions, venez, et bientôt vous aurez lieu d'en être reconnaissante.

Machinalement je pris mon chapeau et me disposai à lui obéir en dépit de ma mauvaise humeur. Elle m'emmena tout en continuant de parler, et me conduisit au jardin d'hiver; on appelle ainsi la partie du Wassermauer la plus abritée contre le vent par les hautes murailles du couvent, et dans laquelle se trouvent quelques arbres verts entremêlés de rosiers en fleurs. C'était déjà plein de monde; la musique jouait, et toute la société des malades occupait les bancs. On paraissait m'attendre, car il me fallut répondre aux politesses empressées ainsi qu'aux questions inspirées par la curiosité seule à toutes ces personnes, pour moi tout à fait indifférentes. Pas une figure vraiment sympathique, pas une parole qui m'allât au cœur. J'étais exaspérée, non-seulement contre mon officieuse persécutrice, mais aussi contre toutes mes semblables. Il y avait entre autres une jeune femme qui avait dû quitter son mari et ses enfans pour venir chercher ici le calme le plus absolu. Cependant les tristes pensées qui devaient la préoccuper ne l'empêchèrent pas d'examiner du haut en bas ma toilette, fort démodée il est vrai; puis elle s'enveloppa d'un air dédaigneux dans son burnous de cachemire, lorsque je m'assis près d'elle. Enfin, me traitant bientôt comme une vieille connaissance, elle se mit à me raconter tous les commérages de la ville, tandis que son regard de mourante me faisait mal. Les hommes ne sont-ils donc que des figures de cire ou des automates qui jouent leur rôle jusqu'à ce que, le ressort s'arrêtant, on les replace dans leur caisse?

Ce fut une délivrance pour moi quand la cloche du dîner se fit

entendre, et que ma protectrice dut retourner auprès de ses malades. Je pris à peine congé d'elle; j'étais incapable de parler et d'écouter. Belle cure qu'elle fait là! je ne sens plus vivre ni mon corps ni mon âme.

Le 13.

J'ai pris un grand parti, et j'en suis plus heureuse que je ne puis le dire. Je veux jouir avec courage et résolution de ma liberté. Ce matin de bonne heure, armée de mon livre, je retournai m'asseoir au jardin d'hiver, où je suis restée plusieurs heures sans saluer ni regarder personne. La secoureuse vint naturellement y faire sa tournée habituelle; mais je lui dis que la conversation me fatiguait trop. Elle secoua la tête, fronça les sourcils et me laissa tranquille. Je vis bien qu'elle m'en voulait de cet accueil. Tant mieux!

Je veux faire de même tous les jours; cela me donne une satisfaction intime. Tandis que j'étais assise, silencieuse, absorbée dans ma lecture au milieu de tous ces importuns, mon cœur vaillant et victorieux me chantait un hymne de triomphe. Sans doute la victoire lui avait bien coûté quelques battemens plus forts que de coutume; mais le courage aussi doit s'apprendre.

Le 15.

Aujourd'hui, quand je suis arrivée avec mon livre au Wassermauer, un peu tard parce que j'avais employé les premières heures de la matinée à écrire des lettres, tous les bancs étaient remplis déjà, sauf un où se trouvait seulement le jeune homme, très pâle et triste, qui chaque jour vient, soutenu par son domestique, s'asseoir à la place la mieux exposée au soleil, en fourrant ses pieds dans une fort belle chancelière. Les dames qui causaient sous les arbres auraient pu se serrer un peu pour faire place à ma maigre personne, dont la crinoline n'a jamais gêné mes voisins. Je ne rencontrai que des visages de pierre, des regards indifférens et des bouches dédaigneuses. Sans avoir l'air d'y faire la moindre attention, je m'assis sur le banc à côté du jeune homme malade; entre lui et moi, il restait d'ailleurs assez d'espace pour la robe d'une comtesse, puis je m'enfonçai dans mon livre. Mon voisin, presque immobile, semblait absorbé dans sa souffrance, et de temps en temps de profonds soupirs s'échappaient de sa poitrine. Il doit être riche, si j'en juge par son costume élégant et la belle bague qu'il porte au doigt. Ses traits altérés décèlent une phthisie très avancée. J'aurais voulu le distraire en lui communiquant les réflexions que me suggérait ma lecture, mais ce n'eût pas été convenable aux yeux du monde; je m'abstins donc, tout en maudissant cette étiquette absurde qui comprime ainsi nos meilleurs instincts. Cependant, comme il vou-

lait noter quelque chose sur son carnet, son crayon tomba par terre. Voyant ses vains efforts pour le reprendre, je le ramassai et le lui tendis. Il me remercia d'un air étonné, en même temps j'entendis les dames chuchoter derrière moi. Sans doute, ce léger service rendu au pauvre invalide leur paraissait une inconvenance de ma part. J'avais agi peut-être en petite bourgeoise, mais qu'importe? je ne suis ni ne veux être autre chose.

Lorsque je me levai pour quitter le jardin, il me salua très poliment. Aussi j'ai vite oublié les ricanemens des belles dames, et ils ne m'ôtèrent point l'appétit, quoique la soupe qui m'attendait fût malheureusement encore plus blonde que les boucles de madame la secoureuse. Je viens de recevoir une lettre de mon cher vieux docteur, mon meilleur ami. Il veut savoir ce que je fais, ce que j'éprouve, comment je supporte le climat. Il se reproche de ne m'avoir pas caché la vérité, tout en me félicitant de mon courage et de ma ferme résignation. Il essaie même de me redonner quelque espoir. « N'oubliez pas, écrit-il, chère Marie, que la nature opère souvent des miracles qui confondent tout ce que la science et l'expérience nous ont appris. »

Mais il le sait bien, je ne veux pas d'autre consolation que la vérité pour le peu de temps qui me reste encore à vivre.

Quelques jours plus tard.

Ce matin, un vent froid soufflait avec force. Je suis restée dans ma chambre, et j'ai fait le métier de couturière; mes vêtemens en avaient grand besoin. Après midi, le temps s'étant amendé, je suis sortie. La rue de Rennwey était encombrée de vendangeurs, de chars et de bestiaux. A cent pas de la ville se trouve une ferme isolée où mon hôtesse m'avait dit que l'on peut se procurer du lait tout frais tiré. Ne me sentant pas très disposée à la marche, j'entrai dans le jardin de cette ferme. Comme je cherchais une place à l'écart des visiteurs, du reste peu nombreux, le jeune homme malade, qui était assis sous l'ombrage d'un superbe oranger, se leva, et, s'approchant de moi, m'offrit un siége à sa table. Pour la première fois, j'entendis sa voix, dont le son grave et mélancolique me charma. J'acceptai avec reconnaissance non-seulement la chaise, mais encore une tasse de lait qu'on venait de placer devant lui.

Nous eûmes un entretien fréquemment interrompu par de longues pauses, durant lesquelles il retombait accablé sous le poids de son mal. Nous parlions de la vie journalière des malades et de leurs misérables promenades au jardin d'hiver. Je lui dis que cela me rappelait les boîtes vitrées dans lesquelles mon petit frère Ernest élève ses chenilles et les nourrit jusqu'à leur métamorphose.

— Votre comparaison est trop flatteuse, me répondit-il avec un

triste sourire. Croyez-vous que la plupart de nos compagnons d'infortune deviennent jamais de vifs et joyeux papillons? En tout cas, ce ne sera certainement pas sur cette terre.

Pour le tirer de ses sombres pensées, je me mis à lui décrire les usages de ma petite ville natale, où l'existence patriarcale, mais étroite et monotone, pèse d'un poids si lourd; je lui dis combien je me sentais soulagée et libre depuis que je me savais incurable, qu'il me semblait être comme un condamné à mort qu'on vient délivrer de ses chaînes. Il m'écoutait avec intérêt, quoique d'un air incrédule. Lorsque je me tus...

Le lendemain.

Je fus bien désagréablement interrompue hier au milieu d'une phrase. Ma porte s'ouvrit tout à coup, et l'officieuse sœur de charité, la dame sans nerfs, se précipita dans ma chambre avec une figure grave et solennelle qui ne m'annonçait rien de bon. Elle ne se donna pas le temps de reprendre haleine, s'assit sur le canapé, et, sans préambule, commença son discours, longue diatribe contre mon ingratitude, ma légèreté, mon inexcusable conduite vis-à-vis de la société du Wassermauer, mes imprudentes et coupables relations avec un homme dont on ne connaît ni les antécédens ni les mœurs, qui, ayant déjà un pied dans la fosse, pouvait se faire un jeu de compromettre l'avenir d'une jeune fille.

Devant ce déluge d'accusations, je demeurai comme pétrifiée; mon cœur battait si fort qu'il me fut d'abord impossible de répondre un seul mot. Cependant, comme elle se taisait en me foudroyant de son regard, je repris courage, et tout en la remerciant de sa sollicitude, inspirée sans doute par d'excellentes intentions, je lui déclarai que ma conscience ne me reprochait pas la moindre faute, que, n'ayant plus que peu de temps à vivre, je ne me croyais nullement obligée de me préoccuper des atteintes de la médisance, et que j'étais venue à Méran non pour quêter les suffrages d'une société qui m'est tout à fait étrangère, mais pour passer mes derniers jours de la manière la plus agréable et la plus conforme à ma nature. Elle se leva d'un air digne qui contrastait singulièrement avec sa large face et ses boucles blondes. — Adieu, mon enfant, dit-elle; vous êtes tellement indépendante, que ce serait une indiscrétion d'insister davantage. — Puis elle sortit brusquement.

Triste monde, plein de petitesses et de misères! N'y a-t-il pas un coin où une pauvre créature puisse mourir à sa façon? Il se peut que je ne sois pas très raisonnable; mais il faut du temps pour le devenir, et je n'ai pas de temps à perdre. Peut-être serait-il plus sage de ne pas braver l'opinion, de me soumettre à ses exigences.

Sage, oui, mais bien triste, et cette triste sagesse en vaut-elle la peine? Qu'est-ce que cela me fait en définitive qu'on m'abandonne à ma solitude? Je ne demande pas mieux.

S'il est coupable, est-il moins à plaindre? Peut-être sa mélancolie provient de ce qu'il a des reproches à se faire, de même que ma sérénité résulte de mon innocence. Nous allons quitter chacun une vie différente; je n'ai ni repentir ni regret, peut-être a-t-il l'un et l'autre. Aussi notre mort ne sera pas non plus semblable, et pourquoi serait-ce un crime d'échanger avec lui quelques mots? Des gens qui partent ensemble pour un long voyage se lient quelquefois d'amitié dès la première station; les blâmera-t-on de ce qu'ils s'adressent déjà la parole avant de monter en voiture?

Le 22.

Le jeune malade était dans la boutique du libraire, où je suis allée ce matin chercher quelques cahiers de musique. Il m'a demandé si j'avais été moins bien ces jours derniers, qu'on ne m'avait pas vue au Wassermauer. — Non, répondis-je en rougissant, mais je n'étais pas en humeur de sortir. — Puis nous parlâmes de la musique, qu'il aime passionnément.

— J'ai même eu jadis une voix qui depuis longtemps s'est éclipsée, dit-il en riant.

Quand nous sortîmes, je voulus d'abord lui dire adieu et m'en aller chez moi; mais j'eus honte de cette lâcheté, nos pas se dirigèrent du côté de la promenade. Le soleil était splendide, les gens portaient leur manteau sur le bras, à peine quelques feuilles jaunies trahissaient-elles l'approche de la fin d'octobre. Lorsque nous passâmes devant les bancs de la société, j'étais heureuse de me sentir si gaie. Mes plaisanteries faisaient rire mon compagnon, ce qui stimulait encore mon courage. — Bonnes gens, disais-je en moi-même, qui trouvez bon de vous moquer en vous drapant dans votre vertu, sachez combien je suis heureuse de pouvoir encore répandre un dernier rayon de gaîté sur ce pâle visage, à demi couvert déjà des ombres de la mort.

Nous nous sommes promenés pendant une heure entière, et je n'ai pas ressenti la moindre fatigue. J'ai pu contempler sa figure tout à mon aise. Ses traits ne sont ni réguliers ni remarquables; mais, quand il parle, son regard a quelque chose de fin et de rêveur qui lui sied à merveille. Il ne paraît pas avoir plus de vingt-six ans; ses manières aisées et polies montrent qu'il a toujours vécu dans la meilleure société. A côté de lui, ma toilette de petite bourgeoise et mon manque d'usage devaient ressortir d'une manière étrange. Sachant quel hôtel il habite, j'ai cherché sur la liste des étrangers

quel pouvait bien être son nom. Suivant toute probabilité, c'est un M. Morrik, de Vienne.

Le 26.

Deux journées d'ennui... J'étais comme anéantie, je suis restée dans ma chambre à lire, à faire de la musique, et malgré cela j'ai bien reconnu que la solitude même a ses heures pénibles.

Aujourd'hui, me trouvant mieux, je suis sortie. La première personne que j'ai rencontrée était M. Morrik; c'est bien son nom, une personne s'est adressée à lui en le nommant ainsi. Nous sommes restés longtemps assis sur un banc du jardin d'hiver; il ne faisait pas assez chaud pour se promener ailleurs. Notre entretien a vraiment été remarquable. Pour la première fois, j'ai compris ce que c'est que penser tout haut. Les idées m'arrivaient en foule, et je les exprimais avec un aplomb dont je ne me serais jamais crue capable. Il y a chez moi comme deux esprits différens : l'un courageux, plein de bon sens et persuasif, qui se manifeste rarement; l'autre, simple et timide, qui reste comme frappé de stupeur et n'ose plus dire un mot dès que son collègue prend la parole.

Laissant libre essor au premier, je débitai un discours presque violent sur la peur de la mort, dont le pâle visage de mon interlocuteur porte l'empreinte. J'ai oublié la plupart de mes argumens, qui me semblaient irrésistibles, seulement je me rappelle que le texte de mon sermon était cette phrase de Goethe : « j'ai été un homme, ce qui signifie un lutteur. »

— Eh bien! dis-je entre autres choses, si nous sommes tous des lutteurs, si tous nous devons tôt ou tard tomber sous notre drapeau, pourquoi la lâcheté ne serait-elle une honte que pour ceux qui font métier de porter des armes? pourquoi ne regarderait-on pas comme un déshonneur, lorsque le danger s'approche, de se cramponner à la vie en pleurant et gémissant? Le soldat auquel on propose de déserter la veille d'une bataille refuse avec indignation, et courra plutôt se faire tuer en tête de ses braves camarades; le mourant qui supplie et se lamente sans cesse pour obtenir de la mort un jour, une heure, une minute de répit, n'est-il pas bien plus indigne encore d'éveiller en nous le moindre sentiment de pitié?

Puis, jetant un coup d'œil sur le merveilleux paysage tout resplendissant de lumière qui s'étalait à nos regards, je m'écriais : — Sans doute on ne peut blâmer les regrets de celui qui va quitter tant de belles choses sans savoir ce qu'il trouvera au-delà du tombeau. Et pourtant il ne les perd pas; la joie que nous avons sentie, le bonheur que nous avons goûté une fois est à nous pour toujours. Qu'a de commun le temps avec notre âme éternelle? Ce qu'elle a aimé, acquis, découvert, est une propriété qu'elle conserve, et

peut augmenter éternellement. Ici-bas, nos meilleures jouissances ne sont-elles pas toujours entremêlées d'inquiétudes cruelles ou d'amères déceptions? Pourquoi n'aurait-on pas le front serein en prenant congé d'un monde où la lumière la plus brillante produit les plus fortes ombres?

J'aurais parlé longtemps sur ce thème, si tout à coup une réflexion n'était venue m'arrêter. Quelle impression mes paroles produisaient-elles sur mon compagnon muet?... C'était une médecine bienfaisante pour moi, mais pour lui..., si sa nature n'était pas de force à la supporter...

Il demeura silencieux pendant dix minutes, puis avec une expression sérieuse, mais cordiale : — Vous avez parfaitement raison, dit-il, et la résignation avec laquelle vous envisagez votre sort me touche d'autant plus que vous m'inspirez un vif intérêt; mais les destinées humaines sont diverses. Votre comparaison entre les malades et les militaires n'est pas très juste. Le soldat, qui campe dans la neige et peut faire des marches de douze lieues, possède une provision de vigueur et de sang suffisante pour le soutenir au jour de la lutte, et lorsque, blessé, il entend de son ambulance gronder le canon, certainement on l'excusera d'avoir un redoublement de fièvre. D'ailleurs l'homme n'est pas ici-bas seulement pour jouir, il a de plus une tâche à remplir. A celui qui n'a vécu que pour manquer à ses devoirs, la mort apparaît comme une faute nouvelle, plus grave que toutes les précédentes, parce qu'elle lui enlève tout espoir d'amendement et de réparation. Vous avez cru lire sur mes traits altérés que l'idée de la mort me glaçait de terreur, m'inspirait un sombre désespoir. Non, l'existence inutile que j'ai menée jusqu'à présent ne mérite aucun regret, comme elle ne me cause aucun remords, elle ne vaut pas même les efforts que je tente pour la prolonger. Mon passé me laissera mourir tranquille, ce n'était qu'une apparence de vie; mais l'avenir que je rêvais, que j'ai compris et voulu conquérir alors que mes forces étaient à bout, voilà ce qui trouble ma quiétude et m'empêche de prendre congé de la vie avec la même sérénité que vous. J'ai dissipé les années de ma jeunesse dans des amusemens frivoles, que mon père, homme du monde et diplomate, ne désapprouvait point. Ce fut seulement lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever que je compris la nécessité de choisir une carrière, de travailler à devenir un homme... Hélas! c'était trop tard.

J'allais lui répondre quand une vieille femme vint nous offrir des roses. Il en prit un bouquet qu'il posa sur le banc. En cet instant, un monsieur s'approcha pour lui parler; il se leva. Je partis de mon côté sans emporter le bouquet.

Je m'en repens. Pauvres roses! qu'ont-elles fait pour qu'on ne

leur accorde pas la faveur de vivre quelques heures de plus dans un verre d'eau?

Le 29.

Mon jour de naissance. Les années précédentes, je ne songeais point à cet anniversaire, et ne me suis jamais demandé si les autres y pensaient; mais celui-ci, qui doit être le dernier, je veux le fêter aussi bien qu'il me sera possible.

Je suis sortie, quoique le temps fût assez froid et couvert. Sur le seuil de la maison, je rencontrai le domestique de M. Morrik qui venait demander des nouvelles de ma santé, parce que depuis plusieurs jours je n'avais pas paru au Wassermauer. Cela me fait plaisir de voir que quelqu'un s'inquiète de moi; dans notre dernier entretien, je m'étais montrée si peu aimable! il me semblait que nul ne devait plus se soucier ni de ma vie ni de ma mort.

Après m'être promenée quelques instans, je me suis assise près d'une femme qui faisait rôtir des châtaignes, et j'en ai mangé pour me réchauffer, car je me sentais un peu saisie par le vent glacial qui souffle du Kuchelberg.

Voilà donc mon jour de naissance! Cela me vient bien! Une mourante doit-elle songer à fêter cet anniversaire?

Je reconnais décidément qu'il avait raison et que j'avais tort. C'est n'avoir pas de cœur que de prendre gaîment son parti d'être rappelé avant d'avoir accompli sa tâche en ce monde; mais la distinction établie par lui entre sa position et la mienne n'était pas juste. N'avais-je pas aussi des devoirs? Ma mère n'a-t-elle pas rempli les siens jusqu'à son dernier soupir? Comment puis-je me réjouir de ma solitude inutile, de même que l'enfant qui manque son école?

Mais voici des lettres de mon père...

Le soir du même jour.

Le soleil ayant reparu, je suis retournée à la promenade. M. Morrik s'y trouvait. Je voulus d'abord l'éviter, craignant d'avoir l'air d'être venue pour lui. Il se leva dès qu'il m'aperçut. — Combien je suis aise de vous voir, chère demoiselle! dit-il. Vous serez surprise du miracle que vous avez opéré. En vous écoutant, je sentais déjà bien quelle impression vos paroles produisaient sur moi, seulement, vous le savez, chacun, lors même qu'il reconnaît avoir tort, n'en persiste pas moins à soutenir son opinion; mais, quelques heures plus tard, j'étais complétement converti, et j'ai juré de ne plus jamais déserter le drapeau que vous portez si vaillamment.

— Que direz-vous donc, lui répondis-je à voix basse, quand vous saurez que maintenant je lui suis devenue infidèle?

— C'est impossible, reprit-il en riant, et pour la première fois je le voyais rire de bon cœur,— ou bien alors prenez garde à vous, j'arrêterai le déserteur, non pas pour lui faire son procès, mais pour replacer entre ses mains ce drapeau sous lequel je veux vivre et mourir.

Ce fut entre nous un débat curieux dans lequel chacun plaida la cause qu'il avait quelques jours auparavant condamnée. — Vous m'accorderez, s'écria-t-il enfin, que mon point de vue, c'est-à-dire celui qui naguère était le vôtre, a du moins l'avantage de s'appuyer sur l'expérience. Depuis que vous me l'avez communiqué, je suis aussi serein, aussi réconcilié avec le monde, avec moi-même, que vous paraissiez l'être alors. Cependant rien n'est changé dans ma position; seulement la teinte grise et terne qui recouvrait toute chose à mes yeux a fait place aux couleurs les plus brillantes. Vous aviez raison en disant que dans chaque minute on peut vivre toute une vie, et il me reste encore tant de ces belles minutes!... Que dis-je? des heures, des semaines, peut-être des mois. Ah! je ne veux pas les perdre.

Je reproduis sèchement ce que ma mémoire a retenu de ses paroles. Si nous étions deux hommes ou deux femmes, avant de nous séparer nos mains se seraient serrées l'une l'autre, et nous aurions scellé de cette manière une amitié fraternelle, indissoluble. Nous nous sommes du moins promis de nous voir tous les jours au Wassermauer. Il nous reste encore tant de points à discuter.

Le 3 novembre.

Les bons jours sont rares ici-bas. Malgré notre promesse, nous ne nous sommes rencontrés que deux fois. Avant-hier, je le cherchais vainement au jardin d'hiver, lorsque vint à passer près de moi la dame sans nerfs avec une autre personne à laquelle j'entendis qu'elle disait : — Le pauvre jeune homme, il paie la fatigue que lui ont occasionnée ses longs entretiens avec sa demoiselle. — Cela me fit tressaillir, et j'eus presque envie de l'aborder pour savoir de qui elle parlait. Heureusement cette après-midi, le domestique de M. Morrik est venu m'informer que son maître était retenu chez lui par ordre du médecin, qui lui défend de s'exposer à l'air froid que nous envoie la neige tombée cette nuit sur les montagnes. Moi aussi, je dois y prendre garde; rien n'est plus dangereux que ces temps précurseurs de l'hiver.

Le 5.

Le vent a changé, nous avons le sirocco, toute la vallée est dans les nuages, une pluie fine et chaude frappe contre mes vitres. Les

feuilles des peupliers sont presque toutes tombées, si bien qu'à présent je puis voir les sinuosités de la belle cime du Mendel. Les vignes sont tout à fait dépouillées, les troupeaux restent enfermés dans l'étable, tout annonce l'hiver, et je me sens heureuse d'être au coin de mon feu. La lettre de mon père me parle d'une neige épaisse et d'un froid sévère, tandis qu'ici le vent du sud nous apporte la chaleur de l'Italie, et dans le jardin, sous ma fenêtre, les roses fleurissent comme si elles ne craignaient point que jamais la neige puisse descendre des montagnes et se répandre jusque dans le Wassermauer.

Le 6.

Les roses avaient raison. Il fait ce matin le plus beau soleil, toute la nature semble en fête, les vertes prairies là-bas portent encore leur vêtement de mai, et je viens de recevoir un billet de M. Morrik, qui me propose une promenade sur les hauteurs voisines. A dix heures, il viendra me chercher avec des mulets. Sans beaucoup y réfléchir, je lui ai écrit que j'acceptais avec joie.

Maintenant je me demande si j'ai bien fait...

Le soir du même jour.

Heureusement, pour couper court à mon indécision, l'hôtesse vint me dire qu'un monsieur m'attendait en bas, puis le domestique entra prendre mon sac et mon manteau. Il fallut se dépêcher. Je trouvai M. Morrik prêt à me mettre en selle, et la joie de le revoir gai et passablement bien, le temps chaud et splendide, la perspective d'une belle promenade, tout cela fit bientôt disparaître mes puérils scrupules.

Nous traversâmes les rues et le pont sans nous inquiéter des passans ni de leurs remarques, et nous prîmes le chemin à gauche au travers des vignes, où s'achevaient les derniers travaux de la vendange. Le vin coulait à flots dans les tonneaux placés sur des chars attelés de bœufs. Partout on s'arrêtait pour nous laisser passer, moi la première, sur une bête facile et douce que le guide tenait par la bride, puis Morrik suivant de près, afin que nous pussions nous communiquer nos impressions, savourer ensemble les joies de cette belle journée, enfin à l'arrière-garde son domestique.

Lorsque nous fûmes arrivés plus haut, je tirai vivement les rênes, c'était trop beau pour passer outre. Nous avions au-dessous de nous l'Etschthal; la rivière étincelante serpentait dans le fond entre les rochers, les montagnes se dessinaient devant nous en lignes d'une pureté parfaite. Que dirais-je de plus d'un tableau que pourrait à peine rendre le pinceau du meilleur artiste? Nous n'échangeâmes

pas une parole; muets d'étonnement, nous restions immobiles sur nos selles, plongés dans l'extase. Sans l'impatience des mulets, qui sait si nous n'y serions pas encore? Le mien, dans sa haute sagesse, secoua sa tête et ses longues oreilles, comme plein de compassion pour ces pauvres fous d'êtres humains qui demeuraient ainsi cloués dans un endroit où ne se trouvait pas la moindre pâture. Il jugea convenable de venir à notre aide en se remettant à marcher, et les autres suivirent. A midi, nous fîmes une halte au village de Schoenna pour nous rafraîchir. Nous étions tous deux fatigués et passablement affamés. Tandis que Morrik causait avec l'aubergiste, j'entrai dans la maison, je m'assis et restai quelques instans comme épuisée, les yeux à demi fermés. Le repos me remit promptement. Dans la chambre se trouvaient, près de la fenêtre, un jeune paysan et une jeune paysanne qui dînaient. Ils ne parurent pas faire attention à moi. Morrik vint me rejoindre, nous nous plaçâmes devant une table où l'on nous servit un modeste repas. Nous parlions de choses indifférentes, lorsque le paysan, quittant sa place, s'approcha de nous tenant son verre plein de vin.

— Avec la permission de votre seigneurie, qui n'y verra sans doute pas de mal, dit-il à Morrik, je voudrais trinquer avec mademoiselle, car nous sommes de vieilles connaissances.

Il but en me regardant avec bonhomie, et me tendit son verre. Je le pris, mais non sans crainte; cet homme me semblait tout à fait inconnu, et sa figure avinée me donnait de l'inquiétude.

— Oui, oui, continua-t-il, le grand chapeau du garde-vignes et ma barbe de trois mois ne me faisaient pas aussi joli garçon que mes habits de fête; mais si mademoiselle ne fut pas effrayée alors, elle doit l'être bien moins aujourd'hui qu'elle est avec monsieur son frère ou peut-être son fiancé...

— Nazi, dit la paysanne, que bavardes-tu là? Mademoiselle n'a pas peur; mais il est défendu aux malades de boire du vin, n'est-ce pas, vos seigneuries? Ignace croit qu'on ne peut pas vivre sans vin. Oh! c'est un rustre! Voilà une heure que je le sermonne pour partir; nous devons aller jusqu'à Méran, voyez-vous, pour nos fiançailles; mais là où il y a du bon vin, il s'assied et reste assis jusqu'au soir, et, je vous le demande, quelle figure ferons-nous devant M. le doyen?

— Eh bien! quoi? reprit le paysan, que je reconnus pour le garde qui m'avait si charitablement accompagnée aux ruines de Zéno, ne vois-tu pas, Lise, que leurs seigneuries prennent aussi du bon temps? C'est toujours assez tôt pour se laisser gouverner, n'est-ce pas, monseigneur? Les femmes sont si pressées de nous tenir en leur pouvoir! Il est vrai que la demoiselle est bien gentille; je

changerais volontiers avec vous, si elle voulait de moi pour son seigneur et maître. Bast! chacun a son fardeau à porter.

Craignant que Morrik ne se fâchât de cette familiarité, qui sentait un peu trop le vin : — Ignace, dis-je, ce monsieur n'est ni mon frère ni mon fiancé. Nous sommes deux étrangers qui faisons la même promenade, et quant à ce que vous dites des femmes, qui aiment à gouverner, c'est bon pour celles qui ont de la vigueur, non pas pour une pauvre fille malade, destinée à mourir avant le printemps prochain. Allons, soyez raisonnable, menez votre Lise à Méran chez M. le curé. Qu'on ne puisse pas dire que vous n'étiez pas dans votre bon sens quand vous lui avez donné votre parole.

La jeune paysanne, fraîche et forte fille à la figure ouverte, s'était levée, et prenant le garçon par le bras : — Je vous remercie, gracieuse demoiselle, de votre bon secours. Salue leurs seigneuries, Nazi, et viens! Mais, demoiselle, ne songez donc plus à la mort. J'ai servi deux années à Méran, et je sais qu'on peut se croire bien près de la tombe sans pour cela mourir. J'ai vu plus d'un malade qui semblait prêt à rendre le dernier soupir monter plus tard lestement jusqu'au sommet du Mutt. L'air est si bon à Méran qu'il ressusciterait un mort. Adieu, nobles seigneuries, le voilà qui dort tout debout.

Le garçon s'inclina sans rien dire et se laissa emmener. Cette scène m'avait été pénible, je ne puis le nier. Morrik aussi semblait mal à l'aise. Le bavardage de l'hôtesse n'était pas propre à nous remettre, et l'on respirait difficilement dans cette salle basse envahie par les odeurs de la cuisine. Nous eûmes hâte d'en sortir. Le sentier passait au milieu de fermes pittoresques; nous cheminions lentement, causant peu, mais ma gaîté ne tarda pas à revenir.

— Vous n'êtes pas bien, lui dis-je, voyant qu'il était absorbé dans ses pensées.

— Je serais tout à fait bien, répondit-il, si mes pensées voulaient bien me laisser tranquilles.

— Peut-être cela vous soulagerait de les exprimer tout haut.

— Peut-être aussi ce serait encore pire, car malheureusement elles ne sont pas de nature à vous plaire.

— Votre confiance déjà me ferait plaisir.

— Même si je vous avoue ma crainte de ne pas être digne de l'intérêt que vous me témoignez?

Je le regardai, surprise.

— Voyez-vous, continua-t-il, ce que vous connaissez de moi en est peut-être le meilleur. Je suis persuadé que vous me jugez trop favorablement, et que vous seriez épouvantée, si vous entendiez ce

que disent de moi d'autres gens qui me connaissent, il est vrai, encore moins.

— N'arrive-t-il pas à tout le monde, lui demandai-je, d'être estimé trop haut ou trop bas, et croyez-vous que cela puisse porter la moindre atteinte à des relations agréables dont le terme est si proche?

Il sourit avec amertume. Nous nous étions assis sur une pierre couverte de lierre et de mousse, de laquelle on apercevait, à travers les branches des châtaigniers, les montagnes et le cours de la rivière. Des enfans qui allaient à l'école s'étaient arrêtés à quelque distance, des paysans menaient boire leurs vaches. Il ne voyait rien, n'entendait rien, et reprit d'une voix émue : — Vous ignorez peut-être, chère Marie, combien l'indépendance peut influer soit en bien soit en mal sur notre vie. Celui qui se sent libre de tout lien se croit facilement aussi dégagé de toute obligation, il ne s'inquiète point de ce que les autres pensent de lui. Je l'ai dit souvent, je valais mieux que ma réputation; mais, pouvant me passer des autres, de leur aide, de leur protection, de leur bon vouloir, je croyais pouvoir me passer également de leur approbation. Je ne vous raconterai pas un long roman. J'avais fait la connaissance d'une charmante jeune fille, première affection véritable que j'eusse éprouvée. C'était la fiancée d'un officier avec lequel je m'étais trouvé dans une assez mauvaise compagnie. Assurément, si j'avais soupçonné que je l'aimais, je ne serais pas retourné la voir. Cette passion se développa dans mon cœur tout à fait à mon insu. Son frère, qui était un de mes camarades, ne s'en aperçut pas davantage. Leur maison était riche et considérée. J'y allais souvent passer la soirée; on faisait de la musique, on dansait, on jouait la comédie. Or un jour le frère me reçut très froidement, et le lendemain m'écrivit d'une manière polie qu'il me demandait de ne plus fréquenter le salon de ses parens. Nous eûmes une explication; il m'apprit que le fiancé de sa sœur exigeait qu'elle rompît toute relation avec moi, parce que j'étais un homme sans principes. Je me fâchai, il en résulta un duel où je fus blessé peu grièvement; mais le froid glacial d'une matinée d'hiver et la déception profonde que me causait cette aventure aggravèrent singulièrement mon état. Une violente fièvre inflammatoire me retint au lit durant plusieurs semaines; ma poitrine fut attaquée, et c'est à la suite de cette maladie qu'on m'a envoyé ici. Maintenant, chère Marie, vous comprendrez que je ne puisse pas voir sans crainte votre confiant abandon auprès d'un homme sans principes, qui cependant s'est toujours abstenu de chercher son bonheur au préjudice d'autrui.

— Si vous croyez, répondis-je, que ce récit change l'opinion que j'ai de vous, c'est une erreur, vous ne me connaissez pas bien. Cela me confirme seulement dans la persuasion que j'ai bien agi en usant avec vous du droit qu'ont les mourans de dire la vérité. Notre relation m'est devenue si chère que je ne consentirais point à la rompre. Que serait l'amitié si l'on ne se sentait pas le courage de la défendre contre les attaques dont elle peut être l'objet? Chassez donc les pensées qui vous affligent et restons, comme nous l'avons été jusqu'ici, de bons camarades, n'est-ce pas, mon ami?

— Jusqu'à la mort! s'écria-t-il en serrant ma main avec une vive émotion.

Je réussis bientôt à lui rendre toute sa sérénité. Nous nous remîmes en selle pour retourner à Méran.

Comme nous approchions du pont, j'aperçus, assis sur un banc au bord du chemin, un jeune Polonais qui m'était déjà connu d'une manière peu agréable. Je l'avais rencontré dans mes promenades solitaires, et chaque fois ses yeux noirs s'étaient fixés sur moi avec une expression telle que je me hâtais toujours de m'éloigner. C'est évidemment un pauvre malade en proie au désespoir, et la lutte intérieure se trahit sur sa belle et noble figure; puis, son costume étranger, tout noir, ses hautes bottes, son bonnet de fourrure orné de plumes noires et blanches, tout lui donne l'air d'une apparition extraordinaire qui m'a souvent poursuivie dans mes rêves. En ce moment, il paraissait être calme et ne pas me voir. Morrik était en avant, car le pont n'est pas assez large pour deux cavaliers de front. Lorsque je passai près du banc, le Polonais, qui semblait dormir, s'élança tout à coup, saisit la bride de ma monture, me regarda fixement, éclata de rire. Mon mulet, effrayé, fit un écart, il s'en fallut peu que je ne fusse jetée dans la rivière. Avant que j'eusse repris mon sang-froid, le jeune homme avait disparu. Mon guide lança quelques jurons après lui; mais je lui imposai silence, car nous rejoignions Morrik, et je n'aurais pas voulu pour tout au monde qu'il s'aperçût de cet incident. Je m'informerai si ce Polonais n'est pas fou.

Le 8 novembre.

Voilà le second jour que règne ce mauvais vent qui ne permet pas aux malades de sortir. C'est dommage, je me réjouissais de pouvoir dire à mon ami tant de choses qui se sont accumulées dans mon esprit depuis que nous nous sommes touché la main. Il faut prendre patience. C'est singulier comme la solitude, qui naguère était ma vie, me pèse à présent que j'ai quelqu'un à qui faire part de mes pensées. Livres et musique ne me suffisent plus. Chaque

matin, il envoie son domestique demander de mes nouvelles. Notre excursion lui a fait du bien. Pour moi, j'en sens encore l'effet dans tous mes membres. Aujourd'hui je vais écrire à mon père, je lui parlerai de Morrik; cela lui fera plaisir, j'en suis sûre.

Le 11.

Enfin a commencé le doux régime de l'hiver méridional, et l'on assure que c'est pour tout de bon. Hier je me suis promenée avec Morrik depuis dix heures du matin presque jusqu'au coucher du soleil. Nous étions très gais, et nous prîmes l'engagement de ne plus parler de nos maux; mais j'ai bien remarqué qu'il s'imagine que je suis mieux, tandis que c'est tout le contraire, je le sens bien, rien qu'à cette gaîté qui, dans notre maladie, indique la fin prochaine. Je respire plus facilement, j'éprouve moins de peine à vivre, je mange aussi davantage, et mes nuits sont plus calmes, signes évidens de la consomption qui fait son chemin. Si j'allais jouer à mon vieux docteur le tour de mourir avant le printemps...

Le 19.

Je puis à peine tenir la plume, tant je tremble encore. Est-ce bien vrai que ce malheureux fou m'a tenu un pareil langage, m'a lancé des regards qui m'ont épouvantée?

Sachant que je ne trouverais pas Morrik au Wassermauer, mes pas se sont dirigés machinalement vers le pont. Je ne sais à quoi je pensais, lorsque tout à coup le Polonais a comme surgi de terre à côté de moi et m'a saisi la main. Mon effroi était tel que je ne pus pas même pousser un cri; je le regardai avec terreur, il semblait aussi ne pouvoir trouver des paroles. Bientôt cependant il commença, d'abord en mauvais allemand, puis en français, à s'excuser avec une extrême volubilité de sa conduite de l'autre jour : c'était un accès de douleur et de jalousie qui l'avait mis hors de son bon sens, et il était prêt à se couper la main qui avait pris la bride de mon mulet, si cela pouvait m'apaiser. En vain je cherchais à me dégager tandis qu'il me parlait. Je regardais de tous les côtés : personne! Enfin mon courage et mon orgueil reprirent le dessus; je réussis à retirer ma main en lui demandant de quel droit il adressait un tel langage à une inconnue. Il se tut un instant, sa figure était agitée d'un tremblement nerveux, puis... mais ce qu'il me dit je l'ai oublié, je veux l'oublier. Je l'écoutais comme s'il s'adressait à une autre. Seulement quelques menaces contre Morrik me firent craindre que ce fou ne pût être dangereux. Je ne sais ce que je répondis, mais cela produisit de l'impression sur lui,

car, ôtant son bonnet : — Madame, dit-il d'un ton tout à fait doux et d'un air découragé, pardonnez-moi, j'ai perdu la tête. — Il me fit un profond salut, et descendit un sentier sur lequel je pus suivre longtemps des yeux sa sombre personne au milieu des saules.

Maintenant la pitié chez moi l'emporte sur l'indignation. Est-il donc possible qu'un mourant regarde une mourante avec d'autres sentimens que ceux de la tristesse ou de la résignation?

Évidemment son esprit est troublé. Faut-il en parler à Morrik? Oui, car s'il m'arrivait encore de rencontrer ce fou, l'effroi pourrait bien me rendre incapable de le maîtriser.

Quelques jours plus tard.

Je n'ai pas eu besoin de raconter ce désagréable incident à mon ami, le malheureux qui me faisait peur ne se trouvera plus sur mon chemin. Ce matin, l'hôtesse m'a raconté qu'un jeune homme était mort la nuit dernière. D'après sa description, ce ne peut être que le pauvre fou. On l'a trouvé mort d'un coup de sang dans son lit.

Je me reproche de lui avoir parlé trop durement peut-être; mais je n'avais pas d'autre arme que la parole, et son regard était terrible. D'ailleurs je ne pouvais pas savoir au juste s'il était ou non dans son bon sens.

Le 23.

J'ai reçu ce matin une visite à laquelle certes je ne me serais jamais attendue : c'était le bourgmestre de la ville de Méran. Il venait me remettre une lettre, accompagnée du testament de son auteur, qui me constitue sa légataire universelle. Je demeurai stupéfaite... Je jetai les yeux sur la lettre; l'écriture m'était inconnue, l'adresse était en français, ce qui me causa je ne sais quelle vague terreur. Mon étonnement parut mettre le bourgmestre à son aise. Il avait cru sans doute que des relations intimes existaient entre le défunt et moi, et il redoutait une scène déchirante.

— Voulez-vous lire cette lettre maintenant ou plus tard? — me demanda-t-il. Je l'ouvris et la lus. Mon cœur battait à se rompre; mais je ne laissai pas voir mon émotion, du moins je l'espère. La lettre contenait le même langage qui m'avait mise hors de moi lorsque je l'entendis sortir de la bouche du malheureux insensé; à peine l'expression en était-elle un peu tempérée par l'idée de sa mort prochaine. Je ne pus déchiffrer complétement ces lignes tracées par une main fiévreuse.

Quand je posai la lettre, le bourgmestre se tourna vers moi d'un air tout à fait bienveillant.

— Tout cela, lui dis-je, n'est pas moins incompréhensible pour moi que pour vous.

Alors il me laissa la copie du testament afin que je pusse le lire à tête reposée avant de prendre une décision.

— Si vous êtes majeure, ajouta-t-il, et n'avez par conséquent besoin d'aucune autorisation, permettez-moi de vous conseiller d'y réfléchir mûrement et de ne pas refuser à la légère un don pareil. Je reviendrai dans quelques jours.

Il faut que je sorte; je ne puis rester dans la même chambre que ces feuilles de papier qui sentent la fièvre. Je les relirai plus tard. Sans nul doute, cet héritage doit appartenir aux pauvres de Méran.

Le 25 novembre.

C'est le dernier coup; il a si bien ébranlé l'arbre jusque dans ses racines, qu'un orage n'est plus nécessaire pour le renverser, la main d'un enfant le jetterait par terre. Faut-il que le malheur me soit venu du côté où je me croyais le plus assurée de trouver aide et secours!

J'ai rencontré enfin Morrik aujourd'hui. On lui avait parlé du testament; il n'avait pas douté de mon refus. J'éprouvai le besoin de lui tout raconter; je tenais à lui prouver combien le pauvre fou m'était indifférent. J'insistai sur l'effroi qu'il m'avait inspiré, sur le danger de laisser libre un homme évidemment privé de sa raison et tout à fait incapable de comprendre la portée de ses actes et de ses paroles.

— Vous êtes dans l'erreur, chère Marie, me dit Morrik; il n'était pas plus fou que moi, qui suis assis près de vous et ne vous cause aucune frayeur. Et n'a-t-il pas sur moi un avantage? Son cœur est délivré de ce qui oppresse encore le mien.

— Je ne vous comprends pas, repartis-je, et vraiment je ne comprenais pas du tout.

— Mieux vaut me taire, reprit-il; à quoi cela nous mènerait-il?

Après un moment de silence, il ajouta : — Non, je ne vois pas quel bon résultat pourrait avoir mon silence. Vous vous imagineriez quelque chose de pire. Est-on indigne de pitié, comme vous paraissez le croire, lorsqu'en face de la tombe s'offre à nos yeux un bonheur qui embellirait notre vie, si ce n'était trop tard? est-on indigne de pitié parce que du fond de notre cœur sort un cri de désespoir et de colère, parce qu'avant de mourir on voudrait pouvoir serrer dans ses bras sa fiancée, exhaler sur ses lèvres son dernier soupir? Voilà ce qui est arrivé à ce pauvre jeune homme, qui maintenant dort déjà, et c'est ainsi...

Il s'arrêta, me regardant. La promenade était déserte; il saisit

ma main : — Vous tremblez aussi devant moi ; avez-vous oublié ce que je vous ai dit?

J'étais incapable de prononcer un mot ; seulement je sentais bien que mon dernier bonheur m'échappait, qu'il fallait renoncer à cette confiance parfaite, à ce commerce agréable, cordial et doux, auquel je m'étais si vite habituée. J'allais rentrer dans ma solitude. — Je vais me retirer, lui dis-je, je ne suis pas bien. Restez ici, jouissez encore de ce soleil qui me fait mal à la tête. Je vous écrirai ce soir, si je suis mieux.

Je me levai, lui tendis une dernière fois la main, le suppliant du regard de ne plus rien me dire, et je le quittai... Tout est fini !..

Maintenant voyons si je puis me recueillir assez pour lui écrire.

Le soir du même jour.

Voici ma lettre. J'en garderai le brouillon dans mon journal. Depuis qu'elle est écrite, je me sens physiquement mieux, mais le malaise de l'âme est toujours de même.

« Cher ami,

« Laissez-moi vous dire adieu pour cette vie et au revoir dans l'autre. Les derniers mots que vous m'avez adressés aujourd'hui m'ont troublée, abattue. Je donnerais beaucoup pour que nous fussions demeurés comme précédemment bons camarades jusqu'à la fin ; mais, puisque cela ne se peut pas, je vous remercie d'avoir parlé. Si ce congé vous est pénible, puissiez-vous l'accepter avec douceur et retrouver bientôt le calme avec lequel naguère nous regardions le passé et l'avenir !

« Il est probable que nous aurons l'occasion de nous rencontrer. Bornons-nous à nous saluer comme si nous n'étions déjà plus de ce monde. Je n'ai pas besoin de vous dire que mon amitié ne cessera de veiller sur vous ; mais, je vous en prie, rendez-moi la vôtre, qu'un moment d'oubli semble avoir éclipsée.

« Adieu, cher ami, et si vous voulez me prouver que vous avez compris ces lignes telles que mon cœur les a dictées, ne me répondez pas.

« MARIE. »

Le 30 novembre.

Je regrette la neige et la glace, l'hiver sombre et froid de mon pays. Ce soleil qui brille tous les jours blesse mes yeux et mon cœur également. Ce matin, j'ai ressenti une joyeuse surprise en voyant les rues et les toits blancs de neige ; mais elle a vite disparu, déjà les promeneurs circulent à pied sec le long de l'avenue des peupliers.

Mon père m'a écrit qu'il m'approuve de n'avoir point accepté le legs du Polonais. J'en ai tout de suite avisé le bourgmestre, et j'ai déjà reçu de lui une lettre de remercîment au nom des pauvres. Dieu soit loué, c'est une affaire complétement terminée.

J'écris peu maintenant, parce que chaque jour ressemble au précédent, comme les feuilles du même arbre, qui sont toutes jaunes à la fin de l'automne et tombent l'une après l'autre.

Le 11 décembre.

Je suis allée ce matin à neuf heures aux ruines de Zéno en suivant le vieux et cher sentier, mais non plus avec le même cœur. Lorsque je passai devant sa pension, il était sur le seuil de la porte, me vit et demeura immobile comme une statue. Je n'osais le regarder; mais un coup d'œil rapide suffit pour me montrer qu'il était très sérieux et plus blême encore que jadis. Il ne me salua pas et parut s'effacer dans l'embrasure de la porte, comme s'il craignait de me faire peur. Je continuai ma route, la tête baissée.

J'ai trouvé la montagne plus rude que la première fois; c'est que je me suis affaiblie, et puis j'étais bien plus gaie alors.

En dépit de mes efforts, je ne puis reprendre le dessus. Ce n'est pas seulement ma pitié pour lui ni la privation d'entretiens qui m'étaient chers..., c'est comme une dette, comme un devoir dont je ne m'acquitte pas.

Et cependant que pouvais-je faire? Doit-on, en présence de la mort, se nourrir d'un fol espoir de vivre?

Le 16 au soir.

Journée fatigante, mais joyeuse. J'ai emballé les petits cadeaux de Noël que je veux envoyer à la maison. L'apprenti du tailleur a porté ma caisse à la poste, et je suis retournée pour la première fois depuis vingt jours au Wassermauer. Morrik y vint. Il me salua en me regardant avec intérêt, comme pour s'assurer si j'étais bien; mais pas un mot : il m'a obéi. Maintenant je me figure n'avoir jamais échangé une parole avec lui; c'est un roman dont la lecture m'a fait m'éprendre d'un homme que je n'ai vu qu'en gravure sur le frontispice du livre, et pour lequel malgré cela je ressens le plus vif intérêt.

Le soir de Noël.

Que dois-je penser de ceci? Il y a une heure, on vient de m'apporter un arbre de Noël, chargé de magnifiques oranges, de grenades, de bonbons et d'une foule de bougies. C'est une domestique étrangère qui l'a remis à l'hôtesse pour moi, sans vouloir dire de

quelle part. J'ai allumé toutes les bougies... Je me creuse en vain la cervelle pour découvrir qui peut m'avoir fait ce singulier présent. Personne ne m'adresse plus la parole; qui donc songerait à me procurer un plaisir?

Et si c'était lui! ne serait-ce pas contraire à notre convention? Quand il est défendu de parler, est-il permis de faire des cadeaux? Cette pensée me tourmente, comme s'il y avait là quelque chose qui ne doit pas être, et dont nous aurons à nous repentir.

Les lettres de mes parens arrivent bien tard. Il faut que j'éteigne les lumières, et que j'allume ma petite lampe; les branches du sapin s'enflamment çà et là...

La dernière bougie est éteinte sur mon dernier arbre de Noël. Les cloches sonnent. J'écris ces lignes au clair de la lune, qui me tient compagnie.

Le 28 décembre.

J'avais reçu le programme d'un joueur de guitare qui devait se faire entendre cette après-midi dans la salle de la poste. Je ne fuis plus, comme autrefois, les distractions propres à me tirer de mes tristes pensées. J'y allai donc d'autant plus volontiers que la guitare est un instrument qui me plaît. Lorsque j'arrivai, le concert était commencé, il ne restait que trois siéges vides, placés au premier rang, très près de l'artiste, et qui semblaient réservés pour des personnes de distinction. Je ne craignis pas d'en prendre un afin de pouvoir suivre le jeu des doigts du musicien et ne rien perdre de son instrument, dont la voix est peu retentissante. L'air étouffant et la chaleur du poêle dans cette salle au plafond bas, remplie d'une foule assez nombreuse, me causèrent d'abord un certain malaise; cependant je m'y habituai bientôt, captivée par le talent de l'artiste. Tout à coup la porte s'ouvre doucement, et Morrik entre. Voyant la salle pleine, il hésite; mais une personne lui montre les places vacantes près de moi, il traverse la foule et vient s'asseoir en me faisant un léger salut.

Nous gardâmes le silence. Je craignais seulement que, son siége touchant le mien, il ne s'aperçût du tremblement nerveux qui s'était emparé de moi; mais il paraissait plus ferme, et, comme il écoutait la musique avec une grande attention, je parvins à me maîtriser en m'abandonnant à de délicieuses rêveries. Les sons de la guitare me semblaient une atmosphère céleste dans laquelle nos deux pensées voyageaient ensemble, où nos deux âmes se trouvaient en accord parfait, dégagées de tout ce qui les avait désunies, séparées ou tourmentées ici-bas.

Les applaudissemens et les bravos dissipaient à peine cette ex-

tase; mais le musicien, ayant posé sa guitare, prit un autre instrument qu'il nous dit être le *kikiliri*, espèce d'harmonica en bois que fabriquent les paysans tyroliens. Les sons qu'il en tira étaient rudes et criards. Chacun d'eux me causait une espèce de souffrance à la fois physique et morale; je serais sortie, si je n'avais craint d'interrompre l'artiste. Tremblant pour Morrik, dont je connais l'extrême susceptibilité nerveuse, je jetai furtivement un coup d'œil de son côté. Il avait les yeux fermés, la tête appuyée sur sa main droite, comme s'il cherchait à ne pas entendre ces accens désagréables. Puis ses lèvres pâlirent, ses yeux à demi entr'ouverts devinrent ternes, et sa tête tomba sur le dossier du fauteuil. D'autres aussi s'en aperçurent, mais nul ne bougea. Je crois vraiment qu'on se faisait un méchant plaisir de me laisser le soin de lui venir en aide. Cette indignité me rendit toute ma présence d'esprit. Me levant aussitôt, je priai le musicien de s'arrêter parce qu'un monsieur se trouvait mal, et j'inondai le front de Morrik d'eau de Cologne dont j'ai toujours un flacon sur moi. Il revint à lui en poussant un long soupir. Tous les spectateurs s'étaient levés, mais sans quitter leurs places, uniquement pour mieux voir ce qui se passait. Le joueur de guitare seul me prêta secours. Nous conduisîmes Morrik hors de la salle. L'air extérieur le remit tout à fait; il s'appuya sur mon bras pour descendre l'escalier. — Je vous remercie, — dit-il, et ce furent toutes ses paroles. Son domestique ne se trouvant pas là, je l'accompagnai jusqu'à sa demeure. Quand nous en fûmes près : — Êtes-vous tout à fait bien? lui demandai-je. — Il me répondit par un signe de tête et par un geste, serra ma main en étouffant un soupir, puis se dirigea vers la maison. Je le suivis des yeux jusqu'à ce qu'il fût entré. Il marchait d'un pas lent sans retourner la tête. Quand il eut disparu, je m'en allai de mon côté.

Cet incident m'a tellement bouleversée que je vais me mettre au lit. Ma tête est rompue; dès que mes yeux se ferment, j'entends de nouveau cet infernal *kikiliri*, et je sens dans toutes mes veines la chaleur et l'air oppressant de cette maudite salle.

Le 11 janvier.

Quatorze jours de maladie pendant lesquels je n'ai touché ni plume, ni livre, ni piano. C'était une légère grippe; la diète et le sommeil m'en ont délivrée. Je vais faire ma première sortie; le temps est assez beau, quoique froid. Il me tarde d'avoir des nouvelles de Morrik, mais à qui m'adresser pour cela?

Après midi.

J'avais raison de m'inquiéter, et les rêves de la fièvre n'étaient

pas menteurs. Il est malade, une violente fièvre nerveuse le retient au lit depuis le jour du concert. Cela va même très mal, il passe des demi-journées dans le délire. J'ai rencontré son médecin, et, prenant mon grand courage, je l'ai abordé. Qu'est-ce que cela fait? tout le monde sait qu'au sortir du concert j'accompagnai Morrik jusque chez lui. Quel mal y a-t-il à m'informer de sa santé?

Le docteur était très sérieux. J'aurais voulu l'entretenir plus longtemps, afin de lui demander s'il redoute quelque danger prochain; mais un de ses malades l'aborda, je dus y renoncer.

Avec quelle angoisse je m'assis au soleil, les yeux fixés sur l'eau de la rivière qui roulait des bûches de bois flotté qu'elle enlevait violemment des rochers sur lesquels elles s'étaient arrêtées un instant! Que sommes-nous de plus, pauvres humains, entraînés dans le fleuve de la destinée? Que sont nos meilleurs jours, sinon de courtes haltes sur un écueil d'où la première vague nous arrache?

Paix! paix! les battemens orageux de mon cœur me tuent.

Comment puis-je me le figurer mourant et ne pas être auprès de lui? C'est une énigme pour moi. O mon Dieu! en sommes-nous là? Et pourtant, même dans mes rêves, jamais l'idée ne m'est venue que je pourrais lui fermer les yeux.

Le 12 au soir.

Mon but est atteint, j'ai remporté la victoire, et la joie que j'en ressens est digne de la lutte qu'il m'a fallu soutenir. Je reviens de chez lui, j'y suis restée tout le jour; j'y retournerai demain, et tous les jours, aussi longtemps que cela durera.

Ce matin, j'envoyai mon hôtesse à sa pension s'informer comment il avait passé la nuit. Elle me rapporta qu'elle avait été reçue par une grosse dame blonde, d'un certain âge, qui, apprenant qu'elle venait de ma part, s'était contentée de lui répondre avec humeur: — Toujours de même, — tandis qu'on entendait d'étranges paroles prononcées par le malade, en proie au délire de la fièvre dans la chambre voisine.

Une nouvelle terreur me saisit; je savais ce qu'il pense des intentions philanthropiques de la dame sans nerfs, et quel soin il avait mis jusqu'alors à s'y soustraire. Et c'est elle qui le soigne pendant son délire, c'est elle que dans ses heures lucides il verra près de son lit! Cette image me devint intolérable.

Je n'hésitai plus. De bonne heure je montais l'escalier de sa pension, bien décidée à laisser de côté toute autre considération que l'intérêt de son bien-être et de son repos.

Mon courage faiblit un seul instant, lorsque, ayant frappé à sa porte, j'entendis la voix qui me criait : — Entrez! — Mais en face

du regard froid et malveillant de cette femme, je retrouvai ma force et lui dis d'un ton calme que, peu satisfaite du message de mon hôtesse, je venais m'informer moi-même. Avant qu'elle eût le temps de me répondre, la voix de Morrik prononça mon nom. — Je veux entrer ! m'écriai-je, et voir le malade; il semble n'avoir plus le délire.

— M. Morrik ne reçoit personne, dit-elle; d'ailleurs une pareille visite serait contraire à toutes les convenances; il est vrai que vous paraissez en faire peu de cas.

— Au lit de mort d'un ami, repartis-je, non certes ! — Et comme il appelait encore une fois : — Marie ! — j'ouvris la porte de son cabinet, où j'entrai sans hésitation. Cette petite chambre était sombre, car la fenêtre donne sur une rue étroite, et les rideaux étaient à demi fermés. Il y faisait assez clair, malgré cela, pour que je pusse voir ses traits pâles sur lesquels ma présence répandit un faible rayon de joie. Il me tendit la main, et fit des efforts pour soulever sa tête. — Vous venez, dit-il tout bas, quel soulagement vous m'apportez !... Vous ne vous en irez plus, Marie, je ne puis supporter,... il me reste si peu de temps... la dame... là, vous savez,... chacune de ses paroles me fait mal,... son voisinage est pour moi comme une montagne... et je n'ai pas le cœur de le lui dire. J'ai voulu lui faire comprendre que je préférais être seul. — Les malades ne doivent pas avoir de volonté, m'a-t-elle répondu. — Oh ! Marie, restez ici, je ne verrai, je n'entendrai plus que vous seule. D'ailleurs je vous promets de ne rien dire qui puisse vous fâcher.

Émue, prête à pleurer, je serrai tendrement sa main, et consentis à ce qu'il me demandait. Alors son visage s'éclaircit. Il referma les yeux et parut si tranquille que je crus qu'il dormait. Cependant, lorsque je voulus retirer ma main, il me regarda encore avec une expression suppliante jusqu'à ce qu'enfin le sommeil s'empara de lui.

Je retournai dans l'autre chambre, où la dame tricotait, assise sur le canapé. Sans perdre de temps, je lui signifiai le plus poliment possible que le malade était très reconnaissant de ce qu'elle avait fait pour lui, mais qu'il ne voulait pas la déranger davantage, et que je me chargeais de le soigner avec l'aide de son domestique et des gens de la maison.

— Vous, ma chère? demanda-t-elle avec une mine allongée et de l'air le plus foudroyant.

— Sans doute, repris-je du ton le plus calme. Je suis la seule personne que M. Morrik connaisse dans cette ville, il me semblerait donc peu naturel d'abandonner ce devoir à une étrangère qui en a tant d'autres à remplir auprès de malades qui lui sont plus chers.

Elle me regarda comme si elle ne pouvait en croire ses oreilles. — Est-il possible? s'écria-t-elle. Ne voyez-vous donc pas que cette démarche portera le dernier coup à votre réputation, déjà fort ébranlée? Êtes-vous une vieille femme comme moi, qui peut se mettre au-dessus du qu'en dira-t-on? Je crois, ma chère, que vous auriez vous-même besoin d'une garde.

— Je sais fort bien, répondis-je, ce que je dois faire et quelle responsabilité je puis prendre. Je reste ici. D'ailleurs, soyez sans inquiétude pour ma réputation; je vous ai déjà dit que je me suis détachée du monde, et ne veux plus avoir d'autre juge que Dieu.

Elle se leva, prit son chapeau et dit : — Vous n'exigerez pas que je demeure un instant de plus avec une jeune personne dont les principes moraux sont si contraires aux miens, et que je légitime en quelque sorte par ma présence une relation qui me paraît condamnable à tous égards.

Nous échangeâmes des saluts silencieux, et lorsque la porte se ferma derrière elle, je sentis mon cœur soulagé d'un poids énorme. J'ouvris la fenêtre qui donne sur le balcon pour chasser l'odeur d'éther que la dame porte partout avec elle; puis je me mis à passer en revue tous les objets que renfermait cette chambre, si comfortable en comparaison de la mienne : les beaux meubles, le secrétaire, les livres, le balcon, d'où l'on peut, en descendant quelques marches, aller se promener dans un joli jardin. J'entr'ouvris ensuite la porte du cabinet pour écouter si mon malade dormait encore.

— Marie, dit-il en voyant paraître ma tête, j'ai tout entendu. Vous êtes mon ange gardien; c'est à vous que je dois le premier instant de repos dont j'aie joui depuis deux semaines.

— Dormez, lui répliquai-je, il ne faut pas causer. Soyez content et n'ayez que de bons rêves.

Il inclina sa tête, et ses yeux se refermèrent.

Après midi, le médecin est venu. Il a ri quand je lui ai raconté comment je m'étais installée. Morrik lui aurait-il parlé de moi? J'ai de la peine à le croire; mais il fut content d'apprendre que le malade avait dormi trois heures durant, et son pouls lui parut meilleur. Je le questionnai sur la marche de la maladie. — Le danger n'est pas encore passé, dit-il en secouant la tête.

A sept heures, je suis rentrée chez moi; son domestique le veillera cette nuit. Je l'ai laissé dormant, il ne s'est pas même aperçu que je touchais sa main. Je vais dormir aussi pour être de bonne heure à mon poste. Depuis bien longtemps, je ne m'étais pas sentie tranquille comme ce soir. Pourvu que rien ne vienne plus se mettre entre nous!

Le 13.

Il s'est réveillé dans la nuit en me demandant, et son domestique a eu bien de la peine à lui persuader que je reviendrais. Ce matin, je l'ai trouvé très excité. Il ne m'a pas été facile de lui faire comprendre qu'il fallait absolument partager le jour et la nuit entre ses deux gardes. — Et si je mourais subitement dans la nuit? demanda-t-il.

— Eh bien! on viendrait me chercher, et je serais tout de suite ici.

Je dus lui donner ma main. Il dormit un peu; mais il ne mange rien du tout, sa maigreur est effrayante.

Je me rassure pourtant, puisque ma présence lui fait du bien. L'après-midi a été meilleure. La porte entre les deux chambres était ouverte afin qu'il pût apercevoir au moins mon ombre sur la muraille. Je lisais, et j'entendais sa respiration faible, mais paisible; je n'allais auprès de son lit que pour lui donner ses potions. — C'est une magicienne, a-t-il dit au médecin; elle change pour moi la mort en une fête. Je ne suis plus pressé du tout. Ordonnez seulement, je n'aurai jamais trop de vos mauvaises drogues, maintenant qu'elles me sont présentées par un ange.

Le 15.

Hier, je n'ai pas eu le cœur d'écrire; la journée avait été trop mauvaise. Est-ce une consolation de voir qu'il ne va pas plus mal aujourd'hui? Le temps est froid, le jet d'eau du jardin est gelé, et pas un brin de neige en l'air. Je soupire après la neige, car je suis persuadée qu'il n'ira pas mieux tant que durera ce froid rigoureux.

Aujourd'hui j'ai passé des heures près de son lit sans qu'il me reconnût. Dans son délire, il parlait de gens et de pays qui me sont tout à fait étrangers. Que nous savons peu de choses l'un de l'autre! et cependant nous en connaissons le plus intime, le meilleur, ce qui mérite surtout d'être connu.

Le 19, à cinq heures du matin.

Me voici de retour après vingt-quatre heures passées sans dormir, et pourtant je ne puis songer encore au sommeil; il faut que je me recueille et que j'écrive.

J'éprouve le même sentiment qu'un aveugle qui recouvre la vue, le premier rayon de lumière lui cause dans son bonheur une douleur aiguë; mais je veux tout raconter en détail.

Ces trois derniers jours ont été fort pénibles. Hier au soir, le doc-

teur vint très tard. Je l'avais fait demander, car mon angoisse croissait d'heure en heure.

— Il faut que nous provoquions une crise, me dit-il, sinon il est perdu.

Morrik n'avait plus sa connaissance. Un bain tiède et des douches d'eau froide agirent sur lui de telle façon que de la chambre voisine je l'entendais gémir. Lorsqu'on l'eut replacé dans son lit, le médecin vint vers moi.

— Je le veillerai cette nuit, dit l'excellent homme, on ne saurait s'en tirer sans moi. Retournez chez vous prendre du repos, la journée a été rude.

Je lui dis que je préférais rester et veiller avec lui. Me voyant bien résolue, il n'insista pas. J'avais promis à Morrik de ne pas me faire attendre quand il en serait à cette extrémité.

Je m'établis dans un fauteuil devant le secrétaire, et je pris un livre par contenance, car il m'était impossible de lire. J'écoutais ce qui se passait dans le cabinet, où le docteur, assis près de son lit, renouvelait lui-même les compresses d'eau glacée, et donnait à voix basse quelques ordres au domestique. Les mots entrecoupés et les gémissemens du malade me perçaient le cœur. C'est sa voix, pensais-je, ce sont peut-être ses dernières paroles, et tu ne les comprends pas, et lui-même ne se comprend plus. Quels adieux!

Je ne veux pas m'arrêter sur ces heures terribles, dont le souvenir me fait encore frissonner. Nous entendîmes l'horloge de la tour sonner dix, onze heures, minuit. Tout était paisible dans le cabinet. J'écoutais en retenant ma respiration, et je me demandais avec anxiété si ce calme était un bon ou un mauvais signe. Je voulus me lever pour aller vers la porte, mais cela me fut impossible; mes jambes étaient comme paralysées, ou bien peut-être n'avais-je pas le courage de contraindre ma volonté à voir la certitude en face. Étrange chose! je me croyais si familiarisée avec la mort, et maintenant j'en avais peur comme un enfant a peur dans les ténèbres.

Je ne sais combien de temps je demeurai dans cet état. Enfin la porte s'ouvrit, et notre bon docteur entra doucement.

— Il est sauvé! dit-il. — Ce mot m'ébranla tellement que je fondis en larmes. Il s'assit près de moi. — Vous pleurez, mademoiselle, peut-être le mot de sauvé sonne à votre oreille comme une ironie en parlant d'un malade qui était déjà condamné avant cette crise; mais, je l'espère, cette crise même le sauvera. La nature a joué un jeu téméraire et l'a gagné. Ce n'est pas la première fois que j'assiste à semblable prodige : lutte suprême entre le système nerveux et le système sanguin, dont le résultat est de concentrer tout

ce qui reste de force vitale pour expulser le vieil ennemi, qui se croyait déjà vainqueur. Maintenant, s'il ne survient pas de rechute, vous verrez notre ami bientôt entrer en convalescence et se guérir aussi de son ancienne maladie. J'espère pouvoir, en mars, l'envoyer à Venise, dont le chaud climat achèvera de remettre tout à fait sa poitrine. Sans être prophète, je puis vous annoncer qu'à moins d'accidens imprévus notre ami sera dans quelques mois aussi vigoureux et bien portant qu'il a jamais pu l'être.

En ce moment un bruit l'appela dans le cabinet, en sorte que j'eus le temps de me remettre du trouble où m'avait jetée ce changement subit. Dois-je l'avouer? j'en étais plus étonnée que réjouie. Il allait donc me survivre, moi qui le croyais destiné à me suivre bientôt dans la tombe! Cette impression ne dura guère. Bientôt je m'écriai : Dieu soit béni! il vivra, il recouvrera ses forces, sa jeunesse; ses plans et ses espérances pourront s'accomplir.

Le docteur rentra en me disant : — Le maître et le domestique dorment tous les deux. Je vous conseille d'en faire autant, mademoiselle, sur ce canapé. Pour moi, j'ai demandé du thé, je passerai le reste de la nuit à lire. Vous ne pouvez songer à retourner chez vous par cette nuit d'hiver. Ce serait compromettre tout le bien que vous a fait le séjour de Méran.

— Le bien! dis-je en le regardant avec surprise. Sachez que je ne conserve pas la moindre illusion sur mon état, je sais parfaitement où j'en suis. En tout cas, le seul bien que je puisse obtenir, c'est de prolonger ma vie de quelques jours ou de quelques semaines.

Il se mit à rire. — Pardonnez-moi si je ne suis pas tout à fait de cet avis.

— J'ai pour moi, repris-je, l'opinion d'un de vos collègues très expert, comme vous pouvez vous en assurer par vos propres yeux, et je lui tendis le dessin de mon vieux docteur, qui se trouvait dans mon buvard, que j'avais apporté pour faire ma correspondance chez Morrik.

Après l'avoir sérieusement examiné, il me dit : — Je vous serai reconnaissant si vous voulez bien me permettre de tirer la chose au clair.

Il m'ausculta pendant dix minutes, s'assit, but lentement sa tasse de thé; puis, comme je lui demandais si le dessin n'était pas exact : — Je ne sais trop qu'en dire, reprit-il; s'il l'était lorsque votre médecin le fit, il ne l'est plus du tout, et notre climat me paraît avoir agi sur vous d'une manière vraiment miraculeuse. J'ai vu quelques exemples de malades qu'on nous envoyait comme incurables et qui se sont guéris; mais ce qui me confond, c'est la rapidité de votre

cure. Probablement votre médecin est de la vieille école, il ne connaît pas les procédés de la percussion. Vous paraissez incrédule, mademoiselle; eh bien! nous en reparlerons l'année prochaine, car, si vous retournez dans votre pays cet été, vous ferez bien de venir encore passer le prochain hiver ici.

Nous eûmes un débat très vif, et je pris avec feu la défense de mon vieil ami le docteur. N'est-il pas étrange de voir une malade réfuter le médecin qui lui promet sa guérison? Hélas! serait-ce un bienfait pour moi? ne serait-ce pas plutôt une nouvelle servitude après ce court rêve de liberté?

J'ai écrit en sa présence à notre médecin pour lui demander de me venir en aide contre cette espérance de vie qu'on fait luire devant mes yeux.

Au petit jour, nous sommes partis. Le domestique était réveillé, Morrik dormait encore. Je jetai ma lettre à la poste en passant et priai le docteur de n'en parler à personne, surtout à Morrik, avant que j'eusse une réponse. Il le promit en riant et m'accompagna jusqu'à ma porte. J'étais tellement oppressée en montant l'escalier que bien certainement je le monterai bientôt pour la dernière fois.

Les montagnes sont encore dans l'ombre. Le temps est couvert, et quelques flocons de neige commencent à tomber. Ma chambre est très chaude, le petit poêle a fait son devoir. Si je pouvais dormir! C'est trop pour une pauvre invalide comme moi d'avoir à subir tant de secousses diverses.

Le 20.

Hier, je suis restée à la maison. J'ai promis fort légèrement au médecin de ne pas sortir sans sa permission. Il prétend que l'honneur de la science exige que je ne donne pas le moindre démenti à son diagnostic. — D'ailleurs, ajouta-t-il, cela vaut mieux pour notre ami.

Ce matin de bonne heure, il est venu me voir. Dieu soit loué, il m'apportait d'excellentes nouvelles, Morrik n'a plus besoin que de beaucoup dormir.

La pluie et la neige me rendent ma prison assez supportable; j'y resterais bien encore toute la semaine. Je n'ai pas la moindre envie de voir du monde. Une certaine anxiété me tourmentera tant que je n'aurai pas la réponse de mon vieux médecin. Je ne saurais quelle figure faire devant les hommes : celle d'un voyageur qui, après un instant d'arrêt, va reprendre son bâton pour s'en aller, ou bien celle de quelqu'un qui veut séjourner et vivre au milieu d'eux? Il me semble qu'on me regardera comme une vagabonde dont le

passeport n'est pas en règle, et qui ne peut dire ni d'où elle vient ni où elle va. Et il me faut attendre encore une semaine dans cet état de perplexité.

C'est aujourd'hui que je devrais écrire à mon père, mais je ne puis me résoudre à prendre la plume. Ce qu'il y a de pire, c'est que mes sentimens sont tout à fait confus. Quand je me dis : Non, c'est impossible, tu ne peux pas vivre, mon sang se met à courir dans mes veines, comme s'il voulait se moquer de mes pressentimens. Moi qui croyais pouvoir compter fermement sur la mort! voilà que ma grâce m'est accordée, si toutefois c'est une grâce de voir commuer sa peine en un emprisonnement prolongé.

Le 25.

Pas de lettre encore, et toujours le même ciel nuageux et froid. Il faut que j'inscrive ici une véritable folie : je me suis acheté une robe de soie. Lorsque j'ai dit au vieux commis qui me l'apportait que je craignais de ne pas vivre assez pour m'en servir, il me regarda d'un air ébahi. C'est une très belle étoffe; la porterai-je?...

Le 1er février.

Hier, la réponse est arrivée. Au premier moment, toutes les lignes dansaient devant mes yeux, et, après l'avoir lue, il me sembla que j'étais folle. Était-ce frayeur, était-ce joie? Plus je relis la lettre de mon bon vieux docteur, moins je peux lui en vouloir. Il a rempli son devoir de médecin en me forçant de faire une cure énergique à laquelle je ne me serais jamais soumise volontairement. Comme il le dit, pour m'y décider, un mensonge était nécessaire. L'idée d'épargner à mon père le spectacle de mon dépérissement rapide et de ma mort pouvait seule m'engager à partir, et ce remède héroïque lui paraissait indispensable pour mon âme aussi bien que pour mon corps. Avec quelle prudence, avec quelle adresse ce digne docteur a su mener son petit complot!

Et cependant mes pensées se perdent dans la nuit obscure d'un avenir sans joie, où j'entrevois seulement, dans une espèce de crépuscule, les figures de mon père et de mon petit Ernest. Combien plus brillant m'apparaissait le séjour à l'entrée duquel veille l'ange de la mort!

Le 3.

Le médecin de Morrik sort d'ici. Il a pris la lettre pour l'étudier à son aise, car mon vieil ami lui paraît être un remarquable psychologue. Peut-être la montrera-t-il à Morrik.

Ce bon docteur avait aujourd'hui quelque chose d'énigmatique.

Il ne m'a pas parlé de son malade, mais je savais déjà qu'il est mieux, qu'on lui permet de prendre l'air sur son balcon. Quant à moi, comme je lui demandais la permission de sortir : — Non, m'a-t-il dit, gardez-vous des conversations excitantes. — Hélas! avec qui pourrais-je en avoir?

C'est singulier que Morrik n'ait pas fait demander de mes nouvelles. Il comprend sans doute que tout est changé pour nous, puisque tous les deux nous devons vivre. Cependant, par égard pour notre précédente amitié;... mais peut-être cette crise a-t-elle complétement métamorphosé tout son être, le paroxysme de fièvre auquel il doit sa cure aura peut-être effacé chez lui tout souvenir de son ancienne compagne de souffrance.

Le 5.

Une lettre de mon père, pleine de félicitations qui m'ont fait pleurer. Non! j'étais heureuse lorsqu'on me plaignait; depuis que la terre m'appartient et que je dois en jouir, je suis malheureuse.

Ces jours d'hiver où le soleil répand une chaleur de printemps me rendent tout à fait misérable de corps et d'esprit. C'est si stérile!...

Le 8.

Peut-être sont-ils bien rares, les hommes auxquels est accordé le sort qui attend Morrik après cette rude épreuve. Quand je songe à son avenir, mon cœur tressaille. A peine quinze jours se sont écoulés depuis que je veillais auprès de son lit. Que s'est-il passé? Quand il entend mon nom, peut-être détourne-t-il son regard et cherche-t-il vainement à se rappeler notre rencontre. Et moi, je me figure son avenir, ainsi que ferait une toute vieille femme qui, après bien, bien des années, apprend ce qu'est devenu l'un de ses amis de jeunesse, et dit : Il le méritait bien; c'est un noble cœur, un esprit distingué, je l'ai bien connu...

Le 12.

Cette après-midi, le soleil était si chaud que, trouvant le chemin du Kuchelberg trop peu ombragé, je suis allée au Wassermauer, où je n'avais pas mis les pieds depuis bien des jours. Il y avait peu de promeneurs, et je préparais dans ma tête les réponses que je ferais aux personnes qui ne manqueraient sans doute pas de m'aborder pour savoir quel effet a produit sur moi la certitude d'une guérison prochaine, lorsqu'un coup d'œil jeté sur les bancs du jardin glaça mon courage. Là s'étalait la dame sans nerfs en belle toilette de printemps, et près d'elle... Morrik. Elle parlait avec animation, il

écoutait en souriant. Je ne peux exprimer ce que je sentis. — Partons, me dis-je. Je ne veux ni les voir ni être vue d'eux; je ne veux pas échanger un salut, pas une parole de politesse.

Je passai sur le pont de bois et suivis la chaussée qui traverse maints petits hameaux le long de la vallée de l'Etsch jusqu'à Botzen, à quatre lieues de là. — Pourquoi n'irais-je pas jusqu'à Botzen? pensai-je tout en cheminant. Là j'écrirais à mes hôtes pour leur envoyer l'argent que je puis leur devoir et demander qu'on m'expédie mes effets; puis je trouverai bien une voiture ou une chaise de poste. Je n'ai de congé à prendre de personne. Qui s'occupera de mon départ? Je puis être tranquille au sujet de celui que j'ai une fois appelé mon ami. Il est bien guéri, puisqu'il peut causer et rire avec cette femme, supporter son regard de plomb et sa voix de terre glaise.

Enchantée de cette résolution, je marchais rapidement. Oui, c'était une consolation pour moi de songer que je me dirigeais du côté de la maison paternelle, de cette vieille cage où rentre toujours volontiers l'oiseau de chambre, dont les ailes ne sont point assez fortes pour lui permettre de voler librement.

Le soleil se coucha. Je venais de traverser un village dont j'ignore le nom. Je continuais d'avancer d'un pas rapide en m'enveloppant de mon manteau, car le froid commençait à me saisir. Après avoir ainsi marché pendant une bonne heure sans apercevoir une seule maison ni rencontrer personne, exténuée de fatigue et de faim, l'héroïne qui portait dans son cœur une si ferme résolution s'assit, comme un pauvre enfant abandonné, sur une pierre au bord du chemin, et se mit à pleurer toutes ses larmes. Ah! il est facile de mourir, mais vivre est pénible!

Dieu sait ce que je serais devenue, si le hasard ou plutôt la bonne Providence n'avait eu pitié de moi. J'entendis rouler un char, claquer un fouet, et je reconnus mon brave homme des ruines de Zéno, Ignace, qui s'arrêta devant moi. Ce fut une scène de reconnaissance qu'il termina en me faisant monter dans son char pour me ramener à Méran. Il venait de conclure un marché avantageux, et le vin avait singulièrement délié sa langue. Il me parla de son bonheur conjugal; sa Lise grondait bien encore de temps en temps, mais il en prend son parti, parce qu'après tout, quand on est deux, les qualités qui manquent à l'un, l'autre les a, et quatre yeux voient mieux que deux; en un mot, sa vie est tout à fait heureuse. Il me demanda des nouvelles du monsieur qu'il avait vu avec moi à Schoenna; quand je lui dis qu'il était mieux portant, il entonna un chant tyrolien, fit claquer son fouet, et me regarda d'un air narquois qui me mit mal à l'aise.

Mes hôtes ouvrirent de grands yeux en apprenant que j'étais allée si loin. Je leur ai dit du reste que je compte partir la semaine prochaine. La neige aura disparu du Brenner, et il ne fera plus froid. Je profiterai de ces avant-coureurs du printemps pour traverser les montagnes. Demain, j'irai au Wassermauer prendre congé d'une ou deux connaissances et leur dire que, me sentant beaucoup mieux, je songe à retourner bientôt chez moi.

Le jour suivant... Printemps partout!

Peut-on écrire ce qu'on a de la peine encore à sentir et comprendre? En me levant ce matin, je ne prévoyais guère quelles épreuves nouvelles m'apporterait cette journée. Sans cela, qui sait si je ne me serais pas enfuie de nouveau? J'écrivais hier que la vie est pénible; mais ce qu'il y a de plus pénible, c'est le bonheur pour une pauvre âme qui se demande : Ne te sera-t-il pas enlevé avant que tes forces aient eu le temps de renaître? Heureusement il n'y a pas de vrai bonheur qu'on doive être seule à porter; il nous vient toujours d'un autre, qui en partage avec nous le poids. Voici les premières violettes, qui savent quel printemps est venu pour moi.

Lorsque je me réveillai, il faisait grand jour. En me coiffant devant mon miroir, je remarquai que mes fraîches couleurs étaient revenues et ma robe neuve arrivée fort à propos. Depuis longtemps, je n'avais plus aucune idée de vanité; mais, quand on doit se remettre à vivre, ne faut-il pas redevenir femme? Tandis que je tressais mes cheveux, il m'a semblé que j'avais l'air plus jeune que je ne croyais. Je pensai alors au jeune Polonais, en me demandant ce qui pouvait l'avoir séduit en moi. Affaire de goût, sans doute; mais pour la première fois je fus choquée de ma vieille toilette, et je ne voulus pas sortir avant d'avoir changé les rubans de mon chapeau. J'étais donc là, rêvant rubans neufs et frivolités, lorsque ma porte s'ouvre, et Morrik entre. Il avait, je crois, oublié de frapper.

Je fus tout interdite, mais il ne s'en aperçut pas; il paraissait encore plus troublé que moi. Il ne s'assit pas, s'approcha de la fenêtre, admira la vue, puis examina mon bureau en connaisseur; enfin, tout à coup se tournant vers moi, il s'excusa d'avoir pris la liberté de venir. Partant demain pour Venise, il avait voulu me dire adieu. Je m'assis sur le canapé en lui disant : — Ne voulez-vous pas vous asseoir? — J'avais déjà mon chapeau sur la tête; mais il ne paraissait songer à rien autre qu'au moyen de m'exprimer ce qui préoccupait son cœur.

— Qu'avez-vous pensé de moi, dit-il, de moi qui ne vous ai pas donné signe de vie depuis cette nuit où vous me veillâtes en compagnie du docteur? J'ai dû vous paraître bien mauvais, lâche, in-

grat, et cependant je ne le suis point. Le fait est que de tout ce qui s'est passé durant ma maladie, il ne me restait que le plus vague souvenir comme d'un songe fiévreux. Il me semblait bien vous avoir vue auprès de mon lit, arrangeant mes coussins et me donnant à boire. Je me rappelais votre scène avec la femme que vous savez...; mais tout cela était si confus, si peu clair, que je le repoussais comme de folles rêvasseries. N'avais-je pas reçu votre lettre, dans laquelle vous me donniez un congé formel? Sans doute votre hôtesse venait chaque jour s'informer de moi; mais bien d'autres envoyaient aussi leurs domestiques. Pure politesse! pensais-je. Je ne pouvais donc songer à faire la moindre démarche pour me rapprocher de vous, je craignais même d'exciter votre courroux en vous écrivant un mot d'adieu. Jugez donc quelle fut ma surprise lorsque hier, rencontrant la dame sans nerfs, j'appris d'elle que ces prétendus rêves sont des réalités, que vous avez été ma libératrice, ma garde fidèle et dévouée, que votre cœur généreux m'est venu en aide, oubliant ce qui nous avait séparés, ce qui avait si tôt rompu nos relations. Je puis à peine vous exprimer ma reconnaissance; le sentiment de la honte m'écrase quand je regarde en arrière. Déjà hier j'ai voulu venir m'expliquer, mais vous étiez sortie. Ne vous a-t-on pas dit que j'avais frappé deux fois à votre porte? Peut-être auriez-vous préféré ne pas me revoir. Votre intérêt ne s'attachait qu'au mourant. Ah! maintenant que je dois vivre, pourquoi faut-il qu'une parole irréfléchie m'éloigne de vous? Je pars demain, et la contrainte que vous cause mon voisinage disparaîtra pour toujours!

Je ne sais ce que je répondis, je ne puis dire comment il se fit que ma main se trouva dans les siennes, et qu'il m'appela de nouveau : « Marie! » Ce fut comme une musique ravissante, comme un glorieux éblouissement. Combien cela dura-t-il? Je l'ignore; mais il me semblait être morte sans peine, sans douleur, et revivre au-delà du tombeau dans une éternelle béatitude.

— Viens, me dit-il, tu es prête pour sortir; allons faire nos visites de fiançailles.

Puis il prit mon bras et me conduisit d'abord au rez-de-chaussée dans l'atelier du tailleur, où le patron et ses deux ouvriers nous regardèrent tout ébahis, tandis que sa digne femme, tenant à la main une bouilloire qu'elle allait mettre au feu, se mit à chanter mes louanges de telle façon que je ne pus m'empêcher de rire au milieu de mes larmes. Ensuite nous allâmes faire un tour dans les boutiques, où Morrik achetait maintes inutilités, disant : — Vous enverrez cela chez ma fiancée, dans la maison du tailleur, au troisième étage, le plus rapproché du ciel. — Au Wassermauer, nous

trouvâmes tout le monde comme d'habitude, et la musique me parut délicieuse. Tous les regards se dirigeaient sur nous; cela m'amusa prodigieusement de voir comment chacun nous accablait de politesses et de félicitations. La dame sans nerfs elle-même parut désarmée quand Morrik, lui baisant la main, dit qu'elle était la seule dont j'eusse été jalouse. Cela me valut un baiser sur le front avec la remarque que la jalousie était excusable chez les personnes affligées de faiblesse nerveuse. Et tous ajoutaient que ce n'était pas une nouvelle pour eux, à quoi Morrik répondait qu'en ce cas ils en savaient plus que lui. Enfin, lorsque la petite marchande vint nous offrir des violettes, il lui versa dans la main tout le contenu de sa bourse, et le soleil et les trompettes célébraient le printemps, et dans le cimetière, là-bas, on ne voyait que des fleurs, comme si la mort n'existait plus pour ceux qui se sentent renaître à la vie.

Nous avons dîné ensemble et ne nous sommes séparés qu'au coucher du soleil. — Mon enfant, me dit-il, notre tyran le docteur m'a fait promettre de ne pas te revoir avant le printemps prochain, parce que rien n'est plus mauvais que les tête-à-tête pour un convalescent. Il ne m'a pas dit un mot des soins dont tu m'as entouré pendant ma maladie, quoique j'aie cherché à le faire causer; mais tu sais fort bien écrire, je ne l'ai que trop appris à mes dépens, nous serons donc toujours ensemble. Et quel bonheur quand je recevrai ta première lettre, qui me parlera non pas d'adieu, mais de revoir, non pas de la mort, mais de la vie!

Nous étions sur le seuil de ma maison; nous nous serrâmes la main une dernière fois, heureux de l'épreuve qu'il nous reste à subir, car celui qui nous a donné ce bonheur protégera notre avenir, et ce n'est pas en vain qu'il nous a rendu la vie.

Mon journal est fini. Je veux te l'envoyer aujourd'hui même, mon bien-aimé. Peut-être le feuilletteras-tu quelquefois lorsque tes pensées me chercheront. Je ne possède plus rien qui ne t'appartienne, et tu trouveras dans ces pages beaucoup de toi; ce sera comme un miroir où tu nous verras, toi et moi, unis pour toujours. J'y joins quelques vers que j'ai lus hier avec plaisir, et l'une de ces fleurs que tu m'as données aujourd'hui. Quand les violettes fleuriront de nouveau, je te reverrai. Dieu le veut et le voudra!

PAUL HEYSE.

CROQUIS ITALIENS

DEVANT UN GROUPE ANTIQUE.

Bienheureuse la destinée
D'un enfant grec du monde ancien!
Fruit d'une amoureuse hyménée,
Il est gai d'une joie innée,
Et deux beaux sangs ont fait le sien.

C'est Pan, bénévole et farouche,
Qui forme son cœur et sa voix :
Il lui met la flûte à la bouche,
L'enfant souffle, le faune touche,
Et la leçon rit dans les bois.

Aux jeux qui font l'homme robuste
Ses muscles tendres durciront,
Il sera fort, il sera juste :
Le gymnase élargit son buste,
Le Portique ennoblit son front.

Orateur de la république,
Contre les Perses odieux
Il parlera le verbe attique,
Il ira, soldat héroïque,
Mourir pour sa ville et ses dieux!

Florence, octobre 1866.

PANNEAU.

Dès l'aube, au vallon de Tempé,
Éros jouait avec Zéphyre;

Le meilleur de ses traits (le pire!)
De son carquois d'or est tombé;

Ce trait en eut l'aile brisée;
Mais plus terrible, aux fleurs pareil,
Il luit comme elles au soleil,
La pointe en l'air dans la rosée.

Ah! nymphes, le gazon trempé
Engendre des fièvres mortelles!
Gardez-vous de danser, mes belles,
Pieds nus au vallon de Tempé.

Florence, octobre 1866.

PONTE SISTO.

Il est au bord du Tibre un chaos de bâtisses
Plus noires au soleil que les cyprès la nuit,
Et qui, plongeant leur pied dans l'eau jaune qui fuit,
Y trempent constamment leur frange d'immondices.
Une gargouille en sort, et, le long du gros mur,
A creusé dans la pierre une verte traînée;
En bas, au long roulis d'une barque enchaînée,
Branle un anneau rouillé qui mord le ciment dur.
Mais, à vingt pieds de l'onde, une étroite terrasse,
Dans l'amas inégal des sinistres taudis,
Forme sous une treille un profond paradis
Où le lierre au berceau des tonnelles s'enlace;
La vigne aventureuse y prend son vif essor;
Toujours il y sourit l'adorable mélange
Des pâleurs du citron aux rougeurs de l'orange.
Et, si mes yeux ont bien percé ce fouillis d'or,
Des colombes sans bruit s'y becquetaient à l'aise,
Tandis qu'à l'autre rive, au-dessus des maisons,
Tristement se dressait, vide en toutes saisons,
La loge sans amours du grand palais Farnèse.

Rome, novembre 1866.

LE COLISÉE.

La lune, merveilleuse et claire, grandissait,
Et, pendant que d'une ombre oblique s'emplissait

Du fond jusques au bord le colossal cratère,
Sereine elle montait transfigurant la terre
Et mêlant à cette ombre une vapeur d'azur.
Minuit, le Colisée, un firmament très pur!

Nous montâmes, guidés au rouge éclair des torches,
Tâtant d'un pied peu sûr l'effondrement des porches,
Et regardant sans voir dans les coins des piliers.
Par le dédale étroit des raides escaliers,
Nous gagnâmes enfin la plus haute terrasse.
De là, vers l'horizon vaste et noir, l'œil embrasse
Tout ce pays qui change, au déclin du soleil,
La couleur de son deuil sans changer de sommeil.
Tout en bas, comme un point dans l'arène déserte,
Un soldat ombrageux crie à la moindre alerte.

Ah! d'où vient que là-haut, malgré l'heure et le ciel
Et cette enceinte immense au profil éternel
Et l'effort surhumain que sa taille proclame,
Je n'ai rien éprouvé qui m'ait subjugué l'âme?
Mais, libre, je sentais palpiter mes chansons :
Tel, éclos pour jouir des meilleures saisons,
Dans un air épuré, de son aile indocile
L'oiseau bat la carcasse énorme d'un fossile.

Ces hommes étaient forts, que m'importe après tout?
Quand même ils auraient pu faire tenir debout
Un viaduc allant de Rome à Babylone,
A triple étage orné d'une triple colonne,
Pouvant du genre humain soutenir tout le poids,
Et qu'ils l'eussent roulé sur lui-même cent fois
Aussi facilement, et sans reprendre haleine,
Qu'autour de sa quenouille une enfant tord sa laine,
Et qu'ils eussent dressé mille dieux alentour,
Je ne saluerais pas la force sans l'amour!

Rome, décembre 1866.

L'ESCALIER DE L'ARA COELI.

On a bâti là, plus réel
Que l'échelle du patriarche,
Un escalier dont chaque marche
Est vraiment un pas vers le ciel.

Dans la nature tout entière
L'architecte prit à son gré
Pour cet édifice sacré
La plus glorieuse matière :

Il prit des marbres sans rivaux,
Fragmens de ces pierres illustres
Que la pioche aveugle des rustres
Brisait pour faire de la chaux,

Et qui toutes étincelèrent
Au front des temples abattus,
Ou que les Gracques et Brutus
Au Forum de leur pied foulèrent!

Il les prit et les entassa,
Rejeton hardi de la race
Qui, regardant les dieux en face,
Roulait Pélion sur Ossa.

Et malgré les hordes très sales
De mendians et de fiévreux
Se cherchant leur vermine entre eux
Sur ces assises colossales,

Bien qu'il s'y traîne des dévots
Dont une poupée est l'idole,
On y voit, comme au Capitole,
Monter les ombres des héros!

Rome, janvier 1867.

LA VOIE APPIENNE.

Au temps rude et stoïque où l'on savait mourir
Sans plus rien regretter et sans plus rien attendre,
Où l'on brûlait les morts, ne gardant que leur cendre,
Afin que rien d'humain n'eût l'affront de pourrir;

Avant que pour jamais la nuit des catacombes
Eût posé sur le monde un crêpe humide et noir,
Et que la foi, mêlant la terreur à l'espoir,
Eût mis l'éternité douteuse au fond des tombes,

Les tombes n'étaient point d'un abord odieux :
Les Romains qui sortaient par la porte Capène
Sur la voie Appia marchaient, voyant à peine
Ces antiques témoins qui les suivaient des yeux.

Un chaud soleil dorait les dalles de basalte,
Et dans cette campagne au grand sourire clair,
Ces monumens pieux et sereins n'avaient l'air
Que d'inviter la vie à quelque heureuse halte!

Ils ne promettaient pas un royaume infini,
Mais un abri solide au vieux nom de famille;
Celui que Métellus a bâti pour sa fille
Servit de forteresse à des Caétani.

Et maintenant, malgré les injures sans nombre,
Les coups du nouveau peuple et de son nouveau dieu,
La ruine est encore assez haute en ce lieu
Pour couvrir une armée en marche de son ombre;

Et le long du chemin, rangés sur les deux bords,
Gisent des bustes blancs aux prunelles funèbres
Où le sable et la pioche ont mis plus de ténèbres
Que la corruption dans les yeux des vrais morts.

Dans les champs d'alentour qu'agrandit leur détresse
Errent le pâtre antique et l'antique troupeau,
Et parfois sur le ciel, au-dessus d'un tombeau,
A la louve pareil, un grand chien noir se dresse.

Rome, janvier 1867.

SULLY PRUDHOMME.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1870.

Qui pourrait dire toutes les émotions, les illusions qui ont passé dans l'âme et l'esprit d'un certain nombre de millions de Français pendant les vingt-quatre heures du grand scrutin? C'était la fatalité de cet acte extraordinaire — qui s'appelle le plébiscite — de susciter partout ces sentimens passionnés, confus, contradictoires, qui se sont donné rendez-vous autour de l'urne pleine d'inconnu, et qui ont fait de la journée du 8 mai une des dates les plus singulières, les plus énigmatiques de l'histoire contemporaine. Les émotions s'apaisent aujourd'hui, les illusions s'évanouissent, et on reste en présence de la réalité, de ce formidable chiffre de plus de 7 millions de *oui* envoyés par les masses nationales contre 1 million 1/2 de *non*.

A vrai dire, ce vote a été une surprise pour tout le monde, pour les vainqueurs autant que pour les vaincus. Ceux-là même qui ne doutaient pas de la victoire ne l'espéraient pas aussi complète; ils se seraient fort bien contentés d'un bulletin un peu moins triomphal. Ceux qui étaient d'avance résignés à une défaite ne s'attendaient pas visiblement à ce coup de vent populaire, et jusque dans les détails de cet étrange scrutin du 8 mai on pourrait dire que les prévisions en apparence les plus plausibles ont été déjouées. On croyait qu'il y aurait immensément d'abstentions, soit par indifférence, soit par tactique, et par le fait les abstentions ont été moins nombreuses que dans tous les votes qui ont eu lieu jusqu'ici depuis que le suffrage universel est le dangereux et inévitable maître de la France. A Paris même, on s'est moins abstenu qu'aux élections dernières. On était bien persuadé que, si les campagnes se laissaient *pousser au scrutin* et votaient tout ce qu'on pouvait leur demander, les villes résisteraient, qu'elles refuseraient de sanctionner le plébiscite, qu'elles formeraient une sorte de majorité de « l'intelligence et des lumières » à côté de la majorité du nombre; on s'est trompé de moitié. Sans doute quelques-unes des plus grandes cités, Bordeaux,

Nantes, Marseille, Lyon, Nîmes, ont dit *non* au plébiscite, mais en même temps dans beaucoup d'autres villes intelligentes, populeuses, industrielles, à Strasbourg, à Reims, à Douai, à Dunkerque, à Valenciennes, à Roubaix, à Mulhouse, à Amiens, à Versailles, c'est le *oui* qui a eu la majorité, et même, tout bien examiné, les villes qui ont donné un vote affirmatif sont les plus nombreuses. On comptait du moins sur Paris pour compenser tout le reste par une de ces manifestations qui ne laissent aucune place à l'équivoque : eh bien! pas du tout, ici encore il y a eu depuis les élections de 1869 un déplacement de plus de 50,000 voix, et dans certaines sections qui appartenaient tout entières à l'opposition la plus vive, à Belleville même si l'on veut, dans les circonscriptions qui ont élu M. Jules Simon, M. Jules Favre ou M. Picard, le *oui* a fait des trouées significatives. Par contre, on ne doutait pas un instant que l'armée ne dût voter comme un seul homme, au pas de charge et au commandement supérieur; il n'en est rien, il y a eu dans l'armée 40,000 *non* dont on dénaturerait étrangement le sens, si on y voyait le symptôme d'une défection possible, mais qui prouvent simplement que l'armée a voté avec une suffisante liberté d'abord, qu'elle est en outre dans sa vie morale l'image du pays, puisque le vote militaire reproduit les mêmes proportions de majorité et de minorité que le vote civil. Les soldats ont dit *oui* ou *non*, comme ils ont voulu, puisqu'on leur donnait ce droit; ils ont respiré l'air ambiant dans lequel ils vivaient : ils ne restent pas moins après cela les serviteurs fidèles et disciplinés du drapeau partout où ce drapeau sera engagé.

Ainsi tout a été véritablement assez imprévu dans ce dernier scrutin, et c'est à travers les surprises et les apparentes contradictions que s'est précipitée cette avalanche qui a fait le vote du 8 mai. On interprétera ou l'on groupera les chiffres comme on voudra, on se donnera la maigre consolation d'opposer certaines villes aux campagnes ou de démontrer que la minorité est la majorité, on triomphera de telle ou telle circonstance particulière; en définitive, le résultat est là, éclatant, caractéristique, — 7,300,000 *oui* contre 1 million 1/2 de *non*, — et plutôt que de s'attacher à de puériles décompositions de chiffres ou aux plus obscurs détails d'un scrutin frappant surtout par son ensemble, mieux vaudrait voir de plus haut cette éclatante manifestation publique, et en dégager le sens, chercher ce qu'il y a de réellement instructif pour le gouvernement aussi bien que pour les partis. Au lieu de se perdre en toute sorte de vaines récriminations ou de subterfuges complaisans pour se déguiser la vérité, mieux vaudrait prendre telle qu'elle est la situation nouvelle créée aux uns et aux autres, et reconnaître qu'il y a là effectivement pour tous un nouveau point de départ. Il en est de certains votes comme de ces faits tout-puissans contre lesquels il est inutile de se révolter, « parce que cela leur est parfaitement égal : » ils existent, ils ont de plus pour eux tout ce qui peut légitimer un fait, et cela suffit.

Que signifie donc ce vote du 8 mai? Il peut être obscur et complexe tant qu'on voudra, quoiqu'il n'y ait pas plus de confusion et d'obscurité dans le *oui* que dans le *non,* il peut se composer d'une multitude d'élémens ou répondre à toute sorte d'aspirations et d'instincts. En définitive, pris en lui même, dégagé de tous ses détails subalternes, il a un sens clair comme le jour; il est l'expression d'un sentiment universel qui s'est traduit sous mille formes dans les derniers temps, qu'on a pu suivre au courant des choses; il signifie que le pays ne veut point de révolutions violentes. Jusqu'ici, il n'y avait assurément aucun doute pour les esprits clairvoyans; cette volonté du pays était écrite dans toutes les manifestations qui se sont succédé depuis un an, mais elle était en quelque sorte éparse et insaisissable; cette fois elle se résume et se condense dans un seul mot foudroyant comme toutes ces explosions de volonté populaire. Cette lutte vague et incohérente engagée depuis quelque temps entre ce qui existe et une révolution radicale est venue se concentrer à heure fixe dans un duel décisif entre le *oui* et le *non,* et dans ce duel multiple, redoutable, c'est le *non* qui a été décidément et souverainement vaincu. Voilà la première signification du scrutin du 8 mai. C'est une victoire pour le gouvernement sans aucun doute, mais c'est surtout la répudiation des moyens, des procédés révolutionnaires, c'est la déroute de tous ceux qui se sont fait jusqu'au bout l'illusion que leurs polémiques violentes exprimaient la pensée de la France, et qui se sont mépris au point de ne pas voir que, bien loin de préparer leur propre triomphe, ils travaillaient au succès du gouvernement. De toute façon, le parti radical a fait une triste campagne qui se termine pour lui par une étrange déception, et la gauche parlementaire elle-même expie aujourd'hui les erreurs, les équivoques et les faiblesses de ce qu'elle appelle sa politique depuis plus de six mois. La vérité est que depuis les élections dernières la gauche n'a eu aucune politique, et que si elle est vaincue en ce moment, si elle est placée dans une situation incontestablement fausse, elle a mérité ce qui lui arrive.

Ce n'est rien d'être vaincu en politique, c'est quelque chose de mériter sa défaite et d'aller au-devant d'un de ces éclatans désaveux qui compromettent pour longtemps un parti. C'est là qu'en est aujourd'hui la gauche; elle est dans le parlement un parti provisoirement désavoué par la masse du pays, et elle a mérité sa mésaventure d'abord par une faute de tactique, parce qu'elle n'a pas su résister à cette tentation de risquer un grand coup, de jouer le tout pour le tout. Si elle n'a pas eu de son propre mouvement cette pensée, elle l'a subie, ce qui est la même chose. Le jour où s'élevait cette question du plébiscite qui a réveillé tant de doutes dans bien des esprits libéraux, c'était évidemment la plus habile politique de bien choisir sa position de combat, de ne pas se laisser traîner à l'aventure. Si on était resté sur le terrain d'une opposition

définie, circonscrite, en face d'un expédient qui au premier instant était reçu avec une certaine hésitation dans le pays, on n'aurait peut-être pas réussi encore; mais on aurait pu rallier en faisceau toutes ces hésitations, ces doutes, ces scrupules, qui se manifestaient à l'idée d'une commotion dont l'instinct public n'entrevoyait pas la nécessité. Il était évident au contraire qu'en poussant la question à outrance, en laissant la lutte changer de caractère au point de devenir un duel entre l'empire réformé et la république par une révolution soudaine, on rendait au gouvernement tous ses avantages; on rejetait vers le plébiscite tous les instincts conservateurs effrayés et même les instincts libéraux qui ne voulaient pas aller là où le radicalisme prétendait les conduire. Tout ce que perdait une opposition parlementaire et réfléchie, le gouvernement le regagnait nécessairement; tout ce qui se détachait du camp des modérés, des hésitans, des scrupuleux, devenait un appoint naturel pour le plébiscite, et il en est résulté cette situation où des députés qui avaient été élus l'an dernier par d'immenses majorités, M. Grévy, M. Jules Simon, M. Ernest Picard, ont été abandonnés dans le combat par une partie de ceux-là même qui les avaient nommés : d'où il faut conclure évidemment que ces électeurs avaient choisi leurs mandataires comme libéraux, comme promoteurs de réformes progressives, non pour poser ou pour accepter une question de vie ou de mort entre l'empire et la république. La gauche a donc été une mauvaise tacticienne, et ce qu'il y a de plus triste, c'est qu'elle n'a pas même été emportée par une ardeur de tempérament. La gauche a mérité sa défaite par une raison bien autrement grave, parce qu'en désertant le terrain où elle aurait pu nouer une action encore assez sérieuse, elle n'a pas su ou elle n'a pas osé secouer des alliances qu'on appelle aujourd'hui compromettantes, elle s'est laissé traîner à la remorque par toutes les passions d'un radicalisme effréné.

Par le fait, il n'y a point à s'y tromper, la gauche n'a rien conduit, elle s'est bornée à pratiquer la maxime de celui qui disait en parlant de ses hommes : « il faut bien que je les suive, puisque je suis leur chef. » Les vrais héros de cette campagne démocratique et républicaine qui se poursuit depuis plus de six mois et qui vient d'aboutir à la dure déception du plébiscite, ce sont tous ces médiocres agitateurs de clubs et de journaux radicaux qui sont parvenus à assourdir le pays, et qui ont fini par se croire des dictateurs prédestinés, les dépositaires inviolables des *grands principes* de 1793. Ils ne sont pas plus les fils de 1793 que d'une autre époque. Les hommes de 1793, avec leurs fureurs sanguinaires, étaient du moins d'énergiques patriotes, qui avaient encore l'orgueil farouche de la France, s'ils n'avaient pas le sentiment de sa vraie grandeur. Ceux d'aujourd'hui ne voient dans le patriotisme qu'une superstition surannée; ils sacrifieraient parfaitement la France à un cosmopo-

litisme socialiste de fantaisie, et ils commencent par la défigurer dans ses goûts, dans ses idées, dans ses mœurs, jusque dans son langage. Il y a déjà quelque temps qu'ils se sont mis à l'œuvre pour convertir le monde à leur séduisante politique, et pendant les huit jours de pleine liberté qu'ils ont eus avant le plébiscite, ils ont surtout déployé une verve telle que le gouvernement, avec la meilleure volonté, ne pouvait leur demander une plus utile propagande en sa faveur. Ils auraient été payés pour cela qu'ils n'auraient pas mieux fait. Que veut-on que pense le pays de ces déclamations violentes? Le pays recule, parce que la France après tout veut rester la France, et il s'en va tout droit à l'urne où l'on vote pour la monarchie. La gauche aurait pu certainement jouer un rôle utile pour la cause qu'elle défend, honorable pour elle-même, en se séparant du clan démagogique. Malheureusement elle n'y a pas songé ou elle a craint de se compromettre; elle a fait toute sorte de manifestes, excepté celui qu'elle devait faire. M. Gambetta seul a prononcé quelques paroles d'un bon sens énergique dans un discours, et il a écrit une lettre pour désavouer les doctrines spoliatrices. M. Jules Favre, lui aussi, nous a envoyé d'Afrique un discours où il répudie les tentatives de la force. Pour les autres, nous ne savons trop ce qu'ils ont fait, ou plutôt nous nous trompons. Un des députés de la Seine qu'on croyait un peu plus homme d'esprit, M. Jules Ferry, a laissé croire un peu trop longtemps qu'il pouvait écrire dans ses lettres le *faubourg Antoine,* le *comité Antoine,* et dans une réunion un autre député de Paris, porteur d'un nom illustre, laissait récemment subordonner ce nom à celui d'un homme que la justice jugera comme elle l'entendra, mais qui dans tous les cas n'a jusqu'ici d'autre recommandation que le meurtre d'un agent de la force publique. Il ne faut pas se brouiller avec les tout-puissans héros des réunions populaires.

On commence pourtant bien à sentir aujourd'hui la faute qu'on a commise, et par un honorable retour quelques-uns des journaux de l'opinion démocratique avouent qu'on a eu tort de paraître pactiser avec des folies : ils rudoient assez vertement la queue de leur parti. C'est un fort bon sentiment pour l'avenir; mais c'est il y a six mois, il y a un mois qu'il aurait fallu parler ainsi; maintenant le mal est fait. Si la gauche veut reprendre position et devenir un parti sérieux, il faut évidemment qu'elle suive un autre chemin, et qu'elle commence par dégager absolument ses opinions de toutes les solidarités compromettantes; il faut même jusqu'à un certain point qu'elle change de langage. Jusqu'ici, elle a eu trop souvent des procédés d'éloquence tout trouvés sur le 2 décembre, sur l'asservissement de la France. Ce sont désormais des thèmes un peu usés qu'il faudra laisser à M. Emmanuel Arago. Le 2 décembre 1851 disparaît derrière le 8 mai 1870, et M. Ernest Picard, sans être d'ailleurs très content, vient de le dire avec une parfaite

bonne foi : « ainsi tombe cette illusion qui présentait la France comme retenue de force dans des liens qu'elle était impatiente de briser; ainsi est condamnée cette action bruyante qui depuis un an surtout a été si étourdiment substituée à l'œuvre sérieuse d'une politique prévoyante et dévouée. » On ne peut mieux dire. Le fait est que, s'il y a un vaincu aujourd'hui, c'est la gauche, qui se trouve prise entre cette « action bruyante » dont parle M. Ernest Picard et un plébiscite dont le succès n'a dépassé peut-être toutes les prévisions que par la faute de ceux qui l'ont combattu.

On a fait ce qu'on a pu pour que le vote du 8 mai, qui n'a plus maintenant qu'à être promulgué, eût clairement, ostensiblement, ce caractère d'une défaite des idées révolutionnaires; il a évidemment cette grande et supérieure signification aujourd'hui, quelles que soient les dissidences qui ont pu se manifester un instant dans les partis modérés. Il serait puéril de le nier, c'est une force pour l'empire, qu'on croyait miné, ébranlé, tout près d'être abandonné par le pays, et qui se relève de toute l'autorité de ses 7 millions de voix. Si ce n'est pas une seconde jeunesse, puisqu'il n'y a point deux jeunesses, pas plus pour les gouvernemens que pour les hommes, c'est au moins un élément nouveau de sécurité et d'aisance dans l'action politique. Est-ce à dire que par ce dénoûment victorieux nous soyons tout à coup ramenés aux beaux jours de 1852, et que le germe plébiscitaire laissé dans la constitution nouvelle suffise pour vicier le régime parlementaire qui s'efforce de renaître parmi nous? Ce serait interpréter étrangement les faits et compter pour bien peu le chemin parcouru. Le pays consulté n'a point séparé la liberté de l'empire dans son vote; mais c'est une autre question de savoir s'il eût voté encore une fois l'empire sans la liberté, de telle sorte que les deux choses se tiennent aujourd'hui, le vote les a confondues, et c'est la liberté qui a triomphé tout autant que l'empire. Sans doute, nous le savons bien, ce système plébiscitaire mis en tête-à-tête avec le système parlementaire forme une machine d'un ordre particulier, qui jusqu'ici n'a point trouvé place dans les catalogues de mécanique constitutionnelle. C'est une combinaison de ressorts qui en se heurtant peuvent voler en éclats. De toute façon, mieux eût valu s'en tenir à des rouages plus simples, plus rationnels, et tout ce qu'on a pu dire pour prouver que le plébiscite est le signe distinctif des monarchies démocratiques laisse le problème parfaitement intact.

Il ne faut cependant rien exagérer, ni la prépondérance que ce régime est censé assurer au chef de l'état, ni la subordination qu'il semble infliger aux assemblées. En théorie, c'est beaucoup; dans la pratique, tout reste nécessairement soumis à la puissance de l'opinion, et, quoi qu'il arrive, un appel au peuple ne sera jamais qu'une ressource exceptionnelle et suprême, dont on ne sera tenté de se servir que lorsque

l'opinion sera d'avance acquise à ce qu'on lui demande, c'est-à-dire lorsqu'on n'en aura pas besoin. Croit-on qu'il soit facile de tirer ainsi un plébiscite du fourreau à la première difficulté, au premier conflit? Sait-on bien ce que c'est que de mettre pendant quelques jours l'existence d'une nation en suspens, de paralyser toutes ses affaires, tous ses intérêts par la perspective d'un coup de dé à heure fixe, de créer ces agitations qui ébranlent tout? A jouer ce jeu légèrement et trop fréquemment, le moins qu'on puisse risquer, c'est de dégoûter le pays et de l'amener à se demander si en fin de compte il a bien besoin d'une monarchie qui ne lui offre pas les garanties nécessaires de permanence et de sécurité. L'expérience d'aujourd'hui, si brillante qu'elle soit, n'est point absolument de nature à encourager les velléités plébiscitaires. Tout a marché fort convenablement, il est vrai; à quoi cependant a-t-il tenu que les populations, faute de comprendre la nécessité du vote qu'on leur infligeait, ne soient restées chez elles froides et indifférentes? Il a fallu, pour les amener au scrutin, un effort tel qu'on ne sera pas tenté de recommencer de si tôt. Dans cette dramatique soirée de dimanche, lorsqu'on ne recevait encore que les votes défavorables de quelques villes, le gouvernement lui-même paraît bien avoir eu ses anxiétés. A de certains momens, dit-on, M. Émile Ollivier et quelques-uns de ses collègues n'ont pu se défendre de ce trouble qu'éprouvent des hommes qui vont pour la première fois comme généraux au feu des grandes batailles du scrutin. Ils en étaient à se demander s'ils ne s'étaient pas trompés. Ils avaient raison, c'était de leur part une marque d'honnêteté et de sincérité, et c'est aussi une garantie contre le retour des plébiscites. D'ailleurs, si l'on ne se fie pas à la prudence des hommes, qu'on croie du moins un peu aux conseils de l'intérêt bien entendu. L'empereur a pu avoir un intérêt dans le plébiscite actuel, il n'a plus aucun intérêt maintenant à tenter l'aventure. Après avoir été un empereur autoritaire né d'un coup d'état, il pouvait avoir l'ambition très légitime d'être un empereur réconcilié avec la liberté et couvert de nouveau par un vote incontesté du pays. Désormais les appels au peuple ne l'aideraient pas à revenir en arrière, et, pour marcher en avant, il n'en a pas besoin. Le plébiscite n'est donc qu'une arme de luxe mise en dépôt pour les grands jours, et dont on ne pourrait se servir dans tous les cas que si l'opinion s'y prêtait; mais à côté il y a ce dont on peut se servir tous les jours : il y a l'initiative rendue aux chambres, l'action directe du parlement sur un ministère responsable, le droit pour les assemblées de réformer la législation tout entière, d'introduire la liberté et le progrès dans l'administration publique; il y a pour le pouvoir parlementaire tous les moyens réguliers, permanens, d'exercer son influence, même d'annuler ces armes exceptionnelles dont on pourrait le menacer. En un mot, à côté de ce droit d'appel au peuple dont on ne se servira peut-être plus, qu'on peut tenir en respect

si l'on veut, il y a les libertés essentielles du régime parlementaire, et voilà ce qui précise le sens de ce vote du 8 mai, voilà ce qui maintient à ce curieux succès d'un expédient qu'il ne faudrait pas renouveler, le caractère d'une victoire libérale excluant toute pensée de réaction.

C'est un changement complet de situation pour le gouvernement comme pour les partis, il ne faut point se le dissimuler. Que dans cette victoire de scrutin le gouvernement trouve, au moins pour l'instant, une force considérable, cela n'est point douteux. La question est maintenant de savoir ce qu'il fera de cette force dont il peut en vérité être embarrassé. Et d'abord le ministère en est aujourd'hui nécessairement à se renouveler ou à se reconstituer. Depuis le premier démembrement causé par la retraite de M. Buffet et de M. le comte Daru, il est resté incomplet. M. Segris est passé aux finances, M. Maurice Richard a pris l'intérim de l'instruction publique, et M. Émile Ollivier, sans cesser d'être garde des sceaux, s'est chargé provisoirement de la direction des affaires étrangères. Aujourd'hui M. le marquis de Talhouët à son tour paraît disposé à se retirer. Le ministère se recomposera-t-il en totalité, ou bien se bornera-t-on à remplacer les ministres démissionnaires? De toute façon, dans quelle partie de la chambre ira-t-on chercher de nouveaux ministres? Essaiera-t-on de renouer l'alliance de janvier avec quelques-uns des membres de ce pauvre centre gauche auquel le plébiscite a porté un si rude coup? C'est là le grand problème autour duquel s'agitent toutes les ambitions. Des candidats, ce n'est pas ce qui manque certainement; il y en a de tous les genres, toujours prêts à offrir leur bonne volonté et rôdant sans cesse autour du pouvoir. M. de La Guéronnière, par exemple, ne demanderait pas mieux que d'entrer au ministère de l'instruction publique, puisqu'il ne peut pas arriver aux affaires étrangères; il entrerait même au besoin au ministère de la guerre ou au ministère de la marine, si on le voulait, au risque d'avoir le chagrin de supplanter M. le maréchal Lebœuf ou M. l'amiral Rigault de Genouilly. Il serait propre à tout, tout lui serait bon, pourvu qu'il fût ministre. Être du comité plébiscitaire, avoir fait son discours-programme au sénat, avoir écrit une brochure-manifeste et ne pouvoir atteindre au portefeuille, c'est là ce qui le désole. Il erre comme une âme en peine à la recherche d'un uniforme que M. Émile Ollivier, avec sa facilité ordinaire, lui a promis pour la première occasion; malheureusement il trouve plus d'un obstacle sur son chemin, sans parler des concurrens. Pour le moment donc, il ne serait pas impossible qu'on se bornât simplement à compléter le cabinet en remplaçant les ministres démissionnaires, et M. le duc de Gramont, ambassadeur à Vienne, semble particulièrement désigné pour les affaires étrangères. — Pour les autres, on s'attend à de l'imprévu, en y comprenant même M. de La Guéronnière. Cette reconstitution ministérielle, préliminaire de toute action politique,

n'est point cependant sans quelque importance, puisque M. Émile Ollivier, qui reste naturellement le chef du cabinet, qui paraît l'homme indispensable, ne peut suffire à tout. Orateur, il l'est à coup sûr, et il tient sa place au premier rang un jour de bataille; mais il n'est pas à lui seul un ministère, et c'est un ministère qu'il faut.

Cette reconstitution ministérielle, une large et sérieuse reconstitution, est d'autant plus pressante aujourd'hui que les circonstances sont plus décisives, et que la victoire du 8 mai, au lieu de diminuer les difficultés, les a peut-être augmentées au contraire d'une certaine façon. Entendons-nous. Il ne faut pas croire qu'on provoque une crise comme celle qui vient d'agiter le pays sans mettre tous les esprits en mouvement, sans exciter partout des espérances qui demandent à devenir des réalités, sans avoir à compter enfin avec cet élan de confiance qu'on a sollicité, et qui se manifeste par des millions de voix. Il y a les ambitions personnelles, les impatiences d'action, les désirs irréalisables, tout ce qui se mêle dans ces votes où le peuple, ce grand millenaire, cherche invariablement un morceau d'Eldorado. Au lendemain de ces scrutins, il s'élève une sorte de sentiment assez impérieux, un besoin de savoir ce qu'on va faire de cette force qu'on a demandée et qu'on a reçue. Le pays veut naturellement le prix de la confiance qu'il a témoignée. Le gouvernement, nous disait-on tout récemment, ressemble aujourd'hui au chef d'une grande entreprise qui appelle de nouveaux capitaux pour doubler ses affaires. Les capitaux affluent gagnés par l'attrait d'un bon placement; mais ils sont exigeans, ils réclament de prompts dividendes. — Le pays, lui aussi, veut ses dividendes, de bonnes lois, des réformes utiles, de libérales mesures, l'activité rendue aux affaires, — et il faut prendre garde, si les dividendes ne viennent pas, c'est la réaction qui viendra. Au premier vote, — et il va y en avoir deux ou trois cette année même, pour les conseils généraux, pour les conseils municipaux, — l'armée de 7 millions de voix sera de nouveau débandée. On ne sera pas plus avancé qu'on ne l'était il y a quelques mois.

Voilà la situation en face de laquelle se trouve le gouvernement. M. Émile Ollivier ne doit pas s'y tromper : c'est pour lui maintenant une heure décisive. On a pu jusqu'ici lui tenir compte des embarras d'une transition, de toutes les difficultés d'une transformation politique, des crises successives et quelquefois violentes avec lesquelles le cabinet du 2 janvier a été obligé de se mesurer pendant les premiers mois de son existence; il a eu à livrer toute sorte de batailles ou de semblans de batailles assurément fort gênantes pour une action politique régulière et suivie. Maintenant tout est changé, le vote du 8 mai le remet en équilibre en lui rendant la liberté pour décider, la force morale pour agir. Que fera-t-il? Voilà la question. Une réaction nouvelle, ce n'est pas ce qui est à craindre sérieusement; elle n'est pas dans l'intention des hommes et

elle ne ferait que compromettre de nouveau la sécurité qu'on vient de se créer. D'ailleurs on est désormais suffisamment armé contre une réaction, si on le veut bien; mais le danger, c'est que cette force qu'on vient d'acquérir soit gaspillée dans l'irrésolution, qu'elle s'épuise dans une politique traînante, c'est qu'on se prélasse dans une victoire sans résultats. On nous a demandé un vote, nous l'avons donné par un simple instinct de patriotisme, et nous avons d'autant plus le droit d'être difficiles sur l'usage qu'on doit faire de cette victoire. On n'a pas certainement à exiger de M. Émile Ollivier qu'il remue tout à la fois, qu'il porte la main sur tout, ce qui est le plus souvent le moyen de ne rien faire, nous l'avons vu pendant les premiers mois du cabinet du 2 janvier; mais on a tout au moins le droit de lui demander de ne point laisser s'effacer le caractère libéral des récentes transformations et de se mettre résolûment à l'œuvre, de réaliser enfin ces programmes des premiers jours, qui n'ont pas disparu, que nous sachions, dans la fumée de la bataille plébiscitaire.

En un mot, le vote du 8 mai une fois acquis, il faut reprendre ce travail d'acclimatation de toutes les libertés régulières en France, il faut se hâter d'aborder d'un esprit ferme tous ces problèmes politiques, économiques, qui s'agitent aujourd'hui, et ici, nous en convenons, ce n'est pas le ministère seul qui est en cause. Le ministère nous doit de savoir bien lui-même ce qu'il veut, de ne pas faire de sa politique un roman coupé de péripéties toujours nouvelles. Les partis, à leur tour, se doivent à eux-mêmes, et ils doivent au pays de se grouper, de se discipliner, s'ils ont l'intention de faire une réalité des institutions parlementaires, si l'on veut enfin que la liberté ne soit pas un vain mot ou une menace. Ce sont les partis surtout qui viennent de passer par une véritable crise; on ne sait plus trop aujourd'hui où ils en sont, et il est fort possible que dans les prochaines séances du corps législatif on voie d'étranges combinaisons. Dans tous les cas, il y a des déplacemens inévitables qui produiront peut-être d'abord une certaine confusion. Centre droit, gauche modérée, centre gauche, où sont maintenant les limites entre tous ces groupes qui commençaient à se multiplier singulièrement? Le plébiscite a un peu renouvelé la situation de tout le monde, il faut l'avouer, et c'est parce que la situation est nouvelle pour tous qu'il faudrait peut-être faire un peu de nouveau. La vérité est que toutes les subdivisions anciennes où se complaisent les vanités et les amours-propres sont un peu usées, elles ne répondent à rien de bien sérieux, et au lieu de petites églises où s'enferment quelques importances, le mieux serait qu'en dehors de toutes ces vaines et artificielles démarcations il se formât enfin un véritable parti libéral. Nous avons l'air de dire une plaisanterie et de demander une chose qui existe, mille voix sont prêtes à l'attester. Rien n'est cependant plus sérieux, et rien ne serait plus nécessaire dans la

situation. Il y a des hommes libéraux sans aucun doute, il n'y a pas une force libérale organisée, et la liberté vraie, réelle, est toujours ce dont on s'occupe le moins.

Qu'on regarde de près dans cette confusion de notre vie politique : est-ce qu'il s'agit le plus souvent de liberté? Pas le moins du monde. C'est une question de gouvernement qui est au fond de tout. Il s'agit de savoir qui gouvernera, qui aura la main sur la machine par laquelle tout est mis en mouvement. Sera-ce l'empire, sera-ce la république? Là-dessus les irréconciliables les plus violens se confondent avec les impérialistes les plus autoritaires. Dès qu'il y a un vote, c'est à l'extrémité qu'on va tout de suite; il s'agit toujours de démolir ou d'imposer quelque chose. On tient absolument à nous gouverner, lorsque nous ne tenons, en vérité, qu'à être gouvernés le moins possible, ce qui est après tout la liberté vraie et pratique. Voilà pourquoi il serait utile qu'après toutes nos expériences il se formât un parti indépendant et modéré, s'inspirant largement de ces idées, beaucoup moins occupé d'escalader le pouvoir que de développer patiemment toutes les libertés sérieuses et efficaces, les libertés dont tout le monde profite et qui ne menacent personne. Le plébiscite, en mettant le gouvernement hors de cause, est peut-être l'occasion la plus favorable pour la formation de ce parti, où peuvent se rencontrer tous les hommes qui ne comptent que sur la propagande pacifique de leurs idées. Si on ne fait pas cela, nous continuerons à nous agiter et à nous dire libéraux sans avoir plus de liberté réelle, et nous aurons encore plus d'une crise comme celle que nous venons de traverser, sans y trouver autre chose que des déceptions toujours nouvelles, des espérances et des désillusions également exagérées après la bataille. Nous aurons des trêves, nous n'aurons pas la vie féconde et sûre dans une liberté incontestée.

Ce plébiscite victorieux, le grand fait et le seul fait d'aujourd'hui, a donc des enseignemens pour tout le monde, pour le gouvernement comme pour les partis. C'est une révolution de plus, une révolution pacifique cette fois. On ne compte plus désormais dans notre histoire ces transformations à travers lesquelles la France continue heureusement à être la France, et les hommes se succèdent après avoir dit leur mot sur cette scène mobile. L'autre jour, au moment même où l'on allait voter à Paris et dans la France entière, dimanche matin, mourait silencieusement un homme qui, lui aussi, a joué son rôle et qui a été une des plus brillantes personnifications contemporaines de l'esprit français : c'est M. Villemain, le secrétaire perpétuel de l'Académie Française. Il s'est éteint sans bruit, vaincu par l'âge; il avait plus de quatre-vingts ans, et depuis un demi-siècle c'était un personnage de la politique et de la littérature. Depuis longtemps, M. Villemain avait quitté la vie publique, et, à vrai dire, il n'avait jamais été que par occasion dans la politique

active. Ministre de l'instruction publique ou pair de France sous Louis-Philippe, il n'avait fait que passer dans tous ces postes pour revenir à l'Institut, sa vraie patrie. Ce n'était point un homme d'état, c'était avant tout un orateur éminent sur les choses de l'esprit, un juge pénétrant et habile, ce qu'on appelait au temps passé un arbitre du goût et des élégances littéraires. Que de fois n'a-t-il pas renouvelé ce tour de force du rapport académique annuel, qu'il rajeunissait sans cesse, où il semait les traits fins et brillans! Sans être de ceux qui conduisent leurs contemporains par l'action, M. Villemain avait eu cependant un grand rôle politique sous la restauration; il avait exercé la plus vive influence sur la jeunesse du temps par ses cours de la Sorbonne. Il était un des trois maîtres qui captivaient tous les esprits en animant leurs leçons d'un souffle libéral. De ces trois maîtres, l'un, Cousin, est mort il y a quelques années; M. Villemain disparaît aujourd'hui; le dernier survivant, celui qui est le plus âgé et qui a eu le rôle politique le plus actif, M. Guizot, porte toujours vertement sa vieillesse, et ne se désintéresse de rien. Ces trois noms représentaient une époque, ils personnifiaient l'histoire, la philosophie, l'éloquence littéraire. Sans être un novateur, même en littérature, M. Villemain avait cependant renouvelé la critique dans ces larges tableaux où il retraçait le mouvement tout entier du XVIIIe siècle; il avait été un des premiers à sentir l'importance de la littérature du moyen âge, des littératures étrangères. M. Villemain a été dépassé depuis, mais il avait ouvert la route, il avait été un des initiateurs, et de ce beau temps de sa jeunesse où le succès lui avait souri de bonne heure, il avait gardé une inspiration libérale qui s'est cachée plus d'une fois dans ces derniers vingt ans sous l'allusion ironique, et qui ne s'est éteinte qu'avec lui.

Nous enterrons nos morts en votant nos plébiscites, et l'Europe nous regarde, non sans s'étonner quelquefois de nos agitations et des dénoûmens qui les suivent. L'Europe, quant à elle, vit sans trouble et sans émotions. En Allemagne, les grandes questions dorment pour le moment d'un sommeil tranquille. L'Angleterre ne se détourne pas des œuvres intérieures qu'elle poursuit avec une calme et énergique résolution. En Espagne, rien de bien sérieux n'apparaît; on vit dans une situation sans lendemain, entre la république, dont on ne veut pas, et la monarchie, qu'on ne peut point rétablir. L'Espagne est toujours un étrange pays. De temps à autre, sur un point quelconque, en Andalousie ou en Catalogne, éclate une insurrection républicaine qu'on réprime sans aucune faiblesse, presque avec violence, comme on l'a vu récemment dans la lutte sanglante qui a eu lieu près de Barcelone à propos de la conscription militaire; puis, si l'on s'inquiète de cette situation précaire, le général Prim paraît devant les cortès, rassurant tout le monde, déclarant que tout cela va finir, que d'ici à un mois, deux mois au plus, l'on aura trouvé un roi.

Quel roi? Voilà toujours le grand problème. Il y a les princes qu'on pourrait avoir et dont on ne veut pas en compensation des princes qu'on rêve et sur lesquels on ne peut pas mettre la main naturellement. Depuis bientôt deux ans, on en est là, et le provisoire se perpétue, provisoire d'autant plus dangereux que les scissions se multiplient entre les partis qui ont fait la révolution. Il y a peu de temps, le ministère ou, pour mieux dire, le général Prim rompait avec éclat avec l'union libérale; il est vrai que depuis ce moment il a rompu avec les radicaux, et que, tout compensé, ces évolutions parlementaires, qui n'aboutissent jamais à des ruptures décisives, n'ont d'autre effet que de neutraliser toutes les forces. L'Espagne s'accoutume à cette crise prolongée, qui finira peut-être, comme toujours, par l'imprévu.

Il y a un pays moins accoutumé que l'Espagne aux conflits intérieurs, et qui a malheureusement aujourd'hui l'embarras ou l'ennui d'une sorte d'insurrection; c'est l'Italie. Depuis quelques mois, sur divers points de l'Italie, il s'est produit un certain nombre d'échauffourées décousues, presque aussitôt réprimées, et qui semblaient se relier à un plan général d'agitation. En ce moment, c'est dans les Calabres, dans les campagnes de Catanzaro, que vient d'éclater un mouvement avec drapeau républicain et chemises rouges. Une bande s'est formée sous des chefs qui procèdent gravement au nom de la république universelle, et en réalité cette prise d'armes ne laisse pas d'offrir quelques particularités assez mystérieuses. Il faut savoir que les deux fils de Garibaldi, Ricciotti et Menotti, ont obtenu une concession considérable de travaux de chemins de fer dans les Calabres; ils occupent de nombreux ouvriers, venus un peu de tous côtés, au percement du tunnel de Staletti. Or c'est là que le mouvement a pris naissance, c'est principalement parmi les ouvriers de Staletti que la bande insurrectionnelle paraît s'être recrutée. Lorsqu'on a connu l'événement à Florence, le président du conseil, M. Lanza, en a fait part aux chambres en leur donnant la bonne nouvelle que Menotti Garibaldi était allé lui-même offrir au préfet de Catanzaro de marcher contre les insurgés. Le fait est que la nouvelle était piquante. Le vieux solitaire de Caprera passant ses derniers jours à écrire des romans baroques qui arrivent jusqu'à nous, et son fils Menotti se faisant carabinier pour aller mettre à la raison des chemises rouges, c'était un spectacle imprévu et curieux. Malheureusement M. Lanza, trompé par des rapports flatteurs, ne paraît pas avoir été tout à fait dans le vrai. Voilà qu'on dit maintenant que Ricciotti était parmi les rebelles, et que son frère Menotti n'attendait que le moment de prendre à son tour les armes. On paraît avoir pris un certain nombre d'insurgés, parmi lesquels se trouvait un domestique de Ricciotti Garibaldi, et sur ces prisonniers on aurait trouvé des lettres dévoilant toute l'organisation du mouvement. Ce qui est certain, c'est que, depuis cette levée de boucliers, les troupes de la province sont en mouvement. On est à la poursuite des factieux, on leur a

fait essuyer une déroute, et on les a réduits à se disperser dans les montagnes. Il n'est point douteux qu'on n'arrive rapidement à dompter cette sédition et à pacifier la province de Catanzaro.

Cette insurrection était-elle d'ailleurs entièrement imprévue, et a-t-on fait ce qu'il fallait pour la prévenir? C'est-là une autre question fort agitée aujourd'hui en Italie. Malheureusement on paraît avoir traité un peu à la légère des menées qu'on connaissait; on semble s'être un peu endormi et ne s'être réveillé qu'en présence d'un accident qu'un peu plus de vigilance eût déjoué. Le ministère avait été lui-même informé, dit-on, des préparatifs qui se faisaient, et son attention avait été éveillée sur le danger de ces grandes agglomérations d'ouvriers dans des provinces comme les Calabres sous la direction des fils de Garibaldi. Comme il arrive quelquefois, on n'a cru à l'événement que lorsqu'il a été réalisé, et alors le gouvernement s'est mis en disposition d'agir. Il le peut d'autant plus aisément qu'il a pour lui la population tout entière contre une poignée d'agitateurs réunis sous un drapeau de hasard au nombre de deux ou trois cents. L'incident de Catanzaro pourrait avoir quelque gravité, s'il ne restait pas isolé, si d'autres bandes se levaient et paraissaient dans les provinces voisines ou même ailleurs. Sans être un danger sérieux, ces éruptions multiples et combinées ne laisseraient pas d'être le signe d'un plan général et prémédité. Il resterait à savoir si cette prise d'armes de la *république universelle* n'a coïncidé que par hasard avec la crise qu'on supposait devoir éclater en France, et si elle n'est pas l'œuvre des éternels conspirateurs qui menacent toujours l'Italie. Que les fils de Garibaldi aient été pour quelque chose dans l'apparition de la bande de Catanzaro, c'est ce qu'on saura bientôt. Malheureusement il n'est guère permis de douter que toutes ces agitations qui courent à la surface de l'Italie depuis quelque temps ne soient excitées, entretenues par le grand et invariable agitateur Mazzini. On a vu récemment encore cette lettre étrange où Mazzini se posait en grand-prêtre révolutionnaire. Par exemple, il ne jugeait pas ses contemporains, ses compatriotes, avec trop d'indulgence; n'importe, il entendait bien s'en servir jusqu'au bout, et ses tristesses d'apôtre méconnu étaient sans découragement. C'est certainement le type le plus complet des conspirateurs passés et futurs. Rien ne peut le désarmer; il conspirera jusqu'au bout, il refusera de plier devant ce qu'il n'a pas fait. Ainsi voilà une nation qui depuis dix ans est arrivée à s'émanciper complétement; des Alpes à l'Adriatique, du lac de Côme au golfe d'Otrante, les Italiens sont indépendans et libres, formant un seul peuple. Ce que tout le monde eût considéré comme un rêve il y a quelques années est une réalité. Que faut-il de plus? Ce n'est pas assez, il faut que tout cède devant l'orgueil implacable et solitaire d'un homme. Voilà ce qu'on appelle une politique libérale et éclairée!

CH. DE MAZADE.

REVUE MUSICALE.

L'Opéra-Comique cherche sa voie, ou plutôt il essaie et tâtonne en attendant d'engager sa partie, car pour ce théâtre la voie est dès longtemps trouvée, il ne s'agit que de savoir s'y maintenir, chose d'ailleurs moins facile qu'on ne croit, vu que, si le genre ne manque pas, ce sont les auteurs et les chanteurs qui aujourd'hui manquent au genre. Ce serait bien singulièrement apprécier la situation que de vouloir introduire ce qu'on est convenu de notre temps d'appeler de grandes réformes dans un théâtre où, quand le mauvais sort cherche à faire des siennes, une reprise bien organisée du *Pré aux Clercs*, de *Zampa* ou de *Fra Diavolo* a suffi et suffira toujours à le conjurer. Les théories tapageuses n'ont ici rien à voir, l'Opéra-Comique est un coin de terre privilégié où, grâce à Dieu, n'a point cours ce progrès dont partout on nous assomme; sa route, à lui, c'est la routine, qu'il ne l'oublie pas et laisse dire les mécontens, qui, en pareille matière, peuvent bien être un public, mais assurément ne sont pas le public. *Les Dragons de Villars, Mignon, Lara,* voilà pour le moment la vraie note : ni trop ni trop peu. Entre l'Académie impériale et les Bouffes-Parisiens, il y a certes assez d'espace pour se donner ses coudées franches; mais, s'il fallait absolument pencher d'un côté, mieux vaudrait encore que ce fût du côté de la rue Le Peletier. Gardons-nous surtout de l'opérette et de son affreuse contagion, tenons-nous à égale distance et de la *cascade* et du genre exclusivement ennuyeux : ni *Robinson Crusoé* ni *Déa*. Si nous étions directeur de l'Opéra-Comique, nous ne voudrions pas d'autre programme. Sans aller aussi loin que Pascal, qui, après avoir écouté tout au long un beau chef-d'œuvre de tragédie classique, se demandait : « Qu'est-ce que cela prouve ? » il nous est souvent arrivé, en voyant tel ouvrage que l'on représente, de nous dire : A quoi bon jouer de pareilles choses?

Prenons cet opéra de *Déa* pour exemple. Où est l'intérêt, la raison d'être d'un semblable spectacle? Comme action dramatique, cela touche à l'enfance de l'art; imaginez un conte moral de Marmontel ou de Mme de Graffigny dialogué et mis en poésie par le bonhomme Bouilly. Nous n'avions jusqu'ici que *Jaguarita* et *l'Africaine,* c'était donc le cas d'inventer une couleur nouvelle. Va donc pour les sauvages et les sauvagesses; encore la tribu des Alpanchas en guerre avec celle des Alcofribas! Une pauvre mère a perdu sa fille, traîtreusement enlevée par les Peaux-Rouges. *Le Tonnerre qui marche* a poussé l'oubli des bienséances jusqu'à venir sous les murs mêmes de Lima cueillir *la Fleur qui chante,* audace à tous les points de vue fort criminelle; mais où la gaîté commence, c'est quand on voit

cette pauvre mère représentée par la joyeuse Mme Ugalde, la Virginie du *Caïd* et le Roland des *Bavards*. Cet éclat de rire légèrement galvaudé, remontant sur le premier théâtre de ses succès pour y grimacer l'élégie en deuil, ne laissait pas d'avoir son côté pittoresque; personne autour de nous ne voulait le prendre au sérieux, on se disait : C'est une charge. Se figure-t-on en effet Mme Ulgalde en matrone gémissante, et berçant dans des voiles de crêpe un bébé fantastique? Ajoutons cependant que la situation, pour récréative qu'elle soit, a le tort de se reproduire trop souvent; on n'en a jamais fini avec cette complainte qui certes n'eût pas demandé mieux que de ressembler à la berceuse du *Pardon de Ploërmel*, et n'est au demeurant qu'une insignifiante psalmodie. Vous l'entendez au commencement et à la fin du premier acte, vous la retrouvez au second, car elle est la mélodie télégraphique au moyen de laquelle la pauvre mère et la pauvre fille correspondent à travers les pampas. Puissance ineffable des sons, mystérieuse et sympathique électricité de l'harmonie, quels services ne rendez-vous pas aux mortels en détresse! Une mère affligée exhale un douloureux motif du fond de sa litière, qui l'emporte vers la capitale du Pérou, et cet appel, recueilli par la brise, va réveiller au cœur de la jeune sauvage les plus doux souvenirs de son enfance! C'est ainsi, par le seul charme de la mélodie, que deux âmes séparées se retrouvent ou plutôt croient se retrouver, car, à vrai dire, *la Fleur qui chante* n'est point la fille de la bonne dame péruvienne : celle dont Mme Ugalde est la sainte mère mourut jadis égorgée par les Peaux-Rouges. Telle est la vérité sur cette catastrophe; seulement, pour donner une ombre d'espérance à Mme Ugalde, on a pointé le fameux motif de ralliement dans le gosier de la fille des pampas; dès que la matrone liménienne entame sa romance, *la Fleur qui chante* y répond aussitôt par le second couplet, et l'illusion durerait encore, si le fils de la bonne dame ne s'était avisé d'aimer Akansie. Pour épouser Juarès, il faut que *la Fleur qui chante* ne soit point sa sœur, circonstance prévue par les auteurs, qui du reste s'en expliquent devant le public au dénoûment, préférant briser le cœur de cette malheureuse femme plutôt que de laisser un frère et une sœur brûler l'un pour l'autre d'une flamme incestueuse.

De pareilles pièces ne s'analysent pas sérieusement; autant vaudrait se confondre en révérences devant les magots d'un paravent de la Chine. Même chose peut se dire de la musique. Qu'un auteur trouve bon de réunir ses amis pour leur faire entendre de semblables compositions, personne n'y saurait contredire; mais on ne nous persuadera jamais qu'un théâtre comme l'Opéra-Comique soit sans reproche lorsqu'il les admet ainsi de plein jeu. Quel est le mérite de cette partition? quelle raison lui vaut l'honneur d'être représentée de préférence à tant d'autres? D'idée mélodique, pas une ombre, et, comme style, cette habileté de main cent

fois plus fâcheuse que l'inexpérience, ce talent de facture qui ne doute de rien. Plongez gaîment la main dans le vieux sac aux ressources, agitez, remuez tous ces motifs qui depuis Nicolo Isouard jusqu'à M. Auber, jusqu'à M. Thomas, ont tant servi, et des parties de ce genre vous en gagnerez aussi souvent qu'il plaira aux directeurs de vous en laisser jouer. Sur ce point, M. Jules Cohen n'a certes pas à se plaindre : avec lui, le tapis vert ne chôme guère : pas plus tôt les chandelles se sont éteintes d'un côté qu'on les rallume de l'autre; le Théâtre-Lyrique, l'Opéra-Comique et la Comédie-Française elle-même se disputent ses ouvrages, un de ces soirs nous le verrons à l'Opéra. Ce n'est pas que ses ouvrages réussissent, au contraire; Mlle Nilsson en personne n'a pu sauver de l'oubli *les Bleuets,* et qui se souvient de *José-Maria?* Mais qu'importe à un auteur de ne réussir jamais complétement, si, pour les résultats qu'il en retire, ses demi-chutes équivalent à des succès? Au théâtre, cela s'appelle avoir de la chance, et le mot est fort juste, car, sachons-le bien, une seule chose compte : être joué! Talent, succès, le reste peut n'être ensuite que matière à controverse; soyez tranquille, la critique, la discussion, se chargeront d'embrouiller tout. Si le public regimbe, on lui dira qu'il en est au théâtre comme dans la grammaire, où deux négations valent une affirmation, et le plus beau c'est que le public finira par le croire et s'étonner que cet auteur, dont les journaux ramènent périodiquement le nom sous ses yeux, ne soit pas encore de l'Institut.

Au lieu de donner les débuts de Mme Dalti comme circonstance et raison d'être à cette malencontreuse partition, pourquoi n'avoir pas tout simplement produit la nouvelle cantatrice dans un rôle du répertoire? Le public et la critique eussent au moins été mis tout de suite en pleine connaissance de cause, tandis qu'avec ces rôles taillés, ajustés et rembourrés sur patron, on ne sait jamais que penser d'un sujet, quels sont en fin de compte ses avantages et ses défauts. D'ailleurs admettons que musicalement cette fois la mesure eût été bien prise, comment ne pas reconnaître en même temps tout ce que ce costume de sauvagesse avait de disgracieux pour la femme? Ces cheveux en broussaille, ce ventre qui pousse en avant, ces pieds épâtés sur des bateaux de liége, ces haillons, ces verroteries, tout cela est horrible, et l'élégant costume de Liménienne au second acte s'est trouvé là fort à propos pour effacer une impression dont la moins coquette aurait souffert. Mme Dalti sait chanter, mais sa voix manque absolument de charme et de jeunesse. Pour l'agilité, c'est une Cabel; malheureusement nous en avons eu trop de ces gammes chromatiques et de ces feux d'artifice, tout cela est passé, démodé. L'influence de Mme Dalti ne prolongera pas de beaucoup, je le crains, l'existence de l'ouvrage qui s'est mis là sous son invocation, et d'autre part *Déa* n'aura pas été pour elle une rare aubaine. Chanter de mauvaise musique est un triste droit qui n'appartient qu'aux grandes

cantatrices; le simple talent s'userait en pure perte à cet exercice, et Mme Dalti ne serait pas de force à soutenir la gageure; mieux vaut donc, pour la juger définitivement, attendre de la voir reparaître dans un rôle du répertoire, la Zerline de *Fra Diavolo* par exemple, ce bijou d'Auber délicieusement remonté, et qui pour le moment brille à la montre. Toujours peut-on dire que M. Capoul y réalise l'idéal parfait d'un brigand d'opéra-comique. Qu'en jouant, en chantant, il se manière, que le sigisbéisme en tout cela perce beaucoup, je l'accorde très volontiers; il n'en est pas moins vrai que ce prétendu ténorino sans conséquence n'a maintenant son égal sur aucune scène de Paris. Qu'on aille, par une de ces bonnes soirées de *Fra Diavolo*, entendre M. Capoul dans le grand trio du premier acte, dans la barcarolle du second et l'adagio de l'air du troisième, et qu'on nous dise après si c'est M. Colin qui saura jamais rien de cet art de poser le son, de phraser et de lier ensemble la voix de poitrine et la voix de tête.

La troupe de l'Opéra-Comique, où quelques brèches se sont faites, a besoin d'être surveillée, réparée. M. Sainte-Foy n'est pas remplacé, Mlle Tual, épaissie, essoufflée, ne peut plus rendre aucun service; on fera bien de l'ôter au plus vite de *la Dame blanche*, où c'est une pitié de la voir et de l'entendre dans ce joli rôle de Jenny, tout palpitant encore des plus aimables souvenirs. C'est donc du côté des femmes qu'il s'agit de se pourvoir : une Carvalho viendrait en ce moment fort à point pour aider à ces rééditions d'ouvrages du passé qui sont et seront toujours, aux heures difficiles, une source inépuisable de recettes. A défaut de Mme Carvalho, retenue à l'Opéra, pourquoi ne s'adresserait-on pas à Mlle Battu, talent éprouvé, comédienne intelligente et cantatrice d'une distinction rare, qui d'emblée exercerait sur le public une autorité que de longtemps à coup sûr n'aura point Mlle Priola et que Mme Zina Dalti n'aura jamais? La tête de troupe ainsi dûment formée, les ouvrages ne manqueront pas : j'en compte à l'horizon, et des meilleurs. Verdi travaille, et la sympathie toute particulière qui l'attache au nouveau directeur, se reportant sur le théâtre, nous vaudra peut-être un autre *Rigoletto*. En attendant, voici *l'Ombre* de M. de Flotow qui se dégage des brumes du crépuscule et se rapproche; ombre errante s'il en fut que cette partition, toujours en rupture de ban, voyageant sans fin de l'Opéra-Comique au Théâtre-Lyrique, et qui cette fois, il faut le croire, va mettre un terme à son odyssée. On a déjà beaucoup trop parlé de l'ouvrage de M. de Flotow, et il est grand temps que la lumière se fasse. J'en dirai autant du *Paul et Virginie* de M. Victor Massé; c'est toujours un gros dommage pour une œuvre d'art de ne pas être produite à l'heure même de sa venue au monde. Je comprends qu'un auteur accepte avec résignation un tel dommage quand il y est forcé, ce qui n'arrive, hélas! que trop souvent; mais se l'imposer de gaîté de cœur me semble une im-

prudence; d'ailleurs il ne convient qu'aux Meyerbeer, et encore! de rêver ces distributions impossibles qui marient le Grand-Turc avec la république de Venise. On a M. Capoul pour jouer Paul, on veut avoir Mme Patti pour Virginie, joli spectacle, en vérité, dont un directeur de théâtre quelque peu sérieux contestera la vraisemblance, mais qu'un musicien fantaisiste peut se donner librement dans son fauteuil à l'heure des songes! Nous regretterions de voir un homme du talent de M. Victor Massé se laisser aller à de pareilles chimères, surtout dans un moment où le soin de sa réputation lui commande de ne pas rester davantage en dehors de la lutte. Quand on a cette rare chance de tenir sous sa main M. Capoul, on serait mal venu de ne pas vouloir se contenter de Mlle Priola. D'ailleurs, à remettre ainsi du jour au lendemain, les choses passent, le goût change; un sujet, par le temps qui court, a bientôt fait de tourner à la caricature. Rien n'empêcherait en effet les brillans esprits auxquels l'art dramatique et musical doit tant de funambulesques épopées de renouer une fois de plus leur précieuse collaboration et d'égayer à son tour le vénérable Bernardin de ce charivari dont ils ont si ingénieusement poursuivi les dieux d'Homère. Que dirait l'auteur des *Noces de Jeannette,* des *Saisons* et de *la Reine Topaze,* si, pendant qu'il s'attarde aux bagatelles de sa mise en scène, il venait à lui naître aux Folies-Dramatiques, aux Variétés ou aux Bouffes-Parisiens un *Petit Paul et Virginie,* pour continuer et compléter la dynastie de *la Belle Hélène,* d'*Orphée aux enfers,* du *Petit Faust* et de *Chilpéric?*

Mlle Nilsson, en quittant Paris, a très généreusement abandonné à la caisse des secours des artistes dramatiques le produit de sa représentation à bénéfice. La recette s'étant élevée à 20,000 fr., c'est une simple offrande de 11,000 francs que, tous frais déduits, la diva suédoise aura tirée de sa chatulle particulière. Que maintenant les bonnes âmes interprètent un pareil acte à leur manière, qu'elles y voient un trait de plus d'habileté, cela va sans dire; pour nous qui n'y mettons point tant de malice, et qui appelons les choses par leur nom, un bienfait est un bienfait; nous souhaitons que l'exemple fasse des petits, et que la race se perpétue de ces intrigantes dont les manœuvres se traduisent par des charités de 11,000 francs. C'était du reste une soirée presque théologale que cette représentation, laquelle, si de tels bruits avaient besoin d'être démentis, répondrait victorieusement à ces accusations d'avarice et d'ingratitude que l'envie se plaisait à propager sur le compte de Mlle Nilsson. En même temps que la sympathique bénéficiaire renonçait à tout profit, elle suscitait, activait, dirigeait les répétitions d'un oratorio de *Sainte Cécile,* voulant, avec le zèle et l'autorité qu'on lui connaît, que cette circonstance servît au moins à mettre en évidence à Paris l'œuvre d'un compositeur très haut placé dans son estime. Si l'événement n'a pas rempli toute son espérance, il n'en faut accuser personne, ni les solistes, ni les chœurs, ni l'orchestre, pas même

le public, qui distrait, ému d'avance, n'apportait à cette représentation d'adieux aucune des dispositions nécessaires pour goûter une œuvre de style dont la place serait au Conservatoire. Il eût donc mieux convenu de ne point tant se hâter de juger en dernier ressort. Sobrement pensée, exécutée, pleine de qualités, qui n'ont d'autre défaut que celui de ne pas sauter aux yeux, d'un dessin toujours correct et pur, la partition de M. Bénédict, comme ces fresques de Flandrin, ne saurait être appréciée sans un certain recueillement qu'on ne trouve guère au milieu du brouhaha d'une salle de spectacle. En ce sens, Mlle Nilsson, par son zèle un peu aventureux, aura plutôt nui à la cause qu'elle avait pris à cœur de servir; mais, je le répète, l'insuccès ici ne prouve rien : après comme avant, *la Légende de Sainte Cécile* reste une composition des plus remarquables. L'auteur est un de ces honnêtes émigrans de la vieille et classique Allemagne qui de tout temps sont venus chercher fortune en Angleterre, où, pour un musicien, avoir la tête assez carrée pour coiffer la perruque de Haendel équivaudra toujours à ce qu'était pour un paladin du moyen âge la faculté d'endosser l'armure de Roland. On peut dire de M. Bénédict qu'il possède la tradition, chose en tout lieu fort considérable, mais dont le prix sur le sol britannique ne se calcule pas. Sa science, l'auteur de *Sainte Cécile* la tient de la bouche même des Hummel, des Weber, et s'il peint dans la demi-teinte, du moins a-t-on affaire à quelqu'un qui connaît son métier. Il y a là un chœur d'anges d'une inspiration tout adorable; comme sentiment, poésie et délicatesse de touche, c'est exquis. J'insisterais également sur l'air final que chante la sainte en exhalant son âme vers le ciel, si ce n'était aller contre la pensée même de l'artiste de procéder par citations au sujet d'une œuvre dont les morceaux ne sauraient se détacher, et qui veut être surtout envisagée, étudiée dans son ensemble, d'un ton décidément très distingué, bien qu'un peu gris.

C'était du reste, cette semaine-là, comme une poétique octave de sainte Cécile; il semble que de tous côtés on se fût donné le mot pour célébrer les vertus et la gloire de la vierge martyre. Le surlendemain du jour où l'Opéra venait d'exécuter l'oratorio de M. Bénédict, la même légende renaissait sous forme de tragédie à l'hôtel des travaux publics, dans une fête de bienfaisance, et Mlle Favart procurait aux vers de M. Anatole de Ségur des applaudissemens que Christine Nilsson n'avait pu réussir à soulever en faveur des harmonies de son maître adoptif. Involontairement, pendant cette double audition musicale et littéraire, nous songions au *Polyeucte* que prépare en ce moment M. Gounod, et nous nous disions : Combien serait utile à notre musicien l'étude comparée de ces deux ouvrages, si différens d'ailleurs de pensée et de style, et n'ayant de commun que le sujet! Le vrai génie ne se lasse pas de méditer sur ce que les autres ont fait avant lui du motif qu'il traite. M. Gounod a trop de clartés dans l'esprit pour ne pas savoir déjà tout

ce que contient de précieux la partition de M. Bénédict, fût-ce à seul titre de renseignemens sur une matière donnée; mais il nous restait à diriger son attention vers la tragédie sacrée de M. de Ségur, où le mysticisme musical de l'auteur de *Faust* et de *Roméo et Juliette* ne peut qu'aller puiser avec profit.

Revenons à cette soirée de Mlle Nilsson, et mettons franchement que l'oratorio, avec son personnel de chanteurs en habit noir et de cantatrices en toilette de bal, ne devait pas être convié à pareille fête. On n'imagine pas quel froid jette dans une salle le spectacle de tout ce monde assis et tenant en main des cahiers de musique. M. Faure surtout se distinguait par sa mine d'enterrement, et, quand il s'est levé pour arrondir sa paraphrase, il y a mis une telle condescendance qu'on aurait presque été tenté de s'écrier : Comment donc! est-ce bien possible, monseigneur, que vous daigniez ainsi chanter vous-même? L'intérêt de la représentation se concentrait cette fois tout entier sur la maîtresse de la maison, prenant congé de ses amis, de son public. On voulait la voir en une même soirée dans chacun de ces encadremens poétiques, où sa physionomie étrange et pittoresque s'est tour à tour ineffaçablement dessinée; on voulait surtout l'entendre dans le trio des masques de *Don Juan*, et, disons-le, grâce à elle, ce ravissant morceau a produit un effet encore sans exemple à l'Opéra. Nos souvenirs sur ce point ne remontent pas au-delà de la Frezzolini; nous ignorons donc ce qu'était la Sontag, appelée en son temps la dona Anna par excellence, et peinte dans ce rôle de prédilection par Paul Delaroche, qui se connaissait en musique : aussi nous eût-il été précieux de recueillir à ce propos l'opinion d'un homme ayant toute qualité pour prononcer sur la comparaison, de M. Vitet par exemple, qui, à une époque où toutes les grandes places du siècle étaient à prendre, fut au sérieux le maître de l'esthétique musicale française, comme Stendhal en fut le maître fantaisiste. Mlle Nilsson a pour interpréter cette page idéale des secrets vraiment féeriques; sa voix monte et s'y déploie légère, flexible, impondérable, on dirait qu'elle a des ailes pour évoluer dans l'azur de cette mélodie; ces quelques mesures passent comme un rêve, on s'y oublie, on se rappelle ce chant d'oiseau où la légende fait tenir un siècle, alors qu'il semble n'avoir duré que trois minutes. Ceux qui demandent en quoi consiste l'art de Mlle Nilsson n'ont qu'à l'entendre dans ce trio de *Don Juan*. Il se peut que le beau ait des règles, le charme ne se raisonne pas. Qu'est-ce qui fait le prix de tel objet que les amateurs vont se disputer à coups de surenchères forcenées? La rareté. Voilà deux tasses sorties de la même fabrique, pétries dans la même pâte, l'une vaut quinze cents francs, l'autre à peine deux écus.

La voix de Mlle Nilsson est un objet rare entre tous, une curiosité dont pas un théâtre n'est assez riche pour se donner le luxe à lui seul. Londres nous l'a prise; après l'Angleterre, ce sera le tour de l'Améri-

que, et qui sait si l'Opéra la reverra jamais? « Vous ne m'avez pas ménagé les sévérités, nous disait-elle en souriant, vous me trouvez mauvaise dans Alice; c'est égal, vous me regretterez. » Mlle Nilsson prévoyait-elle que Mme Marie Sass prendrait si tôt sa place, et son œil, toujours grand ouvert, perçait-il déjà les secrets desseins de la politique administrative? « Pourquoi, mon Dieu, parmi tant de pères, m'avoir justement donné celui-là? » s'écrie le don Carlos de Schiller; pourquoi, parmi tant de rôles qui s'offraient pour la rentrée de Mme Marie Sass, avoir été choisir celui d'Alice, le plus ingrat de tous, un rôle où de tout temps la sveltesse, l'agilité, la grâce et la coquetterie féminines furent de tradition, et que la cantatrice avait résolûment abandonné depuis ses débuts, tant elle s'y trouvait déplacée et mal à son aise? Nous aurions mainte observation à faire à Mme Marie Sass sur l'état dans lequel sa voix nous revient d'Italie; mais rien ne nous dit que les défauts qui nous ont frappé se reproduiront lorsqu'elle se montrera dans Sélika ou Valentine. Il serait vraiment par trop cruel de vouloir rendre une artiste responsable des maladresses qui lui sont imposées d'autorité par son directeur. Le principal attrait de cette prétendue reprise de l'ouvrage de Meyerbeer fut d'abord, on le sait, M. Colin, et force nous est aujourd'hui d'en revenir à M. Villaret. Il convient qu'au théâtre toutes choses soient assorties, et s'il importe que les voix des chanteurs s'harmonisent entre elles, c'est également une nécessité que leurs natures physiques n'affectent pas de grotesques disproportions. Or, à côté d'une aussi vigoureuse Alice, M. Colin devenait un Robert impossible; de ce chevalier normand si mince, si fluet sous son armure, la robuste Marie Sass n'eût fait qu'une bouchée, et comme il fallait absolument que la *gentille Alice* trouvât un embonpoint à qui parler, on a dû s'empresser d'aller querir l'ancien Robert, qui, par bonheur, n'avait point encore eu le temps de maigrir dans son exil. C'est ainsi que nos plus profondes combinaisons aboutissent trop souvent à nous démontrer qu'en somme, en nous agitant énormément, nous n'avons rien fait du tout. Après force digressions, expérimentations et caracolades, petit à petit on revient à son lancer, comme on dit en termes de vénerie. C'était en vérité bien la peine de tant parler d'une distribution nouvelle à propos de cette reprise de *Robert le Diable,* pour se retrouver, au bout de quelques représentations, nez à nez avec la vieille affiche d'il y a dix ans : M. Villaret jouera Robert, M. Belval jouera Bertram, et Mme Marie Sass — Alice, ce qui produit des représentations détestables qui se liquident par des recettes de 11,500 francs, argument victorieux et non moins irrésistible que celui des gros bataillons!

Les répétitions du *Freischütz* tirent à leur fin. Encore une reprise dont nous ne nous plaindrons point, surtout si elle est conforme au texte du maître et telle que l'esprit de notre temps la réclame. Pour la question des décors et des costumes, nous savons d'avance qu'elle n'aura pas été

négligée. Le *Freischütz* est un de ces ouvrages qu'un directeur quelque peu artiste se fait une fête d'avoir à remonter. Vivre des mois entiers en rapport avec l'inspiration d'un Weber, commenter par la mise en scène une musique aussi profondément pittoresque, n'est-ce point là un plaisir des plus délicats? J'imagine qu'on doit finir par croire que *c'est arrivé,* et que le vrai monde en ce monde est celui que la rampe éclaire. J'ai rencontré jadis à Vienne un brave homme dont Hoffmann aurait fait le héros d'un de ses contes. Après avoir été pendant trente ans directeur de divers théâtres en Allemagne, il s'occupait à cette époque à rédiger ses souvenirs, publiés depuis en deux magnifiques volumes avec gravures en taille-douce. Assez d'autres ont parlé ou parleront de Gluck, de Mozart, de Weber, de Spontini, d'Auber même, au point de vue musical et dramatique; ce qui l'intéressait, lui, uniquement, c'était le programme décoratif, la notation exacte et didactique de la mise en scène des pièces qu'il avait montées, et sa pensée sur *Alceste* mérite d'être connue. « Le rideau se lève, dit-il, la trompette retentit, un héraut s'avance; nous sommes à Delphes. Alceste paraît, les prêtres d'Apollon s'approchent en longues robes flottantes, ils marchent d'un pas solennel, deux par deux, en mesure, entrent par la gauche, sortent par la droite, après avoir fait une demi-conversion sur le devant de la scène! » La seule place qui eût convenu à l'auteur de ce curieux ouvrage eût été, s'il fallait l'en croire, à l'Opéra de Paris, car jamais son génie n'eut d'égal pour disposer des groupes et faire mouvoir des masses. « Où sont-ils, lisons-nous dans sa préface, ceux qui ont comme moi médité sur le second acte d'*Orphée,* ceux qui seraient capables de diriger le chœur des furies et de régler la pantomime de ce terrible *non,* admiration de tout un siècle, et qu'on prononce en portant la jambe gauche en avant, — ceux qui ont vécu avec Iphigénie sur les rivages de la Thrace? Qu'on me montre l'homme ayant réfléchi sur toutes ces hautes questions et passé quarante ans à se rendre compte scène par scène du geste, de l'intonation, des costumes, ainsi que des moindres effets de la perspective. »

L'homme qui certainement a le mieux médité sur ces sujets, c'est Gluck lui-même, et je renvoie le lecteur curieux de s'en convaincre au recueil de lettres éditées nouvellement d'après l'Allemand M. L. Nohl par M. Guy de Charnacé (1). La plupart de ces lettres ont été écrites en français, quelques-unes seulement sont traduites. Gluck connaissait à fond la prosodie de notre langue, qu'il maniait à son propre usage avec un accent dont la rudesse n'aidait point médiocrement à l'autorité de son discours. Il faut le voir tomber à bras raccourcis sur La Harpe et rouler dans la poussière l'infâme cuistre qui s'est permis

(1) *Lettres de Gluck et de Weber,* publiées par M. L. Nohl, professeur à l'université de Munich, traduites par Guy de Charnacé. Paris, Henri Plon.

de maltraiter *Armide*. Il ne peut admettre « qu'un poète, un homme de lettres juge despotiquement en musique, qu'on discute sur l'art de la guerre en présence d'Annibal, » et ne s'aperçoit pas que le despote c'est lui, le grand homme, aveuglé par l'orgueil de son génie au point de ne vouloir souffrir ni contradicteur ni rival. Lorsque La Harpe écrit ces lignes : « Le rôle d'Armide est presque d'un bout à l'autre une criaillerie monotone et fatigante; le musicien en a fait une Médée et a oublié qu'Armide est une enchanteresse et non pas une sorcière, » je trouve sa critique au moins peu sensée, mais j'avoue en revanche ne pas me sentir porté d'une bien chaude sympathie vers ce musicien qui se compare à Annibal, et nous dit le plus naïvement du monde à propos de Piccini : « Je lui ai frayé le chemin, il n'a qu'à me suivre, » ajoutant sur un ton de rogue persifflage : « Je ne vous parle pas de ses protecteurs. Je suis sûr qu'un certain politique de ma connaissance donnera à dîner et à souper aux trois quarts de Paris pour lui faire des prosélytes, et que Marmontel, qui sait si bien faire des contes, contera à tout le royaume le mérite excessif du sieur Piccini! » Quant aux protections, Gluck aurait pu se dispenser de toucher à ce point délicat, vu qu'on était à deux de jeu, car si l'auteur de *Didon* avait pour lui Mme du Barry et la cabale de Luciennes, c'était sous les auspices de la reine de France que l'auteur d'*Alceste* et d'*Armide* faisait son double métier d'homme de génie et d'agitateur. Gluck avait le sentiment intime du mérite et de la dignité de ses ouvrages; mais cette conviction formait en somme toute son esthétique : en dehors de lui, ce grand esprit n'admire rien, pardon, il admire... *le Devin du Village!* Parlez-moi de ces hommes intraitables, de ces héros carrés par la base, pour savoir plier leur échine devant toutes les puissances! Rousseau exerce une influence considérable sur l'opinion, c'est un critique qu'il ne faut point avoir contre soi; à celui-là, on n'aura garde de reprocher d'être un homme de lettres, un poète, un philosophe, à Dieu ne plaise! on le traite en confrère, en maître! On l'appelle « le fameux Rousseau de Genève, » on célèbre la sublimité de ses connaissances, et, tandis qu'on affecte un suprême dédain pour les œuvres d'un Piccini, on se prend de bel enthousiasme pour la dernière des rapsodies. « J'ai vu avec satisfaction que l'accent de la nature est la langue universelle. M. Rousseau l'a employé avec le plus grand succès dans le genre simple; son *Devin du Village* est un modèle qu'aucun auteur n'a encore imité. » On dénie aux philosophes le droit de discourir sur la musique; mais, quand ils se nomment Rousseau et que leur plume vous tient en respect, on se plaît à reconnaître qu'ils en savent composer de sublime.

Nous avons raconté dans notre étude sur Gluck (1) la part d'influence que prit Marie-Antoinette au mouvement réformateur de son illustre

(1) Voyez, dans la *Revue* du 1er novembre 1866, *le chevalier Gluck*.

compatriote. On trouvera dans la correspondance publiée par M. de Charnacé les marques les moins équivoques de cette intelligente et courageuse sympathie. « Enfin, écrit la reine à sa sœur Marie-Christine, voilà un grand triomphe; nous avons eu le 19 (avril 1774) la première représentation de l'*Iphigénie* de Gluck; j'en ai été transportée. On ne peut plus parler d'autre chose; il règne dans toutes les têtes une fermentation aussi extraordinaire sur cet événement que vous le puissiez imaginer, c'est incroyable; on se divise, on s'attaque comme s'il s'agissait d'une affaire de religion. A la cour, quoique je me sois prononcée publiquement en faveur de cette œuvre de génie, il y a des partis et des discussions d'une vivacité singulière. Il paraît que c'est bien pire encore à la ville. J'avais voulu voir M. Gluck avant l'épreuve de la représentation, et il m'avait développé lui-même le plan de ses idées pour fixer, comme il l'appelle, le vrai caractère de la musique théâtrale et le faire rentrer dans le naturel; si j'en juge par l'effet que j'ai éprouvé, il a réussi au-delà de ses désirs. M. le dauphin était sorti de son calme, et il a trouvé partout à applaudir. Comme je m'y attendais, à la représentation, s'il y a eu des morceaux qui ont transporté, on avait l'air en général d'hésiter. On a besoin de se faire à ce nouveau système, après avoir eu tant l'habitude du contraire; aujourd'hui tout le monde veut entendre la pièce, ce qui est un bon signe, et Gluck se montre très satisfait. Je suis sûre que vous serez heureuse comme moi de cet événement. » A cette lettre de Marie-Antoinette, on peut en joindre une autre non moins caractéristique de la princesse de Lamballe : « Gluck composa son *Armide* pour faire une allusion flatteuse à la beauté de Marie-Antoinette. Je n'ai jamais vu sa majesté manifester plus d'intérêt à quoi que ce fût qu'à la réussite de cette pièce. On peut dire qu'elle était l'esclave d'Armide. Elle avait l'extrême complaisance d'écouter toutes les pièces de Gluck avant que celui-ci les mît en répétition au théâtre. Gluck disait lui-même qu'il avait toujours amélioré sa musique d'après l'effet qu'elle avait produit sur la reine. » Où sont aujourd'hui les souveraines jalouses d'exercer sur le génie une si gracieuse influence? Où sont les dames du palais capables de ne point préférer *Orphée aux enfers* au véritable *Orphée?* Il fallait entendre vers sa fin Meyerbeer s'exprimer sur ce sujet avec l'ironie et l'amertume des froissemens ressentis! *Experto crede Roberto.* Cette reine, au demeurant si frivole, était une musicienne exquise : « Gluck me compose des airs que je joue sur mon clavecin! » Sans aucun doute, on avait tort de gaspiller le temps, de compromettre sa renommée en mille absurdes amusettes; mais on savait au besoin se déclarer ouvertement pour les choses de l'intelligence, on faisait campagne pour *Iphigénie*, et somme toute, en dépit des chiffons, des charades et des jeux innocens, c'était encore la cour de France.

F. DE LAGENEVAIS.

REVUE LITTÉRAIRE.

Fleurs du midi, mes Primevères. — Les Renaissances, par M. Armand Silvestre. — *Les Nuits persanes*, par M. Armand Renaud.

Il faudrait avoir à un degré presque maladif l'amour des classifications pour vouloir grouper sous le drapeau d'une ou de plusieurs écoles les volumes de poésie dont nous allons parler. Un seul est un regain du romantisme, ou plutôt c'est presque une réédition de pièces publiées pour la première fois, il y a près de quarante ans, sous un autre titre. Qu'il nous en est revenu de ces fleurs, jadis printanières, aujourd'hui sans parfum et sans coloris! Que d'or réputé pur en un autre temps n'est plus pour nous qu'un plomb vil! Il n'est pas difficile de s'expliquer ces déchéances littéraires. A l'époque où le mouvement romantique était au plein de sa vogue et de son éclat, tout ce qui gravitait dans l'orbite des grands noms, tout ce qui poussait en quelque sorte sous le couvert des belles œuvres en possession de captiver la curiosité en reçut un reflet de lumière et de succès. Où les chefs passèrent, le bataillon sacré eut aisément voie frayée. L'intérêt ne suivit pas seulement le mérite et le talent, il suivit aussi le drapeau. De tout temps, en littérature comme en politique, on s'est rallié dans notre pays aux panaches connus qui ondoient parmi la mêlée. Aujourd'hui l'ancien champ de bataille est rentré dans le silence et la solitude, la gloire des généraux reste entière; mais le menu peuple des combattans demeure ignoré, et, si l'un deux, se redressant du sépulcre obscur, vient réclamer sa part de renom, la postérité, prise de scrupules, demande à voir les titres et à les peser. Elle sait trop comment les simples soldats du premier ban romantique et les poètes plus modernes qu'on peut appeler les *épigones* du romantisme ont dévié des voies de la saine et vraie poésie. Elle en a tant vu de ces floraisons soi-disant juvéniles, où la verve, qui devrait jaillir de l'idée ou du sentiment, est remplacée par le cliquetis plus ou moins sonore qui naît du mot ou du tour! Qui reconnaîtrait en effet notre langue française, si concrète, si logique d'allures et partant si claire, dans cet abus du terme abstrait, de l'inversion, de l'ellipse, et jusque dans ces suppressions arbitraires d'articles? Qui donnera le nom de lyrisme et d'inspiration à ces métaphores et à ces images qui, loin d'agrandir l'idée, la rapetissent et en somme la dépoétisent? Ces excès ont malheureusement été recueillis comme un legs charmant et précieux par toute une génération de poètes postérieurs, et voilà pourquoi il est utile d'en faire ressortir aujourd'hui encore l'insanité littéraire. Plus d'un écrivain de la jeune phalange s'attarde volontiers à comparer les couleurs empourprées du soleil couchant à des « tentures moirées »

que Dieu « baisserait du firmament pour ses grandes soirées; » plus d'un adopte et pratique le procédé qui assimile par exemple la lune à une « belle de nuit du ciel » ouvrant « sa fleur, » ou les vastes horizons aux « bords d'un grand vase. » — « Ne doit-il pas toujours y avoir une idée dans un mot? dit un écolier dans le drame de Faust. — Oui, si cela se peut, répond Méphistophélès; cependant il ne faut pas trop s'en tourmenter, car là où les idées manquent, les mots viennent à propos pour y suppléer. » Voilà une maxime diabolique, — l'épithète est ici de mise, — qui a conquis bien des adeptes parmi nos jeunes poètes, sans compter, cela va sans dire, nos prosateurs.

Ces réflexions s'accommodent en partie comme une préface naturelle aux *Renaissances* de M. Armand Silvestre. La langue, il est juste de le reconnaître, est chez lui meilleure que chez beaucoup d'autres; mais tâchons, car c'est la chose essentielle, de saisir l'idée. L'inspiration est ici tout individuelle; c'est le caractère le plus saillant de la poésie comme du roman contemporain. Chacun se donne carrière à son aise, chacun, à ses risques et périls, se taille un chemin vers les régions qui lui semblent inexplorées : c'est dire qu'entre la plupart des nouveaux poètes il n'y a d'autre lien commun que le même désir de rajeunissement et le même effort pour innover. Et d'abord, que signifie le titre choisi par M. Silvestre? Les *Renaissances,* c'est, pour emprunter au poète lui-même sa définition, — qui rappelle fort, à vrai dire, les définitions comiques de Molière, — la *vie des morts,* la vie de tout ce qui n'est pas animé ou de ce qui, l'ayant été, a cessé de l'être; c'est comme un appel de résurrection jeté à tous les élémens du monde physique et du monde moral, qui, à une heure donnée, nous paraissent rentrer dans le néant. Le panthéisme brumeux de l'auteur est formulé, comme un défi à notre entendement, dans ces quatre vers de la pièce d'introduction :

> L'esprit n'habite pas sous les confusions
> D'atomes entraînés dans les métamorphoses :
> — C'est la forme, oscillant sous des vibrations,
> Qui nous montre la vie au plus secret des choses.

Il n'est pas défendu d'essayer d'éclaircir, d'après la lecture du livre, l'idée de M. Silvestre. Tant que l'être n'a pas revêtu la forme, reçu le contour, pour parler la langue du poète, il ne se manifeste pas : il faut que l'âme vienne se loger dans la forme, s'emprisonner au creuset palpable et visible, et cette âme, une fois dégagée des liens de la matière, emporte avec elle le « secret de la forme » et garde pour la pensée

> Un souvenir flottant des corps évanouis,
> Comme une empreinte vague et par l'âge effacée.

Prenons les arbres : les arbres recèlent en eux les débris de l'humanité morte, en eux se fige l'esprit, qu'on retrouve matérialisé en quelque

sorte dans l'immobilité symbolique des choses. Et les broussailles? Les broussailles, c'est l'âme des aïeux « debout dans leur vieillesse héroïque et superbe. » La source claire et pleurante, c'est la vie à son aurore, c'est l'émerveillement d'un jeune esprit qui, comme l'Ève de Milton dans ce paradis si tôt perdu, s'éveille curieux au monde qui s'empare de tous ses sens. Dans les astres, dans la mer, se retrouve également la vie des morts. Je n'ai pu comprendre, par exemple, ce qu'est la *neige,* ni ce que disent les *voix,* « chant nocturne des morts, » ni comment la dernière haleine de l'âme des morts s'exhale dans les *parfums.*

Quittant le monde matériel, le poète pénètre ensuite dans celui de la pensée et du sentiment. Le *doute* n'est pas permis, nous dit ici la muse de M. Silvestre; il y a une force, une faculté d'aimer qui survit après la mort. C'est tout simplement, sous un de ses aspects, la théorie de l'immortalité, qui, par malheur, ne gagne pas en clarté à être ainsi exprimée dans la langue des dieux. Les idées philosophiques de M. Silvestre ne parviennent pas à se dégager sous sa plume; elles s'enfoncent, en s'y perdant, dans les obscurités d'un mysticisme bizarre où le lecteur ne suit qu'à tâtons. La pièce qui célèbre *la double vie* nous présente un type achevé de poésie incohérente et de pêle-mêle métaphysique.

Avec les *nouveaux Sonnets païens,* la gamme change complétement. M. Silvestre entonne l'hymne du « superbe torse », du désir qui « brûle les reins » de l'amant, et des baisers qui sont des « morsures. » Nous voilà loin des visions vaporeuses et des aspirations idéales. Le bonheur ici, c'est d'être, comme une bête égorgée par le couteau du boucher, servi en pâture à la faim d'une impure beauté ou de devenir la proie des Ménades, d'être écrasé comme Orphée, « vendange épouvantable, » sous les pieds des vierges de Thrace « aux crinières d'archange. » — Nous parcourons ensuite une galerie de *Paysages métaphysiques :* dans *l'Aube,* nous retrouvons le sommeil rêveur des morts mêlé aux bruissemens du peuple des vivans, dans le soleil couchant un *supplicié* sur lequel la mer se ferme en éclaboussant la nue, tandis que la vague chante un *miserere,* et que la lune, pour continuer l'image jusqu'au bout, ressemble, en montant au ciel, à la « tête sans cheveux » du soleil décapité. Quant à la *nuit,* le poète y voit un immense tombeau dont Dieu comble la profondeur béante en y jetant les astres innombrables qui peuplent la voûte éthérée pendant les ténèbres.

Pour métaphysiques, à coup sûr ces paysages le sont, et rappellent le mot de Voltaire, qui, bien que décoché à l'adresse des philosophes ontologistes, n'en atteint pas moins à l'occasion les poètes en pleine poitrine : mais ne nous arrêtons pas à examiner par le menu tous les paysages de M. Silvestre. Là-bas s'entr'ouvre devant nous un autre sanctuaire de l'art, avec cette enseigne : *A travers l'âme.* Jetons-y un coup d'œil. *L'Héroïsme,* où le poète chante la gloire des soldats républicains, des héros de Sambre-et-Meuse, *le Passé, Virginis Amor,* où il revient plus modestement à la

note élégiaque du premier amour, *Deux petites filles, Enfantillage,* ne sont pas assurément des chefs-d'œuvre; mais la pensée de l'écrivain gagne enfin à se préciser sobrement un peu plus de relief et de couleur. Évidemment le talent de M. Silvestre est plus à l'aise dans les petits tableaux de genre et les mignonnes fantaisies que dans les pièces de haute allure ou les peintures d'inspiration psychologique. Sa muse n'est pas propre à débrouiller les vastes chaos d'idées, ni à faire planer des hauteurs bibliques l'esprit de Dieu sur les eaux. Le tort de M. Silvestre, à en juger par le recueil dont nous avons essayé de pénétrer le sens, est de prendre le pêle-mêle amphigourique, l'entassement des mots sonores et de vaste compréhension, pour la majesté grandiose du penseur en vers. Ce qui domine, par exemple, dans ses métaphores, c'est ce que l'on pourrait nommer la couleur sanguinolente : pour lui, le flambeau de Sirius est « sanglant, » le « sang » des vestales a des chaleurs qui dessèchent, les vents du ciel boivent, comme une coupe pleine, le « sang » des morts, le « sang » des cœurs s'incruste aux lèvres de la beauté; la mer, elle aussi, a son « sang » lumineux, comme les illusions tombées ont leur « sang » vermeil et doux. On nous permettra d'en passer.

L'esprit d'innovation poétique, qui s'égare visiblement avec M. Silvestre, nous a paru mieux inspiré chez M. Armand Renaud. M. Renaud commence par nous prévenir qu'il repousse toute école, toute théorie littéraire; il ne veut ni drapeau, ni joug, ni esthétique *a priori;* sa devise est « point d'art vrai sans la liberté. » Dans un recueil précédent intitulé *Pensées tristes,* M. Renaud s'était pris aux réalités sociales, aux problèmes de la vie moderne; il passe maintenant d'un bond à l'Orient, à l'Asie musulmane, à la Perse. Son livre des *Nuits persanes* est une épopée mystique inspirée par diverses productions orientales traduites chez nous dans ces derniers temps, entre autres *le Livre des rois, le Langage des oiseaux,* de Farîd-Uddîn-Attâr, les *quatrains* de Khéyam.

La première partie du volume, *Gul et Bulbul,* représente l'amour dans la nature sous l'enveloppement mystérieux et primitif de la création. Ici l'homme n'agit pas encore; il écoute le rossignol, amoureux de la rose insensible, et dont les modulations provoquent les moqueries des autres oiseaux. Bulbul, irrité, veut frapper Gul (la rose) d'un coup d'aile; mais, le moment venu, il n'en a pas le courage, il se contente de dérober à la fleur dormante un petit brin de feuille, puis s'envole avec son butin. Un soir, pensant de nouveau voir son amante endormie, il s'approche : c'était la lèvre fraîche et entre-close de Zouleika, une des femmes du harem. Triste et plaintif, Bulbul pour la rose dédaigne la houri elle-même et le paradis. Quand, sous les feux torrides de midi, Gul, oppressée, va périr, Bulbul vole vers un lac situé à plus d'une lieue de distance, et revient faire tomber sur la fleur une goutte de rosée qui la sauve; mais arrive plus tard la saison de la bise : le rossignol et la rose

meurent ensemble, l'un sans avoir pu se faire aimer, l'autre sans avoir daigné aimer.

Après ce prélude, nous entrons dans une série de chants portant le nom bizarre de *Gazals en N*. C'est, dans la poésie lyrique de l'Orient, une suite de distiques où la recherche du nombre et de la consonnance est poussée à l'extrême. M. Renaud essaie de nous en donner, non pas tout à fait l'équivalent, c'est chose impraticable dans notre langue, mais une imitation aussi rapprochée que possible. Ici, l'homme apparaît, indifférent encore, suivant le fil de ses rêves ondoyans et vagues; son âme n'a pas soulevé le « couvercle d'airain. » Puis dans les *Rhythmes* le rêve commence à devenir plus lucide, sans cependant céder la place à l'idée précise. L'âme entrevoit et désire la volupté; mais le dégoût vient, la volupté obtenue a gâté « le frêle parfum du rêve, » le réel a brisé le ressort de l'idéal, et l'homme envie tristement les pures amours des palmiers que le vent transporte sur ses ailes

De l'amant ignoré toujours
A l'amante toujours surprise.

Cette inspiration, toute d'emprunt, est assez heureuse. En puisant à la source de la poésie orientale, M. Renaud se ménageait une veine abondante et vraie dans son genre; le succès ne dépendait plus que du choix à faire entre ces élémens poétiques qui sans doute ne se prêtaient pas tous à la traduction. L'auteur a eu l'art difficile de les filtrer avec goût. Le triage une fois accompli, il importait de trouver la forme d'interprétation. Un poème compacte sur un même rhythme eût paru lourd et monotone; l'extrême diversité du sujet appelait tout naturellement une variété analogue dans le mode de versification. Continuons l'analyse de ces *Nuits persanes*. La seconde partie sort de l'idylle pour entrer dans le drame. Une jeune fille au fond d'un harem, c'est *la Solitaire*, sent son cœur battre pour un homme aux traits altiers, un tueur de gazelles, qui passa un jour devant sa litière. Les ardeurs mélancoliques de la recluse vont vers lui. En vain le marchand de perles offre à la vierge les splendeurs de son bazar, le marchand de roses son royaume purpurin, le poète ses chants qui répandent la gloire de ceux qu'ils célèbrent; la solitaire préférerait avoir la gorge broyée « sous l'étrier » du bien-aimé. Le trait, on le voit, est tout oriental. Enfin le tueur de gazelles aperçoit la recluse. Comment, dans quelles circonstances? M. Renaud ne le dit pas. Cette partie du poème manque de clarté, et laisse trop à deviner au lecteur. Toujours est-il que tous les deux, s'étant compris probablement du regard, s'enfuient dans la *Vallée de l'Union;* mais bientôt la jeune fille meurt, et le tueur de gazelles, pour s'étourdir, se lance au milieu des combats, de la guerre fatale et musulmane, au cri de : Dieu est grand! Il n'épargne personne, pas même

les saints derviches, auxquels il accorde volontiers le martyre, objet de leurs vœux.

Puis, quand il a renversé les empires, anéanti les Sodomes, n'ayant fui qu'un jour, un seul, devant des bataillons de sauterelles affamées, sur le dos desquelles se lisait ce quatrain mystérieux :

Notre ponte, peu féconde,
Est de quatre-vingt-dix-neuf;
En pondant chacune un œuf
De plus, nous aurions le monde!

après, dis-je, ces exploits, il est las de son sanglant métier, il s'en va laissant sa « fauve canaille s'entre-tuer. » Il s'aperçoit

Qu'il a broyé le monde en vain.
Mieux vaut, pour bâtir un rêve,
La moindre coupe avec du vin.

C'est bien la vie orientale que le poète déroule à nos yeux avec toutes ses phases, toutes ses ivresses, d'abord, on l'a vu, l'ivresse de l'amour innocent et pur, puis l'ivresse des combats, *les Fleurs de sang;* voici maintenant l'ivresse brutale de la taverne profonde et mal famée, *les Fleurs de vin.*

Toutefois, malgré la coupe et l'échanson, le tueur de gazelles a du mal a éteindre sa pensée; enfin il dompte le chagrin, il arrive à l'ivresse céleste.

J'ai dans ma tête une araignée
A tapisser embesognée,
Ayant longs bras et corps velu.

Cette araignée lui chante en tissant un vers mystique auquel il ne comprend rien et qui le ravit : c'est la période de l'ascétisme oriental. L'araignée, à force de tisser, de tisser sans cesse, a entre-croisé en lui les fils divins du firmament et de l'infini; le buveur voit Allah, « celui qui est, » face à face; il vit dans une mosquée idéale et mystérieuse, se nourrissant d'herbes et de roseaux, occupé d'ablutions, de jeûnes et de génuflexions, célébrant religieusement la « nuit sainte » et l'anniversaire du jour où le fils de Fatma, Hussaïn, le préféré du prophète, tomba sous les coups de ses assassins dans le désert de Kerbéla.

Mon poème d'à présent porte
Une page, et la page un mot :
Dieu! Chefs-d'œuvre de toute sorte,
Vous n'atteindrez jamais si haut.

Il est arrivé à la béatitude immobile et inerte du brahmane, à cet état d'adoration pareil à la mort où les oiseaux, dit-on, nichent en sé-

curité entre les bras et sur les épaules du bienheureux en extase; mais cela ne lui suffit pas, il aspire à d'autres hauteurs, il veut escalader les étages inexplorés de l'infini où nul n'a encore atteint. Dès lors il appelle à son secours l'ivresse tournoyante de l'opium... Sa tête devient une féerie incessante. Tantôt il boit en songe tout l'océan, tantôt il se jette vivant, morceau par morceau, en pâture aux crocodiles. Ces vertiges et ces cauchemars sont entremêlés de joies calmes, de recueillemens délicieux, d'harmonies intérieures, de visions vaporeuses et charmantes; mais, tandis que, siégeant sur le trône céleste à la place de Dieu écroulé, il sent tour à tour s'éveiller en lui, s'endormir et se réveiller l'immensité, voilà que de l'abîme mal clos du passé sort tout à coup un être muet qu'il croit reconnaître. C'est l'amour d'autrefois, la femme adorée, qui revient prendre possession de ce cœur. Le fier égoïsme de l'ancien tueur de gazelles tombe pour ainsi dire d'un bloc, les enchantemens factices et les mirages de l'ivresse mystique se dissipent, le souvenir a eu raison du rêve; mais, en y regardant bien, ce fantôme du passé se présente transfiguré : ce n'est plus une femme, une créature humaine, c'est l'*être aimé,* l'idéal que l'étreinte terrestre et matérielle ne saisit pas, c'est « un marbre au doigt sur la lèvre, » et l'ascète de tout à l'heure qui voulait, à l'aide de l'opium, fondre Dieu en lui se fond maintenant et s'anéantit lui-même en Dieu; — il devient, selon l'idéal de l'Orient, « rien » en Dieu.

Tel est le poème de M. Renaud. Il marque, comme nous le disions, toutes les différentes phases par où passe fatalement l'imagination des Orientaux : épuiser la vie pour arriver « hors de la vie. » Le style de l'auteur est généralement net et vigoureux; M. Renaud a su éviter les couleurs trop empourprées et tamiser doucement pour nos yeux d'Européens l'éclatante lumière des pays où le soleil se lève. Le livre des *Nuits persanes,* que nous nous sommes attaché à faire connaître en détail, n'est assurément pas une de ces productions puissantes et originales qui mettent un poète hors de pair; ce n'est qu'une œuvre d'imitation bien venue, et, pris dans son ensemble, un succès d'habile versification. Cet effort néanmoins n'a pu que rendre service à M. Renaud en le rompant aux procédés poétiques les plus délicats, et surtout en le forçant de descendre par une analyse minutieuse dans les profondeurs les plus intimes de l'âme humaine. Qu'il revienne maintenant au monde occidental, qu'il cherche parmi nous, dans les passions et les réalités de la vie présente, une veine large, féconde, et, s'il est possible, nouvelle. J. GOURDAULT.

C. BULOZ.

LA HOLLANDE

ET

LE ROI LOUIS BONAPARTE

I.

LES DERNIERS JOURS DE LA RÉPUBLIQUE BATAVE.

On connaît fort mal en France l'histoire de l'avénement au trône et du règne de Louis Bonaparte en Hollande, et cette ignorance s'explique par la nécessité de recourir, pour traiter ce sujet d'une manière impartiale et complète, aux sources hollandaises, que trop peu d'écrivains français sont en état de consulter. C'est dans l'espoir de combler en partie cette lacune que, mettant à profit des circonstances particulières de séjour et de position, nous osons présenter à nos lecteurs les résultats obtenus par une comparaison attentive des documens écrits dans les deux langues. Nous n'avons pas cru un seul instant que les liens de parenté qui unissent le frère de Napoléon Ier à l'empereur vivant des Français fussent un motif d'abstention. Ceux qui soupçonneraient dans ces pages des arrière-pensées de dénigrement se tromperaient, aussi bien que ceux qui y chercheraient quelque intention de flatterie. Ils n'y verront qu'un essai historique où la franchise des critiques sert de garantie à la sincérité des éloges. La curiosité de mauvais aloi qui aime à fouiller dans la vie privée des princes pour y trouver matière à scandales

serait aussi déçue. La vie privée du roi Louis n'appartient pas encore à l'histoire, sauf par les côtés où elle est indispensable à l'explication de sa vie publique, et même sur ce terrain délicat rien absolument n'empêche de concilier les devoirs de l'historien avec le respect dû au père du souverain régnant. Du reste, le caractère et les actes de Louis Bonaparte rendent cette conciliation facile. S'il a eu sa part d'erreurs et de faiblesses, si, victime d'une position où le génie lui-même eût succombé et que son plus grand tort fut d'accepter, il a dû se retirer vaincu de la scène agitée où il avait à remplir un des premiers rôles, il a eu du moins l'inappréciable avantage d'emporter dans sa défaite sa propre estime et celle des spectateurs. D'autres plus grands sont tombés de plus haut sans pouvoir prétendre à cet hommage mérité.

Trois points surtout sont à relever à propos de son règne, savoir : les événemens et les desseins dont la combinaison le mit sur le trône, le conflit qui ne tarda pas à s'élever entre ses devoirs de roi et les intentions de celui qui avait posé la couronne sur sa tête, enfin les étranges péripéties qui précédèrent et amenèrent son abdication. Ce sont aussi les points que nous tâcherons de mettre en pleine lumière (1).

I.

Bien qu'il ne s'agisse guère que d'un petit pays et d'un règne de quatre ans, c'est en réalité une histoire compliquée que nous entreprenons. Il est impossible de comprendre la position du roi Louis en Hollande, les circonstances qui l'y amenèrent, les difficultés contre lesquelles il se heurta dès la première heure, si l'on n'a pas quelques idées claires touchant le passé du peuple sur lequel il fut appelé à régner. Il nous faut donc débuter par un aperçu de l'histoire antérieure du peuple néerlandais, et surtout de sa constitution politique, sur laquelle on n'a le plus souvent en France que des données fort inexactes.

Il est de notoriété générale que les anciens Pays-Bas, contrée de dunes, d'alluvions, de villes populeuses, industrieuses, commerçantes, fortement attachées à leurs franchises municipales et pro-

(1) Nous indiquerons, quand besoin sera, les sources hollandaises et françaises où nous avons puisé; nous nous bornons pour le moment à témoigner notre gratitude aux Hollandais de distinction qui ont bien voulu mettre à notre disposition leurs connaissances spéciales ou leurs souvenirs personnels, et tout particulièrement à MM. Obreen, le professeur de Bosch Kemper à Amsterdam, Kæmpbell, bibliothécaire royal à La Haye, G. Mees, juge à Rotterdam, M. le pasteur émérite Delprat, dont le père fut revêtu de fonctions importantes au ministère des affaires étrangères, d'autres encore qui m'ont confié des papiers et des mémoires inédits de famille qui jettent un grand jour sur les hommes et les événemens de l'époque.

vinciales, se séparèrent en deux groupes bien distincts à la suite des luttes politiques et religieuses du XVIe siècle. Les provinces méridionales (Gand, Bruges, Anvers, Liége, Mons, Bruxelles), après une longue résistance, finirent par rentrer dans le giron catholique, et se résignèrent pour longtemps au joug de l'Espagne d'abord, de l'Autriche ensuite. Les sept provinces du nord au contraire, Hollande, Zélande, Utrecht, Gueldre, Over-Yssel, Frise et Groningue, où le protestantisme était devenu prépondérant, puisèrent dans le schisme religieux l'énergie nécessaire au maintien de leur scission politique, et, après une des luttes les plus acharnées et les plus longues dont l'histoire ait connaissance, réussirent à fonder leur indépendance et à faire reconnaître par l'Europe entière la confédération des Provinces-Unies (1). Pendant plus d'un siècle, la république confédérée put passer pour une des grandes puissances de l'Europe. Sa marine était supérieure à toutes les autres, ses armées valaient celles des grands états, ses hommes politiques traitaient sur le pied de l'égalité avec les plus fiers souverains, et nous ne rappelons que pour mémoire les luttes le plus souvent heureuses et toujours glorieuses qu'elle soutint successivement contre l'Espagne, l'Angleterre et la France.

Dans une étude consacrée aux œuvres du romancier hollandais van Lennep (2), nous avons indiqué les causes historiques de l'antagonisme qui ne tarda pas à se manifester dans le sein même de la confédération entre les deux élémens dont l'union avait fait sa puissance, c'est-à-dire entre le parti orangiste, fort des ardentes sympathies du petit peuple, qui voyait dans l'illustre famille du Taciturne le symbole vivant ou plutôt le palladium de son indépendance nationale et religieuse, et le patriciat bourgeois, qui d'une manière moins brillante, mais non moins efficace, avait coopéré par ses sacrifices et son patriotisme à la grande œuvre de la délivrance. Pour bien comprendre l'histoire politique de la Hollande, il faut se rappeler que les origines de la liberté néerlandaise sont avant tout municipales, puis provinciales. Les villes et les provinces avaient leurs franchises, leurs chartes particulières; l'Espagne fit éclater, en les violant, la révolution du XVIe siècle. Ce ne fut pas au nom des droits du peuple souverain, chose alors inconnue, qu'on s'insurgea; la confédération constituée par l'union d'Utrecht en 1579 ne fut guère autre chose qu'une association de villes et de provinces également lésées dans leurs franchises, dont elles confièrent la défense

(1) Nous rappelons ici que la prépondérance numérique et politique de la province de Hollande, qui comptait, elle seule, des villes telles que Alkmaar, Amsterdam, Harlem, Leyde, La Haye, Rotterdam, Dordrecht, rendit générale à l'étranger l'habitude de donner le nom de Hollande à toute la confédération néerlandaise.

(2) *Revue* du 15 octobre 1868.

à l'épée des princes d'Orange en leur fournissant les moyens matériels de soutenir la lutte. Telle est l'essence des fonctions de *stadhouder*, littéralement *stedehouder*, lieutenant (du roi ou du comte), et dont la devise de la maison d'Orange, *je maintiendrai*, exprime encore aujourd'hui la vraie nature. Du reste, tout demeura sur l'ancien pied dans chacune de ces petites républiques. Les magistrats ou *prud'hommes* des villes, se recrutant eux-mêmes, sauf le droit de nomination réservé dans certaines provinces au stathouder ou à la cour de justice, envoyaient leurs députés au chef-lieu de la province avec des mandats impératifs. Les états provinciaux délégaient leurs représentans aux états-généraux; mais ceux-ci étaient liés également par les instructions de leurs commettans, et devaient, pour toute affaire importante, en référer à leur décision. La noblesse territoriale ou *ridderschap* avait aussi ses représentans. Si l'autonomie, la liberté locale des villes et des provinces se trouvait à merveille de cette constitution fédérative, si les populations, à la faveur de la division des pouvoirs et des garanties qu'elle leur assurait contre tout despotisme, pouvaient sans entraves déployer dans toute leur intensité leur énergie et leur esprit d'entreprise, on conçoit aisément que plus d'un intérêt administratif ou politique devait beaucoup souffrir de la faiblesse du pouvoir central. En temps de guerre, lorsque l'exaltation du patriotisme animait toutes les classes et que l'intérêt pressant de la défense commune étouffait les compétitions locales, les choses marchaient bien; mais en temps ordinaire la machine était lourde, compliquée, et il n'est pas étonnant qu'un parti nombreux vînt au-devant des ambitions des princes d'Orange, et désirât les voir revêtus de pouvoirs moins limités. Cependant il ne fut jamais sérieusement question d'en faire des rois, et leur parti ne put briser ce patriciat municipal extrêmement jaloux de son autorité, qui même, à plusieurs reprises, fut assez fort pour faire échec au prestige des stathouders. Nos historiens libéraux se trompent de pays et d'époque lorsque, parlant de ces luttes intestines, ils réservent toutes leurs sympathies pour les chefs du parti antiorangiste et les prennent, ou peu s'en faut, pour des représentans de la démocratie. Le patriciat, il est vrai, n'était pas noble au sens féodal de ce mot; mais rien n'était moins démocrate, plus ami des priviléges, plus exclusif que cette aristocratie bourgeoise, qui se considérait comme bien supérieure à tous les gentillâtres des campagnes et des pays voisins. Le fait est que, dès le commencement du XVIIe siècle, le pouvoir politique et administratif se trouva concentré dans les mains d'un certain nombre de « familles gouvernantes, » unies d'une ville à l'autre par des mariages, formant une véritable caste, et aussi républicaines en présence du stathouder que hautaines vis-à-vis des autres classes. Disons toutefois que les ver-

tus privées de ces fiers bourgeois, le nombre considérable des familles entre lesquelles se faisait en quelque sorte le roulement des fonctions publiques, la scrupuleuse probité de leur gestion financière, la périodicité régulière et la fréquence des entrées et sorties de charge, bien des circonstances enfin contribuaient à rendre leur monopole supportable, et il faut bien que le peuple en masse l'ait vu se perpétuer sans trop de déplaisir, puisque le parti stathoudérien, même dans ses jours de triomphe, ne put réussir à l'extirper. D'ailleurs parmi les traits caractéristiques du peuple hollandais il faut noter celui-ci, que l'on peut constater aujourd'hui encore, bien qu'il tende à s'effacer : autant ce peuple est susceptible dès que l'on fait mine de toucher à ses habitudes d'aller, de venir, de travailler, de s'amuser à sa guise, aux institutions religieuses qu'il préfère, à son indépendance nationale, autant il est indifférent aux détails quotidiens de la politique. Il lui manque un peu de cette promptitude d'intelligence ou plutôt d'imagination qui ailleurs détermine presque instantanément les plus forts courans d'opinion publique. De là vient que, si dans ce pays le mal politique, une fois reconnu et senti, est combattu avec une décision, une persévérance admirables, l'indifférence du grand nombre le laisse aisément grandir avant que l'on songe à y porter remède. On n'aime pas à se déranger, à se mettre en avant, à quitter ses affaires pour s'occuper des affaires publiques; par exemple, l'institution du jury n'est pas populaire en Hollande. Cette disposition explique la docilité prolongée avec laquelle la multitude accepta la suprématie des familles patriciennes. « Ces messieurs savent bien ce qui est à faire; » ce dicton hollandais, encore souvent en usage dans un sens ironique, exprime parfaitement la confiance moitié naïve, moitié insouciante, que le peuple mettait d'ordinaire dans la sagacité de ses gouvernans, habitués de père en fils à résoudre les questions difficiles. Seulement dans les grandes occasions, quand le pays semblait perdu par suite des économies intempestives ou de l'impéritie diplomatique de la bourgeoisie gouvernante, le peuple se fâchait, réclamait à grands cris son stathouder, et lui mettait tous les pouvoirs en main. La crise passée, les choses reprenaient leur marche accoutumée, et les stathouders reperdaient le plus souvent dans les années de paix le pouvoir que les années de guerre leur avaient conféré.

Tout défectueux qu'il nous paraisse, ce système produisit de grandes choses. Philippe II, Louis XIV et les Stuarts l'apprirent à leurs dépens. Au XVIIe siècle, les Provinces-Unies furent le dernier refuge de la libre pensée et de la libre croyance : ce titre seul suffirait à leur gloire.

Pendant la plus grande partie du XVIIIe siècle, la Hollande jouit d'une tranquillité rarement troublée et d'une prospérité matérielle

jusqu'alors inconnue. En possession d'énormes capitaux amassés par l'activité bien entendue des générations antérieures, elle se fit en quelque sorte le banquier de l'Europe, prêtant à de gros intérêts, sur de bonnes garanties, et augmenta encore sa richesse par le développement de sa marine marchande. Après tout, sa constitution politique pouvait alors passer pour très libérale. Préservées de ces dîmes onéreuses que presque partout ailleurs le despotisme et la superstition levaient sur les produits du travail national, n'ayant rien à craindre du côté de l'Allemagne et protégées contre la France et l'Angleterre par l'antagonisme même de ces deux grandes rivales, les Provinces-Unies purent en toute sécurité moissonner dans le bien-être ce que le siècle précédent avait semé au sein de rudes épreuves virilement traversées. On peut ajouter que le spectacle de leur éclatante prospérité, comparée à l'exiguïté d'un territoire arraché pied à pied aux fleuves et à la mer, ne fut pas sans influer sur les vues des théoriciens de l'école réformiste, qui purent opposer les brillans résultats de la liberté politique et religieuse aux tristes conséquences sociales de l'absolutisme espagnol, français et autrichien.

Cependant les esprits perspicaces qui eussent regardé de près auraient pu discerner sous ces dehors prospères les symptômes grandissans de la décadence. L'excès de prospérité est plus dangereux encore pour les peuples que pour les individus. La Néerlande s'engourdissait dans le bien-être; l'esprit des entreprises audacieuses s'éteignait lentement. La marine et l'armée étaient fort négligées; la guerre de la succession d'Espagne avait coûté d'énormes sommes, obéré pour longtemps les finances, et les états, dominés par le besoin de faire des économies, se montraient peu disposés à de nouveaux sacrifices. Les souvenirs glorieux sont souvent un piége pour la nation qui s'en nourrit avec trop de complaisance. Les Néerlandais se disaient avec une juste fierté qu'ils avaient au XVIe siècle épuisé l'Espagne, au XVIIe repoussé Louis XIV, récemment encore donné le branle à cette révolution de 1688 qui avait détrôné les Stuarts, maintenu le protestantisme, sauvé la liberté de l'Europe, et ils se flattaient de l'idée que, si par impossible de nouveaux dangers menaçaient leur indépendance, ils étaient, comme leurs ancêtres, de taille à les braver. Ils oubliaient que les circonstances avaient changé, que les grands états de l'Europe, mieux organisés, plus centralisés, disposaient d'une puissance militaire et financière qui leur assurait une supériorité de jour en jour plus marquée. Les sept provinces étaient plus riches et plus fortes que n'importe quelle contrée de même étendue et de même population, mais elles l'étaient moins que l'Angleterre ou la France prises chacune dans sa totalité et pouvant désormais concentrer ses forces. Il

aurait fallu comprendre ce grave changement, et, si les Hollandais tenaient à maintenir leur ancienne influence dans les conseils de l'Europe, ils auraient dû consentir à de sérieux sacrifices pour accroître leurs forces de terre et de mer. On n'avait garde, et la vieille rivalité de l'oligarchie bourgeoise et des stathouders paralysait tous les efforts qu'à défaut de grandes vues les instincts guerriers des princes de la maison d'Orange les poussaient à faire pour développer la marine et l'armée. On soupçonnait ces princes de viser à la tyrannie, et ils n'obtenaient ni un homme ni un écu. Les institutions républicaines elles-mêmes se rouillaient par l'effet du temps, et les abus qu'elles recouvraient devenaient de plus en plus intolérables. Ce qu'on avait supporté, ce qu'on n'avait pas même aperçu aux XVIe et XVIIe siècles, la diversité des législations variant d'une province et même d'une ville à l'autre, la mauvaise définition des pouvoirs municipaux, l'inégalité de distribution dans les pouvoirs représentatifs, la prépotence d'une église privilégiée, la faiblesse du gouvernement central, le népotisme, les manœuvres des coteries, tout cela jurait avec l'esprit nouveau, et pourtant le prestige que ces institutions défectueuses empruntaient aux beaux temps de la république leur valait encore une sorte de respect qui coupait court aux velléités de réformes. Néanmoins, à dater de la seconde moitié du siècle, le parti réformiste, fort de l'ascendant des idées qui préparaient en France la révolution, grandit en puissance et en nombre, sans toutefois réussir à introduire des changemens sérieux dans les institutions.

La famille qui, pendant près de deux siècles, avait donné à la Néerlande une incomparable série de grands hommes d'état et de grands capitaines, la famille d'Orange, semblait, comme le pays, avoir perdu de sa séve. Le stathoudérat héréditaire, aboli après la mort de Guillaume III d'Angleterre, avait été rétabli en 1747 en faveur de la maison d'Orange à la suite de l'agitation causée par l'invasion triomphante des Français en Belgique. Le peuple, se croyant trahi ou tout au moins compromis par l'égoïsme de l'oligarchie gouvernante, fit ce qu'il avait fait en 1672 quand Louis XIV était entré à Utrecht, c'est-à-dire une révolution orangiste, et Guillaume IV reçut du vote plus ou moins libre des divers états provinciaux un pouvoir en réalité plus complet que celui dont ses ancêtres avaient été revêtus. La paix d'Aix-la-Chapelle, conclue peu de temps après à des conditions assez avantageuses, confirma le préjugé populaire, que l'indépendance du pays était sauve tant qu'un prince d'Orange était à sa tête. Si Guillaume IV eût été un homme d'initiative et de grandes vues, l'instant était favorable pour procéder à une refonte des institutions dans un sens plus rationnel, plus égalitaire, et il eût été aidé dans cette entreprise par le petit

peuple, idolâtre de son nom, et par la bourgeoisie moyenne, fatiguée de la domination du patriciat; mais il s'en tint à quelques mesures équivoques. Il augmenta tout simplement le patriciat en y adjoignant de nouvelles familles, qui furent bientôt aussi orgueilleuses, aussi exclusives que les anciennes, et quand ce prince bien intentionné, mais faible, mourut en 1751, laissant son fils mineur, il n'y avait pour ainsi dire rien de changé, si ce n'est, symptôme très grave, la formation d'un parti également hostile à l'oligarchie bourgeoise et à la famille stathoudérienne, et qui estimait que l'une était désormais aussi incapable que l'autre de faire le bonheur du pays. Comme on peut s'y attendre, ce parti nouveau s'inspirait principalement des écrits émanés de l'école philosophique française.

La seconde moitié du siècle se passa misérablement en tiraillemens de tout genre entre le parti stathoudérien et les états, où dominait encore le patriciat. La princesse Anne, Anglaise de naissance, mère et tutrice du jeune Guillaume V, envenima par sa hauteur et son incapacité politique une situation déjà fort tendue. Son fils, Guillaume V, timide et débonnaire, ne fut pas plus heureux. Il vit son autorité de plus en plus restreinte par les états, et le patriciat se rapprocha même du parti des réformes pour annuler le stathouder autant que possible, ne prévoyant pas qu'il creusait sa propre tombe. La guerre d'Amérique, à laquelle la Hollande prit une part peu glorieuse, et qui se termina par l'abaissement de la marine hollandaise devant le pavillon britannique, augmenta l'impopularité du stathouder, accusé bien à tort d'avoir négligé les armemens maritimes; elle accrut aussi l'ascendant des idées nouvelles de liberté et d'égalité. Chose qui paraît presque incroyable à ceux qui connaissent aujourd'hui la Hollande, il fut interdit de chanter désormais dans les rues des chansons orangistes. Retiré à Nimègue, Guillaume V assistait, triste et indécis, à cette démolition du stathoudérat; mais la princesse sa femme, nièce du grand Frédéric, n'était pas d'humeur aussi endurante. Elle voulut se rendre à La Haye dans l'espoir d'y fomenter un mouvement réactionnaire parmi les orangistes toujours nombreux de cette résidence. Le chemin lui fut barré près de Gouda, au nom des états. Elle se crut insultée, exigea une satisfaction qu'elle n'obtint pas, et commit la faute énorme d'appeler dans les provinces une intervention prussienne. La frontière était fort mal protégée du côté de l'Allemagne. Les *patriotes*, — c'est ainsi qu'on appelait les antistathoudériens, — mal organisés, mal armés, ne purent tenir devant les troupes prussiennes, qui s'emparèrent presque sans coup férir des villes les plus opposées au prince. Amsterdam même, après un semblant de résistance, se rendit, et en peu de jours l'autorité du stathouder fut intégralement rétablie. Tout cela se passait en 1787.

Il est des victoires qui équivalent à des désastres. L'imprudente princesse avait entraîné son faible mari à triompher de ses adversaires par l'intervention de l'étranger, exemple dangereux que n'avait jamais donné aucun parti de l'ancienne république. Comment s'étonner que les *patriotes*, vaincus, mais non ramenés, regardassent à leur tour de quel côté le secours pourrait leur venir? Du moment que la question se posait en de pareils termes, le choix ne pouvait être douteux. C'était la France, le pays de la philosophie politique, la France qui fermentait aux approches de sa propre révolution, c'était elle que tout désignait comme une alliée aux rancunes et aux vœux des patriotes exaspérés, d'autant plus que les stathoudériens victorieux, malgré les supplications de leur chef, dont le bon cœur détestait tout ce qui ressemblait à une vengeance, usaient et abusaient du triomphe qu'ils devaient aux baïonnettes prussiennes. A Bois-le-Duc, deux cents maisons furent pillées par la populace orangiste. Les notabilités du parti patriote furent vexées, persécutées de mille manières. Il y eut même des condamnations à mort prononcées; elles restèrent fort heureusement sans exécution, mais l'effet moral n'en fut pas moins désastreux. Un seul fait suffira pour donner une idée des violences de la réaction. Le prince d'Orange fit promulguer une amnistie, mais elle offrait si peu de garanties, elle renfermait tant d'exceptions que, d'après le calcul d'un historien conservateur, plus de 40,000 Néerlandais se crurent forcés d'émigrer; c'est en France qu'ils se rendirent pour la plupart.

Lors donc que la révolution française éclata, il y avait au dehors aussi bien qu'au dedans du pays des élémens inflammables qui n'attendaient pour prendre feu que d'être mis en contact avec l'ardent foyer qui rayonnait en France. Les patriotes hollandais relevèrent la tête quand ils apprirent l'entrée victorieuse de Dumouriez en Belgique. Peut-être même eussent-ils déjà donné la main aux révolutionnaires belges, si, mieux placés que les Français pour discerner le vrai caractère de l'insurrection voisine, ils n'en avaient pas reconnu sur-le-champ la nature plus cléricale que libérale. Cependant, avec l'invasion française, cette révolution belge devenait forcément radicale. Une légion d'émigrés hollandais marchait avec l'armée française. Un comité révolutionnaire batave s'était constitué à Anvers, et un décret de la convention avait aboli le traité relatif à la fermeture de l'Escaut, cette grande mesure protectrice du commerce hollandais désormais contraire au droit international. Cette première campagne de Belgique se termina par des revers, et l'armée française dut se retirer.

La vieille Hollande stathoudérienne se crut sauvée; ce n'était qu'un répit, et, chose grave, désormais inféodée à la coalition, elle avait assumé la dangereuse solidarité de ses prétentions et de ses fautes,

elle devait succomber avec elle. En 93, la Belgique fut de nouveau envahie par l'armée révolutionnaire, reconquise après de sanglantes batailles sur les Anglais, les Allemands et les Hollandais, qui l'avaient occupée, et vers la fin de 1794 les Français, sous Pichegru, se présentaient en vainqueurs sur les frontières des Provinces-Unies. Les historiens hollandais leur reprochent d'avoir violé une suspension d'armes conclue le 11 décembre pour profiter d'une forte gelée qui leur permit de franchir, le 27, à pied et à cheval, les grands cours d'eau qui servent de défense naturelle à la Hollande du côté de la Belgique. C'est ainsi que la flotte hollandaise, immobile dans les glaces, fut prise par un régiment de cavalerie.

Du reste l'état des esprits ne permettait pas de songer au renouvellement des sacrifices héroïques de 1672. L'impopularité personnelle du stathouder, la haine des Anglais, qui se retiraient par la Frise en Hanovre sans brûler une amorce pour la défense de leurs alliés, la hardiesse inspirée au parti patriote par le retour des Français, tout s'y opposait. Dans chaque ville, il y avait un comité révolutionnaire en pleine activité. La chute de Robespierre et du régime incarné dans sa personne avait réconcilié avec la république française ceux que le sanglant despotisme de la terreur avait refroidis dans leur premier enthousiasme. On voyait la coalition battue de tous les côtés. Enfin les généraux français ne cessaient de déclarer dans leurs proclamations qu'il ne s'agissait point d'une guerre de conquêtes, que la république en voulait non à la nation hollandaise, mais seulement au stathouder et aux aristocrates, et que leur seule ambition, en entrant sur le territoire batave, était d'aider une vieille république sœur à chasser ses tyrans et à se donner librement la constitution qui lui conviendrait le mieux. On croyait alors à la parole de la France. Le prince d'Orange vit clairement qu'il ne fallait pas s'obstiner dans une résistance impossible, et le 18 janvier 1795 il s'embarqua à Scheveningen, lui et sa famille, pour l'Angleterre.

La révolution s'opéra partout en même temps et sans effusion de sang. Il y eut bien quelques têtes chaudes, surtout parmi les émigrés rentrés à la suite des Français, qui voulurent cimenter leur triomphe par le supplice des partisans les plus compromis de l'ancien régime; mais le peuple hollandais était trop calme et au fond trop peu irrité contre ses anciens maîtres pour applaudir à de pareilles vengeances. De plus, et nous aimons à le constater, les généraux français, Pichegru en tête, s'opposèrent de tout leur pouvoir à l'inauguration de la guillotine politique. La république néerlandaise fit de son mieux pour se constituer sur le modèle de sa grande sœur de France. C'est encore aujourd'hui un grief des bons Hollandais contre leurs pères de 95 que l'abdication du nom traditionnel de la Néerlande, auquel on substitua celui de *répu-*

blique batave, nom historiquement faux et qui semblait dire que la république émancipée était autre chose que la continuation de la plus glorieuse des républiques modernes. Dans un temps où les souvenirs de l'époque romaine étaient si fort en vogue, le grief parut mince. Le Brabant et la Drenthe (1), qui n'étaient auparavant que des provinces soumises à la confédération, furent admis sur le pied de l'égalité. Les droits féodaux, les priviléges d'état et de famille furent abolis. Les biens des couvens qui existaient encore dans les districts catholiques furent déclarés propriétés nationales. Des municipalités remplacèrent les *prud'homies* des villes (*vroedschappen*), on substitua aux états provinciaux des représentans du peuple nommés par le suffrage universel à deux degrés et limité par la condition de savoir lire et écrire. Il n'y eut plus d'église d'état, tous les citoyens furent désormais admissibles aux emplois publics, quelle que fût la confession religieuse. Tous ces changemens, qui auraient pu et dû être opérés depuis longtemps, valurent aux débuts de la révolution et aux premiers jours de l'invasion française un prestige bienfaisant, dont le souvenir n'est pas renié aujourd'hui par ceux même qui en déplorent le plus vivement les conséquences ultérieures. Malheureusement cette lune de miel fut de courte durée, et la Hollande devait bien vite apprendre à ses dépens que tout, même l'absence de liberté, est préférable à la perte de l'indépendance nationale.

Le fait est qu'elle s'était livrée pieds et poings liés à la France, qu'elle allait désormais dépendre des volontés, pour ne pas dire des caprices de sa toute-puissante alliée, et que ses libertés, anciennes et nouvelles, ne devaient pas tarder à sombrer avec la liberté française. Si le vieux parti stathoudérien, par son alliance impolitique avec la Prusse, avait poussé la Hollande dans la coalition, les patriotes, en lui imposant la solidarité de la politique française, lui attiraient tous nos ennemis sur les bras. Avant la fin de 1795, l'Angleterre avait déclaré la guerre à la république batave, considérée comme alliée et réellement sujette de la France. En 1797, la plupart des colonies hollandaises étaient tombées en son pouvoir. Les navires hollandais avaient été capturés en masse par ses croiseurs, et les pertes subies par le commerce étaient colossales. A l'intérieur, les choses ne marchaient pas. Une fois le parti stathoudérien vaincu, les élémens nombreux de discorde que recélait le parti vainqueur s'étaient bientôt montrés au grand jour. Il y avait lutte entre les révolutionnaires ardens et les modérés, entre les anciens émigrés et les patriotes restés dans le pays, entre les partisans

(1) La Drenthe, il est vrai, était plutôt alliée que soumise; mais cette alliance ressemblait fort à une sujétion.

d'une confédération de provinces sur une base très démocratique, à l'instar des États-Unis, — système que recommandaient au fond les traditions du pays, — et ceux qui voulaient niveler, centraliser, unifier sur le modèle de la France. L'ancienne oligarchie, privée du pouvoir, n'en restait pas moins puissante par son influence, le respect dont elle était entourée, les talens administratifs et politiques de beaucoup de ses membres, tandis que le parti révolutionnaire était pauvre en hommes capables et surtout en caractères qui inspirassent une pleine confiance. Le projet de constitution élaboré par l'assemblée nationale fut rejeté par les assemblées primaires (*grondvergaderingen*) à une forte majorité. Alors cette assemblée nationale fit un coup d'état, appuyé par les généraux français; elle se déclara *constituante*, fit adopter par le suffrage universel, épuré et mené haut la main, une nouvelle constitution qui confiait le pouvoir exécutif à un directoire de cinq membres, et, cela fait, s'érigea de sa propre autorité en corps législatif. Ces mesures arbitraires provoquèrent un contre-coup d'état, à la suite duquel le directoire fut arrêté, déposé, l'assemblée dissoute, et un gouvernement intérimaire nommé par les promoteurs militaires et civils de cette réaction. Une représentation nationale plus sérieuse, réunie quelque temps après, ratifia pourtant ce second coup d'état, institua un nouveau directoire (*staatsbewind*), et l'on put penser que le parti révolutionnaire modéré resterait définitivement en possession du pouvoir.

Il était temps qu'un peu d'ordre reparût au milieu de cette confusion, car en août 1799 les Anglais débarquèrent au Helder, accueillis avec enthousiasme par la population orangiste, s'emparèrent de la flotte batave, et ils s'avançaient déjà dans la direction de la Sud-Hollande. Deux divisions russes envoyées pour les soutenir venaient de les rejoindre. La position était des plus critiques; mais le général hollandais Daendels et le général français Brune, ayant combiné leurs forces, arrêtèrent les Anglais à Bergen, et après deux batailles chaudement disputées les forcèrent à se rembarquer. Cette campagne manquée découragea profondément les orangistes. L'appel fait par les Anglais aux fidèles de la maison stathoudérienne n'avait pu déterminer aucun mouvement sérieux. Le prince héréditaire lui-même, qui avait commis la faute insigne de débarquer avec les envahisseurs de son pays, dut repartir, convaincu qu'il n'y avait pour le moment aucune chance de rappel pour sa maison.

Cependant le nouveau gouvernement avait une peine infinie à prendre racine. Tout était désorganisé, les affaires chômaient, le désordre financier était effrayant. On avait encore voulu réviser la constitution, et les chambres avaient rejeté la révision. C'est alors que, sur le conseil de Bonaparte, premier consul, trois directeurs

firent, le 14 septembre 1800, le pendant de notre 18 brumaire; d'accord avec Augereau, qui commandait les troupes françaises, ils firent fermer les chambres par la force armée, et proposèrent de leur chef une constitution. Le peuple l'accepta; fatigué de ces changemens perpétuels, il crut voir dans les nouvelles mesures proposées des garanties d'ordre, de sécurité, et surtout le moyen d'opérer entre les partis un rapprochement que désiraient également le patriotisme éclairé des uns et la lassitude très grande des autres. Guillaume V lui-même fit tenir à ses partisans l'avis qu'il n'y avait plus de raison majeure pour refuser de prendre part aux affaires publiques, et son fils, le prince héréditaire, chercha auprès des négociateurs de la paix d'Amiens un dédommagement qui lui fut accordé : on lui donna la principauté de Fulde. Cette paix d'Amiens, conclue à la fin de l'hiver de 1802, rendit ses colonies, sauf Ceylan, à la Hollande, et en rouvrant les mers à ses navires inaugura une période trop courte, mais merveilleuse, de commerce et d'opérations lucratives. Plus de 4,000 navires entrèrent cette même année dans les ports hollandais, chargés des richesses des deux mondes. Il semblait que les beaux jours de l'ancienne république allaient renaître, plus brillans que jamais, et on put espérer que la révolution hollandaise viendrait heureusement à bout de sa tâche; mais ni la France ni la Hollande ne s'appartenaient plus. Le premier Napoléon, dans tout l'éclat de sa gloire, en était déjà le maître tout-puissant; le concours actif de la Hollande lui étant nécessaire pour l'exécution des plans qu'il méditait contre l'Angleterre, il voulut que la république batave changeât encore une fois la constitution dont il avait été pourtant l'inspirateur. Ici nous entrons dans l'exposé des événemens et des intrigues dont la conséquence immédiate fut la suppression de la république batave et l'érection du royaume de Hollande.

II.

Les jours de l'enthousiasme révolutionnaire appartenaient déjà au passé, ceux de la gallomanie commençaient à disparaître. Pour un peuple positif, vivant avant tout de commerce et de pêche, notre alliance était horriblement onéreuse. Elle signifiait guerre à outrance à l'Angleterre, et pour la Hollande, qui n'avait plus de marine redoutable, une telle guerre était la mort. Elle avait perdu, puis recouvré ses colonies; quand la guerre recommencerait, elle les perdrait encore. La France, il est vrai, disait bien haut qu'elle ne ferait pas la paix sans poser pour condition que les colonies de la Hollande lui seraient rendues; mais quelle garantie avait-on que la Hollande et ses colonies ne seraient pas sacrifiées à d'autres in-

térêts? En attendant, son commerce était entravé jusque près de ses côtes par les croisières anglaises. La contrebande à peu près avouée, mais enfin la contrebande avec ses difficultés et ses immoralités, était sa seule ressource sérieuse. Si du moins à l'intérieur on eût trouvé des compensations! Là encore on était asservi. Un corps d'armée français stationnait au cœur même du pays. Au premier moment de l'invasion, les soldats français s'étaient fort bien conduits. J'ai encore pu causer avec des vieillards qui, enfans, avaient vu entrer dans Amsterdam les bataillons de Pichegru. Ils étaient arrivés affamés, exténués, sans souliers, couverts de haillons, par un hiver des plus rigoureux. Ils avaient défilé le long des rues d'une des plus opulentes villes du monde. On eût presque excusé un peu de rapine, et la discipline avait été rigoureusement observée. Ces soldats appartenaient pour la plupart à la dernière réquisition décrétée par le directoire. C'étaient de joyeux enfans, d'honnêtes citoyens sachant ce que c'est qu'un honnête foyer, bons républicains sans fanatisme, opposant aux intempéries du climat leur bonne humeur française et reconnaissans des soins que la bourgeoisie, prise de pitié, leur prodiguait. Un seul d'entre eux, pauvre diable à peu près nu, ne put résister à la tentation de dérober quelques mouchoirs à l'étalage d'un boutiquier. Le général le fit passer par les armes, et les sympathies publiques furent pour ce malheureux; si l'on eût été prévenu, on eût de toutes parts demandé sa grâce. Cette armée fut trop tôt remplacée par d'autres corps, et les Hollandais s'aperçurent qu'abusant de la lettre des traités, l'administration française envoyait à chaque instant de nouvelles troupes s'équiper à leurs frais, pour les rappeler dès qu'elles étaient habillées. D'ailleurs l'esprit de l'armée française changeait à vue d'œil. Les guerres d'Italie surtout donnèrent aux soldats de la république ces habitudes inciviles, ce mépris du bourgeois, ces goûts de maraude qui les firent bientôt détester. A mesure que cet esprit pénétra dans l'armée, le séjour prolongé des troupes françaises en Hollande devint une calamité. Les généraux firent plus que donner l'exemple aux soldats. La vénalité qui rongeait le gouvernement du directoire et du consulat s'étendait jusqu'à leurs représentans à l'étranger. Le ministre de France, Sémonville, se faisait payer par le directoire hollandais et spéculait effrontément à la bourse d'Amsterdam. Je tire de notes manuscrites dignes de toute confiance, provenant d'un employé supérieur du ministère des affaires étrangères, que ce diplomate ajourna mainte fois la remise de dépêches pressantes de son gouvernement pour ne pas compromettre le succès d'opérations de bourse commencées. Cette corruption se propageait parmi les membres eux-mêmes du gouvernement national. Quelle déception! On avait bien des griefs contre l'ancien patriciat;

mais du moins il était probe. Pour don de joyeux avénement, la république batave avait dû consentir à une contribution de plus de 200 millions au bénéfice de ses libérateurs, qui n'avaient pas le sou; d'autres exigences du gouvernement allié avaient accru cette somme de 100 autres millions; puis il avait fallu solder, habiller et nourrir une armée française permanente de 18 à 26,000 hommes, tout cela sans préjudice des sommes que la république avait dû consacrer à sa réorganisation, à ses propres levées de soldats et de marins. En 1804, on pouvait évaluer sans exagération à plus de 500 millions de francs les frais extraordinaires qu'avaient entraînés l'invasion et l'occupation française, et c'était une population de 2 millions d'âmes qui avait dû se résigner à de pareils sacrifices! Il en résultait que les finances naguère si prospères de la Hollande se trouvaient écrasées pour bien longtemps, et que les rentes créées par les emprunts successifs absorbaient presque totalement les revenus ordinaires. Si du moins à ce prix on avait pu se féliciter d'avoir conquis une liberté sérieuse! Loin de là. Les Français occupaient les principales villes. Leur général en chef, quel qu'il fût, tranchait du proconsul. On ne pouvait sans son aveu rien changer ni rien maintenir dans la constitution. Les divers coups d'état qui s'étaient succédé depuis 95 avaient été leur œuvre, au moins indirecte. C'était donc à cette sujétion humiliante qu'avaient abouti les belles promesses du parti patriote et de la France républicaine! Il est à noter que chaque changement de constitution appuyé par les généraux français se traduisait par une diminution des libertés antérieures. Il ne faudrait pourtant pas en faire tomber la faute uniquement sur eux. La même fatigue des institutions franchement démocratiques, le même scepticisme politique des gouvernans, la même défiance du contrôle direct des administrés, toutes ces défaillances qui avaient fait tant de progrès en France à la suite des excès révolutionnaires, se retrouvaient en Hollande. L'esprit public s'amollissait, tenu seulement en éveil par les charges matérielles de l'occupation et de la guerre, et par conséquent lancé dans une voie dont l'impatience du joug français était le terme naturel.

Aussi n'est-il pas étonnant que, sans renier la révolution ni même l'alliance française, qui leur paraissait indispensable, les hommes politiques de la Néerlande songeassent sérieusement aux moyens d'alléger l'intolérable fardeau qu'elle faisait retomber sur leurs épaules. Leur raisonnement était simple : encore quelques années de ce régime, disaient-ils, et le peuple batave maudira la France, la révolution, le régime nouveau, et saisira la première occasion de rétablir l'ancien, même avec ses abus. Parmi les hommes éminens que le cours des événemens avait mis en évidence se trouvait le

ministre des affaires étrangères, van der Goes (1), honnête et bon citoyen, attaché aux principes de la révolution, mais pénétré de la nécessité de rapprocher les honnêtes gens des divers partis et d'assurer à son pays une existence vraiment nationale. Il avait manœuvré dès les premiers temps du consulat de manière à faire agréer par l'Angleterre, la Prusse et la France un projet de neutralité garantie par ces trois puissances, et dont la première conséquence eût été le départ des troupes françaises. Il avait à peu près réussi à Londres et à Berlin; mais la grande difficulté, il le sentait bien, était à Paris. Aussi concentrait-il ses efforts autour du premier consul et de Talleyrand pour les disposer en faveur de ce projet, et il était, du moins il se croyait secondé par le ministre batave Schimmelpenninck, avec qui, en dehors des relations officielles, il entretenait une correspondance officieuse des plus actives. Telle était l'idée qu'à tort ou à raison les Hollandais se formaient de la vénalité des personnages politiques de la France consulaire que l'on songeait sérieusement à rassembler les sommes destinées à acheter la connivence de Talleyrand et même celle de Mme Joséphine Bonaparte, dont on connaissait les goûts dépensiers et l'influence, assez difficile à comprendre, mais positive, qu'elle savait exercer sur l'esprit de son tout-puissant mari (2).

Malheureusement pour les auteurs de ce projet de neutralité, il était trop diamétralement opposé aux plans et aux calculs de Bonaparte pour que le succès en fût un instant probable. D'ailleurs, sans qu'on ose rien affirmer sur un point qu'aucun document n'éclaire, on peut douter que Schimmelpenninck, tout attaché qu'il fût à son pays, secondât sans arrière-pensée les efforts de van der Goes. C'est un caractère étrange et de définition difficile que celui de cet homme d'état, remarquable par ses talens administratifs, ses lumières, la sincérité de son patriotisme, mais qu'un historien impartial ne saurait absoudre du reproche d'avoir eu pour le pouvoir et ses prérogatives un faible qui l'a parfois entraîné à des actes dont la dignité de son caractère n'est pas toujours sortie sauve. Un tel jugement paraîtra peut-être sévère en Hollande, où la mémoire de Schimmelpenninck est restée populaire. Il est certain qu'une fois parvenu à la plus haute position qu'il pût désirer dans son pays, il déploya un zèle et une capacité dignes de grands éloges. Lorsque la république dut cesser d'exister, il descendit fièrement du pouvoir, et demeura inaccessible à toutes les avances du roi étranger que la politique impériale imposait à son pays; mais on peut lui re-

(1) Prononcer *G'ous*, *g* dur aspiré.

(2) Ce sont les notes manuscrites dont j'ai parlé plus haut qui me fournissent ce curieux détail.

procher d'avoir, par sa complaisance, autorisé Napoléon à penser qu'il pourrait toujours faire ce qu'il voudrait de la Hollande, et, lors de l'annexion définitive à la France, d'avoir paru sanctionner cet odieux abus de la force en acceptant un siége au sénat français. Il était dangereux, disent ses défenseurs, de refuser les faveurs d'un maître tel que Napoléon. Le danger d'un refus n'a jamais légitimé une acceptation déshonorante; d'autres, à qui la même offre fut faite, eurent le courage de la décliner et n'eurent point à en souffrir.

Ce qui l'excuserait peut-être mieux, c'est le prestige étonnant que Napoléon exerça sur lui comme sur tant de ses contemporains et même beaucoup de ses compatriotes, prestige tel que, tout en reconnaissant les torts du grand homme, en les blâmant même sévèrement, ils ne se sentaient pas capables de résister longtemps à ses prévenances. Quand on examine de près l'histoire du consulat et du premier empire, on est tenté d'appliquer à la plupart de ceux qui approchèrent le héros, et dont il se servit, le mot de Charlet à propos de ses vieux grenadiers : « ils grognaient, et le suivaient toujours. » Tel fut le cas aussi d'un autre Hollandais, Ver Huell, homme de mer distingué, dont Napoléon fit littéralement la conquête au point que cet ancien orangiste, qui avait même risqué sa vie pour aller trouver le prince héréditaire d'Orange lors de la fameuse expédition anglo-russe, devint plus encore que Schimmelpenninck l'homme lige de Napoléon, prit parti pour le roi Louis contre la république batave, pour l'empereur contre le roi Louis, et ne se soumit au gouvernement restauré en 1813 qu'après plusieurs mois de résistance, et lorsqu'il apprit au fort Lasalle, où il s'était renfermé, que les Bourbons étaient rentrés en souverains à Paris.

Quant à Napoléon, il résulte de tout ce que j'ai pu lire et comparer qu'il ne fit en 1810, quand il força moralement son frère à quitter le trône où il l'avait fait monter, que mettre à exécution un dessein dont l'idée essentielle était depuis longtemps arrêtée dans son esprit. Ce résultat, je l'avoue, quand il m'apparut clair et certain, me surprit. En abordant cette étude, je croyais, sur la foi des histoires françaises de l'empire, que Napoléon ne songea d'abord qu'à tirer le plus de profit possible de l'alliance plus ou moins volontaire de la Hollande, et que, ses exigences croissant avec son ambition, il en vint successivement à vouloir mettre à la tête de ce pays d'abord un homme dont il se croyait sûr, puis l'un de ses frères, enfin à s'y mettre lui-même. Il me paraît évident au contraire que, de très bonne heure et dès le consulat, il se proposa l'incorporation de la Hollande au territoire français comme un but vers lequel il devait tendre. Je ne veux pas dire que dès 1802 il eût arrêté de tous points ce qu'il fit en 1810; mais qu'il eût résolu

dans le secret de sa pensée d'annexer un jour la Hollande à la France, c'est ce qui me paraît démontré par la ligne de conduite très systématique, très fidèle à elle-même, dont il ne se départit plus à l'égard de ce pays depuis le moment où il fut en position d'agir sur ses destinées (1). Il s'agissait avant tout d'habituer les Hollandais à un régime français sous un gouvernement en apparence national, de fausser lentement le ressort du patriotisme en le courbant d'une manière continue, mais sans violence trop sensible, sous une main derrière laquelle ils devraient toujours reconnaître la sienne, d'introduire successivement les changemens les plus antipathiques au caractère du pays, tels que la conscription, les lois commerciales prohibitives, la réduction des rentes, etc. Quand tout cela serait fait à l'ombre du vieux drapeau, le moment viendrait de lui-même où les Hollandais ne verraient que des avantages à remplacer la fiction par la réalité, et, déjà Français de fait, à le devenir de nom.

Schimmelpenninck, rejeton d'une famille bourgeoise de l'Over-Yssel, appartenait au parti révolutionnaire modéré, et contribua de la manière la plus louable à préserver la révolution néerlandaise des excès sanglans que l'on put redouter un jour. Plusieurs missions à Paris auprès du directoire, qu'il remplit avec succès, le firent remarquer par Bonaparte, dont lui-même, ses lettres à van der Goes en font foi, prévit de bonne heure les hautes destinées. Nommé définitivement ambassadeur à Paris, il vit se consommer le 18 brumaire, fit à son gouvernement un éloge enthousiaste de cette violation des lois, et devint bientôt un des hommes les plus appréciés du premier consul, qui se servit de son influence pour conclure un emprunt de 12 millions de francs sur le marché d'Amsterdam. Marmont, qui voulut en conclure un autre de même importance, échoua, ce qui vexa beaucoup Bonaparte, et lui donna lieu dès lors de se plaindre à Schimmelpennink des sympathies anglaises que l'on professait en Hollande; comme si les capitaux avaient des sympathies! Lors des négociations d'Amiens, le ministre hollandais se distingua par sa sagacité, sa modération, et c'est à lui en grande partie que l'on dut la conclusion d'un traité que les défiances et les exigences des deux parties principales risquèrent plusieurs fois de faire avorter. Il obtint, nous l'avons vu, que les colonies hollan-

(1) Plus tard, quand l'annexion fut accomplie, Napoléon disait lui-même à une députation du commerce de Paris qu'à la paix de Presbourg il voulait déjà réunir la Hollande, mais qu'il ne le fit pas de peur de déplaire à la Prusse, qu'il tenait à ménager. « Je la réunis cependant de fait, ajouta-t-il, j'y envoyai mon frère. » Comp. Vreede, *Nederlandsche Diplomatie*, II, 2, 187. — Cet ouvrage d'un professeur d'Utrecht, bien que souffrant un peu de l'extrême susceptibilité patriotique de l'auteur, renferme une foule de renseignemens puisés aux meilleures sources et fort bien résumés.

daises occupées par les Anglais seraient rendues à son pays; il dut toutefois se résigner à la perte de Ceylan. Il aurait bien voulu stipuler aussi l'évacuation de Flessingue, que les Français occupaient toujours comme territoire indivis entre eux et la république batave. C'eût été le gage et le commencement du départ définitif des troupes françaises. Sur ce point encore, ses efforts échouèrent contre le mauvais vouloir du premier consul, qui avait ses raisons pour ne pas se dessaisir de positions aussi utiles dans le cas où la paix avec l'Angleterre ne serait point de longue durée. Schimmelpenninck se rendit ensuite en Angleterre comme ministre de la république batave. Il fit de son mieux pour adoucir entre la France et l'Angleterre des rapports qui déjà tournaient à l'aigre. C'est à lui que George III, ennuyé des réclamations du gouvernement consulaire, qui se plaignait des attaques virulentes des journaux anglais, adressa un jour cette exclamation caractéristique : « Croiriez-vous, monsieur, qu'on voudrait me forcer à restreindre la liberté de la presse! » Bientôt les choses s'envenimèrent au point que l'envoyé hollandais se vit forcé, comme son collègue de France, de demander ses passeports. Peu de temps après, renvoyé comme ministre à Paris, il renoua d'intimes relations avec le premier consul et les membres de sa famille. Il paraît que plus d'une fois il eut des discussions, d'ailleurs très paisibles, avec Bonaparte sur la politique à suivre envers les nations maritimes pour les coaliser contre l'Angleterre. Il eût désiré qu'au lieu de chercher à fermer le continent au commerce anglais, le premier consul appuyât partout, dût-il en résulter quelques inconvéniens transitoires, le commerce et la navigation libres. « Alors, disait-il à Bonaparte, toutes les marines secondaires, le commerce du monde entier, n'auront que des sympathies pour la France, et partout, d'Archangel au Cap, de New-York à Lisbonne, partout des haines profondes, qui feront explosion à la fin, s'amasseront contre l'Angleterre. — Non, mon cher, lui répondait Bonaparte en le frappant sur l'épaule, vous croyez à des chimères; il n'y a, pour faire la guerre, que les flottes et les armées. »

Il est probable ou plutôt certain que les vues gouvernementales de Schimmelpenninck s'accordaient mieux avec celles de son rude interlocuteur. Ni l'un ni l'autre n'aimait la liberté politique. Un bon gouvernement, selon le cœur de Schimmelpenninck, devait être bien intentionné, juste, éclairé, mais fort; nous savons ce qu'il faut entendre par là. Il ne voyait guère dans la révolution que le triomphe de l'égalité sur les priviléges. C'est évidemment le côté par lequel il parut à Bonaparte éminemment propre à jeter les fondemens de l'édifice qu'il se proposait d'élever en Hollande. Il faut avouer qu'en Hollande, comme ailleurs, l'expérience démontrait l'impossibilité de marcher d'un pas sûr avec un gouvernement à plusieurs têtes. Ou

l'annulation des autres par un seul qui a la popularité, l'ascendant, ou des rivalités qui entravent tout, tel est le sort commun de tous les directoires. En France, le consulat avait fait place à l'empire; la Hollande aussi devait se mettre en route pour la monarchie. Schimmelpenninck fut envoyé à La Haye pour signifier aux membres du *staatsbewind* que l'intention formellement exprimée de leur auguste allié était qu'ils abdiquassent pour laisser la place libre à un chef unique du pouvoir exécutif, possédant une autorité suffisante pour faire le bien du pays, — que, si l'on ne se pliait pas à ses vues, dictées par une sagesse politique déjà considérée comme infaillible, « le territoire batave serait réuni à la France. »

Que faire devant de pareilles menaces? La résistance était impossible en présence de plus de vingt mille soldats français établis au cœur du pays, dans les forteresses, et donnant la main aux corps d'armée du nord, d'autant plus qu'en dehors de toute pression étrangère les Hollandais penchaient eux-mêmes vers une révision de la constitution dans le sens indiqué. On n'avait pas en Hollande pour Napoléon un fétichisme aussi complet qu'en France; cependant son prestige était encore très grand, celui qui pouvait s'autoriser de son nom était très fort. Le *staatsbewind* ou directoire était impopulaire et surtout impuissant. La réforme constitutionnelle serait donc sortie probablement du libre vœu du pays; mais il fallait lui en laisser le temps. Rien d'absurde comme la prétention de faire le bonheur des peuples malgré eux. Tout en avouant que le rôle confié à Schimmelpenninck était difficile à refuser et pouvait même se justifier par quelques raisons spécieuses, je ne peux m'empêcher de trouver étrange qu'un homme d'esprit comme lui, — car il en avait beaucoup (1), — n'ait pas senti ce qu'il y avait de souverainement faux dans sa position vis-à-vis des premiers magistrats de son pays. Par ordre de l'empereur, qui n'est pas votre souverain, leur disait-il en fait, moi, votre envoyé, je viens vous signifier de déguerpir et me mettre à votre place. Schimmelpenninck a dit depuis qu'il voulait avant tout sauver la république et épargner à son pays les douleurs de l'annexion. Comment ne voyait-il pas qu'en se faisant ainsi le docile instrument des injonctions du maître étranger, il autorisait d'avance d'autres interventions encore plus arbitraires?

Pourtant il voulut légitimer son pouvoir par le sacre du consentement populaire. L'empereur ne s'en souciait pas beaucoup; Schim-

(1) C'est lui qui, au printemps de 1813, après la bataille de Leipzig, lorsque l'astre impérial pâlissait à vue d'œil et que la Hollande était en pleine insurrection, eut la présence d'esprit de répondre à l'empereur, qui lui demandait d'un ton colère quelles nouvelles il avait à lui donner de la Hollande : « D'excellentes, sire; la débâcle s'opère heureusement. »

melpenninck tint bon, et il se rendit. Notons que déjà, dans une lettre confidentielle écrite le 21 janvier 1805 à van der Goes, il parle, mais encore avec insouciance, des bruits qui couraient sur l'intention qu'on prêtait à l'empereur de mettre un de ses frères à la tête de la nation hollandaise sous un titre quelconque. Il faut que Napoléon ait feint lui-même des projets tout contraires dans ses entretiens avec Schimmelpenninck, car celui-ci n'accordait aucune créance à ces rumeurs, qui, un an plus tard, allaient se changer en réalité. Il se croyait l'homme nécessaire, *the right man in the right place*, et, pour tout dire, la perspective du pouvoir suprême l'ensorcelait; mais, connaissant bien ses compatriotes, il résistait à l'empereur quand celui-ci le pressait de se faire investir par le vote national d'un pouvoir héréditaire. Il savait qu'il ne l'obtiendrait pas. Il préférait, quant à lui, une magistrature suprême élective, analogue à celle du président des États-Unis. A cette ouverture, l'empereur fronça le sourcil. « Point de présidence américaine dans mon voisinage, lui dit-il; je ne me soucie pas de voir cette forme de gouvernement devenir contagieuse en Europe. » Il fut convenu que le nouveau président de la république batave prendrait le nom modeste de *raad-pensionaris*, c'est-à-dire *conseiller-pensionnaire*, titre qui semblait ressusciter une des fonctions les plus honorables de l'ancien régime, rappelait la magistrature glorieuse des Barneveldt, des De Witt, des Heinsius, et par cela même devait plaire à des républicains, mais mentait à sa signification historique. Autrefois en effet le *pensionnaire* d'une ville, d'une province, des états, n'était en droit que l'exécuteur *pensionné*, — les autres fonctions étant gratuites, — des volontés du conseil ou des états dont il était membre, tandis que le conseiller-pensionnaire Schimmelpenninck était, de par la constitution concertée entre lui et Napoléon, plus puissant que les anciens stathouders.

Voici en effet les bases de cette constitution batave de 1805. Après un préambule assez insignifiant, elle déclarait que « le grand principe de la liberté sociale consiste en ce que la loi assure les mêmes droits et impose les mêmes devoirs à tous les citoyens sans distinction de rang ou de naissance. » On voit si nous avions tort de dire qu'en fait de liberté Schimmelpenninck ne comprenait clairement que l'égalité. Le conseiller-pensionnaire a *seul* l'initiative des lois. Un corps législatif, décoré du titre pompeux, presque ironique, de *leurs hautes puissances*, autre souvenir menteur de la vieille république, doit accepter ou rejeter les lois proposées sans y rien changer. Après un premier rejet, le conseiller-pensionnaire peut représenter la loi modifiée ou autrement motivée. D'après l'article 58, au début de la session d'automne (il y en a deux par an,

de six semaines chacune), le conseiller-pensionnaire soumet le budget de l'année suivante à leurs hautes puissances, qui doivent l'accepter ou le rejeter en bloc, *sans y faire aucun changement*. Et comment sont élues leurs hautes puissances? Leurs membres, au nombre de dix-neuf, répartis entre les diverses provinces ou départemens au prorata de leur population, sont désignés d'abord par les conseils départementaux, qui, pour chaque place vacante, dressent une liste de quatre candidats, que le conseiller-pensionnaire réduit à deux, et sur ces deux restans les mêmes conseils départementaux font le choix définitif. Le conseiller-pensionnaire a le titre d'*excellence;* il nomme un conseil d'état préaviseur, dont il peut envoyer les membres au corps législatif pour soutenir les lois présentées en son nom. La constitution lui accorde un fonds secret dont on n'a pas à lui demander de compte détaillé. Enfin il est, en temps ordinaire, élu pour cinq ans par leurs hautes puissances et toujours rééligible; mais il est entendu que le premier conseiller-pensionnaire restera à son poste tant que durera la guerre avec l'Angleterre et pendant les cinq années qui suivront le traité qui la terminera.

On reconnaît dans cet ensemble de mesures le goût des précautions raffinées contre tout ce qui ressemble au pouvoir parlementaire, joint à la bonne envie d'en conserver la forme extérieure. La collaboration impériale se révèle au premier coup d'œil. La seule chose qui rappelle qu'il s'agit des anciennes Provinces-Unies, si jalouses de leurs franchises, si ombrageuses dès qu'il est question de centralisation, c'est la part faite aux conseils départementaux ou provinciaux, qui émanaient encore d'une sorte de suffrage universel à deux degrés; mais à la manière dont on leur a taillé leur tâche, il est clair que si le corps législatif compte d'autres membres que les candidats préférés du conseiller-pensionnaire, c'est que celui-ci aura la main bien malheureuse, et que si on lui fait l'ombre d'une opposition, c'est qu'il sera bien maladroit. Du reste cette constitution ne disait mot de la liberté de la presse, que rien absolument ne garantissait, ni du droit de réunion, et ne consacrait pas même le droit de pétition. Voilà donc ce qu'était devenue la liberté batave! Une dictature déguisée. On a dit souvent que la royauté constitutionnelle est une république sous forme monarchique; ici nous avons bien certainement une monarchie sous forme républicaine. Comment Schimmelpennink ne vit-il pas que sa constitution appelait un roi, un roi à peu près absolu, et que, pour couronner l'édifice, il suffisait de l'évincer lui-même?

Cependant, pour les raisons que nous avons dites, le peuple hollandais accepta, sinon avec enthousiasme, du moins sans murmure,

le changement proposé. Plus de 350,000 voix se déclarèrent satisfaites, et l'on ne compta que 136 opposans (1). On était las, on était effrayé des sourdes menaces qui couraient en l'air, on avait soif de tranquillité, le caractère de Schimmelpenninck, ses succès diplomatiques antérieurs inspiraient de la confiance. De bons esprits acceptaient assez volontiers l'idée d'une dictature civile et capable, qui ramènerait l'ordre dans le chaos administratif et financier, maintiendrait les principes égalitaires de la révolution, et qui, en vertu même de son origine, servirait de garantie à la conservation de la nationalité. Comment supposer que le glorieux empereur des Français irait détruire son propre ouvrage? Et puis Schimmelpenninck apportait une belle récompense offerte à la docilité du bon peuple hollandais : à partir du 22 septembre 1805, la France reprendrait à son compte la solde et l'entretien des troupes françaises d'occupation. Ce n'était pas encore l'évacuation tant désirée; mais on ne pouvait raisonnablement réclamer davantage dans un moment de guerre ouverte avec l'Angleterre, et c'en était le prélude.

Il faut reconnaître que, pendant le court espace de temps qu'il exerça le pouvoir suprême, Schimmelpenninck fit de son mieux pour répondre à la confiance de son pays. Il se montra conciliant avec les chefs des anciens partis, et réussit à en gagner beaucoup. Il s'occupa avec la plus louable activité de réorganiser les finances, de régulariser l'administration du *waterstaat*, quelque chose comme nos ponts et chaussées, mais en rapport spécial avec la direction des endiguemens, si importante en Hollande, enfin d'organiser sur de larges bases un grand système d'enseignement primaire. On peut dire que, sur ce dernier point, il accomplit avec autant d'habileté que de décision une véritable réforme. On a depuis continué, élargi, amélioré son œuvre, on ne l'a pas essentiellement changée. Quant au waterstaat, il créa pour la première fois l'administration centrale d'un service abandonné auparavant à l'arbitraire des provinces, souvent même des localités, en même temps qu'il s'abstint sagement de trop légiférer sur cette matière; car le propriétaire hollandais endigue volontiers, c'est son goût, sa passion même, mais à la condition qu'on le laissera un peu faire à sa guise, qu'on ne le molestera pas à coups de règlemens généraux. C'est ce que nos préfets impériaux, lors de l'annexion après 1810, ne parvinrent jamais à comprendre, et c'est pourquoi sous leur administration le paysan avait fini par ne plus endiguer. Une grande œuvre, justement admirée encore aujourd'hui, le canal et les écluses de Katwyk, fut décidée et commencée sous la direction de Schimmelpenninck.

(1) Il faut dire que l'on compta comme affirmatifs les votes non émis.

Il y avait longtemps qu'on la réclamait. Il s'agissait de creuser une issue artificielle au Rhin, qui se perdait dans les sables près de Leyde et formait en mourant un affreux marécage plein de miasmes pestilentiels; mais il s'agissait aussi, et c'était la difficulté, d'établir sur ce sol mouvant des écluses de taille et d'épaisseur à braver les fureurs de la Mer du Nord, qui devait en battre les murailles. En matière de finances, Schimmelpenninck réussit à opérer la péréquation de l'impôt dans les diverses provinces, ce qui n'était pas une petite affaire, car, sous l'ancien régime, chaque province avait son système financier, et les divers gouvernemens qui s'étaient succédé depuis la révolution avaient jusqu'alors été trop faibles pour venir à bout des résistances locales.

Une chose qui ne peut plus nous étonner depuis que nous soupçonnons les desseins secrets de Napoléon sur la Hollande, c'est qu'il avait insisté auprès de *son cher et grand ami* (c'est le titre qu'il donnait dans sa correspondance au conseiller-pensionnaire) pour qu'il tranchât la difficulté financière par une banqueroute déguisée sous le nom de réduction des rentes. Il eut même soin, dans une dépêche de Talleyrand, de lui exprimer ses vifs regrets de ce qu'il ne voulait pas adopter ce remède héroïque; mais Schimmelpenninck savait qu'en Hollande, où la rente, disséminée entre toutes les mains, avait toujours été ponctuellement payée, le gouvernement national qui eût osé liquider ses obligations avec ce sans-façon eût été d'un aveu unanime traîné aux gémonies. Le nouveau système d'impôts, quoique lourd, n'était pas au-dessus des forces du pays. Dès la première année, il allait rapporter plus que l'ancien, et les recettes augmenteraient encore dans les années suivantes; seulement les premiers mois étaient un peu difficiles à passer. Le gouvernement s'en était honnêtement expliqué dans le journal officiel, et moyennant un retard de deux mois, qu'on s'engageait à supprimer aussitôt que possible, le paiement des diverses rentes de l'état s'opérait régulièrement à la satisfaction générale. L'opinion publique, plus familière qu'en France avec les valeurs d'état, avait très bien pris la chose, et l'on peut voir que malgré ce retard momentané, malgré la guerre maritime et continentale, le 3 pour 100 hollandais resta, sous Schimmelpenninck, à 40, 42, 45, le 5 pour 100 à 66, 68. Le 5 pour 100 français à la même époque était à 56, 58. Qu'on veuille bien noter cette insistance de Napoléon. Il adressera la même demande à son frère Louis, qui refusera, lui aussi, de l'entendre. C'est lui-même qui en 1810 devra déclarer la banqueroute sous le nom de tiercement des rentes. Il eût aimé que ce soin lui fût épargné. On ne le lui a pas encore pardonné en Hollande.

L'administration intérieure de Schimmelpenninck fut donc hon-

nête et bienfaisante. Elle l'eût été plus encore, si les exigences militaires de Napoléon n'avaient pas forcé la Hollande à entretenir un nombre de vaisseaux et de soldats disproportionné à ses ressources. On regrettait aussi que le premier magistrat de la république batave aimât à s'entourer d'un faste quasi royal. On prétend que Mme Schimmelpenninck le poussait dans cette voie. Son excellence le conseiller-pensionnaire avait des gardes du corps à pied et à cheval. Dans les cérémonies publiques, il se faisait traîner dans un carrosse doré à six chevaux. Logé à la Maison du Bois, joli château situé près de La Haye, il avait des réceptions princières qui faisaient hocher la tête aux républicains de l'école de Caton et aussi aux vieux orangistes, qui comparaient à ce luxe la simplicité des anciens « tyrans. » A cela près pourtant, on était satisfait du conseiller-pensionnaire, qu'on appelait aussi très souvent, surtout en français, le *grand-pensionnaire*, et à qui cette modification de son titre ne déplaisait pas. Il est à présumer qu'à Paris on applaudissait volontiers à la formation de cette espèce de cour. N'était-ce pas un point de plus de gagné dans la partie engagée contre la république batave?

Quant à sa politique étrangère, Schimmelpenninck lui avait donné pour base l'alliance intime avec la France. C'était une nécessité de position, puisque la neutralité était impossible. Autrement il eût fallu se jeter dans les bras de l'Angleterre, qui n'eût pas mieux demandé; mais ce parti désespéré eût été le signal de la contre-révolution, eût attiré sur le pays toutes les horreurs d'une guerre acharnée. La Hollande avait donc armé pour apporter son contingent à la grande *armada* française. Une flottille de 378 canonnières et bateaux plats, montée par 3,600 marins exercés et portant 1,300 pièces d'artillerie, fut réunie à Flessingue sous le commandement de Ver Huell. Une division hollandaise de 10,000 hommes, sous le général Dumonceau, fut organisée pour se joindre au premier signal à la grande armée. La république batave se chargeait de plus de solder 18,000 soldats français, d'armer 5 vaisseaux de ligne, autant de frégates, et de fournir à Marmont, qui campait à Zeist avec 18,000 hommes, les moyens de s'élancer du Texel sur la côte anglaise au moment où l'empereur partirait lui-même de Boulogne.

Tous ces sacrifices, des plus onéreux pour la république obérée, furent en pure perte. La Hollande n'y trouva que la satisfaction de venger un peu aux dépens des Anglais son pavillon humilié. Ver Huell sut défiler à leur barbe, suivi de sa flottille, organisée en trois divisions, et, à la hauteur du cap Grinez, tint audacieusement tête à une grosse flotte anglaise qui espérait le surprendre. Il arrivait à Ambleteuse, n'ayant essuyé que des pertes insignifiantes. De cette

heure surtout date sa grande faveur auprès de Napoléon; mais ce fut à peu près tout ce que la Hollande y gagna. La descente projetée en Angleterre se transforma inopinément en une nouvelle campagne d'Allemagne dont tout le monde sait la foudroyante rapidité, et qui eut Austerlitz pour couronnement. Les 10,000 Hollandais de Dumonceau prirent une part honorable à cette éblouissante série de grands faits d'armes, sans se douter qu'ils contribuaient à l'asservissement prochain de leur pays. L'astre impérial jetait alors son plus vif éclat. Le soldat couronné de la révolution faisait et défaisait les souverains. Un simple décret chassa du trône les Bourbons de Naples et donna un trône à Joseph. Murat devint grand-duc de Berg. Schimmelpenninck en Hollande n'était déjà plus l'homme de Napoléon : il répondait par des refus polis aux sommations continuelles de l'insatiable guerrier, qui voulait toujours plus d'hommes et toujours plus d'argent; il s'obstinait à maintenir la république; il se refusait à prendre contre le commerce plus ou moins interlope avec l'Angleterre les mesures draconiennes dans lesquelles le vainqueur d'Austerlitz cherchait un dédommagement à son expédition manquée de Boulogne. Les historiens hollandais prétendent que Napoléon dans l'ivresse du triomphe se serait écrié, après la grande bataille, en présence de son état-major : « Maintenant la Hollande est à moi. » S'il ne l'a pas dit, on va voir qu'il le pensait.

Lorsqu'à la tête de la grande armée il se précipita sur l'Allemagne méridionale, il n'était pas sans inquiétude sur la diversion que pourraient tenter vers le nord la Russie et l'Angleterre coalisées. Pour la conjurer, il avait formé à Mayence une armée de réserve de 30,000 hommes sous Lefebvre. En cas de revers en Autriche, Lefebvre accourait pour renforcer l'armée principale; en cas d'attaque du côté du nord, il devait se porter vers les bouches du Rhin et coopérer à leur défense en se joignant aux corps d'armée que le prince Louis Bonaparte, connétable de France, commandant militaire de Paris, avait pour mandat d'organiser dans les départemens du nord-est, en Belgique et en Hollande. On eut lieu de craindre en effet l'approche d'une armée russe, et le prince Louis se transportait à Nimègue, où il fixa son quartier-général, et prit avec habileté, peut-être avec un peu trop de zèle, toutes les mesures indiquées par la prudence. Les rapides succès de la grande armée en Autriche rendirent bientôt ces précautions inutiles. Louis revint en France en faisant un détour pour visiter les principales villes de la Hollande, qu'il ne connaissait pas. Reçu partout avec empressement, car on tenait à plaire au frère du grand vainqueur qui, plus que jamais, éblouissait ceux même qui l'aimaient le moins, il déploya beaucoup de courtoisie publique et privée. A Amsterdam, on le fit assister à

la pose de la quille d'un grand vaisseau de ligne, et on lui demanda d'en être le parrain. Le prince français enchanta les marins en désignant le nom du plus illustre des amiraux néerlandais, de Ruyter. Un hourrah formidable répondit à cette désignation. Pourtant M. et Mme Schimmelpenninck le reçurent à La Haye assez froidement. De nouveau des rumeurs étranges circulaient dans leur entourage. On disait l'empereur tourmenté par les démarches des princes allemands dépossédés ou ambitieux qui s'offraient à lui pour mettre fin à la république batave. D'autres lui attribuaient le dessein de remplacer Schimmelpenninck par un de ses frères, ou même par Murat; ce dernier nom avait le privilége d'irriter beaucoup l'amour-propre hollandais. Ver Huell déplorait très haut l'affaiblissement de la vue du conseiller-pensionnaire, qui bientôt, disait-il, serait hors d'état de remplir ses fonctions. Schimmelpenninck, il est vrai, souffrait déjà du mal d'yeux qui dégénéra plus tard en cécité complète; mais Ver Huell s'inquiétait bien longtemps d'avance. Louis aussi se disait contrarié de ces rumeurs, qui, à l'entendre, n'avaient aucun fondement, et lui paraissaient injurieuses pour la loyauté de son frère. Toutefois, s'étant rendu au-devant de l'empereur à Strasbourg, celui-ci lui dit brusquement : « On vous voyait avec plaisir en Hollande; pourquoi l'avez-vous quittée? Il fallait y rester. » Louis répondit que les bruits en circulation lui déplaisaient autant qu'aux Hollandais. Napoléon répliqua vaguement, et il ne fut pour le moment question de rien de plus; mais Ver Huell ne tarda pas à se retrouver dans l'intimité de l'empereur à Paris, et Schimmelpenninck à recevoir une curieuse lettre de Talleyrand, datée du 6 février 1806. Le diplomate français communiquait au conseiller-pensionnaire les inquiétudes de l'empereur relativement à sa santé, à l'obligation où il serait peut-être bientôt de résigner ses fonctions, à la possibilité d'un mauvais choix quand il faudrait inviter leurs hautes puissances à lui donner un successeur, aux tendances anglomanes qui se manifestaient en Hollande, enfin au caractère *instable* de la forme de gouvernement que ce pays avait adoptée. Il priait Schimmelpenninck de lui désigner un homme de confiance avec lequel il pourrait délibérer à tête reposée sur ces matières délicates; en même temps il lui déclarait que l'amiral Ver Huell était le seul homme avec lequel l'empereur désirât les discuter sans réticence.

Schimmelpenninck n'eut pas besoin d'un second avertissement pour deviner que la république batave, dont la France naguère garantissait l'existence indépendante, était condamnée à mort par son principal garant, et que tout *cher et grand ami* qu'il fût de sa majesté l'empereur et roi, lui-même n'avait plus qu'à se préparer à la retraite. Cependant il ne voulut pas encore se tenir pour battu, et

tâcha, quoique sans grand espoir, de détourner, s'il était possible, le coup dont sa patrie et lui-même étaient menacés.

Mais nous devons interrompre notre récit pour étudier d'un peu plus près ce prince Louis dont les destinées allaient se mêler si intimement à celles de la nation néerlandaise.

III.

Louis Bonaparte naquit à Ajaccio le 2 septembre 1778, quatrième fils de Charles-Marie Bonaparte et de Lætitia Ramolino. Son enfance n'offre rien de remarquable, si ce n'est qu'il fut pendant plusieurs années sous la direction immédiate de son frère Napoléon. Destiné à l'état militaire, il partit au moment du siége de Toulon pour l'école d'artillerie de Châlons-sur-Marne, afin d'y subir les examens d'admission dans cette arme spéciale. Il avait quinze ans à peine, et il tombait à Lyon au beau milieu des journées les plus sombres de la crise révolutionnaire. Il est facile de comprendre qu'un pareil spectacle fit sur un esprit encore si jeune une impression peu favorable à la cause de la révolution. A Châlon-sur-Saône, il apprend que l'école de Châlons-sur-Marne vient d'être dissoute à cause du mauvais esprit qui y régnait. Il doit retourner dans sa famille; mais dans l'intervalle Toulon venait d'être repris par les Anglais, et son frère Napoléon de marquer sa place parmi les officiers d'avenir. Devenu commandant en chef de l'artillerie à l'armée des Alpes, Napoléon prit son jeune frère avec lui en lui faisant donner le grade de sous-lieutenant attaché à l'état-major. Nommé ensuite capitaine d'une compagnie de canonniers volontaires de Saint-Tropez, Louis put se rendre de nouveau à Châlons-sur-Marne, dont l'école venait d'être réorganisée. Il paraît que l'esprit qui animait les futurs officiers d'artillerie était antirépublicain, et Louis dit lui-même dans ses *Mémoires* (1) qu'il sortit de l'école imbu des mêmes principes réactionnaires. Cependant il n'était pas possible à un Bonaparte de rompre ouvertement en visière avec une révolution à laquelle sa famille et lui devaient tout. Déjà se révélait en lui ce conflit des inclinations personnelles et des exigences de la situation officielle qui devait jouer un si grand rôle dans sa vie. Après le 13 vendémiaire, appelé près de son frère à Paris, il fit la connaissance de la famille de Beauharnais, qui ne lui plut guère, et ce fut un de ses premiers chagrins que de voir son frère, entraîné par une passion habilement stimulée, s'unir, malgré la disproportion des âges, à la veuve du

(1) On donne et l'on peut en effet donner ce nom aux trois volumes intitulés *Documens historiques et réflexions sur le gouvernement de la Hollande*, publiés par l'ex-roi à Paris en 1809.

général guillotiné. Ses timides remontrances n'eurent aucun effet. Il suivit son frère en Italie, et, malgré les succès qui signalèrent cette campagne, il sentit se refroidir tout à fait le goût déjà médiocre qu'il avait pour la guerre. Ce n'est pas du tout qu'il manquât de courage; il en donna des preuves au siége de Pavie, aux batailles de Rivoli et d'Arcole. Dans cette dernière rencontre, il sauva, paraît-il, en risquant sa propre vie, celle de son frère, qui s'était embourbé sur la berge du fleuve en un lieu très exposé; mais les maux de la guerre, les scènes de carnage, la grossièreté militaire, les instincts pillards de soldats démoralisés à la fois par les privations et les triomphes, révoltaient sa délicatesse. Déjà sa santé avait souffert de cette existence bien rude pour un si jeune homme. Il était tombé plusieurs fois de cheval. Il s'était luxé le genou en sautant d'une voiture dont les chevaux s'étaient emportés. Il rêvait la tranquillité, le commerce des honnêtes gens, le culte des lettres. Il était romanesque et habituellement taciturne. De retour à Paris, il s'éprit d'amour pour une jeune personne qu'il avait rencontrée dans le monde, et dont le nom est resté un secret. C'était une vraie passion de roman, et il se flattait de l'idée qu'elle était partagée. Il pensait sérieusement à épouser sa bien-aimée, mais son terrible frère, qui pourtant avait fait un mariage d'inclination peu réfléchi, n'entendait pas qu'on se mariât dans sa famille autrement qu'il ne le désirait. La jeune demoiselle était de bonnes mœurs, de famille honnête, mais obscure. A son insu, Louis fut surveillé. L'expédition d'Égypte allait commencer. Il devait rejoindre son frère au bout d'un certain temps qu'on avait jugé nécessaire au rétablissement complet de ses forces. Tout à coup l'ordre lui fut intimé de précipiter son départ. Il ne fit pas un long séjour en Égypte, et revint en France chargé d'une mission pour le directoire. Il accourait à Paris, plein d'espoir, ravi de retrouver celle qu'il aimait. Pendant son absence, on l'avait mariée avec un autre.

Cette amère déception eut une fâcheuse influence sur ses goûts et son caractère. Depuis lors il se considéra comme destiné par un injuste sort à être toujours la victime des ambitions de son frère, sans qu'il lui fût possible de se soustraire à cette sujétion. Cette pensée empoisonnait les incontestables avantages qu'il devait à sa glorieuse parenté. Il se croyait condamné à vivre accablé d'honneurs et abreuvé de chagrins. Napoléon, par la suite, s'est beaucoup plaint de ses frères. Il les accusait d'avoir largement contribué à ses revers. La vérité est que ses frères durent constamment ou se révolter contre lui ou pâtir tout les premiers de son despotisme. Il se croyait et il était certainement leur supérieur à tous. Pourtant, et en vertu du vieil adage que nul n'est prophète aux yeux des siens, il faut recon-

naître qu'il leur était difficile de professer le culte, alors universel en France, dont il était l'objet. Ils l'avaient vu grandir; ils savaient pertinemment que, dans sa prodigieuse fortune, le talent, le génie, n'avaient pas tout fait. Ils avaient pu voir ou deviner les habiletés équivoques dont le héros s'était servi pour hâter ses destinées, ils étaient même enclins à faire très grande la part des circonstances. De là il n'y avait pas loin à se dire que, si les circonstances venaient à les favoriser, la différence entre eux et lui n'était pas telle qu'ils ne pussent briller du même éclat. Louis, passablement plus jeune que son frère, habitué à lui obéir, l'admirait, mais le craignait peut-être encore plus que les autres. S'il n'osait guère lui résister en face, on peut tenir pour certain qu'il se dédommageait par toute sorte de révoltes intérieures. Son caractère ombrageux, susceptible, aiguisait encore ses contrariétés réelles. Il appartenait à la classe des mélancoliques, très préoccupés d'eux-mêmes, aimant à s'écouter penser, analysant minutieusement leurs impressions maladives. Le danger est que ceux qui s'adonnent à cette étude constante d'eux-mêmes se connaissent au fond très mal. Comme il entre beaucoup d'amour-propre dans leur humeur noire, ils se dissimulent avec une étonnante facilité les défauts ou les penchans qu'ils n'aiment pas à découvrir en eux. En réalité, Louis était ambitieux, aimait le faste et le pouvoir, et c'est très sincèrement qu'il se croyait modeste, simple dans ses goûts et fait pour la vie privée. Napoléon, pétri d'une tout autre pâte, ne paraît pas avoir pénétré le vrai caractère de son frère. Le voyant toujours soumis, silencieux, réservé, craintif même, il crut qu'il en ferait toujours ce qu'il voudrait. La suite montra qu'il se trompait.

Après le 18 brumaire, Louis, nommé colonel de dragons à vingt et un ans, fut envoyé dans la Basse-Normandie avec l'expédition destinée à extirper les restes de la chouannerie. L'humanité dont il fit preuve en refusant de s'associer à la condamnation à mort des chefs de l'insurrection est encore à porter à l'actif de ses bonnes qualités. Il fut toujours en effet opposé à toute mesure sanglante, même quand elle pouvait se parer des couleurs de la raison d'état. Bientôt ses sentimens intimes furent mis de nouveau à une rude épreuve. Joséphine, de très bonne heure, dès qu'elle avait vu du moins l'étonnante fortune de son mari, avait pressenti l'éventualité d'un divorce, et, croyant en éloigner le danger en resserrant les liens qui unissaient la famille Bonaparte à la sienne, elle s'était entichée de l'idée de faire épouser à Louis sa fille Hortense, qui venait d'entrer dans sa dix-septième année. Les deux jeunes gens ne se plaisaient pas l'un à l'autre, et Louis se mit à voyager, un peu pour son plaisir, beaucoup pour se soustraire à des obsessions qui

lui pesaient. L'année qu'il passa en Allemagne et spécialement à Berlin, où la cour lui fit accueil, ne compte pas au nombre des plus édifiantes de sa vie. Il semble qu'il ait quelque temps cherché dans des excès dangereux l'oubli de ses chagrins intimes. Sa santé, qui n'était déjà pas très forte, en reçut de nouvelles atteintes. Quand il revint à Paris, les propositions de mariage reprirent de plus belle; il résista encore, et se rendit à Baréges pour y prendre les eaux. A son retour, son sort fut décidé. Jusqu'alors Napoléon n'avait pas appuyé fortement Joséphine dans ses offres matrimoniales. Il eût même, dit-on, préféré qu'Hortense épousât Duroc, qui l'aimait et qui semblait beaucoup lui plaire; mais sans qu'on sache très clairement comment Joséphine s'y prit pour amener son mari à ses vues, — car les calomnies colportées par les contemporains intrigués de ce mystère n'ont pas le sens commun, — le fait est que le premier consul signifia nettement à Louis qu'il devait épouser Hortense.

En de tout autres circonstances, Louis n'eût été nullement à plaindre. Hortense était non-seulement fort jolie, dans tout l'éclat de la jeunesse, mais encore par son esprit, ses talens, son enjouement, elle possédait tout ce qu'il fallait pour séduire un jeune homme. Louis, de son côté, malgré quelques infirmités précoces, n'en était pas moins ce qu'on peut appeler un beau cavalier. L'uniforme lui allait fort bien; il ressemblait, non pas à Napoléon empereur, mais au général en chef de l'armée d'Italie, c'est-à-dire qu'il avait et conserva toujours ce genre de physionomie maigre, allongée, rehaussée par un beau regard, chez lui moins perçant, plus doux que chez son frère. C'est pour cela que par la suite les deux frères eurent si peu de ressemblance physique. Quand il voulait plaire, il pouvait être fort aimable, et ses manières étaient distinguées. Comme Hortense, il avait des goûts littéraires; mais là s'arrêtaient les analogies. Ce n'est pas que, de son côté, Hortense n'eût rien de romanesque dans le caractère : elle fut des premières à aimer le moyen âge, le gothique, les imitations des trouvères; mais son romantisme différait complétement de celui de son futur mari. Son idéal, c'était bien, si l'on veut, un jeune et beau soldat, rêveur quand il était loin de la dame de ses pensées, mais non quand il était près d'elle. Un tel caractère ne devait rien comprendre aux susceptibilités, aux effarouchemens, aux mélancolies souffreteuses du fiancé qu'on lui imposait. Sa gaîté, son amour passionné du plaisir, l'étourderie fréquente de ses paroles, ne pouvaient que froisser tous les jours un peu plus un homme qui aimait la tristesse, qui tenait grand compte des exigences de sa santé, qui poussait la circonspection jusqu'à la minutie, la défiance jusqu'à l'injustice. « Louis, disait-elle, est plus capable de faire un roman que d'en être le héros. » Elle lui faisait

tort, car Louis a fait un très médiocre roman dont nous parlerons plus tard, et, s'il dut descendre du trône, ce ne fut ni sans dignité ni faute d'énergie. En somme, il y avait incompatibilité d'humeur, peu de disposition réciproque à se supporter, et la contrainte que l'on faisait peser sur ces jeunes gens devait naturellement redoubler leur antipathie mutuelle. Ils n'en durent pas moins s'immoler à la politique de la famille, et le 4 janvier 1802 le mariage fut célébré « dans la tristesse; » c'est ainsi que Louis s'exprime dans ses *Mémoires*. Le cardinal Caprara donna la bénédiction religieuse aux deux époux dans une maison particulière, car Joséphine ne voulait pas du ministère du clergé assermenté, et voyait peut-être dans la consécration du mariage par un prêtre orthodoxe une garantie de plus contre la possibilité d'un divorce. Jamais on n'avait vu de fiancés plus désolés. Pourtant le fils qui leur naquit au mois d'octobre suivant créa entre eux un lien qui rendit la vie commune plus facile. C'est le jeune prince qui devait mourir prématurément en Hollande. En 1804, ils eurent un second fils, Charles-Napoléon-Louis, qui devait un jour tomber dans les rangs des patriotes italiens insurgés contre le saint-siége.

De 1802 à 1805, Louis partagea son temps entre son régiment, les villes d'eaux, qu'il fréquentait toujours avec peu de succès, et Saint-Leu, qu'il avait choisi pour résidence. En 1804, il fut nommé général de brigade et conseiller d'état attaché à la section de législation, tandis que son frère Joseph, qui n'avait jamais été militaire, fut envoyé à Boulogne avec le grade de colonel. Le premier consul, qui avait ses idées, voulait sans doute que ses frères se familiarisassent avec les diverses branches du gouvernement. Lorsque l'empire fut constitué, Louis fit partie des grands-officiers de la nouvelle couronne en qualité de *connétable de France*, charge dont nous ne saurions définir positivement les attributions, et il fut promu au grade de colonel-général des carabiniers. Il se plaint que, pendant les cérémonies du couronnement et du sacre, exposé à des stations prolongées dans des milieux froids et humides, ses rhumatismes chroniques s'aggravèrent, et que depuis lors il perdit presque entièrement l'usage de la main droite.

Tel il était au commencement de 1806, maladif, morose, très concentré, mais sachant secouer énergiquement ses préoccupations quand un but clair et pouvant donner de la gloire lui était proposé. De retour à Paris, après s'être acquitté de sa mission de commandant de l'armée d'observation du nord-est, il vit arriver une députation de notables hollandais, chargés, comme on le donnait à entendre et comme l'ont répété presque tous les historiens français, de lui offrir la couronne de Hollande. Nous allons voir ce qu'il y a de vrai dans cette assertion.

IV.

On se rappelle que le conseiller-pensionnaire Schimmelpenninck avait dû faire la désagréable découverte qu'il ne plaisait plus à celui qui l'appelait encore son *cher et grand ami*, et que la république batave était destinée à rejoindre la république française dans le tombeau du passé. C'est alors surtout qu'il dut sentir la faute énorme qu'il avait commise en signant avec Napoléon le contrat qui faisait de lui le premier magistrat de son pays, de par la grâce d'un chef étranger. Il est vrai que l'assentiment populaire avait ratifié sa candidature; mais que signifient aux heures du danger ces votes populaires dont on peut toujours dire que, forcés par les circonstances, privés de la liberté du choix, ils n'ont d'autre valeur que celle que leur a prêtée une nécessité momentanée? Il est évident par tout ce que j'ai lu des mémoires et des écrits du temps que l'idée d'avoir un roi ne plaisait pas du tout aux Hollandais. C'est peut-être le seul point sur lequel l'ancien patriciat, les orangistes et le parti patriote fussent parfaitement d'accord. Rien n'eût été plus facile que d'agiter l'opinion et de susciter par là des difficultés graves à l'installation du nouveau souverain; mais Schimmelpenninck ne pouvait moralement donner le signal d'une résistance ouverte. Outre les dangers qu'elle eût provoqués, lui qui n'avait eu d'introducteur sérieux et d'appui solide que le bras impérial, lui qui avait accepté un véritable rapport de vassalité, comment pouvait-il lever l'étendard de la révolte contre son suzerain de fait? Il se flatta encore un moment du vague espoir que des représentations pressantes modifieraient les idées de l'empereur. Ver Huell reçut pour instructions de tranquilliser autant que possible sa majesté sur l'état de l'organe visuel de son cher et grand ami, sur la nomination éventuelle du successeur, en lui offrant même de se concerter avec lui pour que le choix qui serait fait lui présentât toute garantie; mais il eut ordre aussi de repousser catégoriquement toute idée de gouvernement héréditaire en Hollande. Ver Huell s'acquitta sans doute de sa mission; mais, pour tenir tête à l'empereur avec quelque fermeté, il aurait fallu pouvoir compter sur un homme moins ébloui par le prestige personnel de Napoléon. L'empereur reçut froidement les représentations, et répondit simplement que sa résolution était irrévocable. En même temps arrivait la triste nouvelle que la belle colonie hollandaise du Cap était tombée au pouvoir des Anglais, malgré la courageuse défense du gouverneur Janssens. Ce fut un nouveau grief contre la Hollande, qu'il fallait rattacher plus étroitement au système politique de la France, qui se montrait toujours plus anglaise

par ses sympathies et ses opérations commerciales, et la conclusion était : choisissez, ou le prince Louis pour roi, ou l'annexion (1).

Schimmelpenninck fit part à ses ministres de cette dure alternative. Fallait-il saisir le corps législatif, alors assemblé, des propositions impériales? De quel droit leurs hautes puissances pourraient-elles délibérer sur un objet inconstitutionnel et dépassant à ce point leur compétence? Il eut alors recours à un moyen terme qu'autorisaient des précédens de l'histoire du pays. Il rassembla chez lui, sous le titre de *grande-besogne*, une sorte de consulte officieuse composée des ministres, des conseillers d'état, des principaux magistrats et de membres de leurs hautes puissances, pour conférer sur les résolutions à prendre. C'est à cette assemblée qu'il suggéra l'idée d'adresser un manifeste à la nation et d'inviter le peuple tout entier à voter par *oui* ou par *non* sur le projet de l'empereur. Il y eut des voix pour et contre. Tous étaient antipathiques au projet au point qu'un ou deux étaient tentés de préférer l'annexion pure et simple à un semblant d'acceptation; mais tous aussi prévoyaient que le peuple, mis ainsi en demeure de se prononcer et ne calculant pas les conséquences d'un vote négatif, se prononcerait pour le refus. Faudrait-il alors braver le pouvoir colossal devant lequel l'Europe tremblait et dont les soldats étaient encore dans le pays? On n'osa pas. S'il était certain que le peuple, invité à voter, dirait non, il était moins sûr que, fatigué, découragé comme tout l'annonçait, il se résignât aux terribles sacrifices qu'entraînerait une pareille résolution. On voulut encore se flatter d'enrayer une volonté qui désormais ne connaissait plus de frein. On se dit que l'empereur, bien et dûment éclairé par des renseignemens dignes de toute confiance, aurait à la fois trop de sagesse et trop de magnanimité pour imposer un roi de sa famille à un peuple dont il avait solennellement garanti l'indépendance. Il fut résolu qu'on enverrait à Paris une commission de cinq notables chargée d'insister auprès de l'empereur pour qu'il renonçât à un dessein décidément contraire aux intérêts comme aux inclinations d'un peuple qu'il avait mainte fois assuré de sa bienveillance, que toutefois, s'ils échouaient dans la première partie de leur tâche, ils devaient stipuler avant toute autre négociation des garanties nouvelles pour l'in-

(1) Tout cet exposé de la négociation poursuivie entre les deux gouvernemens de France et de Hollande est tiré de la biographie de Schimmelpenninck, écrite avec beaucoup de soin par son fils, et où les détails que nous reproduisons sont appuyés par des documens de première main et des pièces officielles réunis à la fin de l'ouvrage. Nous n'y avons ajouté que quelques traits empruntés aux *Mémoires* de Ver Huell, qui prit une part active, mais assez louche, à tous ces pourparlers. Ce dernier ouvrage a été rédigé par le neveu de l'amiral, sur les notes laissées par son oncle, en deux volumes, à Amsterdam, en 1847.

dépendance nationale, l'intégrité du territoire, le paiement total des dettes publiques, la séparation de l'administration et de la justice, le maintien des droits et libertés civiles, l'évacuation des troupes françaises, la conclusion d'un traité de commerce. — C'étaient les points auxquels le pays tenait le plus, et si sa majesté pouvait à ces divers égards rassurer entièrement le peuple hollandais, cela diminuerait la fâcheuse impression que le projet impérial ne pouvait manquer de faire sur la nation; alors peut-être ne serait-il pas impossible de consulter avec quelque chance de succès la volonté populaire, sans que toutefois on osât répondre du résultat.

Tel est, d'après les documens authentiques, le mandat précis de la commission hollandaise qui, selon l'histoire officielle, vint à Paris offrir au prince Louis la couronne de Hollande (1).

Quand on lit ces pièces dans la langue originale, on ne peut s'empêcher d'admirer la naïveté qu'elles respirent. Il n'importait guère à l'empereur de savoir si le peuple hollandais était ou non disposé à recevoir son frère comme souverain. Il avait en main la force nécessaire pour le réduire à l'obéissance, s'il regimbait, et n'en voulait pas savoir davantage. Il tenait seulement aux apparences de l'acceptation volontaire, et il était résolu à les imposer aussi bien que l'acceptation elle-même.

Quant à la première partie des instructions données à la commission, c'est-à-dire quant à un changement à obtenir dans les résolutions annoncées par l'empereur, celui-ci ne voulut pas même en entendre parler. Talleyrand eut l'ordre de le signifier aux commissaires en termes courroucés; puis il posa pour condition de tout pourparler ultérieur que la *grande-besogne* commencerait par prendre un arrêté portant qu'il était désirable de voir un prince de la maison impériale, notamment le prince Louis, à la tête de la nation hollandaise. Cette exigence fut appuyée par la déclaration que si, dans les huit jours, une réponse conforme n'était pas arrivée de La Haye, l'empereur allait recourir aux mesures les plus rigoureuses.

A La Haye, on fut consterné de se voir ainsi mené à la baguette. Que faire? La majorité des avis fut pour qu'on cédât; mais à la reconnaissance extorquée par la menace on ajouta la clause que l'on rédigerait une constitution nouvelle, une charte nationale qui serait soumise à la sanction du peuple. On se flattait encore d'obtenir par là des garanties contre l'arbitraire royal.

Le temps nécessaire pour qu'on sût l'effet produit par cette nou-

(1) Elle se composait de l'amiral Ver Huell, de MM. Gogel, ministre des finances, Six, conseiller d'état, van Styrum, membre de leurs hautes puissances. Ces trois derniers appartenaient au parti patriote. A Paris, elle devait s'adjoindre le ministre de Hollande, le vieux Brantzen, à qui Talleyrand n'avait rien dit des projets de l'empereur, et qui les apprit de La Haye.

velle proposition était à peine écoulé que Schimmelpenninck reçut sous pli de Paris un traité et un projet de constitution, tous les deux bâclés en dehors de toute participation du gouvernement batave, tous les deux déjà signés et paraphés à Paris même. La commission les envoyait, confuse de s'être vue dans la nécessité d'outre-passer ses instructions, mais convaincue qu'à ce prix seulement elle avait pu éviter au pays les plus affreux malheurs. L'empereur lui avait forcé la main par de nouvelles menaces, il n'avait voulu se prêter à aucune discussion contradictoire, et, sous peine de voir tomber la foudre sur la malheureuse Hollande, il avait fallu se soumettre. Si, dans les dix jours, le traité et la constitution élaborés à Paris ne revenaient pas avec la ratification de leurs hautes puissances, dont le titre officiel n'avait jamais été plus ironique, il fallait s'attendre à tout.

Schimmelpenninck rassembla une dernière fois la *grande-besogne* et déclara que, pour lui, il ne consentirait à aucun prix, sous le coup d'aucune menace, à sanctionner un pareil attentat à la souveraineté nationale, qu'il refusait toute participation ultérieure à une pareille négociation, et qu'en conséquence on n'obtiendrait pas de lui qu'il provoquât la ratification du corps législatif. La majorité respecta cette décision, dictée par la conscience; mais elle était, elle aussi, dominée par la terreur, et il fut résolu que, puisqu'on avait épuisé tous les moyens que conseillaient la prudence et le patriotisme, il n'y avait plus qu'à céder à la force. La ratification serait donc accordée, mais seulement au nom de la *grande-besogne*, le corps législatif ne pouvant légalement être appelé à en délibérer. C'était laisser une petite porte entre-bâillée qui servirait peut-être un jour à sortir d'une constitution consentie seulement par une assemblée dépourvue d'autorité officielle. L'empereur remarqua-t-il cette déviation de ses ordres? Le fait est qu'il se déclara satisfait, et au surplus, avec les vues que nous lui supposons sur l'avenir de la Hollande, l'essentiel pour lui était qu'on en finît promptement, que l'on pût s'appuyer sur quelque chose qui ressemblât de loin à une manifestation du vœu national en faveur de Louis; quant à l'avenir, il s'en chargeait.

Le peuple hollandais, instruit tardivement de ce qui se passait, partageait en grande majorité les regrets, mais aussi les craintes de ses notables. Comme eux aussi, il sentait qu'il n'y avait rien à faire. Il y eut bien quelques velléités d'opposition républicaine; il parut des pamphlets, entre autres celui d'une républicaine, Maria Hulshoff, qui fit honte aux hommes de leur lâcheté. Le ton dominant fut celui de la résignation. Puisqu'il y avait force majeure, disait-on, les murmures seraient inutiles; autant valait se soumettre à une situation qu'on ne pouvait éviter sans tomber dans des maux pires en-

core, et tâcher d'en tirer le meilleur parti possible. Après tout, il y avait aussi quelques avantages à en espérer, puisque enfin il fallait la subir. On avait pu croire que Napoléon ne détruirait pas son œuvre en supprimant le gouvernement de Schimmelpenninck, on s'était trompé; mais assurément il ne songerait jamais à détrôner son frère. L'existence nationale était au moins assurée. Louis avait une réputation de bonté, de modération, de clémence, qui le rendait plus aisément acceptable que les autres princes de sa famille. Il fallait donc voir et s'arranger le moins mal possible, selon les circonstances. Telle est l'impression qu'on retire des écrits contemporains, et ceux qui connaissent de près le caractère hollandais n'en seront nullement surpris.

L'empereur fut trompé par cette indifférence apparente, de même qu'il s'abusa bien plus encore en 1811 sur les sentimens réels du peuple hollandais, quand il vint en Hollande avec Marie-Louise. Il ne songea plus qu'à hâter la représentation de la haute comédie qui consistait à faire offrir la couronne de Hollande au prince Louis par la commission envoyée tout exprès afin d'éviter la royauté, et à la lui offrir au nom du peuple néerlandais, qu'on n'osait pas même consulter.

Le prince n'avait pris aucune part ostensible à toutes ces négociations où sa personne était en jeu. Il prétend dans ses *Mémoires* qu'il ne désirait nullement la couronne, qu'il avait même supplié son frère de ne pas la lui imposer, et qu'il ne céda que vaincu par une insistance qui équivalait à une sommation d'obéir. Nous n'avons aucune raison de suspecter la sincérité de ses déclarations; pourtant on a toujours un peu de peine à se représenter un homme devenu roi malgré lui. Que Louis ait scrupuleusement évité d'avoir l'air d'ambitionner cette position souveraine, que, sachant combien la décision de son frère était irrévocable, il ait jugé de meilleur goût de fuir jusqu'à l'apparence de la provoquer, qu'il se soit même efforcé de se convaincre qu'il serait plus heureux pour lui de rester prince français, tout cela est parfaitement conforme au caractère que nous lui connaissons; mais quand on voit avec quelle ardeur il se mit à gouverner dès qu'il le put, avec quelle jalousie il veilla au maintien de ses prérogatives royales, avec quelle ténacité il garda sa couronne en des jours où elle s'était changée en couronne d'épines, quand on le voit en 1813 faire des démarches, au moins indirectes, pour tâcher de la recouvrer, on est bien forcé de reconnaître qu'au fond la perspective d'être roi lui plaisait beaucoup.

Parmi les membres de la commission, Ver Huell avait été l'un des plus remuans et celui de tous qui avait le plus insisté dans le sens d'une soumission absolue aux volontés impériales. Il avait été plusieurs fois à Saint-Leu et n'avait obtenu du prince que des ré-

ponses évasives; pourtant il se disait sûr de son consentement, et il lui avait affirmé que la Hollande entière le désirait pour roi. Il avait eu aussi, du côté hollandais, la part principale dans la rédaction du traité et de la constitution. Évidemment il s'arrangeait de façon à être l'un des hommes indispensables du nouveau règne.

Le jour arriva enfin de la proclamation de Louis comme roi de Hollande. Le 5 juin 1806, la députation batave fut admise à l'audience impériale après l'ambassadeur de Turquie, à qui l'on accorda une préséance assez singulière en pareille occurrence. Ce fut, comme de juste, l'amiral Ver Huell qui porta la parole. Il se disait, lui et ses collègues, chargé d'exprimer à sa majesté « le vœu des représentans du peuple batave qui la priait de lui accorder comme chef suprême de la république, comme roi de Hollande, le prince Louis, son frère. » Suivait un air de bravoure, approprié à la circonstance, sur la félicité et la sécurité qui seraient assurées à la Hollande par ce resserrement des liens qui la rattachaient « à l'immense et immortel empire. » Il faut citer dans son entier la réponse de l'empereur; elle est trop caractéristique de l'homme et de sa politique pour être omise.

« Messieurs les représentans du peuple batave, j'ai toujours regardé comme le premier intérêt de ma couronne de protéger votre patrie. Toutes les fois que j'ai dû intervenir dans vos affaires intérieures, j'ai d'abord été frappé des inconvéniens attachés à la forme incertaine de votre gouvernement. Gouvernée par une assemblée populaire, elle eût été influencée par les intrigues et agitée par les puissances voisines. Gouvernée par un magistrat électif, tous les renouvellemens de cette magistrature eussent été des momens de crise pour l'Europe, et le signal de nouvelles guerres maritimes. Tous ces inconvéniens ne pouvaient être parés que par un gouvernement héréditaire. Je l'ai appelé dans votre patrie par mes conseils lors de l'établissement de votre dernière constitution, et l'offre que vous faites de la couronne de Hollande au prince Louis est conforme aux intérêts de votre patrie, aux miens, et propre à amener le repos général de l'Europe. La France a été assez généreuse pour renoncer à tous les droits que les événemens de la guerre lui avaient donnés sur vous; mais je ne pouvais confier les places fortes qui couvrent mes frontières du nord à la garde d'une main infidèle ou douteuse. Messieurs les représentans du peuple batave, j'adhère au vœu de leurs hautes puissances. Je proclame roi de Hollande le prince Louis... Vous, prince, régnez sur ces peuples; leurs pères n'acquirent leur indépendance que par le secours de la France. Depuis, la Hollande fut l'alliée de l'Angleterre, elle fut conquise et dut encore à la France son existence. Qu'elle vous doive donc des rois qui protégent ses libertés, ses lois, sa religion; mais ne cessez jamais d'être Français. La dignité

de connétable de l'empire sera conservée par vous et vos descendans; elle vous retracera les devoirs que vous avez à remplir envers moi, et l'importance que j'attache à la garde des places fortes qui garantissent le nord de mes états, et que je vous confie. Prince, entretenez parmi vos troupes cet esprit que je leur ai vu sur le champ de bataille. Entretenez dans vos sujets des sentimens d'union et d'amour pour la France. Soyez l'effroi des méchans et le père des bons : c'est le caractère des grands rois. »

On remarquera dans ce discours plusieurs assertions fort étranges. Quels droits les événemens de la guerre avaient-ils donnés à la France sur la Hollande? La révolution de 1795 avait sans doute été favorisée par la défaite de la coalition, mais les troupes françaises étaient entrées en amies, en alliées du peuple batave; elles avaient été acclamées par la population, devancées par les révolutions locales, fort bien accueillies partout sur la foi des proclamations lancées par les généraux républicains, qui offraient à la Hollande de l'aider à chasser ses tyrans, mais ne parlaient pas du tout de la conquérir. De plus, où l'empereur avait-il appris l'histoire de Hollande? Où avait-il vu que les ancêtres des Hollandais n'avaient acquis leur indépendance que par le secours de la France? Sans doute la France monarchique prit souvent parti pour les Provinces-Unies, quand elle eut à se défendre elle-même contre l'Espagne ou l'Autriche; mais les Hollandais avaient certes le droit de répondre que leur alliance n'avait pas été moins utile à la France que celle de la France à leurs ancêtres, et qu'en d'autres occasions glorieuses c'est précisément contre elle qu'ils avaient dû défendre leur indépendance au prix d'énormes sacrifices. La prétendue conquête de la Hollande par l'Angleterre est un non-sens historique encore plus renversant. Quant au service que la France avait pu rendre aux Hollandais en 1795, ils l'avaient certainement payé par l'augmentation écrasante de leur dette, leurs armemens de terre et de mer, le tout au profit exclusif de la France. Enfin les Hollandais présens à l'audience ne durent être qu'à moitié rassurés quand ils entendirent l'empereur recommander à leur nouveau roi de « ne cesser jamais d'être Français, » lui rappeler qu'il resterait, lui et ses descendans, « revêtu de la dignité de connétable de l'empire, » par conséquent le subordonné hiérarchique de l'empereur, et que cette dignité « lui retracerait les devoirs qu'il avait à remplir envers lui, » c'est-à-dire envers son supérieur militaire.

Louis répondit modestement que sa vie et sa volonté appartenaient à l'empereur, qu'il irait régner en Hollande, puisque « les Hollandais le désiraient et que sa majesté l'ordonnait, » qu'il estimait beaucoup le caractère de ce peuple depuis qu'il avait appris à

le connaître, et que les places fortes confiées à sa garde et couvrant l'empire au nord seraient bien gardées. La séance fut levée, la république batave avait vécu.

La veille, le dernier des grands-pensionnaires avait écrit à leurs hautes puissances une lettre courte et digne par laquelle il résignait ses pouvoirs, conformément à la constitution, entre les mains de leur président. Le soir même, il partait pour ses terres de l'Over-Yssel, ne voulant pas assister à l'arrivée du nouveau maître.

Le message par lequel Napoléon communiquait au sénat français le changement opéré en Hollande ne faisait guère que reproduire les idées énoncées dans son discours d'audience. Toutefois on pouvait y remarquer un élément nouveau dans les appréciations impériales relatives à la Hollande. L'empereur déclarait que, la Hollande étant située à l'embouchure des grandes rivières qui arrosent une partie considérable du territoire français, il fallait avoir la garantie que le traité de commerce que l'on devait conclure « serait exactement exécuté. » On verra plus loin le singulier parti que l'empereur tira quatre ans après de la situation géographique de la Hollande, et l'étrange traité de commerce qu'il lui offrit. En attendant, personne ne sera assez naïf pour supposer que l'empereur n'avait aucune arrière-pensée en exigeant, contrairement au désir de son frère, que celui-ci restât connétable de France, et quand on verra les textes principaux du traité et de la constitution que le nouveau roi emportait avec lui, traité et constitution dont chaque mot avait été pesé par l'impérial rédacteur, on reconnaîtra qu'en fait la Hollande était déjà assujettie à la France.

A Paris, on regarda passer cet événement sans y attacher beaucoup d'importance. On avait vu faire et défaire tant de rois! On avait eu vent de ce qui se préparait; on avait parié, les uns pour Louis, d'autres pour Jérôme, d'autres encore pour Murat. Personne ne s'avisa de regretter la vieille république, rajeunie par la nôtre, qu'une volonté despotique rayait du livre de l'histoire; ou plutôt, par l'effet de cette infatuation qui les a rendus quelquefois ridicules, les Parisiens s'imaginèrent que les Hollandais étaient trop heureux d'avoir au milieu d'eux une cour française. Pas un certainement ne se dit qu'en définitive la France était responsable des actes accomplis par le dictateur qu'elle s'était donné, et que le fait d'imposer un roi à la république batave n'était ni plus ni moins qu'un premier manquement à la foi jurée.

Le 15 juin 1806, Louis, accompagné de la reine et de ses deux enfans, quittait Saint-Leu pour se rendre dans ses états. Nous le suivrons au sein d'une situation pleine de difficultés et de périls, et qui n'était simple que dans l'honnête imagination du nouveau roi.

ALBERT RÉVILLE.

LA VRAIE

ET

LA FAUSSE DÉMOCRATIE

Quoi qu'en puissent dire les théoriciens formalistes, la France est une démocratie. Qu'il subsiste encore chez nous des vestiges et des débris des régimes anciens, on ne peut le nier. Que la forme du gouvernement ne soit pas celle qui réalise dans toute sa rigueur l'idéal démocratique, que l'élection populaire ne dispose chez nous ni des pouvoirs administratifs, ni des pouvoirs judiciaires; qu'une armée permanente et un état-major considérable perpétuent dans notre pays l'esprit militaire parallèlement avec l'esprit civil, on ne peut le nier davantage; enfin que l'opinion et les mœurs impliquent une foule de contradictions manifestes avec les instincts ou les vertus des sociétés démocratiques, nous le reconnaissons sans peine. Tout cela n'est, après tout, que la part plus ou moins grande à faire en toute chose à l'élément humain, variable et complexe, et à l'élément historique, à la tradition, à la force des influences accumulées de la race et du temps. Il n'en est pas moins vrai que la démocratie existe partout où la souveraineté du peuple est reconnue en droit comme en fait, partout où l'intérêt du plus grand nombre est placé sous la garantie de la volonté du plus grand nombre, partout enfin où le gouvernement du pays est aux mains des gouvernés. Ce sont les marques infaillibles auxquelles on reconnaîtra que la démocratie est fondée, je ne dis pas organisée. L'organisation peut en être plus ou moins difficile, elle peut avoir besoin d'un temps plus ou moins long pour se mettre en harmonie avec le principe; mais le principe règne dès que le peuple est reconnu comme la source exclusive du pouvoir, et que la participation de

tous au gouvernement du pays est assurée. Or c'est ce qui existe en France par le seul fait du suffrage universel. Quel que soit sur certains points le désaccord de nos institutions et de nos mœurs avec le principe, quelques regrets que le passé inspire, quelques défiances que l'avenir excite dans certains groupes de la société française, il n'y a plus d'autre maxime de notre droit public ni d'autre origine des pouvoirs politiques que la volonté du peuple.

Il ne s'agit plus de se demander, avec les scrupules d'un formalisme qui n'est pas sans quelque subtilité byzantine, si la démocratie est chez nous un fait accompli, ou en train de s'accomplir, mais de se rendre compte, avec une intelligence virile, des conditions nouvelles qui nous sont faites et du meilleur parti que nous devons en tirer pour le profit de tous et le progrès de chacun.

N'y a-t-il qu'une seule espèce de démocratie, et, s'il y en a plusieurs, à laquelle la France doit-elle attacher ses préférences? De quel côté doit-elle tourner ses efforts et ses vœux? Que doit-elle faire pour se prémunir contre certaines tendances inhérentes à l'esprit démocratique, qui sont comme les fatalités du système, et qu'un écrivain politique considérable de l'Angleterre, M. Stuart Mill, fort préoccupé de cette question, n'a pas craint d'appeler les influences dégradantes de la démocratie?

Ce qui importe avant tout, c'est de bien s'assurer que l'on a devant soi la véritable nation, non cette nation factice, bruyante, révolutionnaire, qui essaie de se substituer à l'autre. La plus honteuse influence à subir serait la prédominance d'une de ces portions exaltées et tumultueuses du peuple, qui, dans tous les temps, dans toutes les sociétés démocratiques, tendent à prendre le rôle, l'autorité du peuple lui-même, au nom de je ne sais quelle délégation mystérieuse, parlant pour lui en toute occasion, le faisant parler au gré de ses violences, et, si on le laisse faire, agissant pour lui. Sur le fond généralement calme des masses laborieuses, se dessinent des groupes ardens qui veulent entraîner les foules, des individualités énergiques et passionnées qui mènent les groupes. Quelquefois les masses cèdent; ce sont alors des agitations sans frein et sans limite, l'océan populaire est remué jusque dans ses profondeurs; c'est l'heure des grandes révolutions politiques et sociales. D'autres fois, et c'est ce qui arrive le plus souvent, les masses populaires ne cèdent pas parce qu'elles ne voient point un intérêt immédiat, ou qu'une forte passion n'est pas en jeu; elles restent indifférentes. Alors se produisent ces impatiences fébriles qui s'épuisent à créer un mouvement factice dans l'impuissance d'en créer un qui soit profond et sérieux. Il ne manque jamais de s'organiser un parti qui se constitue de son autorité privée le mandataire de ce peuple silencieux ou endormi. Les chefs de ce parti sont les oracles

en permanence de la sibylle populaire. C'est avec un sérieux et un à-propos admirables qu'ils font parler cette sibylle, et, chose plus admirable encore, ils trouvent autour d'eux des crédulités à toute épreuve. Leur premier dogme est l'infaillibilité du peuple, qui se résume dans leur propre infaillibilité. L'instinct des masses, la volonté du peuple! C'est en eux que cet instinct trouve une conscience et une voix. Eux-mêmes s'identifient si étroitement avec cette volonté du peuple qu'ils ne s'en distinguent plus. L'hallucination les gagne. Ils ne sont réveillés de cette extase violente que le jour où ils voient devant eux se dresser le spectre d'un autre peuple, avec une infaillibilité différente, égale, mais contradictoire. Bientôt en effet des groupes plus ardens se détachent du groupe primitif, des schismes éclatent; chaque journal affirme que c'est lui seul qui représente le vrai peuple et que les autres ne représentent qu'un peuple de fantaisie. Chaque tribune populaire jette l'anathème à la tribune voisine, qui ne retentit plus, à son gré, que de déclamations impuissantes et surpassées. Les violences de parole remplacent la guerre civile quand la guerre civile n'est pas possible. C'est la conclusion ordinaire et le châtiment de ces monstrueuses parodies de la majesté populaire, usurpée et travestie. C'est qu'au fond cet *instinct des masses* dont on se fait l'interprète complaisant n'a rien à voir avec l'opinion véritable et la volonté d'un pays. L'opinion vraie, c'est la nation; ce prétendu instinct des masses n'est rien que l'opinion plus ou moins surexcitée et faussée d'une infime partie de la nation, la plus facile à soulever ou par la violence de ses passions ou par la conscience aigrie de ses maux.

Nous devons donc éliminer tout d'abord, sans autre forme de procès, cette espèce d'absolutisme faussement démocratique qui, à diverses reprises, depuis les jours violens de la commune de Paris jusqu'aux parlemens irréguliers de Ménilmontant ou de Belleville, a prétendu acclimater ici même, en plein Paris, sa dictature, y subordonner la liberté et la civilisation françaises, régner au nom d'un peuple imaginaire à qui l'on impose, pour toute éloquence et toute politique, les hyperboles monotones de l'injure, ou les formules emphatiques de sa propre idolâtrie. « Le peuple veut, le peuple pense, le peuple a résolu... » Quel peuple, et où le prenez-vous? Vrai peuple de théâtre, peuple de cirque, habile à se multiplier par les artifices d'une ingénieuse circulation, simulant la foule par le bruit, rappelant par quelques traits le chœur de la tragédie antique. Ces comparses, chargés d'exprimer en vers harmonieux l'âme du peuple absent, étaient vingt ou trente; nos comparses modernes ne s'expriment ni en vers ni même en prose harmonieuse, mais, eux aussi, ils représentent avec une pantomime expressive le peuple. Ils sont quatre ou cinq mille peut-être, fournissant chaque

soir des auditoires nombreux à plusieurs réunions publiques, s'emparant des salles aussitôt qu'elles sont ouvertes, fermant l'accès aux vrais auditeurs, remplissant les lacunes de la discussion sérieuse par l'agitation, par les cris, par des motions insensées, accaparant à leur profit, dans les jours de crise, l'attention et l'effroi de tout le monde : basse démocratie de parade au service de quelques vanités perverses, de quelques ambitions malsaines ou de quelques fanatismes obscurs. Qu'on ne s'y trompe pas, ces exhibitions d'un faux peuple, obéissant au mot d'ordre des tribuns de barrière, ne sont pas toujours sans péril. A certains jours, sous un souffle d'orage, la contagion peut se répandre sur les foules; l'ivresse de la colère, versée à flots dans des âmes naïves et souffrantes, peut faire de chaque misère et de chaque souffrance un cri de haine et de révolte sauvage. Le délire à froid du faux peuple gagne alors le vrai peuple, et devient une fureur trop réelle. Nous l'avons bien vu à certaines dates de notre histoire, marquées par un long deuil national : malentendus terribles, dont les conséquences sont incalculables!

Ce genre de démocratie, à vrai dire, ne compte pas dans une discussion sérieuse; il peut être à un jour donné et par surprise la force, il ne sera jamais le droit; on le supprime par le dédain quand il se contente de déclamer, par la contrainte quand il passe de la violence des mots à celle des actes. Allons plus haut, étudions les tendances de la démocratie, non pas dans ces consultations irrégulières d'un pays factice, dans ces tumultes plutôt, qui ne sont qu'une bruyante déraison, mais dans ces groupes d'hommes intelligens et convaincus qui représentent avec une véritable autorité la démocratie radicale. Ce n'est plus ici le radicalisme faisant de la révolution comme on fait de l'art pour l'art, c'est le radicalisme dogmatisant et raisonnant, celui qui agit, mais par la pensée et la parole. Là encore nous aurons à voir si, avec de grands talens et des convictions élevées, on ne rencontre pas cette même tendance funeste, irrésistible, à mettre ses opinions personnelles, ses préférences, ses goûts, à la place des préférences et des opinions du plus grand nombre, ce qui est le penchant secret de toutes les démocraties dominées, dirigées à leur insu, par des minorités violentes ou des dogmatismes impérieux.

Prenons pour exemple la forme du gouvernement. Que disent à ce sujet les penseurs, les hommes d'état de l'école radicale? Croyez-vous qu'ils laissent le choix libre à la majorité du pays, comme le voudrait, à ce qu'il semble, la logique du principe dont ils relèvent, et qui est après tout leur unique raison d'être? Quelle erreur serait la vôtre! Voici à cet égard leur thèse, résumée d'après les plus récens manifestes du parti. « Il importe, nous dit-on, de dégager les principes des compromissions qui les altèrent et les déshonorent.

C'est par une de ces compromissions qu'on prétend faire vivre sous le même drapeau le suffrage universel et la monarchie. Entre ces deux termes, il y a incompatibilité absolue, et le pays souffrira, la France s'épuisera dans une agitation et une inquiétude chroniques, tant que cette incompatibilité ne disparaîtra pas de nos institutions. Un gouvernement parlementaire quelconque, quelles que soient son origine, sa forme et son apparente consécration, ne peut vivre que par la prépondérance des classes d'élite. Le jour où les masses populaires entreraient avec un libre élan dans ces ressorts si délicats, dans ces rouages si compliqués et si difficiles à manier du gouvernement parlementaire, elles les briseraient. Au point de vue de la vraie doctrine monarchique, on a donc eu raison de dire du haut de la tribune française, sous le gouvernement de juillet, qu'il n'y aurait pas de jour pour le suffrage universel. — Sans doute, on peut soutenir que, sous toutes les formes de gouvernement, une certaine liberté est praticable; mais au fond il n'y a qu'une forme déterminée de gouvernement qui assure et garantisse pleinement la liberté. Prétendre, comme on le fait, que le choix des formes politiques est chose indifférente, c'est un sophisme, c'est en même temps la marque d'une politique immorale. Les faits protestent contre une aussi dégradante théorie. A quoi donc sont occupés les penseurs, les hommes d'état, les politiques, depuis que les intérêts et les rapports des hommes se sont étendus au point de constituer une société, si ce n'est à trouver et à réaliser les meilleures formes de gouvernement? La forme aristocratique du parlementarisme anglais, qui a établi et garanti une certaine liberté dans la Grande-Bretagne, a été reconnue deux fois impuissante à la réaliser en France. Ces expériences servent la cause de la démocratie radicale, parce qu'il faudra bien, *coûte que coûte*, résoudre le problème posé; il faudra bien, sous peine de disparaître, que la France trouve le moyen d'assurer la liberté plénière et la souveraineté nationale. Or il n'y a qu'une forme qui puisse faire cela, c'est la république. C'est la seule qui soit corrélative, harmonique, adéquate au suffrage universel. Il faut que le droit tout entier ait satisfaction, parce que, selon la parole de Bossuet, il ne saurait y avoir de droit contre le droit. Or ce droit absolu de la souveraineté nationale ne se réalise que dans une certaine institution politique. Aussi qu'arrive-t-il? Dans toute monarchie, quelle qu'elle soit, même celles qui feignent d'accepter le suffrage universel, on ruse avec le suffrage universel, on est obligé de l'enlacer, de l'entraver, de le corrompre, de l'exploiter; ce n'est qu'à ce prix qu'on peut vivre avec lui. — Le *nombre*, oui, le *nombre*, voilà l'instrument de la souveraineté nationale... Dès que le suffrage universel aura pris vraiment conscience de lui-même, il renversera tout devant lui,

quand il le voudra, et il arrivera toujours une minute où il le voudra. Il deviendra l'agent irrésistible d'une logique impitoyable; il s'apercevra bientôt que, s'il est la souveraineté, il ne peut ni céder, ni aliéner, ni transmettre à personne cette souveraineté; il s'apercevra que seul il doit régner et gouverner : de ce jour, il régnera et gouvernera. Il ne peut avoir de maîtres, il ne peut avoir que des serviteurs; c'est ce qu'on appelle dans la langue politique des fonctionnaires, agens réellement responsables, révocables, électifs, soumis à cette loi de la vraie démocratie, qui veut la mobilité dans les personnes et la perpétuité dans les fonctions. Tout ce qui aujourd'hui a un caractère permanent et héréditaire n'est pas né viable; le pouvoir exécutif sous forme monarchique et dynastique est condamné à périr. C'est une alternative posée par cette force des choses qu'on appelle la logique : il faut ou que l'universalité du droit disparaisse devant les satisfactions et les désirs d'un seul, ou que la puissance d'un seul disparaisse devant le droit populaire. Ainsi le veut ce nouveau code politique de l'école radicale, qui pourrait être intitulé : *De la politique tirée du suffrage universel*, et dont le premier article est qu'on ne peut pas demander au suffrage son abdication sur un seul point, parce que ce genre de pouvoir, le seul qui subsiste dans la ruine de toutes les autres, ne se limite ni dans le temps ni dans l'espace, parce que le suffrage universel que vous interrogez tel jour ne sera pas le suffrage universel du lendemain. Il est la réunion, la collection des volontés d'un peuple. Or chaque jour, chaque heure, chaque instant voit une volonté mourir, une autre naître, une volonté se modifier, remplacée par une volonté différente ou contraire. Le suffrage universel ne peut donc, sans violer la justice, engager les générations futures; il ne peut même pas engager la volonté de la génération actuelle, puisqu'il doit en exprimer les résolutions changeantes, dont chacune a la même légitimité, la même raison d'être. Le peuple ne peut pas plus abdiquer sa souveraineté pour un seul instant qu'un homme ne pourrait abdiquer sa liberté de penser sans cesser d'être homme (1). »

Je ne crois pas avoir fait tort, en la résumant ainsi, à la thèse de l'école radicale. Je me suis appliqué, avec un scrupule qu'on trouvera peut-être excessif, à ne pas l'affaiblir d'un seul argument. Le but de cette argumentation est d'ailleurs assez clair. On ne tolère pas dans l'école radicale que le suffrage universel se conduise à sa guise. On ne le trouve légitime qu'à la condition qu'il suive exactement la voie qu'on lui a tracée d'avance. La souveraineté du peuple, c'est la source auguste des oracles indiscutables. Oui, pourvu qu'elle parle comme on veut qu'elle parle, et que ses oracles soient de tout

(1) Discours de M. Gambetta au corps législatif dans la séance du 5 avril 1870.

point conformes aux décisions des fortes têtes du parti. Elle est la liberté même à sa plus haute expression, puisqu'elle est la liberté de sanctionner ce que la raison supérieure de ses penseurs et de ses hommes d'état a décidé pour elle. — Ou le raisonnement que nous venons de reproduire n'a pas de sens, ou il a ce sens-là, cette portée, cette conclusion. On veut persuader au suffrage universel que non-seulement il est incompatible dans son essence avec toute autre forme que la forme républicaine, mais qu'il n'a même pas le droit de choisir autre chose que cette forme, qu'en le faisant il viole non-seulement les convenances et les harmonies de sa nature, mais je ne sais quel pacte mystérieux et sacré avec un principe d'ordre transcendant.

Je remarque deux choses dans tous les raisonnemens de ce genre : un excès de logique, inapplicable à cet ordre de questions, et comme un vague mysticisme qui recouvre d'une fausse solennité des idées creuses. Qu'est-ce donc que ce droit idéal, absolu, d'une certaine forme de gouvernement, droit antérieur et supérieur même à la volonté du plus grand nombre, sinon la reconstitution du droit divin au profit de la république avec une contradiction de plus, puisqu'on ne semble ici invoquer la souveraineté nationale que pour la sacrifier dans les règles? Il y a là quelque chose comme une religion de sectaires, avec des exagérations qui ressemblent bien à celles des autres religions, et qu'on appellerait ailleurs du fanatisme. — N'est-ce pas dans cet ordre de sentimens exaltés qu'un orateur du parti se plaçait l'autre jour encore, quand il célébrait, en style d'apocalypse, le miracle de la révolution de février, « cette explosion volcanique, spontanée, de la conscience française, » révolution unique, merveilleuse, qu'il admire, « parce qu'elle est sortie des entrailles du peuple, parce qu'elle s'est faite *malgré tout le monde!* » Ce *malgré tout le monde* est pour nous confondre et pour confondre avec nous la logique et les principes. Touchant hommage à la souveraineté populaire que cette idolâtrie d'un fait accompli, en dépit des volontés qui la composent, par opération mystérieuse! L'orateur que nous citons d'autant plus volontiers qu'il exprime les sentimens, les tendances de son parti avec une franchise d'éloquence à laquelle nous rendons toute justice, devrait bien faire à son talent le sacrifice de ces lieux-communs du mysticisme révolutionnaire, sacerdoce de l'idée, apostolat, mission de la révolution, révélations dans les éclairs et les foudres du Sinaï démocratique et social. La politique est une science expérimentale, rien de plus, rien de moins. Elle est plus qu'un art, mais elle n'est pas une théorie pure. Si cela est vrai, et je ne pense pas que personne puisse sérieusement le contester, il ne faut à aucun prix de surnaturel dans la politique, pas plus dans l'intérêt de la républi-

que que dans celui d'une dynastie. Si nous sommes devenus incrédules aux légendes pieuses de la légitimité, ce n'est pas pour nous remettre sous le joug d'une légitimité nouvelle, celle d'un radicalisme d'illuminés.

Il y a des républicains de conviction. Je ne vois rien là que de fort naturel, pourvu que cette doctrine se subordonne à la souveraineté nationale, et qu'elle attende tout de la force de la logique, de l'épuisement des formes dynastiques, de l'expérience et du temps. Il en est tout autrement des républicains d'inspiration. Ceux-ci se réclament d'un principe transcendant pour en finir avec des formes et des institutions qui leur déplaisent. On a quelque droit de se défier d'eux, parce qu'ils se croient au fond supérieurs à la souveraineté nationale, et qu'ils pourraient bien un jour la brusquer ou la surprendre, comme cela s'est déjà vu. Ils puisent dans la conscience obscure d'une mission mal définie des affirmations passionnées dont l'effet est de troubler les esprits au lieu de les éclairer, des moyens d'action et de propagande qui pourraient devenir la violence à un moment donné. — C'est ce qu'exprimait spirituellement un homme politique de ce temps, un de ceux qui voient le plus juste et le plus clair, quand il posait la distinction de ces deux écoles, celle de la république acceptée et celle de la république imposée. La république acceptée, c'est un grand fait de souveraineté nationale librement approuvé et consenti. Rien de plus régulier ni de plus légitime. La république imposée, c'est la confiscation de la volonté du pays au profit d'une théorie, c'est le droit positif violé par un droit mystique, c'est la violence aggravée d'une hypocrisie.

On appuie ce nouveau droit divin des efforts d'une logique à outrance. On fait valoir l'incompatibilité d'essence entre le principe monarchique, qui suppose que le peuple a délégué sa puissance à un homme, et le principe de la souveraineté nationale, qui lui interdit une pareille délégation. On se sépare avec éclat à ce propos de la doctrine du *Contrat social;* on proclame bien haut que Rousseau a tort de prétendre que le peuple ne peut reprendre à chaque instant la puissance qu'il a déléguée; on ne fait aucune difficulté d'avouer que les théories de Rousseau ne sauraient s'accorder avec les principes et les espérances de la démocratie contemporaine. On fait de la métaphysique pour démontrer que le peuple n'a aucun droit de se lier ni dans le présent ni dans l'avenir, que la souveraineté ne peut ni s'aliéner, ni s'interrompre un seul instant, ni céder une seule partie d'elle-même, que rien ne doit la limiter ni dans le temps, ni dans l'espace, enfin qu'indivisible et absolue, elle ne cesse pas de se retremper dans la source exclusive, inépuisable, sans cesse renouvelée, des volontés changeantes du peuple, toutes

également légitimes et sacrées. Qu'y a-t-il au fond de ces théories abstraites? Je me défie à première vue, en matière si contingente, des principes absolus et du prestige de ces raisonnemens qui traitent la politique, une science de réalités, comme une science de quantités idéales, comme une géométrie ou une algèbre. Cette première impression, toute d'instinct, est singulièrement confirmée par la réflexion. Au nom de principes métaphysiques fort contestables, on prétend interdire à un peuple le droit de choisir la forme sous laquelle il lui convient de vivre! On prétend même choisir pour lui! Je suppose que, tout bien considéré, une nation estime que la forme monarchique est pour elle un élément de prospérité, que ses intérêts et ses affaires ont besoin d'ordre et de stabilité, que dans un pays tour à tour inerte et emporté il est bon d'éviter les occasions trop fréquentes de crise, et autant que possible de placer au sommet des institutions un pouvoir qui ne soit pas soumis à la réélection. Cette nation peut se tromper dans ses appréciations, oui, certes; mais ce qui n'est pas contestable, c'est qu'elle fait acte de légitime souveraineté en choisissant la forme de gouvernement qu'elle pense être le mieux en harmonie avec ses intérêts. Eh quoi! on viendra sérieusement soutenir qu'elle viole son propre droit en choisissant ainsi, parce qu'elle n'a pas le pouvoir de se lier elle-même! Qu'on lui démontre que ses alarmes sont vaines, qu'elles ne survivraient pas à une expérience sérieuse des conditions et des mœurs de la forme républicaine, qu'il y a de grands avantages dans la république, où le pouvoir n'est pas exposé aux retours possibles du gouvernement personnel ni aux hasards de l'hérédité. Soit, je comprends cette manière de raisonner; je ne conçois pas celle qui consiste à interdire à un peuple le libre exercice de sa volonté, et qui, sous prétexte de faire mieux respecter par ce peuple lui-même sa souveraineté, la lui retire, s'il ne s'en sert pas selon la formule du parti.

On nous parle, en style hyperbolique, de l'inféodation du droit populaire aux mains d'un homme et d'une famille, de la confiscation du droit imprescriptible des générations futures. Le droit populaire inféodé aux mains d'un homme! En l'an de grâce 1870, sauf quelques artisans obscurs de réactions impossibles, qui donc peut demander ou craindre de pareilles choses? Est-ce que la souveraineté nationale abdique parce qu'elle choisit librement la forme monarchique, si elle a soin de la maintenir en harmonie avec des institutions libres? Ne peut-elle retenir ce qu'il y a d'essentiel dans le droit de la souveraineté, le droit d'intervention régulière et de contrôle perpétuel? Ne peut-elle garder non-seulement la direction générale, mais le dernier mot dans toutes les grandes affaires? Il est clair que la participation de tous au gouvernement s'exerce

aussi bien par délégation sous la forme monarchique que sous la forme républicaine. Le gouvernement du pays par le pays, pour être effectif et réel, a-t-il donc besoin de se traduire par une action immédiate? A ce compte, il n'y aurait de démocratie que le jour où l'on établirait l'intervention directe et permanente du peuple dans les affaires de l'état; mais où cela s'est-il jamais produit depuis les petites républiques de l'antiquité, qui étaient bien moins des démocraties véritables que des aristocraties? La vie politique est complète, quelle que soit la forme du gouvernement, là où le peuple nomme librement ses représentans, décide par eux du sort des ministères, exerce par eux sur les pouvoirs publics un contrôle efficace, là enfin où par la représentation nationale, par la discussion, par la presse, l'opinion publique se fait jour, soumet toutes les responsabilités à une juridiction qui, pour être indirecte, n'en est pas moins celle du pays lui-même, juge en dernier ressort des fonctionnaires les plus élevés, et maître suprême, quand il le veut, des affaires publiques, qui sont ses propres affaires. En tout cela, où y a-t-il l'ombre d'une aliénation de la souveraineté? Ceux-là seuls pourraient le soutenir qui sont encore partisans du gouvernement direct du peuple par le peuple, c'est-à-dire les plus dangereux utopistes, reniés par la démocratie sérieuse.

Pouvons-nous admettre comme principes absolus, indiscutables, des propositions du genre de celle-ci : qu'un peuple n'a jamais le droit de s'engager à une dynastie, qu'il est obligé, sous peine d'injustice flagrante, de se tenir toujours libre à l'égard du présent et de l'avenir, par cette raison que tout engagement dynastique est une portion cédée de sa souveraineté, et qu'un peuple, en le faisant, disposerait d'un patrimoine qui ne lui appartient pas, liant par un contrat injuste des volontés qui n'existent pas encore? Mais sait-on bien où nous conduiraient de pareilles propositions, où la logique pourrait nous mener dans cette voie? Si ce sont des principes absolus, il n'y a pour eux ni nationalité ni frontière; ils exigent une réalisation immédiate, sans discussion préalable, sans atermoiement, sans transaction, partout où il y a des hommes réunis. Les violer, c'est commettre un crime de lèse-humanité. Qu'on passe la mer au plus tôt, et qu'on aille les promulguer, comme l'axiome indiscutable de la raison, devant la nation la plus politique de l'univers, chez les Anglais! Qu'on aille sérieusement soutenir devant eux qu'il y a crime pour un pays à stipuler sur sa propre souveraineté, à engager les générations futures. Comme ils seront charmés d'une pareille prédication! Comme ils se montreront sensibles aux scrupules de ces bonnes âmes qui souffrent de ce crime national en permanence, la maison royale d'Angleterre! Comme ils s'empresseront de faire justice de cette institution surannée, à la-

quelle ils doivent le progrès ininterrompu de leur prospérité, de leur grandeur nationale et même de leurs libertés publiques! Quelle belle occasion de sacrifier tant de biens acquis et mérités par cette persévérance, conservés par cet esprit politique incomparable, d'immoler tous ces élémens du bonheur public à la logique radicale qui les déclare illégitimes, puisqu'ils ne sont dus qu'à une violation de la justice! A ces partisans inexorables de la souveraineté inaliénable, imprescriptible, j'ose prédire un beau succès en Angleterre. Eux-mêmes auraient, je le pense, quelque pudeur à pousser leur théorie aussi loin, jusqu'à exproprier un grand peuple de ses institutions au nom d'une métaphysique si équivoque. Pourquoi donc ce qu'on nous impose comme la vérité absolue en France n'est-il même plus au-delà du canal la vérité relative? Ne serait-ce pas tout simplement que ce n'est la vérité ni pour nos voisins, ni pour nous?

C'est d'ailleurs faire montre d'un esprit bien prompt à s'alarmer sur des chimères que de s'effrayer des obligations de ce genre qu'une nation peut contracter et de la pérennité décrétée par le suffrage universel. Les nations s'engagent sans jamais s'enchaîner absolument. Il n'est pas, dans notre droit moderne, de vœux perpétuels, pas plus pour les sociétés que pour les individus. Nous sommes loin des temps où Lycurgue faisait prêter aux Spartiates le serment de garder à jamais sa constitution intacte. Ces sortes d'engagemens, si une dynastie les obtenait d'un peuple moderne, n'auraient qu'une valeur relative, subordonnée à la fidélité que la dynastie contractante apporterait elle-même dans l'exécution du contrat. Ce n'est pas la pérennité des engagemens politiques qui est à redouter, c'est la facilité excessive à s'en délier et une mobilité d'humeur qui remet chaque jour en question le contrat passé la veille sous forme de constitution. Il n'est guère à craindre que nos contemporains et surtout nos compatriotes oublient que les institutions politiques sont l'œuvre des hommes, qu'elles doivent leur origine et toute leur existence à la volonté humaine. Les hommes, comme dit M. Mill, ne les ont point trouvées toutes poussées en s'éveillant un beau matin d'été. Elles ne ressemblent pas davantage aux arbres qui, une fois plantés, « croissent toujours, » tandis que les hommes « dorment. » Dans chaque période de leur existence, l'action volontaire de l'homme les fait ce qu'elles sont; le mécanisme politique n'agit pas tout seul. Tout comme il fut à son origine construit par les hommes, il doit être aussi manié par des hommes. Il a besoin non de leur simple acquiescement, mais de leur participation active, sans quoi il s'arrêterait immédiatement, ce qui implique trois conditions : 1° le peuple auquel on destine une forme de gouvernement doit consentir à l'accepter, ou du moins il ne doit

pas s'y refuser de façon à opposer un obstacle insurmontable à son établissement, 2° il doit avoir la volonté et la capacité de faire ce qui est nécessaire pour en maintenir l'existence, 3° il doit avoir la volonté et la capacité de faire ce que cette forme de gouvernement exige de lui et sans quoi elle ne pourrait atteindre son but (1). Ces trois conditions suffisent pour maintenir la juste liberté d'un peuple à l'égard d'une dynastie. Si cette dynastie est infidèle à son mandat, il suffirait à un peuple, pour la briser, de suspendre cette participation active, nécessaire au mouvement de l'organisme politique. C'est là une assez belle garantie contre les vœux perpétuels, tant redoutés de la démocratie.

Mais allons plus loin dans la voie qu'on nous indique. La théorie radicale, appliquée en toute rigueur, ne proscrirait pas seulement la forme monarchique, elle limiterait d'une manière bien étroite les formes mêmes de l'institution républicaine. Examinons en effet les conséquences de ce prétendu principe, que le suffrage universel étant la réunion, la collection des volontés d'un peuple, doit rester absolument libre de se mouvoir en tout sens, selon les variations de cette volonté, mourant et renaissant à chaque seconde, se modifiant et disparaissant sous une impulsion différente ou contraire. A ce compte, et si vous prétendez être logique jusqu'au bout, quelle forme de gouvernement pourrez-vous établir? Quel pouvoir exécutif s'accommoderait de pareilles exigences, dont le résultat pratique ne peut être qu'une absurdité? La présidence à vie ressemble trop à la monarchie pour ne pas être immédiatement écartée : c'est la perpétuité du pouvoir dans une seule main sans les avantages de l'hérédité. Une présidence de dix ans? Quel long espace de temps sans responsabilité sérieuse, quelle tentation offerte à l'esprit d'aventure ou de domination! Les administrations décennales, présidences ou consulats, ont toujours abouti en France à des transformations et à des accroissemens de puissance. Il sera sage de restreindre les bornes d'un pouvoir qui tendrait toujours à les excéder, qui sentirait son ambition et ses moyens d'action croître et s'étendre avec ses limites légales. A quel terme les fixerons-nous? A quatre années, comme aux États-Unis? Mais comme ce terme est arbitraire! Pourquoi quatre années plutôt que trois, plutôt que deux, plutôt qu'une? En quatre années, combien de fois la volonté du peuple qui a nommé le chef du pouvoir exécutif peut-elle changer! Que de regrets, de remords peut-être, si elle s'est liée à un chef incapable, ou, pis encore, capable de mauvais desseins contre la souveraineté nationale! Qu'on se rappelle l'exemple de ce Johnston, dont l'administration tracassière et despotique, succédant inopinément à celle

(1) M. Stuart Mill, *Du Gouvernement représentatif*, p. 8.

de l'héroïque Lincoln, causa tant d'alarmes et d'humiliations à ceux même qui l'avaient porté par leur libre suffrage à la vice-présidence de la grande république. Il n'y a qu'un moyen d'empêcher le suffrage universel de se lier à quelque choix indigne : c'est de décréter que le chef du pouvoir exécutif sera élu chaque matin, qu'il déposera son pouvoir chaque soir, et qu'après avoir consacré sa journée aux affaires, il viendra rendre ses comptes à l'assemblée populaire et s'offrir au verdict du peuple. En dehors de cette forme si sage et si politique qui assure la mobilité perpétuelle des personnes dans la perpétuité des fonctions, je ne vois pas d'application rigoureuse du principe.

Mais voici une autre conséquence inattendue. Ce qui serait vrai de la forme monarchique serait également vrai et au même titre de toutes les institutions et de toutes les lois. Que l'on me cite une loi qui n'implique pas de la part de la nation une façon quelconque de lier sa volonté personnelle et celle des générations futures, l'obligation de se soumettre à cette décision, c'est-à-dire de céder une part de cette souveraineté, laquelle n'existe, d'après l'école radicale, qu'à la condition d'une autonomie absolue et permanente, maintenue libre de tout engagement et pour le présent et pour l'avenir! Ainsi la contradiction sera la même de légiférer ou de fonder une dynastie. Comme dans les deux cas on lie le présent et l'avenir, on cède dans les deux cas une part de la souveraineté. Le même raisonnement qui renverserait les trônes s'appliquerait avec la même logique à détruire les codes, un système de lois engageant les générations futures comme peut le faire une dynastie. Nous voici donc logiquement amenés à soumettre toute chose à la condition du renouvellement incessant et universel, les institutions et les lois comme les formes du pouvoir. Tout ce qui porte un caractère de permanence et de durée sera au même titre et inexorablement condamné. La mobilité des institutions doit être organisée de manière à suivre dans leur mobilité les résolutions du peuple, qui peut en changer à chaque instant. L'idéal d'une pareille démocratie serait l'absence de tout pouvoir durable et de toute loi fixe. La logique le veut ainsi. Reste à savoir si, en nous conduisant jusque-là, ce n'est pas à la barbarie qu'elle nous mène par la voie de ces beaux syllogismes.

La vraie, la seule manière de respecter la souveraineté nationale, c'est de la laisser choisir à sa guise la forme de gouvernement qui convient le mieux à ses intérêts, à son milieu intellectuel et social, au tempérament de la nation en un mot. Pourvu qu'elle ne s'aliène pas elle-même en livrant des droits qui doivent lui être sacrés, en cédant ce qu'elle ne doit jamais céder, sa juste intervention dans les affaires publiques et son juste contrôle sur la manière

dont elles sont faites, qu'elle décide à son gré de ses institutions. Qui donc serait meilleur juge qu'elle-même de ses véritables intérêts? Qu'elle puisse en toute liberté examiner, comparer les avantages et les inconvéniens de chaque système, et, son choix fait, l'imposer au respect des minorités violentes. C'est la véritable démocratie, celle de la liberté, qui ne laisse ni confisquer ni surprendre la volonté nationale, et qui ose en défendre l'expression sincère contre l'absolutisme radical. On nous a mille fois présenté dans ces derniers temps le sombre tableau des vices et des corruptions qu'entraîne après soi l'institution monarchique. Il n'y a que trop de réalité dans cette peinture; mais quelle institution humaine pourra résister à une pareille analyse? Dans laquelle ne trouverons-nous pas matière aux plus sérieuses critiques, quand on l'aura soumise à une expérimentation sincère et suffisamment prolongée? Que le pouvoir absolu produise les plus tristes effets sur les âmes, qu'il exerce sur tout un peuple les plus dégradantes influences, nous en tombons d'accord; mais croit-on que la démocratie pure, absolue, n'ait pas aussi ses vices secrets, ses influences néfastes et ses périls? Qui ne les connaît? Des amis éclairés de la démocratie, comme M. de Tocqueville et M. Stuart Mill, des observateurs consciencieux comme lord Brougham, comme M. de Parieu dans son récent ouvrage (1), les ont signalés avec une singulière et douloureuse perspicacité.

Détachons quelques traits de ce tableau. Le premier et le plus saisissant, c'est l'instinct naturel des démocraties d'écarter du pouvoir ou de la représentation nationale les esprits les plus cultivés par la méditation et l'étude, les intelligences supérieures. Les démocraties sont défiantes. Elles proclament même comme une obligation le droit d'être ingrates envers qui les a servies avec le plus d'éclat. Elles se considèrent comme affranchies de toute reconnaissance envers de grands services qui pourraient les lier, et de tout respect à l'égard du génie qui pourrait les asservir. Par le droit supérieur du nombre, à qui l'on doit tout et qui ne doit rien à personne, elles pratiquent une sorte d'ostracisme à l'égard de toute supériorité. Ce qu'elles craignent par-dessus tout, c'est d'être dupes d'un engouement ou d'une admiration. Elles ne donnent jamais leur confiance, elles la prêtent; elles la retirent au moindre soupçon, sans avoir besoin de rendre compte à personne, ni de fournir aucune explication. De là cette tendance si souvent remarquée à n'adopter pour mandataire que celui qui représente le plus exactement leurs idées, leurs caprices, leurs passions même. Ce sentiment d'envie ou de méfiance envers tout ce qui s'élève au-dessus de la moyenne des électeurs était déjà signalé par M. de Tocqueville, il y a près

(1) *Principes de la science politique*, ch. IV, *de la Démocratie*.

de quarante ans, dans cette grande république que l'on nous cite si justement d'ailleurs comme le type de la démocratie pure. Ce profond observateur rapportait de son voyage d'expérimentation politique aux États-Unis un témoignage singulier sur la rareté du mérite chez les gouvernans, lorsqu'il est si fréquent parmi les gouvernés. C'était un fait constant dès ce temps-là, mais il paraît confirmé aujourd'hui, que les hommes les plus remarquables sont rarement appelés aux fonctions publiques, même à la représentation nationale. Avec une autorité égale, M. Stuart Mill déclare, sur les témoignages les plus positifs, que dans la démocratie américaine les membres très cultivés de la communauté, excepté ceux d'entre eux qui sont disposés à sacrifier leurs opinions et à devenir les organes serviles de leurs inférieurs en savoir, ne se présentent même pas au congrès ou aux législatures d'état, tant ils sont certains qu'ils n'ont aucune chance d'être nommés. « La vie politique en Amérique est certes une école bien précieuse; mais c'est une école où les professeurs les plus habiles sont exclus de la représentation nationale et des fonctions publiques en général, tout comme s'ils étaient sous le coup d'une incapacité légale. En outre, le peuple étant en Amérique l'unique source du pouvoir, c'est vers lui que se tourne toute ambition égoïste, de même que dans les pays despotiques elle se tourne vers le monarque. Le peuple, comme le despote, est accablé d'adulation et de flatterie (1). »

Il y a là plus d'une leçon à notre adresse, et dont il serait sage de faire notre profit. Déjà nous avons senti chez nous les signes avant-coureurs de ce mal démocratique; nous avons vu parmi nous ces courtisans du peuple, aussi dangereux que ceux du despotisme, édifier sur les plus basses adulations leur fortune politique. Nous avons vu des esprits distingués incliner devant les caprices et les violences de ce fantasque souverain leur supériorité intellectuelle, abaisser leur caractère pour obtenir un mandat, tout prêts, eux aussi, à sacrifier leur manière de penser à la déraison de leurs commettans. Nous n'avons pas été loin de voir triompher dans certains groupes la théorie dégradante du mandat impératif. En revanche, combien d'esprits cultivés et de caractères fiers se sont écartés avec dégoût de cette arène livrée à des concurrences inférieures! Combien n'en avons-nous pas vu renoncer à la politique, but de leur légitime ambition, plutôt que d'accepter cette dépendance humiliante et de se faire, selon la forte expression de M. Stuart Mill, les organes serviles de leurs inférieurs en savoir et en raison! Qu'on y prenne garde, c'est l'un des symptômes les plus fâcheux d'un état démo-

(1) Stuart Mill, *Le Gouvernement représentatif*, p. 173-194, traduction de M. Dupont-White.

cratique très avancé que cet abaissement intellectuel de la classe gouvernante, de la classe politique. C'est un fait déplorable, que déjà aux États-Unis le *politician* n'obtienne à ce titre qu'une médiocre considération. Prenons garde que la même chose n'arrive chez nous, et elle arrivera infailliblement, si une réaction énergique de l'opinion et des mœurs ne vient pas combattre cette déchéance du mandat électif. Prenons garde que la politique, que Macaulay appelle « l'emploi le plus noble des facultés humaines, » ne se déconsidère par la vénalité, par l'intrigue, par l'adulation démagogique, et ne finisse par tomber exclusivement aux mains des acheteurs de suffrages et des valets du peuple.

C'est là un grave péril des démocraties; ce n'est pas le seul. Il y a de plus en elles une certaine tendance à faire de la majorité numérique, constatée par le suffrage universel, le régulateur absolu, non-seulement du fait, mais du droit, un souverain irresponsable, dispensé même d'avoir raison, et qui ne doit compte à personne de ses décisions ni de ses actes. S'il ressort en effet une idée politique claire et saisissable des manifestes de l'école radicale, « c'est que la discussion doit cesser dès que l'organe de la souveraineté nationale a parlé, l'organe décisif, le nombre. — Le nombre, voilà l'instrument irrésistible de cette souveraineté; par lui, elle renverse tout devant elle quand elle veut, et il arrive toujours une minute où elle veut. » On n'est pas éloigné d'appliquer au souverain collectif, le peuple, exprimé par le nombre, ce que le théoricien de l'absolutisme, Hobbes, disait du prince il y a deux siècles. Le despotisme se transpose; mais au fond ses formules et ses procédés sont toujours les mêmes. « Le souverain n'est obligé envers personne. — Puisque toutes les lois sont faites par lui, elles ne sont pas faites pour lui, et il n'est pas tenu à leur obéir. — Comme toutes les disputes viennent de ce qu'on ne s'entend pas sur le tien et le mien, le souverain décidera seul sur le droit, et fera seul les lois civiles. » — Suppose-t-on que cette théorie absurde et dégradante du despotisme, qui nous révolte quand elle est édifiée en l'honneur d'un Stuart par un logicien courtisan, serait moins digne de mépris, si des dialecticiens funestes venaient à la relever parmi nous au profit du peuple? C'est un des points sur lesquels il importe le plus de marquer avec précision les réserves que doit faire à cet égard la vraie démocratie.

La majorité numérique est souveraine dans son domaine, le choix des formes politiques et l'organisation des institutions qui conviennent au plus grand nombre. Elle dispose avec une autorité indiscutable des différens pouvoirs entre lesquels se répartit la délégation de la souveraineté nationale; mais son autorité a une limite qu'elle ne saurait franchir impunément. Une majorité, quelles que soient

les forces accumulées du nombre par lequel elle s'exprime, ne peut rien non-seulement sur les droits imprescriptibles des minorités, mais sur le droit de l'individu, premier élément des sociétés. L'unanimité moins un des membres d'une communauté politique ne saurait prévaloir contre un seul qui serait retranché dans l'inexpugnable conscience de son droit. La question est de bien définir ce droit en tant qu'il est inviolable, de le mesurer exactement, de l'enfermer dans sa sphère et de le garantir en ne l'exagérant pas. Or c'est là, je n'en disconviens pas, la principale difficulté de la science politique. D'une part, il y a tendance marquée du droit individuel à sortir de sa sphère, à déborder sur le domaine social, à entraver le mécanisme des institutions, en jetant tout au travers les prétentions injustes et les résistances d'une personnalité exagérée. D'autre part, il se rencontre toujours un secret instinct d'oppression dans chaque force sociale, dans l'élément du nombre, par exemple, qui exprime les forces sociales à leur plus haut degré de puissance. La majorité numérique d'un peuple doit se garantir avec d'autant plus de soin des excès de son propre pouvoir qu'elle représente la force matérielle en même temps que la volonté de ce peuple. Or elle peut trop aisément confondre cette volonté avec la justice. C'est là un genre d'illusion singulièrement redoutable; le nombre incline toujours plus ou moins à se prendre non-seulement pour l'expression de la volonté nationale, mais, ce qui est fort différent, pour l'organe du droit, que dis-je? pour le droit lui-même. Et de cette erreur presque naturelle, presque fatale, que de conséquences désastreuses peuvent sortir!

Prenons un exemple pour préciser notre pensée, le droit de propriété. C'est celui de tous qui est le plus en péril en face de la majorité numérique, par cette raison toute simple qu'il y a un nombre infiniment plus grand de pauvres que de riches dans toutes les démocraties, quelles qu'elles soient, en Europe ou en Amérique. De douloureuses expériences, qui se continuent tous les jours sous nos yeux, ne nous permettent guère d'ajourner à un avenir indéfini les conflits éventuels de la majorité qui n'a rien et de la minorité qui possède. Déjà les conflits s'établissent sous mille formes, grèves, associations internationales, *trade's unions*, systèmes socialistes qui n'attendent que l'occasion propice pour s'imposer à l'expérimentation sociale. Au milieu de toutes ces misères actuelles et sous la menace de ces collisions futures, qu'il est difficile de définir les limites du droit social et du droit individuel, surtout d'en imposer l'inviolable respect à ces masses souffrantes qui s'agitent sur ces frontières! Il le faut bien pourtant sous peine de voir sombrer nos sociétés démocratiques dans le plus profond abîme. Quelle œuvre délicate que d'enseigner aux majorités leur devoir le plus rigou-

reux, et qu'il est malaisé de leur en inspirer la rude pratique! Quelle éloquence inspirée par une virile tendresse pour les souffrances humaines, en même temps par la plus sévère intelligence du droit, parviendra à faire comprendre à ces déshérités, qui sont le nombre et la force, la distinction si nécessaire et si délicate entre l'organisation du travail par la liberté et l'organisation du travail par un système, entre le socialisme libéral (car il y en a un), qui ne s'adresse qu'à l'esprit pour faire triompher ses solutions sans aucun recours à la force, et le socialisme illibéral, qui prétend imposer ses solutions et réclame le droit à la contrainte!

On se trompe quand on prétend que cette terrible épreuve est particulière à la démocratie européenne. Un peu plus tôt, un peu plus tard, c'est l'épreuve fatale de toutes les démocraties, puisque toutes elles placent la richesse d'un petit nombre en face de la misère du grand nombre, qui est la classe gouvernante, et l'exposent ainsi aux coups de force du suffrage universel. Dans une lettre célèbre publiée il y a une dizaine d'années (1), le grand historien de l'Angleterre, M. Macaulay, exprimait la prévision d'une catastrophe sociale de ce genre, même aux États-Unis, que l'on croyait jusqu'alors à l'abri de semblables périls, et il s'en expliquait avec un Américain de ses amis en ces termes, bien dignes d'être notés, parce qu'ils vont directement à l'encontre d'un préjugé fort répandu : « Votre destinée est écrite, quoique conjurée pour le moment par des causes toutes physiques. Tant que vous aurez une immense étendue de terre fertile et inoccupée, vos travailleurs seront infiniment plus à l'aise que ceux du vieux monde, et sous l'empire de cette circonstance la politique de Jefferson sera peut-être sans désastre; mais le temps viendra où la Nouvelle-Angleterre aura une population aussi dense que la vieille Angleterre. Chez vous, le salaire baissera et subira les mêmes fluctuations, prendra le même caractère précaire que chez nous. Vous aurez vos Manchester et vos Birmingham, où les ouvriers par centaines de mille auront assurément leurs jours de chômage. Alors se lèvera pour vos institutions le grand jour de l'épreuve. La détresse rend partout le travailleur mécontent et mutin la proie naturelle de l'agitateur qui lui représente combien est injuste cette répartition où l'un possède des millions de dollars, tandis que l'autre est en peine de son repas. Chez nous, peu importe (2), car la classe souffrante n'est pas la classe

(1) Lettre publiée par le *Times* le 7 avril 1860, citée et traduite par M. Dupont-White dans l'*introduction* au traité du *Gouvernement représentatif*.

(2) M. Macaulay ne dirait plus « *peu importe* » aujourd'hui, après les terribles épreuves des grèves de Manchester et des crimes de Sheffield, et sous le coup des menaces de l'avenir.

gouvernante;... mais, lorsque les États-Unis auront à affronter de pareilles épreuves dans le courant du siècle prochain, peut-être même dans le siècle où nous vivons, comment vous en tirerez-vous? Je vous souhaite de tout cœur une heureuse délivrance; mais ma raison et mes souhaits ont peine à s'entendre, et je ne puis m'empêcher de prévoir ce qu'il y a de pire. Il est clair comme le jour que votre gouvernement ne sera jamais capable de contenir une majorité souffrante et irritée, car chez vous la majorité est le gouvernement, et les riches, qui sont en minorité, sont absolument à sa merci. Un jour viendra dans l'état de New-York où la multitude, entre une moitié de déjeuner et la perspective d'une moitié de dîner, nommera les législateurs. Est-il possible de concevoir un doute sur le genre de législateurs qui sera nommé? D'un côté, un homme d'état prêchant la patience, le respect des droits acquis, l'observance de la foi publique; d'un autre côté, un démagogue déclamant contre la tyrannie des capitalistes et des usuriers, et se demandant pourquoi les uns boivent du vin de Champagne et se promènent en voiture, tandis que tant d'honnêtes gens manquent du nécessaire. Lequel de ces candidats, pensez-vous, aura la préférence de l'ouvrier qui vient d'entendre ses enfans lui demander plus de pain? J'en ai bien peur, vous ferez alors de ces choses après lesquelles la prospérité ne peut plus reparaître. Alors, ou quelque César, quelque Napoléon prendra d'une main puissante les rênes du gouvernement, ou votre république sera aussi affreusement pillée et ravagée au xxe siècle que l'a été l'empire romain par les barbares du ve siècle, avec cette différence que les dévastateurs de l'empire romain, les Huns et les Vandales, venaient du dehors, tandis que vos barbares seront les enfans de votre pays et l'œuvre de vos institutions. »

Ainsi la démocratie américaine elle-même se trouverait un jour en face de la question sociale. Ce jour peut être prévu, presque annoncé à une date fixe; mais, quelle que soit la justesse de ces prévisions pour ce qui concerne les États-Unis, il n'est guère contestable que le péril au moins, sinon la certitude des catastrophes, existe pour toutes les sociétés démocratiques, puisque dans chacune d'elles il y a une majorité de pauvres en opposition complète d'intérêts apparens avec une minorité de riches. — Supposons, si l'on veut, la majorité suffisamment intelligente pour comprendre qu'il n'est pas de son intérêt d'affaiblir la propriété, et qu'elle serait affaiblie par tout acte de spoliation arbitraire. M. Mill montre à merveille que même alors il y a grande chance d'oppression pour la classe la moins nombreuse, et qu'il est plus d'une espèce de tyrannie à craindre de la part de la classe dominante. Par exemple, le gouvernement de la majorité ne sera-t-il pas tenté de rejeter sur les

détenteurs de ce qu'on appelle la propriété foncière et sur les revenus les plus gros une part excessive du fardeau de l'impôt, ou même ce fardeau tout entier? N'y a-t-il pas à craindre qu'il n'augmente les impôts sans scrupule, sous prétexte qu'il les dépense au profit et dans l'intérêt de la classe ouvrière? — Supposons encore une minorité d'ouvriers habiles et une majorité inhabile, l'expérience de nombreuses associations ouvrières justifie la crainte de voir imposer comme une obligation l'égalité des salaires, c'est-à-dire une dure iniquité, et de voir abolir l'ouvrage à la pièce ou toute autre pratique destinée à garantir une récompense supérieure à une activité ou à des talens supérieurs. L'expérience de ce qui se passe dans les réunions publiques des ouvriers et dans les assemblées des grèves nous autorise à penser que l'intérêt et le sentiment dans lequel gouvernerait une majorité de travailleurs aboutiraient à une série de mesures législatives en contradiction avec la liberté individuelle, tendant à élever par décrets les salaires ou à limiter la concurrence sur le marché du travail, à établir des taxes ou des restrictions au sujet des machines qui suppléent les bras, enfin à protéger d'une manière abusive le producteur indigène contre l'industrie étrangère (1). Il est hors de doute qu'aucune de ces pratiques législatives ne serait dans l'intérêt véritable de la classe la plus nombreuse, et que de pareilles armes se retourneraient contre les mains qui les emploieraient; mais peut-on raisonnablement prévoir que dans ce cas, où tant de passions et de misères sont un jeu, l'intérêt réel l'emporterait sur l'intérêt apparent? Les classes supérieures savent-elles bien elles-mêmes faire cette distinction, et se déterminent-elles toujours par les considérations de l'ordre le plus élevé? Comment espérer du suffrage universel, qui assure la majorité aux classes ouvrières, plus de discernement et de raison? Ce n'est pas leur intérêt qu'il faut considérer dans cet ordre de questions, c'est l'opinion qu'elles s'en forment, et c'est cette opinion qu'il faut craindre, c'est elle qui peut les amener un jour à des actes de véritable tyrannie. Ce n'est pas par de stériles déclamations sur l'héroïsme, sur le désintéressement du peuple, que l'on conjure de si graves périls. Le peuple n'est pas un être idéal et abstrait; c'est un composé d'instincts très divers, d'ignorances, de souffrances trop réelles, de sentimens fort inégaux et variables, que des souffles contraires peuvent soulever, capable de toutes les grandeurs et de tous les excès. Et là où il sera le maître absolu, qui peut répondre des influences qu'il subira, des directions qu'il prendra, de sa sagesse ou de sa folie?

Nous pourrions appliquer le même raisonnement aux autres droits

(1) M. Mill, *Le Gouvernement représentatif*, p. 144.

par lesquels s'exprime la liberté individuelle, par exemple à ceux qui constituent la liberté de conscience. Nous verrions que tous courent plus d'un risque de la part de ce souverain unique des sociétés modernes, la majorité, le nombre. N'avons-nous pas entendu récemment les menaces de l'anticoncile convoqué à Naples en opposition avec le concile de Rome, et dont le programme contenait cet étrange article : « attendu que l'idée de l'Être suprême est la clé de voûte de tous les despotismes, la révolution devra travailler à son abolition dans le monde entier. » Comment cela et par quels moyens? Par la discussion? A la bonne heure; mais il n'est pas besoin de rendre des décrets pour cela. Par la force? La proposition seule serait absurde et monstrueuse. Nous nous défions de toutes les sortes d'intolérance; celle de la révolution ne vaut pas mieux que l'autre. Ne dirait-on pas qu'il y a comme une conjuration secrète entre ces deux sortes d'ennemis à outrance de la vraie liberté, les ultramontains de l'athéisme et les jacobins de l'église? Les procédés de discussion sont les mêmes, la violence, l'injure. Les pratiques seraient les mêmes, si le jour de la domination se levait pour eux. Supposez que la majorité puisse être jamais pervertie par l'un ou l'autre de ces fanatismes, que deviendrait le droit dans cette société déshonorée par la force?

Alarmes chimériques! nous dira-t-on. Je le souhaite; mais ces craintes ne semblent pas vaines à ces profonds observateurs des conditions de la société moderne que nous aimons à citer parce que leurs jugemens, même sévères, sur la démocratie, sont ceux d'amis courageux et perspicaces. Le triomphe croissant de la démocratie leur inspire de vives inquiétudes, si la prépondérance des masses ne trouve pas son contre-poids quelque part. Or où peut-on trouver ce contre-poids sinon dans le droit de l'individu, lequel, à le bien considérer, est le droit de tout le monde? C'est de l'équilibre à maintenir entre l'individu et la masse que dépend l'avenir glorieux ou sinistre des démocraties. Malheureusement c'est aussi sur ce point que se divisent les deux grandes écoles vouées à l'étude de ce problème, l'école radicale et l'école libérale : la première, portée irrésistiblement par ses instincts, par ses traditions, à sacrifier une partie du droit individuel à la prépondérance des masses; la seconde, invinciblement attachée par des convictions qui ne sont pas sans péril à la défense du droit de l'individu contre toute oppression, quelle qu'elle soit, qu'elle vienne d'en haut ou d'en bas; la première, inclinant toujours à substituer le pouvoir absolu du peuple aux autres formes de l'absolutisme, l'infaillibilité du nombre à celle du souverain, l'irresponsabilité des majorités à celle du bon plaisir; la seconde, répudiant également toutes les formes, quelles

qu'elles soient, de l'absolutisme, dépouillant le nouveau souverain, le nombre, de ses prestiges dangereux, cherchant la garantie suprême des sociétés démocratiques, non pas dans les illusions mystiques d'une infaillibilité nouvelle, celle du peuple, mais dans le droit autrement clair et certain de l'individu, la seule réalité saisissable, la seule chose sacrée après tout, puisqu'elle est à la fois l'objet, le principe et la mesure des institutions politiques. Entre les deux écoles, les moyens diffèrent comme les tendances : l'une soutient qu'il n'y a pas de transactions avec la vérité politique dont elle s'est arrogé le monopole, que cette vérité réclame une réalisation intégrale et immédiate; c'est assez dire qu'elle tient pour les moyens révolutionnaires nécessaires à l'accomplissement de son œuvre. L'autre répudie absolument ces moyens, ne se fiant pas à la violence en fait de réformes, convaincue que ce qui se fait sans l'adhésion libre des esprits ne dure pas, et confiant à la discussion seule l'œuvre du progrès. Elle prend volontiers pour formule la thèse des libertés nécessaires qu'elle oppose victorieusement à la thèse des destructions nécessaires. Les noms de ces deux écoles indiquent suffisamment leur opposition. Qui dit libéral dit respect et progrès de la liberté individuelle. Qui dit radical indique par là même le projet de changer jusqu'au fond l'organisation politique et sociale d'un pays, de reprendre la société par ses racines mêmes. On conçoit la terreur instinctive d'une société devant de pareils engagemens, qui ressemblent fort à des menaces. L'école radicale parlait dernièrement avec éloquence du crime qui consiste à faire des expériences politiques sur un peuple. Ne pourrait-on pas retourner contre elle ses apostrophes passionnées et lui dire : « Ce mot si froid d'expérience, lorsqu'il est appliqué au corps social, ne cache-t-il pas tout ce qu'il y a de plus cruel, de plus tragique dans les destinées de l'humanité? On peut faire des expériences avec un peuple, mais on n'en a pas le droit. Or que serait-ce que la pratique de toutes vos théories, sinon la plus aventureuse des expériences, une tentative d'alchimistes politiques pour faire passer l'organisation d'un peuple par les creusets de vos laboratoires? Croyez-vous en être quittes ensuite, si l'expérience échoue, en déclarant que vous vous êtes trompés, mais trop tard, quand toute la prospérité et la fortune d'un pays se seront évanouies en fumée? Croyez-vous que votre bonne foi, si complète qu'on la suppose, préservera votre nom des malédictions du pays que vous aurez perdu sans retour, et des justes anathèmes de l'histoire? »

La difficulté, je le sais, n'est pas de faire triompher dans les esprits éclairés la cause du droit individuel, l'unique raison d'être des démocraties libérales. L'œuvre malaisée est de garantir pratique-

ment ce droit de l'individu, toujours menacé dans nos sociétés modernes, et par la passion démocratique du progrès qui pour le réaliser recourt trop volontiers à la force, et par la passion de l'égalité qui croit se satisfaire par un nivellement brutal. On a remarqué fort justement que là où la démocratie est le pouvoir suprême, le *petit nombre* et à plus forte raison un *seul* ne sont pas assez forts pour soutenir les opinions dissidentes et les intérêts menacés. Il faut aviser pourtant à ce que la masse ne puisse pas écraser l'individu. Il faut à tout prix trouver un soutien social, un point d'appui pour les résistances individuelles à certaines tendances qui pourraient être abusives du pouvoir gouvernant, une protection, un point de ralliement pour les opinions et les intérêts que l'opinion la plus forte et l'intérêt prédominant regardent avec défaveur. Quel sera ce point d'appui? Il nous suffira d'avoir posé le problème et de l'avoir amené jusque-là. L'étude des moyens pratiques excéderait de beaucoup les limites que nous nous sommes fixées. Nous ne présenterons donc ni l'apologie ni la critique des artifices plus ou moins ingénieux ou des mesures salutaires par lesquels on pourrait trouver un correctif aux instincts dominateurs d'une majorité numérique. Quels freins pourrait-on opposer aux emportemens de la mauvaise démocratie? Comment assurer l'inviolabilité du droit contre les tentatives de la force et du nombre? Comment doit-on s'y prendre pour tempérer l'élément numérique ou du moins pour le contenir dans sa sphère d'action par l'élément de la raison, gardienne du droit? Ici se pressent en foule les divers systèmes. Les uns se confient exclusivement pour cette œuvre de préservation à l'intelligence présumée, excluant du suffrage quiconque ne sait ni lire ni écrire, accordant à certaines catégories de personnes, pour leur instruction plus étendue, plusieurs suffrages, ce qu'on appelle le *suffrage plural*, garantissant enfin par d'ingénieux mécanismes de vote la représentation des minorités. D'autres, se défiant de l'esprit, qui n'est pas, selon eux, le vrai contre-poids du nombre, cherchent ce correctif dans l'intervention de l'élément moral sous les formes les plus variées, par exemple certaines conditions d'âge qui excluraient du suffrage les témérités de la première jeunesse, certaines conditions de domicile qui, en attachant le citoyen à son foyer, lui donneraient l'esprit municipal, initiateur et garant de l'esprit politique, et frapperaient d'une sorte d'incapacité les nomades et les irréguliers du travail, — enfin un système qui attribuerait une plus grande valeur au suffrage du chef de famille par cette raison fort plausible qu'une famille, résumée dans le vote collectif de son chef, représente une plus grande somme d'intérêts matériels et moraux que le vote irresponsable d'un individu de passage au milieu de la société, sans lien avec l'avenir.

Nous ne discuterons aucun de ces systèmes, qui tous contiennent quelque curieux élément d'étude pour le législateur. Notre intention était seulement de mettre dans tout son jour le problème par excellence de la politique contemporaine : la conciliation nécessaire du droit de l'individu avec la force des majorités. La garantie du droit individuel, voilà le critérium de la vraie démocratie. Il est là et non pas ailleurs. L'erreur de l'école radicale est de déplacer ce critérium et de le mettre dans telle institution politique plutôt que dans telle autre. Ni en théorie, ni en fait, la démocratie n'exclut aucune forme de gouvernement, sauf l'absolutisme, celui du souverain comme celui du peuple. Elle peut se réaliser d'une manière fort tolérable et sans aucune contradiction avec ses principes dans une monarchie constitutionnelle aussi bien que dans une république. En tout cas, elle ne consent à faire de la forme des gouvernemens qu'une question secondaire. Elle place au premier rang des intérêts politiques la représentation loyale de la souveraineté et la garantie du droit individuel, s'arrangeant parfaitement du régime parlementaire, s'il devient évident que ce régime assure les meilleures conditions au maintien et à l'équilibre nécessaire de ces intérêts primordiaux, mais sans répudier pour cela l'institution républicaine, l'ajournant seulement à l'époque plus ou moins éloignée où la république sera en mesure de rassurer tous les intérêts légitimes et de regagner la confiance de la nation en s'affranchissant de solidarités funestes. La seule chose que la vraie démocratie exclut comme incompatible avec son essence, c'est tout ce qui entrave ou diminue la personnalité humaine dans le libre déploiement de ses énergies, dans les applications diverses de son activité légitime. Le développement intégral, le degré d'excellence relative auquel peut arriver l'être humain, voilà ce qui juge en dernier ressort toutes les formes politiques et sociales. La valeur d'une démocratie se mesure sur la valeur pratique, intellectuelle et morale des individus qu'elle produit. Là où elle ferait peser sur l'individu l'injuste niveau d'une égalité brutale, là où elle entraverait l'essor d'une seule faculté, là enfin où un seul individu souffrirait dans la libre expansion de ses forces, ce serait le symptôme d'un mal organique qui mettrait en péril tôt ou tard l'existence même de la société.

E. Caro.

EXPLORATION

DU MÉKONG

IX.

LE FLEUVE-BLEU, ARRIVÉE A SHANG-HAÏ ET RETOUR A SAÏGON (1).

A Tong-tchouan, notre voyage d'exploration était terminé. Nos forces étaient d'ailleurs épuisées comme nos ressources, et, sous le coup du funeste événement qui nous privait de notre chef, toutes nos aspirations se tournèrent vers Shang-haï. Il fallait bien encore, pour gagner cette ville, traverser la Chine presque tout entière dans son plus grand diamètre; mais cela nous semblait facile avec le secours du Yang-tse-kiang, ce *grand chemin qui marche*. Après avoir eu si longtemps à lutter contre le courant du Mékong, dans une région insalubre et presque déserte, nous allions trouver enfin une compensation à nos fatigues passées, nous allions nous sentir emportés vers une ville européenne, à travers la contrée la plus peuplée de la terre, par l'un des plus puissans fleuves du monde. Toutefois nous n'étions point encore arrivés au point où cette grande artère est utilisée d'une manière continue par les jonques d'un fort tonnage. Quelques étapes nous séparaient de Souitcheou-fou, ville importante du Setchuen, où nous avions formé le projet de nous embarquer,

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril.

et nous avions hâte, comme les Hébreux captifs, de commencer cette marche vers la délivrance; mais il nous restait à Tong-tchouan même un devoir à remplir.

Le gouvernement chinois évite de placer à la tête d'une province un homme qui, étant né dans cette province, y conserve sa famille, sa fortune, ses intérêts (1). D'un autre côté, la religion et le culte des morts ayant seuls survécu chez les lettrés au naufrage de toutes les autres croyances, on s'explique le prix que les enfans d'un fonctionnaire attachent à posséder sa dépouille. « Un fils vivrait sans honneur, surtout dans sa famille, dit le père Duhalde, s'il ne faisait pas conduire le corps de son père au tombeau de ses ancêtres, et l'on refuserait de placer son nom dans la salle où on les honore. » De là ces convois solennels qui traversent si souvent l'empire et pèsent sur les populations, contraintes d'offrir aux mandarins vivans des présens dignes du personnage dont ils escortent le cadavre. Quand nous avions voulu, dans une forêt du Laos, ouvrir la tombe d'Henri Mouhot pour y constater la présence de ses restes, on s'y était opposé comme à un sacrilége. En Chine, il nous a été possible au contraire d'exhumer le corps du commandant de Lagrée sans heurter les préjugés et sans contrevenir aux usages. Seulement, chose triste à dire, ni la curiosité ni la malveillance ne s'est arrêtée devant la mort, et, sans respect pour sa douleur, la hideuse populace insulta le matelot qui procédait à cette tâche funèbre, et alla jusqu'à lapider le cercueil. A la place où celui-ci avait reposé quelques jours, dans le jardin d'une pagode, MM. Joubert et Delaporte ont élevé de leurs mains une pyramide en pierre qui rappellera aux Européens, lorsqu'ils visiteront ces lieux, le souvenir de l'un des plus longs voyages qui aient été faits en Asie et le nom du Français mort avant de recueillir les fruits d'un succès qu'il avait assuré.

Nous trouvons facilement un entrepreneur chinois qui se charge de transporter la bière jusqu'à Souitcheou-fou, et nous quittons nous-mêmes Tong-tchouan dans la journée du 7 avril 1868. Nous sommes toujours accompagnés du père Leguilcher, obligé, comme on l'a vu, de fuir une persécution imminente, et qui va chercher auprès de son évêque, sur la frontière du Setchuen et du Yunan, un asile et des instructions. Il veut bien suppléer à l'absence de tout autre interprète, et nous pouvons, grâce à lui, nous rendre compte du mouvement commercial dont les caravanes qui nous précèdent ou qui nous croisent attestent l'activité. Les auberges

(1) Les conquérans mantchoux, auteurs de cette mesure, voulaient empêcher les fonctionnaires chinois de jeter des racines dans leurs gouvernemens et leur enlever ainsi toute possibilité de créer autour d'eux des foyers d'insurrection.

sont nombreuses sur cette route fréquentée qui relie le Yunan au Setchuen par Souitcheou-fou; mais ce sont généralement des cloaques où les hommes et les animaux vivent dans une insupportable promiscuité. Le fumier charme la vue de ce peuple agriculteur sans blesser son odorat, et ces utilitaires estiment qu'il n'y a pas lieu de se cacher pour accomplir ce qu'ils regardent comme une œuvre avantageuse et productive. Les lits fournis par l'aubergiste consistent en épais paillassons sur lesquels chacun est libre de placer des coussins. Ces paillassons sont inusables, et tout voyageur qui passe y laisse son tribut de vermine; ils recèlent ainsi des légions d'insectes immondes, et nous nous sommes trouvés plusieurs fois dans le cas de nous arrêter pour faire bouillir nos vêtemens et nous frictionner les membres avec de l'eau-de-vie de riz dans laquelle nous faisions infuser du tabac. La plupart des hôtels sont tenus par des hommes venus du Kiangsi, l'une des provinces où l'on fabrique le plus de porcelaine et qui envoie chercher au Yunan une partie des sels de plomb employés dans la préparation des vernis.

La ville de Tchao-tong est le dernier chef-lieu de département du Yunan. Ses rues sont remplies d'une boue noircie par le charbon et sans cesse piétinée par les chevaux et les mulets des caravanes. Elle est populeuse, bien que le principal mandarin, qui nous rend visite, exagère évidemment en portant à 80,000 le nombre des habitans. En réduisant ce chiffre d'un bon tiers, on laisse encore une part assez large à la vanité du magistrat municipal. Ce qui paraît d'ailleurs manquer au plus haut point à ce fonctionnaire, c'est le sentiment de la mesure. Au dîner qu'il nous a offert, une incroyable quantité de plats ont paru sur la table. Ce festin est le dernier auquel nous ayons été invités par des Chinois. L'occasion ne pouvant donc plus se retrouver d'indiquer ce que prescrit en pareille circonstance le code de la civilité puérile et honnête dans le Céleste-Empire, je saisis celle-ci, et j'emprunte au livre du père Duhalde quelques-unes des formalités essentielles observées par les gens de bonne compagnie quand ils se traitent.

« Un festin doit toujours être précédé de trois invitations, qui se font par autant de billets qu'on écrit à ceux qu'on veut régaler. La première invitation se fait la veille; la seconde se fait le matin du jour destiné au repas, pour faire ressouvenir les convives de la prière qu'on leur a faite et les prier de nouveau de n'y pas manquer; enfin la troisième se fait, lorsque tout est prêt et que le maître de la maison est libre, par un troisième billet, qu'il leur fait porter par un de ses gens pour leur dire l'impatience extrême qu'il a de les voir... Suivant les anciens usages de la Chine, la place d'honneur se donne aux étrangers, et parmi les étrangers à celui qui vient de

plus loin; le maître de la maison occupe toujours la plus humble. Quand celui qui donne le repas introduit ses hôtes dans la salle du festin, il les salue les uns après les autres; il fait ensuite verser du vin dans une tasse de porcelaine, et, après avoir fait la révérence au plus considérable des convives, il va la poser devant lui. Celui-ci répond à cette civilité par les mouvemens qu'il se donne pour l'empêcher de prendre ce soin, et en même temps il se fait apporter du vin dans une tasse et fait quelques pas pour la porter vers la place du maître du festin, qui à son tour l'en empêche avec certains termes ordinaires de civilité... On commence toujours le festin par boire du vin pur. Le maître d'hôtel, un genou en terre, y exhorte à haute voix tous les convives. Alors chacun prend sa tasse des deux mains et l'élève jusqu'au front, puis, la baissant plus bas que la table et la portant tous ensuite près de la bouche, ils boivent lentement, à trois ou quatre reprises, et le maître ne manque pas de les inviter à tout boire; c'est ce qu'il fait le premier, puis, montrant le fond de sa tasse, il leur fait voir qu'il l'a entièrement vidée, et que chacun doit faire de même... Au commencement du second service, chaque convié fait apporter par un de ses valets divers petits sacs de papier rouge qui contiennent un peu d'argent pour le cuisinier, pour les maîtres d'hôtel, pour les comédiens et pour ceux qui servent à table. On donne plus ou moins, selon la qualité de la personne qui vous a régalé; mais l'on ne fait ce petit présent que lorsque le festin est accompagné de la comédie. L'amphitryon ne consent à accepter l'offrande qu'après avoir fait quelques difficultés. En reconduisant ses hôtes, le maître de la maison ne manque pas de leur dire : Nous vous avons bien mal reçus, etc. »

Tout, jusqu'aux simples inclinations de tête, est ainsi réglé par le menu, on pourrait dire noté. L'ensemble de ces règles de bienséance est élevé à la hauteur d'une science sociale; et à Pékin le tribunal des rites veille sur ce grotesque dépôt avec une aussi jalouse inquiétude que tel corps politique en Europe au maintien d'une constitution. — Fait-on visite à un mandarin, il faut commencer par lui faire porter sa carte. Cette carte est un morceau de papier rouge sur lequel on écrit son nom en le faisant suivre d'une phrase polie, comme « l'ami tendre et sincère de votre seigneurie et le disciple perpétuel de sa doctrine se présente en cette qualité pour vous rendre ses devoirs et vous faire la révérence jusqu'à terre. » Si le mandarin est disposé à recevoir, il vient au-devant de son visiteur, l'invite à passer le premier; l'autre répond : Je n'ose, et après une infinité de gestes convenus et de phrases obligatoires le maître de la maison salue la chaise qu'il destine à son hôte et l'époussette « légèrement avec un pan de sa robe pour en ôter la pous-

sière. » — Veut-on écrire à une personne considérable, il faut « se servir d'un papier blanc qui ait dix ou douze replis à la manière des paravens; c'est sur le second pli qu'on commence la lettre, et à la fin on met son nom. Plus le caractère que l'on emploie est petit, plus il est respectueux (1). » La lettre une fois faite, on la place dans un petit sac de papier sur lequel on écrit : *la lettre est dedans.* Lorsqu'il s'agit de papiers d'affaires expédiés à la cour, on attache une plume au paquet, et ce symbole indique au messager qu'il doit avoir des ailes. — Nous avons reçu nous-mêmes la visite de dix mandarins à la fois, et, suivant l'usage, nous leur fîmes du thé, en commençant par le plus élevé en grade. Celui-ci fit mine d'offrir sa tasse au second, puis au troisième, jusqu'au dernier inclusivement. Tous ayant poliment refusé, il se mit alors seulement en devoir de boire. Le second, à son tour, présenta sa tasse aux huit autres, et ainsi de suite jusqu'à l'avant-dernier, qui ne manqua pas lui-même d'essuyer le refus du dernier. Tout cela se passait avec un sérieux imperturbable, et nous avions besoin pour ne pas rire de nous rappeler toutes les nuances dans la conduite et dans le langage qui distinguent en Europe la bonne compagnie.

On le voit, l'éducation, s'il fallait entendre par ce mot un formalisme minutieux, est poussée aussi loin en Chine que chez nous. Combien de fois n'avons-nous pas dû paraître à ces mandarins raffinés des gens de mœurs grossières et de façons incongrues! Quel étonnement n'éprouvaient-ils pas, par exemple, quand nous ôtions nos chapeaux pour les saluer, eux qui tiennent pour une impertinence le fait de se découvrir la tête (2)! S'ils avaient eu l'occasion d'écrire en France à notre sujet, nous aurions eu certainement lieu de craindre qu'ils ne reproduisissent le témoignage que rendit jadis de l'ambassadeur du grand-duc de Moscovie le Lipou ou tribunal des rites. Traduite en latin sur l'ordre de l'empereur par les missionnaires de Pékin, cette réponse, adressée au grand-duc en personne, se résumait ainsi : *Legatus tuus multa fecit rustice* (3).

Le pays qui entoure Tchao-tong n'est pas moins ravagé que le reste du Yunan. Peu de temps avant notre passage, les sauvages Manseu, descendus de leurs montagnes, l'avaient mis à feu et à sang, et les bandes de soldats impériaux venaient d'en achever la ruine. La population, très dense encore malgré tant de calamités

(1) Le père Duhalde.

(2) C'est pour se conformer à cette manière de voir que les missionnaires ont demandé au pape et obtenu l'autorisation d'adopter, pour célébrer la messe, une coiffure spéciale dont la forme rappelle celle des bonnets de cérémonie des mandarins. — Les Thibétains saluent en se pinçant l'oreille et en tirant la langue.

(3) Le père Duhalde.

qui la déciment, se loge comme elle peut dans des huttes en terre ou dans les crevasses des rochers. Elle est portée par ses malheurs à voir des ennemis dans toutes les figures inconnues. Par excès de zèle, le mandarin de Tchao-tong nous avait imposé des corvéables qui devaient se relever dans tous les villages; mais nous ne trouvions pas un hameau qui n'eût été déserté à notre approche, et il fallait alors se livrer à une véritable chasse à l'homme. Craignant d'être retenus de force et rendus furieux par cette appréhension, nos porteurs mettaient à cette odieuse besogne une ardeur excessive. Chacun poursuivait son remplaçant, nous l'amenait en triomphe et quelquefois meurtri de coups.

Les chemins sont bien tracés et largement ouverts; il ne leur manque qu'un peu d'entretien. De vieilles femmes donnent çà et là quelques coups de pioche, et tendent la main aux voyageurs, qui profitent de leur travail volontaire, — ingénieux prétexte pour mendier, et aussi protestation utile contre la négligence des pouvoirs publics. La plupart de ces routes sont construites en corniche au-dessus des rivières et des torrens, affluens du Yang-tse-kiang, et traversent une région à laquelle l'aspect tourmenté des montagnes qui la hérissent imprime un cachet de beauté sévère. Certains gros bourgs ont la mine arrogante de nos anciennes forteresses féodales; celui de Tahouanse par exemple, bâti à mi-côte d'un massif dentelé et, précédé d'une porte haute et large, qui rappelle le profil menaçant d'une tour épaisse. De loin en loin, des têtes coupées de brigands ou de déserteurs servent de pâture aux bêtes de proie. Le charbon de terre apparaît souvent dans les gorges et est très employé; il ne semble pas cependant qu'on fasse le plus léger effort pour découvrir des gisemens ou développer l'exploitation. On se borne à s'attaquer aux mines qu'une circonstance fortuite a mises à découvert, et qui suffisent aux besoins très limités d'ailleurs de la consommation locale. Les métaux continuent de se montrer abondans : le fer à Hé-hi, le plomb argentifère à Sinkaïtseu, non loin de Tchao-tong. J'ai déjà signalé cette mine, dont la richesse paraît être considérable.

Au sortir d'un étroit défilé séparé de nous par une forte rivière, nous apercevons le village de La-oua-tan, et au-dessous des rangs pressés des maisons couvrant le versant de la montagne nous voyons de grosses jonques en construction, quelques-unes couchées sur le sable, d'autres solidement amarrées au rivage. Ainsi, un an après avoir congédié nos pirogues et pris terre en Birmanie, sur les bords du Mékong, nous retrouvions des vaisseaux en Chine sur un affluent du Fleuve-Bleu!

Le vicaire apostolique du Yunan demeure à Long-ki, non loin de La-oua-tan. Le concours affectueux que nous avaient prêté les prêtres

de la mission nous faisait un devoir d'aller porter nos hommages à ce vieillard, parvenu au terme d'une longue carrière que la persécution faillit plus d'une fois abréger. Arrivé en Chine à la fin de la restauration, M. Ponsot n'a jamais revu la France. Il a passé depuis lors sa vie dans les montagnes du Yunan, et c'est sur des sommets presque inaccessibles que nous allons chercher le *palais* épiscopal. Les mandarins chinois, qui ont longtemps poursuivi les missionnaires, sont aujourd'hui impuissans à les protéger. Ceux-ci se défendent eux-mêmes contre les invasions des sauvages, offrant à l'occasion, même aux Chinois non chrétiens, un abri derrière leurs murs, que les Manseu évitent d'approcher de trop près. Ce sont cependant de terribles ennemis que ces Manseu embusqués sur les frontières du Setchuen et du Yunan. En une seule année, ils ont, dit-on, massacré ou réduit en esclavage plus de mille voyageurs. Intempérans et féroces, ils se gorgent dans leurs repaires de viandes et d'eau-de-vie, fruits de leurs rapines; quand ils sont repus, ils dorment comme des boas et se remettent bientôt après en campagne. Jaloux de leur indépendance, ils ne recherchent aucun appui en dehors de leurs tribus, et ont exterminé une bande détachée de l'armée des Taï-pings sans songer à faire alliance avec ceux-ci contre le gouvernement impérial. La nécessité de se défendre, et surtout de protéger les nombreux enfans qui viennent chercher à Long-ki et au collége de Chen-fon-chan une instruction libéralement distribuée, a développé chez certains missionnaires des qualités qui étonnent sous leur costume; leur activité, leur vigilance et leur bravoure m'ont fait souvenir de ces types immortels fournis par nos ordres militaires au roman et à l'histoire. Le clergé catholique indigène se recrute en partie parmi les élèves de ces établissemens. A Chen-fon-chan, sur seize jeunes gens admis et élevés dans cette maison hospitalière, un seul en moyenne entre dans les ordres; le cœur formé sur les principes de la morale chrétienne, l'esprit façonné à l'européenne par l'étude du latin, les autres sont employés dans les missions à des titres divers ou viennent, libres des préjugés de leur race, se mettre en relation avec les étrangers dans les ports ouverts au commerce européen.

Cette dernière excursion achevée, la rivière de La-oua-tan, servant notre impatience, nous emporte avec une rapidité furieuse. Nous franchissons des passages où l'eau, resserrée entre des roches, subit une très sensible dépression. Une rame établie à l'avant de la jonque sert de gouvernail dans ces sortes de rapides, où un faux coup de barre suffirait pour provoquer une catastrophe. Bientôt après le fleuve s'élargit, et devant Souitcheou-fou il a l'aspect d'un bras de mer. Nous avions pour toujours quitté le Yunan. En

entrant, munis de nos passeports, sur le territoire du Setchuen, nous pensions pouvoir compter sur la protection des mandarins et nous reposer sur eux du soin de nous faire respecter par la foule. Dès le premier moment de notre arrivée à Souitcheou-fou, il fallut abandonner cette espérance et pourvoir nous-mêmes à notre sécurité. La ville était remplie d'aspirans au baccalauréat militaire, lesquels, après s'être livrés sur le *champ de Mars*, en présence du jury d'examen, aux exercices traditionnels les plus baroques, voulurent se donner à nos dépens le plaisir d'un siége. Le premier qui tenta de violer notre domicile à main armée était un bachelier de la veille, insolent et fort en gueule. Il reçut un coup de sabre sur la tête. C'était un vigoureux gaillard venu du Yunan pour prendre ses degrés. Or les soldats du Yunan jouissent au Setchuen d'une grande renommée et sont cités pour leur bravoure. Tous les candidats sentirent l'offense et se préparèrent à la venger. Proclamations affichées sur les murs, réunions tumultueuses, harangues ardentes, rien ne fut épargné par ces courageux militaires pour s'exciter mutuellement au meurtre de cinq étrangers. Tout ce bruit, dont des chrétiens venaient en tremblant, — en Chine, les chrétiens tremblent toujours, — nous apporter les échos, dura trois jours, au bout desquels nous reçûmes à la fois les excuses de l'infanterie et de la cavalerie (1). Le peuple demeura assez indifférent à la querelle, et les mandarins ne firent rien pour l'apaiser. La police est organisée cependant dans les villes de Chine, et n'est point dépourvue de moyens d'action. Elle est faite dans chaque quartier par un fonctionnaire spécial, dans chaque maison par le père de famille. Les habitans eux-mêmes, ayant une part de responsabilité dans les délits et les crimes commis par leurs voisins, ont sur ceux-ci une part de surveillance. De là dans le *mur de la vie privée* des brèches inévitables, mais dont personne ne songe à se plaindre. D'ailleurs, il faut bien le dire, tout aujourd'hui, même en matière pénale, aboutit en Chine à une question d'argent. Que le coupable ait mérité la mort ou seulement dix coups de bâton, dans la plupart des occasions, avec un peu d'habileté et quelques taëls, il sortira du prétoire sain et sauf, et sera proclamé honnête homme.

L'un de nous, insulté un jour à la promenade par un groupe de

(1) Ces braves guerriers ont guetté notre départ, et quand ils ont été bien assurés que le courant du grand-fleuve nous avait décidément emportés, ils ont fait en grand nombre irruption dans notre logement, tirant des coups de fusil, éventrant les armoires pour découvrir la retraite où nous ne pouvions manquer d'être cachés. Après cette expédition glorieuse, dont de pompeuses affiches collées aux murs racontèrent bientôt les émouvans détails, les soldats se répandirent dans les rues de la ville en annonçant au peuple que nous avions fui lâchement. — Ces renseignemens me sont parvenus très récemment.

désœuvrés, avisa celui qui, à en juger par l'élégance de ses habits, paraissait être le plus riche, s'élança sur lui, et, l'ayant saisi par la queue tandis que tous ses compagnons fuyaient, le traîna à travers toute la ville jusqu'au palais du mandarin. Durant le trajet, les parens et les amis du coupable venaient discrètement offrir d'acheter sa délivrance. Notre compatriote aurait pu ce jour-là faire de très bonnes affaires. Il préféra répondre à toutes les propositions par des coups de fouet, auxquels le mandarin voulut bien faire ajouter sur-le-champ et en place publique une solennelle bastonnade. Cela s'était passé au Yunan, où les mandarins militaires, jouissant, en raison de l'état de la province, d'une véritable suprématie, nous ont généralement, comme on a pu le voir, donné des marques de bienveillance. Nous allions rencontrer au contraire chez les lettrés qui gouvernent les régions pacifiées de l'empire des dispositions différentes, dispositions dont l'impunité laissée à Souitcheou-fou aux perturbateurs était un inquiétant symptôme. Il est facile de s'expliquer d'ailleurs d'où nous venaient et la faveur des généraux et l'hostilité des préfets.

La profession des armes, que l'on peut regretter de voir placée trop haut dans l'estime de certains peuples de l'Occident, est assurément placée trop bas dans celle de la nation chinoise. Depuis l'invasion tartare, les empereurs mantchoux, portés au trône par leurs soldats, ne pouvaient manquer de travailler, par politique et par reconnaissance, à rendre quelque prestige à l'état militaire. On peut dire qu'ils ont échoué contre la ligue des lettrés coalisés pour maintenir leurs priviléges, et que l'opinion publique a conservé sur ce point-là ses préjugés traditionnels et ses philosophiques dédains. Conquérir ses conquérans, tel a toujours été en effet le grand art de la Chine, comme il fut celui de la Grèce. Si les huit bannières tartares réunissent autour d'elles des soldats auxquels on ne peut refuser une certaine valeur relative, le reste de l'armée chinoise est formé de gens sans aveu qui rappellent, sauf le courage, nos anciens routiers brabançons. Les officiers, élevés au-dessus de leurs soldats par les examens qu'ils subissent, ne trouvent cependant dans ces épreuves, réduites aux simples proportions d'examens professionnels, qu'un droit restreint à la considération publique. De mœurs souvent grossières, ils ont ordinairement l'esprit modeste; peu familiers avec les livres classiques, ils n'ont pas le culte du passé; ils sont dépourvus de savoir, mais ils y gagnent d'être exempts de prétentions. Ils reconnaissent volontiers la supériorité des Européens dans l'art de la guerre aussi bien que l'excellence de leurs armes, et s'aperçoivent qu'en somme ils n'ont personnellement rien à perdre dans l'ouverture de l'empire aux étrangers. De là cette sympathie mêlée de respect que nous ont témoignée les mandarins mili-

taires. La supériorité que les soldats nous accordent sans difficulté, les mandarins lettrés nous l'ont contestée longtemps. A mesure qu'ils apprenaient l'existence des différens peuples de l'univers, les auteurs des *Annales impériales* les rangeaient sans façon parmi les vassaux de leur propre souverain. Ils n'ont guère fait d'exception qu'à l'égard de l'empire romain, qu'ils appellent Ta-tshin. De telles outrecuidances ont fait leur temps, et les Chinois n'en sont plus à demander s'il y a des villages en Europe; mais il leur en coûte d'abandonner des erreurs que si longtemps a caressées leur vanité nationale. Ils en retiennent le plus possible, et ils se consolaient de la faiblesse de leurs armées par la pensée qu'ils conservaient sur nous la prééminence intellectuelle. Ils commencent à sentir aujourd'hui que cette ressource suprême menace elle-même de leur échapper, la lumière se fait tous les jours, et dans l'esprit des lettrés la peur est tout près de remplacer le dédain.

Ces mandarins, qui ont blanchi sur leurs livres, qui sont péniblement arrivés vers la fin d'une carrière laborieuse, non pas à posséder les 80,000 caractères de leur langue écrite, mais à en déchiffrer et à en peindre eux-mêmes un grand nombre, — car c'est à cela que se borne tout le savoir du plus savant Chinois, — ces mandarins devinent dans les sciences, dans les méthodes et surtout dans l'écriture européennes des rivales avec lesquelles ils refusent d'entrer en lutte parce qu'ils n'ignorent pas que la lutte leur serait fatale. Si par un procédé nouveau on trouvait le moyen d'apprendre aux élèves de nos lycées à lire et à comprendre le chinois aussi facilement qu'ils lisent et comprennent l'anglais ou l'italien, quel ne serait pas le dépit de certains sinologues bien rentés par nos corps savans pour donner un enseignement aussi peu suivi que peu contrôlé? Telle est la dure extrémité clairement aperçue en Chine par les plus perspicaces, vaguement entrevue par les autres et non sans raison redoutée par tous. Ce qui se passe à la porte du Céleste-Empire, dans un pays longtemps rattaché à lui par des liens politiques et maintenant encore tributaire de sa littérature et esclave de son écriture figurative, n'est pas fait pour dissiper ces terreurs. Un journal s'imprime à Saïgon qui substitue nos caractères phonétiques aux hiéroglyphes chinois, et les jeunes Annamites instruits dans les écoles de la colonie sont en mesure de lire cette feuille après quelques mois d'études. Cette réforme, opérée sans bruit, n'en contient pas moins, malgré sa simplicité, pour cette partie de l'extrême Orient, le germe d'une renaissance plus féconde encore que celle dont fut suivie en Europe la découverte de l'imprimerie. Dans un pays comme la Chine, où l'on a vu un empereur incendier toutes les bibliothèques et jeter au feu les lettrés, on peut attendre d'un souverain mieux inspiré qu'il prenne sous sa protection l'alphabet européen

sans se laisser arrêter par la résistance désespérée d'une caste égoïste. Bien que cette délivrance de la pensée ne semble pas encore prochaine, les lettrés semblent la pressentir; ils nous haïssent d'instinct, et encouragent sous-main contre les étrangers les violences de cette populace qui sert, dans tous les pays, d'instrument aveugle aux habiles.

A Souitcheou-fou, l'orage s'était dissipé, comme on l'a vu, mais non sans nous laisser une leçon salutaire et un utile avertissement. La colère des uns et l'indiscrète curiosité des autres ne nous empêchèrent pas de visiter cette ville, admirablement située au point où le Fleuve-Bleu reçoit un gros affluent. Elle est régulièrement bâtie et dominée par une colline que couronne une pagode. On arrive à ce sanctuaire par un long escalier à pente très douce et dont nos chevaux du Yunan, accoutumés à des ascensions plus difficiles, franchirent sans hésiter les innombrables degrés. De ce lieu élevé, la vue est belle, et nous avons pu en jouir en parfaite tranquillité, car la foule ne nous a pas suivis. J'ai retrouvé là, sur un autel, une statue de Fô reproduisant les traits qui nous ont été longtemps si familiers du Bouddha cambodgien et laotien. Cette figure calme, aux traits allongés, de laquelle il semble qu'une sorte de contemplation passive et de perpétuelle extase aient chassé toute expression, se rencontre rarement en Chine. A l'origine, Dieu fit l'homme à son image, mais depuis lors on peut dire que l'homme le lui a bien rendu. Pour ne parler que des Chinois, en adoptant le grand ascète de l'Inde, lequel ne vivait que de racines et d'herbes sauvages, ils lui ont imposé un abdomen monstrueux qu'aurait seule pu produire et entretenir une alimentation très substantielle. D'ailleurs cet abdomen est symbolique. Des gens qui se vêtent de blanc quand ils sont en deuil, qui se fâchent lorsqu'on se découvre devant eux, qui mangent le potage à la fin du dîner, ces gens-là ont bien le droit de nous contredire en matière plus grave et de voir le siége de l'intelligence ailleurs que dans le cerveau. En effet, sinon dans leur façon de penser, du moins dans leur langage, le ventre joue le rôle réservé chez nous à la tête. Ainsi ils disent : Je conserve cela dans mon ventre, c'est-à-dire pour moi, dans ma mémoire, — ou bien encore : Cet homme a du ventre, pour cet homme est un esprit fort distingué. Le Bouddha ne pourrait donc articuler de ce chef aucun grief légitime.

Placée à l'entrée du Yunan, sur cette limite où les montagnes, abaissant leurs sommets, s'écartent comme pour laisser au Yiang-tse-kiang, qui n'était jusque-là qu'un torrent colossal, prendre les allures plus calmes d'un fleuve majestueux, Souitcheou-fou doit avoir, dans les temps de tranquillité publique, une réelle importance commerciale. Les jonques se pressent autour d'elle, et nous

parvenons sans trop de peine à en louer deux. Les patrons s'engagent à nous conduire jusqu'à Hankao sans transbordement. S'installer dans ces maisons flottantes parfaitement couvertes et même quelque peu décorées intérieurement, n'en sortir qu'à notre gré, avancer rapidement et sans fatigue, pouvoir nous endormir à Souitcheou et nous réveiller en vue des *steamers* et des consulats européens, c'était là un rêve à faire pâlir les songes de tous les fumeurs d'opium. Ce fut le 9 mai 1868 que la réalisation en fut commencée. Remplissant le lugubre office de l'insulteur antique derrière le char de triomphe, la mort eut sa place au milieu de nous, et le cercueil du commandant de Lagrée, déposé sur le pont de l'une des deux jonques, jetait un voile sur notre succès comme sur notre joie.

A partir de Souitcheou, le pays change complétement d'aspect. Sur les deux rives du fleuve, les villes succèdent aux villages, la terre est partout chargée de moissons, et l'on n'aperçoit pas un seul arpent en friche. La population, très dense, éprise du sol et dure au travail, ne dédaigne pas ces minces dépôts d'humus qui semblent formés dans l'anfractuosité des rochers par les débris des nids d'oiseaux de proie. Des champs grands comme la main sont cultivés à toutes les hauteurs, et l'on s'étonne que le laboureur puisse, sans avoir des ailes, parvenir dans ses domaines aériens. Nous passons devant la ville de Lou-tcheou, transportée tout entière bien loin de son primitif emplacement, lequel est devenu un repaire de bandits, parce qu'un parricide avait été commis dans ses murs. En Chine, ce crime horrible est tenu pour un malheur public. Non-seulement on rase les villes qu'il a souillées, mais on est allé jusqu'à mettre à mort des mandarins pour ne l'avoir pas prévenu. Ces infortunés étaient, dans ce cas, déclarés coupables d'avoir laissé, par une administration supposée mauvaise, les esprits se pervertir et les cœurs se dépraver. Un fils qui lève en ce pays la main sur son père fait plus qu'outrager la nature, il ébranle du même coup l'édifice politique, élevé tout entier sur la double base de la soumission filiale et de l'autorité paternelle, principes fort respectables sans doute, mais qui ont le grave inconvénient de tous les principes, celui d'être absolus. D'un côté dépendance étroite, de l'autre pouvoir sans limites et sans contrôle, telles sont les conséquences inacceptables dans la famille, souverainement iniques dans l'état, qu'entraîne cette doctrine, non moins chère aux fils du ciel que celle du droit divin pouvait l'être à nos anciens rois.

Servis par le courant et poussés par nos rameurs, attentifs à tendre ou à replier, suivant la direction de la brise, notre grande voile de paille, nous voguons si vite qu'il est impossible de saisir les détails du vaste tableau qui se déroule à nos yeux. Un fleuve immense, dont les eaux, à chaque instant accrues par le tribut d'affluens innombra-

bles, sont sillonnées par des flottes de jonques, des rives parfois dominées par des murailles rocheuses, formées le plus souvent par les dernières ondulations des montagnes, mais qui, vues du milieu du fleuve, semblent s'élever à peine au-dessus de son niveau, des maisons blanches ou rouges, des tours, des pagodes, des bourgades fortifiées, des champs en culture, incessans témoignages de l'activité humaine au sein d'une admirable nature, voilà le spectacle perpétuellement renouvelé que nous admirions tout le jour. Le soir, nous trouvions dans notre jonque elle-même un gîte que nous préférions aux auberges.

Tchon-king est une grande ville du Setchuen qui contient, dit-on, près d'un million d'habitans. Nous ne pouvions passer sans nous y arrêter devant un centre commercial aussi important. Cette cité populeuse est construite en amphithéâtre, heureuse disposition qui manque à la plupart des villes chinoises. Une grande quantité de jonques pavoisées, décorées de tous les insignes mandariniques, étaient mouillées devant l'escalier large et raide qui conduit des dernières rues jusque dans l'eau du fleuve. C'était le cortége bruyant qui ramenait dans son pays le corps du vice-roi du Setchuen, rencontre fatale, car nous aussi nous rapportions un cercueil plus difficile à faire respecter que nous-mêmes, et il y avait entre la pompe du convoi chinois et l'indigente simplicité du nôtre un contraste trop éclatant pour échapper à la perspicacité malveillante de la foule accumulée. Laissant quatre hommes armés à bord de la jonque funèbre, nous parvînmes après de grands efforts à nous frayer un passage jusqu'à l'hôtellerie la plus voisine. Là nous procédions paisiblement à une installation sommaire, dédaignant les clameurs du dehors, clameurs assourdissantes poussées par dix mille hommes, et qui semblaient un mélange confus de menaces et de huées, quand un de ces amis inconnus qu'ont faits aux Européens les saints travaux des missionnaires pénétra tout ému dans notre chambre. Selon le récit de ce chrétien, la populace, ne pouvant atteindre nos jonques, mouillées à quelques brasses du rivage, sur lequel elle affluait de tous les points de l'immense cité, se disposait à les lapider, et une lourde pierre lancée d'au milieu d'elle avait déjà profané l'humble bière du grand mandarin français. Nos hommes avaient répondu à cet acte d'agression brutale en mettant en joue la canaille, que la vue du canon des carabines fit hésiter. Notre messager volontaire ajouta qu'il s'était éloigné à ce moment, et qu'il était grand temps pour nous de prendre des mesures. Malgré des avis répétés, les mandarins persistaient à ne pas se montrer, nous n'avions à espérer d'eux aucun secours, et cependant le danger couru par les trois Annamites et le matelot français demeurés sur nos barques était peut-être devenu pressant. Trois d'entre nous s'élancèrent aussitôt

dans la rue, le revolver à la main; la surprise ouvrait les rangs pressés de la multitude, qui se refermaient derrière eux. Les vociférations, un instant calmées, redoublèrent et les poursuivirent jusqu'au port. Ils trouvèrent là nos hommes, qui avaient eu le sang-froid de ne pas tirer, le courage de descendre à terre et d'amener un prisonnier à bord de la jonque. Ce prisonnier, les mains liées derrière le dos, fut traîné jusqu'à l'auberge, au milieu de la plus formidable agglomération d'hommes que j'aie jamais vue, sans trouver un seul défenseur qui tentât de l'arracher aux mains de trois Européens résolus. Pour le dire en passant, ce simple fait m'a singulièrement facilité l'intelligence de toute la guerre de Chine. Quant au captif, le préfet de la ville se hâta de le faire réclamer en nous promettant qu'il serait puni; nous le laissâmes aller, la cangue au cou, bien convaincus d'ailleurs qu'à peine hors de notre présence il serait libéré et probablement félicité. A la tombée de la nuit, des chaises à porteurs vinrent se ranger devant l'auberge où nous logions. Elles nous étaient envoyées par le vicaire apostolique du Setchuen oriental, au yamen duquel nous parvînmes dans la soirée, après avoir incognito traversé toute la ville. Dans cette vaste résidence, composée, comme celle des grands mandarins chinois, de nombreux édifices séparés par des cours immenses et closes, nous trouvâmes le repos et, ce qui avait encore plus de prix à nos yeux, une hospitalité charmante. Sous le costume chinois, le père Favent a conservé toute sa bonhomie native, et M. Desflèches, l'évêque du Setchuen, toute la vivacité de l'esprit français (1). Nous étions très disposés à juger sévèrement les Chinois, et c'était avec un plaisir secret que nous entendions ces deux hommes, portés cependant à l'indulgence, dresser tout en causant l'acte d'accusation de cette race pervertie.

Tchon-king, située, comme Souitcheou-fou, au confluent du fleuve et d'une rivière navigable pendant plusieurs jours, est un vaste entrepôt de toutes les marchandises qui remontent le Yang-tse-kiang ou descendent du Setchuen vers Shang-haï. La consommation et la production locales à elles seules donneraient lieu à un mouvement commercial très important. Depuis l'ouverture des ports aux Européens, ce mouvement s'est notablement accru. Le prix de certaines denrées nécessaires s'est élevé dans des proportions énormes (2), et celles-ci ne sont plus que difficilement acces-

(1) Ce prélat est actuellement à Rome. Il s'est joint à beaucoup de ses confrères pour attester que l'infaillibilité d'un seul serait plus facilement acceptée des populations qu'il instruit que l'infaillibilité d'une assemblée. La définition projetée ne saurait en effet effrayer les Asiatiques; il suffit de les connaître pour en demeurer convaincu. — Quant à la liberté des cultes, nous nous plaisons à croire qu'elle trouvera dans les vicaires apostoliques au sein du concile des défenseurs énergiques et bien pourvus d'argumens.

(2) Par exemple, l'huile qui sert à vernir, et dont on imprègne l'étoupe dans la con-

sibles à la masse des consommateurs. Les Chinois prévoient et redoutent cette conséquence inévitable des traités imposés par nos armes. Abondamment pourvus par la nature des richesses les plus variées, n'éprouvant aucun besoin qu'ils ne puissent largement satisfaire avec leurs propres ressources, avertis d'un autre côté par des démarches de plus en plus pressantes, quoique longtemps très humbles, du prix qu'attachaient les nations européennes à trafiquer avec eux, les Chinois ont obstinément refusé d'apporter dans leur législation commerciale des modifications dont ils n'attendaient aucun profit pour eux-mêmes. Cette législation reposait tout entière sur un système rigoureusement prohibitif, nullement destiné d'ailleurs à protéger l'industrie nationale contre les produits étrangers que cette race orgueilleuse tenait *a priori* pour très inférieurs aux siens. Les économistes du Céleste-Empire entretenaient d'autres appréhensions et poursuivaient un autre but. L'empereur a toujours pris fort au sérieux vis-à-vis de ses sujets son double rôle de père et de mère. Il doit veiller du fond de son palais à leur bien-être et à leur repos. Non-seulement il s'associe par des jeûnes et des mortifications publiques aux malheurs qui les frappent, mais il est encore censé, dans une certaine mesure, responsable de ces fléaux qu'il n'a pas su détourner. Une famine locale ou même une simple disette, comme il s'en produit très souvent dans cette vaste contrée, où les communications lentes et difficiles sont entravées par d'innombrables douanes intérieures, suffit souvent à déterminer une révolte, si l'état n'intervient pas à temps en ouvrant ses greniers d'abondance.

Dans de telles conditions, en supposant assis sur le trône de Chine un empereur assez clairvoyant pour comprendre l'avantage définitif des réformes, on l'excuserait de reculer devant la période transitoire des souffrances que manquent rarement d'ouvrir les révolutions économiques, même les plus légitimes. Réserver aux consommateurs indigènes toute la production nationale, mettre ceux-ci à l'abri du renchérissement excessif de toutes les denrées, les préserver en même temps du contact jugé funeste des Européens, voilà ce que voulait par-dessus tout le gouvernement impérial. On sait comment la force a triomphé de ces résistances et fait taire ces scrupules. Par malheur, le premier acte de la lutte qui devait se dénouer plus tard sous les murs de Pékin, la guerre de 1840, fut un odieux attentat contre la morale, et les vieilles répugnances des Chinois à donner libre accès dans leurs ports aux navires européens ne tardèrent pas à se trouver justifiées par l'introduction

struction des barques, se vendait autrefois 20 sapèques la livre; elle coûte aujourd'hui 100 sapèques.

forcée de l'opium (1). On cessa dès lors d'appliquer la loi salutaire qui prohibait dans l'empire la culture du pavot. Le poison distillé par cette plante funeste multiplia ses ravages, et aujourd'hui, dans certaines localités du Setchuen et du Yunan, les propriétaires, spéculant sur les prix élevés de l'opium, négligent pour le produire les cultures alimentaires, au détriment de la foule, qui meurt de faim sur le bord des champs, où les pavots ont remplacé les rizières.

Laissant derrière nous Tchon-king et continuant à descendre le fleuve, nous avons pris terre pendant quelques heures dans la ville de I-chang-fou. Là, 360 milles à peine nous séparaient encore de Hankao, et nous pensions, à une distance aussi courte des premiers établissemens européens, pouvoir impunément produire au dehors nos visages et nos costumes étrangers; nous avancions sans défiance et sans armes dans les rues tortueuses de la ville, lorsqu'il fallut regagner nos jonques à la hâte et sous une grêle de pierres. Rentrés à bord et en possession de nos moyens de défense, il nous eût assurément été bien facile de venger cette dernière insulte; mais, après avoir accompli un aussi long voyage sans que la mort d'un seul homme pesât sur notre conscience, ne valait-il pas mieux, par un suprême effort de modération, éviter de tirer sur la foule au risque de frapper un innocent? Il fallait en prendre notre parti. Malgré le drapeau français qui flottait à l'arrière de notre jonque, malgré les lanternes (2) grosses comme des citrouilles dont elles affectaient la forme et qui décoraient notre proue, nous devions renoncer à jeter l'ancre devant les grandes villes. Entre I-chang-fou et Hankao, il n'y a pas d'ailleurs de chef-lieu de département sur les bords du fleuve, qui coule à partir du premier de ces points entre les deux provinces de Honan et du Houpé. A quelques milles au-dessus de I-chang-fou, les montagnes se sont rapprochées au point de former une véritable gorge, et le fleuve a repris pour un instant l'aspect que nous lui avons vu dans les défilés du Yunan. Il bouillonne et précipite ses eaux par-dessus des roches entre lesquelles nos jonques, habilement dirigées, s'élancent avec une vitesse effrayante. Depuis Souitcheou-fou, nous avons franchi plusieurs rapides, qui se modifient et se déplacent, suivant les saisons, avec le changement de niveau que déterminent dans le fleuve les pluies d'été et la fonte des neiges dans les montagnes du Thibet; mais qu'il y a loin de ces obstacles peu nombreux, à travers lesquels les plus gr osses jonques n'hésitent pas à s'engager, à la longue succession

(1) En 1867, sur 300 millions de francs qui représentent l'importation totale à Shanghaï, l'opium figurait pour 150 millions de francs. (Rapport de M. Siegfried au ministre du commerce.)

(2) Ces lanternes étaient couvertes de caractères peints en rouge visibles de loin, et qui signifiaient : *grands ambassadeurs de l'Occident.*

de rapides qui commencent aux frontières du Cambodge, et font du Mékong une artère à peine utilisée par les pirogues! La navigation à vapeur, qui de par les traités s'arrête aujourd'hui à Hankao, ne saurait manquer de briser un jour ces entraves, et l'existence de nombreux dépôts houillers dans le bassin et sur les rives mêmes du Yang-tse-kiang rend l'extension de la navigation à vapeur plus probable encore. A défaut des Européens, les Chinois eux-mêmes seront tentés sans doute d'employer sur le Fleuve-Bleu ces moyens de transport, dont ils ont pu apprécier la célérité dans le trajet de Hankao à Shang-haï, trajet qu'ils font en grand nombre à bord des *steamers* américains. Dans quelle mesure les rapides, échelonnés à de longs intervalles de I-chang à Souitcheou, seront-ils un obstacle au développement de cette navigation? Cette question échappe à ma compétence personnelle, et je ne l'aurais pas abordée, si je n'avais eu pour collègues des marins dont l'avis s'est trouvé conforme à l'opinion émise en 1861 par le capitaine Blakiston (1) et ses compagnons de voyage. D'après cette double autorité, ce n'est qu'à la condition d'adopter un mode de construction particulier que les navires à vapeur pourraient remonter le Fleuve-Bleu sans danger depuis les rapides de I-chang jusqu'aux frontières du Yunan; encore est-il possible que dans certains passages il soit toujours nécessaire de se servir de remorques et d'amarres. Cette opération, qu'il n'y aurait pas lieu d'ailleurs de répéter souvent, serait un inconvénient minime en présence des avantages immenses qu'offrirait à la politique et au commerce l'établissement d'un service à vapeur sur un fleuve qui traverse la Chine entière de l'une à l'autre extrémité, et dont aujourd'hui les jonques ont grand'peine à refouler le courant. Quand le vent cesse de gonfler leurs voiles, c'est à force de bras que les Chinois remontent le cours du Yang-tse; ils rament debout et maintiennent de l'ensemble dans leurs mouvemens en poussant des cris cadencés. Plus heureux, notre équipage travaillait mollement; il ménageait ses forces pour le retour. Nous touchions au but en effet; des palais sur les rives et des palais sur l'eau, des consulats et des *steamers*, voilà ce que nos yeux, lassés de chinoiseries, cherchaient à découvrir, et voilà ce qu'ils aperçurent enfin en jetant l'ancre devant Hankao.

Cette ville, située sur les rives gauches du Yang-tse et d'un affluent considérable de ce dernier, le Han, est en quelque sorte le troisième quartier d'une immense cité, dont les deux autres parties, construites en face d'elle, sur les rives droites des mêmes cours d'eau, s'appellent Hanyan et Vouchang. L'abbé Huc estimait à

(1) *Five months on the Yang-tse*, by Thomas Blakiston; London 1862.

8 millions d'habitans la population entassée dans ces trois villes, qui sont, dit-il, « comme le cœur qui communique à la Chine tout entière sa prodigieuse activité commerciale. » Sur le premier point, l'exagération est manifeste, bien que les désastres qui ont frappé cette partie de l'empire aient amené depuis le voyage du missionnaire lazariste une décroissance énorme dans le chiffre de la population. Celle-ci n'atteint pas aujourd'hui 2 millions, et, si terribles qu'aient été les Taï-pings, on ne saurait admettre qu'ils aient réussi en si peu de temps à chasser ou à détruire plus de 6 millions d'hommes. Quant à l'importance de ces places au point de vue commercial, elle s'est accrue tout en se modifiant depuis le passage de l'abbé Huc. C'est là que le commerce européen, ayant enfin et de haute lutte emporté ses franchises, est venu planter son pavillon en attendant que des concessions nouvelles ouvrent les autres ports du Fleuve-Bleu à l'entreprenante ardeur des négocians occidentaux. Je n'ai pas à m'étendre ici sur ce sujet; la France entretient à Hankao comme à Shang-haï des agens distingués qui veillent avec une sollicitude constante sur ses intérêts, et ne la laissent pas manquer de renseignemens utiles. Notre mission était achevée, et je ne me sentais guère, pour ma part, le courage de prendre des notes ou d'interroger sur la Chine le gérant du consulat de France, M. Guéneau, et les quelques Français qu'il réunissait avec nous à sa table. Il fallait d'ailleurs, pour satisfaire nos hôtes, répondre nous-mêmes à leurs questions. Nos récits ne suffisant pas au commandant de la canonnière anglaise en station à Hankao, il nous pria de nous mettre en costume de voyageurs dans les forêts du Laos, costume qui consistait à peu près à n'en avoir pas, et il voulut nous photographier dans ce simple appareil. Après avoir été pendant si longtemps un objet de curiosité pour les Chinois, nous étions menacés d'avoir le même sort en pays civilisé. Je me hâte d'ajouter que la courtoisie de l'accueil rendait cette fois la curiosité aimable. On comprend de quel œil les négocians résolus qui ont dressé leurs tentes à 200 lieues de la mer, sur l'extrême frontière de la Chine ouverte par les traités, interrogent vers le couchant les profondeurs de l'horizon. Nous étions, de notre côté, avides de nouvelles. Le dernier courrier qui nous eût rejoints dans le Laos et le premier lambeau de journal qui nous fût tombé sous les yeux au Yunan, dans la maison d'un missionnaire, nous avaient appris, l'un la catastrophe de Sadowa, l'autre le drame lugubre de Queretaro. Ces deux coups de tonnerre, suivis d'un long silence, avaient ébranlé notre courage. Frappée sur deux continens, la France conserverait-elle la volonté, aurait-elle encore la force de jouer un rôle dans l'extrême Orient, et notre entreprise, commencée sous de meilleurs auspices, n'était-elle pas devenue une vaine exploration, une œuvre

stérile pour notre pays, et dont il appartiendrait à d'autres que lui de tirer les conséquences? Grâce à Dieu, la première heure de notre séjour à Hankao dissipa ces angoisses. Non-seulement notre base d'opérations dans cette partie du monde, la Cochinchine, n'était pas désertée par notre drapeau, mais telle était la confiance qu'inspirait l'avenir de la colonie, que le gouverneur avait pu, malgré les complications européennes amenées par les affaires d'Allemagne, en augmenter du double le territoire, sans créer même un embarras à la France, qui, dans le moment où s'était accomplie la pacifique conquête de trois provinces nouvelles, se serait difficilement dessaisie d'un bataillon. Cet événement considérable aiguisait en nous l'envie d'arriver à Saïgon, dans cette ville française où l'on avait salué notre départ comme un gage de prospérité future, et où tant de mains amies allaient bientôt serrer les nôtres; mais nous avions encore, avant de pénétrer dans le Donaï, à sortir du Yang-tse, à traverser une partie de la Mer-Jaune et toute la mer de Chine.

Nous montâmes à bord de l'un de ces *steamers* américains qui relient Hankao à Shang-haï. En mettant le pied sur cet immense navire, l'émotion et l'admiration envahirent mon âme, j'éprouvai tous les sentimens qu'inspire aux barbares la première apparition de ces masses flottantes, sans rames et sans voiles, poussées en avant par les seuls battemens d'un cœur de feu. A peine avions-nous retrouvé cette première merveille de la civilisation, que nous nous heurtions aux premiers préjugés des hommes civilisés. Nous étions les seuls Européens passagers. Un grand nombre de cabines des premières catégories demeuraient inoccupées. Les Chinois au contraire, parqués dans une sorte de *ghetto*, étaient entassés les uns sur les autres. Les principes qui maintiennent à bord de ces bâtimens de commerce une séparation absolue entre les races sont à ce point inflexibles que nos Tagals et nos Annamites furent, malgré nos réclamations, séquestrés comme des lépreux. Élevés au niveau des plus dignes par deux années d'abnégation, de souffrances et de périls, ils sentirent amèrement l'outrage que leur infligeait le rigorisme superbe d'un capitaine anglo-saxon.

Tout entier au plaisir d'être seul dans une cabine et d'avoir un lit muni de draps, absorbé par toutes les jouissances nouvelles que chacun de mes mouvemens faisait en quelque sorte éclore en moi, je laissai pendant longtemps s'enfuir les rives du Yang-tse sans songer à monter sur le pont. Nous fîmes halte en face de Kiou-kiang, seconde station du commerce européen, placée non loin de l'embouchure du grand lac Poyang. Là encore, le long d'un quai tiré au cordeau, s'alignent de luxueux hôtels dont la solidité et les belles proportions ont dû faire réfléchir les architectes indigènes sur l'infériorité attribuée aux Occidentaux dans les arts de la paix.

Après avoir appris à leurs dépens que nous savions détruire, les Chinois voient clairement aujourd'hui que nous savons aussi édifier. Ce qui frappe en effet le voyageur qui contemple en passant les établissemens européens dans le Céleste-Empire, c'est le caractère définitif qu'on leur imprime dès l'origine. Les traités étaient à peine signés que des palais sortaient de terre, et l'élan vers une prise de possession de ce sol si longtemps interdit fut si impétueux, qu'il y a parfois lieu de se demander s'il ne fit pas dépasser le but. A Kiou-kiang par exemple, les affaires, longtemps troublées par la rébellion des Taï-pings, ne semblent pas avoir pris entre les mains des Européens des développemens en rapport avec les dépenses considérables que n'a pu manquer d'entraîner l'installation première. Chez eux, dans les places de l'intérieur, les négocians chinois, qui sont partout des rivaux dangereux, font aux étrangers une concurrence redoutable surtout depuis l'entière soumission des rebelles. Ceux-ci ont exercé dans la région la plus riche de l'empire des ravages dont nous avons plusieurs fois retrouvé les traces le long des rives du Yang-tse-kiang, mais qui n'ont été nulle part plus horribles et plus prolongés que dans la partie inférieure du bassin de ce grand fleuve. Nous arrivons de nuit devant Nanking, et bien que cette ville célèbre ait été ouverte au commerce étranger par le traité de 1858, nous ne nous y arrêtons pas. Ancienne capitale de l'empire, renommée pour ses écoles, gardienne des sépultures d'une illustre famille souveraine, Nanking est tombée en 1853 au pouvoir des Taï-pings, qui en ont fait pendant onze ans le centre et le foyer de la révolte. C'est là que leur chef, pouvant un instant se croire définitivement victorieux, méditait de fonder au sud du Fleuve-Bleu un royaume indépendant, rêve gigantesque auquel s'associait aussi, malgré les apparences d'une stricte neutralité, une partie de la colonie étrangère. Bien qu'elle commençât à renaître de ses cendres, Nanking n'offrait au moment de notre passage qu'un médiocre intérêt, et, cela eût-il dépendu de moi, je n'aurais pas voulu consacrer deux heures à la visiter et retarder d'autant notre arrivée à Shang-haï. Plus que les débris de la tour de porcelaine, la ville de Tchin-kiang sollicite l'attention. En 1842, l'armée tartare, qui y tenait garnison, la défendit vaillamment contre les Anglais. Elle commande l'entrée de ce fameux canal qui, partant du chef-lieu de la province maritime de Tche-kiang, coupe le Fleuve-Bleu et le Fleuve-Jaune, traverse 300 lieues de pays, et faisait autrefois arriver la vie des extrémités au cœur de l'empire. C'est par là en effet que la plus grande partie des divers tributs en nature parvenait à Pékin. Le Yunan à lui seul envoyait annuellement par cette voie douze cents barques exclusivement chargées de

lingots de cuivre. Cette œuvre colossale, plus digne que les pyramides d'Égypte ou la grande muraille de Tartarie d'exciter l'admiration du monde, a momentanément perdu de son importance; mais, depuis que l'insurrection a été vaincue, les jonques, préférant la navigation facile et sûre de cette artère intérieure, abandonnent peu à peu la voie de mer, et, revenant à leurs anciennes habitudes, encombrent de nouveau le lit du grand canal. Tchin-kiang est le dernier port du Fleuve-Bleu où les navires européens venant de Hankao soient autorisés à faire escale. Shang-haï en effet est situé à plus de 5 lieues dans l'intérieur, au point où le Houang-pou se réunit au Vousong, lequel se jette dans le Yang-tse-kiang en face de l'île basse de Tsoung-ming. Notre *steamer* mouilla le 12 juin 1868 en face du grand entrepôt du commerce européen, et tandis qu'on déchargeait les thés et les soies qu'il avait pris à Hankao, nous nous dirigeâmes vers le quartier français, cherchant du regard la maison consulaire, où l'hospitalité gracieuse de Mme Brenier de Montmorand nous fit oublier en deux jours deux années de misères.

L'établissement européen de Shang-haï est placé dans une situation particulière, en dehors des règles ordinaires du droit international. Il constitue en fait une véritable colonie que les Anglais, les Français et les Américains se sont partagée, qu'ils administrent chacun suivant ses lois, à l'aide d'un conseil municipal et d'un maire élu, sous l'autorité supérieure du consul. Cette organisation communale, indépendante des fonctionnaires chinois, a été, non sans raison, jugée nécessaire; instituée dans le temps où les rebelles entouraient Shang-haï, elle survit à ces circonstances difficiles, et s'appuie en les affirmant sur deux principes, l'impuissance du gouvernement chinois et l'incompatibilité des lois de l'empire avec la civilisation occidentale. C'est un pas décisif dans la voie où le fils du ciel est entré, la baïonnette dans les reins, et l'on peut y voir une première concession qu'il n'est peut-être pas téméraire de regarder comme le prélude de sacrifices plus étendus.

C'est à cause de la profondeur du port et de l'excellente position qu'elle occupe à proximité des cantons producteurs de la soie et du thé (1), qu'on a choisi la ville de Shang-haï pour en faire l'entrepôt principal du commerce étranger avec le Céleste-Empire. Cette détermination prise, rien n'a été négligé pour construire à côté de la ville chinoise de ce nom une cité superbe, digne de la mission que lui assignaient ses fondateurs. La monotonie du site et l'insalubre humidité du climat rappellent les plaines de la Basse-Cochinchine,

(1) C'est de Shang-haï que partent les sept huitièmes des 40,000 balles de soie et le tiers des 75 millions de kilogrammes de thé que la Chine exporte annuellement. — (*Seize mois autour du monde,* par M. Siegfried.)

aussi plates et aussi fertiles que les riches campagnes du Kiang-sou. La nature se plaît souvent à réunir ainsi dans ses œuvres la laideur à la fécondité.

Si je passais sous silence les nombreux témoignages de sympathie que nous prodigua la colonie française, je serais à la fois ingrat et incomplet. Le banquet fraternel auquel nos compatriotes voulurent bien nous convier nous prouva que, pour être encore, dans cette partie de la Chine et sur le terrain commercial, en arrière des Anglais, des Américains et des Russes, la France n'en comptait pas moins à Shang-haï des enfans nombreux et dignes d'elle; j'ai trop souvent d'ailleurs entretenu le lecteur de nos fatigues et de nos tristesses pour lui laisser ignorer la joie que nous inspira, au terme de notre voyage, une aussi flatteuse manifestation.

La traversée de Shang-haï à Hong-kong se fit sans incidens à bord du *Dupleix*, navire des Messageries impériales, qui avait dû peu de temps auparavant à l'expérience et au sang-froid de son commandant, M. le lieutenant de vaisseau Noël, d'échapper à l'un de ces redoutables cyclones qui rendent si périlleuse la navigation des mers de Chine. Le Yang-tse, large de 7 lieues à son embouchure, ressemble au Kincha-kiang, traversé par nous à 2,200 milles de ce point, comme le chêne ressemble au gland; mais ses eaux ont perdu en limpidité ce qu'elles ont gagné en volume, et le fleuve vert que nous avons vu couler à Hankao entre deux montagnes escarpées a pris l'aspect d'un océan fangeux et sans rivages. La mer s'annonce par le mouvement des flots, bientôt suivi pour moi de ce mal écœurant qui ressemble à l'ivresse puisée dans un broc de cidre ou de vin frelaté. Les souffrances présentes nous paraissant toujours les plus cruelles, je maudissais l'inclémence de l'élément perfide dont les rudes soubresauts me faisaient regretter l'allure incommode des éléphans laotiens. Ce ne fut là, comme bien on pense, qu'une impression passagère, bientôt dissipée par l'apparition de l'île anglaise, et l'on peut croire qu'au plus fort du mal je n'eus pas un seul instant la tentation de regagner l'Europe par terre à travers l'Asie. Un trajet de 10,000 kilomètres en Indo-Chine et en Chine avait rassasié mon ambition d'explorateur.

L'histoire de Hong-kong n'est ignorée de personne en Europe. Cette île, qui n'a pas 10 lieues de circonférence, est devenue en moins de trente ans (1) la rivale heureuse de sa voisine, l'antique colonie portugaise; et Victoria, comme une millionnaire orgueilleuse, semble du haut de son rocher dédaigner Macao (2), sur la-

(1) Elle a été cédée au gouvernement anglais par le traité de Nankin en 1842.
(2) Fondée en 1680.

quelle le souvenir du Camoëns et de la grandeur passée du Portugal jette un voile de poétique mélancolie. La magnificence et la sûreté de la rade ont contribué à fixer sur Hong-kong le choix des Anglais. Ceux-ci ont remporté là sur la nature une victoire qui fait honneur à leur opiniâtre génie, servi par un merveilleux instinct. Le développement croissant de Shang-haï a notablement diminué le mouvement des affaires à Canton, et par suite Hong-kong, placée à l'embouchure du fleuve qui relie à la mer le grand marché de la Chine méridionale, s'est trouvée atteinte elle-même dans sa prospérité commerciale. Avec les ressources de tout genre réunies sur un étroit territoire, avec ses eaux profondes dominées et abritées par des montagnes, avec ses bassins de radoub, elle n'en demeure pas moins comme le centre de la grande navigation à vapeur dans ces parages. La compagnie française des Messageries impériales s'obstine elle-même à maintenir à Hong-kong sa tête de ligne, alors qu'elle s'était engagée envers l'état à l'établir à Saïgon. Les capitaux, qui ont l'oreille fine à la voix de l'intérêt, sont sourds au langage du patriotisme, et j'ajoute qu'il y aurait d'ailleurs quelque injustice à quereller à ce dernier point de vue une grande compagnie qui fait tant d'honneur à notre pavillon dans ces mers éloignées; mais enfin, depuis que Saïgon possède un dock, on ne s'explique guère le retard apporté par les Messageries impériales, largement subventionnées par l'état, à l'exécution d'une clause profitable à notre colonie naissante, et qui touche en quelque sorte à notre dignité. Pour nous, la conséquence de cette organisation du service, organisation regrettable à des titres plus sérieux, fut l'ennui de déménager et de quitter le *Dupleix*, spécialement affecté au trajet entre Hong-kong et Shang-haï, pour monter à bord de l'*Impératrice*, qui va de Hong-kong à Suez (1). La Chine disparut derrière nous, et les côtes de la péninsule annamite ne tardèrent pas à s'élever à l'horizon au-dessus des flots. Nous les suivîmes dans la direction du sud-ouest jusqu'au promontoire qui les termine et marque l'entrée de la rivière de Saïgon.

Un soir du mois de décembre de l'année 1865, j'avais aperçu de loin trembler dans l'eau le mince rayon de lumière qui, du sommet du cap Saint-Jacques, se projette sur la mer. Trente mois plus tard, revenu au même lieu, je voyais la colonne blanche du phare étinceler au soleil de midi; cédant au penchant superstitieux qui naît aisément chez l'homme demeuré longtemps dans un commerce in-

(1) Depuis l'ouverture du canal, les paquebots vont de Hong-kong à Marseille. Ils ont ainsi quarante jours de chauffe, alors que les Anglais ne veulent pas dépasser vingt ou vingt-cinq jours. Cet inconvénient serait un motif de plus en faveur de l'installation de la tête de ligne à Saïgon.

time avec la nature, je trouvai dans ces deux spectacles si différens l'un de l'autre comme un symbole des commencemens modestes de notre colonie et un pressentiment de son développement à venir. En pénétrant dans la rivière de Saïgon, nous nous rapprochions du Mékong, auquel un canal intérieur permet au Donaï de marier ses eaux; mais nous ne devions plus revoir le grand fleuve qui nous avait si longtemps portés. Je n'aurais pas consenti d'ailleurs à faire le plus léger effort pour me procurer cette satisfaction sentimentale; j'en étais venu pour ma part à ce point où l'obligation de tourner avec la terre vous chagrine quand on y pense, tant l'immobilité complète et le repos absolu me semblaient le bonheur suprême après plus de deux ans de vie errante.

Si nous avions été cordialement traités par les Français résidant à Hankao et à Shang-haï, nous reçûmes à Saïgon un accueil encore plus chaleureux. Tous les hommes de cœur qui poursuivent courageusement leur œuvre sur cette terre où l'on souffre, mais qu'on ne peut se défendre d'aimer, se réjouirent avec nous de notre retour, et s'associèrent à notre deuil. La colonie tout entière, ayant à sa tête M. l'amiral Ohier, successeur de l'amiral de La Grandière, voulut accompagner au cimetière le corps du commandant de Lagrée; il repose au milieu de ses compagnons d'armes, tombés comme lui pour une cause qui a déjà suscité tant de martyrs. Les Anglais ont élevé des statues de bronze aux hommes énergiques qui, s'enfonçant les premiers loin du rivage dans les forêts et les prairies, payèrent de leur vie l'honneur d'ouvrir à leurs compatriotes le continent australien. Ne peut-on pas attendre de la France qu'elle érige un monument durable sur le tombeau du chef intrépide qui, luttant simultanément contre le climat, la nature et les hommes, perdit dans cet effort suprême une vie déjà signalée par tant d'éminens services en Cochinchine et surtout au Cambodge, où M. de Lagrée fut l'instrument principal de l'établissement du protectorat français (1)? — On me permettra de m'arrêter près de cette tombe pour jeter un rapide coup d'œil sur l'ensemble des résultats obtenus par la commission d'exploration du Mékong. Ce sera pour l'illustre mort la meilleure des oraisons funèbres, et pour cet humble travail la plus naturelle des conclusions.

Les lecteurs qui ont bien voulu me suivre depuis les frontières du royaume de Cambodge jusqu'au cimetière de Saïgon savent déjà que notre mission aura mieux servi les progrès généraux de la science que les intérêts particuliers de la colonie dont les deniers la subventionnaient. En ce qui concerne la première partie du pro-

(1) Voyez la *Revue* du 15 février 1869.

gramme que nous avions à remplir, notre long séjour dans la vallée du Mékong, nos excursions multipliées sur les deux rives du fleuve, ont redressé les erreurs, levé les voiles, fixé les hésitations qui avaient jusqu'à présent conduit les géographes décrivant la zone orientale de la péninsule indo-chinoise à des solutions fausses ou incertaines. Les sinuosités du Mékong, les caprices bizarres, la direction prolongée de son cours vers l'ouest à la hauteur du dix-huitième parallèle, l'importance de ses affluens, le régime et le volume de ses eaux, et, si j'ose le dire, la constatation de son individualité, qui persiste jusqu'à la fin contrairement à une opinion accréditée (1), la certitude de son entrée dans le Yunan, où il reçoit les eaux du lac de Tali, et dans le Thibet, où il prend ses sources, tous ces points obscurs ont été éclaircis; en un mot, nous avons rapporté des notions précises sur la plus grande partie d'un fleuve immense qui naît au milieu des neiges et achève son cours sous les ardeurs du soleil. D'un autre côté, des observations exactes et des données probables sur les autres fleuves de l'Indo-Chine (2), sur leur position respective à divers points de leur parcours, sur la délimitation de leurs bassins, en y joignant les renseignemens recueillis sur la partie la plus inconnue de la Chine elle-même, voilà ce que je demande la permission d'appeler les découvertes de l'expédition dirigée par M. de Lagrée sur le terrain de la géographie. Ces découvertes constituent assurément la meilleure part de notre butin, et je suis d'autant plus à l'aise pour le constater que je n'y ai pas directement concouru.

En matière politique et commerciale, pour avoir été couronnés de moindres succès, nos efforts ne sont pas cependant demeurés stériles.

En ne touchant pas aux sujets approfondis par M. de Lagrée avant le commencement du voyage, je rappellerai seulement la lumière que les explorations de la commission lui ont permis de jeter sur l'œuvre d'absorption persévérante que la cour de Bangkok poursuit dans l'Indo-Chine. Cette absorption s'opère à la faveur des embarras créés par les Européens à ses anciens rivaux les Annamites et les Birmans, travail opiniâtre de destruction qui n'a laissé subsister de la nationalité laotienne qu'un souvenir, et de Vien-Chan, son centre principal, que des ruines amoncelées. C'est encore cette

(1) Celle qui admet la réunion du Mékong et du Ménam.

(2) Le Ménam et le fleuve du Tonkin ne sont, relativement à leurs puissans voisins, que des cours d'eau secondaires, qui prennent naissance dans les dernières ramifications des monts Himalaya. L'Irawady, la Salween, le Mékong et le Kin-cha-kiang au contraire pénètrent ensemble jusque dans le cœur du grand massif. Ces trois derniers fleuves suivent, en se rapprochant de leurs sources, une direction longtemps parallèle.

ambition si longtemps servie par la fortune qui, après avoir rejeté de la vallée du Mékong l'empereur d'Annam, dont les domaines s'étendaient autrefois jusqu'au fleuve, attise aujourd'hui les haines de race, et rend impossible entre les populations annamites et laotiennes la reprise des relations commerciales. Nous avons pu constater en outre combien le joug de Siam, en lui-même assez léger pour les peuples, pèse à l'orgueil de certains grands vassaux, comme le roi de Luan-Praban, dont l'amitié pourrait nous être précieuse. On se rappelle en effet que ses états confinent au Tonkin, qu'ils sont peuplés d'hommes vigoureux et actifs et que dans la capitale nous avons rencontré un certain mouvement d'affaires, manifesté par un marché quotidien, le seul qui existe probablement dans tout le Laos siamois. Le jour où nos conseils, donnés avec prudence, répétés avec fermeté, auront rapproché les sujets en contenant l'ambition des princes, des marchands annamites, remplaçant les colporteurs birmans, partiront des rivages du Tonkin pour porter à Luan-Praban, et par là dans la plus grande partie de la vallée moyenne et inférieure du Mékong, les tissus et les autres marchandises d'Europe, introduits aujourd'hui presque exclusivement par Bangkok.

Le cours du grand fleuve, utilisé par de vastes radeaux, rendrait alors d'importans services au commerce, placé dans sa direction naturelle. Quant à la navigation à vapeur, il faut abandonner tout espoir de l'étendre au-delà de ses limites présentes. Cette déception première, à laquelle nous vînmes nous heurter dès le départ, faillit nous gâter tout le voyage; mais une compensation nous était réservée. Entrer en Chine malgré tant de probabilités contraires, échapper aux mains des Birmans sans autre sacrifice que d'y laisser un peu de notre santé, toute notre garde-robe, et de renier les Anglais, c'était assurément un succès; mais la colonie qui avait conçu la pensée de notre exploration attendait de nos efforts un résultat effectif au point de vue de ses intérêts d'avenir. Nous pouvions bien lui dire, il est vrai, que Saïgon est à tout jamais séparée de la Chine par une longue série de cascades et de rapides, tuer de la sorte la plus caressée de ses chimères; mais c'étaient là des paroles pénibles à formuler et plus pénibles à entendre. Comme il arrive souvent, la consolation nous vint dans cette disgrâce du côté où nous ne l'attendions pas, d'une modification forcée introduite dans notre programme par la volonté de M. de Lagrée. Je dois dire même à l'éloge de notre chef que cette modification, par nous depuis reconnue nécessaire, fut, à l'heure où elle nous était annoncée, amèrement critiquée par tous. — Laisser là le Mékong pour gagner le Sonkoï, abandonner la géographie pure et rencontrer la solution d'un problème d'une importance plus pratique et plus immédiate, voilà ce

que la révolte des musulmans nous contraignit à faire; il ne me semble point qu'il y ait lieu de le regretter, maintenant surtout qu'ayant cherché et trouvé l'occasion de lier connaissance avec les rebelles, nous sommes édifiés sur leurs vertus hospitalières.

J'ai déjà montré l'importance des renseignemens que nous avons recueillis sur le fleuve du Tonkin lors de notre passage à Yuen-kiang. A mon sens, c'est là un point capital sur lequel je ne crois pas inutile d'insister encore. A défaut d'un protectorat sur tout l'empire d'Annam, protectorat que les changemens survenus dans l'esprit de Tu-Duc et de ses mandarins depuis la prise des trois provinces de l'ouest pourront peut-être faire accepter un jour à Hué, il est indispensable que notre commerce ait au moins un libre accès dans tous les ports de cet empire, qu'il puisse remonter sans être inquiété tous les cours d'eau navigables de la Haute-Cochinchine et du Tonkin. Parmi ces derniers, le Sonkoï mérite une attention particulière. Par ce que nous en avons pu voir, plus encore par ce qu'on nous en a dit, il semble appelé à réaliser toutes les espérances que le Mékong a déçues. Reliant à la Chine un pays qui ne peut plus échapper à l'influence française, il est prédestiné à écouler vers la mer, avec les produits du Tonkin lui-même, les richesses d'une partie du Yunan, du Setchuen, du Koueï-tcheou et du Kouang-si. Pour ne parler que du Yunan, je trouve dans un document anglais qu'en 1854, année qui précéda immédiatement l'insurrection musulmane, il se faisait entre cette province et la Birmanie un trafic dont la valeur atteignait un demi-million de livres sterling. Ce commerce, entretenu par des caravanes qui de Tali mettent vingt jours pour se rendre à Bahmo (1), en traversant le Mékong (Lantsan-kiang) et la Salween (Loutse-kiang), était alimenté par le Yunan et surtout par les provinces voisines. Les tissus russes venant de Sibérie entraient même en Birmanie par cette voie. Il y a lieu de penser que le royaume d'Ava, qui fournit aux Chinois une grande quantité de coton, continuera d'attirer à lui chaque année un certain nombre de négocians; mais en même temps il est facile de prévoir que, s'il était encouragé, libre d'entraves et affranchi de prohibitions, le commerce se partagerait de lui-même, et se porterait également vers la vallée du Sonkoï. La perturbation qu'entraîne au Yunan la guerre civile nous offre une occasion précieuse pour tenter un effort dont l'avantage peut se mesurer d'avance à l'ombrage qu'en prennent déjà

(1) Les navires à vapeur peuvent remonter l'Irawady jusqu'à Bahmo. De ce point, on peut atteindre en six jours de route à travers un pays montagneux et peuplé de sauvages insoumis le gros village de Langchankaï, situé au sud-ouest de Yong-tchang, entre l'Irawady et la Salween, et qui est le premier marché du Yunan. C'est cette courte distance que les Anglais ne sont point encore parvenus à franchir.

nos rivaux. Il y a plus encore. Comme un cadavre longtemps conservé sous la cloche d'une machine pneumatique et dont le contact de l'air précipite la dissolution, la Chine se décompose au souffle des idées européennes. Cet empire, le plus vieux qui soit sous le soleil, tombe à son tour en ruines; son heure est proche, et l'on peut croire qu'elle aurait sonné déjà sans la jalousie qui divise ses héritiers. Les progrès de la Russie vers le nord, la forte situation prise par l'Angleterre du côté de l'occident, les arrière-pensées entretenues par d'autres puissances, et dont les marques de sympathie données au chef des Taï-pings furent un curieux symptôme, la force des choses en un mot et la faiblesse même des Chinois permettent d'entrevoir le démembrement de l'antique édifice dont Fohi jeta les bases il y a quelques milliers d'années. En présence d'une pareille éventualité, la France doit être prête; son rôle est tracé par la position même qu'elle occupe dans la péninsule annamite. Il est absolument nécessaire qu'elle exerce une influence prépondérante au Tonkin, qui est pour elle la clé de la Chine, et que, sans devancer d'ailleurs par aucune impatience le cours des événemens, elle montre son pavillon à des peuples dont la tutelle peut lui échoir un jour.

Il faut peut-être quelque courage pour venir, à l'heure présente, émettre une pareille conclusion et parler à la France de ses intérêts en Orient. Puisque le vent est aux discussions byzantines et la faveur aux chercheurs de pierre philosophale, puisque les médecins, à bout d'ordonnances, prennent le parti de consulter le malade, le premier venu peut indiquer un remède. Ce remède au mal qui nous travaille, il n'est assurément pas nouveau; mais il a le mérite d'être consacré par l'expérience d'autrui, et de se résumer en deux mots très clairs : émigration et colonisation. — Toujours posé depuis un demi-siècle dans des termes au fond identiques, le problème du prolétariat et de la misère continuera d'être pour nous une cause permanente d'agitations stériles tant que les théoriciens du socialisme, concentrant leurs regards sur l'étroit territoire de la patrie, se borneront à exciter contre ceux qui possèdent ceux qui ne possèdent pas. Une partie considérable du globe est encore à connaître, et dans les régions déjà explorées et décrites tous les prolétaires de la France pourraient, s'ils en avaient l'intelligence et le courage, s'emparer de vastes domaines par droit de premier occupant. Cela demeurera vrai longtemps encore, grâce aux solitudes de l'Afrique; quant au reste du globe, le temps presse, les races latines n'ont pas un instant à perdre, s'il leur répugne de s'en voir définitivement exclues. Les Anglo-Saxons étreignent le monde, et si les destins s'accomplissent, comme le prédisent déjà des hommes auxquels l'ar-

dent amour de leur pays inspire une éloquente tristesse, la France avec ses 40 millions d'habitans ne sera plus qu'une école de casuistes politiques où les maîtres de l'univers viendront entendre de beaux discours sur la souveraineté du peuple. « La Chine sera, selon toute probabilité, pour l'Australie ce que l'Inde a été pour l'Angleterre, et si l'Angleterre s'éclipsait un jour, il n'est pas moins probable que son empire de l'Inde tomberait encore aux mains de l'Australie; mais laissons de côté toutes ces conjectures, bien qu'elles s'imposent à l'esprit avec tous les caractères de la vérité, et bornons-nous à tirer des faits aujourd'hui constans la seule conclusion qui nous intéresse : que ce soit l'Australie ou les États-Unis qui l'emportent un jour dans les mers de la Chine, de l'Inde et du Japon, que l'Angleterre y conserve longtemps son empire ou qu'elle y cède le pas aux deux jeunes rivales sorties de son propre sein, nos enfans n'en sont pas moins assurés de voir la race anglo-saxonne maîtresse de l'Océanie comme de l'Amérique et de toutes les parties de l'extrême Orient qui peuvent être dominées, exploitées ou influencées par la possession de la mer. Quand les choses en seront à ce point (et c'est beaucoup de dire qu'il faudra pour cela deux siècles), pourra-t-on éviter de confesser d'un bout à l'autre du globe que le monde est anglo-saxon (1)? »

Avec leur climat énervant qui confine les Européens dans le domaine des opérations commerciales, et leur défend, sous peine de mort, de travailler et de produire, nos provinces annamites sont plutôt un comptoir qu'une colonie proprement dite; mais l'Inde aussi est un comptoir, et elle n'est pas inutile à la grandeur de l'Angleterre. D'ailleurs il s'ouvre de Saïgon, par-delà les montagnes du Tonkin, sur des pays fertiles et salubres comme la Chine occidentale et le Thibet, des perspectives pleines de profondeur et d'attrait. La fortune, qui nous a fait si souvent payer dans nos colonies par des trahisons persistantes ses faveurs d'un jour, semble devenue moins cruelle. La Louisiane et le Canada nous ont, à deux époques néfastes pour notre puissance maritime, échappé malgré l'effort de nos armes; la Cochinchine au contraire a vécu, elle a prospéré en dépit de toutes les hésitations de la métropole. L'on peut dire que de toutes nos entreprises au dehors, celle-là a été la moins calculée et la plus heureuse, la plus dédaignée et la plus féconde, la plus obscure et la plus utile, c'est l'œuvre de notre fortune plus que de notre volonté.

L.-M. DE CARNÉ.

(1) *La France nouvelle*, par M. Prevost-Paradol.

LE

DRAME DU VÉSUVE

III.

LE SORT DE POMPÉI ET D'HERCULANUM (1).

I.

L'humanité, qui aime à tout simplifier, s'arrête peu devant les catastrophes; elle les décrit, les classe et n'y songe plus. On s'étonne parfois de l'indifférence des écrivains qui, après avoir raconté les péripéties d'un naufrage et peint vivement le spectacle d'un grand désastre, ne s'inquiètent plus des conséquences. De même à Pompéi nous n'avons d'attention que pour les victimes, sans nous occuper de ceux qui ont survécu. Les morts obtiennent toute notre pitié; mais les vivans étaient-ils moins misérables? Que sont devenus tant de milliers de citoyens qui avaient perdu leur fortune, leurs champs, leur maison et jusqu'au sol de leur patrie? J'avoue que cette partie du drame, pour avoir été rejetée dans l'ombre, n'excite pas moins mon intérêt. Mon imagination se porte au-delà des faits mentionnés par les auteurs; elle cherche quelques points fixes pour rattacher ses hypothèses; elle demande à l'archéologie de suppléer au silence des historiens, car tel est son rôle, et de retrouver les traces d'un passé que les hommes ont effacé de leur mémoire.

(1) Voyez la *Revue* des 1er et 15 mai.

Les lettres de Pline le Jeune nous apprennent que son oncle mourut le second jour de l'éruption, que ses compagnons, qui s'étaient enfuis vers Sorrente, ne revinrent que trois jours après, et qu'ils retrouvèrent son corps intact sous un linceul de cendres. Les phénomènes volcaniques durèrent-ils en effet cinq jours? Cela est probable, surtout au pied même du Vésuve. Nous voyons combien se prolongent certaines éruptions violentes dont les modernes ont été les témoins. Celle de 1779, que sir William Hamilton a décrite dans son bel ouvrage (1), a été en croissant d'intensité pendant quatre jours. Le docteur Clarke a pu observer une autre éruption du 22 août au 5 septembre 1793. Il faut faire en outre la part des pluies, des émanations sulfureuses, de la stupeur des infortunés qui s'étaient réfugiés sur la montagne, dans les villes voisines et dans les îles, des nouvelles contradictoires répandues par les pêcheurs qui se risquaient à s'approcher sur leurs barques et par les messagers qui, sur la terre ferme, n'osaient pousser trop loin leur exploration. Après ces délais, les Pompéiens qui avaient échappé à la mort voulurent évidemment revoir les lieux d'où ils avaient emporté de si tragiques souvenirs, mais où ils avaient laissé tout ce qui était nécessaire à la vie. Les hommes partirent seuls, comme il était naturel, confiant à leurs hôtes les femmes et les enfans. Ils retrouvèrent leur ville, mais dans quel état! La plupart des maisons étaient restées debout; celles qui s'étaient écroulées étaient déjà ensevelies; 12 pieds de pierres ponces et 3 pieds de cendres recouvraient uniformément le sol. Les champs et les jardins n'existaient plus : la place en était marquée par un tapis grisâtre d'où sortaient la pointe des arbustes étouffés et les branches des grands arbres, dépouillées de leurs feuilles avant la saison. Les maisons plus petites étaient enterrées jusqu'au toit; mais toutes celles qui avaient un étage (c'était l'immense majorité) et qui avaient résisté aux secousses du tremblement de terre étaient facilement accessibles. Les rues existaient toujours, le niveau seul en était déplacé. Les rez-de-chaussée, les boutiques, les entre-sols avaient disparu; les étages supérieurs, les balcons, les terrasses, formaient la bordure à droite et à gauche et étaient devenus des rez-de-chaussée : on y entrait de plain-pied par les fenêtres.

Après les douleurs du retour et les premières impressions d'un pareil spectacle, il fallut s'établir sur les ruines. Plus d'un toit s'était effondré, mais beaucoup d'autres pouvaient servir d'abri. Les chambres voûtées avaient mieux résisté; les terrasses, faciles à balayer, offraient un lieu de campement. On attendit les nouvelles de

(1) *Campi Phlegræi*, p. 63.

Rome. Que fera l'empereur? C'était l'idée qui venait à tous les esprits sous l'empire. Or l'empereur était Titus, si doux et si prodigue depuis qu'il régnait seul et se sentait seul responsable de l'amour ou de la haine des hommes. Titus en effet fut ému par le récit d'un événement inoui. Il envoya aussitôt, avec des pouvoirs étendus et de l'or, des personnages considérables, qui avaient rempli les fonctions de consul. Par malheur, un incendie éclata peu de temps après et dévora les plus beaux quartiers de Rome; la peste survint, qui ravagea la capitale du monde. Dès lors toutes les ressources du trésor et toute l'attention de l'empereur furent absorbées, et Pompéi oubliée. Un édit impérial permit d'appliquer au déblai des villes du Vésuve les biens de ceux qui étaient morts sans héritiers; en outre les habitans furent déclarés exempts d'impôts pour un certain nombre d'années. Le fisc ne pouvait faire d'autres sacrifices.

Que devinrent les Pompéiens, livrés à eux-mêmes avec ces encouragemens que la fortune rendait dérisoires? C'est ici que le témoignage de l'archéologie est précieux, parce que l'histoire nous laisse dans une ignorance absolue. Or l'archéologie montre, par de traces irrécusables, que les Pompéiens employèrent un certain temps, non pas à déblayer leur ville, mais à la fouiller. Chacun était chez soi, du moins chacun de ceux qui étaient revenus; chacun, logé à l'étage supérieur, conduisant ses esclaves et des manœuvres qui furent expédiés de toutes parts, put pénétrer, en creusant la cendre, dans son rez-de-chaussée et y rechercher les meubles, les ustensiles, les vêtemens, les objets précieux qu'il y savait enfouis. Le souvenir des lieux était trop frais pour qu'on ne se dirigeât pas à coup sûr. Quel propriétaire aurait oublié l'emplacement de son triclinium, de la table de bronze incrustée d'argent, des candélabres bien ciselés, de l'argenterie, ou celui du salon avec ses riches ornemens, ou celui de la bibliothèque avec ses rouleaux de papyrus rangés dans des boîtes de métal, ou les chambres dont les armoires étaient pleines d'étoffes, de parures, de tapis, ou les magasins garnis de provisions et de denrées protégées par les flancs épais des tonneaux en terre cuite et des jarres? Les preuves de l'activité de ces fouilles abondent.

On ne remarque pas assez, lorsqu'on visite Pompéi, que les murs qui séparent certaines chambres des chambres voisines sont percés d'un trou irrégulier, fait à la hâte, et assez grand pour laisser passer un homme. Afin d'abréger leur travail, les Pompéiens pénétraient ainsi d'une pièce dans une autre; au lieu de déblayer les portes, les corridors, les portiques, pour aller d'un appartement à un autre, ils faisaient comme les voleurs grecs, qu'on appelait *perceurs de murailles* (τοιχωρύχοι). A mesure qu'une salle était visitée,

ils pratiquaient un trou dans le mur de la salle contiguë et la dépouillaient à son tour. Les modernes qui fouillent Pompéi savent bien, lorsqu'ils aperçoivent un mur ainsi troué, qu'ils n'ont rien à espérer en enlevant les cendres; ils les enlèvent pour suivre le plan tracé, et ne recueillent en effet que des débris sans importance. Au contraire, si les murs sont intacts, c'est-à-dire si le propriétaire a péri ou n'a pas jugé bon de revenir, les découvertes sont presque certaines. Les seules pièces que les propriétaires aient presque toujours négligé de visiter sont les celliers et les cuisines; c'est pourquoi les amphores, les vases de terre cuite, les casseroles, les poêlons, les chaudières de cuivre, dédaignés parce qu'ils avaient peu de valeur, figurent en si grand nombre au musée de Naples. Quant aux lampes d'argile et de bronze, emportées de tous côtés pour conjurer les ténèbres qui avaient duré plusieurs jours, on savait ne plus les retrouver à leur place habituelle. Au mois de janvier dernier, j'assistais au déblai de plusieurs chambres percées de la sorte. Quoiqu'elles fussent richement décorées, on n'y a rien trouvé, tandis que dans un corridor voisin qui n'avait point attiré l'attention des Pompéiens, parce que d'ordinaire un corridor ne sert que de passage, on a vu reparaître des vases de bronze, des amphores avec des inscriptions, des objets en verre, un sac de monnaies, que le possesseur y avait serrés à la hâte et qu'il n'a jamais pu reprendre, car son squelette a été recueilli dans une autre partie de la maison.

Les modernes se figurent Pompéi enfouie à une profondeur exagérée; 7 mètres seulement recouvrent le sol antique, et encore, sur ces 7 mètres, 2 ont-ils été déposés par les éruptions postérieures à l'an 79 : donc l'an 79, 5 mètres de cendres ne pouvaient suffire pour cacher aux Pompéiens les emplacemens et les détails de leurs habitations, émergeant comme du milieu d'un manteau de neige. Qu'on s'imagine une petite ville de France d'où les habitans ont été chassés par une inondation : les eaux retirées, ils sont revenus, et trouvent tout enseveli sous 15 pieds de sable et de limon. Les rez-de-chaussée sont invisibles, on se promène à la hauteur des fenêtres du premier étage; mais aucun habitant n'est embarrassé pour retrouver sa demeure et marquer les yeux fermés les places où il faut creuser pour retirer chaque meuble et chaque objet précieux. La même chose est arrivée à Pompéi; seulement la pierre ponce et la cendre n'avaient rien gâté, et les remuer était un jeu.

A mesure que les citoyens opulens et les marchands avaient reconquis leurs richesses, ils les emportaient; ils fuyaient cette terre inhospitalière qui ne pouvait ni nourrir ses habitans, ni même reverdir; ils comptaient sur leur industrie, sur leurs relations commerciales, sur leurs amis, pour s'établir dans les pays voisins; ceux

qui vivaient du travail de leurs esclaves les emmenaient avec eux, et savaient qu'ils en tireraient partout un bon revenu. Les pauvres, qui n'avaient ni correspondans, ni amis, ni esclaves, craignaient de s'éloigner; d'ailleurs l'attachement au sol natal est si grand dans tous les temps qu'on voit les villes détruites par des fléaux constans se relever à la même place. C'est ainsi que Portici s'étend au-dessus d'Herculanum, et que Torre del Greco, onze fois brûlée par les courans de lave, a été onze fois rebâtie; on y a même ajouté une poudrière. Un certain nombre de citoyens s'unirent donc pour refaire une autre Pompéi, profiter des immunités que leur assurait le fisc impérial, et fouiller à l'aise les maisons sans maîtres que l'édit de Titus leur abandonnait. Le municipe possédait plus haut, sur le Vésuve, un territoire que la cendre n'avait point atteint et qu'on pouvait labourer. Protégés par les magistrats romains, aidés par les curateurs que l'empereur avait envoyés, ces Pompéiens fondèrent une nouvelle ville, plus chétive, située au nord de l'ancienne. M. Fiorelli a signalé les ruines de cette quatrième Pompéi (1), et M. Ernest Breton nous avertit qu'elles ont été reconnues entre *Bosco reale* et *Bosco tre Case* (2). Il paraît en effet qu'on a découvert en ce lieu des ruines trop considérables pour être celles d'une villa; on aurait dit un gros bourg fait à la hâte, avec des matériaux très divers, sans art, à une époque de décadence. Par un contraste singulier, les objets en marbre et en bronze, les lampes et les ustensiles qu'on recueillait dans le même lieu, avaient une élégance et un style bien supérieurs, qui rappelaient le premier siècle de notre ère. On s'explique cette opposition, si l'on admet que la mauvaise architecture est le fait de pauvres gens qui ont réédifié et entretenu jusqu'au Bas-Empire leur humble cité, et que les belles sculptures, les meubles, les œuvres d'art, provenaient des fouilles de l'ancienne ville.

Il paraît même certain que des travaux réguliers d'investigation furent conduits par les magistrats du nouveau municipe. Le forum, par exemple, a été dépouillé méthodiquement de son dallage en travertin; quelques dalles engagées sous les piédestaux sont seules restées comme un témoignage; toutes les autres ont été emportées pour parer la place de la cité nouvelle. De même les colonnes de la basilique, celles du portique d'Eumachia, qui est contigu au forum, les revêtemens de marbre, tant des édifices que des piédestaux de

(1) *Giornale degli Scavi di Pompei*, 1861, p. 57. Les trois Pompéi qui ont précédé sont : 1° la ville des temps antéhistoriques que je suppose ensevelie sous les premières éruptions, 2° la ville renversée en 63 par un tremblement de terre, 3° la ville qui nous a été conservée par l'éruption de 79.

(2) *Pompeia*, 3e édit., p. 20.

statues, ont été enlevés avec le même soin. En y réfléchissant, rien n'était plus naturel. Pendant plusieurs siècles, la vieille Pompéi servit ainsi de carrière; les recherches étaient toujours lucratives, elles se renouvelaient de temps à autre selon les besoins. On a lu à l'entrée d'une maison ainsi visitée l'inscription suivante, tracée à la pointe sur le stuc : ΔΟΥΜΜΟϹ ΠΕΡΤΟΥϹΑ, avertissement qui semble signifier, dans son style barbare, *maison ravagée, défoncée* (1). Or les caractères de cette inscription sont ceux du IIIe siècle de l'ère chrétienne. Ce seul indice a fait supposer à certains critiques, bien à tort, que l'empereur Alexandre Sévère avait fait fouiller Pompéi, afin d'en tirer les colonnes et les marbres nécessaires aux constructions qu'il entreprenait à Rome. Pompéi, de si petite proportion, peu somptueuse dans ses matériaux, revêtue surtout de stuc et enfin déjà dépouillée, aurait bien vite déçu l'espoir d'un fastueux césar.

Qu'advint-il plus tard du municipe reporté sur les flancs du Vésuve? A quelle époque fut-il détruit ou enseveli à son tour? Fut-ce sous Théodoric ou sous Justinien, pendant des éruptions si violentes qu'on prétendit que les cendres du Vésuve avaient été portées par le vent jusqu'à Constantinople? Fut-ce en 612, en 685, au xe siècle ou au XIe? car le moyen âge a vu aussi des cataclysmes volcaniques, et c'est à cette époque que saint Janvier, protecteur de Naples, devint l'objet d'un culte si fervent; les Napolitains tremblans ne demandaient qu'à lui seul leur salut. Un jour, la quatrième Pompéi disparut sans avoir laissé d'autres traces que celles que l'on a récemment constatées. Quant à la ville ensevelie sous Titus, elle fut un peu plus enterrée après chaque convulsion du Vésuve. Comme d'un autre côté les paysans du voisinage ne cessaient de démolir tout ce qui sortait du sol pour en tirer des tuiles, des briques, des matériaux faciles à transporter, l'heure vint où l'on ne vit plus qu'un vaste plateau de cendres d'où sortait un pan du théâtre et le sommet de l'amphithéâtre. La végétation avait commencé sur ces cendres, fécondées par la chaux et la poussière des ruines : la culture fit le reste. L'ignorance aidant, on ne songea plus qu'une ville découronnée dormait sous les champs de blé, les vignes et les ormeaux. Les temples de Pæstum avaient bien été oubliés depuis que l'évêque de Pæstum s'était transporté à Capaccio avec le reste d'une population décimée par la fièvre. Les voyageurs du XVIIIe siècle les découvrirent aussi sincèrement que les navigateurs découvrent un nouveau monde. Pompéi fut effacée de la mémoire des hommes au point que le nom même de *Cività* par, lequel les gens du pays désignaient ce monticule verdoyant, n'avait plus de sens pour personne.

(1) Fiorelli, *Giornale degli Scavi di Pompei*, 1868, p. 42.

En 1592, l'architecte Domenico Fontana, qui avait érigé l'obélisque du Vatican et dont on voit le buste sous le porche de l'église de Monte Oliveto, construisait un aqueduc pour conduire l'eau du Sarno jusqu'à Torre dell' Annunziata. En creusant pour les eaux un chemin souterrain qui existe et sert toujours, il traversa Pompéi depuis la rue de Stabies et le temple d'Isis jusqu'au forum et au temple de Vénus. Il n'y fit aucune attention, non plus qu'à une inscription qui portait le nom de *Venus Pompeiana*. En 1689, Giuseppe Macroni signala quelques traces de constructions, une serrure dévorée par la rouille, une pierre avec le mot de *Pompei*. Il en conclut que cette pierre appartenait à quelque monument consacré au grand Pompée. Enfin en 1748, le gouvernement, averti par les découvertes d'un paysan qui, en creusant un fossé, avait ramassé un Priape de bronze et un petit trépied, fit entreprendre des fouilles; l'ingénieur don Rocco Alcubierre et ses contemporains croyaient retrouver Stabies.

Ce fut le 30 mars 1748 qu'Alcubierre fut autorisé par le roi Charles III (don Carlos d'Espagne) à tenter cette exploration. Herculanum, connue depuis 1721, fouillée depuis 1738, avait ouvert tous les yeux. Le roi comptait enrichir plus vite le musée qu'il fondait à Portici, et dont Herculanum faisait seule les frais. Alcubierre commence aussitôt un journal et met en titre *Cava de la Città*, ce qui indique qu'il n'attache pas de sens au mot *città*, qu'il le considère comme un nom propre dénué de sens, ainsi que la plupart des noms de localité : autrement, le journal étant rédigé en espagnol, il aurait mis en tête *Cava de la Ciudad*. Le 17 avril, on rencontre dans la rue de la Fortune le premier cadavre; le 6 juillet, on est arrêté par des exhalaisons de gaz acide carbonique; le 25 novembre, on commence à déblayer l'amphithéâtre, qui était apparent et qu'Alcubierre appelle l'*amfiteatro de Estabia*. Deux ans après, les travaux sont abandonnés. On lit à la date du 22 septembre 1750 : « J'ai décidé de retirer quelques ouvriers que j'avais à l'Annonciade, parce que depuis longtemps on n'a rien trouvé de substantiel, *cosa sustancial*. » En 1754, quatre hommes remuent la terre du 9 au 13 novembre, et sont de nouveau rappelés. Enfin le 30 mars 1755, les fouilles reprennent parce qu'un habitant du pays a rencontré une colonne de vert antique; on s'empare de la place, on cherche et l'on recueille trois colonnes semblables qui sont envoyées à Portici. Ce n'est que le 27 novembre 1756 que le nom de Pompéi se glisse pour la première fois sous la plume du rédacteur du journal : *Entre los edificios arruynados de la Pompeana*. Enfin le 20 août 1763 une inscription monumentale apparaît auprès du tombeau de Mammia. Sur un piédestal de travertin, il est déclaré que T. Suédius

Clémens a restitué au municipe des Pompéiens, *reipublicæ Pompeianorum*, les terrains envahis par les particuliers; selon toute vraisemblance, ces particuliers étaient les colons envoyés de Rome et établis de ce côté. Dès lors, le doute n'était plus permis.

Le premier effet de cette révélation fut de reporter plus loin la curiosité, je devrais dire l'avidité; on alla interroger le véritable emplacement de Stabies. On espérait y faire une abondante moisson d'objets propres à flatter les goûts du souverain; on se souciait peu de pénétrer les secrets de l'antiquité, on n'avait ni plan ni méthode, on recouvrait à mesure et parfois l'on détruisait; on ne voulait que des matières rares pour orner le palais, ou des œuvres d'art pour enrichir le musée. Stabies déçut cet espoir; on y fit peu de trouvailles, les terres étaient partout cultivées, les expropriations coûtaient trop cher; on reconnaissait non une ville, mais des maisons disséminées qui rappelaient qu'après le siége et les ravages de Sylla, Stabies avait cessé d'être une cité pour devenir un bourg, et plus tard un lieu de plaisance. On revint à Pompéi, et le 14 juillet 1764 le journal des fouilles est pour la première fois rédigé en langue italienne, sans que la direction des Italiens fût plus louable que celle des Espagnols. Pendant toute la fin du XVIIIe siècle, les fouilles furent conduites avec si peu de respect pour les monumens qu'elles ressemblaient à un pillage. On enlevait tout ce qui paraissait digne d'être enlevé, et l'on enfouissait à mesure une maison dépouillée sous les cendres de la maison voisine qu'on voulait dépouiller. C'est pour cela que les rapports de ceux qui surveillaient les travaux (*soprastanti*) contiennent bien plus d'inventaires que de descriptions. Les inventaires étaient une précaution contre leurs agens, une garantie pour eux-mêmes, une sécurité pour le prince qui les employait. On pouvait s'assurer chaque soir que le nombre et la qualité des objets envoyés à Portici s'accordaient avec le nombre et la qualité consignés sur les catalogues manuscrits. Du reste, le récit d'une visite faite à cette époque par un grand personnage donnera une idée plus juste de l'état des lieux.

Le 7 avril 1769, l'empereur Joseph II se rendit à Pompéi, accompagné par le roi Ferdinand IV, son beau-père, la reine, le comte de Kaunitz, le chevalier Hamilton, ministre d'Angleterre, l'antiquaire d'Hancarville (1), l'ingénieur F. de La Vega, etc... On débuta par la caserne des gladiateurs, dont le périmètre intérieur seul avait été déblayé. L'empereur s'étonna qu'on eût laissé l'espace intermédiaire enseveli sous une montagne de cendres. La Vega lui fit re-

(1) C'est celui qui a publié les *Vases d'Hamilton*. La Vega estropie son nom et l'appelle d'Ancrevil.

marquer que les travaux étaient assez récens, parce que là jadis s'élevait un bois touffu qu'il avait fallu abattre. On passa ensuite dans une maison dont on avait dégagé quatre chambres; comme ces chambres avec leurs peintures étaient intactes, on s'était arrêté à deux palmes (27 centimètres) au-dessus du sol, ce que l'on fait toujours à Naples lorsqu'on prévoit l'arrivée de quelques personnes de distinction. Dès que l'empereur parut, des ouvriers enlevèrent rapidement ce qui restait de pierres ponces, et l'on recueillit une feuille d'argent avec des figures en léger relief, des vases de bronze, un moule pour la pâtisserie, cinq gonds, une serrure, neuf monnaies, une clé, un morceau de tuyau de plomb, un vase de verre dont le bord seul était brisé, deux boutons de verre, cinq morceaux de flûte (lisez cinq *charnières*), une plaque d'ivoire sur laquelle était gravé un ornement, deux plats en terre, une lampe, une tête de Jupiter en terre cuite, quelques débris de talc (c'étaient les vitres du temps), d'autres objets d'importance moindre encore qui sont mentionnés dans l'inventaire du 7 avril (1). L'empereur doutait; il croyait qu'on lui avait préparé cette surprise; son expérience lui rappelait qu'on trompe d'autant plus volontiers les souverains que c'est pour leur plaire; il fallut lui prouver par la situation des objets, la qualité des terrains, la relation des trouvailles faites journellement, qu'on n'avait point « flatté sa fortune » (*adulare la fortuna*). En effet, dans les deux chambres suivantes, on ne trouva qu'un squelette et deux monnaies. De là on passa au théâtre, dont une partie de la scène était seule visible : l'épaisseur des cendres qui remplissait tout le reste était telle, que Joseph II ne put s'empêcher de demander combien d'ouvriers étaient employés et de s'écrier, en entendant qu'ils étaient trente, qu'il faudrait en employer trois mille. Cette critique était juste, car le roi des Deux-Siciles ne dépensait guère que 8 ou 10,000 livres par an pour les villes du Vésuve. L'Odéon, à peine reconnaissable, le temple d'Isis, donnèrent lieu aux mêmes regrets, et l'empereur ne cessa de presser le roi de prendre plus d'intérêt à de tels travaux; ses instances devinrent presque de l'indignation quand, à la porte de la ville, La Vega lui montra le plan des édifices qu'on avait explorés, puis recouverts. Ferdinand IV répondit que cela s'était fait sous le règne de son auguste père, et l'ingénieur vint au secours du roi en assurant que l'on avait agi avec cette négligence tant qu'on ignorait quelle ville on dépouillait, mais que depuis six ans l'on savait avec certitude que c'était Pompéi, et que dès lors les monumens découverts avaient été respectés et demeuraient accessibles.

(1) *Pompeianarum antiquitatum historia*, t. I, p. 228.

Malgré ces belles protestations, la direction des fouilles ne fut guère plus intelligente ni l'argent plus abondant tant que les Bourbons régnèrent à Naples. Cependant le goût de l'archéologie faisait des progrès dans le reste de l'Europe. Pour éviter les critiques des étrangers, on tenait à un secret rigoureux, on écartait les visiteurs; les plus influens ne pénétraient que par force, les plus riches qu'en se soumettant à de singulières exactions. Le spectacle qu'ils avaient alors sous les yeux récompensait mal leurs efforts; au milieu de tranchées mesquines et de ruines non entretenues erraient languissamment des condamnés enchaînés deux par deux et quelques esclaves mahométans pris aux Barbaresques. Il fallut une révolution et la présence des Français pour imprimer aux recherches une marche plus active. La France, partout où elle a porté ses armes, a porté aussi, comme excuse, l'amour des arts et de l'antiquité. Ses savans, les premiers, avaient tiré l'Égypte de son linceul; ils devaient accompagner un jour nos armées en Grèce, en Afrique, en Syrie; ils donnèrent alors aux Italiens eux-mêmes l'exemple du zèle et de la méthode. De même qu'à Rome les fouilles les plus considérables avaient été entreprises par les généraux ou les préfets français, de même la résurrection véritable de Pompéi date de l'occupation française (1). Le général Championnet, lorsqu'il vint fonder la république parthénopéenne, songea aussitôt à Pompéi. Par son ordre furent déblayées les deux maisons auxquelles on a donné son nom. Après une réaction sanglante, les Français revinrent en 1806, et sous le règne de Joseph Napoléon, c'est-à-dire jusqu'au 23 mai 1808, plus de 150 ouvriers furent employés sans compter les enfans, qui couraient avec leurs petites corbeilles de jonc sur la tête. Murat porta ce nombre à 600, et allouait pour les fouilles plus de 100,000 francs par an. La reine Caroline suivait les travaux avec passion, elle encourageait tout le monde, se rendait chaque semaine sur les lieux. C'est alors que les monumens principaux, le forum, les murs d'enceinte, la voie des tombeaux, sont remis en honneur, et que Mazois, protégé par la reine, prépare son grand ouvrage qui n'a encore été dépassé par aucune des publications faites depuis soixante ans.

Lorsque Ferdinand Ier revint à Naples en 1815, il laissa aux chantiers une certaine activité tout en vendant une partie des terrains achetés par Murat; mais à partir de 1819 cette activité se ralentit, et souvent, faute de fonds, les recherches furent suspendues. Sous les règnes de François Ier et de Ferdinand II, on avança lentement;

(1) Voyez, sur ce sujet, le témoignage non suspect d'un Anglais, M. Dyer. (*Pompéi*, p. 50.)

les visites des princes étrangers étaient le principal stimulant. On tenait toujours quelque maison aux trois quarts déblayée pour enlever devant eux la dernière couche, celle qui, étant plus près du sol, promettait le plus de découvertes. Enfin en 1860 les fouilles de Pompéi entrèrent avec M. Fiorelli dans une phase nouvelle. Que le gouvernement italien, désirant frapper les esprits, ait fait un sacrifice et donné les subventions nécessaires pour employer tout à coup près de cinq cents ouvriers, cela n'a rien de surprenant, sans être pour cela moins louable; mais d'autres gouvernemens l'avaient fait. Ce qui constitue surtout l'importance des travaux entrepris dans ces dix dernières années, c'est le caractère de celui qui les dirige, c'est sa méthode vraiment scientifique, c'est une inspiration qui promet pour l'avenir des résultats aussi féconds qu'imprévus.

M. Fiorelli était bien connu des savans. De 1846 à 1851, il avait publié des *Annales de numismatique* (1), en 1853 les *Antiquités du cabinet du comte de Syracuse*, en 1854 les *Inscriptions osques de Pompéi*, en 1857 les *Vases peints découverts à Cumes*. Enfin l'on savait que depuis dix ans il recopiait et mettait en ordre les notes manuscrites rédigées chaque jour par les directeurs des fouilles depuis 1748 et envoyées aux conservateurs du musée avec les objets recueillis. Trois fascicules avaient même paru : il avait été forcé de suspendre cette publication, qui fut reprise en 1860. Ce travail considérable l'avait fait pénétrer dans les plus menus détails de l'histoire des fouilles de Pompéi; il en connaissait le fort et le faible mieux que personne, il pouvait remédier aux fautes de ses prédécesseurs ou continuer ce qu'ils avaient fait de bien. Je ne louerai ni sa modestie, ni son désintéressement, ni sa passion pour l'antiquité, parce que ces qualités sont si nécessaires à tout vrai savant qu'il en faudrait plutôt condamner l'absence; ce qui est plus rare, c'est que M. Fiorelli a su imposer à tous ceux qui font partie de son administration l'accomplissement des devoirs qu'il pratique lui-même. Tous les employés du musée de Naples sont devenus scrupuleux, discrets avec l'étranger, que persécutait jadis une mendicité effrontée; les gardiens de Pompéi ont été organisés militairement, ils sont vigilans, ils ont une solde, et se croiraient déshonorés ou destitués, s'ils acceptaient le moindre présent. Les Napolitains sont tout surpris de se voir moralisés; mais, quand les mains restent pures, les antiquités sont mieux gardées. Chaque visiteur donne 2 francs avant de franchir ces fameux tourniquets que n'auraient pas désapprouvés peut-être les Pompéiens, tant ils avaient le goût

(1) Auparavant avaient paru ses *Observations sur quelques monnaies grecques*, Naples, in-8°, 1843.

du commerce, et dont les produits sont appliqués à l'entretien et à la découverte des ruines. Quel voyageur n'est heureux de payer un impôt aussi légitime et ne voudrait contribuer pour une plus forte part à l'embellissement des lieux où il va trouver tant de jouissances? Enfin M. Fiorelli a fondé à Pompéi une école archéologique semblable à notre école d'Athènes, où des jeunes gens distingués, désignés au concours par l'académie d'Herculanum, ont leur demeure, leur bibliothèque, leurs travaux communs; ils sont les seconds de M. Fiorelli, ils surveillent les fouilles, ils en publient les résultats dans un *Bulletin* qui forme déjà un volume in-4°, et où MM. de Petra et Brizio se sont souvent signalés. Les réformes administratives ont donc été excellentes, et une épreuve qui dure depuis dix années peut être considérée comme décisive.

La méthode vient après l'administration. Quelle méthode nouvelle M. Fiorelli a-t-il inaugurée? Avant lui, on jetait les cendres au plus près, et l'on formait autour de Pompéi des montagnes qui seront un terrible obstacle le jour où l'on voudra reconnaître l'enceinte, les accès, les alentours de la cité. M. Fiorelli, à l'aide d'un chemin de fer incliné où les wagons glissent par leur seul poids, emporte les déblais au-delà de l'amphithéâtre et loin de la ville. Avant lui, l'on s'inquiétait peu de consolider les ruines, qui s'écroulaient à mesure qu'on retirait les terres qui les soutenaient, et l'on ne conservait que ce qui restait debout. M. Fiorelli porte toute son attention sur les étages supérieurs ou les indices qui en subsistent. Avant lui, on attaquait les terrains au niveau du sol déjà découvert et l'on poussait devant soi en ramassant tout ce qui s'éboulait des talus sapés par la base; M. Fiorelli agit avec plus de prudence en attaquant les terrains par le sommet. Une fois le périmètre d'un îlot de maisons déterminé, il fait emporter les couches supérieures de cendres qui sont le produit des éruptions modernes. Dès qu'il atteint la couche de l'an 79, il fait sonder, et partout où la tête des murs apparaît, on s'assure s'ils sont solides ou seulement appuyés sur la cendre durcie. Les poutres qui s'engageaient dans les murs, les pièces de bois qui formaient les linteaux des portes et des fenêtres, se sont consumées par l'action du temps : on commence par glisser à la place des pièces de bois de même dimension, et l'on empêche ainsi l'écroulement des constructions. En descendant encore un peu, on restaure, à mesure qu'elles paraissent, les constructions antiques. Un panneau de stuc se détache-t-il, on le fixe par des crampons de plomb. Le bord des peintures est-il si peu adhérent que l'air doive achever de le faire tomber, on le fortifie par une bordure de mortier dont la couleur ne peut être confondue avec la couleur du mortier antique. Un escalier menace-t-il ruine, on le consolide

marche par marche. Un balcon laisse-t-il voir ses rondins de bois noircis et pulvérulens, on y substitue des rondins semblables. Une cavité se présente-t-elle, on y coule du plâtre, pour mouler l'objet inconnu qui y a laissé sa forme avant d'être détruit. En un mot, toutes les précautions (1) sont prises non-seulement pour conserver les moindres restes de Pompéi, mais pour recueillir l'empreinte de ce qui ne s'est pas conservé.

J'ai raconté par quel moyen les habitans de Pompéi étouffés sous la cendre nous étaient rendus avec leur costume, leur attitude, leur expression suprême. Le procédé de M. Fiorelli ne s'applique pas uniquement aux cadavres, il est applicable à tous les corps qui se sont décomposés assez lentement pour que le moule qui s'est formé autour d'eux devînt consistant et durable. Le bois, par exemple, qui a résisté pendant plusieurs siècles à l'humidité du sol et qui a pourri peu à peu comme les végétaux qui composent le charbon de terre, le bois se prête admirablement au moulage. Les poutres, les balcons, les marches d'escalier, les planches, même celles qui ont servi aux usages les moins faciles à décrire, les portes, les garnitures des fenêtres, en un mot tout ce qui est menuiserie peut être reproduit; nous obtenons ainsi des renseignemens inattendus sur certaines industries des anciens. Les portes des boutiques sont particulièrement curieuses : on voit, par les moulages déposés dans un des musées provisoires de Pompéi, qu'elles étaient ménagées sur le côté, et que toute la devanture de la boutique était close par des planches; ces planches étaient engagées, en haut et en bas, dans une rainure profonde, et se recouvraient les unes les autres comme les palettes d'un éventail ouvert. Le plâtre, en séchant dans les cavités d'où le bois a disparu, reprend la serrure, les verrous, les gonds, qui étaient restés fixés sur la cendre, et les représente à la place exacte qu'ils occupaient.

Les meubles en bois, siéges, lits, armoires, coffres, coffrets, etc., nous ont préparé les mêmes surprises. Dans une des maisons de Pompéi que M. Fiorelli a convertie en musée, on voit un coffre d'assez grande dimension qu'il a fait mouler et dont les charnières ont été une révélation. Tout le monde sait qu'on a recueilli à Pompéi des milliers de cylindres en os, percés d'un ou de deux trous : les inventaires les désignent comme des morceaux de flûte, et en vérité il fallait que tous les habitans eussent une passion désordonnée pour la musique, car l'on trouve de ces prétendus fragmens de flûte dans chaque maison. Dans les tombeaux de la Grèce et de

(1) Il est juste de nommer, parmi les auxiliaires qu'emploie M. Fiorelli, M. Bramante, qui dirige les restaurations, et M. Padiglione, qui fait un merveilleux modèle de Pompéi en liége dans la proportion de 1 centimètre pour mètre.

l'Italie, des cylindres semblables, en ivoire ou en os, ont été souvent ramassés par les explorateurs, qui se contentaient de dire : « morceaux de flûte. » Quelle n'a donc pas été la satisfaction de M. Fiorelli lorsqu'en faisant briser la carapace de cendres qui recouvrait le plâtre versé dans une cavité, il vit paraître l'empreinte d'un grand coffre, et, ajustées sur le plâtre aussi exactement qu'elles l'avaient été sur l'original, la serrure en fer et les charnières en os, qui avaient mieux résisté que le bois ! Oui, les morceaux de flûte étaient des charnières que les trous servaient à fixer; si les tombeaux antiques en contiennent fréquemment, c'est que les objets précieux enterrés avec le mort étaient serrés dans des coffrets qui se sont réduits en poudre, tandis que les cylindres des charnières tombaient sur le sol et restaient sans explication.

La plus belle application du moulage au mobilier pompéien est celle qui a permis de restituer un triclinium antique. Les lits sur lesquels les convives étaient couchés ont été montés, refaits, exposés au musée de Naples. Les ornemens de bronze, les incrustations, la couleur même qui était restée adhérente à la cendre pendant que le bois s'en allait en poussière, ont fourni les élémens de la restauration la plus charmante. La forme simple et logique, le renflement du dossier pour recevoir le matelas, ce dossier n'existant que sur les deux faces du triple lit, la décoration concentrée également sur les parties apparentes parce qu'elle était inutile du côté du mur, l'ingénieuse disposition des reliefs en bronze, l'opposition de la couleur rouge dont le bois était revêtu et des bandes d'argent, unies tour à tour et ornées, qui couvraient les angles de la menuiserie et en faisaient ressortir les moulures, tout a un caractère de nouveauté qui fait désirer que les révélations sur le mobilier des anciens soient poussées plus loin.

Malheureusement Pompéi n'est pas le lieu le plus favorable aux études de ce genre. D'abord la ville a été dépouillée par ses habitans, qui ont évidemment retiré la plus grande partie de leurs meubles. Ensuite les pierres ponces qui couvrent et entourent tous les objets posés sur le sol sont rebelles au moulage, ou donnent des empreintes très imparfaites. Ce n'est que par exception, lorsque la cendre fine a pénétré dans une chambre bien close, ou lorsque les gens sont allés mourir au-dessus de la couche de pierres ponces, que l'on peut mouler objets et cadavres. Les deux cinquièmes de la cité antique sont aujourd'hui déblayés : l'agora grecque, le forum impérial, les théâtres, l'amphithéâtre, la basilique, les curies, les temples, les bains, les plus beaux quartiers, les demeures les plus riches, c'est-à-dire que ce qu'il y a d'important semble avoir été découvert. Désormais tout paraît connu d'avance, les maisons se

ressemblent, les peintures se répètent; l'uniformité du style est inévitable dans une cité reconstruite d'un seul effort, à la même époque, par suite du même désastre. Si le gouvernement italien veut rendre à la science un service insigne et mettre M. Fiorelli à même de multiplier d'infaillibles découvertes, il est temps qu'il abandonne Pompéi pour concentrer toutes ses ressources sur une ville où les fouilles sont plus difficiles, mais où les résultats sont certains. Cette ville, c'est Herculanum. Je sais quelle défiance accueillera une telle proposition, quelles objections sont toutes prêtes : c'est pourquoi, avant de développer un plan, il est nécessaire de réfuter les préjugés populaires, de procéder régulièrement par démonstration, et de rassembler les détails propres à nous éclairer sur l'histoire, le sort et l'état actuel d'Herculanum.

II.

Herculanum était située entre Naples et Pompéi, exactement au milieu de ce beau golfe que les Grecs comparaient à un vase-cratère. Elle était exposée également à toutes les brises qui soufflaient de la pleine mer pendant l'été; on y avait la vue la plus magnifique; la terre végétale y était profonde et fertile, deux rivières coulaient de chaque côté de la ville; c'était un lieu plein de douceur, fait pour les oisifs qui voulaient jouir d'un perpétuel enchantement. Les Osques, qui s'y étaient d'abord établis, avaient été dépossédés par les Étrusques de Capoue; les Étrusques, à leur tour, avaient été remplacés par les Grecs. On dit même qu'Herculanum devint l'asile de la plupart des colons grecs qui furent chassés des villes de l'Italie méridionale; ils s'y établirent fortement, en assez grand nombre pour s'y faire respecter, ou plutôt avec le consentement de la confédération samnite, qui avait reconquis ses côtes et ne redoutait plus les débris d'une race qu'elle avait vaincue. Le nom d'*Herculanum* n'est en effet que la traduction latine du nom grec d'*Héracléion*, et l'on sait par une inscription que le premier magistrat de la ville s'appelait *démarque*, comme chez les Grecs, et non *meddixtucticus*, comme chez les Osques et à Pompéi. Quelques historiens ont même supposé qu'Herculanum, à cause du nombre, de la délicatesse et de la richesse de ses habitans, était la troisième ville de la Campanie, après Naples et Capoue.

Les Romains la soumirent et la reprirent de nouveau après la révolte générale qu'on appelle la guerre des alliés; ils y envoyèrent une colonie, s'ils n'y tinrent pas garnison, car Strabon l'appelle une place forte (1), et nous voyons que sous l'empire les soldats de la

(1) Φρούριον, liv. V, p. 378.

flotte étaient casernés à Rétina, qui n'était que le port d'Herculanum. Dans tous les cas, ce pays devint un lieu de plaisance pour les Romains; ils étaient près de Naples, ils subissaient l'attrait du génie grec et de l'idéal que le génie grec répandait sur la vie matérielle; ils y bâtissaient des villas, les Fabius en avaient une, les Balbus une autre, et lorsque Agrippine prisonnière voulut être amenée à Caprée pour parler à Tibère, les prétoriens la laissèrent reposer dans une villa, voisine de la mer, que son fils Caligula fit saccager plus tard et dont Sénèque signale les ruines.

Ainsi l'histoire établit déjà des différences profondes entre Herculanum et Pompéi : la première est peuplée par des Grecs, la seconde par des Osques; Herculanum est adonnée à la culture de l'esprit et aux élégans loisirs, Pompéi appartient tout entière au commerce; l'une est habitée par les plus riches Romains et accablée de faveurs (1), l'autre est hostile aux Romains et plusieurs fois châtiée. On doit soupçonner qu'Herculanum a servi de modèle à Pompéi dans bien des détails de la civilisation, on peut affirmer que Pompéi n'a rien appris aux Grecs d'Herculanum. Enfin le tremblement de terre qui fut si fatal à Pompéi, sous Néron, n'endommagea qu'à moitié Herculanum, de sorte qu'une partie des édifices antérieurs à l'empire et des maisons d'un style plus ancien, c'est-à-dire d'un goût plus pur, doit avoir été conservée; on en peut juger déjà par la beauté des objets recueillis à Herculanum, on en jugera mieux quand la ville elle-même reparaîtra au jour.

Quel fut le sort d'Herculanum pendant l'éruption? quels phénomènes particuliers se manifestèrent de ce côté du Vésuve? quelles causes firent disparaître subitement de la surface du monde habité une ville florissante? Je crois l'avoir démontré, l'enfouissement de Pompéi fut si incomplet qu'après quelques jours les habitans purent reconnaître leurs demeures, y camper et les fouiller; Herculanum au contraire fut si profondément enterrée que le lendemain il semblait impossible d'en retrouver même la trace. Dès que ces questions sont posées, tout le monde répond aussitôt avec assurance : la lave a fait tout le mal, Herculanum a été engloutie sous 80 pieds de lave. Si les objets d'art, les bronzes, les tableaux, ont été merveilleusement conservés, c'est qu'ils avaient pour cuirasse contre les injures du temps une couche de lave impénétrable, qu'il faut tailler au ciseau. Cette explication séduit. L'imagination se figure aussitôt des fleuves de feu envahissant la ville, montant comme la mer soulevée par le flux, pénétrant par les portes et par les fenêtres, entourant toutes choses et les modelant, se refroidis-

(1) Les inscriptions et les statues consacrées à toute la famille des Balbus en font foi.

sant à mesure, gardant pour la postérité des trésors que la postérité devra chèrement conquérir, mais qu'elle retrouvera intacts.

Telle est en effet l'opinion répandue dans toute l'Europe et même à Naples; la plupart des voyageurs qui ont visité Herculanum affirment qu'ils ont touché la lave de leurs mains, et plus d'un touriste, dans les volumes qu'il publie sur les villes du Vésuve, assure avec la même confiance que la difficulté de tailler la lave est le principal obstacle aux fouilles d'Herculanum. Comment donc oser dire à des gens si convaincus que c'est non pas le feu qui a englouti Herculanum, mais l'eau, que c'est non pas un torrent de lave ardente, mais une inondation de boue et de cendres délayées qui a rempli la ville? Comment détruire un préjugé si fortement enraciné, que les ouvrages des géologues et des savans n'ont pu l'ébranler? En vain Dufrénoy a démontré (1) que les eaux seules avaient porté sur Herculanum des monceaux de scories et de débris du tuf de la Somma; en vain Dyer (2), Overbeck (3), Ernest Breton (4), etc., ont avancé dans diverses langues que les cendres seules, délayées par l'eau, durcies par le tassement, recouvraient Herculanum : on ne les a point écoutés, et l'on continue à maudire les laves qui rendent les fouilles si dispendieuses et si difficiles.

Tout le monde sait cependant quelle est la nature de la lave et quels en sont les effets. La lave est une masse incandescente dont la température est telle que tous les corps susceptibles d'entrer en fusion y sont absorbés et liquéfiés; poussée hors des fissures du cratère par une force irrésistible de dilatation, cette masse s'avance comme un fleuve de feu et dévore tout sur son passage; lente à se refroidir, elle devient aussi dure que du machefer et du porphyre. Or je fais appel aux souvenirs de tous ceux qui ont fait l'ascension du Vésuve pendant ces coulées de lave qui suivent une éruption et durent plusieurs semaines ou même plusieurs mois. Ce qui se passe aujourd'hui doit nous édifier sur ce qui se serait passé il y a dix-huit siècles; il suffit d'appliquer à ses souvenirs un peu de réflexion et de bon sens.

Par exemple, nous avons vu de très faibles coulées, déjà éloignées de l'orifice d'émission et refroidies par le contact de l'air et du sol, entourer des maisons de campagne, les calciner, les faire écrouler par l'embrasement subit des planchers et des toits. Comment les statues de marbre et les stucs d'Herculanum, si la lave les

(1) Mémoire sur *les Terrains volcaniques des environs de Naples.*

(2) *Pompéi,* 2e édit., p. 18 : « It does not appear that any lava flowed from the Vesuvius; ejected matter consisted of rocks, pumice and ashes which seem to have been partly changed into liquid mud by torrents of rain. »

(3) *Pompéji, in seinen Gebaüden, Alterthümern,* u s. w., t. Ier, 2e édit., p. 29.

(4) *Pompeia,* 3e édit., p. 505 : « Herculanum dans son linceul de cendres pétrifiées. »

a enveloppés, sont-ils demeurés intacts, avec leur ton primitif, sans éclats ni fissures? Nous avons vu les métaux entrer en fusion au premier contact et disparaître dans cette pâte, rouge et visqueuse comme de la fonte de fer ou le verre sortant de la fournaise. Comment les objets d'argent, les statues de bronze, les vases de plomb, se retrouvent-ils à Herculanum avec leur forme, leurs reliefs, leurs ornemens, leur patine naturelle? Les bronzes d'Herculanum sont encore mieux conservés que ceux de Pompéi : on les distingue par leur fraîcheur d'épiderme, leur poli, leur ton égal et foncé, tandis que les bronzes de Pompéi ont été attaqués par les exhalaisons sulfureuses, rongés à la surface, et ont contracté une belle couleur bleue d'outremer qui ressemble à celle du sulfate de cuivre.

D'autres faits du même genre ne sont pas moins inexplicables. Les guides montrent aux étrangers une expérience qui dégénère bientôt en jeu : ils séparent avec un bâton ferré un petit morceau de lave ardente, le laissent refroidir sur la terre et y appliquent un gros sou (jadis c'était un de ces larges carlins de cuivre qui valaient 5 sous), afin d'en obtenir une empreinte. Si l'opération est faite trop tôt, le cuivre entre en fusion, et la pièce de monnaie, au lieu de laisser son empreinte, disparaît, amalgamée avec le reste de la lave. Comment donc se peut-il qu'on recueille à Herculanum tant de monnaies antiques, de cuivre ou d'argent, et qu'elles n'aient été ni dévorées ni même altérées par ces flots de lave où se concentre une chaleur qui défie tous les calculs? On sait aussi que les couleurs employées par les anciens pour décorer leurs édifices sont des couleurs à base minérale : elles bravent l'humidité du sol, mais le contact du feu les dénature; les incendies partiels dont on voit les traces à Pompéi ont transformé par places le bleu en gris, le rouge en jaune, et les fabricans napolitains n'ignorent pas ce moyen très simple de produire aujourd'hui, avec du minium soumis à l'action du feu, ce qu'ils appellent du *jaune brûlé*. Pourquoi donc les maisons qu'on a fouillées à Herculanum offrent-elles des couleurs si admirables? Pourquoi le bleu d'outremer et le rouge vermillon qui couvrent des murailles entières sont-ils d'une égalité et d'une fraîcheur qu'eût nécessairement détruites l'application d'un corps incandescent? Enfin j'ai vu sur le Vésuve des arbres à peine touchés par la coulée de lave s'enflammer comme des allumettes, lancer un jet lumineux et tomber aussi rapidement que si la foudre les avait frappés. Pourquoi les poutres, les planchers, les linteaux d'Herculanum, au lieu d'être réduits en cendres, ont-ils pourri lentement au sein de la terre (1), à leur place, sans causer de vides ni de dé-

(1) C'est ainsi que les *houilles*, les *anthracites* et les *lignites* sont des bois transformés en charbon sans l'aide du feu, mais au contraire à la suite des déluges et par l'effet d'un séjour prolongé au sein de la terre.

gâts? Pourquoi les retrouve-t-on noircis ainsi que des morceaux de chêne plongés dans la vase depuis des siècles, ainsi que les pilotis des ponts, ainsi que les pieux des anciens quais de Carthage, ainsi que les bois roulés par le Jourdain et rejetés par la Mer-Morte après qu'elle les a saturés de chlorure de sodium? Pourquoi tout prouve-t-il qu'ils n'ont été décomposés que par l'effet du temps? Pourquoi le bois a-t-il gardé sa qualité et sa couleur dans les parties traversées par des vis et des clous, c'est-à-dire protégées contre l'humidité par l'oxyde de fer? Pourquoi recueille-t-on des manuscrits écrits sur la moelle fibreuse d'un roseau, sur du papyrus, quand la lave aurait dû les dévorer et faire envoler leurs cendres comme celles de la feuille de papier que nous jetons sur un brasier? Pourquoi cette lave bénigne a-t-elle respecté également les fruits, les noix, les amandes, le linge, la soie, les mèches de lampe qu'on retrouve par centaines, et tant d'autres objets éminemment combustibles qui n'ont fait que noircir et qui disparaissent d'ordinaire sans laisser de traces dans le plus faible incendie?

Je pourrais pousser plus loin cette réfutation par l'absurde; les argumens iraient en se multipliant. C'est qu'en effet un peu de réflexion suffit pour démontrer que le feu n'a pu avoir aucune part dans la destruction d'Herculanum, et que si la lave, qui est le plus terrible agent de destruction après la foudre, y avait pénétré, on reconnaîtrait à peine quelques pierres noircies, des briques éclatées et des marbres réduits en chaux; mais, pour aller plus vite au but, je dirai que, dans un récent voyage, j'ai examiné avec une attention particulière le sol d'Herculanum, c'est-à-dire des parties que les fouilles ont rendues accessibles. Je n'y ai pu découvrir *un centimètre carré de lave;* tout est cendre, rien que cendre, et cette cendre a été durcie par trois causes : l'eau, le tassement, le temps. C'est précisément cette dureté, qu'il ne faut pas s'exagérer, qui a trompé les visiteurs, surtout dans les corridors souterrains qu'on a creusés pour explorer le théâtre. On descend par des escaliers où suintent les infiltrations des rues de Portici; on entend sur sa tête le roulement des voitures; on traverse des tunnels que le frottement a rendus luisans; on voit sur les voûtes raboteuses la fumée des torches déposée depuis un siècle; on subit l'impression des ténèbres en même temps qu'on croit s'enfermer dans les entrailles de la terre. En un mot, ce voyage a quelque chose de fantastique qui frappe l'imagination, et l'on a besoin d'être rassuré en se répétant que ces couloirs sont taillés dans la lave et à l'abri de tout éboulement; mais, si l'on gratte cette prétendue lave avec l'ongle, on s'aperçoit qu'elle est friable, qu'elle cède, et que ce n'est que de la cendre durcie. Les guides montrent dans le plafond

d'un de ces couloirs creusés assez régulièrement l'empreinte d'un masque humain. On admire cette solidité inaltérable d'une matière qui a moulé si bien les objets qu'elle enveloppait. Toutefois, si l'on essaie avec un couteau d'entailler, non pas l'empreinte elle-même, mais les parties qui l'avoisinent, on reconnaît avec étonnement que rien n'est plus facile, et que ce n'est encore que de la cendre durcie.

Une rue d'Herculanum, à l'extrémité de la ville, du côté de la mer, a été fouillée méthodiquement; quelques maisons ont été nettoyées, la maison dite du *Squelette*, la maison d'*Argus*, une auberge, des magasins, une prison d'esclaves, etc.; tout est à ciel ouvert, et l'on s'y promène comme dans une rue de Pompéi. L'espace ainsi déblayé est de 3 à 4,000 mètres carrés, surface assez considérable pour des observations du genre de celles qui nous occupent en ce moment. Or l'on n'y trouvera aucun débris de lave, aucun indice de lave, aucun dégât produit par la lave. Au contraire, si l'on examine les terrains à pic qui entourent cet espace de quatre côtés, tout est cendre, il y a 10 et 12 mètres de cendres; ce n'est qu'à la partie supérieure qu'on aperçoit des charbons, des projectiles volcaniques, des couches diverses correspondant aux éruptions modernes et séparées par des couches de terre végétale qui avaient eu le temps de se reformer entre chaque éruption. Cherchez les monceaux de déblais extraits de ces fouilles, étudiez-les; vous n'y verrez encore que de la cendre, rompue par la pioche aussi facilement que de l'argile ou de la pouzzolane.

Comment la cendre, dira-t-on, qui doit être légère, pulvérulente, sans cohésion, aurait-elle acquis assez de dureté pour prendre des empreintes durables, former des voûtes résistantes et avoir des apparences de solidité si trompeuses qu'on l'ait prise pour de la lave? L'exemple de Pompéi et des empreintes recueillies dans les caves de la maison de Diomède est déjà une réponse; mais des analogies plus frappantes encore aident à comprendre cette force d'adhérence. J'ai déjà raconté la formation des bancs de pépérin dans les vallées du Monte-Cavo par l'accumulation des cendres du volcan amalgamées avec les eaux. Cet amalgame est devenu tellement dur qu'il a fourni aux Romains des matériaux de construction. Les catacombes de Rome, qui ne sont autre chose qu'un tuf volcanique, c'est-à-dire des sables et des débris réduits en poudre, tassés par leur propre masse et par le temps, sont également friables, faciles à tailler, plus faciles à dégrader, et cependant on y a creusé des couloirs, des voûtes, des plafonds, des escaliers, des tombeaux innombrables et jusqu'à cinq étages de souterrains les uns au-dessous des autres. Il ne faut pas non plus oublier que la pouzzolane, qui

donne un si excellent mortier hydraulique, était tirée dans le principe de Pouzzoles, près du Vésuve, et qu'elle n'est autre chose qu'une argile ferrugineuse soumise jadis à la haute température des volcans et rejetée comme une pluie de cendres. Enfin je rappellerai le grand autel d'Olympie, que décrit le voyageur Pausanias, et qui n'était formé que de la cendre des victimes brûlées en l'honneur de Jupiter. Après chaque sacrifice, les prêtres délayaient les cendres avec l'eau de l'Alphée, enduisaient l'autel et l'agrandissaient ainsi peu à peu, si bien qu'après dix siècles l'autel avait 125 pieds de circonférence et 22 de hauteur. Quiconque en effet a vu jeter de l'eau dans sa cheminée a pu juger de la ténacité de la cendre dès qu'elle est mêlée avec un liquide; à plus forte raison les cendres volcaniques, dans la campagne de Rome, à Naples, à Santorin, sont-elles propres à la fabrication des mortiers.

Du reste, même quand ces explications ne satisferaient qu'à moitié le lecteur, les faits sont là, ils sont irrécusables. Je défie tout observateur attentif qui étudiera les parties d'Herculanum accessibles jusqu'à ce jour d'y découvrir autre chose que de la cendre. Sur la surface du sol actuel de Portici, qui est exhaussé en moyenne de 20 mètres, il pourra se faire qu'on signale des coulées de lave appartenant aux éruptions modernes, surtout du côté de Résina. Je ne puis affirmer non plus que dans un quartier inconnu d'Herculanum on ne constatera pas un jour la présence de la lave; mais comme il ne peut être question aujourd'hui que de ce que nous connaissons, c'est-à-dire des parties de la ville qui sont visibles ou explorées, je répète qu'on ne pourra trouver *un centimètre de lave* à Herculanum, et que tout y est cendre.

Le problème, c'est de savoir comment une telle masse de cendres a pu être concentrée sur la malheureuse cité, et, puisque l'eau a joué un rôle si terrible, d'où provenait cette immense quantité d'eau.

Il est d'abord évident que les cendres ont été rejetées par le volcan; d'après la nature du terrain ou les brèches produites à l'orifice du cratère, les pierres ponces étaient toutes rejetées du côté de Pompéi et de Stabies, tandis que les cendres étaient portées sur Herculanum. Peut-être convient-il de faire la part du vent qui séparait ces matières et des convulsions qui les lançaient inégalement. Ensuite il faut se rappeler que toute éruption très violente est accompagnée de vapeur d'eau, provenant de la rencontre subite des nappes d'eau souterraines avec le feu. J'ai expliqué l'origine de ces nappes (1), j'en ai montré les effets quand elles se précipitent dans

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai, p. 313.

le foyer d'éruption. De telles vapeurs, dont le volume et la force de dilatation dépassent tout calcul, sont refroidies aussitôt qu'elles sont en contact avec l'atmosphère; elles se condensent et retombent en pluies. Si M. Fouqué, en 1865, dans une éruption de l'Etna qui n'avait rien d'extraordinaire, a pu constater qu'il était tombé sur la montagne 22,000 mètres cubes d'eau en vingt-quatre heures, on peut quintupler et même décupler ce chiffre pour l'explosion du Vésuve, dont la violence en 79 n'a jamais été égalée. Sans recourir à l'hypothèse de boues projetées par le cratère, ni s'appuyer sur l'exemple des volcans de Java, qui lancent dans les airs des gerbes de fange au lieu de gerbes de feu, on peut assurer que de telles quantités d'eau, se confondant avec les cendres et les matières réduites en poudre que rejetaient d'autres cheminées du cratère, ont produit subitement un amalgame liquide soit dans l'air, soit en retombant sur le sol. Les Napolitains connaissent ce genre de phénomène, qui s'est reproduit plus d'une fois, dans des conditions modérées, il est vrai; ils appellent cela des laves baveuses (*lave bavose*), et s'ils ajoutaient toujours l'épithète, ils auraient raison d'employer le substantif, et de dire qu'Herculanum a été ensevelie sous la lave. Herculanum en effet a été submergée par des laves baveuses (1), ou, pour employer une expression plus simple, par des torrens de boue.

En outre les pluies subites, je dirais volontiers les nappes d'eau qui tombaient du ciel à chaque émission de vapeur, ont entraîné toutes les cendres qui étaient déposées sur les pentes de la montagne, et les ont précipitées sur la plaine; l'avalanche s'est jetée sur Herculanum. En même temps les deux rivières qui coulaient à droite et à gauche de la ville (2) cessèrent de couler jusqu'à la mer. Nous avons expliqué déjà (3) comment le rivage se souleva, pourquoi les vaisseaux de Pline furent arrêtés par des bas-fonds imprévus qui rendaient le port de Rétina inabordable. L'effet de ce soulèvement fut d'exhausser l'embouchure des deux rivières et de rejeter les eaux sur la ville. L'inondation apporta son contingent de vase, de cendres, de terre végétale. Il ne faut pas omettre les canaux comblés, les égouts obstrués, les aqueducs rompus par le tremblement de terre et versant leurs eaux dans la vallée. A mesure que la fange se déposait dans les rues, dans les cours, dans les

(1) On a vu qu'à Pompéi également les eaux de l'aqueduc rompu dans la ville et les pluies torrentielles ont contribué à remplir de leurs alluvions les parties basses et les souterrains, et que plus d'un Pompéien a été noyé dans l'asile qu'il croyait impénétrable aux projectiles et aux cendres.

(2) Nonius Marcellus, ch. III.

(3) Voyez la *Revue* du 15 mai, p. 320.

chambres, le niveau de l'eau montait, de nouveaux dépôts s'accumulaient, les cendres qui tombaient du ciel à flots pressés se mouillaient aussitôt et grossissaient les atterrissemens. C'est ainsi qu'en quelques jours, en quelques heures peut-être, une cité florissante se trouva plongée sous une épaisseur moyenne de 20 mètres de boue. Les habitans qui ne s'étaient pas enfuis à temps furent noyés. En vain ils montèrent au premier étage, puis au second, puis sur les terrasses ou les toits : il fallut périr, ils durent laisser dans cette cendre liquide l'empreinte de leurs cadavres.

Quand les eaux se furent écoulées, on ne vit plus qu'un monticule grisâtre, raviné à la surface par les petits ruisseaux qui avaient tari les derniers. Rien n'émergeait plus, ni le fronton des temples, ni les murs du théâtre, ni le faîte des édifices les plus élevés. Sous une carapace qui allait chaque jour se tasser et durcir, Herculanum était bien autrement ensevelie que ne l'était Pompéi. Ce n'étaient pas 15 pieds de pierres ponces qui remplissaient le rez-de-chaussée et le premier étage des maisons jusqu'aux fenêtres, c'étaient 70 et 80 pieds de matière compacte qui cachaient même l'emplacement de la ville. Les habitans qui n'avaient pas succombé durent revenir plus tard, comme ceux de Pompéi; moins heureux, ils ne purent rechercher leurs demeures, qu'aucun indice ne leur signalait, et qu'il leur paraissait impossible d'atteindre à des profondeurs inconnues. On croit avoir remarqué des traces de fouilles faites hors de la ville, au-dessus de la riche villa où les modernes ont recueilli 1,756 papyrus; mais les propriétaires ne creusèrent pas assez bas, leur tentative fut vaine : les richesses d'art qu'on a trouvées il y a cent ans et qu'ils n'auraient pas manqué de reprendre en sont la preuve; on les connaîtra tout à l'heure. Il est probable que le principal obstacle aux fouilles, ce fut, après la profondeur, l'humidité d'un sol d'alluvion où tout travail devenait bientôt impraticable.

Mais après seize siècles l'humidité s'est évaporée et les *laves baveuses* sont aujourd'hui assez compactes et assez résistantes pour qu'on puisse les creuser dans tous les sens. La surface a été rendue à la culture, des maisons s'y sont construites, Portici et Résina sont peuplées et florissantes. De nouvelles éruptions ont jeté un linceul plus épais sur Herculanum, qui semblait à jamais effacée du monde, lorsqu'en 1684 un boulanger, faisant creuser un puits, tomba sur des ruines antiques; c'étaient celles du théâtre, où l'on montre toujours le puits de 1684. En 1720, Emmanuel de Lorraine, prince d'Elbeuf, qui était venu à Naples comme général dans l'armée espagnole et avait épousé la fille d'un grand seigneur napolitain, voulut bâtir une villa à Portici. Il acheta le terrain du bou-

langer, fit exploiter le sol par son architecte Giuseppe Standardo, en tira des marbres, des statues (1), vingt-quatre colonnes de jaune antique qu'on prétendait entourer un temple circulaire d'Hercule. Ce travail de mineur, conduit par des boyaux qui contournaient les monumens et y pénétraient, aurait été, sinon impossible dans la lave véritable, du moins tellement dispendieux qu'un particulier n'en aurait pas supporté le fardeau. Dans la cendre au contraire, ce n'était qu'un jeu; à mesure qu'un corridor devenait inutile, on le rebouchait avec les cendres extraites du corridor qu'on creusait à côté et qu'on poussait dans une autre direction.

En 1736, don Carlos, devenu roi des Deux-Siciles, désira construire à son tour un château à Portici. Le prince d'Elbeuf lui céda son terrain, où les fouilles, je devrais dire les dévastations, furent reprises avec une activité d'autant plus grande que le roi voulait former un musée dans son palais. Non-seulement on détacha les marbres et les pierres des revêtemens, non-seulement on enleva les colonnes qui soutenaient les portiques, mais on ruina les enduits de stuc pour emporter les peintures et les ornemens qui les décoraient. Près de sept cents morceaux furent réunis à Portici, et l'on peut croire qu'on en a gâté autant sans réussir dans cette opération difficile. Ce qui excitait surtout la convoitise, c'étaient les belles statues de bronze qu'on découvrait intactes. Aussi l'académie d'Herculanum, fondée par le roi en 1755 et dont les membres se réunissaient chez le marquis Tanucci, appliquait-elle tous ses soins à la publication des monumens figurés, sans songer ni à conserver ni à décrire les monumens d'architecture que les ouvriers ravageaient dans leur travail souterrain. Les premières plaintes vinrent des habitans de Portici, qui sentaient le sol miné sous leurs pieds et craignaient les éboulemens. On fit droit à leurs réclamations. L'ingénieur suisse Carl Weber, qui remplaça l'Espagnol don Rocca Alcubierre, laissa de distance en distance des piliers qui consolidaient ces sortes de carrières pendant qu'on les exploitait; dès qu'elles semblaient épuisées, on les remplissait.

Il paraît toutefois que Carl Weber prenait note des découvertes et les consignait sur un plan. Ce plan, dont l'étendue n'a jamais dû être considérable, a été perdu, et la topographie d'Herculanum est restée un mystère. Les publications du graveur Cochin et de l'ar-

(1) Parmi ces statues, je signalerai celles qui sont aujourd'hui au musée de Dresde. Le vice-roi de Naples Charles Borromée les avait réclamées et envoyées en présent au prince Eugène; Victoire de Savoie, nièce et héritière du prince Eugène, les vendit au roi de Saxe en 1736. Winckelmann y voulait reconnaître des vestales : elles se rapprochent plutôt des filles de Balbus qui sont au musée de Naples, et qui ont été trouvées dans le même endroit.

chitecte Bellicard, de Lalande, de Requier, de Romanelli, du marquis Venuti, et même celles de Winckelmann, sont pleines d'incertitudes ou de contradictions. On prétendait, pour mesurer la grandeur de la ville, avoir compté cinq cents pas depuis la mer jusqu'à la porte du Vésuve, et quinze cents pas sur le rivage entre Résina et Portici. On avait reconnu une vallée au-delà du théâtre, une grande rue décorée de portiques qui reliait le théâtre à la ville, une basilique, un forum, des temples, une voie extérieure bordée de tombeaux; mais la manière dont les fouilles étaient conduites nous est un témoignage d'abord que les études topographiques, s'il en a été fait, étaient fort incomplètes, ensuite qu'il reste encore bien des richesses enfouies à côté desquelles on a passé, enfin qu'un seul quartier de la ville, deux tout au plus, ont été explorés.

La moisson sera donc encore belle lorsque des explorations régulières, à ciel ouvert, pourront être entreprises. On a commencé en 1828, sous le règne de François Ier, à 200 pas au sud-ouest du théâtre. De ce côté, qui jadis était voisin de la mer, et à l'extrémité de la ville, on n'a rencontré que 11 mètres de cendres; l'on a déblayé une rue qui conduisait du théâtre au port, les maisons qui bordaient cette rue, et notamment la maison d'Argus, où le premier étage était conservé avec ses charpentes consumées et noircies par le temps, avec ses vingt et une chambres, éclairées chacune par une fenêtre (1), avec des provisions de comestibles, noisettes, noix, dattes, amandes, figues, froment, lentilles, fèves, riz, miel dans un vase de verre, sans oublier les bijoux, le linge, les ustensiles, etc. On n'a pas su consolider l'étage supérieur, comme on le ferait aujourd'hui, et il a été démoli pour prévenir un éboulement; mais il n'en est pas moins acquis qu'en s'avançant vers l'intérieur du tumulus et en soutenant les étages supérieurs avant de déblayer les étages inférieurs, on peut faire reparaître dans leur intégrité les demeures des anciens habitans d'Herculanum. Quant aux richesses d'art qu'elles contiennent, on peut les calculer d'après le nombre d'objets précieux recueillis dans une seule villa.

Ce fut de 1750 à 1760 que le roi Charles III, averti par un particulier qui creusait un puits, fit dépouiller et combler de nouveau cette maison de campagne, dont Winckelmann a décrit une partie (2). On y a trouvé de beaux candélabres, des vases et des meubles en bronze, un lit et un double siége (*bisellium*), une bibliothèque dont le bois était pourri, mais dont les manuscrits, réduits en pâte par l'eau et rongés aux extrémités, se déroulent sur la machine in-

(1) Voyez Bechi, t. VIII du *Museo Borbonico*, et Finati, *Manuel pour Herculanum, Pompéi et Stabies*, Naples 1844.

(2) *Découvertes d'Herculanum*, 4e partie, p. 38.

ventée par le père Antonio Piaggi (1). On y a trouvé quatre tableaux peints sur marbre en camaïeu, surtout celui qui représente des *jeunes filles jouant aux osselets*, et qu'a signé l'Athénien Alexandre; les bronzes les plus vantés du musée de Naples, les six actrices qui se costument (peut-être des baigneuses figurées autour d'une piscine), les deux nageurs prêts à se jeter dans l'eau, le Faune ivre, une Minerve archaïque, les bustes des cinq derniers Ptolémées avec les deux Bérénice, le Platon et l'Archytas, l'Héraclite et le Démocrite, onze bustes romains, des satyres, des silènes, des animaux, des petits groupes, enfin cette admirable statue de Mercure au repos, qui a inspiré si heureusement le sculpteur français Duret lorsqu'il a exécuté son *Danseur napolitain*. Quant aux statues de marbre, elles étaient rares; une seule, il est vrai, suffit pour illustrer une collection : c'est le chef-d'œuvre désigné par le nom d'Aristide et qui représente plus vraisemblablement l'orateur Eschine; l'on doit ajouter que les bronzes les plus remarquables du musée de Naples viennent d'Herculanum et principalement de cette villa. Il y avait d'autres riches maisons de campagne, aux portes de la ville, sur les routes de Naples et de Pompéi : elles restent à découvrir.

On conçoit maintenant pourquoi M. Fiorelli doit porter de ce côté ses principaux efforts. Non-seulement il recueillera plus d'objets précieux qu'à Pompéi et d'un style supérieur, mais il rendra un service insigne à l'archéologie en dégageant peu à peu de son enveloppe, en consolidant, à mesure qu'il la dégagera, une ville qui a été enterrée dans toute sa hauteur. Auprès des résultats que promet Herculanum, ceux que donne Pompéi paraissent moins dignes d'envie. Pompéi était adonnée au commerce, elle était plus loin de Naples, on y avait le goût moins pur; Herculanum était comme un faubourg de Naples et un lieu de repos, on y aimait les plaisirs de l'esprit et le luxe. Pompéi était habitée surtout par des Osques et par des colons pauvres, fils des grossiers vétérans envoyés par Auguste; Herculanum avait été peuplée par une race privilégiée, la race grecque, elle attirait pendant l'été les Romains les plus riches et même les patriciens. A Pompéi, on était moins lettré, l'art s'appliquait surtout aux besoins de la vie; à Herculanum, on avait des bibliothèques et l'on faisait venir des artistes grecs ou leurs œuvres. Pompéi a été dépouillée jadis à loisir par ses propres habitans; Herculanum n'a pu l'être, et les boyaux de mine creusés au siècle dernier n'ont atteint que peu de maisons et surtout que les monumens

(1) On en a déroulé et lu cinq cents jusqu'à ce jour. Ce sont, pour la plupart, des traités de philosophie, écrits en grec, par Épicure, Philodème, Métrodore, Colotès, Démétrius, etc... Quel dommage que le possesseur de cette villa n'ait pas eu le goût de l'histoire et ne nous ait pas légué un Polybe, un Tite-Live, un Tacite complets!

publics. Enfin Pompéi, remplie surtout par des pierres ponces, assez grosses et assez anguleuses pour laisser partout des interstices, est un sol peu favorable au moulage, parce que la surface des objets n'y laisse qu'une empreinte raboteuse et imparfaite; Herculanum est un immense moule, où l'agent le plus pénétrant, l'eau, a porté partout les matières les plus subtiles, les a tassées par dépôts continus, sans secousse, sans interruption, préparant pour la postérité, dès qu'elle saurait s'en servir, les images fidèles et saisissantes de tout ce qui a peuplé, constitué, décoré, meublé une cité antique.

C'est donc à Herculanum que la méthode si simple, mais si féconde de M. Fiorelli pourra surtout s'appliquer. C'est là que cet habile explorateur rencontrera des cadavres finement moulés, avec leurs traits, leur beauté et tout le détail des ajustemens; c'est là qu'il saura découvrir les planchers, les plafonds, les portes, les fenêtres, les armoires, les siéges, les lits, les coffres, toute une menuiserie consumée par le temps, dont le plâtre prendra aussitôt la place et fera revivre les formes. Les moulures, si délicates qu'elles soient, auront laissé leur marque; chaque fois que la pioche de l'ouvrier s'arrêtera à propos, on pourra couler dans les orifices qui se présenteront un mélange liquide qui, en durcissant, reproduira la boîte à fard, les sculptures d'un coffret de toilette, le roseau du scribe, les tablettes du poète, la planche sur laquelle le peintre avait ébauché son tableau, en un mot les produits les plus raffinés de l'industrie, même quand elle employait des matières que la terre devait décomposer. Des peintures nouvelles ou même des bronzes semblables à ceux qu'on a déjà excitent moins notre convoitise que toutes ces révélations, qui jetteront sur la vie antique un jour absolument nouveau. M. Fiorelli pourra également, avec la prudence qu'il montre à Pompéi et les procédés de consolidation qu'il emploie, soutenir les étages supérieurs, les chambres à coucher, les terrasses, les toitures peut-être; il nous rendra dans leur intégrité des maisons qui sont enfouies dans toute leur hauteur et qu'aucune main n'a touchées depuis dix-huit siècles. L'auberge qui se voit aujourd'hui à l'extrémité d'Herculanum a été en partie ruinée par ceux qui la fouillaient, et présente cependant trois étages.

Devant de telles espérances, ma conclusion sera nette : il faut abandonner Pompéi et concentrer les efforts et les ressources sur Herculanum. Pompéi a donné à peu près tout ce qu'on doit en attendre, je crois l'avoir prouvé; Herculanum a été ravagée çà et là, mais non explorée. Qu'on laisse à Pompéi une dizaine d'ouvriers pour continuer les fouilles sur quelques points; ils dégageront, par exemple, l'extrémité de l'agora grecque (*forum triangulaire*), ils rechercheront auprès de l'amphithéâtre le monument que repro-

duit le tableau de la bataille avec les habitans de Nucéria (1), ils déblaieront, du côté de la voie des tombeaux, le quartier important où la colonie romaine s'était établie (*pagus Augustofelix*). Cela suffira pour entretenir un peu d'activité, satisfaire les esprits avides de nouveauté et attirer les visiteurs. Une considération d'un ordre plus élevé doit même décider ceux qui hésiteraient. Personne n'ignore combien les maisons de Pompéi, qui sont depuis longtemps exposées au soleil, à la pluie, au vent de la mer, se sont altérées. Les marbres se rongent, les ornemens de stuc se détachent, les enduits craquent, les couleurs pâlissent, les peintures s'effacent, quoique frottées chaque année avec un lait de cire qui les protége et les jaunit; les mosaïques, soulevées par la gelée des nuits d'hiver, se brisent sous le pied, et le mortier cesse de retenir leurs petits cubes. Les quartiers qui ont été dégagés, il y a soixante ans, sous le règne de Murat, sont déjà très dissemblables des quartiers fraîchement déblayés, et l'on peut prédire que dans un siècle, malgré tous les soins des conservateurs, il ne restera plus que des murs, des colonnes, des dallages, en un mot l'architecture sèche, sans ses vêtemens et sa parure. Si tout Pompéi revoyait la lumière d'ici à dix ans, les voyageurs qui visiteront la ville après l'an 2000 admettraient à peine nos descriptions et consulteraient avec défiance nos dessins et nos planches coloriées. Laissons donc aux âges futurs leur tâche et leur part de plaisir. Que chaque génération puisse mettre la main dans ce sol plein d'enseignemens, qu'elle s'instruise, qu'elle surprenne dans leur vivacité les détails qui accompagnent la découverte et disparaissent aussitôt; qu'elle contemple dans leur fraîcheur les stucs, les mosaïques et les peintures que la terre humide conserve seule et conserve si bien! Pompéi est un trésor enfoui; on y puise à coup sûr, mais en le diminuant : laissons-en quelque chose à nos héritiers.

Quant aux obstacles que rencontre l'exploration d'Herculanum, ils se réduisent à deux : les constructions modernes qu'il faut exproprier, la quantité de cendres qu'il faut emporter. L'expropriation est coûteuse; toutefois il s'agit non pas de démolir Portici et Résina, mais seulement d'étendre les fouilles actuelles dans un quartier où les maisons sont chétives, les jardins mal tenus, et où 15,000 francs paieront trois fois plus qu'il ne vaut un terrain déjà considérable. Il suffira d'acheter un peu chaque année : la continuité même des travaux, qu'on ne devra pousser qu'avec méthode et avec lenteur, permettra d'attendre les occasions, de profiter des décès et des ventes forcées. Les cendres, il est vrai, iront en croissant, et plus on

(1) Voyez la *Revue* du 1er mai, p. 9.

avancera dans la colline, plus la couche sera épaisse. Aujourd'hui la tranchée a 11 mètres de hauteur, elle en aura 12, puis 15, 20 peut-être quand on entrera dans la profondeur du massif, de sorte qu'à chaque mètre superficiel de terre correspondront 12, 15, 20 mètres cubes de cendres. Où porter ces cendres? Dans la mer? mais elles seront rejetées par les vagues et produiront des atterrissemens regrettables. Sur des points sacrifiés? mais on formera bientôt des montagnes qui entraveront un jour l'extraction, comme elles l'entravent sur deux côtés de Pompéi. L'esprit ingénieux et prévoyant de M. Fiorelli saura triompher de ces difficultés. De même qu'à Pompéi un chemin de fer transporte les pierres ponces au loin dans la plaine, de même des wagons jetteront les cendres d'Herculanum soit dans un ravin inutile, soit sur une plage basse, soit dans des carrières de lave abandonnées. Pourquoi, lorsqu'on est si près de la mer, ne pas établir sur la côte un dépôt de ces cendres, tant recherchées dans d'autres pays? Pourquoi ne pas les offrir, gratuitement d'abord, aux spéculateurs qui voudront les enlever sur des barques, ou même les exporter sur des navires? Ce que la compagnie de l'isthme de Suez a fait à Santorin, une autre compagnie ne peut-elle le faire à Résina? Ces cendres ne sont-elles pas un engrais excellent, plein d'oxydes alcalins et de débris favorables à l'agriculture? Sont-elles différentes de la pouzzolane, qui donne des mortiers et des enduits si renommés? La seule opération du transport rendra cette pouzzolane plus meuble et plus fine, car, lorsque les wagons la précipitent en talus, elle se tamise naturellement, laissant rouler plus bas les pierres ou les scories qui s'y trouvent mélangées; l'exploitation n'en sera que plus avantageuse pour l'industrie.

Une somme de 80,000 francs est inscrite chaque année au budget pour l'entretien du musée de Naples et les fouilles de Pompéi. On n'ose demander au parlement italien d'augmenter cette somme et de la porter, par exemple, à 100,000 francs. Il convient d'attendre un état des finances plus prospère. A ces 80,000 francs s'ajoute l'impôt perçu sur les visiteurs, qui a produit en 1869 plus de 40,000 fr.; mais une inégalité choquante prouve dans quelle défaveur est aujourd'hui Herculanum. On a recueilli près de 39,000 fr. à Pompéi et moins de 2,500 francs à Herculanum, ce qui nous apprend, comme chaque entrée est de 2 francs, que 19,500 personnes éprouvaient le désir d'étudier Pompéi, tandis que 1,250 seulement consentaient à regarder Herculanum. En d'autres termes, le nombre des visiteurs a été quinze fois moins considérable dans un lieu que dans l'autre. Cette disproportion disparaîtra dès que les fouilles seront reprises vigoureusement à Herculanum. La nouvelle des premières découvertes excitera la curiosité publique. Herculanum étant

sur la route de Pompéi, à un quart d'heure de Naples par le chemin de fer, on y percevra bientôt le même revenu, et la somme de 40,000 francs produite par les tourniquets des deux villes pourra s'élever un jour à 80,000 francs. Quand M. Fiorelli aura prélevé ce qui est nécessaire pour le musée, pour la solde des gardiens de Pompéi, pour les restaurations, pour l'entretien de l'école archéologique, pour la publication du *Bulletin*, il lui restera de quoi payer encore cinquante ouvriers en permanence, ce qui est plus que suffisant. En admettant même que les recettes ne s'accroissent pas, tout ce que nous demandons, c'est qu'on fasse à Herculanum les dépenses de fouilles qu'on faisait chaque année à Pompéi, sur une moins grande échelle, parce que l'expropriation absorbera une partie de ces fonds réservés, et parce que l'extraction sera plus coûteuse; mais l'importance de ces travaux ne dépend pas de l'étendue qu'on leur donnera, elle dépend surtout de la façon dont ils seront conduits. Or M. Fiorelli a montré tout ce qu'on doit espérer de lui; l'expérience qu'il a depuis dix ans acquise a donné à sa méthode une précision pour ainsi dire infaillible. L'opinion publique ne lui demandera pas de déblayer un îlot de maisons chaque année; une seule maison suffira, et donnera peut-être plus de trésors que vingt maisons de Pompéi. Depuis les toits jusqu'au sol, tout sera sondé avec précaution, soutenu et restauré avant d'être dégagé de l'armure de cendre durcie; les poutres, les linteaux, les balcons, seront copiés et aussitôt remplacés; les étages ne seront plus démolis comme jadis; les portes, les fenêtres, toute la menuiserie sera soigneusement moulée; pas un trou ne sera signalé, si petit qu'il soit, sans qu'on y coule du plâtre; les couches de cendres, horizontalement enlevées, laisseront apparaître tour à tour les orifices de ces précieuses cavités qui contiennent l'empreinte exacte des cadavres, des meubles, des étoffes, des marchandises contenues dans les boutiques, des objets les plus menus et des matières les moins durables. La tâche de M. Fiorelli est bien belle et vraiment digne d'envie. Les résultats qu'il a obtenus à Pompéi, sur un sol relativement ingrat, il les complétera avec un succès certain au milieu des maisons d'Herculanum, plus riches, mieux conservées, pleines de révélations, enveloppées par la cendre comme par un moule immense. Qu'il quitte donc Pompéi sans regrets, pour entreprendre des recherches plus délicates, mais que sa persévérance et son talent rendront assurément fécondes! L'Europe l'applaudit à l'avance, et ses concitoyens montreront leur patriotisme en l'aidant énergiquement, car il ne peut manquer d'assurer à l'Italie la reconnaissance du monde savant et une gloire nouvelle.

BEULÉ.

LES RÉFORMES

DE

L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

DE LA GRATUITÉ ABSOLUE ET DE L'OBLIGATION DE L'INSTRUCTION PRIMAIRE.

Parmi les questions qui ont le privilége de passionner les esprits, l'une des plus graves, l'une des plus délicates assurément, est celle de l'instruction publique. C'est sur ce terrain que se livrent les batailles les plus acharnées entre les partis qui divisent la France. Et comment s'en étonner? Dans cette lutte, ce n'est pas seulement l'amour de la vérité et le désir de la voir triompher qui passionnent les combattans, c'est aussi pour chaque parti le désir de se voir perpétuer dans les générations qui se lèvent et qui ont l'avenir dans les mains. Voilà ce qui explique le chaos étrange des réclamations contradictoires de chaque école, de chaque parti. Ce sont les ennemis de la liberté de conscience qui ont été les plus ardens à réclamer la liberté de l'enseignement, parce qu'ils y trouvaient le moyen de produire leurs doctrines. C'est le parti religieux, dans les écoles duquel règne la gratuité absolue, qui se montre le plus animé pour repousser l'établissement de cette même gratuité dans les écoles publiques, parce qu'il craint de ne pouvoir supporter la concurrence à armes égales; mais de ce que la liberté de conscience a été réclamée par un parti intolérant, il ne s'ensuit pas que la

liberté, invoquée par ses ennemis ordinaires, soit une mauvaise chose, et de ce que la gratuité absolue de l'instruction primaire a parmi ses adversaires des gens inconséquens, il ne s'ensuit pas que cette gratuité soit une bonne chose. Si nous voulons étudier impartialement la question de la gratuité et de l'obligation de l'enseignement primaire, plaçons-nous en dehors des partis politiques qui prétendent s'emparer des écoles. Il ne faut ici d'autre préoccupation que la justice, l'intérêt public et la diffusion la plus large de l'enseignement.

Ce serait aujourd'hui un lieu-commun que d'insister sur les rapports nécessaires du développement intellectuel d'un peuple et du développement de ses richesses matérielles. Le travail de l'homme instruit est incomparablement plus rapide et plus productif que le labeur sans règle et sans méthode. L'exemple de l'Écosse a été bien souvent cité, et cette loi économique, dont l'évidence éclatera tous les jours davantage avec le nouveau courant qui porte la science à seconder l'industrie, a déjà porté des fruits certains dans la prodigieuse transformation de ce pays, qui, grâce à la sollicitude de ses rois et de ses parlemens pour l'instruction populaire, a vu s'accroître dans des proportions étonnantes le bien-être et la richesse de ses habitans, autrefois si déshérités.

A ces considérations économiques viennent se joindre des considérations morales d'une haute portée. Si l'instruction est une source de prospérité, elle est aussi une source de moralisation pour le peuple, et le nombre des crimes a toujours diminué à mesure qu'elle s'étendait davantage. Il n'en est pas de meilleure preuve que le tableau de la criminalité, — de 1853 à 1863, — mis en face des progrès de l'instruction, dans le rapport de M. Duruy sur l'état de l'enseignement primaire pendant l'année 1863. Si on ne trouve pas assez d'autorité à une statistique isolée, et si on était tenté d'attribuer à d'autres causes la décroissance du nombre des crimes, l'exemple de la Suisse, du duché de Bade, de la Bavière, démontre clairement que chaque fois que l'on élève une école on enlève des pensionnaires à la prison. L'ignorance n'étend-elle pas son influence malsaine sur les quatre cinquièmes environ de la triste population qui passe devant nos cours d'assises?

Enfin l'instruction n'est pas seulement un moyen d'élever le niveau de la morale chez les peuples et de disputer pas à pas le terrain aux crimes qu'engendre si facilement l'ignorance, elle est encore une nécessité dans un pays qui a pour base de son organisation le suffrage universel. Avec ce principe puissamment démocratique qui fait participer tous les citoyens à la direction des affaires publiques, et qui ne fait pas plus peser dans la balance le vote d'un

homme éclairé que celui du dernier des paysans, la diffusion de l'instruction n'est plus seulement une nécessité économique, une nécessité morale; elle devient une nécessité politique. Quand chaque citoyen détient une portion du pouvoir, il faut que chaque citoyen soit capable de l'exercer d'une manière éclairée, il faut qu'il se rende digne de son droit d'électeur.

Nous n'insisterons pas davantage sur des considérations qui s'imposent par elles-mêmes, et contre lesquelles aucune protestation n'oserait se produire. Nous sommes loin du temps où l'on redoutait de voir l'instruction se propager, où l'on regardait l'ignorance du peuple comme le meilleur auxiliaire d'un gouvernement. Tout le monde comprend aujourd'hui qu'avec le flot montant de la démocratie qui nous porte, il faut que le niveau de l'instruction s'élève et s'étende, si nous ne voulons être submergés par la barbarie. Seulement les uns croient trouver des ressources suffisantes dans la loi qui régit actuellement l'instruction primaire, d'autres ne voient au contraire de moyen de salut que dans l'adoption des mesures radicales qui rendraient l'instruction gratuite et obligatoire. Il en est d'autres enfin qui, tout en rejetant le principe de la gratuité absolue, croient qu'il importe d'établir dans nos lois l'obligation de cette instruction reconnue si nécessaire aux intérêts moraux et matériels d'un peuple.

I.

Quel est donc, au point de vue de l'instruction populaire, l'état de la France, quelles sont les entraves qui en embarrassent la marche, et dans quelle voie doit-elle trouver un complet développement? A Dieu ne plaise que nous voulions assombrir les couleurs du tableau; l'état de l'instruction primaire est plus satisfaisant qu'on ne veut bien le dire généralement, et si nous n'avons pas encore pleinement atteint le but, nous sommes heureusement bien loin de cette barbarie qui serait l'écueil de nos sociétés démocratiques. Si l'on demande à grands cris des réformes, si l'on se préoccupe des progrès qu'il faut encore réaliser, c'est qu'en matière d'instruction on ne saurait se montrer trop exigeant, c'est qu'il faut prendre pour devise ces paroles de Lucain : *nil actum reputans, si quid superesset agendum*, et croire que rien n'est fait quand il reste encore quelque chose à faire. L'œuvre ne sera complète que lorsque tout Français saura lire et écrire, quand toute intelligence pourra se développer librement.

Ce but, à peu près atteint par la Suisse, la Prusse, la Suède et les États-Unis, nous n'y sommes pas encore arrivés, quoique de-

puis une quarantaine d'années nous ayons marché à grands pas. D'après la statistique dressée en 1831 par M. de Montalivet, nous voyons qu'en 1829 il existait 30,796 écoles tant privées que publiques, qui réunissaient 1,372,206 élèves dans les mois d'hiver, et seulement 681,005 durant les mois d'été. Sur 38,135 communes 13,984 étaient complétement dépourvues d'écoles, et sur 282,985 jeunes gens de vingt à vingt et un ans inscrits au tableau de recensement 149,824 étaient complétement illettrés. Cette situation honteuse et déplorable, après avoir été sensiblement améliorée par les ordonnances du 21 avril 1828 et du 14 février 1830, rencontra heureusement dans M. Guizot un réformateur hardi. En promulguant la célèbre loi du 28 juin 1833, que M. Cousin appelait la charte de l'instruction primaire en France, le gouvernement de juillet constitua d'une manière solide et féconde l'enseignement populaire. Les résultats ne se firent pas attendre : le nombre des écoles publiques augmenta rapidement d'année en année, pour atteindre en 1847 le chiffre de 35,953, tandis que la population scolaire s'élevait au chiffre de 3,530,056 enfans. Sur 100 conscrits, 62 savaient lire. La loi de 1850, ouvrage de M. de Falloux et de M. de Parieu, refondit, en la modifiant, la loi de 1833, et donna un nouvel élan à la diffusion de l'instruction; la population scolaire s'accrut de 335,193 élèves, et 1,680 nouvelles écoles s'élevèrent.

Aujourd'hui la situation exacte de l'instruction primaire en France nous est donnée par les deux statistiques que M. Duruy a publiées le 1er janvier 1864 et le 1er janvier 1866. Nous y voyons qu'en 1863, sur 37,510 communes, 818 étaient dépourvues d'écoles primaires, — que les écoles primaires, au nombre de 52,445, réunissaient 3,353,840 élèves des deux sexes, et que les écoles libres, au nombre de 16,316, en comptaient 922,538. — Il y avait donc en France 68,761 écoles primaires publiques ou libres fréquentées par 4,336,368 élèves, sans compter les 3,308 salles d'asile suivies par 383,856 enfans. Cependant les progrès de l'organisation matérielle des écoles ne marchaient pas de pair avec les progrès de leur population. Un très grand nombre d'instituteurs étaient logés misérablement, et ne pouvaient faire leur classe que dans les granges qu'on leur prêtait, ou dans des bâtimens loués provisoirement et dépourvus de l'aménagement nécessaire. Parmi les écoles mêmes installées dans des bâtimens appartenant aux communes, une grande partie n'avait qu'un local insuffisant ou misérable, et bien fait pour repousser les enfans qui devaient y aller chercher l'instruction. On se préoccupe vraiment trop peu de rendre l'étude attrayante, surtout pour ces fils de fermiers et de laboureurs, habitués à vivre en plein air, en commerce continuel avec la nature, et à qui l'on fait quitter

le spectacle toujours nouveau des champs pour une salle obscure et triste, où ils viennent s'entasser dans une atmosphère corrompue. On s'est trop fait chez nous à l'idée que les choses de l'esprit ne viennent qu'en seconde ligne, et que l'on doit dépenser pour elles le moins d'argent possible. Nous estimons fort l'instruction, mais nous lui marchandons volontiers les secours. Il n'en est pas ainsi aux États-Unis; ce peuple américain, si industrieux, si commerçant, si préoccupé des moyens d'acquérir la richesse, tient en grand honneur les écoles et sait faire pour elles des sacrifices importans. Pour loger convenablement nos instituteurs et leurs élèves, il nous faut de nombreux millions et une activité incessante pour les bien employer. Il est vrai que, si sur ce point l'état de nos établissemens d'instruction est resté stationnaire, la marche ascendante qu'a suivie le nombre de nos écoles et des élèves ne s'est pas ralentie. Qu'on ne craigne pas de nous voir multiplier ici les chiffres, ils ont leur intérêt et leur éloquence. En 1865 commençaient à se faire sentir les heureux résultats de la vigoureuse impulsion que M. Duruy avait communiquée à l'instruction primaire. Sur 37,548 communes, 694 étaient dépourvues d'écoles, et envoyaient leurs enfans dans les écoles des communes voisines; 53,350 écoles publiques réunissaient une population de 3,477,542 élèves des deux sexes; 16,349 écoles libres renfermaient 958,928 élèves. — Il y avait donc en France 69,699 écoles primaires publiques ou libres, et le bienfait de l'instruction primaire s'étendait à 4,436,470 enfans. En comptant les salles d'asile, le nombre des écoles s'élevait à 73,271, et celui des élèves à 4,855,238. — 600,000 personnes venaient en outre réparer dans les cours d'adultes les lacunes de leur première éducation.

Ces chiffres sont très satisfaisans, si l'on pense que d'après le dernier recensement, sur une population de 37,382,225 habitans, on compte 4,018,427 enfans de 7 à 13 ans. La population des écoles se composant d'enfans de moins de 7 ans et d'autres de plus de 13 ans, nous ne devons pas nous étonner de voir le nombre des élèves dépasser le nombre des enfans inscrits dans ce recensement. C'est là ce qui cause l'excédant et ce qui rend difficile la rigoureuse exactitude des statistiques. L'âge auquel chaque enfant commence à suivre l'école variant souvent d'une manière considérable, on ne peut établir d'une façon certaine combien d'enfans restent privés de toute culture. D'après les enquêtes officielles, on peut évaluer cependant à 440,000 le nombre de ceux dont les premières années ont été entièrement privées d'instruction. Ces 440,000 enfans voués à l'ignorance constituent un mal sérieux et digne de toute notre attention; mais ce n'est pas encore là le danger le plus grave. Ce qui est surtout à redouter, et ce qui est malheureusement plus diffi-

cile à constater et à combattre, c'est le manque d'assiduité à l'école, qui fait qu'un grand nombre d'enfans ne viennent prendre sur les bancs qu'une instruction illusoire et bientôt oubliée. Quelle est l'étendue de ce mal? Plus du tiers des élèves ne passent que six mois et quelquefois moins à l'école. En outre, sur 657,401 élèves qui en sont sortis dans l'année 1863, 395,393, ou 60 pour 100, savaient lire, écrire et compter, 262,008, c'est-à-dire 40 pour 100, avaient fréquenté l'école sans y puiser de connaissances utiles et solides. Aussi le nombre des conscrits illettrés, bien qu'ayant diminué de plus de moitié depuis 1829, était-il encore, en 1865, de 25 pour 100. C'est donc l'irrégularité dans la fréquentation des écoles par les enfans qui crée la plus grande difficulté à la diffusion de l'enseignement. C'est de ce côté-là que des efforts constans et considérables doivent être tentés pour que tout Français profite de l'instruction que des mesures sages et libérales ont mise à sa portée. Le mal résulte surtout de l'indifférence ou de la pauvreté des familles; on propose, pour vaincre l'une, la gratuité absolue, et, pour triompher de l'autre, l'obligation de l'instruction primaire.

II.

On se souvient du rapport de M. Duruy sur l'état de l'enseignement primaire en 1863, où le ministre de l'instruction publique, posant nettement la question de la gratuité absolue et celle de l'obligation de l'instruction primaire, se montrait partisan décidé de l'une et de l'autre. On se souvient aussi que ce rapport, inséré au *Moniteur* du 6 mars 1865, fut suivi, dans *le Moniteur* du lendemain, d'un désaveu formel du gouvernement. Les conclusions de M. Duruy avaient pourtant de puissantes sympathies en haut lieu; elles furent reprises en partie par M. Bourbeau, qui présenta en 1869 au conseil d'état un projet de loi où il abandonnait le principe de l'obligation pour s'en tenir à celui de la gratuité absolue. Ce projet, après avoir essuyé de sérieuses attaques au conseil d'état, a été complétement laissé de côté après la malheureuse campagne de M. Bourbeau. La question en est là; mais elle n'est que provisoirement abandonnée, car il paraît impossible que le ministère actuel ne l'aborde prochainement pour la résoudre dans un sens ou dans l'autre.

Les Anglais ont marché d'un pas plus rapide que nous dans la voie des réformes; il est vrai qu'ils y étaient sollicités par l'état déplorable où se trouvait l'instruction primaire dans la plupart des comtés de l'Angleterre proprement dite. Pour en donner une idée, nous dirons qu'en 1859, malgré les énormes sacrifices que s'impo-

sait l'état, on comptait dans l'armée anglaise 20,000 soldats sur 35,000 qui ne savaient ni lire ni écrire, et 13,000 qui savaient lire seulement; or l'Angleterre ne veut pas rester un des pays les plus arriérés de l'Europe au point de vue de l'instruction. Les Anglais connaissent le mal, ils songent sérieusement à le guérir. Leur grand sens pratique les préserve de ces programmes sonores et creux qui vont contre ce qu'ils semblent promettre. Ils ne se sont pas attardés autour de la question de la gratuité absolue, et le bill de lord Forster, bien différent du projet de loi de M. Bourbeau, ne demande que l'instruction obligatoire.

Chez nous, les partisans de l'instruction gratuite et obligatoire cachent volontiers ce qu'il y a de désagréable dans le second mot par ce qu'il y a de séduisant dans le premier, bien convaincus qu'une fois la première réforme obtenue, la seconde devrait nécessairement la suivre; mais, si l'obligation, qui a de glorieux parrains dans notre histoire, peut s'appuyer sur des principes d'une grande valeur, la gratuité absolue, de naissance beaucoup plus récente, ne peut invoquer pour elle aucune base théorique solide, et conduit à des conséquences inadmissibles.

Pendant le moyen âge, l'église, alors seule dépositaire et dispensatrice de tout savoir, pratiqua largement la gratuité de l'instruction, mais seulement à l'égard des pauvres gens. Nous n'en voulons pour preuve que le titre même des *écoles de charité* et cette règle : *ab iis vero qui sunt in re tenui et angusta nil omnino accipiatur*, qui affirme par sa forme exceptionnelle la règle générale qui était suivie. Il en fut de même jusqu'en 1789. Le principe de la gratuité absolue de l'enseignement primaire fut admis pour la première fois par la constituante dans cette fièvre de centralisation qui annihilait l'individu devant l'état. « Les enfans, s'écriait un peu plus tard Danton, appartiennent à la république avant d'appartenir à leurs parens! » C'est parce que nous n'adoptons pas cette maxime, c'est parce que nous sommes jaloux des droits de l'individu, soucieux de l'accomplissement de ses devoirs, que nous protestons contre un système qui conduit à l'absorption de la famille par l'état.

Nous prétendons prouver que la gratuité relative instituée par la loi de 1833, si elle est largement accordée aux indigens, est seule juste et seule morale. Le principe de la gratuité absolue au contraire, qui leurre quelques esprits par une apparence généreuse, et qui est employé par quelques autres comme un instrument de popularité dont ils connaissent et dissimulent les vices, n'amènerait que des résultats injustes, immoraux, et priverait l'état de ressources qui pourraient être employées d'une manière bien plus féconde dans l'intérêt de l'instruction. Et d'abord il faut bien s'entendre sur le mot gratuité. L'état ne peut rien donner gratuite-

ment; les largesses qu'il fait, il les fait avec l'argent des contribuables. Dire que l'enseignement sera gratuit, cela revient à dire que chaque contribuable sera imposé de manière à couvrir les frais de l'instruction dispensée sans rétribution. Or, pour qu'une dépense soit mise entièrement à la charge des contribuables, il faut que l'état, c'est-à-dire l'ensemble des contribuables, soit principalement intéressé à l'institution qu'il s'agit de créer. Qui oserait dire qu'il en est ainsi pour l'enseignement primaire? Évidemment les rapports complexes qui existent entre l'individu et la société font que ce qui touche l'un n'est pas étranger à l'autre, certainement la société est intéressée à ce que l'instruction soit répandue le plus libéralement possible; mais l'intérêt de la famille et celui de l'individu sont bien autrement puissans, et si l'état a le devoir de contribuer à l'éducation des enfans, la famille a un devoir bien plus impérieux encore à cet égard. Le système actuel tient compte de cette double obligation de l'état et de la famille. Là où les efforts des particuliers seraient impuissans, l'état intervient. C'est lui qui organise le service de l'instruction primaire; c'est lui, avec le département et la commune, qui établit les écoles, loge l'instituteur et lui sert un traitement fixe. Tous les contribuables participent à cette dépense, parce que tout le monde est intéressé à ce que l'enseignement public soit organisé. A côté de ce devoir d'organisation de l'état se trouve le devoir pour les familles de payer l'instruction qui est donnée à leurs enfans, et ici encore l'état se présente avec son devoir d'assistance : lorsque les familles ne peuvent payer la faible rétribution qui reste à leur charge (elle est en moyenne de 8 à 9 francs par an), les enfans sont admis gratuitement à l'école.

Tel est le système actuel ou système de la gratuité relative. S'il réussit à faire profiter les pauvres gens du bienfait de l'instruction, la société remplit son devoir, et il faudra convenir que le système de la gratuité absolue ne fait rien pour les indigens, et augmente les cotes de tous les contribuables pour décharger les familles aisées de l'accomplissement du premier de leurs devoirs. On peut se demander encore s'il est moral de décharger les familles du devoir de payer la nourriture intellectuelle de leurs enfans. N'est-ce pas relâcher les liens de la famille en détruisant ces sentimens de reconnaissance qui font de l'amour filial une affection non plus instinctive, mais éclairée? N'est-ce pas en même temps diminuer le prix de l'instruction aux yeux des enfans que de les en rendre redevables non pas au travail de leurs parens, mais à l'état, être impersonnel dont les bienfaits ne frappent pas leur jeune intelligence? A un autre point de vue, est-il politique de demander de nouvelles ressources à l'impôt? Talleyrand ne cite que pour la combattre cette opinion, « que, le trésor national ne se composant que des contri-

butions dont le prélèvement est toujours douloureux aux individus, on se sent naturellement porté à vouloir en restreindre l'emploi, et que l'on regarde comme une conquête tout ce qu'on s'abstient de payer au nom de la société. » La science économique contemporaine soutient avec raison le principe que repoussait le ministre de Napoléon Ier. Un des principes les plus certains de l'économie politique, c'est qu'il vaut mieux mettre à la charge des particuliers le paiement des services dont ils profitent que de le mettre à la charge de l'impôt. Ce n'est pas au moment où la liberté se réveille sous les auspices d'un gouvernement constitutionnel que nous devons faire bon marché de l'initiative privée et de la responsabilité individuelle, ces deux grands ressorts de toute société qui veut être vraiment libre. « Quels sont les peuples les plus heureux, les plus moraux, les plus paisibles? dit Bastiat. Ceux-là où la loi intervient le moins dans l'activité privée, où le gouvernement se fait le moins sentir, où l'individualité a le plus de ressort et l'opinion publique le plus d'influence, où les rouages administratifs sont les moins nombreux et les moins compliqués, les impôts les moins lourds et les moins inégaux, ceux, en un mot, qui approchent le plus de cette solution : dans les limites du droit, tout par la libre et perfectible spontanéité de l'homme, rien par la loi ou la force que la justice universelle. » Il ne faut pas exagérer ces doctrines, il ne faut pas oublier que nous sommes une nation démocratique qui accorde volontiers une puissance considérable à l'état, il ne faut pas vouloir, comme certains économistes à outrance, déclarer nuisible toute ingérence de l'état dans la société. Nous avons déjà déterminé quel était le devoir de l'état et le devoir de l'individu dans la constitution de l'enseignement. Il faut se montrer avare de l'action de l'état quand il s'agit de la substituer à l'initiative privée et au devoir de l'individu, il faut savoir la faire intervenir quand il s'agit de vaincre une résistance mauvaise et de sanctionner un devoir. C'est ce que nous verrons en parlant de l'instruction obligatoire. C'est donc vainement que les partisans de la gratuité absolue de l'instruction primaire cherchent un principe où asseoir leur doctrine. Quoi qu'ils fassent, le devoir de l'état est primé par celui des familles. Ils tournent leurs batteries d'un autre côté, et croient trouver un argument victorieux dans l'organisation des cultes et de la justice. L'enseignement, disent-ils, doit être à la charge de l'état, celui-ci doit faire pour l'instruction ce qu'il fait pour la religion, ce qu'il fait pour la justice. C'est ce qui a lieu en effet. L'état construit les écoles et paie le traitement fixe des instituteurs, comme il rétribue les magistrats et les prêtres des différens cultes, parce qu'il doit assurer ces différens services. Si tous les citoyens contribuent à l'établissement régulier des cultes, ceux qui en profitent directe-

ment ont en outre des frais à acquitter. Ces frais sont ce qui constitue le casuel du clergé. Quant à la justice, il serait contraire à la dignité et nuisible à l'autorité des juges qu'ils fussent payés, en quelque mesure que ce soit, par les plaideurs; mais il y a des frais de justice pour les officiers ministériels dont les soins amènent le jugement. Le même principe régit donc l'organisation de tous nos services publics; chaque citoyen contribue à en assurer l'existence, et ceux qui vont leur demander quelque avantage doivent payer en outre le service particulier qu'ils reçoivent. Auprès de la justice, les indigens, qui ne pourraient rémunérer les officiers ministériels dont l'intervention est obligée sont secourus par l'assistance judiciaire. Pour eux, la justice est complétement gratuite. Il en est de même pour les indigens qui ne peuvent payer l'instruction de leurs enfans; la loi de 1833 les admet au bénéfice de la gratuité, et, comme on ne saurait jamais se montrer assez généreux en matière d'instruction, cette gratuité, déjà largement appliquée, tend à s'étendre tous les jours davantage.

Les argumens tirés de l'analogie des devoirs de l'état vis-à-vis de l'enseignement et vis-à-vis des cultes ou de la justice ne sont donc pas plus péremptoires que ceux qu'on prétend tirer de ce principe, que c'est à l'état plus qu'à la famille qu'incombe l'obligation de donner l'instruction aux enfans. Aussi les partisans de la gratuité absolue abandonnent-ils bien vite la discussion théorique, et se rabattent-ils sur les difficultés d'application de la gratuité relative. Celle-ci, disent-ils, est insuffisante, antidémocratique et contraire à la large diffusion de l'enseignement. La gratuité absolue, ajoutent-ils, peut seule porter remède aux regrettables lacunes qu'on signale dans l'instruction populaire en ouvrant toutes grandes les portes de l'école. Si tels devaient être les effets de l'établissement de l'instruction gratuite, nous serions les premiers à désirer qu'on fît fléchir la rigueur des principes, et on pourrait demander à la libéralité de l'état ce qu'on ne peut réclamer de lui comme l'accomplissement d'un devoir. Loin de là, c'est dans le domaine de la pratique que l'on rencontre les plus fortes objections contre le système dont on attend de si brillans résultats : l'expérience le condamne comme nuisible à la fréquentation des écoles.

Il importe d'abord de défendre le système actuel du reproche d'insuffisance. Les chiffres de la dernière statistique de l'enseignement primaire sont assez éloquens pour se passer de tout commentaire. D'après la statistique du 1er janvier 1866, en laissant de côté les écoles libres, où la gratuité existait pour 243,158 élèves sur 958,928, en ne nous occupant que des écoles publiques, nous voyons que celles-ci étaient fréquentées par 3,477,542 élèves, sur lesquels 1,366,959 étaient admis gratuitement. C'est une propor-

tion de 45 pour 100. On peut affirmer hardiment que cette proportion s'est encore sensiblement élevée depuis la loi de 1867, qui a donné une impulsion si féconde au développement de l'instruction primaire, et sous le ministère de M. Duruy, dont toutes les sympathies étaient acquises à l'extension la plus large de la gratuité. Aujourd'hui nos écoles doivent certainement renfermer 50 élèves gratuits sur 100. On dépasserait la portée si clairement significative de ce chiffre, si on prétendait en faire le miroir exact de l'état de l'instruction primaire en France. Il faut en effet ajouter au nombre des enfans qui fréquentent les écoles publiques celui des enfans qui fréquentent les écoles privées. Il faut tenir compte aussi des enfans qui par une raison ou par une autre ne fréquentent en aucune façon l'école, et dont le nombre, d'après les statistiques officielles, s'élève à 440,000; mais, si la réunion de ces deux catégories à la première vient restreindre la proportion des élèves gratuits, cette proportion reste encore fort respectable. Si l'on admet avec nous que l'état ne doit donner gratuitement l'instruction primaire qu'aux indigens qui se trouvent dans l'impossibilité de payer les 8 francs 84 centimes qu'elle coûte en moyenne par an, et si l'on veut appliquer rigoureusement ce principe, on reconnaîtra que la proportion des élèves gratuits répond et au-delà aux besoins de notre population.

Tout en établissant avec fermeté ces principes, on peut se montrer libéral dans la manière de les appliquer; les chiffres sont souvent trompeurs, il se peut que la répartition des élèves gratuits dans les écoles laisse à désirer; il se peut que, très nombreux dans certaines communes, ils ne le soient pas assez dans d'autres. Il faut donc se montrer très large dans la distribution du bienfait de la gratuité. La loi actuelle le permet, elle ne pose aucune barrière. Les articles 24 et 45 de la loi du 15 mars 1850 assurent la gratuité à tous ceux qui ne peuvent payer la rétribution scolaire. L'article 24 est ainsi conçu : « l'enseignement primaire est donné gratuitement à tous les enfans dont les familles sont hors d'état de le payer. » La liste en est dressée chaque année par le maire de concert avec les ministres des différens cultes; elle doit être approuvée par le conseil municipal et définitivement arrêtée par le préfet. Le regrettable décret du 31 décembre 1853, qui restreignait le nombre des élèves gratuits en donnant aux préfets le droit de fixer un maximum, a été rapporté par le décret du 28 mars 1866, qui revient aux termes des articles 24 et 45 de la loi du 15 mars 1850. En appliquant cette loi avec une sage libéralité, en accordant la gratuité de l'instruction à tous ceux qui la demandent avec quelque raison, on donnerait satisfaction large et complète à toutes les réclamations, sans abandonner le principe de la rétribution scolaire, à laquelle les familles aisées n'oseraient pas se soustraire au prix d'un mensonge. Ces dispositions libé-

rales, nous les trouvons dans le dernier document officiel concernant l'instruction primaire. Il était réservé à un ministre à qui l'on reprochait ses répugnances pour le système de la gratuité absolue de se montrer plus généreux dans l'application de la gratuité relative qu'aucun de ses devanciers. On lit dans la dernière circulaire de M. Segris aux préfets : « Je ne dois pas vous laisser ignorer que la volonté la plus absolue du gouvernement est que l'école primaire soit toujours gratuitement ouverte à tout enfant dont les parens peuvent n'être pas en état de la payer; quel qu'en soit le nombre, aucune limitation, aucune restriction ne doit y être apportée. Le gouvernement entend et veut que les dispositions libérales de la loi reçoivent l'application la plus large, et, qu'en cas de doute, la gratuité soit toujours acquise à l'enfant. C'est en ce sens, nous le savons, que la loi s'exécute aujourd'hui; mais nous avons voulu de nouveau en affirmer l'application, afin que les autorités locales, les conseils municipaux, l'instituteur, l'inspecteur primaire, soient pénétrés des sentimens qui nous animent, et que, dans le cas où quelques réclamations viendraient à se produire, elles soient toujours vérifiées avec empressement et bienveillance, et avec la ferme résolution d'y faire droit. » Comment, après de pareilles déclarations, ne pas se montrer satisfait d'un système qui permet de venir en aide à toutes les misères, qui ne pose aucune barrière dans la distribution de ses bienfaits?

Pourtant, quelque libéralité qu'on montre dans l'application de la gratuité relative, les objections que font contre ce système les partisans du système absolu resteront à peu près les mêmes. S'ils ne peuvent plus critiquer la gratuité relative comme insuffisante, ils continueront toujours à lui reprocher de créer des inégalités regrettables dans l'école, d'éloigner les pauvres trop fiers pour la demander, et par là d'être un obstacle à la libre extension de l'enseignement. Quant à l'inégalité de la condition des enfans, elle existera toujours, sous n'importe quel régime d'enseignement, et l'on ne pourra jamais empêcher que l'enfant d'une famille aisée arrivant à l'école vêtu avec soin, son panier à provisions largement rempli, ne montre ainsi la différence de son sort avec celui de l'enfant du pauvre dont l'habit est grossier, dont le sac ne contient qu'un morceau de pain bis. A l'école, comme plus tard dans la vie, se manifestent ces différences de condition, résultat nécessaire du droit de l'individu, de la loi du travail et de la propriété; mais à l'école aussi se manifeste la supériorité du mérite et de l'intelligence, et parmi ce jeune public d'élèves la considération s'attache surtout à celui qui, par ses succès, se place au-dessus de ses camarades. Cette prééminence du mérite, cette supériorité de l'intelligence sur les biens de la fortune, n'est-ce pas la meilleure école d'une démo-

cratie libre? Ce mélange sur les mêmes bancs, cette alliance dans les mêmes jeux entre le fils du riche et celui du pauvre, ne sont-ils pas par eux-mêmes une éducation morale excellente, n'enseignent-ils pas aux enfans qu'ils sont tous égaux, ne forment-ils pas entre eux des liens d'amitié et de confraternité qui survivent à ces relations d'écoliers? Voilà l'heureux résultat amené par le système de la gratuité relative, qui réunit dans la même école les élèves payans et les élèves gratuits. Que se passe-t-il au contraire là où règne le système de la gratuité absolue, — aux États-Unis par exemple et dans les grandes villes de France? Les écoles gratuites deviennent des *écoles de pauvres* exclusivement fréquentées par les enfans des familles indigentes. Tout ce qui peut payer une rétribution scolaire se porte dans les écoles privées, et ainsi se forme dès les premières années entre les enfans des riches et les enfans des pauvres une distinction qui entretient la haine jalouse du prolétaire contre les classes aisées. La fausse honte qui empêcherait certaines familles de réclamer la gratuité de l'instruction pour leurs enfans, omis sur la liste du conseil municipal, se comprendrait, si cette gratuité n'était accordée qu'à un tout petit nombre de personnes signalées à l'attention de leurs concitoyens; elle n'a aucune raison d'être aujourd'hui que la moitié de notre population scolaire est admise gratuitement à l'école.

Après avoir défendu le régime actuel et montré qu'il pouvait suffire à tous les besoins, il est permis de rechercher quels ont été les effets de la gratuité absolue de l'instruction dans les communes qui l'ont établie chez elles en vertu de l'article 36 de la loi du 15 mars 1850. Loin de produire les merveilleux résultats qu'on en attendait, cette réforme n'a fait qu'augmenter dans une proportion considérable le fléau le plus dangereux de l'instruction, — l'irrégularité dans la fréquentation des écoles. — C'est une chose bien connue que le paysan n'estime que ce qu'il paie. Quand il a donné ses 6, 8 ou 9 francs de rétribution scolaire, il veut, suivant une expression familière, en avoir pour son argent; il tient alors la main à ce que son enfant aille à l'école. Au contraire, s'il ne paie pas directement l'instituteur, il est moins touché de l'utilité de ses leçons, et montre beaucoup moins d'empressement à les faire suivre par ses enfans. Un certain nombre de communes, après avoir employé une partie de leurs ressources à établir chez elles la gratuité absolue de l'instruction primaire, y ont renoncé après en avoir fait l'expérience. Ce n'est pas du reste là seulement où règne la gratuité absolue qu'on a remarqué cette indifférence des gens à qui on offre l'instruction pour rien; dans les écoles où règne la semi-gratuité, il n'y a pas d'élèves plus irréguliers que ceux qui y sont admis gratuitement. Ce fait si grave résulte de l'enquête ordonnée en 1865

par M. Duruy, et faite d'un bout de la France à l'autre. Cette enquête a fourni des renseignemens du plus haut intérêt, et comment en suspecter l'exactitude, quand on voit les inspecteurs d'académie amenés par la force des choses à contredire ouvertement les vues du ministre qui avait ordonné ce travail? Leurs rapports, réunis en deux gros volumes, pour faire suite à la statistique de 1863, sont unanimes, sauf 3 ou 4 sur 89, pour repousser l'établissement de la gratuité de l'instruction primaire et pour combattre les conclusions du rapport de M. Duruy. — Citons au hasard quelques-unes de ces déclarations. « Il est à remarquer, dit l'une, que nulle part l'assiduité n'est moindre, nulle part les progrès ne sont moins sensibles que dans les écoles entièrement gratuites. Le père de famille qui ne paie point de rétribution scolaire associe ses efforts avec moins de zèle à ceux du maître pour obliger l'enfant à profiter de ses leçons. » Nous lisons ailleurs : « Le taux de la rétribution n'est point trop élevé. La gratuité absolue a disparu dans plusieurs communes qui l'avaient adoptée. On comprend mieux que l'éducation est avant tout une charge de famille, et qu'elle n'est qu'en faveur des indigens une dette de la commune, du département ou de l'état. » Nous trouvons encore ces curieux renseignemens : « Les autorités locales attestent que des enfans peu riches, ne venant pas à l'école, prétendaient ne pouvoir point payer, que la gratuité a été établie, et que ces enfans n'y viennent ni plus ni moins. L'unanimité presque complète de tous les témoignages prouve assez que la rétribution scolaire n'est pas un obstacle à la fréquentation des classes. » — « Les listes de gratuité sont bien faites, et comprennent tous les enfans dont les parens sont hors d'état de payer la rétribution. En général, les enfans inscrits sur les listes de gratuité se font remarquer par leur peu d'assiduité. Les parens font peu de cas d'une instruction dont ils n'ont pas eux-mêmes goûté les bienfaits, et qui d'ailleurs ne leur coûte rien. La gratuité absolue produit généralement des effets fâcheux; plusieurs communes qui l'avaient adoptée ont rétabli la rétribution scolaire. »

Ainsi l'expérience condamne la gratuité absolue de l'instruction primaire, et force à reconnaître que, loin de porter remède au mal, elle ne fait que l'aggraver en dépeuplant les écoles. Inutile aux indigens, pour lesquels elle ne fait rien de plus que la loi actuelle, elle a pour effet direct de rendre les parens indifférens à l'assiduité de leurs enfans à l'école. Ajoutons qu'un système qui ne donnerait à l'instituteur qu'un traitement fixe, sans le faire profiter de la rétribution scolaire, pourrait rendre l'instituteur lui-même indifférent à la prospérité de sa classe. Enfin les 22 millions, produit de la rétribution scolaire, que l'établissement de l'instruction gratuite met-

trait à la charge de l'état pour en faire une vaine libéralité à des gens qui n'en ont pas besoin, seraient employés d'une manière bien plus efficace à améliorer le sort des instituteurs, à élever des maisons d'école dans les 600 communes qui en sont encore dépourvues et à multiplier les écoles de hameau, créées par la loi du 10 avril 1867. La dernière statistique constate, et cela est facile à comprendre, que les départemens où les écoles sont le moins nombreuses et le plus difficiles d'accès figurent pour une large part dans le contingent des 440,000 enfans qui restent privés de toute instruction. La gratuité absolue aurait-elle pour effet de rendre les routes plus faciles et les distances moins longues? Où donc trouver un remède à l'indifférence des parens, à l'irrégularité des élèves et à l'éloignement des écoles? C'est dans un régime qui, après avoir multiplié sur tout notre territoire et mis à la portée de tous les moyens d'acquérir les connaissances élémentaires, rendrait l'instruction obligatoire.

III.

L'obligation et la gratuité de l'instruction primaire ne sont pas solidaires l'une de l'autre. On peut même affirmer avec quelque raison que ces deux termes se contredisent. Pour être conséquent avec soi-même quand on croit que le père de famille doit donner l'instruction à ses enfans, il faut reconnaître qu'il doit la payer quand il le peut. C'est ainsi que les Anglais entendent l'instruction obligatoire, c'est ainsi qu'elle est pratiquée dans presque toute l'Allemagne et dans une partie de la Suisse, c'est ainsi enfin qu'elle est réclamée par un grand nombre des membres de la *ligue de l'enseignement*, qui créent en ce moment une vaste agitation légale autour de la question de l'instruction obligatoire. Et ce n'est pas d'aujourd'hui que s'est produite l'idée de faire reconnaître et sanctionner par la loi le devoir sacré du père de donner à son enfant la somme de connaissances nécessaire à tous. Si nous la voyons appliquée avec succès autour de nous en Suède, en Allemagne, en Suisse, aux États-Unis, si elle va bientôt étendre ses bienfaits sur l'Angleterre, il y a longtemps que la question est posée chez nous, et que l'obligation de l'instruction primaire y a recueilli des adhésions importantes. Aux états-généraux de 1560, elle était réclamée en ces termes dans l'article 12 du second cahier de la noblesse : « levée d'une contribution sur les bénéfices ecclésiastiques pour raisonnablement stipendier des pédagogues et gens lettrés en toutes villes et villages pour l'instruction de la pauvre jeunesse du plat pays, et soient tenus les pères et mères, à peine d'amende, à envoyer lesdits

enfans à l'école, et à ce faire soient contraints par les seigneurs et les juges ordinaires (1). » En 1571, aux états-généraux de Navarre, la même doctrine se produisit, et grâce aux généreux efforts de la reine Jeanne d'Albret, elle passa dans la loi. Louis XIV et Louis XV prirent des mesures dans le même sens, et la convention ne fit que continuer cette antique tradition en décidant, le 25 décembre 1793, que tous les enfans, dans l'étendue de la république, seraient contraints de fréquenter les écoles. Ce n'est donc pas là une nouveauté révolutionnaire, et il faut reconnaître que le système de l'obligation a de glorieuses origines. De nos jours cependant il est accueilli par des défiances injustes : les uns lui reprochent d'être une arme dans les mains des socialistes, les autres d'être un empiétement de l'état sur les droits de l'individu, et le parti clérical, qui craint de voir ses écoles perdre de leur importance, attribue aux partisans de l'instruction obligatoire des intentions tyranniques qu'ils n'ont jamais eues. L'idée de l'obligation, malgré ces défiances et ces haines, n'en fait pas moins son chemin, car on comprend que c'est d'elle seule que nous devons attendre l'extension et l'amélioration générale de l'instruction primaire. En 1833, un homme qu'on n'accusera pas d'avoir été un socialiste ou un démocrate partisan de la tyrannie de l'état, mais chez qui on ne peut se lasser d'admirer les plus rares et les plus délicates qualités de l'écrivain et du penseur, M. Cousin, appréciait en ces termes le principe de l'instruction obligatoire dans son rapport à la chambre des pairs :

« Une loi qui ferait de l'instruction primaire une obligation légale ne nous a pas paru plus au-dessus des pouvoirs du législateur que la loi sur la garde nationale, et celle que vous venez de faire sur l'expropriation forcée pour cause d'utilité publique. Si la raison de l'utilité publique suffit au législateur pour toucher à la propriété, pourquoi la raison d'une utilité bien supérieure ne lui suffirait-elle pas pour faire moins, pour exiger que des enfans reçoivent l'instruction indispensable à toute créature humaine, afin qu'elle ne devienne pas nuisible à elle-même et à la société tout entière? Une certaine instruction est-elle au plus haut degré utile ou même nécessaire à la société ? telle est la question. La résoudre affirmativement, c'est armer la société, à moins qu'on ne veuille lui contester le droit de défense personnelle; c'est l'armer, disons-nous, du droit de veiller à ce que ce peu d'instruction nécessaire à tous ne manque à personne. Il est contradictoire de proclamer la nécessité de l'instruction universelle et de se refuser au seul moyen qui la puisse procurer. Il n'est pas non plus fort conséquent peut-être d'im-

(1) Nous empruntons cette citation au rapport de M. Duruy sur l'état de l'enseignement primaire en 1863.

poser une école à chaque commune sans imposer aux enfans de cette commune l'obligation de la fréquenter. Otez cette obligation, à force de sacrifices vous fonderez des écoles; mais ces écoles pourront ne pas servir à ceux-là précisément auxquels elles seraient le plus nécessaires. Point d'âge fixe où on doive commencer à aller aux écoles, et où on doive les quitter; nulle garantie d'assiduité, nulle marche régulière des études, nulle durée, nul avenir assuré à l'école. La vraie liberté, messieurs, ne peut être l'ennemie de la civilisation; tout au contraire elle en est l'instrument, c'est là même son plus grand prix, comme celui de la liberté dans l'individu est de servir à son perfectionnement. Votre commission n'aurait donc point reculé devant des mesures sagement combinées que le gouvernement aurait pu lui proposer à cet égard, et elle en aurait pris peut-être l'initiative sans la crainte de provoquer des difficultés qui eussent pu faire ajourner une loi impatiemment attendue. »

On ne peut mieux plaider la cause de l'instruction obligatoire et démontrer la légitimité du droit qu'a la société d'exiger de tous ses membres la possession des connaissances qui sont nécessaires à tous. On ne peut mieux définir dans quelles limites la liberté du père de famille doit être respectée, et passé quelles bornes cette liberté devient un attentat aux intérêts de la société en même temps qu'un manquement aux devoirs de la famille. Que les adversaires du système de l'obligation y prennent garde en effet : le droit qu'ils réclament pour le père, c'est le droit de mal faire; la liberté dont ils se montrent si jaloux, c'est la liberté de l'ignorance. Qu'on ne vienne pas nous dire que toute obligation légale est mauvaise, que toute contrainte répugne à notre caractère national. Nous trouverions dans nos lois bien des textes importans et parfaitement acceptés par l'opinion publique, où les devoirs des particuliers sont écrits et sanctionnés, quand la société est intéressée à les voir s'accomplir. Nos lois ne portent-elles pas que les époux « contractent ensemble par le fait seul du mariage l'obligation de nourrir, entretenir et élever leurs enfans? » Cet article, et je cite l'opinion d'un jurisconsulte, M. Demolombe, suffirait à établir l'obligation de l'instruction. Le père n'est-il pas privé de la tutelle pour cause d'inconduite, d'incapacité ou d'infidélité? Le mari n'est-il pas forcé à fournir des alimens à sa femme, les enfans ne sont-ils pas aussi contraints à fournir des alimens à leurs vieux parens? Enfin notre code n'oblige-t-il pas le père à laisser une partie de sa fortune à son enfant, l'atteignant ainsi dans la libre disposition de ses biens pour lui imposer l'observation d'un devoir? Une loi qui forcerait le père à faire apprendre à lire et à écrire à ses enfans ne nous semble

pas plus exorbitante que les dispositions que nous venons de citer.

A ceux qui cherchent dans l'économie politique un argument contre les lois qui restreignent l'initiative privée, à ces théoriciens que nous avons appelés les économistes à outrance, nous avons déjà répondu que l'état, s'il ne devait pas se substituer à l'individu pour remplir le devoir de celui-ci, pouvait en réclamer de lui l'accomplissement, lorsque la société y était intéressée. C'est là le principe de toute législation, la raison d'être de toutes nos lois. Ces susceptibilités exagérées, dont on a quelque peine à s'expliquer l'existence dans un pays démocratique comme le nôtre, ne se rencontrent pas dans la libre Angleterre, si jalouse pourtant des droits de l'individu. Nos voisins d'outre-Manche, poussant à l'extrême le respect de la propriété, ne comprennent pas l'expropriation pour cause d'utilité publique, et ne s'en servent pas pour ouvrir dans leurs villes des voies gigantesques; mais ils ne craindront pas, dans l'intérêt d'une utilité bien supérieure, de faire pénétrer la lumière et la morale dans les esprits en les expropriant de leur ignorance. « Nous savons tous, a dit lord Forster à la chambre des communes, que la science n'est pas la vertu, que l'instruction élémentaire l'est moins encore, et que l'éducation seule ne donne pas la force de résister aux suggestions mauvaises; mais, bien que le savoir ne soit pas la vertu, le manque d'éducation est une faiblesse, et, dans les âpres luttes de la vie, qui dit faiblesse dit généralement infortune, et l'infortune conduit au vice. Qui de nous ne voit, soit dans les villes, soit dans les campagnes, des enfans grandir en allant probablement au crime et plus probablement encore à la misère, en raison soit d'une éducation mauvaise, soit d'un manque absolu d'éducation? En présence d'une telle pensée, comment nous serait-il possible de prendre sur nous la responsabilité de laisser régner une année de plus cette ignorance et cette faiblesse? Maintenant d'ailleurs que l'on a donné au peuple le pouvoir politique, on ne peut plus attendre pour lui donner l'instruction. » Si ces considérations sont assez puissantes pour vaincre en Angleterre l'esprit d'individualité, elles doivent être assez fortes pour faire ajouter chez nous une disposition à celles qui limitent déjà la liberté individuelle dans l'intérêt général.

La crainte de voir l'état imposer son enseignement et « marquer la jeunesse à son effigie » est-elle plus légitime que les répugnances que nous venons de combattre? C'est tout gratuitement qu'on attribue aux partisans de l'instruction obligatoire l'intention d'exiger la fréquentation des écoles de l'état. Il suffit, pour faire bon marché de cette imputation, de rappeler que, si la liberté de l'enseignement supérieur est aujourd'hui à l'étude, la liberté de l'enseignement

primaire et de l'enseignement secondaire, établie depuis les lois de 1833 et de 1850, produit tous les jours d'excellens résultats. Qui peut penser que rendre obligatoire la fréquentation de l'école publique, ce serait détruire les écoles privées, abolir la liberté de l'enseignement primaire, alors qu'on ne songe qu'à étendre cette liberté à l'enseignement supérieur? Qu'on ne s'y trompe pas, il ne s'agit en aucune façon d'imposer au père de famille telle ou telle école, ce serait une atteinte grave au droit qu'il a de diriger l'éducation de ses enfans; il s'agit de lui imposer l'obligation légale de prendre soin de cette éducation. Il est vrai que dans les communes trop pauvres pour faire vivre une école privée, dans les campagnes où l'état seul peut entretenir un instituteur, partout où l'industrie privée fait défaut, l'obligation de l'instruction équivaut à l'obligation de fréquenter l'école publique. Qui oserait dire cependant que, dans de pareilles conditions, mieux vaut croupir dans l'ignorance qu'aller puiser la lumière dans l'école de l'état? A supposer que l'enseignement qu'on y trouve fût défectueux ou nuisible, ne vaudrait-il pas encore cent fois mieux que la privation complète de toute instruction? D'ailleurs, qu'on y pense bien, l'intervention de l'état dans l'enseignement n'est pas un danger d'asservissement pour les intelligences. Loin d'être un instrument de tyrannie, l'instruction est un puissant levier d'émancipation. Elle développe dans les esprits la conscience de la force individuelle, elle les prépare à l'initiative privée, et conduit par là même à restreindre le rôle de l'état dans la société. Tandis que l'ignorance resserre les chaînes de la centralisation et fait d'un peuple un troupeau soumis aux caprices de ses fonctionnaires, l'instruction forge des armes pour la revendication des droits de l'individu.

Il ne suffit pas de démontrer la légitimité de l'obligation de l'enseignement, il faut encore trouver une sanction à ce principe, et c'est surtout dans le choix de cette sanction qu'on doit se préoccuper de ne point froisser les susceptibilités de notre esprit national. L'Allemagne, cette terre classique de l'instruction obligatoire, ne peut nous servir entièrement de modèle pour l'organisation d'une répression; les Allemands en effet, comme M. de Parieu l'a dit très justement au corps législatif, subissent aisément des institutions policières et coercitives dont notre tempérament ne pourrait supporter la réglementation étroite et vexatoire. Chez eux, la négligence des parens, punie d'abord d'une amende, encourt comme dernière pénalité l'emprisonnement. Cette rigueur ne saurait être admise en France. Il est vrai qu'elle n'est appliquée que fort rarement en Allemagne, et seulement après plusieurs récidives; mais il suffirait de l'inscrire dans nos lois pour rendre odieux chez nous le

régime de l'instruction obligatoire. Ajoutons qu'en Allemagne c'est la fréquentation même de l'école qui est obligatoire, tandis qu'en France il s'agit seulement d'obliger le père à faire instruire ses enfans, sans lui imposer tel ou tel enseignement. Il faudrait donc établir chez nous deux systèmes parallèles de répression, l'un applicable aux parens qui enverraient leurs enfans aux écoles publiques ou privées, l'autre applicable aux parens qui prétendraient les faire instruire dans l'intérieur de la famille. Rien ne serait plus facile dans les écoles que d'exiger l'assiduité des élèves admis gratuitement et celle des élèves payans qui aujourd'hui ne suivent les classes que trois ou quatre mois de l'année. Les parens négligens ou récalcitrans seraient frappés d'amendes graduées, dont le chiffre s'élèverait avec le nombre des récidives, sans jamais dépasser le prix de la rétribution scolaire. On arriverait ainsi à vaincre l'irrégularité dans la fréquentation des écoles, qui est le plus grand obstacle au sérieux développement de l'instruction. Quant aux enfans qui ne suivraient pas les cours de l'école et qui devraient recevoir dans leur famille la première instruction rendue obligatoire, des inspecteurs primaires pourraient leur faire subir un examen vers leur douzième année, et les parens qui auraient négligé d'instruire leurs enfans pourraient être frappés, tant qu'ils montreraient la même incurie, d'une amende égale au taux de la rétribution scolaire. Un pareil système ne dépasserait pas la mesure d'une répression très modérée, il aurait l'avantage d'agir directement sur les coupables, et produirait certainement les meilleurs résultats. Quant à la pénalité indirecte qui priverait de son droit d'électeur tout citoyen ne sachant ni lire ni écrire, nous la rejetons parce que nous croyons qu'il ne faut en aucune manière restreindre le suffrage universel et créer des catégories entre les citoyens. Entrer dans cette voie, ce serait aller contre le principe même du suffrage universel et s'acheminer vers un suffrage restreint qui aujourd'hui n'est plus possible. On peut affirmer en outre que la privation du droit d'électeur, qui ne frapperait pas les principaux coupables, manquerait d'efficacité, et rencontrerait beaucoup d'indifférence dans cette partie ignorante du peuple qui ne s'abstient que trop facilement de voter.

En même temps qu'on organiserait la sanction de l'instruction obligatoire en établissant des amendes contre les délinquans, il serait de toute nécessité de donner une grande extension à l'institution des caisses d'école. Un des principaux obstacles contre lesquels viendrait se briser l'obligation de l'instruction serait l'extrême misère de certaines familles, misère qui leur rend absolument nécessaire le travail manuel des enfans. Ce n'est rien faire pour de tels indigens que de leur donner la gratuité de l'instruction, ils ne peu-

vent pas en profiter; il faudrait encore les indemniser du préjudice que leur cause l'absence de leurs enfans. Les caisses d'école ont été organisées dans cette vue et dans celle de donner aux enfans pauvres des habits et des souliers pour qu'ils puissent sans honte se mêler à la foule des écoliers; enfin elles complètent l'œuvre de la gratuité en donnant à ces mêmes enfans les livres et les fournitures classiques. Les caisses d'école sont aujourd'hui au nombre de 364. Cette institution excellente, qui complète les bienfaits de la loi par la bienfaisance privée, existe dès à présent, et il suffirait de la développer pour que son intervention vînt toujours adoucir ce que la loi aurait quelquefois de trop rude.

L'ensemble de cet exposé a fait justice, nous l'espérons, des imputations inexactes et des attaques de parti-pris dirigées contre l'obligation de l'instruction primaire. Quant à la prétendue tyrannie qu'on affecte de reprocher au régime de l'instruction obligatoire, il nous a suffi, pour repousser cette imputation, de montrer l'entière liberté laissée au père de famille pour l'éducation de son enfant. La tyrannie, elle est dans le déplorable emploi que font certaines gens de l'autorité paternelle pour condamner à l'ignorance de jeunes esprits qui ont droit à l'instruction; elle ne saurait être dans une obligation légale qui ne fait que sanctionner l'obligation morale. Liberté et obligation sont deux mots que toute philosophie a toujours fait marcher ensemble. Un être libre peut seul être moralement obligé. La loi qui sanctionne une obligation morale est une loi de liberté. Il y a bien des répugnances à vaincre, bien des résistances à surmonter; mais l'idée de l'obligation a fait déjà bien du chemin, elle en fera encore. Placée sous la protection de ses glorieux parrains depuis les états généraux de 1560 jusqu'à la convention, soutenue, il y a une trentaine d'années, devant la chambre des pairs par M. Cousin, proposée aujourd'hui par lord Forster à la chambre des communes, elle recueille des adhésions dans tous les coins de la France. On peut prédire que le jour n'est pas loin où elle étendra sur notre pays les bienfaits qu'elle dispense maintenant aux États-Unis, à l'Allemagne, à la Suisse et à la Suède. Alors sera réalisé le vœu de ces pauvres paysans qui couvrent les listes de la *ligue de l'enseignement* de petites croix, signatures éloquentes, et qui demandent qu'une génération plus heureuse ne soit point privée de l'instruction qu'ils n'ont pas, et dont ils apprécient toute l'importance.

HENRI SAINT-RENÉ TAILLANDIER.

LE

RÉGIME MUNICIPAL

DES GRANDES VILLES

Le problème de l'administration des grandes villes qui servent de résidence aux souverains et de capitales aux nations est un problème tout nouveau. Les siècles passés ne l'ont point connu. Lorsque la reine Élisabeth d'Angleterre, par un édit de 1602, défendait de loger à Londres plus d'une famille par maison, d'élever dans la ville des constructions nouvelles, et même d'achever celles qui étaient commencées, « déclarant qu'une trop grande multitude devient ingouvernable et ne peut plus être contrainte à servir Dieu et à obéir à sa majesté, » Londres n'avait encore que 145,000 habitans. Moins de cent ans après, le roi Louis XIV fut inquiet à son tour des agrandissemens de Paris. Nul n'avait plus contribué que lui à grossir Paris par les splendeurs de la cour, le goût des constructions, la centralisation des services publics, l'exagération des établissemens militaires. Cherchant trop tard à ralentir le courant dont il avait lui-même accéléré la marche, il fit poser des bornes autour de Paris en 1672. Un édit prohiba la construction de nouvelles maisons au-delà de ces bornes, « étant très difficile, dit le préambule, que l'ordre et la police se distribuent commodément dans toutes les parties d'un si grand corps. » Les arrêts du parlement avaient précédé les édits du roi. On croirait écrites d'hier ces doléances d'un arrêt de 1638 contre les dangers d'une agglomération qui « rend la ville malsaine, les vivres et les logemens trop chers, la police impossible, les campagnes désertes. » Cependant le Paris de Louis XIV ne contenait pas plus de 500,000 habitans. Il n'était pas même question à cette époque d'une petite ville de

15,000 habitans, située dans l'Amérique du Nord, qu'un obscur officier, le colonel Nicholls, venait de prendre aux Hollandais en 1675, et à laquelle il avait donné une charte municipale et le nom de New-York. Ce New-York compte aujourd'hui 1 million d'habitans, Paris 2 millions et Londres 3 millions.

Il faut maintenant prendre son parti de la formation rapide des grosses agglomérations urbaines, de l'accroissement continu des capitales, et des difficultés du gouvernement de populations si nombreuses concentrées sur un même point. Toutes les villes grandissent et grandiront; c'est une loi. Deux forces entraînent les hommes, l'une à la dispersion vers les terres inhabitées, l'autre à la concentration dans les lieux les plus peuplés. Ces deux forces, qui croissent en raison directe du volume des villes et en raison inverse de la distance, augmentent d'intensité à mesure que les obstacles disparaissent, à mesure que les barrières s'abaissent. Les barrières sont l'ignorance, la loi, l'espace, et elles tombent devant le progrès de l'instruction, la liberté du travail, l'établissement des routes de terre, de mer et de fer. Dès que les hommes ne sont plus retenus par la routine, la force ou la nature autour de la petite source et de la petite maison du hameau natal, ils se mettent en marche à la recherche du bonheur, et ils se rendent en grand nombre sur les points où la foule s'est déjà formée, à peu près comme les oiseaux s'abattent, croyant trouver plus de grains, sur les champs où d'autres oiseaux se sont posés déjà. Ce fait capital du XIXe siècle, l'application de la vapeur à la locomotion, et cet autre fait capital, la diffusion de l'égalité, de la richesse et de l'instruction, coïncident partout avec une nouvelle répartition des hommes sur la terre, avec la formation des grandes villes, avec l'énorme accroissement des capitales. Ce siècle est le siècle du rapprochement des distances matérielles et morales qui séparaient les hommes. Comparez les dates en Angleterre, en France, en Belgique, en Allemagne, aux États-Unis, et vous verrez partout la surface occupée par les capitales grandir proportionnellement à la surface occupée par les voies ferrées; vous verrez la population de Londres, Paris, Berlin, Vienne, Bruxelles, Genève, etc., suivre en quelque sorte une marche accélérée, due aux immigrations qui l'emportent de plus en plus sur les naissances. Paris, depuis vingt ans, augmente de 30,000 habitans par an, et Londres de 50,000. L'histoire constate ce fait, la morale et la politique s'en inquiètent avec raison; mais il faut le prendre tel qu'il est, et s'occuper désormais beaucoup moins des causes qui le produisent que des conséquences qu'il entraîne.

Or ces conséquences sont partout les mêmes. Devant une véritable invasion d'habitans, il a fallu partout élargir les murailles

et partout fortifier les autorités, — en d'autres termes, se livrer à de grands travaux et modifier les institutions municipales. Ainsi trois grandes transformations s'accomplissent successivement : transformation dans le nombre et aussi dans le classement des habitans, transformation dans les rues, les maisons, les places, — transformation dans les institutions et les autorités. Tout change, les hommes, les pierres, les lois. Nous sommes bien loin de la cité et de ses bourgeois formant en quelque sorte une grande et seule famille. Pour ne parler que de Paris, les gares des chemins de fer amènent ou emportent chaque année 5 millions d'hommes, les hôtels ont chaque soir des lits prêts pour 200,000 étrangers. Il faut des boulevards et de larges espaces pour donner passage à un tel flot; des maisons sortent de terre, aussitôt remplies par des visiteurs innombrables. Les repas se préparent dans des halles immenses, vers lesquelles se dirigent des troupeaux plus nombreux que ceux d'Abraham, des fleuves de lait et de miel plus abondans que ceux dont parlent les prophètes. Comment pourvoir à la dépense exigée par des travaux si considérables et à tant de besoins nouveaux avec les petits budgets des anciennes municipalités? Le budget de Paris en 1800 se réduisait à 12 millions; le budget de Paris en 1870 atteint 224 millions.

Comment confier l'administration de ces sommes énormes, la satisfaction de ces besoins variés, à ces bons bourgeois, choisis par leurs voisins dans les divers quartiers, qui suffisaient autrefois à la gestion de ce que l'on pouvait appeler les affaires de ménage de la petite ville? Et s'il est cependant indispensable de ne pas laisser immoler ces libertés municipales qui ont été en tout pays le berceau, l'école, le rempart des libertés politiques, s'il est juste de ne pas annuler le droit des habitans, qui paient après tout une bonne partie des nouvelles dépenses, s'il est juste de ne pas les dépouiller du droit de contrôle qui appartient à tous les citoyens sur la gestion des finances publiques, comment distinguer les habitans des passans, les citoyens des étrangers, les populations sédentaires des populations nomades?

Autant de faits nouveaux, autant de questions nouvelles, tout spécialement une question d'argent et une question de droit. Il m'a paru curieux d'étudier comment elles ont été résolues jusqu'ici par des procédés divers qui correspondent au génie et à la situation des différens peuples, dans les plus grandes villes habitées en ce moment par les hommes, et surtout dans ces sept capitales, Paris et Londres, Berlin et Vienne, Bruxelles et Genève, enfin New-York, dont on peut dire qu'elles tiennent dans le mouvement de la civilisation la place des principales planètes dans le système général

du monde. Je voudrais en particulier, et par des détails nombreux, comparer le régime municipal de Londres au régime municipal de Paris, ces deux capitales étant voisines, rivales, analogues et sans égales par l'étendue des richesses dont elles disposent, par le chiffre énorme et croissant des populations qu'elles renferment, tout en demeurant profondément différentes par le caractère des lois qui ont fait de Paris la ville la plus centralisée de l'Europe et de Londres une agglomération de grandes et de petites villes juxtaposées, indépendantes, à peu près sans aucun lien commun.

I. — L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LONDRES.

Tout le monde sait que Londres se compose de la Cité et d'un grand nombre de districts qui forment autour d'elle comme une réunion de villes immenses. Ce vaste ensemble, maintenant habité par un septième de la population totale de la Grande-Bretagne, constitue ce que la loi appelle la métropole. Elle occupe 78,029 acres, près de 32,000 hectares. La Cité n'est comprise dans cette surface totale que pour 702 acres (284 hectares) habités par 112,000 personnes. Bien plus nombreuse est la population des six grandes paroisses de Saint-Marylebone, Saint-Pancras, Saint-George, Islington, Shoreditch et Lambeth. Ces six paroisses, ainsi que dix-sept autres, de 20,000 à 100,000 âmes, ont chacune une administration séparée. Cinquante-neuf paroisses, ayant de 2,000 à 20,000 habitans, sont groupées en quinze districts. Il y a donc, en y comprenant la Cité, trente-neuf centres municipaux distincts dans la ville de Londres, qui appartient en outre à quatre comtés à la fois. La Cité est regardée comme un comté à part. Les autres districts font partie des comtés de Middlesex, Surrey et Kent. Le gouvernement municipal de Londres comprend en résumé la corporation de la Cité, la corporation de Westminster, le bureau métropolitain, trente-neuf *vestries* et bureaux de district, trente-neuf bureaux de *guardians*, les commissaires de police, les lieutenans des comtés, les magistrats des comtés, les commissaires de la lieutenance de la Cité.

L'administration de la Cité proprement dite est connue. Les trois corps constitués de cet antique berceau de la capitale sont la *court of aldermen*, la *court of common council* et la *court of common hall*. La Cité est subdivisée en quartiers ou *wards*, et les anciennes corporations de marchands n'ont pas cessé d'exister. Les *freemen*, les occupans d'un loyer annuel de 250 francs (10 livres), élisent dans chaque *ward* un certain nombre de *councilmen* nommés pour un an et un *alderman* nommé à vie. Il y a 206 conseillers et 26 *aldermen*, à peu près autant de délégués pour moins de 200,000 âmes que la

France compte de députés. La *court of aldermen* se compose des *aldermen* et du lord-maire, la *court of councilmen* se compose des *councilmen*, des *aldermen* et du lord-maire, la *court of common hall* se compose du lord-maire, de quatre *aldermen*, et d'autant de *liverymen* des corporations qu'il y a de *freemen* dans la Cité. C'est ce dernier corps, *court of common hall*, qui élit chaque année deux *aldermen*, entre lesquels la *court of aldermen* choisit le lord-maire.

Ainsi donc le lord-maire n'est pas choisi directement par les électeurs, et tous les habitans ne sont pas électeurs. Les pouvoirs sortent de la main des contribuables et de celle des corporations, et le maire est choisi par les *aldermen* et parmi eux. L'*alderman* et les conseillers de chaque quartier sont chargés de ce quartier. Réunis en cour, les *aldermen* ont des attributions à la fois judiciaires et exécutives. Réunis en *common council* avec les *councilmen*, ils forment le véritable conseil municipal de la Cité, divisé en comités permanens et en comités spéciaux. On sait de quels honneurs jouit le lord-maire, quel rang il occupe dans les cérémonies, avec quelle splendeur il offre l'hospitalité aux rois et aux ministres. Il exerce un petit pouvoir, il dispose d'un petit budget; mais il est le premier citoyen d'Angleterre, et il représente la souveraineté de la commune, partout vivante dans ce pays libre à côté de la souveraineté de l'état.

En dehors de la Cité, chaque division administrative a gardé son nom de paroisse, ou pris le nom de district pour un groupe de paroisses. Dans le premier cas, le pouvoir local est le *vestry* de la paroisse; dans le second, c'est le *district board*. L'un et l'autre de ces pouvoirs est électif. Le nombre des *vestrymen* varie avec le nombre des contribuables, depuis 18 au moins jusqu'à 120 au plus, non compris les curés et officiers de la paroisse (*incumbents* et *churchwardens*), qui sont *vestrymen* de droit. Est électeur tout résident payant impôt (*rated householder*); est éligible tout contribuable inscrit à la taxe des pauvres pour un revenu supérieur à 1,000 francs (40 liv.). Le renouvellement a lieu par tiers; les membres élus nomment leur président.

Tel est le système établi ou du moins régularisé par la loi de 1855 (1). Il y a bien çà et là quelques traces subsistantes d'antiques usages. La présidence de tel ou tel *vestry* revient de droit à un personnage. Le doyen de Westminster, avec son chapitre et quelques *burgesses*, nomme encore un *high steward*, officier décoré d'une perruque, vénérable et inoccupé. Rien ne meurt que de sa belle mort en Angleterre, et on ne tue jamais une coutume violemment; mais

(1) *Act for the management of the Metropolis*, 18 et 19 *Vict.*, ch. 120.

la règle, sauf exception, est partout celle-ci : nomination par les contribuables de chaque circonscription d'un conseil qui élit son chef. La loi de 1855, connue par le nom de son principal auteur, sir B. Hall, devenu lord Lanover, en laissant à chaque quartier son administration distincte, a cependant centralisé tous les grands travaux dans un seul bureau (*metropolitan board of works*), élu par la métropole tout entière sur les bases suivantes. Le *common council* de la Cité nomme 3 délégués, chacune des six grandes paroisses en choisit 2, chacun des districts 1 (1), en tout 45. Le renouvellement a lieu par tiers. Le président est nommé par le *board*; ses fonctions durent jusqu'à révocation par le bureau qui l'élit. Il reçoit un traitement de 37,500 à 50,000 francs (1,500 à 2,000 liv.). L'éminent titulaire de cette laborieuse fonction est depuis plusieurs années sir John Twaithe.

On connaîtrait mal l'Angleterre, si l'on ne devinait pas que d'autres autorités s'enchevêtrent avec ces autorités municipales. L'Angleterre est un corps qui suit dans ses développemens ce que les savans appellent le mouvement organique, un mouvement compliqué, mais continu, et non pas ce mouvement logique, uniforme, violent, intermittent, qui est dans les habitudes du génie français. A côté des autorités locales, les lords-lieutenans des comtés de Middlesex, Kent et Surrey, les commissaires de la lieutenance de la Cité exercent, au nom de la couronne, leurs attributions respectives. A côté des autorités municipales, les paroisses conservent leur existence et leurs droits. A côté des autorités royales, municipales, paroissiales, les associations libres, les fondations constituées, les corporations, les compagnies, jouissent de leur pleine indépendance. Enfin, au-dessus de la couronne et de la paroisse, de la commune et de l'association, le parlement exerce le pouvoir souverain, et il intervient dans les moindres détails avec une puissance et une compétence dont nous avons peine à nous rendre compte en France. Il est ce que l'on appelle dans les usines l'atelier central de réparation, où l'on porte à chaque instant toutes les pièces qui ont besoin d'être remises en bon état. Le parlement est tout, il est partout, il s'occupe de tout; l'état, c'est lui!

Je renonce à répartir nettement, méthodiquement, entre ces diverses autorités juxtaposées, superposées, enchevêtrées, les attributions qui sont confiées en France à l'autorité municipale. Ainsi on est tout surpris d'apprendre qu'un acte du parlement (*metropolis gas act*) a confié en 1860 l'organisation de l'éclairage au gaz de

(1) Les petits districts, Plumstead et Lewisham, Rotherhite et Saint-Olave, se groupent deux à deux pour nommer un membre.

la ville de Londres au secrétaire d'état de l'intérieur, le *board of works* et les *vestries* n'ayant qu'à s'assurer de l'exécution des conditions acceptées par les diverses compagnies. On n'est pas moins étonné d'apprendre que tout ce qui concerne les funérailles et les enterremens hors de la ville appartient aux paroisses (*act* de 1852 et 15 et 16 *Vict.*, c. 85), qui ont aussi à organiser les bains et lavoirs (*act* 9 et 10 *Vict.*, c. 74), ou bien encore qu'une loi de 1852 charge le ministère du commerce (*board of trade*) de procurer de l'eau à la métropole; mais en définitive il n'y a véritablement à Londres que deux attributions municipales centralisées, les *travaux* et *la police;* tout le reste est et demeure décentralisé, ou, si l'on veut, n'a d'autre centre que le parlement. La police de Londres était, il y a quarante ans, confiée, dans la Cité, à la maréchaussée et aux gardes de nuit, comme au moyen âge, et hors de l'enceinte de la Cité, elle était régie par une multitude d'actes locaux, sans aucune connexité entre eux. Sir Robert Peel est l'auteur de l'acte de 1829 (1), qui fit sortir du chaos cet important service. La Cité résista plus de dix ans; en 1839, elle consentit à un compromis, et depuis cette époque la police de la Cité est remise aux mains d'un commissaire en chef approuvé par le gouvernement, mais nommé par le *common council*, qui nomme en même temps une commission chargée du service administratif de la police. Un quart de la dépense est prélevé sur les fonds généraux de la cité; trois quarts sont fournis par une taxe spéciale (*police rate*) prélevée sur les habitans en raison du revenu net annuel des propriétés qu'ils occupent, sans pouvoir excéder 8 pence par livre du revenu imposable à la taxe des pauvres, qui est devenue, comme on le sait, un impôt général des paroisses plutôt qu'une taxe spéciale de bienfaisance. En dehors de la Cité, la police métropolitaine s'étend sur une circonférence de près de 90 milles, sur toute la Tamise et ses dépendances, sur un ensemble de plus de deux cents paroisses, auxquelles de nouvelles paroisses peuvent être annexées par ordre de la reine. La surveillance de cette vaste circonscription est confiée à un commissaire en chef et à deux commissaires-adjoints, nommés par la couronne. Le commissaire en chef est un véritable préfet de police, placé sous l'autorité directe du secrétaire d'état de l'intérieur; il nomme tous les agens de l'ordre exécutif. A côté de lui, le gouvernement nomme un receveur chargé de centraliser les recettes et les dépenses, et des magistrats spéciaux composant un tribunal spécial (*court*) de police dans chaque district. Le commissaire en chef, le receveur, tous les juges, tous les agens, le corps

(1) 10 *George IV*, ch. 44.

entier de la police, sont exclus des élections. Nul ne peut être ni électeur ni éligible, nul ne peut chercher à influencer les électeurs sous peine de 100 livres d'amende, dont moitié au profit du plaignant, moitié au profit des fonds du service. La police doit protection et sécurité à tous les citoyens sans acception de parti, elle ne peut appartenir à aucun. Ce trait des lois anglaises mérite d'être remarqué.

La dépense de la police métropolitaine est supportée par l'état pour un quart, et pour les trois autres quarts, *obligatoirement*, par les habitans des paroisses. Le commissaire en chef répartit la taxe entre les paroisses et notifie le contingent aux maîtres des pauvres (*guardians*, *churchwardens*, *overseers*), qui sont *tenus* de la répartir à leur tour entre les habitans et d'en recouvrer le montant, qui ne doit pas excéder 8 pence par livre du revenu imposable. Les dépenses des tribunaux de police sont supportées par l'état, auquel reviennent les produits des amendes. Les grands corps de l'état, les administrations, les établissemens, les particuliers, qui demandent des agens de police, détachés pour leur service spécial, paient ces agens. La police de la Cité coûte environ 1 million 1/2. La dépense de la police de la métropole, qui comprend plus de 7,000 agens, dépasse 15 millions de francs, et les tribunaux de police font supporter à l'état une charge d'un peu moins de 2 millions. Le traitement du commissaire en chef est de 1,500 liv. (32,500 fr.), celui du receveur de 800 liv. (20,000 fr.), et les juges reçoivent 1,200 livres (28,000 fr.).

Telle est dans son ensemble l'organisation de la police du vaste territoire occupé à Londres et dans les environs de Londres par 3 ou 4 millions d'êtres humains qui sont loin d'être tous guidés par la raison ou inspirés par la vertu, comme les habitans de Salente. Ajoutons, en terminant sur ce point, que la police a besoin d'être surveillée à son tour. La vigilance de la presse et le droit de poursuivre, sans aucune autorisation, les fonctionnaires qui abusent, répondent en Angleterre à cette nécessité. Le *Times* publie avec un soin minutieux les décisions des tribunaux de police. La presse et la justice surveillent ceux qui surveillent. Les journaux seraient d'ailleurs bien embarrassés et bien privés, s'ils n'avaient pas, pendant l'intervalle des sessions législatives, à s'occuper des affaires municipales de Londres. Celles-ci remplissent les colonnes du *Times*, et la saison d'été se passe à critiquer le *metropolitan board of works*, véritable conseil de ville, dont le président, nommé à vie, devient de jour en jour plus semblable à notre préfet de la Seine. Dans la remarquable discussion à laquelle les affaires de Paris ont donné lieu devant le corps législatif à la fin de 1868, un illustre orateur affir-

mait que l'accroissement de la population de Londres n'avait entraîné dans cette ville immense ni grands travaux ni dépenses extraordinaires. C'est une erreur. La somme dépensée pour la seule année 1869 par le bureau métropolitain pour les grands travaux de viabilité, rues nouvelles, parcs, quais de la Tamise, s'élève à 65 millions (1). Or la somme demandée pour les grands travaux par M. Haussmann en 1870 ne figure que pour 41 millions au budget extraordinaire de la ville de Paris. Il est vrai qu'au budget ordinaire est inscrite une autre somme de 25 millions pour le service municipal des travaux publics, c'est-à-dire l'entretien du pavage, des promenades et des égouts. En Angleterre, la canalisation souterraine avait été l'objet de dépenses spéciales et confiée à une commission spéciale (*metropolitan commission of sewers*), remplacée par le bureau métropolitain depuis 1853 seulement (*main drainage act*). Le pavage est à la charge des paroisses et districts; le bureau central leur vient en aide par une subvention du tiers ou de la moitié de la dépense (2). Depuis le 1er janvier 1856, date de sa fondation (*metropolis management act*, 1855, amendé en 1856 et 1862), le bureau métropolitain a emprunté pour les travaux publics plus de 250 millions, il en a dépensé près de 200 (3), et ces travaux ne comprennent pas ceux qui ont été faits aux frais de l'état, des compagnies et des administrations locales. La Cité, à elle seule, a consacré environ 165 millions aux travaux du petit territoire qu'elle occupe. Paris a dépensé et emprunté beaucoup plus; mais Paris est bien plus avancé que Londres dans l'exécution des travaux nécessaires. En outre les écoles, les hôpitaux, les mairies, les églises, ne figurent pas dans les dépenses du bureau de Londres, et les compagnies financières anglaises se chargent de la plupart des grands travaux sans subvention. En définitive, les améliorations de Londres, si l'on pouvait réunir toutes les dépenses d'origine diverse qu'elles ont déjà entraînées à toutes celles qui restent à faire, auront assurément autant coûté et plus que les améliorations de Paris. Comment a-t-il été pourvu à la dépense et quel est le système financier de la ville de Londres?

Les revenus municipaux dans la Cité et dans le reste de la ville sont produits principalement par des impôts *directs*. Le bureau métropolitain prélève sur les divers districts une taxe métropolitaine et une taxe spéciale pour les égouts. La Cité et chaque district ont également le droit de prélever des taxes analogues, désignées par

(1) 2,596,931 livres sterling.

(2) En 1869, 32,561 liv. sterl., soit 825,000 francs.

(3) Dette autorisée : 9,863,000 liv. sterl. Dette réalisée : 7,096,000 liv. sterl. — Discours de M. Ayrton à la séance des communes du 20 juillet 1869.

le service auquel elles doivent subvenir (*poor rate*, *church rate*, *ward rate*, *sewers rate*, etc.). J'ai sous les yeux le tableau des taxes locales par paroisse et district pour 1867; on est frappé à la fois de l'élévation et de l'extrême inégalité de ces taxes. Telle paroisse paie 2 shillings par livre du revenu imposable, telle autre 7 shillings. Aussi ne peut-on pas être surpris des réclamations que soulève cet état financier; elles sont assurément fondées, et plusieurs grandes enquêtes ont déjà préparé la réforme de ce système défectueux.

On croit généralement encore que Londres n'a pas d'octroi. C'est une autre erreur. Il n'y a pas aux entrées de la ville, dans les gares de chemin de fer, de visite désagréable aux voyageurs; mais la Cité, depuis le temps de William et Mary, perçoit un droit sur les charbons (1); il y en a un autre sur les vins, un autre pour le mesurage du blé, des fruits et des racines, un autre qui porte le nom singulier de *lord mayor's dues* et *cockets dues*, et frappe le beurre, le fromage, le poisson, les œufs, le sel, etc., etc. L'ensemble de ces droits ressemble fort à un droit d'octroi payable à l'entrée de la Cité; mais des actes successifs en ont étendu la perception à tout le port de Londres, puis à toute la métropole, c'est-à-dire à une circonférence de 20 milles à partir du bureau central des postes. Des percepteurs sont établis sur cette circonférence à toutes les routes de terre, d'eau ou de fer. Or il entre maintenant dans Londres environ 1,500,000 tonnes de charbon par an, le droit est de 1 shilling 1 denier par tonne; il rapporte à peu près 6 millions de francs par an. Le droit sur le vin ne rapporte pas plus de 125,000 francs. Les 4/13 de ces droits appartiennent à la Cité, les 9/13 reviennent au gouvernement, qui doit les appliquer aux travaux des autres parties de la métropole. Il y a donc un octroi à Londres; mais le revenu municipal est cependant principalement produit, on le voit, par des taxes directes, tandis qu'à Paris l'octroi entre pour 103 millions, et les taxes directes pour 4 millions seulement dans les 150 millions qui composent les recettes ordinaires.

En quoi le régime municipal de Londres se distingue-t-il du régime des autres grandes villes de l'Angleterre? Il est assez difficile de répondre à cette question. Le régime de Londres est unique, entièrement exceptionnel; mais il faut se garder de croire qu'il y ait dans tout le reste du royaume une seule et même loi, une seule et même organisation. L'Angleterre n'obéit pas au culte de la logi-

(1) Dans la seconde enquête sur les taxes locales, présidée par M. Ayrton en 1861, M. Benjamin Scott a fourni des détails très curieux sur cet impôt, et fait connaître une pétition du parlement au roi Édouard II en 1316, pour obtenir l'interdiction de brûler du charbon à cause de l'insalubrité de sa fumée, interdiction qui fut prononcée.

que et à la tyrannie de l'uniformité. L'organisation municipale en premier lieu n'est pas tout à fait semblable en Écosse, en Irlande et en Angleterre, et en Angleterre il y a au moins quatre régimes distincts. En Écosse, le *prévôt* et les *baillis* tiennent la place du maire et des aldermen dans les conseils municipaux, où figurent encore dans quelques bourgs, notamment à Édimbourg et à Glasgow, des délégués des métiers (*convener of trades*), et les paroisses avec leur conseil (*kirk session*) ne sont pas constitués dans l'église presbytérienne comme dans l'église anglicane. En Irlande, où les anciennes corporations municipales étaient demeurées entre les mains de la minorité protestante malgré l'acte d'émancipation de 1829, ce n'est que depuis 1840 (1) que les localités ont été divisées en trois catégories, bourgs administrés par un conseil électif, bourgs administrés par une commission, bourgs régis comme les paroisses. Il n'y a que dix bourgs de la première catégorie, à commencer par Dublin, qui est à la fois une corporation municipale et un comté séparé. Enfin, dans l'Angleterre proprement dite, il y a quatre régimes municipaux distincts au moins, celui de Londres, celui des grandes villes, celui des villes pourvues de commissions locales, et celui des paroisses.

Il y a deux traits communs à tous ces régimes de la Grande-Bretagne. C'est d'abord l'absence à peu près complète de centralisation; aucune sanction du secrétaire d'état de l'intérieur n'est requise, si ce n'est en cas d'emprunt, de réunion de districts, d'expropriations et achats de biens-fonds, de réclamations des intérêts privés. C'est en second lieu la séparation graduelle de certains services considérés comme d'intérêt plus général que local; peu à peu détachés et confiés à la direction supérieure d'autorités spéciales par des actes du parlement; tels sont le cadastre, l'état civil, la santé publique, les pauvres, les aliénés, les écoles, les prisons, les routes et ponts. Encore les administrations locales ont-elles la première main dans tous ces services, mais désormais sous une tutelle spéciale.

L'organisation la plus antique et la plus générale est celle des quinze mille paroisses, qu'administrent gratuitement les marguillers, élus pour un an par le *vestry*, composé de tous les contribuables, ayant une ou plusieurs voix, six au plus, selon le chiffre de leurs impôts, nommant aussi les surveillans des routes et pourvoyant aux dépenses du culte, des chemins, de l'éclairage, etc., par des taxes locales. Les juges de paix sont la véritable autorité administrative et judiciaire du premier degré. La loi de 1835 et la

(1) 3 et 4 *Vict.*, ch. 108.

loi de 1858 ont établi un autre système, la première pour les grandes villes, la seconde pour les villes moins importantes. Depuis la loi du 10 septembre 1835 (1), à peu près contemporaine de la loi municipale française de 1837, les principales villes de l'Angleterre sont constituées en corporations, sous le nom de *borough* ou de *city*. L'autorité judiciaire et l'autorité administrative, réunies dans les comtés par l'institution si caractéristique, si excellente, des juges de paix, sont divisées dans les villes. L'autorité judiciaire relève de celle des comtés dans les petites villes, et dans les plus grandes elle est confiée à des juges de paix, mais sans attribution administrative, ou bien à des magistrats spéciaux et salariés, enfin à un *recorder*, nommés les uns et les autres par la reine sur la demande et aux frais des villes. Quant à l'autorité administrative, elle est confiée, dans tous les bourgs et cités, à une municipalité composée d'un maire et d'un nombre plus ou moins grand d'*aldermen* et de *councilmen*, nommés dans chaque quartier ou *ward*. Sont électeurs les *bourgeois*, c'est-à-dire seulement les contribuables inscrits à la taxe des pauvres et ayant un établissement ou une résidence dans le bourg depuis trois ans au moins. Sont éligibles les électeurs qui possèdent de 500 à 1,000 livres sterling de capital, et paient la taxe des pauvres sur le pied d'un revenu de 15 à 30 livres, selon que la ville est partagée en moins ou en plus de quatre sections.

Les bourgeois nomment les conseillers pour trois ans, avec renouvellement par tiers; ils nomment en outre deux *auditeurs*, qui, avec un *alderman* et un conseiller, sont chargés de vérifier annuellement et d'approuver les comptes. Les conseillers nomment les *aldermen* pour six ans, avec renouvellement de moitié tous les trois ans. Les *aldermen* et les *councilmen* réunis nomment parmi eux pour un an le maire, qui est payé et qui peut être réélu. Tout élu est tenu d'accepter sous peine d'une amende de 50 à 100 liv. sterl. au profit de la caisse du bourg. Les attributions des municipalités sont les mêmes qu'en France. Cependant elles sont à la fois plus restreintes, plus étendues et plus divisées : plus restreintes, parce qu'un grand nombre d'institutions laissées à la charge des municipalités en France sont entretenues et librement administrées en Angleterre par les particuliers ou bien centralisées, comme la taxe des pauvres, l'état civil, la salubrité, etc.; plus étendues, en ce sens que les conseils ont le droit d'établir des taxes locales dont le nom désigne l'objet, *borough rate*, *watch rate*, *sewing rate*, *lighting and paving rate*, *street improvement rate*, etc., et dont les bases et le

(1) 5 et 5 *Guillaume IV*, ch. 76.

maximum sont d'ailleurs indiqués par la loi; plus divisées enfin, parce que le conseil, composé de membres nombreux, se subdivise en commissions spéciales permanentes qui administrent une branche du service, à la charge d'en rendre compte aux assemblées générales du conseil, qui peuvent ainsi être assez rares.

Les taxes, les revenus des propriétés, les redevances de quelques services composent les budgets des villes, divisés d'ordinaire en trois comptes, le compte municipal proprement dit, les comptes spéciaux et les comptes d'améliorations. Les grandes villes n'ont en général pas d'impôts indirects; mais elles profitent de certains monopoles, tels que la fabrication du gaz à Manchester, qui rapporte à la ville près de 1,500,000 francs par an. Les parcs des grandes villes proviennent de dons généreux, comme le parc Adderley et le parc Calthorpe à Birmingham, ou de souscriptions publiques, comme les trois parcs de Manchester. Notons que les impôts indirects ont un équivalent dans les grandes villes, qui sont en même temps des ports, comme Newcastle, Liverpool : ce sont les droits de quai, de colis, de lest, de ville ou de passage, de débarcadère, etc.; mais l'administration de ces ports tend à sortir des mains de l'autorité municipale pour être confiée à des commissions spéciales composées de délégués du gouvernement, des municipalités et des corporations intéressées. C'est ainsi que le port de Liverpool, le plus considérable de l'Europe, avec ses docks qui s'étendent sur près de deux lieues, a été placé par deux lois de 1857 et de 1858 sous l'administration d'une commission de 28 membres, dont 24 sont élus par les personnes directement intéressées, à savoir les contribuables aux droits de docks, *Mersey docks and harbour board.* Dans ce cas, l'administration municipale est divisée en deux services, organisée d'après deux systèmes; il y a une ville à part dans une grande ville, et une loi spéciale à côté d'une loi générale. Ce mode de législation tout à fait britannique a été appliqué d'une certaine façon à tout le royaume par la loi de 1858 (*town local government act*), dont il me reste à parler pour achever de présenter le tableau très compliqué des institutions municipales de l'Angleterre.

En établissant dans chaque bourg un conseil municipal, la loi de 1835 avait excepté de ses dispositions toutes les localités régies par des actes particuliers du parlement ou soumises à des priviléges et droits acquis. Ces localités pouvaient demander au parlement d'autres actes particuliers; mais la procédure était difficile et coûtait à peu près 50,000 francs. De 1848 à 1858, cinq ou six lois successives sur la salubrité, les marchés, les cimetières, la police, étaient intervenues pour soumettre à une réglementation meilleure tels ou tels services négligés par les localités. La loi de 1858 sur l'admi-

nistration locale fait un pas de plus. Elle offre en quelque sorte un modèle d'organisation que les intéressés sont libres d'accepter. C'est comme un prospectus, un programme de la meilleure machine municipale, programme facultatif, nullement obligatoire. Former une commission locale investie d'attributions nettement définies et munie de moyens financiers bien déterminés, voilà ce que la loi propose aux localités, comme si elle leur offrait de les doter de la meilleure pompe à incendie. Dans les bourgs où il y a déjà un conseil municipal ou un comité institué par un acte local, ces corps décident l'adoption du mode proposé, et ils sont eux-mêmes chargés de l'exécution. Dans les autres, les propriétaires et les contribuables sont convoqués en assemblée publique, et la majorité a le droit de décider l'adoption de la loi, non sans que les réclamations de la minorité aient eu le temps de se faire entendre, et les mêmes intéressés, les plus intéressés ayant plusieurs voix, jusqu'à six, nomment la commission locale, qui entre en fonctions et pourvoit à ses dépenses au moyen de taxes ou d'emprunts autorisés par le secrétaire d'état de l'intérieur, taxes et emprunts qui ne peuvent dépasser des limites fixées par la loi.

Avant peu d'années, la loi de 1835 et la loi de 1858 auront amené sur toute la surface du territoire britannique une organisation municipale uniforme. Au lieu de quatre régimes, — paroisses, villes pourvues d'actes spéciaux, commissions locales, municipalités complètes, sans parler du régime de Londres, — il n'y aura plus bientôt que deux régimes, celui des paroisses et celui des villes, l'un très suffisant pour les petites localités, l'autre approprié au service des populations un peu nombreuses. En France, on procède logiquement; tous les hommes ont le même droit, toutes les localités sont soumises à la même règle, établie le même jour, sous la condition d'une même tutelle. En Angleterre, on procède pratiquement; le droit n'appartient qu'aux intéressés dont l'intérêt est appréciable, la règle ne leur est imposée que s'ils ne savent pas s'organiser tout seuls ou s'ils demandent eux-mêmes une organisation meilleure, et même alors la tutelle est extrêmement légère; enfin la transformation a lieu pas à pas. En France, la loi ressemble toujours à une construction qui s'élève sur les plans d'un maître, en Angleterre à une plante qui se développe par un progrès naturel.

Si l'on étudie avec nos idées françaises le régime municipal de l'Angleterre et surtout celui de Londres, on le nommera volontiers un chaos; mais l'ordre se fait peu à peu dans ce chaos ou plutôt dans cet assemblage de faits divers et libres, non pas au gré de telles ou telles idées, mais à mesure que les besoins parlent et que

les exemples instruisent. Sans doute une telle manière d'agir a l'inconvénient de laisser durer les abus; mais en Angleterre, au siècle où nous sommes, les abus ne sont pas à leur aise entre la justice, qui les réprime sur la plainte du premier qui en souffre, et la publicité, qui les poursuit de ses lumières. Le régime municipal de Londres subira certainement bientôt l'effet de cette influence, car la presse et l'opinion ne cessent de demander de sérieuses modifications dans l'organisation municipale de la métropole. Les plaintes ont été si graves qu'un comité d'enquête parlementaire a été formé pour les examiner, en 1861, sous la présidence de M. Ayrton. Une association pour l'amélioration des institutions municipales de la métropole (*association for promoting the better local government of the metropolis*) a pris une grande part au mouvement de réforme, et les rapports de son actif secrétaire-général, M. James Beal (1), résument nettement les reproches adressés à l'état de choses actuel.

La législation, composée d'environ soixante-dix actes du parlement, est un véritable dédale. La ville est divisée en une infinité de circonscriptions et de juridictions sans aucun rapport entre elles : quarante-sept pour les naissances, cinquante-six pour les bâtimens, dix-neuf pour la police, quinze pour la milice, quatorze pour la justice, etc., etc. Des taxes énormes sont levées sans aucune proportion raisonnable et sans aucune représentation régulière. Dans six paroisses, le *poor rate* est plus élevé que le *county rate*, il est moins élevé dans neuf, égal dans sept. Il y a plus de 1,000 agens des comtés entre lesquels Londres est divisé, près de 2,800 membres des *vestries* et autant de *guardians* de la taxe des pauvres. Le bureau métropolitain, créé en 1858, devient peu à peu une autorité centrale, mais sans caractère municipal, sans pouvoirs bien définis, avec d'incroyables inégalités entre les intérêts, les étendues, les populations représentées par ses membres. Les *vestries* n'ont pas de vraie vie municipale; nul ne s'intéresse aux élections qui les constituent, et les membres des districts voisins ne s'entendent presque jamais pour une action commune. La Cité, les *vestries*, le bureau métropolitain, ont des dettes énormes, et l'administration est coûteuse sans être efficace, car les égouts, le pavage, l'éclairage, le nettoyage, la distribution des eaux, sont dans un état déplorable, au moins en dehors des beaux quartiers; enfin aucun ordre n'est suivi dans les grands travaux de la voie publique.

Pour mettre de l'ordre dans cette confusion, sir George Lewis dès 1854 et M. Stuart Mill depuis ont proposé de faire de Londres une seule corporation municipale, de la partager en neuf bourgs à

(1) Novembre 1867.

la fois parlementaires et municipaux, avec leur maire, leurs aldermen et leurs bourgeois, élisant un conseil local composé de 72 à 124 membres, et d'établir un conseil municipal central composé de 130 délégués des divers conseils de district. Beaucoup d'autres projets ont été proposés : lord Ebrington demandait que chacun des services de la métropole, police, pavage, éclairage, etc., fût confié à un corps spécial. M. Ayrton a réclamé la formation d'un seul *parlement municipal* pour toute la ville; mais le projet de M. Mill a paru jusqu'ici le plus conforme au droit des contribuables, le mieux en rapport avec l'immense étendue de la surface, enfin le plus rassurant pour ceux qui craignent qu'un parlement municipal ne se transforme en une assemblée politique dangereuse. La réforme consisterait à donner aux corps locaux existans, sans les changer, une tête et une vie régulière. Ce serait à peu près le gouvernement de la Cité pris pour modèle et étendu à la métropole entière, cette immense province bâtie.

Si l'opinion publique demande plus d'ordre et de simplicité dans les institutions municipales, elle réclame aussi plus d'énergie et d'ensemble dans les grands travaux. Le premier plan général d'améliorations est bien ancien; il avait été fait avec beaucoup d'intelligence par sir Christophe Wren après le grand incendie de 1666. Sans remonter si haut, le plus remarquable ensemble de travaux à exécuter a été proposé par le comité du parlement nommé en 1838, et dont sir Robert Peel faisait partie; mais depuis cette époque le public n'a pas cessé de réclamer, impatient de voir les projets devenir enfin des réalités. Il y a eu comme une véritable émeute d'opinion au sujet de la distribution de l'eau dans la ville en 1852, de l'éclairage au gaz en 1860, et il est résulté de ces mouvemens autant d'actes du parlement améliorant ces services. Après le choléra de 1854, l'insalubrité de la Tamise, l'insuffisance des égouts, devinrent une préoccupation générale, et le *drainage* de la métropole fut entrepris, travail gigantesque, presque terminé, qui se composera d'une canalisation de près de 1,400 milles, et aura coûté environ 103 millions, empruntés et payés au moyen d'une taxe de 3 deniers par livre d'impôts (1). Les travaux extérieurs, l'élargissement, le percement, la continuation des rues et boulevards, la construction des édifices publics ou des établissemens scolaires et charitables (2), sont loin d'être aussi avancés à Londres qu'à Paris, et en 1869 M. Layard, alors ministre des travaux publics, a proposé

(1) Bazalgette, *On the main drainage of London.*

(2) *Rapport sur les hôpitaux de Paris et de Londres*, par MM. Ser et Blondel. — *London, its growth, charitable agencies and wants*, by Ch. Bosanquet, 1868.

un plan d'ensemble pour l'embellissement de la capitale de l'Angleterre. La Tamise sera bordée de quais spacieux sur lesquels s'élèveront un palais de justice, de nouveaux musées, l'amirauté, le ministère de la guerre, et sous lesquels un chemin de fer souterrain se reliant à tous les chemins de fer métropolitains établira des communications rapides. Ces grands travaux entraîneront des dépenses considérables, et déjà il a été beaucoup dépensé. La Cité seule a consacré 165 millions à ses travaux, et le bureau métropolitain, en moins de dix ans, a emprunté plus de 250 millions, que le gouvernement, au mois de juillet 1869, a proposé de consolider en une dette unique garantie par l'état, projet qui a excité de vives réclamations, fort analogues aux plaintes que les affaires de Paris provoquent de ce côté-ci de la Manche.

En résumé, l'administration municipale de Londres est un chaos en voie de transformation. Le régime de cette administration est entièrement distinct de celui de toutes les autres villes du royaume. La ville est trop vaste pour ne composer qu'une seule municipalité. Le problème à l'étude consiste à combiner les avantages du *self-government* local avec la nécessité d'une action centrale et collective. Déjà le service des travaux a été centralisé. En outre la police a été, comme la force militaire, entièrement placée sous la dépendance directe de la couronne. Le véritable conseil municipal de Londres, c'est le parlement. Il intervient sans cesse dans tous les emprunts, dans toutes les expropriations, dans tous les grands travaux, et il fixe avant tout les limites des taxes qui peuvent être levées par les pouvoirs locaux; mais dans ces limites la proportion, la spécialité, le mode de perception, la dépense des taxes, qui reposent presque toutes sur les propriétaires et les locataires, sont déterminés par ces contribuables eux-mêmes, représentés dans les *vestries*, les bureaux, le *metropolitan board*, enfin au parlement. Le droit électoral n'est exercé d'ailleurs que par les contribuables et les domiciliés; aucune intervention n'est accordée à la population indigente ou nomade, à ceux qui reçoivent sans payer, à ceux qui jouissent sans contribuer, et il en est ainsi dans toute l'Angleterre en matière d'administration municipale. Les cordons de la bourse sont tenus exclusivement par les représentans élus de ceux qui la remplissent. Ajoutons ce dernier trait, que tout ce qui peut être administré directement, librement par les intéressés, est laissé à leur disposition : la paroisse à ses fidèles, l'école à ses fondateurs, l'hospice à ses bienfaiteurs, les travaux, les subsistances (1), les constructions, à l'industrie privée et à la libre association. Enfin tout ce qui exige

(1) Robert de Massy, *Des halles et marchés à Londres et à Paris.*

des connaissances spéciales ou présente un intérêt général, comme l'état civil et la santé publique, est confié à des autorités spéciales, peu à peu détaché des fonctions municipales et constitué à l'état de service public. On voit ainsi s'opérer un double mouvement et comme un partage entre le domaine de l'état et le domaine de la liberté. Ce qui est mal fait par les particuliers devient de plus en plus central. Ce qui peut être décentralisé devient de plus en plus libre; mais, toujours et avant tout, pas de contribution sans la participation des contribuables.

II. — BERLIN ET VIENNE.

La loi du développement rapide des capitales à partir du commencement de ce siècle et le fait de l'accélération de ce progrès à partir de l'ouverture des chemins de fer, nous les retrouvons exprimés par des chiffres dans les deux capitales de l'Allemagne, à Berlin et à Vienne. En 1801, Berlin contenait une population civile de moins de 150,000 habitans, et cette ville est peuplée en 1870 par environ 700,000 habitans (1). Dans une période de quarante années, de 1801 à 1840, la population a seulement augmenté de 150,000 âmes; dans les trente années suivantes, de 1840 à 1870, elle a augmenté de 400,000 âmes. Or le premier chemin de fer a été ouvert à Berlin en 1839. Le progrès de la population a produit à Berlin les mêmes conséquences que partout ailleurs : l'extension des limites, le remaniement des rues, l'augmentation des dépenses et surtout des dépenses extraordinaires, la nécessité des emprunts, enfin la révision des lois municipales, et ces conséquences se sont réalisées à peu près exactement à l'époque où l'achèvement des chemins de fer déterminait l'accroissement accéléré de la population. En effet, la surface de Berlin a été accrue, en 1861, d'un territoire habité par environ 35,000 âmes, et elle a débordé depuis longtemps les anciens murs d'enceinte. Bien que la ville soit d'origine récente et que les travaux d'élargissement de la voie publique n'y soient pas aussi nécessaires qu'à travers l'antique amas

(1) Les recensemens ont lieu tous les trois ans. Voici les chiffres exacts :

	Population civile.	Population militaire.
1801	147,801	28,908
1840	309,953	18,739
1867	680,459	21,978

On remarquera que la garnison n'augmente pas avec la population.

des maisons des vieilles cités, cependant un plan d'ensemble est suivi à Berlin comme à Paris, et la transformation s'opère année par année; des rues nouvelles sont ouvertes, des édifices nouveaux sont bâtis; l'état participe à la dépense. La distinction de l'ordinaire et de l'extraordinaire a pris place dans le budget de la ville. La dette s'élève à environ 8 millions de thalers (1) pour un budget qui se règle annuellement en recettes et en dépenses par un total d'environ 5 millions de thalers (2). Enfin la loi municipale est révisée, et les six provinces occidentales de la monarchie prussienne sont soumises à l'ordonnance du 30 mai 1853 et à la loi du 14 mai 1860, qui organisent un système d'administration locale extrêmement curieux, commun à toutes les villes de ces provinces et à la ville de Berlin, sauf quelques exceptions assez importantes.

L'administration de Berlin (3) se distingue par quatre caractères principaux : la composition du corps municipal collectif désigné sous le nom de *magistrat*, le mode d'élection de l'assemblée communale (*stadtverordneten versammlung*), le nombre considérable de citoyens associés gratuitement aux diverses fonctions municipales, l'entière séparation de la municipalité et de la police. Le magistrat est l'autorité qui gouverne la ville. Ce n'est pas une personne, c'est un collége, un pouvoir collectif composé de 31 membres : l'*oberbürgermeister*, chef de la municipalité, le *burgermeister*, qui le remplace, 2 syndics, 2 conseillers pour les écoles, 2 pour les bâtimens, 1 intendant (*stadtkæmmerer*), 8 conseillers jurisconsultes, 14 conseillers gratuits ou échevins (*schöffen*). Tous ces membres du *magistrat* sont nommés par l'assemblée de la commune; mais les deux bourgmestres sont ratifiés par le roi, et les quinze conseillers payés, ainsi que les quatorze conseillers gratuits, par le gouvernement de la province (*bezirksregierung*). Les conseillers payés sont nommés pour douze ans, les conseillers gratuits pour six ans.

L'assemblée de la commune (*stadtverordneten versammlung*) se compose de 108 membres (4), élus dans les trente-six quartiers de Berlin, à raison de trois par quartier, par les bourgeois ayant le droit

(1) 1868 : 7,644,616 thalers.

(2) 1868 : recettes, 4,812,075 thalers; dépenses, 4,820,034 thalers. Dans les recettes entrent pour plus de 2,500,000 thalers les impôts directs et indirects, impôt sur les maisons et sur les logemens, et part de la ville dans l'impôt général sur la mouture, l'abatage des bestiaux et la bière.

(3) Je dois ces renseignemens au savant et obligeant chef de la statistique municipale de Berlin, M. le docteur Schwabe.

(4) 18 membres au-dessous de 2,000 habitans, et 6 de plus par 10,000 jusqu'à 30,000 habitans, par 20,000 jusqu'à 100,000 habitans, et par 50,000 au-delà d'une population de 120,000 habitans.

électoral. Ce droit appartient à tout Prussien domicilié depuis un an au moins à Berlin, ne recevant pas les secours publics, et jouissant d'un revenu estimé à 300 thalers au moins d'après le chiffre de ses impôts. Les contribuables sont d'ailleurs divisés en trois classes sur la liste que dresse le magistrat au mois de juillet, et ceci est un trait tout à fait caractéristique de la loi prussienne. Chaque classe est déterminée par le chiffre des impôts qu'elle paie, et par conséquent des intérêts et de la fortune qu'elle possède dans la ville. La première classe nomme un tiers des délégués communaux, la fortune moyenne nomme le second tiers, et le troisième tiers est choisi par tous les petits contribuables. Quant à l'éligibilité, la moitié des élus doit être prise parmi les propriétaires de maisons (titre II, §§ 12-16). L'élection a lieu pour six ans, avec renouvellement par tiers tous les deux ans. L'assemblée élit son président annuel, elle tient toutes les semaines des séances publiques où le *magistrat* est convoqué.

En dehors des 108 membres de l'assemblée communale, les électeurs nomment en outre des délégués (*bürger depütirte*) à diverses *députations* ou commissions spéciales chargées de la direction de certains services municipaux. C'est ainsi que l'administration hospitalière (*armen direction*) est confiée à une commission composée de 11 membres du magistrat, de 11 membres de l'assemblée communale, de 7 députés des bourgeois, de 3 assesseurs payés. La *députation* des écoles se compose de 5 membres du magistrat, 8 conseillers, 12 députés, 3 ministres protestans, un prêtre catholique. Il y a plus de douze commissions analogues pour les impôts, la caisse d'épargne, etc. Ce n'est pas tout. Plusieurs milliers de bourgeois et aussi de dames sont répartis dans les cent seize commissions locales des pauvres et des orphelins, dans les deux cent dix inspections de quartiers, dans les trente et une commissions pour les impôts, etc., et ces fonctions gratuites sont conférées pour trois ans et sans qu'on puisse s'en dispenser. On peut dire que tous les bourgeois de la ville remplissent des devoirs envers la ville.

La police de la capitale est séparée à Berlin des attributions municipales et entièrement remise aux mains de l'état. La ville paie le matériel, l'état paie le personnel de la police; la ville paie en outre toute la police purement municipale, nettoyage, surveillance, incendies, etc. L'état s'est, en retour, chargé d'une partie des dépenses d'embellissement de Berlin; le *Thiergarten* est administré et payé par l'état.

Vienne se compose, comme Londres, comme Paris, d'une ancienne ville (*Innere stadt*), entourée et débordée par sept vastes faubourgs (*bezirke*). La ville, avec ses sept faubourgs, y compris le beau quar-

tier de Leopoldstadt, qui s'étend entre le canal du Danube et le fleuve, le Prater, les prairies, les promenades, couvre un espace de 15,637,767 *klafter*, environ 5,000 hectares, et la population, qui était de 200,000 âmes à peine au commencement de ce siècle, atteint maintenant 600,000 habitans, dont plus de 200,000 étrangers. Les revenus ordinaires ne dépassent pas 7 millions de florins, quoique la moyenne de l'impôt direct le plus productif, celui des loyers, ait doublé en moins de vingt ans, et les dépenses ordinaires et extraordinaires s'élèvent à près de 10 millions de florins; les 3 millions de florins de différence, consacrés aux travaux et embellissemens, sont en grande partie payés par des emprunts.

Une ordonnance en cent vingt-deux articles, du 6 mars 1850, régit l'administration municipale de Vienne, qui se compose du conseil municipal (*gemeinderath*), du pouvoir exécutif (*magistrat*) et des inspecteurs de quartier. Le *gemeinderath* se compose de 120 membres, élus pour trois ans et renouvenables chaque année par tiers. La loi sépare nettement les étrangers, (*fremde*), les membres de la commune (*gemeindeangehörige*) et les bourgeois (*bürger*). Les étrangers n'ont droit qu'à la protection de la police et à la jouissance des propriétés communales, rien de plus. Les membres de la commune participent aux charges, aux avantages et aux secours. Les bourgeois ont de plus la jouissance de nombreuses fondations qui leur sont exclusivement réservées. On ne peut devenir membre de la commune que si l'on est Autrichien de naissance, fils légitime d'un membre de la commune, ou résident *depuis quatre ans ininterrompus*, à partir de l'âge de la conscription, dans la commune, et à la condition de justifier d'une bonne conduite et de moyens d'existence. Le droit de bourgeoisie s'achète et s'obtient de la commune, qui peut aussi l'accorder comme titre d'honneur aux mêmes conditions de naissance, de séjour, de notoriété et d'aisance. Les bourgeois seuls sont électeurs et éligibles avec les *gemeindeangehörigen* qui paient au moins 10 florins d'impôt direct, avec les fonctionnaires, officiers, prêtres, docteurs et professeurs des établissemens publics. Tous les mineurs, indigens, domestiques, salariés, sont exclus du droit électoral. Les électeurs sont divisés, comme en Prusse, en trois catégories d'après le chiffre de leurs impôts. Chacune des catégories nomme un tiers des 120 membres du conseil communal. Les électeurs sont seuls éligibles, et ils ne le sont qu'à trente ans. Le conseil est nommé pour trois ans, il choisit pour la même durée, à la majorité des deux tiers, son président, qui est le bourgmestre. Sa nomination doit être ratifiée par l'empereur. Les séances du conseil sont publiques, et un délégué de l'état peut toujours y assister.

Le bourgmestre est le chef du *magistrat*, qui se compose avec lui de 2 vice-présidens et de plusieurs membres ou agens, nommés à vie et salariés. Les conseillers municipaux exercent leurs fonctions gratuitement; le bourgmestre est logé, et il reçoit des frais de représentation. Outre le conseil et le *magistrat*, les électeurs, divisés encore par tiers, choisissent des comités de quartier (*bezirksaufschüsse*), à raison de dix-huit par quartier, qui, nommés pour trois ans, nomment leur président ou quartenier (*bezirksvorsteher*). Ce sont les délégués du pouvoir exécutif pour la surveillance des intérêts locaux dans chaque quartier, et ils peuvent être révoqués par le conseil communal. La police de propreté et de salubrité appartient à la ville; la police de sécurité est entièrement remise aux mains du gouvernement.

On le voit, l'administration de Vienne ressemble beaucoup à celle de Berlin : elle est réservée aux seuls intéressés en proportion même de leur intérêt; mais le pouvoir central n'y intervient que pour ratifier les choix, autoriser les mesures et maintenir seul la sûreté. Ce respect scrupuleux des antiques priviléges de la bourgeoisie et des catégories de la richesse n'a empêché ni les grands travaux ni les grosses dettes. La force des coutumes a cédé à la force des choses.

III. — GENÈVE ET BRUXELLES.

Nous retrouvons à Genève les faits déjà constatés dans toutes les capitales de l'Europe : une augmentation de population qui dépasse 1,200 habitans par an, un envahissement successif de la ville par la population des autres cantons et de l'étranger, l'obligation de transformer une partie de la ville, la progression des dépenses de la municipalité et encore plus de l'état, qui se décharge tant qu'il le peut sur la ville, — la nécessité de contracter des dettes pour subvenir à ces dépenses, — et ces faits se produisent à partir de l'ouverture et à proportion de l'achèvement des voies ferrées. La loi du 3 septembre 1859 autorise la ville de Genève à percevoir une taxe sur le revenu à compter du 1er janvier 1860, « en considération, dit le préambule de la loi, des nouvelles charges qui résultent de l'agrandissement de la commune, de constructions municipales devenues nécessaires, et de l'entretien des nouveaux quais, rues et ports. » Cette taxe, qui figure au budget de 1870 pour 175,000 fr., n'équilibre pas les recettes et les dépenses. Les recettes sont d'environ 1,250,000 fr., l'octroi entre dans ce chiffre pour 500,000 fr. (les frais de perception absorbent 1/5 de ce revenu); mais il y a un

déficit des recettes sur les dépenses d'environ 50,000 francs à cause du chiffre élevé des intérêts de la dette. Pour un budget d'un peu plus de 1 million, Genève a une dette d'environ 6 millions, dont la moitié est contractée depuis moins de dix ans, et je n'ai pas pu nettement discerner s'il faut y comprendre la somme des *rescriptions*, évaluée à 1,200,000 fr., que la ville est autorisée à émettre. Accroissement de population, nouveaux travaux, nouvelles taxes, emprunts répétés, dettes grossissantes, c'est toujours et partout la même série d'effets produits par les mêmes causes; mais on ne regrette plus les dépenses lorsque les yeux, au lieu de rester fixés sur les millions, les francs et les centimes du budget, se portent sur les quais bien plantés de la rive gauche et de Longemalle, sur les promenades bien entretenues des Alpes et des Bastions, sur la nouvelle promenade de Champel, sur les commencemens du quai allant de la rue des Moulins à l'abattoir aux bords du Rhône, sur la nouvelle rue des Grottes et la rue du Môle élargie, en un mot sur tous les embellissemens de cette admirable ville, assise entre les cimes du Mont-Blanc et les eaux bleues du Léman.

L'organisation municipale de Genève est digne de remarque. Le corps électoral, que l'on appelle le *conseil général*, est dans la patrie de Rousseau à peu près en permanence, car il vote par *oui* et par *non* sur les lois constitutionnelles; il vote pour nommer le conseil d'état, qui ne dure que deux ans, il vote pour élire les députés au grand-conseil, à raison de 1 par 666 habitans, pour deux ans, il vote pour nommer les quatre députés au conseil national; enfin il vote pour nommer le conseil municipal. C'est la votation à l'état continu. Il a fallu construire une salle destinée à ces exercices électoraux, et les mauvais plaisans, après quelques scènes de violence, ont laissé à cette salle le nom de *Temple d'Héraclée*. Des esprits sérieux, entre autres M. Ernest Naville, ont fondé une *association réformiste* en vue de diminuer le nombre des élections, d'en faciliter les opérations, et d'assurer la représentation vraiment proportionnelle des minorités par l'un des systèmes du *quotient électoral* ou du *vote cumulatif*, qui commencent à prendre place parmi les réformes désirées dans tous les pays où d'immenses minorités demeurent sans députés, et où l'on s'aperçoit que la proportionnalité devrait être la règle de la représentation, tandis que la majorité n'est que l'instrument de la délibération; mais en attendant Genève a réalisé le mouvement électoral perpétuel. Sans lui envier cette agitation qu'un grand pays ne supporterait pas, il y a dans ses lois électorales quelques dispositions curieuses et bonnes à imiter.

Le corps électoral *politique* n'est pas le même que le corps électoral *municipal*. Aux termes des articles 1 et 2 de la loi du 18 mai

1864, les citoyens genevois de vingt et un ans et les Suisses des autres cantons établis depuis deux ans dans le canton de Genève sont électeurs politiques; mais il est dit textuellement que *l'exercice des droits politiques ne comporte pas celui des droits communaux*, et en effet l'article 107 de la même loi déclare électeurs communaux seulement les citoyens genevois *nés et domiciliés* dans la commune, ou *propriétaires et domiciliés* depuis plus d'un an. Cette distinction est acceptée et approuvée par tout le monde. On est électeur à vingt et un ans, on est éligible au même âge au conseil municipal; mais il faut avoir vingt-sept ans pour être éligible au conseil d'état, vingt-cinq ans pour pouvoir être nommé maire ou adjoint. Il n'y a d'ailleurs de maire et d'adjoints que dans les communes rurales du canton, il n'y en a pas à Genève. Les quarante et un membres élus tous les deux ans au conseil municipal choisissent dans leur sein un *conseil administratif* composé de cinq membres, dont les émolumens figurent au budget pour la modeste somme de 11,000 francs, et ces cinq membres nomment leur président, qui n'exerce ses fonctions que pendant un an. C'est une élection à deux degrés constituant un pouvoir exécutif, non pas unique, mais collectif. On a jugé utile de maintenir un certain équilibre entre l'autorité municipale et le gouvernement. La commune de Genève, comprenant à elle seule la moitié, et la moitié la plus influente de la population totale du canton, le maire deviendrait aisément une puissance capable de tenir en échec celle du gouvernement, fractionnée entre les sept membres du conseil d'état, bien que ce conseil ait dans ses attributions l'approbation des dépenses, travaux et expropriations votées par le conseil municipal. Quand la ville est à peu près tout l'état, il ne faut pas que l'autorité de la ville puisse dominer l'autorité de l'état.

Ainsi à Genève les électeurs communaux ne sont pas les mêmes que les électeurs politiques, l'âge de l'éligibilité n'est pas le même que l'âge de l'électorat, et l'administration de la ville n'est pas organisée comme celle des autres communes du canton; elle est à deux degrés et collective, de manière à ne pas pouvoir donner naissance à un pouvoir municipal rival du pouvoir politique. De plus la police politique est entièrement distincte de la police municipale. Ce sont là, dans une république, de bonnes précautions et des traits à noter.

Bruxelles, qui ressemble beaucoup à Genève par la liberté des institutions, a vu en dix ans et malgré les ravages du choléra sa population s'élever de 150,000 à près de 180,000 habitans. Aux termes de la loi en vigueur qui est la loi communale du 30 mars 1836, modifiée par les lois de 1842, 1848, 1860 et 1865, 7,000 habitans seulement sont électeurs municipaux, c'est un peu plus que

les électeurs provinciaux et politiques. Il faut être domicilié au moins depuis le 1er janvier de l'année de l'élection, être Belge, majeur, et payer un impôt supérieur à 42 francs. Ces électeurs nomment le conseil municipal, qui se compose de 7 membres au moins et de 31 au plus, âgés d'au moins vingt-cinq ans, et élus pour six ans avec renouvellement annuel par tiers. C'est le roi qui choisit dans le sein du conseil le bourgmestre et quatre échevins. Le bourgmestre, les échevins et les conseillers composent le corps communal.

On sait que les octrois ont été supprimés en Belgique par la loi du 18 juin 1860, mais ils ont été remplacés par une part accordée aux villes sur le produit d'autres impôts indirects, 75 pour 100 des droits d'entrée sur les cafés, 34 pour 100 des droits d'accise sur les vins, eaux-de-vie, vinaigres et sucres; c'est un peu comme si, dans ce petit pays, le guichet du receveur avait été reculé de cent pas et reporté de la barrière à la frontière. Toutefois cette réforme, qui a augmenté les ressources des villes qui n'avaient pas d'octroi, a eu pour effet d'arrêter, de fixer à une sorte de limite permanente les recettes des villes à octroi, notamment les recettes de Bruxelles. De là un véritable embarras et l'obligation d'emprunter pour les travaux de la Senne et pour les constructions et améliorations nouvelles, qui font de Bruxelles une ville si justement admirée. Dans le budget de 1869, où les recettes et les dépenses *ordinaires* ne figurent que pour 6,500,000 francs environ, les recettes et les dépenses *extraordinaires* se balancent par plus de 9 millions; elles n'atteignaient pas 2 millions en 1857.

Je pourrais passer de Bruxelles à La Haye, si bien administrée, comme presque toutes les villes de la Hollande, revenir vers les régions du midi, retrouver à Rome, à Florence, à Madrid, d'assez beaux restes des antiques et libres institutions municipales qui ont tenu une si grande place dans l'histoire de l'Italie et de l'Espagne, ou bien m'arrêter à étudier à Saint-Pétersbourg et à Constantinople les commencemens et en quelque sorte les premiers pas d'une vie municipale naissante (1), réunir ainsi par un contraste facile le dé-

(1) A en croire les dépêches officielles, la loi turque sur l'organisation des *vilayets* (départemens), faite pour tenir l'une des promesses du *hatt-humayoum* de 1856, assurerait *l'élection des conseils communaux au suffrage universel, sans candidature officielle, sans privilége pour les musulmans.* En fait, l'électeur doit payer 50 piastres de contributions directes, l'éligible 100 piastres. Une liste triple d'éligibles, formée par les fonctionnaires, est envoyée à chaque commune du *caza;* les anciens la réduisent au double, et la renvoient à un fonctionnaire supérieur, *mutessarif*, qui choisit les élus, et dans les conseils ainsi élus le *vali*, gouverneur-général, ou ses délégués ont voix délibératives. Dans le conseil central du *vilayet*, il y a sans doute deux chrétiens et deux musulmans, mais flanqués de cinq fonctionnaires musulmans. Cela s'appelle la liberté des élections, l'égalité des cultes, l'indépendance municipale.

clin et le début des libertés locales; mais cette étude n'est pas une histoire de l'administration des villes. Préoccupé avant tout de la condition légale de la ville de Paris, je ne cherche à la comparer qu'à ce qui lui est comparable. Les villes ruinées ou les villes peu peuplées ne présentent pas les mêmes problèmes à résoudre, je néglige les tailles ordinaires pour ne considérer que les géans; je citerai encore cependant la capitale d'un bien petit royaume, le Danemark, avant de terminer par un coup d'œil indispensable sur la ville la plus semblable à Paris par l'énorme mouvement des affaires et des hommes, qui est New-York, de l'autre côté de l'Atlantique.

Copenhague, avec une population de 150,000 âmes environ, a un budget qui se solde en recettes et en dépenses par 1,600,000 rixthalers (4,800,000 francs), et une dette qui s'élève à près de 5,500,000 rixthalers (16,500,000 francs). Une loi municipale spéciale a été promulguée, pour la ville de Copenhague, le 4 mars 1857, et cette loi, qui est déjà suivie d'un projet nouveau, remplace elle-même l'ordonnance du 1er janvier 1840. Une des dispositions de cette loi est particulièrement digne de mention. Le suffrage universel existe en Danemark pour l'élection de la seconde chambre, mais, pour l'élection municipale, le droit de voter n'est accordé qu'aux seuls bourgeois de la ville; la qualité d'électeur communal est nettement séparée de la qualité d'électeur politique. Les bourgeois, électeurs et éligibles, sont ceux qui possèdent en ville une maison assurée contre l'incendie pour une valeur d'au moins 4,000 écus, 6,000 écus dans la banlieue, ou qui exercent une profession industrielle et ont obtenu le certificat de bourgeoisie. Ils nomment 36 membres du conseil municipal, et ce conseil nomme 4 membres gratuits du *magistrat* pour six ans, et 4 bourgmestres à vie rétribués. Le roi confirme les 4 bourgmestres et nomme l'*over-præsident*, chef du *magistrat*, qui assiste à toutes les séances du conseil municipal. Le *magistrat* est divisé en quatre sections permanentes. Il faut remarquer aussi dans les dépenses de la ville (1) la part considérable faite aux établissemens de bienfaisance, qui absorbent près d'un tiers de la dépense totale, et dans les recettes le chiffre énorme des impôts fonciers (630,000 écus), et surtout de l'impôt sur le revenu (*indkomstskat*, 403,691 écus), en face du faible revenu des impôts sur les cabarets et les entrées, qui n'atteignent pas ensemble 20,000 écus.

(1) *Staden kjobenhavns budget for aaeret 1870.*

IV. — NEW-YORK.

Il y a deux cent cinquante ans, à la place de New-York, on voyait une île, des collines, un marais. Des peuplades indiennes, les Lenni-Lenape et les Manhattans, allumaient leurs feux et construisaient leurs huttes sur ces rivages. Un Anglais au service de la Hollande, qui cherchait un passage par les mers polaires vers la Chine, Henry Hudson, vit en 1609 ces Indiens, et il leur donna des souliers, qu'ils pendirent à leur cou en guise d'ornemens. Sur l'emplacement actuel de Broadway, quelques Hollandais s'établirent avec Christiansen, en 1614, pour faire le trafic des fourrures, et ils construisirent quatre maisons en bois et un petit navire, le *Restless* (sans repos), nom qui convenait si bien aux destinées futures de ce coin du monde. Un fort, une église, trois moulins à vent, cent vingt maisons et 1,000 habitans, qui font paître leurs vaches dans les prairies maintenant occupées par des palais, voilà quelle était la nouvelle Amsterdam en 1654, sous le gouverneur Stuyvesant, lorsque le colonel Nicholls, envoyé par le duc d'York, auquel Charles II avait cédé ce territoire, s'en empare avec 400 hommes, appelle le fort Fort-James, la ville New-York, et substitue à la petite municipalité élue un maire, quatre aldermen et un shérif, nommés par le gouverneur. Plus d'un Anglais se crut lésé lorsque la paix de Breda, en 1667, donna aux Hollandais Surinam en échange de New-York.

Reprise par les Hollandais, puis rendue aux Anglais, New-York était à la fin du XVIIIe siècle une petite ville avec des maisons en brique, sans étage, le pignon sur la rue, où l'on parlait dix-huit langages et où l'on professait huit cultes. Il n'y avait pas d'autre livre que la Bible. Le gouverneur seul allait en voiture, et les *knickerbockers* se mêlaient aux Anglais, aux Indiens, aux Canadiens, aux Français, pour fêter saint Nicolas, dont l'image ornait la poupe du premier navire débarqué, ou pour causer autour du poirier planté par Stuyvesant, et que l'on voyait encore, il y a peu d'années, au coin de la 13e rue et de la 3e avenue. C'est en 1683 que le gouverneur Dungan réunit la première assemblée populaire pour rédiger la première *charte des libertés*. La ville, divisée en six quartiers, fut autorisée à élire chaque année un alderman et un conseiller municipal, la nomination du maire restant au gouverneur. Cette organisation ne dura pas longtemps, grâce aux violences des gouverneurs, vauriens titrés envoyés par l'Angleterre; mais une nouvelle charte restitua les mêmes droits en 1730. Dans l'intervalle, New-York, habité par 10,000 habitans, avait vu s'établir pour la première

fois une horloge publique, un journal, une bibliothèque, un collége, mais aussi un marché d'esclaves, la torture, le fouet, des taxes absurdes. Ce sont les taxes sur le timbre et sur le thé qui provoquèrent, on le sait, la révolte de New-York et des autres villes, qui de 1763 à 1776, à travers des collisions ininterrompues, aboutit enfin à la célèbre *déclaration des droits* et à la fondation des États-Unis. New-York reçut Washington avec enthousiasme en 1775; mais, reprise par les Anglais, elle fut livrée aux représailles de la guerre, à la famine, à toutes les calamités, jusqu'à la paix de 1783. C'est à New-York, dès 1765, que les délégués, réunis à City-Hall, avaient posé le principe fondamental de la liberté politique et de la liberté municipale dans cette formule si nette : *taxation without representation is tyranny*. Dans la même salle, le 6 avril 1789, George Washington était nommé président, et John Adams vice-président des États-Unis. New-York avait alors moins de 30,000 habitans; malgré les ravages de la fièvre jaune, la population s'était élevée à 60,000 habitans en 1800, et la ville devenait la métropole incontestable du Nouveau-Monde. En 1807, Fulton lançait le *Clermont*, premier navire à vapeur entre New-York et Albany, devant une foule incrédule qui tout à coup se mettait à crier avec enthousiasme, comme devant un miracle : *She moves! she moves!* il marche! il marche! En 1811 fut tracé le plan général, plan symétrique et bien conçu, auquel on doit les douze larges avenues, les rues parallèles, et les beaux *squares* de la partie supérieure de la ville. En 1814, la première ligne de bateaux à vapeur fut établie entre Liverpool et New-York, et en 1825 l'ouverture du canal Érié, entre l'Hudson-River et le lac Érié, attestait la grandeur et la puissance du peuple si récemment établi sur ces rives de l'Atlantique, qui achevait, dix ans après, le grand réservoir et le *Croton-Aqueduc*, et fondait, vingt ans plus tard, le *Central-Park*, qui a coûté près de 200 millions, et que l'on peut appeler le plus grand lieu de plaisir du monde. New-York contenait alors 650,000 habitans. Le chiffre de 1 million est notablement dépassé maintenant, et voici les époques de cette énorme accumulation d'hommes sur un même point :

1665.	1,000	habitans.
1756.	10,000	—
1800.	60,000	—
1830.	200,009	—
1850.	500,009	—
1860.	800,000	—
1870.	1,000,000	—

L'organisation municipale de New-York, successivement réglée

par les chartes de Nicholls (1664), de Dungan (1683), de Montgommerie (1730), fut amendée en 1830, 1849, 1851, 1853, puis renouvelée en 1857, enfin insérée dans le titre III, *government of cities*, du code politique de l'état, promulgué en 1860. La municipalité de New-York est une corporation dont le nom officiel indique insuffisamment la composition, — *the mayor, aldermen and commonalty of the city of New-York*. Cette corporation se compose de deux bureaux, le bureau des *aldermen*, subdivisé en vingt-sept commissions permanentes, et les bureaux des *councilmen*, subdivisé en trente commissions. La réunion des deux *boards* constitue le *common council*, pouvoir législatif municipal. Dans chacun des dix-sept districts *congressionnaux* de la ville, les électeurs, c'est-à-dire les citoyens nés dans la ville ou y ayant un domicile permanent, élisent 1 *alderman* pour deux ans, et chacun des quatre districts *sénatoriaux* de la ville élit 6 *councilmen* pour un an. Les élus doivent être domiciliés dans le district qui les nomme. Chacun des *boards* se réunit séparément, nomme son président et ses agens, fait son règlement. Les mesures prises doivent être votées par les deux bureaux et approuvées par le maire. Si le maire refuse, la mesure doit passer de nouveau par l'examen des deux bureaux dans le cours de l'année, et elle ne devient loi que si les deux bureaux l'approuvent à la majorité des deux tiers des voix. Le pouvoir exécutif se compose du maire, du contrôleur, du conseil,—élus directement par les électeurs pour deux, trois et quatre ans, mais révocables par le gouverneur de l'état,—et des autres agens, nommés par le maire avec l'agrément des aldermen. Le *contrôleur* est chargé des finances. Il y a en outre un *commissaire des rues*, une commission des eaux, un département des hospices, un bureau sanitaire, un bureau du contentieux dirigé par le *council* élu, etc. Le *common council* ne peut pas lever de taxes ni contracter d'emprunt sans l'autorisation de la législature.

La police a été confiée, par une loi du 10 avril 1860, à un bureau de police métropolitaine dont le ressort s'étend à tout le comté de New-York et à quatre comtés compris dans le même district. Il se compose de trois personnes, choisies par le gouverneur avec le consentement du sénat, qui organisent le service des agens, sergens, patrouilles, etc. Les dépenses de cette immense cité atteignent à peu près 200 millions; l'instruction seule figure dans ces dépenses pour près de 40 millions. Le gouvernement municipal de New-York est d'ailleurs le même que celui des autres villes de l'état, *sauf ce qui concerne la police*. Le code politique de New-York sépare avec soin les villes (*cities*), au nombre de treize, à populations agglomérées, administrées par le maire et le conseil, les bourgs (*towns*), admi-

nistrés par le *supervisor*, les villages, administrés par un bureau de *trustees* et leur président.

Comment a réussi cette organisation très compliquée? Il n'y a malheureusement qu'une voix pour la condamner. « Notre administration des villes est mal conduite, écrit un des plus savans jurisconsultes de l'Amérique, le docteur Lieber (1); elle est corrompue, déréglée, coûteuse. Un gouvernement municipal n'est qu'une affaire de police et de dépense. La police devrait être entre les mains de l'état, la dépense entre les mains de ceux qui paient. Même dans un pays de suffrage universel, ce n'est pas l'opinion publique qu'il s'agit de faire représenter, c'est l'intérêt des contribuables et des habitans réels. Le problème qui consiste à concilier une grande liberté politique, et notamment le suffrage universel, avec une énorme agglomération de population accrue mois par mois et presque jour par jour par un flot d'étrangers n'a jamais été résolu en aucun pays, et probablement c'est notre pays et spécialement la ville de New-York qui a le moins approché de la solution. » Cette opinion est devenue l'opinion générale, et cette année même, il y a peu de semaines, une loi financière du 10 avril 1870 (2) a commencé la réforme de la municipalité de New-York. Cette loi a surtout pour objet de mieux régler l'emploi et la perception des taxes, l'administration des docks, le service de la police, et elle contient une disposition bien caractéristique : il a fallu interdire de repaver des rues déjà pavées sans une pétition de la majorité des riverains. Des marchés scandaleux avaient été passés pour repaver les rues sans nécessité à l'aide de taxes onéreuses.

On le voit, New-York et Paris sont les deux points extrêmes du tableau que j'ai présenté. Placées dans des conditions analogues, doublées tout à coup, continuellement envahies par des étrangers, agitées par les mêmes mœurs démocratiques fiévreuses, dans un pays de suffrage universel, réunissant le même contraste d'opulence étincelante et de sordide misère, la ville de Paris a été administrée par un pouvoir dictatorial, celle de New-York par deux assemblées populaires. Avec des mérites dissemblables et des défauts que je suis loin de comparer, ni l'un ni l'autre de ces systèmes n'a pleinement réussi. La vérité est entre les deux, et une législation intelligente doit s'efforcer de mieux faire les parts entre les droits de l'autorité et les droits des citoyens dans les grandes villes.

(1) *Reflections on the change which may seem necessary in the present constitution of the State of New-York*, 1867.

(2) *An act to make provision for the government of the city of New-York.*

V. — ATTRIBUTIONS ET FINANCES, — RÉSUMÉ.

La comparaison que je viens d'essayer entre les administrations diverses des principales capitales de l'Europe ne serait pas complète, si je n'ajoutais quelques détails sur les attributions des municipalités et sur leurs ressources financières; mais ces détails peuvent être extrêmement courts.

Rien de plus uniforme en effet que les attributions des pouvoirs municipaux. La vie municipale est à la vie politique ce que les fonctions de l'intendance sont au mouvement général d'une armée; c'est le matériel de la victoire. On peut plus modestement comparer les attributions municipales aux soins du ménage. Les hommes ont d'innombrables manières de penser, mais ils ont à peu près la même manière de manger, de marcher et de dormir. Or les pouvoirs municipaux sont précisément chargés de faire que les habitans d'une ville mangent sans craindre la disette, marchent sans être arrêtés par les encombremens et dorment en paix. Ajoutez aux services des subsistances, de la voirie et de la police le matériel nécessaire à quelques besoins d'un ordre plus élevé, les bâtimens religieux, les maisons d'école et les hôpitaux, voilà tout le catalogue des occupations municipales. Qu'on ne s'y trompe pas pourtant, la monotonie de l'administration municipale a encore de quoi intéresser l'esprit, même de quoi enflammer le dévoûment. Pleine d'éclat et de retentissement, la politique est trop souvent stérile; plus cachée, l'administration a le bonheur de fonder pour longtemps : une école, une église, un hospice, une rue, un parc public, durent des siècles et traversent les révolutions; mais ce lent, obscur et utile travail n'intéresse et n'attache que des esprits sérieux. Il n'est pas fait pour plaire longtemps, surtout quand il est gratuit, aux agitateurs turbulens; il les emprisonne dans des études techniques et dans des soins minutieux qui lassent ou amortissent promptement leur ardeur. C'est pourquoi les conseils municipaux factieux ne sont pas très à craindre. On n'a jamais vu des municipalités régulières faire des émeutes; la commune de Paris était une municipalité insurrectionnelle. C'est à l'Hôtel de Ville que les révolutions s'installent, c'est ailleurs qu'elles se préparent et s'accomplissent; les gouvernemens provisoires s'y transportent, ils n'en sortent pas; on a vu au contraire bien souvent des candidats violens devenir des conseillers paisibles. On déclame, on crie encore au début, mais l'éloquence se glace bientôt sur des questions d'égouts ou de marchés pour les moutons, et il faut bien entrer dans la pratique, se plier au travail ou

s'en aller. Il y a des ouvriers dans le conseil municipal de Bruxelles; le conseil communal de Vienne, malgré toutes les précautions de la loi, n'est pas toujours facile à conduire, et l'ancien conseil de Paris, les conseils actuels de plus d'une grande ville de France ont été envahis par de grands réformateurs. Presque toujours leurs prétentions bruyantes finissent par échouer devant l'impitoyable monotonie d'une besogne qui consiste en tous lieux dans les mêmes affaires traitées de la même façon.

Quant aux finances municipales, elles reposent aussi à peu près partout sur les mêmes élémens : revenus domaniaux, impôts directs, impôts indirects, redevances pour services rendus, subventions de l'état, produits d'emprunts. Si l'un de ces élémens est écarté, on n'a pas le choix, et les autres doivent porter le poids. Impossible de remplacer les octrois, qu'il est de mode de tant attaquer et qu'il a fallu rétablir en 1800, l'assemblée constituante les ayant supprimés en 1791, sans recourir à un impôt sur les propriétés qui augmenterait les loyers, ou sans prélever une part plus grande sur le budget général de l'état. Ce serait en France, pour Paris et les quatorze cent trente-quatre villes qui ont encore des octrois, 170 millions à ajouter au budget. Ce serait à Genève, à Berlin, à Vienne, plus de la moitié des recettes ordinaires à trouver ailleurs. Pourquoi les finances municipales anglaises reposent-elles principalement sur les taxes directes? Parce que les finances générales anglaises sont alimentées surtout par les taxes indirectes. L'Angleterre est peut-être le seul pays du monde où la richesse mobilière dépasse de beaucoup la richesse immobilière; la consommation y est énorme, et dans les recettes du budget de l'état les taxes de consommation fournissent les sept dixièmes, les taxes directes trois dixièmes seulement. Il est naturel que dans les pays où l'état épuise les sources des revenus indirects, il ne laisse aux communes que les taxes directes à percevoir, et au contraire, dans les pays où la propriété est très chargée d'impôts au profit de l'état, il ne reste aux communes, pour alimenter leurs budgets, que les taxes de consommation. Le petit budget ne fait que glaner après la moisson du grand. De cette différence dans les bases des impositions dépendent en général les différences dans les élémens des budgets municipaux, justement soumis d'ailleurs en tous lieux à l'examen et à la ratification d'une autorité supérieure, toutes les fois surtout que les villes recourent à des emprunts. Il faut ajouter que Londres, occupant 32,000 hectares, et Paris 8,000 seulement, la surface la plus vaste offre naturellement plus de ressources à l'impôt direct et plus de difficultés de perception à l'impôt indirect; mais cette question des finances municipales, spécialement des octrois, demanderait à elle

seule une étude à part. Mon dessein est seulement de montrer, dans ce voyage à travers les grandes villes, quels ont été les procédés employés pour transformer les rues et les murailles, et les principes invoqués pour modifier les coutumes et les lois. Il est temps d'en dégager les faits propres à détruire les préjugés courans et à résoudre les problèmes soulevés par des circonstances si nouvelles dans tous les pays civilisés.

Je crois avoir démontré que le XIXe siècle a vu s'opérer à peu près au même moment la même transformation dans toutes les grandes villes, et particulièrement dans les capitales des nations. Il y a eu dans le monde civilisé, sous l'empire d'une cause physique, la vapeur, d'une cause morale, l'instruction, et d'une cause politique, la liberté, un essor nouveau des fils d'Adam, une circulation plus rapide et une nouvelle répartition des hommes entre les divers centres d'habitation que l'on appelle des villes. Il y a eu en même temps un progrès général des richesses et des lumières qui a rendu les hommes plus exigeans, moins disposés à se contenter de logemens malsains, de mauvaise nourriture, de communications incommodes, et réclamant en tous lieux des rues, des maisons, des arbres, de l'eau, des précautions sanitaires, des centres d'approvisionnement, d'étude, de plaisir et de trafic, en un mot un degré de plus dans tous les avantages de la vie commune des cités. Si ces faits se sont produits partout et très précipitamment, comment ne point traiter au moins avec indulgence les hommes et les administrations q u ont été chargés d'imprimer une activité jusqu'alors inconnue à la transformation et à l'embellissement des villes principales? Pour recevoir les flots montans d'une population vouée au mouvement et avide de bien-être, il a fallu toucher et même un peu brusquer les vieilles habitudes, les vieilles maisons et les vieux budgets. Londres, Paris, Berlin, Vienne, Genève, Bruxelles, New-York, ont fait des travaux et aussi des dettes. Sir Robert Peel, dès 1836, disait avec infiniment de raison : « La rénovation d'une vieille ville en vue d'adapter ses rues et ses maisons aux besoins croissans et aux habitudes meilleures des temps modernes est une œuvre bien plus difficile et bien plus coûteuse que la construction d'une ville nouvelle. »

Les travaux de transformation ont été presque partout louables et même remarquables. Les boulevards de Paris, les quais de la Tamise, les parcs et les promenades publiques, le bois de Boulogne, le Thiergarten, le Prater, le Central Park, valent assurément les sommes qu'ils ont coûtées. On ne voit pas d'ailleurs que les dettes aient sérieusement ébranlé le crédit des villes, même celui de la ville la plus endettée, mais la plus embellie, qui est Paris, par cette

bonne raison que le progrès de la population, cause de la dépense, est aussi la cause de la recette des villes, fondée sur trois élémens, les consommations, les services rendus et la valeur des terrains, qui augmentent précisément avec le chiffre des habitans. Comment se fait-il donc que l'opinion française condamne violemment l'administration de Paris, tandis que l'opinion de l'Europe l'admire? C'est que l'Europe juge ses œuvres et que la France juge ses procédés.

Ce ne sont pas seulement les finances d'une capitale qui sont mises en péril par l'excès des grands travaux, ce sont aussi les finances du pays, dont les ressources et les bras sont trop engagés sur un seul point; ce sont surtout les finances des particuliers, obligés de payer plus chèrement leurs demeures et leurs vivres, et les finances des ouvriers, attirés dans les villes par la fièvre des travaux et réduits ensuite au désœuvrement. Qui donc peut ralentir la marche des travaux qui vont trop vite et marquer la limite des dépenses qui vont trop loin?

En tout pays, les contrôleurs et les tuteurs de l'administration municipale sont les habitans eux-mêmes, parce qu'ils sont à la fois intéressés aux améliorations et responsables des dépenses, puis les députés de la nation, parce qu'ils ont à pourvoir aux besoins de toutes les provinces et à maintenir entre elles un juste équilibre. Or on sait trop que ces contrôleurs et ces tuteurs ont manqué depuis longtemps à l'administration de Paris. Aux termes des lois, ou, pour parler plus exactement, dans le silence de toutes les lois, la ville de Paris depuis 1848 n'est plus une municipalité; c'est un territoire administré par un préfet à l'aide d'un budget alimenté par un octroi (1). Le préfet peut tout, l'octroi paie tout; 2 millions d'hommes ont été gouvernés, 2 milliards ont été dépensés en vingt ans sous ce régime, tour à tour exalté ou dénigré avec excès, dont l'organisation dictatoriale explique à la fois la puissance, les services éclatans, les grandes œuvres, et aussi les grandes fautes et l'impopularité.

Il est vraiment bien temps que les capitales de l'Europe fassent entre elles un échange. Elles ont à imiter peu à peu nos belles rues, et nous avons à emprunter sans retard leurs bonnes lois. Comment faire, puisque ces lois sont si diverses? Faut-il transporter à Paris le *metropolitan board* de Londres, le *conseil administratif* de Genève, le *magistrat* de Berlin ou le *common council* de New-York?

(1) Sur 150 millions de recettes ordinaires, l'octroi entre pour 103 millions. Le reste se compose de 10 millions de subventions de l'état pour la police et le pavage, de 33 millions environ de redevances pour les eaux, les marchés, etc., et de 4 millions seulement d'impôts directs.

Nullement; mais s'il est au fond de ces lois diverses des principes communs, partout respectés, partout appliqués, malgré l'extrême dissemblance des institutions, des pays et des races, il importe de dégager ces principes, comme les leçons et les arrêts de l'expérience universelle. Or il est facile d'indiquer entre toutes les législations municipales que nous avons analysées cinq points communs.

Dans toutes les capitales, excepté Paris, il y a un contrôle des habitans, exercé par des représentans diversement élus, sur la gestion des intérêts municipaux; toutes les capitales, excepté Paris, sont des municipalités véritables, d'ailleurs soumises à la tutelle du pouvoir législatif.

Dans toutes les capitales, des précautions sont prises pour que la puissance municipale ne devienne pas une puissance politique, et l'on admet partout que le régime municipal de la ville où réside le chef de l'état, toujours armé d'ailleurs du droit de dissolution, doit être plus ou moins différent du régime des autres villes, et surtout on confie directement, même à New-York, la police à l'état, car dans les capitales l'ordre est plus difficile et le désordre plus dangereux que partout ailleurs.

Dans toutes les capitales, on ne confond pas les droits politiques avec les droits municipaux, ni la population nomade avec la population sédentaire. La loi n'accorde de droits qu'aux vrais membres de la cité, et non aux étrangers et aux passans.

Dans toutes les capitales, on subdivise la ville en un nombre aussi grand que possible de quartiers, et on exige que les élus résident dans ces quartiers, afin que les citoyens aient à côté d'eux les services municipaux, et qu'ils puissent choisir aisément le représentant de leurs intérêts locaux parmi les habitans qu'ils connaissent.

Dans toutes les capitales enfin, le législateur s'efforce d'associer et d'intéresser le plus grand nombre possible de citoyens de bonne volonté aux détails du gouvernement local, et il redoute bien plus pour la tranquillité publique l'indifférence ou le mécontentement des habitans, déshabitués de tout devoir et dépouillés de tout droit, que l'introduction de quelques discoureurs chimériques dans les réunions où se discutent sans gloire les projets d'écoles pour les petits enfans, le tarif des terrains dans les cimetières et l'établissement des fontaines publiques.

A. Cochin.

LE

SALON DE 1870

On sait que la nouvelle administration des beaux-arts a cru devoir cette année n'intervenir en rien dans les mesures ou les actes relatifs à l'exposition et aux exposans. Formation de la liste du jury, placement des œuvres admises, récompenses à décerner, tout a été abandonné aux intéressés eux-mêmes, tout est devenu pour eux matière à décisions sans contrôle comme sans appel. En attribuant ainsi aux artistes le droit et la faculté de régler jusqu'au bout leurs affaires, on a voulu sans doute tenter une épreuve que les circonstances pouvaient momentanément justifier, mais qui ne saurait en réalité engager l'avenir. Il serait très regrettable que l'abstention complète de l'état dans tout ce qui concerne les expositions, ouvertes jusqu'ici sous son patronage, fût érigée désormais en principe, et que le soin de reconnaître, d'encourager et de rémunérer les talens appartînt exclusivement à ceux dont la situation personnelle semble en pareil cas assurer le moins l'impartialité. D'ailleurs où s'arrêter dans cette voie? Quelle fin de non-recevoir légitime opposer à d'autres revendications, à d'autres exigences? Si les artistes sont seuls capables de traiter au Salon chacun selon ses œuvres, pourquoi ne seraient-ils pas appelés aussi à désigner les plus dignes là où il s'agit de commander des travaux, de pourvoir à des fonctions vacantes, de distribuer les plus hautes distinctions honorifiques? La logique condamnerait l'administration des beaux-arts à l'abandon successif de toutes ses prérogatives, et finirait par réduire la tâche d'un ministre, fût-il Colbert en personne, à la besogne d'un greffier chargé d'enregistrer les arrêts de l'omnipotence démocratique.

Or, si l'on en juge sur certains verdicts récens, l'esprit de démocratie dans les arts ressemblerait, à s'y méprendre, à l'esprit de camaraderie ou aux petites vengeances de la vanité. Nous ne parlons

pas de ces réclamations naïves qui se sont publiquement produites avant l'exposition contre « l'aristocratie du talent, » dont on déclarait sans façon « avoir assez, » ou contre l'usage fâcheux des récompenses qui « humilient les hommes auxquels on n'en accorde pas. » Il n'y a rien là qui puisse tirer à conséquence; mais, à côté de ces enfantillages, d'autres symptômes plus sérieusement compromettans pour la dignité de notre école méritent d'être relevés et signalés. Convient-il par exemple de laisser si bien le champ libre à toutes les prétentions que les débutans de la veille ou les représentans d'un art secondaire, parfois même infime, puissent, dans le jury, usurper la place des maîtres et se trouver investis du droit de délivrer à autrui, sous forme de médaille, un brevet de capacité qu'eux-mêmes antérieurement n'avaient pas su gagner? Je n'exagère rien: il est telle section du jury élu en 1870 où plusieurs membres en sont encore à attendre une première récompense pour leurs œuvres; leurs noms, connus seulement de quelques jeunes artistes, ne laissent pas de faire d'autant mieux ressortir, sur la liste où ils figurent, l'absence d'autres noms consacrés par de longs succès. En outre est-il bien rassurant, pour ceux des exposans qui prennent leur art le plus au sérieux, de voir dans l'aréopage appelé à décider de leur sort tant d'hommes voués au culte du pur agrément pittoresque, des menues élégances ou des vulgaires réalités? L'équité n'exigerait-elle pas que des mesures fussent adoptées pour garantir à tous les justiciables la parfaite compétence des juges, et pour empêcher les vaudevillistes de la peinture ou de la gravure de siéger, quelquefois en majorité, là même où les œuvres en cause appartiennent à un ordre d'art et d'esthétique tout différent?

Nous ne demandons pas pour cela qu'on ne tienne aucun compte des mœurs ou des inclinations actuelles, et que par un abus d'autorité, par un imprudent défi à la liberté des opinions, on entreprenne de rétablir dans le domaine de l'art une sorte de religion de l'état. Sans doute il ne dépend ni d'un administrateur, ni de personne, de réformer par décret le goût d'une époque et d'obliger les gens à se détourner de ce qui les séduit pour n'admirer que ce qui est revêtu d'une approbation officielle. Il n'en est pas moins vrai qu'ici comme ailleurs l'état a des devoirs impérieux et une fonction, qu'il ne peut, en face des tentatives qui s'accomplissent, s'en tenir au rôle de témoin désintéressé, se résigner au fait, quel qu'il soit, au lieu d'en tirer des ressources pour fortifier le présent et pour préparer l'avenir. Ce qu'il peut, ce qu'il doit, c'est intervenir dans les affaires de l'art national, non certes avec la prétention de susciter à son gré de grands artistes, mais avec la ferme volonté d'élever dans l'école et dans le public le niveau des doctrines, d'approprier partout les tâches aux talens, les institutions aux besoins, les

tentatives d'innovation même aux principes consacrés. Voilà pourquoi l'essai fait cette année ne nous semble rien de plus qu'un expédient. Il aura pu emprunter sa raison d'être aux incertitudes ou aux difficultés du moment; mais, s'il se convertissait en usage, il entraînerait au moins le danger de fausser les situations et les rôles, et deviendrait en réalité aussi préjudiciable aux intérêts de ceux qui se seraient entêtés à le solliciter qu'à la juste influence, à la dignité de ceux qui auraient consenti de nouveau à le prescrire.

I.

Le système, plus égalitaire que de raison, qui a prévalu pour la constitution du jury, devait, comme conséquence naturelle, amener dans le placement des œuvres la suppression de tous les priviléges et la confusion de tous les rangs. Plus de distinction entre le bon, le médiocre ou le mauvais, entre les maîtres ayant dès longtemps fait leurs preuves et les apprentis à peine émancipés; plus de *salon d'honneur* réservé aux travaux particulièrement remarquables, plus d'autre classification que celle de l'ordre alphabétique. A la vérité, tout n'est pas neuf dans ce mode de répartition. Depuis plusieurs années déjà, la coutume s'était établie de subordonner en général la valeur relative des tableaux à l'autorité des lettres dont se compose chaque signature. Toutefois, en se continuant, le mal s'est aggravé; les exceptions admises jusqu'ici ont été réprouvées comme une offense à l'égalité des droits, à la souveraineté du peuple artiste, et ceux-là même dont les ouvrages auraient figuré naguère à juste titre parmi les morceaux d'élite ont dû subir aujourd'hui l'hospitalité banale à laquelle les condamnait le radicalisme de la nouvelle jurisprudence. Prenonsen donc notre parti : le Salon de 1870, tel qu'il a été organisé, a, plus qu'aucun des salons précédens, le caractère d'un entrepôt où les produits de toute nature et de toutes mains se succèdent dans l'ordre que leur assignaient d'avance les étiquettes. Reste à savoir ce qui distingue au fond les uns des autres ces objets ainsi emmagasinés, et quelle part il convient de faire au talent ou à l'originalité personnelle dans ces innombrables témoignages de l'activité pittoresque et des pratiques industrielles de notre temps.

L'originalité, — j'entends l'expression imprévue et sincère d'une émotion ou d'un sentiment inspiré par la nature, — voilà ce qui fait défaut en général aux œuvres de l'art contemporain et tout spécialement à celles qu'abrite cette année le palais des Champs-Élysées. Et cependant à aucune époque on ne s'est plus bruyamment insurgé contre les traditions et les règles, jamais on n'a proclamé aussi haut les droits supérieurs du sentiment et la toute-puissance

des instincts. Contraste singulier, c'est depuis qu'on parle le plus d'indépendance intellectuelle que l'imitation archaïque s'est le mieux mise en crédit, ou que l'effigie brute de la réalité a été présentée avec le moins de scrupules comme la fin suprême des beaux-arts! D'une part la contrefaçon des monumens du passé, depuis les peintures italiennes ou flamandes du XVe siècle jusqu'aux *galanteries* françaises du XVIIIe, — de l'autre le portrait servile de la matière, en un mot, pour employer l'argot du temps, le *style bric-à-brac* et le *réalisme*, tels sont les deux termes auxquels ont abouti tant de prétendues réformes, entreprises au nom de la nouveauté et du progrès. Que faire à cela? Travailler, nous l'avons dit, à réagir contre les vanités ou les méprises par des institutions meilleures, par une doctrine plus ferme, par une méthode d'enseignement plus foncièrement philosophique, en attendant qu'il plaise à Dieu de nous envoyer quelque grand maître pour achever d'avoir raison de nos erreurs et pour dissiper toutes les équivoques.

Si, à l'exception d'une figure dont nous parlerons tout à l'heure, les tableaux exposés par les peintres français en 1870 ne fournissent guère d'exemples de ces innovations hardies, de ces intempérances même dans la manière qui peuvent être pour l'avenir une espérance ou une promesse, elle offre, au point de vue de l'habileté acquise et des intentions, plus d'un résultat digne d'éloges, plus d'une œuvre sérieusement méritoire. C'est à cette classe d'œuvres recommandables surtout par les études qu'elles ont coûtées et par le bon vouloir qu'elles attestent, qu'appartient la grande toile sur laquelle M. Tony Robert-Fleury a représenté *le dernier jour de Corinthe*. On se rappelle le très légitime succès obtenu, il y a quatre ans, par le jeune peintre de *Varsovie en 1861*. Ce succès, M. Robert-Fleury le retrouvera-t-il aujourd'hui? L'émotion vraiment communicative que son pinceau avait réussi une première fois à exprimer s'est-elle traduite avec la même certitude dans cette autre image des tortures et de l'agonie d'un peuple? Nous ne le croyons pas malgré le talent et la générosité des efforts que résume ce nouvel ouvrage. Sans doute il faut tenir compte de la différence entre les caractères dramatiques des deux sujets. Des actes de cruauté ou de violence qui remontent à vingt siècles ne sauraient nous apitoyer aussi sûrement que des désastres voisins de nous, que des scènes de deuil dont nous avons été en quelque sorte les témoins. Ces victimes, vêtues comme nous, attendant la mort sur le pavé de rues comme les nôtres, ces fils et ces filles de la civilisation moderne et du christianisme outragé, parlent à notre âme avec une bien autre éloquence que les souvenirs de la domination romaine et que les victimes de Mummius. Suit-il de là toutefois que celles-ci ne puissent reparaître à nos yeux qu'à titre de corps plus ou moins savamment

traités et variant leurs attitudes suivant les besoins de l'ordonnance? N'y a-t-il pas dans la ruine de Corinthe aussi bien que dans les massacres de Varsovie quelque chose de général et d'éternellement humain qu'il importait de faire ressortir autant pour le moins que les formes tout extérieures du fait? M. Tony Robert-Fleury ne semble pas s'être assez préoccupé de cette condition nécessaire de sa tâche. On dirait que les figures qu'il a groupées s'arrangent pour exciter l'intérêt du regard de préférence à la pitié du cœur, et que sous les dehors de la désolation elles songent surtout à combiner des lignes, à concourir de leur mieux au charme ou à la majesté de l'aspect.

Cette prédominance du moyen pittoresque sur l'expression morale, qui donne presque à la composition dont il s'agit la simple signification d'une réunion d'études, rappelle donc, à l'emphase près, les procédés de l'école de Fontainebleau, sinon même ceux de Lethière, bien plutôt que l'austère méthode de Poussin et des autres grands maîtres français. Encore pourrait-on ajouter que, malgré les exagérations de leur manière, les disciples du Primatice ou de Niccolo dell'Abbate auraient mieux su, en pareil cas, racheter l'insuffisance ou l'invraisemblance de l'invention par l'ample élégance, par les formes épiques du style. Le style, c'est-à-dire l'art d'ennoblir le vrai, de l'achever en le revêtant d'une apparence nettement caractéristique, est en effet ce qui manque à l'œuvre de M. Robert-Fleury. Elle révèle beaucoup de savoir, une pratique consciencieuse de toutes les lois de la grammaire pittoresque, sans laisser pressentir au-delà de cette estimable correction ce je ne sais quoi de rare et de personnel qui fait le fond des œuvres vraiment inspirées, et qui en vivifie jusqu'aux défauts. On n'en a pas moins le devoir de louer, dans le tableau peint par M. Robert-Fleury, la fermeté du dessin et du modelé, l'harmonie du coloris, bien qu'elle résulte en général un peu trop de l'emploi des tons roux, enfin et surtout l'empreinte d'une volonté virile d'entrer en lutte avec les plus hautes difficultés de l'art. Travailler de nos jours à rétablir le talent dans une sphère supérieure aux humbles régions où les ambitions du plus grand nombre semblent avoir élu domicile, préférer les progrès qu'on peut faire à l'habileté que l'on possède déjà et qu'il suffirait de vouloir exploiter, ce n'est pas certes une inclination vulgaire, et lors même que de pareils efforts n'amèneraient qu'un résultat incomplet, il faudrait au moins honorer le désintéressement qui les inspire et le courage qu'on a de les tenter.

Une des œuvres les plus remarquées au Salon, et une des plus remarquables en effet, est l'éblouissante figure de femme peinte par M. Regnault avec une audace toute juvénile, avec le parti-pris manifeste de démentir les traditions, quelles qu'elles soient, de braver, aussi bien que nos habitudes françaises, les lois pitto-

resques reconnues et pratiquées par les artistes de tous les temps et de tous les pays. Sans parler de ce que peut offrir d'insolite une *Salomé* sous les traits et le costume d'une almée arabe, il y a quelque chose d'ouvertement agressif dans l'éclat de ces chairs sans nuances au premier aspect, presque sans modelé, dans l'acidité ou la violence des tons environnans, depuis le jaune de la tenture sur laquelle la figure se découpe jusqu'au jaune de la tunique, jusqu'au cliquetis des ors et des couleurs qui s'agitent, s'entre-choquent ou scintillent, comme ces nuées d'insectes dont le vol tourbillonnant dérobe les formes au regard pour ne lui livrer par éclairs que des paillettes étincelantes. Une fois qu'on a passé condamnation sur cette recherche à outrance, sur cette ostentation de l'originalité, une fois qu'on s'est remis du premier étourdissement causé par l'excessive indépendance de cette manière, on se prend à s'associer aux intentions qu'elle traduit, à reconnaître un fonds de puissance véritable sous ces provocations et ces défis. Bien plus, ce qui n'exprimait d'abord que des témérités de touche ou des aventures de pinceau révèle les calculs d'un art délicat, un mélange singulier d'irréflexion apparente et d'adresse étudiée, un goût très raffiné, en un mot, là même où la main semble avoir agi avec le plus de brusquerie, de précipitation ou de caprice. Nous ne voulons pas exagérer le mérite qu'il peut y avoir à juxtaposer avec à-propos des *empâtemens* ou des *frottis* pour simuler le relief d'une broderie d'or ou la transparence d'une draperie de gaze. Assurément des habiletés de cet ordre sont les moindres de toutes, et la science qu'exige l'imitation de la nature animée commande un tout autre respect; mais quand elles se concilient, et c'est le cas ici, avec un sentiment de la couleur à la fois neuf et exquis, il n'y a que justice à en tenir grand compte et à signaler comme intéressant aussi l'intelligence ces combinaisons ou ces contrastes matériels.

Et d'ailleurs le talent du peintre de *Salomé* consiste-t-il tout entier dans la dextérité avec laquelle des étoffes chatoyantes et des objets de toute espèce sont interprétés ou rendus? Cet instinct de l'harmonie pittoresque ne se trahit-il que par le coloris des vêtemens, des tapis, des accessoires? On serait mal fondé à le prétendre, puisque les parties nues de la figure présentent au même degré les qualités qui distinguent le reste, et qu'elles se recommandent en outre par une expression de vie toute particulière, par un caractère aussi vraisemblable qu'imprévu. Le visage souriant, mais d'un sourire sauvage et comme endurci par l'inertie de la pensée, respire, sous l'épaisse chevelure noire qui l'ombrage, une sorte de grâce sinistre, d'autant plus accentuée que la demi-teinte répandue sur l'ensemble des traits contraste avec la lumière qui inonde la poitrine et les épaules. Ingres, aux yeux de qui « l'art de modeler dans

le clair » était le mérite nécessaire d'un peintre appelé à représenter une figure de femme, Ingres lui-même, malgré les réserves qu'il aurait certainement faites quant au style, n'aurait-il pas approuvé l'ampleur de pinceau et la limpidité de ton qui donnent à tout le buste de *Salomé* l'unité d'un marbre animé, sinon l'aspect même de la nature? En tout cas, Delacroix n'aurait pas manqué d'apprécier l'extrême délicatesse avec laquelle la transparence de l'ombre qui enveloppe les jambes en laisse deviner le frais coloris, et peut-être le peintre des *Femmes d'Alger* aurait-il reconnu là quelque chose de ses propres aptitudes, un nouveau témoignage de cette finesse suave dont il lui est arrivé de faire preuve à ses meilleurs momens.

On le voit, sans ressembler formellement à aucun d'eux, M. Regnault en réalité sent et procède à la manière des maîtres. Tout en se défendant avec affectation de continuer l'entreprise des autres et d'accepter en quoi que ce soit les traditions, il réveille par les preuves de son talent même les souvenirs qu'il voudrait anéantir, les comparaisons qu'il entend répudier. M. Regnault est un peintre, c'est-à-dire un homme doué de facultés spéciales, d'un vif instinct des beautés extérieures et des moyens matériels qui permettent de les imiter; il peut devenir un maître, s'il consent à ne pas abuser de ces dons, à ne pas afficher une originalité qui n'a besoin pour être estimée à son prix ni d'autant de fracas, ni d'autant d'étalage. La jeunesse de l'artiste et les progrès qu'il a déjà faits autorisent à cet égard les espérances. La *Salomé* de cette année vaut beaucoup plus que le portrait équestre du *général Prim* exposé l'année dernière et que la *Judith* qui figurait à l'École des Beaux-Arts parmi les envois de Rome. Que M. Regnault accepte son succès présent comme un stimulant pour de nouveaux efforts, comme un encouragement à mieux faire, il justifiera pleinement ce qu'on est en droit d'attendre de lui.

Passer sans transition du tableau de M. Regnault à *la Vérité*, peinte par M. Jules Lefebvre, c'est à coup sûr rapprocher les contraires et résumer dans deux termes extrêmes quelques-unes des tendances qui divisent aujourd'hui notre école. Ici en effet, nulle préoccupation de la coquetterie pittoresque, nulle recherche de ces nouveautés dans la couleur, de ces vivacités de touche qui donnent à l'œuvre de M. Regnault sa physionomie brillante et son accent. La manière de M. Lefebvre, scrupuleuse jusqu'à la minutie, correcte jusqu'à la froideur, a quelque chose d'impassible et, si l'on veut, d'irréprochable qui, loin de s'emparer violemment du regard, ne l'attire qu'avec la prétention de le persuader, de ne lui laisser rien à pressentir, rien à deviner. On dirait presque de la figure exposée par M. Lefebvre qu'elle est trop bien peinte. Ces chairs, à force de

reproduire les moindres détails de la nature, perdent du côté du style ce qu'elles gagnent en stricte vraisemblance; il n'y a là enfin, malgré les preuves d'un incontestable talent, qu'une image muette du réel, une effigie savante, mais une effigie. Ajoutons que le caractère moderne de la tête et la disposition des cheveux, qui semblent garder quelque chose du pli accoutumé et des formes de la coiffure actuelle, ne laissent pas de compromettre gravement le sens idéal que comportait une personnification de cet ordre. Si *la Vérité* de M. Lefebvre revêtait la robe jaune et le mantelet de velours que l'artiste a d'ailleurs si habilement peints dans un *portrait* voisin, elle pourrait impunément prendre place parmi les types de la race et de la vie contemporaines. Reléguée comme elle l'est au fond d'un puits, elle n'a guère, malgré le miroir qu'elle élève au-dessus de sa tête, que la signification d'une étude, d'un portrait de femme nue assez dépaysée en pareil lieu, et qu'on ne se représente pas sans quelque déplaisir s'installant, le moment venu, dans le seau de cuivre placé à côté d'elle au bout d'une corde, comme un gage de sa délivrance future.

Les toiles que nous venons de citer et que nous avons choisies comme les spécimens les plus importans des inclinations ou des doctrines de la jeune école en matière de style proprement dit ne sont pas au reste les seules dans lesquelles on puisse relever des témoignages de talent ou d'aspirations élevées. *Le Sommeil* par M. Parrot, — la *Mort de Nessus* par M. Delaunay, bien que l'exécution de ce tableau soit en général un peu maigre et éraillée, — le *Jugement de Midas* par M. Lévy, quoiqu'une des figures, celle d'Apollon, nous semble absolument défectueuse, — quelques sujets pieux, comme le *Retour de l'Enfant prodigue* par le frère Athanase, — quelques scènes antiques comme la *Naissance d'Homère* par M. de Curzon et *le Charmeur* par M. Lecomte-Dunouy, — d'autres œuvres encore mériteraient d'être analysées dans un examen du Salon moins succinct que celui-ci. Enfin, à côté des talens en marche, quelques talens dès longtemps arrivés, quelques artistes en possession d'une haute situation dans l'école, n'ont pas dédaigné d'accepter l'hospitalité du Salon, et pourtant quelle hospitalité maussade, au moins pour deux des plus éminens d'entre eux! Une *Calypso* et un *portrait de femme* peints par M. Lehmann avec sa science et son grand goût accoutumés se trouvent, en vertu de l'ordre alphabétique, rejetés à l'extrémité de l'exposition, dans une salle que l'on ne traverse guère que pour sortir. Deux toiles de M. Hébert, dont l'une, intitulée *le Matin et le Soir de la vie*, peut être mise au nombre de ses meilleurs ouvrages, demeurent perdues dans une de ces salles supplémentaires qu'un millier de tableaux admis par surcroît cette année a forcé d'établir en dehors de l'es-

pace et du chemin ordinaires. N'y eût-il que ces exemples des inconvéniens inhérens au système actuel, ils seraient à notre avis concluans, et suffiraient pour ôter désormais aux meilleurs artistes de notre école l'envie de courir de pareilles chances, de s'exposer à un pareil traitement. N'est-ce pas là au reste le parti que la plupart d'entre eux ont déjà pris? Sauf M. Lehmann, M. Cabanel et M. Guillaume, aucun des peintres ou des sculpteurs appartenant à l'Académie des Beaux-Arts n'a jugé à propos d'exposer cette année. Comme les membres de l'Institut, MM. Gleyre, Baudry, Laugée, Fromentin, Gendron, Français et plusieurs autres se sont abstenus. Bientôt les plus résignés perdront courage, les plus opiniâtres quitteront la partie, et le Salon, livré à peu près exclusivement aux débutans, ne sera plus qu'un champ pour les humbles essais, sinon même tout simplement un champ de foire.

Si nous croyons devoir mentionner les deux tableaux de M. Puvis de Chavannes, — la *Décollation de saint Jean-Baptiste* et la *Madeleine au désert*, — c'est en mémoire des premiers efforts de l'artiste et des gages qu'il avait autrefois fournis, c'est pour l'exhorter à réparer au plus vite les torts de moins en moins véniels de son talent. Il serait temps, car ce talent, plein de promesses au début, ne représente plus guère depuis quelques années que la négation systématique des conditions les plus nécessaires de l'art. On se rappelle, au dernier Salon, ces deux grandes toiles sur lesquelles, pour figurer la vie naissante et l'activité commerciale de la ville de Marseille, le peintre semblait avoir pris à tâche d'amortir jusqu'à l'effacement tout ce qui aurait pu animer le ton ou la forme. Un dessin laborieusement vide, un coloris malingre à force de raffinemens, une ordonnance éparpillée et comme noyée dans l'espace, — voilà ce qui donnait aux récens ouvrages de M. de Chavannes un caractère d'autant plus fâcheux qu'on se souvenait mieux des espérances qu'avaient paru autoriser jadis *la Paix*, *la Guerre* et plusieurs autres compositions remarquables. Les deux tableaux qu'il nous montre aujourd'hui ne sauraient qu'accroître les regrets de la critique et de ceux-là même qui avaient cru d'abord pouvoir le mieux augurer de lui.

La critique au contraire méconnaîtrait ses devoirs, si elle marchandait à un peintre étranger, M. Matejko, les encouragemens et les éloges. L'*Union de Lublin*, exposée par lui cette année, ne marque pas seulement un progrès sur les tableaux de sa main qu'on avait vus à Paris en 1865 et en 1867, et qui représentaient des scènes du même ordre. De toutes les œuvres appartenant au genre historique que contient le palais des Champs-Élysées, celle-ci est la meilleure, la plus fortement conçue. L'unité de la Pologne et de la Lithuanie, proclamée à Lublin en 1569 par le roi Sigis-

mond-Auguste et par les nonces des deux nations, — tel est le thème, considérable au point de vue de l'histoire, mais en apparence assez dépourvu d'intérêt pittoresque, que M. Matejko a entrepris de développer. Et pourtant la vaste toile qui reproduit cette scène toute politique n'a ni la majesté gourmée ni la froideur d'une page officielle. La vie circule dans tous ces groupes de personnages réunis pour accomplir le même devoir, mais s'en acquittant chacun suivant les différences que comporte l'inégalité des âges, des caractères ou des fonctions. Ici un vieux cardinal bénit de ses mains débiles ceux qui prêtent serment, tandis qu'un seigneur, debout derrière le fauteuil du prélat, les observe d'un œil scrutateur; là les fronts s'inclinent et les mains se joignent pour la prière à côté de quelques bras qui se lèvent, de quelques regards passionnés qui cherchent le ciel pour le prendre à témoin de la foi jurée et du châtiment promis à quiconque oserait la trahir. Partout une dignité sans emphase, une animation sans violence, une variété sans confusion; partout aussi une remarquable justesse dans le choix des types et la définition des physionomies. Avec un instinct plus franc des vérités caractéristiques et une plus profonde sincérité dans la manière, le talent de M. Matejko rappelle celui de M. Gallait. Comme l'*Abdication de Charles-Quint* du peintre belge, l'*Union de Lublin* réussit à transformer un sujet d'apparat en une scène dramatique. En outre, bien que trop martelée souvent, bien que taillée en quelque sorte à facettes, l'exécution de cet ouvrage a dans le coloris une solidité et dans le dessin une rigueur que le *Charles-Quint* du palais de justice à Bruxelles n'offre pas, si nous avons bonne mémoire, au même degré.

Mieux servi par l'ordre alphabétique que n'ont pu l'être MM. Lehmann et Hébert, M. Cabanel a obtenu pour ses tableaux une place dans ce salon d'entrée où il était d'usage autrefois de réunir les principales toiles de l'exposition. Le hasard en ceci s'est trouvé d'accord avec la justice, car, sans compter les titres antérieurs de l'artiste, l'un de ces deux ouvrages est un morceau de beaucoup de valeur, l'autre un morceau achevé. Parlons d'abord du tableau le plus important, à ne considérer que les dimensions de l'œuvre et la nature du sujet traité.

En traduisant à son tour avec le pinceau les vers immortels que Dante a consacrés à Françoise de Rimini et à Paul Malatesta, M. Cabanel n'a eu garde de renouveler simplement les tentatives faites de notre temps par d'autres artistes. Ingres avait représenté les deux amans à l'instant où, les yeux détachés du livre fatal, les lèvres déjà muettes et bientôt criminelles, ils oublient dans l'ivresse de leur passion la jalousie qui les épie et la mort qui va les frapper. Scheffer nous les avait montrés expiant leur rapide égarement dans les tortures et

les larmes éternelles. Restait un moment à choisir entre l'heure de la faute et celle de la damnation, une image nouvelle à tracer de cette lamentable aventure, qui en rappellerait à la fois le début et le dénoûment. C'est ce moment intermédiaire que M. Cabanel a remis sous nos yeux, il a représenté Françoise et Paul expirant l'un à côté de l'autre et livrant jusque dans leur agonie le secret de leurs amours. Le bras droit de Paul défaille en voulant soutenir la tête bien-aimée qu'il tâche d'entourer encore d'une dernière protection et d'une dernière caresse. De son bras gauche, instinctivement reployé par la souffrance et se crispant dans un effort inutile, le malheureux jeune homme essaie de retenir la vie qui s'échappe avec le sang de son cœur, tandis que, le corps déjà raidi par la mort sur le lit de repos où elle est tombée, Françoise incline son pâle visage vers celui de Paul, et par une tentative de mouvement suprême cherche à rapprocher son dernier souffle du dernier soupir de son amant. S'il n'était permis de regretter dans ce groupe quelques lignes aiguës ou saccadées, parfois disgracieuses, comme dans le bas de la robe et les pieds de Françoise, si en outre l'attitude de Lanciotto Malatesta, qu'on aperçoit au second plan, ne laissait quelque incertitude sur la construction et sur l'exacte direction de la figure, il n'y aurait qu'à louer l'art avec lequel M. Cabanel a su donner à une scène doublement périlleuse une expression aussi chaste qu'exempte d'emphase mélodramatique. Quant à l'exécution même, elle prouve une fois de plus le goût délicat du peintre et son habileté à créer l'harmonie dans l'effet et dans la couleur par la finesse des transitions.

Si jamais d'ailleurs M. Cabanel a montré cette science particulière à son talent des dégradations et des nuances, n'est-ce pas dans le portrait de *Mme la duchesse de V...* qu'il a exposé cette année, œuvre charmante où la plus pénétrante intelligence de la physionomie s'allie à une grâce de pinceau singulière? Élégance sans coquetterie de l'attitude, des contours, du modelé, suavité de l'effet, — malgré l'intensité naturelle des tons qui accompagnent les chairs et qui passent de la couleur blonde des cheveux au violet du fond, au rouge du fauteuil, à la couleur noire de la robe et des dentelles, — tout dans ce portrait résume avec un art exquis les conditions de ce qu'on appelle aujourd'hui « la distinction, » c'est-à-dire ce genre de beauté un peu frêle il est vrai, un peu dépourvue de vigueur ou de franchise, mais profondément expressive en raison de sa délicatesse même et des fins sous-entendus qu'elle implique.

Un des portraits les plus dignes d'être cités à côté du portrait peint par M. Cabanel est celui de la *grande-duchesse Marie Nicolajevna*, dû au pinceau de M. Jalabert, et relégué, malgré tout son mérite, dans une de ces salles supplémentaires où l'on n'arrive

qu'après de longues fatigues, si tant est même qu'on s'avise d'y pénétrer. Comme la toile de M. Cabanel, l'œuvre de M. Jalabert se distingue par la finesse du sentiment, par l'unité des intentions que traduisent le dessin et le coloris; elle laisse également deviner un grand fonds de savoir sous l'extrême réserve du style. Seulement, à force de redouter la violence et l'éclat, ce style ne laisse pas de s'apaiser parfois outre mesure, et de voiler en partie le charme qu'il recèle. Quand M. Jalabert consent à s'observer un peu moins, à se défier moins de lui-même, sa manière n'y perd rien en élégance ou en correction, et elle y gagne une certaine vivacité caractéristique. Nous n'en voulons d'autre témoignage que la jolie petite figure qui, sous le titre de *Souvenir d'un bal costumé*, représente la femme d'un des peintres contemporains les plus renommés.

Rien de moins voilé au contraire, rien de moins suspect de modération que le goût et la manière de procéder dans le robuste *portrait de femme en pied* dont M. Carolus Duran est l'auteur. Peu s'en faut qu'ici l'énergie de l'exécution ne dégénère en âpreté, la franchise de l'effet en brusquerie, et que le contraste entre le brillant de ces chairs, de ces satins argentés et le ton vigoureux du fond ne donne à l'aspect une violence pour le moins déplacée en pareil cas. Toutefois, malgré les emportemens de cette manière et les formes presque vulgaires de ce style, l'œuvre de M. Carolus Duran révèle des qualités assez sérieuses, elle fournit des preuves de talent assez sûres pour qu'on n'hésite pas à lui assigner une des premières places parmi les travaux du même genre exposés au Salon. Si après avoir jeté les yeux sur ce portrait on les reporte sur les toiles environnantes, on sentira par le seul fait de cette comparaison ce que la peinture de M. Duran a de solide au fond, de copieux, de succulent, et quelle vigueur saine elle garde jusque dans l'abus de la force même, jusque dans l'excès de la fermeté.

La fermeté, n'est-ce pas là aujourd'hui la préoccupation dominante et aussi le principal danger du talent de M. Dubufe? Las d'entendre louer depuis si longtemps son habileté à peindre les femmes, cet artiste a voulu se réformer par la virilité de la pratique aussi bien que par le choix des modèles, et l'on sait les progrès en ce sens qu'il a faits depuis quelques années. Les beaux portraits entre autres de *M. Mosselman* et de *M. Paul Demidoff*, au Salon de 1868, ont prouvé que M. Dubufe était capable de peindre les hommes au moins aussi bien que les femmes; les portraits qu'il expose aujourd'hui de *M. Lefuel* et de *M. Onfroy de Béville* nous semblent exagérer quelque peu les caractères de la conversion accomplie, et peut-être serait-il temps que, sans cesser de rechercher un style ferme, M. Dubufe craignît davantage de rencontrer un style dur, des formes d'expression en quelque façon métalliques.

Les portraits peints par des femmes sont nombreux au Salon de cette année, et plus d'un soutiendrait la comparaison, sinon avec les œuvres d'élite qui portent les noms de MM. Lehmann, Cabanel et Jalabert, au moins avec les toiles diversement estimables qu'ont signées MM. Parrot, Thirion, Gaillard, Cermak, Monchablon et deux ou trois autres. Parmi ces portraits sortis de pinceaux féminins, le plus amplement traité nous paraît être celui du *père Hyacinthe*, par Mme Henriette Browne; le plus original et le plus fin, celui d'une *Jeune femme tenant une mandoline*, peinte par Mlle Cécile Ferrère dans le costume d'une contemporaine de Mme Tallien ou de Mme Récamier. D'autres œuvres de même origine, tout en indiquant une véritable habileté, n'ont pas cette simplicité ou cette franchise. Ainsi le talent de Mlle Jacquemart, quelque réel qu'il soit et quelques nouvelles preuves qu'en fournissent le portrait du *maréchal Canrobert* et le portrait de *Mme la baronne de M...*, ce talent ne se ressent-il pas de certaines prédilections trop habituelles pour les complications et les adresses de la touche? Ailleurs, dans les portraits entre autres qu'ont peints Mmes Schneider, de Châtillon, Laperrelle-Poisson et Marie-Nicolas, on reconnaît une louable bonne foi en face de la nature, mais aussi des souvenirs un peu trop fidèles des écoles où ces artistes se sont formées. Enfin l'accent de vérité remarquable qui distingue un *portrait d'homme* signé du nom de Mme d'Ortès serait plus vif encore, si, au lieu d'un moyen d'effet exceptionnel, l'auteur de ce portrait avait choisi pour éclairer son modèle une lumière plus large et tombant de moins haut.

Quoi qu'il en soit, ce qui au temps de Mme Lebrun pouvait passer pour un phénomène s'est généralisé depuis quelques années au point de ne plus surprendre personne. Les femmes savent aujourd'hui exécuter un portrait ou un petit tableau à peu près aussi bien que les hommes, sauf à se contenter, comme ceux-ci le plus souvent, d'une habileté une fois acquise et de succès relativement faciles. Ainsi de ce côté encore le talent est devenu presque un lieu-commun, une sorte de monnaie courante dont chacun se sert au jour le jour, mais que bien peu de gens songent à convertir en trésor avec la volonté d'en accroître incessamment les ressources ou de n'y puiser qu'aux occasions.

II.

S'il est dans notre école une région où ces témoignages d'habileté se soient multipliés depuis un quart de siècle, un ordre de travaux propres à démontrer qu'un savoir-faire à peu près suffisant est maintenant le lot de tout le monde, c'est sans doute le domaine de la peinture de genre et la série des œuvres qu'elle a

produites cette année comme les années précédentes. Il faudrait plusieurs pages pour dresser la liste de tous les tableaux de genre agréables qui figurent à l'exposition de 1870, — depuis les sujets militaires, traités par M. Protais avec un sentiment quelquefois voisin de la poésie, par M. Detaille avec une précision de pinceau presque digne de M. Meissonier, jusqu'aux scènes de mœurs villageoises ingénieusement peintes sur d'assez grandes toiles par M. Delobbe ou, dans des dimensions plus restreintes, par M. Berne-Bellecour, — depuis les scènes empruntées à l'histoire, au roman ou au théâtre par MM. Comte, Pille et Olivié, jusqu'aux études faites d'après la nature contemporaine, à Rome par M. Sautai, dans les rues de Paris par M. Charles Brun. Que serait-ce si au catalogue des travaux de nos compatriotes se joignait le dénombrement de ceux qu'ont envoyés de Belgique les disciples ou les continuateurs de Leys, d'Allemagne les imitateurs de M. Knaus, de Suisse, d'Italie, d'Espagne, de Russie même, des talens de tous les âges et de tous les degrés! Toutefois parmi ces produits de l'art étranger il en est un que la critique ne saurait indiquer d'un mot, encore moins passer sous silence, parce qu'il révèle en même temps qu'un grand talent un instinct dramatique qui ne recule pas devant l'horrible : nous voulons parler de cette composition lugubre, véridique comme un procès-verbal, effrayante comme un mauvais rêve, que les *Derniers momens d'un condamné à mort en Hongrie* ont inspirée à M. Munkacsy.

Devant une petite table recouverte d'un linge blanc bordé de noir, appareil d'un deuil anticipé, en face du crucifix et de deux cierges aux lueurs funèbres, le misérable que la justice humaine a condamné est assis, immobile sous le poids de ses fers et sous le poids plus cruel encore des souvenirs et des terreurs qui écrasent son âme. Sans regard pour ceux qui l'entourent comme pour l'image du Dieu de miséricorde, il vient d'user ses dernières forces, de proférer son dernier blasphème en lacérant le livre de prières qu'on lui avait tendu et qu'il a rejeté à ses pieds; maintenant, cadavre vivant, il attend dans l'inertie du désespoir l'heure prochaine où il achèvera de mourir. Derrière lui, sa femme sanglote contre la muraille, tandis qu'à quelques pas son pauvre enfant isolé, oublié même de sa mère, n'ose ni bouger de la place où on l'a laissé, ni relever la tête pour voir et tâcher de comprendre ce qui se passe. Rien de plus tristement expressif, rien de plus navrant que l'aspect de ce petit être en haillons, orphelin avant la mort de son père et pressentant instinctivement le malheur autour de lui; rien de moins équivoque non plus ni de mieux rendu que la sombre curiosité des assistans et la diversité des impressions produites sur eux par le

sinistre spectacle. Point d'excès en aucun sens, nulle exagération dans les moyens employés pour caractériser l'indifférence du factionnaire qui garde le condamné, ou la pitié mêlée de peur qu'éprouvent une jeune fille placée à gauche et vers le milieu de la scène une jeune mère portant son enfant dans ses bras. Tout est émouvant par la seule force de la vraisemblance, tout serre le cœur par l'image sans merci de la réalité; mais, si effroyable qu'elle soit, cette réalité garde sa proportion et sa mesure, les formes qui la reproduisent sont en rapport exact avec ce qu'il y a dans un pareil sujet d'énergie farouche et concentrée. L'exécution, très simple, se réduisant même dans certaines parties à des indications de dessin et de modelé sommaires, procède d'un sentiment profondément judicieux et d'une science ferme sous des apparences faciles. Le coloris est d'une intensité sourde, d'une harmonie étouffée, d'une vigueur en quelque sorte silencieuse; on dirait que les choses, comme les hommes, se taisent dans ce lieu de désolation et d'angoisse, et qu'en se glissant à peine par une étroite ouverture au fond du cachot, la lumière elle-même refuse d'apporter un simulacre de vie là où déjà tout appartient à la mort.

Et maintenant, si incontestable qu'en soit le mérite, une œuvre de cette espèce peut-elle être acceptée comme un bienfait? La peinture a-t-elle le droit de demander ainsi des thèmes aux tragédies de cour d'assises, des inspirations à l'échafaud? « L'art, écrivait Ingres, ne doit être que le beau et ne nous enseigner que le beau, » et il ajoutait : « Je ne proscris pas pour cela les effets de la pitié ou de la terreur, mais je les veux tels que les a rendus l'art d'Eschyle, de Sophocle ou d'Euripide. » Assurément la poétique de M. Munkacsy est tout autre. Non-seulement, dans le tableau dont nous parlons, il n'a pas prétendu nous informer du beau; mais, pour exprimer le terrible, il n'a pas craint de choisir ce qui implique le moins l'idée de la dignité, ce qui pouvait le plus complétement démentir les principes ou les traditions antiques. Il a voulu être dramatique à force ouverte, historien du fait sans réticence, peintre de la plus hideuse misère physique et morale sans aucune concession aux besoins mystérieux de notre âme, aux espérances ou aux consolations que l'art doit porter avec lui. En cela, il a méconnu les lois mêmes de la peinture, la principale fonction du talent, et nous n'hésitons pas, pour notre part, à réprouver un art qui, loin d'élever notre intelligence, tend à la confiner dans des émotions sans issue, dans les bas-fonds d'une tristesse poignante ou d'une épouvante stérile. Cette protestation une fois faite, comment ne pas reconnaître dans le tableau de M. Munkacsy les témoignages d'une rare vigueur, les preuves d'un talent aussi original que fortement trempé? Il y a là, j'en conviens, une erreur grave,

presque coupable, une offense au goût et à la religion du beau; mais, pour prêcher l'hérésie avec cette éloquence, il faut au moins une singulière puissance de conviction, et ceux qui reprocheront au peintre de s'insurger contre les saines doctrines ne refuseront pas plus d'honorer sa sincérité dans la révolte que de rendre la justice qu'elle mérite à son énergique habileté.

S'il fallait opposer un parfait contraste aux inclinations et à la manière de M. Munkacsy, on le trouverait dans l'*Éducation d'un prince* par M. Zamacoïs, dans le *Gulliver* de M. Vibert, ou dans tel autre ouvrage de cette gaie et spirituelle petite école qui, enjolivant l'anecdote ou le conte d'une pointe de satire, tourne une plaisanterie pittoresque comme un chansonnier un couplet. Sans doute ces menues scènes de mœurs sont traitées avec beaucoup de finesse narquoise et quelquefois avec un profond esprit d'observation, sans doute la justesse et la variété des intentions qu'expriment les attitudes ou les physionomies sont relevées encore par l'extrême précision du faire; mais était-il bien nécessaire pour représenter, par exemple, cette *éducation d'un prince*, — c'est-à-dire un marmot abattant des soldats de bois devant quelques vieux courtisans qui s'extasient devant son adresse, — était-il opportun même de recourir aux procédés de la peinture à l'huile? Un croquis lithographique ou une aquarelle nous en aurait dit tout autant, et des épigrammes qu'on passe un aussi long temps à polir, des traits d'esprit qu'on aiguise avec cette patience, risquent de perdre dans les formes quelque chose de leur vivacité naturelle et de la légèreté qui convient.

Bien que les représentans principaux de ce qu'on pourrait appeler la peinture ethnographique se soient abstenus cette année, bien qu'on ne voie au Salon aucun tableau de M. Gérome, de M. Fromentin, de M. Belly, le contingent en ce genre fourni par notre école est plus abondant que jamais. Sans compter le grand tableau de M. Dehodencq, *une Fête juive à Tanger*, que de *souvenirs* de l'Algérie et du Maroc par MM. Hédouin, Guillaumet, Magy et vingt autres! Que d'études de coutumes ou de costumes depuis les *Derviches hurleurs* de M. Gide et les *Russes* de M. Patrois jusqu'aux sujets turcs, égyptiens, italiens, espagnols, chiliens ou chinois, traités, — pour ne citer que ces noms, — par MM. Pasini, Darjou, Canon, Blanc, Pallière et Delamarre! Parmi ces innombrables œuvres appartenant à un ordre tout descriptif, ou, si l'on veut, parmi ces *impressions* pittoresques de voyage qui se multiplient d'année en année, quelques-unes, il est vrai, comme *une Rue à Jérusalem* par M. Bonnat, et *l'Émir* par M. Boulanger, se distinguent par un mérite assez personnel, elles offrent assez d'intérêt pour que les artistes qui les ont signées puissent être regardés

comme les dignes lieutenans de ceux dont nous regrettions tout à l'heure l'absence; mais la plupart du temps à quoi bon ces images de mœurs purement extérieures, ces curiosités dépendant tout entières des couleurs ou de la coupe d'un vêtement, et qui, supprimant presque l'âme de celui qui le porte, ne nous apprennent rien de ses sentimens, de ses passions, de sa manière d'être homme en un mot? Est-ce donc un progrès que cette tendance générale à substituer dans l'art l'imitation impartiale à l'imitation choisie, le portrait des dehors à l'expression de la vie intime, le mannequin à l'être moral? Il faudrait voir là bien plutôt un symptôme d'abaissement, et ce n'est pas aujourd'hui un des moindres périls pour notre école que cette facilité à se laisser séduire par les charmes muets d'une donnée exclusivement pittoresque, par l'éclat de certains objets ou la bizarrerie de certains ajustemens.

Le grand tableau que M. Victor Giraud a intitulé *le Charmeur* peut être cité comme un exemple de l'abus que nous signalons. Ce n'est pas qu'il n'y ait beaucoup de talent dans la disposition de cette scène ou plutôt dans la distribution de la lumière qui l'éclaire; ce n'est pas non plus que l'exécution manque ici d'aisance, d'ampleur même, ou que le coloris, bien qu'en général transparent comme celui d'un vitrail, n'ait en lui-même une richesse et une décision remarquables. Néanmoins quels enseignemens, sinon des informations strictement matérielles, peuvent ressortir d'un tableau n'ayant d'autre objet que de nous montrer des personnages antiques, somptueusement vêtus, en contemplation devant les tours d'adresse d'un jongleur? Qu'y a-t-il là qui s'élève au-dessus du genre d'intérêt ou d'amusement qu'offrent dans la vie ordinaire les frivolités mondaines, les plus futiles réalités? Passe encore si tout cela n'occupait qu'un petit espace; mais prendre, pour retracer cette scène de salon, une toile de taille à contenir tous les habitans de l'Olympe, franchement c'est à peu près procéder comme un orfévre qui cisèlerait un bijou dans une colossale masse de bronze, ou comme un poète qui emboucherait la trompette héroïque pour publier un madrigal.

Cette disproportion entre le sujet et le champ où il se développe est au reste un péché d'habitude chez d'autres peintres que les peintres de figures; les paysagistes en particulier le commettent aujourd'hui avec une étrange facilité. Il semble que pour beaucoup d'entre eux tout se vaille dans la nature, que les beautés les plus inégales aient devant l'art les mêmes droits, et qu'un chemin entre deux haies ou quelques arbres au bord d'une mare soient tout aussi dignes d'être reproduits sur une grande toile que les majestueux sites chers à Claude le Lorrain et à Poussin. Le Salon abonde en erreurs de cette espèce, rachetées incomplétement par le talent

réel de ceux qui les ont commises, et, pour n'en citer que quelques-unes, le *Sentier* et le *Coin de gazon* par MM. César et Xavier de Cock, l'*Effet de lune* par M. Wahlberg, les *Bruyères* par M. Ortmans, *le Soir* par M. Flahaut, le *Chemin près de Bannalec* par M. Bernier, auraient gagné beaucoup à être exécutés dans de moindres dimensions, à se réduire par exemple à celles qu'ont choisies M. Papeleu et Mme Collard pour peindre, l'une son charmant *Verger*, l'autre ses deux jolis *Effets de soir à Saint-Raphaël*. M. Ségé lui-même, qui dans ses deux paysages bretons a renouvelé cette année les preuves de solide talent qu'il avait déjà données l'année dernière, M. Renié dans son *Plateau de Belle-Croix*, M. Rapin dans deux études du *Ravin de Grotte*, empreintes d'ailleurs d'un sentiment de la nature très délicat, — ces artistes et d'autres encore n'auraient-ils pas montré tout aussi bien leur habileté et mieux contenté le goût, s'ils avaient adopté pour leurs travaux des cadres moins vastes, plus conformes par conséquent aux caractères modestes des sujets? Chacun sait les progrès accomplis de notre temps dans l'ordre du « paysage-portrait, » comme disait dédaigneusement Valenciennes, et le nombre des talens qui remplacent aujourd'hui l'ancienne école : il ne faudrait pas toutefois qu'après avoir supplanté les gens, on en vînt à s'approprier leurs défauts, et que, sous prétexte d'achever la réforme, on se contentât de substituer à la fausse majesté du paysage académique une emphase d'un autre genre, — l'expression affectée ou délayée à l'excès de la réalité familière.

En regard des peintres qui se bornent à copier textuellement ce que leur offre la nature, plus d'un paysagiste cherche et réussit à concilier le style avec cette véracité pittoresque exigée aujourd'hui par l'opinion plus impérieusement que jamais. Une *Fontaine près de l'Ariccia* par M. Anastasi, le *Souvenir de la campagne de Rome* et *Castel-Fusano* par M. Jules Didier, les *Chênes verts* et le *Palais des papes à Avignon* par M. Paul Flandrin, appartiennent à la classe de ces œuvres ingénieusement éclectiques, et résument avec beaucoup de talent une doctrine dont la toile intitulée par M. de Curzon *Au bord de l'Océan* est aussi un des spécimens les plus distingués. Peut-être même faudrait-il voir dans ce poétique tableau le meilleur paysage du Salon, si les terrains du premier plan n'altéraient un peu par leur apparence conventionnelle l'unité et la vérité de l'effet. Il y a dans ces terrains faits de pratique quelque chose qui sent l'atelier et l'école, tandis que ces grands arbres et ces broussailles aux feuilles roussies par les approches de l'hiver, cette mer blanchâtre sous un ciel tristement gris, tout, jusqu'à cette figure de vieille femme mélancolique et oisive comme la nature qui l'entoure, tout reproduit une impression reçue en face des réalités

elles-mêmes, ou tout au moins une image sincère des souvenirs qu'elles ont laissés. Enfin, avec des intentions de style moins élevées, mais avec un louable désir de dégager le sens secret des choses, M. Allongé dans son agréable *Forêt en octobre*, M. Node dans les *Bords de l'Hérault* et les *Gorges de la Dourbie*, M. Vuillefroy dans son *Bornage de Chailly* et son *Matin au Bas-Bréau*, interprètent par le sentiment les modèles qu'ils ont choisis, et ne se contentent pas, comme tant d'autres, d'en transcrire simplement les couleurs ou les formes.

Est-ce tout, avons-nous tout dit? Les ouvrages que nous venons d'indiquer sont-ils, parmi les 4,000 peintures ou dessins exposés, les seuls qui méritent l'attention? Nous nous garderons bien de le prétendre et de présenter les pages qui précèdent comme un résumé complet, encore moins comme un catalogue de tous les talens et de tous les travaux qui figurent au Salon de 1870. Nous n'avons cité ni la *Baigneuse* peinte par M. Bouguereau, ni la *Velléda* de M. Landelle, ni la *Marguerite* et la *Manon Lescaut* dans lesquelles M. James Bertrand nous a donné deux nouvelles éditions, mais des éditions amoindries, de sa jolie figure de *Virginie* exposée l'année dernière. Nous n'avons rien dit non plus des *Lavandières* ou des *Fileuses* de MM. Breton et Otto Wéber, des *Marines* de M. Courbet et des *Neiges* de M. Chenu, des *Paysages* de MM. Corot, Daubigny et Busson, des aquarelles de M. Bellay d'après Raphaël et des vaillans dessins de M. Bonhommé, nouveaux et curieux chapitres ajoutés par lui à son *Histoire pittoresque de la métallurgie*. Et pourtant ces ouvrages et plusieurs autres ne sauraient être confondus avec les œuvres qu'il est équitable de passer sous silence; mais ils n'annoncent pas dans le talent de ceux qui les ont faits une évolution ou même une modification quelconque. Ils ne nous apprennent rien en réalité, et nous avions à rechercher surtout les témoignages ouvertement instructifs, les signes d'une habileté ou d'une manière de sentir imprévue. Ce sera, nous l'espérons, notre excuse pour bien des oublis apparens, pour beaucoup d'omissions qui, sans cela, ressembleraient à des injustices.

III.

Nous ne croyons pas devoir terminer cette rapide revue des peintures produites par notre école dans l'année qui vient de s'écouler sans mentionner au moins quelques grands travaux de décoration monumentale appartenant à la même période. N'est-ce pas d'ailleurs sur les murs des églises et des autres édifices publics que se continue à peu près uniquement aujourd'hui la tradition de ce que l'on appelait autrefois la peinture d'histoire? D'année en année, les

grandes toiles deviennent plus rares au Salon, et si, pour apprécier l'état actuel de l'art dans notre pays, on s'en tenait à ce que les expositions nous montrent, on pourrait croire que l'école française ne compte plus que des peintres de genre, de portrait ou de paysage. Elle n'en est pas réduite là heureusement. Si les maîtres qui, depuis Gros jusqu'à Ingres, ont illustré la première moitié du siècle, n'ont pas laissé dans la seconde des héritiers de leur gloire et des remplaçans à leur taille, les élèves formés par eux ou les artistes de bonne volonté qui se souviennent de leurs exemples sont assez nombreux, assez zélés encore pour lutter avec honneur contre les succès dont autre part on fait bruit et contre l'indifférence de la foule. Qui sait même si les résultats de ces efforts, dont nous oublions presque de nous enquérir, ne défendront pas dans l'avenir l'art contemporain plus sûrement que les tableaux devant lesquels nous nous arrêtons avec le plus de confiance? Sans parler d'autres travaux plus importans à tous égards, telle modeste chapelle comme celle que M. Michel Dumas a peinte dans l'église de Montmartre ou comme celle que M. Maillot achevait récemment de décorer dans l'abside de Notre-Dame de Paris, telle muraille sur laquelle la plupart d'entre nous ne jettent guère que des regards prévenus ou distraits, donnera peut-être de notre temps et de notre école une idée toute contraire à nos inclinations ou à nos engouemens d'aujourd'hui.

Rien de moins rare dans l'histoire de l'art national que ces reviremens complets de l'opinion. Que reste-t-il de l'immense renommée qu'avaient obtenue de leur vivant Martin Fréminet et les siens, tandis que ces dessinateurs de *crayons* dont on ne songeait point alors à tenir en haut prix les ouvrages résument maintenant les titres les plus sûrs et les vrais mérites de l'époque? Pour citer des exemples plus près de nous, l'estime qui s'attache de plus en plus aux sages *portraitistes* français du XVIIIe siècle ne tend-elle pas à faire justice de l'importance usurpée par Boucher, Fragonard et leurs pareils? Sauf la différence des doctrines et des talens en cause, quelque chose de semblable pourra se passer un jour à l'égard des œuvres qu'aura laissées notre temps. A voir la somme d'habileté sérieuse dépensée sur les murs de nos monumens, on s'étonnera de nos préférences pour des témoignages moins dignes de respect, et ce que nous regardons presque comme l'inutile continuation d'une tradition usée deviendra peut-être à un moment donné la meilleure caution pour la dignité de notre école.

Parmi les travaux qui recommanderont ainsi à nos successeurs l'époque où nous aurons vécu, le vaste plafond que M. Alexandre Hesse vient de terminer pour le Palais du Commerce à Lyon nous semble un des plus méritoires. Y a-t-il rien de bien nouveau, dira-

t-on, à personnifier des fleuves, des vertus ou des souvenirs historiques par des figures mythologiques armées de leurs attributs, ou à réunir aux pieds d'une ville transformée en femme des agriculteurs, des trafiquans de divers pays, pour indiquer par là les labeurs féconds et l'activité commerciale de cette cité privilégiée? Soit, mais sur ce thème prévu un peintre, pour peu qu'il ait le sentiment et la science de l'art monumental, peut trouver des variations intéressantes, comme en reproduisant sur la scène les aventures consacrées des héros de l'antiquité ou de la fable un poète dramatique peut en rajeunir la signification par sa verve propre, par la puissance de l'imagination personnelle et du style. C'est de cette docilité aux traditions vivifiées par les franchises de l'instinct et du talent que M. Hesse a fait preuve dans son nouveau travail. Tout en donnant à l'image de la ville de Lyon le cortége ordinaire de la Justice, de la Force et d'autres personnages allégoriques non moins connus, tout en représentant, suivant l'usage, le Rhône sous la figure d'un vieillard et la Saône sous les traits d'une jeune femme, il n'a pas entendu pour cela rééditer sans les commenter ces types classiques, et grouper une fois de plus quelques statues coloriées sous prétexte d'érudition ou de purisme. Il a voulu, et il a eu raison de vouloir, que l'aspect de son œuvre fût avant tout décoratif, et, comme Titien et Palma n'auraient pas manqué de le faire en pareil cas, il s'est appliqué principalement à combiner des élémens de richesse pittoresque. C'est ce qui explique le choix de certains ajustemens et les apparences de certaines figures, — *la Sagesse,* entre autres, dont les draperies médiocrement austères et le casque empanaché sembleraient presque un solécisme archéologique, s'il ne fallait, vu le cas, y reconnaître une licence permise, ou plutôt l'application d'une règle conforme à l'esprit et aux caractères de la donnée.

On serait donc mal venu à prétendre juger de la scène peinte par M. Hesse sur l'étiquette qu'elle porte, ou à chercher dans cette apothéose de la ville de Lyon un souvenir formel de l'Olympe dont les élèves de David et leurs successeurs ont si obstinément célébré les coutumes, tant de fois divulgué les secrets. Les divinités que nous montre M. Hesse ont plutôt une origine vénitienne, et d'ailleurs les figures aux vêtemens de couleurs éclatantes qui personnifient, dans le bas de la composition, l'industrie de Lyon et son commerce, suffiraient pour nous révéler la source à laquelle le peintre a surtout puisé ses inspirations. On conviendra que, pour accomplir une pareille tâche, il était au moins difficile de se renseigner en meilleur lieu, et ce sera justice aussi de reconnaître qu'en s'appropriant les exemples vénitiens du XVIe siècle, M. Hesse a su en renouveler

le sens par l'habileté de l'interprétation, en corriger les formes quelquefois un peu turbulentes par les scrupules ou la fermeté du dessin.

C'est également par une très heureuse association des suggestions du goût personnel et des enseignemens dus aux maîtres que se distinguent les deux grandes compositions dont M. Laugée a orné l'un des bras de la croix dans l'église de Sainte-Clotilde à Paris. Ici toutefois les exemples qu'avait consultés M. Hesse ne pouvaient utilement trouver leur emploi, et la méprise eût été grande de demander aux peintres vénitiens des leçons pour représenter le *Baptême de Clovis* ou *sainte Clotilde secourant les pauvres*. Aussi M. Laugée s'est-il adressé ailleurs. Tout en faisant à la couleur une part assez large pour que la signification des deux scènes achevât par là de se dégager, il n'a eu garde de rechercher cet éclat dans les tons, ce luxe qu'excluaient naturellement les conditions morales de la tâche et le lieu où il devait l'accomplir. Ce serait plutôt de certaines fresques appartenant à l'école bolonaise qu'il semblerait avoir pris conseil, et s'il fallait, pour faire pressentir les caractères de son œuvre, choisir un type dans le passé, peut-être serait-on autorisé à dire que la *sainte Clotilde secourant les pauvres* procède des scènes de la vie de sainte Cécile peintes par le Dominiquin, à Rome, sur les murs de Saint-Louis-des-Français. A quoi bon insister au surplus? La manière de M. Laugée est en réalité trop éclectique, elle révèle, dans les intentions comme dans les formes du style, un désir trop sincère de concilier les traditions consacrées avec des aspirations toutes modernes pour qu'on cherche à lui assigner d'autres origines que sa modération même et sa studieuse bonne foi. Veut-on des preuves de cette habileté à rapprocher et à fondre des élémens contraires en apparence, que l'on jette les yeux sur les figures qui reçoivent les aumônes de la sainte, et notamment sur l'enfant placé en face d'elle. Il y a là, dans la simplicité des attitudes et des gestes, dans la franchise avec laquelle les haillons mêmes sont reproduits, quelque chose de véridique et de foncièrement naturel qui accentue le fait représenté dans le sens de nos coutumes d'esprit ou de nos inclinations présentes, tandis que l'ordonnance générale de la scène garde une majesté architectonique aussi conforme aux souvenirs de l'art classique qu'aux exigences spéciales du sujet. N'était çà et là quelques traces d'incertitude, quelques faiblesses même, — dans le dessin par exemple de la religieuse qui se penche vers un pauvre, vu de dos au premier plan, — ou si, dans le *Baptême de Clovis*, la recherche de l'harmonie n'aboutissait parfois à un coloris trop tendre, à une délicatesse voisine de la fadeur, l'œuvre de M. Laugée ne mériterait guère que des éloges. Telle qu'elle est et malgré ces imperfections

de détail, elle prend rang parmi les meilleures peintures monumentales que notre école ait produites depuis le jour où M. Lenepveu achevait de décorer l'autre partie du transept dans cette même église de Sainte-Clotilde, et où M. Hesse livrait au public sa belle chapelle dans l'église de Saint-Gervais.

En entreprenant de compléter dans la nef de Saint-Germain-des-Prés le travail interrompu par la mort de son noble frère, M. Paul Flandrin s'imposait assurément une tâche difficile, mais à laquelle il était préparé mieux que personne par toutes les habitudes de l'intelligence et par tous les dévoûmens du cœur. Tant d'études et d'efforts poursuivis en commun, tant de souvenirs aussi inséparables des progrès de leur talent que des débuts ou des phases successives de leur existence, tout avait si étroitement uni les deux frères, si bien confondu leurs âmes jumelles que, même en disparaissant de cette terre, l'un devait se continuer et comme se survivre dans l'autre. C'est donc encore, à vrai dire, la pensée d'Hippolyte Flandrin que traduisent les deux nouvelles peintures servant de conclusion à la série des sujets représentés autrefois par lui, — bien que de ces deux compositions la première seulement, *l'Ascension*, soit conforme à certaines indications retrouvées après la mort du maître, et que, pour la seconde, aucune esquisse, aucun croquis même n'ait pu servir de point de départ et constituer une donnée, si sommaire qu'elle fût. Hippolyte Flandrin se proposait de clore par les *Préliminaires du jugement dernier* l'histoire des faits sacrés qu'il avait déroulée sur les murs de la nef. M. Paul Flandrin le savait; mais pour mettre en œuvre cette intention, pour deviner les formes d'expression qu'aurait choisies son frère, il n'avait plus maintenant que ses propres instincts à interroger. En s'écoutant ainsi lui-même, il a entendu la voix de l'absent et reçu de sa chère mémoire des secours directs et de bons conseils. L'austère simplicité avec laquelle la scène se compose et s'explique, — l'éloquence de ce trône vide que le souverain juge va tout à l'heure occuper, tandis que deux anges calmes comme la force, inexorables comme la justice, gardent les avenues du divin tribunal, et attendent l'heure d'y traduire toutes les races et tous les siècles, — en un mot ce mélange de grandeur sans ostentation et de science sans pédantisme qui caractérise la manière d'Hippolyte Flandrin se retrouve ici, presque avec la même évidence que dans les œuvres signées de son nom. Ce n'est pas un médiocre honneur pour celui qui reprenait le pinceau tombé d'une pareille main que d'avoir su en respecter aussi pieusement les coutumes, en poursuivre, en renouveler aussi bien les travaux.

Les peintures récemment terminées par M. Sébastien Cornu dans cette même église de Saint-Germain-des-Prés ne se rattachent pas

directement, comme celles dont nous venons de parler, à l'entreprise que la mort d'Hippolyte Flandrin avait laissée inachevée. Elles n'en sont pas le complément en ce sens que, placées dans le transept gauche, elles s'isolent par la disposition même des murs qu'elles décorent des deux séries de peintures dont Flandrin a orné le chœur et la nef. Fallait-il néanmoins s'autoriser de cet isolement pour faire acte complet d'indépendance, pour se dispenser de tout effort tendant à maintenir l'harmonie entre les diverses parties de la décoration générale, une certaine unité au moins dans les intentions et dans le style? M. Cornu n'était pas homme à succomber à ces tentations de l'amour-propre, et d'ailleurs, élevé à la même école que Flandrin, nourri des mêmes doctrines et professant la même foi, il n'avait pas à vaincre ses inclinations ou ses habitudes pour s'accommoder des conditions que lui imposaient le voisinage et les exemples de son illustre condisciple. Restait toutefois une séparation nécessaire à établir, une différence à préciser entre les caractères de la tâche, au point de vue dogmatique, et les intentions que Flandrin avait entendu faire prévaloir par la nature même et la succession des sujets. L'histoire de la Passion résumée sur les murs du sanctuaire, la concordance entre l'ancien et le Nouveau-Testament démontrée dans une suite de doubles scènes accolées sur la frise de la nef et se complétant réciproquement, — voilà les deux termes du programme que Flandrin, à quelques années d'intervalle, avait choisi et développé. Il n'était donc plus possible, sous peine de tomber dans les redites ou de s'exposer à des comparaisons périlleuses, de prendre pour thème soit les traditions antérieures à la venue de Jésus, soit les événemens de sa vie terrestre. La vie surnaturelle du Christ législateur et rédempteur pouvait seule fournir à M. Cornu des sujets qui, se déduisant logiquement les uns des autres, lui permettraient de marquer la fin, de dire en quelque sorte le dernier mot des promesses ou des enseignemens graduellement rappelés dans les peintures voisines. De là, sur l'une des deux parois du transept, quatre grandes scènes représentant *le Christ entouré des enfans*, *la Transfiguration*, *la Descente aux Limbes*, *la Mission des apôtres*, et, sur la paroi opposée, l'image des victoires de la croix se perpétuant depuis les miracles qu'elle opère au temps de sainte Hélène jusqu'aux prodiges de charité et de passion sacrée qu'elle inspire à saint François d'Assise et au mystique saint Jean, le fondateur des carmes déchaussés. Il y a dans le choix et dans le rapprochement de ces divers sujets, comme dans l'ordonnance de chacun d'eux, le témoignage de ce respect pour les hautes conditions de l'art dont le même peintre avait déjà fourni plus d'une preuve sur les murs d'autres églises, et particulièrement sur ceux de la chapelle de l'Élysée.

Si la peinture d'histoire n'occupe qu'une place assez restreinte au Salon, l'importance qu'elle garde ailleurs et les travaux diversement recommandables qu'elle a suscités depuis quelque temps ne laissent donc pas de compenser, à l'honneur de notre école, le crédit attribué aux produits d'un art plus humble et les progrès de l'esprit de métier. Est-il bien sûr au surplus qu'on ne puisse, même au Salon, reconnaître ou pressentir plus d'une protestation contre nos entraînemens actuels? Le goût pour les petites habiletés prédomine-t-il à ce point que tout effort vers le beau se soit réduit aujourd'hui à la pure recherche de l'agrément, à une poursuite universelle du joli? Il serait permis de le croire en face de la plupart des tableaux réunis au palais des Champs-Élysées; mais, pour peu que l'on examine l'ensemble des sculptures exposées, on constatera sans peine de meilleurs symptômes. On trouvera que, loin de décliner ou de s'amoindrir, les tendances et les études se sont maintenues de ce côté à la hauteur du passé de notre école, si même elles n'ont atteint en général un niveau supérieur à celui qu'elles gardaient dans le cours des dernières années.

IV.

Un fait qu'il convient d'abord de relever parce qu'il explique en partie les progrès actuels de la statuaire, c'est l'habitude prise par les artistes de travailler eux-mêmes le marbre, au lieu de se contenter, pour la reproduction du modèle en plâtre, des secours d'une main étrangère, de l'habileté toute mécanique du praticien. Le temps n'est pas encore loin de nous où les sculpteurs français procédaient en pareil cas à peu près comme Thorvaldsen dans la seconde moitié de sa vie, et ne consacraient guère que quelques journées à des retouches qui, pour être fécondes, auraient exigé des efforts beaucoup plus longs. Aujourd'hui la lime et la râpe sont aussi habituellement dans leurs mains que l'ébauchoir. Si parfois l'usage qu'ils en font aboutit aux témoignages d'une recherche un peu minutieuse, si certaines figures, — cette *Femme adultère*, par exemple, dont le succès a été populaire au Salon de 1869, — arrivent à exprimer l'exagération du soin et l'adresse excessive de l'outil, beaucoup d'autres attestent chez ceux qui les ont faites un désir consciencieux de traduire leur pensée jusqu'au bout et de donner à leur travail cette correction à la fois achevée et palpitante que la mise au point la plus rigoureuse, les calculs mathématiques les plus exacts seraient, sous la main d'autrui, impuissans à faire ressortir.

Parmi les œuvres exposées au Salon dans lesquelles on sent le mieux cette vie personnelle et définitive, ce qu'on pourrait appeler les caresses accentuées du talent, l'*Arion* sculpté par M. Hiolle mé-

rite d'être cité en première ligne. D'autres statues voisines de celle-là révèlent peut-être une étude de l'antique aussi profonde, une expérience égale des conditions scientifiques de la sculpture : il n'en est guère qui se distinguent par un style aussi conforme à la nature particulière du sentiment, par un mélange aussi heureux de liberté et de retenue dans la manière. M. Hiolle nous semble appartenir à l'école ou plutôt à la race des Coustou, non pas qu'il affecte le moins du monde l'imitation matérielle de ces maîtres, mais parce qu'il trouve comme eux le secret de donner au marbre une certaine animation sans excès pittoresque. Un peu plus, il est vrai, et cette souplesse dans le modelé se rapprocherait de la mollesse, ces combinaisons de lignes décoratives prendraient une apparence tourmentée. Dans la mesure où elles se produisent, les inclinations et la manière de M. Hiolle demeurent à l'état de pures qualités. Son *Arion* est un morceau d'élite, un ouvrage aussi bien conçu qu'habilement exécuté, et dans lequel, — mérite assez rare, — l'unité de type et de nature est maintenue sans équivoque d'un bout à l'autre. Les bras vivent bien de la même vie, ils appartiennent bien au même être que les jambes et le torse ; la tête, au lieu de répéter une fois de plus les traits consacrés de l'*Apollon* ou de l'*Antinoüs*, a son caractère propre, son genre de beauté imprévu, et cette tête charmante suffirait pour démontrer ce que le talent et le goût de l'artiste ont de vraiment personnel, de correct et d'indépendant à la fois.

En choisissant le marbre pour reproduire sa jolie figure, *un Vainqueur aux combats de coqs*, que l'on voit depuis quelques années au musée du Luxembourg, M. Falguière devait nécessairement modifier la composition primitive et réserver dans ce bloc de marbre un point d'appui auquel l'emploi du métal l'avait dispensé de recourir. De là cette draperie qui s'enroule autour du bras droit et qui tombe jusqu'au sol, non sans quelque dommage pour la vivacité générale des lignes, pour le jet même de la figure et l'élan joyeux du mouvement. On sent qu'il y a là une pièce de rapport, un compromis entre les souvenirs de la première tâche et les conditions nouvelles qu'imposait la seconde; mais, cela dit, quels reproches adresser à cet aimable ouvrage? Il semble difficile que le ciseau puisse exprimer plus délicatement l'élégance et la jeunesse des formes, qu'il réussisse mieux à rendre les plus fins contours et les moindres détails du modelé. Que la statue sculptée par M. Falguière n'ait pas gardé dans l'aspect général cet accent particulier que le bronze avait permis de lui donner, je le veux bien; toujours est-il qu'en changeant de moyens, l'artiste n'a rien perdu de sa verve, encore moins de son habileté, et qu'en rééditant ainsi son

œuvre, il en a plutôt perfectionné le style qu'il n'en a compromis la signification.

C'est à côté des remarquables figures envoyées par M. Hiolle et par M. Falguière qu'il est juste de placer le *Persée* de M. Tournois, bien que cette statue ne se montre encore que sous les apparences du modèle en plâtre, et qu'elle n'offre pas dans toutes ses parties cette harmonie complète, cette correction presque irréprochable, qui distinguent l'*Arion* et le jeune *Vainqueur*. Ainsi le visage du fils de Danaé manque de nouveauté, de caractère; le fléchissement de la jambe gauche et le rapprochement des deux genoux donnent à l'attitude quelque chose d'indécis et de féminin; la tête coupée de Méduse, que Persée élève de la main droite, a le double inconvénient de grimacer sans être terrible, et de présenter un volume à peu près égal à celui de la tête même du héros qu'elle avoisine. Toutefois en regard de ces imperfections que de preuves d'un grand goût, d'un vif instinct des conditions de la sculpture! Ce qui frappe tout d'abord dans la statue de M. Tournois, c'est l'ample fermeté avec laquelle les divisions du corps sont établies, les formes partielles caractérisées, les muscles définis et résumés dans ce qu'ils ont de principal et d'essentiel. D'autres sculptures parmi celles qui figurent au palais des Champs-Élysées pourront attirer davantage les regards de la foule; nous doutons qu'il y en ait de plus propre à intéresser les connaisseurs et à révéler, à côté d'une certaine inexpérience encore, une intelligence plus large, un sentiment plus mâle de l'art et des vérités qu'il lui appartient d'exprimer.

Un des sculpteurs contemporains qui savent le mieux allier la souplesse dans le mode d'application à l'inflexible dignité et à la certitude des principes, c'est sans contredit M. Guillaume. Procédant tantôt des traditions grecques ou romaines comme dans *Anacréon* et dans *les Gracques*, tantôt des souvenirs du moyen âge et de la renaissance comme dans les bas-reliefs du chœur de Sainte-Clotilde et du pavillon central du Louvre, tantôt enfin des exemples modernes comme dans le *Monument de Colbert* à Reims, ou dans la série des bustes de *Bonaparte* et de *Napoléon Ier* conservés au Palais-Royal, — le talent de cet éminent artiste s'approprie en toute occasion aux conditions exactes de chaque tâche. Sans s'affubler d'archaïsme, sans se dégrader non plus par l'imitation servile de la réalité, il dénote une connaissance aussi profonde des ressources variées de l'art qu'une ferme volonté d'en respecter les lois et les exigences immuables.

Le *Napoléon Bonaparte, lieutenant d'artillerie*, prouve une fois de plus cette aptitude de M. Guillaume à combiner les élémens caractéristiques avec l'élévation permanente de la doctrine. Sans doute,

à part la grandeur historique de celui qui sera un jour Napoléon, quoi de plus ingrat en apparence, quoi de moins favorable à la statuaire qu'un personnage chaussé de bottes à revers, portant un habit d'uniforme à retroussis, sans compter un énorme chapeau à trois cornes qui, même tenu par l'une des mains, ne laisse pas de compliquer les lignes et d'en appesantir l'aspect? En outre, malgré la beauté naturelle des traits du visage, la disproportion tout exceptionnelle entre le volume de la tête et la petitesse du corps, entre les longueurs du torse et des jambes, créait ici pour l'artiste des difficultés considérables. Elle l'exposait au danger de compromettre par la fidélité même du portrait l'expression d'élégance ou tout au moins la physionomie juvénile qu'il importait de lui donner. Peut-être quelques-unes de ces difficultés n'ont-elles pas été encore complétement résolues par M. Guillaume; peut-être, avant de couler en bronze la statue dont il nous montre aujourd'hui le modèle, reconnaîtra-t-il lui-même l'avantage qu'il y aurait à rajeunir certaines parties un peu lourdes ou un peu viriles pour l'âge du personnage, — le haut du buste par exemple et les cuisses, dont le modelé ne laisse pas de paraître trop plein, surtout lorsqu'on regarde la figure en face. En tout cas, ce qu'on peut apprécier et louer sans hésitation dès à présent, c'est la fière simplicité de l'attitude, le caractère à la fois héroïque et vraisemblable des traits du visage, en un mot ce mélange de noblesse et de familiarité que comportait un pareil sujet, et qui devait en préciser le sens historique sans rien amoindrir au point de vue de l'art.

C'est aussi à l'ordre des sujets historiques, et des sujets relativement modernes, qu'appartient la figure modelée par M. Chapu. En représentant *Jeanne d'Arc à Domremy*, le sculpteur semble s'être souvenu du tableau peint, il y a dix ans, par Bénouville, et peut-être cette récente image de la sainte *pastoure* n'est-elle pas en réalité tout à fait nouvelle. En tout cas, elle répond bien à l'idée qu'on se fait de Jeanne d'Arc ou tout au moins à l'une des idées qu'on peut s'en faire, car, nous avons eu l'occasion de le rappeler déjà, il y a pour les artistes deux manières de concevoir cette noble figure. Ils peuvent ou mettre en relief l'élément héroïque en donnant aux traits, à l'attitude, à toute la personne de Jeanne une physionomie robuste qui exprimera la virilité de l'âme, — ou bien ne nous laisser voir que la colombe séraphique, la martyre d'autant plus digne de vénération qu'elle sera physiquement plus délicate, et que le rôle accepté par elle sera moins conforme à sa faiblesse. De ces deux modes d'interprétation, M. Chapu a choisi le premier. Jeanne d'Arc telle qu'il nous la montre est une franche inspirée, qui relève la tête et regarde le ciel comme pour protester hautement de son obéis-

sance, tandis que ses mains énergiquement jointes, sa taille large, — trop large même, — ses jambes violemment reployées annoncent un corps capable de porter l'armure sans faiblir et de défier toutes les fatigues. Il y a dans le modèle exposé par M. Chapu la promesse d'un bon ouvrage. L'habileté de l'artiste à travailler le marbre, habileté dont un *buste d'homme* fournit cette année même un nouveau témoignage, achève d'ailleurs de confirmer cette promesse et d'en garantir la réalisation.

Comme M. Lepère, auteur d'une statue de *Diogène* dont le modèle en plâtre avait été justement remarqué au Salon de 1868, comme MM. Lequesne, Thomas, Maniglier, Ernest Barrias, d'autres encore qui ont envoyé à l'exposition de cette année des figures ou des bustes dignes d'éloges, tous les artistes que nous avons nommés jusqu'ici se sont formés à l'école de Rome. S'il fallait donc, au temps où nous sommes, opposer à certaines attaques irréfléchies un argument en faveur de cette grande institution, on le trouverait certes dans le nombre et la diversité des talens qu'elle produit, particulièrement dans le domaine de la sculpture. Le mot « diversité » pourra surprendre ceux qui, confondant l'uniformité des sujets avec la manière de les traiter, attribuent une physionomie commune à cette succession de personnages mythologiques, de héros nus ou de nymphes arrivant de Rome d'année en année, ou sortant à Paris des ateliers d'anciens pensionnaires. Il serait néanmoins facile de relever, ne fût-ce que dans l'exécution matérielle, bien des signes de dissemblance entre ces statues à peu près pareilles au premier aspect. Sous ces formes renouvelées de l'antiquité, on démêlerait sans peine une érudition retrempée dans la poésie moderne, un respect pour le beau classique vivifié, suivant le sentiment de chacun, par l'étude de la nature. Parfois même il pourrait arriver que, loin de se montrer trop dociles aux traditions académiques, les anciens hôtes de la Villa-Médicis n'en parussent conserver dans leurs œuvres qu'un souvenir au moins mélangé. Sans parler du groupe bien connu qui personnifie *la Danse* sur la façade du nouvel Opéra, la statue de *Watteau* et le buste de *Mlle Fiocre*, exposés cette année par M. Carpeaux, suffiraient, je pense, pour montrer jusqu'où peuvent aller les talens en humeur de s'affranchir, et combien est léger pour eux le poids de ces prétendues chaînes. Et cependant ceux-là même qui, comme M. Carpeaux, paraissent rompre le plus violemment avec les doctrines et les exemples imposés à leur jeunesse, n'ont garde d'oublier au fond ce qu'ils leur doivent. Ils savent que sans cet apprentissage à Rome, en face des grands modèles, ils n'auraient pu, le moment venu, agir dans le sens de leurs propres inspirations et trouver ailleurs que dans l'expérience acquise

la force nécessaire pour oser faire acte d'originalité. Suit-il de là que tout sculpteur étranger par son passé à l'école de Rome soit nécessairement sans talent? Il serait absurde de le prétendre et de provoquer ainsi des démentis justifiés de reste par l'éclat de certaines œuvres ou la notoriété de certains noms. Ce que nous voulons rappeler seulement, ce que le Salon de 1870 achève de mettre en lumière, c'est l'influence salutaire exercée sur notre art national par une institution dont l'unique tort en réalité serait d'avoir deux siècles d'existence et de représenter, pour quelques esprits superficiels, une tradition surannée, une habitude d'ancien régime.

Nous ne pouvons que mentionner presque sans commentaires le *Mercure s'apprêtant à tuer Argus* par M. Hector Lemaire, ouvrage estimable, mais rappelant trop la composition de Thorvaldsen sur le même sujet, — *l'Enlèvement de Déjanire* par M. Schœnewerk, groupe en bronze bien ordonné, mais dont l'exécution est un peu molle et ronde, — *la Somnolence*, figure de femme dans laquelle M. Leroux a fait preuve de talent et en même temps d'une curiosité d'outil telle que le marbre semble avoir perdu à ce jeu quelque chose de sa solidité pour prendre, ou peu s'en faut, l'inconsistance de l'albâtre, — le *Tombeau du cardinal Morlot* par M. Lescorné le colossal *Crépuscule* de M. Crauk, et la statue équestre en bronze de *Louis d'Orléans*, frère de Charles VI, par M. Frémiet, — enfin les bustes, recommandables à divers titres, sculptés par MM. Iselin, Varnier, Frison et Franceschi. D'autres ouvrages sans doute mériteraient d'être cités; mais, comme nous le disions tout à l'heure à propos des peintures, notre attention doit principalement se porter sur les talens assez près encore de leurs débuts pour autoriser des espérances ou pour réclamer des encouragemens. Voilà pourquoi, avant de clore cet examen de l'exposition de sculpture, nous indiquerons de préférence à quelques travaux signés de noms déjà connus deux modèles de statues par des artistes dont nous n'avions rien vu ou du moins rien remarqué jusqu'ici.

L'une de ces figures, *un Rapsode*, par M. Morice, est une œuvre finement traitée tant au point de vue du style que quant à l'imitation même des formes. Nu et assis à terre, le rapsode étend le bras droit en avant comme pour lancer à ses auditeurs le trait poétique qui vient de s'échapper de ses lèvres, tandis que son bras gauche, s'arc-boutant sur la cuisse, élargit de ce côté la silhouette, et donne aux lignes une plénitude qui permet d'en embrasser l'ensemble d'un coup d'œil. L'exécution de l'œuvre a une véritable élégance, une élégance réglée par le goût et par un sentiment délicat de la mesure. L'autre figure, sur le socle de laquelle on lit ces mots : *Au gui l'an neuf*, représente un jeune Gaulois, ou plutôt un jeune gar-

çon de notre temps, criant joyeusement en agitant en l'air une touffe de la plante sacrée; cette statue est signée du nom de M. Baujault. Il n'y a là en réalité qu'une étude et même une étude assez incomplète, puisque les proportions du bras droit, celles des pieds et le dessin de quelques autres parties sont loin d'être irréprochables; mais l'expression de la tête est vive et juste, le torse est souple, et le tout, malgré les incorrections de détail, respire la franchise, la bonne humeur et l'entrain d'une vie jeune.

Il y a de la jeunesse aussi et de la grâce dans le *Giotto* de M. Chervet et dans l'*Ismaël* de M. Just Becquet, dans la *Rêverie d'enfant* par M. Chabrié, comme dans le buste en marbre de *Bernardino Cenci*, sculpté par M. M. Degeorge, tandis que la recherche et quelquefois l'expression de la force caractérisent le *Gaulois blessé* de M. Delhomme, *la Pythie de Delphes* de M. Bourgeois, l'*Ève* de M. Delaplanche, et même une figure de femme, trop peu sévère d'ailleurs, que M. Allouard a intitulée *le Réveil*. On le voit, dans les rangs de ceux qui ne sont encore qu'au commencement de la carrière, le talent ne fait pas plus défaut que dans le groupe des artistes ayant dépassé l'époque de leurs premiers essais. Les garanties qu'ont fournies les uns, les promesses qui semblent engager les autres, forment un ensemble des plus rassurans, et l'on peut dire qu'à moins de se démentir brusquement ou de s'abandonner elle-même, notre école de sculpture nous donne le droit de compter sur l'avenir aussi bien qu'elle commande l'estime dans le présent.

La plupart des estampes exposées cette année ne sont pas de nature à inspirer la même confiance, et s'il fallait juger de l'état présent de la gravure en France sur les spécimens qu'en fournit le Salon de 1870, on serait autorisé à constater un singulier désarroi dans les ambitions comme dans les doctrines de notre école. Il est vrai que ni M. Henriquel et ses meilleurs élèves, MM. François, Salmon et Rousseaux, ni M. Martinet et les graveurs qui avec lui se sont voués à la reproduction des grands modèles, ni, dans un autre ordre d'art, MM. Jacque et Édouard Girardet, n'ont voulu opposer leurs œuvres à celles qui représentent, au palais des Champs-Élysées, le mouvement révolutionnaire. Le champ est donc à peu près resté libre aux graveurs de vignettes, à tous ceux qui, se contentant d'exécuter lestement un croquis, pensent à bien mériter de la Société des aqua-fortistes ou des éditeurs de livres *illustrés* beaucoup plutôt qu'à mettre à profit les exemples de Gérard Audran et de Nanteuil. Aussi, sauf quelques eaux-fortes consciencieusement traitées, comme la *Vue du château de Chambord* par M. de Rochebrune et diverses petites scènes par M. Rajon, sauf les pièces que recommandent les noms de MM. Bléry, Jacquemart et Lalanne, quelles

œuvres citer de préférence parmi ces cinq ou six cents vignettes gravées sur bois ou sur cuivre avec une facilité presque uniforme, et n'exprimant rien de plus qu'un désir commun de supprimer dans l'art les longues et sévères études pour y installer le culte de l'improvisation? On nous permettra donc de nous en tenir à un rapide coup d'œil sur l'ensemble de ces tentatives et à chercher ailleurs des témoignages de talent véritable ou tout au moins d'efforts sérieux.

Le *portement de croix* que M. Bertinot a gravé d'après le doux tableau de Lesueur, au Louvre, est un travail plein de charme, une reproduction aussi respectueuse qu'intelligente de la peinture originale, dont, il y a quelques années, un autre graveur, M. Soumy, n'avait pas à beaucoup près rendu avec la même justesse la simplicité suave et la grâce. Là où son prédécesseur était tombé dans une sorte d'afféterie aride à force de rechercher la pureté du style, M. Bertinot a su se tenir à égale distance de la pauvreté et de la coquetterie. — Quant à M. Danguin, en gravant *le Rêve du chevalier*, conservé aujourd'hui à la Galerie nationale de Londres, il n'avait ni à réparer les erreurs commises avant lui ni à s'aider des exemples des autres. Cet exquis petit tableau de Raphaël n'avait, à proprement parler, jamais été gravé, puisqu'il n'en existait jusqu'ici qu'une maigre image pour l'*illustration* du livre de Passavant. M. Danguin s'est acquitté de sa tâche avec le talent dont il avait déjà fait preuve dans sa belle planche d'après *la Maîtresse du Titien*, mais aussi, cela va sans dire, avec un goût tout différent de la manière adoptée par lui pour l'interprétation de la toile vénitienne. *Le Rêve du chevalier* a gardé dans l'œuvre du graveur cette élégance naïve, cette fleur d'ingénuité qui, tout en faisant pressentir les fruits prochains, n'est encore que la première promesse du génie de Raphaël, le premier signe de sa beauté et de sa force adolescentes.

Une suite de petites figures représentant *les jours de la semaine*, qu'Ingres avait dessinée en 1813 sur les feuillets d'un agenda, a été reproduite par M. Haussoullier avec une rare finesse, avec un sentiment de la grâce qu'on ne retrouve pas aussi heureusement expressif dans une planche gravée par le même artiste d'après une des fresques de Luini au Louvre, *l'Adoration des bergers*. Citons encore à côté de ces travaux *la Jeune fille à la lampe* de M. Flameng d'après M. Gleyre, bien que dans ce nouvel ouvrage le graveur de *la Source* et de plusieurs autres planches charmantes semble s'être un peu négligé, — le *Dante* de M. Levasseur d'après M. Gérome, — les sujets de genre gravés par MM. Paul Girardet, Thirion et Deblois, — divers portraits ou études dus au burin de MM. Huot, Dubouchet, Desvachez, Morse, Waltner et Rossello, et un très joli

portrait de *Mlle Mayer*, lithographié d'après Prud'hon par M. Sirouy. Enfin la gravure de paysage telle que la comprenaient au dernier siècle Vivarès et Woollett, c'est-à-dire fort différente à tous égards de celle que pratiquent aujourd'hui les dessinateurs de croquis à l'eau-forte, cette gravure est représentée par quelques œuvres intéressantes, le *Paysage*, entre autres, de M. Outhwaite d'après van den Heyden, et surtout *le Printemps* de M. Willmann d'après M. Knaus, — estampe de l'aspect le plus agréable, dans laquelle l'extrême précision du faire n'ôte rien à la limpidité du coloris et à la souplesse sereine de l'effet.

Que conclure de tout ce qui précède? Sont-ce dans le présent des progrès ou des signes de décadence que nous aura révélés l'exposition de 1870? sont-ce pour l'avenir des espérances ou des inquiétudes qu'elle autorise? Certes, à ne considérer que l'activité matérielle de notre école et le nombre des témoignages qui l'attestent, on aurait lieu de croire à la prospérité croissante de l'art français. Il est évident que nulle part ailleurs que chez nous on ne réussirait à réunir une pareille quantité d'œuvres produites dans l'intervalle d'une année à l'autre; il est clair aussi que, tout en se dépensant trop souvent en menue monnaie, la somme des talens dont dispose notre pays est encore assez brillante et assez forte pour nous dispenser de recourir au-delà de nos frontières aux emprunts. Suit-il de là toutefois que nous n'ayons aujourd'hui qu'à nous féliciter du train dont vont les choses, à écarter en face de ce qui se passe la pensée d'une réforme ou l'appréhension d'un péril? La situation présente nous semble justifier des sentimens tout contraires. S'il est un fait que démontre l'examen même le plus superficiel du Salon tel que l'ont constitué les procédés d'organisation employés cette année, c'est le vice de cette impartialité à outrance, de cette jurisprudence démagogique qui assure aux plus infimes représentans du métier le même rang, la même hospitalité, les mêmes droits qu'aux artistes véritables; c'est le non-sens d'un système qui, permettant à peu près à tout le monde de se mettre en scène, protége indistinctement le bien et le mal, le savoir et l'ignorance, les ambitions légitimes du talent et les appétits de la médiocrité; c'est enfin ce débordement de toutes les prétentions, autrefois contenues ou refoulées, cette marée montante de vanités pour lesquelles les mérites d'autrui sont une offense, les titres les mieux acquis une usurpation, et qui tendent beaucoup moins à envahir les sommets de vive force qu'à les supprimer peu à peu en les rabaissant à leur niveau.

Pour l'honneur des principes les plus élémentaires comme pour l'honneur de notre art national, il est temps, grandement temps d'arrêter tout cela. Peut-être, nous le disions en commençant, était-

on à peu près obligé cette fois de laisser les artistes ou ceux qui prennent ce titre tenter une épreuve réclamée par les plus bruyans d'entre eux; peut-être les conditions particulières où se trouvait la nouvelle administration des beaux-arts lui imposaient-elles, comme une mesure de prudence, l'essai d'un parti plus radical encore que le procédé, passablement démocratique pourtant, adopté depuis quelques années. Eh bien! l'expérience est faite, on voit maintenant ce qu'elle a produit. Élection d'un jury dans lequel des hommes sans précédens fort sérieux siégent en nombre à côté de quelques artistes éminens, jury qui, avec le même mode de recrutement, serait très probablement l'année prochaine composé plus étrangement encore, — pêle-mêle systématique des œuvres de toute nature et des talens à tous les degrés, pour ne reconnaître et ne proclamer d'autre autorité que celle de l'alphabet, d'autres droits que les priviléges du nom propre, — enfin répartition de récompenses devenues insignifiantes en raison de leur uniformité réglementaire et de leur nombre, simples patentes annuellement délivrées à quarante peintres et à quinze sculpteurs, sans compter les graveurs et les architectes, — voilà les résultats du régime présent. Sont-ils tels qu'il faille s'en contenter? Veut-on, en persévérant dans de pareilles pratiques, livrer de plus en plus le champ de l'art à des occupans de rencontre, et laisser la médiocrité s'installer là où la place ne devrait appartenir qu'au talent? Veut-on, au nom de l'impartialité, anéantir la justice, au nom de l'égalité établir la confusion? Au point où les choses en sont arrivées, c'est à cela que se réduit la question. Si le Salon ne doit plus être que l'entrepôt des produits récens de la peinture, de la sculpture et de la gravure, qu'un lieu d'asile banal pour toutes les œuvres en quête d'un regard ou d'un acheteur, — rien de mieux que d'abandonner à peu près à qui veut le prendre le soin d'y caser chacune d'elles, et de trouver, bon an mal an, parmi les exposans une soixantaine de nouveau-venus à médailler; mais si, comme nous le croyons, le Salon a pour objet de représenter les progrès principaux de l'art contemporain, d'en résumer les efforts et la vie dans quelques travaux d'élite, il est nécessaire, il est indispensable de rompre franchement avec les doctrines négatives pour restaurer dans le monde des artistes le respect des justes principes, la notion de devoirs et de droits tout contraires aux rêves d'une égalité chimérique. L'exposition de 1870 et les faits qui l'ont précédée ou qui s'y rattachent démontrent assez l'urgence d'une semblable réforme. Il faut espérer que l'enseignement ne sera perdu pour personne, et qu'ainsi averties par l'expérience, l'opinion publique et l'administration des beaux-arts jugeront à propos d'aviser.

HENRI DELABORDE.

LE

RECTEUR BERTHOLDUS

PERSONNAGES.

Le recteur BERTHOLDUS, quarante-cinq ans.
GOTTLOB, étudiant, quarante-cinq ans.
FRANZ, étudiant, vingt-cinq ans.
OTTILIE, vingt ans.

LA SCÈNE EST A MARBOURG.

(La scène représente un cabinet d'étude. Tables couvertes de papiers et de livres, bibliothèques, cheminée à droite, portes au fond et à gauche.)

SCÈNE PREMIÈRE.

LE RECTEUR, OTTILIE.

Le recteur est assis dans son grand fauteuil à droite de la scène. Ottilie, assise près de lui sur un tabouret, tient un livre ouvert sur ses genoux comme pour une lecture commencée.

LE RECTEUR.

Donc le livre te plaît?

OTTILIE.

Oui, la scène est jolie;
Cette nuit, ce jardin, Marguerite embellie
Par ce bonheur d'aimer qu'hier elle ignorait,
Le Faust penché vers elle, épelant son secret

Dans le cœur ingénu de la fleur symbolique,
Tout ce rêve si doux et si mélancolique,
Oui, c'est beau.

LE RECTEUR.

Quelle enfant!

OTTILIE.

Car cela, voyez-vous,
C'est toujours vrai.

LE RECTEUR.

Tu crois?

OTTILIE.

Et pour chacun de nous.
Vous ne le pensez pas?

LE RECTEUR, souriant.

Hum! devant ce sourire
Comment répondre non ou douter? — A vrai dire,
Je n'en sais rien.

OTTILIE.

Oh! rien. — Mais vous qui savez tout,
Vous, recteur Bertholdus, qu'on renomme partout,
Dont l'université de Marbourg est si fière
Qu'elle triomphe en vous de l'Allemagne entière,
Le savant à qui rien n'échappe du passé,
Devant qui l'on se tait dès qu'il s'est prononcé,
Vous enfin, notre honneur, notre gloire...

LE RECTEUR.

Ottilie,
Tu te moques de moi, quelle est cette folie?
Où prends-tu que je sois autre chose qu'un vieux
Bonhomme peu méchant et jamais envieux?
Parce que j'ai vécu trente ans dans la poussière
Des manuscrits, que j'ai recherché la lumière,
Et qu'en sa bonté Dieu m'en a fait voir un jour
Le reflet, tu prétends qu'en grec comme en amour
Je me connaisse et j'ose émettre ma pensée!
Tu t'abuses, enfant. Ma bouche s'est glacée,
Quand j'étais encor jeune et qu'elle eût pu chanter
Les divines chansons du cœur, à répéter
Les mots vides et froids des vieilles langues mortes.
Les hiéroglyphes saints de la Thèbe aux cent portes,
Les papyrus trouvés dans les sépulcres sourds
Me sont plus familiers que tous ces frais discours,

Et le poète seul me fait comprendre l'âme
Lorsqu'en moi j'en oublie ou j'en souffle la flamme.

OTTILIE, avec vivacité.

Mais peut-on bien mentir ou se tromper ainsi!
Quoi donc? l'on n'a point d'âme, et quand je lis ceci,
L'on pleure! Et lorsqu'un soir de Noël, dans la neige,
On voit qu'une enfant meurt sans que rien la protége,
On la prend, on la garde, on l'élève chez soi,
On la gâte bien plus qu'une fille de roi,
On fait depuis cinq ans tout pour elle...

LE RECTEUR.

Petite,
Tu vas déraisonner autant que Marguerite,
Et si la chose sied à tes vingt ans fleuris,
Par malheur ton tuteur, avec ses cheveux gris,
Sa longue pipe et son bonnet sur son front blême,
N'est rien moins qu'un héros de roman, non pas même
Un Faust dans sa tourelle attendant Méphisto.

OTTILIE.

Oh! riez. Ce beau fils drapé dans son manteau
Et traînant jusqu'à terre un superbe panache,
Ce cavalier parfait à la brune moustache,
Ce vrai Prince-Charmant, ce séduisant vainqueur,
Qui dompte d'un coup d'œil et fait battre le cœur,
Qu'était-il tout à l'heure, et demain que sera-ce?
L'avoûrai-je? un détail seulement m'embarrasse,
Me gêne : ce démon auquel je ne crois pas.
Je voudrais qu'à l'amour il eût cédé le pas,
Et que, pour rendre à Faust l'espoir et l'énergie,
Un baiser de Gretchen fût la seule magie.

LE RECTEUR.

Pour le coup, la critique est neuve! Supprimer
Méphisto, mais au nom de l'art c'est blasphémer!
Et...

SCÈNE II.

Entrent Franz et Gottlob pendant les derniers mots de la scène première.

LE RECTEUR, OTTILIE, FRANZ, GOTTLOB.

FRANZ.

Recteur Bertholdus, salut!

GOTTLOB.

Bonjour, cher maître.

LE RECTEUR.

Eh bien! que pensez-vous de l'enfant, qui veut mettre
Le démon à la porte au profit de l'amour,
Et comme un écolier qui ferait un bon tour,
Lui reprenant des mains son rôle dans le drame,
Ou le change, ou s'en passe?

FRANZ.

Oh! jugement de femme.

OTTILIE.

Fort bien dit.

FRANZ.

L'art immense est plus large et plus haut.
De vains esprits ont pu prendre pour un défaut
Cette conception géniale et profonde
Par où Goethe embrassait la synthèse du monde.
La monade prévaut, et l'idée a vaincu.
Qu'importent au poète en son cœur convaincu
Qu'il a, fier créateur, fait œuvre originale,
Les critiques sans foi de la foule banale?
Le temps n'est rien, les sots ne sont rien, l'art seul vit.

GOTTLOB.

Moi, la naïveté de l'enfant me ravit.
Et comme je préfère aux murs noirs des écoles
Ceux de la brasserie et le geste aux paroles,
Ainsi j'aime bien mieux l'amour que le malin,
Et la blonde Ottilie aux grands yeux gris de lin
Que Franz, mon camarade, aux rares théories.

OTTILIE.

Mais, vieil ami Gottlob, que font vos railleries
Au chevalier de l'art synthétique, à celui
Qui, né d'hier à peine, a cent ans aujourd'hui,
Si toutefois cent ans, c'est dire assez?

LE RECTEUR.

Méchante!
Que diras-tu de moi quand j'en aurai cinquante?

OTTILIE.

Oh! vous, c'est différent.

LE RECTEUR.

Et, je te prie, en quoi?

OTTILIE.

D'abord ce sera vous.

LE RECTEUR.

Et puis?

OTTILIE.

Ce sera moi.

LE RECTEUR.

Belle et bonne raison!

GOTTLOB.

La meilleure, cher maître.

FRANZ.

Le subjectif est tout, le *moi*, c'est le seul *être*.
Il n'est pas, en dehors de l'âme, d'action,
Car tout est symbolisme et tout abstraction.
L'éternelle Psyché, par Goethe ici décrite,
Qu'il lui donne les traits d'Hélène ou Marguerite,
Dans sa candeur première ou sa toute-beauté,
Exprime la tendance à l'idéalité.
Faible au commencement, ignorante, alarmée,
Qu'à travers les combats dont sa route est semée,
De sa longue odyssée elle atteigne le but,
Elle dominera qui l'outrage au début.
Gretchen, Faust, Méphisto, terrible trilogie,
Dont les siècles n'ont pu rompre l'analogie
Avec le premier drame et l'immortel roman
Qu'ont joué dans l'Éden Ève, Adam et Satan!

OTTILIE.

Mais dans l'Éden aussi l'amour manque.

GOTTLOB.

Hérétique!
L'Éden même soumis aux lois de l'esthétique,
C'est aller loin...

OTTILIE.

Pourtant le seul vrai paradis,
Fût-ce dans un palais, fût-ce dans un taudis,
N'est-ce pas de s'aimer d'un cœur pur et fidèle?
Ève ennuyée, Adam qui s'endormait près d'elle,
Ne me paraissent point être très bons époux,
Et le grand séducteur, de la femme jaloux,
Avec cette âme vide avait la tâche aisée.
Celle qui sait aimer est moins vite abusée,
Car, près ou loin, celui qu'elle aime est son soutien.
Quant à moi, j'en serais invulnérable, et rien
N'aurait certes pouvoir sur cette sauvegarde.

LE RECTEUR.

Qu'elle est folle! — Vois-tu, Gottlob, quand je regarde

Cette jeunesse assise aux pieds de mon fauteuil,
Qui rit et chante ainsi que l'oiseau sur le seuil,
Qui croit en l'avenir et laisse passer l'heure,
Sachant qu'elle est printemps et joie en ma demeure,
Et quand, jetant les yeux dans le passé, je vois
Ces jours accumulés que je nomme *autrefois*,
Pour les mieux séparer des dernières années,
Comme on trie un bouquet parmi des fleurs fanées;
Quand je pense qu'un temps fut où je n'avais pas
Cette enfant, je me trouble et demande tout bas
Comment j'ai mérité tout ce que Dieu me donne,
Et si le front est bien digne de la couronne.

FRANZ.

Qu'est la couronne d'or ou le sceptre royal
Sans le front souverain et sans le bras loyal?
Qu'est le monde, ce vaste et prodigieux temple,
Sans l'âme qui l'anime et l'œil qui le contemple?...

OTTILIE, l'interrompant.

Et quel rapport existe entre les mots si doux
De mon tuteur et vos profonds discours, à vous?

FRANZ, piqué, à Bertholdus.

Maître, l'in-folio sur la race âryenne,
J'en aurais besoin.

LE RECTEUR.

Là, bibliothèque ancienne,
Premier rayon.

FRANZ, à Ottilie, qui lui donne le livre.

Merci.

Il sort.

SCÈNE III.

LE RECTEUR, OTTILIE, GOTTLOB.

LE RECTEUR, à Ottilie.

C'est mal, tu l'as fâché;
Ce jeune homme est savant, c'est un...

OTTILIE.

Ours mal léché,
Que j'aurais en horreur, s'il ne me faisait rire.

LE RECTEUR.

Allons, paix!

OTTILIE.

Non! Plutôt que rétracter mon dire,
Je m'en vais. — Quel sauvage! un homme qui me fait
Gronder par vous!

Elle sort.

GOTTLOB, la regardant s'éloigner.

Gronder! c'est un monstre en effet.

SCÈNE IV.

LE RECTEUR, GOTTLOB.

LE RECTEUR.

Gottlob, sa tête est vive et sa parole prompte;
Mais un mot la ramène, un sourire la dompte,
C'est une bonne et chère enfant. — Je me souviens,
Lorsque je l'ai trouvée et que je lui dis : Viens!
Qu'il me suffit d'un seul regard, de deux secondes,
Pour qu'elle me suivît, cachant ses boucles blondes
Sous mon manteau, sans rien me demander de plus,
Avec cet abandon et ce calme absolus
De l'oiseau fatigué qui replîrait son aile.
De bonnes gens m'offraient de la prendre. Pour elle
Peut-être, non pour moi, je devais hésiter.
Dans son premier asile elle a voulu rester.
N'est-ce pas? c'était mieux ainsi. De nos deux vies,
Si tristement par nous jusqu'alors poursuivies,
Nous n'en avons fait qu'une, et nous sommes heureux,
Car nous avons déjà des souvenirs nombreux.

GOTTLOB.

Et plus d'une espérance aussi que l'on caresse
Avec sécurité, tant qu'elle soit traîtresse?

LE RECTEUR.

Que veux-tu dire?

GOTTLOB.

Rien, sinon qu'elle a vingt ans,
Qu'elle est aimable, belle, et que de tous les temps
Les tuteurs sont peu sûrs gardiens de leur pupille.

LE RECTEUR.

C'est une enfant!

GOTTLOB.

Où point déjà la jeune fille.

LE RECTEUR.

Comme la fleur qui s'ouvre au sortir du bouton,
Ah! c'est vrai; mais pourquoi t'étonner?

GOTTLOB.

Trompe-t-on
Un brave étudiant de vingt-huitième année
Tel que moi? — La science a beau t'être donnée,
L'expérience est mienne, et j'en ai là-dessus
Plus qu'aucun, et surtout plus que toi, Bertholdus.
Depuis que nous faisions ensemble nos études,
Nous avons changé d'âge et non pas d'habitudes :
Toi, toujours travailleur, moi, paresseux toujours,
L'un est le grand savant dont l'autre suit les cours...
Mais en vidant son verre on apprend bien des choses
Qui sont pour les faiseurs de livres lettres closes,
Et que Lisbeth la rousse ou la brune Thecla
Vous font comprendre mieux encor. — C'est pour cela
Que moi, qui m'y connais, ami, je dis qu'elle aime.

LE RECTEUR.

Elle aime, elle aime! et qui?

GOTTLOB.

C'est bien là le problème,
Trouver sans avouer qu'on cherche!

LE RECTEUR.

Cependant
Elle ne voit que Franz ou toi.

GOTTLOB.

Franz est pédant,
Mais jeune et beau.

LE RECTEUR.

Ceci me semble téméraire,
Il n'a sitôt parlé qu'elle a dit le contraire.

GOTTLOB, d'un air profond.

Justement.

LE RECTEUR.

Ah! c'est vrai. — Cependant son esprit
Est libre, elle étudie, elle jase, elle rit,
Elle emplit la maison de sa joie...

GOTTLOB.

Eh! sans doute,
Le vrai danger n'est pas celui que l'on redoute.
Lorsqu'on se défirait d'un air plus languissant,
D'une allure plus grave ou d'un ton moins pressant,

Qu'on attendrait de voir le fruit mûr sur la branche,
C'est hasard si l'on sait regarder la fleur blanche
A cœur rose d'où sort déjà le doux parfum.
Les symptômes du mal diffèrent pour chacun :
Aux uns le souci morne et la fiévreuse angoisse
Qui minent lentement une âme que tout froisse;
Aux autres le sourire et le rayonnement,
L'expansion naïve en son trouble charmant,
L'espérance qui chante au bonheur qui l'éveille,
En un mot ce qui rend sa jeunesse vermeille
Et me fait t'affirmer encor qu'elle aime.

LE RECTEUR, s'échauffant par degrés.

Aimer!
C'est-à-dire oublier tout au monde; fermer
Son oreille et ses yeux, son cœur et sa pensée
A tout hors l'objet seul dont l'âme soit pressée;
Concentrer en lui seul sa vie, et lui jeter
Comme une juste proie, et sans même hésiter,
Tout son bonheur et tout l'avenir que l'on rêve;
Se plaire à n'avoir plus de repos ni de trêve;
Porter partout l'image adorée, et bénir
Tous les maux qu'à sa suite elle sait réunir,
Et, toujours inventant quelque preuve de zèle,
Immoler à ses pieds tout ce qui n'est pas elle!
Gottlob, mon doux trésor, mon ange, mon oiseau,
Mon Ottilie, aimer ainsi ce damoiseau,
Ce Franz, qui n'a pour lui que sa jeunesse imberbe,
Tu divagues!

GOTTLOB, moqueur.

D'honneur, je te trouve superbe,
Et sous peu je viendrai te demander leçon
Pour apprendre à parler d'amour à ta façon!

LE RECTEUR, sans l'écouter.

D'ailleurs je le saurais. Cette enfant est un livre
Où je lis seul. Je suis son maître en l'art de vivre,
J'écris ce que je veux sur ces vierges feuillets,
Et j'ai toujours choisi les mots que j'éveillais
En elle avec autant de crainte vigilante
Que l'eût fait une mère inquiète et tremblante...

GOTTLOB, parodiant.

Car, sans croire un instant que j'en fusse jaloux,
J'eusse accablé de mon étourdissant courroux
Quiconque aurait tenté d'aller sur mes brisées.

Avec malice.

— O détour merveilleux des tendresses rusées
Qui, n'osant s'affirmer, subtilisent en vain!
O sûre trahison de ce secret divin
Qu'on possède parfois à son insu, qu'on cache
Avec des soins de mère inquiète, et qu'arrache
A votre vigilance un mot inattendu!

Changeant de ton.

— Après cela, tu n'as peut-être pas perdu
Toute chance. Je dis qu'elle aime, mais j'ignore
Celui qu'elle a nommé tout bas, et rien encore
N'a prouvé que ce fût Franz ou moi plus que toi.

LE RECTEUR.

Gottlob!

GOTTLOB.

En vérité je ne vois pas pourquoi
Tu t'indignes. La chose est toute naturelle :
Que cette enfant t'ait plu, que tu vives pour elle,
Que ton cœur, resté jeune ainsi qu'au premier jour,
De sa longue torpeur sorte et s'ouvre à l'amour;
Que moi, cherchant en elle un mal dont je m'effraie,
J'aie en toi tout à coup mis le doigt sur la plaie;
Que Franz ne soit qu'un sot, et qu'entre nous, à choix,
Elle ait su préférer le plus digne des trois;
Qu'il soit vrai, par hasard, que la vertu l'emporte
Et de tous ses rivaux demeure la plus forte,
Ce n'est pas impossible à croire.

LE RECTEUR.

Seulement
C'est absurde.

GOTTLOB.

Voyons, suis mon raisonnement :
Elle a pour toi, mon cher, tendre reconnaissance, —
Ce qui chez ces cœurs-là donne souvent naissance
A d'autres sentimens plus doux. — Elle a de plus
Voué tout son respect à maître Bertholdus,
— Et, quoi qu'on en ait dit, la femme est fanatique
D'humilité. — Ton âge est la seule critique;
Mais ne sommes-nous pas contemporains? et moi,
Suis-je si vieux? — Reviens de ton premier émoi
Et, sans plus te fâcher à tort, me remercie
De t'ouvrir sur le ciel une telle éclaircie.

LE RECTEUR, sévèrement.

Assez! Je te savais moqueur, non insensé.
C'est bien en vain sur toi que les ans ont passé.
Ils n'ont jusqu'à présent pu faire ce prodige
De te donner le sens commun. — Assez, te dis-je,
Je ne veux plus entendre un mot.

GOTTLOB.

C'est mon congé
Que tu me donnes? Soit! — Mais, moi parti, si j'ai
Frappé juste, il faudra t'en souvenir, mon maître,
Tout comme à l'évidence il faudra te soumettre.
A ce soir néanmoins, et sans rancune.

Il sort.

SCÈNE V.

LE RECTEUR.

Oui, va;
Laisse-le s'efforcer de croire qu'il rêva,
Ce fou, plus fou que toi, que ta parole écrase!
Qu'avide il presse encor les bords amers du vase
D'où son bonheur entier soudain s'est répandu;
Qu'il revienne, plaintif, sur ce qu'il a perdu,
Et demande au passé le calme et l'espérance;
Qu'il pleure, ô solitude! et meure de souffrance,
Et, tremblant plus encore aux chances d'en guérir,
Qu'il se cache, honteux, pour pleurer et mourir!..
— Amour, il est donc vrai qu'il n'est pas de défense
Qui garde contre toi l'âge mûr et l'enfance,
Et que le front pâli par la veille ou les ans
N'est pas mieux garanti de tes affronts cuisans
Que la tête innocente où l'aube se repose!
Pour chacun, tour à tour c'est donc la même chose,
Le même poison lent causant le même mal?
Tout est à toi, tout cède à ton charme fatal!
— Ah! j'aurais dû prévoir que c'était impossible
De résister toujours à sa grâce invincible,
Et qu'elle était trop belle et moi trop imprudent
Pour ne pas me laisser prendre en la regardant.
— Ainsi l'on se croit sage, on se séduit soi-même,
Et, jouant sur les mots, quand on se dit qu'on aime,
C'est comme le ferait une mère. — O malheur,
O mensonge! — Aujourd'hui c'est fini! — L'oiseleur

Doit rouvrir à l'oiseau les portes de la cage,
Et dans son amour même en puiser le courage,
Car Gottlob s'est trompé, je suis le seul atteint;
Son regard sous les pleurs n'est pas encore éteint,
Elle ne connaît pas la fièvre qui dévore,
Et d'un chaste sommeil son âme dort encore.
— Pauvre enfant! ai-je pu prendre le change ainsi,
T'offenser à ce point, quand je n'avais souci
Que de veiller sur toi de plus près! — Que les hommes
Sont à plaindre, insensés et faibles que nous sommes!
Et quel mal tu m'as fait, Gottlob! — Hélas! j'ai peur
De moi, de toi, de Franz, puisque tout est trompeur,
Même l'espoir naïf, même l'amitié pure,
Et qu'à présent pour moi tout est peine et blessure.
Oh! que résoudre?

Il tombe sur son fauteuil, la tête dans ses mains.

SCÈNE VI.

LE RECTEUR, OTTILIE.

OTTILIE, entr'ouvrant la porte.

Seul? Enfin! — Si vous saviez
De combien je préfère aux plaisirs enviés
Celui de vous avoir tout à moi, sans personne
Qui vous fasse d'ennui penser que l'heure sonne
(Ce que nous oublions ensemble), vous diriez
Que je suis bien contente, et vous m'embrasseriez.

Elle va pour lui passer un bras autour du cou, il se détourne brusquement.

Non? Je vous ai fâché? — Pardon, je suis maussade
Quelquefois, c'est ma faute. — Oh! vous êtes malade,
Qu'avez-vous?

LE RECTEUR.

Rien.

OTTILIE.

Si fait, vous souffrez.

LE RECTEUR.

Laisse-moi,
Cela se passera.

OTTILIE, à part.

Qu'il est pâle! Pourquoi
Me renvoyer? qu'a-t-il qu'il ne veuille pas dire?

Haut, en hésitant.

— Je venais demander s'il me fallait écrire

A madame de Braun, et si vous vous chargez
De lui trouver bientôt... Mais comme vous changez
De visage!

LE RECTEUR, avec effort.

C'était pour une institutrice
Qu'elle m'écrivait?

OTTILIE.

Oui.

LE RECTEUR, à part, s'éloignant.

Mon Dieu, quel sacrifice!

Haut, se rapprochant.

Pourrai-je bien aller jusqu'au bout? — Mon enfant,

A part, s'éloignant.

Écoute... — Je ne puis, non, non, mon cœur se fend,

Haut, se rapprochant.

Oh!... — Vois-tu, c'est un beau voyage en Italie
Qu'il te faut faire avec ces dames, Ottilie.
Cette occasion-là peut ne se présenter

Très bas.

Qu'une fois, il te faut... partir...

OTTILIE, avec feu.

Moi, vous quitter!
Jamais!

LE RECTEUR, suppliant.

Il le faut.

OTTILIE.

Non!

LE RECTEUR, de même.

Accepte, je t'en prie.

OTTILIE.

Je ne veux pas.

LE RECTEUR.

Tu sais, ma mignonne chérie,
Que je ne cherche ici que ton bonheur.

OTTILIE, plus doucement.

Eh bien!
Gardez-moi près de vous, toute à vous, et que rien
Ne nous sépare plus un seul jour l'un de l'autre.
Mon ami, quelle idée est maintenant la vôtre?
Sortir de la maison et m'en aller sans vous!

LE RECTEUR.

Il le faut.

OTTILIE, plaintivement.

Mais pourquoi? qu'ai-je fait? C'est si doux

D'être tous les deux.

LE RECTEUR.

Chut! — Cette dame et sa fille
Sont charmantes.

OTTILIE, avec câlinerie, prenant son bras.

Voyons! je serai bien gentille,
Vous n'aurez plus jamais sujet de me gronder,
J'entendrai Franz sans rire...

LE RECTEUR, avec impatience.

Il faut te décider.

OTTILIE, fondant en larmes.

Ah! vous ne m'aimez pas autant que je vous aime,
Pour me faire souffrir ainsi.

LE RECTEUR.

C'est ce soir même.

OTTILIE.

Par pitié!

LE RECTEUR.

Je le veux.

Il sort précipitamment.

SCÈNE VII.

OTTILIE.

Il sort sans m'écouter.
Sans que prière ou pleurs le puissent arrêter,
Il me fuit!... Mais qu'a-t-il, mon Dieu? — Sa voix si brève
M'a fait froid, j'ai tremblé devant lui. — C'est un rêve,
N'est-ce pas? que je vais oublier au réveil,
Et comme chaque jour, dès que luit le soleil,
Je vais revoir son bon sourire qui m'accueille.
— Non! il a dit : Je veux! Il faut donc que je veuille
Aussi, moi? — C'est affreux! Comment lui résister?
Comment? Je ne le fis jamais. Et le quitter!...

O toi qui fus ma vie et qui me pris mon âme,
Ami, pour ton enfant plus tendre qu'une femme,
Toi qui m'es si cher et si doux,
Viens, ne reste pas sourd à ma voix désolée,
Et pour tout le bonheur dont tu m'avais comblée,
Que je te bénisse à genoux!

Les jours sont tôt passés qui nous donnent la joie,
C'est l'éclair qui s'éteint, la vague qui se noie,
Le parfum au ciel emporté,

C'est la fleur qui se fane et l'oiseau qui succombe,
Clarté, matin, printemps, hélas! tout ce qui tombe
Au gouffre de l'éternité!

Et l'espace sans borne et le temps sans mesure,
Et ma vie et mon cœur navré de ta blessure,
O mon pauvre amour alarmé,
O toi, fatalité trop chère que j'atteste,
Tout me manque à la fois; mais qu'importe, s'il reste
Le souvenir d'avoir aimé?

Vainement aujourd'hui ta volonté m'exile,
Je puis partir, vois-tu : ta tendresse est l'asile
D'où rien ne saurait m'arracher.
C'est mon droit que j'affirme et mon bien que je garde,
Et, forte ainsi par toi, sans crainte je regarde
La bataille où je dois marcher.

Peut-être en repassant le seuil de cette porte,
En te disant adieu, vais-je, de douleur morte,
Tomber avant la fin du jour;
Mon sort en sera-t-il moins digne qu'on l'envie?
Oh! qu'importe le monde et qu'importe la vie,
A qui put deviner l'amour?

Et peut-être, qui sait? demain à pareille heure,
Quand tu seras pensif et seul en ta demeure,
Sans l'oiseau parti désormais,
Sans l'enfant disparu, qui sait quelle pensée
Te fera voir le fond de ton âme blessée
Et t'écrier : Que je l'aimais!

SCÈNE VIII.

OTTILIE, FRANZ.

FRANZ, son in-folio sous le bras.

Sans voir Ottilie.

Le Christ un Arya! l'hypothèse est étrange,

Il aperçoit Ottilie, très froidement.

Recteur Bertholdus... Ah! pardon, je vous dérange,
Si vous pleuriez.

OTTILIE.

Je pars.

FRANZ, de même.

Tiens, mais alors, adieu!

OTTILIE, à part.

Adieu! déjà ce mot qui me frappe! Mon Dieu,
Que faire? où me cacher? Ce sera tout à l'heure

Lui qui va me le dire. — Oh! pourvu que j'en meure!
Ce serait presque doux de sa main, sous ses yeux.

SCÈNE IX.

OTTILIE, FRANZ, LE RECTEUR.

LE RECTEUR, sur le seuil de la porte.

Franz avec elle!

FRANZ, se rapprochant d'Ottilie.

Eh bien! je trouve que c'est mieux,
Car la science ici régnera seule.

OTTILIE, s'éloignant de lui.

Infâme!
Et cet homme-là vit!

FRANZ, même jeu.

Franchement, une femme
Qui distrait est partout de trop, et son babil
Comme un bruit importun fatigue...

LE RECTEUR, à part.

Que dit-il?

FRANZ, même jeu.

Et gêne en nous le jeu des facultés motrices.
Rien ne change : toujours les Ève tentatrices
Font broncher les esprits vainqueurs au premier pas.

OTTILIE, le fuyant et venant tomber dans le fauteuil du recteur.

Ce soir, et le jour fuit! Il ne sortira pas!

FRANZ, apercevant le recteur et lui montrant l'in-folio, qu'il ouvre.

Maître, que pensez-vous de l'auteur de ce livre
Qui prétend...

LE RECTEUR.

Mon cher Franz, j'aurais peine à te suivre
Aujourd'hui, je remets ma réponse à demain.
— Sais-tu quand le courrier passe sur le chemin?

FRANZ.

Non.

LE RECTEUR, montrant Ottilie.

Préviens donc Gottlob de son départ, qu'il vienne
Avec une voiture.

FRANZ.

Oh! qu'à cela ne tienne,
J'y vais.

Il sort.

LE RECTEUR, le regardant s'éloigner.

Si pour lui seul j'avais pu me tromper
Pourtant!

SCÈNE X.

LE RECTEUR, OTTILIE.

LE RECTEUR, se rapprochant d'Ottilie.

As-tu songé, petite, à t'occuper
De tes préparatifs?

OTTILIE.

Plus tard.

LE RECTEUR.

Mais c'est d'urgence!
— Que la nuit te sera pénible en diligence!
Si tu te trouvais mal!...

OTTILIE.

Ne craignez rien. — D'ailleurs
La fatigue et le froid ne sont pas des douleurs
Qui durent, celles-ci font oublier les autres.
Et qu'importe à présent qu'elles sont toutes nôtres?

LE RECTEUR.

Enfant, non pas pour toi qu'attend le pays bleu,
Qui t'en vas où Mignon rêvait d'aller.

OTTILIE, montrant la cheminée.

Ce feu
Qui fait étinceler d'étoiles l'âtre sombre,
Qui met des reflets d'or et de pourpre dans l'ombre,
Et rapproche encor plus ses hôtes familiers
Lorsque le vent mugit dans les hauts escaliers
Et remplit la maison comme l'orgue à l'église;
Ce feu qu'en attendant votre retour j'attise,
Où bouilloire et grillon, ces deux intimes voix
Du logis, font assaut et chantent à la fois;
Ce feu, brillant pour nous à chaque hiver morose
De tous les souvenirs émus dont se compose
Notre passé, mi-clos sous la cendre et vermeil,
Ce feu, je l'aimais mieux que tout ce grand soleil.

LE RECTEUR.

Songe aux golfes lointains de Naple ou de Palerme,
Où, si blanche au milieu de cet azur sans terme,
La voile en plein éther semble ouvrir un sillon;
Songe à Vénus, le soir, lui jetant son rayon,
Songe aux lacs frissonnans, où le ciel rit et tremble,
Qu'en rêve tant de fois nous avons vus ensemble...

OTTILIE.

Ensemble!

LE RECTEUR.

Et surtout songe à ces rares cités,
Venise douloureuse aux palais désertés,
Vérone où Juliette aimait, Pise l'ancienne,
Et, plus haut dans l'air libre et pur, l'étrange Sienne.

OTTILIE.

Non, la demeure étroite où les mains se touchaient,
Où les regards en vain jamais ne se cherchaient,
Où la voix résonnait au cœur comme à l'oreille,
Non, la demeure obscure où toujours l'amour veille
Me plaisait mieux.

LE RECTEUR, à part, se promenant avec agitation.

L'amour! Ah! ce mot m'a troublé
Sur sa lèvre. Pourquoi m'en a-t-elle parlé?

OTTILIE.

Car ici le bonheur était à ma portée,
Et chaque jour plus cher à mon âme enchantée,
Toujours égal, toujours serein, toujours béni,
Je n'aurais jamais cru qu'il fût si tôt fini.

LE RECTEUR, s'arrêtant.

Heureuse! l'étais-tu vraiment?

OTTILIE.

Il le demande,
Il en doute!

LE RECTEUR.

Ottilie!

OTTILIE.

Ah! ma faute était grande,
Je n'osais pas, je vous le témoignais si peu...
— Mais je suis trop punie, oui, trop.

LE RECTEUR.

Mon Dieu! mon Dieu!
Mais par moi plus encor ta peine est ressentie;
Que vais-je devenir quand tu seras partie?

OTTILIE.

Hésitant. Très bas.

Par vous... Alors pourquoi me laissez-vous partir?

LE RECTEUR, à mi-voix.

Pourquoi, pourquoi! — J'ai donc à ce point su mentir
Qu'elle n'ait encor rien deviné? — Quel sourire
Est le sien! — Il me parle... et que veut-il me dire,
Si ce n'est pas déjà sa réponse?...

OTTILIE, plus bas encore.

Oui, pourquoi
Ne me gardez-vous pas toute à vous?

LE RECTEUR.

Toute à moi!

Il vient s'agenouiller devant elle.

Je ne te comprends plus, enfant! Ma pauvre tête
S'y perd. — Il n'est plus temps de braver la tempête;
Vois, mes cheveux sont gris, et sur ton cou charmant
Ta longue tresse d'or joue amoureusement.
Ta jeunesse a la force, et ta beauté la grâce;
Une paix vient à ceux que ton regard embrasse,
Et c'est comme un retour vers un espoir ancien.
Il est vrai, mon cœur bat quand il est près du tien,
La puissance d'aimer me fait sentir la vie,
Et chaque mot de toi, dans mon âme assouvie,
Doucement recueilli, longuement répété,
Résonne, hymne divin à l'immortalité!
Sous tes regards voilés où le feu couve encore,
Je suis comme une neige aux rayons de l'aurore,
Je me fonds en tendresse et te crie: — Oh! pitié,
Car c'était de l'amour et non de l'amitié!

Il se relève à demi.

— Malheur! elle sait tout, j'ai parlé! — Quelle excuse
T'offrir? je n'en ai pas. Je t'offense et m'abuse
Quand, malgré moi, je rêve un avenir commun
Où, tous les deux toujours, nous ne ferions plus qu'un.
C'est mal, je le sais bien, d'unir dans ma pensée
A la fleur fraîche éclose une tige froissée
Que déchire l'orage et réclame l'oubli;
Et, livrant un secret si bien enseveli,
C'est mal de se trahir après la foi jurée.
Tu ne me réponds rien, ma mignonne adorée?
Oh! je t'entends, merci! — Tu voudrais m'épargner,
Tu te tais pour ne pas trop tôt me condamner;
Mais tu sais tout, et j'ai tout dit pour me défendre.

OTTILIE, se penchant vers lui.

Serait-ce donc ainsi que tu crois me comprendre?
Ne pourrais-tu plus lire en mon cœur au moment
Où pour lui tout est joie et tout ravissement?
Et vois-tu dans mes yeux la fierté qui pardonne,
Ou bien cette surprise ineffablement bonne
D'apprendre qu'être aimée est aussi doux qu'aimer?
Regarde!

LE RECTEUR, détournant la tête.

Je ne puis, c'est mal, c'est blasphémer,
Tant de bonheur pour moi ne peut être.

OTTILIE.

Regarde !

LE RECTEUR.

Oh ! ne me tente pas, j'en mourrais. Prends-y garde!
Les hommes tels que moi ne se consolent plus,
Il est trop tard...

OTTILIE.

Regarde !

LE RECTEUR.

Eh bien ! tu le voulus,
Et je reste à tes pieds plein de trouble et d'ivresse!
Laisse-moi tes deux mains, ô belle charmeresse,
Laisse-moi ton sourire où l'espoir me parla :
La fraîcheur de tes ans arrive aux miens par là,
Car maintenant, vois-tu, tout s'efface et s'oublie;
Jours perdus, vains regrets, longue mélancolie,
Amertume du temps écoulé, doute, effroi,
Tout ce qui n'est pas toi tombe et meurt devant toi.
L'amour est immortel et le cœur n'a point d'âge,
Et c'est la vérité qui pour moi se dégage
De tes yeux si profonds et de ton front si pur.
Aimer! oh! cela seul est bon, est juste, est sûr;
Tu le savais, dis-moi, quand j'en doutais encore?
Ta promesse est fidèle, et tout ce que j'ignore,
Ange au divin savoir, tu me l'enseigneras.
Déjà je t'ai suivie où me guidait ton bras,
J'ai fait ce que tu veux... Entends-tu ? l'heure sonne,
Le bonheur vient d'entrer sous mon toit. — Je frissonne
Cependant. Est-ce toi qui m'as rendu peureux?
Est-ce qu'on meurt d'aimer ? — Dieu ! que je suis heureux !
— Mais tu ne me dis rien, moi-même je bégaie...
Le cœur serait-il donc si faible qu'il s'effraie
De voir soudain son rêve une réalité?
Oh ! de quelque façon que tu m'aies écouté,
Ange, trésor, amour, enfant, mon Ottilie,
Ma joie et mon tourment, parle, je t'en supplie!

OTTILIE, très doucement.

Quel mot est le plus tendre à te dire tout bas,

Changeant de ton.

Je le dirai. — Mais tiens, si tu ne comprends pas.

Elle l'embrasse.

LE RECTEUR.

Alors nous nous aimons?

OTTILIE.

Oui!

LE RECTEUR.

Tu l'as entendue,
O mon Dieu! tu la vois à mon cou suspendue,
Qui me verse l'oubli du monde à m'en griser!...

En hésitant.

— Mais s'aimer, est-ce tout?... faut-il pas... s'épouser?

OTTILIE.

Sans doute.

LE RECTEUR.

Elle veut bien!

Entrent Gottlob et Franz.

SCÈNE XI.

LE RECTEUR, OTTILIE, GOTTLOB et FRANZ.

LE RECTEUR.

Gottlob, Franz, de sa bouche
Apprenez mon bonheur.

GOTTLOB, souriant.

Mais je crois que j'y touche,
Si je n'ai pas déjà deviné.

FRANZ, comme suffoqué.

Quoi! vraiment,
Notre savant recteur perd son temps...

OTTILIE, avec gaîté.

En m'aimant,
Cher Franz, en m'épousant, et cette comédie,
Mal comprise par vous, de Gottlob applaudie,
Va finir à peu près comme elle a commencé;
Nul démon que l'Amour par ici n'a passé,
Et Méphisto vaincu le cède à Marguerite.

LE RECTEUR.

Tu dis?

OTTILIE.

La vérité que ce matin j'ai dite,
Faust bien-aimé, ces mots qu'il faut croire à ton tour :
Le cœur naît à la vie en naissant à l'amour!

LOUISA SIEFERT.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

31 mai 1870.

Maintenant que la trombe est passée, bruyante, confuse, irrésistible, et que dans tous les camps on retrouve peu à peu le sang-froid, c'est le moment ou jamais de se reconnaître, de savoir dans quels chemins on s'engage, ce qui reste à faire et comment on peut le faire. Le plébiscite, c'est déjà presque une vieille histoire, il n'y faut plus penser. Il a été vérifié et contrôlé par le corps législatif avec la tranquille et expéditive résignation d'une assemblée qui sent bien qu'elle n'a point à disputer sur des détails en présence d'une telle manifestation; il a reçu la dernière façon l'autre jour dans cette solennelle cérémonie du Louvre où l'empereur a parlé, où M. le président Schneider a parlé, où M. le président du sénat seul n'a pu faire son discours, et n'a eu d'autre rôle que d'écouter comme tout le monde. Le lendemain, la constitution de 1870 a été inscrite dans nos archives comme la loi souveraine de l'état; puis tout a été terminé, nous étions sous le nouveau régime de l'empire parlementaire et libéral. Le peuple est revenu à ses affaires, les chambres ont repris leurs discussions ou leurs interpellations, le gouvernement s'est remis à son œuvre de tous les jours.

Du plébiscite et des ardentes émotions qu'il avait excitées que restait-il? Un certain apaisement qui ressemblait à de la lassitude et cette sorte d'attente alanguie qui suit les grands efforts. Quant aux conséquences politiques, pratiques des récentes transformations, elles ne peuvent pas évidemment être encore bien sensibles, elles dépendent de l'intelligence et de la bonne volonté de tous, elles deviendront ce que nous saurons les faire. Ce qui est certain pour le moment, c'est qu'en parlant l'autre jour au Louvre de cette transition de régime, en disant le dernier mot sur la période plébiscitaire, l'empereur a défini lui-même, dans un langage suffisamment caractéristique, cette situation qui commence. Le discours impérial, c'est une justice à lui rendre, a le mérite d'être simple et sensé, et il a produit peut-être d'autant plus d'effet

qu'on s'attendait à de l'imprévu ou à un autre accent. Il respire sans doute la satisfaction et la confiance; au fond, l'empereur triomphe avec une habile modestie. Il ne sépare pas la liberté de l'ordre dans la victoire du 8 mai; il ne voit pour le gouvernement qu'une politique, qui consiste à « montrer sa force par sa modération, » à ne point « dévier de la ligne libérale qu'il s'est tracée, » à rallier « autour de la constitution que le pays vient de sanctionner les honnêtes gens de tous les partis, » et s'il se fait encore illusion en croyant qu'un vote puisse jamais trancher définitivement les questions politiques qui divisent les esprits, il trace un programme certainement assez vaste pour suffire provisoirement aux hommes de bonne volonté. Il ne s'agirait de rien moins que de se mettre à l'œuvre pour répandre partout l'instruction, simplifier les mécanismes administratifs, décentraliser l'activité nationale, réformer nos codes « qui sont des monumens, » trouver les moyens de répartir avec plus d'équité les charges publiques. On en fera ce qu'on pourra; c'est un programme séduisant à coup sûr, et qui dans tous les cas ne pouvait que retentir heureusement à l'inauguration d'un régime nouveau. L'empereur, nous en convenons, a parlé comme il devait parler. Il a délimité en quelque sorte le terrain sur lequel on pourrait se rencontrer dans une émulation commune de bien public sans s'épuiser dans de vaines représailles ou de stériles disputes d'opinion; il a indiqué d'un trait ce que nous pourrions faire de mieux, si nous étions bien sages, ce qui suffirait à occuper une génération tout entière. Malheureusement les programmes ne sont pas tout, et au sortir de la cérémonie du Louvre, sous l'éblouissement de ce mirage presque grandiose d'une politique de progrès indéfini, on ne s'est pas moins retrouvé en présence de la situation telle que le plébiscite l'a faite, avec ses apparences de force surabondante et ses difficultés réelles, avec ses troubles, ses incohérences, ses ambiguïtés et cette espèce d'alanguissement ou d'atonie momentanée que les vainqueurs eux-mêmes semblent ressentir à leur manière tout aussi bien que les vaincus.

La vérité est que le plébiscite, par l'ébranlement qu'il a imprimé à la vie publique, a créé des conditions qui ne paraissent bien faciles ni pour le gouvernement ni pour les partis. A un certain point de vue sans doute, il a tranché souverainement des questions décisives qui tendaient de jour en jour à s'embrouiller et à s'aggraver; il a mis hors de cause le principe du régime actuel, il a relevé et raffermi le gouvernement en décourageant les contestations violentes, en noyant toutes les fantaisies révolutionnaires dans l'immensité d'une manifestation nationale presque inattendue. C'est là le résultat général supérieur qui éclate à tous les yeux; mais en même temps on pourrait dire que ce vote tout-puissant du 8 mai a eu instantanément une autre conséquence qui n'est pas moins sensible. Il a émoussé en quelque sorte d'un seul coup les

ressorts politiques ordinaires, il a déprimé jusqu'à un certain point toutes les situations, et il a produit cette confusion où vainqueurs et vaincus en sont à se débattre, à se reconnaître avant de retrouver leur chemin, les uns presque embarrassés de leur triomphe, les autres disputant avec leur défaite et dévorant leur mécompte. C'est l'effet inévitable de ces expédiens extrêmes, démesurés, qui échappent à toutes les conditions régulières, qui déplacent toutes les questions, toutes les responsabilités, et qui, en paraissant créer une force irrésistible, affaiblissent réellement, oppriment ceux qui sont chargés de conduire les affaires courantes d'un pays. On se croit plus fort, on l'est peut-être un jour ou du moins on paraît l'être, et en définitive on fléchit soi-même sous le poids de cette puissance mystérieuse qu'on vient d'évoquer; on se laisse griser par la victoire et l'on perd le sens naturel des choses. Le gouvernement en est là aujourd'hui, on le dirait; il est arrivé à ce lendemain du plébiscite où les difficultés devaient fatalement renaître pour lui. Il a eu sans contredit un éclatant succès; chose curieuse cependant, depuis le plébiscite, il n'est plus aussi heureux, et il semble reperdre en détail ce qu'il avait gagné d'un seul coup. Le cabinet s'est reconstitué ou complété, et nous ne voulons pas dire que les nouveaux ministres, M. le duc de Gramont, M. Mége, M. Plichon, ne soient pas aussi bien placés que d'autres au pouvoir; mais enfin est-ce là ce qui peut rehausser le prestige, l'autorité d'un gouvernement? Quelques jours nous séparent à peine du grand vote, et déjà le ministère a trouvé le moyen de multiplier les gaucheries, de se faire des querelles intimes avec le sénat, avec le conseil d'état, avec le corps législatif lui-même. M. le garde des sceaux ne paraît pas s'inquiéter de si peu. M. Émile Ollivier, qui plus que jamais est le chef du cabinet, et qui se considère assurément comme tel, a oublié tout à fait, dit-on, les anxiétés qu'il ressentait le soir du 8 mai, lorsqu'il ne recevait encore que les votes peu rassurans de quelques-unes des plus grandes villes de France. Aujourd'hui tout cela est passé, il a conquis le pays à sa politique, c'est lui qui a tout fait, il n'a jamais eu la moindre inquiétude à aucun instant. Si M. Émile Ollivier a perdu le souvenir de cette honnête émotion du combat, c'est fâcheux, et c'est presque inquiétant. Quand on est un homme politique, on n'est pas déshonoré pour avoir eu peur en jouant les destinées d'un pays, pour avoir éprouvé cette crainte qui est le commencement de la sagesse, et dont le souvenir peut arrêter quelquefois au moment où l'on va commettre une faute.

C'est plus grave qu'on ne croit, c'est la question même du gouvernement personnifié aujourd'hui en M. Émile Ollivier. Certainement M. le garde des sceaux, par son caractère comme par sa position, est un des hommes qui inspirent les sentimens les plus complexes. Il attire par le talent, par cette ardeur de courage qui l'entraîne, par une sincérité

qu'il pousse parfois jusqu'à une véritable candeur. On a de la sympathie pour ce vaillant athlète de tribune qui s'est trouvé être un jour le chef désigné d'un grand mouvement libéral; mais en même temps, que M. le garde des sceaux ne s'y trompe pas, il inspire plus de goût que de confiance; on croit plus à son talent d'orateur qu'à la sûreté de son esprit; on est quelque peu déconcerté souvent par la légèreté et la mobilité qu'il porte dans les affaires, et on n'est point rassuré du tout par cette aisance avec laquelle il passe d'une résolution à l'autre, désavouant un jour les candidatures officielles pour demander le lendemain aux fonctionnaires une « activité dévorante, » tantôt excitant le parti conservateur à s'organiser, tantôt dissolvant les comités qui cherchent à se fonder sur la foi de sa parole. M. Émile Ollivier ne manque pas d'habileté quand il le veut, dit-on; malheureusement, s'il est habile dans certaines crises intimes, il n'a pas toujours une parfaite mesure d'attitude et de propos. Il parle trop, il s'agite trop, et il se laisse aller trop volontiers à faire de la politique de fantaisie, au risque d'avoir l'air de ne pas toujours savoir où il va, ni ce qu'il veut.

On ne peut vraiment le nier, M. Émile Ollivier, par une jalousie de pouvoir bien étrange ou par pure étourderie, vient de traiter assez cavalièrement le sénat; le sénat s'est un peu fâché, et l'aventure a fait du bruit. Pourquoi, dans la solennité plébiscitaire du Louvre, M. le président du sénat a-t-il gardé un silence qui a été remarqué? C'est un secret qu'on a cherché à pénétrer, et on n'a pas dit le mot de l'énigme; la vraie raison, c'est que M. le garde des sceaux, qui sans doute ne se souciait pas d'entendre ce jour-là l'ancien ministre d'état, a revendiqué le droit de soumettre le discours du président du sénat au conseil des ministres. Était-ce bien un droit pour le gouvernement vis-à-vis du président d'une des assemblées délibérantes? Toujours est-il que M. Rouher ne s'est point cru obligé à subir le visa ministériel, et voilà pourquoi il s'est tu; mais ce n'est là qu'un premier froissement. Voici où l'affaire devient plus curieuse et plus grave. Le gouvernement avait l'intention de nommer de nouveaux sénateurs, le décret était même déjà tout préparé, et on avait eu l'idée singulière de mettre dans le décret un article portant que le traitement des nouveaux hôtes du Luxembourg serait réglé par une loi ultérieure. On avait tout simplement oublié que, même en matière de dotation sénatoriale, un décret ne pouvait suspendre une loi existante et renvoyer à une loi qui n'est pas faite. Comment se tirer de là? M. le garde des sceaux, pour trancher la difficulté, s'est empressé alors d'envoyer au corps législatif un projet fixant pour l'avenir à 15,000 francs l'indemnité annuelle des nouveaux sénateurs sans toucher à la dotation des anciens. C'est bien pire encore, on en conviendra. Cette étrange combinaison, qui n'est pas exempte de ridicule, aurait pour effet d'établir des catégories au Luxembourg, de créer des « séna-

teurs au rabais, » comme on l'a dit, à côté des vieux sénateurs mieux rentés. Notez que cet imbroglio n'est pas fini, qu'on n'a point trouvé encore le fil pour en sortir. Ce qu'il y a de plus clair pour le moment, c'est que par dignité les anciens sénateurs ne peuvent plus conserver leur dotation d'autrefois, et que personne ne peut plus entrer au Luxembourg avant qu'on en ait fini de tous ces détails blessans. Que des écrivains se permettent quelquefois de traiter légèrement les vénérables du sénat, ils sont dans leur rôle; le gouvernement, en vérité, n'est point dans le sien. S'il croit le sénat inutile tel qu'il est, qu'il en propose résolûment la suppression ou la reconstitution; s'il le croit nécessaire, c'est bien le moins qu'il ne le livre pas au ridicule, qu'il trouve le moyen de trancher au plus vite ces maussades questions d'argent, toujours faites pour compromettre plus ou moins la dignité d'un corps politique sérieux. Il n'est point impossible du reste que le sénat, pris de mauvaise humeur, ne recherche un de ces jours quelque vive explication avec le gouvernement. Il aurait une spirituelle vengeance toute trouvée, ce serait de répondre au projet dont le corps législatif est saisi en proposant lui-même la suppression complète et immédiate de la dotation sénatoriale.

Voilà cependant quelles difficultés on se crée quand on ne réfléchit pas, quand on va un peu à l'aventure. Ce n'est rien de grave, dira-t-on. Non certes, nous ne nous figurons pas qu'il en puisse sortir des conflits bien redoutables; c'est tout simplement le signe de cette légèreté et de ce décousu qu'on met dans les affaires. Depuis le plébiscite surtout, M. le garde des sceaux semble en prendre un peu à son aise avec toute chose. Il parle et agit en victorieux qui se persuade facilement que tout est bien dans le plus heureux des mondes; il a volontiers de ces abandons, de ces complaisances pour lui-même, de ces étourderies impérieuses et familières, qu'il rachète de temps à autre par le talent, nous en convenons, mais qui peuvent épuiser rapidement ce qui lui reste de popularité. M. Émile Ollivier aurait besoin d'avoir moins de confiance en lui-même pour en inspirer aux autres; il aurait particulièrement besoin de ressentir encore ces inquiétudes salutaires de la soirée du 8 mai, qu'il répudie aujourd'hui et dont le souvenir l'empêcherait de tomber du côté où il penche. S'il croit que cette victoire du 8 mai l'a haussé définitivement au rôle de premier ministre, et qu'il a reçu un bill de confiance dont il peut user à sa fantaisie, c'est la plus naïve illusion de la vanité. Si, dans la position éminente que les événemens lui ont faite, il pense ne devoir sa force qu'à lui-même, il se trompe étrangement. Sa principale force aujourd'hui, il la doit à la faiblesse de ses adversaires, à cette dépression momentanée des partis qui a été la suite de la crise plébiscitaire, à cette neutralisation des opinions qui lui permet de s'exercer à ce jeu d'équilibre qu'on lui voit jouer avec un certain succès de-

vant le corps législatif. Ce qui est le plus utile au cabinet actuel, ce qui fait sa force ou sa sécurité, ce qui le conduira sans doute jusqu'à la prochaine session, le sait-on bien? C'est la guerre plus ou moins déguisée que lui fait une partie de la droite. La droite, elle aussi, est impatiente de recueillir les fruits d'une victoire qu'elle s'attribue, et elle ne demanderait pas mieux que d'écarter M. Émile Ollivier comme un intrus qui a fait son temps, qui ne sait pas se servir de ce prodigieux succès du plébiscite, qui émousse le sens conservateur du grand vote par ses fantaisies libérales. C'est précisément ce qui fait la force de M. Émile Ollivier, et on peut le voir aisément, toutes les fois que cette tactique se dévoile dans quelque incident parlementaire, le cabinet du 2 janvier, devenu le cabinet du 15 mai, est aussitôt raffermi. La tentative n'est même pas poussée jusqu'au bout, et tout finit par un vote d'unanimité, car la droite veut bien faire de la stratégie autour du pouvoir, essayer de surprendre le ministère; elle ne veut pas le provoquer d'une façon trop directe et aller au-devant d'un décret de dissolution par lequel le gouvernement pourrait l'arrêter.

Tout est là. Le ministère garde une certaine force parce qu'il est nécessaire pour le moment, parce qu'il serait assurément difficile de le remplacer, parce que malgré tout, tel qu'il est, il apparaît encore aux yeux du pays comme l'image survivante du mouvement libéral qui nous a conduits au point où nous sommes. La droite est faible parce que malgré toutes ses protestations de libéralisme et tous ses efforts elle inspire encore les plus profondes défiances à l'opinion, qui ne verrait certainement dans un ministère de cette couleur qu'une menace de réaction nouvelle. Quant à la gauche, elle en est à panser sa blessure, à revenir de son étourdissement et à reconnaître la situation réelle que lui a faite le plébiscite. Ce qu'il y a de plus évident, c'est que pour tout le monde aujourd'hui, pour tous les partis, pour ceux qui se disputent la victoire du 8 mai comme pour ceux qui ont été vaincus, il y a une véritable indécision morale, une fatigue dont les langueurs du corps législatif offrent la singulière image, et pour tout le monde aussi apparaît la nécessité de retrouver sa voie, de se réorganiser, de se reconstituer sur le terrain nouveau que les événemens ont créé, où le pays lui-même, par son vote, vient de donner rendez-vous à toutes les bonnes volontés intelligentes et sincères.

Cette réorganisation des partis, ou pour mieux dire des forces politiques de la France, c'est la condition même du développement régulier de toutes les libertés. La gauche saura-t-elle saisir cette occasion? Elle a été battue, cela n'est pas douteux, elle a eu des déceptions cruelles, elle s'était fait des illusions qu'elle expie un peu durement. Elle avait conçu un instant des espérances qu'elle arborait d'une façon par trop flamboyante, puis elle est passée à un découragement profond. Les espé-

rances certes étaient vaines, le découragement est tout aussi étrange. Il est clair que ceux qui comptaient sur la république démocratique et sociale pour le lendemain ont quelque raison d'être découragés et de répéter d'un ton lamentable que tout est à refaire. Ceux-là n'apprennent rien, n'oublient rien, et ce qu'ils appellent tout refaire, ce serait simplement recommencer la même campagne qui a si bien réussi. Pour les esprits sensés et sérieux de la gauche, le moment est véritablement décisif. Ils ont une politique toute tracée, toute naturelle, s'ils sont des hommes éclairés, comptant l'expérience pour quelque chose et sachant reconnaître les causes de leur défaite. Le meilleur moyen pour eux, ce serait de se rendre un compte exact des conditions nouvelles qui viennent d'être créées, de bien voir à la lumière du plébiscite ce que la France veut et ce qu'elle ne veut pas, et de ne point craindre après tout de se placer là où le pays lui-même se place. On n'est pas en si mauvaise compagnie avec la volonté nationale.

Depuis quelques jours, il est vrai, on voit se dessiner vaguement certaines évolutions dans ce sens. La gauche est en travail, elle se divise pour se recomposer. Elle a commencé par désavouer les violences révolutionnaires. Le plébiscite a eu tout au moins le mérite de lui ouvrir les yeux, de lui montrer par une saisissante expérience le danger des équivoques et des solidarités compromettantes; elle a rompu avec le bataillon tapageur des démagogues. Ce n'est pas tout; aujourd'hui on s'interroge, on cherche à se réorganiser pour se remettre en marche. M. Ernest Picard cherche à rassembler autour de lui les élémens d'un parti qui n'est pas encore baptisé et qui s'appellera sans doute la gauche constitutionnelle. M. Gambetta s'en va seul à Belleville dans une réunion privée tracer le programme d'un nouveau radicalisme politique sur lequel il met encore par tradition l'aigrette de l'irréconciliabilité. Que sortira-t-il de tout cela? Malheureusement dans ce camp troublé de la gauche on a des faiblesses comme partout, et même plus que partout. On veut et on ne veut pas; on est ballotté entre le conseil secret de la raison et les habitudes, les préjugés, les engagemens de parti; on ne peut point se résoudre à faire le pas décisif, à braver l'impopularité, et c'est ainsi que M. Picard lui-même, avec tout son esprit, semble fort perplexe dans sa diplomatie de chef de parti en expectative. Que s'est-il passé réellement dans la réunion tenue, il y a quelques jours, chez M. Ernest Picard? Il n'est point douteux qu'il s'agissait de former, en dehors de l'ancien radicalisme, ce que nous appelions la gauche constitutionnelle, c'est-à-dire de se placer nettement sur le terrain de la constitution nouvelle en acceptant toutes les conséquences de cette situation. La tactique était hardie autant qu'opportune; la combinaison était habile, elle pouvait, dans un temps donné, devenir des plus sérieuses, attirer quelques-uns des esprits les plus distingués du centre gauche,

M. Buffet lui-même, et prendre dans la politique une véritable importance. Qui a reculé ou qui recule encore? Voilà la question. M. Ernest Picard, comme toujours, se tire d'affaire par un mot ingénieux et léger en assurant qu'il veut rester avec la gauche, qu'il faut se borner à former « l'aile droite de l'armée de la gauche. » Nous voici en pleine stratégie. Qui n'est pas « l'aile droite » ou « l'aile gauche » de quelqu'un dans les luttes de ce monde? Ce qu'il y a de mieux, c'est que M. Picard en est pour ses frais de fidélité, qu'on ne veut plus de lui dans l'armée où il a servi en tirailleur, et que la démocratie plus ou moins républicaine le congédie en saluant de la plus galante façon le navire qui l'emporte vers le pouvoir. M. Ernest Picard est un homme d'infiniment de raison et de bon sens; pourquoi ne prend-il pas sur lui de suivre ses instincts, d'aller là où il croit qu'il pourrait servir les intérêts libéraux du pays? Quant à M. Gambetta, il ne faut pas s'y tromper, c'est une autre nature d'esprit que M. Picard; il a un tempérament d'orateur et d'homme public bien autrement puissant; au fond, dans une mesure différente et sans se l'avouer peut-être, il est agité des mêmes perplexités, il a lui aussi des inspirations de raison et des engagemens de situation qui se livrent bataille dans son intelligence. Il y a certainement plaisir à voir se développer et grandir ce talent brillant et passionné. M. Gambetta commençait, il y a moins de deux ans, par des imprécations retentissantes qui servaient de passeport à sa jeunesse auprès de la démocratie révolutionnaire de Paris. L'esprit politique n'a pas tardé à percer chez lui dès qu'il a été député, et depuis quelques mois surtout, achevant de dépouiller l'accoutrement démagogique, il a fait entendre à son parti des sévérités singulières qui ont commencé par étonner un peu, qui finissent par s'imposer.

En réalité, que signifie le nouveau discours que M. Gambetta a prononcé l'autre jour à Belleville? C'est tout simplement le programme d'une politique rationnelle, légale, libéralement pacifique. M. Gambetta continue à se proclamer irréconciliable après le plébiscite de 1870 comme avant les élections de 1869. S'il y tient, nous le voulons bien; c'est un irréconciliable, soit, — mais un irréconciliable d'une nouvelle espèce, « répudiant toute anarchie, » prétendant n'avoir « recours ni à la violence, ni à l'émeute, ni aux complots, » livrant avec dédain les assassins « quels qu'ils soient » aux rigueurs de la loi, — disant crûment à son parti qu'il doit apprendre à se gouverner lui-même avant de prétendre gouverner les autres, qu'il a besoin de se réconcilier avec la France, de la rassurer, de lui bien montrer qu'il ne menace ni ses intérêts moraux, ni ses intérêts matériels, ni sa sécurité sociale. Après cela nous nous demandons en quoi M. Gambetta est un irréconciliable? Qu'est-ce qu'un irréconciliable imposant le respect pour le suffrage universel, « même quand il se trompe, » avouant qu'il « importe peu à la France d'être

gouvernée par tel ou tel, pourvu qu'elle soit bien gouvernée, » et se considérant lui-même comme un mandataire du peuple chargé d'exiger de l'empire ce bon gouvernement qu'il doit en échange des millions de voix dont on vient de le combler? Irréconciliable! M. Gambetta l'est de nom, d'habitude, ses idées sont modérées, elles ont même quelquefois une saveur passablement autoritaire, et nous nous souvenons qu'en entendant, il y a quelques semaines, au corps législatif M. Émile Ollivier et M. Gambetta, nous nous disions tout bas qu'une étrange ironie de la fortune politique transposait les rôles, que l'homme d'opposition n'était pas celui qu'on pensait, que des deux antagonistes celui qui était le plus homme de gouvernement n'était point M. le garde des sceaux. Le plébiscite a fort bien pu ne pas convertir M. Gambetta à l'empire comme système monarchique, il n'a fait sûrement que fortifier chez lui cette idée, qu'il n'y a rien à entreprendre contre une manifestation nationale d'un certain ordre, que cette manifestation est au contraire le point de départ nécessaire de toute action pour un parti sérieux qui fait passer la liberté avant tout. C'est ce que nous voulions dire. Si dans l'armée démocratique M. Gambetta reste encore « l'aile gauche » de M. Picard, il devient indubitablement à son tour aujourd'hui « l'aile droite » de quelqu'un. Qu'il le veuille ou qu'il ne le veuille pas, avec son intelligence élevée et sincère, il subit l'influence modératrice des événemens; mais alors pourquoi ne pas aller jusqu'au bout de sa pensée? Pourquoi ne pas rompre avec toutes les équivoques et avoir l'air de garder encore un lien invisible avec tout ce qu'on semble désavouer? Certes ce serait le plus grand des progrès, si chacun osait être ouvertement de son opinion, et la gauche tout entière gagnerait en autorité auprès du pays, si elle affirmait tout haut ce qu'elle pense, ce qu'elle dit quelquefois tout bas. Elle serait peut-être exposée un instant à quelque bourrasque d'impopularité, elle grandirait comme parti politique, elle attesterait son indépendance et son aptitude au gouvernement du pays.

Elle a eu ces jours derniers une occasion toute naturelle pour intervenir sérieusement, c'est ce qui vient de se passer au cours de M. É. Laboulaye. Assurément des hommes comme M. Jules Favre, M. Gambetta, M. Jules Simon, se seraient fait honneur en frappant d'un désaveu direct et éclatant l'atteinte portée à la dignité et à la liberté d'un homme de valeur éprouvé par vingt ans d'enseignement. On n'a malheureusement entendu parler de rien de semblable. C'est cependant, il faut l'avouer, une des choses les plus tristes du temps, et elle est d'autant plus triste qu'elle passe en habitude. Il y a quelques semaines, c'était un professeur de l'école de médecine, M. Tardieu, qui avait à essuyer les avanies de son turbulent auditoire; aujourd'hui, c'est M. Laboulaye qui est assailli dans sa chaire du Collége de France et mis dans l'impossibilité de parler. Une première fois il a pu encore dire quelques

mots à travers le tumulte, et il a vivement soutenu cet indigne assaut; à la séance suivante, on a étouffé sa voix, on l'a couvert d'outrages, et il a été réduit à se retirer sans pouvoir vaincre cette tapageuse cohue amassée contre un seul homme. Sans doute il ne faut pas toujours attacher une importance extrême à ces petites séditions d'amphithéâtre, et il peut même y avoir quelquefois des susceptibilités généreuses dans ces effervescences de jeunesse auxquelles il faut laisser le temps de s'évaporer. Encore faudrait-il que ces manifestations ne fussent pas une grossière violence, qu'elles eussent au moins une apparence de prétexte sérieux. Franchement c'est là une triste campagne qu'on voudrait voir désavouée par la jeunesse des écoles, et que les étudians, si ce sont toutefois des étudians qui ont fait cette équipée, n'auront aucune raison d'inscrire sur leurs états de services quand ils seront notaires ou médecins dans leurs villages.

Ainsi voilà un homme qui pendant des années s'est distingué par le mérite de son enseignement, qui a été un des plus actifs promoteurs du mouvement libéral contemporain, qui a peut-être appris à ceux qui l'insultent le mot de liberté, et il n'est pas même garanti par son passé, par son talent! Un jour où il veut remonter dans sa chaire de professeur, il est arrêté au passage par l'invective, il reçoit des gros sous, il est harcelé, poursuivi dans son indépendance, dans sa carrière, jusque dans ses candidatures libérales d'autrefois. Et pourquoi tout ce bruit? Ah! nous avions oublié de le dire, parce que M. Laboulaye a voté pour le plébiscite, parce qu'il a engagé avec une courageuse franchise ses concitoyens à voter comme lui. Après cela, M. Laboulaye méritait sans aucune espèce de doute d'être condamné et d'être pour le moins envoyé au sénat! Ces étranges défenseurs de la liberté ne pouvaient supporter ce révoltant abus de la liberté d'autrui. Eux, ils avaient le droit de décider dans leur jeune barbe comment on devait se prononcer dans l'affaire du plébiscite; M. Laboulaye n'avait évidemment pas ce droit, on le lui a bien prouvé, de sorte que nous voici amenés à une extension tout à fait particulière et nouvelle du mandat impératif. M. Rochefort s'était engagé à venir s'informer chaque jour auprès de ses électeurs de Belleville comment il devait voter au corps législatif; maintenant, dans les occasions de quelque importance, un professeur vieilli dans l'étude des problèmes politiques ne devra pas manquer d'aller demander à ses jeunes auditeurs des écoles quelle opinion il doit avoir, quel vote il peut émettre, et, s'il a le malheur de ne pas se conformer à la consultation, d'avoir ses idées à lui, il sera sifflé, hué, conspué, jusqu'à ce qu'un mouvement de fierté l'éloigne de cette chaire, livrée à l'injure des tapageurs. C'est ce qui arrive aujourd'hui. M. Laboulaye a renoncé à continuer son cours, et, pour expliquer sa résolution, il vient d'écrire une lettre empreinte d'une dignité triste; il a fait

son devoir tant qu'il a pu, maintenant il se retire. Il n'est pas moins vrai que l'indépendance de l'enseignement vient de recevoir une des plus sérieuses atteintes qu'elle ait reçues depuis longtemps; ce qui est plus grave encore, c'est que cette indépendance est fort peu défendue. Le gouvernement a laissé faire, la gauche a gardé le silence. Nous faisons chaque jour d'étonnans progrès dans la pratique de la liberté!

Assurément, si la liberté de l'esprit n'est point en sûreté à Paris, elle ne sera pas sauvée à Rome, où le concile s'achemine d'heure en heure vers le grand dénoûment pour lequel il a été convoqué. On touche en effet au moment décisif où le Vatican va s'illuminer pour l'infaillibilité personnelle du pape. Jusqu'ici ce n'étaient que des polémiques, des lettres, des mémorandums, des mandemens que clercs et laïques, évêques et gouvernemens se jetaient à la tête. Maintenant la question est en délibération dans le concile même, et la discussion, engagée il y a quelques jours déjà, traîne sous les chaleurs, qui commencent à devenir accablantes pour ces sept ou huit cents vieillards accourus à Rome de toutes les parties du monde. Le résultat n'est guère douteux, on le sait bien; il a été préparé avec cette ténacité d'esprit que les passions religieuses expliquent seules. Le pape tient de toute son âme à être infaillible et à laisser à l'église ce mystique héritage; ceux qui l'entourent ne sauraient lui refuser de mettre sur sa tête branlante cette suprême couronne. Les partisans du dogme nouveau s'agitent pour achever leur victoire.

Ce n'est pas moins un fait curieux et significatif que cette discussion qui se prolonge au-delà de tout ce qu'on pensait au sein du concile, ce défilé d'orateurs, d'évêques venant témoigner de leurs résistances à une nouveauté périlleuse. La lutte semble assez sérieuse et ne laisse pas d'être vive; l'opposition tient tout au moins à combattre jusqu'au bout, et dans les dernières séances qui ont eu lieu au Vatican plusieurs prélats ont fait entendre de dures vérités. Un évêque hongrois n'a point hésité à déclarer que le dogme nouveau aurait inévitablement de désastreuses conséquences pour l'unité religieuse dans son pays, et de son côté un autre dignitaire de l'église autrichienne, le cardinal-archevêque de Prague, le prince Schwartzenberg, aurait dit que, si on votait le *schema* sur l'infaillibilité, il fallait s'attendre « à voir les schismes reparaître et l'anarchie des croyances déchirer encore le sein de l'église catholique. » C'est bien au contraire l'unité de l'église qu'on prétend sauver par l'inspiration du Saint-Esprit que les Romains sont invités à faire descendre sur le concile, et on comprend qu'avec cette croyance il n'y a pas moyen qu'on s'arrête en chemin. L'infaillibilité est le salut, et, comme l'a dit le pape, si on ne l'a pas pour la fête de saint Pierre, on l'aura pour l'Assomption de la sainte Vierge; mais on l'aura, l'opposition des évêques français, allemands ou américains ne servira qu'à rehausser le triomphe de l'om-

nipotence romaine. C'est fort bien; les illuminations du Vatican et de la place Saint-Pierre célébreront le triomphe, Rome aura sa fête pour le plébiscite du Saint-Esprit. Il reste à savoir quelles seront le lendemain les conséquences de cette résurrection de l'idée théocratique en plein XIXe siècle. Le moins qui puisse arriver, selon le mot du prince Schwartzenberg, c'est que ce soit là un dogme « dont le monde n'accepte jamais la loi. »

L'infaillibilité en effet ne sera rien, ou elle peut avoir des résultats qu'il n'est pas facile d'entrevoir encore. Elle changera certainement les rapports de la papauté et des gouvernemens, de l'église et de la société civile; elle introduit dans ces rapports un élément nouveau qui échappe à toute appréciation. D'un autre côté, dans l'église elle-même, quelle sera la situation des évêques qui auront résisté jusqu'au bout, qui ont combattu de toutes leurs forces, de toute l'autorité de la raison et de la prévoyance le dogme nouveau, qui ont déclaré qu'ils ne pouvaient reconnaître pour vrai ce qui leur paraissait un non-sens? On prête déjà à M. Dupanloup l'intention de quitter l'évêché d'Orléans, et il n'est point impossible qu'il ne soit imité par d'autres. Ces évêques se retireront, soit; et puis, si le gouvernement nomme à leur place des ecclésiastiques qui n'admettent pas davantage l'infaillibilité, qu'arrivera-t-il? Voilà la guerre allumée. Rien ne peint mieux la confusion qui se met aujourd'hui dans l'église qu'un bref adressé ces jours derniers par le pape à l'écrivain catholique le plus violent, au polémiste qui peut se vanter d'avoir conduit, la cravache ou la plume à la main, la campagne de l'infaillibilité, à M. Louis Veuillot en personne! Pie IX fait tous les complimens possibles à M. Louis Veuillot, il se réjouit fort de l'influence qu'a eue ce nouveau père de l'église, et il remercie en même temps le clergé secondaire de France qui a souscrit pour le concile, qui s'est laissé conduire à la bataille de l'infaillibilité par le journal *l'Univers;* des évêques, pas un mot, ou plutôt Pie IX met sa bénédiction là où M. Dupanloup et d'autres ont mis leurs condamnations. Ainsi voilà un pape qui passe sans façon par-dessus la tête des évêques pour aller tout droit traiter des affaires religieuses avec un écrivain et avec le clergé secondaire; il n'y a que ces ingénuités infaillibles pour faire de ces choses-là! Le concile finira comme il a commencé; il laissera en pleine effervescence les passions religieuses qu'il a excitées. C'est l'histoire qui vient d'être racontée par un écrivain anonyme dans un petit livre intitulé *Ce qui se passe au concile.* L'auteur sait bien ce qui se passe au concile, il le sait trop; il dévoile dans son plan, dans ses détails cette campagne de l'infaillibilité qui a été habilement conduite, on n'en peut disconvenir, et la preuve que ce petit livre indiscret et modéré a touché juste, c'est qu'il a été reçu à Rome comme une œuvre diabolique; il était dans tous les cas une dernière protestation, une note discordante

dans ce concert qui commence à s'élever autour du rayonnant pontife, dont la témérité ingénue peut être plus meurtrière pour l'église que les violences de ses adversaires les plus hardis. De toute manière, il y a une question qui aura fait du chemin en peu de temps, c'est celle du pouvoir temporel. L'infaillibilité du pape, c'est le dernier coup porté au pouvoir temporel. Il est évident désormais que cette confusion de puissances que soutenaient encore des esprits à la fois libéraux et catholiques n'est plus qu'une fiction impossible, et que la séparation devient de plus en plus inévitable. Liberté spirituelle pour l'église, liberté entière pour la société civile, il n'y a plus que ce moyen de faire vivre en paix des pouvoirs qui marchent dans des voies si différentes. Était-ce là qu'on en voulait venir en réunissant le concile?

Il y a pourtant dans le monde aujourd'hui un assez bon nombre de difficultés de toute sorte sans y joindre les passions religieuses, qui ne sont sûrement pas faites pour simplifier les affaires de l'Europe. Du nord au midi, les incidens, les questions les plus complexes, les crises constitutionnelles, quelquefois les insurrections, se succèdent et se renouvellent à chaque instant. M. de Bismarck sort de sa retraite de Varzin pour obtenir du parlement fédéral le vote de la loi qui maintient la peine de mort dans le code de la confédération du nord, c'est-à-dire qui rétablit cette peine dans les états mêmes où elle était abolie, et on ne devinerait pas quel a été l'argument principal du chancelier de Berlin : c'est l'intérêt de l'unité allemande! On ne fait jamais vibrer cette corde sans succès, et cette fois encore M. de Bismarck a enlevé la victoire; il a réussi à faire écarter un amendement proposant que la peine capitale restât tout au moins supprimée dans les états de la confédération tels que la Saxe, l'Oldenbourg, Brême, Anhalt, où elle n'existe plus. « Écartons tout ce qui peut être un obstacle à l'unité allemande, s'est écrié le chancelier avec une fébrile impatience, et donnez-moi par votre vote approbatif un gage de vos sentimens allemands. » A vrai dire cependant, nous doutons que le vote ainsi enlevé par M. de Bismarck ait fait faire un grand pas à l'unité allemande, qui a besoin pour se réaliser de gagner d'autres batailles. La Prusse s'est tirée d'une difficulté qui embarrassait l'organisation législative de la confédération du nord, voilà tout.

L'Autriche, de son côté, est toujours en pleine crise constitutionnelle, elle n'en sort pas, et le ministère qui s'est formé, il y a quelque temps, pour la Cisleithanie sous la présidence du comte Potoçki multiplie les efforts pour mettre l'ordre et la paix dans cette grande incohérence autrichienne. Il était arrivé au pouvoir dans un moment difficile, où la politique centraliste de l'ancien cabinet avait poussé les choses à l'extrême, et où le plus grand nombre des représentans des nationalités diverses avaient quitté le *Reichsrath,* de sorte qu'on se trouvait avec des

provinces plus que jamais irritées ou mécontentes, une constitution mise en doute, une représentation publique démembrée. Le comte Potoçki et ses collègues se sont mis à l'œuvre avec cette pensée, que rien ne pouvait se faire que par la conciliation, et cette pensée, ils ne l'ont pas mise seulement dans leurs paroles, ils l'ont mise dans leurs actes, dans leurs premières tentatives, dans les négociations qu'ils ont ouvertes avec les dissidens, surtout avec les Tchèques. Ils se sont fait un programme que M. de Beust, comme chancelier de l'empire, s'est chargé récemment d'exposer dans une circulaire diplomatique. Au fond, il s'agit moins de toucher à la constitution existante et si débattue que de l'interpréter, de l'appliquer dans le sens le plus libéral, de l'étendre de façon qu'elle soit un cadre assez flexible pour que les droits des races diverses puissent se concilier, sans que l'intégrité de l'état en soit atteinte, pour que le *Reichsrath*, établi avec le consentement commun sur l'élection directe, soit désormais à l'abri de ces démembremens qui ont fait récemment son impuissance.

En d'autres termes, c'est à la constitution actuelle elle-même qu'on voudrait demander les moyens d'arriver à la solution des difficultés dans lesquelles se débat l'Autriche ou la Cisleithanie, de pacifier les antagonismes, de concilier tous les droits, tous les intérêts, dont le conflit fait de la politique autrichienne une perpétuelle énigme. Il fallait commencer par le commencement. C'est ce qu'on a fait en dissolvant d'abord toutes les diètes provinciales, celle de la Galicie, de la Styrie, de la Carinthie, de la Carniole, du Tyrol, etc. La diète de Bohême a été seule exceptée pour le moment, et cette exception s'explique, parce qu'on a voulu éviter d'envenimer les choses par une agitation électorale en se donnant le temps de préparer un arrangement, devenu moins impossible avec les Tchèques eux-mêmes. Des élections sont donc très prochaines, et c'est avec le concours des diètes nouvelles qu'on se propose d'accomplir le programme dont le dernier mot est la formation d'un *Reichsrath* nouveau par l'élection directe et l'extension de l'autonomie des provinces. Tout cela est assez compliqué, on peut en convenir; par le fait, ce n'est pas plus compliqué que la situation même qu'il s'agit de pacifier, de régulariser en la réformant. Le remède est complexe comme le mal. Une chose est évidente, c'est la bonne volonté que manifeste le ministère du comte Potoçki, et à laquelle s'associe M. de Beust, d'étendre l'autonomie des nationalités diverses jusqu'à la limite où elle ne serait plus que du sécessionisme et où elle menacerait l'intégrité de l'empire. Le ministère cisleithan réussira-t-il? A bien dire, la difficulté la plus sérieuse pour lui est dans les rapports à établir avec la Bohême et avec les Polonais de la Galicie. Les Tchèques résistent encore, ils ne se rendent pas si aisément, c'est à une politique patiente et libérale de les relier au faisceau commun. Les Polonais peuvent avoir leurs griefs; au

fond, ils sentent la nécessité de ne pas pousser les dissentimens à outrance, de ne point trop affaiblir l'Autriche dans son travail de reconstitution, et c'est la pensée aussi politique que juste que le prince Ladislas Czartoryski exprimait récemment dans un discours à l'occasion de l'anniversaire de la constitution polonaise du 3 mai 1791. Les Polonais ont un intérêt trop évident à l'existence, à la force de l'Autriche, et les autres nationalités disséminées dans l'empire ne sont pas moins intéressées à une solution équitable des difficultés actuelles. Si le ministère Potoçki échoue, on ne voit pas trop par quel côté on pourra reprendre ce problème, toujours pressant et toujours fuyant.

Que se passe-t-il dans le midi de l'Europe? Il est évident qu'il y a quelque chose de vague et d'inconnu flottant à la fois sur l'Espagne et sur le Portugal. Pour la première fois depuis bien des années, une insurrection militaire vient d'éclater à Lisbonne et d'ensanglanter le seuil du palais d'Ajuda, où réside le roi. Voici quelque temps déjà qu'une certaine inquiétude régnait en Portugal. Des projets financiers présentés par le gouvernement avaient ému l'opinion et suscité une assez vive résistance. Le ministère présidé par le duc de Loulé, tout en ayant la majorité dans les chambres, rencontrait une opposition tenace; puis enfin, circonstance grave, le maréchal duc de Saldañha, qui a été dans ces dernières années ambassadeur du roi dom Louis à Rome et à Paris, était rentré en Portugal. Or, quand le duc de Saldañha est en Portugal, il faut s'attendre à quelque chose. Ce léger et fantasque vieillard, qui est arrivé à plus de quatre-vingts ans, a passé sa vie à renverser des ministères, à se révolter un peu pour toutes les raisons et même sans aucune raison et sous tous les drapeaux. La dernière fois qu'il s'est insurgé, — c'était encore sous la reine doña Maria, — on constatait gaîment qu'il avait changé cinquante-quatre fois d'opinions. Le fait est qu'il n'a jamais eu d'opinions, il a des caprices et des intérêts. Rentré il y a quelque temps dans son pays, après avoir passé quelques jours à Madrid, mécontent et frondeur selon son habitude, il n'avait pas tardé à conspirer et à se servir de sa vieille popularité dans l'armée pour séduire à sa cause quelques régimens; on le savait à Lisbonne, on n'ignorait pas les menées du vieux duc, on essayait de le faire partir, et en définitive on n'osait rien faire contre lui. Les choses en étaient là lorsque l'autre jour, à minuit, sur un signal le drapeau de l'insurrection était hissé sur le fort Saint-George, qui commande Lisbonne, et Saldañha, s'emparant de quelques bataillons secrètement gagnés, marchait sur le palais d'Ajuda. Le premier mouvement de la garde du palais était naturellement de résister. On échangeait quelques coups de feu qui tuaient quelques pauvres soldats et en blessaient un plus grand nombre; puis on fraternisait, et Saldañha entrait triomphant au palais. Que s'est-il passé entre le roi et lui? Toujours est-il qu'après cette entrevue le vieux duc

sortait du cabinet royal président du conseil. Lisbonne, en se réveillant le matin, trouvait la chose faite, le ministère renversé, le nouveau président du conseil proclamé, l'insurrection accomplie. Il faut ajouter que la population regardait passer l'événement sans y prendre aucune part. Les chambres, qui étaient encore en session, se sont réunies immédiatement, et on s'est demandé ce que tout cela voulait dire; personne n'a pu répondre. Le duc de Loulé, interrogé dans la chambre des pairs, s'est borné à déclarer qu'il avait refusé, quant à lui, de contre-signer la nomination du nouveau président du conseil, et qu'à ses yeux le roi n'était pas libre en sanctionnant cette nomination. Depuis, pour éviter toute explication embarrassante, les chambres ont été suspendues, et le mystère a redoublé.

Que signifie maintenant cette étrange insurrection portugaise qui remet la politique d'un petit pays depuis longtemps pacifié et libéral aux mains de la soldatesque? Il est bien possible que ce soit simplement la dernière fantaisie d'un vieillard affamé de bruit jusqu'à la dernière heure et agité d'une suprême ambition de pouvoir. Tout est croyable avec Saldañha. On n'a pas tardé cependant à chercher une autre raison plus sérieuse, et on a soupçonné que ce mouvement, après avoir été combiné avec l'Espagne, devait nécessairement avoir pour objet définitif l'union ibérique. Saldañha a-t-il eu effectivement quelque arrière-pensée de ce genre, ou bien a-t-on cru à ce projet parce qu'on connaissait ses démarches pour faire accepter la couronne espagnole par le roi dom Fernand? Ce qui est certain, c'est qu'il n'en a pas fallu davantage pour refroidir les Portugais, déjà fort tièdes, pour la dernière équipée du vieux duc. Les chambres avant de se séparer ont fait le serment de défendre l'indépendance du pays; ceux qui faisaient de l'opposition à l'ancien ministre se sont ralliés à la majorité pour condamner l'insurrection. Les manifestations du sentiment national ont éclaté avec une force singulière, et il a fallu que le gouvernement espagnol, par des déclarations devant les cortès, par des communications diplomatiques, par des télégrammes rassurans, se hâtât de se défendre d'avoir trempé dans une tentative quelconque pour faire violence au Portugal. Saldañha cependant ne dit rien; mais il est visiblement embarrassé, et il a même une grande peine à former un ministère. L'union ibérique! nous ne savons quand elle se fera, ni si elle existera jamais. Espagnols et Portugais ont bien autre chose à faire pour le moment; avant d'avoir le superflu, que ne cherchent-ils à s'assurer le nécessaire, l'ordre, la liberté, la sécurité? Le reste viendra par surcroît, si la fortune le veut.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

Histoire de la Création, exposé scientifique des phases de développement du globe terrestre et de ses habitans, par M. H. Burmeister, directeur du musée de Buenos-Ayres, traduit de l'allemand par M. E. Maupas; Paris 1870. F. Savy, éditeur.

La création, dans la pensée de l'auteur de ce livre, c'est l'ensemble de tout ce qui est vivant ou l'a été autrefois; l'histoire dont il trace le tableau, c'est celle des êtres organisés, dont la variété, l'énergie et l'intelligence n'ont cessé de croître depuis le temps de leur première apparition sur notre planète. A l'étude des acteurs de ce grand drame, M. Burmeister a joint celle de la scène qu'ils ont parcourue. Le lecteur apprendra ainsi à connaître, non pas méthodiquement, mais à l'aide des procédés les plus habiles que l'écrivain et le savant puissent employer, les divers états que la terre a dû traverser, la marche et le sens des phénomènes lents ou terribles qui l'ont agitée, et dont ceux de nos jours ne sont qu'une image affaiblie et un dernier écho. Dans cette étude, Laplace, Werner, Humboldt, Léopold de Buch, Bischof, Élie de Beaumont, servent tour à tour de guides à l'auteur. On sait que le globe terrestre, d'abord gazeux, puis fluide et incandescent, a jadis brillé comme une étoile. Même après avoir commencé à se solidifier, il a été longtemps enveloppé d'une atmosphère impénétrable à la lumière solaire et livrée à d'épouvantables orages. C'est seulement à la suite du refroidissement superficiel, opéré d'une manière très lente, que la terre a présenté un sol et des eaux susceptibles de nourrir des organismes vivans. Malheureusement la certitude du fait initial et l'existence de quelques rares documens sont loin de suffire pour dissiper l'obscurité de cette première période. La vie elle-même est aussi difficile à concevoir qu'à définir. On dit bien qu'elle est la manifestation d'une force, mais ce dernier mot cache mal l'indigence de l'idée; n'est-il pas là pour exprimer une cause inconnue? La vie organique, principe abstrait, n'est pour ainsi dire qu'un cadre; il faut, pour se réaliser, qu'elle emprunte au règne inorganique les élémens dont elle dispose; elle les modifie, mais pour les rejeter presque aussitôt. C'est un foyer qui veut être sans cesse alimenté, il n'existe que par le changement et pour le changement; la stabilité entraîne la mort.

Si l'on ne trouve pas ce qu'est la vie dans son essence, explique-t-on mieux les étapes successives par où elle a passé sur la terre, allant toujours en se compliquant et se perfectionnant à travers les âges? Ici du moins on possède une riche collection de faits dont le lien commun, vi-

sible parfois, s'amoindrit et disparaît le plus souvent. Les passages déchiffrés laissent néanmoins l'espoir fondé qu'on aura plus tard le sens de toute la légende. Ne voit-on pas la terre, à peine refroidie à la surface, encore enveloppée de lourdes vapeurs, baignée par des eaux demeurées tièdes, recevoir les premiers organismes, naturellement aquatiques? Ne comprend-on pas, d'une part, l'action érosive et mécanique de ces eaux, désagrégeant les roches, entraînant ou dissolvant leurs débris, de l'autre la contraction de l'écorce et l'apparition de grandes rides? Joignez par la pensée à ce double mouvement celui des réactions du noyau liquide soulevant les points demeurés faibles, tandis que les autres s'affaissent, se plissent, se contournent, et vous aurez un ensemble de phénomènes qui explique l'agrandissement des continens, le relief des montagnes, le creusement des vallées et des mers. Les difficultés ne naissent pas de cet ordre d'idées. — L'impossibilité d'admettre des époques régulièrement limitées, ayant chacune leurs êtres et leurs caractères particuliers, paraît aujourd'hui démontrée : de là résulte, comme conséquence d'un dilemme rigoureux, la continuité des phénomènes biologiques. — Mais alors comment comprendre la série complexe des organismes? D'où faire sortir ces êtres toujours plus élevés, plus libres de leurs mouvemens, plus rigoureusement adaptés à leur régime, que l'homme vient enfin compléter? Les deux écoles rivales, celle de la transformation et celle de la fixité des formes spécifiques, sont ici en présence, et il semble qu'il soit impossible de les concilier. M. Burmeister l'essaie pourtant, ou du moins il se tient dans une position intermédiaire; mais surtout il oppose à l'une et à l'autre solution dans ce qu'elles ont d'excessif une fin de non-recevoir qui s'accorde mal avec l'aiguillon de l'insatiable curiosité humaine. — Le problème de la filiation des êtres est, selon lui, non-seulement insoluble, mais encore inacceptable dans les termes où on le pose. Bien qu'il reconnaisse l'influence des transformations, il se demande si elles peuvent tout expliquer, et si la vie organique, apparue sans précédent direct au moins une première fois, n'a pu se manifester plus tard de la même façon, sous l'empire de causes que nous ne concevons plus, parce qu'elles ont cessé d'agir. Certainement l'apparition de la vie organique est aussi inconcevable, lorsqu'elle est réduite à un phénomène initial, que si l'on suppose que le même phénomène s'est répété plusieurs fois; mais cette dernière hypothèse aggrave encore les difficultés. La production spontanée des premiers organismes, qui probablement étaient des plus simples, n'offusque pas l'esprit comme la création subite des espèces qui se sont montrées en dernier lieu. Quand l'hypothèse de la transformation ne ferait que nous délivrer de la nécessité d'admettre une si longue répétition de prodiges, elle aurait bien mérité de la science.

Parmi les phénomènes moins inaccessibles, il en est un dont l'action a

été directe sur les êtres organisés, et que cependant on explique mal ou même pas du tout; je veux parler de l'ancienne température du globe, plus élevée autrefois qu'aujourd'hui sur tous les points de sa surface. Cette élévation n'a rien d'irrégulier ni de sporadique, c'est un fait permanent qui se confond avec le passé de notre planète et se prolonge jusque dans des temps voisins de l'homme. Les différences dues à la latitude s'observent, il est vrai, à partir des temps tertiaires, mais elles sont alors peu prononcées, et si les régions tropicales ne paraissent pas avoir été beaucoup plus chaudes que maintenant, le nord était certainement bien moins froid, et la vie s'étendait librement jusqu'au pôle. Il est naturel de rechercher la cause de ces changemens climatériques. Les hypothèses n'ont pas fait défaut, mais on reste généralement frappé de leur insuffisance. Il faut écarter tout d'abord les causes périodiques, comme la nutation de l'axe terrestre, puisque aucune trace de périodicité ne se remarque dans la marche du phénomène. Il faut encore repousser par une raison semblable l'influence des régions inégalement chaudes que le système solaire aurait traversées dans l'espace stellaire. En effet, il n'est pas question d'oscillations en plus ou en moins dans le degré de l'ancienne température. A la fois égale et torride sur toute la surface du globe, elle se maintient longtemps la même, puis l'égalité disparaît pour faire place à la distribution définitive des zones et des climats. On sait que l'inégalité actuelle est uniquement due à l'inclinaison de l'axe sur le plan de l'orbite terrestre; on sait aussi que des considérations astronomiques s'opposent à ce que l'on admette une moindre inclinaison dans le passé. Si l'on voulait simplement promener l'axe et les pôles sur divers points de la sphère sans en changer la direction absolue, on n'expliquerait rien, puisqu'il s'agit, non pas d'une surélévation locale, mais d'une égalité climatérique sur toute la terre. L'ancienne hypothèse, tirée de l'influence persévérante de la chaleur centrale, supporte mal un examen sérieux. Dans ce cas, la température aurait dû décroître graduellement, de période en période, et on serait forcé d'admettre pour le temps où parurent les premiers organismes une chaleur bien supérieure à 80 degrés centigrades, terme extrême au-delà duquel l'albumine se coagule et toute vie devient par cela même impossible. Les espèces de l'âge des houilles indiquent d'ailleurs plus de densité et d'humidité dans l'atmosphère, plus d'égalité dans la climature que d'intensité calorique. C'est donc plutôt la persistance que l'élévation de l'ancienne température qu'il s'agit d'expliquer. A cet égard, l'influence du noyau en fusion semble d'autant moins admissible que les matières solides de l'écorce conduisent mal la chaleur.

L'auteur de l'*Histoire de la Création* hésite beaucoup à trancher une question aussi obscure; il est pourtant porté à croire que l'épanchement des matières en fusion vomies par les volcans des divers âges a consti-

tué une source de chaleur suffisante pour échauffer la surface terrestre, grâce à une atmosphère demeurée longtemps très dense. Il semble malgré tout que l'influence des latitudes aurait dû se trahir par quelques indices, si elles n'avaient jamais changé. On concevrait difficilement qu'à l'époque tertiaire, dont les êtres sont déjà si voisins des nôtres et ont dû être soumis aux mêmes conditions d'existence, l'influence seule des basaltes en fusion eût pu rendre le Spitzberg et le Groënland accessibles aux plus grands végétaux et neutraliser à leur profit jusqu'à l'obscurité des longues nuits polaires. La solution vainement poursuivie jusqu'ici de ce grand problème est sans doute purement astronomique : si l'axe terrestre n'a pas varié de direction, le soleil n'a-t-il pas changé, et l'ensemble du système planétaire est-il resté immobile? Le globe s'est consolidé à la surface, puis contracté; il a dû, en diminuant de volume et augmentant de densité, accélérer son mouvement. Le jour et l'année ont vu raccourcir leur durée; l'atmosphère a perdu en étendue, gagné en transparence; plus facile à échauffer, elle se refroidit plus aisément. Les eaux se sont accrues à l'état liquide ou solide, elles ont diminué à l'état de vapeur; les différences climatériques, en s'accusant de plus en plus, ont augmenté la violence des vents et la force des courans. L'homme est venu se placer au milieu d'un état de choses qui s'éloigne, à ces égards et à bien d'autres, de l'état antérieur; il a dû lutter contre des forces moins actives sans doute et moins formidables, mais infiniment plus variées et plus inégales que celles d'autrefois.

Si le globe terrestre a tellement changé, l'ancienne nébuleuse solaire dont nous nous sommes un jour détachés a dû se transformer de son côté. Les taches du soleil ne sont probablement que les premiers indices de solidification d'une matière à l'état de fluidité incandescente; l'astre lui-même a passé par bien des états successifs de condensation gazeuse avant d'arriver à celui de fluidité ignée vers le centre, qui paraît le caractésiser maintenant. La clé des phénomènes géologiques, si inexplicables en apparence, se trouve ainsi dans l'étude des vicissitudes de l'astre central; mais quand les sciences consentiront-elles à se donner la main pour mieux aborder des problèmes d'une telle complexité? En attendant, le livre de M. Burmeister en offre un tableau aussi complet que possible, exposé dans un style clair et sobre, dont le traducteur, M. E. Maupas, a su conserver la verdeur originale, tout en lui prêtant une élégance que ne déparent point certaines tournures germaniques. Les révisions opérées par M. Giebel et par l'auteur lui-même, les nombreuses figures intercalées dans le texte, placent l'*Histoire de la Création,* arrivée en Allemagne à sa huitième édition, immédiatement à côté du *Cosmos*. Plus accessible que ce dernier ouvrage aux intelligences mondaines et mieux adapté aux récens progrès de la paléontologie, de l'anthropologie et de la cosmogonie, le livre de M. Burmeister se re-

commande à tous ceux qui, sans pratiquer ces sciences, tiennent à en saisir la portée philosophique et à en apprécier les élémens essentiels.

GASTON DE SAPORTA.

Tausend Seelen, von Alexis Pisemski; übersetzt von E. Kayssler; Berlin 1870.

En Allemagne, la presse littéraire se pâme d'aise : elle a découvert Pisemski, elle le chante sur tous les tons; c'est une nouvelle étoile qui se lève à l'horizon de la poésie russe. Voici donc enfin un romancier sans préjugés, réaliste jusqu'au bout des ongles; il nous fera connaître la vie telle qu'elle est en Russie, sans rien voiler, sans rien taire ni omettre. Et de fait Pisemski n'y va point de main morte, il n'est crudité dont il n'ose assaisonner son récit. Le roman dont M. Kayssler vient de donner la traduction, — abrégée et émondée, — a pour titre *Mille âmes*. C'est une satire sanglante des mœurs de la société moscovite, et ce serait la peine d'en faire ici l'analyse détaillée, si nous ne l'avions pas faite il y a dix ans. On trouve dans la *Revue* du 15 janvier 1860 un curieux travail de M. Delaveau sur le roman satirique en Russie, et dans ce travail la biographie de Pisemski, suivie d'un résumé de son roman. Nous n'avons donc plus à présenter *Mille âmes* à nos lecteurs, et nous pouvons nous borner à en rappeler en quelques mots la donnée. Un jeune ambitieux, Jacques Vassilitsch Kalinovitch, élève de l'université de Moscou, succède comme inspecteur d'une école de district au vieux Godniev, qui personnifie l'ancien temps avec ses mœurs patriarcales. Godniev a une fille unique, Nastenka Petrovna, qu'il a élevée lui-même, si cela peut s'appeler élever, car la petite Nastenka n'en fait qu'à sa tête, et passe son temps à lire de mauvais romans. Kalinovitch se trouve complétement isolé dans la petite ville où il commence sa carrière; il ne tarde pas à devenir l'hôte assidu de la maison de Godniev, où tout le monde le considère comme le futur de Nastenka. La jeune personne, de son côté, se donne corps et âme à celui qu'elle regarde comme un homme supérieur. Cependant Kalinovitch n'a pas été sans faire quelques connaissances. Le prince Yvan, qui est dans le roman le type d'une aristocratie sans principes, aux dehors brillans et aimables, introduit Kalinovitch chez une vieille générale très riche qui a une fille difficile à marier. Grâce aux conseils intéressés de son mentor, Kalinovitch s'habitue à envisager sans trouble la perspective d'un mariage avec Pauline, la fille de la générale, qui lui apporterait en dot une propriété estimée à mille âmes. Pour s'arracher aux difficultés toujours croissantes de sa situation, il part brusquement pour Saint-Pétersbourg, non sans avoir été forcé par Nastenka de demander sa main à son père. A Saint-Pétersbourg, il se voit bientôt au bout de son rouleau de 400 ou 500 roubles, et il tombe malade. Il se

décide alors à écrire à Nastenka, qu'il n'a pas cessé d'aimer, tout en étant résolu à ne pas l'épouser. Nastenka arrive, l'entoure de ses soins. A peine guéri, il rencontre le prince et entame des négociations de mariage; moyennant une commission de 50,000 roubles, payable le lendemain de la noce, ce dernier lui fait épouser Pauline, qui d'ailleurs avait toujours témoigné à Kalinovitch beaucoup d'affection. Devenu grand seigneur par ce mariage, notre héros ne tarde pas à franchir d'un pas leste les échelons successifs de la hiérarchie administrative; il finit par être gouverneur de la province où il avait débuté si pauvrement. Au milieu de ces splendeurs, il n'est point heureux, car il n'aime pas sa femme, et les blessures de sa vanité ne sont pas encore cicatrisées. Nous le voyons concentrer toute son énergie sur son administration. D'une main de fer, il entreprend de déraciner des abus séculaires, il brise ceux qui résistent, et ne craint pas finalement de jeter en prison le prince Yvan lui-même, devenu son parent par son mariage. Alors l'intrigue lève contre lui sa tête d'hydre; miné par des attaques souterraines, il tombe et cède la place à ses ennemis, auxquels se joint sa femme. Destitué et détesté, vieux avant l'âge, Kalinovitch va s'enterrer à Moscou après avoir retrouvé son amie Nastenka, laquelle s'est faite actrice lorsqu'elle s'est vue abandonnée par son fiancé; il l'épouse après la mort de sa femme, et achève avec elle sa vie obscurément et paisiblement.

Tel est le roman qui vers 1859 a fait sensation en Russie. Les scènes de mœurs, parfois très pittoresques, y abondent; mais c'est surtout la franchise avec laquelle l'auteur dévoile les plaies de la haute et basse société russe qui lui a valu une grande réputation de satirique. On rencontre toutefois dans le livre des longueurs intolérables que le traducteur allemand n'a supprimées qu'en partie. Certaines scènes d'intérieur sont d'une vulgarité dont rien n'approche, et le dialogue frise quelquefois la platitude. Malgré ces défauts, le roman de Pisemski mérite d'être lu, et ne laisse pas d'être instructif. Si ses héros nous inspirent peu de sympathie, au moins sont-ils vivans, ce ne sont pas des marionnettes. Et voilà le roman russe, vieux de plus de dix ans, que l'Allemagne nous donne pour une piquante nouveauté!

C. Buloz.

LA

DIPLOMATIE SECRÈTE

DE LOUIS XV

II.

INVASION DE FRÉDÉRIC II EN SAXE (1).

I.

Le changement de front inattendu qui sépara en 1756 la France de la Prusse pour la jeter dans les bras de l'Autriche, qui renversa ainsi toutes les traditions de la politique européenne, et qui fut l'origine de la terrible guerre de sept ans, est un fait dont les conséquences ont eu une portée incalculable, dont la cause première n'est pas impossible à déterminer, mais dont les détails demeurent enveloppés de mystère. La plupart des négociations qui précédèrent cette célèbre révolution diplomatique s'étant traitées à huis clos sans laisser de trace dans aucune archive, l'histoire, à sa honte, en est encore réduite à emprunter le récit fait en l'air par un littérateur agréable et la justification suspecte d'une des parties intéressées. Nous en sommes toujours aux ouï-dire rapportés par Duclos dans son *Histoire secrète du règne de Louis XV*, et à l'exposé présenté trente ans après l'événement par Frédéric II dans ses mémoires,

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai.

deux documens aussi peu dignes l'un que l'autre d'une foi complète, et qui ont de plus l'inconvénient de s'accorder assez mal ensemble.

On connaît la narration de Duclos, qui a fait fortune par un tour piquant et une certaine saveur de scandale. Suivant ce bel esprit, que sa qualité de philosophe épris des droits de l'homme n'empêchait pas d'être historiographe de cour, dans la rupture survenue entre la France et la Prusse, tous les torts furent du côté de la France, et provinrent d'une source aussi impure que méprisable. Au premier bruit du conflit élevé dans le Nouveau-Monde entre les marines anglaise et française, Frédéric, en loyal exécuteur des traités qui le liaient envers nous, fit offrir son concours armé par l'intermédiaire de son ambassadeur à Paris. Il assurait que l'Autriche était de son côté toute prête à venir en aide à l'Angleterre, et proposait de devancer l'intervention des troupes impériales en entrant lui-même en Bohême à la tête de 100,000 hommes. Ce fut le gouvernement français qui déclina cette offre empressée, par le motif ou plutôt sous le prétexte qu'il voulait conserver à la guerre un caractère exclusivement maritime et maintenir aussi longtemps que possible la paix sur le continent. En réalité, ce refus était dicté, assure Duclos, par la vanité de la marquise de Pompadour. Cette courtisane ne pouvait pardonner à Frédéric les plaisanteries cyniques qui, parties de Potsdam, avaient circulé dans toute l'Europe sur son compte. Un habile diplomate autrichien, le comte de Kaunitz, momentanément envoyé à Paris comme ambassadeur, s'était aperçu de cette irritation et n'avait négligé aucun art pour l'envenimer, surtout par le contraste, en comblant lui-même la favorite d'hommages empressés. De retour à Vienne, où il était appelé au poste de premier ministre (qu'il devait garder quarante années), M. de Kaunitz eut soin d'enseigner à sa maîtresse par quelle porte basse on pouvait pénétrer jusqu'au cœur du roi de France. Marie-Thérèse était toujours ulcérée de s'être vue contrainte à céder, par la paix d'Aix-la-Chapelle, une des plus belles provinces de sa couronne à un ancien vassal de l'empire. Elle ne rêvait que représailles et vengeance contre Frédéric. Toute la politique était concentrée pour elle dans la passion de recouvrer la Silésie. Elle embrassa donc avidement le dessein de priver à tout prix le roi de Prusse du puissant concours de la France. Ce désir devint si fort chez la dévote princesse, qu'il triompha de l'orgueil du rang comme des scrupules de la conscience. Elle ne dédaigna pas d'écrire de sa main un billet flatteur à la petite bourgeoise que l'adultère avait placée si près du trône, et fit offrir à la France par ce fâcheux intermédiaire un traité d'alliance offensive et défensive.

C'est cette proposition que préféra Mme de Pompadour à l'offre presque simultanée du roi de Prusse, abandonnant ainsi une vieille et solide amitié pour une aventure perfide et précaire. La nouvelle

alliance fut débattue (toujours suivant notre historien), à l'insu de toute la cour et de la plupart des ministres, entre l'envoyé d'Autriche, le comte de Stahremberg, et un petit prélat de cour, l'abbé de Bernis, auteur de poésies galantes et médiocres, dont le roi de Prusse avait eu le malheur de se moquer, et qui pour cette cause partageait tous les ressentimens de la favorite. Le lieu de rencontre fut une petite maison de campagne située au-dessous de Bellevue, qui portait le nom de Babiole, et aucun historien, je crois, ne s'est refusé le plaisir de faire ressortir, en passant, combien ce nom ridicule contrastait avec la gravité des intérêts débattus, mais répondait bien aux sentimens frivoles des négociateurs. La discussion, plusieurs fois rompue et plusieurs fois reprise, allait enfin aboutir à une alliance purement défensive par laquelle les deux états se garantissaient réciproquement leurs possessions. Seulement, par un reste de scrupules pour d'anciennes obligations, le roi de France exigeait que la Prusse fût comprise dans la garantie, à moins qu'elle n'engageât la première les hostilités. Les choses en étaient là quand Frédéric eut vent de l'affaire. Justement indigné du manque de foi qui répondait si mal à sa loyauté, et craignant avec raison de se trouver isolé en Europe contre la coalition d'ennemis redoutables, il prit son parti avec résolution. Il se retourna du côté de l'Angleterre, et s'engagea envers cette puissance, par un traité signé à Westminster, à ne prendre aucune part à la guerre future. Cette convention de neutralité n'avait rien d'agressif contre personne, pas plus contre la France que contre aucun autre pays. En tout cas, ce n'était qu'une représaille anticipée et une mesure de défense légitime (1).

Tel est le récit stéréotypé que tous les historiens français se sont passé de main en main l'un à l'autre, et comme les panégyristes les plus ardens du grand Frédéric n'en auraient pu inventer un plus favorable à la mémoire du héros, il n'est pas étonnant que les historiens allemands l'aient adopté aussi à l'unanimité. Mme de Pompadour reste donc chargée seule devant la postérité d'une décision qui fut suivie d'une guerre sanglante, terminée pour la France par une paix désastreuse. A Dieu ne plaise que je plaide devant le mépris public la cause de Mme de Pompadour, ou même que j'invoque pour elle le bénéfice des circonstances atténuantes! Si elle n'eut pas ce jour-là le tort qu'on lui prête, elle en eut tant d'autres, et sa seule existence, le seul fait que ce nom indigne et ridicule doive être mentionné dans les annales de la monarchie française est en soi-même un tel scandale qu'aucune sévérité à son égard ne paraîtra jamais excessive. Je ne trouve d'ailleurs, on le verra bien,

(1) Duclos, *Mémoires secrets du règne de Louis XV;—Histoire des causes de la guerre de 1756.*

dans l'intérêt du principal personnage de cette histoire pas plus que dans celui de sa famille, aucun avantage à défendre Mme de Pompadour; mais la vérité a ses droits, et elle m'oblige à reconnaître que le récit de Duclos renferme trop d'anachronismes, trop d'incohérences pour qu'on puisse l'admettre, sur la foi surtout d'un tel garant, sans des réserves qui en annulent tout à fait la valeur. En premier lieu, il est un point par lequel son exposé débute et qui ne souffre pas même la discussion, c'est l'offre de concours que Frédéric est supposé avoir faite à la France et que la France est censée avoir refusée. Là-dessus le témoignage de Frédéric est positif et ne souffre pas de réplique. S'il eût fait à la France une avance de cette nature, s'il eût eu le désagrément de la voir sèchement repoussée, il n'eût pas manqué de faire sonner très haut ce grief dans ses mémoires, où il n'est occupé qu'à rejeter sur la France la responsabilité de la rupture. Cependant il ne dit rien de pareil, et il affirme énergiquement que son principal motif pour s'écarter de l'alliance française fut qu'à propos d'une querelle coloniale et purement maritime nous voulions engager à notre suite le continent, l'Europe et lui-même dans une guerre générale où il ne lui plaisait pas de figurer (1).

On peut donc bien accorder à Duclos que l'Autriche, par les raisons qu'il suppose, fut empressée d'offrir son alliance à la France dès le milieu de 1755, sauf à se méfier un peu de la couleur romanesque qu'il donne aux incidens du récit; mais il est certain en même temps que, si ces propositions furent faites, l'Autriche eut l'initiative de la bonne grâce, et ne fut devancée à Versailles par aucune invitation pareille venue de Berlin. De plus les dates ici ont une extrême importance, et Duclos indique le 21 septembre 1755 comme le premier jour où fut débattue à Babiole la proposition autrichienne. Or il résulte de documens tirés tout dernièrement des archives de Berlin que dès le mois d'août de la même année l'alliance anglaise était offerte à la Prusse et prise en considération par elle (2), de telle sorte que pendant l'automne de cette année critique, entre Louis XV et Frédéric, l'infidélité fut au moins réciproque; les deux alliés cherchaient sourdement à se faire pièce l'un à l'autre, et, tout compte fait, le roi de Prusse mit tous les torts de son côté en éclatant le premier.

En second lieu, il résulte du récit de Duclos lui-même qu'aucune parité n'existe entre le mauvais procédé dont Frédéric crut avoir à se plaindre de la part de la France et celui dont il se rendit coupable envers elle. Duclos convient en effet que le traité d'alliance

(1) Frédéric le Grand, *Histoire de la guerre de sept ans*, ch. III.

(2) Schœffer, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*. Berlin 1768. *Appendice*. Pièces tirées des archives de Berlin, p. 606 et suiv.

proposé par l'Autriche, et auquel la France, suivant lui, était sur le point d'adhérer, ne contenait autre chose que la confirmation du *statu quo* territorial de l'Europe, c'est-à-dire le résultat du traité d'Aix-la-Chapelle, dont Frédéric assurément n'avait pas lieu d'être mécontent. Il ajoute que Louis XV insista énergiquement pour faire comprendre en termes formels dans cette garantie la monarchie prussienne avec toute l'étendue que lui avaient apportée ses dernières conquêtes. Quel tort était donc réellement fait aux intérêts de Frédéric? Tout au plus pouvait-il s'inquiéter pour l'avenir de l'intimité diplomatique établie entre son ancien allié et son ennemi d'hier; mais c'était aussi pour lui en revanche un avantage qu'une nouvelle adhésion solennellement donnée par l'Autriche, sous les yeux de la France, à la perte de la Silésie. L'alliance de la Prusse avec l'Angleterre avait un caractère tout autre et de bien plus graves conséquences pour nous, car cette alliance survenait au milieu d'une guerre engagée, et en assurant au gouvernement britannique la tranquillité de ses possessions continentales elle lui permettait de concentrer contre les flottes françaises toutes ses forces financières et militaires. En un mot, Louis XV venait consoler dans sa disgrâce l'ennemi vaincu, subjugué, humilié, de Frédéric : c'était peut-être un léger tort d'amitié; mais Frédéric courtisait l'ennemi présent, puissant, presque vainqueur de Louis XV. C'était un perfide abandon et une hostilité traîtresse à peine déguisée.

Aucun tort de forme ne manqua d'ailleurs pour envenimer le fond déjà si amer de l'injure. Frédéric y mit vraiment un plaisir de bravade et un luxe d'insolence, car il choisit pour faire éclater sa défection le jour même où Louis XV lui offrait, par un noble et sûr organe, le renouvellement public de leur vieille union. C'est un fait que Duclos lui-même ne mentionne qu'avec embarras. Au mois de décembre 1755, M. le duc de Nivernais, pair de France, grand d'Espagne, allié très proche du secrétaire d'état de la guerre, le maréchal de Belle-Isle, et comme tel placé très avant dans les bonnes grâces de Mme de Pompadour, fut envoyé à Berlin en grande cérémonie, chargé de la mission ostensible de renouer avec la Prusse tous les traités existans et en particulier de s'assurer de son concours dans la guerre avec l'Angleterre. Un négociateur de si haut parage n'était pas un homme de paille. Il ne s'exposait pas assurément lui-même et on ne l'exposait pas à son insu à être convaincu publiquement de duplicité ou de duperie. En tout cas, si Frédéric persistait à douter de la bonne foi de Louis XV, si les relations mystérieuses, vraies ou supposées, du cabinet de Versailles avec l'Autriche lui inspiraient une invincible méfiance, c'était le cas d'attendre jusqu'à ce qu'on eût pu couler à fond tout le différend par une franche explication. Frédéric préféra devancer la venue de l'am-

bassadeur pour lui faire trouver le traité anglais conclu, signé et ratifié à son débotté. On prétend même qu'il assaisonna cette communication d'un trait épigrammatique des moins raffinés. A sa qualité de grand seigneur, le duc joignait celle d'amateur littéraire, auteur de quelques écrits de bon goût qui lui avaient valu l'entrée à l'Académie française. Frédéric II se fit, dans sa première audience, réciter par lui quelques vers de son cru, puis il ajouta en riant : « Je vous montrerai sous peu, moi aussi, une pièce de ma façon. » Cette pièce n'était autre que le fameux traité, produit ainsi grossièrement au jour sous les yeux, presque à la barbe de l'envoyé extraordinaire, qui était en même temps, d'un commun accord, le plus galant homme de son pays et de son temps (1).

Il est donc certain que Frédéric eut son parti pris dès le premier jour, et le traité de Westminster, avec toutes les suites politiques qui en découlèrent, demeure son œuvre propre, dont il répond seul devant l'histoire. La vérité vient ainsi, j'en suis fâché pour la morale, à la décharge de Mme de Pompadour. Maintenant est-il nécessaire de fouiller les archives, d'écouter à la porte des cabinets et même des boudoirs, et de se perdre en conjectures pour deviner quels mobiles influèrent sur les acteurs de ce drame historique, et se rendre ainsi un compte naturel de leurs actes? Il me semble au contraire qu'il suffit de jeter les yeux sur une carte et d'interroger le cœur humain. Les comparaisons les plus vulgaires ne sont pas les moins saisissantes. Les rapports de la France et de la Prusse dans cet instant décisif m'ont toujours paru ressembler à ce que deviennent aisément les relations d'un tuteur et d'un pupille quand, l'un ayant vieilli et l'autre grandi, le mineur redemande ses comptes et sa liberté. Au fond, le lien que le traité de Westphalie avait établi entre la France et les membres du corps germanique, et qui s'étendait à la Prusse comme à tout autre, était beaucoup moins un lien d'amitié que de protection. Les petits états d'Allemagne cherchaient un point d'appui en France contre l'ambition envahissante de la maison d'Autriche, qui, peu satisfaite de pré-

(1) Ces pages étaient écrites quand une communication pleine de bienveillance m'a fait connaître les *Mémoires* entièrement inédits du cardinal de Bernis, écrits par lui dans sa retraite pour l'instruction de sa famille. C'est un document très curieux, et dont la publication nous paraît impérieusement réclamée par l'intérêt de la vérité historique. On y trouve le seul récit détaillé et complet qui existe, à ma connaissance, des négociations secrètes qui ont précédé les traités de Westminster et de Versailles. Il est clair, comme on le soupçonnait déjà, que Duclos avait emprunté aux confidences du cardinal la plupart des faits de sa narration, auxquels il a donné une forme littéraire et dramatique qui dénature en plus d'un point la vérité. En particulier, la prétendue proposition de concours faite par le roi de Prusse et refusée par la France, suivant Duclos, n'est mentionnée nulle part, et la sincérité de Louis XV dans le désir de rester en bonne intelligence avec la Prusse ne paraît pas douteuse depuis le commencement de la négociation jusqu'à la fin.

sider à un empire fédératif, tendait toujours à les englober tous dans une monarchie unitaire. La France leur accordait d'autant plus volontiers cet appui, que son intérêt sur ce point était tout pareil au leur, et que la formation d'une grande unité monarchique sur le Rhin, à 60 lieues de notre capitale et sur notre frontière la plus découverte, a toujours paru aux politiques français doués de quelque sens le plus grand danger qui pût menacer nôtre grandeur et même notre indépendance nationale; mais la condition pour que cet échange de bons offices pût se prolonger, c'était évidemment qu'aucun des états ainsi protégés ne fût assez fort pour faire ses affaires lui-même, et surtout ne le devînt assez pour aspirer à remplacer l'Autriche dans ses vues de prépondérance et d'unité.

Or c'est précisément cette hypothèse dont l'ambition ardente de Frédéric tendait visiblement de jour en jour à faire une réalité. Qu'il eût conçu le projet de porter d'un seul coup la Prusse au point de grandeur où il la vit avant de mourir, et surtout au degré où nous la voyons nous-mêmes aujourd'hui, c'est ce qu'on n'oserait affirmer. Il est rare que les calculs humains, même les plus réfléchis, aient cette précision; mais il était dans l'âge de l'orgueil et de l'espérance, porté par l'ascendant du génie, et décidé à épuiser les faveurs de la fortune. Il ne voulait surtout à aucun prix être contrôlé et surveillé dans l'usage des forces nouvelles qu'il venait d'acquérir. Toute clientèle donne un droit de conseil à celui qui l'exerce, et impose un devoir de déférence à celui qui la subit. Frédéric était résolu à secouer, dans ses rapports avec la France, la gêne de ce rôle subalterne. De là ses plaisanteries amères sur le compte du gouvernement français, plus dignes d'un écolier émancipé qui se raille de son maître que d'un souverain qui traite avec un frère en royauté. De là ces plaintes hautaines qu'il exprime dans ses mémoires sur les habitudes impérieuses du cabinet de Versailles, qui « comptait, dit-il, la Prusse à l'égard de la France comme le despote de Valachie à l'égard de la Porte (1). » De là enfin chez lui une tendance à faire bande à part à la première occasion, peut-être seulement pour faire preuve d'indépendance. De son côté, la France, satisfaite d'avoir créé sur les derrières de l'Autriche une puissance capable de tenir son ancienne adversaire en échec, n'avait aucune raison de compromettre cet heureux résultat en le poussant trop loin. L'antagonisme de la Prusse et de l'Autriche suffisait à son repos. Son intérêt était désormais de tenir l'équilibre entre ses deux rivales, non d'agrandir démesurément l'une aux dépens de l'autre. Or l'équilibre, dans toutes les balances du monde, ne s'établit qu'en penchant alternativement dans l'un et l'autre sens.

(1) *Histoire de la guerre de sept ans, loc. cit.*

Un certain éloignement pour la Prusse et une certaine sympathie pour l'Autriche étaient donc des sentimens très naturels, bien que nouveaux, dans les conseils du cabinet français. Et quant à l'Autriche elle-même, en faisant taire toutes ses anciennes répugnances pour ne songer qu'à l'ennemi domestique qui s'attachait désormais à ses flancs, elle obéissait au plus impérieux instinct de défense. C'est ainsi que, sans qu'il y ait grand reproche à faire à personne, chacun suivit en cette occurrence la pente de sa situation dans la mesure de son caractère, Marie-Thérèse avec l'ardeur et la perspicacité de la jalousie féminine, Louis XV avec la timidité irrésolue d'un vieil enfant, Frédéric avec la hautaine et impétueuse détermination du génie.

Pour reprendre, après ces considérations générales, le fil de l'histoire particulière qui nous occupe, il est probable que si le comte de Broglie, au lieu d'être relégué au fond d'un pays perdu comme la Pologne, avait été envoyé d'abord sur quelque grand théâtre comme Vienne, Londres ou Berlin, il eût compris de bonne heure et vu venir de loin cette révolution inévitable qui déplaçait insensiblement le centre de gravité de tout le système européen. Même dans le cercle étroit où il était placé, quelques symptômes en avaient été visibles d'assez bonne heure. Avant d'éclater, le refroidissement de sa cour et de celle de Berlin s'était trahi à Dresde même par quelques indices assez clairs, auxquels son esprit ardent avait eu le tort de ne pas prêter une attention suffisante. Ainsi, à son arrivée à Dresde, trouvant les deux légations de Prusse et de France placées depuis longtemps sur un pied d'amitié officielle, il avait noué tout de suite avec son collègue le comte de Maltzahn les meilleures relations. Les deux envoyés vivaient ensemble comme de vrais camarades; mais toutes les fois que le comte de Broglie avait tenté de transformer cette bienveillance personnelle en intimité politique, et surtout d'établir un concert d'action dans les affaires de Pologne, il avait rencontré tour à tour à Berlin et à Paris une répugnance marquée qui, sans rompre les nœuds existans, avait toujours empêché de les resserrer.

C'était la France d'abord qui avait marqué la plus mauvaise volonté. Dès le mois de juin 1753, la Prusse avait fait offrir d'entrer pour un tiers environ dans les dépenses que pouvait causer l'entretien du parti national en Pologne. Cette offre fut déclinée poliment, au grand déplaisir du comte de Broglie, non-seulement par le ministre (ce qui allait sans dire dans la disposition de réserve où le cabinet français était alors), mais même par le prince de Conti, qui répondit au nom du roi qu'il valait mieux travailler chacun de son côté. « Autant vaudrait dire que la France veut y travailler seule, » avait répliqué le comte de Broglie avec un peu d'humeur;

cependant après réflexion il s'était expliqué la réserve du prince par la crainte de mettre le roi de Prusse dans la confidence du plan secret, projet d'ambition monarchique auquel aucun souverain étranger ne pouvait s'intéresser bien vivement. Plus tard, lorsque son bonheur et son habileté eurent rétabli et placé très haut, comme on l'a vu, la situation de la France en Pologne, ce fut chez le ministre de Prusse que le comte de Broglie commença d'apercevoir des traces évidentes de jalousie et de mauvaise humeur, sentimens d'autant plus dignes de remarque que, comme ils étaient étrangers au caractère de l'envoyé lui-même, on ne pouvait y voir que le reflet de ceux de son souverain. L'idée d'un traité d'alliance entre les cours de France et de Saxe, ce plan favori du comte, paraissait surtout causer un assez vif déplaisir à Berlin. Loin d'y trouver lui-même la possibilité d'acquérir un allié de plus, Frédéric ne semblait y voir qu'un moyen pour la France d'acquérir à ses dépens une influence dangereuse en Allemagne. La première fois qu'on lui en parla, il répondit sèchement que, le roi de Pologne n'ayant jamais eu que de mauvais procédés à son égard, ce serait un manque d'amitié de la part de la France que de s'allier avec un prince si mal disposé pour lui. Il y eut même à ce sujet une explication assez vive entre les deux envoyés, presque au lendemain du retour du comte de Broglie à Dresde, et M. de Maltzahn s'échappa jusqu'à dire que, si ce traité se concluait, cela seul pourrait mettre en péril celui qui était à renouveler entre la France et son maître. Le comte de Broglie bondit à cette parole et la releva avec hauteur.

« J'ai cru devoir lui répondre, écrivait-il le lendemain au ministre, qu'un pareil propos, qu'il n'était pas sans doute chargé de me tenir, ne tirait à nulle conséquence entre lui et moi par l'habitude où nous étions de parler souvent plutôt comme des amis que comme des ministres, mais que par cette même raison, je ne pouvais pas me dispenser de lui dire qu'un tel langage serait bien déplacé, s'il était tenu avec l'intention qu'on l'entendît dans toute son étendue, et que l'intérêt que je prenais à nos deux puissances me faisait désirer bien véritablement que M. de Kniphausen (l'envoyé de Prusse à Paris) ne hasardât pas vis-à-vis de nous une phrase de cette nature. Je l'ai prié ensuite de me dire avec sa confiance ordinaire à quel titre le roi de Prusse croyait pouvoir gêner le roi dans ses alliances, lorsqu'elles ne portaient rien de contraire à ses intérêts particuliers. Je lui ai fait sentir que des conditions aussi dures pouvaient même le paraître à un allié inférieur, qu'en réfléchissant il devait comprendre combien il serait extraordinaire de les dicter à un prince qui ne pouvait être dans la dépendance de personne. J'ai ajouté à ces raisons générales, auxquelles j'ai tâché de donner la tournure noble et ferme dont elles sont susceptibles, j'ai ajouté,

dis-je, des réflexions particulières sur le cas présent, qui tendaient à prouver que l'opposition de son maître était plus fondée sur un mouvement de caprice que sur des raisons d'intérêt, puisque certainement il gagnerait beaucoup à notre alliance avec la Saxe, et j'ai fini par le faire convenir que j'avais raison dans tous ces points, en m'avouant que je savais qu'il avait toujours été de cet avis, mais que son maître avait apparemment des motifs, qui lui étaient inconnus, de penser différemment... Je souhaite que vous approuviez ma conduite dans cette occasion, où j'ai cru devoir me conformer au ton ferme et convenable que vous avez toujours pris avec les ministres de ce prince, puissant allié sans doute, mais qui ne sera jamais utile que quand on lui fera sentir aussi l'utilité dont nous lui sommes, et qui ne saurait se séparer de nous sans des risques évidens pour sa puissance, qu'il ne peut encore regarder comme indépendante et existante par elle-même (1). »

Il y avait bien dans ce fier langage quelque chose de ce ton impérieux, de cette prétention d'exiger des comptes de clerc à maître que Frédéric se plaignait de rencontrer trop souvent chez les agens français, et si la conversation lui fut rapportée textuellement dans le moment où il hésitait encore à opérer son changement de front, elle ne dut pas contribuer à l'en détourner. Au demeurant, il avait d'autres moyens de savoir à quoi s'en tenir, s'il le désirait, sur le compte des sentimens que nourrissait envers lui l'ambassadeur de France à Dresde. Peu de jours en effet après cet entretien, le comte de Broglie, faisant la revue de ses papiers pour les mettre en ordre, comme c'est l'ordinaire après un voyage, s'aperçut avec surprise que les minutes de dix dépêches officielles et (chose plus grave encore) le chiffre de la correspondance secrète avaient disparu de ses cartons. Il apprit alors avec un redoublement d'effroi que, durant son absence, le secrétaire resté seul chargé des affaires, M. de Linan, était tombé gravement malade d'un accès de fièvre chaude qui semblait menacer ses jours. M. de Maltzahn, en sa qualité d'ami, s'était empressé de faire prévenir le ministre de France à Berlin, et en attendant il était venu s'installer à l'ambassade pour veiller à la sûreté des archives. Il est vrai qu'il avait eu soin de faire mettre les scellés sur tous les tiroirs en présence du secrétaire de la légation de Suède; mais cette précaution n'avait été prise qu'une heure après son entrée à l'ambassade, et pendant cette heure d'horloge tous les papiers étaient restés à sa discrétion.

« On ne peut douter, écrivait tout effaré le comte de Broglie au prince de Conti en l'avisant de cette découverte fâcheuse, que ce

(1) Le comte de Broglie à M. de Rouillé, 25 novembre 1755. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

ce ne soit le ministre de Prusse auquel nous avons l'obligation de ce qui fait la matière de cette lettre. Je n'entrerai pas dans la discussion de savoir s'il a agi comme il le devait, et si c'est un procédé autorisé par le caractère de ministre. Je sais seulement que je ne l'aurais pas fait sans en avoir l'ordre, et qu'il m'aurait furieusement répugné de l'exécuter (1). » Quoi qu'il en soit, le roi de Prusse avait dû trouver dans les dépêches surprises tout le détail des dernières transactions engagées entre l'ambassade et la cour de Saxe. Quant au chiffre également intercepté de la correspondance secrète, le mal était moins grand, puisque, l'ambassadeur étant absent depuis le larcin consommé, aucun usage n'en avait été fait. Pourtant, comme plus d'une fois dans les années précédentes les lettres chiffrées avaient été confiées aux postes prussiennes, si on en avait gardé copie au passage, Frédéric, possédant maintenant la clé, pouvait se donner le plaisir rétrospectif de les faire mettre au clair, et surprendre ainsi tout le fil des projets suivis par le prince de Conti.

Le lecteur conviendra que j'aurais beau jeu à reprendre ici à mon profit la théorie des grands effets expliqués par les petites causes, et de substituer au conte de Duclos un roman de ma façon qui, au mérite de la nouveauté, joindrait celui de ne pouvoir être contredit par personne. Je pourrais supposer par exemple que depuis plusieurs années Frédéric s'était fait remettre par ses agens des postes copie de toutes les dépêches provenant de la légation de France à Dresde, qu'en trouvant un grand nombre de chiffrées, dont la destination même était inconnue, il les avait précieusement mises de côté en se creusant la tête pour deviner l'énigme d'une correspondance si active et si mystérieuse. Je le peindrais ensuite mis inopinément en possession de la clé, l'appliquant lui-même aux pièces suspectes, et voyant se dérouler devant lui tout un plan redoutable, qui n'allait à rien de moins qu'à établir à sa porte un prince français, bon militaire et politique renommé, pour monter en quelque sorte la garde sur ses frontières. J'imputerais hardiment à cette découverte l'irritation dont il fut saisi contre la France, le parti qu'il prit de lui rompre en visière, et ainsi un incident ignoré dont j'aurais eu la première confidence serait la cause véritable qui a inondé l'Europe de sang et changé la face des empires.

On me saura gré de m'arrêter en si belle carrière d'imagination, par la raison très vulgaire que je n'ai vraiment aucune raison de croire que les choses se soient ainsi passées, ni que Frédéric ait tiré aucun parti du secret intercepté par son ambassadeur; mais en échange de ma sincérité on me laissera bien affirmer que la jalou-

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 12 décembre 1755. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

sie conçue par cet ombrageux souverain contre la résurrection de l'influence française en Allemagne, la crainte de se trouver bloqué dans le nord par l'union intime de la Saxe et du parti national de Pologne, opérée sous les auspices de la France, l'idée vague et malheureusement trop bien justifiée par la suite que son ambition pourrait se donner quelque jour carrière aux dépens de l'indépendance polonaise, et qu'il fallait entretenir plutôt qu'arrêter l'anarchie dans ce malheureux pays, — tous ces motifs secrets contribuèrent à l'éloigner du gouvernement que représentait le comte de Broglie, et qu'ainsi l'impatience excitée chez le grand monarque par la petite personne active et altière de l'ambassadeur fut au nombre des gouttes d'eau qui firent déborder le vase (1).

C'est de quoi le comte de Broglie aurait pu se douter, mais ce qui ne paraît pas même lui avoir traversé l'esprit, car lorsque la nouvelle de la convention anglo-prussienne arrivait à Dresde, elle le surprit à l'égal de tout le monde, et il reçut le coup sans préparation en pleine poitrine. C'était son plan favori qui s'écroulait de toutes pièces. Plus de traité possible avec la Saxe; on ne pouvait demander à Auguste III de renoncer à ses anciennes liaisons pour n'acquérir en Allemagne aucun appui nouveau, et pour encourir au contraire le mécontentement d'un proche et puissant voisin. Plus de confédération non plus, au moins immédiatement, possible en Pologne, car cette levée de boucliers ne pouvait se justifier que dans l'hypothèse où, la lutte nouvelle s'engageant dans les mêmes conditions que les guerres précédentes, l'Angleterre serait attaquée par la Prusse dans l'électorat de Hanovre, et la Russie, pour voler à son secours, menacerait de se frayer un passage par le territoire de la république. Le péril éloigné, la précaution défensive devenait inutile. Enfin quel affaiblissement pour un ambassadeur de France vivant au cœur de l'Allemagne que d'y voir son souverain bravé par le plus ancien de ses alliés! Aucune de ces conséquences n'échappa au comte, qui les sentit toutes amèrement; mais il supporta le choc avec un calme merveilleux. Dès le lendemain, on le voyait reparaître à la cour le sourire sur les lèvres et affectant de ne rien comprendre à l'émotion qu'on venait lui témoigner de toutes parts. « L'ambassadeur comte de Broglie, écrivait M. de Brühl à son envoyé à Paris, témoigne une indifférence vraiment surnaturelle pour

(1) A l'appui de cette conjecture, je trouve parmi les pièces des archives de Berlin publiées par Schœffer dans l'ouvrage déjà cité cette phrase extraite d'une lettre de Frédéric à son ambassadeur à Paris, M. de Kniphausen, le 18 octobre 1755 : « Je veux bien vous confier, mais pour votre direction seule, que, *pourvu que la France prendra* des engagemens avec la cour de Dresde, je ne pourrai faire que de me retirer du jeu, et que je ne mettrai pas la plume à la main pour le renouvellement de mon traité avec la France. »

cet événement, prétendant qu'il fera peu d'impression sur sa cour, vu qu'elle n'a jamais voulu porter la guerre sur le continent. » — « Ne témoignez aucun mécontentement, écrivait-il lui-même à M. Durand, nouveau résident de France à Varsovie, de ce que vient de faire le roi de Prusse; posez-vous au contraire vis-à-vis des Polonais comme si ce n'était qu'une conséquence des projets que nous avons formés, qui ne tendent pas à entrer en Allemagne, et que notre allié a voulu également se garantir d'y voir entrer d'autres troupes. Il faut encore supposer que nous avons consenti d'autant plus volontiers à cet arrangement qu'il remplit à coup sûr l'objet de préserver la Pologne du passage des troupes russes. Après avoir fait cette confidence avec quelque dextérité, il faut ajouter que, malgré cette assurance, il ne convient pas de perdre de vue tout projet de confédération, parce que la Russie pourrait fournir une occasion à la Pologne de se venger de toutes les insultes qu'elle a reçues, si elle prenait le parti de faire un transport de troupes considérable en Angleterre,... et si la Porte se déterminait à profiter d'une circonstance aussi favorable; il faut parler sur ce sujet en oracle, c'est-à-dire ambigument et d'une façon qui ne nous compromette pas, et qui nous mette en même temps à portée de juger le plus positivement qu'il sera possible la disposition de nos amis (1). »

M. Durand, qui était un très bon agent, doué d'un excellent esprit politique, trouva pourtant la dissimulation un peu forte et le rôle d'oracle difficile à garder, surtout en présence d'un événement qui parlait si clair. « Il s'élève, répondit-il à l'ambassadeur avec beaucoup de sens, à chaque événement un cri général qui détermine le jugement des gens les plus bornés. Vouloir l'étouffer serait faire, selon moi, des efforts inutiles; il ne faut songer qu'à diminuer l'impression qui, allant toujours au-delà de ce qu'elle devrait être, perd de sa force avec le temps. C'est ce qui ne m'a point porté à donner comme notre ouvrage le traité du roi de Prusse avec l'Angleterre; mais je n'ai pas laissé que d'insinuer que nous en avons eu quelque connaissance, et que ce traité, devant produire la tranquillité du nord, ôte à la cour de Vienne le seul motif qu'elle pouvait avoir de prendre part à la querelle de l'Angleterre, et indispose cette puissance, qui voit ainsi consolider la possession au roi de Prusse de la Silésie (2). » M. Durand n'avait que trop raison. Personne ne se laissa prendre ni au contentement excessif que simulait l'ambassadeur, ni même aux raisonnemens plus mesurés, mais tout aussi peu vraisemblables, du résident, d'autant plus qu'à ce même moment à

(1) Le comte de Broglie à M. Durand, 4 février 1756. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) M. Durand au comte de Broglie, 28 février 1756. (*Dépêche officielle*, ministère des affaires étrangères.)

Versailles le roi, Mme de Pompadour et toute la cour jetaient feu et flamme contre ce qu'ils appelaient sans ménagement la défection du roi de Prusse. Aussi dès le 4 mars M. Durand devait-il prévenir l'ambassadeur que le comte Braniçki avait rappelé ses agens de Turquie et des provinces danubiennes, et décommandait ostensiblement tous les préparatifs de la confédération. Le comte de Broglie eut beau presser, conjurer, menacer, faire parler au grand-général tantôt par sa femme et Mokranowski, tantôt par la princesse Lubomirska, sa sœur; rien ne put empêcher le prudent seigneur de mettre en panne pour voir d'où le vent allait s'élever. De Paris en même temps, où l'incertitude semblait régner dans le conseil, le comte reçut l'ordre de suspendre toute démarche et de reprendre une attitude purement spectatrice.

Ainsi s'évanouissait en un jour le résultat de quatre années de travail. Le comte était outré, non découragé. Au contraire son cerveau, fermentant sous l'empire d'une irritation concentrée, enfantait projet sur projet. Enfin il accoucha d'un plan qu'il se décida à soumettre au roi à la fois par la voie officielle et par la voie secrète, et dont il fit confidence à M. de Rouillé en même temps qu'au prince de Conti. Suivant lui, il importait à l'honneur de la France de châtier, toute affaire cessante, l'insolence de son ancien protégé et de faire rentrer dans de justes bornes une puissance et une ambition débordantes. Pour mettre Frédéric à la raison, le concours de l'Autriche était nécessaire, il ne fallait pas hésiter à le provoquer ou à l'accepter. Seulement le comte ne dissimulait pas qu'un tel rapprochement avec l'Autriche offrait des dangers sérieux et de plusieurs genres. Ce qu'on pouvait craindre, ce n'était pas seulement de faire renaître une prépondérance qu'un siècle de combats et d'efforts avait suffi à peine à écraser, c'était encore et surtout de jeter dans le découragement tous les anciens cliens de la France, petits états d'Allemagne, Turquie, Suède, Danemark et principalement Pologne, qui, tous engagés avec nous dans cette lutte séculaire contre l'Autriche, pourraient se croire au premier moment abandonnés et sacrifiés. Pour parer à ce double inconvénient, un moyen simple se présentait et devait être saisi : c'était de promettre d'avance les dépouilles de la Prusse, non à l'Autriche elle-même (sauf peut-être la Silésie, qu'il faudrait bien lui restituer), mais à un des états secondaires du corps germanique. Or ce tiers était tout indiqué : c'était l'électorat de Saxe, dont le territoire, contigu à celui de la Prusse, pouvait naturellement être agrandi aux dépens de son voisin. En engageant dès lors Auguste III dans une ligue contre Frédéric, et en lui laissant espérer comme indemnité les futures conquêtes, on préparait les conditions d'un nouvel équilibre de l'Allemagne, faisant contre-poids tout aussi bien aux nouvelles espé-

rances des margraves de Brandebourg qu'aux vieilles prétentions des héritiers de Charles-Quint. De plus le souverain de la Saxe, accru en importance, aurait droit à échanger son titre d'électeur contre la couronne royale. En lui promettant de le faire ainsi monter en grade, on le déciderait sans peine à renoncer à la couronne de Pologne, qui pour lui n'était guère qu'un vain titre, et le trône, devenu vacant à Varsovie, pourrait être occupé par un candidat français ou agréable au parti national. Moyennant cette combinaison ingénieuse, Prusse, Autriche et petits états, tous étaient ou contenus ou satisfaits, et (pensait aussi probablement tout bas le comte de Broglie) on contentait du même coup la dauphine et le prince de Conti. « J'avoue, disait-il en communiquant au prince ce dessein hardi, que l'agrandissement de la maison d'Autriche et de celle de Saxe paraît au premier coup d'œil peu analogue aux vues de sa majesté; mais d'un autre côté il faut faire attention que celui du roi de Prusse y est encore plus contraire, et que sa position, eu égard à la Pologne, rendrait son opposition plus dangereuse, pour peu que sa puissance augmente encore, avec l'habitude qu'il cherche à prendre de donner la loi à tout le monde et à nous particulièrement... Je croirais donc pouvoir affirmer que de le remettre dans la classe dont nous l'avons aidé à sortir, et de l'y bien tenir après, serait une des choses que nous pourrions faire la plus favorable à la politique générale de sa majesté... C'est un objet principal de s'opposer à l'agrandissement du roi de Prusse, de qui on peut juger par l'exemple d'aujourd'hui qu'on ne disposera jamais. Il serait d'ailleurs bien avantageux de prouver qu'on ne nous manque pas impunément, et que la fidélité que nous avons envers nos alliés nous fait trouver mauvais qu'on en use différemment avec nous... Nous sommes dans une crise fort importante pour le moment présent et pour l'avenir; je désire bien vivement que nous ne prenions que des partis glorieux pour sa majesté et avantageux pour son service (1). »

A ces ouvertures patriotiques faites avec tant de chaleur, M. de Rouillé ne répliqua rien du tout, et le prince de Conti se bornait à faire une réponse assez sèche qui équivalait à dire au comte de se tenir tranquille. « Quant à votre plan, disait-il, de détruire la puissance de la Prusse par une négociation avec l'Autriche, il ne peut être mis en pratique (2). » Ce serait bien le cas de dire, comme dans la comédie de Beaumarchais, qui trompe-t-on ici? Était-ce le prince de Conti qui trompait le comte de Broglie, ou qui était lui-

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 6 février 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Conti à Broglie, 11 mars 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

même trompé par le roi? Il faut bien que ce fût l'un ou l'autre, car ce plan de détruire *la puissance de la Prusse par une négociation avec l'Autriche, ce plan qui ne pouvait être mis en pratique*, était au même moment non-seulement pratiqué, mais activement poursuivi et déjà presque passé en exécution à Versailles.

L'irritation causée au sein du cabinet par l'abandon inattendu de Frédéric avait reporté tous les esprits vers les propositions autrichiennes rejetées l'automne précédent. Marie-Thérèse était revenue à la charge, plus avide que jamais d'unir ses ressentimens à ceux de Louis XV contre l'ennemi qui leur était désormais commun. Ses offres étaient chaudement appuyées par Mme de Pompadour, que je n'ai plus cette fois la prétention d'en défendre; mais ce qui pouvait dans ce sens plus encore que l'influence de la favorite ou même que le ressentiment du souverain, c'était l'évidence de l'intérêt et le cri de la nécessité. Il n'était pas possible à la France, engagée comme elle l'était dans une guerre maritime très périlleuse contre l'Angleterre, de rester sur le continent absolument dépourvue d'alliances. Vainement Frédéric assurait-il que, ne s'étant obligé qu'à rester neutre, il ne méditait contre nous aucune agression. La parole du conquérant qui pour ses premières armes avait envahi autrefois la Silésie sans déclaration de guerre ne méritait et n'obtenait aucune confiance. On pouvait tout craindre de son audace sans scrupule, même une réconciliation subite avec l'Autriche, dont la France eût été chargée de faire les frais. En acceptant les offres de Marie-Thérèse, on s'assurait au moins l'avantage de rompre le lien de l'Autriche avec l'Angleterre, union redoutable, qui durait déjà depuis un siècle, et qui, sous la conduite d'Eugène et de Marlborough, avait mis la France à deux doigts de sa perte. En les repoussant au contraire, la France courait risque de se réveiller un jour isolée, avec une flotte anglaise sur ses côtes et une coalition européenne sur ses frontières.

Il faut donc bien reconnaître, malgré l'opinion contraire, mais irréfléchie, de la plupart des historiens, que l'alliance de l'Autriche était devenue pour la France une condition de sécurité, presque d'existence, et que Frédéric ne lui avait pas laissé d'autre choix. Seulement, comme le voyait très bien le comte de Broglie, c'était une nécessité pleine de périls. La transition était très difficile à ménager, surtout pour que l'alliance nouvelle ne coûtât point à la France la perte de plus modestes, mais de plus anciens, de plus fidèles amis. Entre le péril d'être victime de Frédéric et celui d'être dupe de Marie-Thérèse, la France avait navigué dans une passe semée d'écueils, où les meilleurs pilotes ne pouvaient avancer que la sonde en main. A ce point de vue peut-être, un homme comme le comte de Broglie, à la fois militaire et diplomate, initié par quatre

ans d'expérience à toute la politique de l'Allemagne, connaissant à fond la force de toutes les armées et le ressort de tous les cabinets, ayant fait ses preuves d'habileté, de résolution et surtout de fidélité dans la garde d'un secret, eût-il été un meilleur agent à employer que les instrumens dont se servit Mme de Pompadour : un vieil intendant comme Rouillé et un poète comme l'abbé de Bernis. En tout cas, le comte de Broglie lui-même étant d'avis de l'opération, on ne risquait rien d'écouter ses conseils et de le mettre dans la confidence.

Il n'en fut rien cependant : le fidèle serviteur que le roi avait bien jugé digne d'être chargé d'une mission politique ignorée de tous ses ministres, avec qui il n'avait pas dédaigné de conspirer contre son propre cabinet, fut tenu à l'écart, comme le premier venu, d'une négociation qui touchait de si près aux intérêts mêmes qu'on lui avait confiés. Pour l'admettre à ce nouveau secret, il aurait fallu commencer par avouer à Mme de Pompadour la nature des services analogues qu'il avait rendus, et les titres qu'il s'était acquis à la reconnaissance. Louis XV ne l'osa pas ou n'y songea même point. Trois mois durant, le comte de Broglie restait à Dresde sans instructions ni officielles ni secrètes, apprenant comme tout le monde par le bruit public que les entrevues du comte de Stahremberg et de M. de Rouillé à Versailles étaient quotidiennes, assiégé de questions auxquelles il ne pouvait répondre, d'inquiétudes qu'il ne pouvait calmer, et tendant l'oreille au vent pour recueillir l'écho de vagues rumeurs. Ce ne fut que le 25 mai que M. de Rouillé se décida enfin à lui dire un mot du traité déjà signé à Versailles trois semaines auparavant. « Je vous confie, monsieur, lui écrivait-il (la confidence devançait de huit jours à peine la publication), que le roi a conclu, le 1er de ce mois, avec l'impératrice-reine de Hongrie et de Bohême, un traité de neutralité et un traité d'alliance purement défensif... C'est un événement auquel le bruit public a dû vous préparer... L'alliance que les deux cours viennent de contracter vous surprendra d'autant moins que vous en avez vous-même eu l'idée, et que dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 février vous la portiez plus loin (1). »

Cette remarque dut peut-être consoler le comte de Broglie en lui faisant voir (ce dont il aurait pu douter jusque-là) qu'au moins le ministre s'était donné la peine de lire sa lettre; mais, quand il eut en main l'instrument même des deux traités annoncés, j'imagine qu'il fut tenté de refuser le compliment, car il lui suffit de les par-

(1) M. de Rouillé au comte de Broglie, 25 mai 1756. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

courir pour s'assurer que, si sur le fait même de l'alliance avec l'Autriche le plan adopté était conforme à son désir, tous les complémens et tous les correctifs qu'il avait proposés pour conjurer les périls de cette scabreuse évolution avaient été uniformément négligés. Le traité, comme le disait le ministre, se composait de deux parties. La première n'était qu'une simple convention de neutralité exactement calquée sur celle qui était intervenue entre la Prusse et l'Angleterre. L'Autriche, comme la Prusse, s'engageait à s'abstenir de toute participation dans la guerre actuellement allumée, et à préserver ainsi pour sa part la paix du continent. La seconde allait plus loin, elle obligeait les deux parties contractantes à se garantir mutuellement leurs possessions, à se prêter aide en cas d'agression, et à tenir, pour cette éventualité, chacune à la disposition de l'autre, un corps de 24,000 hommes, dont 18,000 d'infanterie et 6,000 de cavalerie (1).

Ce n'était donc pas la guerre immédiatement déclarée au roi de Prusse pour le faire repentir de son infidélité, aventure hardie que le comte de Broglie n'aurait pas hésité à courir; mais, sous une apparence plus inoffensive, c'était, comme il arrive souvent aux demi-mesures adoptées dans les grandes crises, un engagement beaucoup plus compromettant, car ce n'était rien de moins qu'une déclaration de guerre en blanc mise entre les mains de l'Autriche, pour en faire usage quand et comme il lui conviendrait. Vainement était-il stipulé que le secours promis par la France ne serait exigible qu'en cas d'agression de la part de la Prusse; cette réserve était manifestement illusoire. Tout le monde sait que quand deux puissances voisines vivent mal ensemble, celle qui veut transformer la malveillance en hostilité a mille moyens de susciter des occasions de conflit, de se dire, de se croire même attaquée, et de forcer son adversaire à prendre l'offensive en le poussant à bout par une série de provocations détournées, ou seulement en l'inquiétant par l'excès de ses armemens. Or, comme il était certain que l'Autriche n'avait recherché l'alliance française que pour prendre le plus tôt possible une revanche armée sur la Prusse, on devait s'attendre qu'elle n'épargnerait rien pour faire naître le cas prévu par le traité, et de l'humeur peu endurante dont était Frédéric, il était probable que lui-même se prêterait aisément à ce jeu peu déguisé. De manière ou d'autre par conséquent, de gré ou de force, on pouvait prévoir qu'avant la fin de l'été les deux puissances allemandes en seraient

(1) Le traité de Versailles contenait de plus cinq articles secrets dont le comte de Broglie ne reçut pas communication, et qui n'ont été connus qu'assez tard. Ils éclaircissaient les dispositions principales sans y apporter aucun changement important. — Voyez Schoell, *Histoire des traités de paix*, III, 19, et Schœffer, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, t. I, *Appendice*, p. 584.

venues aux mains, et que la France se verrait appelée à intervenir. C'était donc la guerre certaine dans un temps donné et même à très court délai; seulement ce n'était pas la guerre entreprise par la France pour venger sa propre injure, avec le choix des armes et du terrain : c'était la guerre à la remorque de l'Autriche, à une date, pour une cause et dans des conditions dont la France ne serait ni juge ni maîtresse.

Les conséquences de cette situation subordonnée, fatalement assignée à la France par le traité de Versailles, paraissaient au comte de Broglie aussi évidentes que déplorables. Dans une entreprise faite pour son compte, sous son propre drapeau, la France assurément aurait porté le poids du jour; mais en compensation elle aurait eu la direction et la conduite de toutes les opérations diplomatiques ou militaires : c'est elle qui eût déterminé l'instant, le point, le but de l'attaque, et assigné le rôle à remplir, comme la récompense à espérer par chacun de ses auxiliaires. On a vu comment le comte de Broglie faisait d'avance cette répartition de rôles, et espérait, en mettant la Saxe en avant, contenir l'Autriche, rassurer le corps germanique et tenir les Polonais en haleine. Bon ou mauvais, applicable ou non dans tous ses détails, ce plan partait d'une idée juste et profondément politique : c'est qu'il importait à la France de prendre tout de suite la haute main dans le nouveau système fédératif, d'y entrer en maîtresse avec le cortége de tous ses cliens, et de ranger tout le monde derrière elle. Du moment au contraire où c'était l'Autriche qui donnerait le signal de la guerre et où la France n'y prendrait part qu'en seconde ligne, et n'y serait représentée que par un faible corps de 24,000 hommes, ce rôle prépondérant lui échappait pour passer à sa nouvelle alliée. C'est l'Autriche qui, en sa qualité de principale intéressée, déterminerait les conditions auxquelles son injure pourrait être vengée et son ambition satisfaite; c'est elle aussi (et ceci était le capital), c'est elle qui réglerait le choix et la mesure de ses alliances. Or parmi les alliés de l'Autriche il en était un très intime, très entreprenant, aimant beaucoup à se mêler des affaires d'autrui. On a nommé la Russie. Comment douter que du jour où les hostilités seraient allumées en Allemagne, l'Autriche appellerait à son aide la Russie en même temps que la France, en vertu du traité de Pétersbourg, non moins explicite que celui de Versailles, et que les troupes russes seraient sur pied avant les nôtres? Pour accourir en Europe, les armées russes n'avaient guère qu'un chemin à suivre et elles aimaient beaucoup à le prendre : c'était la route de Varsovie. Le fantôme d'une invasion russe en Pologne, faite de connivence, presque de concert avec la France, se dressa devant le comte de Broglie et le pénétra d'effroi.

Trois semaines n'étaient pas écoulées que ce cauchemar était devenu une menaçante réalité. Toutes les prévisions du comte de Broglie se réalisaient à point nommé l'une après l'autre avec une effrayante célérité. A peine le traité de Versailles était-il publié, et le public européen n'avait pas eu encore le temps de se remettre de cette surprise, que l'Autriche levait des soldats et les massait sur la frontière de Bohême, comme si elle eût dû entrer en campagne dès le lendemain; la Prusse répondait à ces menaces ou plutôt les devançait par des armemens tout pareils en Silésie et le long de la frontière de Saxe. Enfin la Russie ne faisait pas attendre sa voix dans ce concert, et garnissait de troupes toutes les provinces voisines de la Pologne. Les patriotes polonais, beaucoup plus ennemis de la Russie encore qu'amis de la France, accouraient à Varsovie chez M. Durand, ou écrivaient à Dresde à l'ambassadeur pour demander quel sort leur était réservé, et si la France les sacrifiait à ses nouvelles amitiés. Leurs craintes redoublèrent lorsqu'ils apprirent successivement que la Russie, un instant incertaine entre ses deux anciennes alliées, prenait décidément parti contre l'Angleterre et pour l'Autriche, que le ministre britannique à cette cour (notre ancienne connaissance le chevalier Williams) quittait Pétersbourg en pleine déroute, puisque la France y envoyait un nouveau ministre, Anglais de naissance, mais catholique et réfugié, le chevalier Douglas, dont le seul titre à cette haute faveur était d'avoir su dans un voyage précédent captiver les bonnes grâces de l'impératrice Élisabeth. Cette recherche de politesse alarmait justement les patriotes, car, si la France voulait plaire à Pétersbourg, quel moyen pour elle de rester à Varsovie patronne des libertés publiques? Des inquiétudes du même genre, bien que moins explicitement avouées, se trahissaient dans le conseil du roi Auguste, qui, ne sachant de quel côté se tourner, mais se sentant à découvert sur le chemin de toutes les armées, se demandait avec trouble ce qu'il aurait à faire, si l'une des puissances dont le conflit était imminent réclamait passage sur le territoire d'un de ses deux états. Jour par jour, le comte de Broglie informa le ministère français de l'angoisse et de l'urgence de cette situation. Il envoyait courrier sur courrier à M. de Rouillé pour le prévenir que du train dont les choses marchaient sous ses yeux, la Prusse pourrait être à Dresde, l'Autriche en Silésie, ou la Russie à Varsovie, avant que la France eût le temps de la réflexion. Il conjurait qu'on lui fît connaître au moins quel langage il devait tenir. Ces avis comme ces prières restaient habituellement sans réponse, toujours sans effet. M. de Rouillé opposait à tout une réserve pédante et une incrédulité béate. Il ne sortait pas de ce bel argument que, le traité de Versailles étant purement défensif, la guerre n'en pouvait découler que par le fait du roi de Prusse, à qui on ne

devait pas supposer tant d'audace. « J'ai peine à croire, disait-il gravement, que ce roi veuille s'engager dans une guerre dont les premiers momens peuvent à la vérité lui être favorables par la surprise où il trouverait la puissance qu'il veut attaquer, mais dont les suites pourraient lui être funestes, lorsque cette même puissance, soutenue des secours de sa majesté, rassemblera toutes ses forces pour résister à ses ennemis... Quant à la Saxe, continuait-il, M. de Vitzthum (l'ambassadeur de Saxe à Paris) ne m'a parlé de rien... Il faut attendre que cette cour nous parle, nous fasse connaître sa situation, ses forces,... et que la cour de Vienne nous propose elle-même des arrangemens à prendre en commun (1). »

Même réponse expectante, mêmes espérances aussi bien fondées au sujet des armemens de la Russie. Ceux-là aussi paraissaient au ministre purement défensifs et ne pouvant donner aux Polonais aucun sujet d'inquiétude. « La mission du chevalier Douglas était nécessaire, disait-il, pour prévenir à Pétersbourg l'effet des intrigues de l'Angleterre; mais ce ministre aurait ordre d'employer toujours ses bons offices en faveur des Polonais. A la vérité, dans le cas que prévoyait le comte de Broglie (celui d'une agression prussienne suivie par représailles d'une invasion russe), la situation de l'ambassadeur de France en Pologne deviendrait très embarrassante, et il faudrait pour s'en tirer beaucoup d'art et de dextérité; mais l'hypothèse n'avait rien de vraisemblable, et, le cas échéant, on pourrait toujours compter sur un agent aussi habile que le comte lui-même pour sortir heureusement de ce mauvais pas (2). »

Le comte aurait donné tous les complimens du monde pour une instruction plus claire et plus à son goût. Ne l'obtenant pas de la correspondance officielle, pouvait-il au moins l'espérer de la correspondance secrète? Il en fit l'essai; mais, chose étrange, depuis la conclusion de la nouvelle alliance, le prince de Conti semblait avoir pris le parti de ne plus écrire. Il n'avait accompagné l'annonce du traité faite par le ministre d'aucune espèce de commentaire. Le 11 juin, c'est-à-dire trois semaines après le premier avis de M. de Rouillé, le comte de Broglie écrivait à M. Durand : « M. d'Arbo (c'était le nom de guerre qu'ils étaient convenus de donner entre eux au prince) ne m'a pas donné signe de vie depuis ce qui se passe... Cela méritait pourtant un petit article, ainsi que les liaisons que nous ne tarderons pas à prendre avec la Russie. Cela est de quelque importance pour la réussite de son projet (3). »

(1) M. de Rouillé au comte de Broglie, 16 juillet 1756. (*Dépêche officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Rouillé à Broglie, *ibid.*, 19 juillet et 7 août 1756.

(3) Le comte de Broglie à M. Durand, 11 juin 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

Il ne tint pas au comte de Broglie que le prince n'ouvrît les yeux sur cette importance. Chaque courrier lui porta une lettre particulière où la situation, décrite dans la dépêche officielle, était commentée dans des termes plus vifs encore et plus colorés. Le comte insistait surtout sur ce point, qui devait être particulièrement sensible à son royal correspondant : c'est que, si un seul soldat russe franchissait la frontière de Pologne avec la permission de la France, cette trahison paraîtrait impardonnable au parti national, et ruinerait pour jamais les espérances d'un candidat français. Puis dans toutes ces épîtres, bien qu'elles dussent passer sous les yeux du roi et peut-être à cause de cela même, il ne se gênait pas pour déplorer par des critiques acerbes les lacunes du traité de Versailles, et la position pleine d'équivoque et de péril qui en était la conséquence. Il conjurait qu'on adoptât un plan de politique quelconque, soit le sien, soit tout autre, le plus mauvais valant mieux pour la France que de rester, au milieu d'un tel orage, flottante au gré des événemens, pour finir par être traînée à la remorque d'ambitieux auxiliaires. « Je crains, disait-il, que les ouvriers du traité de Versailles n'aient négligé quelqu'une des précautions qu'il aurait été convenable de prendre pour s'assurer que les liaisons entre les deux cours impériales ne prendraient pas par cet ouvrage une solidité qui peut nous être nuisible, ainsi qu'à nos amis; je veux dire les Turcs et les Polonais... J'ignore si ces précautions ont été omises, mais j'ai tout lieu de le craindre... Je conviens qu'il était délicat de soupçonner la bonne foi de la cour de Vienne dans le moment où l'enthousiasme de la nouvelle liaison doit subsister encore; mais, quelque sincérité qu'on lui suppose actuellement, elle pourrait bien méditer des stipulations plus étendues que celles de Versailles,... et j'aurais mieux aimé que nous restassions plus maîtres de ne porter la correction du roi de Prusse, si on ose se servir de ce terme, que jusqu'au point que cela nous conviendrait. Si les deux impératrices se chargent de cette correction, il est fort apparent qu'elle sera un peu trop sévère pour ce prince et même pour nous... » Puis, revenant en quelques mots sur le projet qu'il avait proposé pour contenir l'Autriche en grandissant la Saxe et en affranchissant la Pologne : « J'aurais voulu que, soit ce projet-là, soit un autre, au moins on en eût un en vue, et qu'on prît et suivît les moyens de le faire réussir. Si au contraire nous nous laissons entraîner par nos alliés, et si nous leur servons d'instrument pour la réussite de leurs desseins, je crains fort que nous n'ayons à nous repentir. Je crois en général que la puissance de sa majesté est telle que le choix de ses relations lui est assez indifférent; elle est en état de les conduire toutes au but qu'elle se propose, pourvu que la détermination soit fixe, et qu'il ne survienne ni variation ni contrariété dans le plan

que nous avons adopté... » — « Je crois devoir encore représenter à votre altesse sérénissime, dit-il dans une troisième lettre, que si sa majesté n'avait pas eu le dessein de contribuer à l'abaissement du roi de Prusse, on aurait dû prendre des précautions qui ont été omises pour prévenir le feu qui est prêt à s'allumer. J'aurais de beaucoup préféré de convenir avec nos alliés des bornes qu'il convient de mettre à la puissance de ce prince que de nous voir entraîner dans une guerre contre lui sans y être préparés... C'est un vilain rôle à jouer et duquel il résultera beaucoup d'inconvéniens. Il me semble qu'il faut nous décider, après avoir mûrement réfléchi, à ce que nous allons faire, et ensuite parler clairement à nos alliés et les obliger à user de même pour convenir d'un plan qui certainement ne sera pas difficile à exécuter. » Enfin, ne pouvant arracher un mot de réponse du prince pas plus aux considérations d'intérêt général qu'à celles de son intérêt particulier, il finit par lui mettre à peu près le marché à la main. « Nous voilà donc pleinement réconciliés avec la Russie, lui dit-il en apprenant le départ du nouveau ministre, le chevalier Douglas. Cela est-il favorable ou contraire aux vues de sa majesté en Pologne? C'est un problème pour moi. Je prie votre altesse sérénissime de le résoudre (1). »

Pressé de la sorte dans ses retranchemens, le prince dut enfin, le 9 août, sortir de son incroyable réserve; mais avec quels ménagemens encore et quel embarras! On aurait cru entendre M. de Rouillé lui-même. D'abord point de relations nouvelles avec la Saxe, il sera temps d'y penser plus tard, si la guerre s'allume; puis, quant aux rapports de la Russie et de la Pologne, « le roi, dit le prince, sent tout le délicat et l'embarrassant du cas où les impératrices entreprendraient de violer le territoire de la Pologne, il sent que ces nouvelles liaisons le gênent d'un côté dans les moyens de protection qu'il pourrait accorder à la république, et que d'un autre, de lui retirer cette protection, les mêmes motifs de justice subsistant, ce serait commettre beaucoup son crédit et son influence en Pologne et en Turquie. C'est pourquoi sa majesté se détermine d'abord de ne rien négliger pour détourner ou empêcher un événement où les partis seraient aussi délicats et aussi embarrassans. En conséquence elle a donné ordre pour faire sentir, tant à la cour de Vienne qu'à celle de Saint-Pétersbourg, combien toute entreprise contraire aux droits et immunités de la Pologne et à l'intégrité de son territoire serait contraire à l'union nouvelle,... et il me charge de vous mander que vous ne devez pas changer de langage en Pologne, mais que vous devez continuer d'assurer que sa majesté accordera toujours

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, *passim*, 2 juin, 25 juin, 2 juillet, 21 juillet, 25 août 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

sa protection aux libertés de la république, tant par les bons offices que ses liaisons nouvelles le mettront à portée d'employer que par les grâces que les citoyens attachés à leur patrie recevront pour les mettre en état de soutenir leurs prérogatives (1). »

« Voilà de ces choses, dit le comte de Broglie en recevant la lettre, qu'il est plus facile de dire que d'exécuter. » Qu'aurait-il dit, s'il avait connu le vrai motif de l'étrange embarras qui se trahissait dans toutes les paroles du prince? qu'aurait-il dit, s'il avait su que ce choix du chevalier Douglas, qui lui causait, comme aux patriotes polonais, un si légitime souci, était l'œuvre du prince en personne, agissant par l'ordre du roi, et le résultat d'une mission secrète toute pareille à celle que lui-même remplissait en Pologne? Le fait est certain cependant, tout étrange qu'il puisse paraître, et des documens sans réplique ne permettent pas d'en douter. Le nouveau ministre de France à Saint-Pétersbourg, le chevalier Douglas, et son secrétaire, le chevalier d'Éon (dont le nom reviendra plus d'une fois dans ce récit), étaient des agens de la diplomatie secrète, employés par le prince de Conti aux commissions confidentielles du roi. C'est en cette qualité qu'avec des déguisemens divers, ils avaient fait l'un et l'autre l'hiver précédent un voyage à Saint-Pétersbourg sous prétexte d'acheter des fourrures, mais en réalité pour s'informer de l'état de la puissance russe et des diverses influences qui prévalaient à la cour de l'impératrice Élisabeth. Conti lui-même avait rédigé leurs instructions, et était convenu avec eux d'un certain nombre de mots de passe qui devaient servir à correspondre par la poste sans craindre les indiscrétions de la police. Ainsi le *renard noir* désignait le ministre d'Angleterre, et la phrase le *renard se vend cher* signifiait que le crédit de cet agent était dominant. L'*hermine est en vogue* ou les *martres zibelines sont en baisse* indiquaient au contraire la prépondérance ou le déclin d'autres influences. Satisfait de la manière dont ses deux commissaires clandestins avaient rempli leur tâche, le roi s'était décidé à les renvoyer à la même cour avec des qualités officielles, mais en gardant toujours avec eux une relation spéciale dont Conti était l'intermédiaire. Ils devaient travailler à établir entre le souverain de France et la tsarine une correspondance directe et privée sur les affaires publiques.

Ce jeu si compliqué et si peu sérieux aurait pu avoir son explication et quelque utilité, si au moins les deux agens secrets, Broglie à Varsovie, Douglas à Pétersbourg, avaient été mis en relation l'un avec l'autre et chargés de combiner leur action pour tendre

(1) Le prince de Conti au comte de Broglie, 9 août 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

au même but, le premier calmant les inquiétudes causées par la nouvelle alliance aux patriotes polonais, le second s'efforçant de détourner l'impératrice de toute atteinte à la liberté de la Pologne. A la rigueur même, on aurait pu comprendre que, sans les faire connaître l'un à l'autre et sans établir entre eux de correspondance, le prince de Conti se fût réservé le soin de les diriger dans le même sens, et peut-être aurait-il pu trouver quelque avantage à faire arriver par un canal intime jusqu'aux oreilles de la tsarine une déclaration très nette du roi de France prenant sous sa garantie l'inviolabilité du territoire polonais; mais il ne paraît pas qu'aucune précaution semblable eût été prise, et dans les instructions du chevalier Douglas, qui existent encore, le nom même de la Pologne n'était pas prononcé. Ainsi deux représentans de la diplomatie secrète étaient lancés à 1,000 lieues de France, sur deux théâtres rapprochés et très intimement liés l'un à l'autre, pour y travailler en sens directement contraire, celui-ci excitant les passions antirusses, celui-là ne cherchant qu'à plaire à la souveraine de la Russie, celui-ci dressant la mine et celui-là la contre-mine, jusqu'au jour inévitable où les deux ouvriers souterrains finiraient par se rencontrer face à face. On conçoit que le prince de Conti fût embarrassé de voir arriver ce moment critique; mais ce que l'imagination se confond à chercher, c'est le succès que se promettait Louis XV en croisant ainsi tous les fils de ses intrigues jusqu'à ce que l'écheveau fût trop emmêlé pour être débrouillé par aucune main humaine (1).

II.

Par malheur, il y avait en ce moment à Berlin un roi qui ne suivait qu'une politique, trompait ses ennemis et non pas ses serviteurs, et mentait sans scrupule, jamais sans nécessité. Le 18 juillet, Frédéric mandait dans son cabinet M. Mitchell, ministre d'Angleterre nouvellement arrivé à sa cour, lui donnant lecture des dépêches qui l'informaient des mouvemens opérés par les troupes autrichiennes en Bohême, il lui annonça qu'il allait demander à Vienne des explications, et que, si elles n'étaient pas de son goût, il s'arrangerait pour en obtenir de plus claires les armes à la main. Le ministre anglais s'étant récrié sur le danger de provoquer l'intervention de la France en se donnant ainsi, au moins pour le public, l'apparence des premiers torts : « Regardez-moi en face, lui dit le roi en se levant brusquement; que voyez-vous sur mon visage? Ai-je un nez fait pour porter des nasardes? Par Dieu! je ne m'en laisse-

(1) Tout le détail de la mission du chevalier Douglas se trouve dans la publication de M. Boutaric, t. I, p. 203-209.

rai pas mettre. Cette dame veut la guerre, elle l'aura; je n'ai rien à faire que de prendre les devans sur mes ennemis. Mes troupes sont prêtes; il faut rompre la conjuration avant qu'elle soit trop forte... Je connais le ministère français : il est trop faible et trop borné pour sortir des griffes de l'Autriche. Le comte de Kaunitz les aura entraînés où il lui convient avant qu'ils aient ouvert les yeux. Ma situation est entourée de périls, je ne puis en sortir que par un coup d'audace (1). »

Voilà le cri du cœur et le coup d'œil du génie. Depuis lors, dans ses protestations diplomatiques comme plus tard dans ses mémoires, Frédéric, pour plaider sa cause devant la postérité et régler ses comptes avec la philosophie, a donné aux motifs de son agression une précision factice dont l'histoire a eu la naïveté d'être dupe. Il a soutenu de sang-froid qu'un traité d'alliance offensive dirigé contre lui, et comportant le partage de ses états, était déjà signé entre les deux impératrices, et l'exécution assignée à jour fixe pour le printemps suivant. Il a énuméré les troupes que chacune des alliées était convenue de mettre sur pied, 100,000 hommes pour l'Autriche et 120,000 pour la Russie. Ledit traité (toujours suivant lui) était déjà présenté à l'accession de la France, qui ne s'y refusait pas, et avait obtenu celle de la Saxe, engagée pour sa part à porter dans le cours de l'hiver sa petite armée de 18,000 hommes à 40,000. Il était donc en défense légitime, et le coup qu'il allait porter n'était qu'une parade. Toute cette fantasmagorie est encore prise au sérieux par les écrivains allemands, et il faut les voir, depuis que les archives des cabinets leur sont ouvertes, suer sang et eau avec la conscience et la pédanterie tudesques pour retrouver vestige de ces documens imaginaires, dont la trace leur échappe toujours au moment qu'ils croient la tenir. La vérité est qu'ils ne trouvent rien par la bonne raison qu'il n'y eut jamais rien, et que Frédéric ne s'y était pas mépris un seul instant. Parfaitement instruit de l'état de toutes les armées et de toutes les cours par les rapports d'excellens agens diplomatiques avec lesquels il correspondait lui-même tous les jours de sa propre main, il savait mieux que personne qu'à Pétersbourg régnait uniquement un désir vague de se mêler des affaires d'Europe, et surtout de mettre la main en Pologne, tandis que la peur dominait à Dresde et l'indécision à Versailles. Cette misère de la politique française et saxonne, que nous attestent les gémissemens patriotiques du comte de Broglie, l'œil perspicace et railleur du grand homme l'avait percée à jour. Il ne craignait rien de toutes ces vanités tortueuses et peureuses; mais à

(1) Schœffer, *Geschichte des siebenjährigen Krieges*, t. I, p. 196 et 198, d'après les papiers du ministre Chitchel.

Vienne veillait une haine ardente dont il était l'unique objet, à qui le traité de Versailles avait mis en main un puissant moyen d'action, et qui, pour peu qu'on lui laissât le temps de s'en servir, allait entraîner tous ces élémens encore mous et confus, les coaguler pour ainsi dire dans une coalition redoutable, pour les animer ensuite par l'énergie de la passion et du caractère. Voilà ce que savait Frédéric et ce qu'il avait hâte de prévenir. La conjuration n'existait que dans le cerveau de Marie-Thérèse; mais c'est là qu'il voulait l'écraser dans son germe. Telle est la réalité pure. Si elle le justifie à la rigueur d'avoir poussé le cri de guerre, rien ne saurait excuser le cynique abus de la force et de fraude insolente qui déshonora ses premiers exploits dans le rôle déjà par lui-même assez odieux d'agresseur.

Quoi qu'il en soit, dès le 1er août, la demande d'explications annoncée au ministre anglais était parvenue à Vienne, et l'impératrice-reine ayant fait réponse en termes à la fois hautains et ambigus, une seconde missive partit sous la forme d'une véritable sommation de désarmer. Celle-ci n'ayant pas eu meilleur sort, dès le 29 du même mois Auguste III et le comte de Brühl, à leur retour d'une partie de chasse, étaient prévenus par le comte de Maltzahn que le roi de Prusse, à la tête de ses troupes, déjà rassemblées sur la frontière, demandait à traverser le territoire saxon pour entrer par la Bohême dans les états de l'impératrice.

Sans être imprévue, cette brusque demande jeta le conseil saxon dans la stupeur. C'était une chance terrible qu'on s'était toujours flatté de conjurer. Dans les derniers temps principalement, il n'était sorte de prudente et même de lâche précaution qui n'eût été mise en œuvre pour détourner de la Saxe les regards et les soupçons de son redoutable voisin. Non-seulement le roi Auguste n'était entré en aucuns pourparlers avec les signataires du traité de Versailles, mais l'envoyé saxon à Paris, ayant accepté une fois la conversation sur ce sujet avec M. de Rouillé, avait reçu courrier par courrier une sévère réprimande. Non-seulement aucun armement extraordinaire n'avait été préparé ou médité, mais les mesures de défense ou d'entretien commandées par la sécurité des territoires et les besoins de l'armée existante n'étaient pas prises, et le commandant en chef, le général Rustowski, entassait mémoire sur mémoire pour présenter ses réclamations les plus urgentes sans pouvoir obtenir de réponse. Enfin, dans les derniers jours, comme la marche des troupes prussiennes vers la frontière devenait très apparente, toutes les troupes saxonnes avaient reçu ordre de se replier vers l'intérieur du pays, les garnisons même des places avaient été réduites à leur minimum d'effectif pour éviter, comme le fit dire le comte de Brühl par son ministre à Berlin, que le rapproche-

ment des deux armées ne fit naître entre leurs avant-postes *quelques bisbilles*. Que voulait donc l'impérieux capitaine, que tant de condescendance ne semblait pas contenter? Un simple passage à travers la Saxe, ce qu'on appelait, dans le langage du droit public germanique, un *transitus innoxius?* Évidemment non, car, sa nouvelle province de Silésie confinant à la Bohême par une vaste frontière, il pouvait sortir de chez lui tout à son aise, sans avoir le moindre besoin de passer chez autrui (1).

Ce qu'il voulait, on put s'en douter lorsque, ayant obtenu sans peine le droit de passage, au moment où il commençait à l'opérer sans permission, on le vit tranquillement occuper le pays, comme s'il en eût été le maître ou le conquérant, démanteler les forteresses, lever des contributions, s'emparer des deniers qui se trouvaient dans les caisses publiques et mettre aux arrêts les officiers ou les fonctionnaires qui faisaient mine de résister à ces étranges procédés. Aux réclamations épouvantées du roi de Pologne, Frédéric répondit sans s'émouvoir qu'il était plein d'affection pour un si grand prince, mais que le soin de sa propre sûreté l'obligeait de prendre ses précautions contre les *noirs complots* d'un premier ministre devenu l'instrument de ses ennemis. Seconde, puis troisième ambassade du pauvre roi, jurant qu'il n'y avait dans son fait, pas plus que dans celui de son ministre, la moindre trace ni de complot ni de noirceur, et offrant, sous la forme d'une convention de neutralité, toutes les garanties qu'un belligérant pouvait désirer. Point d'autre réponse à ces propositions que le même mélange de plaintes vagues et de violences effectives. Le ministre d'Angleterre lui-même, lord Stormont, qui, sur la demande du roi de Pologne, consentit à se rendre au camp prussien, ne put rapporter aucune parole claire. Enfin, au bout de quinze jours d'allées et de venues, Frédéric consentit à s'expliquer. Ce qu'il lui fallait, ce n'était ni un simple passage de troupes, ni même une simple neutralité; c'était l'incorporation des troupes saxonnes dans sa propre armée, en les soumettant d'abord à la formalité préalable de lui prêter serment de fidélité à lui-même. « Grand Dieu! s'écria en bondissant l'envoyé saxon, pareille chose est sans exemple dans le monde. — Croyez-vous, monsieur? répliqua le roi. Je pense qu'il y en a, et quand il n'y en aurait pas, je ne sais si vous savez que je me pique d'être original... Enfin telle est ma condition. Il faut que la Saxe coure la même fortune et le même risque que mes états. Si je suis heureux, le roi de Pologne sera dédommagé de tout, et je songerai à ses intérêts autant qu'aux miens, et pour le qu'en dira-t-on, nous enjoliverons le traité de quantité de bonbons... Faites bien

(1) *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. I, p. 350-370, 380-385.

mes complimens au roi de Pologne, et dites-lui que je suis bien fâché de ne pouvoir me désister de mes prétentions... C'est mon dernier mot, et il m'enverrait un archange que je n'y pourrais rien changer. Dans la position où je me trouve, sachant tout ce qu'on a fait ou voulu faire contre moi, je pourrais faire l'impertinent, mais j'offre le plus doux (1). »

C'était la force qui parlait, comptant sur la peur pour être obéie. Chose étrange, la lâcheté qu'on attendait n'arriva pas. De retour à Dresde, l'envoyé ne retrouva plus au palais que la reine, les princesses et leurs jeunes enfans. Le roi, ses trois fils, le premier ministre, avaient quitté la capitale depuis plusieurs jours pour se rendre, au sud de Dresde, sur la route de Bohême, dans une position militaire très forte, autour de laquelle toute l'armée s'était rapidement groupée. C'était un vaste amphithéâtre de plusieurs lieues de profondeur, dont la petite ville de Pirna formait le centre, et qui, d'un côté faisant face à l'Elbe, était dominé sur tous les autres par un couronnement circulaire de rochers inexpugnables. Aux deux extrémités, de petites forteresses commandaient le cours du fleuve. Dans ce camp fortifié par la nature et dont tous les passages étaient aisément gardés, 18,000 hommes, campés à l'aise, pouvaient se défendre indéfiniment. C'est là que le roi Auguste, à l'abri d'un coup de main, attendait le secours des Autrichiens, auxquels il venait de faire appel.

D'où lui était venue cette détermination imprévue? Qui avait inspiré au voluptueux souverain et à son vil confident la résolution presque héroïque de venir partager les périls et les privations d'un camp? Un seul homme avait conçu, presque dicté ce dessein, et n'a jamais craint, même après les trahisons de la fortune, d'en revendiquer la responsabilité tout entière. C'était l'ambassadeur de France. Appelé dès le premier jour au palais, le comte de Broglie y avait trouvé la famille royale en larmes, les conseillers éperdus, et mille projets divers tour à tour discutés et abandonnés, mais qui tous commençaient uniformément par la fuite : tantôt le roi devait fuir seul, en licenciant son armée, pour se réfugier en Pologne, tantôt il devait emmener l'armée elle-même dans les rangs des Autrichiens. Le comte ne perdit son temps à débattre aucun de ces projets. Remontant le cœur de tout le monde par ses exhortations énergiques, il fit sentir au roi que sa place était au milieu de son armée, et celle de l'armée sur le sol de la patrie, et ce fut lui aussi qui lui indiqua le lieu privilégié, déjà connu de tous les tacticiens du temps, où il pouvait soustraire sa liberté et sa couronne aux premiers coups d'une brutale surprise.

(1) *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. II, p. 94-100.

C'était le conseil de l'honneur, et nul doute que le comte le donnait en conscience, comme il l'aurait suivi lui-même; mais peut-être aussi que la dignité du roi Auguste n'était ni son unique ni sa première préoccupation. Le roi, l'armée, la Saxe, n'étaient qu'un instrument entre ses mains pour déjouer le calcul qu'il avait lu tout de suite dans le fond même de la pensée de Frédéric. Que prétendait l'audacieux agresseur? Arriver à Vienne avant que l'Autriche fût prête et la France avertie, frapper ainsi la nouvelle alliance au défaut de la cuirasse tant de fois signalé par le comte lui-même; mais, aussi prudent qu'intrépide, Frédéric ne se risquait pas à pousser cette pointe périlleuse en laissant sur ses flancs un petit état et une petite armée prêts, en cas de revers, à venir lui barrer la retraite. S'emparer de l'armée saxonne, c'était moins pour lui grossir ses propres forces qu'assurer ses derrières. En fuyant devant lui, même pour venir apporter aux Autrichiens leur faible concours, ces régimens saxons, mal équipés, mal armés, mal commandés, auraient fait précisément le jeu de leur vainqueur, car c'est en queue et non en face qu'il les redoutait. Enfermés dans Pirna au contraire et pouvant en sortir inopinément un jour de déroute, ils demeuraient comme une menace toujours suspendue sur sa tête. C'était véritablement le pion avancé dont l'échec empêche la pièce capitale de passer. Dussent-ils y périr jusqu'au dernier, ils donnaient à l'Europe le temps de s'éveiller, aux courriers du comte de Broglie celui de semer partout l'alarme.

Effectivement, à peine le roi avait-il pris position à Pirna, que ces courriers, expédiés dans toutes les directions, quittaient la légation de France. A Versailles, ils portaient, avec l'odieux récit de l'invasion prussienne, une lettre pressante du roi Auguste, réclamant l'aide du roi de France au nom des libertés violées du corps germanique, et les supplications éplorées de la reine de Pologne à la dauphine sa fille. A Vienne, c'était le propre beau-frère du comte, M. de Lameth, en ce moment en visite chez lui, qui était expédié en toute hâte sous prétexte d'emporter les papiers secrets de l'ambassade, afin de les mettre à l'abri d'un coup de main, en réalité pour aller trouver le comte de Kaunitz, au besoin même l'impératrice, et leur dépeindre à tous deux l'urgence du péril. A son retour, il devait s'arrêter au camp autrichien et y prendre du service pour hâter lui-même les mouvemens. Dans ce branle général ainsi donné à l'Europe, la Pologne et la Russie ne pouvaient être oubliées. Il était trop tard, le comte le sentait avec désespoir, pour arrêter le passage des Russes par la Pologne, car il fallait bien courir au plus pressé; mais on pouvait au moins tenter de concerter ce passage de manière à ménager l'amour-propre de la république, peut-être même à l'intéresser dans la destruction de l'ennemi commun. « Faites sentir au

grand-général, écrivait le comte à M. Durand, que la France ne peut être responsable de ce que vient de faire le roi de Prusse contre tout droit et toute prévision, mais qu'elle va tout faire à Saint-Pétersbourg pour que la république n'en souffre pas. » Et le porteur de la lettre, prêt à continuer son chemin vers la Russie, en faisait voir à M. Durand une autre destinée au chevalier Douglas, nouveau collègue auquel le comte s'adressait sans le connaître, pour qu'il obtînt du gouvernement russe de ne faire aucun mouvement de troupes sans s'être concerté d'abord avec le grand-général de Pologne. « Ne pouvait-on pas, disait le comte, borner l'expédition russe à un débarquement opéré sur les côtes de Poméranie? » En tout cas, il fallait au moins ménager le plus possible le territoire polonais, s'écarter du centre et de la capitale, et se tracer sur l'extrême limite de la Lithuanie un itinéraire dont toutes les étapes seraient prévues d'avance, ainsi que le nombre, la nature et le prix des réquisitions à fournir. Enfin le même courrier avait ordre de traverser en revenant la ville libre de Dantzick pour engager les magistrats de cette cité, au cas où ils se croiraient menacés par la Prusse, à faire appel aux troupes polonaises : moyen ingénieux de flatter l'amour-propre de la république en lui assignant un rôle actif dans la croisade européenne. Toutes ces instructions si variées, mais rattachées à un plan général, étaient tracées par le comte de Broglie en une seule nuit, où il dicta, dit-il, plus de cinquante pages de chiffres. Joignez-y les communications constantes soit avec le palais, où la reine l'appelait à toute heure pour consoler sa détresse, soit avec le camp, où les généraux, dépourvus d'expérience, recouraient sans cesse à ses avis, et où le roi avait besoin d'être réconforté dans l'héroïsme un peu factice qu'on lui avait inspiré, et l'on comprendra que le comte de Broglie pouvait écrire sans exagération : « Me voici devenu en vérité le chef des conseils du roi de Pologne. C'est la chose du monde à laquelle je me serais le moins attendu (1). »

Tout en faisant face avec cette activité à tous les points de l'horizon, à tous les périls du moment, la dévorante imagination du comte de Broglie trouvait encore le loisir de se donner carrière sur l'avenir. Son plan favori, celui que lui avait suggéré dès le premier jour la révolution de la politique européenne, lui revenait sans cesse à l'esprit, d'autant plus qu'il lui semblait que la fortune, en dépit de l'incurie des hommes, avait pris soin d'en préparer les voies. Le roi de Saxe ne se trouvait-il pas devenu malgré lui et malgré tout le monde, mais par la brutalité même du roi de Prusse,

(1) Le comte de Broglie à M. Durand, 6, 11, 22 septembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)—*Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. II, p. 126, 189 et suiv.

d'abord la première victime, puis le champion, peut-être le sauveur de la nouvelle alliance? C'était lui qui subissait, qui amortissait sur sa personne et en quelque sorte sur son propre corps le premier choc des armées prussiennes. Quoi de plus juste alors que de le dédommager après la victoire de ses services et de ses épreuves aux dépens de son provocateur? Le projet d'enrichir la Saxe des dépouilles de la Prusse, d'ériger l'électorat en royaume pour séparer ensuite la couronne nouvellement créée de celle de Pologne et rasseoir sur des bases raffermies l'équilibre du nord, sortait ainsi tout naturellement de la force même des circonstances, sans que l'Autriche, dont le dévoûment d'Auguste allait sauver les états, pût, à moins d'un excès d'ingratitude, faire mine de s'y refuser. Frédéric avait ainsi préparé lui-même le jeu de la France, qui n'avait plus qu'à lever les cartes. C'est ce que le comte s'efforçait de démontrer à M. de Rouillé dans le *post-scriptum* même de la volumineuse expédition où il lui racontait tous les incidens orageux de l'invasion. Il s'enhardissait même jusqu'à faire d'avance le partage du butin, et désignait les districts prussiens qui pouvaient être le plus naturellement incorporés à une royauté saxonne. N'espérant probablement pas beaucoup d'attention du ministre, il reprenait le même thème dans une lettre confidentielle au premier commis des affaires étrangères, M. Tercier. « Vous trouverez, lui disait-il, dans une lettre au ministre, quelques mots jetés d'un projet que je roule dans ma tête depuis six mois. J'ai de bonnes raisons pour ne pas l'avoir expliqué mieux; mais à vous je peux dire en peu de paroles qu'en prenant Magdebourg, Halberstadt et une partie de Mansfeldt au roi de Prusse pour le joindre à l'électorat de Saxe, j'en ferais un joli petit royaume militaire, pour lequel je ferais renoncer à celui de Pologne, que je donnerais à vous ou à moi ou à un tiers qui conviendrait mieux au roi que nous deux. Si jamais on peut bien faire cet arrangement, c'est quand on a un dédommagement à donner au beau-père de Mme la dauphine, et qu'on est dans le cas d'exiger de la reconnaissance de la cour de Vienne et de Russie. Quant aux moyens à employer et à la tournure à donner à ce plan, rien de plus simple, mais vous n'en saurez rien aujourd'hui, et d'ailleurs vous le devinerez bien sans que je vous le dise. Pesez cela avec vos confidens, et, si on mord à la grappe, on n'a qu'à me laisser faire (1). »

C'était naturellement au prince de Conti que ces confidences auraient dû être adressées; mais bien que la correspondance secrète allât toujours le même train (ce qui dans les circonstances n'était pas un petit supplément de travail), évidemment le comte n'y met-

(1) Le comte de Broglie à Tercier, 18 septembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

tait plus aucune confiance. L'irrésolution du prince, ses craintes puériles de tous les projets qui pouvaient servir la maison de Saxe, tous ces indices d'un égoïsme vulgaire avaient de quoi décourager. Aussi le comte, tout en lui faisant un rapport succinct des événemens, ne lui parlait plus que sur un ton de déférence ironique qui cachait mal l'irritation. « Votre altesse sérénissime, lui disait-il avec une indifférence apparente, fera facilement les réflexions que les événemens actuels ne peuvent manquer d'occasionner. Tout ce que je puis lui dire, c'est que la cour de Saxe est dans une triste situation... On peut de là conclure, à la vérité, que cela est une sûreté de plus que le prince royal ne pourra pas prétendre à la succession du trône de Pologne. J'avoue que je ne crois pas que cela fasse un grand changement sur cet objet, et je pense qu'en tout, pour les intérêts de sa majesté, j'aimerais mieux que dans ce moment-ci on eût mis la Saxe en état de jouer un autre rôle. 40,000 hommes de plus dans notre alliance ne nous feraient pas de mal... Quant à la Pologne, Dieu veuille qu'en notre absence il n'y passe pas mauvaise compagnie. Cela est très apparent, et il eût été bien nécessaire de le prévoir pour l'empêcher... » Puis, revenant en peu de mots aux idées qu'il avait tant de fois développées sans succès, « tout cela, disait-il, eût été admirable il y a six mois, et est encore possible aujourd'hui, bien que plus difficile... » D'ailleurs, ajoutait-il, c'était de Vienne, du centre même de l'alliance nouvelle, non de Dresde ou de Varsovie, qu'un tel plan de politique générale pouvait être dirigé. Si on y donnait suite, c'était à Vienne qu'il fallait envoyer celui qui, l'ayant conçu, pouvait seul l'exécuter. « Telles sont mes idées; mais j'ai lieu de penser que votre altesse sérénissime ne regarde pas l'objet sous le même aspect (1). » Il eût été difficile de signifier plus clairement au prince qu'il était pressé de quitter son service pour n'appartenir qu'au bien de l'état, et qu'il se sentait aussi las d'intrigue et de mystère qu'avide d'action et d'éclat.

Le temps qu'employait si bien l'ambassadeur, Frédéric, on le peut penser, n'était pas d'humeur à le perdre. La manœuvre inattendue de la cour saxonne l'avait pourtant visiblement déconcerté. Sa marche, si impétueuse la veille, devint hésitante. Trois semaines durant, trois précieuses semaines du mois de septembre, les dernières de la belle saison, il piétina, pour ainsi dire, en Saxe, ne prenant son parti ni d'avancer ni de reculer, et n'osant pas approcher de la capitale. De légers, mais sûrs indices, trahissaient son irrésolution. Un jour, il arrêtait les courriers du comte de Broglie et les faisait

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 29 août, 14 et 27 septembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

conduire à son camp; le lendemain, il les renvoyait à Dresde avec une escorte d'honneur et un sauf-conduit dans les règles. Au fond, ce qui le troublait, c'est que non-seulement la direction matérielle, mais encore et surtout l'effet moral et dramatique de sa campagne était manqué. Grand comédien lui-même, très habile metteur en scène de ses propres œuvres, toujours occupé de l'effet qu'il produisait sur l'opinion, il avait compté, pour perdre le roi Auguste, sur le ridicule plus encore que sur la force. Il avait espéré que le vieux souverain, pris à la gorge dans son palais par la terreur et la surprise, accourant au camp plein d'effroi pour y devenir malgré lui le général d'une armée prussienne, ferait sur le théâtre politique la figure d'un de ces niais de comédie dont les mésaventures, méritées ou non, divertissent toujours le spectateur. La résolution imprévue d'Auguste III trompait cette attente. Au lieu d'un jouet qu'il croyait tenir, il avait devant lui une victime qui tentait de se transformer en héros, et lui-même, au lieu d'un bon tour, se trouvait avoir fait un crime. Déjà, de toute l'Allemagne, un cri s'élevait contre lui, tous les petits princes se sentaient blessés dans leur dignité; en Pologne aussi, l'émotion causée par les premières nouvelles avait été grande, et, si peu populaire que fût la maison de Saxe, l'orgueil de la république était offensé de l'affront fait à son élu.

A tout prix, il fallait prévenir aux yeux de l'Europe attentive et déjà indignée ce dangereux renversement de rôles. Après quelques jours d'incertitude, Frédéric se décidait à payer d'audace. Très peu scrupuleux, nous l'avons vu, sur la manière de se procurer des renseignemens diplomatiques, il savait, grâce à la trahison d'un employé, que le ministre saxon à la cour d'Autriche, le comte Fleming, était animé de dispositions très hostiles à la politique prussienne. Des dépêches de cet agent, dont il avait acheté les copies, portaient la trace de ces sentimens, et contenaient le récit d'épanchemens confidentiels échangés avec le comte de Kaunitz sur les éventualités d'une guerre future. C'étaient des paroles en l'air qu'aucun acte effectif n'avait suivi, et Frédéric, qui en connaissait le texte, savait parfaitement à quoi s'en tenir; mais il calcula que ces documens, de nulle valeur aux yeux du moindre apprenti politique, pourraient, en les présentant avec un mystérieux appareil, donner le change au lecteur inattentif. Il résolut de se procurer, par quelque moyen que ce fût, pour les jeter en pâture au public, la minute de ces pièces, dont il ne possédait que la reproduction frauduleusement soustraite (1).

L'agent infidèle, pressé de questions, fit connaître le lieu où étaient renfermées les dépêches secrètes de la diplomatie saxonne. Elles

(1) Voyez l'interrogatoire de l'agent acheté par Frédéric et depuis lors découvert et puni par le cabinet saxon. Cette pièce a été publiée à Leipzig en 1741 sous ce titre : *Einige neue Actenstücke über Veranlassung des siebenjährigen Krieges*, p. 5 et suiv.

étaient, dit-il, déposées dans le cabinet de la chancellerie d'état, au palais même, et déjà emballées dans une cassette pour être, au premier jour, expédiées sous escorte en Pologne. L'avis fut mis à profit sans délai. Un matin, en s'éveillant, la reine apprit que la garde suisse, chargée de veiller à sa sûreté personnelle, avait été pendant la nuit expulsée de ses postes par un détachement de troupes prussiennes. Des factionnaires, placés à toutes les entrées du palais, avaient pour consigne de ne laisser ni entrer ni sortir personne des papiers à la main. Mandé aussitôt devant la reine, l'officier prussien qui commandait le détachement exhiba un ordre de son maître qui lui enjoignait de se faire remettre, au besoin par la force, les clés des portes et des armoires de la chancellerie. La reine, au comble de la surprise, appela sur-le-champ tous les conseillers d'état, et leur demanda ce qu'elle devait faire. Tous furent d'avis qu'aucune résistance n'était possible. Elle ne consentit cependant à la remise exigée qu'après avoir apposé elle-même de sa main son propre sceau sur toutes les ouvertures. Le Prussien la laissa faire, mais aussitôt après joignit son propre cachet au sceau royal; puis il se retira pour porter les clés au camp de Sedlitz, à quelques lieues de la ville, où le roi de Prusse les attendait.

Dès le lendemain, il était de retour avec de nouveaux ordres. Ce n'étaient plus les clés seulement qu'il lui fallait, c'étaient certains papiers désignés, enfermés dans telle cassette, qui devaient se trouver dans tel lieu. Cette fois la reine, outrée, déclara que la mesure était comble, et qu'on n'obtiendrait rien d'elle. Elle s'asseyait sur la cassette, et défiait qu'on mît la main sur elle. « On eut beaucoup de peine, dit Frédéric, à lui faire comprendre qu'elle ferait mieux de céder par complaisance pour le roi de Prusse, et de ne pas se raidir contre une entreprise qui, quoique moins mesurée qu'on ne le voudrait, était cependant la suite d'une nécessité absolue. » Cette scène de larmes et de violence dura plus d'une heure. Enfin la malheureuse princesse céda, et le soir même Frédéric reçut le trophée de son ignoble victoire, le secret arraché à une femme par un soldat (1).

« Le premier usage, dit-il lui-même, qu'on fit de ces archives fut d'en extraire la pièce qui est connue du public sous le nom de *mémoire raisonné.* » C'était un long plaidoyer rédigé par lui-même, et dont le but était de prouver à l'Europe, titres en main, que son attaque n'avait eu d'autre intention que de prévenir des complots déjà ourdis contre lui par le roi de Pologne. Ce document subsiste encore, et chacun peut se donner le plaisir et l'édification de le lire à la suite de l'histoire de Frédéric. Depuis le réquisitoire, *raisonné* aussi, du

(1) *Geheimnisse des sächsischen Cabinets*, t. II, p. 32 à 35; Frédéric, *Histoire de la guerre de sept ans*, ch. IV.

loup contre l'agneau, je ne crois pas que jamais la force ait parlé avec un tel mélange de cynisme et de pédanterie le langage du droit. En tête des pièces probantes, figure effectivement un traité de partage éventuel de certaines provinces prussiennes conclu par le roi Auguste avec les deux cours impériales; mais ce traité remonte à 1745, au moment où la guerre était générale en Europe, et où le roi de Prusse lui-même traversait en belligérant le territoire saxon. L'auteur néglige de dire que depuis lors un petit événement était intervenu, à savoir la paix d'Aix-la-Chapelle, qui, rétablissant en Europe un nouvel équilibre, avait mis à néant toutes les transactions précédentes. Suit un article secret d'un autre traité, celui de Saint-Pétersbourg, également antérieur à la paix d'Aix-la-Chapelle, renouvelé, il est vrai, après la conclusion de ce grand acte européen, et où le roi de Prusse est également fort malmené; mais, outre que les mesures prévues dans cet article sont purement défensives et calculées en vue de répondre à la chance d'une agression prussienne, il est constaté par le mémoire lui-même que les cours d'Autriche et de Russie seules y prirent part, et que la Saxe refusa constamment d'y adhérer. Tout le reste est de moindre valeur encore : ce sont des extraits de dépêches relatant de mauvais propos tenus sur le compte de Frédéric, des craintes exprimées sur son ambition future par les envoyés de Saxe à Vienne ou à Saint-Pétersbourg. En vérité, s'il suffit de pareils griefs subrepticement surpris dans des correspondances interceptées pour justifier une invasion armée en pleine paix et sans déclaration de guerre, on peut hardiment affirmer qu'il n'y a pas un jour ni une heure où chaque puissance d'Europe ne soit en aussi bon droit d'entrer en armes chez son voisin.

Quoi qu'il en soit, le mémoire, ainsi rédigé en peu d'heures, fut promptement expédié à toutes les cours d'Europe, pour être ensuite inséré dans toutes les gazettes, et avec un public moins habitué que le nôtre aux communications diplomatiques ce tissu d'anachronismes et de mensonges était assez bien calculé pour faire sensation. Il faut même que le calcul ait été encore meilleur que Frédéric ne l'espérait, car, grâce aux commentaires des flatteurs à gage qu'il trouva parmi ses confrères en philosophie, grâce aussi aux connivences criminelles que l'histoire a trop souvent pour le génie et pour la fortune, la postérité elle-même s'y est laissé prendre. Vous lirez dans tous les historiens de la guerre de sept ans, et principalement dans les historiens français (si singulièrement indulgens pour l'ennemi de leur patrie), que les découvertes faites dans les archives saxonnes justifièrent pleinement Frédéric d'être tombé par guet-apens sur un prince inoffensif, d'avoir mis son argent dans ses poches et levé la main sur sa femme. Il reste à se demander si

ceux qui répètent cette phrase stéréotypée se sont donné la peine de lire les documens qu'ils relatent avec ce degré soit de sincérité, soit d'intelligence.

Soigner sa renommée était utile, mais il fallait pourtant finir par agir. Aussi bien Frédéric apprit-il, dans les derniers jours de septembre, que les troupes autrichiennes se mettaient en marche pour venir tirer de peine le monarque saxon. Ce n'était pas sans hésitation que l'impératrice se décidait à éloigner son armée de sa capitale, et le commandant supérieur, le feld-maréchal Braun, ne se montrait guère pressé non plus de quitter la Bohême, théâtre qui lui était familier et où il avait préparé de longue main son plan d'opération, pour s'avancer dans un pays qu'il connaissait peu. Avec une insistance qui pouvait faire mal augurer de son coup d'œil militaire, il pressait le roi Auguste, par des messages répétés, de quitter sa retraite fortifiée pour venir, lui et son armée, chercher un asile au camp impérial. Enfin, voyant qu'il ne gagnait rien et qu'une influence supérieure à la sienne arrêtait l'effet de ses conseils, il lui avait bien fallu se résoudre à entrer en marche; il accourait, et Frédéric n'avait plus que le temps de se porter à sa rencontre, s'il voulait éviter une jonction qui l'eût perdu.

Il prit le parti de diviser ses troupes en trois corps d'armée. L'un, qu'il commandait lui-même, devait l'accompagner dans sa pointe au-devant du maréchal Braun. L'autre, confié au maréchal Keith, restait en observation sur la frontière pour assurer les derrières du corps expéditionnaire. Le troisième enfin, dirigé par le prince Maurice d'Anhalt et le margrave Charles de Brandebourg, était chargé de serrer l'armée saxonne d'aussi près qu'il serait possible pour lui interdire toute communication avec le dehors et tout ravitaillement de vivres et de munitions. Ce n'était pas un blocus proprement dit, car, si l'accès du camp de Pirna pouvait être fermé du côté du fleuve, les défilés des montagnes auxquelles il s'appuyait restaient toujours ouverts aux cavaliers et aux piétons, et les messages, tant du maréchal Braun que de la reine et du comte de Broglie, passaient librement par cette voie; mais c'était assez pour rendre la vie pénible et pleine d'angoisse à des soldats mal pourvus et à un prince très délicat sur ses aises.

L'Autriche était en mouvement, que faisait la France? D'heure en heure, avec une impatience croissante, le comte de Broglie attendait le retour de son courrier. Le 23 septembre, il n'avait encore aucune nouvelle. « Il faut qu'on soit bien sûr de moi, écrivait-il à M. Tercier, pour me laisser dans cette ignorance. Cela peut être flatteur, mais cela est terriblement incommode. » Enfin, le 27, arrivaient toutes ensemble les réponses à tous les envois : d'abord une lettre très affectueuse du roi de France au roi de Pologne, l'assu-

rant de son intérêt et de son prompt secours, et que le comte de Broglie était spécialement chargé de lui remettre en mains propres, puis les tendresses de la dauphine pour ses parens, enfin une dépêche de M. de Rouillé, qui approuvait explicitement toute la conduite de son ambassadeur et lui demandait des éclaircissemens plus détaillés sur le plan de politique qu'il avait indiqué; mais, si tout dans l'expédition officielle était effusion et complimens, en revanche les lettres du prince de Conti ne contenaient qu'humeur et reproches. La gravité inattendue de la situation semblait véritablement avoir renversé l'esprit du prince. Il se plaignait de tout, principalement du conseil donné au roi de Pologne et de l'affection qu'on lui témoignait. Suivant lui, il aurait fallu l'abandonner à son sort et l'engager à licencier son armée. Tout valait mieux que de l'avoir mis en hostilité ouverte avec la Prusse, ce qui allait nécessairement le jeter, la Pologne avec lui, dans les bras de la Russie; et toutes ces belles réprimandes, venues si à point au milieu du feu d'une telle action, étaient envoyées au nom du roi et armées de toute l'autorité souveraine. Enfin, en *post-scriptum*, le prince, sentant lui-même combien son langage trahissait l'intérêt personnel plus que la fierté royale et le patriotisme, ajoutait : « J'oublie, monsieur le comte, de vous dire que j'ai fort bien remarqué, tant dans votre dernière lettre que dans la précédente, que vous imaginez que je souhaite la ruine de la maison de Saxe, pensant que cela lui ôterait les moyens de disputer la couronne de Pologne; je pense tout le contraire, car je suis persuadé qu'étant affaiblie, cela augmenterait sa popularité, diminuerait la crainte qu'on peut avoir d'elle, et lui serait plus utile que nuisible pour cet objet (1). »

Ces billevesées portèrent au comble l'irritation de l'ambassadeur. Ainsi, dans cette crise suprême, et pendant qu'il tenait dans sa main la carte sur laquelle se jouait le sort de l'Europe, on recommençait avec lui ce ridicule double jeu d'ordres contradictoires, cette sotte manière de jeter sur les événemens un regard louche en poursuivant deux buts à la fois, avec la certitude de les manquer l'un et l'autre! C'en était trop, et le péril public ne comportait plus de telles plaisanteries. Son parti fut pris d'exécuter hardiment, même en les exagérant un peu, ses ordres ostensibles, et de tenir absolument pour néant ses instructions secrètes, si tant est qu'on pût donner ce nom aux plaintes maussades du prince de Conti. Il envoya demander au camp prussien un sauf-conduit pour aller remettre lui-même au roi de Pologne la lettre du roi son maître, et, en attendant le retour de son message, il se mit à sa

(1) Le prince de Conti au comte de Broglie, 17 septembre, 1er octobre. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

table pour décharger tout à l'aise son cœur et sa bile avec le prince de Conti. Ce qui achevait de l'exaspérer, c'est que son courrier, qui n'était autre que son secrétaire et son confident, M. de Linan, lui avait rapporté confidentiellement qu'il avait été fort question de lui à Versailles pour l'ambassade de Vienne, mais que le prince s'opposait à sa promotion afin de conserver à ses propres intérêts en Pologne des services dont il tirait si bon parti. L'idée d'être sacrifié, avec les grands projets dont son âme était pleine, à une sotte chimère lui faisait bouillir le sang dans les veines.

« Je vois parfaitement, monseigneur, disait-il, que le parti que sa majesté polonaise a pris ici n'a nullement votre approbation. Je ne dissimulerai cependant pas que j'ai eu la plus grande part à cette détermination... N'ayant nul ordre sur un cas imprévu, ce qui était assez naturel, et n'ayant qu'une communication très imparfaite du plan général de la politique, lorsque sa majesté prussienne a fait une invasion inouie, mais inattendue seulement pour la forme, j'ai examiné ce que cet événement pouvait avoir de relatif aux intérêts de sa majesté, et j'ai cru apercevoir clairement que l'invasion de la Saxe n'était qu'un accessoire, mais essentiel, au projet que le roi de Prusse avait formé d'attaquer l'impératrice-reine, et de la forcer par des succès rapides à une paix prompte avant que le secours de ses alliés la mît en état de résister à son ennemi... En partant de ce principe incontestable, et en jugeant un peu militairement du camp saxon et de la possibilité d'y tenir avec 17,000 hommes contre une armée encore plus nombreuse que la prussienne, toute mon attention a dû se porter à persuader le ministre saxon d'y faire rassembler toutes les troupes de son maître... Et si cette position, qui peut empirer pour sa majesté prussienne, se soutient seulement quelque temps, nous aurons gagné deux mois, l'impératrice-reine aura rassemblé 120,000 hommes en Bohême, la Russie en aura 70,000 en Prusse, et notre contingent sera près d'arriver à sa destination. Je compte donc, monseigneur, que le parti que j'ai conseillé peut devenir, sauf les événemens de guerre dont personne ne peut répondre, l'époque heureuse d'où suivront tous les avantages que nous aurons à désirer... Quant au plan pour lequel votre altesse sérénissime paraît pencher, je la supplie de me pardonner si je lui dis que ce ne saurait être sérieusement qu'elle regarde comme praticable la proposition de licencier l'armée au moment qu'un ennemi tel que le roi de Prusse entre dans un pays... Serait-il possible que sa majesté eût voulu que son ambassadeur eût proposé un parti aussi honteux au père de Mme la dauphine?... Je n'aurais jamais pu faire une pareille proposition sans un ordre clair et exprès à cet égard... Et j'aurais cru manquer au plus essentiel de tous mes devoirs, si, sans ordre formel, j'avais

donné lieu par ma conduite d'en soupçonner mon maître. Je conviens que le conseil de désarmer la Saxe (qui, malgré le peu d'opinion qu'on a peut-être avec raison de l'honnêteté du comte de Brühl, n'aurait pas réussi) était fait pour ruiner à jamais les affaires de la maison de Saxe, et qu'avec les vues que nous avons, on pourrait regarder ce malheur comme un avantage;... mais, parce que sa majesté désire de mettre votre altesse sérénissime sur le trône de Pologne, est-ce une conséquence qu'elle veuille ruiner de fond en comble la maison électorale de Saxe, et d'une manière qui ne soutiendrait pas l'idée si bien fondée de la justice et de la générosité du roi?... Du reste j'avais prévu tout ce qui arrive, je l'ai mandé, je n'ai cessé de demander des ordres; j'ai fait connaître l'impossibilité de rester dans l'indécision où on était, et j'ai assuré qu'il en résulterait de grands inconvéniens. Toutes ces représentations ont été inutiles. L'inquiétude où était votre altesse sérénissime que des mesures à prendre avec sa majesté polonaise ne rapprochassent les deux cours a empêché sans doute qu'on ne se décidât à rien, et nous sommes arrivés au moment où il est devenu indispensable de prendre un parti... »

Enfin, laissant tout à fait éclater le fond de son âme, il offrait à peu près en termes formels sa démission plutôt que de subir le renouvellement des dégoûts auxquels on l'exposait. « Je vois, disait-il, que tous ceux qui sont employés à l'affaire secrète qui regarde votre altesse sérénissime sont condamnés à ne jamais faire autre chose. Je comprends que tous les changemens qui se font dans le ministère ne peuvent par cette raison jamais me regarder. L'abbé de Bernis va d'un bout de l'Europe à l'autre, reçoit toutes les grâces et est chargé de toutes les choses brillantes qui font la réputation. Pour moi, je travaille comme un forçat dans un puits, ignoré de tout l'univers, et le séjour qu'on me fait faire dans une pareille mission est bien fait pour décrier mes services. Je prie votre altesse sérénissime de juger si cela est agréable... Je suis sûr que c'est elle qui a empêché que sa majesté ne me destinât à la cour impériale, où M. de Rouillé et Mme de Pompadour m'avaient voulu faire aller, suivant ce que me mande mon frère... Je ne me plains pas de cette opposition relativement à moi, quoique je sente très bien la différence pour ma réputation et pour ma fortune d'occuper un emploi pareil dans l'occurrence;... mais votre altesse sérénissime me doit la justice de convenir que rien ne m'a arrêté : j'ai hasardé et entrepris assez heureusement tout ce qui m'a été possible. Je dois après cela me tranquilliser, et ce ne sera pas sans besoin. La couronne de Pologne a déjà épuisé une partie de ma santé, et je la rechercherais pour moi-même, que ce ne pourrait être avec plus de peine et des soins plus suivis;... mais... tout est dépendant d'un plan général, et

je ne sais que trop qu'il n'est pas formé... Si tout le monde y travaille et si l'on dérange aujourd'hui ce qui a été décidé la veille, comme cela est déjà arrivé depuis la crise où nous sommes, tout sera perdu; le maître sera indignement servi, et tout honnête homme sera obligé de se retirer. C'est sur quoi votre altesse sérénissime peut compter de ma part. Ma vie et tout ce que j'ai au monde est au service de sa majesté, et dans quelque état que je puisse lui être utile, elle n'aura qu'à en disposer; mais j'aimerais mieux renoncer à avoir jamais l'honneur de la servir en rien que d'être l'instrument de ce qui serait aussi nuisible à ses intérêts que déshonorant pour moi : j'ai souvent eu l'honneur de dire à votre altesse sérénissime que je n'étais pas propre aux démarches équivoques et entortillées. Elle ne manquera pas de sujets capables de bien jouer ce rôle, et elle fera très bien, si elle en a besoin, de les employer (1). »

La lettre n'était pas encore expédiée lorsque le messager revint du camp prussien. Il ne rapportait pas le sauf-conduit attendu. On avait envoyé consulter sur la frontière de Bohême Frédéric lui-même, qui avait fait réponse que, si l'ambassadeur de France voulait pénétrer auprès du roi de Pologne, il devait prendre l'engagement de ne plus sortir de la place assiégée, mais que, le blocus existant, on ne pouvait lui accorder la facilité de le traverser à son gré. Dans la rigueur du droit, si on eût eu affaire à des belligérans véritables et à un siége régulier, la réserve eût été peut-être fondée; mais il n'y avait en réalité ni guerre, puisqu'elle n'était pas déclarée, ni siége, puisque les communications n'étaient pas véritablement interrompues, et d'ailleurs il était trop étrange d'invoquer les principes les plus rigoureux du droit des gens au moment où on venait de fouler aux pieds les plus élémentaires. Le comte jugea que le temps des ménagemens était passé, et le 5 octobre au matin il se mit en route pour se rendre aux avant-postes prussiens. Le temps pressait, car le bruit circulait déjà qu'un premier engagement avait eu lieu en Bohême entre les deux armées en présence, et que le succès en avait été favorable aux armes prussiennes. Arrivé en vue de Sedlitz, il fut abordé par un officier de dragons du régiment de Wurtemberg qui lui demanda son nom, ses qualités et le but de son voyage. Satisfait sur toutes ces questions, l'officier déclara qu'il ne pouvait lui laisser faire un pas de plus avant d'avoir pris les ordres du margrave. Une garde fut placée à la tête des chevaux, et deux heures durant l'ambassadeur attendit dans sa voiture que le margrave eût été prévenu. Celui-ci arriva enfin très troublé et suppliant l'ambassadeur de ne pas insister contre les ordres exprès du roi. Après

(1) Le comte de Broglie au prince de Conti, 7-27 septembre, 4-13 octobre 1756, *passim*. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

une longue altercation sur la grande route, il fut convenu que le margrave enverrait chercher de nouveaux ordres au camp royal, et en attendant il assignait à l'ambassadeur un logement dans un village voisin avec une garde pour sa sûreté.

« Vingt-quatre heures se passèrent, puis j'envoyai, dit le comte de Broglie, demander à M. le margrave si les réflexions qu'il avait faites sur l'événement de la veille l'avaient convaincu de la solidité de mon droit. Réponse que les ordres n'étaient pas arrivés. Après-midi, j'envoyai à ce prince un second message pour lui notifier que j'allais de nouveau me présenter à l'entrée du camp... Je partis, je fus encore arrêté par une sentinelle et une barrière qu'on avait placée pendant la nuit. M. le prince de Wurtemberg vint me dire de la part du margrave qu'il n'y avait pas d'ordre du roi son maître, et que je ne pouvais passer. Nous eûmes une conversation très longue et très vive, et sur le refus qu'il continuait de me faire, je lui dis qu'il n'y avait que la force qui pût m'empêcher d'exécuter mes ordres, que j'avancerais seul et à pied comme j'étais, que c'était à lui, s'il croyait pouvoir le faire, à arrêter l'ambassadeur de France de telle manière qu'il jugerait à propos. Je voyais son embarras par tout ce qu'il faisait pour m'engager à attendre encore quelques heures... Cependant j'avançais insensiblement, ayant toujours le prince et quelques officiers devant moi; lorsque je n'étais qu'à quelques pas de la garde, il en fit tourner le premier soldat de mon côté et me supplia de ne pas le mettre dans la situation la plus cruelle où il pût se trouver; il ajouta : « Votre excellence ne passera pas, je l'en assure, » et étendit en même temps le bras comme pour me barrer le chemin, sans cependant me toucher. Je lui dis : « Mon prince, vous m'arrêtez. — Oui, reprit-il, par l'ordre du roi mon maître, ajoutant, c'est-à-dire par l'ordre général de ne laisser passer personne. » Il y eut encore quelques discours entre le prince et moi; puis, jugeant aussi indécent qu'inutile de demeurer plus longtemps à cet endroit, je suis revenu ici le samedi 9 à dix heures du soir (1). »

S'il n'avait pu s'acquitter de sa commission, le comte avait obtenu un résultat auquel il n'attachait guère moins de prix : il revenait muni d'un bon grief diplomatique propre à la cour de France, et qui permettait à son gouvernement d'entrer en campagne pour son compte personnel, et non simplement comme allié et à la suite de la Saxe et de l'Autriche. Les nouvelles qu'il eut à Dresde achevèrent de le convaincre qu'il ne s'agissait plus désormais que de la guerre générale et de la manière de l'engager et de la conduire.

Les bruits répandus sur les premiers faits d'armes survenus en

(1) Le comte de Broglie au marquis de Valori, ministre de France en Prusse, 11 octobre 1756. (*Mémoires du marquis de Valori*, t. II, p. 353.)

Bohême étaient fondés. Le 1er octobre, Frédéric avait rencontré le maréchal Braun à Lowositz, petit village situé sur la rive gauche de l'Elbe, à très peu de distance de la frontière de Pirna. Une action assez vive s'était engagée, et, bien que les pertes eussent été égales de part et d'autre, les Autrichiens avaient dû rentrer dans leur camp, désespérant de pénétrer en Saxe et d'arriver jusqu'à Pirna en descendant cette rive du fleuve. Sur la rive droite, le chemin restait libre, il est vrai, mais la jonction ne pouvait s'opérer de ce côté que si les Saxons s'aidaient eux-mêmes en traversant l'Elbe sous le feu des régimens prussiens qui les tenaient assiégés, pour venir au-devant de leurs libérateurs.

Il fut donc convenu que, dans la nuit du 11 octobre, les Saxons passeraient le fleuve au-dessous de la forteresse de Königstein, attaqueraient les Prussiens en face le 12 au matin, tandis que le maréchal Braun, arrivé le même jour sur leurs derrières, les prendrait à revers. Au jour et à l'heure convenus, les Saxons commencèrent leur mouvement; mais ils furent contrariés par un temps orageux et d'abondantes pluies d'automne. Il fallut employer plus de vingt-quatre heures à jeter un pont sur l'Elbe, et comme on s'était éloigné à dessein des lieux fréquentés pour échapper à la surveillance de l'ennemi, le débouché de ce pont se trouvait aboutir à un sentier très étroit, longeant une colline escarpée, et qui, déjà défoncé par la pluie, devint, dès que quelques bataillons y eurent passé, parfaitement impraticable. Au lieu de pousser droit sur les Prussiens, comme c'était le projet formé, il fallut se masser en désordre sur une pente très raide où les hommes avaient à peine place pour se tenir, il fallut laisser en arrière l'artillerie et les gros bagages en les abandonnant en partie sur le pont même, en partie dans le camp évacué. De son côté, le maréchal Braun arriva au point convenu, mais, n'entendant pas le signal du canon, il crut devoir demeurer dans l'inaction, et la journée du 13, qui devait être décisive, s'écoula ainsi des deux parts dans une infructueuse attente. Cette perte de temps fut désastreuse. Averti en effet le soir même que le camp saxon était vide, le prince Maurice ne perdit pas un instant pour s'en emparer. Franchissant l'Elbe lui-même, il se rendit maître de la position, que rien ne défendait plus, et le 14 au matin les Saxons aperçurent avec désespoir les étendards et les uniformes prussiens qui se dessinaient sur les rochers, dont personne ne connaissait mieux qu'eux-mêmes la force inexpugnable. Ainsi tournés, coupés de leur artillerie et de leurs munitions, entassés sans abri sur un terrain étroit et glissant, une seule ressource leur restait : c'est que le général autrichien tentât un coup de main pour les délivrer à tout prix. Dans la journée, ce dernier espoir fut perdu. Le maréchal fit savoir que la manœuvre concertée ayant manqué, et n'ayant pas

lui-même assez de forces pour attaquer seul les troupes supérieures en nombre de la Prusse, il rétrogradait à regret vers la Bohême.

Il ne restait plus qu'à céder à la nécessité. Une capitulation, proposée le 15 octobre, fut acceptée le 16. Le roi et ses fils, toujours retirés dans la forteresse de Königstein, refusèrent obstinément d'abord de l'autoriser, puis d'y prendre part. Ce fut le général en chef qui stipula pour l'armée et pour le souverain. Les conditions furent très dures. Tous les Saxons durent mettre bas les armes et se rendre comme prisonniers de guerre. Frédéric se réserva le dro it de les incorporer dans sa propre armée. Seuls, les officiers ne durent pas être astreints à cette trahison forcée, mais ceux qui ne répugnaient pas à s'y associer furent déclarés libres de le faire sans être exposés dans l'avenir à aucune poursuite. L'artillerie, les bagages, tout le matériel de l'armée devint propriété prussienne. Le roi fut autorisé à sortir librement pour se rendre où bon lui semblerait, pourvu que ce fût hors du territoire saxon. Ce fut en Pologne qu'il décida de se rendre.

Le pauvre souverain n'avait pas encore quitté le sol de son royaume que déjà, presque sous ses yeux, ses soldats et même sa garde étaient enrégimentés de force sous le drapeau prussien. Frédéric ne voulait pas en avoir le démenti, il mit un grossier point d'honneur à exécuter après coup cette violation de tous les droits humains et politiques, qui ne présentaient plus pour lui aucun intérêt sérieux; ce fut une scène aussi grotesque qu'odieuse. Les officiers, sauf quelques-uns d'origine ou de famille prussienne, ne voulurent pas profiter de la faculté que la capitulation leur avait réservée, bien qu'on leur offrît un avancement dans leur grade, et qu'en attendant on les laissât dans la misère, presque dans la famine, en leur retenant l'arriéré de leurs traitemens. Quant aux soldats, on les traîna devant le roi, pour leur lire la formule du serment au milieu d'un morne silence. Les officiers prussiens répandus dans les rangs levaient eux-mêmes et soutenaient la main des hommes, qui ne desserraient pas les dents; puis, les déshabillant aussi par contrainte, on leur fit revêtir sur place des uniformes prussiens préparés pour eux : puéril abus de la force qui ne devait pas tarder à obtenir sa juste récompense, car on sait que le serment ainsi extorqué fut tenu avec la même sincérité qu'il avait été prêté, et dès la campagne suivante tous les Saxons avaient déserté pour former, sous les ordres d'un de leurs princes, un corps détaché qui joua un certain rôle pendant toute la durée de la guerre. C'est là pourtant ce que l'un des flatteurs de Frédéric, un Français, le marquis d'Argens, appelle gravement dans sa correspondance « incorporer Albe dans Rome et faire que les ennemis de l'état en deviennent les défenseurs. »

Peut-être au fond y avait-il dans l'ostentation tyrannique de Fré-

déric II plus de dépit encore que d'orgueil; peut-être exagérait-il ainsi les apparences de la victoire, parce qu'il sentait au fond de son âme que le but réel du combat était manqué. « Nous sommes vaincus, mais la Bohême est sauvée, » avait dit le général en chef saxon en rendant son épée. « Tout le monde a manqué son objet dans cette affaire, écrivait avec raison l'abbé de Bernis; les Autrichiens n'ont pas délivré les Saxons, les Prussiens n'ont pas pénétré en Bohême. » Effectivement l'excès même du désastre dont la Saxe était accablée ne prouvait que mieux la justesse profonde du conseil suggéré au roi Auguste par l'ambassadeur de France. Que serait devenue l'armée autrichienne et l'Autriche elle-même, si Frédéric, avec l'irrésistible génie dont il venait de donner une nouvelle preuve, eût pu disposer librement de toutes ses forces et prendre son véritable ennemi à l'improviste dès le premier jour? Marie-Thérèse eût succombé avant même d'avoir le temps d'appeler à l'aide. Au lieu de cette chute irréparable, la Saxe seule avait péri, mais en couvrant ses alliés de son corps. Ne pouvant plus songer à marcher sur Vienne à cette époque avancée de l'année, Frédéric restait exposé à tous les périls du rôle d'agresseur sans en avoir recueilli les avantages. Il avait fourni un prétexte à la coalition, et il était contraint de lui laisser tout loisir pour se former. France, Autriche, Russie, pouvaient maintenant travailler à l'aise, ouvertement, et se donner rendez-vous sur le champ de bataille à l'heure convenue. La catastrophe présente n'était qu'un douloureux incident qui sauvait l'avenir.

Si l'on veut du reste juger par une comparaison saisissante quelle eût été l'issue d'une conduite contraire, un exemple tout récent, présent à toutes les mémoires, permet de le deviner à coup sûr. Notre génération vient de voir la même partie, livrée sur le même échiquier par les mêmes joueurs, avec toutes les pièces placées de même. A cent ans de distance, la Saxe est devenue de nouveau le chemin choisi par un capitaine prussien pour pénétrer au cœur de l'Autriche. Autant que deux événemens de l'histoire peuvent être calqués l'un sur l'autre, autant qu'une copie peut être taillée sur un modèle, la campagne dirigée par M. de Bismarck en 1866 a eu évidemment pour but de reproduire trait pour trait l'agression demeurée fameuse du héros de la maison de Brandebourg. Procédés diplomatiques et mouvemens militaires, l'imitation est partout sensible. Même frivolité dans les prétextes de l'attaque, même dessein de tout emporter par la surprise, et, presque étape par étape, même distribution et même itinéraire des divers corps d'armée, même soin de s'assurer en envahissant la Saxe la base des opérations; mais, si M. de Bismarck n'a fait que répéter le rôle que lui avait appris le grand Frédéric, la Saxe ne lui a pas donné la réplique. Effrayé par le souvenir des malheurs de son aïeul, le roi saxon de nos jours n'a

pas osé disputer le terrain. En se réfugiant à l'état-major autrichien, il a suivi exactement le conseil qu'avait donné autrefois le maréchal Braun et fait écarter le comte de Broglie. On sait ce qui est advenu, et si, une fois les aigles prussiennes maîtresses des fortes positions, rien a pu arrêter leur élan vers le Danube. Sadowa est venu après un siècle justifier par une démonstration tardive le roi Auguste et le conseiller qui l'inspira.

Ce conseiller, en attendant, n'en restait pas moins, en face de Frédéric maître du terrain, dans une situation difficile et peut-être périlleuse. L'offense qu'il avait reçue au camp prussien (et qu'à dire vrai il avait été un peu chercher lui-même) faisait grand bruit dans toute l'Europe. A peine informé de l'affront fait à son ambassadeur, le roi de France retirait son ministre de Berlin, faisait partir de Paris l'envoyé de Frédéric, et cessait toute relation diplomatique avec la Prusse. De quel œil, après une telle rupture, le conquérant allait-il voir l'agent français qui en avait été ouvertement et de propos délibéré l'instigateur? Supporterait-il la présence d'un ennemi si déclaré dans une capitale dont lui-même comptait faire son quartier-général? Respecterait-il le caractère d'un ambassadeur accrédité auprès d'une cour qui n'existait plus? A la vérité, le comte aurait pu couper court à la difficulté en suivant Auguste en Pologne, comme c'était peut-être le devoir de sa charge; mais la reine n'avait pas accompagné son mari : elle restait à Dresde, malgré sa santé délicate et son âge déjà avancé, en proie à des privations et à des outrages sans nombre, exprès pour ne pas avoir l'air d'abandonner tout à fait la partie. Le comte croyait de son honneur de rester jusqu'à la dernière heure auprès de la mère de la dauphine pour lui prodiguer les consolations, quelquefois les secours pécuniaires dont elle avait besoin chaque jour. Une autre raison le retenait aussi : il ne voulait pas rentrer en Pologne sans savoir quelle figure il y allait faire. Lui donnerait-on les moyens de soutenir encore le drapeau du parti qu'il y avait formé lui-même? Devrait-il au contraire assister la tête basse et l'arme au bras à l'invasion des armées russes, accueillies en triomphe par la faction qui avait toujours placé son espoir dans l'étranger? Ce n'était pas à Varsovie, c'était à Vienne ou à Versailles qu'il pouvait se flatter d'arracher sur ce sujet, de la débile incertitude de la cour ou de ses alliés, une explication décisive. Il résolut de demander un congé pour retourner à Paris, en passant, s'il se pouvait, par l'Autriche, et jusque-là d'attendre et de braver de pied ferme dans son ambassade le mauvais vouloir de Frédéric.

Trois semaines s'écoulèrent; le choc inévitable arriva enfin. « Le roi, dit Frédéric à son retour de Bohême, fut obligé de faire signifier à M. de Broglie à Dresde, où il établissait son quartier, que,

toute intelligence venant d'être rompue entre les deux cours par le rappel des ministres, il n'était plus séant qu'un ambassadeur de France résidât dans un lieu où se trouvait sa majesté, et qu'il n'avait qu'à se préparer à partir incessamment pour se rendre auprès du roi de Pologne, auprès duquel il était accrédité. M. de Broglie reçut cette déclaration avec cet air de dignité et de hauteur dont les ministres français savent se revêtir lorsqu'ils se souviennent des belles années de Louis XIV. Cependant il n'en partit pas moins promptement pour Varsovie. M. de Broglie, ajoute-t-il, était l'homme le plus propre qu'on pût choisir pour brouiller des cours (1). »

N'en déplaise au grand homme, les choses ne se passèrent pas tout à fait ainsi, et tant de faiblesse ne succèda pas, comme il le dit, à tant de hauteur. L'exact récit des faits se trouve dans un procès-verbal dressé le jour même de la notification prussienne par le secrétaire de l'ambassadeur de France, et inséré alors dans plusieurs gazettes d'Europe sans recevoir aucun démenti : nous en citons le texte même.

« M. le comte de Broglie s'étant rendu le dimanche 14 novembre, à onze heures du matin, à la cour de la reine de Pologne, son page l'est venu avertir une demi-heure après qu'il y avait dans l'antichambre un officier prussien qui demandait à lui parler de la part du roi son maître : sur quoi, M. l'ambassadeur l'a fait prier d'entrer dans un petit cabinet, près de la garde-robe de la reine. Cet officier, y étant entré, lui a annoncé qu'il était le lieutenant-colonel Cocey, adjudant de sa majesté le roi de Prusse, qu'il avait eu ordre de ce prince de se rendre chez l'ambassadeur pour lui porter ces propres paroles :

« Monsieur, le roi mon maître m'a chargé de dire à votre excellence qu'il lui défendait de paraître devant lui, qu'il lui conseillait de ne pas abuser de son indulgence ou complaisance (M. l'ambassadeur ne se souvient pas exactement duquel de ces termes M. Cocey s'est servi), et de lui ajouter qu'il savait très bien qu'il était accrédité auprès du roi de Pologne, mais que pour lui il ne le regardait que comme un particulier. »

« M. le comte de Broglie, quoique extrêmement surpris de cette signification, lui a répondu : « Monsieur, je vous prie de dire au roi votre maître que je ne me suis jamais proposé d'avoir l'honneur de lui faire ma cour, que je ne sais pas en quoi j'aurais pu mettre à l'épreuve l'indulgence ou la complaisance de sa majesté prussienne, puisque je n'ai été chargé d'aucun ordre qui me mette à même de l'importuner le moins du monde, et qu'au reste, étant à la place où mon devoir m'appelait jusqu'à ce que j'eusse reçu l'ordre du roi mon maître, je comptais pouvoir rester tranquille à l'abri du droit des gens

(1) Frédéric II, *Histoire de la guerre de sept ans*, ch. v.

et couvert du caractère le plus respectable dont on pût être revêtu.»

« C'est ainsi que la conversation a fini, M. Cocey y ayant seulement ajouté quelques politesses personnelles sur le chagrin qu'il avait d'être chargé d'une pareille commission.

« Un demi-quart d'heure après, M. Cocey est revenu dans le même endroit où il avait avant trouvé l'ambassadeur, et lui a déclaré que le roi son maître le renvoyait pour lui dire très sérieusement qu'il se disposât à partir de Dresde très promptement.

« M. le comte de Broglie lui a répondu : « Monsieur, sa majesté prussienne doit être informée déjà des raisons qui me retiennent ici. Dès que les ordres que j'attends et qui doivent arriver incessamment me seront parvenus, je les exécuterai sans délai. Je ne saurais m'imaginer que sa majesté prussienne veuille prendre aucune mesure pour me les faire parvenir. Vous sentez bien d'ailleurs qu'il faut des préparatifs pour un voyage de cette espèce; de plus il est nécessaire que sa majesté prussienne ait la bonté de charger quelqu'un de concerter avec moi les arrangemens convenables pour la sûreté du secrétaire que j'ai ordre de laisser auprès de la reine de Pologne, afin d'entretenir la correspondance de cette princesse avec Mme la dauphine. »

« M. Cocey est entré dans quelques raisonnemens assez polis, mais trop longs à déduire, et a fini par dire « qu'il doutait que le roi son maître voulût écouter ces représentations, et qu'il comptait qu'il aurait encore une troisième commission à exécuter, demandant à cet effet à M. l'ambassadeur s'il le trouverait au même endroit. » Sur quoi il lui a été répondu : « Monsieur, dès que j'aurai eu une audience de la reine, je retournerai chez moi, où il me semble qu'il serait plus convenable que vous eussiez la bonté de vous rendre. »

« L'audience que la reine de Pologne a donnée à M. l'ambassadeur ayant duré une demi-heure, ce ministre est revenu chez lui, où il a trouvé M. Cocey, qui s'y était déjà rendu; il a de plus trouvé la maison pleine de soldats prussiens conduits par deux officiers qui venaient s'y loger. M. Cocey a dit à M. l'ambassadeur qu'il venait lui réitérer une troisième fois de la part de son maître que sa majesté prussienne désirait qu'il partît, et qu'elle espérait qu'il recevrait d'ici à trois ou quatre jours les ordres qu'il attendait, et qu'alors il devait emmener avec lui toute sa suite généralement, sans exception du secrétaire qu'il se proposait de laisser auprès de la reine de Pologne, à quoi sa majesté prussienne ne consentirait pas.

« L'ambassadeur a répondu au premier point : « Dès que mes ordres seront arrivés, je me mettrai en marche, mais je ne peux me dispenser de laisser ici le sieur Hennin auprès de la reine de Pologne. Je vous prie de faire sentir au roi votre maître que, cela m'étant ordonné expressément, nulle considération ne peut s'y op-

poser. Je vous prie aussi, lui a ajouté l'ambassadeur, de lui dire que vous avez trouvé ici grand nombre de soldats qui veulent se loger dans une maison où j'habite... Vous sentez combien cela est contraire à ce qui est dû aux ministres étrangers, et j'espère que vous voudrez y mettre ordre incessamment. »

« M. Cocey est en effet revenu vers les trois heures après-midi, et a dit à l'ambassadeur que le roi son maître ne changeait jamais les ordres qu'il donnait, et qu'il voulait absolument que le sieur Hennin partît avec lui tout le plus tôt qu'il serait possible; il a ajouté que les logemens étaient si rares dans la ville de Dresde qu'on ne pouvait en exempter aucune maison, pas même celle des ministres étrangers, et qu'ainsi il priait l'ambassadeur de céder quelques-unes des chambres de ses gens pour loger les soldats prussiens. Sur quoi, il lui a répondu : « Monsieur, je n'ai rien à ajouter et ne peux rien changer à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire sur la demeure de mon secrétaire auprès de la reine de Pologne. Sa majesté prussienne sera la maîtresse de faire ce qu'elle jugera à propos. Je le laisserai sous la protection du droit des gens. Il m'est également impossible de partager mon logement avec des soldats, ce qui serait contre toute décence et toute règle. C'est à vous d'user de violence, si vous croyez le devoir faire. Je l'attends avec tranquillité, mais certainement je n'aurai pas l'air d'avoir consenti à une chose si irrégulière, et je réclame contre autant qu'il est en mon pouvoir. »

« C'est ainsi qu'a fini cette journée. M. Cocey s'est déterminé à faire établir chez l'hôtesse de la maison, qui loge au troisième étage, vingt ou vingt-deux Prussiens (1). »

Et ce fut seulement six jours plus tard, le 19 novembre, après s'être librement promené dans la ville pendant ces six journées, pour constater qu'aucune contrainte ne pesait sur lui, que le comte de Broglie, averti par une lettre particulière que son congé lui était accordé, fit prendre ses passeports à l'état-major prussien. Avant de partir, il accrédita régulièrement son secrétaire, M. Hennin, auprès de la reine de Pologne, en lui laissant l'ordre de ne quitter son poste que s'il en était arraché par la violence, puis il prit la route de Prague, pour attendre dans cette ville l'expédition régulière du congé qui lui était annoncé.

« Vous jugerez, monsieur, écrivait-il à M. Durand à Varsovie en lui annonçant son départ, de l'indécence des procédés de sa majesté prussienne. Ce prince a voulu répondre au parti de dignité qu'il a

(1) Relations de ce qui s'est passé entre M. le comte de Broglie et M. le lieutenant-colonel Cocey, que sa majesté prussienne lui a envoyé. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

obligé le roi de prendre vis-à-vis de lui, et il ne fait qu'ajouter à des manquemens réels le ridicule de paraître piqué du ressentiment qu'on lui a témoigné. Le roi de Prusse m'apprend à être prudent et modéré; mais il ne me corrigera pas d'être ferme, d'autant qu'avec des caractères comme le sien c'est le seul parti qui puisse réussir, pourvu qu'il soit accompagné de beaucoup de circonspection... En passant par la Bohême et la Moravie, j'aurai un assez grand détour à faire, mais je n'aurai que 4 milles de domination prussienne à traverser, et j'en suis si excédé que je ferais volontiers 100 lieues pour m'y soustraire... Il s'agit seulement de tirer ma personne d'ici, ce que je compte faire demain matin à la pointe du jour. Je laisse ici M. Hennin chargé d'affaires du roi auprès de la reine de Pologne. Le roi de Prusse m'a fait dire le même jour que j'ai reçu des marques de son souvenir qu'il ne permettait pas qu'il restât ici. J'ai répondu que sa volonté ne pouvait détruire les ordres que j'avais eus de l'y laisser, et je lui en donne de ne pas partir à moins qu'on n'emploie la violence pour l'y obliger (1). »

« Vous remarquerez, écrivait-il également au comte d'Estrées, ambassadeur de France à Vienne, en lui annonçant son arrivée à Prague le 26 novembre, que depuis le 14 du mois, que j'ai reçu les ambassades de sa majesté prussienne, jusqu'au 20 que je suis parti de Dresde, elle ne m'a plus donné de marques de son humeur, d'où il arrive que toutes celles qui ont précédé sont en pure perte pour le roi de Prusse, puisque cela ne m'a pas fait partir de Dresde un quart d'heure plus tôt que je ne l'avais projeté, et qu'ainsi que je lui avais annoncé dès le commencement, ce n'a été, comme de raison, que sur l'ordre du roi que je suis parti, moyennant quoi il m'a été prouvé qu'il sentait lui-même qu'il ne pouvait pas soutenir les illégalités qu'il a commises (2). »

A Prague, il n'était plus qu'à quelques jours de Vienne, et il brûlait d'impatience d'aller exposer lui-même à l'impératrice les hautes conceptions de politique générale qui fermentaient dans son cerveau, de plaider surtout la cause de ses chers patriotes polonais, en un mot de mettre la main lui-même sur le levier de la nouvelle alliance; mais il attendit vainement la permission qu'il avait sollicitée de passer par l'Autriche. Aucune des insinuations très claires qu'il avait faites à ce sujet dans ses lettres au prince de Conti ne fut relevée, aucune de ses instances ne parut même avoir été entendue. En reprenant tristement sa route vers la France, il voulut au moins se donner la consolation de coucher par écrit son plan

(1) Le comte de Broglie à M. Durand, 29 novembre 1756. (*Correspondance officielle*, ministère des affaires étrangères.)

(2) Le comte de Broglie au comte d'Estrées; Prague, 26 novembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

tout entier pour en gratifier son collègue le comte d'Estrées, plus heureux que lui. Au ton qu'il prit dans cette communication confidentielle, on dirait vraiment que, seul dans cette chambre d'auberge, il se fit un instant l'illusion d'être le Richelieu de la politique nouvelle, tenant dans ses mains tous les fils des cabinets d'Europe, et les faisant mouvoir à son gré dans l'unité d'une direction puissante.

« Je me chargerai bien de démontrer, dit-il, que rien n'est actuellement plus intéressant que d'empêcher la destruction du parti patriotique ou plutôt *français* en Pologne, puisque cela doit nous servir de point d'appui pour le soutien de toute notre influence dans le nord. Ce n'est que par le moyen d'un crédit prédominant dans cette république que nous pouvons mettre quelque liaison entre la Turquie et la Suède. Si une fois nous laissons les deux impératrices, et surtout celle de Russie, en possession de décider du sort des Polonais, cela leur donnera la facilité de joindre leurs forces dans toutes les occasions, et certainement nous aurons à nous en repentir. Dans l'ancien système général que les traités de Versailles et de Westminster ont dérangé, nous avions toujours la Prusse à opposer à cette jonction, et cette puissance, toujours armée comme elle l'est, était entre nos mains un instrument admirable. Ce système est changé, mais il n'est pas remplacé, et quoique personne ne sente mieux que moi la nécessité d'ôter à sa majesté prussienne une supériorité dont elle a fait un si mauvais usage, j'avoue que je regretterais de voir qu'il l'aurait perdue, si on ne trouvait pas le moyen d'y suppléer. C'est, selon moi, cet objet qu'on doit avoir principalement en vue dans toutes les opérations militaires et politiques que nécessairement nous allons entreprendre. En ayant l'air et le jeu de remplir nos engagemens avec la cour de Vienne, en affichant le désir le plus vif de venger les injures faites au père de Mme la dauphine, en témoignant beaucoup d'envie de nous unir sincèrement avec la Russie, il me semble qu'il faut travailler à prévenir les dangers que nous trouverions nécessairement dans le trop grand agrandissement de la maison d'Autriche, et si nous contribuons à lui procurer la restitution de la Silésie, au moins faut-il, par d'autres arrangemens, y mettre des modifications capables de nous tranquilliser. A plus forte raison faut-il contenir la puissance moscovite dans les bornes les plus étroites qu'il sera possible. Il serait bien dangereux de l'accoutumer à trop influer dans les affaires de l'Europe et de faire connaître à la cour de Pétersbourg toute sa force, dont une administration vicieuse et des divisions perpétuelles dans le ministère l'ont empêchée jusqu'à présent de se servir avec succès (1). »

On peut croire que le comte d'Estrées, honnête agent qui exécu-

(1) Le comte de Broglie au comte d'Estrées, 26 novembre 1756.

tait ses instructions sans les discuter, et n'avait garde de se lancer dans ces visées de haute politique, fut plus étourdi que touché de ce flot de confidences qu'il n'avait rien fait pour s'attirer, car dans sa réponse, qui ne rejoignit le comte qu'à Paris, en lui faisant compliment sur son génie politique, il le rappelait avec une douce ironie au sentiment de leur condition, c'est-à-dire de leur impuissance commune. « Je n'entreprendai pas, disait-il, de discuter avec vous sur le fond de l'opinion que vous embrassez et sur le système que vous vous êtes formé, étant persuadé que toutes les conséquences que vous en tirez sont justes, réfléchies, et tendent toutes à l'activité d'un système qui vous est connu, et pour la réussite duquel vous voulez préparer tous les moyens; mais je serai assez hardi pour vous demander si vous êtes bien sûr que ce système soit conforme à la volonté du roi et aux nouvelles idées politiques qu'il s'est formées. Voilà un premier point dont il faut être bien assuré, et que je ne puis connaître qu'après que le ministre du roi m'aura fait savoir ses volontés... Autant il est sage à un ministre éclairé comme vous de mettre sous les yeux du roi un projet dont les objets sont aussi éloignés pour lui en faire connaître l'utilité, autant est-il, je crois, de la prudence de ce ministre de ne pas l'adopter avec la même fermeté et constance que s'il lui était personnel. Je pense que le roi seul et les ministres, après avoir été informés du pour et du contre d'une affaire aussi délicate, peuvent décider sur le parti qui doit être suivi. Peut-être connaît-il déjà, et je n'en serais pas surpris, d'autres équilibres que celui que vous avez en vue, et peut-être ne se soucie-t-il pas de fonder de loin une faction ou un parti dont il ne fera jamais usage... Comme le roi connaît tous ces objets et que vous serez à portée de lui montrer la plus grande utilité de son service, il vous fera instruire de sa volonté, et en même temps me la fera savoir. Alors, sans entrer en discussion, s'il a choisi le bon ou le mauvais parti, je suivrai les instructions qu'il me fera donner... Ne croyez pas, je vous prie, que je veuille condamner votre façon de penser : je n'en connais pas assez toute l'étendue et les moyens de le faire valoir pour en décider (1). »

L'humilité prudente du comte d'Estrées n'avait que trop aisément raison du patriotisme présomptueux de son collègue, et de deux esprits ainsi faits il n'était pas malaisé de deviner celui que préférerait toujours Louis XV; mais où l'un sentait comme un citoyen et jugeait comme un homme d'état, l'autre pensait et parlait comme un serviteur.

A. DE BROGLIE.

(1) Le comte d'Estrées au comte de Broglie, Vienne, 2 décembre 1756. (*Correspondance secrète*, ministère des affaires étrangères.)

IMPRESSIONS

DE VOYAGE ET D'ART

IV.

LES PEINTRES ÉTRANGERS ET LES PEINTRES VÉNITIENS A ROME (1).

I. — LES PEINTRES ÉTRANGERS A ROME.

Voilà déjà bien longtemps que nous nous promenons à travers les églises de Rome; interrompons un moment cette excursion et allons chercher dans les galeries de peinture quelques-unes des œuvres qui ont été laissées dans la ville éternelle sans avoir été faites pour elle, ou qui portent les noms d'autres artistes que ceux de l'Italie.

Les noms étrangers abondent à Rome; mais, circonstance remarquable, presque tous ces artistes exotiques ont reçu l'empreinte romaine, on dirait une tribu d'affranchis de par la grâce de l'art italien. Rome les a débaptisés et leur a fait subir l'opération désignée en jardinage par le mot de greffe. Le Flamand van Bloemen est devenu l'*Orizzonte*; le Hollandais Honthorst a été transformé en *Gherardo delle Notti*; le sculpteur Duquesnoy, l'auteur de la belle et colossale statue de *saint André* à la basilique de Saint-Pierre, a pris le nom familier du *Fiammingo*; le nom du Lorrain Cordier a reçu une désinence italienne. Ces artistes, d'importance secondaire presque tous, n'ont fait autre chose que dénaturer avec talent les qua-

(1) Voyez la *Revue* du 15 avril 1870.

lités de leur génie national par les procédés d'un art étranger; grattez le vernis italien dont ils se sont frottés, et vous trouverez au-dessous l'indigène des Flandres ou de la Néerlande. Honthorst est le plus mémorable exemple de cette alliance contre nature; il a gâté son robuste sentiment de la réalité sans atteindre un art plus élevé, et n'a réussi qu'à marcher sur les traces du plus vulgaire des maîtres italiens, Michel-Ange de Caravage. Quelques-uns, mieux inspirés, ont su cependant échapper aux désastreux effets de ces influences. Parmi ces derniers, citons les paysagistes Brill, qui, dans leurs décorations du Vatican, se sont rappelé les gaies parures des vertes campagnes de leur pays, les festons de ses feuillages, les arabesques de ses berceaux et de ses treilles, les dentelles de ses lierres, tout le frais et presque enfantin enjouement de la nature des Pays-Bas. Cela rit, jase, gazouille de chants d'oiseaux, murmure de bruits de feuilles, au milieu des salles et des corridors du sévère Vatican, comme une ballade en gentil patois flamand qui serait encadrée entre un chant de Virgile et un discours de Cicéron. Cette résistance, certainement involontaire, des Brill à l'influence italienne a quelque chose qui charme parce qu'elle est naïve, et on leur sait le meilleur gré du monde de ce patriotisme pittoresque qu'ils ont représenté à leur insu.

Un plus grand nom nous appartient, celui de Nicolas Poussin. Oh! celui-là n'a point cherché à échapper aux influences de l'art italien; il est allé droit à lui. A notre éternel honneur, il a mis le génie de la France aux prises avec le génie de cette terre illustre entre toutes, et le génie de la France n'a pas été vaincu dans la lutte. Son talent savant et sûr, armé de bon sens normand et d'élévation cornélienne, fit sortir l'art français de l'art italien, non comme un enfant d'adoption, élevé par faveur dans une école étrangère, mais comme un enfant légitime conçu en mariage régulier et légal. Dans ce mariage, l'art italien fut le père, mais l'âme de la France fut la mère, et il en sortit ces deux genres bien authentiquement français, la peinture dramatique et le paysage historique. Les outils et la science d'un Dominiquin et d'un Carrache servirent non pas à répéter des pensées italiennes, non pas à reproduire des images affaiblies de beauté, mais à faire parler par la peinture le même génie qui s'exprimait alors par un Corneille et un Racine. Poussin en effet, c'est Corneille et Racine en peinture. Sans s'arrêter à l'adoration superstitieuse de la beauté extérieure, il transporte sur la toile le sens éloquent des grandes scènes de la religion et de l'histoire, la moralité pathétique des belles actions humaines. Même caractère philosophique par la sévérité un peu abstraite que chez Corneille et Racine; même esprit d'humanité, toujours noble et à l'antipode des

sentimens populaires : on peut dire que Corneille n'est pas plus sententieux, et que Racine ne sait pas mieux composer ses scènes. *La mort de Germanicus*, à la galerie du palais Barberini, est un beau spécimen de cette noblesse un peu froide et de cette science irréprochable de composition. Cependant en même temps qu'il créait l'art français, Nicolas Poussin rendait à l'Italie un insigne service qui lui mérite de porter le nom de dernier des Italiens. L'art italien de la dernière heure, celui de l'école bolonaise, du Dominiquin, d'Annibal Carrache, contenait des germes précieux, mais qui restèrent comprimés, sinon étouffés par le poids trop lourd de la tradition et la résistance inéluctable des instincts nationaux, le germe de l'élément dramatique et le germe du sentiment de la nature. Cet élément dramatique, comme il anime déjà avec vigueur *la Communion de saint Jérôme*, les fresques des *Martyres de saint Sébastien* et *de saint André* du Dominiquin! Ce sentiment de la nature, comme il fait déjà grande figure dans les toiles d'Annibal Carrache! Quand on a vu au palais Doria les tableaux que cet artiste a consacrés à divers épisodes de la vie de la Vierge, on a presque envie de le placer au rang des plus savans paysagistes. Ce sont ces germes, combattus, étouffés, que le Poussin dégagea, et qu'il fit épanouir en une floraison grandiose et austère.

Parmi les preuves si nombreuses de génie que nous a laissées cet illustre Nicolas Poussin, il n'en est pas de plus grande que la création du paysage historique. Le premier, il a découvert en toute réalité la nature italienne; le premier, il en a vu le caractère héroïque et la mâle beauté. Ses paysages ne sont pas moins vrais que grands. Qui donc a pu les accuser d'être plutôt savans que sincères? Si science il y a, ce n'est pas Poussin, c'est la nature qui s'est montrée savante en ces lieux; Poussin n'a fait que l'interpréter fidèlement. Il ne saurait y avoir d'erreur plus grande que de croire ces paysages composés, c'est-à-dire formés de pièces rapportées, harmonieusement fondues et ramenées à l'unité par le feu calculé du génie, et de leur opposer pour la vérité et la franchise les paysagistes hollandais. Les Hollandais ne sont pas plus francs que lui, seulement ils avaient à peindre une tout autre nature, et ce sont les âmes de ces deux natures qui mettent la différence entre leur franchise et la sienne. La nature hollandaise est une charmante nature plébéienne, vachère, bouvière, fermière, laitière, pleine d'innocence, de candeur et de fraîcheur; la nature italienne est une nature aristocratique, héroïque, pleine d'aspects sombres, passionnés, redoutables; elle est reine, déesse, nymphe. Si les Hollandais paraissent avoir pénétré la nature avec une plus grande intimité, c'est qu'en effet la campagne plus aimable qu'ils ont peinte admet la familiarité, que

repousse au contraire la campagne italienne. Poussin est vrai jusque dans ces détails qui paraissent des effets de l'art. A la Via Appia, en contemplant dans le lointain la longue file des arches de l'aqueduc de Claude, j'ai reconnu ses solitudes, rendues éloquentes par le passage des héros; au Ponte-Molle et au Monte-Sagro, j'ai vu ses nobles campagnes silencieuses, séjour de rares dryades, troublé de temps à autre, — mais combien discrètement! — par quelque petit berger au sérieux visage qui ramène ses troupeaux avec un recueillement discret. Et que de fois, en tournant mes regards du côté de la Sabine, j'ai reconnu ses horizons de collines moelleuses comme un amas de ouate, et qui semblent se dissoudre sous la lumière comme pour laisser jaillir les dieux. Un soir, en revenant des thermes de Caracalla, je suis entré dans une prairie qui s'étend derrière la villa Mattei, et en contemplant les étages des terrasses du jardin sous le soleil couchant il m'a semblé voir l'admirable dernier plan du grand paysage où l'artiste a représenté Diogène aux bords du fleuve. Je dis qu'il est vrai jusque dans les plus petits détails; avec quel plaisir, par exemple, j'ai rencontré au beau milieu du Teverone ce saule robuste que l'on voit souvent pousser comme une digue verdoyante dans les cours d'eau de ses paysages! Il est tellement vrai que, vu à Rome, où la nature offre de toutes parts les spectacles dont il s'est inspiré, il paraît moins grand que vu à Paris, et cependant les galeries de Rome, surtout la galerie Doria, contiennent nombre de beaux paysages empreints de cette largeur, de ce calme robuste, et, si j'ose ainsi parler, de cette dignité que seul il a su donner à la nature.

Poussin dota l'Italie du paysage historique; mais le sentiment de la nature est si peu dans le génie italien, qu'il ne sut que faire du cadeau. C'est chose remarquable en effet que cette indifférence des Italiens pour la nature, et la petite place qu'elle tient dans leurs conceptions. Jamais elle ne fut pour eux qu'un encadrement ou un accessoire. Elle se montre çà et là dans les maîtres primitifs, acquiert une petite importance chez quelques maîtres de l'école d'Ombrie, joue un certain rôle dans quelques tableaux de Raphaël, *la Vierge de Foligno* par exemple, et c'est tout. Ce n'est qu'avec l'école de Bologne, avec le Dominiquin, surtout avec Annibal Carrache, qu'elle laisse entrevoir l'ambition d'échapper à la tyrannie exercée par la beauté humaine, et d'appeler pour son compte l'admiration; mais, pour faire aboutir cette ambition si combattue par les habitudes traditionnelles, il fallut un étranger, libre de la contrainte du génie italien. Or il est curieux de voir combien le paysage historique dégénéra rapidement du vivant même du Poussin et sous ses propres yeux. Nicolas Poussin eut pour beau-frère un Ro-

main qui se nommait Gaspard Duguet; pour faire honneur à ce dernier de sa parenté avec notre illustre artiste, les Romains l'appelèrent Gaspard Poussin, et ce nom devint par contraction le Guaspre. Ce Guaspre, qui suivit la voie ouverte par son beau-frère, remplit de ses toiles les galeries de Rome; les palais Doria et Corsini en contiennent notamment un nombre considérable. Eh bien! il n'a pu parvenir à rester dans le sentiment juste de la nature italienne; il l'a *artificialisée* avec talent, et il a transformé le paysage historique en ravissantes décorations d'opéra. Ce fut une transformation, ou pour mieux dire une dégénérescence comparable à celle que subit du vivant même du Tasse le drame pastoral italien. Au milieu des fêtes princières du xve siècle, un genre nouveau était né, l'allégorie pastorale, la représentation des passions de la vie urbaine par le moyen des mœurs rustiques; mais ce genre resta rudimentaire jusqu'au jour où un homme de génie s'en emparant en donna le modèle parfait. Dans son *Aminta*, le Tasse rapprocha de la nature ce genre ingénieux autant qu'il en pouvait être rapproché, et y fit entrer autant de simplicité et de sentimens naïfs qu'il en pouvait comporter. Néanmoins aux côtés mêmes du Tasse, presque au même moment, Guarini détruisait dans son *Pastor fido* le si délicat équilibre établi par le grand poète. Le Tasse avait compris que le drame pastoral ne pouvait être que la bucolique agrandie, Guarini le fit verser dans la comédie mélodramatique; le Tasse avait déguisé la vie urbaine sous la simplicité champêtre, Guarini fit sentir le travestissement, la mascarade. Ainsi fit le Guaspre des paysages héroïques de Poussin; il y chercha des moyens d'amuser l'esprit par des combinaisons et des associations ingénieuses, et il enfanta des œuvres artificielles qui sont de véritables féeries d'opéra. Dès le premier jour, le génie italien, poussé dans une voie nouvelle, revenait à ses tendances instinctives et échappait à la nature.

En dehors des paysages, le principal ouvrage de Nicolas Poussin à Rome est le *Martyre de saint Érasme*, de la galerie du Vatican (1). Je confesse franchement que je n'aime point cette toile. Le sujet en est horrible. Des bourreaux d'aspect fort honnête s'occupent, avec une application tranquille, à dévider les entrailles du martyr : c'est le même odieux sujet qui a été traité par Zurbaran. Nous avons été vraiment affligé que notre Poussin, si noble, si élevé, se soit employé à représenter de semblables horreurs, et qu'il ait rivalisé

(1) Nous ne devons pas oublier la superbe copie que fit Nicolas Poussin de cette peinture antique connue sous le nom des *Noces Aldobrandines* et conservée à la bibliothèque du Vatican. Cette copie fait partie de la riche galerie Doria. Le gouvernement français devrait bien faire tous ses efforts pour acquérir cette toile et en doter notre École des beaux-arts.

avec le Pomerancio, qui a rempli de ses hideux spectacles l'église de Santo-Stefano-Rotondo, église dont nous ne parlerons pas au lecteur par l'excellente raison que nous avons refusé de la voir avec obstination, sachant de quelles peintures elle était épouvantablement embellie. Nous n'avons aucun goût pour les spectacles affreux, et, s'il faut dire toute notre pensée, nous tenons pour immoral de placer sous les yeux du peuple les images de la cruauté humaine. L'homme est ainsi fait que, loin de le corriger par le spectacle de la méchanceté, on lui en donne au contraire le goût, et je crains fort que des peintures pareilles à celles de Santo-Stefano, au lieu d'agir sur beaucoup de spectateurs par voie d'édification chrétienne, n'agissent par voie de dépravation. Ne montrez jamais le rouge au taureau, le sang au tigre, la cruauté à l'animal humain. L'inévitable résultat de semblables peintures est de jeter les nerfs du spectateur dans un état d'irritation fiévreuse qui est toujours malsain, parce qu'il porte au mal comme au bien; cette irritation peut tourner, il est vrai, en indignation religieuse, mais sous cette forme même elle n'est pas sans danger : les êtres qui ne sont qu'instinct ne doivent pas être agacés, chatouillés, excités, même pour les meilleures causes. Or c'est aux êtres instinctifs, c'est-à-dire au peuple, que s'adressent surtout de pareilles peintures, et, circonstance à noter, il est remarquable que c'est à lui seul qu'elles plaisent.

Le plus grand peintre de la lumière qu'aurait eu l'Italie, si le Tasse n'avait pas écrit, le grand rival français de Poussin dans le paysage, Claude Lorrain, a laissé à Rome bon nombre de ces toiles merveilleuses où il a su éviter l'uniformité en peignant toujours le même spectacle, ces beaux soleils couchans exempts de crépuscule, où la lumière prend amoureusement congé du monde en pénétrant d'un fluide d'or toute l'étendue de l'air. Les couchers de soleil de Claude Lorrain sont une des choses qui m'ont le mieux permis de comprendre comment pouvait échapper à la monotonie ce bonheur des élus, qui, dissous au sein de l'absolue vérité, dissoute elle-même en eux, passeront l'éternité dans l'extase de ce qu'ils adorent. Les admirateurs de Claude trouveront au palais Doria et à l'académie de Saint-Luc quelques-unes de ses belles variations sur ce thème éternellement admirable, d'un ton moins chaud que les nôtres en général, mais d'une nuance singulièrement fine et touchante. Le baiser de la lumière à l'air n'y a pas la même riche volupté, le fluide d'or en est plus blond, mais cette pâleur n'en est que plus attendrissante; l'un d'eux surtout mériterait vraiment de porter le nom mélancolique de *novissima verba* de la lumière, celui de l'académie de Saint-Luc. Il se présente dans cette galerie flanqué de deux im-

menses paysages de Joseph Vernet, les plus beaux certainement que cet artiste ait jamais peints, si beaux qu'ils ne pâlissent pas à côté de Claude, et qu'au premier regard nous les avons pris pour des œuvres de notre grand paysagiste. N'oubliez pas ces deux Joseph Vernet, si vous visitez Rome; notre école française y a laissé peu de choses qui lui fassent un aussi réel honneur.

Les Flamands et les Hollandais illustres sont représentés à Rome par un très petit nombre d'œuvres; cependant ils y tiennent leur rang, et quelques-unes de leurs toiles méritent l'attention. Nous avons eu la satisfaction de voir que notre ancienne connaissance Rembrandt ne pâlissait nullement dans le voisinage des maîtres italiens. Il garde d'autant mieux sa place en leur présence qu'il n'a rien de commun avec eux, et il redoute d'autant moins la comparaison qu'il ne la provoque pas. On ne peut prendre sa mesure avec l'aune de l'art italien, car cette aune a été faite pour des formes de génie sans rapport aucun avec les siennes. Il n'est ni plus petit ni plus grand, il est autre, et la seule relation qu'il ait avec les Italiens, c'est qu'il s'est servi comme eux de la toile et des couleurs pour exprimer des pensées. Le plus beau Raphaël du monde ne peut empêcher le petit *Philosophe* de la galerie Barberini d'être une merveille. Ce philosophe se trouve justement dans cette galerie en face du superbe portrait de la Fornarina nue; ni l'un ni l'autre ne perd rien à cette opposition, et l'admiration qu'ils accaparent tour à tour n'établit pas entre eux plus de relations qu'elle n'en établirait, s'ils étaient vivans. Ce sont les contrées intermédiaires entre les pôles que l'on peut comparer et préférer, non les pôles eux-mêmes : or Rembrandt est un des pôles de ce monde de l'art, et Raphaël est l'autre. A eux deux, ils représentent les deux seules missions que l'on puisse assigner à la peinture, les deux seules missions entre lesquelles le choix de la pensée puisse hésiter quand elle essaie de se rendre compte nettement de la nature et du but de cet art : l'expression de la beauté idéale, la représentation du monde sensible. Et cependant, opposés comme ils le sont, les grands courans moraux de l'âme humaine, nécessairement identique à elle-même, établissent entre ces deux pôles je ne sais quelles étranges et lointaines affinités. Ces deux grands hommes se ressemblent par un point, c'est que ni l'un ni l'autre ne s'est arrêté à mi-chemin; ils sont allés tous deux jusqu'au bout du voyage. Aussi se rencontrent-ils dans la poésie, qui est le terme souverain de l'art. Chez l'un, les pures conceptions de l'idéal se sont incarnées dans les formes les plus florissantes de la réalité; chez l'autre, les contingences du monde sensible, transfigurées par la magie de la lumière, ont rejoint le monde idéal. Ils ont accompli le voyage en sens in-

verse l'un de l'autre, mais tous deux ont touché le suprême but.

Rubens a çà et là quelques beaux spécimens de sa magistrale exécution, par exemple le portrait d'un moine qui fut son confesseur, à la galerie Doria; mais ce qui le recommande plus que toute autre chose, est un petit tableau qualifié à tort du nom d'ébauche, à l'académie de Saint-Luc. Voilà une simple ébauche qui vaut bien des toiles achevées. Le tableau représente trois blondes nues, les trois grâces ou les trois déesses du berger Pâris. En le regardant, le titre fantasque d'une poésie contemporaine nous est revenu à la mémoire : *Symphonie en blanc majeur*. Le blanc y domine, ou, pour mieux dire, il est l'unique couleur, et cependant les nuances les plus variées et les plus heureusement assorties ne pourraient donner une harmonie aussi délicieuse. Une divine malice a présidé à l'arrangement de cette harmonie; en effet, comme elle est produite par la réunion de ces trois beaux corps également blancs, parties inséparables d'un même tout, l'œil ne voit qu'un seul personnage dans le tableau, quoiqu'il y en ait trois en réalité, et il est transporté de l'ensemble, sans même songer qu'une des parties puisse être préférée; ce qui démontre, à n'en pas douter, qu'on ne saurait choisir entre les grâces, ou bien nous aide à comprendre l'embarras où fut le berger Pâris. C'est une de ces fêtes de printemps comme Rubens s'est amusé à en faire quelquefois, une de ces fêtes où il ne réunit que des nuances tendres, pour ainsi dire adolescentes, et dont la plus remarquable est à coup sûr *l'Éducation de la Vierge*, du musée d'Anvers; seulement cette fête de printemps de Rome est terriblement païenne, tandis que celle d'Anvers est de la plus irréprochable pureté. Van Dyck aussi a quelques bonnes toiles à Rome. Nous avons remarqué particulièrement une petite *Résurrection* dans une des salles du palais du Quirinal. Le Christ s'élance hors du tombeau d'un vol plus que triomphant, irrésistible comme celui d'une balle et naturel comme le fonctionnement d'une faculté innée en nous. Ce n'est pas un miracle qui s'accomplit, c'est un être qui fait emploi d'une puissance inhérente à sa nature, comme l'oiseau fait usage de ses ailes et le poisson de ses nageoires. Ce peintre de toutes les aristocraties européennes ne pouvait point avoir oublié celle de Rome; aussi les galeries des palais romains contiennent-elles plusieurs portraits dont le plus remarquable est certainement celui de madonna Lucrezia Colonna, au palais du même nom. Cependant le plus beau portrait de Van Dyck qu'il y ait peut-être à Rome n'est pas exposé aux regards du public, et un heureux hasard nous l'a fait découvrir dans l'atelier d'un jeune artiste, petit-fils adoptif d'Overbeck. Ce portrait, qui est celui d'un des Giustiniani de Gênes, est une de ces œuvres qu'on ne peut mieux louer qu'en

disant qu'elle est parlante à l'excès. Tous les muscles de ce maigre visage palpitent d'énergie, et au fond de ses yeux menaçans siége une redoutable mauvaise humeur que l'on pourrait prendre pour un trait caractéristique de l'âpreté génoise, si les photographies d'un célèbre homme d'état contemporain ne nous apprenaient qu'il est de tous les temps et de tous les pays.

Les anciens peintres allemands n'abondent pas à Rome; mais parmi celles de leurs œuvres qui y ont été transportées, il en est deux que nous ne devons pas omettre, un Albert Dürer, un Lucas Cranach. L'Albert Dürer est un excellent petit tableau d'un sentiment plébéien très profond, qui fait partie de la galerie Barberini. Il représente Jésus disputant avec d'affreux docteurs, laids comme leur science et vieux comme leurs grimoires. C'est tout simplement le germe de la grande composition de Jordaëns que possède Mayence et que nous avons décrite ici même, l'an dernier, en parlant des maîtres flamands. Plus important est le Lucas Cranach, non tant par lui-même que par le hasard qui lui a donné Rome pour patrie d'adoption. Le séjour de Rome en fait comme le symbole d'une race étrangère, d'une autre âme, d'une autre poésie, d'un autre organisme charnel. Il fait partie de la galerie Borghèse et représente Vénus. Sous l'ombre opaque d'une forêt, les pieds dans une herbe épaisse et mouillée, se dresse, comme un fantôme diabolique, une grande femme nue aux chairs blanches, à la tête blonde coiffée d'une toque seigneuriale de velours. C'est un grand ver humain né de l'humidité de la terre, une fille de l'ombre et des solitudes verdoyantes. Est-ce du sang qui coule dans ses veines, ou n'est-ce pas plutôt la séve de la forêt? Sur sa chair que le soleil n'a jamais dorée, les sources ont mis leur fraîcheur, et dans ses yeux habitués aux douceurs du clair-obscur luit un reflet froid comme celui de la lune. Ce n'est point là Vénus fille des ondes chaudes et brillantes, éclose dans l'air pur, sous un ciel éclatant; c'est une Vénus fille de la terre froide et sombre, éclose au sein des brouillards, dans les antres profonds. C'est dame Vénus qui mène son sabbat dans les salles aux parois métalliques du Vénusberg, en compagnie des gnomes gardiens des mines et des esprits enfans du mystère. C'est à croire que lorsque le chevalier Tannhaüser vint à Rome pour solliciter le pardon de ses péchés, il apporta avec lui, pour plaider en faveur de ses faiblesses, le portrait de sa maîtresse, et que ce portrait y est resté depuis lors. Cette Vénus de la galerie Borghèse, proche parente d'une certaine Ève du même Lucas Cranach, à la tribune des Offices de Florence, fait le plus étrange contraste avec toutes ces figures brunes et violentes de l'Italie qui l'entourent, et, encore sorcière même en peinture, elle évoque par son aspect la vision subite d'une terre étran-

gère où l'ombre est maîtresse, où les sources abondent, où l'amour rafraîchit ou noie le cœur, mais ne l'échauffe ni ne l'incendie.

II. — LES PEINTRES VÉNITIENS A ROME.

Toutes les écoles d'Italie sont représentées dans les galeries de Rome par de beaux échantillons, mais trop peu nombreux pour servir de base à un jugement. Il y a là quelques charmans Corrége, de délicieux André del Sarto, des Francia à la grâce sévère, tel adorable fra Lippo Lippi à la galerie Doria, telle séduisante madone de Gaudentio Ferrari à la galerie du Capitole, etc.; mais ce n'est point à Rome qu'on doit aller pour étudier ces maîtres. Il faut donc se contenter de la volupté passagère, du plaisir de détail que donnent leurs œuvres isolées, qui d'ailleurs ne peuvent pas ajouter grand'chose à la connaissance qu'un Parisien lettré doit avoir de quelques-uns de ces maîtres. Il n'y a pas d'André Sarto à Rome qui vaille *la Charité* du Louvre, et quiconque a vu l'*Antiope* et *le Mariage de sainte Catherine* en sait autrement long sur le Corrége que celui qui ne le connaîtrait que par les échantillons trop clair-semés des galeries Doria et du Vatican. Cependant nous voulons faire une exception en faveur des Vénitiens, et cela pour deux raisons : la première, c'est que leurs œuvres sont à Rome beaucoup plus nombreuses que celles des autres écoles; la seconde, c'est que les échantillons de leurs génies qui s'y rencontrent soutiennent la comparaison avec ceux que nous possédons et l'emportent quelquefois. Le voyage de Rome étend vraiment la connaissance qu'un Français peut posséder du Titien et de Véronèse, et le fait entrer d'un degré plus avant dans leur intimité.

On a souvent mis en doute le christianisme des grands maîtres de l'Italie, et, selon moi, très à tort; mais, pour ce qui concerne les Vénitiens, il faut bien avouer que la religion a eu la plus faible part de leurs préoccupations. Je comparerais volontiers le rôle qu'ils ont donné au christianisme dans leurs peintures à la politique traditionnelle que la république de Venise observa toujours à l'égard de l'église, se mêlant à ses affaires le moins possible et évitant sagement de prendre avec elle aucun engagement trop étroit. Venise l'expérimentée sembla toujours penser comme le sagace Guicciardini qu'une prudente réserve était particulièrement nécessaire en ces matières. Les peintres vénitiens agissent ainsi avec les sujets religieux; sans les repousser, ni même refuser de les traiter selon l'esprit qui leur est propre, ils ne s'abandonnent jamais à l'enthousiasme qu'ils peuvent inspirer : ils ont prêté ou loué leurs pinceaux

à la Vierge et aux saints, mais aucun d'eux ne les leur a dédiés. Quand on considère les peintures des autres grands maîtres italiens depuis Giotto jusqu'à l'école des Carrache, on découvre de nouvelles significations aux personnages et aux doctrines du christianisme. On voit que l'artiste a scruté profondément son sujet pour en tirer un sens nouveau, et qu'il a fait œuvre de penseur, de poète, de théologien, autant que de peintre; mais les Vénitiens n'ont jamais connu aucune ambition semblable, au moins je ne me rappelle pas une seule peinture vénitienne qui m'ait révélé un sentiment véritablement religieux. Titien seul, dont la pensée, plus forte que celle de ses rivaux, pouvait s'élever jusqu'à la hauteur de tels sujets, mérite de faire exception à cet égard; mais que cette exception est faible encore, et qu'elle confirme bien la règle générale! Je voyais récemment une photographie de la fameuse *Assomption :* certes cela est religieux; malgré tout, ce qui domine dans cette œuvre admirable, c'est la pompe royale du spectacle, c'est la magnificence de ce bataillon de pages célestes qui emporte à sa cour la reine des saints. Rome possède du Titien plusieurs tableaux de nature religieuse, *la Vierge entourée de saints* à la galerie du Vatican, *le Sacrifice d'Abraham* à la galerie Doria. Ce dernier tableau est fort admiré des connaisseurs, et il est certain que l'exécution en est très belle; oserai-je dire qu'il m'a laissé froid? Plus remarquable encore est la toile du Vatican; les personnages sont de la plus solide beauté, et le saint Sébastien surtout est d'une force gracieuse qui ne manquera jamais d'enchanter les yeux qui le contempleront; mais quel est le sentiment moral qui s'échappe de ce chef-d'œuvre où l'art a lutté victorieusement avec la vie? C'est le dernier mot de la peinture, et cela dit, tout est dit.

Il n'est que juste cependant de se hâter d'ajouter que la pensée du Titien va bien plus loin que ce génie de la matière. Je n'en veux d'autre preuve qu'une intéressante copie d'un tableau que je crois appartenir à un des musées d'Allemagne, et qui représente Jésus répondant au pharisien cette célèbre parole, fondement de la liberté chrétienne, où les devoirs du sujet temporel, du citoyen terrestre, sont si finement distingués des devoirs du sujet de Dieu : « rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. » Cette copie se trouve à l'académie de Saint-Luc, et j'ai volontiers pour elle négligé bien des œuvres originales. C'est une page de philosophie mystique sublime. Titien y a mis l'homme spirituel en contraste avec l'homme de la matière de la façon la plus saisissante. L'homme de la matière, le publicain, type de péager, d'employé d'octroi, de rat de cave hébraïque, a le front bas et étroit du taureau, la lèvre épaisse du bouc, le nez recourbé, bien proportionné et fort comme

un arc d'architecture romane; mais ce qu'il a de surprenant, c'est l'oreille, une oreille courte, velue, charnue, épaisse à fournir la substance de plusieurs paires de pavillons auditifs. L'ensemble du personnage exprime une bestialité finaude, matoise, narquoise; sa robuste patte d'oie se plisse avec malice comme pour dire : « Je vais bien t'embarrasser, prophète que tu es, » et ses doigts noueux comme des branches de chêne montrent avec ostentation la pièce de monnaie. Pour représenter le Christ, Titien au contraire a volontairement oublié qu'il était par excellence le peintre de la chair, et il l'a revêtu tout juste d'assez de substance pour rendre son âme visible. Une fermeté candide qu'aucun piége ne peut embarrasser, une lucidité d'intelligence innée qui pénètre au travers des plus ténébreux sophismes, se lisent sur ce visage empreint d'une aimable austérité et comme aminci par le feu continu de l'âme. Les mains sont une inspiration de génie : blanches comme la cire des cierges et comme pénétrées d'essence éthérée, on dirait qu'une lumière habite en elles. Un fluide immatériel et non du sang traverse ces filets bleus qui leur tiennent lieu de veines. La pièce de monnaie du publicain est pour elles d'un poids trop lourd; c'est une matière plus subtile que réclame la finesse de leur tact; ce n'est pas le denier, c'est l'argument captieux lui-même qu'elles sont faites pour saisir de leurs pinces délicates. Si le tableau original est, comme je le crois, en Allemagne, cette représentation de l'homme spirituel a dû enchanter plus d'une âme mystique, car hernhuters, swedenborgiens, piétistes selon Spener, n'ont pas pensé plus finement, et je dirai presque plus tendrement sur ce sujet. Et c'est un Vénitien, et parmi les Vénitiens celui qui fut par excellence le peintre de la chair, qui a fait cela! O grandeur de cette Italie qui, naïvement, spontanément, sans le pédantisme des systèmes, sans les pesantes méthodes, sans les laideurs de l'étude, a su tout comprendre et tout exprimer!

Cependant c'est comme peintre de la chair que Titien est incomparable. Personne n'en a jamais compris à ce point la beauté et la grandeur. Ses corps nus sont de véritables poèmes où la chair nous apparaît égale à l'héroïsme, à la noblesse, à la vertu même et à la sainteté. Nous n'exagérons en rien. Ces corps si beaux ne sont que matière, et cependant devant eux nous éprouvons la respectueuse timidité qu'inspire la présence d'un roi; un frisson d'admiration sacrée parcourt notre être, et nous nous tenons immobiles avec une terreur qui a quelque chose de religieux. Les vierges de Raphaël, qui à toutes les grâces du corps joignent les vertus idéales des âmes célestes, appelleraient plus aisément la familiarité que ces Vénus et ces allégories du Titien qui ne sont pourtant qu'une expression extérieure de la vie. C'est que le tabernacle est souvent plus redou-

table que le Dieu lui-même, et c'est le cas pour ces floraisons de chair du Titien. Voilà donc le temple de l'âme, ce qu'il est et surtout ce qu'il peut être. Qu'importe que le Dieu n'y soit pas? Le sanctuaire n'en est pas moins auguste, car il est vraiment digne de lui. Je ne sais d'ailleurs si les temples ne sont pas plus redoutables lorsqu'ils sont enveloppés de silence et d'ombre; il en est ainsi d'une beauté souveraine où l'âme ne s'aperçoit pas. En écrivant cette dernière ligne, je pense surtout au portrait connu sous le nom de *la bella Donna* qui se voit au palais Sciarra. C'est en toute réalité un temple où le Dieu n'habita jamais; il ne nous en laisse pas moins confondu d'admiration, et à juste titre. Nous nous prenons à songer combien il est dommage qu'il reste désert, étant si merveilleusement préparé pour le séjour du Dieu. Comme le Dieu aurait fait transparaître sa beauté par ces yeux maintenant si calmes et si indifférens! comme il aurait lancé ses oracles par ces lèvres maintenant fermées et muettes! Quel recueillement aurait inspiré aux hommes l'aspect d'un tel temple animé de son esprit! comme sa religion se serait propagée facilement parmi ceux qui l'auraient approché! Que d'adeptes il aurait conquis au bien moral! Ce portrait de *la bella Donna* est une œuvre vraiment étrange par la nature de l'émotion qu'il inspire. Cette créature magnifique n'exprime rien; pas un rayon, pas un soupçon d'âme, ne s'aperçoivent sur ce visage, et il est irrésistible en dépit de sa nullité. Il est plus qu'irrésistible, il est redoutable. Sa beauté est tellement incontestable qu'elle en est impérieuse. Ces yeux si profondément calmes menacent, cette bouche muette lance l'insolence; cette physionomie très douce est comme fatalement altière. Cette belle personne est hautaine, non volontairement, mais par le fait seul qu'elle existe. Je ne connais pas d'œuvre qui dise aussi clairement à quel point la beauté est puissante par elle-même, sans le secours d'aucun autre don, à quel point elle est reine de droit divin, majestueuse en dépit du néant moral, sainte en dépit de l'absence de l'âme. Comprendre la chair avec ce sérieux, c'est vraiment faire acte de philosophie.

C'est encore bien plus faire œuvre de poète. Titien est de tous les peintres celui qui a eu les idées les plus chaudes. Dans les localités où courent des eaux thermales, on voit la vapeur s'échapper de terre; de même les conceptions du Titien fument pour ainsi dire de plénitude de vie et exsudent la volupté. Cela est hardiment sensuel, mais cette sensualité est magnifique, et par là échappe à cette vulgarité qui est en telle matière la véritable immoralité. Ces créatures ne sont point immorales, tant elles sont robustes et chargées de santé, tant leur tempérament abonde en élémens riches et succulens; elles ne sont point immorales, parce que l'âme physique n'est

point en elles indigente, parce que, loin d'être une insulte à la nature, elles lui sont un hommage. C'est vertu qu'une telle opulente sensualité quand elle est unie à une telle chair, s'il est vrai que la vertu consiste dans l'obéissance à sa vraie loi; pour ces beaux corps, la volupté n'est pas plus un vice que ne l'est l'épanouissement pour la fleur. Aussi les créations du Titien ont-elles dans leur paganisme quelque chose de presque religieux, tant elles nous conduisent près des sources de la nature, tant elles nous rendent sensible l'inexorable loi du désir par laquelle s'entretient la vie. La galerie Borghèse contient entre autres une toile qui s'appelle *les Quatre âges de l'homme* (1). La toile ne permet d'en compter que trois, mais peu importe. Sur le bord d'une prairie, de beaux enfans se culbutent et s'agacent au pied d'un arbre; sur le même plan qu'eux, du côté opposé, un berger et une bergère répètent l'*Oarystis* de Théocrite, et tout au fond, bien loin, un vieillard chauve est assis méditant, une tête de mort entre ses mains. La composition, comme on le voit, est assez compliquée, sans être très neuve; mais en face de l'œuvre on ne songe pas à ce défaut, tant l'attention est absorbée par le jeune couple du premier plan. C'est au *Cantique des Cantiques* qu'il faut remonter pour trouver une pareille expression de ce qu'il y a de religieux dans les émotions charnelles de la nature. Les deux jeunes gens sont assis à terre, plongés dans un silence solennel si profond qu'il donne au contemplateur une impression de gravité en dépit de l'âge des deux acteurs. Quelque parole de poète champêtre, quelque accent de mélodie vient sans doute de les jeter dans ce recueillement, car le jeune berger tient sa flûte arrêtée à mi-chemin de ses lèvres. Leur être tout entier se fond dans un trouble sacré qui ravit leurs sens en même temps qu'il intimide leurs âmes; une douce terreur mutuelle les tient muets l'un devant l'autre, comme enchaînés dans une sorte de délicieux respect. Cela n'est pas une simple idylle, comme la scène et les acteurs pourraient le faire croire; pour qui regarde de plus près, cela est sérieux comme une grande page de philosophie naturelle, et pieux comme une hymne d'église. Dans ce tableau, Titien a retrouvé le sentiment qui porta les hommes des âges naïfs à considérer les chaudes émotions de la chair troublée comme une action des forces divines en eux.

Dans une magnifique composition appartenant à la galerie Borghèse, Titien a fait pour ainsi dire la synthèse de cette philosophie religieuse de la nature. Les Romains ont donné pour titre à cette composition *l'amour sacré et l'amour profane*. Ce titre est à contre-

(1) Cette œuvre superbe est en double à Rome. La galerie Doria en contient une répétition que je croirais plutôt, sans vouloir l'affirmer, une première composition.

sens, ainsi que me le faisait remarquer une judicieuse personne, car la figure qui porte le nom d'*amour sacré* est plus que mondaine, et celle qui porte le nom d'*amour profane*, par la raison sans doute qu'elle est nue, est d'une irréprochable décence. *La Fable et la Vérité* ferait un meilleur titre, mais le titre exact devrait être *la Nature et la Civilisation*. La pensée de l'artiste est, me semble-t-il, indiquée aussi clairement que possible par la disposition de la scène. Deux jeunes femmes parfaitement belles, l'une vêtue, l'autre nue, sont l'une assise, l'autre appuyée contre la margelle en marbre richement ciselé d'une citerne ou d'une sorte de réservoir. Or du côté de la femme nue un horizon rustique s'étend à perte de vue; on aperçoit des champs couverts de troupeaux où galopent des cavaliers, un large fleuve, et par derrière un hameau et son clocher. Du côté de la femme vêtue, un paysage escarpé conduit à une ville dont on aperçoit tout en haut la citadelle et les tours. Voilà bien la vie des champs et la vie des villes nettement indiquées et séparées par les caractères des deux paysages. Il n'est pas bien difficile de lire dans la pensée du grand peintre; cela veut dire : la vérité ou la nature, ce qui est tout un, donna d'abord naissance à la vie rustique et réunit les hommes dans les liens d'habitudes simples et paisibles; la fable ou l'artifice, ce qui est tout un encore, donna naissance à son tour aux cités, et fit les hommes prisonniers entre des murailles de pierre, les enchaîna de liens hypocrites. Et à laquelle Titien donne-t-il la préférence? Cela est d'abord assez difficile à dire, car voyez, un bel enfant, avec une mine sérieuse, s'occupe à troubler l'eau du puits d'où la vérité vient de sortir. Cet enfant ne veut-il pas dire qu'à peine née, la vérité fut altérée, et que son eau pure fut mêlée du limon du mensonge? Pour la retrouver encore limpide, il faut aller par-delà cette plaine, là où coule le fleuve, où le village baigne ses pieds. Cette altération fut-elle bien regrettable cependant? Voyez, c'est elle qui a enrichi de sculptures la margelle du puits; le mensonge a donné au monde le luxe des arts, produit complexe, mêlé, comme l'eau du puits, sous la main du petit génie qui représente ici l'imagination humaine; mais, on n'en saurait douter, la préférence du Titien est pour la nature. Celle-ci est une fille entièrement nue, vêtue seulement de sa beauté et de sa pudeur. Elle est assise sans façon, en vraie nature qu'elle est, sur le bord du puits; les jambes légèrement entre-croisées, elle penche le corps en s'appuyant sur la margelle d'une de ses mains, et de l'autre elle tient un vase d'où s'échappe une vapeur fumante. Par ce vase, elle dit visiblement : De moi vient toute chaleur, toute richesse du cœur, tout amour qui réchauffe. Le personnage opposé est au contraire vêtu des pieds à la tête d'habits somptueux et lourds,

vêtu jusqu'au bout des doigts, peut-on dire, car ses mains sont couvertes de longs gants qui ressemblent à des brassards de chevaliers. Une de ces mains posée sur ses genoux serre un paquet de fleurs à demi fanées déjà. La figure triste et rêveuse, mais froide à l'excès, indique une absence absolue de passion. Elle dit : Je suis la glace même, je n'ai fait épanouir aucune des fleurs dont je suis chargée, je m'en pare un instant, et à peine les ai-je cueillies qu'elles sont déjà flétries. J'agis par artifice et feinte, et si vous voulez connaître l'âme que recouvre ma figure à la fausse candeur, vous en trouverez la parfaite ressemblance dans maître Louis Arioste :

O quante sono incantatrici, ò quanti
Incantator tra noi, che non si sanno;
Che con lor arti, uomini e donne amanti
Di se, cangiando i visi lor, fatto hanno :
Non con spirti costretti tali incanti,
Ne con osservation di stelle fanno,
Ma con simulacion, mensogne e frodi,
Legano i cor d'indissolubil nodi.

Ces paroles d'Arioste peuvent s'appliquer à bien d'autres des enchanteresses que le grand peintre a représentées. *La bella Donna* pourrait certainement s'en adresser une partie, et *l'Esclave* de la galerie Barberini pourrait les prendre en entier pour elle. Cette esclave est une Grecque qui fut, dit-on, maîtresse d'un des doges de Venise. Esclave signifie ici ce que nous appelons une demoiselle de mœurs libres; le vocabulaire moral change selon les nations, et ce qui s'appelle esclavage chez un peuple doué du vrai sens des réalités s'appelle liberté chez un peuple qui aime à s'étourdir d'éclat. L'éclat ne manque pas ici, car le costume est riche et beau, mais quel désespoir à poste fixe cachent ces parures! Cette personne pâle, à la chair blanche, aux traits délicats, maigres et fins, donne la même ivresse froide qu'une belle journée d'hiver étincelante de glaçons, éblouissante de givre. Les yeux obliques à l'égal de ceux du mensonge regardent de l'angle des paupières comme pour avertir qu'intérieurement l'âme est louche. Cela est beau, triste et fait rêver. En regardant ce portrait, je n'ai pu m'empêcher de songer à une autre courtisane vénitienne célèbre, cette Grecque dont le salon fut au siècle suivant le lieu de rendez-vous des conjurés pendant la longue et inexplicable conspiration du marquis de Bedmar contre Venise, et je me suis rappelé ce mot de notre historien Saint-Réal à son sujet : « il n'est point de ressentiment si violent que celui d'une personne bien née qu'on a réduite à faire un métier indigne d'elle. » Voilà ce que dit en effet la *Schiava* de la galerie Barberini, et cet

avertissement n'est point pour séduire; mais l'âme a été saisie au fond de l'antre obscur de son hypocrisie et conduite jusqu'à la lucarne de ces yeux obliques pour s'y montrer et s'y faire reconnaître. Un portrait qui laisse encore une impression peu sympathique est celui de *Philippe II* à la galerie Corsini. Dans ce portrait, le roi morose est encore très jeune; il est grand, élancé, bien pris, mais qu'il est loin de la magnificence seigneuriale de son père! L'élégance native n'est réellement marquée que par la manière dont la main se porte sur la poignée de la dague, ressouvenir visible ou plutôt plagiat évident du geste célèbre de César Borgia dans le portrait attribué à Raphaël. Les couleurs sombres et neutres de son vêtement sont exactement appropriées à son caractère : noir foncé et gris clair, voilà bien la livrée de son âme. Les mains sont belles et de race, mais le front est sans génie, et le visage entier est marqué d'une froide stérilité que l'on essaierait en vain de nier. Inutilement l'œil se fatigue à chercher une autre nuance d'expression; le visage reste inexorablement ingrat, et nulle sympathie rétrospective ne parvient à naître chez le contemplateur.

Sensualité païenne, magnificence aristocratique, voilà tout l'art de Venise, et Titien en a exprimé le génie avec une splendeur sans égale. Ce n'est point qu'il n'ait des rivaux; Giorgione peut lutter avec lui pour l'art de peindre la chair, Véronèse peut lutter avec lui pour l'éclat et la pompe des spectacles, mais lui seul réunit au même degré ces deux caractères de la peinture vénitienne, et en présente la synthèse dans une lumière foudroyante. Cependant Paul Véronèse est encore bien grand, et il y a des heures où je ne sais s'il n'a pas plus d'attrait que ce maître souverain. Sans doute il n'a pas l'écrasante majesté des pompes païennes du Titien, mais il a plus de liberté de génie, plus de caprice. L'imagination étouffe dans la brûlante atmosphère du Titien, mais comme elle se meut gaîment, avec aisance, dans l'air pur et sous la douce lumière de Véronèse! Si l'art n'avait qu'un but purement décoratif, Véronèse serait le plus grand de tous les peintres, car nul n'a jamais amusé les yeux de plus fastueux spectacles, ni étalé avec plus de luxe les élégances de la vie. Il est, sans aucun jeu de mots, le *magnifico* par excellence de cette peinture vénitienne dont Titien est le doge. Généreux, libéral, prodigue, il provoque les cœurs aux sentimens heureux et les âmes aux beaux sourires : ce n'est pas lui qui place à ses fêtes la tête de mort des banquets épicuriens et mêle l'once d'acide à la livre de parfums. Avec lui, nous n'avons à craindre nulle malsaine vapeur de philosophie, nul triste retour de la réflexion, nulle fatigante contrainte à la méditation. Paul Véronèse n'est point un penseur, mais en revanche c'est un des plus exu-

bérans poètes qu'il y ait jamais eu. Rome contient plusieurs de ses étincelantes fantaisies; j'en veux décrire exactement les deux plus belles afin de justifier ce titre de poète que nous lui donnons.

La galerie du Capitole possède *un Enlèvement d'Europe*. La nymphe vient de débarquer; elle se repose des terreurs de son voyage à l'ombre d'un frais bosquet. A ses pieds, la bête divine, la tête chargée de fleurs, rumine amoureusement; mais, ô merveille, tout l'Orient a suivi la nymphe sur notre Occident! A l'horizon meurent les flammes d'un soleil plus beau que le nôtre; un parfum excitant d'épices semble circuler dans cet air chaud rafraîchi par les vapeurs des sources et les éventails des arbres; à terre sont étalées les perles barbares et les étoffes somptueuses comme si les coffrets du grand roi avaient été emportés pour le voyage; partout croïssent les palmiers et les arbres d'Asie, et l'on aperçoit dans le lointain les chameaux des caravanes qui s'en retournent vides de leurs trésors. Je le demande, est-il dans l'Arioste une féerie qui l'emporte sur celle-là? — Voici une autre fantaisie qui est digne de Shakspeare; la riche galerie Borghèse en est l'heureuse propriétaire. Cela prétend représenter *saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert*. En réalité, il s'agit d'un jeune misanthrope de fort aimable tournure, qui, amaigri par des veilles trop répétées et probablement digérant mal par suite de quelques abus de plaisirs, s'est retiré dans la solitude pour tonner tout à son aise contre la vie mondaine qui l'a mis en si mauvais état. La retraite qu'il habite, agréablement ébouriffée d'herbes et de branches verdoyantes, n'a pas un aspect bien terrible; si elle est sauvage, c'est avec le plus aimable abandon. Ce doit être quelque ermitage de ces campagnes entre Venise et Padoue, dont notre président De Brosses a fait une si jolie description. Par un sentier tout fleuri de gazon montent les belles dames de Venise qui, s'inquiétant de son absence, ont pris le parti de venir le visiter. Elles sont en élégante toilette de ville : robes de gaze blanche avec agrémens rose et bleu, bracelets, colliers de perles, et le reste à l'avenant. Lui garde son air le plus morose, et s'apprête sans doute à les assaillir de boutades et à leur faire une mauvaise réception, qui vaudra bien mieux pour leur amusement qu'un bon accueil banal. Ne vous semble-t-il pas que nous venons de décrire un épisode du *Comme il vous plaira* de Shakspeare, et de vous montrer dans sa solitude misanthropique le philosophe Jacques? Comme lui, ce saint Jean-Baptiste dirait sans doute aux belles dames et aux jeunes seigneurs de sa connaissance : « Surtout ayez soin d'épargner mes arbres et de ne pas gâter leur écorce en y gravant vos chiffres et vos folles devises d'amour. »

Que les différentes contrées d'un même pays possèdent un génie propre, c'est-à-dire suggèrent un certain ordre de pensées de préférence à un autre, favorisent certaines rêveries plutôt que d'autres, dirigent l'inspiration vers tels ou tels sentimens, cela est admis; ce qui l'est moins, c'est que ce génie reste éternellement identique à lui-même, quels que soient les changemens de civilisation, de races, de croyances, qui se succèdent sur son sol. Pour moi, c'est là un fait indubitable, au moins toutes les fois que je regarde un Véronèse. Il faut vraiment que le génie du territoire de Vérone ait reçu pour don la magie de la couleur. A quinze cents ans de distance, deux hommes séparés par la croyance, la civilisation et probablement par la race, séparés plus profondément encore par la différence des arts qu'ils cultivèrent, mais tous deux enfans de ce même sol de Vérone, ont exprimé les mêmes pensées, ou, pour parler plus exactement, ont reproduit les mêmes pompes. De ces deux hommes, l'un est poète, c'est Catulle; l'autre, peintre, c'est Paul Véronèse. La forme d'imagination est identique chez tous les deux, et identique sans nuances. Catulle est exactement Paul Véronèse en poésie; Paul Véronèse est exactement Catulle en peinture. Le luxe décoratif du peintre répond à l'art descriptif du poète; les mots imagés et les merveilleuses onomatopées du poète valent les couleurs du peintre. Ils ont tout en commun, la douce lumière, l'éblouissement des richesses, les spectacles préférés, cortéges somptueux, élégans repas, bacchanales merveilleuses. Il n'y a pas jusqu'aux sujets traités par les deux artistes qui ne soient de même nature. Qu'est-ce que l'œuvre de Véronèse, si ce n'est un immense *Épithalame de Thétis et de Pélée* et un chant d'hyménée en action? Même quand le poète fait parler la douleur et la passion, même quand le peintre nous représente quelque histoire tragique, ils cherchent encore moins à toucher nos cœurs qu'à plaire à nos yeux, et ils ne peuvent s'empêcher de nous amuser d'un splendide décor. Les plaintes d'Ariane, tout éloquentes qu'elles soient, nous frappent moins que la beauté de ses attitudes, lorsque, pareille à la statue de la bacchante qui crie évohé, elle regarde s'éloigner le vaisseau de Thésée, les cheveux aux vents, le sein découvert, ses légers vêtemens coulant pour ainsi dire de son corps et descendant à ses pieds dans un pittoresque désordre. Les saintes et les martyres de Véronèse ne nous émeuvent pas tant de leur côté que nous ne prenions plaisir à admirer leurs riches toilettes et leurs colliers de perles. Nous ne pouvons indiquer ici que les grosses ressemblances, celles qui sont saisissables à l'esprit; mais ces subtiles ressemblances qui échappent aux instrumens de l'analyse, que l'on ne peut sentir et rendre que par le fameux mot du *je ne sais quoi*,

qui a rendu tant de services, comment les faire comprendre et apparaître? Le lecteur a cependant un moyen délicieux de suppléer à notre impuissance : c'est de relire le grand fragment des *Noces de Thétis et de Pélée* en face de quelques-unes des toiles de Véronèse, de détourner les yeux de la page du poète après chacun de ces mots qui peignent et de les comparer avec chacune des touches du peintre, de regarder alternativement la succession des splendeurs chez l'un et chez l'autre; alors l'étroite ressemblance de ces deux génies, fils d'une même terre, ne pourra manquer de le saisir, et il se demandera, en lisant le poète, si c'est le peintre qu'il contemple, et en contemplant le peintre si c'est encore le poète qu'il lit.

Le troisième grand peintre de Venise, Tintoret, n'est guère représenté à Rome que par un seul ouvrage; il est vrai qu'il suffit pour donner l'idée d'une des plus prodigieuses habiletés d'exécution qui furent jamais. C'est un portrait de la galerie Colonna représentant un homme debout et vêtu d'une robe verte. Quel est cet homme qui a fourni l'occasion de ce chef-d'œuvre? On ne le sait trop. A coup sûr, ce n'est pas un *magnifico :* l'austère couleur du vêtement et un je ne sais quoi de robuste et de modeste à la fois semblent indiquer une éminence de la robe et du conseil, quelque grand jurisconsulte, quelque haut fonctionnaire d'ordre administratif, quelque diplomate savant. Il suggère l'idée d'un homme qui repose, non sur des titres et des droits établis par prescription, mais sur sa valeur personnelle; cependant l'homme importe peu, car ce n'est pas l'homme qui intéresse dans ce portrait, c'est l'habit. Au premier aspect, ce vêtement n'a pourtant rien de cet attrait auquel nous ont habitués les chatoyantes étoffes des peintres vénitiens : rien de plus simple et de plus sévère, disons mieux, de plus éteint. La robe est verte, ai-je dit; mais ce vert ne rentre dans aucune des nuances heureuses et gaies de cette belle couleur : il est tellement foncé, qu'il en confine presque au noir; toutefois plus le vêtement est effacé, et plus ressort le miracle que le peintre a caché dans les ravins formés par ses plis, comme s'il lui était indifférent que ce miracle fût aperçu ou non. En face, on ne distingue rien; éloignez-vous de dix pas, et voilà que les cassures de l'étoffe s'illuminent tout à coup d'un reflet perdu, sans qu'on puisse comprendre d'où il est venu et comment il s'est logé là. On dirait que ce reflet s'est détaché de la lumière qui l'a produit, qu'égaré, il s'est blotti entre les plis de cette robe qu'il a choisie pour cachette, et que par un privilége particulier cette robe en a pris possession et l'emportera à jamais avec elle. C'est le même phénomène que vous avez aperçu si souvent sur les tapis de mousse sombre, au sein du

crépuscule épais des forêts; mais ici le phénomène est tellement inattendu qu'il agit par voie de surprise, et donne l'illusion d'une robe qui serait douée de propriétés magiques. Mettez hardiment cette tache lumineuse sur la même ligne que les plus habiles tours de sorcier de Rembrandt. *L'homme en robe verte* est l'œuvre capitale du Tintoret à Rome; mais je ne puis cependant oublier une petite *Madeleine* à la galerie du Capitole, ébauche attendrissante et vers laquelle on revient malgré soi comme par un bon mouvement du cœur. Oh! cette Madeleine n'est pas la pécheresse à la grande âme, pleine de trésors d'amour, dont la riche tendresse réclame notre adoration respectueuse; c'est une mignonne enfant de Venise qui a besoin d'être consolée et protégée. Il semble que quelques paroles de compassion et de sympathie lui feraient du bien; elle les appelle par ses jolis yeux gros de larmes et l'air de souffrance répandu sur son visage adolescent. La pauvre oiselle a failli naïvement, et puis elle a senti le poids du péché, lourd comme l'infini, s'abattre sur elle, et elle a trouvé le fardeau trop pesant pour son âme ignorante et faible.

Il a été donné aux Vénitiens de présenter dans la peinture l'expression souveraine d'une des deux grandes formes de l'esprit humain. Quelle que soit la variété infinie des formes du génie, elles se réduisent à deux principales qui les résument toutes : l'idéalisme et le sensualisme. Cette division se rencontre dans toutes les querelles de l'esprit humain, dans toutes les provinces de la science, dans la poésie et dans l'art; bien mieux, on l'a vue régner pendant toute la scolastique sur la théologie, et elle étend son empire jusque sur l'art du gouvernement, qu'elle partage en deux systèmes opposés. L'art de la politique est en effet idéaliste ou sensualiste, selon qu'il prend son point de départ dans un principe de justice et de morale supérieur et antérieur aux sociétés, ou dans la notion empirique et variable, selon les temps et les lieux, de l'utilité générale et de l'obéissance aux faits. J'ai même souvent pensé que, si l'on se servait de cette division comme de pierre de touche pour reconnaître les systèmes, bien des confusions seraient évitées, bien des masques enlevés; on verrait de prétendus amis s'apercevoir qu'ils sont ennemis de toute éternité, et des ennemis se tendre la main en avouant qu'ils combattaient sous un nuage. Se rattachent à la politique idéaliste, c'est-à-dire croyant à un principe supérieur et antérieur de morale, pouvoir catholique, chevalerie, monarchie, démocratie à la façon révolutionnaire française. A la politique sensualiste, c'est-à-dire prenant son point de départ soit dans l'homme même, soit dans les faits extérieurs auxquels il est soumis, se rattachent la liberté protestante, les oligarchies établies sur l'usage et

les droits prescrits, les gouvernemens mixtes à l'anglaise, la démocratie américaine; mais n'oublions pas que nous n'avons à parler de cette souveraine division que dans ses rapports avec les arts et particulièrement avec l'école de Venise.

De même que Michel Ange et Raphaël sont les rois de l'idéalisme, Titien et Véronèse sont les rois du sensualisme dans l'art, nous dirions volontiers du *réalisme*, si ce mot n'avait été de nos jours assez mal interprété et surtout entendu d'une façon peu philosophique et par trop étroite. Comme cette définition des grands Vénitiens pourra surprendre beaucoup de personnes qui rapportent à l'idéal certaines choses qui n'ont rien que de fort terrestre, il nous faut de toute nécessité l'expliquer. Un certain degré d'éclat, une grande profusion de richesses, de somptueux décors, une belle lumière, l'émouvante géométrie d'un beau corps nu, l'éloquence naturelle à un sang doué avec fécondité, l'excès d'une chaude passion, voilà ce que beaucoup de personnes appellent l'idéal, tout simplement parce que cela s'élève au-dessus de la médiocrité ordinaire de ce monde. Comme Titien et Véronèse abondent en qualités de cet ordre, leur magnificence leur vaut sans doute auprès de plus d'un spectateur le nom d'idéalistes; mais toutes ces choses ne sont idéales que par figure de rhétorique et par compliment, comme on dit d'une belle dame qu'elle est un ange, et d'un prince qu'il est un dieu. Il faut entendre seulement par idéalistes les artistes dont les œuvres sont la réalisation de conceptions intérieures, nées dans les profondeurs de la méditation ou dans l'essor d'une inspiration qui se puise à des sources abstraites, telles qu'une doctrine religieuse ou philosophique par exemple. Chez ceux-là, la conception est antérieure à tout choc de sensation venu du dehors, supérieure à toute expérience des formes de la nature visible : ce n'est qu'après formation complète, et l'organisme spirituel étant créé, que l'artiste songe à choisir dans le grand magasin de la nature les enveloppes qui peuvent le plus heureusement faire apparaître sa pensée. Tels sont Michel-Ange et Raphaël par-dessus tous autres, tels sont à un degré inférieur nos artistes français de la grande époque, un Poussin, un Eustache Lesueur. Tels sont en poésie nos tragiques français, un Corneille, un Racine; tel est surtout le Dante, modèle éternel des idéalistes; tel est en musique Mozart, dont l'inspiration si passionnée et si troublante découle cependant de sources absolument intimes, de pensées que les souffles du dehors n'ont point suggérées. Les sensualistes au contraire sont ceux dont les œuvres naissent du choc du monde extérieur, de la secousse voluptueuse et violente que leur ont fait ressentir les belles formes terrestres, de la contagion d'enthousiasme et d'amour que le spectacle magnifique de la nature

leur a communiquée, du paroxysme d'enivrement auquel une âme bien douée, servie par des sens fins et riches, arrive facilement au milieu de la mouvante succession de phénomènes dont chacun lui laisse en passant une impression de beauté, de terreur, de pitié ou de respect. Tels sont les Vénitiens, les Flamands, Rembrandt, et dans la poésie Shakspeare et la plupart des poètes anglais. Certes voilà des hommes bien divers, et qui ont exprimé des choses bien différentes; mais tous se ressemblent en ce sens que le point de départ de l'inspiration est le même pour tous, et ce point de départ, c'est, — je répète le mot, car je ne saurais en trouver un meilleur, — le choc violent des choses extérieures.

Il ne faut pas prendre ce mot de sensualisme dans une acception grossièrement littérale. Des pensées d'une haute portée peuvent être exprimées au moyen de ce système, et tout ce que le mot veut dire, c'est qu'ici la conception de l'artiste n'est qu'un résultat *a posteriori* d'impressions reçues. On a beaucoup parlé de réalisme dans notre temps, mais la véritable théorie du réalisme est encore à faire. Le réalisme, ce n'est pas la reproduction exacte de la réalité extérieure, c'est *la sensation transformée*, et cette expression mérite qu'on l'explique. La nature fait passer ses spectacles devant tels ou tels hommes doués de la sensibilité exceptionnelle et de l'âme passionnée qui constituent l'artiste, un Titien, un Véronèse, un Rubens, un Rembrandt, et alors se réalise à la lettre l'antique théorie de Démocrite et d'Épicure sur la formation des idées. Les choses, en rayonnant, envoient de tous côtés une partie d'elles-mêmes sous la forme de poussière atomistique, et chacun de ces atomes, quoique imperceptible, est un abrégé complet de la chose entière dont il émane; par le chemin des yeux, ces atomes entrent dans l'âme, s'y logent, et y forment une réduction de l'objet lui-même. Chez la plupart des hommes, dont l'âme est distraite et dont les sens sont durs et fermés, ces images sont nécessairement languissantes, effacées, maladives; il n'en est pas ainsi chez les très grands artistes : avec eux, le phénomène se double et se triple. Ces atomes qui s'échappent des choses, non-seulement ils les reçoivent avec transport, mais ils les aspirent avec frénésie, ils les font converger vers eux comme un faisceau de lumières vers un centre, jusqu'à ce que le microcosme intérieur soit un dédoublement vivant des choses contemplées. Le phénomène ne s'arrête point là : dans les fournaises ardentes de ces âmes, ces microcosmes sont promptement altérés d'essence spirituelle, ils s'échauffent et se fondent sous le feu des fièvres de l'artiste, ils s'alimentent du suc de son cerveau, ils pompent la séve de son cœur. Un jour enfin ce microcosme, entretenu de la substance même de l'artiste, s'échappe hors de lui aussi vio-

lemment qu'il y était entré; alors il apparaît comme une création originale, née spontanément des profondeurs du génie, et les spectateurs, ignorant son origine ou ne pouvant la reconnaître, s'écrient souvent : C'est *l'idéal!* tandis qu'il n'y a là qu'une série de sensations transformées. Voilà le vrai réalisme dans l'art; ce que l'artiste exprime, c'est la réalité qui a passé au travers de son être et y est devenue subjective, non la réalité froidement objective qui n'a pas accompli ce séjour; c'est la matière nourrie de sa substance personnelle, non la matière nourrie des séves de la terre. On peut encore exprimer le même phénomène d'une autre façon en disant que l'impression reçue par l'artiste a été si forte, qu'elle en a recréé l'objet qui l'avait causée; mais que l'artiste, qui avait été passif lorsqu'il avait reçu l'impression, devenant actif lorsqu'il s'est agi de la renvoyer hors de lui, le spectacle extérieur a été reconstitué par les élémens tirés de sa personne même. La magie vénitienne, la magie de Rubens et de Rembrandt, n'ont pas d'autres secrets que ceux que nous venons d'expliquer; mais ces secrets n'ont rien de commun avec les doctrines de l'idéalisme, et on ne pourra jamais exprimer par ce moyen qu'un certain ordre de pensées. Le paganisme d'un Titien, la magnificence aristocratique d'un Véronèse, le christianisme charnel et populaire d'un Rubens, le christianisme démocratique d'un Rembrandt, peuvent s'en accommoder, non le christianisme philosophique d'un Michel-Ange, le platonicisme d'un Raphaël, les rêves mystiques d'un Angelico de Fiesole, les conceptions sévères d'un Poussin et d'un Lesueur.

ÉMILE MONTÉGUT.

LA HOLLANDE

ET

LE ROI LOUIS BONAPARTE

II.

QUATRE ANS DE RÈGNE (1).

VI.

Nous avons laissé le premier roi de Hollande s'acheminant avec sa famille vers le royaume que la politique de son frère lui avait érigé. La volonté nationale n'avait point du tout été consultée. Avec une effronterie étourdissante, on avait présenté à la France et à l'Europe comme « les représentans du peuple batave venus pour offrir en son nom la couronne au prince Louis Bonaparte » les membres d'une commission envoyée tout exprès par le gouvernement républicain pour tâcher, s'il était possible, de détourner le coup dont la république était menacée. Les résistances de la *grande besogne* officieuse, réunie par Schimmelpenninck, avaient été brisées comme du verre par la menace d'une annexion immédiate. Il n'était pas possible de se jouer plus cavalièrement d'un peuple dont la France et ses gouvernans avaient à maintes reprises garanti solennellement l'indépendance. Cependant le prince Louis s'avançait

(1) Voyez la *Revue* du 1er juin.

avec confiance au-devant de ses sujets. A Paris, on lui avait affirmé qu'il était désiré par un grand nombre, ce qui était faux, accepté par presque tous, ce qui était vrai en un certain sens, et il avait assez bonne opinion de lui-même pour espérer que cette acceptation, plus résignée qu'enthousiaste, se changerait peu à peu en affection dévouée. Le voyage ne fut marqué par rien de saillant. On put toutefois signaler l'extrême empressement des catholiques ou plutôt du clergé à venir protester de leur dévoûment à un prince qui professait leur religion. Cela était naturel. Les catholiques néerlandais devaient l'égalité civile à la révolution de 95, mais en fait ils étaient loin de posséder dans les administrations et les conseils de l'état une part de pouvoir proportionnée à leur importance numérique. Le personnel instruit manquait dans leurs rangs ; ils ne se rendaient pas compte de cette circonstance, à laquelle on ne pouvait rien, et posséder un roi de leur communion, un roi qui *pratiquait*, qui arrivait muni d'un confesseur, c'était pour eux comme une garantie que l'état d'infériorité où ils se voyaient encore maintenus ne tarderait pas à cesser. D'autre part, ce côté de la question, auquel on avait à peine songé dans le premier moment, ne laissait pas d'inspirer des inquiétudes vagues à la majorité protestante. Ce n'était pas tant du roi catholique, c'était de son entourage que l'on se défiait. On craignait de voir se former à l'ombre de son trône quelque nid d'intrigues dont la religion serait le prétexte, la domination cléricale le but réel. Cependant le catholicisme paraissait en ce temps-là si affaibli comme puissance politique, que ces craintes n'eurent pas grand écho. C'était bien plutôt l'idée qu'il fallait subir un roi, et un roi d'origine étrangère, qui jetait du froid dans l'accueil fait au nouveau souverain. Tout néanmoins se passa convenablement. Les magistrats apportèrent les clés des villes dans des plats d'argent et complimentèrent de leur mieux leurs majestés dans un français laborieux. A Rotterdam, on ne traversa point la ville, on la contourna pour se rendre à La Haye, où l'on arriva le soir du 18 juin 1806. La municipalité avait érigé quelques arcs de triomphe avec des devises emphatiques. Les historiens hollandais assurent qu'on offrit de l'argent à la pauvre corporation des porteurs de tourbe, pour les décider à dételer la voiture du roi et à le traîner en triomphe à travers les rues de La Haye, mais que tous refusèrent. Ce qui est certain, c'est que le premier accueil de la population fut glacial. Le cortége royal traversa la ville vers neuf heures du soir entre deux rangs de soldats, dont les acclamations commandées retentirent à peu près seules. Peu ou point d'illuminations privées ; beaucoup de maisons même avaient fermé leurs fenêtres, comme si elles eussent pris le deuil de la vieille république. Hortense, habituée à

de tout autres réceptions, ne put retenir quelques larmes. Louis, moins surpris, la calma. Il comptait, et il ne se trompait pas, sur un changement prochain des dispositions publiques. Il descendit à la *Maison du Bois*, ce petit palais *extra muros* habité naguère par le conseiller-pensionnaire, où il resta huit jours avant de faire son entrée officielle à La Haye et afin d'organiser à tête reposée les principaux rouages du nouveau gouvernement.

Il est bon de se rendre compte de la situation, des difficultés et des avantages qu'elle présentait. Nous avons déjà fait allusion aux difficultés; elles étaient grandes. Il s'agissait de se faire aimer comme roi, et, dans l'esprit de Louis, de faire souche dynastique. Or non-seulement il arrivait en étranger au milieu d'un peuple dont il ignorait la langue, dont il ne savait pas même très bien l'histoire, d'un peuple très attaché à ses coutumes, à ses mœurs, revêche aux influences du dehors, opiniâtre dans ses répugnances comme dans ses préférences; mais encore il ne se dissimulait pas que l'esprit républicain était toujours très fort dans le pays, et que, circonstance à peser, contrairement à ce qui se passait ailleurs, c'étaient surtout les hautes classes qui en étaient imbues. Il est vrai qu'on reconnaissait aussi combien il était difficile de maintenir une forme politique plus que jamais suspecte dans une Europe partagée entre les vieilles et la nouvelle monarchie; mais alors quel Hollandais, même au sein du parti patriote ou de l'ancienne oligarchie, ne se disait pas que, s'il devait entrer dans les destinées des anciennes provinces d'être gouvernées par une famille royale, il n'y avait qu'une famille dont le prestige fût assez ancien, dont l'illustration fût assez populaire, dont le caractère national fût assez reconnu, pour ceindre la couronne néerlandaise? N'était-il pas évident en revanche que nul n'eût de sa vie songé à Louis Bonaparte, s'il n'avait eu un frère dont la volonté tenait pour le moment lieu de raison et de loi? Si Louis avait été envoyé en Hollande comme gouverneur d'un pays conquis, ou s'il n'avait point pris sa propre royauté au sérieux, sa position eût été plus simple. Il avait à sa disposition des forces suffisantes pour s'imposer à la nation récalcitrante; mais c'est une position dont il ne voulait à aucun prix. Il entendait se faire aimer; il voulait être roi de par l'assentiment de son peuple. Si cette intention lui faisait honneur, encore une fois comment la réaliser? On a beau parler dans l'histoire de royautés fondées par la ruse ou la violence, la même histoire démontre à qui l'étudie attentivement qu'on ne s'improvise pas roi, qu'il faut pour régner avec quelque chance de durée tout au moins la complicité indirecte de la nation, et Louis sentait fort bien que, s'il était réduit à n'appuyer son trône que sur la terreur qu'inspirait son frère, il eût mieux fait de n'y pas monter.

Cependant, tout bien examiné, la situation n'avait rien de désespéré pour un prince désireux de régner et décidé à faire tout ce qu'il fallait pour y réussir. Il n'était pas sans offrir des dédommagemens aux divers partis que son arrivée au trône pouvait avoir offusqués. Les patriotes regrettaient la république, mais en définitive la nouvelle royauté allait consolider les réformes les plus importantes qu'ils avaient introduites, telles que la concentration du pouvoir, l'égalité civile et religieuse, l'unité de législation et d'impôt. De son côté, le parti orangiste ne pouvait nier qu'il avait jadis appelé de tous ses vœux la constitution d'un pouvoir central auquel ne manquait que le nom de royauté; ce n'était pas la faute de Louis si les orangistes avaient échoué. La famille d'Orange portait la peine de ses maladresses récentes, et son représentant, le prince héréditaire, avait obtenu la principauté de Fulde comme une sorte d'indemnité des pertes que sa famille avait subies du fait de la révolution; cela équivalait à une renonciation à la Hollande, et cette opinion était fort goûtée de Louis, facilement enclin aux idées légitimistes. En définitive, le parti orangiste n'était pas, comme les bourbonniens en France par exemple, inféodé à un principe absolu; les princes d'Orange n'avaient jamais gouverné en vertu d'une sainte ampoule quelconque, et les orangistes pouvaient sans aucun sacrilége, sans renier aucun dogme, servir leur patrie sous un prince d'une autre maison. L'ancien patriciat était mort comme puissance politique; l'influence individuelle, toujours très grande, de beaucoup de ses membres pouvait, moyennant quelque habileté dans les choix, passer à l'actif du nouveau régime. Quant à la masse du pays, au moment dont nous parlons, elle n'était précisément ni orangiste ni patriote; elle était lasse, découragée; elle admirait Napoléon et le redoutait. Mécontente, humiliée au premier abord de se voir menée comme un troupeau, elle reconnaissait qu'après tout, si l'empereur eût voulu, il aurait eu la force nécessaire pour rayer la Hollande du nombre des nations, et que mieux valait encore rester soi-même en acceptant un de ses frères pour souverain que de se suicider par une folle résistance. On pouvait même espérer des compensations à cette résignation forcée. Par affection pour le frère qu'il avait fait roi, l'empereur lui faciliterait sa tâche et ferait peser de moindres exigences sur le peuple qui l'aurait pour souverain que lorsqu'il n'avait affaire qu'à un magistrat suprême électif, qui, au bout du compte, n'était lui-même que sa créature. Sans doute il se laisserait plus facilement persuader par son frère de l'impossibilité d'appliquer à un pays ne vivant que de commerce les rigoureuses mesures que sa politique le conduisait à imposer à la France et à ses autres alliés dans l'intérêt de sa lutte acharnée contre l'Angleterre. Si, comme il le promettait, Louis se montrait

vrai roi de Hollande, si, comme son ambition naturelle devait l'y incliner, il en épousait les intérêts vitaux, on pouvait attendre de son accession au trône un soulagement sérieux. Pour le reste, Dieu était grand, l'avenir aussi, et quand l'Europe serait rentrée dans des conditions normales d'existence, on aviserait. En un mot, avec son sens froid et le tour ordinairement positif de ses raisonnemens, le peuple hollandais se trouvait dans une situation d'esprit analogue à celle d'un homme en possession d'une grande opulence et qui perd tout à coup la moitié de sa fortune. Il est clair que cette perte lui est très sensible; mais, comme il lui en reste assez pour vivre honorablement, et qu'avec de la patience, du savoir-faire, il peut espérer de la reconstituer, une fois le premier étourdissement passé, au lieu de s'abandonner à un stérile désespoir, il se résout à tirer le moins mauvais parti possible des circonstances qui s'imposent à lui, et se console en pensant qu'il aurait pu lui arriver pire. Si l'on veut encore, c'était un mariage de raison qui pouvait, avec de la bonne volonté mutuelle, aboutir à l'inclination.

Une seule chose manquait à cette théorie, à laquelle un moment les meilleurs esprits et le roi tout le premier purent s'arrêter avec complaisance; malheureusement cette seule chose était capitale, je veux dire la connivence du tout-puissant seigneur qui avait érigé le royaume. Louis voulait être roi de Hollande *pour de vrai*, si j'ose ainsi dire; son frère n'avait voulu envoyer à La Haye qu'un préfet couronné, et même il n'entendait pas lui laisser trop longtemps la couronne sur la tête.

En attendant, le nouveau roi dit lui-même dans ses *Mémoires* qu'il partit « avec une grande confiance. » Il est évident et conforme au caractère que nous lui connaissons qu'il se trouvait heureux d'occuper enfin un poste élevé, où il serait *chez lui*, où ses talens personnels pourraient se déployer sans se perdre dans l'éclat éblouissant de l'astre dont il n'avait été jusqu'alors que l'humble satellite. Il n'est pas moins évident pour nous que ses résistances momentanées à la volonté fraternelle avaient été plus voulues que sincères; autrement il aurait pris plus de précautions contre l'éventualité, toujours possible, d'une divergence de vues entre lui et l'empereur. Le titre de connétable de France que celui-ci tenait à lui voir conserver l'avait bien un moment inquiété. Ce titre impliquait une dépendance peu compatible avec la dignité d'une couronne royale; celui qui la portait restait par le fait même citoyen français, et Louis voulait se faire hollandais de pied en cap. Napoléon l'avait, paraît-il, rassuré en lui disant que ce titre n'avait qu'une signification *fédérative*; le roi de Hollande serait simplement par là un des premiers dignitaires de la ligue d'états dont l'empereur des Français devait être le protecteur

et directeur suprême, et Louis n'avait pas la moindre intention de se soustraire à l'alliance française. Dans ses conversations avec les Hollandais venus à Paris, comme avec les notables qui le saluèrent à son arrivée, il prit soin de leur déclarer sous toutes les formes que, depuis le moment où il avait accepté la couronne de Hollande, il ne se considérait plus que comme Hollandais. Ces déclarations réitérées furent même assez fortes pour étonner les Français dont il s'était fait suivre.

La Haye n'est pas une très grande ville. Habituée à servir de résidence aux stathouders et récemment encore aux autorités centrales de la république, elle vivait trop de la cour ou de ce qui y ressemblait pour ne pas avoir les mœurs et la curiosité un peu frivole des villes de ce genre. En très peu de jours, tout La Haye sut ce qui se passait à la Maison du Bois. Il ne fut question que de l'affabilité, des belles manières, des excellentes intentions, de la ferveur hollandaise du nouveau roi. On avait beaucoup craint qu'il ne confiât plusieurs charges importantes de l'état à ses anciens compatriotes. Il n'en fut rien. Tous les postes politiques furent adjugés à des nationaux, même dans l'organisation intérieure de sa maison le roi fit une large place à l'élément hollandais, et personne ne songea sérieusement à lui reprocher de garder un certain nombre de Français pour son service personnel. Le contentement fut plus grand encore quand on apprit qu'un corps de troupes françaises, parti d'Utrecht pour escorter le roi lors de son entrée solennelle, avait été contremandé, et que Louis voulait se confier exclusivement aux troupes nationales. Quand l'empereur le sut, il fronça son auguste sourcil; mais il était trop tard, la chose était faite, et habilement faite, car pour ces diverses raisons l'entrée solennelle fut très acclamée. Sur un point pourtant, Louis eut peut-être le tort de trop abonder dans son propre sens. Il voulut que toutes les dames d'honneur de la reine fussent hollandaises. Hortense se vit donc entourée de personnes fort bien nées, très estimables, mais pour la plupart peu faites à la vie des cours, très sérieuses, un peu raides, au milieu desquelles la pauvre reine se sentit bientôt mourir d'ennui; toutefois cela passa inaperçu dans les préoccupations de la première heure. Le roi avait nommé, avant même d'être en Hollande, l'amiral Ver Huell ministre de la marine, et M. Gogel, du parti patriote, chef habile et probe d'une grande maison de commerce, ministre des finances. Il confirma M. van der Goes aux affaires étrangères, ce qui fut encore un excellent choix, unanimement approuvé; il confia l'intérieur à M. Mollerus, ancien membre du gouvernement républicain, les travaux publics et les digues à M. Twent, spécialité honorable, la guerre au général Bonhomme, les colonies à M. van

der Heim, conservateur du vieux système, la secrétairerie d'état à M. Röell, de l'ancienne oligarchie, d'une capacité politique reconnue, enfin la justice et police à M. van Hoof, homme nouveau, dont nul ne connaissait les titres à ce genre de fonctions, si ce n'est que le roi voulait absolument avoir au moins un catholique dans le cabinet, et qu'il était catholique. En somme, ce premier cabinet satisfit l'opinion, surtout parce qu'il témoignait d'une tendance louable à se mettre au-dessus des anciens partis et à rallier autour de la nouvelle royauté les hommes honorables et modérés qui les avaient jadis servis. C'était continuer habilement la ligne de conduite recommandée par van der Goes et adoptée par Schimmelpenninck. A celui-ci, le roi réservait la présidence perpétuelle du corps législatif, inscrite tout exprès pour lui dans la constitution : il eût vivement désiré le voir accepter ces fonctions, qui lui paraissaient une reconnaissance de la royauté par le dernier magistrat suprême de la république; mais l'ex-conseiller-pensionnaire refusa net, et aucune instance ne put le faire changer de résolution. Il resta spectateur muet et chagrin d'événemens qu'il n'avait pu conjurer, mais qu'il ne voulait pas sanctionner. Toutefois on sut gré au roi de cette offre réitérée, et de ce qu'il respecta la retraite volontaire où se confinait celui qu'il avait en quelque sorte détrôné. Combien de nouveaux souverains eussent regardé comme leur premier devoir de rendre le royaume inhabitable à leur prédécesseur mécontent!

Le 25 juin 1806, le roi de Hollande fit donc son entrée solennelle dans sa capitale aux acclamations cette fois réelles de la population. Les ministres et les divers corps de l'état vinrent le complimenter, faire acte de soumission dans les limites des lois, et prêter le serment de fidélité. Dans les discours qui furent prononcés et que le roi a reproduits en grande partie dans ses mémoires, on peut constater que, malgré toutes les politesses et même les flatteries que l'on prodiguait au nouveau souverain, pas un seul de ces discours ne contenait l'assertion que Louis eût été appelé par la volonté nationale. « Nous espérons, nous nous flattons, nous nous attendons, » ces tournures prudentes reviennent à chaque pas. On rend hommage aux qualités, aux bonnes intentions du roi; on lui dit que sa bonté *s'attirera* l'amour de son peuple, que « sa venue est une disposition de la Providence, dont les voies sont souvent mystérieuses; » on observe avec joie que dans la nouvelle constitution « la séparation et l'indépendance des pouvoirs sont confirmées, » ce qui est excellent partout et toujours, mais enfin ce qui ne saurait être un compliment à l'adresse d'un nouveau prince; tout le reste est à l'avenant. Un officier français qui se trouvait près du roi ne put s'empêcher de lui dire : « Sire, on a l'air de vous faire la leçon! » C'était

assez vrai, ou du moins les discours se ressentaient encore visiblement d'un certain froissement patriotique. Le roi le comprit fort bien lui-même, mais il eut le tact de ne pas paraître s'en apercevoir, et il répondit en réitérant ses déclarations d'attachement sans réserve à la Hollande et à ses intérêts.

Le discours qu'il prononça trois jours après devant le corps législatif fut inspiré par les mêmes sentimens; toutefois, et probablement dans la secrète pensée de faire à son tour une leçon d'histoire à ces incorrigibles républicains, il lui échappa une véritable bévue. Il alla jusqu'à leur dire que « du jour de son couronnement commençait la véritable indépendance des Provinces-Unies, et qu'un seul regard sur les siècles passés suffisait pour les convaincre qu'elles n'eurent jamais de gouvernement stable, de sort assuré, de véritable indépendance. » Le respect empêcha l'ébahissement de se faire jour; mais en rapprochant cette étourdissante assertion de celles que l'empereur avait lancées moins d'un mois auparavant sur la vieille république, les membres de la haute assemblée durent se demander quel était donc l'ignorant qui avait enseigné l'histoire moderne aux Bonapartes.

Ce ne furent pourtant que des nuages à peine remarqués sur un ciel qui tendait à se rasséréner. Le fait est que le roi réussissait. On avait eu peur d'avoir affaire à un soldat parvenu, et l'on se trouvait en face d'un gentilhomme très prévenant, très affectueux, presque câlin avec ceux qu'il voulait s'attacher. Hortense aussi plaisait beaucoup. Elle donnait beaucoup d'éclat et d'animation aux fêtes et réceptions de la cour. Sa conversation enjouée, ses manières vives et gracieuses enchantaient tous ceux qui se rappelaient les allures plus que hautaines de l'Anglaise et de la Prussienne qui avaient occupé la première place sous les deux derniers stathouders. Sa danse en particulier faisait tourner les têtes, car la danse à cette époque était un art. Le malheur est que si Hortense plaisait en Hollande, elle-même ne s'y plaisait pas du tout. L'entourage que son mari lui avait imposé n'était pas de son goût. Elle avait bien accepté d'être reine de Hollande, d'abord parce que cela entrait dans les vues de l'empereur, puis parce qu'un diadème royal ne peut qu'embellir encore une jolie femme; mais elle ne partageait nullement l'engouement hollandais de son mari. Elle prenait systématiquement le parti des Français venus avec le couple royal et reprochait au roi de les traiter injustement. Elle le blâmait d'avoir si complétement abjuré le caractère français. Comme lui, elle comprenait fort bien qu'ils n'étaient sur le trône que par la grâce de l'empereur, mais elle ne voyait pas, comme le roi, la nécessité de s'appuyer sur autre chose, et elle tenait évidemment plus à rester

princesse impériale qu'à s'affermir comme reine de Hollande. Cette mésintelligence politique, venant se joindre aux incompatibilités de caractère que nous avons signalées, rendit de nouveau la vie commune insupportable aux deux époux. La correspondance suivie d'Hortense avec Joséphine et probablement aussi avec Napoléon devait porter les traces de ces mécontentemens. Ce qui est sûr, c'est que Louis devint bientôt soupçonneux, défiant envers sa femme; il se crut plus d'une fois épié et dénoncé par elle. S'exagéra-t-il la portée des plaintes qu'une jeune reine qui s'ennuyait put faire entendre à sa mère et à son beau-père? Le fait est que, peu de mois après son arrivée en Hollande, ayant trouvé une bonne occasion de rentrer en France, à Paris, elle ne voulut pas alors revenir dans le pays dont elle était la reine, et que le roi ne fit aucun effort pour la rappeler près de lui.

Mais nous anticipons sur la marche des événemens; parlons, avant de poursuivre l'histoire du règne, de la constitution que Louis avait apportée toute faite, et qui fut *acceptée*, comme sa royauté, par *leurs hautes puissances*, ainsi que du traité entre la France et la Hollande qui devait régler les rapports ultérieurs des deux états.

Schimmelpenninck, dans son exil volontaire, dut se reprocher d'avoir si facilement consenti à introduire dans la république batave un système de gouvernement aussi peu libéral que celui de la constitution de 1805. La constitution royale n'en fut qu'un décalque, et même, à quelques égards, elle fut moins restrictive des droits de la nation. Par exemple, au lieu de ne compter que dix-neuf membres, chiffre vraiment ridicule pour une assemblée législative, leurs hautes puissances se composèrent désormais de trente-huit représentans. Du reste leur mode de nomination, le caractère illusoire de leur vote en matière de budget et d'impôt, l'absence du droit d'initiative, le manque absolu de garanties en faveur de la presse et du droit de réunion, rien de tout cela ne fut changé. Les prévisions de l'empereur ne l'avaient pas trompé, quand il avait rédigé la constitution de 1805 de compte à demi avec Schimmelpenninck. Les républicains ne pouvaient pas se plaindre d'avoir moins de liberté sous le roi Louis que sous le conseiller-pensionnaire. La constitution royale garantissait la dette publique, le maintien de la langue nationale dans la rédaction des lois et l'administration, une protection égale à tous les cultes, jointe à l'obligation pour chacun d'eux de se renfermer pour l'exercice dans l'intérieur des temples. Elle donnait au roi un conseil d'état de treize membres où les ministres avaient séance et voix délibérative. Elle se servait, pour définir les attributions royales, d'une phrase inquiétante par le vague des expressions. « Le roi, disait-elle, a exclusivement et sans res-

triction l'entier exercice du gouvernement et de tout pouvoir nécessaire pour assurer l'exécution des lois et les faire respecter. » L'absolutisme le plus arbitraire pourrait sortir de là. En cas de décès du roi, la régence devait appartenir de droit à la reine, et, à défaut de celle-ci, le régent du royaume serait nommé par l'empereur des Français parmi les princes de la famille royale ou parmi les nationaux. On voit que Napoléon avait pris toutes ses mesures.

Le traité conclu entre la France et la Hollande était frappé au même coin. « Considérant, disait-il, que l'état des esprits en Europe fait du renouvellement périodique du chef de l'état en Hollande une source continuelle d'agitations, que le peuple hollandais a absolument besoin d'un gouvernement héréditaire pour rester tranquillement en possession de son indépendance politique et de sa liberté religieuse et civile, qu'il n'a pas moins besoin d'une protection puissante, et que la France est essentiellement intéressée à son alliance et à la stabilité de ses institutions, sa majesté l'empereur des Français, roi d'Italie, tant pour lui que pour ses successeurs à perpétuité, garantit à la Hollande *le maintien de ses droits constitutionnels, son indépendance, l'intégrité de ses possessions dans les deux mondes.* Sur la demande formelle faite par leurs hautes puissances représentant la république batave que le prince Louis-Napoléon soit nommé et couronné roi héréditaire et constitutionnel de Hollande, sa majesté défère à ce vœu; *néanmoins il est statué que les couronnes de France et de Hollande ne pourront être jamais réunies sur la même tête.* » Un article stipulait la conclusion immédiate d'un traité de commerce entre les deux pays. Autant de promesses, autant d'engagemens violés. D'après l'article 6, le roi de Hollande sera à perpétuité grand dignitaire de l'empire sous le titre de connétable, et d'après l'article 7 les membres de la maison régnante de Hollande resteront personnellement soumis aux dispositions du statut qui fait loi pour la famille impériale de France. Ces deux derniers articles n'auraient jamais dû être consentis par le prince Louis, pour peu qu'il eût deviné les intentions réelles de son frère. En revanche, l'article 3 devait, dès la première heure, lui être particulièrement agréable : il lui attribuait la jouissance de deux palais à La Haye, du domaine et château de Soestdyk, un revenu annuel de 500,000 florins en biens-fonds et une liste civile de 1,500,000 florins, en tout plus de 4 millions de francs (1). C'était énorme eu égard au pays, à l'époque et à la situation très obérée des finances hollandaises. Aujourd'hui, dans une situation des plus prospères, le roi des Pays-Bas, dont la fortune privée est insignifiante, doit se contenter de

(1) Le florin de Hollande vaut environ 2 francs 12 centimes.

600,000 florins de liste civile et d'une somme à peu près égale provenant des domaines, c'est-à-dire que, si nous tenons compte de la dépréciation de l'argent depuis le commencement du siècle, le roi Guillaume III ne reçoit pas même la moitié de ce qui fut assuré au roi Louis. Celui-ci ne se fit pas prier pour accepter cet article. Ce n'est pas du tout qu'il fût cupide, la suite l'a prouvé; mais, tout en s'affirmant à lui-même qu'il avait des goûts très simples, il aimait à dépenser largement, il tenait à ce que sa cour fût brillante, et il voulait avoir les moyens de se faire des amis parmi ses sujets. Leurs hautes puissances durent s'incliner devant ce fait accompli comme devant tous les autres.

Cependant la nation hollandaise se fût résignée à cela comme à bien d'autres choses, si les espérances conçues à l'aurore du règne avaient pu se réaliser.

VII.

La première chose à régler, c'étaient les finances. Schimmelpenninck, brusquement arrêté dans son travail de restauration matérielle, avait jeté d'excellentes bases; mais la situation était encore des plus critiques. Il y avait 35 millions de florins d'arriéré et 9 millions de rentes échues à payer. Le budget des dépenses annuelles atteignait le chiffre de 78 millions de florins, y compris 35 millions 1/2 de rentes, et c'est tout au plus si l'on pouvait compter sur 55 millions de recettes. Le roi, bien conseillé par Gogel et plus ouvert que son frère Napoléon aux notions d'une saine économie politique, voulut d'abord qu'il fût bien entendu que les rentes seraient toujours intégralement payées; puis, et jusqu'à ce que l'amortissement, qu'on allait organiser aussitôt que possible, eût fonctionné d'une manière sensible, il fut arrêté que le budget normal des dépenses ne dépasserait pas 20 millions de florins par an. Gogel se faisait fort d'obtenir encore 5 millions sur l'impôt ordinaire par des mesures fiscales; le revenu de l'année suivante monterait donc à 60 millions. Resteraient 40 millions pour payer les rentes déjà constituées et celles de l'emprunt qu'on allait faire pour solder l'arriéré. Si la paix générale était conclue, le terrible cap était doublé, et le pays, rendu au commerce, ne tarderait pas à voir augmenter indéfiniment ses ressources disponibles. Le public hollandais, très expert en matière de finances, applaudit à cet arrangement et souscrivit l'emprunt proposé avec un empressement de bon augure. On vit monter la rente à la bourse d'Amsterdam, la seule peut-être en Europe où dans ce moment pareil phénomène fût possible. Le roi avait appris que la Hollande avait une créance déjà vieille à la

charge de la France. L'amiral Sercey, pendant une croisière dans les mers asiatiques, avait reçu de la régence de Java des avances s'élevant à 4 millions de florins, pour lesquelles il avait donné des remises sur le trésor français. Cette dette, remontant à sept ou huit années, avait été reconnue en 1800 par Talleyrand, et Schimmelpenninck en avait en vain réclamé le paiement. Louis se flattait d'être plus heureux, lorsqu'à sa grande surprise son frère lui répondit sans plus de façon que ses prétentions étaient surannées, et qu'il n'avait pas d'argent disponible. Pourtant il obtint un allégement notable du fardeau provenant de l'entretien des troupes françaises. Il lui fut accordé que deux régimens français seulement et deux états-majors généraux resteraient à la charge de la Hollande; mais ce ne fut pas sans peine, il dut même user d'une menace qui pouvait encore, au lendemain de son arrivée au trône, produire quelque effet : il menaça d'abdiquer. En même temps, on fit revenir peu à peu de Boulogne, sous prétexte de la réparer, la fameuse flottille, qui restait inutile dans la vase depuis l'expédition manquée contre l'Angleterre; une fois de retour, les équipages furent congédiés. Il y eut surtout une résolution du roi qui lui concilia les sympathies générales. Les ports de Hollande étaient, comme ceux de France, bloqués par les croiseurs anglais, et des règlemens sévères interdisaient tout commerce avec l'Angleterre. C'était pour les Hollandais un état de choses bien plus insupportable que pour les Français. Aussi avait-on cherché des biais. Sous prétexte de se procurer les nouvelles et les journaux nécessaires, les agens consulaires français et plusieurs officiers accordaient des licences aux navires dont les armateurs ou consignataires leur payaient un droit exorbitant. Le roi prit des mesures pour mettre un terme à ce scandale; mais on sut bientôt aussi que, sans ouvrir officiellement les ports aux navires anglais ou venant d'Angleterre, il était décidé à regarder avec indulgence tous les arrivages qui ne seraient pas trop directement contraires aux règlemens provoqués par l'état de guerre. C'était aller au-devant des plus ardens désirs de la population. Le roi déclarait encore que sa ferme intention, quand la paix serait rendue à l'Europe, était d'établir un régime de très grande liberté commerciale; il caressait même volontiers l'idée de faire un jour de la Hollande une sorte de grand port franc, librement ouvert aux marchandises de toute origine et devenant ainsi le premier marché du monde. Sur ce point, le roi entrait parfaitement dans l'esprit d'un peuple avant tout marchand et navigateur.

La modération dont il faisait preuve dans les affaires de justice n'était pas moins appréciée. Il se proposait d'établir dans les faits ce qui n'était encore que sur le papier, l'unité des lois civiles. Les

codes français devaient servir de base, mais après avoir été mis en rapport avec les besoins locaux et les mœurs nationales. La réputation d'humanité qui l'avait précédé en Hollande s'accrut aussi par la manière clémente dont il traita les plus compromis dans une mutinerie qui éclata sur la flotte au moment de la prestation de serment, et qui n'avait été étouffée que par la fermeté de l'amiral de Winter. Le roi usait largement du droit de grâce qui lui était dévolu par la constitution. Il répugnait à sanctionner les arrêts de mort, et l'un de ses rêves d'avenir était de proposer un jour l'abolition de la peine capitale.

Il s'occupa très sérieusement de la grande question des digues. Il ne rend pas tout à fait justice dans ses mémoires à Schimmelpenninck, qui lui avait frayé la route en établissant l'administration centrale du *waterstaat* et en jetant les fondemens des grandes écluses de Katwyk. Ses souvenirs auront été probablement en défaut, car il en parle comme si c'était lui qui eût le premier centralisé le *waterstaat*; l'essentiel, c'est qu'il lui donna une sollicitude constante et qu'il fut bien conseillé par ceux qu'il avait mis à la tête de cet important département. La preuve en est dans les travaux d'exhaussement et de desséchement qu'il fit entreprendre, dans les projets qu'il se réservait de mettre à exécution quand les finances seraient rétablies. Parmi ces projets, nous devons citer le desséchement du lac de Harlem, qui n'eut lieu que plus de trente ans après, et celui des *Plasses*, ces grands étangs qui se succèdent à perte de vue entre Rotterdam et Souda, et qu'on achève de dessécher au moment même où nous écrivons.

Au département des cultes, sa position était délicate. Il avait, comme la plupart des Bonapartes, un fonds d'attachement tout italien pour le catholicisme, une très haute idée de sa valeur sociale, une vénération profonde pour le prêtre, le tout associé à une singulière ignorance des autres doctrines religieuses. On l'eût profondément surpris, si on lui eût démontré, pièces en main, que les sociétés modernes ne peuvent subsister qu'en répudiant dans leurs institutions et dans leurs lois des principes que la papauté a toujours tenus pour inviolables et sacrés. Cette illusion, il est vrai, était celle d'une foule d'esprits à cette époque, elle fut partagée par Napoléon, qui ne s'aperçut que bien tard des inextricables difficultés où il s'était engagé par le concordat; mais elle était moins générale dans les pays où le protestantisme dominait, où les hommes politiques étaient habitués à considérer la rupture avec Rome comme l'une des conditions d'une existence nationale vraiment indépendante. Le roi Louis était à cent lieues de pareilles pensées. Son bon sens et son amour sincère de la tolérance firent seuls qu'il se con-

traignit et s'attacha de son mieux à rassurer la majorité protestante. Il n'y parvint pourtant qu'à demi. Les constitutions qui s'étaient succédé depuis 1795 assuraient aux catholiques l'égalité des droits et la protection de l'état. Peu à peu, à la faveur des idées nouvelles et dans la mesure où ils se mêleraient à la vie commune, ils devaient prendre leur part d'influence et de pouvoir. Seulement il fallait ne rien faire de factice pour hâter ce moment et ne pas nommer aux postes importans des hommes médiocres uniquement parce qu'ils étaient catholiques, et c'est ce que le roi Louis se crut parfois obligé de faire. Il y avait un abus à supprimer, celui qui consistait, en vertu des priviléges attribués à l'église de l'état, à remettre aux réformés, dans les localités où ils n'étaient qu'une petite minorité, les grandes églises qu'ils ne pouvaient remplir, tandis que la majorité catholique devait se contenter de petites chapelles insuffisantes. Le roi eût agi sagement, s'il eût confié le soin de régler ce genre de difficultés à une commission mixte, qu'il eût même pu sans inconvénient composer en majorité de protestans libéraux. Il eût ainsi évité la responsabilité de mesures qui, tout équitables qu'elles fussent en elles-mêmes, ne pouvaient passer dans les faits sans produire des froissemens graves. Il voulut au contraire procéder lui-même à ce qu'il regardait comme une réparation. Ses décisions ne furent pas toujours heureuses. Par exemple, il enleva aux réformés wallons de La Haye, descendans pour la plupart des Français réfugiés sous Louis XIV et Louis XV, l'église qu'ils possédaient depuis la révocation, celle qu'avaient consacrée les prières et les larmes des exilés, où Saurin avait tonné de sa puissante voix. Le plus souvent son passage par les villes qu'il visitait fut marqué par le don fait aux catholiques d'une église prise aux réformés. Encore une fois, il se peut que chacune de ses décisions fût conforme à l'équité, et que, si le roi n'avait pas été lui-même catholique, personne n'eût songé à s'en plaindre. Je dois dire néanmoins que c'est dans les conversations des vieillards et dans les manuscrits inédits que j'ai trouvé des marques de ces plaintes plutôt que dans les pièces officielles ou les publications du temps. Si la presse eût été libre, on en trouverait certainement d'autres traces; mais la presse ne l'était guère sous le roi Louis, et on a vu que la constitution était muette à son égard. Ce prince se croyait sincèrement libéral, mais son libéralisme ne supportait pas aisément la contradiction. Un journal d'Amsterdam ayant parlé en termes peu mesurés de la famille royale de Prusse, le roi, qui aimait beaucoup cette famille, le supprima par un simple décret. Enfin le mécontentement du protestantisme n'eut pas le loisir, il eut à peine la volonté de se faire jour. Il y avait trop d'intérêts nationaux dont le roi Louis avait épousé la

cause dans un sens conforme aux vœux les plus ardens du pays pour qu'on se montrât trop susceptible.

L'un des points sur lesquels le roi s'associa le plus complétement à l'esprit national, ce fut la grosse question du recrutement de l'armée. Les Hollandais n'avaient jamais connu la conscription, et, d'après tout ce qui leur revenait de France, ils l'avaient en horreur. Le peuple hollandais est marin, il n'est pas militaire. Ses armées se composaient jadis de volontaires, c'est-à-dire de mercenaires qu'on recrutait en Suisse, dans la Hesse, au pays wallon. Même aux périodes les plus guerrières de son histoire, on ne le voit jamais pris par la fièvre des conquêtes. S'il bataille souvent dans le Brabant, sur le Rhin, en Belgique, c'est pour se défendre. Le Brabant lui-même n'est conquis par l'ancienne confédération que parce qu'on en regarde la possession comme une barrière indispensable contre les envahisseurs du midi. Ce n'est pas du tout que ce peuple manque de courage, il le prouve en défendant son territoire, ses villes surtout, avec le dernier acharnement; mais les expéditions militaires ont peu d'attrait pour lui. L'idée qu'un caprice de souverain peut enlever des milliers d'hommes à leurs foyers et les envoyer mourir à des centaines de lieues pour des causes qu'ils ne comprennent seulement pas, cette idée l'a toujours révolté. Encore aujourd'hui, après la rude école de l'empire, qui permit à la restauration hollandaise de recruter l'armée d'après un mode analogue au système français, l'armée hollandaise n'est sérieusement organisée qu'en vue de la défense du territoire, et l'armée coloniale, celle qui doit garder les grandes colonies asiatiques, ne se compose que de volontaires. En présence de pareilles dispositions, et du moment que le roi Louis tenait à se faire aimer du peuple hollandais, il ne fallait pas songer à introduire la conscription. Napoléon aurait voulu qu'il le fît; dans sa correspondance, il reproche à son frère en termes très durs les répugnances qu'il professe à cet endroit. C'était pourtant une des conditions rigoureuses de la réussite du nouveau roi.

Il y eut toutefois quelques erreurs dans sa politique militaire. La Hollande, qui compte tant de marins dans sa population, peut plus aisément former une marine respectable qu'une armée imposante. L'amiral Ver Huell aurait voulu que le roi Louis appliquât de préférence à la marine l'argent dont il pouvait disposer. C'était le moyen de relever la Hollande devant l'Europe, de faire apprécier en France l'utilité de son alliance dans une guerre prolongée contre l'Angleterre, d'inquiéter l'orgueilleuse puissance dont la sécurité irritante provenait de ce qu'elle était depuis Trafalgar seule et unique maîtresse des mers. Ce conseil, peut-être intéressé, n'en était pas moins judicieux. Dans les premiers temps, Louis Bonaparte aurait

pu le suivre avec l'assentiment de son frère, qui n'était pas encore engagé dans sa guerre contre la Prusse et la Russie, et il aurait eu ainsi des excuses plausibles toutes trouvées pour résister plus tard aux écrasantes exigences du chef de l'empire français. Il n'en voulut rien faire. Il aimait à entourer son trône d'une armée relativement considérable. Une marine n'ajoute pas grand'chose au lustre immédiat d'une cour; elle est toujours trop loin de la capitale. De plus Louis Bonaparte tenait beaucoup à une garde royale, et une garde royale suppose une armée dont elle est l'élite. Il eut sa garde, elle lui coûta fort cher, et je n'ai vu nulle part qu'elle lui ait rendu des services proportionnés aux sacrifices qu'elle entraîna. Le recrutement de l'armée active resta donc volontaire; seulement il fut résolu qu'on organiserait une *schuttery* ou garde nationale, spécialement destinée à la défense du territoire et dont devaient faire partie tous les citoyens au-dessous de cinquante ans. Le roi Louis eut l'idée aussi, et une idée qui déplut beaucoup, de destiner à la profession des armes tous les orphelins, élevés dans les institutions de charité. Il avait été frappé du grand nombre d'établissemens de bienfaisance et surtout d'orphelinats créés en Hollande; mais selon lui on élevait mal les orphelins, et il ne pouvait s'accoutumer à ces costumes bigarrés, étranges, qu'ils portaient depuis des siècles et qu'ils portent encore aujourd'hui. Il ignorait sans doute que ces uniformes bizarres, mais pittoresques, sont la sauvegarde des orphelins dans leurs allées et venues à travers les rues des cités qu'ils parcourent en liberté. Le public les aime ainsi, les traite en enfans de la communauté, leur accorde parfois ce qu'il refuserait à d'autres. Il n'est pas rare que les jours de kermesse les promeneurs visitant les boutiques de la foire achètent spontanément des jouets ou des friandises pour les orphelins qu'ils rencontrent. Aussi le sentiment public se révoltait à la pensée que les pauvres enfans, au malheur de n'avoir ni père ni mère, devraient joindre celui de devenir forcément soldats. Ce fut même la cause de la seule émotion populaire qui troubla le règne de Louis Bonaparte. Quand les officiers recruteurs vinrent à Rotterdam pour enlever de l'orphelinat les jeunes gens en âge de servir, le peuple s'attroupa pour s'opposer à leur départ. Pourtant le lendemain il fallut céder, la ville allait être occupée, et puis il faut toujours en revenir à ceci, que la Hollande en était au point de tout céder au roi qu'on lui avait imposé, de peur qu'on ne le lui enlevât, et qu'en le perdant elle ne perdît tout.

Enfin l'année 1806 touchait à peine à son terme qu'avec une précipitation qui fut vue d'un très mauvais œil à Paris, le roi de Hollande décréta la création de deux ordres de chevalerie, celui de

l'Union et celui du Mérite. Les critiques acerbes du grand frère qui se moquait de cette hâte de faire parade des priviléges royaux n'étaient pas cette fois sans raison (1). Le mécontentement impérial fut encore plus grand lorsque la nouvelle parvint à Paris que le prince avait institué des maréchaux et des colonels-généraux, des maréchaux pour une armée de 20,000 hommes, et dont plusieurs avaient à peine fait la guerre! Louis Bonaparte aimait passionnément à régner, à *faire le roi*. Cette faiblesse l'entraîna depuis à d'autres bévues sans toutefois empêcher le pays de lui savoir gré des trois résolutions, alors capitales, qu'il avait prises : paiement intégral des dettes, indulgence dans l'interprétation des lois de la guerre appliquées à l'intercourse commerciale, refus absolu d'introduire la conscription. Tel était néanmoins le vice fatal de sa situation que les mêmes choses qui lui valurent une popularité réelle auprès de ses sujets le perdirent dans l'opinion de son frère.

VIII.

Afin de donner une idée générale de l'esprit qui marqua les quatre années du règne de Louis Bonaparte en Hollande, nous avons devancé quelque peu l'ordre chronologique des événemens. Cela nous permettra de reprendre avec plus de clarté et de suivre plus rapidement le fil d'une histoire subordonnée, comme on peut s'y attendre, aux agitations colossales dont l'Europe fut le théâtre sous le premier empire; nous pourrons ensuite revenir sur la brouille de plus en plus prononcée entre l'empereur et le roi de Hollande, et qui hâta la catastrophe finale.

Une chose préoccupait le roi Louis presque autant que l'organisation de son royaume : c'était le soin de sa santé, qui, nous le savons, était chancelante, mais dont il paraît s'être un peu exagéré le

(1) Dans l'entourage de l'empereur, on en rit aussi et on en médit. Louis, après avoir deux ou trois fois modifié les insignes de l'ordre de l'Union, s'était enfin arrêté à un modèle qui lui plaisait beaucoup. La croix portait un faisceau à neuf pointes, symbolisant les neuf provinces réunies désormais en corps de nation, avec la devise *eendragt maakt macht*, l'*union fait la force*, de l'autre côté le lion de Zélande et la devise *doe wel en zie niet om*, *fais le bien et ne l'inquiète pas du reste*. Sur le grand cordon se trouvaient reproduites les armes des principales villes de Hollande, de sorte qu'on y voyait un assortiment assez nombreux de lions, d'aigles, de cigognes, de léopards, etc. Les petites chroniques du temps racontent que Louis envoya des modèles à Paris pour qu'ils fussent montrés à Hortense, alors près de sa mère. « *C'est une ménagerie que cet ordre-là*, s'écria Joséphine, *il n'y aura que des bêtes dedans.* » Le mot fut charitablement rapporté à la cour de La Haye. Louis voulut se donner le plaisir de la riposte. « Savez-vous, dit-il un jour de réception, pourquoi l'on n'ose plus montrer de miroir à l'impératrice Joséphine? C'est qu'elle ne peut plus se voir *dedans*. »

délabrement. C'est dans l'espoir de la fortifier que, moins de six semaines après son arrivée en Hollande, il alla passer le mois d'août et presque tout le mois de septembre à Wiesbaden et à Aix-la-Chapelle. Cependant les relations de l'empire français et de la Prusse allaient en s'envenimant. Bientôt la guerre fut imminente. Depuis la campagne d'Austerlitz, une grande partie de l'armée française était restée en Allemagne. Napoléon était encore dans sa période de campagnes foudroyantes et décisives. Parti de Paris le 24 septembre 1806, il était le 28 à Mayence, le 3 octobre à son quartier-général de Würzbourg, le 14 octobre la bataille d'Iéna était gagnée, et la monarchie prussienne à deux doigts de sa perte.

Le roi de Hollande se vit contre son gré forcé de prendre part à une guerre pour laquelle Napoléon avait requis le concours des alliés de la France. Les sacrifices nouveaux d'hommes et d'argent qu'elle entraînait venaient cruellement déranger les plans d'économie dont il espérait le rétablissement de ses finances. Pourtant ce fut avec zèle qu'il s'acquitta du rôle qui lui était confié. Ses instructions lui prescrivaient de simuler une attaque sur la Westphalie en prenant Wesel, sur la rive droite du Rhin, comme base d'opération. Tandis que la Frise orientale était envahie par un corps hollandais sous les ordres du général Daendels, Louis réunit 15,000 hommes à Wesel, donnant la main au maréchal Mortier, qui devait se porter sur Cassel et en faire déguerpir l'électeur, allié de la Prusse. Le roi fit jeter un pont sur le Rhin devant Wesel, rassembla des vivres et des munitions, et le 15 octobre il se dirigeait avec toutes ses forces disponibles sur Münster. L'écrasante victoire d'Iéna fit qu'on ne s'occupa guère de cette diversion, pourtant habile et bien exécutée, qui eût été en cas de revers le salut de l'armée française; mais Louis eut une autre mortification plus dure à digérer. Il espérait tirer parti du malheur de la situation en prenant part à la guerre comme roi allié de la France, marchant à la tête de son armée nationale et se créant ainsi, pour lui et son royaume, des titres à la considération, à la gratitude même de la nation française. Quelle ne fut pas sa déception d'apprendre que des ordres formels de l'empereur interdisaient toute constitution d'une armée *hollandaise*, et que les divisions en seraient réparties dans les corps d'armée français dont Mortier avait le commandement en chef! Les réclamations, les plaintes de Louis n'eurent aucun effet. Froissé, il laissa ses troupes à Mortier, entré dans Cassel avec peu de monde, et revint à La Haye en se creusant la tête pour deviner quelles pouvaient être les intentions de l'empereur. Ce n'était pourtant pas difficile à deviner : l'empereur ne se souciait pas de voir se consolider la royauté de son frère.

Bientôt une sinistre nouvelle vint consterner la Hollande et son roi. Un décret impérial daté de Berlin le 21 novembre 1806 inaugurait ce monstrueux système de blocus continental que Napoléon a peut-être regardé comme la plus belle conception de son génie, et qui a été en fait la cause la plus puissante de sa chute, car il exaspéra les masses du nord, il engendra les guerres interminables qui se succédèrent depuis, et rendit les revers irréparables par la coalition des intérêts matériels et des passions patriotiques, deux forces bien puissantes prises séparément, mais dont l'union est irrésistible. On sait que, par une application draconienne des règles autorisées par le droit de la guerre, Napoléon voulut interdire en France, dans tous les pays alliés de la France ou occupés par ses armées, tout commerce quelconque avec l'Angleterre. Tout produit des manufactures ou des colonies anglaises devait être confisqué et anéanti partout où l'on pourrait le saisir, à 300 lieues dans les terres comme sur les côtes. Toute lettre venant d'Angleterre ou y allant devait être interceptée et détruite, tout bâtiment ayant touché un port anglais était déclaré de bonne prise, tout Anglais saisi en France et dans les pays alliés ou soumis était prisonnier de guerre. Peu de temps après, ce système fut couronné par le décret qui déclarait confisqué tout navire neutre qui aurait *subi* la visite d'un croiseur anglais!

Nous n'avons pas besoin de rappeler les maux incalculables que ce défi lancé contre la nature des hommes et des choses fit tomber sur la France comme sur le reste de l'Europe; mais il y eut des degrés dans la pesanteur du fardeau. Il est clair que les populations méridionales, sobres, peu habituées au comfortable domestique, travaillant peu, trouvant sur leur sol à peu près tout ce que réclamaient leurs besoins et leurs goûts, n'en furent pas affectées au même point que les pays du nord, qui depuis des siècles faisaient une consommation toujours croissante de denrées exotiques, qui ne savaient plus se passer de tabac, de thé, de café, de sucre, y tenaient comme les Français tiennent au pain, et s'habillaient avec les étoffes que l'Angleterre seule pouvait leur fournir abondamment et à bas prix. Le blocus continental fut une entreprise d'une rare audace, mais profondément impolitique. Son auteur cherchait à la justifier en l'opposant aux absurdes prétentions de l'Angleterre en matière de blocus maritime; cette puissance voulait qu'une simple déclaration de son amirauté constituât un port en état de blocus réel, lors même qu'aucune force effective n'en interdirait l'entrée. Si Napoléon eût su attendre, les intolérables prétentions de l'Angleterre eussent rattaché à sa cause toutes les nations commerçantes; mais par son système continental il devenait lui-même plus insup-

portable encore. On se risque dans le commerce contre un blocus fictif, souvent même contre un blocus réel, quitte à supputer les chances qu'on a de le forcer de manière ou d'autre et à diriger ses spéculations en conséquence. L'opération se résout alors en une question d'assurance maritime; mais que faire contre une police qui, de Dresde et même bientôt de Saint-Pétersbourg à Nantes et de Copenhague à Cadix, viendrait fouiller les fabriques et les entrepôts, les magasins et les boutiques, et saisir tout ce qui serait ou paraîtrait marchandise de provenance anglaise? Rien n'était mieux combiné pour tuer le commerce anglais et le commerce du monde entier. Plutôt cent fois le système anglais, tout gênant qu'il fût, que ce système impérial avec son implacable inquisition!

S'il y avait un coin de l'Europe où ces doléances fussent aussi vives que naturelles, c'était la Hollande. Dans ce pays, où l'industrie locale était alors très peu développée, on ne vivait que de la culture des terres et du commerce; les terres fournissaient en abondance la viande, le lait et le fromage, ce qui était une grande source de richesse, mais pour le reste l'agriculteur devait tirer de l'étranger ce qu'exigeaient ses besoins. Dans les villes, tout le monde ou à peu près faisait du commerce, et il n'y avait pas moyen d'en faire sans se mettre en rapport direct ou indirect avec l'Angleterre et ses colonies. Malgré la politique indulgente de Louis, le commerce hollandais souffrait énormément depuis la rupture de la paix d'Amiens. Il faut lire, dans les lettres que le jeune Niebuhr (1), séjournant alors en Hollandé, adressait à son père et à son beau-frère, les lamentables statistiques qu'il recueillait dans ses excursions à travers le pays. Beaucoup de maisons hollandaises avaient en Angleterre des succursales ou des maisons associées; d'autres y avaient placé antérieurement leurs capitaux. On correspondait par des voies indirectes, dispendieuses, ou bien par des moyens interlopes, en se servant des smoggleurs des deux nations, dont la race, favorisée par la longueur des guerres, se recrutait sans cesse. C'était coûteux, souvent dangereux, toujours fort pénible; mais enfin, si l'on ne vivait pas largement, on vivotait; les fortunes ne se perdaient pas entièrement, les lourds impôts qui grevaient le pays trouvaient quelque chose à frapper. Le roi Louis, dont les sentimens d'économiste étaient déjà très affectés des gênes que l'état de guerre imposait au commerce, fut atterré par la promulgation du décret de blocus continental. Il refusa de le publier dans sa teneur littérale, du moins il n'en ordonna l'application qu'aux régions de la Frise orientale qui

(1) Le futur historien était alors attaché de la légation prussienne. Les lettres dont nous parlons se trouvent dans ses œuvres posthumes, *Nachgelassene Schriften nicht-philologischen Inhalts*, Hambourg 1842.

pouvaient passer pour pays conquis. Il se borna, pour son royaume proprement dit, à ne lui donner force de loi que « pour autant que les mesures déjà en vigueur ne seraient pas suffisantes. » Les marchandises anglaises qui viendraient à être saisies seraient, non pas détruites, mais vendues au profit du fisc. Cette mesure avait du moins l'avantage de rapporter quelque chose au trésor et de ne pas priver la population de ce qui pour elle était le nécessaire. Il en écrivit franchement à l'empereur, qui fut, comme bien on pense, aussi mécontent que possible. Sa colère, ses menaces, excitées par les rapports souvent perfides d'agens secrets que sa police avait semés le long des côtes de Hollande et qui lui dénonçaient des infractions au blocus, même lorsqu'ils avaient vendu fort cher la promesse de les tenir secrètes, arrachèrent au roi Louis un mot d'une véritable profondeur sous sa forme triviale. Dans son étrange ignorance des effets de toute mesure douanière, ne comprenant pas qu'il est des lois de commerce et d'échange aussi inviolables que les lois physiques ou qui ne peuvent être violées qu'en apparence, parce qu'elles retrouvent leur application sous d'autres formes, Napoléon prétendait qu'il dépendait uniquement de Louis, dans un pays tel que la Hollande, de rendre tout commerce avec l'Angleterre impossible. « Empêchez donc la peau de transpirer! » s'écria un jour le malheureux roi, à qui l'on voulait faire exécuter l'inexécutable (1).

Dans un moment d'irritation, Louis en vint à ordonner la fermeture des ports à tous les navires sans exception. Cette mesure, prise en hiver, au moment des gelées, cessa d'avoir son effet au printemps; mais ce fut depuis lors entre les deux frères une série continue de récriminations, Napoléon blâmant Louis en termes violens de ce qu'il appelait sa faiblesse, Louis criant grâce au nom

(1) On a conservé en Hollande le souvenir d'un trait de contrebande assez piquant, remontant à l'époque où l'empereur, accompagné de Marie-Louise, vint séjourner quelque temps à Amsterdam. L'annexion était un fait accompli depuis un an. On avait saisi et brûlé des monceaux de marchandises anglaises ou tenues pour telles. Une armée de douaniers fourmillait le long des dunes, et Napoléon s'imaginait en avoir tout de bon fini avec la contrebande hollandaise. Ne voilà-t-il pas que des voix intéressées soufflent à l'oreille de Marie-Louise qu'il existe à Amsterdam des dépôts d'étoffes anglaises de grand prix! La jeune impératrice est prise d'un désir fou d'en acheter. Pendant la nuit, des marchands sont introduits dans sa chambre. Le surlendemain, Marie-Louise et toutes les dames de sa suite avaient des robes, des châles, des dentelles, tout cela britannique. L'empereur s'en aperçut et fit une scène terrible à Marie-Louise, qui toutefois ne tarda pas à l'apaiser par quelques larmes, en faisant l'enfant gâté, en jurant qu'elle « ne le ferait plus. » C'était bien la peine de torturer son pauvre frère avec toutes ces histoires de contrebande, dont il le rendait personnellement responsable, pour que, dans son entourage le plus immédiat, l'empereur lui-même vît comment la contrebande, alléchée par de gros gains, se rit de toutes les mesures prises contre elle.

de son trésor à sec, de ses sujets ruinés et des sacrifices que la Hollande ne cessait de faire. Il prétend dans ses mémoires que dans l'hiver de 1806 à 1807, la Hollande n'entretint pas moins de 50,000 hommes sous les armes, en grande majorité incorporés dans les divisions de l'armée française. Il est à présumer que ce chiffre est exagéré; on le réduirait de moitié qu'il serait encore très considérable, si l'on pense que, continuellement exposé à une attaque anglaise, le pays devait rester toujours sur un pied respectable de défense.

On savait en Hollande que le roi tenait bon contre les exigences de son terrible frère. Un événement local ne lui fit pas moins de bien dans l'esprit de ses sujets. Le 12 janvier 1807, un bateau chargé de poudre qui traversait Leyde fit explosion au beau milieu de la ville. Le désastre fut épouvantable; huit cents maisons furent ou détruites ou fortement endommagées. La population épargnée était folle de terreur; des décombres fumans sortaient des cris affreux. Le feu prenait partout. Ceux qu'on voulait secourir voyaient souvent leur salut compromis par les efforts mêmes que l'on faisait pour les tirer des ruines. Le roi, aussitôt averti, accourut à Leyde malgré son état maladif, paya de sa personne, encouragea les travailleurs, donna une direction efficace aux secours qui arrivaient de toutes parts, en un mot fit énergiquement son devoir de roi (1). Les mesures qu'il proposa ensuite au corps législatif pour venir au secours de la ville si rudement éprouvée furent bien inspirées et eurent d'heureux effets. Le roi patronna de son exemple et de sa recommandation une grande collecte nationale qui fut très fructueuse. Cette initiative du roi était d'ailleurs conforme à l'esprit comme aux précédens du pays. Croirait-on que Napoléon tança son frère d'une verte façon de ce qu'au lieu d'*ordonner*, il *demandait!*

Passons rapidement sur les mesures administratives et financières qui occupèrent les premiers mois de 1807, la création d'une direction des beaux-arts, l'installation de l'ordre de l'Union, où le roi put se livrer à son aise à ses effusions romantiques, l'envoi à Java du général Daendels, la discussion du budget, que Gogel parvint encore une fois à équilibrer, mais à quel prix! moyennant un nouvel emprunt de 40 millions, pour le service duquel on dut engager le

(1) Parmi les victimes de cette terrible journée, on signale les professeurs Jean Luzac et Kluit, ainsi que le pasteur et professeur Rau. Ce dernier, savant théologien et orateur distingué, n'était pas chez lui quand sa maison s'écroula; mais en apprenant que sa femme et ses enfans étaient ensevelis, il en fut tellement affecté qu'il demeura dans un état de langueur dont il ne se releva plus; il mourut des suites au bout d'un an. La femme et les enfans furent pourtant sauvés. Le nombre des morts s'éleva à cent cinquante-trois.

produit des impôts d'Amsterdam. Les exigences militaires de la France et les frais imprévus résultant de l'introduction du gouvernement royal avaient creusé ce nouveau déficit. Napoléon revenait toujours à la charge dans ses lettres pour que Louis réduisît les rentes. Le roi disait avec raison que la réduction d'une rente d'état sous le nom de retenue ou d'impôt n'est pas autre chose qu'une banqueroute déguisée, que la Hollande vivait encore de son crédit, mais ne vivait plus que de cela, que si elle manquait à ses engagemens, tout croulerait. « Une banqueroute, disait-il, équivaudrait à la rupture de nos digues. » L'empereur, qui avait ses projets, ne voyait pas qu'il y eût nécessité absolue de conserver même les digues. Ce qu'il apprit avec plus de plaisir, c'est que son frère avait obtenu de leurs hautes puissances du corps législatif qu'elles renonçassent à un titre peu conforme aux très modestes attributions d'une assemblée qui n'avait que ce nom de commun avec les anciens *staaten-generaal*. « Comment! s'écria l'empereur à cette nouvelle, Louis est parvenu à arracher cette plume du paon! » Il y avait dans cette ombre de pouvoir parlementaire quelque chose qui offusquait ses sentimens d'autocrate. Cependant le roi avait visité au printemps les îles de la Meuse et la Nord-Hollande. Il avait été généralement bien accueilli par les populations. La division du pays en départemens correspondant aux anciennes provinces avait été régularisée. Le seul changement notable fut la séparation de l'ancienne province de Hollande en deux départemens, Nord-Hollande et Sud-Hollande, séparation qui mettait fin à la prépondérance écrasante de cette province, et que tout concourait à justifier, car cette division a été réintroduite il y a une vingtaine d'années. Tout à coup un grand malheur privé vint assombrir cette aurore du règne. A peine de retour à La Haye, le roi vit mourir inopinément le 2 mai son fils aîné. Ce fut un coup affreux pour Louis et pour Hortense, qui s'abandonnèrent à tous les excès de la douleur. Le séjour de La Haye, de la Hollande elle-même, leur devint insupportable. Après quelque temps passé à la campagne chez M. de Heeckeren, la reine se rendit aux Pyrénées, où le roi la rejoignit bientôt. Louis, dans ses mémoires, sent que cette fugue n'avait rien de très royal, et met en avant pour l'expliquer l'état de sa santé et le chagrin cuisant qu'il éprouvait de voir et d'être impuissant à soulager les intolérables souffrances du pays sur lequel il était appelé à régner.

Les événemens se précipitaient à l'autre extrémité de l'Europe. La bataille de Friedland avait été gagnée par l'armée française, l'entrevue de Tilsitt avait eu lieu, et tout le système européen semblait désormais dépendre de l'amitié personnelle des empereurs de France et de Russie, qui n'avaient plus rien à se refuser. Le résultat le plus

immédiat de cette intimité avait été un redoublement de rigueur dans l'application des mesures destinées à renforcer le blocus continental, et la Hollande s'en était ressentie en premier lieu. Sur l'ordre de Napoléon, des gendarmes français déguisés passèrent la frontière hollandaise, et enlevèrent des Hollandais soupçonnés d'entretenir avec les Anglais un commerce de contrebande. A Paris, on affectait de s'adresser à la *régence* hollandaise, comme si le roi eût abdiqué ou fût mort. Le bruit de sa mort courut même dans le pays. On ne concevait pas qu'en de pareilles conjonctures le roi restât sans donner signe de vie à 300 lieues de son peuple. Les troupes hollandaises s'étaient distinguées à Friedland, les ordres du jour avaient rendu hommage à leur bravoure; le roi de Hollande fut le dernier à le savoir. Enfin Louis apprit par les lettres respectueuses, mais fermes, de ses ministres le fâcheux effet de cette absence prolongée, et après un séjour de plus de trois mois hors de son royaume il s'empressa d'y retourner; mais Hortense ne l'y suivit pas et resta en France. En passant par Paris, il eut une entrevue avec son frère, qui lui reprocha durement ce qu'il appelait sa connivence avec l'Angleterre, et lui raconta, comme une bagatelle sans importance, le joli tour qu'il avait joué à ses sujets contrebandiers avec ses gendarmes déguisés. En même temps l'empereur lui notifia qu'il avait absolument besoin de Flessingue pour commander la grande bouche de l'Escaut, et qu'il fallait la lui donner. Pour adoucir l'amertume du sacrifice, il allait arrondir la Hollande du côté du nord en lui adjoignant l'Ost-Frise et quelques petits territoires, et du côté du sud en lui remettant le district de Zevenaar. Les représentations d'ailleurs timides de Louis, qui n'était jamais très hardi en présence de son frère, n'eurent aucune influence sur ses décisions; les ministres hollandais eux-mêmes furent d'avis qu'il fallait encore céder, et cet échange de territoires fut ratifié à Fontainebleau le 11 novembre 1807.

Il était très dur pour les Hollandais de se voir enlever par leur auguste allié une ville telle que Flessingue, appartenant au vieux sol de la patrie néerlandaise. Cependant les compensations du côté de la Frise n'étaient pas sans valeur, et surtout on croyait qu'à force de soumission et de sacrifices on désarmerait le lion dévorant. En cela, je pense qu'on eut tort. Cette apparente indifférence devait encourager un appétit qui n'allait pas tarder à se montrer insatiable. De son côté, Louis commit une faute nouvelle. Son esprit mélancolique, assombri par les contrariétés politiques et les chagrins de famille, éprouvait un besoin de continuel changement. La Haye, où il était rentré le 23 septembre 1807, ne lui plaisait plus. Pendant son voyage aux Pyrénées, il avait fait acheter sous main à Utrecht

des maisons particulières contiguës avec l'intention de les réunir en un seul corps de bâtiment et d'y faire un séjour provisoire. Au fond, il avait envie d'aller se fixer à Amsterdam. Il lui semblait que cette grande ville ferait une capitale plus imposante que l'ancienne résidence des stathouders. Il se trompait. La Haye n'est pas ce qu'on peut appeler une grande ville, mais elle est élégante, bien percée; elle a de belles places bien plantées, de grands hôtels d'ambassade, une des plus belles promenades de l'Europe, le Bois, à ses portes. Si donc ce n'est pas une grande capitale, c'est une résidence qui fait très bonne figure. Amsterdam au contraire est une ville trop exclusivement commerçante pour être la ville de la cour. Aujourd'hui, bien qu'ayant le titre de capitale du royaume, elle ne voit la famille royale dans ses murs qu'un petit nombre de jours chaque année. L'ancien et grandiose hôtel de ville, qui s'élève si majestueusement sur la place du Dam, en face de la bourse, et dont la masse imposante contraste d'une manière si originale avec les fines nervures de l'Église-Neuve, située tout auprès, est dans toute la force du terme la « maison commune, » riche et cossue, d'une cité de marchands, d'armateurs et de banquiers; ce n'est pas, ce n'a jamais été un palais, bien que depuis le règne de Louis Bonaparte, et pour lui plaire, la ville ait consenti à l'appeler de ce nom. Point de jardins, point de cour d'honneur, point même de grande porte d'entrée. C'est un hôtel de ville superbe et un palais défectueux, lourd et mesquin. Ces considérations n'arrêtèrent pas le roi, qui se fit offrir ce gros bâtiment par la ville (1). Celle-ci, du moins la classe supérieure, céda en rechignant. Elle tenait à son hôtel municipal, et le lui donna, n'osant refuser, à peu près comme la commission batave lui avait offert la couronne. Pourtant les boutiquiers et le petit peuple espérèrent que le séjour de la cour remédierait en partie à la stagnation des affaires, et ramènerait un peu de mouvement dans les rues, autrefois si animées, de la métropole commerciale. Le pays lui-même vit tous ces changemens avec déplaisir : il était habitué à La Haye, résidence du gouvernement central, et en Hollande c'est quelque chose qu'une habitude. Il calculait que l'installation provisoire à Utrecht, l'installation définitive à Amsterdam, coûteraient fort cher. Cela d'ailleurs n'empêchait pas le roi de faire procéder à la restauration et à l'ameublement du beau château du Loo, situé en Gueldre, ancienne résidence d'été et de chasse des princes d'Orange, et qui avait beaucoup souffert du passage des troupes françaises en 95. Cette nouvelle entreprise de-

(1) On crut aussi dans le pays que le roi craignait toujours à La Haye que les Anglais, débarquant inopinément à Scheveningen, ne l'enlevassent. Je doute fort toutefois que telle ait été son idée.

vait engloutir de belles sommes, non moins que l'achat ordonné par le roi de la maison de campagne de MM. Hope, près de Harlem, connue sous le nom du *Pavillon*, et dont il fit l'acquisition en la payant fort cher à des propriétaires récalcitrans. Et c'est au moment où le roi prêchait l'économie sur tous les tons qu'il donnait sans motif sérieux l'exemple d'une pareille prodigalité!

On avait néanmoins une telle peur de voir le roi se dégoûter du trône et partir, qu'on dissimula de son mieux le mécontentement qu'on ressentait. La Haye fut consternée; elle perdait ce qui faisait en quelque sorte sa raison d'être; pourtant elle se tut, les autres villes de même. Utrecht, ville de rentiers, de petits nobles, de puritains et de professeurs, n'aime point ce qui tend à troubler la placide monotonie de son existence. Donc Utrecht se souciait très peu de recevoir la cour à demeure; elle se tut également. Louis prit ce silence pour une approbation : ce n'était que de la résignation. Plusieurs changemens, dont les motifs ne furent pas très clairs, eurent lieu aussi dans la composition du cabinet. M. de Hogendorp, ministre de la guerre, qui succédait lui-même au général Bonhomme, fut envoyé comme ambassadeur à Vienne et remplacé par le général Janssens, défenseur malheureux, mais courageux, du Cap. M. van Maanen succéda au département de justice et police à M. van Hoof, qui n'avait pas, semble-t-il, déployé les talens que le roi lui supposait. L'amiral Ver Huell, ministre de la marine, reçut l'ordre d'aller à Saint-Pétersbourg. Le fin mot de ces changemens, c'est que Louis soupçonnait ces ministres, surtout Hogendorp et Ver Huell, d'être plus dévoués à son frère qu'à lui-même. Ses soupçons ne purent que s'enraciner quand il apprit par une lettre des plus brutales de Napoléon que celui-ci refusait l'ambassadeur que Louis voulait lui envoyer, et réclamait impérieusement Ver Huell comme représentant de la Hollande à Paris. L'amiral, qui voyageait à très petites journées vers Saint-Pétersbourg, comme s'il eût attendu un contre-ordre, fut rappelé à temps, remplacé par M. Six auprès d'Alexandre, et n'eut qu'à tourner bride dans la direction de la France. On vit bientôt avec regret M. van der Goes abandonner le portefeuille des affaires étrangères et céder la place à M. Röell, ex-secrétaire d'état. Il semble que la raison de ce dernier changement fût toute personnelle. Van der Goes était pessimiste, médiocre courtisan et habitué à décider lui-même dans les affaires diplomatiques, dont il avait depuis longtemps la direction. En même temps arriva de France le ministre Alexandre de Larochefoucault, que Louis regarda dès la première heure comme un espion mal disposé pour lui et la Hollande, et dont les allures cassantes, le langage irritant, n'étaient pas de nature à modifier cette première impression.

Le budget de 1808, préparé par l'infatigable Gogel, devait pourvoir à un nouveau déficit de 30 millions de florins. Un nouvel emprunt était nécessaire; de nouvelles taxes furent prélevées pour en assurer le service. Tout à coup le roi reçut une lettre confidentielle de l'empereur, qui, à la date du 28 mars, ne lui offrait ni plus ni moins que la couronne d'Espagne, dont il disposait déjà, comme on peut le voir, un mois avant la fameuse entrevue de Bayonne. « Le climat de la Hollande ne vous convient pas, disait Napoléon, la Hollande ne peut se relever de ses ruines; répondez seulement *oui*, et l'affaire est conclue. » Louis eut l'honnêteté de refuser cette offre insidieuse. Sans doute l'Espagne était un bien plus grand royaume que la Hollande, un pays catholique et monarchique de longue date : Napoléon savait qu'il prenait son frère par son faible en mettant en avant la question de climat, et en 1808 rien ne permettait encore de prévoir que l'astre du premier empire subirait sa première éclipse dans la patrie du Cid; mais le roi pensait qu'il y avait un contrat d'honneur entre lui et la nation hollandaise, et que son départ serait le signal de cette annexion dont sa présence sur le trône de Hollande constituait le seul empêchement sérieux. Bien que cette négociation dût être tenue fort secrète, il en transpira quelque chose. Je suis un peu tenté de croire que Louis mit quelque coquetterie dans ses indiscrétions; bientôt du reste il ne fut plus nécessaire de garder le secret, et les Hollandais lui furent reconnaissans de sa décision. Au surplus le roi s'ingéniait de toutes les façons à flatter l'amour-propre national. Depuis le mois d'avril 1807, il avait changé son nom de Louis en son équivalent hollandais *Lodewyk*. Il s'escrimait de son mieux pour apprendre à parler le hollandais, et n'y parvenait guère; en vain faisait-il venir auprès de lui des professeurs et des littérateurs distingués pour les consulter sur les moyens de vaincre les difficultés que, comme la plupart des Français, il rencontrait dans le maniement de cette langue aux aspirations fréquentes et à l'accentuation très despotique (1). Cependant il y gagnait de rapprocher de sa personne des hommes éminens jusqu'alors un peu boudeurs, et qu'il réussissait aisément à captiver par ses manières affables. C'est ainsi qu'il s'assura les sym-

(1) Le hollandais mal accentué est inintelligible aux Hollandais eux-mêmes. Les courtisans complimentaient le roi sur ses progrès dans la langue nationale; mais il paraît que ces progrès étaient fort lents. Du moins on m'a raconté que, se croyant assez sûr de lui pour adresser en hollandais une allocution à des nationaux admis à son audience, il commença par leur dire qu'il « était enchanté de les voir réunis autour de leur roi (*koning*), » qu'il faut prononcer à peu près *kón'ng*, *ó* très long et la syllabe finale brève, avec la claire consonnance toutefois de l'*n* et du *g*); mais il prononça *koning* comme s'il eût voulu dire *konyn* (pron. *konein*), qui signifie *lapin*, et je laisse à juger du singulier effet que dut produire cette distraction royale.

pathies de M. van Lennep, père du romancier dont nous avons parlé dans la *Revue* (1), et dont le républicanisme, jusqu'alors assez farouche, s'adoucit beaucoup dans ses entretiens linguistiques avec le roi. Louis alla même, tant il avait à cœur de se faire Hollandais, jusqu'à permettre dans ses salons l'usage de la longue pipe hollandaise et à en donner l'exemple en personne. L'absence d'Hortense favorisait cette concession, alors inouie dans une cour. Toutefois cet essai ne dura pas longtemps. Louis éprouva sans doute quelques inconvéniens personnels de cet accommodement aux mœurs nationales, il ne revint pas sur la permission qu'il avait donnée; mais, comme on vit qu'il ne fumait plus lui-même, on n'osa plus fumer en sa présence.

IX.

Le 20 avril 1808, jour où le roi faisait son entrée solennelle à Amsterdam pour prendre possession de son nouveau palais, son troisième fils, aujourd'hui empereur des Français, naquit à Paris. Cet événement coïncidait avec les preuves de bon vouloir qu'il pouvait remarquer dans sa nouvelle capitale : l'assemblée très brillante de l'ordre de l'Union, les préliminaires de la première exposition de l'industrie nationale et de la fondation d'un institut royal des arts et des sciences (2), l'espoir qu'on avait de voir enfin la paix générale assurée par de nouveaux succès de la France en Espagne, toutes ces circonstances jetèrent encore un certain éclat sur ce moment du règne. Le voyage que le roi fit dans plusieurs provinces s'en ressentit.

Ce moment fut court. Déjà le bruit se répandait que l'empereur, non content d'avoir Flessingue, exigeait de nouvelles cessions de territoires, que le Brabant et la Zélande étaient menacés d'annexion. Bientôt le ministre de France en parla directement au roi comme d'une bagatelle. Louis répondit sur le ton de l'indignation, et en écrivit directement à l'empereur. La réponse de celui-ci, datée de Saint-Cloud 17 août 1808, ne doit pas être omise; rien ne met mieux à nu la politique en partie double que Napoléon avait adoptée à l'égard de la Hollande.

« Mon frère, je reçois votre lettre relative à l'ouverture qu'a faite le sieur de Larochefoucault. Il n'a été autorisé qu'à la faire indirectement. Puisque cet échange ne vous plaît pas, il n'y faut plus penser. Il était inutile de me faire un étalage de principes, puisque

(1) Voyez la *Revue* du 15 octobre 1868.

(2) Aujourd'hui académie royale des sciences des Pays-Bas.

je n'ai jamais dit que vous ne deviez pas consulter la nation. Des Hollandais instruits avaient fait connaître qu'il serait indifférent à la Hollande de perdre le Brabant, semé de places fortes qui coûtent beaucoup, qui a plus d'affinité avec la France qu'avec la Hollande, en l'échangeant contre des provinces du nord, riches et à votre convenance (l'empereur entendait parler de la région des villes hanséatiques). Encore une fois, puisque cet arrangement ne vous convient pas, c'est une affaire finie. Il était inutile même de m'en parler, puisque le sieur de Larochefoucault n'a eu ordre que de sonder le terrain. »

Il est à noter qu'un an s'était à peine écoulé que l'empereur ne faisait plus sonder le terrain, exigeait péremptoirement la cession des deux provinces, et ne consultait pas un seul instant la nation. En attendant, tout en ayant l'air de n'y plus penser, Napoléon décréta le 16 septembre suivant que toute exportation de denrées coloniales expédiées de Hollande sur un point quelconque du territoire de l'empire serait désormais interdite. Ce décret était basé sur la présomption que presque toutes ces denrées étaient de provenance anglaise. Ce n'en était pas moins une étrange façon de traiter un pays allié, gouverné par un frère de l'empereur, couvrant le nord-est de l'empire, et dont 3,000 soldats versaient leur sang en Espagne aux côtés de l'armée française. Le commerce hollandais, déjà frappé de tant de manières, en souffrit horriblement. Louis se vit forcé par là d'appliquer dans toute sa teneur le système du blocus continental, et l'empereur cédait à ses sollicitations en révoquant le décret du 16 septembre; mais ce ne fut pas pour longtemps. Les finances hollandaises continuaient de s'abîmer dans le gouffre du déficit malgré les efforts de Gogel et l'art avec lequel cet habile financier tirait du pays tout ce qu'il pouvait lui fournir. Le dernier emprunt de 30 millions de florins n'avait été couvert qu'aux deux tiers. Le corps législatif rompait avec sa docilité habituelle en exprimant de vives doléances sur l'état désastreux du commerce. Le roi faisait ce qu'il pouvait pour le rassurer, le consoler, lui faire entrevoir la conclusion prochaine d'une paix générale à laquelle lui-même ne croyait guère, et dont ses sujets désespéraient, car déjà, en dépit des bulletins officiels, on savait que les choses allaient mal en Espagne, et des rumeurs étranges circulaient à la bourse d'Amsterdam sur les dispositions réelles de la cour de Russie. Les pays de grand commerce sont ordinairement les mieux renseignés sur le véritable état des affaires générales. Les correspondances privées, dont l'intérêt pécuniaire est le seul mobile, obtiennent plus de créance que les nouvelles officielles, surtout quand celles-ci manquent de tout contrôle public. Napoléon était furieux contre les nouvellistes hollan-

dais. Quand on lit les plaintes violentes qu'il adresse à son frère à leur sujet, on pense involontairement aux colères de Louis XIV contre les gazetiers de Hollande; mais que faire contre cette infiltration de la vérité? C'était le cas ou jamais de répéter à Napoléon que sa puissance elle-même n'allait pas jusqu'à empêcher la peau de transpirer.

Louis tenait encore bravement tête à l'orage. Il travaillait avec une ardeur qui surprenait ses conseillers à l'organisation toujours défectueuse de son royaume. Le code criminel, élaboré sur la base du code français par une commission de savans jurisconsultes et discuté article par article en présence du roi, fut présenté à l'approbation de la chambre avant la fin de 1808. La délicate question des cultes reçut un commencement de règlement. Les ministres réformés conservaient leur traitement antérieur; les autres confessions, dès que l'état du trésor le permettrait, recevraient à leur tour des subsides. Tout traitement ecclésiastique tomberait désormais à la charge du budget national, les villes et les corporations qui les allouaient auparavant en étaient exemptées; mais les biens-fonds sur lesquels beaucoup de ces traitemens étaient prélevés devaient faire retour au domaine public. Une commission spéciale présiderait à la répartition des grandes églises entre les communautés religieuses d'une même localité. Tout cela était sage et dicté par les circonstances; seulement on regrettait de voir que dans ses voyages le roi continuait d'adjuger *motu proprio* des églises réformées à ses coreligionnaires, et qu'il refusait d'allouer aux synodes des églises réformées un subside annuel fixe pour leurs frais de séance. Il voulait se réserver d'y pourvoir lui-même par décret royal. C'était les mettre sous sa dépendance personnelle, c'était témoigner une certaine défiance à l'égard de corps représentatifs héritiers des vieilles traditions de la république, et qui, à un moment donné, auraient pu ne pas se montrer trop dociles à la politique royale. La fière église réformée des Pays-Bas se sentit quelque peu humiliée de dépendre ainsi d'un souverain catholique, aux intentions duquel tous se plaisaient à rendre hommage, dont la conduite n'était point celle d'un dévot, encore moins d'un ascète, mais qui allait scrupuleusement chaque année à Utrecht pour y faire ses pâques en fils soumis de l'église romaine. S'il ne forçait personne à suivre son exemple, on savait qu'on lui plaisait en l'imitant.

Cependant il ne faut pas se lasser de le répéter, ces critiques de détail, ces inquiétudes, qui, dans d'autres circonstances, eussent engendré les plus sérieux mécontentemens, étaient alors comme absorbées par les sombres préoccupations que causaient l'état des finances et du commerce, les guerres interminables, la peur qu'in-

spirait l'empereur. Le nouveau code civil, calqué aussi pour la plus grande partie sur le code Napoléon, fut présenté au corps législatif dans les derniers jours de 1808. L'empereur avait insisté pour que les deux législations de France et de Hollande fussent unifiées dans le plus bref délai; mais son déplaisir fut grand lorsqu'il apprit que Louis, d'accord avec ses conseillers, avait introduit dans son code plusieurs modifications nécessitées par la différence des coutumes et des mœurs. Rien pourtant n'était plus simple, si l'on eût voulu maintenir l'indépendance de la Hollande, d'autant plus que ces modifications respectaient tous les grands principes consacrés par le code français. Le système métrique fut aussi introduit par le gouvernement royal; seulement, pour en faciliter l'usage, on donna des noms hollandais aux nouvelles mesures, ce qui fit une nomenclature assez étrange, modifiée encore une fois à la restauration, mais qui a duré malgré ses anomalies jusqu'à une loi récente par laquelle l'usage de noms plus européens que français a été enfin sanctionné par les chambres néerlandaises.

L'année 1809 commençait assez bien, si l'on consent à prendre cette expression dans un sens très relatif. Les mesures rigoureuses dont le commerce maritime plus ou moins interlope était frappé n'étaient appliquées qu'avec de certains ménagemens. La contrebande florissait. L'empereur le savait et s'en plaignait avec la dernière rudesse. C'est son système qui la développait par l'appât des énormes bénéfices qu'elle rapportait. On sait combien elle était grande en France malgré les légions de douaniers qui en surveillaient les côtes. En Hollande, dans ce pays d'îlots, de criques sans nombre, de côtes plates, de brumes intenses, elle était plus facile que partout ailleurs. De plus elle était favorisée par la connivence directe ou indirecte de la population tout entière. Il ne s'agissait pas de se soustraire au paiement de droits plus ou moins élevés : c'est contre la prohibition absolue qu'on s'insurgeait. Outre qu'un peuple marchand ne peut jamais prendre tout à fait au sérieux la criminalité d'actes dont le caractère délictueux est artificiel, il n'y avait pas moyen de faire comprendre au peuple hollandais qu'il était tenu de mourir de faim pour seconder la politique absurde d'un souverain étranger qu'il ne connaissait plus que par l'extravagance de ses ambitions. A côté de la contrebande, il y avait encore un certain commerce, à moitié loyal, cherchant à se mettre en règle au moyen de petits subterfuges dont personne n'était la dupe. Le roi eût voulu y mettre un terme qu'il n'eût pu le faire : on ne lui eût pas obéi. Les admirateurs quand même du premier Napoléon se sont appuyés sur cet ensemble de faits pour justifier les mesures préparatoires à l'annexion et l'annexion elle-même. Il faut

leur accorder que la stricte exécution du blocus continental entraînait la réunion de la Hollande à l'empire, mais pas seulement cette réunion-là : c'est l'Europe entière, la Russie comprise, qui aurait dû être annexée. D'autre part ils oublient que ni Louis ni son peuple « ne pouvaient agir autrement, » que l'annexion, si elle eût duré dans les conditions où elle se fit, eût tout simplement réduit à l'état de désert ou de marécage un pays où personne n'aurait trouvé les moyens de vivre, et qu'un commerce en réalité très entravé, très contrarié, très amoindri, comme il l'était sous le régime de Louis, répondait au seul but raisonnable que l'on pût se flatter d'atteindre auprès des Anglais, c'est-à-dire que les commerçans anglais devaient bientôt appeler de tous leurs vœux une paix qui leur permettrait de trafiquer en grand et non plus seulement par petites échappées.

Une émouvante catastrophe rehaussa encore les mérites de Louis Bonaparte auprès de son peuple. Lors de la débâcle des glaces de 1809, il arriva ce qui arrive souvent sur les fleuves néerlandais : les glaçons flottans qui viennent du sud s'accumulent sur les bancs de glace situés plus bas qui n'ont pas encore dérapé, et ne tardent pas à former un barrage transversal derrière lequel les eaux s'amassent. Le danger qui menace les digues protectrices de la contrée voisine est alors très grand. Tantôt les eaux les dépassent en hauteur, tantôt, et c'est le cas le plus fréquent, détrempées par le dégel, pressées par cette masse liquide, heurtées par les blocs de glace, elles s'effondrent et livrent passage aux flots dévastateurs. Telle fut la cause qui, en janvier 1809, détermina l'inondation du Betuwe, grande île située entre le Leck et le Wahal (1). Des villages entiers furent envahis soudainement ; la ville de Gorcum elle-même faillit disparaître. On dut abattre des maisons pour improviser une digue assez forte pour protéger le reste de la ville. Le roi se montra cette fois encore à la hauteur de son devoir. Bien que souffrant, il se rendit en hâte sur le théâtre de l'inondation, présida aux travaux que la population, tout entière sur pied, opposait au fléau qui grandissait d'heure en heure, contribua à sauver des centaines de malheureux, en soulagea directement un grand nombre et remonta le moral de tous. Il courut même de véritables dangers, sa voiture ayant failli être emportée avec la digue, envahie par les glaçons. Le peuple hollandais, dont l'inondation est l'ennemie intime, fut enchanté de son roi dans cette circonstance. De nos jours, le roi Guillaume III, qui a dû payer de sa personne dans des cas semblables, s'est acquis

(1) On sait que ces noms de fleuves désignent simplement des bras du Rhin qui, avant d'arriver à la mer, perd son nom dans toutes ses branches, excepté dans celle qui se dirige vers Leyde.

par là le meilleur de sa renommée personnelle. C'est aussi ce que les vieillards de la classe inférieure vous racontent tout de suite lorsqu'ils veulent dire du bien du roi Louis. J'ai encore vu de grossières images du temps, mais dont la grossièreté même atteste la popularité, le représentant à pied sur les digues ébranlées ou en canot sur les terrains submergés et dirigeant les opérations de sauvetage. Une collecte, dont le roi prit l'initiative et dont le résultat fut inespéré, surtout quand on pense à la diminution des fortunes, compléta la série de mesures destinées à relever la région inondée d'une ruine qui un moment avait semblé irréparable.

Peu de temps après, le roi de Hollande fut surpris par une nouvelle qui le laissa indécis entre la joie et l'inquiétude. Murat avait cessé d'être grand-duc de Berg (région de Clèves, Dusseldorf, Elberfeld) pour monter sur le trône de Naples. Il plut à l'empereur d'investir du grand-duché vacant le fils de Louis, prince royal de Hollande depuis la mort de son frère aîné, et cette investiture paraissait au premier abord très avantageuse. Quand il succéderait à son père, le jeune prince pourrait adjoindre à son royaume héréditaire une contrée fertile, industrieuse, limitrophe, et dont les habitans en majorité parlent un allemand qui ressemble bien plus au hollandais qu'à la langue de Berlin ou de Dresde; mais il était dit que les bienfaits de Napoléon auraient toujours un côté douloureux pour son frère Louis. L'enfant royal n'était pas en Hollande. Il grandissait à Paris près de sa mère Hortense, et l'empereur, par le même décret, se réservait formellement « la garde et l'éducation du prince mineur, » et tout cela avait été arrangé, convenu, décrété, sans même qu'on eût averti par un seul mot son père le roi de Hollande. Il n'était pas possible de lui faire plus amèrement sentir le peu de cas que l'on faisait de lui. Par quelle malheureuse idée de représailles, au moment où l'empereur lui donnait lieu de se plaindre à juste titre de cet inconcevable manque de procédés, fut-il amené à donner suite à un projet qu'il couvait depuis son arrivée au trône, et qui consistait à créer une noblesse hollandaise à l'instar de celle que Napoléon avait instituée en France? Nous reconnaissons ici le faible du roi pour tout ce qui pouvait rehausser l'éclat extérieur de sa cour. La noblesse héréditaire en Hollande avait depuis longtemps cédé à l'ascendant de la bourgeoisie, et ne représentait plus rien dans l'état. Louis n'avait point assez d'argent pour doter les nobles qu'il créait; par conséquent il se condamnait ou à n'accorder des titres qu'aux personnes assez riches pour les porter convenablement, ou à créer gratuitement la classe toujours embarrassante des gentilshommes pauvres (1). C'est ce que l'empereur

(1) Parmi les dispositions qui caractérisaient ce singulier projet, il y en avait une

lui fit comprendre avec sa dureté habituelle, furieux de ce qu'il avait agi sans le consulter et du discrédit que cette institution mal combinée de la nouvelle noblesse de Hollande allait jeter sur celle que, dans une de ses moins bonnes heures, il avait jugé à propos de plaquer sur la démocratie française. Quatre mois après, Louis se vit forcé par son frère de rapporter son décret. Le corps législatif, qui avait accepté docilement une création dont l'utilité lui échappait, se résigna non moins docilement à la suppression lorsqu'elle lui fut proposée.

On doit se demander pourquoi Louis ne préférait pas, sinon une rupture impossible, du moins une abdication à un état de choses où il avait à dévorer ces continuels outrages. Il n'y a qu'une réponse, c'est qu'il espérait encore vaincre les difficultés de sa position en louvoyant avec la volonté impériale, cédant quand il n'y aurait pas d'autre issue, résistant aussi longtemps qu'il le pouvait, vivant au jour le jour selon sa propre expression, gagnant ainsi du temps pour se concilier l'affection des Hollandais. Il tenait énormément à rester roi. Les troupes hollandaises incorporées dans l'armée française se battaient bien en Espagne et en Allemagne; seulement elles n'étaient jamais assez nombreuses au gré de l'empereur, qui saignait la France aux quatre membres et ne comprenait pas qu'on n'en fît pas autant ailleurs. Elles rendaient pourtant à cette heure même un éminent service à Napoléon, engagé dans sa guerre de 1809 avec l'Autriche, cette guerre marquée par les batailles d'Essling et de Wagram, finalement victorieuse, mais qui fut très sanglante et faillit plus d'une fois se terminer par d'épouvantables désastres. Le temps des coups de foudre était passé. Un officier prussien nommé Schill venait de lever l'étendard de l'insurrection nationale dans le nord de l'Allemagne, et peu s'en fallut qu'il ne provoquât un embrasement général comparable à celui de 1813. Ce mouvement semble avoir été prématuré; on n'en devait pas moins l'étouffer promptement, à tout prix, et il était assez inquiétant pour donner de vives préoccupations à l'empereur, dont les armées étaient partagées entre l'Espagne, où elles fondaient, et l'Autriche, où elles étaient tout au plus assez nombreuses pour tenir tête à l'ennemi. Ce furent les Hollandais qui chassèrent Schill du Mecklembourg, dont un instant il avait été maître absolu, et le forcèrent à s'enfermer dans Stralsund; puis, après un siége où l'on se battit des deux côtés avec un grand

d'après laquelle, au bout d'un certain temps, les titres de noblesse eussent été attachés à la possession de terres érigées à cet effet et dont le roi disposerait, mais de telle sorte qu'à la mort de chaque titulaire ces terres rentreraient dans le domaine de la couronne, à moins que l'un de ses fils ne fût jugé digne par ses services de succéder à son père.

acharnement, ils parvinrent à pénétrer dans la ville, et Schill fut tué dans un combat de rues. Croirait-on qu'au moment même où les soldats de Louis venaient de se dévouer pour le salut de l'armée française et de l'empire, parut au *Moniteur* du 18 juin 1809 un article des plus virulens contre la Hollande, article évidemment commandé par l'empereur! C'étaient encore les infâmes nouvellistes hollandais, « ces spéculateurs à la baisse, animés par le délire et la haine contre la France, » qui étaient rendus responsables des bruits fâcheux qui couraient en Europe sur la marche des affaires aux bords de l'Èbre et du Danube. On allait jusqu'à se plaindre de ce que « le major Schill, qui aurait dû périr sur un échafaud, fût mort à Stralsund de la mort des braves. » Le *Journal de Leyde* répondit vertement à cette étrange bordée qui semblait présager les plus tristes complications; mais bientôt un événement qui surprit tout le monde, Napoléon tout le premier, força les deux frères à mettre un terme à cet échange de récriminations et à s'occuper de leurs intérêts communs. Le 29 juillet 1809, les Anglais débarquaient en Zélande, dans l'île de Walcheren, à quelques lieues seulement d'Anvers et de ses arsenaux sans défense.

X.

Nous ne referons pas, après tant d'historiens, le récit détaillé de l'expédition anglaise de Walcheren, qui fit peu d'honneur aux armes comme à l'habileté britanniques, et aboutit à un honteux échec. Tout le monde sait que, débarqués au nombre de 40,000 hommes dans cette île zélandaise qui commande l'embouchure de l'Escaut et compte Flessingue et Middelbourg parmi ses localités importantes, les Anglais manquèrent de décision pour se jeter sur Anvers, qui était à la merci d'un coup de main, et laissèrent ainsi s'échapper une occasion qui ne se présenta plus de blesser au cœur l'empire français. Ils voulurent s'établir, se fortifier, perdirent du temps à prendre Flessingue, défendue par le général Monnet, et, quand ils se crurent en mesure de pousser sur Anvers, il était trop tard. La ville était déjà en état de défense. L'armée anglaise, campée sur les côtes de l'île, fut attaquée par les fièvres qui sévissent, en été surtout, dans cette contrée marécageuse, et lorsqu'au mois d'octobre suivant elle dut se rembarquer sans avoir fait rien d'important, elle était réduite au tiers de son effectif. Nous nous bornerons à signaler les faits qui ont un rapport direct avec l'histoire de la Hollande.

Le dessein du gouvernement anglais n'était pas seulement de détruire les établissemens maritimes d'Anvers, qui l'inquiétaient beaucoup; il était aussi d'opérer sur la frontière nord de l'empire une

diversion puissante qui aidât son alliée l'Autriche dans sa résistance à l'invasion française. La sourde fermentation qui régnait en Allemagne, le mécontentement qui grandissait en Hollande, l'opposition désormais déclarée du clergé catholique flamand, lui avaient inspiré l'espoir qu'un débarquement opéré au point de jonction de la Hollande et de la Belgique déterminerait un soulèvement des populations qu'il serait fort difficile de comprimer, car le nord de l'empire était très dégarni de troupes. Dès le mois de mars, l'empereur avait eu vent qu'une expédition de ce genre se préparait en Angleterre, et en avait averti son frère. Cependant le temps s'était écoulé, l'été était venu, on ne pouvait croire que les Anglais choisiraient de toutes les saisons la plus mauvaise pour attaquer les Pays-Bas; enfin la bataille de Wagram venait d'être gagnée par les Français dans les premiers jours de juillet, et l'Autriche, incapable de continuer la guerre, avait obtenu un armistice qui fut immédiatement suivi de négociations en vue de la paix. L'entreprise anglaise, si l'on avait pensé à la réaliser, semblait donc trop tardive, et l'on croyait que l'armée en formation était destinée à être transportée en Portugal ou en Espagne. La sécurité de Louis était si grande qu'il venait de se rendre à Aix-la-Chapelle auprès de sa mère, qui y faisait un séjour. C'est le 1er août qu'il reçut la nouvelle inopinée du débarquement. Il rentra en Hollande en toute hâte, et on ne peut lui reprocher de n'avoir pas fait tout ce qui dépendait de lui pour parer au danger très sérieux dont son royaume et l'empire de son frère étaient également menacés. Heureusement le vieil esprit d'inimitié contre l'Angleterre n'était pas encore éteint, les populations n'avaient aucune confiance dans les proclamations des généraux anglais, et il put, sans autre difficulté que celle de l'exiguïté de ses ressources, parer au plus pressé. Mettant à profit l'inexplicable lenteur des Anglais, il se porta sur le Brabant avec sa garde et tout ce qu'il put réunir de troupes, donna des ordres pour que tout le littoral de la Mer du Nord fût mis à l'abri d'un débarquement, fit passer sa flottille de la Meuse sur l'Escaut oriental à l'endroit où, entre la petite place de Bath et Berg-op-Zoom, il se détache de la branche occidentale, dont les Anglais s'étaient emparés, fit mettre cette dernière ville et Breda en état de défense, et contribua par d'habiles mouvemens de troupes à ralentir encore les manœuvres de l'ennemi, qui n'osait déjà plus s'éloigner de Walcheren pour se rapprocher d'Anvers, de peur d'être coupé de sa base d'opérations. La prise de Bath, que le général hollandais Bruce occupait avec un petit nombre d'hommes peu aguerris et qu'il ne put ou ne sut défendre, ne fit point trop de tort à cet ensemble de mesures bien conçues. Pendant ce temps, les troupes hollandaises, qui s'étaient si bien battues à Stralsund, fortes d'en-

viron 6,000 hommes, et qui étaient encore en Westphalie, accouraient à marches forcées, des volontaires venaient se mettre aux ordres du roi, et Anvers, qui recevait d'heure en heure des renforts de gardes nationales et de conscrits expédiés en hâte par l'archi-chancelier Cambacérès, Anvers, désormais à l'abri d'une surprise, était protégée contre l'éventualité d'un siége par une armée de secours de 8,000 hommes, adossée à des places fortes et grossissant chaque jour.

Napoléon fut un moment très inquiet en apprenant le débarquement des Anglais. Il croyait à un coup de main bien réussi; mais, dès qu'il eut appris qu'ils n'avaient pas attaqué Anvers de prime saut, il passa de l'inquiétude à la plus entière confiance. Son coup d'œil militaire lui avait fait juger tout de suite l'étendue de leurs fautes, et il comptait sur le dangereux climat de la Zélande à ce moment de l'année pour achever de les réduire. Cette perspective ne l'empêcha pas d'être furieux contre le général Monnet, qui avait dû rendre Flessingue après un rude bombardement, et qui était resté prisonnier des Anglais, et plus encore contre l'officier hollandais qui avait laissé prendre Bath. « J'espère, écrivait-il à Louis, que vous aurez fait passer par les armes ce traître de Bruce. » Le roi se bornait à destituer cet officier, recommandé par d'anciens et loyaux services, et un conseil de guerre le condamnait à un court emprisonnement. Nouvelle colère de Napoléon, qui n'y comprenait rien.

Louis était entré à Anvers pour se concerter avec les officiers français de la place au sujet des mesures de défense. Là il reçut de Cambacérès l'invitation de prendre le commandement en chef des troupes franco-hollandaises. Il accepta, enchanté de procurer ainsi à la couronne de Hollande des titres incontestables à la gratitude de la nation française. Il fit inonder la rive gauche de l'Escaut, établit une division à la Tête-de-Flandre, fit en un mot tout ce que conseillait la prudence. Le 15 août, il passa une brillante revue des forces combinées, et fit célébrer avec pompe la fête de l'empereur. Quelques jours auparavant, dans un de ces messages ampoulés dont il avait le secret, le sénat français avait dit à Napoléon : « La nation hollandaise, dont le territoire est attaqué, lève avec fierté ses antiques bannières qui rappellent tant de hauts faits des valeureux Bataves, et celui de vos augustes frères qui règne sur eux est à leur tête. » Le 16 arrive à Anvers le prince de Ponte-Corvo, Bernadotte, avec des instructions de l'auguste maître, et Louis a la mortification d'apprendre que son frère, ne voulant pas qu'il reste à la tête de l'armée franco-hollandaise, investit le nouveau-venu du commandement en chef.

Il était donc une fois de plus démontré que l'empereur ne voulait

absolument pas que son frère consolidât d'une manière quelconque le trône qu'il lui avait dressé. Cette déception, qui venait après tant d'autres, fut des plus amères pour Louis. Il pensa que sa dignité ne lui permettait pas de guerroyer sous les ordres de Bernadotte, et, laissant le reste de ses troupes à la disposition du maréchal français, il retourna en Hollande avec sa garde. De là il assista passivement ou à peu près à la continuation des hostilités. Un faible détachement hollandais, sous les ordres du bravé major Cort Heyligers, reproduisant un des faits d'armes les plus audacieux de la vieille guerre de l'indépendance, lava la tache faite au pavillon par la défaillance momentanée du général Bruce en reprenant le fort de Bath par un coup de main nocturne des plus hardis. En octobre, les Anglais furent contraints d'évacuer Walcheren dans le plus triste état, ne remportant de leur expédition d'autre avantage que celui d'avoir inondé l'archipel zélandais de marchandises et de denrées britanniques. La population, qui en était sevrée, s'en donna à cœur joie, et le reste, qui était considérable, s'écoula dans l'intérieur par mille canaux secrets. En même temps la paix entre l'Autriche et la France était conclue à Vienne, et le 25 Napoléon rentrait à Fontainebleau, encore une fois vainqueur d'une formidable coalition.

C'est à la fin de cette année 1809 qu'eut lieu à Paris la réunion de souverains alliés qui jeta tant d'éclat sur la cour impériale, et fit un moment illusion à la France sur les maux trop réels et toujours grandissant du régime à outrance où s'égarait si tristement le génie de son dictateur. Les affaires d'Espagne allaient fort mal. Le public français, il est vrai, n'en savait rien, et les marchands d'Amsterdam, toujours instruits par leurs correspondans anglais, portugais et russes, devaient se livrer à d'étranges réflexions quand ils comparaient les nouvelles qui leur étaient transmises avec les interminables triomphes que le journal officiel du royaume enregistrait docilement d'après *le Moniteur*. Jusqu'à quel point les échecs de la politique napoléonienne en Espagne précipitèrent-ils l'exécution des desseins que l'empereur nourrissait contre l'indépendance de la Hollande? C'est ce que, faute de documens, il est difficile de dire; mais la coïncidence est frappante, et nous allons voir se dérouler une autre de ces tragi-comédies où se complaisait l'égoïsme à la fois brutal et rusé de Napoléon.

Il savait combien son frère était blessé de la dernière injure qu'il avait reçue. Son absence de Paris dans un moment où l'empereur avait réuni tout un cortége de souverains autour de sa personne eût produit un très fâcheux effet. De plus Napoléon s'apprêtait à consommer son divorce avec Joséphine, et il ne pouvait décemment le mettre à exécution qu'en présence et avec l'assentiment plus ou

moins forcé de tous les membres de la famille impériale. Louis apprit donc indirectement que son frère désirait le voir à Paris. Il ne se souciait nullement d'y aller. Des bruits alarmans couraient de nouveau sur les intentions de Napoléon relativement à l'annexion d'une partie du territoire hollandais. L'armée française grossissait toujours en Belgique et dans le Brabant, et pourtant le départ des Anglais ôtait toute espèce de motifs à ce déploiement de forces. Ver Huell vint de Paris à Amsterdam pour presser le roi de se rendre aux désirs de son frère. Louis refusa encore en se plaignant de ce qu'on ne lui avait pas même adressé d'invitation en forme comme aux autres souverains. Peu de jours après, il en reçut une qui ne laissait rien à désirer pour la courtoisie des expressions; mais en même temps des lettres de l'empereur que nous ne connaissons pas vinrent porter le comble à ses inquiétudes en lui notifiant qu'il devait absolument consentir à décréter dans ses états la conscription, la réduction des rentes, la parité des douanes françaises et hollandaises. Le roi consulta ses ministres, leur fit part de ses appréhensions, qui étaient telles qu'il parlait déjà de mettre Amsterdam en état de défense. Son ministre de la guerre Kraijenhoff, qui avait succédé à Janssens, fut seul de son avis. Tous les autres insistèrent pour qu'il se rendît à Paris. Louis leur représenta en vain qu'on allait sans doute lui imposer des exigences inacceptables. Ceux-ci lui montrèrent une confiance qu'au fond ils n'avaient pas, mais ils ne se sentaient pas en mesure d'obtenir du pays les efforts inouis que supposait la seule attitude de la défensive vis-à-vis de la France. Il se décida donc à contre-cœur pour ce voyage, qui devait réaliser toutes ses craintes. Il fut entendu, tant il redoutait qu'on ne lui forçât la main, même au sens littéral de ce mot, que les ministres ne considéreraient comme authentiques et librement écrites que les lettres signées de lui qui se termineraient par quelques mots en langue hollandaise, et le 27 novembre 1809 il prit la route de Paris, où nous le rejoindrons pour raconter les derniers jours de son règne.

ALBERT RÉVILLE.

MOUVEMENT

DES

DOCTRINES ÉCONOMIQUES

AUX ÉTATS-UNIS

I. *Publications des associations formées pour l'abaissement des tarifs.* — II. *Message annuel du gouverneur de l'état de New-York à la législature de 1870.* — III. *Speech of the hon. William. D. Kelley of Pennsylvania delivered in the house of representatives,* — Washington. — IV. *M. Wells's Report,* in-8°.

Dans les débats récemment ouverts devant notre corps législatif sur la liberté du commerce et les traités qui en sont l'instrument, il a été plus d'une fois question du régime en vigueur aux États-Unis; il en est également question devant la commission d'enquête chargée de réunir les pièces de ce laborieux dossier, et jusqu'ici les opinions comme les témoignages semblent abonder dans le même sens. Voyez, disent les représentans des industries qui ont des griefs à faire valoir, voyez comment se conduit un peuple judicieux. Au début, il cède à l'esprit d'aventure, admet indistinctement dans ses ports tous les pavillons, livre son marché en pleine franchise aux produits de toutes les provenances; mais ce n'est là qu'un égarement passager, un entraînement de jeunesse, dont il s'empresse de revenir dès que l'âge et l'expérience l'ont désabusé. Un sentiment plus réfléchi lui montre alors que ses condescendances pour les produits de l'industrie étrangère aboutissent à l'oubli ou à l'abandon

de sa propre industrie, et qu'en définitive créer ou développer chez soi des foyers de travail national est plus sensé que d'alimenter outre mesure le travail des autres nations. De là ce retour d'opinion né avec la guerre et qui persiste malgré la paix, de là des tarifs excessifs succédant à des tarifs presque nominaux, une fiscalité savante qui agit comme un crible sur les produits, chargeant les uns, écartant les autres, distinguant ce qui sert de ce qui nuit, faisant un choix dans les applications et se souciant peu des théories. Voilà les Américains du Nord, un peuple positif, s'il en fut. Quelle leçon pour nous et quel exemple à suivre! Ainsi concluent la plupart des dépositions recueillies dans le cours de l'enquête parlementaire.

Ce langage ne pèche que par un point; il exagère les faits et se trompe de date. L'état des esprits en Amérique n'est plus tel qu'on le dépeint. Il est vrai qu'au moment de la rupture de l'union la majorité du congrès, résolue à vaincre, se fit des tarifs une arme de guerre contre le sud et un moyen de représailles contre l'Europe. Il est vrai aussi que, la paix venue, les manufacturiers qui font partie du congrès ont remplacé ces motifs de la première heure par un prétexte plus spécieux, le remboursement de la dette publique, et obtenu le maintien de tarifs élevés comme garantie de ce service; mais peu à peu, dans les chambres et hors des chambres, le jour s'est fait sur ces questions, les voiles se sont déchirés. On a vu clairement que, poussés à outrance, les tarifs manquaient leur objet, cessaient d'être fiscaux pour devenir prohibitifs, et n'étaient plus, au lieu d'accroître les ressources du trésor, qu'un moyen de fortune pour quelques régions de la république, et, dans ces régions, pour quelques entrepreneurs d'industrie. A l'appui de ces faits venaient d'autres indices non moins significatifs : l'engourdissement du crédit, le chiffre presque stationnaire de la dette, si bien que depuis longtemps déjà les meilleurs esprits sentaient qu'on était engagé dans une fausse voie, et que les rancunes, survivant à la guerre civile, étaient habilement exploitées au profit de calculs personnels. Mise en éveil, l'opinion a donc réagi contre un état de choses qui n'a pour lui ni la tradition, ni la vérité, ni la justice : rude besogne, comme on le verra, mais qui, n'en déplaise aux gens qui citent en exemple le régime économique des États-Unis, est assez sérieusement entamée pour enlever au moins à cet exemple une partie de son à-propos.

C'est de ce mouvement tout récent et en partie ébauché que nous allons raconter l'histoire. Si les suites en sont encore confuses, l'intention en est claire : on ne veut plus souffrir qu'au moyen d'équivoques certaines industries privées battent monnaie avec les coins de l'état. Comme toujours, dans cette revendication, la parole a

d'abord appartenu à ces sociétés libres qui, dès qu'il naît un abus, fondent un club ou dressent une tribune pour le combattre; elles le tentèrent presque sans espoir tant que les tarifs, soumis à deux remaniemens, ont passé pour un engin de guerre, comme en 1861, ou pour un droit d'aubaine, comme en 1865. Dans l'ardeur de la lutte, comme dans l'ivresse du triomphe, il y avait peu de place pour la controverse. Comment s'y reconnaître en effet au milieu des fumées de poudre qui flottaient dans l'air? Bon gré, mal gré, il fallait attendre qu'elles se fussent dissipées. D'hier seulement on en est là, et après beaucoup de temps perdu l'œuvre marche : les sociétés pour la baisse des tarifs, rares et hésitantes au début, ont grandi en influence et en nombre. On en compte dans presque tous les états, même dans ceux qui sont le plus ouvertement inféodés aux compagnies industrielles; trois ou quatre états en ont plusieurs, parfois d'une localité à l'autre l'étiquette ne se distingue que par le nom de la ville où siége l'association. De loin en loin, un mot d'ordre est donné, et tous ces affluens se confondent dans une agitation générale qui en multiplie l'effet, comme on l'a vu pour la ligue anglaise des céréales. C'est le même esprit, et probablement ce sera la même issue. Le débat y est d'ailleurs très vif et sans ménagemens pour les personnes : non pas qu'on ne rende à la majorité du congrès l'honneur qui lui revient pour le grand acte de délivrance auquel ses membres ont concouru; mais on dénie à tous et à chacun le droit de prélever plus longtemps sur le sang versé une dîme pour eux ou pour des tiers. On leur dit nettement que les glorieux ancêtres, Washington, Thomas Jefferson, n'en usaient point ainsi, ne mêlaient pas leur petit ménage avec les affaires de l'état, et eussent rougi d'être nommés les pères du tarif et non les pères de la république.

Ce n'est pas tout. A ces sociétés libres se sont joints, dans des sommations non moins vives, des corps moraux ayant qualité pour cela, des villes, des ports de commerce, des états même, et le plus considérable de tous, New-York. Le gouverneur de cet état est bon à entendre, il donnera la mesure de l'accent qu'a pris la plainte. « Je proteste contre le régime de faveur qui prévaut dans notre tarif de douanes, » s'écrie-t-il dans son dernier message adressé à la législature, c'est-à-dire dans un document dont tous les termes doivent être pesés, et il ajoute qu'en réalité et à tenir les choses pour ce qu'elles sont, on a sacrifié à cette vaine et fausse idole, — le tarif, — ce qu'il y a de plus consistant dans la fortune américaine : le commerce maritime, le débouché des denrées rurales, la faculté dont jouissait le consommateur régnicole de s'approvisionner le moins onéreusement possible et partout où il trouvait convenance à

le faire, l'avantage enfin de fouler un sol où les collecteurs n'avaient pas encore établi le siége d'une exaction savante. Que, pour acquitter les dettes courantes de l'Union et amortir les dettes passées, des taxes, de lourdes taxes, fussent nécessaires, personne n'y contredisait; mais l'essentiel dans l'assiette de ces taxes était qu'en aucun point la justice distributive ne fût blessée, que toutes les taxes pesassent également sur toutes les épaules, enfin que ce qui était un sacrifice pour la plupart ne devînt pas un bénéfice d'exception pour quelques-uns. Or ces conditions, il était possible de les réunir, pourvu qu'on y mît de la bonne foi et du désintéressement; on se fût alors épargné la mauvaise raillerie de jeter un faux vernis d'équité sur un système d'une évidente partialité. Conclusion : une réparation était due à des intérêts qui avaient longtemps et impunément souffert. Pour obtenir cette réparation, le gouverneur de l'état de New-York faisait un appel à ses administrés de toutes les classes, ouvriers, cultivateurs, négocians, armateurs, hommes de professions libérales, leur signalant l'obstacle à détruire, l'obstination du congrès, — le but à poursuivre, le dégrèvement des droits sur les frontières de mer. On ne pouvait être plus ferme ni plus catégorique. Des messages dans le même sens marquèrent la reprise des travaux d'autres législatures : l'élan était donné.

Cet élan eût été dès lors irrésistible, si la reconstruction des états que la rébellion avait détachés n'eût pas traîné en longueur. Comment faire pourtant? On ne pouvait pas leur rouvrir les portes du congrès sans qu'ils fournissent la preuve de leur soumission, et pour cela que de précautions à prendre, dont la moindre était que la majorité ne se laissât entamer ni dans le nombre de ses siéges, ni dans la nature de ses votes! Parmi ces votes, il en était, comme le tarif, qu'on renouvelait presque sans les discuter. Le tarif datait des grands jours de la résistance. Dégénéré en intérêt pour les uns, il demeurait pour les autres une superstition. A peine osait-on, de loin en loin, y porter la main pour des détails insignifians et pour les besoins urgens du service. Dans ce cas même, le congrès attendait que des hommes spéciaux intervinssent, et c'est ce qui a eu lieu dans le cours de cette session. Une demande de réforme très modérée du tarif a été introduite devant la chambre des représentans par l'un des commissaires du revenu public, M. Wells, débattue devant le comité des voies et moyens et mise sur-le-champ en délibération. Plusieurs semaines se sont écoulées dans l'examen et le vote des articles, et, à en juger par les résultats, on peut dire qu'il s'est opéré une certaine détente dans les esprits, hier réfractaires, aujourd'hui plus disposés aux concessions, comme on va le voir.

I.

C'est devant le comité des voies et moyens que le débat s'est d'abord engagé. M. Wells y défendait son rapport, qui a été vivement attaqué, au nom des industriels de la Pensylvanie, par M. William D. Kelley, membre du comité, un rude jouteur que ce M. Kelley, mais plus fort sur les anecdotes que sur les principes! Dès le début de sa controverse, il en cite une assez curieuse. Pour établir que les excès de fiscalité n'étaient pas sans influence sur le mouvement des caisses d'épargne, M. Wells avait dû ramener le chiffre net des dépôts à leur valeur en numéraire, calculée probablement pour le jour où il avait mis la dernière main à son rapport. Le cours avait varié depuis : grande découverte et moyen oratoire pour M. Kelley! « S'il en est ainsi, dit-il, quelle a dû être la situation de nos pauvres caisses d'épargne dans la terrible journée du 24 septembre dernier, quand de 123 le cours de l'or montait à 165 en une heure, et que tel déposant vendait, à l'une des queues de la bourse de l'or, à New-York, à raison de 135, ce qu'Albert Spires achetait à l'autre queue à raison de 160! Or il arriva ce jour-là une singulière aventure à ce M. Spires, un lunatique bien connu. Un jeune homme qui s'était faufilé parmi les agens de change, et qui, après quelques opérations risquées, y avait fait mauvaise figure, avisa M. Spires au moment de son plus beau feu. « Du 160 pour 1 million, criait le personnage en se démenant. — Pris, dit le jeune homme en lui frappant sur l'épaule. — 2 millions encore au même taux. — Pris, » et ainsi de suite jusqu'à 13 millions de dollars, offerts et acceptés coup sur coup. Et, tout calcul fait, il se trouva que le jeune banqueroutier avait gagné près de 800,000 dollars au vieux lunatique sans qu'aucun des deux y perdît 1 centime, ou en retirât une pièce d'or. » Voilà le genre de réfutations à l'usage de M. Kelley, et ce n'est vraiment pas sérieux. Dans un rapprochement entre les dépôts aux caisses d'épargne en 1860, époque où les paiemens se faisaient en or, et en 1869, où les paiemens se faisaient en papier, il n'y avait pas d'autre procédé à employer que celui de M. Wells, et il reste acquis que l'avantage pour les déposans n'est pas dans celle des deux périodes où des tarifs exorbitans ont été mis ou maintenus en vigueur.

La discussion en comité est pleine de ces querelles qui vont jusqu'à la personnalité. L'intérêt particulier est coutumier de ces écarts de langage. Le commissaire du revenu avait cru devoir, à l'appui de quelques demandes de dégrèvement, rappeler cette vérité, banale à force d'être démontrée, que tout droit perçu à la frontière a pour

effet d'élever d'autant le prix des articles frappés, et par suite d'augmenter les charges du consommateur. Croit-on que M. Kelley ait adressé à ce lieu-commun le seul reproche qu'il pût encourir, d'être trop usé? Pas le moins du monde : M. Kelley voit au contraire là dedans un paradoxe, une erreur énorme bien digne des cerveaux détraqués de l'Europe, et il en prend occasion pour débiter un petit traité d'économie politique américaine mise à notre portée. Les taxes qui pèsent à l'entrée sur les produits, personne aux États-Unis n'en souffre, selon lui; personne non plus n'en profite : c'est une trop noble terre pour cela; on n'y appauvrit, on n'y enrichit légalement personne. Le seul tributaire en réalité, et rien à son gré de plus juste, c'est le producteur, l'armateur, le commissionnaire, le courtier européen, qui pour la première fois sont forcés de rendre gorge et d'abandonner à des cliens longtemps spoliés une large part de leurs profits : restitution d'ailleurs bien petite après tant de marchés usuraires pendant la paix et tant d'actes de piraterie pendant la guerre! Quant au manufacturier américain, M. Kelley s'indigne des accusations dont il a été l'objet : lui spéculer sur les besoins du peuple! pousser au renchérissement des produits en faisant systématiquement la disette sur le marché! il n'y a qu'un M. Wells qui puisse le penser et le dire; mais M. Kelley ne le souffrira pas, il vengera le manufacturier américain, le maître de forges surtout, qu'il connaît bien, dont il tient mandat et à qui il veut restituer sa véritable figure. Suit un portrait en pied avec tous les détails propres à flatter le modèle. Le maître de forges, d'après M. Kelley, a non-seulement enrichi, mais armé le pays. A la vue des vastes gisemens de minerai et de charbon qui couvrent le territoire, le maître de forges s'est demandé si de telles richesses, de telles ressources resteraient sans emploi, s'il n'était pas insensé d'aller chercher au dehors ce qu'on avait abondamment chez soi, et de s'approvisionner d'instrumens de guerre chez des peuples qu'un jour ou l'autre on serait appelé à combattre. On devine ce qu'un thème pareil comporte de développemens oratoires, et M. Kelley n'en a épargné aucun, ni au comité qui l'écoutait, ni au rapporteur en butte à ses attaques.

Les répliques, cela va de soi, n'ont pas manqué, tant de la part du commissaire spécial que de la part des membres du comité dont l'esprit n'était pas prévenu. Sur la mise en rapport des richesses minérales du pays, point d'hésitation chez aucun d'eux; tous la désiraient, comme le représentant de la Pensylvanie, aussi ample, aussi prompte que possible. Le seul point en question était de savoir s'il fallait y procéder naturellement, au moyen de tarifs modérés, ou artificiellement, avec des tarifs enflés outre mesure et

coup sur coup. Or, entre les deux moyens, le choix ne pouvait être douteux. Le premier avait suffi pour donner à la fortune minérale de l'Union un essor et une place qui n'étaient point à dédaigner, même en regard des plus vieux empires, et qu'attestaient deux témoignages significatifs, un vaste réseau de chemins de fer et un beau matériel de guerre, — le tout en laissant aux taxes d'entrée leur jeu régulier, qui est, ou du moins qui doit être, d'alimenter le revenu public. En tout ceci, l'expérience avait donc été des plus concluantes, ce qui n'était démontré, pour le second cas, ni avec la même évidence ni au même degré. Rien de moins prouvé en effet, depuis l'établissement des hauts tarifs, que l'action et ce que l'on nomme l'incidence des taxes non-seulement sur l'équité de la répartition, mais encore sur le ménagement judicieux de l'activité et de la fortune privées. En vain essayait-on de s'en rendre un compte exact; on s'y heurtait à des embûches et à des équivoques, on n'y reconnaissait pas de prime abord ces procédés ouverts, ce franc jeu, qui sont de règle chez un peuple où tous les citoyens veulent être traités sur le même pied, sans que jamais la loi, par ses subtilités, puisse en faire des dupes les uns des autres. Or des dupes, il y en avait ici par millions, et il suffisait, pour s'en convaincre, de rappeler ce que les hauts tarifs avaient été en intention et ce qu'ils étaient devenus en fait, leur destination présumée et leur destination réelle.

La destination présumée, comment s'y méprendre? A peine après quatre ans de lutte l'Union respirait enfin qu'elle songeait à ses finances épuisées dans la poursuite de son triomphe. Il ne s'agissait guère alors de tirer parti des richesses enfouies, ni de spéculations à long terme, ni d'impôts en prévision de l'avenir, d'aucune de ces données de convention que l'intérêt privé, dès qu'on lui rend la bride, imagine pour déguiser ses convoitises; il s'agissait de ressources à bref délai, de recouvremens immédiats pour parer aux services en souffrance, porter loyalement le poids de la dette et pousser la rançon du pays si loin qu'on entrevît en perspective la disparition du papier-monnaie, cette plaie et ce signe de déchéance de tant d'états. Tel était le sens des hauts tarifs, sacrés dans leur exagération même. Ils voulaient dire que ce fier et vaillant peuple, après avoir racheté largement de son sang la faute de ses pères, entendait achever ce rachat l'or en main le plus tôt possible, sans demander grâce sur les conditions. Jamais intention plus formelle n'avait été accueillie avec plus d'applaudissemens par une nation prête à plus de sacrifices. Pouvait-on dire que les faits y eussent répondu? Non, le calcul s'était glissé dans l'acte pour le corrompre, et cela, presque à l'insu de ceux qui n'en avaient d'abord compris que la grandeur. Rien de plus intelligible que cette

déviation préparée de longue main et habilement conduite. Pour que la hausse des tarifs gardât sa vertu d'origine, l'amortissement de la dette, une précaution était à prendre et une limite à observer : précaution de ne rien outrer, limite où l'excès de la taxe ne fermerait pas la porte au produit. Ainsi il eût fallu, pour n'importe quel article, qu'une augmentation de 5 pour 100 dans la taxe donnât, par exemple, en recette 5 millions de plus sur chaque 100 millions, sans que la moindre parcelle en fût perdue pour le trésor, ou du moins sans perte trop sensible. Qu'on est loin de là! ajoutaient les partisans d'une réforme, et combien les effets des tarifs ont changé à mesure qu'ils ont été pris à plus haute dose! Les habiles ne l'ignoraient pas; soit qu'ils fissent valoir la chimère d'une libération prochaine, soit qu'ils donnassent le conseil d'une revanche contre les perfidies européennes, ils savaient en définitive où tendaient ces diverses formes d'exploitation de la crédulité nationale. Peu importait le moyen, pourvu que l'opinion et le congrès continuassent à pencher dans le sens de la hausse: 10 pour 100 aujourd'hui, 20 pour 100 demain, et dans des cas d'exception 30, 40 et jusqu'à 80 pour 100! Le public pourtant, trompé par les apparences, battait des mains, et croyait que les rentrées du trésor s'élevaient en même temps que les taxes : il n'avait pas la conscience du phénomène qui se passait, et qui ne laissait au trésor que l'ombre, tandis que d'autres couraient la proie.

L'effet réel était en deux mots ceci : à un certain degré de hausse, les taxes, comme par un coup de bascule, changeaient de bénéficiaires; de positives, elles devenaient négatives pour les caisses publiques; en d'autres termes, la perception cessait faute de matière pour s'exercer et faute de convenance à introduire ces matières. A qui profitait alors le vide opéré dans les caisses de l'état? Évidemment aux industries régnicoles qui s'étaient substituées en tout ou en partie aux industries étrangères pour l'approvisionnement du marché local. A quel moment et dans quelle mesure? C'était l'inconnue du problème, inconnue qui variait suivant la branche d'industrie, le mode d'exploitation, la marge laissée entre les prix de revient et les prix de vente, tous détails au sujet desquels on ne pouvait attendre rien de précis des intéressés, car l'une de leurs forces était précisément dans le mystère dont ils s'enveloppaient et dans les arrangemens de chiffres à l'usage des manufacturiers de tous les temps et de tous les lieux. Deux faits n'en restaient pas moins démontrés et suffisaient amplement pour la condamnation des tarifs empiriques : l'un consistait dans les brèches faites aux ressources de la confédération, quand, de fiscales, les taxes devenaient prohibitives, et c'est là-dessus qu'insistait le plus vivement le com-

missaire spécial du revenu; l'autre consistait dans la dévolution faite à quelques industries, sous forme de privilége, d'une partie des profits, dont l'état se trouvait dénanti par le jeu incident des tarifs. C'était le motif donné par les membres du comité des voies et moyens, qui voyaient là un abus, et un abus criant dans un régime où les chances devaient rester égales pour tous les citoyens, comme les droits étaient égaux. Pour l'un et l'autre objet, la conclusion était un plan de réforme. Quant à la prétention du représentant de la Pensylvanie de tenir les consommateurs américains pour exonérés des taxes que les produits acquittaient à l'entrée et de n'y voir qu'un moindre bénéfice pour le producteur et les intermédiaires européens, c'était là trop de candeur ou trop d'habileté chez un homme rompu aux affaires. S'il se fût agi de taxes modiques, 3, 4, 5 pour 100, on eût pu rechercher sur qui elles pesaient le plus, de l'expéditeur ou du client d'outre-mer; mais devant des taxes de 50 à 60 pour 100, comment avancer, en gardant son sérieux, qu'il s'en faisait en Europe une compensation anticipée sans que nul Américain eût à y contribuer, même pour une petite part? 50 pour 100! mais les Lombards du moyen âge eussent rougi de bénéfices si usuraires, et au XIXe siècle ces bénéfices n'existent, pour les articles courans, chez aucun peuple civilisé. Des taxes de 50 pour 100 et plus, c'est immanquablement le consommateur qui les paie, et toute la science économique de M. Kelley ne saurait infirmer cette vérité.

Dans d'autres parties de ses répliques, l'avocat des gros tarifs a montré pourtant plus de tact et en faisant la part des exagérations il y a intérêt à lire les détails qu'il donne sur l'industrie du fer à une date très récente, notamment sur les aciers fondus ou aciers Bessemer, et sur les fontes brutes ou fontes en saumons. On sait que l'acier Bessemer tend à s'emparer de la fourniture des voies ferrées à des prix de plus en plus modérés et avec une durée sept ou huit fois plus grande que l'ancien métal. Peu d'inventions ont eu une vogue aussi rapide, et pourtant en 1864 aucun essai n'avait encore eu lieu aux États-Unis. Les risques étaient grands, il est vrai; même en Angleterre, siége de la découverte, on hésitait sur les procédés, et on n'atteignait pas des prix marchands capables de donner au produit un débouché assuré. N'importe, des Américains courageux se mirent à l'œuvre, et M. Kelley raconte leurs déconvenues. Le plus bas prix auquel on pût alors se procurer les rails en acier Bessemer était de 150 dollars par tonne, fret compris; c'était également ce qu'avaient payé pour de petits lots les agens de diverses compagnies de chemins de fer. On tabla là-dessus, et, les sites une fois choisis, deux ou trois entreprises se montèrent. Rien ne s'improvise. Pour construire les bâtimens, commander et installer les

machines, réunir des ouvriers de choix, plus de quinze mois s'écoulèrent; néanmoins le prix du nouveau métal n'avait pas changé. Ce fut dans ces conditions que s'ouvrit à Harrisburg, sous le nom de *Freedom Works*, œuvres ou travaux d'affranchissement, la première fabrique d'acier Bessemer; une seconde était à la veille de s'ouvrir à Troy, dans l'état de New-York. En ajoutant au prix de 150 dollars la taxe de 45 pour 100 de la valeur perçue à l'entrée, on en restait, pour l'article rendu à quai en Amérique, dans des termes qui laissaient une certaine marge à la concurrence, et promettaient quelque vie aux nouveaux établissemens. — Hélas! à quoi et à qui se fier? Les fabricans américains étaient à peine entrés sur le marché que les rails Bessemer, presque immuables jusqu'alors à ce prix de 150 dollars, vacillaient sensiblement sur leur base; ce n'était plus que 130 dollars dans la première campagne, et depuis le déclin a été si prompt qu'on obtient aujourd'hui les mêmes rails à 50 dollars la tonne, c'est-à-dire à deux tiers de moins qu'aux conditions d'origine, pris à Hull ou à Liverpool. Les entrepreneurs ont-ils désarmé pour cela? Non, Harrisburg est toujours debout, Troy aussi; d'autres établissemens se sont fondés à Chester dans la Pensylvanie, à Cleveland dans l'Ohio, à Détroit dans le Michigan. A en croire M. Kelley, il s'en prépare même sept ou huit autres, dont il cite les noms; mais à une condition, c'est que le terrible M. Wells renonce à réduire de moitié la taxe qui protége tant bien que mal le Bessemer américain. Autrement M. Kelley ne répond pas plus de ce qui est à naître que de ce qui est né.

Au sujet des aciers fins, même querelle, poussée jusqu'aux gros mots. Sheffield, par exemple, est formellement accusé d'avoir entretenu dans les ports d'Amérique, de temps immémorial, des agences qui fraudent le fisc par des évaluations mensongères, et peu s'en faut que M. Wells ne soit pris à partie au sujet de ces prévarications; on lui impute tout au moins d'avoir eu des connivences avec Sheffield quand il s'est agi, en vue de ces fraudes, de substituer des taxes au poids aux taxes sur la valeur. Pour les fontes brutes ou en saumons, le ton n'est pas moins aigre, ni le débat moins envenimé; c'est, il est vrai, la matière première de l'industrie du fer, et M. Wells n'avait pas craint de la signaler comme digne de grands ménagemens à raison des travaux de forge et de moulerie que cette matière alimente : aux yeux du commissaire du revenu, la taxe alors en vigueur de 9 dollars par tonne ne devait pas être maintenue. A cette déclaration, le représentant de la Pensylvanie ne se contient plus. « Ce n'est donc point assez, dit-il, que cet homme, cette âme damnée des Anglais, leur ait fait litière de nos aciers Bessemer et de nos aciers de cémentation; il porte encore la

main sur nos fontes! C'est trop d'audace en vérité. Ignore-t-il donc ce qu'en moins d'un an le droit de 9 dollars a valu aux industries américaines? Ignore-t-il que dans ce court délai 65 hauts-fourneaux ont été construits, pouvant procurer un large travail aux ouvriers de quinze états; 6 dans le New-York, 1 dans le New-Jersey, 19 dans la Pensylvanie, 1 dans le Maryland, 4 dans la Virginie, 6 dans l'Ohio, 5 dans l'Indiana, 3 dans l'Illinois, 5 dans le Michigan, 2 dans le Wisconsin, 6 dans le Missouri, 3 dans le Kentucky, 1 dans la Georgie, 2 dans l'Alabama et 1 dans le Tennessee? Au moyen de ces hauts-fourneaux, notre puissance de production a été portée à près de 2,500,000 tonnes par an, 50 pour 100 environ du contingent de la Grande-Bretagne. Ce n'est pas tout; 50 autres hauts-fourneaux en voie de fondation iront avant la fin de l'année, si rien n'y met obstacle, grossir le nombre de ceux qui sont en activité. Et c'est cette richesse que l'on voudrait détruire, c'est le plus net de notre héritage dont on voudrait priver nos neveux! » On le voit, il n'y a pas pour les industries, quelque part qu'on les interroge ou qu'on les discute, deux manières de se défendre; c'est toujours la même gamme : confondre leur intérêt privé avec l'intérêt public et malmener les hommes clairvoyans qui voudraient en maintenir la séparation.

Durant deux longs mois, des discussions de ce genre se sont succédé devant le comité des voies et moyens; M. Kelley n'était pas le seul qui eût des lances à rompre avec le commissaire spécial du revenu. Le groupe de représentans qui en 1861 a voté le tarif Morrill, qui l'a aggravé en 1864, est encore, après des brèches insignifiantes, presque aussi compacte qu'à ses débuts, et il a gardé de ses anciennes luttes un esprit de corps qui résiste à des condescendances trop marquées. Comme parti, l'option, même dans les détails, ne lui est pas toujours permise; quand la consigne prévaut, il faut serrer les rangs sous peine de se laisser entamer. M. Wells n'a donc pas obtenu du comité, en fait d'amendement aux tarifs, tout ce qu'il lui avait demandé et tout ce qu'en bonne justice il eût dû en attendre; mais les points essentiels sont acquis, le reste n'est plus qu'à bref ajournement. Des réductions ont été proposées au congrès. Il y en a d'assez considérables sur les bois de construction entre autres : sur toutes les planches, le droit sera de 1 dollar par 1,000 pieds, et sur les bois non autrement taxés, de 1 centime par pied cube. Sur les vins et esprits, changement complet de régime; on les taxe à la mesure au lieu de les taxer à la valeur, les vins en barrique à raison de 50 centimes le gallon, sauf le champagne et autres vins mousseux, qui resteraient soumis au droit de 50 centimes par bouteille d'un litre et de 25 centimes par bouteille

d'un demi-litre. Quant aux eaux-de-vie et autres spiritueux, la douane s'est un peu relâchée de ses rigueurs, dont quelques chiffres donneront une idée. En 1859, le droit étant de 6 dollars l'hectolitre, il entrait aux États-Unis 70,000 quarts de cognac; en 1870, le droit ayant été porté à 96 dollars environ l'hectolitre payables en or, il n'en entre plus que 7,000 quarts. Les propositions du comité réduiraient le droit à 2 dollars par gallon, c'est-à-dire à 45 dollars environ l'hectolitre payables en or. Pour les tissus de laine, de coton et de soie, comme pour les vêtemens confectionnés, il y a également quelques réductions, mais en somme peu considérables, et dont aucune ne dépasse 5 ou 6 pour 100. Le commissaire spécial s'est seulement attaché à simplifier les classemens et à donner à la taxe une forme qui échappât le plus possible aux ambiguïtés, employant pour cela, comme terme ou étalon, tantôt la valeur, tantôt la mesure, tantôt le poids, isolés ou combinés. A défaut d'un dégrèvement sérieux, on aura du moins des nomenclatures mieux faites et des vérifications plus promptes.

Pour les métaux, qui sont en tout tarif la matière la plus discutée, un arrangement semble avoir eu lieu à la dernière heure entre les Pensylvaniens et le commissaire du revenu. M. Kelley et les siens ont, de guerre lasse, abandonné 2 dollars sur le droit de 9 dollars dont le tarif de 1864 frappait la fonte en saumons, ce qui a ramené à 7 dollars par tonne les propositions du comité portées devant le congrès. En revanche, M. Wells s'est non-seulement désisté de sa demande de dégrèvement pour les aciers fondus ou forgés, mais encore il a consenti à une augmentation sur les aciers et les fers ouvrés, marquant ainsi l'intention de mesurer la taxe au degré de la main-d'œuvre, et rompant avec Sheffield d'une manière assez ouverte pour éloigner de lui jusqu'au soupçon d'une complicité. Voici maintenant un détail qui est plus récent encore, et où ce n'est plus le comité des voies et moyens, mais l'une des chambres du congrès qui a eu le dernier mot. D'ordinaire ces matières de douanes y sont l'objet d'un simple enregistrement : quand un changement intervient, c'est pour des incidens de quelque gravité. Or le droit sur les fontes brutes a été définitivement réduit à 5 dollars par un vote de la chambre des représentans. A 5 dollars au lieu de 7, comme M. Wells y avait consenti, au lieu de 6 du tarif de 1861 ou de 9 du tarif 1864! mais c'est là un désaveu du passé et une sorte de volte-face économique. Évidemment l'opinion poursuit son travail et la question s'éclaire. On sent de plus en plus qu'un empire qui se débat sous l'étreinte du papier-monnaie a, pour s'en dégager, autre chose à entreprendre que l'incubation maladive de quelques industries, et qu'il doit chercher ailleurs les moyens de

ranimer son crédit et de relever sa fortune. Ces moyens sont des plus simples et des mieux indiqués : affranchir le pays des artifices qui l'énervent pour le rendre à ses forces naturelles, prêter moins d'attention à des industries qui, livrées à elles-mêmes, ne s'en porteraient pas plus mal, enfin songer de nouveau aux trois instrumens qui ont tant aidé à la grandeur de l'Union, et dont on semble aujourd'hui négliger les services : le commerce, la navigation et l'agriculture.

II.

Comme tout ce qui est du domaine de l'inconnu, les destinées de l'Amérique du Nord ont été l'objet de beaucoup d'hypothèses. On connaît celle d'Abraham Lincoln, lorsque dans la période la plus critique il eut à défendre l'Union contre la perspective d'un démembrement. Sa grande âme en écartait la pensée comme un mauvais rêve, et pour la combattre il s'appuyait sur la configuration du pays. La carte sous les yeux, il demandait aux scissionnistes les plus résolus comment et sur quel point il serait possible d'opérer un partage dans l'immense vallée, découpée en éventail, dont l'Ohio, le Missouri et le Mississipi recueillent et disciplinent les eaux. En dehors de ce bassin s'étendaient, il est vrai, deux tranches distinctes de territoire baignées chacune par un océan et adossées à de hautes chaînes semées de plateaux, — les monts Alleghanys et les Montagnes-Rocheuses; mais c'était là une partie intégrante du même empire, des vigies planant sur les eaux et en regard l'une de l'Europe et de l'Afrique, l'autre de l'Asie et de la Polynésie, comme l'était l'embouchure du Mississipi pour le golfe du Mexique et l'Amérique du Sud, comme le seront plus tard les grands lacs et le cours du Saint-Laurent pour des régions polaires, quand le Saint-Laurent et les lacs appartiendront à leurs possesseurs naturels. De ce bel ensemble ayant des ouvertures sur toutes les parties du globe, il n'y avait rien à détacher, rien à distraire; vainement eût-on cherché ailleurs un autre cadre pour 300 millions d'hommes, pour les cultures les plus variées, les arts les plus productifs, la marine la plus florissante, le commerce le plus étendu; la nature n'a pas deux fois de ces prodigalités, et bon gré, mal gré, il fallait en conclure que l'Union devait être ainsi ou ne pas être.

Qu'il y eût beaucoup d'illusion dans cet horoscope d'Abraham Lincoln, ce n'est pas douteux; mais ces illusions ont un titre au respect, il les a payées de son sang. Il entendait que le pouvoir dont on l'avait investi ne déchût pas dans ses mains, et, à tout prendre, il y a réussi; à sa mort, l'Union était reconstituée. Monroë aussi

avait une devise qui visait plus haut que de raison quand il disait que l'Amérique appartient aux Américains, et que la république du nord ne doit pas souffrir sur le même continent autre chose que des républiques. C'est encore de l'excès, de la jactance, mais avec un sentiment de grandeur; on ne sort pas des formules chevaleresques. Pour en trouver qui n'aient ni grandeur ni raison, il faut arriver à ces derniers temps. Telle est celle-ci : qu'en toute chose les États-Unis doivent prendre à tâche de se suffire et évincer l'Europe des marchés américains, dont elle n'a que trop abusé. Plus rien alors de fier ni de noble; les choses dégénèrent en querelles de marchands. Des rancunes s'y mêlent sans doute, et très légitimes, comme on le sait. L'Angleterre et la France ont inconsidérément pris parti contre l'Union américaine lorsqu'elle a eu à lutter sur son propre sol, non pour un intérêt ni pour une ambition, mais pour un principe que ces deux puissances, plus fidèles au sens moral et à leurs traditions, auraient dû considérer comme sacré. L'une a toléré et encouragé la course contre celui des belligérans qui représentait la cause dont elle a été le premier champion; l'autre, campée sur les frontières de la rébellion, a menacé l'œuvre à laquelle tant de mains françaises ont autrefois concouru; il n'a dépendu d'aucune des deux que l'esclavage ne survécût encore à cette guerre, où tant d'hommes libres versèrent leur sang pour l'abolir : tristes inconséquences qu'il est difficile d'oublier et de pardonner. Qu'un cas de guerre fût au bout, on le conçoit, et, moins épuisée, cette fière nation américaine en eût couru la chance; elle n'y avait pas manqué en 1813, quand elle n'était qu'un embryon. A défaut de ces fortes représailles, pourquoi recourir à des jeux d'enfans, à des piqûres d'épingle qui montrent qu'on ne peut ou qu'on ne veut pas se servir de l'épée? pourquoi ces tarifs enfin qui blessent au moins autant ceux qui s'en font une arme que ceux contre lesquels on les dirige?

Il y avait mieux à faire, et les échecs essuyés depuis cinq ans le prouvent bien. On s'est risqué sur un terrain qui n'est pas celui de la tradition, on a rompu avec l'histoire; or tout conseille de se réconcilier avec l'histoire et de rentrer dans la tradition. Comment? Le voici. La paix une fois conclue, il fallait se demander par quels moyens l'Union était arrivée en moins de soixante ans à un degré de fortune que son déchirement avait seul interrompu, et qui la mettait au niveau des plus grands empires du globe; puis, cette recherche faite, il restait à considérer si, sans dépenses d'imagination, les mêmes moyens ne suffiraient pas pour réparer les brèches que les événemens avaient ouvertes dans cette fortune, tout cela simplement et avec la volonté de n'être dupe de personne, pas plus des

étrangers, objets d'une juste colère, que des nationaux qui cherchaient à faire tourner cette colère à leur profit personnel. C'était moins un système qu'une étude pour savoir au juste comment s'enrichit un peuple qui s'abandonne à son génie, profite des élémens qu'il a sous la main, et ne mêle l'influence de l'état à aucun des arrangemens qui sont d'attribut particulier. Rien de plus à tenter comme revanche dès qu'on ne voulait pas ajouter une aventure de plus aux terribles aventures d'où l'on venait de sortir.

La recette qui a si bien servi dans ses premiers développemens la fédération formée le 4 juillet 1776 est des moins compliquées qui existent, et peut se résumer en quelques mots : pleine liberté d'action à tous les degrés et pour tous les ressortissans, liberté de l'individu comme citoyen et de l'état comme partie de la confédération, avec le moins de charges possible pour l'état dans la confédération et pour l'individu dans l'état. Ce qu'excluent ces termes un peu abstraits, c'est l'abus de la dépense; ce qu'ils consacrent, ce sont les petits budgets, signe le moins équivoque d'une administration régulière. Ne les obtient pas qui veut ces petits budgets, et même aux États-Unis Thomas Jefferson eut à soutenir huit ans de lutte pour les défendre contre des entraînemens spécieux. Avec la meilleure foi du monde, beaucoup d'hommes politiques, et à leur tête Washington lui-même, inclinaient à amplifier les attributions fédérales au préjudice des attributions locales et à confondre les comptabilités en même temps que les services. On demandait une forte armée, une imposante marine, des chemins, des canaux communs à plusieurs états et qui comportaient une exécution combinée, tous motifs ou prétextes pour installer au cœur de la confédération une machine à grande puissance qui eût agi sur les états isolés et absorbé bientôt le plus net de leurs recettes. Avec une fermeté incomparable, Thomas Jefferson fit rentrer ces prétentions dans le néant, maintint les attributions dans leurs strictes limites, réduisit l'armée et la marine aux moindres proportions, décida que pour les voies de terre et d'eau chaque état exécuterait sur un plan d'ensemble les tronçons qui devaient le traverser, y emploierait ses agens et les paierait de ses deniers. Peut-être aurait-on ainsi des travaux moins symétriques, mais l'esprit de la constitution ne serait point mis en échec, et, au lieu d'affluer au cerveau, la vie circulerait régulièrement dans toutes les parties du corps fédéral. D'ailleurs il allait de soi que le pouvoir central aurait un budget assorti à ses fonctions, aucun gouvernement ne peut s'en passer; mais ce budget serait des plus modestes et variable suivant les besoins : point ou peu de dettes inscrites, et dans ce dernier cas un prompt remboursement. L'Union américaine, comme une maison de banque

bien gouvernée, tiendrait à honneur d'avoir ses comptes constamment à jour. Voilà le commentaire que pendant ses deux présidences Thomas Jefferson a su ajouter à la déclaration des droits du peuple américain, en marquant ce commentaire d'une empreinte qui jusqu'à ces derniers événemens ne s'était jamais effacée.

Dans ce cadre et sous cette règle, la confédération n'eut plus qu'à suivre le cours de ses destinées, et c'est ici que l'exemple devient concluant. Quand le pacte fut signé, elle comptait 3 millions d'habitans, dont 600,000 esclaves, répartis dans treize états d'étendue fort inégale le long des côtes de l'Océan-Atlantique. Ces habitans ne cherchèrent pas d'autres instrumens de fortune que ceux qui étaient le plus immédiatement à leur portée, le commerce, la navigation, l'agriculture, qui firent d'eux les facteurs par excellence et pour certains articles les pourvoyeurs habituels du monde entier. Ils n'y mirent pas de raffinemens, se prêtèrent aux échanges avec abandon, sans réserve, et trouvèrent en définitive que leur lot valait bien celui des autres nations. Leurs ports se garnirent de vaisseaux, leur littoral se couvrit de villes, leur sol de cultures; le peuplement, chaque jour accru, gagna sur les solitudes. Déjà en 1790 ils étaient 4 millions, 5 millions en 1800, au-delà de 6 millions en 1810 et de 13 millions en 1830, enfin près de 30 millions en 1860, à la veille de la guerre civile. Le nombre des états avait proportionnellement augmenté, les signes de la richesse publique s'étaient multipliés avec la même évidence. En 1858, le mouvement des flottes marchandes comprenait à l'entrée 20,772 navires jaugeant 6,605,052 tonneaux, à la sortie 21,274 navires jaugeant 6,802,013 tonneaux, en tout 42,051 navires jaugeant 13,407,887 tonneaux; sur ce matériel de navigation, la part du pavillon national atteignait les deux tiers des existences. A ne remonter qu'à 1846, où l'on avait compté, entrée et sortie comprises, 28,700 navires environ jaugeant 6,700,000 tonneaux, c'était en douze ans un progrès de 100 pour 100 dans le tonnage et de 50 pour 100 dans le nombre des navires.

Même phénomène pour le mouvement des échanges. Les premiers tableaux dressés par Pitkins entre 1821 et 1830 établissent en moyenne la valeur des importations générales aux États-Unis à 426 millions, celle des exportations à 408 millions; total 834 millions. De cette date au moment de la guerre civile il suffit de détacher trois millésimes significatifs : 1840 avec 546 millions à l'entrée et 670 millions à la sortie, total 1,216 millions, — 1855 avec 1,366 millions à l'entrée et 1,168 millions à la sortie, total 2,544 millions, — enfin 1857 avec 1,871 millions à l'entrée et 1,615 millions à la sortie, total 3,486 millions. Quant à la part de l'agriculture dans cet ensemble de transports et d'échanges, on en jugera par un seul dé-

tail. En 1788, la douane de Liverpool saisissait au débarquement sept ballots ou ballotins de coton déclarés provenir des États-Unis, « déclaration mensongère, disait le procès-verbal de saisie, attendu que les États-Unis ne produisent pas de coton. » En 1859-1860, la récolte des cotons régulièrement constatée s'élevait à plus de 4 millions et demi de balles valant 1 milliard de francs. Sur cet article, on peut mesurer les autres, céréales, huile de pétrole, qui le suivent de près; c'est le même développement, obtenu par un procédé économique bien simple : vendre à autrui ce que soi-même on réussit le mieux à produire, acheter d'autrui ce qu'il produit à meilleur compte et en meilleure qualité : d'où deux bienfaits qui renferment tous les autres et ont conduit dans ces vallées des millions d'émigrans, la terre à bas prix, la vie à bon marché. Enfin l'industrie, livrée à elle-même et sans sortir du droit commun, s'était déjà hardiment et largement frayé sa voie; des groupes d'exploitation existaient sur beaucoup de points pour le charbon, le fer et le cuivre. Vers les côtes du Pacifique, la fièvre de l'or faisait sortir de terre un peuple d'enrichis, tandis que 7 millions de broches animées par la vapeur filaient automatiquement la laine et le coton.

L'Union américaine en est là, quand le canon de Charleston donne le signal de la guerre civile. Quel changement d'aspect! Un deuil sombre enveloppe alors ces contrées hier radieuses, les partis en sont aux mains, marquant leur passage par de longs sillons de feu et jonchant le sol de ruines; point d'activité qui ne désarme devant cette rude besogne de la guerre, et ce n'est pas pour un seul jour, c'est un duel à mort qui durera jusqu'à épuisement. Peu à peu disparaît la richesse dont cette nation était si justement fière : on donnera le dernier écu comme on a donné le dernier homme. Dans le sud, la sortie des cotons s'arrête devant un blocus rigoureux, les réserves s'accumulent, les champs restent pour la plupart en friche. Sur la mer, les corsaires guettent au passage les flottes marchandes, dispersent, pillent, brûlent, coulent les navires isolés. Le mouvement de l'immigration s'arrête, les cultures de l'intérieur restent en suspens, les cessions de terre discontinuent. C'est le spectacle d'un empire aux abois et réduit à des moyens désespérés. Avec les besoins de la guerre a paru le fléau que les fondateurs de la république avaient tant redouté, la dette, et sous la forme la plus écrasante le papier-monnaie. Dans sa détresse, le trésor émet coup sur coup des titres de plus en plus dépréciés. Pour sauver ce peuple qui en est à son dernier enjeu, il faut un miracle d'héroïsme, de constance et de dévoûment : ce miracle se fait, mais à quel prix? Comptons. Ce sont d'abord de lamentables hécatombes d'hommes, puis deux dettes parallèles de 3 milliards de dollars chacune, dont

l'une pèsera sur la fortune publique, l'autre sur les fortunes privées; c'est encore la valeur vénale de 4 millions d'esclaves et la moins-value des terres que leurs bras mettaient en rapport, enfin les dommages que l'on a vus se succéder, le dépérissement de la marine marchande et des échanges qu'elle défrayait, une brusque liquidation d'affaires suivie d'un temps d'arrêt de quatre ans, tout ce que peut en un mot amener à sa suite un choc essuyé en pleine marche et au bord d'un abîme. Voilà le bilan des désastres; comment les réparer quand on revient à soi?

Ici, pour être juste, il y a deux parts à faire dans la conduite du parti républicain, qui, ayant mené la guerre, avait l'incontestable droit de régler la paix. Dans la première, tout est à louer; dans la seconde, il y a beaucoup à reprendre. La part qui est à louer, la voici. Quoique les blessures de l'Union saignassent encore, le parti républicain, c'est-à-dire la grande majorité du congrès, n'hésita point à signaler son réveil par une revanche contre les gouvernemens qui lui avaient montré leur mauvais vouloir dans le cours des hostilités, contre l'Angleterre en élevant le conflit qui dure encore sur la responsabilité encourue par celle-ci dans les déprédations des corsaires qui avaient pris l'estuaire de la Mersey pour port d'armement et de refuge, contre la France en lui imposant à bref délai l'évacuation du Mexique par une mise en demeure presque impérative. En même temps, après avoir prouvé au dehors que l'Union était encore debout, le congrès dégagea et allégea du mieux qu'il put la situation intérieure. La première mesure de salut était de ramener un budget de guerre à un budget de paix; pour cela, on trancha dans le vif. Un désarmement immédiat fut ordonné; on licencia l'armée, on congédia la marine militaire, on brisa les cadres, on mit à l'encan le gros du matériel, on commença la liquidation des pensions aux victimes de ces campagnes calamiteuses. Dans tous ces actes, pas une erreur de conduite, le congrès s'y montra aussi décidé pour les économies à faire que généreux pour les indemnités à répartir. Sur un autre point, il ne fut pas moins bien inspiré. A quelques égards, la lourde dette qui allait peser sur la nation avait été contractée dans des conditions excessives, et, comme beaucoup d'autres états, l'Union en aurait pu prendre prétexte pour imposer à ses créanciers des réductions arbitraires. Parmi les nationaux, des gens sans scrupules le conseillaient, et ne reculaient même pas devant la banqueroute. Ce sera l'éternel honneur du congrès d'avoir repoussé ce conseil odieux, maintenu en entier ses engagemens et donné à l'Europe cette leçon de probité. Tout cela, comme on le voit, était régulier, conforme à la tradition, digne du peuple au nom duquel on agissait. C'est ici seulement que les fautes commencent.

Ces fautes sont celles que le rapport du commissaire Wells, avec quelques ménagemens dans les formes, signalait au comité des voies et moyens : la prétention de rembourser la dette immédiatement et à tout prix, la prétention de mettre ce remboursement à la charge de l'industrie européenne par la hausse indéfinie des tarifs. Certes on conçoit qu'un peuple qui jusqu'alors n'avait pas eu de dette permanente ait été troublé à l'idée d'ouvrir son grand-livre par un passif de 15 à 16 milliards de francs, on conçoit également qu'il n'ait pu songer sans dépit à cette masse de papier-monnaie sujette aux fluctuations du change et constituant à ce titre une circulation irrégulière; mais avec plus de sang-froid on eût trouvé, pour combattre le mal, des moyens plus simples, plus sûrs, moins équivoques. L'Angleterre avait fourni aux hommes de sa race un exemple de ce que peuvent dans ce cas le concours et le bénéfice du temps. En 1815, après les derniers coups portés à l'empire français, elle restait chargée d'une dette de près de 22 milliards de francs dans des conditions identiques à celles où se sont trouvés les États-Unis après leur victoire : épuisement de ressources, or soumis aux variations du change, papier-monnaie à cours forcé. Que se passa-t-il alors? Chercha-t-on dans un surcroît d'impôt l'amortissement rapide de la dette? Non. Il y eut là des hommes qui, à la connaissance des faits, unissaient le respect des doctrines : Ricardo, Huskisson, Canning lui-même, tous trois illustres à divers titres et dont l'Angleterre suivit les inspirations. Ils se dirent qu'on ne refait ni le crédit ni la fortune d'un état en poussant à bout des populations obérées, et que le vrai réservoir pour les dépenses publiques est dans la reconstitution des épargnes privées. Donc point d'impôt affectant les facultés de produire, point même d'amortissement déterminé, mais simplement l'excédant de la recette sur la dépense, quand il y en a un, appliqué au remboursement de la dette. Voilà depuis Canning la marche suivie, et Huskisson y ajouta les premiers adoucissemens au tarif de douane qu'ait connus la fiscalité jusqu'alors ombrageuse de l'Angleterre. L'événement a confirmé la sagesse de cette conduite. La dette anglaise n'est pas éteinte, il est vrai, ni sensiblement diminuée, on n'y prétendait pas : elle est toujours aux environs de 19 milliards de francs; mais avec quelle aisance le pays en porte le poids, comme elle est allégée par cette réduction imperceptible que lui apportent les années! Ni le mouvement de la population, ni l'accroissement de la richesse ne s'en ressentent; la politique n'en éprouve pas plus de gêne que la gestion financière. Quand des besoins imprévus se déclarent, on puise dans l'impôt ou dans l'emprunt indistinctement, et c'est ainsi qu'ont été traversées presque avec aisance les quatre guerres de Crimée, de Chine, de l'Inde et de l'Abyssinie. Un dernier trait au tableau, c'est que cette

comptabilité en apparence stationnaire a pu se concilier avec les dégrèvemens les plus larges et les faits économiques les plus révolutionnaires qu'aucun budget ait jamais eu à subir, c'est-à-dire un tarif de douane réduit à une quarantaine d'articles, des échanges libres, des ports ouverts, des colonies où tous les pavillons sont désormais admis avec le même traitement.

Comment se fait-il que les États-Unis n'aient pas vu là, dans des nécessités analogues, une voie à suivre, et dont les étapes étaient marquées avec une précision rassurante? Est-ce parce que l'imitation leur a répugné, moins en elle-même qu'à cause du modèle? Ce serait pousser loin l'incompatibilité d'humeur; du reste, en se gouvernant ainsi, on eût moins copié les Anglais que les fondateurs de la république américaine; vis-à-vis de la tradition, il y aurait eu un retour plutôt qu'un écart. Est-ce parce que les États-Unis ont manqué de confiance dans leurs ressources et craint de fléchir sous une tâche dont les Anglais ont supporté si aisément et si résolûment le fardeau? Ce serait beaucoup d'humilité et de modestie de la part de populations qui donnent rarement dans cet excès. Si considérable qu'elle fût, la dette des États-Unis n'eût semblé nulle part plus légère que dans le milieu où elle est née, et cela sans efforts, sans impôts nouveaux et par la seule puissance des choses. Elle frappe un peuple laborieux, en pleine voie d'accroissement, exempt du plus grand fléau des sociétés modernes, les existences parasites. Elle est à peu près la seule grande charge publique pour des contribuables qui n'ont à solder qu'une marine et une armée insignifiantes et un petit nombre de fonctionnaires attachés presque tous à des services productifs. En la consolidant dans une certaine mesure, on trouvait d'ailleurs l'avantage d'en faire retomber une portion sur ce flot d'immigrans qui, depuis un demi-siècle, ont ajouté au drapeau de l'Union tant d'étoiles nouvelles. Pourquoi dès lors tenter avant l'heure, empiriquement et péniblement, une libération qui, les années aidant, se serait accomplie d'une manière facile et naturelle? Pourquoi, et c'est le grief principal, y procéder par des taxes dont l'origine et l'effet sont au moins équivoques, qui portent d'ailleurs une sensible atteinte à l'activité des populations, à leur degré d'aisance, au prix de leurs consommations les plus usuelles, tout cela pour ménager dans le jeu de ces taxes une haute paie à quelques industries? En vérité, c'est un bien petit profit contre de grandes ruines, et les faits ne le prouvent que trop.

Le premier service qui en souffre est celui en vue duquel l'instrument fiscal a été porté à un si haut degré de puissance, la dette. Au début, quand le montant entier des taxes aboutissait à cette destination, l'amortissement avait des proportions vraiment sérieuses,

et aucune fiction ne se glissait dans les comptes. Il n'arrivait pas alors qu'en amortissant d'un côté on empruntât de l'autre avec quelque variété dans les formes. On ne répondrait plus aujourd'hui aussi hardiment de cette sincérité dans les écritures livrées au public. Il y a des chiffres qui, à un moment donné, semblent comme figés, 2,600 millions de dollars par exemple. Malgré les sommes qu'on indique comme remboursées, ce chiffre est revenu plusieurs fois, probablement diminué ou grossi par des affluens alternatifs : d'où l'on doit conclure avec M. Wells, le commissaire du revenu, que, pour l'ensemble et dans les détails, le produit des taxes a fléchi, soit directement par une diminution de la consommation générale, soit incidemment par le détournement au profit d'industries locales de quelques consommations spécifiées, ce qui condamnerait les hauts tarifs à la fois pour ce qu'ils font et pour ce qu'ils empêchent. C'est donc un premier but qui échappe ou qui du moins s'éloigne; il y a en outre des intérêts majeurs presque irrémédiablement compromis : j'ai nommé le commerce et la navigation, dont la grandeur enivrait autrefois les Américans, dont la décadence les navre aujourd'hui de douleur. Pour peu qu'on ait vécu dans nos ports ou parcouru les ports anglais, on sait quelle figure y faisait le pavillon étoilé; à Liverpool, au Havre, il l'emportait quelquefois en nombre sur les pavillons nationaux, il hantait toutes les mers, commandait le respect à toutes les puissances. La guerre civile une fois allumée, quels vides, et comme ils se réparent lentement! Des 42,000 bâtimens, entrée et sortie comprises, dont se composaient en 1860 les flottes marchandes, à peine en reste-t-il 12,000, auxquels les caprices du tarif enlèvent une portion de leurs élémens de transports. Il en est de même des échanges, sur lesquels ont pesé coup sur coup les calamités de la guerre et les maladresses de la paix; ce qui est resté d'intact après les événemens en est à se débattre contre le vice des institutions. Le chiffre des importations et des exportations réunies est tombé, suivant les articles, d'un tiers ou de moitié au-dessous des chiffres de 1859 et de 1860, témoin le coton qui de 4 millions 1/2 de balles récoltées en 1860 est descendu en 1867 à 1,957,988 balles, dont le cinquième reste en Amérique pour les besoins de l'industrie régnicole. Cet état de marasme gagne les autres branches de l'agriculture, qui s'en est longtemps préservée, et par un accord assez rare les plaintes ne sont pas moins vives à Chicago, la métropole rurale, qu'à New-York, la métropole du commerce et de la navigation. Tout s'enchaîne d'ailleurs dans cette série de faits; c'est la revanche du débouché, qui partout reprend son niveau : dès qu'un pays le ferme ou le restreint, il s'expose à ce qu'on lui en fasse autant.

III.

Les derniers avis reçus d'Amérique confirment le résultat que l'on attendait du remaniement des tarifs. La chambre des représentans n'a pas toujours donné raison à son comité des voies et moyens: dans la loterie des scrutins, quelques industries ont été maltraitées, d'autres servies outre mesure; il y a eu à la fois des mécomptes et des surprises. Pour le parti républicain, ces accidens sont un fait nouveau : voilà dix ans qu'il vivait et commandait par l'esprit de discipline; s'il y déroge, c'est qu'il doute de son œuvre et que sa foi est atteinte. Le germe de dissolution est venu de l'excès de prétention des intérêts privés; ceux d'entre les représentans qui n'ont en vue que le bien commun se lassent, à ce qu'il semble, de servir de partenaires à ceux qui ne songent qu'à leur propre bien. Peu à peu les masques tombent et les argumens de convention perdent de leur crédit. En même temps, l'opinion extérieure se prononce chaque jour d'une manière plus marquée. Du congrès tel qu'il est composé, il n'y a plus à espérer de concessions; mais pour l'automne prochain on a en perspective une grande lutte électorale, où les partis essaieront de nouveau leurs forces. Les partisans des franchises commerciales y trouveront comme auxiliaires les états du sud, dernièrement reconstitués, et où il sera curieux de voir à l'œuvre les hommes de couleur. S'il faut croire les récits qui nous arrivent, l'engagement sera sérieux. Toutes les associations du libre échange que nous signalions au début de ce travail sont sur la brèche depuis trois mois, et en tête celle de New-York. Quelques détails sur les origines et la marche de cette association donneront une idée précise du mouvement qui se prépare.

Formée il y a quatre ans, l'association de New-York ne se composait que d'un noyau d'hommes dévoués disposant d'un fonds insignifiant, 6,000 francs. La réforme n'était pas mûre, ce chiffre le prouvait bien. L'année suivante, même indifférence; la recette n'est plus que de 4,600 francs. A la troisième année seulement, l'opinion se prononce, c'est à 35,000 francs que les versemens s'élèvent; les adhérens arrivent en proportion. Enfin dans le cours de la quatrième année l'élan est décisif; on atteint 150,000 francs de recettes, sans compter les supplémens. Dans sa dernière séance, tenue le 24 février, l'association a recueilli 112,000 francs de souscriptions, celle entre autres de trois maisons de New-York à raison de 25,000 francs chacune. C'est l'œuvre de Cobden qui recommence et semble destinée à parcourir les mêmes phases : succès d'argent, succès de traités populaires distribués par millions, succès de tri-

bunes en plein vent au milieu de foules enthousiastes. Déjà en comité préparatoire ont été agités les points sur lesquels il y a lieu d'insister pour émouvoir la fibre nationale. Le mot d'ordre est de prendre cette fois la question par le vrai côté, puisqu'il s'agit de tarifs, le côté économique plutôt que politique. Pour rendre la matière facile à saisir, l'association a fait imprimer deux tarifs : le tarif anglais tenant tout entier sur un carré de papier de 6 centimètres de hauteur sur 5 de largeur, et le tarif américain, tel que le voudraient les partisans d'une réforme, sur un carré de papier de dimension à peu près égale, couvert au *recto* et au *verso*, tarifs en miniature, présentés comme des modèles du genre. Ces armes légères une fois distribuées, il s'agira d'aller au but.

Le grand point de mire sera non-seulement l'assiette, mais l'effet des taxes. Tout le différend est là, et il convenait d'y mettre un peu de méthode. D'abord et autant que possible, taxes modérées, ne dépassant que par exception un maximum déterminé. Ce maximum, pour une cause ou l'autre, est-il dépassé, il reste à s'assurer que le surcroît de taxe profite au trésor et non à des parasites qui font payer plus cher des produits souvent plus médiocres, abusent des positions qu'on leur livre et élèvent le ton à mesure qu'on leur cède. Où l'on croyait n'avoir que des cliens, on s'est donné des maîtres. A un autre titre, ce retour à des taxes modérées est de rigueur; seul il mettra fin à un commerce interlope qui dépasse toutes les bornes et dont les industries régnicoles ont à souffrir autant que le fisc. On a vu M. Kelley se plaindre lui-même des déclarations frauduleuses que les agens de Sheffield font en douane sur la valeur de leurs aciers; il n'est ni moins formel ni moins sévère au sujet de la contrebande effrontée dont les charbons, les bois de construction, les minerais de toute nature sont l'objet sur les frontières à peine délimitées qui séparent le Canada de l'Union américaine : mêmes opérations suspectes sur la ligne du Texas, dans les golfes déserts de la Floride, sur les îles du canal de Bahama, peuplées d'aventuriers, et le long des petits archipels qui bordent les deux Carolines. A mesure que l'augmentation des taxes montre en perspective plus de profits à recueillir, les introductions irrégulières gagnent du terrain sur les acquittemens réguliers, et frappent aussi bien les articles lourds que les articles légers, les métaux que les étoffes. Le trésor s'appauvrit de la sorte par les saignées que lui fait le plus détestable des trafics, celui de la fraude à front découvert, souvent à main armée. Les documens publiés par l'association de New-York contiennent là-dessus des détails significatifs : on n'y estime pas à moins d'un tiers, soit en poids, soit en valeur, le chiffre des produits qui se dérobent au paiement des taxes, et passent subrepticement sur le marché américain.

Voilà de quoi convaincre ceux qui s'attachent aux faits techniques, et ces faits sont les moindres. Dans les considérations générales, le sujet prend plus d'ampleur, et c'est sur quoi insistent d'autres publications, notamment celle d'un moraliste distingué, M. François Lieber, un vieil ami d'Alexis de Tocqueville et correspondant de l'Institut de France (1). Les sophismes de la protection, que Bastiat a flagellés chez nous, y sont traités très vertement aussi en tant qu'ils s'appliquent au régime économique du Nouveau-Monde. Il y a des écrits sérieux, il y a aussi des pamphlets, un entre autres où le congrès est ironiquement sommé, dans l'intérêt des possesseurs de houillères, de multiplier les éclipses du soleil dont les clartés gratuites sont ruineuses pour eux. On réédite tous les lieux-communs qui flattent les préjugés des masses et qui ne manquent à aucune mauvaise cause. Tel est celui-ci, émis sur tous les tons, présenté sous toutes les formes, que l'Amérique du Nord doit aspirer à se suffire, mettre au ban l'industrie européenne, ne rompre ce ban que dans des cas d'exception, dût-on traverser pour cela une période d'épreuves et payer la rançon de la communauté par un demi-siècle de sacrifices. Que la vie nationale en fût renchérie, que le peuplement en fût enrayé, peu importerait; l'essentiel est d'avoir à tout prix des industries indépendantes dans une Amérique qui s'appartienne. Telle est la formule à l'usage des masses; or qu'y répondre, si ce n'est que ceux qui parlent ainsi ont perdu le sentiment des choses réelles, et ne savent plus ni d'où ils viennent, ni ce qu'ils sont, ni dans quel monde ils vivent?

D'où ils viennent, il ne faudrait pas remonter bien loin pour s'en assurer. Il y a trois siècles, le territoire qu'ils occupent et dont ils voudraient faire une sorte de Tauride appartenait à des tribus errantes qui se scalpaient à qui mieux mieux, et ont scalpé au début les pionniers qui leur tombaient sous la main. C'est à la longue seulement et après que l'Europe eut jeté sur les côtes d'Amérique convois sur convois, races sur races, que la civilisation commença son œuvre et refoula la barbarie. L'envahissement ne se fit ni pour les mêmes causes ni sous le même drapeau : vers le golfe du Mexique, ce fut l'œuvre de boucaniers et de flibustiers; le long des Alleghanys, ce fut un exode de puritains chassés par les persécutions religieuses, au nord des Français, au midi des Espagnols et des Français encore, au centre des Anglo-Saxons, fortifiés plus tard par des essaims d'Allemands et d'Irlandais. Point de cohésion jusque-là, rien que des disparates. Il n'y a pas cent ans que l'unité s'est faite, et beaucoup d'entre ceux qui s'en montrent fiers aujourd'hui ont par

(1) *Notes on fallacies.*

eux-mêmes ou par les générations qui les ont précédés des réminiscences d'une autre patrie. Ce serait donc à ces populations d'origine mixte, étroitement liées à l'Europe par des conformités de mœurs, de langues et de traditions, qu'on voudrait donner le goût d'une rupture qui des produits s'étendrait aux hommes! Déplorable inspiration! Y songer d'une manière absolue serait tout simplement insensé, d'une façon relative et par des difficultés de détail est peu digne d'un peuple qui, bienveillant ou hostile, n'a jamais caché ses desseins.

Ce qu'ils sont, comment le méconnaître? Ils sont ce que les a faits un long exercice de la liberté sous des chefs qui veillaient avec une sollicitude ombrageuse à ce qu'elle passât intacte dans les lois, non pas la liberté équivoque dont se contentent nos sociétés vieillies, ni même cette liberté qui choisit et distingue, dans les formes qu'elle adopte, celles qui laissent quelque place à la fantaisie, mais la liberté qui comprend tout et ne spécifie rien, la liberté dans la plus large acception du mot. Voilà ce que sont les Américains, voilà leur vraie physionomie; y changer un trait suffirait pour l'altérer; hors de la liberté, ils perdent leur caractère; elle a été leur grande, presque leur seule force, et jusqu'ici le sujet de leur légitime orgueil. Comment croire maintenant que ce peuple, qui doit tout à la liberté, qui est tout par elle, se prêtera longtemps et de gaîté de cœur à la laisser mutiler dans l'une de ses applications les plus utiles, qu'il restera dupe des sophismes qu'on lui débite pour justifier ce sacrifice? Non, ce n'est là qu'un malentendu, une gageure contre le bon sens du peuple, l'instinct universel, la saine notion des choses, et plus l'aberration aura été longue, plus marqué sera le retour à une vue plus juste, à une opinion plus éclairée.

Enfin les formalistes du congrès n'ont pas compris davantage le monde dans lequel ils vivent : quoi de mieux démontré? C'est une vie de séquestre, un système d'isolement qu'ils proposent depuis huit ans au vaste empire qu'ils administrent. Le séquestre, l'isolement! mais de quels faits s'inspirent-ils donc pour croire que le moment se prête à de semblables extrémités? Les sociétés modernes se recueilleraient-elles par hasard dans une existence contemplative? y aurait-il en quelque endroit des signes d'un besoin quelconque de se tenir à l'écart les uns des autres? Bien loin de là. Jamais les hommes n'ont donné des gages plus irrécusables du désir qu'ils ont de se rapprocher; jamais les instrumens de ce rapprochement n'ont été plus multipliés, plus commodes, mis à la portée de plus de gens. Ce mouvement, ce besoin d'échanges, se sont étendus, s'étendent de plus en plus aux produits des industries; on sait avec quelle énergie ils se sont portés vers la communication des

sentimens et des idées. De la rapidité, la vapeur et l'électricité aidant, on est arrivé à l'instantanéité. Et c'est cette heure que l'on choisirait pour ramener les intérêts des nations à des compartimens inflexibles, à une sorte de portion congrue, pour leur refuser désormais ou leur faire payer par des conditions léonines cette hospitalité du marché qui devrait être gracieusement donnée! Mais à quoi bon alors les voies rapides, à quoi bon la navigation à vapeur et ces câbles qui transmettent d'un continent à l'autre les impressions et pour ainsi dire les pulsations des peuples?

Une dernière considération. Les rapports commerciaux entre nations ont été jusqu'ici arbitrairement réglés. Chacune a fait à sa guise, à son heure, selon son caprice. C'est l'économie politique qui en a eu la charge plutôt passive qu'active. On sait avec quel esprit de patience et de longanimité elle entre dans des débats où s'agitent tant de passions; elle a des doctrines et ne se prête à rien de ce qui va au-delà ou reste en-deçà. En matière d'échanges par exemple, elle n'admet pas que le mal causé à autrui profite à celui qui le fait; elle professe au contraire qu'un châtiment prompt ou lent est inséparable de semblables écarts. Dans un conflit, cette tolérance met les champions à l'aise. L'économie politique n'est présente que comme témoin, elle n'a d'autres pouvoirs pour les juger qu'un appel à l'opinion; mais qu'on suppose cette mission d'arbitre confiée à une science moins débonnaire, le droit des gens, qui ne souffrirait entre nations d'autre règle qu'une rigoureuse réciprocité : bientôt le régime des marchés serait l'objet d'une instance toujours ouverte, toujours à reprendre. Il nous faudrait alors regarder de près à ces taxes de 30, 40, 50 et jusqu'à 90 pour 100 que les tarifs des États-Unis, sans délais de préparation, sans avis préalable, ont imposées et imposent encore aux produits de nos fabriques. Que de querelles et que de sujets d'animosité! Au lieu de nos civilisations énervées par le raffinement, on en reviendrait peu à peu aux civilisations des premiers âges, pleines d'alertes et d'embûches, où chaque peuple, juge dans sa cause, était en quête de perpétuelles revanches : œil pour œil, dent pour dent, comme en pleine barbarie. Si c'est là l'idée spéculative qu'on se fait en Amérique de la marche de l'humanité, on peut dire, sans vouloir blesser personne, que c'est une marche à rebours.

LOUIS REYBAUD.

L'INDIGENCE A PARIS

ET

L'ASSISTANCE PUBLIQUE

Toute agglomération considérable d'individus sur un point produit fatalement deux excès contraires : celui de l'indigence et celui de la richesse. Sous le rapport de ce douloureux contraste, Paris n'est dans le monde entier dépassé que par Londres, qui, en vertu de la constitution même du peuple anglais, offre le spectacle permanent d'une misère abjecte côtoyant la plus grandiose des opulences. Quoique chez nous les nuances soient moins accusées, elles existent, frappent les yeux, émeuvent les cœurs, inspirent aux philanthropes socialistes mille projets irréalisables pour le bonheur de l'humanité. Malgré tout ce qu'on a tenté, malgré les efforts d'une bienfaisance que rien ne décourage, malgré une législation très prévoyante qui a réuni, comme en un corps de doctrines, les mesures coutumières ou exceptionnelles dont nos pères usaient pour secourir les malheureux, on n'a que bien peu modifié l'état précaire où vit une partie du groupe parisien, et Chamfort pourrait répéter aujourd'hui ce qu'il écrivait de son temps : « En résumé, la société n'est jamais composée que de deux grandes classes : ceux qui ont plus de dîners que d'appétit, ceux qui ont plus d'appétit que de dîners. »

Quoi qu'on fasse, les dîners ne seront jamais au niveau des appétits, car trop souvent les appétits sont insatiables. Il faut dire aussi que deux causes surtout concourent à maintenir une partie de notre population dans la misère en éveillant ses mauvais instincts. L'une est géographique et découle de notre climat. La vie matérielle est coûteuse et par conséquent pénible dans nos pays

froids, si on les compare à l'Orient, où la faim est sinon détruite, du moins fort diminuée par la chaleur de la température, où l'on boit plus d'eau que de vin, où l'on couche sans danger à la belle étoile. L'autre est purement morale et ressort de la nature même de l'homme, qui est imprévoyant, à Paris surtout. Dans le peuple, où le goût des liqueurs fermentées est trop répandu, on vit au jour le jour sans souci du lendemain, parfois on dépense en une soirée le gain de toute une semaine; on ne sait guère épargner ni pour le ménage, ni pour les enfans, ni pour les temps de maladie ou de chômage imprévu. C'est à soulager les maux qu'engendrent la cherté de la vie et l'imprévoyance humaine que s'applique la bienfaisance publique.

I.

De tout temps, l'exercice de la charité a été un plaisir pour les âmes miséricordieuses et une nécessité politique pour les gouvernemens; aussi, à côté de la bienfaisance individuelle et des associations libres, il n'est pas rare de retrouver une ingérence directe de l'état, qui, sous une forme ou sous une autre, organise les secours d'une façon régulière. Les ordres religieux, obéissant aux préceptes de la morale chrétienne et mus par l'esprit d'envahissement qui leur est propre, ont souvent cherché et cherchent encore à substituer leur action exclusive à celle des particuliers et des gouvernemens. Il n'y a pas longtemps que ceux-ci ont renoncé aux vieux usages monarchiques, et plus d'une fois ils ont trouvé moyen de donner à la charité des apparences qui la rendaient condamnable. Dans les jours de réjouissance publique, on pensait aux pauvres, mais avec cette hauteur malséante que les grands affectaient envers le menu peuple; on faisait ce qu'on appelait alors des largesses; on jetait à la foule des pièces de monnaie et des vivres. Ces avilissantes distributions étaient de tradition royale, et elles n'ont disparu qu'avec les Bourbons de la branche aînée. Je me souviens d'avoir vu la dernière qui eut lieu à Paris, sous la restauration. C'était aux Champs-Élysées. Dans le quinconce de gauche en entrant était dressée une sorte d'immense estrade en planches, semblable à une tour carrée, d'où s'échappait un ruisseau de vin violâtre; quelques humbles fonctionnaires, debout et ricanant, lançaient à toute volée des cervelas, des saucissons et du pain. Des hommes, des femmes se roulaient sur le sol, s'arrachant cette charcuterie médiocre, pendant que d'autres portant des cruches, des seaux, des éponges emmanchées au bout d'un bâton, se ruaient, s'étouffaient pour arriver jusqu'à la fontaine de vin. C'était hideux; quelques gendarmes avaient grand'peine à empêcher les ivrognes tombés par terre d'être piétinés par

les impatiens; il faisait un temps gris et froid, ce devait être le 4 novembre, le jour de la Saint-Charles; la peur me prit devant cette tourbe violente, et je me sauvai. Moins d'un an après, la révolution de juillet emportait pour toujours cette mauvaise coutume de l'ancien régime. Aujourd'hui les distributions gratuites sont remplacées par des secours portés aux indigens, à qui l'on donne individuellement quelques livres de pain, une bouteille de vin et un pâté, parfois des vêtemens, du bois, du charbon ou de l'argent. Tout ce que le spectacle d'autrefois avait de répulsif a disparu; il ne reste plus qu'une mesure charitable sagement appliquée.

Je n'ai point à parler ici de la bienfaisance privée, qui à Paris est très considérable, toujours sollicitée, toujours active; je n'ai rien à dire non plus des sociétés de charité religieuses et laïques, qui, tout en secourant les malheureux, poursuivent un résultat parallèle et quelquefois imposent certaines conditions de moralité ou un mode particulier d'existence aux misérables qui les invoquent. Je ne veux m'occuper que de la bienfaisance abstraite, de celle qui ne demande ni l'acte de baptême ni l'acte de mariage, qui est exercée en vertu de considérations sociales supérieures, qui reçoit de toute main et donne à toute infortune, qui est un des élémens de la sécurité urbaine, et qu'on a centralisée avec ses ressources, ses devoirs et ses charges dans la grande administration de l'*assistance publique*. L'origine en remonte loin. Dans le principe, tout dépendait de l'Hôtel-Dieu, qui était régi au spirituel et au temporel par le chapitre de Notre-Dame; mais des abus graves et de toute sorte ayant été signalés, un arrêt du parlement, en date du 2 mai 1505, confia la gérance de l'hôpital à une commission laïque, composée de huit notables et magistrats, qui le 16 novembre 1544 devint le bureau des pauvres. Non-seulement ce bureau, dont les membres prirent le titre de surintendans, veillait à l'entretien des hôpitaux, aux soins que réclamaient les malades, mais il pourvoyait à la subsistance des indigens et fixait des taxes qu'il rendait obligatoires. Ainsi le 15 janvier 1574 il décide que les habitans de Paris qui refuseront de donner à la quête seront frappés d'une amende égale au quadruple de ce qu'on leur avait demandé. Le 2 juillet 1586, on établit dans vingt-sept rues des marmites après avoir enjoint à tous les bourgeois d'y apporter, vers midi, les restes de leurs « potages et viandes, » qui seront distribués aux indigens. Lorsque la taxe n'était point payée, le parlement intervenait, ainsi qu'il le fit le 28 juin 1596, le 15 et le 19 mars 1602, pour menacer de confiscation les retardataires; il n'exclut ni les prêtres ni les communautés religieuses, et il leur ordonne d'acquitter la taxe des pauvres sous peine de voir saisir leur temporel.

Ces charges gratuites et fort lourdes à porter étaient exercées par

les présidens et des conseillers du parlement et de la cour des aides; en 1690, l'archevêque de Paris leur fut adjoint. Cette organisation, qui, marchant un peu au hasard des circonstances, fit néanmoins beaucoup de bien et était célèbre dans Paris, où le peuple l'appelait le grand bureau, disparut avec la révolution; le 13 avril 1791, tous les membres de la commission hospitalière remirent leur démission, qui fut acceptée. Moulinot, Thouret, Aubry, Dumesnil et Cabanis, qui les remplacèrent, furent des hommes de science et de bon vouloir, mais les conjonctures étaient plus fortes que les intentions les meilleures; les disettes successives, la rareté croissante des espèces métalliques, ruinèrent tous les établissemens où l'indigence trouvait des secours et un abri. Pendant longtemps on vécut sans plan de conduite, sans règle déterminée; on s'inspirait des occurrences présentes; la brutalité des événemens faisait ajourner toute mesure définitive. On vivait d'empirisme; le bien des pauvres, étayé jadis en grande partie sur des priviléges qu'on n'avait pas plus respectés que les autres, allait en diminuant de jour en jour; pour subvenir à des besoins urgens, on vendait des rentes à des taux illusoires, les hospices tombaient de vétusté, l'administration était nulle ou mauvaise. C'est miracle que le système hospitalier n'ait point sombré tout entier. Il était dans un état pitoyable lorsque M. Frochot, préfet de la Seine, reprenant avec un grand courage tous les élémens dispersés et compromis, réussit à les grouper de façon à en faire un tout compacte qui pût servir de base à une organisation nouvelle.

Sur un rapport fort remarquable adressé par lui aux consuls, un arrêté fut rendu le 27 nivôse an IX (17 janvier 1801), qui créait un conseil général et une commission administrative des hospices; un second arrêté du 29 germinal (19 avril) de la même année réunissait l'administration des secours à domicile aux attributions du conseil général des hôpitaux. Ce système a été en vigueur jusqu'au jour où l'assistance publique en a pris la place. Il était conçu d'après la division des pouvoirs, qui est le principe même de l'administration française. Le conseil général représentait le pouvoir délibérant, et la commission était le pouvoir exécutif; mais ces deux autorités, fonctionnant simultanément, détruisaient souvent l'unité d'action si indispensable en pareil cas; de plus la constitution de 1848, afin d'éviter d'avoir à inscrire le droit au travail, pour lequel avaient voté des personnalités considérables, n'hésita point à faire de l'assistance un dogme obligatoire : « la société fournit l'assistance aux enfans abandonnés, aux infirmes et aux vieillards sans ressources et que leurs familles ne peuvent secourir. » En présence d'une déclaration si formelle, l'ancienne organisation devenait in-

suffisante, et le 10 janvier 1849 une loi fut votée qui règle cette délicate matière. En fait, l'ancien conseil général d'administration est remplacé par un conseil de surveillance, et la commission exécutive s'est effacée devant un directeur général responsable. Au lieu du système républicain inauguré par l'arrêté des consuls, maintenu sous la restauration et par la dynastie de juillet, on a aujourd'hui le principe monarchique constitutionnel voté par une assemblée républicaine. C'est là un de ces accidens de logique française dont notre histoire n'offre que trop d'exemples.

Cette centralisation de tous les pouvoirs hospitaliers en une seule main a produit, il faut le reconnaître, d'excellens résultats. En assurant l'unité d'impulsion à des services multiples, elle a permis de faire concourir ceux-ci au même but, d'activer la bienfaisance, de la régulariser pour ainsi dire, de ne distribuer les secours qu'en connaissance de cause, dans une mesure proportionnée aux ressources dont on dispose et aux besoins qu'il est urgent de soulager. Située jadis au parvis Notre-Dame, dans un lourd bâtiment qui sert actuellement d'annexe à l'Hôtel-Dieu, l'administration occupe depuis 1867 une vaste maison prenant triple façade sur l'avenue Victoria, la place de l'Hôtel-de-Ville et le quai Le Pelletier. C'est une sorte de ministère très fréquenté et où la besogne ne chôme pas. L'assistance publique a la direction des 8 hôpitaux généraux, des 7 hôpitaux spéciaux établis à Paris, de 3 hôpitaux en province destinés au traitement des maladies scrofuleuses des enfans (Berck-sur-Mer, Forges, la Roche-Guyon), de 10 hospices, de 3 maisons de retraite, de 20 bureaux de bienfaisance, de 57 maisons de secours; elle préside aux soins donnés à domicile; elle est tutrice des enfans assistés et des aliénés; elle emploie un personnel de 6,338 agens, dont 1,989 appartiennent au corps médical. Tout ce qui dans cet immense Paris souffre, a faim, est abandonné, est malade, est indigent, vient à elle et l'implore. Elle est la grande sœur de charité; dans la mesure de ses forces, elle accueille les misères et panse les plaies. Si elle demande sans cesse, si elle sollicite toujours l'attention et la générosité des personnes riches, c'est afin d'avoir plus à donner.

Qui n'a entendu parler des biens des hospices? Il est de tradition dans le peuple de Paris que jamais si considérable trésor n'a été vu dans aucun temps ni dans aucun lieu. C'est l'éternelle histoire des bâtons flottans. Si l'assistance publique n'avait pour ressource que les legs qui lui ont été faits et les dons que la charité lui envoie, les indigens de Paris mourraient de faim, et il faudrait fermer la moitié des hôpitaux. Elle s'est faite très lentement et par accumulation cette fortune qui réunit aujourd'hui les biens de l'Hôtel-Dieu, ceux

du grand bureau des pauvres et ceux de l'hôpital-général. Depuis Louis VII, qui institua une rente de 3 sous et 8 deniers, depuis Philippe-Auguste, qui, en 1208 et par acte authentique, abandonnait pour le coucher des malades la litière de paille qui garnissait les chambres du palais (1), on conserve précieusement et l'on pourrait citer le nom des 8,287 bienfaiteurs qui ont enrichi le patrimoine hospitalier. Quelques legs sont étranges : en 1199, un chanoine de Noyon laissa par testament à l'Hôtel-Dieu deux maisons dont le revenu devait être employé, le jour anniversaire de sa mort, à donner aux malades les alimens qu'ils désireraient. Par tous les moyens possibles, on encourageait les donateurs, et les papes leur accordaient des indulgences. On possède plusieurs brefs qui ne laissent point de doute à cet égard, car ils sont revêtus du sceau de l'Hôtel-Dieu représentant le bon pasteur tenant la brebis malade : deux étoiles brillent au-dessus de sa tête; il est accosté, comme on dit en langage héraldique, de deux chênes laissant tomber leurs glands en signe de fécondité; au-dessous du personnage, on voit les trois fleurs de lis de France, et autour de l'écusson ovale se déroule cette légende : *sigillum indulgentiarum domus Dei parisiensis.* A côté des dons en argent et en nature, des legs reçus par héritage, les rois accordaient des priviléges qui ne laissaient pas d'être fructueux : droit de prendre un panier de poisson et d'autres denrées sur les voitures arrivant aux halles (concédé en 1308 par Philippe IV, confirmé par Jean II en 1352), droit de pacage dans les forêts royales (Philippe VI, 1344), exemption des péages d'entrée, du logement des gens de guerre, des frais de chancellerie; enfin, au milieu de cent autres concessions qu'il est superflu d'énumérer (2), il convient de rappeler la singulière autorisation que le 29 janvier 1574 Charles IX accordait à l'Hôtel-Dieu de placer 1,000 livres de rente au taux usuraire de 12 pour 100. Au moment de la révolution, le revenu de tous les établissemens laïques de bienfaisance de Paris s'élevait à la somme de 8,087,980 livres, et il ne faut pas oublier que Loménie de Brienne ne s'était point gêné pour y porter la main en août 1788.

(1) « Philippus, Dei gratia Francorum rex... domui Dei parisiensi... concedimus ad usum pauperum ibidem decumbentium omne stramen de camera et domo nostra parisiensi. »

(2) « Le lit de l'évêque de Paris et du chanoine mort appartenait à l'Hôtel-Dieu. Lorsque la mollesse et le luxe eurent introduit des lits mieux fournis et plus riches, il y eut souvent entre les créanciers de l'évêque et cet hôpital des contestations sur les rideaux, la courte-pointe et le nombre des matelas. Le parlement, en 1654, débouta de leurs oppositions les créanciers de François de Gondy, archevêque de Paris, et adjugea son lit, avec tous les accompagnemens, à l'Hôtel-Dieu : ce fut le lit de noces de la fille d'un des économes. » Sainte-Foix, *Essais sur Paris,* t. II, p. 7; éd. 1766.

Cette fortune est bien moins importante aujourd'hui, quoique depuis cinquante ans elle ait été augmentée par des legs considérables. A consulter les documens officiels les plus récens, on voit que le patrimoine actuel de l'assistance publique est représenté par un revenu de 3,247,600 fr., auxquels on doit ajouter 673,258 fr. de rente affectés à six fondations spéciales; le total des biens appartenant en toute propriété aux hospices, ainsi que l'on disait autrefois, ne produit donc annuellement que 3,870,858 francs. — Dans cette somme, les revenus immobiliers figurent pour 1,686,340 fr., les intérêts de capitaux placés pour 458,832, les rentes sur l'état, avec ou sans affectations, pour 1,102,428. Restent les fondations, dont il importe de dire un mot, ne serait-ce que pour parler de ces hommes de bien qui ont eu pitié des pauvres et les ont faits leurs héritiers.—Montyon, dont on est certain de rencontrer le nom toutes les fois qu'il s'agit d'une œuvre de bienfaisance, lègue 281,630 fr. de rente qui doivent être employés à secourir les convalescens à leur sortie de l'hôpital; vient ensuite Brézin, qui laisse un gros capital dont le revenu de 190,233 francs est réservé à l'entretien d'un hospice destiné aux artisans métallurgistes : Brézin, ancien ouvrier, avait fait sa fortune comme serrurier-mécanicien-fondeur, et il voulut y faire participer après sa mort ceux qui pendant sa vie l'avaient aidé à l'acquérir; Lambrechts, qui fut sénateur et libella l'acte de déchéance de Napoléon Ier, fonde par testament à Courbevoie un asile pour les protestans et y affecte une rente de 48,093 francs; Boulard, tapissier enrichi, consacre 20,804 francs de rente à établir une maison de retraite où sont reçus douze ouvriers tapissiers âgés, infirmes ou malheureux; Devillas, ancien négociant, spécifie que les 31,000 livres de rente qu'il abandonne aux pauvres seront employées à un hospice situé à Issy, et où 35 indigens de soixante-dix ans accomplis trouveront la subsistance et l'abri. Tous les biens légués par ces fondateurs ont une destination particulière qu'il n'est point permis de modifier; l'assistance publique en a donc moins la propriété que l'administration.

A ce revenu médiocre et insuffisant on peut ajouter 6,366,872 fr. que l'administration retire des frais de séjour dans divers hôpitaux ou hospices (940,000), de la vente faite dans les établissemens de service général (3,808,388), du prix de journées des aliénés traités pour le compte du département de la Seine (1,184,434), des frais de séjour et d'habillement des enfans assistés à payer par le département (442,050); mais ce ne sont que des recettes d'ordre qui représentent le remboursement des dépenses faites, et l'assistance n'en retire rien en réalité. Elle trouve des ressources sérieuses dans les produits intérieurs des hôpitaux et de certains hospices

(238,550 fr.), dans une part qui lui est accordée sur les concessions de sépulture (203,000 fr.), dans les bénéfices du mont-de-piété (725,000), et enfin dans cet impôt qui frappe les théâtres, les bals, les concerts publics, et qui est évalué à 1,750,000 fr. Ce dernier impôt est fort connu, on l'appelle vulgairement le droit des pauvres; il fait beaucoup parler de lui depuis quelque temps. Les directeurs de théâtres paraissent s'être imaginé qu'en leur concédant toute liberté d'exploitation le gouvernement leur avait implicitement accordé le pouvoir de se soustraire aux obligations légales; ils ont refusé de laisser l'assistance publique encaisser ce qui lui était légitimement dû jusqu'ici. La question est pendante et mérite qu'on la dégage de tous les brouillards dont on a tâché de l'obscurcir, quoiqu'il y en ait peu qui soient d'une clarté plus facile à pénétrer.

Le principe de l'impôt dont les personnes qui se rendent au spectacle sont frappées au profit des pauvres se trouve dans l'ordonnance royale du 25 janvier 1699, par laquelle Louis XIV déclare qu'un sixième, perçu « en sus des sommes qu'on perçoit et qu'on percevra à l'avenir, » serait attribué à l'hôpital-général (1). Les directeurs ne tardèrent pas à regimber, et il fallut, le 4 mars 1719, faire intervenir une ordonnance contentieuse qui leur expliquait, sans laisser le moindre doute sur l'interprétation du texte, que « le sixième et le neuvième étaient perçus par augmentation. » On établit très nettement que cette sorte de taxe des pauvres était un impôt qui atteignait le spectateur et non pas l'entrepreneur. Le décret du 4 août 1789, qui supprimait tous les priviléges, ne fit pas grâce à celui-là; mais dès l'année suivante la loi du 19-24 août 1790, qui confie à l'autorité municipale le droit d'autoriser les représentations théâtrales, met à la charge de celles-ci une redevance pour les indigens; la loi du 7 frimaire an v dit explicitement à l'article 1er : « Il sera perçu un décime par franc (deux sous pour livre, vieux style) en sus du prix de chaque billet d'entrée pendant six mois. » D'année en année, cette disposition est renouvelée jusqu'au décret impérial du 9 décembre 1809, qui décide que la perception du dixième aura lieu indéfiniment; enfin le décret du 6 janvier 1864, qui organise la liberté des théâtres, dit dans l'article 2 : « Continueront à être exécutées les lois existantes sur la police et la fermeture des théâtres, ainsi que la redevance établie au profit des pauvres et des hospices. » Au point de vue légal, l'hésitation n'est donc point permise.

Autrefois dans le vestibule des théâtres il y avait deux bureaux

(1) A cette époque, l'hôpital-général comprenait la Pitié, Bicêtre, la Salpêtrière, les Enfans-Trouvés et la maison Scipion. Voyez la *Revue* du 1er mai 1870.

de perception, deux guichets : l'un où l'on acquittait le prix de sa place, l'autre où l'on versait la taxe des pauvres. Nos contemporains ont encore vu affichés à la porte de la Comédie-Française des tarifs ainsi conçus : *premières loges*, 6 francs 60 centimes : 6 francs pour le théâtre, 60 centimes pour les pauvres; *parterre*, 2 francs 20 centimes : 2 francs pour le théâtre, 20 centimes pour les pauvres. — Nul alors ne pensait à réclamer contre cet impôt somptuaire; mais pour faciliter la circulation à l'entrée des théâtres souvent encombrée, pour éviter aux spectateurs l'ennui de se transporter d'un guichet à un autre, on a réuni les deux bureaux en un seul, et l'entrepreneur de spectacles a fait acte de perception pour son propre compte et pour celui de la caisse hospitalière. De cette confusion matérielle de deux opérations parfaitement distinctes, on a essayé de tirer parti, et en vertu du vieil axiome : « possession vaut titre, » on a tout simplement dit à l'assistance publique qu'on ne lui devait rien et qu'on ne lui donnerait rien. Une telle prétention, si peu fondée, démentie par la simple lecture des textes et par la plus vulgaire morale, a trouvé des défenseurs. On n'a pas voulu voir que le spectateur en payant le prix de sa place acquitte en même temps un droit fixe réservé aux indigens, exactement comme le voyageur qui prend un billet dans une gare solde du même coup l'impôt dont l'état a frappé le transport des personnes en chemin de fer. On a demandé aussi que le droit des pauvres ne fût prélevé que sur les bénéfices nets, et un directeur en faillite a dit à ses créanciers en leur montrant ses comptes : « Je vous dois 300,000 francs; mais, si je n'avais été forcé de donner 400,000 francs pour les pauvres, vous seriez payés, et j'aurais 100,000 francs à moi. » L'argumentation est absolument fausse, car, si le droit des pauvres n'eût pas existé, l'entrepreneur n'aurait pas reçu les 400,000 francs qu'il a versés pour eux. Si la taxe n'était acquittée que sur les bénéfices et non sur la recette brute, tout négociant pourrait refuser de payer l'impôt qui frappe son commerce spécial, sous prétexte qu'il ne fait pas de bonnes affaires. Cette querelle ne serait que puérile, si elle n'essayait de spolier les indigens; mais le but qu'elle poursuit lui donne un caractère pénible. Avant de pénétrer dans un lieu de plaisir, l'homme riche est forcé par la loi d'ajouter une aumône destinée au soulagement de la misère : rien n'est plus juste, rien n'est plus humain; mais prétendre que cette aumône appartient en propre au directeur du spectacle, et qu'il peut en disposer à son profit, c'est se tromper sciemment et commettre un acte blâmable.

En totalisant les recettes de l'assistance publique, on arrive à une somme très considérable : 13,204,280 francs; mais elle est bien loin de suffire aux besoins qu'il faut satisfaire. A moins de manquer

ouvertement à son mandat, l'administration ne peut refuser de secourir ceux qui légitimement s'adressent à elle; quoiqu'elle surveille le patrimoine des pauvres avec une économie prévoyante et jalouse, sa fortune personnelle la laisserait impuissante à faire le bien. En effet, les dépenses ordinaires, prévues et calculées d'après une longue expérience, s'élèvent à la somme de 23,806,027 francs. Entre les ressources normales et les nécessités impérieuses, l'écart est énorme; qui donc le comblera? La ville de Paris elle-même, qui donne 10,601,747 francs à l'assistance, afin que celle-ci puisse convenablement remplir la haute mission dont elle est chargée. C'est un gros budget, et il y a en Europe plus d'un état qui n'en a point de pareil. C'est là ce que Paris, le Paris administratif, dépense pour ses pauvres, pour ses malades, pour ses infirmes, pour ses vieillards; mais si nous essayons d'apprécier l'œuvre de la charité privée, si nous tenons compte des sociétés de bienfaisance, des quêtes faites à domicile et dans les églises, des dons en argent et en nature qu'on laisse à la disposition des particuliers, si nous constatons que tous les ministères ont des fonds de secours assez abondamment pourvus, si nous cherchons à évaluer l'importance des aumônes personnelles, si nous disons qu'un banquier célèbre distribue parfois d'un seul coup trente mille bons d'un kilogramme de pain, si nous rappelons que l'administration des secours donnés sur la cassette impériale reçoit chaque année une moyenne de 73,000 demandes, dont la plupart sont accueillies favorablement, nous arriverons à cette conclusion, qui n'a rien d'excessif, que l'indigence parisienne absorbe annuellement plus de 40 millions, ce qui l'entretient peut-être au lieu de la diminuer.

II.

En personne avisée, l'assistance publique possède des établissemens de service général où elle confectionne, où elle emmagasine les objets dont elle a besoin pour ses consommations journalières. De cette façon, elle supprime, autant qu'elle le peut, les intermédiaires, toujours onéreux, et elle est certaine de la sincérité des produits qu'elle emploie. C'est pour parvenir à ce double but qu'elle a une cave, une boucherie, une boulangerie, une pharmacie et un magasin central. La cave est située à l'entrepôt des vins et liquides (1), la boucherie fait partie de l'abattoir de Villejuif, la boulangerie fonctionne près de la rue du Fer-à-Moulin, dans la maison que Scipion Sardini, un riche traitant italien, s'était fait bâtir sous le règne de Henri III hors de l'enceinte de la ville. Dès l'année 1612, cet hôtel

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1868.

assez vaste entre dans le système hospitalier parisien, car on y établit un dépôt de mendicité; en 1622, on le consacre aux vieillards infirmes; en 1636, on y installe des pestiférés; en 1656, Louis XIV l'adjoint comme boulangerie à l'hôpital-général, ce qui n'empêche pas qu'en 1663 on y donne asile à des femmes indigentes et à des filles-mères. En 1675, on le rend à sa destination primitive, tout en y ajoutant un abattoir et une fabrique de chandelles; en 1801, on le réunit à l'administration des hôpitaux et hospices civils; en 1849, l'assistance publique, le recevant dans ses attributions, y organise une manutention et une minoterie mues à la vapeur. Quoique les nécessités du service aient fait élever des constructions modernes dont le moellon et le plâtre sont les principaux élémens, ce qui reste de l'ancien édifice est un curieux spécimen de l'architecture de la renaissance, prise à ce moment où la brique va remplacer la pierre de taille et où l'ornementation, s'alourdissant de jour en jour, fait déjà prévoir la pesanteur qui l'attend sous Louis XIII. Dans la cour, une aile toute en brique d'un rouge foncé est portée sur six arcades surbaissées, dont quatre sont oblitérées par des fenêtres et des portes récentes. Au milieu des pendentifs, quatre médaillons en pierre sculptée représentent des têtes qui offrent un caractère remarquable, quoiqu'une seule soit intacte, et dont la vraie place serait au musée de l'hôtel Carnavalet plutôt que dans cette usine, où elles sont perdues pour le public, où des dégradations nouvelles peuvent constamment les atteindre.

Une machine à vapeur forte de 95 chevaux met en mouvement un moulin à l'anglaise muni d'appareils perfectionnés et installé dans les cinq étages d'un bâtiment élevé exprès. Là, dans de vastes greniers aérés de toutes parts, sont entassés les sacs de blé destiné à être trituré par des meules en belles pierres de La Ferté-sous-Jouarre. Plus loin, dans de larges cases en bois poli par l'usage, on enferme les farines, qu'on surveille attentivement pour éviter la fermentation, surtout en avril, à l'époque où le blé commence à pousser, et en juin lorsqu'il fleurit, car alors la vie particulière à l'espèce semble se réveiller et atteindre le grain pulvérisé à l'instant même où elle se développe dans la plante elle-même. Pour faire une expérience concluante sur la conservation du blé, on a construit cinq immenses silos en pièces de fer boulonnées, dans lesquels on a fait le vide, et que deux fois par an on charge d'azote. Ils renferment chacun 600 hectolitres de blé; le plus ancien a été rempli le 23 novembre 1863; le grain qui s'en écoule lorsqu'on entr'ouvre le judas de prise paraît irréprochable (1). Une amélioration fort im-

(1) La puissance germinative du blé semble se conserver indéfiniment; des grains retrouvés dans des tombeaux égyptiens ayant plus de trois mille ans de date ont été semés et ont produit des épis d'une remarquable richesse.

portante a été introduite dans la meunerie de la boulangerie Scipion, meunerie qui n'existe que depuis 1856, car avant cette époque l'administration achetait des farines et n'était point organisée pour moudre elle-même. M. Mège-Mouriès, étudiant le grain de blé au microscope, remarqua que, précisément au-dessous de l'écorce, existait une partie dure, résistante, grisâtre, particulièrement riche en azote et où se développe la germination. Cette portion très nourrissante du blé était laissée adhérente au son, et disparaissait, sans être utilisée pour la panification, avec les issues ordinaires. Grâce à un nouveau système de mouture et à l'emploi d'un mode de séparation fort ingénieux, on recueille aujourd'hui cette précieuse substance à la boulangerie centrale, et on la fait entrer dans la composition du pain. Si celui-ci acquiert de la sorte des qualités nutritives considérables, il faut reconnaître que l'aspect en est légèrement altéré, et qu'il n'offre point cette nuance d'un blanc jaunâtre, fort appréciée des Parisiens, que les boulangers obtiennent tous invariablement en mêlant à leur pâte de la farine de maïs, de la farine de féveroles et de la fécule de pomme de terre.

La boulangerie proprement dite est située au rez-de-chaussée; l'activité qui règne dans le fournil le rend imposant. L'hélice des 10 pétrins mécaniques, mue par une machine à vapeur forte de 16 chevaux, tourne jour et nuit; les 10 fours alignés arrondissent leur bouche enflammée dans la même muraille de briques; les ouvriers, demi-nus, au milieu de cette chaude atmosphère, blancs de farine, manient avec une rare dextérité les longues pelles qui portent la pâte fermentée dans la fournaise éteinte, mais brûlante; sans repos, les feux flambent, car la consommation de chaque jour exige de 20,000 à 25,000 kilogrammes de pain; on en envoie gratuitement aux hôpitaux et aux hospices, — contre remboursement aux hospices Devillas et Saint-Michel, à l'ouvroir Gérando, aux Enfans-Convalescens, à la ferme Sainte-Anne, à l'asile de Vincennes, à l'œuvre de Sainte-Marie, au Bon-Pasteur, au Val-de-Grâce, à la pharmacie centrale, aux colléges Chaptal et Rollin, aux halles et marchés de Paris. Il est savoureux et bon, mais il durcit rapidement, ce qui tient sans doute à l'emploi des pétrins mécaniques, et lorsqu'on le taille en soupe, il fait tourner facilement le bouillon par cela même qu'il renferme cette partie grise et singulièrement fermentescible dont j'ai parlé. — A côté de la boulangerie s'ouvre une vaste pièce qui sert de paneterie et voit à chaque heure se renouveler le miracle de la multiplication des pains. Une odeur fadasse et assez déplaisante plane partout et semble inhérente à l'établissement même. En en cherchant attentivement la cause, on s'aperçoit qu'elle provient d'une colonie de kakerlaks, de blattes, qui s'est

emparée de la maison Scipion. Ces hideux insectes, plats, roussâtres et d'une prodigieuse agilité, quittent, dès que la nuit vient, les fentes de murailles qu'ils habitent; ils se glissent partout, pullulent à l'infini, sont un véritable fléau, et font concurrence aux grillons qui chantent près des fours leur chanson monotone. Il y aurait un moyen bien simple de purger la boulangerie de ces hôtes incommodes : ce serait d'y entretenir deux ou trois hérissons; en peu de temps, ils auraient détruit cette désagréable engeance.

La pharmacie centrale, qui jadis était réunie à l'hôpital des Enfans-Trouvés, placé alors au parvis Notre-Dame, occupe sur le quai de la Tournelle depuis 1812 l'ancien hôtel de Nesmond, où la communauté de la *Sainte Famille*, formée par Marie Bonneau, veuve de Beauharnais de Miramion, habita depuis 1691 jusqu'en 1790. L'entrée est médiocre, et, quoique le bâtiment principal ait une certaine ampleur, il n'offre rien qui soit digne d'attention. C'est là que l'assistance publique tient en dépôt les médicamens qu'elle fournit aux hôpitaux, aux hospices, et qu'elle distribue dans les maisons de secours. L'aspect général est celui d'une immense droguerie; un parfum subtil y domine, — celui de l'éther. Des bocaux énormes remplis de liquides de toute couleur et de toute saveur, encapuchonnés d'un couvercle de tôle peinte, sont méthodiquement rangés sur des étagères qui font tout le tour d'une vaste salle; dans des mannes et prêts à partir, on voit des rouleaux de sparadrap, des tas de petits pots empilés, des bâtons de réglisse noire venus des Calabres, des fagots de réglisse en bois, des onguens grisâtres et qui ont vilaine apparence, des flacons où les cristaux d'iodure de potassium ressemblent de loin à des morceaux de sucre cassés menu, des bouteilles où l'huile d'amandes douces, transparente et jaune, luit comme de l'or pâle en fusion, des liasses d'emplâtres chargés de poudre de cantharides, des pommades de toute sorte, des teintures de toute espèce. Dans un cabinet réservé à l'économe, les deux portes d'une armoire se referment à clé sur des flacons d'une figure peu rassurante; c'est là une réserve digne de Locuste, de Sainte-Croix et d'Exili : arsenic et cyanure, opium et strychnine, digitaline et morphine, curare et noix vomique, isolés dans leur prison de verre, semblent rassemblés là pour des œuvres néfastes et redoutables. Lorsqu'on approche de cette armoire diabolique, on sent une insupportable odeur de musc; au milieu des poisons, on conserve cette substance empestante, qui coûte fort cher, et dont quelques médecins usent encore dans le traitement de certaines maladies nerveuses.

L'herboristerie répand ce doux et pénétrant parfum des fleurs desséchées, si exquis, si suave, et qui semble l'émanation de l'âme

des plantes. Dans de grands sacs de toile entr'ouverts, on aperçoit les pâles violettes, les coquelicots d'un rouge obscur, les lichens transparens pareils à de la corne recroquevillée, les camomilles trop odorantes, les absinthes, qu'on ne peut voir sans tristesse lorsqu'on pense à quoi elles servent aujourd'hui, toute l'admirable famille des labiées si puissante et si précieuse, — les sauges, les menthes, les romarins. Puis viennent les consolatrices, ellébores et daturas, — les bois de Gayac, les cassias amaras en bûches ou en cotrets, les écorces d'orange, les coloquintes odieuses d'amertume, les safrans, qui, regardés à jour frisant, ont des tons pourpres magnifiques, les reines des prés, qui poussent les pieds dans l'eau et combattent l'hydropisie, les valérianes, qui donnent aux chats de si étranges illusions. Tous les simples de la nature semblent réunis; cependant j'ai cherché la mandragore qui chante, et je ne l'ai point trouvée. — Au premier étage, dans une salle où se font les expertises scientifiques sans lesquelles nul médicament n'est accepté, des tiroirs glissant les uns sur les autres et s'élevant du plancher au plafond contiennent les drogues qui doivent être soustraites au contact de l'air, ou dont on n'use qu'en petite quantité : seigle ergoté, feuilles de jusquiame, fleurs de genêts sauvages. Le nom des médicamens est écrit sur les boîtes qui les renferment; il est curieux de les lire lorsqu'on se rappelle que l'établissement a été outillé à neuf en 1812 : on voit alors quels pas immenses la médecine a faits de notre temps, combien le vieil empirisme cabalistique du moyen âge a été lent à disparaître devant la science expérimentale, et l'on ne peut s'empêcher de sourire à cette nomenclature de substances que n'auraient point désavouées les sorcières de Macbeth. Un partisan de l'école de Salerne bondirait de joie en retrouvant l'indication de ces *alexipharmaques* si fréquemment employés jadis, le sang de bouquin, les yeux d'écrevisse, la corne de cerf râpée que le phosphate de chaux a remplacée, le corail rouge, la poudre de vipères et les cloportes. — Il n'y a pas bien longtemps qu'on administrait encore cette dernière drogue prétendue diurétique; aujourd'hui on l'épargne aux hommes et on ne la donne plus qu'aux chevaux, c'est un progrès.

Le laboratoire est en activité constante. Enfoncées dans un immense fourneau de fonte, des bassines en cuivre contiennent des liquides épais, visqueux et bouillonnans, qui sont des sirops antiscorbutiques, des sirops de gomme et de salsepareille. Quelques hommes, le front en sueur et la main armée de larges spatules de bois, agitent ces mélanges, qui sont mis en bouteilles aussitôt qu'ils sont refroidis. Dans de vastes cuves, la poudre de quinquina macère, baignée d'alcool; un tailloir mû par la vapeur coupe le bois de ré-

glisse, un pilon écrase les amandes douces, dont un pressoir extrait l'huile bienfaisante. La mécanique la plus occupée de tout l'établissement est le moulin qui triture la graine de lin et la réduit en farine; il travaille sans repos ni trêve, car c'est par sacs grands comme des sacs de blé qu'on expédie dans les hôpitaux et dans les maisons de secours cette désagréable matière à cataplasmes. Dans la cour, des tonneaux en cuivre étamé et boulonné contenant l'eau de fleur d'oranger venue de Grasse sont gerbés les uns sur les autres comme des pièces de vin; des voitures attelées chargent les médicamens qu'elles vont porter aux hôpitaux. A voir le grand mouvement et les richesses accumulées de ce puissant réservoir, il est difficile de ne pas éprouver une impression de respect, de ne pas trouver que la ville de Paris est une bonne mère, de ne pas admirer les efforts qu'elle fait pour soulager ses enfans malades.

Le magasin central n'a pas d'histoire; il est tout battant neuf, car il a été inauguré le 1er janvier 1868 sur le boulevard de l'Hôpital, où il avoisine la Salpêtrière. Il a pris la place de la filature des indigens, instituée en 1793 pour secourir les mères de famille pauvres qui ne pouvaient quitter leurs enfans. Cet établissement, qui subsistait encore il y a trois ans à peine, avait été installé impasse des Hospitalières, dans les bâtimens de la communauté des sœurs de la Charité-Notre-Dame, où Mme Scarron s'était retirée en attendant qu'elle devînt une reine anonyme de France et de Navarre. On remettait à de pauvres femmes du lin, du chanvre, qu'elles filaient,—procédé primitif qui n'enrichissait guère les ouvrières et coûtait fort cher à l'administration, obligée de faire les achats de matière première en province, d'y réexpédier le fil afin qu'il fût tissé, et de faire revenir la toile. Si l'on a conservé longtemps cette institution, qui à l'époque de sa création n'avait qu'un caractère provisoire, c'était pour avoir un motif ou plutôt un prétexte d'aider des femmes malheureuses; celles-ci dans les derniers jours de la filature étaient au nombre d'environ 600, qui toutes ont trouvé place dans des hospices ou des maisons de refuge. Les bâtimens, assez amples, mais à demi ruinés, servaient de magasin pour un certain nombre d'objets, principalement pour la literie; les autres réserves étaient distribuées au hasard de la place disponible dans les divers hôpitaux de Paris. Ce système était défectueux, contraire à nos habitudes de centralisation; il rendait la surveillance difficile et le contrôle illusoire. Le magasin central remédie à tous ces inconvéniens; il se compose de plusieurs corps de bâtiment isolés très bien construits, d'un aspect qui n'est point déplaisant, outillés, aménagés d'une façon supérieure, et qui renferment les objets, les denrées que le temps n'altère pas et dont l'assistance publique fait usage.

Tout est fourni par adjudication sur un modèle expérimenté et déposé, auquel le vendeur doit se conformer impérieusement sous peine de voir sa marchandise refusée lui rester pour compte. Chaque pavillon a une affectation particulière : ici, les huiles, les légumes secs, les instrumens de propreté, brosses, balais, têtes de loup et plumeaux; là, les meubles, lits, tabourets, tables et chaises; ailleurs, la vaisselle, dont la diversité dénonce au premier coup d'œil la destination différente. Si les bols en étain, la grosse poterie, sont réservés pour les hôpitaux, les soupières en porcelaine, les carafes de cristal, les huiliers à double flacon, les salières taillées, sont gardés pour les hospices où l'on paie d'importantes pensions, comme Sainte-Périne. Plus loin, on est ému en voyant des béquilles entassées en chantier par bottes, comme des fagots, et tous les ustensiles que la science prévoyante s'est ingéniée à inventer pour le soulagement des infirmes et des malades. Les matières premières sont rangées avec un ordre parfait dans d'immenses casiers qui côtoient les murs de longues galeries propres à faire envie aux ménagères les plus difficiles. C'est là que sont empilés les draps, les couvertures, les étoffes de laine et de coton, les bonnets, les bas, les galoches, la futaine et le madapolam, les toiles et les calicots, les réserves de vieux linge condamné à devenir de la charpie, et les serpillières où l'on taillera des linceuls pour les morts. D'autres galeries renferment les vêtemens confectionnés, chemises, capotes d'hôpital, blouses de siamoise, casquettes, pantalons de laine et de drap; des paquets tout préparés, épinglés avec soin, contiennent ce que l'on nomme une *vêture*, trousseau complet qui varie selon l'âge et le sexe des personnes auxquelles il est destiné. Là aussi sont les layettes, en grand nombre, toujours renouvelées, car les naissances ne chôment guère dans la population indigente de Paris.

Des ateliers, où des ouvrières libres viennent chaque jour travailler sous les ordres d'une surveillante appartenant à l'administration, coupent et cousent les vêtemens. Il y a là des jeunes filles alertes et rieuses qui font grincer les lourds ciseaux avec l'aplomb d'un vieux tailleur; dans une large cour baignée de soleil, on carde les matelas, on dévide les longues cordes de crin, on secoue les toiles à carreaux, des étuves reçoivent la laine encore tout imprégnée de suint et d'ordures; lorsqu'elle a été lavée et séchée, on la fait voltiger à l'aide de longues baguettes pour la rendre plus légère et plus souple. Des mécaniques tranchantes et perforantes, mises en mouvement à l'aide de pédales, découpent les bandes dans la toile neuve et percent les trous des emplâtres fenestrés; d'autres taillent les compresses dans le linge fatigué, pendant que les vieilles femmes de la Salpêtrière qui peuvent encore faire usage

de leurs pauvres doigts effiloquent lentement la charpie. Le vieux linge fourni par les hôpitaux ne suffit pas aux besoins de la consommation, et chaque année l'assistance publique achète des draps réformés à l'administration de la literie militaire, des serviettes, des nappes à une marchande bien connue sur le marché du Temple. Dès que les bandes, les compresses, sont faites, on les serre, selon la dimension réglementaire qui leur a été donnée, dans des boîtes spéciales qui s'emplissent et se vident incessamment. On pourra se faire une idée de l'activité qui règne dans ces ateliers en sachant que chaque année il en sort 144,000 mètres de bandes en toile neuve. Une salle ouverte dans un petit corps de logis séparé renferme, derrière des vitrines sévèrement closes, un spécimen de tous les objets qui sont indispensables aux multiples manifestations par lesquelles l'assistance publique affirme la grandeur de sa mission : c'est la salle des modèles; en la visitant, en maniant l'un après l'autre tous ces objets si divers, en en constatant l'utilité et la perfection, on ne peut qu'être touché par une si prévoyante et si intelligente charité.

III.

La population indigente de Paris est très nombreuse, et c'est seulement depuis 1829 que l'on a des données positives, scientifiques pour ainsi dire, qui permettent d'en apprécier l'étendue. A cette époque, elle se composait de 62,705 individus sur un ensemble de 816,486 habitans, ce qui donne la proportion considérable de 1 indigent sur un peu plus de 13 personnes (13.02). La prospérité des premières années du règne de Louis-Philippe diminue la moyenne, qui n'est plus en 1838 que de 1 sur 15 (15.37). Lorsque la disette et les mesures insuffisantes pour y obvier amènent un malaise général, ainsi que nous l'avons vu dans l'année 1847, restée tristement célèbre par l'affaire de Buzançais, les chiffres remontent, le nombre des malheureux qui viennent frapper aux portes des administrations charitables augmente rapidement et atteint 73,901 sur 1,034,196, c'est-à-dire 1 sur bien près de 14 (13.99). En 1861, le chiffre des indigens secourus à Paris dépasse ce qu'on avait vu jusqu'alors; le total est de 90,287, mais cet accroissement n'est qu'illusoire : loin d'augmenter, la population pauvre a diminué. Le décret d'annexion du 16 juin 1859 venait de souder les communes suburbaines à Paris, et en faisait une ville de 1,667,841 habitans. La proportion est donc plus restreinte et ne donne que 1 sur 18 (18.47); elle reste à peu près la même en 1866, après un recensement général, et s'arrête à 1 sur 17 (17.12). Du 1er janvier au 31 décembre 1869, des secours

ont été distribués à 129,991 indigens par les soins de l'assistance publique; c'est une population qui dépasse celle de bien des capitales. Pour subvenir aux besoins d'une telle masse d'individus, il a fallu organiser dans Paris des centres de secours qui, tout en prenant le mot d'ordre de l'administration générale, en lui rendant des comptes et en en recevant des subventions, pussent agir isolément sur les misères au milieu desquelles ils sont situés. Ils rayonnent autour d'eux, dans des limites sévèrement fixées, et multiplient ainsi l'œuvre de la charité publique aidée par la charité privée. A cette disposition très simple, très pratique, répondent les 20 bureaux de bienfaisance qui se partagent les 20 arrondissemens de Paris. Leur organisation est déjà ancienne et date de la révolution.

La loi du 25 mai 1791 chargea la municipalité de Paris d'administrer le bien des pauvres; le 5 août, celle-ci nomma une commission spéciale qui, après de lentes études souvent interrompues par les événemens dont l'influence modifiait incessamment le personnel siégeant à l'Hôtel de ville, proposa l'institution des bureaux de bienfaisance que la loi du 7 thermidor an V créa définitivement. Ils furent plus ou moins nombreux selon les plans qui prévalurent à différentes époques (1); aujourd'hui il y en a un annexé à chaque mairie. Ils sont régis par un conseil supérieur composé du maire, président de droit, des adjoints, de 12 administrateurs, d'un nombre de commissaires et de dames de charité proportionné à celui des indigens, et d'un secrétaire-trésorier, agent responsable dépendant de l'administration centrale. Chaque arrondissement est divisé en 12 zones distinctes, et la surveillance de chacune d'elles est attribuée à l'un des 12 administrateurs; ce sont ceux-ci qui décident quel genre de secours recevra l'indigent et dans quelle mesure le secours doit être accordé. Des médecins, des sages-femmes, attachés à chaque bureau, sont désignés par le préfet de la Seine. Nul n'a droit à des secours s'il n'est inscrit sur le registre qu'on appelle le contrôle. L'indigent fait une demande : il est visité par l'administrateur, par un commissaire ou une dame de charité, par un médecin, et un rapport détaillé est présenté sur sa situation à l'une des deux séances que le conseil d'administration tient réglementairement deux fois par mois; lorsque son admission est prononcée, son nom est inscrit sur une carte jaune, si le secours accordé est temporaire, verte, si celui-ci est annuel.

Régulièrement les secours temporaires ne doivent être distribués qu'aux blessés, aux malades, aux femmes en couches, aux mères-

(1) Dans le principe, il y eut 48 comités de bienfaisance correspondant aux 48 quartiers de Paris; en 1816, ils firent place à 12 bureaux de charité (1 par arrondissement); en 1830, ils prirent la dénomination, qu'ils ont gardée, de bureaux de bienfaisance.

nourrices qui n'ont point de moyens d'existence, aux enfans abandonnés, aux orphelins qui n'ont pas encore atteint l'âge de seize ans, aux chefs de famille qui ont à leur charge trois enfants au-dessous de quatorze ans, aux veufs et aux veuves ayant deux enfans en bas âge; mais on ne se montre pas trop rigoureux dans l'observation de ces règles préservatrices, seulement les secours cessent aussitôt que la cause qui les a motivés a pris fin. Il n'en est point ainsi des secours annuels, qui ont un caractère absolu de permanence, car ils sont réservés à une catégorie de gens à qui l'âge ou les infirmités interdisent presque tout travail. De 70 à 79 ans, le vieillard indigent reçoit 5 francs par mois; de 79 à 82 ans, 8 francs; de 82 à 84, 10 francs, et 12 francs de 84 ans jusqu'au dernier terme. — Les aveugles, les paralytiques, les épileptiques, les malades atteints de cancer sont également désignés pour un secours mensuel, qui varie entre 5 et 10 francs; cette petite somme n'exclut pas les bons de pain, les bons de viande, les vêtemens et le linge. Bien des individus remplissant toutes les tristes conditions requises pour obtenir leur entrée dans un hospice n'y peuvent trouver asile, faute de place, et restent sur le pavé de Paris; l'administration, dans la mesure des fonds dont elle dispose, les adopte alors, et, par l'intermédiaire du bureau de bienfaisance de leur quartier, leur fait servir une pension annuelle qu'on appelle le *secours d'hospice*, et qui est fixée à 195 francs pour les femmes, et à 253 francs pour les hommes. En 1869, 1,137 individus, 427 hommes et 710 femmes, ont pu jouir des bénéfices de cette subvention régulière.

Les ressources particulières des bureaux de bienfaisance sont très aléatoires, car elles reposent exclusivement sur l'initiative individuelle. Elles sont formées par le produit de quelques legs et des quêtes faites chaque année par les commissaires et dames de charité après invitation pressante expédiée sous la signature du maire de l'arrondissement. A prendre le total des fonds versés en 1869 dans la caisse des bureaux, nous n'arriverons pas à un ensemble bien considérable, car il ne s'élève qu'à 906,926 francs 94 cent. Il est facile, en voyant comment cette somme est répartie, de conclure que les recettes de chaque arrondissement sont en raison directe de la richesse et non point de la misère de ses habitants, ce qui logiquement devrait être le contraire. Ainsi les quartiers opulens, le Louvre, la Bourse, l'Opéra, le faubourg Poissonnière, donnent 80,747 fr., 72,294 fr., 97,288 fr., 88,422 fr., tandis que les arrondissemens pauvres, ceux où les besoins s'accentuent parfois avec une urgence redoutable, ne peuvent parvenir à récolter que des sommes relativement insignifiantes : Belleville, 15,339 fr.; Vaugirard, 13,889 fr.; la Glacière, 17,708 fr.; la Villette, 16,172 fr.

Il serait impossible aux bureaux de bienfaisance de faire l'œuvre à laquelle ils sont appelés, si l'administration de l'assistance publique ne les aidait dans de larges et fécondes proportions : 500,000 francs en espèces et 684,123 francs 60 centimes en pain; de plus une réserve qui ne peut dépasser 450,000 francs et qu'on appelle la subvention extraordinaire permet à l'assistance d'établir une sorte d'équilibre entre les ressources des différens bureaux. On fixe pour l'année la moyenne du secours destiné à chaque ménage indigent (50 francs 52 centimes pour 1869), et l'on donne à chaque bureau une somme complémentaire qui lui permet d'atteindre un minimum déterminé. En 1869, 345,301 francs ont été pris sur la subvention extraordinaire, et distribués proportionnellement à dix bureaux de bienfaisance trop pauvres pour trouver en eux-mêmes l'argent qui leur était indispensable. La part la plus forte a été faite au treizième et au vingtième arrondissemens, qui sans cela n'auraient pu donner par ménage, le premier que 33 fr. 21 cent., le second que 33 fr. 96 cent. En additionnant toutes les sommes reçues en 1869 par les bureaux de bienfaisance, on voit qu'ils ont eu à distribuer en argent et en nature 2,436,351 francs 54 centimes; mais, malgré les efforts de l'assistance pour essayer de donner des ressources égales à tous les bureaux, elle n'y parvient guère : les arrondissemens riches sont toujours, grâce à l'abondance des aumônes qu'ils recueillent, bien plus favorisés et dépassent amplement la portion congrue à laquelle les autres sont réduits. Ainsi le deuxième a pu dépenser 115 fr. 85 cent. par ménage; le huitième 116 fr. 55 cent, et le neuvième, le plus opulent de tous, 127 francs 75 centimes.

Cette part gardée aux indigens est bien maigre, dira-t-on, et ce n'est pas avec la moyenne la plus élevée, avec 127 francs, qu'on sauvera un homme de la misère; non certes, mais il ne s'agit pas de donner des rentes à ceux qui demandent. La mission des bureaux de bienfaisance est heureusement moins difficile, elle consiste à venir en aide à un individu momentanément empêché, à soigner les malades, à permettre à l'ouvrier appauvri par suite d'un chômage forcé d'attendre des jours plus favorables. En étudiant de près la population toute spéciale qui a sans cesse recours à la charité publique et privée, nous pourrons nous convaincre qu'elle est peu intéressante, qu'elle affecte la misère bien plus qu'elle ne la ressent, et que l'administration qui gère le dépôt sacré du bien des pauvres est obligée à une extrême circonspection pour ne pas être abusée et dépouillée. Que de fois des gens qui avaient obtenu des bons de pain sollicités avec insistance les ont-ils cédés au boulanger, et ont été acheter de l'eau-de-vie avec l'argent qu'ils avaient obtenu! Que de fois ceux à qui l'on avait accordé plusieurs bons de

viande (50 centimes ou 1 franc par bon) les ont accumulés, ont demandé au boucher un beefsteack en échange et ont été le manger au cabaret en l'arrosant d'un ou de deux litres de vin! Ces cas-là se présentent si fréquemment qu'on ne les compte plus, et l'on fait bien, car en matière de charité il vaut mieux être trompé cent fois que se tromper une seule.

Chaque bureau de bienfaisance a sous sa direction immédiate plusieurs maisons de secours disséminées dans l'arrondissement et qui relèvent de lui, exactement comme il relève lui-même de l'administration centrale. Le nombre de ces maisons est arbitraire; il en existe cinquante-sept à Paris, qui sont distribuées avec intelligence selon la pauvreté, l'étendue des différens quartiers et les difficultés du parcours : elles sont dans notre immense capitale comme ces refuges qu'on a établis sur la route de certaines montagnes que l'accumulation des neiges rend dangereuses pendant l'hiver. Ainsi le treizième arrondissement (la Glacière, la Butte-aux-Cailles) possède quatre maisons, et le neuvième (Opéra) n'en a qu'une, qui suffit amplement aux besoins de cette zone, dont la richesse parvient facilement à neutraliser l'indigence. Un drapeau et une inscription explicative les distinguent. Sans être construites sur un modèle identique, elles ont entre elles de tels points de ressemblance qu'après en avoir visité une on les connaît toutes. Elles sont dirigées par ces femmes admirables qu'on rencontre au chevet de tous les malades, auprès du berceau de tous les orphelins, dont les mains délicates pansent toutes les plaies, et semblent un dictame vivant pour toutes les infortunes. Le peuple, qui de longue date les connaît et les aime, les appelle les *petites sœurs des pauvres*, les *sœurs grises*, les *sœurs du pot*; elles appartiennent à la congrégation des lazaristes, bien connue des voyageurs, que fonda saint Vincent de Paule, et leur vrai nom est *Filles de charité*. Elles sont là dans un milieu que l'on dirait créé pour elles, près des pauvres qui les sollicitent, à côté d'une richesse relative qui leur permet de les aider. La maison est d'une propreté merveilleuse, c'est l'unique coquetterie de ces saintes filles d'avoir des cuivres éblouissans et des parquets périlleux à force d'être frottés. La lingerie, dont elles sont très fières lorsque les armoires en sont bien garnies, répand une odeur de lessive, corrigée par le parfum de quelque chapelet de racine d'iris caché derrière des piles de serviettes. Elles sont obligées d'avoir toujours une grosse provision de linge, car elles prêtent des draps de lit, même des chemises, à ceux qui n'en ont pas, et ceux-là sont nombreux; une fois par mois on change les draps, une fois par semaine les chemises. Il n'est pas toujours facile de les faire restituer, et l'on en a souvent retrouvé dans les ma-

gasins du Mont-de-Piété. Elles ont aussi leur réserve de vêtemens chauds, tricots et gilets de flanelle, de bas de laine, de chaussons, de camisoles doublées de finette. Dans une de ces maisons j'ai vu de vieilles chaussures précieusement rangées sous une table : brodequins d'hommes et bottines de femmes se trouvaient côte à côte. C'est parce qu'une des sœurs s'est imaginé d'aller quêter les vieux souliers à domicile; elle trouve ainsi moyen, sans bourse délier, de chausser ses pauvres qui vont pieds nus.

La maison s'ouvre généralement par une salle garnie de bancs et chauffée à l'aide d'un poêle qu'une grille protége, car il faut éviter que les enfans puissent se brûler. C'est là que les malades prennent place deux ou trois fois par semaine, lorsque le médecin divisionnaire du bureau de bienfaisance vient faire la visite et donner ses consultations. Selon la pauvreté du quartier, la moyenne des consultans varie entre 25 et 35. Les médecins arrivent à l'heure indiquée; ils se font généralement un point d'honneur de ne pas laisser attendre ces cliens, qui bien souvent quittent leur ouvrage pour venir raconter le mal dont ils souffrent. Un à un, on les fait entrer; ils montrent leur carte d'indigent pour prouver qu'ils ont droit aux médicamens gratuits; lorsqu'ils ne sont pas inscrits au contrôle du bureau, on ne leur doit strictement que la consultation, mais qui s'arrêterait à une vaine formalité (1)? Les cas pathologiques curieux sont fort rares; ce qu'on rencontre le plus fréquemment, c'est la blessure accidentelle, le rhumatisme et l'anémie. Presque tous ces malades illettrés, qui, confondant l'estomac, le cœur et la poitrine, se plaignent volontiers d'éprouver quelque chose quelque part, ont un mot qui peint assez nettement leur état; ils disent : J'ai une langueur qui me tient partout. A beaucoup d'entre eux on ordonne des bains, qu'ils vont prendre dans certains établissemens voisins de la maison de secours et qui se font rembourser le prix au bureau de bienfaisance; le plus souvent on leur prescrit un traitement simple, facile à suivre, et qui n'est pas moins salutaire que les potions les plus compliquées. On voit là de vieux routiers qui connaissent par expérience les habitudes médicales, qui arrivent en se plaignant d'une faiblesse générale, de difficulté de digestions, et qui d'un air très humble déclarent qu'ils n'ont pas plus de force qu'un poulet. Si le médecin, qui connaît bien sa clientèle et est au fait de ses ruses familières, fait la sourde oreille, le malade dit d'un air capable et

(1) Les ordonnances délivrées par les médecins du bureau de bienfaisance sont de trois couleurs différentes : *blanches* pour les malades traités à domicile, *jaunes* pour les indigens inscrits au contrôle, *roses* pour ceux qui ne sont pas inscrits. Dans ce dernier cas, il faut, pour avoir des médicamens gratuits, obtenir le visa, toujours accordé, du secrétaire-trésorier du bureau de l'arrondissement.

convaincu : Je crois que du vin de quinquina me ferait du bien. Dans ce cas-là, 95 fois sur 100 on a affaire à un ivrogne qui n'a plus de quoi boire. Cette drogue amère, dure aux lèvres, rêche au palais, leur fait encore illusion; c'est exécrable, mais ça leur paraît meilleur que de l'eau. J'ai eu la curiosité de goûter le vin de quinquina fabriqué à la pharmacie centrale de l'assistance publique : il n'est point préparé avec du vin de Madère, comme celui de Séguin, ni avec du vin de Malaga, comme celui de Bugeaud; il est composé d'un alcoolat de quinquina mêlé à un gros vin du midi, qui lui donne plus de montant, mais ne lui ôte rien de son insupportable âcreté. La consommation qui s'en fait est telle, les indigens en réclament avec tant d'insistance, que l'année dernière, dans les seules maisons de secours, on en a distribué 35,221 litres. Il en est de même de l'alcool camphré, de cette drogue dont l'odeur seule est odieuse. Bien des gens se font des bosses et des contusions, prétendent qu'ils ont des douleurs dans les articulations, afin d'obtenir une fiole de ce liquide violent et brûlant comme du vitriol; rentrés chez eux, ils le coupent avec de l'eau sucrée au caramel et le boivent comme de l'eau-de-vie : aussi 1,906 litres ont été distribués en 1869, et les trois quarts n'ont pas servi à ce que les apothicaires appellent « l'usage externe. »

A ces consultations, les femmes sont plus nombreuses que les hommes; beaucoup d'entre elles amènent de pauvres petits enfans scrofuleux, injustement frappés dès la naissance par les suites de la débauche paternelle. Ils font pitié à voir avec leur face pâle et bouffie, leur tête trop lourde pour le cou trop grêle et déjà sillonné de cicatrices, avec l'air sérieux et réfléchi de ceux qui souffrent. Là est la vraie commisération; on éprouve un sentiment mêlé de colère et d'attendrissement en présence de ces êtres chétifs, mal venus, qui n'ont point demandé à naître, et qui toute leur vie traîneront une existence étiolée, rachitique, peut-être impotente, à coup sûr misérable. Une femme entra, jeune encore : visage émacié, cheveux d'un blond terne, œil bleu très doux, lèvres décolorées et flétries; une figure du XIIe siècle, comme on en sculptait sur les cathédrales au temps de la maigreur universelle. Elle portait dans ses bras un pauvre être qui semblait n'avoir que le souffle; elle le regardait avec compassion et le montrait au médecin. J'interrogeai cette femme. « Quel âge avez-vous? — Trente-quatre ans. — Vous avez d'autres enfans? — Monsieur, j'en ai dix. — Que fait votre mari? Elle devint toute rouge, ses yeux se mouillèrent, et d'une voix à peine distincte elle répondit : — Des enfans! » Je ne puis rendre l'impression que je ressentis : ce mot cynique en lui-même était dans sa brutalité naïve l'explication de tant de misère, de tant de sacri-

fices, de tant d'espoirs déçus, d'une si profonde désespérance, que le médecin et moi nous nous regardâmes comme si nous venions d'entendre la révélation d'un forfait. Lorsqu'elle se leva pour partir, le docteur me fit un signe rapide, je la regardai marcher, et je reconnus avec épouvante que ses dix enfans allaient bientôt avoir un frère.

C'est là mieux que partout ailleurs peut-être, en les voyant défiler une à une, qu'il est facile de se convaincre que la femme n'abdique jamais, à moins qu'elle ne soit absolument vaincue et matée par l'âge. — Tant qu'elles n'ont point perdu toute figure humaine, la coquetterie persiste; le médecin en causant avec moi exprimait cette idée sous une forme saisissante : « Elles n'ont pas de quoi manger, mais elles portent de faux chignons. » Cela est strictement vrai. Il y a là des femmes pour qui le médicament obtenu est littéralement une sorte de nourriture, et qui trouvent moyen, on ne sait comme, d'acheter de la pommade et des jupons bouffans. Il faut qu'elles aient soixante ans et plus pour renoncer à « embellir leurs charmes. » On ne sait plus alors à quel sexe elles appartiennent; ce sont des êtres hybrides; leurs lèvres molles, couvertes d'un duvet roussâtre, leur voix forte et éraillée, semblent en faire des hommes, tandis que leur cou ridé, augmenté d'un fanon pendant, leurs mains faibles, une certaine câlinerie du regard, dénoncent encore qu'elles sont des femmes : c'est un genre neutre que l'histoire naturelle n'a pas classé. — Elles sont insatiables dans leurs demandes; il leur faut du tilleul pour les faire dormir, de la camomille « pour leur pauvre estomac, » du vin de quinquina pour les fortifier, du sirop de gomme pour la tisane. Les plus hardies font comprendre qu'elles voudraient bien du sucre pour leur café au lait; mais elles en sont pour leurs frais d'éloquence. Si l'assistance publique ne refusait pas le sucre, elle serait ruinée en deux ans.

On est fort généreux envers les pauvres gens. Non-seulement on leur distribue des médicamens gratuits, mais lorsqu'ils ont besoin de lunettes, de genouillères, de bas élastiques, de béquilles et de ces appareils orthopédiques que les ouvrages de force rendent si souvent indispensables au peuple de Paris, on leur en fait donner : heureux lorsqu'ils ne les vendent pas immédiatement pour aller boire! L'ordonnance signée par le médecin est formulée sur une feuille imprimée, divisée en deux parties, car, selon les médicamens prescrits, elle doit être portée à la pharmacie de la maison de secours ou à un des apothicaires de Paris : trente-sept substances, considérées comme dangereuses ou offrant des difficultés reconnues de manipulation, sont réservées exclusivement à ceux-ci, les autres sont fournies par les sœurs de charité, à qui une longue pratique a

enseigné toutes les recettes du formulaire. Ces excellentes femmes vont et viennent dans leur pharmacie proprette, manient les bocaux, font les dosages, préparent les drogues, roulent les pilules avec un aplomb charmant. D'un coup d'œil, elles lisent l'ordonnance, souvent hiéroglyphique; en deux tours de main, elles ont préparé le médicament demandé, elles l'ont roulé dans un papier d'enveloppe; par le petit judas ouvert sur la salle d'attente, elles le passent au malade qui l'attend, et qui presque toujours trouve « qu'il n'y en a pas assez. » Quelques-unes de ces pharmacies possèdent, sans peut-être s'en douter, des richesses qui seraient fort appréciées à l'hôtel des commissaires-priseurs : elles ont hérité, à la fin du siècle dernier, des drogueries des couvens supprimés par la révolution, et elles gardent des pots, des vases, des buires en faïence de Delft, de Rouen, de Haguenau, de Nevers, qui feraient se pâmer d'aise plus d'un amateur de bric-à-brac. Reléguées sur les armoires en chêne, ces potiches servent à décorer la pièce, aux murailles de laquelle on a accroché un crucifix et le portrait de saint Vincent de Paule. Le va-et-vient dans les maisons de secours est incessant. Pour les quartiers populeux, c'est l'endroit connu et respecté où l'on s'empresse d'accourir aussitôt qu'un accident est arrivé, qu'un malheur est découvert, qu'une infortune se fait jour. On sait que là on peut venir en toute confiance, que les formalités administratives sont négligées dès qu'il y a urgence apparente, et qu'on est toujours accueilli par des femmes pour lesquelles la charité est le premier devoir et le plus impérieux besoin.

IV.

Tous ces dons, qui constituent ce que l'on appelle les secours ordinaires, sont distribués par les bureaux de bienfaisance, représentés par leurs commissaires, leurs dames de charité ou par les maisons de secours; mais en vertu d'une décision adoptée depuis un arrêté administratif du 19 juillet 1816 et qu'on ne saurait trop louer, aucun père et aucune mère ne peuvent être inscrits sur les contrôles, s'ils n'ont fait vacciner leurs enfans et s'ils ne les envoient à l'école gratuite. Loin d'être onéreuse pour les pauvres, la vaccination leur rapporte même un léger bénéfice, car on donne 3 francs à l'indigent qui fait efficacement inoculer son enfant. Ce sont là deux mesures excellentes, car elles ont pour but de garantir autant que possible à cette population, ordinairement maladive et ignorante, la santé physique et la santé morale. Il est néanmoins des cas où l'on passe par-dessus toute considération et où l'administration centrale agit elle-même et accorde ce que l'on nomme les secours extraor-

dinaires. Ceux-ci se composent en première ligne de la fondation Montyon, car la rente des 5,312,000 francs qu'il a laissés en 1820 aux pauvres de Paris a été affectée par lui à fournir des secours de convalescence aux indigens inscrits ou non inscrits qui ont passé cinq jours au moins dans un hôpital. Comme il est facile, en contrôlant les feuilles d'entrée et de sortie, d'avoir l'état civil de la maladie d'un individu, on est certain de n'être point trompé et de se conformer toujours à la volonté du testateur. Le total de ce genre de secours a été en 1869 de 157,955 francs, distribués non-seulement en espèces, mais aussi sous forme de vêtemens, d'alimens et de combustible.

Toute demande adressée à l'assistance publique donne immédiatement lieu à une enquête : aussi l'administration a-t-elle sous ses ordres un service ambulant, dont l'unique mission est de se rendre au domicile des indigens, d'étudier leurs ressources, leurs besoins, et de faire un rapport qui le plus souvent détermine la distribution ou le refus du secours. Ce personnel, qui est forcé de déployer une activité extraordinaire pour ne jamais se laisser arriérer, est composé de 62 visiteurs auxquels une longue et très pénible pratique ne laisse plus guère d'illusions. Paris est divisé par l'assistance publique en un certain nombre de zones, dont chacune est attribuée à un visiteur; celui-ci, à force d'aller dans le même quartier, finit par le connaître jusque dans ses recoins les plus mystérieux. Le matin, ils arrivent dans une immense salle qui leur est spécialement consacrée; ils trouvent réunies et déjà classées les demandes arrivées la veille, ils les collationnent, en prennent connaissance, et ensuite consultent le dossier du signataire. Comme toutes les administrations bien dirigées, l'assistance publique possède une collection de dossiers individuels des plus curieuses; c'est la biographie même de l'indigence parisienne. Le secret de bien des gens est là; et peut-être en les parcourant serait-on fort étonné de voir que plus d'une personne riche laisse ses parens misérables vivre d'aumônes arrachées à la charité publique. Une fois ce premier travail accompli, et lorsque déjà le visiteur sait quelle personne il va rencontrer, il se met en route et commence sa tournée, qui bien souvent le retiendra jusqu'au soir. Ce n'est point une sinécure qu'une telle fonction, car en 1869 le service central a fait 185,400 visites.

J'ai accompagné les visiteurs dans leurs courses, et j'en suis revenu avec une impression qu'il m'est très difficile de définir d'une façon précise. La misère que j'ai vue est effroyable, mais elle est surtout une misère de surface. Certes il faut s'en réjouir; mais comment ne pas s'irriter en comprenant que le plus souvent elle est le résultat de débauches précoces, de paresse, d'appétits désor-

donnés, et que l'argent qu'on demande, qu'on obtiendra, sera presque toujours dépensé au cabaret. Est-ce à dire qu'il faut faire trêve à sa générosité et cesser de donner? Non pas; sur 100,000 aumônes, si une seule touche juste, apporte un soulagement et fait un bien réel, cela suffit; la charité n'a point été vaine, elle n'est pas en défaut. Du reste, à quoi bon se préoccuper de la question d'utilité? C'est par respect pour soi-même et d'une façon abstraite qu'on doit être bienfaisant; toute bonne action qui trouve sa récompense ailleurs que dans la conscience de celui qui l'a faite devient immédiatement inférieure et médiocre. Sous ce rapport, les visiteurs sont très dignes d'éloges : ils font le bien avec la conviction profonde, formée par une lente expérience, qu'ils n'arriveront pas à un sérieux résultat; derrière l'indigence, ils voient très nettement le vice qui l'a causée, mais ils ne gardent qu'un souvenir, celui de la misère constatée, et c'est cela qu'il faut secourir avant tout. Dans plus de cent rapports, j'ai lu : « Ce qu'on peut donner ne remédiera à rien et sera promptement absorbé par la débauche, mais la pauvreté est telle qu'un secours est nécessaire. » A un chef de service, à celui qui par fonctions connaît les indigens, leurs habitudes et leurs mœurs, je disais : « Sur cent mille individus aidés par vous, combien en existe-t-il d'intéressans? » Il leva les épaules d'un air découragé et me répondit : « Pas cinquante! »

C'est dans les quartiers excentriques, qui jadis appartenaient aux communes suburbaines, qu'il faut aller pour voir cette population toute spéciale dans son milieu. Vers la barrière d'Italie, la barrière de Fontainebleau, le boulevard d'Ivry, vers ces lieux où, au mois de juin 1848, les *bons pauvres* de Bicêtre ont joué dans l'assassinat du général de Bréa le rôle que l'on sait; dans les rues du Château-des-Rentiers, de la Fosse-aux-Chevaux, des Malmaisons, de la Colonie, de l'Espérance, qui tombe à pic dans un marécage de la Bièvre; dans l'horrible rue Harvey, qui est un cloaque bordé par des antres sans nom; à la Butte-aux-Cailles, dans des rues qui n'ont jamais été pavées et où le vieux réverbère à l'huile se balance encore sur une corde tendue, on comprend bien que la misère se propage et se perpétue parmi des êtres insoucians, car jamais je n'ai vu une telle masse d'enfans grouiller sur le pas des portes, dans les ruisseaux et sur les tas d'ordures. Tout ce pays, qui est apposé à Paris comme une gibbosité purulente, exhale une odeur particulière formée par les émanations des fabriques de noir animal, des paquets de fumier amassés dans les cours, des eaux stagnantes à laquelle se mêle un relent de vieilles loques et de caves moisies. Pour retrouver une impression semblable, il faut se souvenir de certains villages des Calabres ou des villes juives d'Orient, Hébron, Safeth

et Tibériade. Le type même de la saleté, du pêle-mêle et de la misère imprévoyante se trouve dans un rassemblement de masures coupé par des ruelles en zigzag, et qu'un hasard ironique a fait appeler la cité Doré. Les cours des miracles devaient être ainsi. De quoi se compose la population qui gîte dans ces niches malsaines? On n'ose guère se le demander. Les maisons très basses n'ont ordinairement qu'un rez-de-chaussée, les chambres en sont étroites et obscures; des cabarets s'ouvrent à tous les coins; des joueurs d'orgues tournent leur insupportable manivelle devant des groupes d'enfans si peu habillés qu'ils ont l'air d'être nus; des chats, des chiens, des poules sont là comme dans une basse-cour; il y a des fondrières çà et là et du fumier partout.

Une femme avait écrit pour demander un secours d'accouchée. Au fond d'une cahute, dans une chambre grise de poussière, nous avons trouvé une jeune fille qui avait quatorze ans et demi; à ses côtés et fumant sa pipe, se tenait un gamin de seize ans environ, le nez en l'air, la tignasse ébouriffée, l'œil impudent. C'étaient la maîtresse et l'amant, ils sont chiffonniers tous deux; le produit de cette belle union, un avorton gros comme le poing, dormait sur un tas de guenilles dans la hotte paternelle, transformée en berceau. Le père et la mère eussent mérité d'être fouettés, mais il y avait un enfant, et le secours fut immédiatement accordé. Dans la même truanderie, et presque porte à porte avec ce précoce ménage, habite depuis longtemps un type assez curieux. C'est l'indigent lettré, agressif et quinteux, qui menace tout de suite de s'adresser à l'empereur, si l'on ne fait pas droit à ses réclamations. La nature n'a point été clémente pour lui, il faut en convenir, il est borgne et à demi paralysé des jambes. Il porte un nom connu parmi les virtuoses de la musique; lui-même, professeur de piano aux jours de sa jeunesse, a possédé une petite fortune, et quand on lui dit : Vous l'avez donc mangée? il répond : Ma foi, non, je l'ai bue! De chute en chute, il est tombé au contrôle de l'indigence, et a épousé une chiffonnière dont il a quatre enfans. Sa délicatesse n'est point excessive, car il a été condamné pour vol, ce qui ne l'empêche pas d'écrire au directeur de l'assistance publique : « Pourquoi me faites-vous attendre? me croyez-vous donc né pour demander l'aumône? » Toutes les fois qu'on n'accède pas à ses demandes, qui sont fréquentes, il écrit une lettre de dénonciation contre le visiteur de son quartier : « C'est un homme grossier, méchant, qui se moque des pauvres et cherche à leur arracher le pain de la bouche. » Il aime les citations, il en fait à chaque phrase dans ses lettres; parmi une vingtaine je recueille celle-ci, qu'il adresse au préfet de la Seine parce que l'assistance a refusé de lui venir en aide : « Les mauvais

fonctionnaires excitent au mécontentement général et causent la perte des gouvernemens, » a dit M. Guizot, ancien ministre; puis il ajoute : « Justice, ou les journaux en retentiront. » L'assistance publique ne s'émeut guère de cette phraséologie; elle est impassible et dédaigne les injures. Dans le rapport qui suivit les derniers faits que je viens de signaler, je lis : « X. a le caractère altier, il est aigri et en veut à la société; malgré ses torts, un secours pourra le ramener à de meilleurs sentimens. » Est-il réellement indigent? faut-il, comme il le dit lui-même, qu'on n'ait ni cœur ni âme pour le repousser? Il est accablé par des charges très lourdes, mais il fait le métier d'écrivain public et gagne en moyenne 7 ou 8 francs par jour; il abuse même de sa belle écriture pour envoyer des lettres anonymes et insultantes aux employés de l'administration; mais on n'en tient compte, et l'on a pitié de lui.

Il n'est pas le seul de son espèce, et la plupart de ceux qui se sont fait une habitude de s'adresser à l'assistance publique n'ont d'autre argumentation que celle-ci : Je demande, donc on doit me donner. A certains momens de troubles politiques, lorsque les fauteurs de mauvaises espérances ont jeté la graine des ambitions confuses dans les cœurs souffrans, lorsqu'on parle sans savoir ce qu'on dit de la tyrannie du capital et de l'esclavage du prolétariat, lorsque les sophismes faciles à faire semblent prendre un corps et toucher à l'heure d'une réalisation plus rêvée que possible, l'indigent ne demande plus, il exige. Lorsqu'il vient dans les bureaux de l'administration, il entre le chapeau sur la tête, la mine hautaine, la voix acerbe et le ton impérieux. Volontiers il dirait en se présentant : Le peuple souverain s'avance! Dans ce cas, on le met tout simplement à la porte, quitte à lui envoyer un secours le lendemain. Il y a des indigens, des femmes surtout, qui n'ont pas d'autres moyens d'existence que le recours à la charité publique, celles-là sont au fait de toutes les sociétés de bienfaisance; elles ont chez elles, sur leur commode, sur une table, à une place très apparente, quelque petit Jésus de cire, quelque crèche minuscule ornée de clinquant que des âmes charitables et trop naïves peuvent prendre pour l'indice de sentimens religieux très sincères. Non-seulement c'est une industrie de quémander pour son propre compte, mais c'en est une de faire quémander les autres; il existe une femme qui s'est instituée d'elle-même visiteuse des indigens; elle va chez eux, les plaint, les engage à solliciter les aumônes, et moyennant 50 centimes écrit leur pétition. Qui croirait qu'elle y gagne sa vie, et même assez largement? On est promptement mis sur la piste de pareilles menées lorsqu'on voit constamment la même écriture, la même formule signée par des noms différens; il n'est point difficile, sans longue enquête, de découvrir la vérité.

Il faut penser que ce n'est point après tout un sot métier que de mendier ainsi, car il y a des individus qui en vivent et l'ont préféré à tout autre. Lorsque l'indigence vient se hanter sur un nom connu et respectable, c'est presque une fortune. Une femme titrée et veuve d'un général de la restauration vit depuis quarante ans dans une aisance relative, et n'a d'autres moyens d'existence que les secours qu'elle reçoit à titre d'aumône des Tuileries, des ministères, de la chancellerie de la Légion d'honneur, de l'assistance publique et de toutes les sociétés bienfaisantes qu'elle a pu découvrir. Comme elle ne suffisait pas à la correspondance considérable qu'elle était forcée d'entretenir, elle prit une demoiselle de compagnie qui lui servait de secrétaire, faisait les courses et allait quêter à domicile. Lorsque l'aubaine avait été fructueuse et qu'il s'agissait de la partager, les deux femmes se prenaient aux cheveux, se gourmaient d'importance, et faisaient un tel vacarme dans la maison que plus d'une fois leur portier fut obligé de monter chez elles pour y mettre le holà. A sa demoiselle de compagnie, elle a joint deux autres solliciteuses par habitude, et ces quatre femmes forment ainsi une sorte de société régulière pour l'exploitation de la charité à Paris.

Il y a des indigens qui, malgré leur dénûment, possèdent un costume en drap noir complet et un chapeau orné d'un crêpe. Ils sont à l'affût de tous les enterremens, se mêlent aux amis qui suivent le corbillard, parlent du défunt en termes attendris, et, comme dans une certaine classe du peuple parisien attaché à nos vieilles traditions païennes toute cérémonie funèbre est suivie d'un repas, ils s'assoient à la table, font largement honneur au dîner, et savent toujours s'esquiver quand le moment de payer l'écot est arrivé. On ne saurait trop se mettre en garde contre les ruses, souvent grossières, parfois très compliquées, que bien des gens emploient pour attirer sur eux les largesses de l'assistance. Une femme obtient du commissaire de police de son quartier un certificat en règle attestant qu'elle est mère de quatre enfans; elle surchage le 4 et en fait un 10. Du reste, lorsqu'ils se sont accoutumés à demander des secours, ils sont bientôt au courant des procédés de l'administration, ils savent que le nombre d'enfans est le motif le plus sérieux qu'on peut invoquer près d'elle pour obtenir une allocation. Dès lors il n'est peut-être pas très difficile de comprendre pourquoi la population indigente est si particulièrement féconde. Parfois l'assistance, au lieu d'accorder un secours insignifiant, s'est acharnée pour ainsi dire à sauver des malheureux de la misère. Comme ils sont logés en garni, ce qui est ruineux, elle leur a loué un appartement dont elle a payé les deux premiers termes d'avance; ils n'ont pas de meubles, elle

leur a donné un mobilier composé d'un lit de noyer poli, d'une couverture de laine, de deux oreillers; on y ajoutait un lit en fer, une couchette en fer avec sommier et matelas pour les enfans, six chaises, une table, une commode en noyer. Tous ces objets, revenant à plus de 300 francs et livrés dans le courant du mois de juin 1866, étaient vendus au mois d'août suivant par le ménage nécessiteux moyennant 50 francs, qui en un seul jour étaient dépensés au cabaret.

Quelques-uns déploient un véritable esprit d'invention dans la mise en scène de leur misère. Un ouvrier galochier obtint, il y a deux ou trois ans, un succès qui a fait bien des jaloux parmi ses semblables. Il était installé dans une cahute de bois ouverte à tous les vents et dans l'intérieur de laquelle l'œil pouvait plonger. Là, sur une litière de paille, accompagné de deux ou trois enfans qui ne lui appartenaient pas, il geignait tout le jour, et, lorsqu'on le remarquait, il cassait en trois une vieille croûte de pain, la distribuait aux enfans et leur disait : « C'était notre réserve, mangez-la, puisque nous n'avons rien reçu depuis avant-hier. » Un journal fort répandu signala le fait; la compassion publique s'émut, et dans l'espace de quinze jours cet indigent épique reçut plus de 6,000 francs, dont il ne restait plus trace au bout de deux mois. On fit faire par le service des visiteurs et par la préfecture de police une double enquête, qui démontra que l'individu était un des solliciteurs habituels de l'assistance publique, en outre qu'il avait deux domiciles, l'un où il jouait sa comédie d'Hugolin devant les badauds, l'autre où il dépensait en fort mauvaise compagnie l'argent qu'il avait dérobé à la commisération des personnes charitables. Ce n'est pas aux yeux, ce n'est pas au visage qu'il faut regarder ces faux indigens, qui ne sont que trop nombreux, si l'on veut savoir la vérité, c'est aux mains, car le travail laisse des traces ineffaçables dont nulle rouerie ne peut donner l'apparence.

Sont-ils donc tous ainsi? Malheureusement non. Il existe des misères terribles et devant lesquelles le cœur se brise. Il y a quelques années, un jeune homme, sortant d'un bal au petit jour et traversant la rue du Cherche-Midi, aperçut une femme agenouillée près d'une borne et fouillant dans des tas d'ordure, d'où elle retirait des fragmens de légumes, des trognons de choux, qu'elle mangeait avec avidité. Il s'approcha et reconnut avec stupéfaction une femme qui avait été riche, très riche, qui jadis avait reçu à sa table le monde des lettres et des arts, qui était si bien disparue qu'on la croyait morte depuis longtemps, et dont le mari, éditeur célèbre à la fin de la restauration, après avoir gaspillé une fortune considérable dans des opérations hasardeuses, après en avoir dissipé les

débris avec une couturière à la mode, avait obtenu un lit à Bicêtre, à l'hospice de la vieillesse. La pauvre créature, réduite à des extrémités qu'on ne peut soupçonner, écrasée par l'âge, ébranlée par une sorte de maladie mentale qui ne lui laissait plus guère que la perception des besoins physiques, sortait chaque matin dans les rues de Paris avant que les boueux ne les eussent nettoyées, et y ramassait une abjecte nourriture qu'elle disputait aux chiens errans. Dès que le fait fut porté à la connaissance de l'autorité compétente, un secours fut envoyé à cette malheureuse, qui peu de jours après était accueillie dans un asile hospitalier.

Parfois la misère est plus saisissante encore et plus implacable dans ses conséquences. Au mois de décembre 1868, une femme maigre, jaune, marchant avec peine, manifestement souffrante et âgée d'environ trente-cinq ou quarante ans, se présenta vers six heures du soir au mont-de-piété de la rue Saint-Jacques, où elle voulut engager quelques objets de lingerie, qui furent refusés parce qu'ils n'offraient aucune valeur appréciable. Elle s'éloigna sans mot dire et tomba évanouie au bas de l'escalier au moment où elle allait mettre le pied dans la rue. Le portier et les inspecteurs de police s'empressèrent à la secourir pendant qu'un voleur, profitant de l'émotion générale, enlevait prestement le pauvre paquet de hardes dédaignées par le prêteur sur gages. On transporta cette malheureuse à la pharmacie la plus voisine. Tous les soins qui lui furent administrés restèrent sans résultat, elle ne reprit pas connaissance. Le commissaire de police prévenu arriva en hâte, et d'urgence la fit admettre à l'hôpital de la Charité, où elle expira deux heures après sans avoir rouvert les yeux, sans avoir prononcé une parole; on constata qu'elle était morte de faim.

Hélas! ce n'est point un paradoxe de dire que ceux qui s'adressent à la charité publique sont bien souvent ceux qui en sont le moins dignes (1). Cependant malgré les reproches qu'on est en droit d'adresser aux indigens, malgré l'étonnement, l'espèce de déconvenue étrange que l'on éprouve en les étudiant de près, lorsqu'on voit quelle est leur misère, il faut reconnaître qu'ils ont certaines qualités qui, sans les absoudre tout à fait, plaident du moins les circonstances atténuantes en leur faveur. Ils sont très pitoyables les uns

(1) Un fait très douloureux qui s'est produit le 1er juin 1869 semble le prouver. A trois heures du matin, sur le boulevard Montmartre, un homme se rend aux sergens de ville parce qu'il n'a ni domicile ni argent. Interrogé, il se dit célibataire; conduit au dépôt comme vagabond, il se pend dans sa cellule. On ouvre immédiatement une enquête, et l'on découvre que ce malheureux était marié, qu'il avait deux enfans, qu'il était d'une conduite irréprochable, journalier, sans travail depuis un an, et que l'excès de la misère l'a réduit à une telle extrémité.

pour les autres, ils s'aident volontiers, ils s'ingénient à se secourir mutuellement, et sans peine ils partagent entre eux le bien des pauvres, qu'ils regardent comme leur patrimoine particulier. Dans ces quartiers malsains et populeux, dans ces maisons surchargées d'habitans où l'air semble mesuré comme l'espace, dès qu'un malheur est signalé, chacun s'empresse d'accourir, apportant avec abnégation tout ce qu'il possède, son dernier vêtement, son dernier sou, parfois son dernier morceau de pain. Cette charité fraternelle pour des souffrances connues, car elles ont été partagées, leur vaut l'indulgence et la commisération de ceux qui ont mission d'apprécier leurs besoins. Et puis le moraliste ne doit-il pas se dire que ces malheureux sont bien souvent excusables de demander à l'ivresse l'oubli de leurs maux, et qu'une vie de privations pousse invariablement à la recherche de jouissances d'autant plus violentes qu'elles ne sont qu'accidentelles. C'est pour eux une façon de rétablir l'équilibre rompu, une sorte de vengeance contre les épreuves endurées.

Mais il est une catégorie d'indigens qu'il suffit d'approcher pour être profondément ému : c'est celle des filles-mères. Elles pullulent dans les rues de Paris, et sans les secours que leur distribue largement l'assistance on ne sait ce que deviendraient les malheureux petits êtres conçus dans une heure de débauche et mis au monde dans le coin d'un taudis mal famé. L'abandon moral de ces pauvres filles est tel, que, si on leur demandait quel est le père de leur enfant, la plupart pourraient faire la réponse restée célèbre : « C'est un monsieur que je ne connais pas. » La pitié et la raison d'état interviennent dans d'égales proportions pour engager à leur venir en aide. En effet, d'un côté il est impossible de n'être pas remué au spectacle de telles infortunes, qui, pour avoir été amenées par l'imprévoyance et l'inconduite, n'en sont pas moins réelles, saignantes, et pèseront sur toute une existence qu'elles empoisonnent à la source et font misérable pour toujours; de l'autre, l'intérêt même de la population, toute morale mise à part, exige que ces enfans anonymes vivent, qu'ils soient élevés, qu'ils ne disparaissent pas avant d'être devenus des hommes. Il faut dans de pareilles circonstances se rappeler le mot horrible qu'une pauvre femme, accusée d'avoir étranglé sa fille au moment même de sa naissance, dit en pleine cour d'assises : « Et de l'argent? L'infanticide, c'est l'économie des petits ménages! » En outre la mère à laquelle on donne une layette, un secours, à laquelle on paie les mois de nourrice, coûte bien moins cher à l'assistance publique que l'enfant abandonné, recueilli, et que parfois il faudra garder jusqu'à l'âge de vingt et un ans (1).

(1) Le maximum des secours accordés à une accouchée, y compris la layette, les mois

Là aussi, parmi ces jeunes filles perdues, pour qui une si dure expérience n'est que l'accident normal d'une vie sans direction, le vice est en permanence; il a saisi sa proie et ne la lâche plus. Autrefois, lorsqu'elles sortaient de l'hospice de la Maternité ou qu'elles avaient été aidées par les sages-femmes des bureaux de bienfaisance, on leur remettait une somme de 35 francs qui était destinée à solder les premières avances faites à la nourrice. On a été obligé de renoncer à ce système. Les amans de ces malheureuses les attendaient devant l'hôtel même de l'assistance publique, sur le trottoir, prenaient l'argent, qu'elles leur remettaient sans même essayer de faire une observation, tant cet acte monstrueux leur semblait naturel, et s'en allaient dans les estaminets interlopes où ils restaient jusqu'à ce que le dernier sou fût dépensé. Dans tout crime commis par un homme il faut chercher la femme, dit-on : soit; mais dans toute action coupable commise par une femme il faut chercher l'homme; les deux sexes n'ont rien à s'envier. L'assistance, voyant que les secours qu'elle accordait s'en allaient à un but diamétralement opposé à celui que son devoir lui imposait d'atteindre, a remplacé l'allocation en espèces par un simple bon qui, pour certains bureaux de nourrices désignés, équivaut à de l'argent comptant. Les premières fois que ces mandats furent distribués, on fut assailli de réclamations qu'on n'écouta point, et la majeure partie des bons furent jetés, dispersés dans la rue comme des paperasses inutiles. En présence de tels faits si fréquemment renouvelés, on se rappelle involontairement le mot de l'auteur de *Paul et Virginie :* « Ah ! que le bien est difficile à faire! »

Pendant le cours de l'année 1869, l'assistance publique a reçu 61,080 demandes de secours extraordinaires qui toutes ont été l'objet d'une enquête au dossier et au domicile des solliciteurs; 17,855 ont été écartées, soit parce qu'elles émanaient d'individus notoirement signalés pour mener une existence immorale, soit parce qu'elles suivaient à un intervalle trop rapproché une subvention déjà accordée : 43,225 personnes ont donc participé à la distribution des fonds de bienfaisance dont l'administration centrale s'est réservé l'emploi. Malgré des formalités nombreuses et impérieusement exigées par les nécessités d'une comptabilité et d'un contrôle très sévères, on agit avec une rapidité relativement remarquable. Si la demande arrive le lundi matin, le rapport du visiteur est remis le mardi, et dès le mercredi l'indigent, qui a été prévenu par lettre adressée à son domicile, peut se présenter à la caisse de l'assistance. Les fa-

de nourrice, etc., est de 380 francs. Un enfant abandonné et recueilli par l'assistance publique élevé jusqu'à l'âge de douze ans, coûte au minimum, si c'est un garçon, 1,836 fr. 06 cent., si c'est une fille 1,770 fr. 42 cent.

miliers de la maison appellent cela « aller au *parvis*, » car de même que le marché de la volaille a conservé le nom de *vallée* tout en se transportant d'abord sur le quai des Grands-Augustins et ensuite aux halles, de même l'administration hospitalière a gardé la vieille appellation que le peuple de Paris lui avait donnée lorsqu'elle était située sur la place de Notre-Dame.

Dans une grande salle d'attente, les indigens se réunissent, prenant l'air piteux s'ils peuvent, causant entre eux comme de vieilles connaissances, se montrant leurs lettres d'avis, parfois se donnant rendez-vous à la sortie pour aller « boire un canon » de compagnie. Un à un, ils passent devant le guichet du caissier, qui écrit sur un registre leur nom, la somme qu'ils reçoivent, et les invite à signer. J'ai examiné avec soin une double feuille qui contenait soixante noms; sept étaient écrits nettement, lisiblement, par des personnes évidemment accoutumées à manier une plume, quarante n'étaient que d'informes gribouillages tracés lentement, avec effort, par des mains lourdes et inexpérimentées; treize étaient remplacées par des croix. Un regard suffit pour apprendre à qui l'on a affaire. Les habitués se présentent avec aplomb, avec entrain, sans gêne; ils disent bonjour et prennent la plume avant même qu'on ne leur ait demandé s'ils savent signer. Ils empochent ce qu'on leur donne sans faire de réflexion, mais il est certain que le plus souvent ils trouvent l'aumône insuffisante; plus d'un voudrait, comme autrefois Scarron, toucher une pension régulière de 1,500 livres, quitte à être forcé de s'intituler aussi « malade de la reine par la grâce de Dieu. » Il est rare que les femmes se présentent sans porter quelque enfant sur les bras, car, si elles savent que c'est un victorieux moyen d'attendrissement, elles ignorent que le caissier ne fait que payer selon l'ordonnancement approuvé, et qu'il ne peut sous aucun prétexte modifier les instructions qui lui sont transmises. La figure la plus déconvenue est celle des maris ou autres qui viennent chercher un secours d'accouchée au lieu et place de leur femme retenue au lit. Lorsqu'on leur donne quelque argent, tout va bien, la face se déride et les yeux sourient; mais quand sur la planchette du guichet ils ne voient apparaître que le paquet qui contient une layette (1), ils hochent la tête d'un air de mauvaise humeur, grommellent quelques paroles à voix basse, et parfois même disent en grognant : Voilà tout?

La loi du 24 vendémiaire an XI a fort heureusement fixé le do-

(1) Les layettes distribuées par l'assistance ne sont cependant point à dédaigner; chacune d'elles se compose de : 1 lange de laine, 2 langes de coton, 6 couches neuves, 2 couches vieilles, 4 béguins en calicot, 4 fichus, 4 chemises, 2 bonnets d'indienne, 2 brassières d'indienne.

micile de secours, c'est-à-dire a déterminé à qui incombait le soin de subvenir aux besoins des indigens et des malades; sans cela, les départemens dégorgeraient tous leurs pauvres sur Paris, qui serait promptement converti en maladrerie centrale de toute la France. Il faut un séjour de cinq ans pour avoir droit à l'assistance de la commune que l'on habite; mais c'est là une prescription générale qui n'a rien d'absolu, une règle que mille circonstances particulières font éluder. On peut affirmer, sans craindre de rester en dehors de la vérité, qu'à Paris l'on tient compte avant tout des conditions où l'individu qui sollicite se trouve placé. S'il est sérieusement en péril, si la misère qui l'atteint est réelle, si au point de vue de la plus simple humanité il a droit à un secours, il l'obtient immédiatement. J'ai vu accorder une allocation à un jeune ménage bavarois qui n'était à Paris que depuis six semaines. Souvent, lorsque des étrangers qui ignorent notre langue, qui sont venus parmi nous attirés par on ne sait quelle vague espérance, veulent retourner dans leur pays, on leur procure un passe-port gratuit et des frais de route à l'aide desquels ils peuvent voyager sans avoir à souffrir de la faim.

En tant qu'œuvre de charité, l'assistance publique se trouve donc en présence de deux genres d'indigences parfaitement distinctes : l'une, qu'on pourrait appeler permanente, a pour personnel les individus qui reçoivent des secours spéciaux; en 1869, ils étaient au nombre de 6,982, qui se décomposent ainsi : 455 paralytiques, 917 aveugles, 1,345 octogénaires et 4,265 septuagénaires; l'autre, essentiellement éventuelle et transitoire, est représentée par tous les accidens de la vie, d'autant plus fréquens à Paris que la ville est plus populeuse. Il faut savoir se défendre contre cette indigence-là, car très souvent elle est feinte, du moins intentionnellement exagérée, et, comme nul scrupule ne la retient, elle mettrait volontiers la main sur le bien des pauvres. Entre la nécessité de ménager ce dépôt précieux et les entraînemens si faciles de la compassion, il y a une mesure à garder; l'assistance publique la connaît, et il me semble qu'elle l'observe d'une façon qui mérite d'être approuvée. Les progrès qu'elle a su accomplir depuis 1849 sont considérables. Dans cette œuvre ingrate par excellence, car elle ne satisfait jamais complétement les convoitises qui l'assaillent, elle a toujours procédé avec une extrême prudence et la meilleure volonté de bien faire. Elle a donné à certains services, entre autres à celui du traitement des malades à domicile, une extension considérable, qui, sans nul doute, se développera encore. Les résultats obtenus sont déjà dignes d'être remarqués; les registres de traitement ont en 1869 reçu 72,706 inscriptions, dont 11,671 pour accouchemens et 61,035 pour faits de maladie. Le total des journées de maladie a été de 842,907,

ce qui donne en moyenne 14 jours par malade. Les frais d'un tel service, qui fournit non-seulement le médecin, mais encore les médicamens, ont été considérables et se sont élevés au chiffre de 818,897 francs 23 cent. Parmi les 11,671 femmes qui au moment de leur accouchement ont eu recours à l'assistance publique, 9,283 étaient mariées, ou du moins vivaient en ménage; 2,388 étaient des filles-mères ou des femmes abandonnées. Les 85,293 journées de traitement ont coûté 162,009 francs 02 cent.

Je ne sais guère un autre pays qui ait fait de la charité publique un des rouages les plus importans de son mécanisme général. Paris regarde comme un devoir d'accueillir, de secourir toutes les différentes formes de misère et d'indigence que l'initiative individuelle ne peut atteindre. Le bien des pauvres ne devient plus, comme autrefois, la propriété de congrégations qui se tenaient quittes avec quelques distributions d'aumônes et beaucoup de prières. Administré sous la surveillance même de l'état, il est soumis au contrôle minutieux de la cour des comptes, et il n'est pas possible aujourd'hui d'en soustraire un centime. Même dans les mauvais jours, quand notre ville affolée dépavait ses rues pour en faire des barricades, l'assistance publique a fonctionné avec une irréprochable régularité; au lieu de se ralentir, elle redoublait de zèle, comme pour se préparer à mieux panser les plaies que la population parisienne semblait prendre plaisir à se faire. Installée près de l'Hôtel de Ville, auquel elle appartient hiérarchiquement, sur notre vieille grève, elle fait face au plus grand témoin de notre histoire urbaine. Son emplacement même affirme qu'elle est, et pour toujours, un organe civil de bienfaisance; elle est mieux là qu'au parvis Notre-Dame. Tout en laissant vivre, tout en aidant même les sociétés religieuses qui infligent à leurs bonnes œuvres les réserves imposées par certains préceptes, la vraie charité, la charité abstraite s'est faite laïque. Elle agit vis-à-vis de tous avec l'impartialité d'une mère, elle ouvre sa main généreuse sans dire au pauvre : Qui es-tu? Elle est un état dans l'état; elle a sa fortune, ses fonctionnaires, ses maisons. Dans ses hôpitaux, ses hospices, ses bureaux de bienfaisance, par tous les moyens dont elle dispose, elle a en 1869 porté aide à 317,742 individus; elle régit tout un peuple, peuple souffreteux et malingre, qui a encore plus besoin de force morale que de secours matériels, mais qui sans elle, sans le dévoûment dont elle fait preuve, sans l'énergie qu'elle déploie, sans les efforts qu'elle renouvelle sans cesse, pourrait succomber, ou devenir parfois un danger sérieux pour la cité.

MAXIME DU CAMP.

LA

QUESTION AGRAIRE

EN IRLANDE ET EN ANGLETERRE

I.

LE LAND-BILL IRLANDAIS.

En ce siècle de transformations rapides et profondes, nul pays n'échappe aux difficultés qu'entraînent ces changemens dans les idées et dans les situations. Chacune des grandes nations européennes est aujourd'hui aux prises avec quelque redoutable problème qu'elle doit résoudre, sous peine de rester exposée aux dangers les plus sérieux. La France, après dix-huit ans de régime absolu, travaille à fonder un gouvernement libre sans passer par une révolution nouvelle. L'Espagne se débat contre l'anarchie qui la menace, et cherche une dynastie qui garantisse ses libertés nouvellement conquises. L'Italie, que troublent un coupable esprit de révolte et l'insuffisance de ses ressources financières, s'efforce de rétablir l'ordre dans le pays et l'équilibre dans le budget. En Autriche, les exigences inconciliables des nationalités ont arrêté la marche du gouvernement parlementaire et provoqué une crise dont on n'aperçoit pas encore l'issue. En Allemagne c'est la question de l'unité, en Russie celle de l'émancipation des serfs; enfin, en Angleterre, c'est la question de l'Irlande qui agite les esprits.

La question agraire (*land-question*), dont toute l'Angleterre s'oc-

cupe en ce moment, appelle notre attention, d'abord par l'importance même du sujet, ensuite à cause de la façon dont il est traité. Le violent mécontentement, fécond en menaces et en attentats, qui trouble l'Irlande ne provient point du sentiment religieux froissé, car de ce côté tout grief sérieux a disparu, ni d'une hostilité nationale semblable à celle qui anime les différentes races dans les états autrichiens, car le principal élément de tout mouvement national, la différence des langues, fait ici défaut, les Irlandais se servant du même idiome que les Anglais. Au fond, la question agraire dans le royaume-uni n'est qu'une des faces de cette grande question sociale qui partout grossit, s'étend et s'avance sur nous avec une formidable rapidité. C'est l'éternelle lutte des riches et des pauvres, de ceux qui possèdent et de ceux qui ne possèdent point; seulement ici ce qui est en jeu, ce n'est pas le salaire comme dans l'industrie manufacturière, c'est la propriété même de la terre comme à Rome au temps des Gracques. En Irlande, la terre appartient à un petit nombre de familles; au-dessous d'elles, un grand nombre de petits fermiers la cultivent. Ces petits fermiers veulent obtenir le droit de conserver le bien qu'ils occupent, pour un temps indéfini, à un prix fixé par arbitre. Leur mot d'ordre est : *fixity of tenure at a fair rent* (fixité d'occupation moyennant une rente équitable). Les propriétaires résistent à cette expropriation à peine déguisée. Le gouvernement intervient, et par des mesures de transaction essaie de satisfaire les cultivateurs sans trop léser les propriétaires. Voilà le débat qui s'agite en ce moment au parlement anglais. On en comprend toute la gravité, car ce n'est rien moins que le droit de propriété qui est en cause.

Fait digne d'attention : en Angleterre, dans ce pays par excellence de liberté individuelle et de non-intervention gouvernementale, voilà qu'on vote une loi qui restreint les droits du propriétaire foncier avec si peu de ménagement qu'aucune législature, aucun réformateur n'oserait rien proposer de pareil sur le continent sous peine d'être accusé de porter atteinte aux bases de l'ordre social. Pour trouver des mesures aussi radicales, il faut remonter à la révolution française. Il est vrai que l'Angleterre est engagée dans une transformation démocratique qui est une véritable révolution. L'enseignement laïque et obligatoire, le scrutin secret, « l'incamération » des biens de l'église établie en Irlande, le *land-bill* actuel, le vote accordé aux femmes dans les élections communales et bientôt probablement dans les élections pour le parlement, le droit de primogéniture à la veille d'être aboli, l'éminent chef du parti tory, lord Derby, déclarant dans une réunion publique que la chambre des lords a cessé d'exercer un pouvoir politique indépendant, voilà certains faits qui indiquent le caractère du grand changement en

voie de s'accomplir dans l'ordre social de l'autre côté de la Manche.

Le changement des esprits est bien plus étonnant encore que celui des lois. Chaque fois que je rencontre maintenant des Anglais, je m'étonne de les trouver si différens de ce qu'ils étaient naguère. Ils ne révéraient que la tradition, et à leurs yeux ce qui était ancien et anglais devait être excellent. Aujourd'hui il leur faut des innovations, et ce qui existe depuis longtemps doit être aboli; nulle réforme ne les effraie. Telle proposition qui vous eût fait pendre ou tout au moins honnir est accueillie avec faveur par cela seul qu'elle fait brèche aux institutions du passé. Ce goût des nouveautés ne se rencontre pas uniquement dans la bourgeoisie; il est tout aussi répandu dans la noblesse. Devenu général, comme en France à la fin du XVIIIe siècle, il est l'avant-coureur et il sera la cause d'une profonde transformation; seulement celle-ci s'accomplira par voie d'évolution, non de révolution. Tandis qu'ailleurs on renverse les dynasties sans toucher aux lois, ici on ne touche pas à la reine, mais on change les institutions et l'on supprime les abus.

Au milieu des tristesses et des inquiétudes qu'inspirent souvent les événemens contemporains, c'est un consolant et instructif spectacle de voir comment le peuple anglais aborde et traite ces redoutables questions sociales, si complexes, si obscures dans leurs élémens, si importantes par les grands intérêts qui y sont engagés. Avec quelle patience, avec quelle perspicacité, quelle attention aux détails on les étudie! Avec quelle vigueur, l'examen terminé, on y porte la main!

Dans la façon dont les Anglais procèdent à la réforme de leurs lois, deux choses sont à noter et peut-être à imiter : d'abord ils ne s'occupent jamais que d'un seul objet à la fois; en second lieu, ils s'en occupent tous en même temps. Par la discussion prolongée et universelle, l'opinion publique s'éclaire, et par l'accord des volontés sur un même point elle acquiert une telle puissance qu'elle renverse ou désarme toutes les résistances. C'est ainsi qu'on voit l'Angleterre aborder, il y a trois ans, la réforme électorale, il y a deux ans l'abolition des priviléges de l'église établie en Irlande, et cette année la question agraire. Dès que celle-ci a été soulevée, il s'est déployé une activité d'investigation dont on peut à peine se faire une idée. Chaque jour paraissaient des livres, des brochures, des articles dans toutes les revues et dans tous les journaux; puis des lettres sans nombre étaient adressées aux feuilles publiques : chacun apportait son contingent d'informations. Chaque point était l'objet d'un examen sérieux et d'un débat contradictoire. Les membres du parlement visitaient l'Irlande, étudiaient la situation sur les lieux, puis publiaient leurs impressions et faisaient connaître leurs systèmes. C'est une vaste enquête, instruite par le public lui-même. Les lords

propriétaires, dont les intérêts sont menacés, n'opposent pas aux réformes une résistance aveugle; ils avouent qu'il y a des changemens à introduire, des mesures à prendre, et ils discutent sans irritation et sans récriminations les propositions les plus radicales. — S'il était démontré, dit lord Dufferin, que la confiscation de nos propriétés fût nécessaire au salut de l'Irlande, je ne réclamerais point; mais je vais essayer de prouver que cette mesure extrême serait nuisible à l'Irlande, — et il écrit à ce sujet un volume où le problème est examiné sous toutes ses faces (1). Dans ce grave débat où le bonheur de toute une nation et les principes mêmes de l'ordre social sont engagés, chacun a fait noblement son devoir : le gouvernement en ne reculant pas devant les mesures les plus énergiques pour améliorer le sort des cultivateurs irlandais, la presse en éclairant l'opinion publique par la multitude de ses informations, les propriétaires enfin par l'esprit de sacrifice et d'équité qu'ils ont montré jusqu'à présent. Il est beau de voir comment un grand peuple libre sait comprendre et pratiquer la justice.

On croyait volontiers, sur le continent, ne plus entendre parler des griefs de l'Irlande. Depuis la suppression des priviléges de l'église anglicane, non-seulement il n'y a plus aucune loi exceptionnelle qui atteigne l'Irlande; mais les catholiques et les dissidens y jouissent de cet avantage, envié par ceux d'Angleterre, qu'ils n'ont plus au-dessus d'eux d'église d'état, et qu'ils ont à leur disposition un excellent enseignement national, accessible à tous sans distinction de culte. Nous entendions souvent énumérer tous les progrès de l'Irlande. L'émigration avait réduit ses habitans à un nombre plus en rapport avec l'étendue du territoire. L'agriculture se perfectionnait, l'industrie se développait, la richesse augmentait, et le paupérisme diminuait. Comment se fait-il que, nonobstant des lois égales pour tous et malgré l'accroissement du bien-être, les réclamations de l'Irlande deviennent plus violentes chaque jour, les plaintes plus âpres, les exigences plus excessives, les menaces plus atroces, les crimes agraires plus fréquens? N'est-il pas étrange que les troubles s'aggravent au point de rendre nécessaire la mise en état de siége de la moitié de l'île, par le *Peace preservation act*, juste au moment où le parlement anglais se décide à voter une loi de réparation vraiment inespérée? Tocqueville a fait remarquer qu'en France, aux approches de la révolution, le mécontentement du peuple allait grandissant à mesure que son sort s'améliorait. « L'expérience apprend, dit-il, que le moment le plus dangereux pour un mauvais gouvernement est d'ordinaire celui où il commence

(1) *Irish emigration and tenure of land in Ireland.* M. Léonce de Lavergne a rendu compte de cet ouvrage important dans la *Revue*, 1er décembre 1867.

à se réformer. » Aujourd'hui les ouvriers qui se plaignent le plus hautement de l'insuffisance de leurs salaires sont précisément ceux qui sont le mieux payés, non les ouvriers de la campagne qui gagnent 1 franc par jour, mais ceux des usines qui en gagnent 4 ou 5. Tant que celui qui souffre considère sa condition comme sans remède, il la subit et se tait. L'excès même de ses maux l'accable et lui donne la résignation muette de la brute; mais améliorez son sort, et qu'un autre avenir s'ouvre devant lui, aussitôt il se redresse, se plaint amèrement de sa destinée; c'est précisément quand sa condition devient plus supportable qu'il ne veut plus la supporter. Voilà exactement ce qui s'est passé en Irlande.

Autre fait d'observation générale. Quand la situation sociale d'un pays renferme quelque vice capital, il est presque impossible d'y porter remède à moins d'un changement complet, parce que toutes les mesures prises pour diminuer les effets du mal ne font que les aggraver. M. Gladstone, dans le discours qu'il a prononcé en introduisant le *land-bill* au parlement, a montré comment la plupart des lois destinées à améliorer la condition des Irlandais ont eu pour résultat de l'empirer. — C'est comme si quelque mauvais génie avait empoisonné les fruits de nos plus généreux efforts, s'écriait l'éminent orateur. Nous voulons faire du bien, et nous faisons du mal. Chaque fois que pour secourir nos frères d'Irlande nous étendons la main, nous n'arrivons qu'à rendre leur condition plus précaire et plus misérable. En 1793, le parlement, par un acte réparateur, accorde aux catholiques le droit électoral. Il en résulte que les propriétaires, pour multiplier les électeurs, créent en grand nombre ces petites exploitations, ces *freeholds* de 40 shillings, qui donnaient le droit de vote. Ils préparent ainsi cette excessive subdivision de la terre qui aboutit à la famine de 1847. Pour mettre un terme au mal, l'*act* de 1829 modifie le cens doctoral : il s'ensuit que les propriétaires, n'y ayant plus d'intérêt, cessent d'accorder des baux (*leases*) à leurs locataires. En 1849, la loi décide que tous les biens trop hypothéqués (*encumbered estates*) seront vendus obligatoirement, afin que la propriété puisse arriver aux mains de ceux qui peuvent le mieux la faire valoir. — Excellente mesure, semble-t-il. Partout dans le royaume-uni et sur le continent on y applaudit. Hélas! les acheteurs de ces biens, ne considérant que le revenu à en tirer, chassent les petits cultivateurs, augmentent leurs fermages, ou s'emparent des bâtimens qu'ils avaient construits sans contrat régulier. On facilite l'émigration; c'est encore un bienfait, car la population, trop dense, ne trouve plus de quoi se nourrir; mais si l'émigrant, qui désire chercher fortune dans l'autre hémisphère, bénit la main qui lui en fournit les moyens, l'Irlandais, attaché au sol natal par un indomptable instinct, consi-

dère l'émigration comme un bannissement, et, arrivé en Amérique, apporte dans les complots du fénianisme la furieuse haine qu'il a conçue contre ceux qui l'ont condamné à l'exil. Enfin on a fait à l'Irlande le don le plus précieux que l'on puisse accorder à un peuple. D'une main libérale, on lui a distribué une excellente instruction, et malheureusement cette instruction ne lui a servi qu'à mieux mesurer l'étendue de ses misères, à aigrir ses maux, à lui donner une voix pour accuser ceux qu'elle appelle ses tyrans. Ainsi toutes les mesures de réparation et de justice adoptées par l'Angleterre ont eu cet unique et lamentable résultat d'accroître et d'enflammer les mécontentemens de l'Irlande. — M. Gladstone le constate, il en gémit, mais ne s'en étonne pas; c'est pourquoi il propose maintenant un *bill* qui rétablira, espère-t-il, la paix sociale en Irlande, parce qu'il améliorera définitivement le sort des cultivateurs. C'est ce *bill* que nous nous proposons de faire connaître après avoir montré ce qui l'a rendu nécessaire.

I.

On sait que l'Irlande fut donnée au roi d'Angleterre Henri II en 1156, par une bulle du pape Adrien IV; mais jusqu'à l'époque d'Élisabeth les Anglais ne parvinrent à s'emparer que de la partie orientale de l'île. Ce furent les insurrections catholiques contre l'Angleterre protestante qui amenèrent la conquête complète, sous Élisabeth et sous Cromwel. En même temps les monastères furent supprimés, les grandes propriétés confisquées, les terres distribuées aux protestans vainqueurs. Les paysans à qui appartenait le sol sous la charge de certaines prestations féodales furent insensiblement considérés et traités comme de simples tenanciers sans droit sur la terre, c'est-à-dire comme des *tenants at will*.

C'est seulement pendant le XVIIIe siècle que, l'ordre régnant enfin en Irlande, le système social qui y était établi commença de porter ses fruits. Le code pénal, qui interdisait la propriété foncière aux catholiques, et les lois anglaises des majorats et des substitutions, eurent pour effet de maintenir la terre, divisée en immenses domaines, aux mains de quelques familles protestantes et anglaises. Elles résidaient en Angleterre; elles s'inquiétaient peu de l'administration de leurs biens irlandais; elles les louaient, à bon marché et pour un long terme, à des fermiers qui conservaient le sol en pâturages et engraissaient du bétail. L'île était peu peuplée : elle ne comptait encore que 1,871,725 habitants en 1766. La culture de la pomme de terre amena un grand changement vers la fin du siècle. Cette plante donnait en abondance un aliment que l'Irlandais préférait à son grossier pain d'avoine. Pouvant se nourrir plus faci-

lement, la population augmenta rapidement. Les grands fermiers profitèrent de la circonstance pour diviser la terre en parcelles qu'ils sous-louaient très cher. Il se forma ainsi, entre les propriétaires anglais et les petits cultivateurs, une classe intermédiaire, les *middlemen*, qui vivaient de la partie de la rente résultant de la différence entre le loyer qu'ils payaient et celui qu'ils percevaient. Les propriétaires, touchant régulièrement leurs fermages, ne s'inquiétaient pas du reste. Ils contribuèrent même dans un intérêt politique, ainsi qu'on l'a vu, au morcellement des exploitations en créant un grand nombre de *freeholds* de 40 shillings. La cherté des grains pendant les guerres de l'empire poussa encore au morcellement. Les petits cultivateurs vivaient, se multipliaient et parvenaient à payer un fermage sans cesse croissant; les *middlemen* s'enrichissaient; les propriétaires tenaient surtout au vote de leurs tenanciers. En 1822, la population s'élevait à 6,800,000 âmes.

C'est de cette époque que datent les causes de la déplorable situation de l'Irlande. Ce n'est pas en vain que l'on viole les lois naturelles. L'homme est destiné à tirer du sol ce dont il a besoin pour subsister, et la propriété de la terre a été établie afin qu'il ait intérêt à l'améliorer, à en respecter, à en accroître la fertilité native, à y créer le capital indispensable pour la bien exploiter; mais ici la propriété, concentrée aux mains de quelques absens, ne donnait à personne un intérêt suffisant pour accumuler sur le sol les installations qu'exige une bonne culture. Les propriétaires, résidant en Angleterre et souvent endettés, ne songeaient même pas à ouvrir des routes ou à élever des bâtimens de ferme sur des domaines dont ils connaissaient à peine la situation et l'étendue. Il serait injuste de leur en faire un reproche, car, étant donné le régime, qui n'eût agi comme eux? Les *middlemen*, qui n'étaient que locataires, avaient encore moins intérêt à bâtir que le propriétaire. Restait le cultivateur, à qui on avait livré la terre nue; mais il était ignorant et pauvre, il se trouvait à la merci des *middlemen*, qui, par le fermage sans cesse augmenté, ne lui laissaient que tout juste de quoi subsister. Lui non plus n'avait ni désir ni moyen d'accomplir des améliorations coûteuses. Comme pour se défendre des intempéries de l'air, il lui fallait bien un abri; avec quelques perches, un torchis de terre glaise et des bottes de paille pour le toit, il construisait cette misérable demeure qui, si souvent reproduite par le dessin, est devenue comme l'image du dernier degré de l'indigence. La clémence d'un climat très humide, mais doux, presque sans gelée et sans neige, permettait ce manque de soins. Dans cette hutte de boue, la meilleure place était réservée pour le cochon, dont le prix servait à acquitter le fermage. Le mode de culture était à l'avenant de l'habitation : toujours des pommes de terre dans le même champ

jusqu'à ce que, épuisé, il retombât en friche pour huit ou dix ans. Il eût été aussi insensé de parler ici de drainage, de clôtures, d'étables, d'assolement alterne, qu'il l'eût été de proposer au lord anglais d'envoyer en Irlande le capital nécessaire pour mettre ses domaines en bon état. Argent, instruction, traditions agricoles, en un mot tout ce qui est indispensable pour un bon système d'exploitation manquait au cultivateur. Néanmoins, à mesure que la population augmentait, il conquérait la lande; la bêche à la main, il mettait en valeur le *bog* et la montagne. Seulement c'était partout la même culture misérable et épuisante, la multiplication des mêmes asiles de la plus extrême indigence. Ainsi l'extension de la culture, au lieu d'être comme ailleurs le signe et le résultat de la prospérité générale, n'était en Irlande que l'envahissement du paupérisme rural.

Point de commerce et, sauf dans la province protestante d'Ulster, point d'industrie, les lois anglaises en ayant arrêté le développement; comme unique gagne-pain, l'agriculture la plus arriérée; comme principale nourriture, la pomme de terre; point de classe intermédiaire entre les propriétaires excessivement riches et les cultivateurs extrêmement pauvres; la population augmentant en raison même de son indigence : tel était l'état social de l'Irlande quand, après 1815, la baisse du prix des produits agricoles vint y amener une épouvantable crise. Les fermages n'étant plus régulièrement payés, la plupart des *middlemen* furent ruinés et disparurent. Les propriétaires se virent alors en présence de cette tourbe de malheureux, incapables de payer la rente ou d'introduire un bon système de culture et produisant à peine la quantité de denrées alimentaires dont ils avaient besoin pour subsister. La population et l'abondance des bras, au lieu d'être pour la terre une source de richesse, en était le fléau. La ruine fut générale, la crise atteignit toutes les classes.

Que fallait-il faire pour sortir de cette affreuse situation? On pouvait concevoir pour cela deux moyens. Le premier consistait à montrer aux Irlandais à tirer meilleur parti des ressources naturelles d'un sol qu'Arthur Young, qui s'y connaissait, avait déclaré l'un des plus fertiles de l'Europe. L'exemple de la Lombardie, de la Flandre, de la Chine, du Japon, prouve qu'une population, même plus dense que celle de l'Irlande, peut trouver dans l'agriculture seule, grâce à de bons procédés d'exploitation, le moyen de rendre un pays riche et heureux; mais rien ne s'improvise moins qu'une transformation agricole. Nulle part, — l'expérience en a été faite partout, — la routine n'offre plus de résistance aux procédés nouveaux que dans les campagnes; même dans les pays où il y a de l'instruction et du capital, les mauvais systèmes de culture persis-

tent très longtemps. Que d'années et d'efforts il aurait fallu pour transformer les Irlandais en bons cultivateurs! Qui d'ailleurs eût été alors en état de l'entreprendre?

Le second moyen était plus simple : il consistait à débarrasser, à purger le sol de cette masse de malheureux qui le dévoraient, le ruinaient, sans y trouver de quoi vivre et souvent sans rien payer au propriétaire. Pour opérer ce « nettoyage, » ce *clearing*, il fallait recourir aux évictions, donner congé aux tenanciers, abattre les chaumières de ceux qui ne voulaient point partir, les empêcher de s'en reconstruire de nouvelles, puis mettre le sol en pâturage et y élever du bétail de choix pour le marché anglais. Une opération de ce genre, *the clearing of an estate*, avait été exécutée avec un plein succès en Écosse, de 1815 à 1820, sur les immenses domaines de la marquise de Stafford, dans le comté de Sutherland. Les 400,000 hectares qui formaient cet *estate*, grand comme tout un département, furent débarrassés des 15,000 habitans qui l'occupaient, puis convertis en un pâturage à moutons. M. de Sismondi, rien qu'en racontant les faits, souleva l'indignation des philanthropes d'Europe et d'Amérique; mais M. de Lavergne est d'avis que les résultats de cette gigantesque éviction ont été favorables à la richesse de la contrée et au bien-être des *highlanders*. On tenta d'appliquer le même système en Irlande. — On ne réussit pas pour plusieurs raisons. D'abord l'opération, exécutée partiellement par différens propriétaires, ne pouvait être conduite avec autant d'ordre, de suite et d'humanité que l'avait fait M. Loch, l'agent de la marquise de Stafford; en second lieu, les Irlandais opposèrent plus de résistance que les *highlanders*. Les *whiteboys* organisèrent leur tribunal secret, et tuèrent ceux qui ordonnaient les évictions ou qui y prêtaient la main. Enfin la population à expulser était infiniment plus nombreuse qu'en Écosse; ce n'étaient plus des milliers, mais des millions d'habitans qu'il aurait fallu déplacer. En somme, la situation économique resta la même, il n'y eut que la haine des tenanciers contre les propriétaires qui augmenta. Quelques domaines furent *nettoyés* (1); mais sur la plupart le nombre des pauvres cultivateurs continua de s'accroître, et leur détresse devint plus épouvantable. En 1834, la population s'élevait à 7,943,840 âmes.

(1) Voici un exemple de ces *clearances*. Le marquis de Sligo possédait dans le comté de Mayo un énorme *estate*, qui s'étendait depuis Wesport jusqu'aux frontières du comté de Galway, sur une longueur de 12 lieues. Il en loua une partie, environ 5 lieues carrées, au capitaine Houston au prix de 45 centimes l'acre. Le capitaine parvint à débarrasser le district de tous les petits fermiers qui s'y trouvaient, et il le transforma en un immense pâturage où il élève des moutons et des bêtes à cornes de race écossaise, surveillés par des bergers écossais. On n'a jamais essayé de tuer M. Houston, mais plusieurs des Écossais qu'il emploie ont été tués ou blessés à coups de fusil.

L'opinion publique en Angleterre et sur le continent s'émut enfin d'un état de misère dont aucun pays, ni barbare ni civilisé, ne pouvait donner l'idée. L'enquête parlementaire de 1835 fit connaître un ensemble de faits à émouvoir tous les cœurs, à épouvanter tous les esprits. C'est alors que Sismondi écrivit ses articles, que Gustave de Beaumont publia son livre, qui firent partout une si grande sensation. « La misère irlandaise, disait de Beaumont, forme un type à part : on reconnaît en la voyant qu'on ne saurait assigner aucune forme à l'infortune des peuples. Chez toutes les nations, on trouve plus ou moins de pauvres; mais tout un peuple de pauvres, voilà ce que l'on n'avait pas encore vu. » Tous les ans, entre le moment où la provision des pommes de terre anciennes s'épuisait et celui où l'on en récoltait de nouvelles, la famine sévissait. On demandait à l'évêque Doyle quelle était la situation de la population dans l'ouest. — « Ce qu'elle a toujours été, répondit-il; on y meurt de faim comme de coutume. *People are perishing as usual.* »

La disette de 1847, de lugubre mémoire, atteignant une population déjà si misérable, fut aussi épouvantable que ces grandes famines dont l'histoire du moyen âge a conservé le souvenir. Beaucoup de cultivateurs moururent de faim, beaucoup d'autres s'expatrièrent. Malgré les secours prodigués par l'Angleterre et les grands travaux publics ordonnés pour procurer de l'ouvrage aux malheureux, les souffrances dépassèrent tout ce que l'on peut imaginer; mais, la crise passée, une période de réparation s'ouvrit : ce fut comme un grand *clearing* opéré par la nature.

De 1848 à 1860, il se produisit une grande amélioration. Il est certain qu'avec les mauvais procédés agricoles employés par les Irlandais la population était trop nombreuse. Par la famine et l'émigration, elle fut sensiblement réduite; de 8 millions, elle tombait à 5,500,000! Le tiers des propriétaires fut complétement ruiné par la taxe des pauvres, récemment établie, qui alla jusqu'à saisir tout le revenu. Ceux qui résistèrent à la crise commencèrent à mieux administrer leurs domaines; une transformation complète s'opéra dans l'étendue des fermes. Le nombre de celles qui, inférieures à 2 hectares, étaient insuffisantes pour nourrir une famille, diminua des trois quarts, celles de 5 à 15 acres (de 2 à 6 hect.) diminuèrent aussi de 30 pour 100; celles de 15 à 30 acres augmentèrent de 72 pour 100, et celles de plus de 30 acres, de 225 pour 100. La terre fut ainsi distribuée de façon à permettre une meilleure culture. Le nombre des têtes de bétail augmenta dans une grande proportion. En 1841, leur valeur fut portée à 525 millions de francs; en 1861, on l'estimait à 835 millions en prenant le même prix pour base du calcul, et à plus de 1 milliard en prenant les prix du jour. La va-

leur effective était donc doublée. 2 millions d'acres avaient été conquis sur la lande improductive et mis en valeur. Les salaires augmentèrent; en moyenne, ils s'élevèrent de 1 franc à 1 fr. 25 cent. par jour. Les dépôts dans les banques, qui étaient de 150 millions en 1841, se trouvaient être de 375 millions en 1861. Pendant la même période, le revenu foncier monta de 300 millions à 375 millions. L'Irlande, qui du temps de Sismondi exportait régulièrement des denrées alimentaires tandis que ses habitans mouraient de faim, importait annuellement environ 4 millions de *quarters* de froment et de maïs, preuve certaine que la population était mieux nourrie, puisque la quantité totale des denrées alimentaires était accrue, et le nombre des bouches diminué de 2 millions 1/2. La consommation des articles qui répondent aux besoins d'une certaine aisance, le nombre des habitations convenables, les placemens en fonds publics, le produit des droits de succession, tous les chiffres qui peuvent servir à mesurer le développement de la richesse générale accusèrent un accroissement constant. En présence de ces faits, que révèle la statistique et que confirme l'aspect même du pays, il est impossible de nier que, depuis la famine de 1847, d'immenses progrès ont été accomplis.

Malheureusement, à partir de 1860, l'amélioration s'est arrêtée, et l'on parle même d'un déclin progressif. Les années humides de 1860, 1861 et 1862 occasionnèrent aux cultivateurs une perte d'environ 650 millions de francs en récoltes et en bétail, équivalente à deux années de la rente totale de l'île. Il s'en est suivi un grand découragement parmi les fermiers et les propriétaires. Pour échapper à l'inclémence des saisons, ces derniers se sont efforcés d'augmenter l'étendue des pâturages, qui se sont accrus de 560,000 acres, tandis que 400,000 acres étaient enlevés au terrain labouré. Pour arriver à ce résultat, il a fallu de nouveau recourir aux évictions. Elles ont été moins nombreuses qu'on ne l'a prétendu, et la plupart ont été conduites avec humanité. Néanmoins quelques-unes ont présenté un tel caractère de rigueur, que M. Gladstone a pu dire qu'il regrettait d'avoir à y faire allusion, et qu'elles étaient les plus condamnables, « les plus coupables, » dont l'on eût souvenance. Ces évictions rallumèrent le feu des discordes sociales. Les vengeances et les crimes agraires recommencèrent. Bientôt le fénianisme, parti d'Amérique, vint y ajouter son déplorable contingent d'attentats et de terreurs. Les aspirations vers un partage plus égal des biens et vers une rénovation révolutionnaire de la société, qui aujourd'hui fermentent partout, prirent en Irlande une forme particulière. Le paysan voulait obtenir un droit sur la terre qu'il cultivait. La haine contre les propriétaires et contre l'Angleterre, qui les défendait, alla en croissant d'année en année. Au milieu de ces

conflits, de ces troubles, de ces crimes et surtout de ces inquiétudes pour l'avenir, comment ceux qui possédaient la terre auraient-ils pu poursuivre des améliorations agricoles qui exigent beaucoup de temps et d'argent? On était rentré dans ce cercle vicieux d'où la malheureuse Irlande, malgré tant d'efforts, paraît ne pouvoir sortir. Le crime crée la défiance, et la défiance, engendrant la misère, provoque le crime. Le capital ne vient pas féconder le sol parce qu'il n'y a point de sécurité, et la sécurité fait défaut parce que le capital manque. La situation est surtout devenue très grave dans ces dernières années. Le fénianisme, qui n'est qu'une nuance particulière de l'esprit démagogique cosmopolite, caractérisée ici par une haine aveugle et féroce de tout ce qui est anglais, n'a guère trouvé d'adhérens que dans les villes et parmi les ouvriers; mais l'hostilité contre les propriétaires et contre leurs droits a envahi les campagnes. Les prêtres catholiques, malgré les instructions de certains prélats, partagent ce sentiment, et l'excitent chez leurs ouailles. Les classes moyennes elles-mêmes n'y sont pas contraires. Des avocats en renom, des orateurs éloquens, des écrivains habiles l'exposent, le défendent, le justifient. D'autre part, l'abolition de l'église établie a profondément blessé les protestans et les conservateurs sans satisfaire les paysans, car ce qu'ils veulent, eux, c'est la possession de la terre. De ces sources diverses a surgi un mécontentement universel et formidable que l'Angleterre doit calmer sous peine de voir surgir un mouvement d'opposition qui ne demanderait rien moins que la séparation et l'indépendance. Ce qui accroît le danger, c'est que les Irlandais émigrés aux États-Unis y ravivent les anciennes haines contre l'Angleterre, poussent à la guerre, et en cas de lutte soulèveraient l'Irlande.

Maintenant que nous avons résumé l'enchaînement de circonstances qui a produit la situation actuelle de l'Irlande, essayons de préciser les maux dont elle souffre; nous examinerons ensuite les remèdes qu'on y propose.

Voici une île dont le sol est doué d'une fertilité extraordinaire. Sous un climat humide, très favorable à la végétation, le lin, les herbes propres à nourrir le bétail, le trèfle surtout, emblème de la verte Érin, se développent admirablement. Elle a des ports nombreux et excellens; elle est située sur la grande route des mers, entre l'Europe et l'Amérique, et à peu de distance des grandes houillères d'Angleterre. Elle est habitée par une population vive, intelligente, brave, apte à tous les travaux de l'esprit et du corps; elle fait partie d'un pays qui marche à la tête de la civilisation et qui passe pour le plus libre et le mieux gouverné de la terre; elle jouit maintenant des mêmes lois politiques et civiles. Comment se fait-il que cette contrée ait offert longtemps l'image de la plus extrême misère qu'ait

connue notre globe, qui pourtant en a vu de bien effroyables, et que maintenant encore elle soit la plus troublée par les haines de classe à classe, la plus agitée de passions subversives, la plus souillée d'attentats odieux, la plus irritée, la plus mécontente qui existe? Le mal vient non des hommes, mais des lois. Après avoir examiné avec attention toutes les faces de la question, je crois pouvoir dire que les pauvres se sont montrés ici plus endurans, et les propriétaires plus compatissans que partout ailleurs; mais les lois féodales de l'Angleterre, dont les mauvais effets ont été corrigés dans ce pays par les mœurs et par d'heureuses circonstances, appliquées à l'Irlande où tout aggravait leurs vices, ont amené la désolante situation à laquelle on essaie de remédier maintenant.

Quand on écoute les doléances des tenanciers irlandais, quand on lit les livres et les discours de ceux qui s'occupent de l'Irlande, on arrive toujours à cette conclusion : tout le mal vient du défaut de sécurité pour les fermiers (*insecurity of tenure*). C'est le dernier mot de la fameuse enquête parlementaire ouverte en 1845 par une commission connue en Angleterre sous le nom de *Devon commission*. Les grands propriétaires irlandais eux-mêmes, comme lord Dufferin, lord George Hamilton, lord Castlerosse, le comte de Fingal, le comte de Portarlington, le comte Erne, le comte Porsthmouth, le comte de Granard, ont reconnu et signalé les vices de la loi, et proclamé qu'elle doit être modifiée à l'avantage des tenanciers.

Voici ce que signifie cette expression *insecurity of tenure*, qui revient sans cesse dans le débat. Autrefois les propriétaires accordaient généralement des baux à long terme et à bon marché, des *leases*, dont les locataires abusaient, ainsi qu'on l'a vu, pour sous-louer très cher des parcelles de terre à de petits cultivateurs. Après 1815, les propriétaires se refusèrent en général à donner de nouveaux *leases*. Plusieurs motifs très naturels les guidaient : d'abord ils voulaient supprimer radicalement les *middlemen*, qui avaient pressuré les tenanciers et avaient fait le malheur du pays; ils désiraient ensuite pouvoir s'opposer, par la menace d'une expulsion immédiate, à une funeste habitude des cultivateurs irlandais, qui découpent la terre en parcelles de plus en plus petites afin d'y établir tous leurs enfans, couvrant ainsi la surface du sol de ces nuées de misérables que la famine de 1847 décima si cruellement. En outre, depuis que la fameuse élection d'O'Connell, dans le comté de Clare, avait manifesté le réveil de l'esprit d'indépendance, les *landlords* refusaient parfois de donner un bail aux fermiers, afin de pouvoir compter sur le vote de ceux-ci. Il faut ajouter aussi qu'ordinairement les fermiers ne réclamaient pas de bail, soit parce qu'ils craignaient de mécontenter leurs maîtres, soit parce qu'ils aimaient mieux compter sur leur générosité ou sur leur oubli.

Une statistique toute récente, de 1870, a montré que sur 682,148 exploitations (*holdings*) 20,217 étaient aux mains des propriétaires, 135,392 étaient louées avec bail, *on lease*, et 526,539 l'étaient sans bail, *at will*. Ainsi plus des trois quarts des tenanciers se trouvent complétement à la merci des *landlords;* ils peuvent être expulsés chaque année de la terre qu'ils occupent et obligés en même temps de quitter leur patrie, car elle ne leur offre point d'autre gagne-pain. Ce n'est pas que les évictions arbitraires soient à beaucoup près aussi fréquentes qu'on l'a souvent prétendu. Il est vrai que dans les crises précédentes, après 1830 et après la famine de 1847, les propriétaires ont eu souvent recours à ce moyen de débarrasser leur terre des pauvres cultivateurs qui l'encombraient; mais le juge Longfield, dont l'autorité est grande en tout ce qui concerne l'Irlande, a pu affirmer que, dans ces dernières années, les évictions étaient moins fréquentes en Irlande qu'en Angleterre (1), et des chiffres récemment recueillis lui donnent raison. Les statistiques judiciaires, pour la période triennale de 1866-1868, portent la moyenne annuelle des évictions à 1,455 (1,668 cas en 1866, 1,334 seulement en 1868), dont 1,015 pour non-payement du fermage. Resteraient donc 445 cas seulement qui auraient eu pour motifs des sous-locations non autorisées et d'autres causes non énumérées. Quand on se rappelle qu'il y a 681,931 locataires, il faut bien avouer qu'il n'y a pas trace de cette inhumanité dont on accuse ordinairement les propriétaires irlandais; mais un écrivain qui a émis au sujet de ce grave problème de l'organisation agraire des vues très originales et très profondes, M. Cliffe Leslie, explique très bien comment des expulsions relativement rares produisent un trouble si sérieux (2). Il en est, dit-il, des évictions exactement comme des crimes agraires. Ces crimes ne sont point très fréquens : quelques centaines par an au plus. D'où vient cependant qu'ils jettent dans tout l'ordre social une perturbation si grande que l'on a cru devoir proclamer la loi martiale? C'est qu'il suffit

(1) Le *Cobden Club*, fondé en souvenir de l'illustre réformateur par un groupe d'hommes considérables du parti libéral, a publié cette année même un volume consacré à l'étude du régime agraire de différens pays, *Systems of land tenure in various countries;* l'essai consacré à l'Irlande est écrit par le juge Longfield.

(2) Voyez son livre *Land systems of Ireland, England and the continent.* Nous aurons plus d'une fois à invoquer le témoignage de M. Leslie, parce que, étant professeur d'économie politique à l'université de Londres et professeur de jurisprudence au *Queen's college* à Belfast en Irlande, il considère les questions sous le rapport juridique non moins que sous le rapport économique. Comme il a étudié sur place, avec beaucoup de sagacité, le régime agraire du continent, il s'est débarrassé de certaines préventions insulaires qui parfois en Angleterre faussent les jugemens de très bons esprits. Nous attachons d'autant plus d'importance aux opinions de M. Leslie que M. Mill, dans un article récent du *Fortnighly Review* (1er juin) consacré à l'examen du dernier ouvrage de cet écrivain, l'appelle l'un des économistes les plus distingués de l'époque.

d'un seul attentat pour répandre la terreur dans toute une province. Un propriétaire est assassiné parce qu'il a donné congé à l'un de ses locataires, et l'assassin, protégé par la complicité morale de la population, échappe aux investigations de la justice. Aussitôt tous les propriétaires sont alarmés; nul ne se croit plus à l'abri, chacun tremble pour sa vie. La propriété est un péril, la résidence un supplice. L'ordre social est complétement ébranlé. Dans un pays où la société ne repose pas sur des bases conformes à l'ordre naturel et où riches et pauvres se trouvent en présence comme deux factions ennemies, un incident qui ailleurs passerait inaperçu cause un bouleversement profond.

Il y a ensuite en Irlande certaines circonstances qui donnent aux évictions un caractère de rigueur qu'elles n'ont pas dans d'autres pays. En premier lieu, une série d'actes du parlement sont venus augmenter les priviléges du propriétaire pour expulser le fermier et pour obtenir paiement des fermages; en second lieu, certains propriétaires donnent congé tous les ans leurs tenanciers, non pour les faire partir, mais pour faciliter leur expulsion et pour les avoir dans la main. Ces congés (*notices to quit*), comme le remarque M. Gladstone, aggravent le mal chronique qui mine la société en rendant la condition du fermier tout à fait précaire. En troisième lieu, l'éviction en Irlande, ce n'est pas comme ailleurs un changement d'occupation : c'est l'exil. Enfin très souvent l'éviction n'est rien moins qu'un crime, comme l'ont dit lord Dufferin et M. Gladstone, rien moins qu'un vol, comme ont ajouté MM. Mill et Leslie. Ce dernier point étant celui qui a soulevé le plus de réclamations et qui est l'objet des clauses les plus rigoureuses du bill actuel, nous tâcherons d'en faire comprendre l'importance.

Les propriétaires du sol irlandais, absens du pays, n'ont rien fait pour en favoriser la culture, sauf certaines exceptions d'autant plus méritoires qu'elles sont plus rares. Ce sont les tenanciers eux-mêmes qui ont élevé les bâtimens d'exploitation, fait les routes, défriché, drainé, enlevé les pierres, clôturé, en un mot mis la terre en valeur. Ce sont donc eux qui ont créé la plus grande partie de la valeur du sol, toute la valeur, diraient certains économistes qui, à la suite de Bastiat, prétendent que les forces naturelles sont toujours gratuites, et qu'il n'y a d'autre valeur que celle produite par le travail. Si, comme on le dit généralement, la base de la propriété est le travail, la terre devrait appartenir à ceux qui l'ont rendue productive; mais loin de là. D'après la loi actuelle, même les améliorations, les constructions appartiennent au propriétaire, et le jour où le locataire est expulsé, il n'a droit à aucune indemnité. Quand un propriétaire qui a donné à bail une ferme en bon état d'entretien

vient à reprendre possession de ce qu'il a exécuté avec son capital, le sentiment de justice n'est pas froissé ; mais lorsqu'en expulsant le fermier il se rend maître de tout ce que celui-ci a créé à force de labeurs et de privations, le mot qui vient naturellement à l'esprit est celui de spoliation, et l'on commence à comprendre l'irritation qui soulève l'Irlande. Voici un fait qui fera saisir l'iniquité sur le vif. Le correspondant du *Times*, M. O'Connor Morris (1), aperçoit dans un endroit écarté une bonne maison couverte d'ardoises. Il s'en étonne et demande à celui qui l'occupe s'il l'a bâtie lui-même. « Oh! non, répond celui-ci, c'est mon prédécesseur. Le pauvre homme! il est maintenant en Amérique. » Puis le paysan ajoute en jetant autour de lui des regards de défiance et de haine : « Il devait une année de fermage, 28 livres, et on lui a pris sa maison, qui lui en a couté 100. » Ceci est un fait de peu d'importance; mais il y a des cas d'éviction qui ont une notoriété universelle et sinistre. Ce qu'il y a de plus désolant, c'est que la générosité même du propriétaire devient pour les tenanciers un piége et une cause de ruine. J'en citerai un exemple qui serre le cœur; je l'emprunte au livre de M. Leslie. Le marquis de Thomond était un de ces propriétaires comme il y en a beaucoup en Irlande parmi les grands seigneurs. Jamais il n'inquiétait ses tenanciers ni ne songeait à élever la rente, mais il leur laissait le soin d'exécuter tous les travaux qu'exigeait la culture. Pleins de confiance dans un aussi bon maître, les fermiers bâtissent, drainent, améliorent de toutes façons; mais le marquis meurt et l'on vend ses biens : les malheureux perdent tout. « J'ai vu, dit un témoin, un infortuné cultivateur rassembler toutes ses ressources pour racheter ce qu'il avait lui-même créé, n'y point réussir et partir pour l'Amérique, la haine dans le cœur. » Voici encore quelques traits empruntés aux lettres du correspondant de l'*Illustrated London News*. Partout, au centre de l'Irlande, dans les villes, dans les villages, le long des routes, on rencontre des chaumières ruinées; mais dans le comté de Mayo on traverse des districts entiers complétement dépeuplés depuis ces six dernières années. Maintenant c'est le désert; on n'aperçoit plus d'habitans, ni même une tête de bétail dans des lieux qu'animait récemment l'activité de cent petites fermes. Dans les environs de Ballybeg, des marais ont été mis en valeur, transformés en terre fertile pied à pied, grâce au travail incessant de plusieurs générations, et pourtant l'on n'a pas respecté cette propriété si rudement conquise : plusieurs de ces laborieux cultivateurs ont été expulsés. Ils se sont vengés en essayant de tuer le propriétaire à coups de fusil. Voilà comment l'iniquité engendre le crime.

(1) *The land question of Ireland* (1870), p. 176, intéressant volume formé d'une série de lettres adressées au *Times*, où l'on trouve un tableau animé de l'Irlande actuelle.

Il y a donc des cas où les propriétaires méritent le blâme sévère qu'on leur adresse; mais la plupart agissent avec plus d'indulgence que ne le feraient à leur place ceux des autres pays. « Très souvent, dit un membre du parlement, qui appartient au parti radical, M. Maclagan, des fermiers qui ne paient qu'un loyer très bas sont si ignorans, si routiniers, et cultivent si abominablement, qu'en Angleterre on ne les supporterait pas six mois. » On peut affirmer, je crois, que sur le continent un bon propriétaire ne tolérerait pas un seul jour sur son domaine l'espèce de cultivateurs que l'on rencontre habituellement en Irlande; seulement sur le continent ces cultivateurs auraient mieux traité la terre, parce qu'ils en auraient été propriétaires. Pour qu'un bon système de culture s'établisse, il faut, ou que le propriétaire fasse les dépenses d'installation, ou que le cultivateur possède le sol. En Irlande, le mal vient des institutions, non des hommes.

L'insécurité de la tenure a aussi pour conséquence d'arrêter le progrès agricole, car les gens les plus intelligens et les plus prévoyans se garderont de mettre leur argent dans des améliorations qu'on peut à tout moment leur confisquer. Toute amélioration ayant pour résultat de donner une plus-value à la terre aboutit à une augmentation du fermage. Donc le travail est puni, et l'esprit de progrès mis à l'amende. Le propriétaire ne veut pas, le locataire ne peut pas améliorer; comment le système de culture ne serait-il pas détestable? M. Fitzgibbon, *master in chancery* d'Irlande, dit à ce sujet : « Aussitôt que le cultivateur a tiré du sol de quoi vivre, il évite soigneusement toute amélioration nouvelle, parce qu'il croit que les fruits de son industrie lui seraient enlevés par le propriétaire, toujours attentif, s'imagine-t-il, à tirer de la vue d'une production plus grande la preuve que la rente peut être augmentée. » Le cultivateur irlandais enterre son argent ou le laisse chez le banquier plutôt que de l'employer dans sa culture. Il en est de même en Égypte du fellah, qui simule la pauvreté de peur que le moindre signe d'une aisance plus grande ne l'expose à de plus lourdes extorsions. Les mauvaises lois produisent partout les mêmes effets.

On a aussi accusé les propriétaires irlandais d'exiger des fermages exorbitans, des *rack-rents*, comme disent énergiquement les Anglais. Sismondi a donné de ce mot la traduction que voici : « le *rack-rent* est une rente racléé, extorquée par la torture; ce nom, qui fait frémir, n'est que trop expressif; le *rack-rent* est en effet le fruit de la torture et une semence de tortures. » Certainement il y a eu et il y a encore en Irlande des propriétaires qui ont imposé à leurs locataires un loyer trop élevé; mais en général les anciens *landlords* louaient bon marché. Arthur Young, à la fin du siècle dernier et récemment M. O'Connor Morris, en visitant le

pays, trouvent ordinairement que le fermage n'est pas excessif. Il y a d'ailleurs deux faits qui le prouvent : c'est d'abord que les *middlemen* faisaient un grand bénéfice en sous-louant, et ensuite qu'aujourd'hui les locataires peuvent vendre le droit d'exploiter la ferme qu'ils occupent même sans bail, c'est-à-dire ce que l'on appelle le *good will*. Ce droit n'aurait aucune valeur, si le *landlord* exigeait la rente la plus élevée que la terre peut produire. Ceux qui imposent des *rack-rents*, ce sont les nouveaux propriétaires qui ont acheté des terres dans le bureau des biens surhypothéqués (*encumbered estates*). Ils ont fait un placement, ils veulent en tirer le plus possible. Aucun lien traditionnel ne les rattache aux tenanciers, ils ne considèrent que l'intérêt commercial. Ils louent aussi cher qu'ils peuvent. Les cultivateurs qui trouvent leurs conditions trop dures n'ont qu'à ne pas les accepter, disent-ils. Ils n'obligent personne, ils ne font que se conformer à la loi économique de l'offre et de la demande. Qui donc peut leur en faire un reproche?

On a remarqué que ceux qui possédaient de grands domaines louaient moins cher que ceux qui n'avaient qu'une petite propriété. La raison en est simple. Les seconds pour vivre sont forcés d'arracher tout ce qu'ils peuvent à la concurrence des locataires, tandis que les premiers, ayant du superflu, peuvent se montrer moins exigeans. C'est donc à tort que l'on a accusé les *landlords* irlandais d'extorsions inhumaines. S'il est un pays, dit lord Dufferin, où l'on pousse les *rack-rents* aux dernières limites, c'est la Flandre : les baux n'y durent que trois, six et neuf ans au plus, et à chaque expiration du terme le fermage est augmenté, quand il n'est pas fixé par adjudication publique, — moyen infaillible d'arracher aux nombreux concurrens tout ce qu'ils peuvent et même plus qu'ils ne peuvent donner. Que les propriétaires irlandais en fassent autant, et ils seront dénoncés comme des bourreaux par le parlement et par la presse, et certainement assassinés par leurs tenanciers, tandis qu'en Flandre les conditions les plus dures sont tolérées par l'opinion, subies en silence par le fermier. Voici d'où provient cette différence d'appréciation : en Flandre et dans tous les pays où la propriété est répartie dans un grand nombre de mains, le locataire, pressuré par l'élévation constante de la rente, vit au milieu de paysans propriétaires qui, eux aussi, louent le plus cher qu'ils peuvent. Son père, son frère et lui-même peut-être, s'ils possèdent quelques ares de terre, agissent de même. Chacun se vante du haut prix de location qu'il a obtenu, comme il s'enorgueillit d'avoir bien vendu ses denrées. Louer le plus cher qu'on peut paraît donc chose toute naturelle, et il ne vient à l'esprit de personne d'y chercher un grief contre la classe des propriétaires ou contre la propriété. En Irlande, les propriétaires sont peu nombreux, environ 9,000, et parmi ceux-

ci quelques centaines de grands seigneurs possèdent les trois quarts de l'île. Ces maîtres de la terre forment une caste à part; ils sont étrangers, vivent à l'étranger et professent un culte étranger. Ils habitent des palais au sein de tous les raffinemens et de toutes les splendeurs de l'opulence; les cultivateurs habitent des huttes de boue et sont plongés dans la plus extrême misère. Le maître n'a rien fait pour rendre la terre productive, et pourtant il en touche le produit net; le tenancier a tout fait, et il meurt de faim. Chose terrible, le travailleur voit le pain qu'il a récolté arraché aux besoins de sa famille par la rente et prodigué aux chiens de son maître; il peut compter combien il a fallu réduire de familles à l'indigence pour entretenir l'écurie et le chenil, il peut mesurer combien de larmes et de sueurs a coûtées tout ce luxe qui s'étale à ses yeux. — Comment ce contraste ne le remplirait-il pas de ressentiment et de colère, lui qui en est la victime, quand il émeut, trouble, indigne les observateurs désintéressés qui n'en souffrent point? Ces grands propriétaires sont moins durs que les petits propriétaires du continent : n'importe, ils sont considérés comme des tyrans qui vivent aux dépens du peuple. S'ils renvoient des tenanciers qui épuisent la terre ou s'ils profitent de la loi économique qui partout fait hausser la rente, ils sont dénoncés par les voix les plus écoutées du pays comme des barbares, des hommes inhumains, des « frelons » et « des spoliateurs. » Quand ils ne font qu'user des droits les plus ordinaires de la propriété, on leur dit en plein parlement qu'ils ont commis un crime. Il y a en effet un criminel et un grand coupable, mais ce n'est pas eux, c'est la loi féodale qui a maintenu la propriété fidéi-commissaire, aristocratique, fermée, exclusive, interdite aux cultivateurs, à ceux qui font valoir le sol, et réservée à quelques élus. Ce monopole, constitué par des lois barbares, permettant à quelques hommes non-seulement de s'approprier le fruit du travail de tout un peuple, mais, chose plus grave, de disposer complétement de leur sort, voilà ce qui choque les idées de justice qui ont cours en ces temps démocratiques. Ordinairement ces hommes n'abusent point de leur pouvoir, mais c'est ce pouvoir même qui paraît inique. Telle est la vérité qui frappera tout homme habitué à voir sur le continent un état social où la richesse est plus également répartie, mais que les Anglais, sauf quelques esprits d'élite, se refusent à reconnaître parce qu'on leur montre dans la propriété à la française, dans la petite propriété du paysan, la source des plus grands maux.

La puissance dont sont investis ces grands propriétaires irlandais, à qui appartiennent des cantons tout entiers, dépasse la limite de celle qu'un homme devrait pouvoir exercer. La destinée de milliers

de créatures humaines est dans leurs mains. Ce qu'ils font ou même ce qu'ils ne font pas peut avoir pour conséquence de ruiner ou d'enrichir une province. Le propriétaire s'endette, le domaine est mis sous séquestre; c'est la misère pour tous les tenanciers. Le propriétaire meurt; ses biens sont vendus, les tenanciers se voient enlever le capital qu'ils avaient confié au sol, et le *rack-rent* achève de les réduire à l'indigence. Le propriétaire s'absente, il voyage à l'étranger : la rente cesse d'être consommée sur place, tout le petit commerce local souffre, et le fruit du travail de l'Irlandais se dépense en Italie, en Orient, dans l'Inde; mais voici un propriétaire qui n'est plus un joueur, un absent, c'est un homme sérieux, il a étudié l'économie politique, il veut améliorer son domaine et par suite la situation de l'Irlande. Le climat convient aux herbages, non aux céréales. Le but à atteindre, c'est le produit net, c'est de diminuer les frais de production et l'emploi des bras; la supériorité de l'agriculture tient à cela. Donc il faut mettre le domaine en pâturages. Les chaumières sont abattues, la population expulsée meurt de faim ou part pour l'Amérique, et de magnifiques troupeaux de « south-down » et de « Durham » prennent la place qu'occupaient depuis un temps immémorial ces enfans des tribus gaéliques. Ainsi les plaisirs, les folies, les voyages, les erreurs économiques ou même les bonnes intentions d'un individu décident du sort de tous ses tenanciers.

En France, le paysan qui possède un petit bien sera misérable, s'il est paresseux ou stupide; mais il aura quelque aisance, s'il cultive bien, et en tout cas nul ne peut le chasser du sol de la patrie, auquel il tient par les profondes racines de la propriété. En Irlande, le cultivateur est à la merci d'un maître, et il peut être d'autant plus malheureux qu'il a plus amélioré la terre. Singulier contraste : les constitutions modernes prennent les plus ingénieuses précautions pour limiter le pouvoir royal; M. Bagehot vient de nous montrer de la façon la plus piquante et la plus juste à quoi il est aujourd'hui réduit en Angleterre, et dans ce même pays quelques hommes peuvent enlever arbitrairement, sans discussion, sans responsabilité, à tout un peuple, non pas le droit de voter, de parler ou d'écrire, mais les moyens même d'exister par son travail, lui enlever la patrie, la vie même! Un despote d'Asie a le pouvoir d'exiler, de tuer ses sujets; mais, s'il le fait injustement, il viole un droit : il aura peut-être des remords, et l'opinion sera contre lui. Le *landlord* irlandais par l'éviction tuera ou exilera ses tenanciers, et il ne fera qu'exercer un droit incontesté, et il croira avoir été utile à son pays. Le lecteur commence-t-il à comprendre ce que signifient ces mots : *insecurity of tenure?*

II.

Quand on parcourt l'Irlande, on trouve la marque du bon et du mauvais propriétaire écrite sur la surface du pays. L'île n'offre plus cet aspect uniforme de désolation qui affligeait le voyageur il y a trente ans. Depuis lors de grands efforts ont été faits de divers côtés pour améliorer la culture. Plusieurs *landlords* ont exécuté des travaux à leurs frais, d'autres ont donné des *leases* aux tenanciers pour les engager à mettre leurs fermes en bon état. Il s'ensuit qu'à côté de landes désolées et de villages aussi misérables qu'autrefois on rencontre des domaines admirables, peuplés de cultivateurs heureux. Dans le comté de Waterford, lord Bessborough possède un domaine de 20,000 acres. Ce domaine était autrefois affligé de la double plaie des *middlemen* et du prolétariat rural. Quand vint la famine, le lord nourrit ces malheureux, mais il en profita pour mieux constituer les petites fermes sans renvoyer personne. A ses frais, il remplaça les huttes de boue par de bons bâtimens; il traça des routes, draina, procura du travail à la population. Chaque année, il dépense encore des sommes considérables en améliorations; puis il loue à un prix modéré. La communauté prospère, paie régulièrement la rente, et nul ne se plaint. Dans le comté de Cork, aux bords de la rivière Bandon, s'étend une charmante vallée. De bons bâtimens d'exploitation s'élèvent au milieu de campagnes parfaitement cultivées. Le bétail est bien entretenu, les cultivateurs, honnêtement vêtus, paraissent heureux. D'où vient cette prospérité? C'est que l'*estate* appartient au duc de Devonshire, qui a donné de la sécurité à ses fermiers. Pour les mêmes raisons, les domaines des lords Derby, Portsmouth, Landsdowne et de bien d'autres présentent un aspect aussi satisfaisant. Puis à côté voici la bruyère : des eaux y croupissent faute d'un fossé pour en faciliter l'écoulement. Par endroits, des pierres les recouvrent, nul ne se donne la peine de les enlever. Parmi les genêts et les ronces gisent les tristes ruines des cabanes abandonnées. Dans un pli de terrain, quelques femmes en haillons bêchent un champ de pommes de terre. L'aspect de la misère humaine attriste encore ce mélancolique paysage. D'où vient cette désolation? De ce que le maître de ces vastes espaces déserts est ruiné, indifférent ou avide. Le cocher qui conduisait M. O'Connor Morris, à qui j'emprunte ces détails, lui disait : « Où vous voyez de l'aisance, il y a un bail; où il y a de la misère, c'est que le *landlord* en refuse. » Sur le continent, l'état de la culture présente ordinairement dans tout un canton les mêmes caractères, qui dépendent de la nature du sol ou de l'habileté du cultivateur. En Irlande, vous trouvez les

plus frappans contrastes, parce que tout dépend de la bonne volonté du propriétaire.

Ce qui est plus affligeant encore, c'est que ces propriétaires, tout-puissans pour le mal, sont arrêtés, dans le bien qu'ils voudraient faire, par les lois rigoureuses des majorats et des substitutions (*entails*). La plupart d'entre eux ne sont qu'usufruitiers, le domaine étant substitué en faveur de leurs enfans nés ou à naître. Il leur est ainsi interdit d'accorder de longs baux, et toute stipulation contraire aux règles de la substitution est nulle. Une détestable législation fait donc que personne n'a ni raison suffisante ni liberté absolue de faire pour cette malheureuse terre d'Irlande ce qu'exigerait une bonne exploitation. M. Leslie cite quelques exemples de l'effet des *entails* qui sont concluans sur ce point. Un locataire avait un long bail; il en profite pour faire des plantations. Au bout de quarante ans, il apprend que ces arbres, plantés, soignés par lui, ne peuvent lui appartenir, et qu'il est soumis à de forts dommages et intérêts, s'il en coupe seulement une branche. Le propriétaire sent l'injustice du cas, il n'en veut pas profiter; mais que faire? La loi est formelle, les conditions de l'*entail* sont rigoureuses, et nul ne peut les changer. Autre exemple. Un industriel s'adresse à un propriétaire pour obtenir 50 acres avec un *lease* à long terme qui lui permette d'y bâtir une manufacture, un village d'ouvriers et sa propre résidence. C'eût été un bienfait pour tout le pays et une plus-value énorme pour le domaine. Le propriétaire consent, mais l'avocat de l'industriel l'avertit que le *landlord* est lié par les conditions du majorat, qui n'autorisent point de baux dépassant trente et un ans, et qui stipulent le paiement de la rente à sa pleine valeur. Ces restrictions rendaient l'opération impossible : il y fallut renoncer, au grand regret du propriétaire. Le pays resta pauvre comme auparavant. On voit clairement ici comment ces lois féodales entravent le développement de l'industrie moderne et stérilisent le pays. Voici un fait qui montre à quelles iniquités elles donnent lieu. Je cite M. Morris O'Connor. La baronnie de Geashill est un magnifique *estate* d'environ 30,000 acres. Lord Digby, à qui le domaine appartenait, était généreux et insouciant. A la fin du siècle dernier, il accorda des *leases* pour un très long terme à cent vingt familles de tenanciers. Pendant deux générations successives, ces tenanciers travaillèrent sans relâche, construisirent les bâtimens, drainèrent, mirent enfin tout le bien en valeur. A la mort de lord Digby, en 1856, on s'aperçut que ces baux étaient nuls, que les tenanciers n'avaient aucun droit, que tout ce qu'ils avaient créé appartenait à l'héritier du domaine substitué. Voilà donc les cent vingt familles complétement ruinées. Tout le pays fut en rumeur,

et protesta. Heureusement un homme de bien qui a fait un très curieux livre sur l'Irlande, *Realities of irish life*, M. S. Trench, intervint. Il était administrateur de la baronnie, il reconnaissait l'iniquité de la spoliation légale; il s'adressa aux exécuteurs testamentaires de lord Digby, qui accordèrent aux fermiers une indemnité de 765,000 francs, quoique strictement ceux-ci n'eussent pas un *farthing* à réclamer. Remarquez que lord Digby avait ignoré qu'il excédait ses pouvoirs, et que ses locataires n'avaient aucun moyen de le savoir parce qu'ils ne pouvaient forcer leur maître à produire ses titres. Ce cas, pris entre mille, ne prouve-t-il pas une fois de plus qu'en Angleterre les hommes valent mieux que les lois? Existe-t-il des pays où la propriété foncière soit enlacée de restrictions aussi absurdes, où les propriétaires viennent aussi généreusement au secours de leurs locataires sans y être tenus à aucun titre?

Je viens de montrer que « l'insécurité de la tenure, » cause principale des maux dont souffre l'Irlande, résulte non-seulement de la mauvaise volonté des propriétaires qui ne veulent pas accorder de bail, mais souvent aussi des mauvaises lois qui leur interdisent d'en donner. A cela, les Anglais répondent que les lois en Irlande sont exactement les mêmes qu'en Angleterre, et qu'elles n'ont pas empêché dans ce dernier pays l'agriculture, le commerce et l'industrie d'atteindre un degré de prospérité inconnu ailleurs; mais d'abord les lois anglaises, même en Angleterre, ont eu de très funestes effets, comme l'a démontré récemment encore M. Leslie, et comme nous le ferons voir. En second lieu, ainsi que l'a dit M. Gladstone, tout étant différent dans les deux pays, les mêmes lois doivent produire des résultats complétement opposés. En Irlande, tout rappelle encore les conquêtes et les confiscations : il y a en présence une poignée de vainqueurs, les propriétaires, et un peuple de vaincus, les cultivateurs; en Angleterre, rien de semblable n'existe. En Irlande, maîtres et tenanciers n'appartiennent pas à la même communion, les uns étant généralement protestans, et les autres, sauf dans l'Ulster, catholiques; en Angleterre, seigneurs et tenanciers professent le même culte. En Irlande, depuis trois siècles, le propriétaire est souvent un absent qui n'a rien fait pour améliorer le sol, et qui en dépensant la rente a contribué à l'appauvrir; en Angleterre, le *landlord*, résidant dans ses domaines, les a embellis, enrichis, mis en valeur, et a presque toujours entretenu d'excellens rapports personnels avec ses locataires. En Irlande, la loi n'a reconnu aux fermiers aucun droit à recevoir une indemnité pour le capital qu'ils ont incorporé au sol, et comme en général ils ont été obligés de le faire afin de pouvoir cultiver, les cas de spoliation ne sont pas rares; en Angleterre, le fermier n'a pas été d'ordinaire

forcé à faire ces dépenses, et il a été protégé par les coutumes locales, par les usages ou par l'opinion. Depuis cinquante ans en Irlande, les propriétaires n'aiment point à donner de baux, tandis qu'en Écosse ils forment la règle, et qu'en Angleterre, là où il n'y en a point, les relations entre le *landlord* et ses tenanciers sont telles qu'un bail est superflu. Enfin en Angleterre, faire de la location de la terre l'objet d'un contrat librement débattu paraît très naturel; en Irlande, il en est autrement. Soit que l'Irlandais se rappelle que le sol lui a jadis appartenu et que l'étranger le lui a ravi par la violence, soit qu'il ait conservé un vague, mais persistant souvenir du temps où, la terre étant la propriété commune de la tribu, chaque famille y avait sa part, un fait est certain, c'est qu'il lui faut un lopin de terre à cultiver, et qu'à ses yeux celui qui féconde le sol de ses sueurs y a un droit bien plus sacré que celui qui en touche la rente. Il s'ensuit que ce qui sera considéré par l'Anglais comme l'exercice le plus naturel du droit de propriété paraîtra à l'Irlandais une spoliation inique, un crime, qu'à défaut des lois la vengeance des opprimés saura bien atteindre et punir. On comprend maintenant comment la même législation qui en Angleterre n'a jusqu'à présent amené aucun dissentiment entre propriétaires et fermiers a produit en Irlande, entre ces deux classes, une mésintelligence et parfois une hostilité fécondes en troubles et en crimes.

Pour être juste, il faut ajouter que, dans la déplorable situation de l'Irlande, une part de responsabilité incombe aussi aux cultivateurs. On peut leur reprocher trois fautes graves : un mauvais système de culture, l'abus des sous-locations et les attentats agraires.

Examinons rapidement ces trois points. Comme nous l'avons déjà dit, l'Irlande, sous le rapport de la culture, présente les plus grands contrastes. En général l'Ulster, peuplé par des Anglais et des Écossais, et où le fermier trouve dans le *tenant-right* une garantie spéciale, est bien cultivé. Dans les autres provinces, certains domaines le sont également; mais le mode de culture habituel épuisait la terre, produisait peu et ne procurait guère d'emploi aux bras innoccupés. La rotation ordinaire était celle-ci : pommes de terre sur fumure suivies de froment, puis avoine et orge jusqu'à épuisement complet du sol, auquel un repos même très long ne pouvait plus rendre sa fertilité première. — La plus grande partie de l'Irlande est et restera longtemps encore appauvrie par suite de ces détestables procédés agricoles. Dans un article que contient le volume du *Cobden-Club*, le juge Longfield a très bien décrit le triste spectacle qu'offre une petite ferme irlandaise. Un coin de terre porte une récolte misérable et empoisonnée de mauvaises herbes; le reste est abandonné, couvert de ronces et de genêts. Entre le moment où l'on

plante les pommes de terre et celui où on les recueille, le cultivateur est livré à l'oisiveté. Il a la terre, il a des bras, mais il ne sait pas les employer ni tirer parti de sa ferme. Ce n'est point précisément paresse, car si on lui offre du travail, même à 75 centimes par jour, il acceptera; c'est pure ignorance. Il suit la routine, il fait comme font les autres; il n'a aucune tradition ni aucune connaissance des bonnes méthodes. Il croupit dans la misère la plus abjecte, tandis qu'il pourrait arriver à une certaine aisance et transformer le pays en un jardin. Rien ne l'empêche d'imiter le petit cultivateur des Flandres, qui à force de soins intelligens est parvenu à donner au sable rebelle qu'il occupe une valeur de 4,000 francs l'hectare, à obtenir de cet hectare du colza, du lin, du houblon, de la chicorée, valant de 800 francs à 1,600 francs. Les conditions de la location sont bien plus dures en Flandre qu'en Irlande; mais les Flamands ont d'excellentes traditions agricoles qui remontent au moyen âge, à une époque où l'instruction et le bien-être étaient très répandus. Puis les nombreux propriétaires, disséminés dans tous les villages, se font un point d'honneur de mettre les fermes qu'ils exploitent ou qu'ils louent en bon état d'entretien. Ils servent de modèle, ils donnent le ton; chacun par amour-propre s'efforce de les imiter. La petite propriété aux mains des paysans exerce ainsi sa bonne influence, même sur ceux qui n'en possèdent point. C'est un sentiment naturel à l'homme des champs que le désir d'avoir à soi la terre qu'il féconde de son travail. Sur le continent, il peut espérer satisfaire un jour ce désir par des prodiges d'économie et de bonne administration; cet espoir le soutient et le stimule sans cesse. En Irlande, la propriété est interdite aux cultivateurs par une double barrière. D'abord le droit d'aînesse et les substitutions conservent les domaines dans les grandes familles; en second lieu, par suite de l'obscurité des titres et des complications légales, l'acquisition d'un bien-fonds est accompagnée de tant de dangers, qu'il faut une étude préliminaire faite par un bon légiste avant de s'y risquer. Les frais que cette enquête exige sont trop considérables pour qu'on puisse songer à acheter une petite propriété. Le paysan irlandais n'a donc aucun espoir qui le pousse à mieux faire, aucun avenir, aucun exemple à suivre. Il continue à végéter, ignorant et pauvre, au milieu de ses pareils, non moins ignorans et pauvres que lui. La misérable culture de l'Irlande est en grande partie le résultat de la grande propriété féodale.

Un autre fléau spécial à ce pays, « l'absentéisme, » y a aussi contribué. A la suite de l'économiste Macculloch, on a nié les maux causés par l'absentéisme en disant : « Qu'importe où la rente se dépense? Les théoriciens de la balance du commerce y voyaient un

mal parce que cela entraînait, croyaient-ils, l'exportation du numéraire; mais cette idée est absurde. » Le mal est très réel néanmoins et tout autre. En premier lieu, il est évident que, si le paysan irlandais était propriétaire de la terre comme l'est le paysan français, c'est lui qui consommerait les denrées qu'il est aujourd'hui forcé de vendre pour acquitter la rente. Ensuite l'absence du propriétaire enlève au pays la jouissance du produit net, empêche la formation d'une classe moyenne, et arrête le progrès de la civilisation. Comme le fait remarquer M. Leslie, dans tout le sud-ouest de l'île, il n'y a pas une seule ville importante, et les bourgs qu'on y rencontre végètent ou déclinent; même un village riche et prospère est chose si rare que, si le voyageur en aperçoit un, il cesse de se croire en Irlande. Au lieu d'un marquis mangeant ses 500,000 fr. de rente à Paris, supposez, ajoute-t-il, cent propriétaires dépensant leur revenu sur leur domaine, et songez aux conséquences de ce changement. M. Longfield énumère très exactement tous les avantages qui résultent de la résidence du propriétaire. Il veut arriver facilement chez lui et recevoir régulièrement sa correspondance; il fera en sorte, par son influence et son argent, qu'il s'établisse de bonnes routes et un service régulier de la poste. Voilà le canton sorti de son isolement et relié au reste du monde. Il fait venir de bons instrumens aratoires; ils sont imités et se répandent dans les environs. Pour les entretenir, il faut un charron habile; les autres besoins du château nécessitent l'établissement de quelques artisans, de quelques boutiques où les habitans vont aussi s'approvisionner. Le village se développe, l'aisance s'y montre; un genre de vie supérieur à la sordide indigence apparaît, et le cultivateur comprend qu'il y peut atteindre; les bons procédés dont il voit sous ses yeux les heureux résultats lui inspirent bientôt l'envie de les adopter, et ils se répandent ainsi de proche en proche. Les animaux de race perfectionnée que le seigneur a fait venir améliorent ceux du pays. Au bout d'un certain temps, l'agriculture est transformée. L'exemple de quelques petits propriétaires-cultivateurs disposés à entrer dans les voies nouvelles serait plus efficace encore que celui du grand seigneur, parce que le paysan imitera plus volontiers ce que fera l'un de ses pareils que les innovations d'un homme riche qui peut dépenser sans compter.

Le second mal que nous avons signalé, c'est la sous-location indéfinie engendrant le prolétariat rural. Ceci est encore un mal spécial à l'Irlande. Autrefois les sous-locations se faisaient par les *middlemen*, qui en profitaient aux dépens du propriétaire. Depuis la ruine et la suppression des *middlemen*, les sous-locations ont continué par le fait des fermiers eux-mêmes. Comme ils ne connais-

sent pas d'autre occupation que la culture de la terre, ils croient devoir abandonner une partie de leur ferme à chacun de leurs enfans. Quand un fils se marie, on ajoute une chambre à la maison paternelle, ou bien il se construit une hutte sur la parcelle que le père lui cède. A la génération suivante, la subdivision continue. La terre se morcèle ainsi de plus en plus, et les cultivateurs deviennent de plus en plus pauvres. Où il y avait d'abord une ferme d'une étendue convenable et un fermier pouvant vivre à l'aise, on trouve, au bout d'un certain temps, le sol découpé en parcelles si petites qu'il est impossible de les labourer, un amas de huttes hideuses et un troupeau de malheureux plongés dans la dernière misère. Rien n'est plus frappant que les extraits de l'enquête de la *Devon-commission* reproduits dans le livre de lord Dufferin. Un fermier, dit M. Robert d'Arcy, a une bonne habitation, des étables, une grange et 20 acres de terre. Un de ses fils se marie; il le loge dans la grange. Des enfans naissent, on ouvre une cheminée dans cette grange, et voilà une nouvelle demeure. Une fille se marie à son tour, le gendre vient demeurer dans la ferme; on se dispute, il faut se séparer; on lui construit une chaumière un peu plus loin, et rien ne les arrête jusqu'à ce que cette bonne ferme soit convertie en un foyer d'indigence abjecte. Les longs baux ont été funestes, dit M. King O'Hara, car sur mon domaine ils ont conduit à la plus désastreuse subdivision. En 1784 une ferme de 208 acres est louée très bon marché, 5 shillings l'acre, à un fermier. Il la divise entre ses trois fils; ceux-ci la subdivisent en six portions, et aujourd'hui vingt-six familles y vivent. Une autre ferme de 78 acres est maintenant divisée entre seize familles. Ce qui amène un morcellement qu'on ne peut imaginer, c'est qu'à chaque partage chacun veut avoir une part dans chaque champ, afin de ne pas être moins bien loti que les autres. Le livre de lord Dufferin contient une carte qui montre bien cette effroyable subdivision. On y voit une terre de 205 acres, louée primitivement à 2 fermiers, divisée maintenant entre 29 cultivateurs et en 422 lots disséminés dans toutes les directions. Le morcellement tant reproché par les Anglais au code civil français n'est rien en comparaison de ceci, car, comme il se fait entre propriétaires, il n'a point pour effet de répandre le prolétariat et le paupérisme dans les campagnes.

La subdivision en Irlande a plusieurs causes. Il faut d'abord reconnaître que ce vœu des familles de rester groupées et d'exploiter ensemble la terre sur laquelle elles sont assises n'a rien que de très naturel. Toutes les tribus primitives ont fait ainsi. Les coutumes des différentes branches de la race âryenne faisaient droit à ce vœu en attribuant à chaque groupe un certain territoire, propriété commune répartie entre les familles en proportion de leurs besoins. Ce

mode de posséder le sol, qui a régné autrefois chez les Germains et chez les Latins, est encore en vigueur aujourd'hui chez les Slaves. Il a existé en Irlande jusqu'au moment de la conquête par les Anglais. Le *rundale*, espèce de tenure en commun, en est encore une trace. La propension presque irrésistible des Irlandais à la subdivision du sol vient donc de la tradition du régime patriarcal et aussi de l'instinct naturel qui a partout donné naissance à ce régime.

Dans les pays où le fermier est habitué à vivre dans une bonne habitation, où un grand capital a été incorporé au sol, le retour à la communauté primitive est entravé par les dépenses qu'exigerait l'établissement des familles nouvelles; mais en Irlande cet obstacle n'existe pas. La terre est presque à l'état originel. Comme il n'y a ni bonne habitation ni étables convenables sur la ferme, le fils se contente d'une hutte de boue; il y sera aussi bien que chez son père. Il y vivra misérablement sans doute, mais il ne soupçonne pas d'autre manière de subsister. D'ailleurs il est ignorant, il ne connaît pas d'autre métier que celui de manier la bêche et de planter des pommes de terre. Que deviendrait-il, si son père ne lui concédait pas une ou deux acres pour en tirer de quoi ne pas mourir de faim? La subdivision a donc pour cause un instinct naturel d'abord, puis surtout la pauvreté, l'ignorance et les mauvaises pratiques agricoles, et tout cela provient de ce que la propriété n'a pas été constituée conformément aux lois naturelles. Y a-t-il quelque grand vice dans l'organisation sociale, il en résulte toujours une série de maux qui s'engendrent les uns les autres.

Anciennement les propriétaires toléraient la subdivision de leurs fermes. Pourvu qu'ils touchassent la rente, le reste leur importait peu; mais depuis qu'ils voient que la misère de l'Irlande menace leurs droits, ils s'efforcent de s'opposer à cette funeste coutume; seulement cela est difficile. C'est en vain qu'ils insèrent dans les baux une défense expresse de sous-louer; ils ont de la peine à constater le fait. Un père ne peut-il recevoir chez lui la femme de son fils? Puis il élèvera une petite grange, une étable à porc; la nouvelle famille s'y logera; il n'y a pas sous-location, dira-t-il (1).

(1) Voici des exemples empruntés au livre de lord Dufferin, qui montrent que la fureur de la sous-location n'est pas limitée aux classes inférieures et combien il est difficile de la prouver. M. Thomas Ward loue une terre à un prêtre catholique, celui-ci en sous-loue une partie à son frère et une autre partie à sa sœur, qui y ouvre un cabaret. M. Ward demande au tribunal la résiliation du bail pour violation de l'une des clauses expresses du contrat. Le curé soutient que son frère n'est que son agent, et qu'il a reçu sa sœur chez lui par commisération. — M. le capitaine Bolton, agent de lord Stanley, loue une ferme avec défense de sous-louer. Bientôt il y trouve un second cultivateur installé. Il en appelle au tribunal; le locataire soutient qu'il a pris un ouvrier à ses gages, et qu'il a le droit de le loger. Débats, appels. M. Bolton gagne le procès, mais les frais montent à 5,500 fr. Le loyer ne comportait que 325 fr.

Enfin le seul moyen de contrainte est l'éviction ; mais, si le propriétaire y a recours, on l'accuse d'inhumanité : il est menacé, assassiné. Lord Dufferin prétend que rien n'aurait pu mettre obstacle au fléau de la sous-location. Je crois que c'est une erreur. Partout où la terre est bien cultivée, où il y a de bons bâtimens d'exploitation et quelque aisance, le cultivateur respecte la terre. Il ne consent pas à la déshonorer en y élevant des huttes sordides. Il ne veut pas se jeter dans la misère, se dégrader, perdre caste. Se produit-il rien de pareil à ce que l'on voit en Irlande dans les pays où les paysans sont propriétaires, comme en Suisse, en Norvége, ni même dans ceux où ils ont un bail héréditaire, comme en Groningue et en Portugal? Si les propriétaires irlandais avaient construit sur leurs terres de bons bâtimens d'exploitation, imposé un système de culture rationnel et interdit en-même temps la sous-location, celle-ci n'aurait pas tardé à disparaître, et jamais elle ne serait née, si les paysans avaient été propriétaires eux-mêmes. Déjà depuis que la culture s'améliore, que l'aisance est plus grande et que plusieurs propriétaires font ce qu'ils auraient dû faire autrefois, cette coutume, qui était presque universelle, devient beaucoup plus rare. Il est certain qu'elle doit être à tout prix extirpée, sinon le progrès de l'agriculture et du bien-être est impossible. Le meilleur moyen d'y mettre fin est non d'armer la loi de rigueurs nouvelles, mais de faire en sorte que le tenancier ait un intérêt permanent à maintenir la terre dans un haut degré de fertilité.

Les crimes agraires, dont il nous reste à parler, sont la conséquence déplorable de la lutte sociale qui a éclaté entre ceux qui possèdent la terre et ceux qui l'exploitent. Le propriétaire réclame un fermage trop élevé ou expulse une famille de la ferme qu'elle occupait : aux yeux des paysans irlandais, c'est une spoliation, un abus de pouvoir, un vol. Le propriétaire est coupable, il doit être puni. Les lois faites par des étrangers, en haine de l'Irlandais, ne l'atteignent pas; la vengeance populaire, expression de la justice naturelle, doit le frapper. L'assassinat est considéré comme un acte de répression légitime et de dévoûment patriotique. Le nombre de ceux qui commettent le crime n'est peut-être pas grand, mais presque tous l'approuvent ou l'excusent, et nul ne consent à déposer d'un fait qui pourrait faire découvrir l'auteur d'un attentat. Ce qui est plus grave encore que les crimes mêmes, c'est l'esprit des populations qui en est complice. Comme l'a dit l'économiste Senior, « il y a deux codes en Irlande : l'un édicté par le parlement et appliqué par les magistrats, l'autre formulé par les tenanciers et imposé par les assassins. » Un pays est dans une bien triste situation quand la loi, qui doit être respectée comme la suprême expression

de la justice, est détestée, condamnée comme un instrument d'oppression et d'iniquité.

Les crimes agraires ont commencé vers la fin du siècle dernier. En 1760, ceux qui se faisaient les exécuteurs des vengeances populaires s'appelaient *whiteboys;* ils prennent le nom de *steelboys* en 1772, de *rightboys* en 1785, puis ceux de *whitefeet*, de *blackfeet* et de *ribbonmen*. Ce dernier nom est encore celui qui est le plus en usage aujourd'hui. Il ne faut pas confondre les *ribbonmen* avec les fenians. Le but des premiers est de défendre ce qu'ils considèrent comme le droit des tenanciers; le but des seconds est plutôt l'établissement d'une république irlandaise et la guerre à l'Angleterre. Les *ribbonmen* ne s'inquiètent pas de savoir si celui qu'ils vont frapper est Anglais ou Irlandais, protestant ou catholique : s'il a lésé les droits de ceux qui occupent la terre, il mérite la mort. Ils frappent non-seulement le propriétaire qui exige une rente trop élevée, mais le fermier qui consent à la payer. Récemment à Athlone un avis est affiché sur la porte de l'église catholique, portant que celui des locataires de M. Cook qui paiera plus de 30 shillings l'acre n'a qu'à ordonner son cercueil. — Un paysan nommé Crawford est frappé d'un coup de fusil chargé de chevrotines qui atteignent également sa femme et son enfant. Lui-même n'a fait tort à personne; mais son père a fait exécuter certaines évictions, cela suffit. — Une veuve, mistress Jackson, loue une petite ferme à une autre veuve qui jouit d'une certaine aisance. Le bail expiré, elle désire rentrer en jouissance de son bien pour l'occuper elle-même : trois hommes masqués lui tirent un coup de pistolet en pleine figure. — Dans le comté de Westmeath, le capitaine Rowland Torleton renvoie un de ses bergers : il est assassiné en plein jour, au moment où il visitait un champ dans lequel des ouvriers travaillaient; jamais on n'a pu découvrir le coupable. — Aux environs de Mullingar, miss Tottenham s'efforce d'améliorer la situation de ses tenanciers : elle leur bâtit d'excellentes maisons, qu'elle loue bon marché; mais son receveur déplaît, on la menace de mort si elle ne le renvoie. — Un autre propriétaire dans le Westmeath fait valoir lui-même deux de ses fermes : dans l'une, il convertit en pâturage une partie de terre arable; on tire sur lui parce que de cette façon il diminue l'emploi des bras. — Ailleurs on intime à un fermier que, s'il ne veut pas recevoir un coup de fusil, il ait à louer une certaine prairie à des gens du village qui manquent de place pour planter leurs pommes de terre. — Ces menaces et ces attentats ressemblent beaucoup à ceux dont se rendaient coupables les ouvriers de Sheffield pour maintenir ou élever le taux des salaires. Dans beaucoup de localités, le but que poursuivent les auteurs de ces crimes est atteint. Les proprié-

taires n'osent plus renvoyer ni les ouvriers qu'ils emploient ni les tenanciers qui occupent leurs terres (1). D'un autre côté, ceux qui le peuvent renoncent à tout travail d'amélioration, quittent l'Irlande et l'abandonnent à son incurable misère. C'est comme une malédiction attachée à ce malheureux pays; une situation mauvaise engendre le crime, et le crime éloigne tout ce qui pourrait améliorer la situation.

III.

De tout ce qui précède, le lecteur conclura, j'imagine, que la cause première des maux de l'Irlande réside dans la mauvaise organisation de la propriété foncière. Le sol appartenait à de grands propriétaires étrangers qui ont arrêté le développement économique du pays, non par leurs exigences et leur inhumanité, comme on l'a prétendu, mais par leur insouciance et leur absence. Au lieu de mettre la terre en bon état de culture, comme le commandaient et leur intérêt et leur devoir, ils ont laissé ce soin aux locataires, qui, pauvres et ignorans, s'en sont très mal acquittés. De là est résulté le manque d'installations agricoles convenables, la mauvaise culture, la misère abjecte, la subdivision de la terre, l'excès de population, et quand, pour mettre un terme à cet enchaînement de maux, on a eu recours aux évictions, les crimes agraires sont venus jeter le trouble et l'épouvante dans le pays et mettre en fuite le capital. Cependant beaucoup d'Anglais ne peuvent admettre que des lois qu'ils sont habitués à considérer comme la source de la grandeur de leur pays aient pu produire de si funestes effets en Irlande. Ils les attribuent à l'influence de la race, de la religion catholique ou des règlemens anciens qui ont anéanti le commerce et l'industrie. Voyons si en effet ces influences fâcheuses ont aggravé la situation produite par la mauvaise organisation de la société.

Les libéraux anglais, à l'exemple de M. Mill, ne sont guère disposés aujourd'hui à chercher l'explication des phénomènes sociaux

(1) Voici un exemple qui fera comprendre la situation faite aux propriétaires. M. d'Arcy Irvine, d'Irvinestown dans le comté d'Armanagh, veut faire quelques changemens dans sa propriété. Il est aimé par tous ses tenanciers. Il reçoit néanmoins la lettre suivante : « Monsieur, si vous mettez à exécution vos projets d'éviction, contemplez votre sort : le cercueil est prêt, le fusil est chargé, et celui qui doit le diriger contre vous est désigné. Ceci est un dernier avertissement. Si vous ne voulez pas aller au diable, votre maître, renoncez à vos projets. Sinon ceci (ici le dessin d'un fusil) et ceci (dessin d'un homme) vous enverra dans votre résidence (dessin d'un cercueil), — signé : l'un des 20,000 qui ne font point partie des *Rory of the hills.* » M. d'Arcy ne recula point. Doué d'une grande énergie, il mit son château en état de défense, et ne sortit plus qu'armé d'une carabine et d'un revolver; mais les provocations continuelles l'ont mis dans un tel état d'irritation qu'on craint pour sa vie.

dans les diversités des races, et M. Huxley a démontré d'ailleurs que dans l'ouest de l'Irlande il y a plus de sang saxon que dans l'est de l'Angleterre. N'est-il pas certain néanmoins que les hommes ne sont pas tous semblables, que certaines qualités, se transmettant héréditairement, forment des variétés très distinctes? La plupart des nations européennes n'ont-elles pas un caractère national très marqué? N'y a-t-il point de races que leurs traits font aussitôt reconnaître, et n'en doit-il pas être des aptitudes psychiques comme des caractères physiques? Que cela vienne uniquement du sang ou d'autres causes, comme la tradition ou les habitudes, est-il contestable que l'Irlandais, qui a beaucoup d'imagination et d'intelligence, manque souvent de prévoyance, et qu'il est plus avide de plaisirs, moins assidu au travail que l'Anglais? Un exemple emprunté à l'Irlande nous montrera l'influence qu'exerce la race. Dans les baronnies de Bargy et de Forth, non loin de Wexford, on rencontre de petites fermes aussi admirablement tenues que celles de la Hollande. Les maisons sont parfaitement blanchies, l'intérieur en est d'une propreté exquise. Les vieux meubles reluisent, les armoires sont pleines de linge blanc, les champs sont cultivés comme des jardins. Quelques familles sont très pauvres, mais elles luttent contre la misère, que rien ne trahit extérieurement; on se croirait transporté en Flandre : en effet, ce district a été peuplé au moyen âge par une colonie de Flamands, et le patois qu'on y parle trahit encore aujourd'hui une origine étrangère. Il ne faut donc point nier l'influence de la race, mais on aurait tort aussi de la considérer comme invincible. Il suffit de bonnes institutions pour tout corriger. Les peuples du midi sont certainement plus insoucians, moins portés au travail que ceux du nord. Dans les régions où, comme en Irlande, on trouve de grandes propriétés aux mains d'une aristocratie absente, en Sicile, en Castille, en Estramadure, le pays est pauvre et mal cultivé. Là au contraire où le petit cultivateur possède la terre ou des garanties suffisantes pour l'avenir, le pays est transformé en jardin : voyez la Toscane, la haute Lombardie et les environs de Valence. L'Irlandais a de si détestables traditions d'incurie, de saleté et de mauvaise culture, qu'il ne se relèverait pas immédiatement de sa dégradation séculaire; néanmoins partout en Irlande où les propriétaires ont établi de bonnes fermes, les cultivateurs ont travaillé avec constance et ardeur.

Il paraît aussi difficile de nier que le culte professé par la grande majorité des Irlandais n'ait été un obstacle très réel à leurs progrès. Ce culte dans le monde entier s'est montré peu favorable au développement des lumières et de la richesse. Son empire reposant sur l'autorité et sur des pratiques extérieures, l'instruction ne lui est point nécessaire et lui peut nuire. Dans les pays catholiques,

l'ignorance est grande parce que le clergé n'a pas cru qu'il fût indispensable de la dissiper. Or c'est l'application des connaissances acquises par la science ou l'expérience qui rend le travail productif. Peut-on douter que l'Irlande serait bien plus prospère, si elle avait professé un culte plus favorable à la diffusion de l'instruction? L'île elle-même nous en fournit la preuve. L'Ulster est bien cultivé, riche, fécondé par l'industrie et le commerce; mais cette province a été colonisée par des presbytériens, cette espèce d'hommes énergiques dont l'esprit, quoique affaibli par les immigrations successives, fait encore aujourd'hui la force des États-Unis. Transportée dans toutes les zones, sous tous les climats, elle s'est montrée partout âpre au travail, persévérante jusqu'à l'héroïsme, supérieure à l'adversité, digne de la bonne fortune, digne de la liberté qu'elle a su fonder, pratiquer et défendre. Le clergé catholique veut obtenir maintenant la suppression des écoles laïques qui existent, et qu'il faudrait remplacer par des établissemens complétement dirigés par les prêtres. Ce serait un grand malheur pour l'Irlande et un grand danger pour l'Angleterre. Voyez le mal que Rome a fait aux pays complétement soumis à sa loi, à l'Espagne, à l'Italie, à l'Autriche. L'Irlande, devenue le foyer de ces idées d'intolérance dont on fait en ce moment des dogmes, se fermerait définitivement au progrès moderne, et deviendrait pour l'Angleterre une irréconciliable ennemie. Détruire le système d'enseignement dont on commence seulement à recueillir les fruits serait la plus regrettable faute qu'un homme d'état puisse commettre.

Lord Dufferin a très bien montré le tort qu'ont fait à l'Irlande les iniques règlemens par lesquels l'Angleterre est parvenue à entraver l'expansion de son commerce; mais je ne puis admettre que telle soit la cause de la situation actuelle. La plupart des Anglais croient que l'agriculture ne peut prospérer sans vendre ses produits aux grandes villes. Considérez cependant la Norvége : située au bout du monde, elle n'a presque point de villes, elle n'est peuplée que de paysans; mais ces paysans sont dans l'aisance parce qu'étant propriétaires de leurs terres, ils en consomment tous les produits. J'ai rencontré, dans les vallées les plus reculées des Alpes, des populations ne faisant presque aucun échange avec le reste de l'univers et jouissant néanmoins du plus grand bien-être. C'est que champs, pâturages alpestres, maisons et troupeaux, tout leur appartenait. Mieux vaut pour le cultivateur garder ses produits et les consommer lui-même que de les vendre, même très cher, à Londres ou à Paris, afin de pouvoir payer la rente. Supposez l'Irlande perdue au milieu de l'océan, mais occupée, comme la Norvége, par des paysans propriétaires : je réponds qu'elle serait plus riche, plus heureuse qu'au-

jourd'hui. En résumé, la race, le culte, les iniques règlemens commerciaux ont aggravé le mal; mais la constitution vicieuse de la propriété en est la cause première et principale. C'est l'alpha et l'oméga de la question.

Il est encore une coutume particulière à l'Irlande qu'il faut faire connaître pour qu'on puisse comprendre le *land-bill*, la loi agraire, que la chambre des communes vient de voter. Cette coutume, c'est le *tenant-right*, le droit du tenancier, qui est généralement en vigueur dans l'Ulster, et qui existe aussi dans certains domaines des autres provinces. Voici en quoi il consiste. Le propriétaire n'ayant pas exigé tout le fermage que la concurrence lui aurait fait obtenir, le fermier jouit d'une partie de la rente naturelle du sol, et cet avantage, il croit pouvoir le vendre. C'est comme une sorte de copropriété. Il est entendu qu'il ne peut être expulsé aussi longtemps qu'il paie exactement le loyer. Il n'est pas interdit au propriétaire d'augmenter le fermage; mais il ne peut le faire que dans la mesure où les bénéfices du fermier augmentent, de façon à ne pas diminuer la valeur du droit de celui-ci. En cas de vente du *tenant-right*, l'acquéreur doit être agréé par le propriétaire; mais celui-ci ne doit pas refuser son consentement sans de bons motifs. S'il lui est dû un arriéré sur le fermage, il peut le prélever sur le prix payé par l'acquéreur. Ce prix varie extrêmement; il dépend évidemment de la modération des exigences du propriétaire et de la part de la rente qu'il abandonne au locataire. Il s'élève parfois jusqu'à 500 francs l'acre. Moins le propriétaire est exigeant, plus le droit d'occuper sa ferme a de valeur. Dans ce que le fermier entrant paie, une partie représente le prix des améliorations effectuées; le reste est pour le *good-will*, pour la « bonne volonté » du fermier sortant qui permet à l'autre d'occuper sa place.

Le *tenant-right* de l'Ulster ressemble beaucoup à ces baux héréditaires qui, sous le nom de *beklem-regt* en Hollande, d'*aforamento* en Portugal, de *livello* en Italie, et sous une foule d'autres désignations, ont existé à peu près partout en Europe au moyen âge. Seulement ce qui est particulier à l'Irlande, c'est que la coutume n'a rien de défini ni de légal. Le propriétaire peut restreindre ou anéantir la valeur du *tenant-right* en augmentant peu à peu le fermage. C'est ce qui s'est fait dans ces dernières années, paraît-il. Beaucoup d'acheteurs de terres des *encumbered estates* l'ont supprimé radicalement. D'autres l'ont racheté aux locataires, afin de rentrer dans la pleine possession de leurs propriétés.

On n'est pas d'accord sur l'origine ni sur les effets du *tenant-right*. D'après M. Sharman Crawford, il provient de ce que les propriétaires ont accordé aux colons de l'Ulster une sorte de bail héré-

ditaire, à la condition qu'ils missent la terre en valeur. D'après lord Dufferin, le droit est né tout simplement de la générosité des *landlords*, qui n'ont jamais exigé le plus haut fermage que la concurrence leur permettait d'obtenir. La première explication me paraît la plus probable; elle peut invoquer en sa faveur la façon dont des droits semblables sont nés dans le reste de l'Europe. Lord Dufferin et beaucoup d'Anglais condamnent le *tenant-right*. Il entrave, dit-il, la libre disposition du sol, et il absorbe la plus grande partie des ressources du fermier entrant, lequel ferait beaucoup mieux de les consacrer, comme le fermier en Angleterre, à rendre la culture plus intensive par l'emploi d'un plus fort capital; mais l'expérience prouve les avantages du *tenant-right:* partout où il existe, la culture est mieux entendue qu'ailleurs. Ce fait ne s'observe pas seulement dans l'Ulster (1), où on pourrait l'expliquer par d'autres causes; il est aussi constaté dans les autres provinces. Un exemple très concluant est celui qu'offre l'*estate* de lord Portsmouth. Pendant que le domaine était administré par la *court of chancery*, le *tenant-right* y fut introduit. Il produisit d'excellens résultats, et le lord actuel, cité partout comme un maître modèle, loin de s'y opposer, en favorisa l'extension en accordant libéralement de très longs baux. Il s'en est suivi que le domaine est parfaitement cultivé, que les tenanciers sont heureux, et que le revenu a doublé. Il est difficile de condamner un système qui est aussi avantageux à tout le monde.

Le *tenant-right* favorise la bonne culture parce qu'il donne de la sécurité au tenancier, qui ne peut être expulsé sans compensation. Il est presque à moitié propriétaire, et il n'y a point de plus fort stimulant au travail que la propriété. Le fermier entrant, qui achète le *good will*, n'a plus, il est vrai, autant d'argent à mettre dans sa ferme; mais il paie un fermage moins élevé, et touche ainsi l'intérêt de son capital. Il est garanti en outre contre le *rack-rent*, contre la concurrence à outrance, et il peut ainsi améliorer la terre sans risquer de perdre ses améliorations ou d'en payer l'intérêt par l'augmentation du fermage. Celui qui achète le *tenant-right* est déjà un capitaliste; il est propriétaire, il en a les sentimens, la dignité; il échappe donc à cette abjecte misère, cause première de la subdivision des locations et de l'excès de la population. Le

(1) Dans l'Ulster, du temps d'Arthur Young, en 1779, le revenu foncier s'élevait à 990,000 livres sterling; en 1869, il était de 2,830,000. Dans le reste de l'Irlande, il montait en 1779 à 5 millions, et en 1869 à 9,200,000 livres sterling. De ces chiffres, il résulte que dans les comtés où le tenancier a le moins de sécurité et le *landlord* le plus de pouvoir, le revenu n'a que doublé, tandis qu'il a triplé dans la province où le tenancier avait le plus de sécurité et le *landlord* le moins de pouvoir. Voyez le discours de M. Gladstone du 15 février 1870.

tenant-right est un obstacle au morcellement et une garantie que le fermage sera exactement payé, attendu que le propriétaire peut prélever les arriérés sur la valeur du *good-will*. Tandis que la propriété pleine est inaccessible aux cultivateurs par les complications absurdes des lois anglaises, cette demi-propriété se transmet avec autant de facilité et de sécurité qu'un titre mobilier. En France, où l'acquisition de la propriété foncière est chose claire, simple, facile à tous, le *tenant-right* serait considéré comme un mode de tenure très imparfait. Au sein de la détestable constitution agraire qui existe dans le royaume-uni, il offre d'incontestables avantages, car il donne au cultivateur un droit réel sur la terre qu'il fait valoir. Qu'un pareil droit ait pu subsister sans être reconnu par les cours de justice, c'est une preuve nouvelle de la libéralité des *landlords* irlandais; mais que, pour établir quelque justice en faveur des locataires, il faille, comme va le faire le parlement, sanctionner un droit aussi mal défini, aussi sujet à des contestations de toute espèce, c'est une preuve évidente de la barbarie des lois qui régissent la propriété foncière en Angleterre.

Examinons maintenant les moyens proposés pour améliorer la situation et surtout ceux que renferme le *land-bill* voté récemment par la chambre des communes. O'Connell en 1843 demandait que les baux ne pussent jamais être de moins de vingt et un ans, et que le tenancier eût droit à recevoir la valeur des améliorations exécutées par lui; mais aujourd'hui les locataires irlandais ne se contentent pas de si peu : leur mot d'ordre est *fixity of tenure at fair rents*, ce qui signifie le droit d'occuper la terre en payant un fermage. Cette mesure équivaudrait à l'expropriation en masse des propriétaires irlandais, qui seraient transformés du coup en créanciers hypothécaires, dont le revenu serait déterminé par des experts publics. Il faut que le privilége ait rendu le droit des propriétaires bien impopulaire pour qu'un projet qui sur le continent serait considéré comme le rêve coupable de « partageux » en délire soit partout exposé dans les *meetings* et adopté par les esprits les plus distingués. M. Butt, ancien professeur d'économie politique à l'université de Dublin, dans un écrit très remarqué qui a pour titre *Land tenure in Ireland*, a réclamé qu'on affranchisse enfin les serfs irlandais en leur accordant un bail de soixante ans moyennant une rente à fixer par le tribunal. Sir John Gray demande le *tenant-right* pour tous les locataires, de façon qu'ils puissent garder leurs fermes tant qu'ils en paieront le fermage. M. Stuart Mill, dans un écrit récent, *Ireland and England*, se montre convaincu que le seul moyen de pacifier l'Irlande est de transformer d'un coup tous les locataires irlandais en propriétaires, sous la condition de payer aux propriétaires une rente convenable. Ces derniers auraient le droit de de-

mander à l'état qu'il leur assure un revenu égal inscrit au livre de la dette publique, plus une indemnité correspondante aux chances d'augmentation de valeur dont leurs terres sont susceptibles. Le professeur Thorold Rogers défend la même idée; mais il veut qu'en outre on frappe d'un triple *income-tax* le revenu laissé aux anciens propriétaires, de sorte qu'après les avoir expropriés on les mettrait à l'amende. Telles sont les mesures les plus généralement réclamées, et on ne peut se dissimuler qu'elles sont appuyées par tout le clergé et par la plupart de ceux qui peuvent se dire les organes des cultivateurs irlandais.

S'il était vrai que des mesures révolutionnaires fussent indispensables pour sauver l'Irlande des maux dont le privilége l'a jadis accablée, comme le croit M. Mill, je préférerais le procédé de la révolution française, qui, au prix d'une confiscation brutale, a du moins établi une situation nette et créé des propriétaires indépendans; mais, si l'état, pour indemniser les *landlords* expropriés, doit réclamer des fermiers le paiement de la rente, il deviendra l'objet unique de toutes les haines agraires. On se plaint de l'*absentéisme;* mais les expropriés seront tous des absens qui dépenseront au dehors le revenu net de toute l'Irlande. Aujourd'hui beaucoup de propriétaires consacrent une partie de la rente aux améliorations, et par leur présence et leur activité favorisent le progrès de l'agriculture et de la société. Ces influences disparaîtraient, et il resterait un pays grevé d'un énorme tribut au profit de l'aristocratie anglaise. « J'admets, a dit M. Gladstone à ce sujet, que le mal est si grand qu'il n'est point d'alternative qui ne soit préférable à l'état de choses actuel; seulement ce serait une bien triste extrémité, s'il fallait, pour améliorer le système agraire en Irlande, recourir à une révolution sociale, dont le principal effet serait de dispenser la richessse et la propriété de l'accomplissement de leurs devoirs et d'augmenter cette classe, malheureusement déjà trop nombreuse, d'oisifs qui ont de l'argent et rien de plus, et qui semblent n'avoir d'autre but dans la vie que de nous apprendre à multiplier nos besoins et à élever le niveau de notre luxe, quand nous n'avons pas encore découvert le secret ni même bien compris le problème des moyens à employer pour diminuer la misère dont nous sommes entourés. » Dans les pays où « la fixité de la tenure » s'introduit naturellement, comme cela a eu lieu dans les provinces septentrionales du Portugal et en Groningue dans les Pays-Bas, les faits prouvent qu'elle est favorable au bien-être des cultivateurs et au progrès de l'agriculture; mais, imposée brusquement en Irlande dans les conditions présentes, elle serait accompagnée des plus graves inconvéniens.

M. Leslie nous paraît avoir indiqué le véritable remède : il a vu,

en étudiant sur place l'économie rurale du continent, que, contrairement au préjugé anglais, la propriété aux mains des cultivateurs est la plus précieuse garantie de l'ordre social et la condition de l'aisance des classes rurales. Il démontre que la petite culture convient au climat, aux habitudes, aux traditions de l'Irlande. M. O'Connor Morris, qui n'apporte dans la constatation des faits aucun parti-pris systématique, note que généralement la grande culture réussit moins bien que la petite. Il faut créer en Irlande une classe de paysans propriétaires, a répété M. Bright dans tous ses discours, et il avait raison. Le *land-bill* contient des clauses qui répondent à ce vœu; mais c'est tout l'ensemble des lois relatives à la propriété foncière qu'il faudrait changer de fond en comble. On a tout fait pour la concentrer aux mains de quelques grandes familles; désormais il faudrait tout faire pour la répartir entre les mains du plus grand nombre.

Voyons enfin les clauses du *land-bill*. Il commence par donner force de loi à la coutume du *tenant-right* là où elle est en vigueur, dans l'Ulster et même dans les autres provinces. Un tribunal spécial, qui est établi pour mettre à exécution le *land-bill*, aura donc à examiner en quoi consiste la coutume sur tel bien donné, puis il devra la faire respecter par le propriétaire. L'espèce de co-propriété dont le locataire jouissait par tolérance lui est ainsi reconnue comme un droit. C'est un bienfait considérable pour la classe des tenanciers et presque un avénement à la propriété; seulement on frémit en songeant aux difficultés sans nombre qui vont résulter de la mise en vigueur de tous ces droits mal définis, obscurs, qui ne reposent sur aucun contrat écrit ni sur aucun usage fixe. Ce seront les décisions des juges qui détermineront la valeur pratique de la loi; on leur a tout laissé à faire. L'Irlande acceptera, mais sur le continent on ne tolérerait pas une législation si peu déterminée, que tout est remis à l'absolue discrétion des tribunaux. Cela simplifie la besogne du législateur, mais complique singulièrement celle des juges.

Pour les cas où le tenancier n'a ni *tenant-right* ni bail, le bill lui vient en aide en mettant pour ainsi dire à l'amende le propriétaire qui veut l'évincer. Le but est de protéger le fermier contre cet effroyable mal de l'insécurité, qui est, comme le dit énergiquement M. Gladstone, le monstrueux fléau de l'Irlande. Cette amende diminue à mesure que la terre louée est plus importante. Pour une location inférieure à 10 liv. st. (250 fr.), elle peut s'élever à la valeur de sept années de fermage, — de 10 à 30 liv. st. à cinq années de fermage, — et ainsi en diminuant jusqu'à ne plus équivaloir qu'à une année de fermage, quand la terre est louée plus de 100 liv. sterl. Toute stipulation par laquelle le locataire renoncerait à ce droit est considérée comme non avenue, à moins que le loyer ne dé-

passe 100 liv. st. Le bill admet que le petit cultivateur n'est pas libre quand il contracte avec le propriétaire, il faut donc le protéger même contre les exigences auxquelles il aurait été forcé de consentir. Plus son exploitation est petite, plus est forte la protection que la loi lui accorde. Le locataire qui sous-loue ou qui ne paie point le loyer n'a plus droit à indemnité. Ces clauses sont les plus importantes du bill. Elles interviennent dans ce domaine de la liberté des contrats longtemps sacré pour l'Anglais. Elles enlèvent au propriétaire la libre disposition de son bien, puisqu'il ne peut en expulser un tenancier sans payer à celui-ci une forte indemnité. C'est un énergique remède contre les évictions arbitraires. Je ne connais pas d'exemple qu'un peuple ait à ce point fait violence à ses principes et à ses instincts pour venir en aide à une population malheureuse. Aucune législation de l'Europe moderne n'a admis, que je sache, des dispositions aussi révolutionnaires dans leurs conséquences. La chambre des communes les a votées néanmoins parce qu'elle a compris que l'heure des réformes radicales a sonné.

Jusqu'à présent, toutes les améliorations et constructions étaient censées avoir été faites par le propriétaire, qui, en renvoyant le fermier, pouvait s'en emparer. Dorénavant, jusqu'à preuve du contraire, elles appartiendront au tenancier, et le propriétaire devra en rembourser la valeur d'après l'évaluation du tribunal. Ici encore la liberté des contrats n'est pas respectée, car, si dans le bail le locataire renonce au droit d'améliorer ou de demander une compensation de ce chef, cette stipulation sera considérée comme n'étant pas faite volontairement, et par suite elle sera sans effet.

Si le propriétaire veut échapper aux clauses précédentes, il le peut, mais seulement en accordant un bail de trente et un ans à des conditions que le tribunal jugera équitables. Pour mettre un terme aux exigences exagérées des propriétaires et aux *rack-rents*, le tribunal peut décider que le non-paiement d'un loyer trop élevé ne donne pas le droit de demander l'éviction du locataire. Il peut considérer ces exigences injustes comme apportant un trouble à l'occupation du fermier, et accorder par suite une indemnité à celui-ci.

Une autre partie du bill a pour but de faciliter aux tenanciers l'acquisition des terres qu'ils occupent. Le trésor est autorisé à leur avancer les deux tiers du prix d'achat, qu'ils sont tenus de rembourser en trente-cinq ans moyennant une annuité de 5 pour 100. Le tribunal leur délivrera un titre légal, ce qui est un point très important, car c'est l'incertitude des titres qui est un des principaux obstacles à la diffusion de la propriété. Cette partie du bill ne devrait soulever aucune objection; c'est cependant celle, dit-on, que la chambre des lords admettra le plus difficilement. Ce serait un étrange aveuglement. Les lords ne voient-ils pas que la propriété

concentrée aux mains d'une poignée de privilégiés paraît un inique monopole que tous ont intérêt à attaquer et que nul n'ose défendre? Si l'on demande en Irlande une expropriation générale, si le *land-bill* porte une si rude atteinte au droit de propriété, n'est-ce pas uniquement parce qu'on ne frappe ainsi que le petit nombre? Ce n'est pas la France, avec ses 5 millions de propriétaires, qui songerait à adopter pareille mesure.

Le bill actuel satisfera-t-il l'Irlande? Le cri partout répété de *fixity of tenure* a fait naître de telles espérances qu'il paraîtra d'abord très insuffisant; mais les tenanciers ne tarderont pas à en ressentir les salutaires effets. A moins qu'ils ne refusent de payer le fermage ou ne sous-louent la terre, ils seront à l'abri de toute éviction arbitraire, car le propriétaire ne peut les expulser sans leur payer une forte indemnité. Le droit que la coutume leur avait fait acquérir dans certains comtés, mais que la loi ignorait, leur est désormais garanti. Ils sont protégés contre les *racks-rents*. Les améliorations qu'ils auront faites leur seront remboursées, et, s'ils veulent acheter la terre qu'ils occupent, l'état leur en fournira les moyens. Jamais nulle part des avantages aussi exceptionnels n'ont été assurés aux classes rurales, et le parlement, qui les accorde à l'Irlande, n'en fait pas même jouir l'Angleterre. Les maux, résultat de longs siècles d'oppression, ne disparaîtront pas de sitôt; mais il faut espérer que dans l'île-sœur, désormais pacifiée et rattachée à la Grande-Bretagne par les liens d'une confiance réciproque et d'une affection mutuelle, le travail, mieux dirigé et plus équitablement récompensé, sera sans doute assez fécond pour assurer à tous le moyen de vivre en hommes. On aurait pu faire de la verte Érin un immense et magnifique pâturage, comme la région verte de la Hollande, parsemé de quelques splendides résidences et d'un petit nombre de fermes à bétail. On y serait parvenu en faisant partir encore 3 millions d'Irlandais; mais, puisqu'on n'a pu les arracher au sol natal, il ne reste qu'une chose à faire : c'est de les convertir peu à peu en propriétaires, réconciliés avec les *landlords* parce qu'ils n'auront plus rien à craindre de ceux-ci, libres parce qu'ils seront désormais maîtres de leur destinée, heureux parce qu'ils pourront jouir en sécurité des fruits de leurs travaux.

ÉMILE DE LAVELEYE.

LE

BRIGANDAGE EN GRÈCE

Le drame de Marathon a provoqué en Europe et surtout en Angleterre un tel mouvement d'horreur, une explosion de sentimens si violens et si contradictoires, qu'il importe de présenter au public une appréciation équitable et raisonnée des faits. Plus intéressé que personne à distinguer le vrai du faux dans cette question, je me suis efforcé de l'étudier avec calme, sans parti-pris. J'ai cherché principalement à me placer au-dessus des opinions passionnées que les circonstances ont fait naître, et qu'elles semblaient ne justifier que trop. Il s'agit moins aujourd'hui de tirer vengeance du crime accompli que d'en prévenir d'autres semblables; il s'agit moins de faire payer au gouvernement et au peuple grecs un malheur dont ils sont eux-mêmes les premières victimes que de les garantir, et l'Europe avec eux, contre le retour de pareilles catastrophes. Placé au centre de la population hellénique, j'ai entendu, depuis le crime d'Oropos, exprimer tant d'idées justes ou fausses sur la question, qu'il est, je crois, à propos d'en dégager ce qu'elles ont de vraisemblable et de pratique.

I.

Les interrogatoires que les brigands arrêtés ont subis, les observations faites parmi eux à bien des reprises par des personnes capturées, puis relâchées après rançon, enfin les rapports d'une multitude innombrable de gens qui dans les provinces ont eu à souffrir de leurs déprédations, ont fait connaître de la manière la plus exacte les mœurs et les habitudes des brigands de la Grèce. Ils vivent le plus souvent par petites troupes isolées dans les montagnes dont le pays est hérissé. Le jour, ils se tiennent immobiles, soit dans les cavernes, soit sous des arbres, des buissons, ou à l'abri des

rochers; le soir, ils quittent la place, se portent un peu plus loin, afin de dérouter la gendarmerie et la justice. C'est ainsi qu'ils se rendent invisibles. La bande des frères Arvanitakis, venue de Turquie, avait passé la frontière le 18 janvier 1870, dans les environs de Lamia; M. le ministre Zaïmis, averti par le télégraphe, avait aussitôt donné des ordres pour qu'elle fût arrêtée ou refoulée vers le nord. Les autorités provinciales envoyaient en effet à sa poursuite; mais, plus rapide dans ses mouvemens que les gendarmes et les soldats, elle cheminait toutes les nuits dans la direction du sud-est. Une fois pourtant elle fut atteinte, et trois de ses hommes, ayant été arrêtés, furent amenés à Athènes; ils viennent d'y être jugés et condamnés à mort. La bande continua néanmoins d'avancer, signalée jour par jour au ministre, jusqu'à ce qu'enfin elle atteignit le massif de montagnes qui unit l'Attique, la Béotie et la Mégaride. Là elle disparut. Pendant plus d'un mois, elle déjoua toutes les recherches; il semblait qu'elle n'existât plus, ou qu'elle eût passé sans être vue dans un autre pays.

Pour donner une idée de la facilité avec laquelle ces hommes se déplacent, je citerai seulement ce fait, qui n'a pas été sérieusement démenti. La veille du jour où les Arvanitakis capturèrent les voyageurs près de Marathon, ils étaient à Villia (l'ancienne Idyllia), dans le Cithéron, à une petite distance à l'ouest de la route qui mène d'Athènes à Thèbes par Éleusis. En une nuit, ils firent à travers les montagnes au moins 64 kilomètres, et se trouvèrent, dès l'aurore, sous un pont où devaient passer et où passèrent en effet les étrangers. Ces hommes ressemblent donc moins aux gens des villes au milieu desquels nous vivons qu'aux grands lions des montagnes; ils sont rois au même titre et par les mêmes moyens que ces puissans animaux : ils en ont la démarche et l'allure, la vitesse et au besoin la férocité. Il ne semble pas qu'ils aient en même temps ce savoir-faire de spéculateurs de bourse qu'on s'est plu à leur supposer; l'interrogatoire a prouvé qu'en général ils ne savent ni lire ni écrire, et la prétention élevée par les Arvanitakis, pendant la captivité des quatre étrangers, de toucher une somme de 25,000 livres sterling et d'obtenir du même coup une amnistie qui leur aurait permis de jouir librement dans Athènes du fruit de leur rapine, a montré combien peu ils connaissent les usages des sociétés, et jusqu'où peuvent aller les concessions d'un gouvernement. D'ailleurs il est presque certain que cette étrange prétention, qu'ils n'ont formulée que le troisième jour, leur a été inspirée du dehors; la provenance n'en serait peut-être pas impossible à découvrir. Quoi qu'il en soit, lorsque les troupes eurent tué sept hommes de la bande et en eurent pris quatre, les neuf qui restaient disparurent; au moment où j'écris, les recherches les plus actives n'ont point encore

abouti, et pourtant toute l'armée hellénique, avec la gendarmerie, est aujourd'hui occupée à la destruction des brigands. Il est à peu près sûr qu'ils sont encore dans le même massif de montagnes où ils se tenaient avant le crime, et peut-être dans le voisinage de ce même hameau de Villia dont j'ai parlé.

On a proposé sérieusement de faire aider le gouvernement grec dans son action par un corps de troupes européennes. Ceux qui connaissent la Grèce savent ce que pourraient y faire des soldats comme les nôtres, peu accoutumés à chasser la bête fauve dans d'âpres rochers. Si la contrée était sillonnée de routes, on pourrait garder les passages en correspondant de l'un à l'autre; mais les deux ou trois grands chemins qui existent en Grèce sont précisément les endroits sur lesquels les brigands fondent inopinément, comme des vautours, sans y séjourner jamais. C'est donc aux Grecs à se débarrasser eux-mêmes du fléau qui les opprime, et sous lequel ils sont menacés de succomber. Parmi leurs soldats, beaucoup peuvent rivaliser d'agilité avec les brigands, parce qu'ils ont été eux-mêmes des montagnards; ils sont mieux armés, plus nombreux et sans crainte : tout l'avantage est de leur côté.

La vie errante des brigands serait inexplicable, si l'on se représentait l'intérieur de la Grèce comme semblable à nos départemens montagneux. Nos montagnes et à plus forte raison celles de l'Angleterre, qui sont plus basses, sont coupées de routes dans toutes les directions, remplies de villes, de villages, d'usines, de mines, de hautes bergeries où les mêmes hommes passent les mêmes époques de chaque année, ayant des habitations fixes où ils rentrent leurs troupeaux et fabriquent leur beurre ou leur fromage. Dans les montagnes de la Grèce, rien de pareil : ni chemins, ni villes, ni usines, ni étables pour les troupeaux; des croupes désertes, fréquentées uniquement par les bergers errans, les aigles, les vautours, les brigands et par quelques voyageurs étrangers qui les escaladent pour jouir de panoramas splendides dans des contrées historiques.

Comment donc vivent ces malfaiteurs? Je vais le dire, quoique le sujet soit délicat et sur quelques points brûlant. Leur manière ordinaire d'agir est de tomber à l'improviste sur des pasteurs ou sur des laboureurs isolés et de les contraindre à leur donner ce qu'ils ont : agneaux, pain, vin, raki, tabac, quelquefois des vêtemens ou des chaussures. Quand ces moyens sont épuisés, ils descendent un peu plus bas, et s'attaquent à quelque ferme écartée dont ils sont pour un temps les maîtres. L'honnête fermier, qui vit là avec sa femme et ses enfans du fruit de son travail, sent son impuissance en face de ces palicares armés et menaçans. Dans sa terreur, il se trouve forcé non-seulement de donner ce qu'on lui demande, mais encore de garder le silence et de ne pas dévoiler ce qu'il a souffert;

on ne l'apprend que lorsqu'une bande est partie, ou qu'elle a été exterminée. Jusque dans les environs d'Athènes, il y a des fermes où plus d'une fois des bandits se sont abattus et ont tout mis au pillage.

Par les renseignemens qu'ils arrachent à leurs victimes, ils ne tardent pas à savoir quelles sont les habitudes d'un pays, quels en sont les propriétaires, les plus riches marchands, les banquiers, enfin toutes les personnes qui peuvent devenir pour eux une bonne proie. Ils savent aussi d'avance les jours où telle personne passera sur tel chemin; ils postent des vedettes invisibles, et au bon moment ils arrêtent celui dont ils convoitaient la capture. Avant le crime d'Oropos, on ne citait qu'un ou deux exemples de brigands ayant traité cruellement leurs prisonniers. Presque toujours ils emmènent leur victime dans la montagne, et là ils lui font signer un engagement de payer une somme convenue; un d'eux est détaché de la bande, et soit en personne, soit par des intermédiaires jurés ou intimidés, il touche dans la ville la rançon acceptée par le chef et consentie par le prisonnier. Cette rançon arrive au *liméri*, c'est-à-dire au repaire, et sur-le-champ le captif est rendu à la liberté, reconduit à une certaine distance, quelquefois même avec un viatique, mais après qu'il a prêté serment de ne rien dire des choses qu'il a vues ou entendues.

Alors le bien-être règne pour un temps dans la troupe; on ne pille plus les troupeaux, les laboureurs ou les fermes isolées; on s'installe commodément dans quelque lieu écarté, et de là on envoie au village ou à la ville voisine acheter fort honnêtement les choses nécessaires ou agréables à la vie. Des brigands ainsi établis dans certaines montagnes ont jugé même plus avantageux de se faire entretenir par des rançons payées d'avance que de tenter de nouveaux coups de main sur des voyageurs souvent escortés par des gendarmes. Je pourrais citer de cela plusieurs exemples; j'en donnerai un seul pour ne pas trop allonger cette étude. Un jour de l'année dernière, une personne que je connais reçut de la montagne, par l'intermédiaire de certains bergers, une lettre d'un chef renommé; on lui demandait une somme considérable moyennant laquelle on lui garantissait sa sécurité personnelle. Dénoncer le fait n'eût servi à rien dans un temps où le gouvernement hellénique n'agissait guère contre les brigands; refuser simplement, c'était se livrer soi-même aux malfaiteurs et s'exposer à une rançon beaucoup plus forte et peut-être à quelque chose de pire. On négocia, et l'on convint d'une somme de 6,000 francs; c'était peu, la personne la versa dans des mains inconnues, mais sûres, et elle jouit d'une sécurité que les Grecs ne possédaient pas. Eut-elle tort? En France ou en Angleterre, oui; en Grèce, non, au moins alors, et j'avoue qu'à sa place j'en aurais fait autant, car là où l'état ne peut ga-

rantir la sûreté des voyageurs, c'est aux voyageurs à se la procurer à eux-mêmes par les moyens qu'ils jugent les meilleurs. Si le voyageur grec, M. B., qui fut arrêté l'an dernier sur la route de Patras à Pyrgos, avait pu traiter d'avance avec le brigand Maghiras, il n'eût point passé près de quatre mois dans les plus âpres montagnes pour payer ensuite beaucoup plus de 6,000 francs. On a reproché au gouvernement grec de n'avoir pris de mesures contre le fléau ni cette année ni les précédentes. Grâce à cette inaction, d'honnêtes habitans du pays ont été gardés dans des cavernes, rançonnés ou même massacrés. La faute n'en est pas plus au ministère actuel qu'à ceux qui l'ont précédé; à vrai dire, elle retombe moins sur les chefs du pouvoir, qui ont souvent été dans l'impuissance d'agir contre le brigandage, que sur d'autres personnes qui ont jugé de leur intérêt de le soutenir.

En Grèce, il y a eu, je ne veux pas dire il y a deux manières de soutenir le brigandage : on le tolère par peur, on l'exploite par cupidité ou par ambition. Quand une bande existe dans une montagne, le premier sentiment qu'éprouvent les gens du voisinage, c'est la peur; chacun craint pour ce qu'il a, pour son argent, son champ, sa boutique ou sa maison. Si l'on cède, on est un peu exploité; si l'on résiste, on s'expose au pillage, à l'incendie, au meurtre même. Entre les deux maux, on choisit le moindre, quoiqu'il soit le plus certain, et, au lieu de se concerter et de s'armer pour se défendre, on se résigne; on laisse les malfaiteurs venir dans les villages s'asseoir au foyer domestique entre le père et les enfans, on leur fournit ce qu'ils demandent, et on leur promet le secret. Il arrive que des villages entiers deviennent, avec leurs maires et leurs adjoints, les serviteurs des brigands et leurs plus sérieux pourvoyeurs. Si c'était là des faits isolés, on comprendrait que de pauvres villageois sans défense tombassent ainsi par terreur sous l'empire d'une troupe d'hommes plus semblables à des bêtes féroces qu'à des humains; mais il arrive aussi que de grands propriétaires, habitant les villes, y remplissant même de hautes fonctions, tolèrent cette exploitation de leurs propres fermes, sans s'apercevoir que leur tolérance n'est pas loin de ressembler à la complicité, et qu'il n'y a qu'un pas de la complicité au crime. S'il se trouvait qu'un tel propriétaire eût entre les mains, en tout ou en partie, la force publique, que diraient les nations civilisées d'une pareille faiblesse? Je ne veux nommer personne; mais, si la chose existe, je crois, par affection pour les Grecs, qu'il est bien temps que la voix des honnêtes gens se fasse entendre, que leurs réclamations forcent les timides à s'enhardir.

La nation grecque n'est point responsable de ces fautes. Elle est dispersée sur une terre montagneuse et peu habitée; elle est pauvre, dépourvue de moyens de défense; elle est la victime et non le

coupable. Quand elle se sent appuyée par son gouvernement, elle montre aussi parfois que cette vie de terreur lui est insupportable; on a vu dans ces derniers temps une bande attaquée par des soldats auxquels s'étaient joints spontanément des villageois. A Arachova, près de Delphes, un maire, aidé des siens, a mis à mort trois chefs de bandits dans sa propre maison. C'était le jour de la Saint-George; les brigands s'étaient si bien crus maîtres de la situation, qu'ils avaient osé venir célébrer la fête chez le maire, qui a ce saint pour patron. A minuit, après de copieuses libations, le maire, resté le dernier avec les trois malfaiteurs, sortit enfin, les laissant appesantis par l'ivresse, puis revint avec des amis et les fusilla sur la place.

D'un autre côté, quand un ministère se sent appuyé par un sentiment national, il peut agir et réussir. Le meurtre des quatre voyageurs ayant soulevé l'indignation publique, et la Grèce se sentant humiliée, M. Zaïmis, ministre de l'intérieur, auparavant désarmé, a pu prendre d'énergiques mesures, de sorte que depuis quelques semaines les brigands tombent de tous côtés sous les balles des soldats réguliers. Toute l'armée ou à peu près est employée à cette œuvre nationale, la meilleure certes, la plus rude et la plus méritoire qui puisse lui être imposée.

L'Europe se préoccupe fort peu des luttes d'opposition qui existent dans ce pays si éprouvé. Nous savons tous que ce sont non pas des idées qui s'y combattent, mais des intérêts de parti et des ambitions personnelles. Rien ne mérite autant les dédains du monde civilisé; les Grecs honnêtes s'accordent à reconnaître, car je l'entends dire de tous côtés, que leur pays ne se relèvera dans l'opinion que s'il parvient à se soustraire à certains ambitieux personnages qui sont fort en vue et sur lesquels on juge la Grèce entière. Je suis persuadé d'ailleurs qu'à côté de gens fort peu scrupuleux il y a eu dans les différens ministères grecs, dans les pouvoirs publics, des hommes parfaitement honorables, parmi lesquels il est libre à chacun de se ranger; mais, comme ce pays est peut-être de toute l'Europe celui qui possède la constitution la plus libérale, celui par conséquent où les hommes ont le plus d'importance personnelle, l'honnêteté des moyens politiques qu'ils emploient pour parvenir est une condition de l'existence même de l'état. Le jour où les moyens déshonnêtes et les pactes secrets viendraient à prévaloir, la Grèce serait tout près de tomber sous un pouvoir absolu, local ou étranger, ou même d'être rayée du rang des nations.

Heureusement elle n'en est pas là. Je dois pourtant signaler et expliquer un fait indiqué vaguement dans les correspondances diplomatiques et en général mal compris par la presse européenne. Je veux parler des relations que des brigands ont eues avec des hommes politiques. On s'est imaginé qu'un ministre ou tel autre

personnage entretenait des rapports directs avec des troupes de malfaiteurs : je crois qu'il faudrait remonter bien haut dans le passé pour trouver de cela un seul exemple. Ce n'est pas ainsi que les choses peuvent se passer. Voici la vérité sur ce point. Pour être ministre dans tout pays où il n'y a qu'une chambre et où le pouvoir royal n'est que nominal, il faut être soutenu par la majorité des députés, et par suite faire des promesses à chacun d'eux; ces promesses sont politiques là où des idées sont en lutte, personnelles là où dominent les intérêts privés. Pour devenir député, il faut s'assurer le suffrage des électeurs les plus influens et surtout des maires; pour devenir maire, il faut employer les moyens que fournit l'état social de la Grèce, exercer sur les uns l'empire de la persuasion, exploiter la vénalité des autres. Il est un troisième instrument auquel on ne craint pas de recourir, à savoir : les brigands ou ceux qui sont sur le point de se faire brigands. Ces malfaiteurs, s'étant abouchés avec le candidat, font tenir aux électeurs opposans certains avis pleins de menaces aussi variées que la condition des personnes; au besoin, on en vient à un commencement d'exécution. Bref, l'élection est emportée d'assaut; mais un maire ainsi élu se trouve compromis auprès de la bande dont il a sollicité l'appui; il en devient le serviteur; il ne peut ni l'éloigner, ni la poursuivre, ni invoquer contre elle la force publique. Du reste, ce n'est pas le maire seulement que compromettent ces coupables marchés, c'est aussi le député dont il patronne l'élection, c'est le ministre lui-même que ce député appuie de son vote.

Je ne veux pas dire que de telles conventions tacites soient communes en Grèce, et qu'on n'arrive pas au ministère par d'autres voies. Il est de notoriété publique que sous le ministère actuel aucune intervention du gouvernement n'a eu lieu dans les élections municipales, et que des autorités préfectorales ont été cassées pour y avoir mis la main; mais des faits de ce genre se sont passés autrefois et même récemment. Rien n'est plus capable d'assurer aux brigands l'impunité et d'en multiplier le nombre. On a pu dans un temps, il y a vingt-cinq ans par exemple, ne pas considérer comme criminels ces procédés soi-disant politiques. Aujourd'hui les Grecs sont instruits, ils savent discerner le bien et le mal, l'habit remplace de tous côtés la foustanelle; il faut donc que l'opinion publique parle haut et répudie ces manœuvres avec exécration.

II.

Si les politiques grecs renonçaient tous à faire usage d'une arme si dangereuse, tous les ministères se trouveraient successivement

aussi indépendans et aussi forts les uns que les autres à l'égard des brigands, et ainsi personne n'y perdrait. Ces derniers seraient-ils pour cela détruits? Non; mais un appui, réel ou imaginaire, sur lequel ils comptent et auquel tout le monde croit, leur serait enlevé. Pour comprendre ce qui resterait à faire, il faut connaître l'origine même du brigandage et la manière dont il se recrute.

On savait depuis longtemps en Grèce, et l'interrogatoire des bandits qui viennent d'être condamnés l'a confirmé, que la plupart des brigands sont d'anciens bergers. En Occident, nous ne possédons aucune classe d'hommes qui puisse donner quelque idée des bergers grecs; je vais essayer de le faire, en ayant vu beaucoup moi-même dans les montagnes, et sachant le genre de vie qu'ils mènent et la condition sociale où ils se trouvent. Ils se tiennent avec leurs troupeaux et leurs chiens sur les flancs élevés des monts incultes. Toujours en mouvement, ils couchent à la belle étoile quand les nuits sont sereines; si la pluie les menace, ils se retirent soit dans quelque caverne, soit dans une maison, un monastère ou une église abandonnée, comme on en trouve partout dans le pays. Maîtres de leurs troupeaux, ils en vendent le lait soit à des laitiers qui le revendent en ville, soit par leur intermédiaire aux consommateurs de la plaine. Ces porteurs de lait, qui de grand matin parcourent les rues en criant *gala*, sont les commissionnaires des bergers; ceux-ci ne pouvant quitter leurs troupeaux, les laitiers qui portent en ville la traite des brebis et des chèvres rapportent aux pasteurs les choses nécessaires à leur vie. Les bergers passent donc leur existence dans les hautes montagnes, seuls, en compagnie des bêtes sauvages et des rochers, n'apprenant rien, ne tenant à rien, ne sachant ni lire ni écrire, ne faisant aucun travail, et n'ayant d'autre occupation que de partager avec leurs chiens la surveillance de leurs troupeaux.

Ces bergers sont nomades. Non-seulement ils se déplacent petit à petit d'un jour à l'autre; mais quand viennent les grandes chaleurs de l'été, qui font souffrir et périr les bêtes à laine, ils quittent la Grèce, et de montagne en montagne regagnent les pays du nord d'où l'hiver les avait chassés. Avant leur départ a lieu la fête de Pâques, où chaque famille grecque mange un agneau; durant les jours qui précèdent, ils descendent aux alentours des villes avec leurs troupeaux et vendent aux habitans les petits qu'ils ne veulent pas emmener avec eux vers le nord. A cette époque, les brebis et les chèvres ont beaucoup perdu de leur lait; elles peuvent voyager sans risque, et quand elles sont arrivées dans leurs stations septentrionales elles fournissent un autre produit, leur laine. Depuis leur enfance jusque dans un âge avancé, les bergers de la péninsule hellénique mènent cette vie errante et presque sauvage, où ils n'ont

dans l'esprit qu'une seule idée, le gain qu'ils pourront faire. Le dimanche, ils vont quelquefois à l'office, qu'un papas vient marmotter sans intelligence dans quelque chapelle isolée au flanc des montagnes. Cet homme de Dieu est pour eux une sorte de saint; mais d'enseignement religieux, ils n'en reçoivent aucun. Ils voient d'en haut les villes et les villages sans participer à leur vie ou à leurs idées. Ils s'imaginent que l'existence y est très riche, parce que là se rendent les métaux précieux et toutes les choses de luxe ou de nécessité qui leur manquent. Quoiqu'ils ne voulussent pas la partager, si on le leur offrait, ils la regardent d'un œil d'envie et en convoitent les jouissances. Les étrangers surtout, et principalement les Anglais, leur semblent si riches qu'ils leur attribuent des trésors inépuisables.

Les bergers pour la plupart ne sont point Grecs; ceux qui sont mariés ont leur famille dans une région intermédiaire entre le nord et le sud, c'est-à-dire dans les montagnes de l'Épire et de la Thessalie. On les considère généralement comme des Albanais, et on leur donne le nom de *Vlachopimènes* (Βλαχοποιμένες) ou simplement de *Vlaques*. Je ferai cependant observer que les Albanais des côtes de l'Adriatique, habitans de la plaine, ne semblent pas être de la même race qu'eux et les redoutent singulièrement, et que d'un autre côté les Albanais qui habitent la Grèce et y forment quelquefois des villages entiers n'offrent point le même type que ces bergers. L'Albanais des plaines est court, de formes alourdies, il a le visage déprimé et le nez aplati; ces bergers au contraire sont grands, dégagés de taille, ils ont la figure souvent allongée, les cheveux blonds ou noirs, souvent bouclés sans être crépus. C'est une race de montagnards auxquels je donnerais volontiers le nom d'Albanais, qui est peut-être leur vrai nom, et dans ce cas c'est eux qui l'auraient donné à l'Albanie; mais le nom de Vlaques, qu'ils portent dans tout le pays, leur convient exclusivement, et les désigne sans qu'il soit possible de s'y méprendre.

A quelle nation appartiennent-ils? Est-ce à la Grèce, est-ce à la Turquie? est-ce à l'une et à l'autre? Pour moi, je pense qu'ils ne font partie d'aucune société civilisée. L'état civil est mal constitué chez les Grecs, et il ne l'est pas du tout en Turquie. De plus, comme chrétiens, les Vlaques échappent en partie à l'administration musulmane; comme étrangers, ils ne sont pas soumis à la loi grecque. Je ne sais pas jusqu'à quel point est légale la mesure que prend contre eux le gouvernement grec, qui, pour les interroger, leur interdit de partir et de regagner le nord. Ce n'est pas que je la blâme; mais enfin, si ces gens sont sujets du sultan, y a-t-il une convention qui autorise la Grèce à les retenir? S'ils sont nomades, c'est-à-dire indépendans du sultan et du roi George, la mesure est aussi légi-

time qu'elle peut être utile; il est nécessaire que chacun d'eux fasse connaître à quelle nation il appartient. Quant à la race, quelques personnes pensent que le nom de Vlaques est synonyme de Valaques, et d'autres considèrent ces bergers comme un reste de la grande invasion slave qui du nord s'est étendue sur le Danube, le Rhodope et la partie septentrionale de la péninsule hellénique. Ce sont là de simples hypothèses, car non-seulement l'identité des noms n'est pas démontrée, mais les Valaques sont des habitans des plaines, des cultivateurs et non des bergers, et leur type est tout contraire à celui des pasteurs de la Grèce.

Quand on étudie avec quelque soin la distribution des races et des professions dans la Turquie d'Europe et d'Asie, on ne tarde pas à s'apercevoir que les bergers nomades sont répandus sur toute la chaîne du Pinde depuis Sunium et l'isthme de Corinthe jusqu'à son extrémité septentrionale. Au-delà du chemin qui va de Salonique à Belgrade en traversant les montagnes basses qui séparent la chaîne du Pinde de celle du Balkan, on trouve une dernière arête qui s'étend de l'ouest à l'est, formant la limite méridionale du bassin du Danube. Le système des bergers nomades y règne dans toute sa vigueur, avec les seules différences qu'entraîne celle du climat et de l'orientation de la chaîne. Il n'y a pas un grand contraste entre la condition des pasteurs du Balkan et celle des pasteurs du Pinde. Ceux du Balkan sont entourés d'hommes d'une autre race qui forment la majorité des populations entre la Mer-Noire et l'Adriatique; ces populations portent le nom d'Illyriens en ethnographie. De même dans le Pinde, les Vlachopimènes forment comme une traînée répandue sur l'arête des montagnes et tout à fait étrangère aux races sédentaires qui occupent les plaines et les cités. D'après ce que nous pouvons savoir, il n'y a pas de différence de race entre les nomades du Balkan et ceux du Pinde; ni les uns ni les autres ne sont des Illyriens. Ceux-ci, Slaves d'origine, se sont répandus dans les vallées au sud du Danube, et ont abandonné les sommets incultes des montagnes aux anciens possesseurs. Il est donc arrivé là ce qui est arrivé dans tout l'Occident : les conquérans ont pris les bonnes terres et ont négligé les hauts pays. Les Gaulois avaient fait de même avec les Basques, les Romains avec les Celtibériens, les Arabes avec les Espagnols, les Goths, les Lombards avec les peuples de l'Italie, les Hellènes aussi avec les populations plus anciennes qu'ils trouvèrent en Grèce lors de leurs invasions.

J'en conclus que les Vlaques ne sont pas des Slaves, mais qu'ils ont été confinés par les Slaves dans les hautes régions des pays illyriens, et que le nom de Balkan donné à l'Hémus signifie la montagne des Vlaques. Quant à celui d'Albanais ou d'Arvanais ou Aroa-

nais, pour prononcer plus exactement, il paraît signifier simplement montagnards. On le trouve dans toute l'Europe et l'Asie anciennes et modernes pour désigner les habitans des hauts pays depuis les Alpes jusqu'aux frontières de la Chine; mais le nom de Vlaques ne semble pas avoir dépassé les Alpes dinariques, qui séparent l'Adriatique du bassin du Danube et qui font suite au Balkan. Les Vlachopimènes forment donc dans toute la péninsule une race d'hommes isolée, à peu près pure, et qui voit les choses humaines d'un tout autre œil que les civilisés. L'état d'hostilité où elle se trouve, de cœur ou de fait, avec ces derniers serait inexplicable, si l'on ne remontait jusqu'à l'antique conquête par laquelle ils ont été confinés. Il faut savoir en effet que ces pasteurs se font brigands avec une facilité extrême, et que ce triste état n'est pas déshonorant à leurs yeux. La bande des frères Arvanitakis se composait en majeure partie de ces gens à foustanelle. Sur les sept qui ont été pris vivans, six étaient pasteurs et originaires de Turquie; leurs familles habitent le Pinde entre la Thessalie et l'Épire. Un d'eux, interrogé par une personne qui lui reprochait ses méfaits, répondit : « Ce n'est pas crime, c'est bravoure; » (δὲν εἶναι κακιά, εἶναι παλληκαριά). Durant l'interrogatoire, un autre trouva mauvais et « illégal » que les soldats grecs fussent venus les troubler « dans l'exercice de leur profession. » Ils sont en Grèce ce que furent dans les monts des Asturies les compagnons de Pélage.

Pour en finir avec les Vlaques du Pinde, je ferai remarquer que de tout temps, et aussi haut que l'on peut remonter dans l'histoire hellénique, on trouve ces populations sauvages et barbares menant de front le métier de bergers errans et de voleurs. Ce n'est pas ici le lieu, mais ce serait un travail intéressant de recueillir dans les anciens auteurs les textes qui prouvent la continuité et la haute antiquité de leur existence dans ces montagnes. Pour écarter l'idée que ce soient les restes d'une invasion slave, je rappellerai seulement qu'ils formaient un corps de troupes, probablement irrégulières, dans l'armée d'Alexandre le Grand; le jour de la bataille d'Issus, ce roi, qui les connaissait bien, leur adressa quelques paroles citées par Quinte-Curce, et qui seraient parfaitement appropriées à un corps de brigands du Pinde, s'il en existait un aujourd'hui. Je ne veux pas pousser plus loin cette recherche, laissant le reste de la tâche aux érudits. Je dirai seulement que le système des bergers nomades existe de l'autre côté du Bosphore, qu'ils couvrent les montagnes de l'Asie-Mineure de l'ouest à l'est, qu'ils ont des centres dans l'ancien Bérécinte et dans l'Evend (anciennement Arvanta), qu'enfin il ne serait pas impossible de les suivre le long de cette grande chaîne diaphragmatique reconnue par Dicéarque, et

de retrouver ces Vlaques dans les *Mlêcches* ou barbares que citent les grandes épopées indiennes.

Si j'ai tracé sans m'y arrêter les principaux linéamens de cette ethnographie, c'est pour montrer combien sont profondes les racines dont les Vlachopimènes d'aujourd'hui sont les rejetons, et en même temps combien leur souche est ancienne. Tous les hommes civilisés qui dans tous les temps ont occupé les plaines autour de la longue chaîne de Dicéarque ont eu à souffrir de leur barbarie et de leur indiscipline. Jamais, semble-t-il, ils n'ont pu se plier aux conditions de la vie sociale et politique. Se dérobant dans les forêts, les broussailles et les anfractuosités des montagnes aux poursuites des hommes de la plaine, ils ont toujours formé des bandes mobiles, avides et farouches, toujours prêtes à se jeter sur les voyageurs, à les rançonner, à les piller ou à les tuer. C'est ce que leur disait Alexandre le Grand.

Dans les temps modernes, unis à des Grecs par la commune oppression que les Turcs leur infligeaient, ils ont mené pendant quatre cents ans la vie de klephtes. Dans ce siècle, nous les avons vus à l'œuvre, arrêtant les cadis et les agas, les menant dans la montagne, les exploitant de leur mieux et presque toujours échappant à la poursuite des autorités et des troupes musulmanes. Qu'on relise à ce point de vue les chants klephtiques recueillis par Fauriel et par Passow, et l'on y verra que le métier du berger transformé en klephte était une vraie « profession » et considérée comme honorable. Lorsque après Navarin la Grèce fut érigée en royaume, les Vlaques virent-ils leur condition changée? En aucune manière. Les terres passèrent dans d'autres mains; mais eux, qui ne tiennent pas à la terre, demeurèrent pasteurs, nomades et klephtes, c'est-à-dire voleurs comme auparavant. Il est probable, sinon prouvé, que pareille chose arriva chaque fois que les plaines changèrent de propriétaires. On estima si peu les hautes montagnes que l'on ne s'occupa ni d'en exclure une race vagabonde et malfaisante, ni d'y organiser le pâturage sur d'autres bases. Les Grecs jusqu'à ce jour, pas plus que les Turcs, les Romains, ni les anciens Hellènes, ne modifièrent cet état de choses, les uns parce qu'ils n'avaient dans le pays que des établissemens militaires, les autres parce que leur extrême division en petits états ne leur permettait pas de prendre une mesure générale et d'exercer une action d'ensemble sur de hauts pays qui ne leur rapportaient d'ailleurs presque rien. Les bergers d'Arcadie, dont on a fait de si fades visages, furent, selon toute vraisemblance, des Vlachopimènes comme ceux d'aujourd'hui, et l'on ne peut se défendre d'un certain étonnement en voyant que, dès avant l'arrivée des Doriens, la plus haute montagne de l'Arcadie s'appelait déjà Aroanion.

Quoi qu'il en soit des origines, il est certain qu'au temps des klephtes, c'est-à-dire avant 1828, les Hellènes et les Vlaques eurent également les Turcs pour ennemis; il est certain aussi que des Albanais ou Aroanais servirent souvent contre les Hellènes sous les drapeaux du sultan. Quand on examine cette longue série d'escarmouches qui finit par ressembler à une guerre, on s'aperçoit que les Hellènes luttaient surtout pour l'indépendance et les Albanais pour le butin. Il était donc indifférent à ces derniers de piller les Hellènes ou les Turcs, pourvu que leur proie fût une récompense suffisante de leurs périls. Après la guerre, plus d'un Grec du royaume demeura en relation avec ses anciens compagnons des montagnes, et s'en servit comme d'un instrument d'action dans la nouvelle société politique qui s'organisait. J'ai connu autrefois dans Athènes des députés et des ministres qui ne faisaient point mystère d'user de ces moyens d'influence, que l'Europe ne connaît guère et qui toujours l'étonnent. J'ai vu là mourir un ministre qu'au temps de M. Guizot le parti français s'efforçait de faire passer pour le premier homme d'état de l'Europe. Tout le monde savait qu'il employait des brigands à son service, et il y a aujourd'hui dans Athènes un homme déjà vieux, que je ne veux pas nommer, et qui pourrait écrire là-dessus de fort curieux mémoires, car il était le médiateur de ce ministre fameux. Comment s'étonner qu'il reste encore aujourd'hui quelques traces d'aussi anciennes coutumes, et que l'action klephtique n'ait pas tout à fait disparu de la politique intérieure de la Grèce? Dans un travail publié par la *Revue* il y a un an (1), je disais qu'il fallait renoncer à une politique de pachas, et que le temps du palicarisme était passé. L'affaire d'Oropos, l'existence prolongée de bandes comme celles de Spanos, de Maghiras et de tant d'autres, aidées ou tolérées par des Hellènes, me permettent d'affirmer que, si l'ère du palicarisme ne finit pas dès ce jour, c'en est fait de l'indépendance et de l'existence de la Grèce.

III.

Un peuple n'est pas ému comme vient de l'être le peuple hellène sans qu'il en résulte quelque chose. La mort des quatre étrangers d'Oropos a été un deuil national. Non-seulement le roi, organe du sentiment public, a suivi le convoi des victimes et assisté avec la reine, vêtue de noir, aux services religieux, mais une foule de personnes ont spontanément pris le deuil, et j'en ai vu beaucoup pleurer comme si elles avaient perdu des frères ou des époux. Ce sentiment a éclaté dans tous les rangs de la société hellénique et dans toutes les parties de la Grèce. Quand le temps dû aux larmes a été

(1) Voyez la *Revue* du 15 mai 1869.

passé, on n'a plus entendu dans toutes les réunions d'hommes et même de femmes qu'une seule conversation, les uns cherchant à démêler les causes de la catastrophe, les autres à y remédier. Comme il a été dit sur ce sujet beaucoup de choses erronées, je vais essayer de résumer ce qu'il paraît y avoir de plus urgent à faire dans les circonstances présentes. Je n'ai pas la prétention d'apporter une solution nouvelle; je crois au contraire que toutes les idées pratiques ont été émises, et qu'il s'agit principalement de les coordonner.

J'ai déjà fait allusion à l'idée mise en avant par la presse anglaise d'une occupation militaire de la Grèce; je n'ai pas besoin d'y revenir : on devine aisément ce que pourrait faire un bataillon européen, nécessairement mal vu des habitans des villes et incapable d'atteindre dans des montagnes inconnues et presque inaccessibles des bergers qui échappent des mois entiers aux soldats et aux autorités hellènes. Je pense même que si l'Angleterre, seule ou de concert avec d'autres puissances, occupait tout le pays, elle ne pourrait atteindre les Vlaques que par le moyen des régimens grecs. Il vaut donc mieux renoncer à une expédition odieuse et laisser le gouvernement du roi George remplir à lui seul son devoir. Ce qu'il a détruit de brigands et de bandes depuis le meurtre des étrangers a prouvé ce qu'il sait faire quand il veut et quand il peut agir. Le pousser par une action morale à la poursuite active des malfaiteurs ne lui donnera pas une conscience plus forte du devoir qui lui incombe; l'explosion de douleur et de honte dont il vient d'être témoin est une démonstration supérieure à toutes les autres. Cependant je ne crois pas mauvais que les puissances européennes agissent en ce sens par voie de conseils fortement exprimés, toutefois sans rien imposer par la violence, sans dire : « J'exige. » Ce mot est celui du maître à l'égard de l'esclave, et puisque la Grèce est libre, ce serait mal contribuer à son éducation politique que de lui ôter d'une main ce qu'on lui laisse de l'autre, car rien n'est plus capable de jeter la confusion et le désordre dans l'esprit d'un peuple. Cette exigence d'ailleurs ne reposerait sur aucun droit; mais puisqu'il s'agit d'extirper les dernières racines du palicarisme, l'appui moral des puissances protectrices peut donner une grande force au pouvoir et à la justice. Beaucoup de Grecs le désirent, ceux qui le craignent font soupçonner qu'ils ont quelque intérêt à couvrir la vérité; je crois néanmoins que le nombre de ces derniers est très petit. Si beaucoup de personnes se sont compromises avec les brigands en leur laissant prendre dans leurs propriétés les choses dont ils avaient besoin, au fond elles ont été les premières victimes de ces malfaiteurs, et elles sont aussi les premières à désirer qu'on les en délivre.

On a enfin parlé d'infliger à la nation grecque une forte amende, on a même été jusqu'à en porter le chiffre à 1 million 1/2 de francs. Si le crime d'Oropos était un acte national, il serait une cause, non d'amende, mais de guerre; s'il n'est pas national, il n'y aurait aucune ombre de justice à réclamer une indemnité. Au reste, rien n'a été fait sans le concours ou l'assentiment du ministre d'Angleterre, et même en partie de lord Clarendon; c'est ce qui ressort de la correspondance imprimée. Je suppose qu'au mépris de la justice on forçât le peuple grec à payer 1 ou 2 millions pour un crime commis par des étrangers sur son territoire : le premier effet de cette extorsion serait d'ôter aux Hellènes, qui ne sont pas riches, le moyen de poursuivre les coupables; on les empêcherait d'organiser une grande chasse contre les bêtes féroces dont ils sont les premiers à souffrir. Lord Clarendon a donc eu raison de dire que la vraie satisfaction que la Grèce doit aux morts, c'est de se débarrasser elle-même du fléau qui la désole. Voilà d'excellentes paroles en parfaite harmonie avec le sentiment unanime des Hellènes, et qui pour cela ne resteront pas sans effet.

Arrivons aux moyens sérieux d'action. Transformer un état de choses qui date peut-être de cinq mille ans et devant lequel de grandes puissances ont passé sans y porter remède, changer la condition sociale des Vlachopimènes ou les anéantir, voilà ce que l'on demande aux 1,500,000 habitans du royaume hellénique. Je ferai d'abord remarquer que toute tentative de la part du gouvernement grec échouera, au moins en partie, si le cabinet turc n'agit pas de son côté, car la moitié de la chaîne du Pinde est en Turquie, et les familles des bergers nomades y sont aussi. Que la Grèce vienne à donner au pâturage une organisation meilleure, cela n'empêchera pas les Vlaques de Turquie d'organiser des bandes de brigands qui descendront comme les frères Arvanitakis jusqu'aux portes d'Athènes. Alors la répression du brigandage se réduira pour les Grecs à une opération militaire, c'est-à-dire à une guerre intérieure, coûteuse, difficile, dont on ne pourra jamais apercevoir le terme. Quelque mesure qui soit prise, il faut qu'elle le soit par les deux gouvernemens, et qu'elle soit réalisée au même moment. On voit combien il est nécessaire, au lieu de chercher querelle à la Turquie sous quelque mauvaise inspiration du dehors, de s'entendre avec elle et d'agir en commun.

On agira ensemble, que fera-t-on? Voici l'idée qui semble prévaloir et que je crois excellente. Les montagnes de la Grèce appartiennent, les unes aux particuliers, les autres à l'état; mais les troupeaux n'appartiennent qu'aux bergers. Ceux-ci louent, soit pour la saison, soit pour plusieurs années, les pâturages des montagnes, paient le prix du loyer, et partent quand la saison les y oblige. Les mêmes

bergers ne reviennent pas toujours aux mêmes lieux, de sorte qu'ils sont insaisissables. Comme les montagnes leur sont louées généralement à bas prix, leurs troupeaux sont pour eux d'un excellent rapport; ils paient très exactement, dit-on, le loyer des terres, et amassent quelquefois des fortunes assez considérables. Ainsi dans l'état présent des choses le sol des montagnes est exploité par des étrangers nomades et fugitifs moyennant une petite prime payée aux propriétaires. L'état grec retire de ses locations un revenu annuel d'environ 200,000 francs, revenu assis sur une très vaste étendue de pâturages. En y réfléchissant, les Grecs qui s'occupent de ces matières ont très bien compris que ce revenu est illusoire, car les moutons et surtout les chèvres rendent impossible la reproduction des forêts sur des montagnes qui souvent se reboiseraient toutes seules, si elles étaient abandonnées à la bonne nature. La chèvre, comme on le sait, ne laisse subsister aucun arbuste; elle les coupe dès leur naissance ou elle les attaque par leurs jeunes pousses et par leur écorce. Si tant de montagnes grecques sont dénudées, cela est dû certainement aux bergers nomades et à leurs troupeaux. Le fléau de la vaine pâture s'abat chaque année depuis plusieurs mille ans sur ce malheureux pays. Si l'état perd plus qu'il ne gagne à ce genre d'exploitation, le même mal atteint les particuliers, car, indifférens à l'avenir de ces montagnes, les nomades font paître leurs animaux là où il devrait y avoir des cultures ou des forêts, et ils découragent les efforts des propriétaires, tout en les exposant au pillage des bandits de leur race.

Tout le monde semble avoir intérêt à ce que la pâture nomade soit abolie. Si le gouvernement grec interdisait aux Vlaques l'entrée du territoire, il renoncerait à ses 200,000 francs, et il ferait perdre aux particuliers le prix de leurs locations; mais ceux-ci, débarrassés en grande partie du fléau qui les éloigne de leurs propriétés, y organiseront le service des troupeaux, comme on l'a fait chez nous : ils auront sur leurs terres des moutons à eux avec des bergers hellènes payés par eux et ne quittant jamais la place. Ils auront aussi des bergeries pour la mauvaise saison et des cultures pour l'époque où la montagne ne fournit plus assez d'alimens. Un petit nombre d'années peut suffire à cette transformation. Les Vlaques resteront dans le nord, en Turquie, et le sultan fera d'eux ce qu'il voudra; s'il agit comme les Grecs, il forcera les montagnards à quitter la vie nomade et à rentrer dans la société civilisée. S'il ne prenait à cet égard aucune mesure, il est probable que des bandes viendraient encore infester le nord de la Grèce; cependant leurs invasions iraient en diminuant. Des bergers sédentaires, ayant les mêmes intérêts que les maîtres, seraient nécessairement les ennemis des brigands. Aujourd'hui les Vlachopimènes sont les soutiens

immédiats de ces malfaiteurs; ce sont eux qui les dirigent de montagne en montagne, qui leur donnent des informations, qui les nourrissent au besoin, et qui, par les laitiers, leur servent de médiateurs avec les villes. Les brigands sont parmi eux en pays ami; dans l'autre système, ils ne rencontreraient en route que des ennemis.

Avant que le gouvernement grec ait rédigé son projet de loi, avant que la chambre l'ait discuté et voté, avant qu'il soit mis à exécution complète et définitive, il peut se passer beaucoup d'années, pendant lesquelles le pays continuera d'être la proie des malfaiteurs. Il est évident que jusqu'à ce jour l'état n'a qu'un seul moyen d'action, la répression par la force, la terreur retournée contre ceux qui l'inspiraient. Cette répression doit être double, militaire dans la montagne, judiciaire dans les villes, les villages et les bourgs. Depuis quelques semaines, le gouvernement grec a lancé contre les bandes à peu près tout ce qu'il a de soldats. S'il en faut davantage, qu'il en recrute; si cela ne suffit pas pour détruire ou chasser les malfaiteurs, qu'il arme des citoyens choisis, honnêtes et vaillans, et que cette garde vraiment nationale soit assez redoutée pour que des criminels n'osent plus venir s'enivrer chez des maires de campagne ou se faire donner des branches de myrte par le prêtre le jour des rameaux. Il faut aussi que, par des mesures administratives rigoureuses, on fasse sentir à ces nomades qu'ils ne sont pas chez eux, que la société les tolère pour un temps, mais qu'elle est décidée à les exclure de son sein, et qu'elle agira contre eux avec une extrême rigueur à la moindre nouvelle d'un crime ou d'un délit qu'ils auraient commis. Il faut enfin que l'on s'efforce de redresser les idées de ces esprits fourvoyés, qu'ils en viennent à regarder comme honteux ce qui est honteux, à ne pas appeler bravoure ce qui est crime. C'est aux prêtres d'opérer cette transformation morale; la Grèce en est richement pourvue, qu'ils sachent au moins se rendre utiles à leur pays! Il ne suffit pas, pour être bon pasteur, de jeter de l'eau bénite sur des cadavres et de dire aux âmes des morts : « Allez en paix. »

Les Grecs savent très bien aussi, quoique plusieurs le nient, qu'il y a des coupables dans les villes, dans les villages et dans les hameaux. Je ne parle pas de ceux qui par peur se sont laissé dominer par les brigands; ils ont quelque droit à l'indulgence : il est impossible en certains cas à un homme de se défendre tout seul, il faut qu'il sente derrière lui une force publique prête à le soutenir. En revanche, s'il y a des personnes qui aient fait cause commune avec les brigands et qui leur aient demandé des services, la plus simple justice veut que ces crimes ou ces délits ne restent pas impunis. Je n'ignore pas qu'une enquête de ce genre est difficile et peut-être périlleuse. Nous sortons à peine de l'âge du palicarisme, et il peut

y avoir d'anciens méfaits qu'il serait presque injuste de punir aujourd'hui; mais si l'on n'inflige pas à ces coupables, en supposant qu'il en existe, une peine afflictive, la prison, l'amende, que du moins leurs noms et leurs fautes soient dévoilés, qu'on les déclare incapables de remplir aucune fonction publique. A cette condition, la Grèce relèvera son honneur, tombé trop bas. L'Europe a les yeux sur elle; il faut que le peuple hellène démontre qu'on n'a pas eu tort de lui donner l'indépendance, qu'il a la volonté ferme de devenir un foyer de civilisation en Orient. Il est à croire que le ministère de la justice ne manquera pas à ce devoir, car, après avoir jugé les assassins d'Oropos, on a réservé pour une seconde cause la question de complicité.

Enfin j'arrive au dernier moyen à employer, qui sera peut-être le plus efficace pour la destruction du brigandage : je veux dire les travaux publics. La Grèce n'a jamais eu de chemins, aussi a-t-elle toujours été en proie aux brigands. Ces Grecs d'autrefois, qui bâtissaient le Parthénon et le temple d'Olympie, avaient pour voyager d'une ville à l'autre les voies que les chars traçaient en passant; il en existe encore des indices aux cols de certaines montagnes, là où le rocher a gardé l'empreinte des roues qui l'ont usé. Cette civilisation si brillante avait ses lacunes. On peut reconnaître sur le flanc des collines d'Athènes le grand chemin qui conduisait de la ville au Pirée entre les longs murs. Le moindre de nos piqueurs aurait honte d'avoir fait un pareil ouvrage. Quand vinrent les Romains, ils trouvèrent la Grèce dépeuplée, ses habitans étaient passés à Alexandrie et dans les autres villes du Levant. Comme le pays ne leur rapportait rien que des statues, des vases et d'autres objets d'art, ils ne s'inquiétèrent point de la circulation intérieure, et ils la laissèrent telle qu'ils l'avaient trouvée, tandis qu'ils construisaient une voie splendide à travers les provinces du nord. Les Francs du moyen âge ne pouvaient pas faire en Grèce ce qu'ils ne faisaient pas chez eux. Quant aux Turcs, ils construisirent dans le pays un certain nombre de ponts et de voies pavées dont certaines parties existent encore, mais à côté desquelles on avait soin de passer, parce qu'elles étaient trop raboteuses. Depuis la guerre de l'indépendance, la Grèce a construit quelques chemins, tous utiles, mais tous inachevés : ses finances ont souvent été mal gérées, de sorte que les fonds qui eussent pu servir à la construction des chemins ont été perdus. Les anciens avaient tenté plus de dix fois de couper l'isthme de Corinthe : ils avaient donc quelque idée de l'utilité de ce canal; mais, pour des causes toujours nouvelles, ils n'ont pu accomplir cette œuvre. Il est certain que, si nos vapeurs doivent gagner quinze heures et ceux de l'Adriatique vingt-cinq sur le voyage de Constantinople, Rome avait un intérêt beaucoup plus grand encore

à ce que l'isthme fût ouvert, et cependant Rome elle-même avait renoncé à cette entreprise si facile.

Les Grecs d'aujourd'hui ont le sentiment très vif de ce qui leur manque pour se mettre au niveau des nations civilisées. Ils sont tout entiers en ce moment à la construction des routes, des canaux et des chemins de fer. Ils ont certainement raison, car l'Italie du sud, naguère encore plus affligée que la Grèce par le brigandage, a gagné sous le gouvernement du roi Victor-Emmanuel une sécurité qu'elle n'avait jamais connue; elle la doit à l'énergie montrée par le gouvernement italien, mais celle-ci aurait été impuissante, si des chemins nombreux et des voies rapides n'avaient aidé et comme multiplié son action. Le gouvernement et la nation helléniques étaient fort occupés des travaux publics lorsque le triste événement d'Oropos est venu détourner leur attention vers un mal dont beaucoup de gens se croyaient à jamais délivrés. Maintenant il est avéré que le brigandage peut éclater à l'improviste et au milieu d'une apparente sécurité. La Turquie peut laisser entrer sur le territoire grec des bandes albanaises qui le parcourent en très peu de jours d'un bout à l'autre, qui se dérobent à toutes les poursuites, et se transportent, comme des oiseaux de proie, en quelques heures là où il y a une bonne affaire à réaliser. Or les Grecs savent bien que les travaux publics ne se développeront point dans de telles conditions. Si les voies de communication et surtout les chemins de fer doivent aider à détruire le brigandage, il faut d'abord que celui-ci soit réprimé avec énergie, et que l'état assure aux ingénieurs la sécurité, sans laquelle ils ne peuvent pas même étudier le terrain. C'est au gouvernement grec de rompre ce cercle vicieux en poursuivant à outrance les malfaiteurs et leurs complices.

D'autre part, une fois exécutés, les travaux publics et particulièrement les chemins de fer seront la meilleure arme que l'on puisse opposer à la renaissance du brigandage. Supposons, par exemple, qu'une ligne de chemin de fer aille d'Athènes à la frontière ottomane, près de la Thessalie, et que de là elle envoie un rameau jusqu'à l'Adriatique : elle coupe immédiatement la route aux Vlachopimènes; nul d'eux ne peut traverser cette ligne sans être vu, car rien n'est plus facile à garder militairement qu'un chemin de fer. Si, comme on a lieu de l'espérer, le sultan fait construire le prolongement de la ligne athénienne à travers la Thessalie et par la vallée de Tempé jusqu'à Salonique, et que de Larissa il dirige à travers le Pinde un chemin atteignant aussi la mer Adriatique à Avlona, cette seconde voie coupe encore le chemin que parcourent chaque année les bergers nomades, et les place sous la main des autorités ottomanes. Enfin du moment que la tranchée du canal de

Corinthe sera ouverte et l'isthme occupé par un grand nombre d'ouvriers, le Péloponnèse se trouvera gardé; les malfaiteurs n'y pourront plus pénétrer que par mer, le long de rivages que le gouvernement hellénique est en état de garder par ses vaisseaux.

Deux ou trois voies rapides suffiraient donc à protéger efficacement le pays contre le fléau sous lequel il menace aujourd'hui de succomber. Si quelque bande se formait dans la contrée ou parvenait à franchir la frontière et les voies ferrées, celles-ci transporteraient aussitôt une multitude de soldats sur la place où il faudrait agir; le pays se trouvant divisé en compartimens par le réseau des chemins, une bande y serait toujours confinée dans quelque quadrilatère d'où elle ne pourrait plus s'échapper. La confiance revenue, on ne verrait plus des traités entre des particuliers et des chefs de bande, des fermes régulièrement rançonnées, des hameaux envahis et dominés par des malfaiteurs, les cérémonies saintes profanées, des fils ou des frères d'hommes publics baptisant les enfans des bandits, toute la contrée honteuse et terrifiée, et l'Europe indignée.

Le lecteur demandera sans doute s'il y a quelque espoir que ce pays soit un jour accessible, et s'il est vraisemblable qu'on fasse un jour des canaux et des chemins de fer dans cette Grèce qui n'a jamais eu que des sentiers. Je puis répondre à cette question, et je le dois, car le lien le plus étroit la rattache à celle de la destruction du brigandage. Quant au canal de Corinthe, qui doit faire du Péloponnèse une île et assurer à cette riche péninsule la sécurité dont jouissent les îles de la mer Egée, il est concédé à une compagnie française. Les travaux en seraient commencés, si les malheureuses divisions politiques des Grecs avaient permis au gouvernement de convoquer la chambre et de lui demander l'approbation définitive du contrat. Les luttes des partis, dans lesquelles se débattent des intérêts personnels et non des doctrines, retardent tout dans ce pays. La chambre sera nécessairement convoquée cet hiver, on a lieu d'espérer qu'elle résoudra plusieurs questions de travaux publics en même temps qu'elle prendra les mesures nécessaires pour assurer la sécurité. Les choses en effet sont arrivées à un point qu'il est bon que l'on connaisse. Ceux qui forment l'opposition actuelle étaient au pouvoir pendant la triste insurrection de la Crète; sous une apparence d'intérêt supérieur et de sentiment national, ils ont causé par cette guerre désastreuse tout le mal qu'il était possible de faire à leur pays. Ils l'ont ruiné dans ses finances, ils lui ont attiré de la part de l'Europe une sévère réprimande. Il se peut que leurs intentions fussent bonnes; mais le résultat qu'ils ont atteint a été déplorable, et en politique il ne suffit pas de vouloir le bien. Si donc,

lorsque la chambre sera réunie, ils faisaient échouer par une coalition coupable contre le gouvernement des projets de travaux qui peuvent sauver leur pays, ils le perdraient une seconde fois.

Espérons que les politiques grecs ne feront pas d'opposition au ministère sur la question des travaux publics, et n'effraieront pas maladroitement les capitaux qui s'offrent à eux. La compagnie française terminera en deux années ce canal de Corinthe, que toute l'antiquité a désiré sans pouvoir l'obtenir. Cela coûtera une quinzaine de millions et en rapportera un ou deux : petite affaire, mais grande par les résultats, car du moment où cette compagnie sera bien assurée de sa propriété, elle aura un intérêt majeur à construire les chemins de fer, et je crois savoir qu'elle se propose en effet d'en ouvrir immédiatement la portion la plus importante. La Grèce alors jouira de l'instrument de civilisation et de sécurité le plus puissant. Le brigand fuit devant le chemin de fer comme la bête du désert ou le sauvage devant l'homme civilisé.

C'est une utopie, dira-t-on; cette compagnie perdra là ses capitaux, les chemins de fer ne s'achèveront pas, et les bandits resteront. — J'ai déjà, il y a un an, appelé l'attention sur ce point, et je me permettrai de dire que la péninsule hellénique est un des pays de l'Europe les moins connus des Européens. On ne sait pas que si les rivages sont âpres, l'intérieur est fertile et productif, que si Athènes et le Pirée ont ensemble 60,000 habitans, Salonique à elle seule en a plus de 80,000, et qu'entre les deux s'étendent la Béotie, la vallée de Sperchius et la Thessalie, qui comptent parmi les meilleures terres du monde. Il faut aussi considérer que du jour où le canal de Corinthe sera ouvert, il se formera nécessairement dans son voisinage un vaste entrepôt, et que là se chargeront et se déchargeront des trains partant les uns pour la Turquie, le Danube et le nord, les autres pour Trieste, c'est-à-dire pour l'Autriche, la Bavière, la Prusse et même pour la France et l'Angleterre, car nul point de l'Europe n'est plus rapproché du canal de Suez et de l'Orient. Le gouvernement autrichien est décidé à construire la ligne allant de Trieste par la côte à la frontière ottomane; le gouvernement turc n'a plus besoin qu'on le stimule, le sultan a compris que sa plus grande affaire est celle des routes, et que tout chemin de fer construit sur son territoire est un bienfait pour son empire.

L'avenir de la Grèce, sa prospérité et sa sécurité sont en grande partie entre les mains de ses ministres et des compagnies industrielles de l'Europe. Cet avenir est assuré, si elle a des députés intelligens et dévoués à leur pays. Nous les verrons à l'œuvre l'hiver prochain. La Grèce à cette époque aura fait un grand et louable effort contre le brigandage; la plupart des bandes auront été dis-

persées ou anéanties; on aura terminé peut-être l'enquête et puni des complices, des « nourrisseurs » et des instigateurs de brigands. Cependant les Vlachopimènes seront revenus; ils seront là, dans leurs montagnes, menaçant les villages et les chemins, irrités des mesures prises contre eux et prêts à se mettre au service des mauvaises passions. Les honnêtes gens de la Grèce savent bien que c'est alors seulement que l'Europe aura le droit de juger définitivement leur pays. La Grèce a montré beaucoup d'intelligence, de caractère et de sagesse à la suite de la condamnation portée contre elle par les cabinets européens lors de l'affaire de Crète. Puisse la tragédie de Marathon produire dans ses affaires intérieures le même revirement que celle de Crète a causé dans sa politique étrangère! Elle doit maintenant mieux que jamais s'apercevoir que, si la paix avec la Turquie lui est nécessaire pour ses affaires du dehors, une alliance plus intime avec cette puissance lui est imposée par son avenir intérieur, car d'une part une action commune de la Grèce et du sultan est une condition nécessaire de la répression des bandes, de l'autre, si la Grèce veut établir des voies rapides de communication, n'y pas dépenser en vain son argent et attirer chez elle les capitaux étrangers, il faut bien que ces voies se soudent à celles de la Turquie : c'est à ce prix qu'elles deviendront productives.

On voit par là comment la sûreté de la Grèce, sa prospérité future et son progrès en toutes choses sont liés à une question de politique étrangère. Ceux qui du dehors la poussent en sens contraire et ceux qui au dedans écoutent ces pernicieux conseils sont sans contredit ses plus cruels ennemis. Il arrive ensuite que l'opinion se divise sur des questions où elle devrait être unanime, que les intrigues et l'intimidation la déroutent, que l'éducation du peuple ne se fait pas, et que le jour où l'on croit jouir de la sécurité, des malfaiteurs, ménagés même par les hommes au pouvoir, deviennent les maîtres des provinces, s'approchent des villes, traitent d'égal à égal avec les ministres et les ambassadeurs, déjouent l'autorité de la nation et de la loi, et vont jusqu'à prétendre, comme ils l'ont fait, imposer leur volonté « à trois gouvernemens à la fois. » Il serait donc temps que le passé fût mis dans l'oubli, que le palicarisme fût repoussé comme une honte et comme un crime, qu'enfin les hommes capables s'unissent dans un sentiment patriotique et formassent la ligue des honnêtes gens, se donnant pour but d'exclure de la politique les mauvais moyens et de diriger toutes les énergies de la nation vers son amélioration physique et morale. Espérons en l'avenir et comptons sur les leçons du passé.

ÉMILE BURNOUF.

POÉSIES INTIMES

MIDI AU VILLAGE.

Nul troupeau n'erre ni ne broute;
Le berger s'allonge à l'écart.
La poussière dort sur la route,
Le charretier sur le brancard.

Le forgeron dort dans la forge;
Le maçon s'étend sur un banc;
Le boucher ronfle à pleine gorge,
Les bras rouges encor de sang.

La guêpe rôde au bord des jattes;
Les ramiers couvrent les pignons,
Et, la gueule entre les deux pattes,
Le dogue a des rêves grognons.

Les lavandières babillardes
Se taisent. Non loin du lavoir,
En plein azur, sèchent les hardes
D'une blancheur blessante à voir.

La férule à peine surveille
Les écoliers inattentifs;
Le murmure épars d'une abeille
Se mêle aux alphabets plaintifs...

Un vent chaud traîne ses écharpes
Sur les grands blés lourds de sommeil,
Et les mouches se font des harpes
Avec des rayons de soleil.

Immobiles devant les portes,
Sur la pierre des seuils étroits,

Les aïeules semblent des mortes
Avec leurs quenouilles aux doigts.

C'est alors que de la fenêtre
S'entendent, tout en parlant bas,
Plus libres qu'à minuit peut-être,
Les amans, qui ne dorment pas.

CORPS ET AMES.

Heureuses les lèvres de chair!
Leurs baisers se peuvent répondre,
Et les poitrines pleines d'air!
Leurs soupirs se peuvent confondre.

Heureux les cœurs, les cœurs de sang!
Leurs battemens peuvent s'entendre,
Et les bras! ils peuvent se tendre,
Se posséder en s'enlaçant.

Heureux aussi les doigts! ils touchent;
Les yeux! ils voient. Heureux les corps!
Ils ont la paix quand ils se couchent,
Et le néant quand ils sont morts.

Mais, oh! bien à plaindre les âmes!
Elles ne se touchent jamais :
Elles ressemblent à des flammes
Ardentes sous un verre épais.

De leurs prisons mal transparentes
Ces flammes ont beau s'appeler,
Elles se sentent bien parentes,
Mais ne peuvent pas se mêler.

On dit qu'elles sont immortelles;
Ah! mieux leur vaudrait vivre un jour,
Mais s'unir enfin!... dussent-elles
S'éteindre en épuisant l'amour!

LE RÉVEIL.

Si tu m'appartenais (faisons ce rêve étrange!),
Je voudrais avant toi m'éveiller le matin
Pour m'accouder longtemps près de ton sommeil d'ange,
Égal et murmurant comme un ruisseau lointain.

J'irais à pas discrets cueillir de l'églantine,
Et, patient, rempli d'un silence joyeux,
J'entr'ouvrirais tes mains, qui gardent ta poitrine,
Pour y glisser mes fleurs en te baisant les yeux;

Et tes yeux étonnés reconnaîtraient la terre
Dans les choses où Dieu mit le plus de douceur,
Puis tourneraient vers moi leur naissante lumière,
Tout pleins de mon offrande et tout pleins de ton cœur.

Oh! comprends ce qu'il souffre et sens bien comme il aime,
Celui qui poserait, au lever du soleil,
Un bouquet, invisible encor, sur ton sein même,
Pour placer ton bonheur plus près de ton réveil.

LE PREMIER DEUIL.

En ce temps-là, je me rappelle
Que je ne pouvais concevoir
Pourquoi, se pouvant faire belle,
Ma mère était toujours en noir.

Quand s'ouvrait le bahut plein d'ombre,
J'éprouvais un vague souci
De voir près d'une robe sombre
Pendre un long voile sombre aussi.

Le linge, radieux naguère,
D'un feston noir était ourlé:
Tout ce qu'alors portait ma mère,
Sa tristesse l'avait scellé.

Sourdement et sans qu'on y pense,
Le noir descend des yeux au cœur;
Il me révélait quelque absence
D'une interminable longueur.

Quand je courais sur les pelouses
Où les enfans mêlaient leurs jeux,
J'admirais leurs joyeuses blouses,
Dont j'enviais les carreaux bleus;

Car déjà la douleur sacrée
M'avait jeté son crêpe noir,
Déjà je portais sa livrée :
J'étais en deuil sans le savoir.

LA CHANSON DES MÉTIERS.

Ceux qui tiennent le soc, la truelle ou la lime,
Sont plus heureux que vous, enfans de l'art sublime!
Chaque jour les vient secourir
Dans leurs quotidiennes misères;
Mais vous, les travailleurs pensifs, aux mains légères,
Vos ouvrages vous font mourir.

L'austère paysan laboure pour les autres,
Et ses rudes travaux sont pires que les vôtres;
Mais il retient pour se nourrir
Sa part des gerbes étrangères.
Vous qui chantez, tressant des guirlandes légères,
Les moissons vous laissent mourir.

Le rouge forgeron, dans la nuit de sa forge,
Sue au brasier brûlant qui lui sèche la gorge;
Mais il boit, sans les voir tarir,
Les petits vins dans les gros verres,
Et vous qui ciselez l'or des coupes légères,
Les celliers vous laissent mourir.

Le pâle tisserand, courbé devant ses toiles,
Ne contemple jamais l'azur ni les étoiles;
Mais il parvient à se couvrir,
La froidure ne l'atteint guères.
Vous qui tramez le rêve en dentelles légères,
Les longs hivers vous font mourir.

L'audacieux maçon qui d'étage en étage
Suspend sa vie au mince et frêle échafaudage
A bien des dangers à courir,
Mais ses fils auront des chaumières;
Vous qui dressez vers Dieu des échelles légères,
Sans foyer vous devez mourir.

Tous vaincus, mais en paix avec la destinée,
Aux approches du soir, la tâche terminée,
Reviennent aimer sans souffrir
Près des robustes ménagères;
Vous qui poursuivez l'âme aux caresses légères,
Les tendresses vous font mourir.

LE SIGNE.

On dit que les désirs des mères,
Pendant qu'elles portent l'enfant,
Fussent-ils d'étranges chimères,
Le marquent d'un signe vivant;

Que ce stigmate est une image
De l'objet qu'elles ont rêvé,
Qu'il croît et s'incruste avec l'âge,
Qu'il ne peut pas être lavé!

Et le vœu, bizarre ou sublime,
Formé dès avant le berceau,
Comme dans la chair il s'imprime,
Peut marquer l'âme de son sceau.

Quel fut donc ton cruel caprice
Le jour où tu conçus mon cœur,
O toi, pourtant ma bienfaitrice,
Et qui m'as légué ta douleur?

Quand tu m'aimais sans me connaître,
Pâle et déjà ma mère un peu,
Un nuage voguait peut-être
Comme une île blanche au ciel bleu;

Et n'as-tu pas dit : Qu'on m'y mène!
C'est là que je veux demeurer.
L'oasis était surhumaine,
Et l'infini t'a fait pleurer.

Tu crias : Des ailes, des ailes!
Te soulevant pour défaillir...
Et ces heures-là furent celles
Où tu m'as senti tressaillir.

De là vient que toute ma vie,
Halluciné, faible, incertain,
Je traîne l'incurable envie
De quelque paradis lointain...

SULLY PRUDHOMME.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 juin 1870.

Un jour, il y a quelque dix ans, un homme respecté pour son nom, pour ses vieux services, pour sa fière intégrité, un ancien membre de nos assemblées, un ancien président du conseil, le duc de Broglie, employait les loisirs forcés que les événemens lui avaient faits à méditer sur l'état politique de la France, sur un présent qui lui apparaissait comme une halte entre le passé et l'avenir. Ces méditations d'un observateur solitaire, il ne songeait pas à les livrer au public, il les avait fait simplement autographier pour lui seul ou tout au plus pour quelques amis. C'était une sorte de testament politique qu'il écrivait dans la plénitude d'une intelligence élevée et sincère. Mal lui en prit d'une telle hardiesse. Celui qui était alors chargé de la police de l'esprit ne l'entendait pas ainsi; c'était sans doute à ses yeux un crime manifeste contre l'empire de penser librement, fût-ce dans la plus discrète intimité. On saisit ces pages qui n'étaient pas destinées à voir le jour, et peu s'en fallut que l'auteur lui-même n'eût à comparaître devant un tribunal pour avoir osé réfléchir.

Que de choses ont changé en peu d'années! Celui qui commandait ces brillantes expéditions contre l'indépendance de la méditation solitaire est maintenant passé libéral. Le duc de Broglie est mort il y a quelque temps, vengé par ceux-là mêmes qui l'avaient poursuivi dans sa pensée, et son fils peut aujourd'hui, sans danger fort heureusement, sans avoir aucune permission à demander, publier avec une respectueuse fidélité les *vues sur le gouvernement de la France*. Ce que c'est que la fortune pour les œuvres de l'esprit comme pour les hommes! Ce livre d'honnête spéculation et de savante expérience, qu'on poursuivait il y a dix ans comme une sédition, est tout simplement à l'heure où nous sommes un livre de circonstance. C'est la théorie précise, ingénieuse et éloquente de la nécessité de la monarchie constitutionnelle démontrée par l'histoire, par la nature des choses, par le caractère français, par l'impossibilité du régime qui existait encore au temps où

l'auteur écrivait. C'est un programme de politique libérale que le ministère et les partis peuvent étudier avec fruit. Le duc de Broglie débattait avec lui-même, dans le silence qui régnait alors, toutes ces questions de réformes nécessaires qui sont devenues depuis le thème banal des polémiques, et chemin faisant il semait les traits fins, les vues justes et pénétrantes; il disait des vérités qui trouvent chaque jour leur application. Ce sage expérimenté et clairvoyant nous prévenait, comme s'il nous avait vus à l'œuvre une fois de plus, que nous étions un peuple assez étrange, tout feu ou tout découragement, plein d'illusions et de défaillances, aimant surtout les coups de théâtre, les révolutions ou les plébiscites, et passablement novice encore dans l'art de poursuivre un dessein pratique, de tenir tête aux difficultés de tous les jours, de les surmonter pied à pied par la patience persévérante. On dirait en vérité qu'en politique comme à la guerre nous ne sommes bons que pour l'assaut impétueux, pour les chocs retentissans, et qu'après cela tout nous semble pâle et décoloré; nous nous hâtons de rentrer dans la routine, nous en revenons aussitôt à nous débattre dans une atmosphère épaisse et lourde, dans une multitude de petites combinaisons où l'on s'épuise sans marcher.

Est-ce que le duc de Broglie n'avait pas raison? Est-ce que ce n'est pas notre histoire encore aujourd'hui? C'est ce qu'il y a de plus vrai dans une situation qui ne se manifeste que par une fatigue ou une atonie universelle, par des indécisions et des ambiguïtés, et, chose curieuse, plus on fait d'efforts pour sortir de la confusion, plus on semble s'y enfoncer. La vérité est que nous ne nous trompions guère en disant l'autre jour que le plébiscite avait momentanément émoussé les ressorts ordinaires de la politique en exerçant sur tout le monde une influence de dépression. Ce résultat, qui se prolonge et s'étend, s'est produit par la force des choses, par une sorte de détente après le combat, par la difficulté d'interpréter pratiquement le vote du 8 mai, et, dans ces conditions nouvelles subitement créées, le gouvernement, tout aussi dépaysé que les partis, est le premier à chercher sa voie, à se demander ce qu'il veut ou ce qu'il doit faire. Le ministère fait ce qu'il peut pour s'établir solidement et à chaque instant il sent le terrain se dérober sous ses pieds; les partis cherchent à se reconstituer, et à chaque tentative qu'ils font ils paraissent un peu plus désorganisés. Voilà où nous en sommes provisoirement.

Le gouvernement, il est vrai, s'est donné récemment la satisfaction de déclarer qu'il représentait le pays, qu'il était en dehors des partis. C'est une puérile méprise, ou c'est une singulière façon de se mettre au-dessus des conditions parlementaires. Est-ce que tous les gouvernemens n'ont pas la prétention de représenter le pays? Dès qu'ils ont le pouvoir, ils personnifient le pays, ils agissent en son nom, cela est parfaitement certain; mais en même temps, dans un régime parlementaire, tous les

gouvernemens, ou pour mieux dire tous les cabinets, sont bien obligés, s'ils veulent vivre, de s'appuyer sur cette force collective et disciplinée qui s'appelle un parti, qui est le véritable instrument de l'action politique. C'est parce que le ministère actuel ne sent pas autour de lui cette force disciplinée et compacte qu'il flotte à l'aventure, n'ayant d'autre garantie de sécurité que l'impuissance de toutes les fractions de l'opinion, qui se neutralisent dans un morcellement indéfini.

Une majorité, il peut l'obtenir sans doute, il l'obtiendra encore comme il l'a obtenue jusqu'ici, il n'a qu'à monter à la tribune et à menacer de se retirer pour enlever une victoire de scrutin; mais comme cette majorité n'est point l'œuvre d'une forte cohésion morale et politique, comme elle se dissout après chaque vote, on n'est pas plus avancé, c'est toujours à recommencer. Le vote d'aujourd'hui rétracte le vote d'hier et ne garantit pas le vote de demain. On vit au jour le jour dans cet artifice permanent qui crée les situations précaires. M. Émile Ollivier en a fait récemment l'expérience; au moment où il s'y attendait le moins, il a essuyé coup sur coup quelques échecs dans le corps législatif, notamment à propos d'un amendement qui autorise la publicité des séances des conseils-généraux. Le lendemain, un jeune député de la gauche, M. Bethmont, présente une interpellation par laquelle il demande au ministère de laisser toute liberté aux réunions publiques à la veille des élections des conseils de département et d'arrondissement; aussitôt M. le garde des sceaux, saisissant cette occasion, engage la lutte, élève une question de confiance et somme le corps législatif d'avoir à se prononcer. Ce qu'il y a eu de curieux dans ce débat impromptu, c'est qu'on ne savait pas trop ce que tout cela voulait dire; la gauche ne s'est pas montrée ce jour-là d'une humeur fort belliqueuse, M. Bethmont lui-même a fini par retirer son interpellation, et c'est la droite qui a exprimé les plaintes les plus vives par l'organe de M. le baron Jérôme David, c'est la droite qui a trouvé mauvais que le ministère forçât ainsi le corps législatif à lui témoigner sa confiance. C'était là justement, à ce qu'il paraît, ce que voulait M. le garde des sceaux; il voulait rompre avec la droite, il a fait ce qu'il a pu pour provoquer son hostilité, il l'a suppliée de voter contre lui. Nous avons assisté en vérité à un échange d'explications passablement aigres, et après cela qu'est-il arrivé? Au dernier moment, la gauche, persistant dans son attitude de neutralité, s'est abstenue de voter, comme elle s'était abstenue de prendre part à cette escarmouche; la droite s'est bien gardée d'aller jusqu'au bout de sa mauvaise humeur, et tout a fini par un pur et simple ordre du jour qui a réuni une merveilleuse unanimité. Quel pouvait être la signification de ce vote? Quelle force a-t-il donnée au gouvernement? Évidemment le ministère n'a pas pu y voir une victoire bien décisive; il est resté exactement dans la situation où il se trouvait la veille, si ce n'est toutefois que, après avoir semblé un instant s'être rapproché de la droite à l'occasion du plébiscite,

il a paru cette fois se tourner d'un autre côté, vers le centre gauche, en invoquant avec insistance les souvenirs du 2 janvier, en se plaçant sous la protection de cette date originelle; une évolution nouvelle le ramène à son point de départ. Rien de mieux, s'il sait avoir une volonté et persévérer dans un dessein, s'il est décidé à en finir avec toutes ces oscillations, qui ne feraient que l'épuiser pour le conduire un jour ou l'autre à quelque vote de surprise et de hasard où il disparaîtrait sans éclat. La vraie force dont il a besoin, ce n'est pas une tactique vaine qui peut la lui donner; il la retrouvera dans la fixité des idées, dans la pratique sérieuse et indépendante des institutions nouvelles, et, pour tout dire, le meilleur moyen pour lui de se prémunir contre les piéges, de tenir tête à la droite, ce n'est pas de jouer avec elle de ces scènes de raccommodement ou de rupture qui sont de temps à autre l'amusement de la galerie, c'est de lui imposer par l'autorité d'une politique simple et nette, par l'ascendant d'une résolution ferme. Nous faisions intérieurement cette remarque l'autre jour en entendant M. Jérôme David reprocher à M. Émile Ollivier ce qu'il appelait une « politique sentimentale; » c'est qu'en effet M. Émile Ollivier a toujours l'air d'un homme d'état de fantaisie, attendant l'inspiration, cédant à une émotion du moment et improvisant ce qu'il va faire. C'est peut-être ce qui explique ses succès, et c'est aussi ce qui lui a valu plus d'un mécompte qu'il se fût épargné avec un peu de réflexion.

Assurément, par elle-même la situation, telle qu'elle apparaît aujourd'hui avec ses langueurs et ses confusions, n'est point précisément grave, et même on pourrait dire qu'elle offre de grandes et sérieuses ressources à un gouvernement à demi habile qui saurait s'en servir; le danger, c'est cette indécision d'un ministère allant à la légère, se démenant dans le tourbillon des partis, entre une droite, qui ne cherche qu'à prendre sa revanche, et une gauche désorganisée, dont la fraction la plus modérée elle-même en est encore à préciser sa situation, à se donner un programme saisissable. Que la droite cherche à prendre une revanche des ennuis qui lui ont été infligés depuis un an, et qu'elle commence à croire le moment favorable, c'est assez visible par quelques-uns des derniers incidens parlementaires, par l'attitude qu'a prise M. Jérôme David, un des chefs du parti, à l'occasion de ce vote de confiance si héroïquement conquis dans le vide par M. le garde des sceaux. La droite, il n'y a point à s'y méprendre, croit toujours être la majorité dans le corps législatif, une majorité qui se prête, qui ne se donne pas. Jusqu'au plébiscite, elle faisait assez triste figure, elle se sentait vaincue; le plébiscite lui a rendu la bonne humeur, l'espérance, et depuis que l'empereur lui a dit que le vote du 8 mai avait raffermi les pouvoirs du corps législatif actuel, elle est plus qu'à demi rassurée, elle pense avoir le champ libre. Ce qu'elle veut, ce n'est pas renverser le ministère d'un seul coup, le pousser brusquement hors des affaires; non, elle veut lui

administrer ce que M. Jérôme David a eu la franchise d'appeler, dans un langage plein de réminiscences du bon temps, un premier avertissement. Elle ne veut rien précipiter, elle croit pouvoir choisir son heure, et en attendant que cette heure du grand coup ait sonné, elle se contente d'user le ministère, de le surprendre dans le flagrant délit de ses trop fréquentes inconséquences, de le dépasser en libéralisme quand il est conservateur, ou de lui reprocher de livrer toutes les garanties conservatrices quand il est libéral, de lui faire en un mot la vie dure et impossible. Le reste viendra tout seul; on compte sur les ressources de ce régime parlementaire, qu'on accuse le cabinet d'altérer lorsque dans une pensée d'intimidation il pose des questions de confiance dont on n'a que faire. M. Émile Ollivier, ce nous semble, aurait pu répondre avec quelque autorité de raison, sans se donner l'air de renouveler la scène du *Dépit amoureux;* il aurait pu dire que ce qui n'est pas précisément parlementaire, c'est d'appuyer matériellement un cabinet à qui on refuse dans le fond du cœur tout concours moral, c'est de prendre sa part d'un vote qu'on appelle soi-même une fiction, c'est de paraître prolonger par tolérance la vie d'un ministère qu'on s'efforce de détruire en détail, c'est enfin de combattre un gouvernement par la parole et d'avouer par son vote l'impuissance de le remplacer.

Telle est en effet la vraie question aujourd'hui. La droite a beau se nourrir d'illusions, elle ne peut pas remplacer le ministère actuel; elle ne le pourrait qu'en compromettant sérieusement l'œuvre tout entière d'une année. Elle n'a pas dépouillé encore assez la vieille robe; elle aurait la meilleure volonté qu'on ne la croirait pas : elle passerait pour une résurrection du régime de 1852, on serait persuadé qu'elle ramène dans les conseils du gouvernement des pensées de réaction, qu'elle veut revenir au-delà du 2 janvier. Et en réalité n'est-ce point cela? Que reproche-t-on tout haut à M. Émile Ollivier? On l'accuse de ne rien comprendre à la situation, de ne pas voir que le plébiscite a tout changé, qu'il a délié le ministère des engagemens contractés par les programmes des deux centres, que le 2 janvier n'est plus rien, que le vote du 8 mai a effacé tout ce qui s'est fait depuis un an pour replacer l'empire dans l'intégrité de sa puissance. Voilà ce qui se dit, et si la droite revenait en ce moment au pouvoir, elle serait emportée par la logique de ses antécédens, de ses habitudes, de ses préférences; si elle rentrait aujourd'hui aux affaires, ce serait une sorte de déchirement du vote complexe du 8 mai, et qu'elle le voulût ou qu'elle ne le voulût pas, elle représenterait l'exclusion ou l'ajournement de toute une partie du plébiscite, justement de cette partie libérale qui a fait accepter et a popularisé cet acte. Nous ne voulons certes pas dire que la droite n'a plus aucun rôle dans le jeu constitutionnel, qu'elle ne peut pas à un jour donné revenir au pouvoir. Pour le moment, elle n'en est pas là, et, si elle ne s'arrête pas sur le chemin où elle semble s'engager, elle

peut aller tout droit à un dénoûment qui n'est pas précisément celui qu'elle poursuit et devant lequel on a reculé jusqu'ici : la dissolution du corps législatif.

On a fait ce qu'on a pu pour l'éviter. Le pays, nous en convenons, s'est montré peu favorable et n'a aucune passion pour ces votes répétés qui mettent tout en mouvement. Le gouvernement ne s'est point hâté jusqu'ici, il est resté sourd à toutes les provocations. Dans le corps législatif lui-même, beaucoup de membres de la gauche tout aussi bien que de la droite ne sont nullement pressés de se remettre en campagne et de recommencer la course au clocher électorale. Cette dissolution, dont personne ne veut, elle peut cependant devenir inévitable, et le ministère doit bien le sentir, puisqu'il en est à préparer une loi électorale. La dissolution peut devenir d'autant plus inévitable que les incidens parlementaires qui se succèdent, la confusion des partis, les difficultés d'une situation pleine d'incohérences, finissent par accoutumer les esprits à cette idée comme à une nécessité. On en vient à se dire que ce corps législatif, élu en somme dans des conditions bien différentes, ne répond plus aux circonstances, surtout après le plébiscite, qu'il est même numériquement insuffisant depuis que sa sphère d'action s'est agrandie, qu'une assemblée nouvelle, plus nombreuse, librement élue, offrira nécessairement un cadre élargi où une majorité homogène et rajeunie pourra se former, où les partis, grossis d'un contingent de cent cinquante hommes nouveaux, auront plus de consistance et pourront se mouvoir plus librement. En un mot, voilà ce qu'il faut constater : l'idée a fait des progrès, surtout depuis que la droite, en montrant son impatience, a mis les esprits en garde contre la possibilité d'une évolution de pouvoir qui nous ramènerait en arrière, de telle sorte que par une fausse manœuvre, par une stratégie qui s'est peut-être démasquée trop tôt, on est arrivé à un double résultat qu'on n'avait probablement pas en vue : on a rejeté le ministère vers ses alliés de la première heure, vers le centre gauche, et on a ravivé du même coup la question la plus épineuse qui puisse être agitée aujourd'hui, la question de la nécessité d'une assemblée nouvelle ou de la dissolution du corps législatif.

La droite, au reste, peut s'organiser si elle veut, elle peut lever ouvertement le drapeau contre le ministère, elle est dans son droit, rien n'est plus simple, et la condition qui en résulte pour le cabinet n'est même pas la chose la plus importante. L'essentiel est que, dans cette carrière qui s'ouvre, tous les camps se dessinent, que les partis se dégagent de cet amalgame confus où ils sont tombés, que les groupes libéraux s'organisent à leur tour pour être l'appui efficace, la force d'une situation libérale, et sous ce rapport les mouvemens de la gauche sont un des incidens les plus curieux de cette réorganisation qui s'essaie laborieusement. C'en est donc fait maintenant, la rupture est accomplie.

Il n'y a plus une gauche unique, il y en a deux; il y a, pour parler le langage du jour, une gauche *ouverte* et une gauche *fermée*, une gauche constitutionnelle et une gauche radicale ou républicaine. Le protocole a été signé dernièrement avec toutes les formes diplomatiques par les plénipotentiaires des deux puissances, nous voulons dire des deux fractions, M. Ernest Picard et M. Jules Grévy. On s'est séparé avec une courtoisie sous laquelle perce une certaine aigreur; enfin la scission est complète. On n'avait pas besoin d'aller chercher dans des histoires de journaux, dans des indiscrétions propres à mettre en jeu les susceptibilités personnelles, des raisons de séparation; s'il n'y avait eu que ces petites piqûres, ce serait trop puéril. La rupture ostensible s'est accomplie parce qu'elle répondait à une dissidence profonde, parce qu'elle était dans la nature des choses, parce que l'alliance formée il y a huit mois par le manifeste du 15 novembre 1869, avant la session, avant le ministère du 2 janvier 1870, avant la réforme constitutionnelle, n'était plus qu'une fiction compromettante, et, s'il y a un fait surprenant, c'est que M. Ernest Picard ait eu l'air jusqu'au bout de se laisser pousser dans ce qu'il continue à ne pas vouloir appeler une évolution. Il a fallu presque le mettre dans l'impossibilité de faire autrement. Cet homme d'esprit s'est vu réduit à la cruelle extrémité d'avoir du bon sens, de la raison, de la décision presque par force, et il a fallu que M. Jules Grévy lui rendît le service de lui fermer poliment la porte de la rue de la Sourdière en refusant de provoquer une réunion générale de la gauche qu'il sollicitait. Voilà par quelle série de malheurs et de contrariétés a dû passer l'honorable M. Picard pour arriver à être le chef de la gauche *ouverte*, par opposition à la gauche *fermée* de la rue de la Sourdière. Maintenant la chose est faite, il n'y a plus à y revenir, et ici s'élève une autre question. Évidemment l'évolution de M. Ernest Picard et de ses amis n'aurait aucun sens, si elle ne signifiait que la gauche nouvelle entre franchement, complétement, dans la vie constitutionnelle, en acceptant toutes les conséquences de cet acte définitif, sans exclure la perspective même du pouvoir. Cette fraction de la gauche devient un des élémens des combinaisons futures. Par ce côté, elle touche au centre gauche, avec qui elle a de manifestes affinités. C'est là justement ce qui fait l'importance de cette évolution. Désormais, par des rapprochemens devenus possibles, il peut se former un groupe sérieux ayant un rôle à jouer dans nos luttes publiques, ouvrant un asile à tous les esprits libéraux et indépendans, devenant le premier noyau d'un parti qui peut s'étendre par des élections nouvelles, offrant au pays des garanties de modération.

Au fond, entre M. Picard, qui a sans doute fait quelques façons pour entrer dans cette voie, mais qui a fini par y entrer, et ses anciens amis de l'autre gauche qui restent dans leur camp fermé, où est la vérité? C'est certainement M. Ernest Picard qui est le vrai politique, précisément parce qu'il ne se sépare pas du pays, parce qu'il accepte de servir

pratiquement les intérêts libéraux sans déclarer la guerre à ce que la volonté nationale a fait. La gauche radicale, ou républicaine, ou *fermée*, comme on voudra l'appeler, a peut-être pour elle cette apparence de logique qu'il y a toujours dans les partis absolus; en réalité, elle est beaucoup moins logique que M. Picard, puisqu'elle fait la même chose sans l'avouer; elle est simplement inconséquente avec cette irréconciliabilité qu'elle proclame et qu'elle ne pratique pas, qu'elle ne peut pas pratiquer parce qu'elle est impossible. On ne voit pas que se proclamer irréconciliable au nom d'une forme politique qu'on préfère, au moment où la volonté nationale bien ou mal inspirée se prononce dans un autre sens, c'est rompre avec cette volonté elle-même, c'est se mettre au-dessus du pays, c'est se placer dans cette situation où l'on est obligé à chaque instant de transiger avec un état de choses qu'on prétend ne pas reconnaître. Qu'est-ce donc que cette politique réduite à fléchir et à se désavouer sans cesse? Pour être vraiment irréconciliable, il n'y a qu'un moyen, c'est de s'abstenir de tout et en tout. Si l'on n'agit pas ainsi, si l'on va au corps législatif, si on entre dans la discussion des lois, si l'on concourt avec un gouvernement à l'administration des intérêts publics, si on déclare, ne fût-ce que par tactique, qu'on a confiance dans un ministre, si l'on fait tout cela, on n'est plus qu'inconséquent. L'irréconciliabilité n'est qu'un mot sonore et vide qu'on fait retentir pour les esprits sans portée, en se réservant de travailler en commun avec ses concitoyens, dans la limite des lois, au bien du pays. Et voilà pourquoi le principe sur lequel la gauche radicale a prétendu se fonder n'est même pas un principe absolu, c'est une fiction sans logique par laquelle un parti se condamne à mettre une contradiction perpétuelle entre ce qu'il dit et ce qu'il fait. C'est cette contradiction que des esprits comme M. Jules Favre, M. Gambetta, M. Jules Simon, prennent sérieusement pour de la politique, et qu'ils arborent sur leur petite église, qui par le fait n'est ni *fermée* ni *ouverte*.

Sans doute, nous en convenons, on peut être radical et rêver la république. En définitive, avant la république, qui n'est qu'un mot quand elle n'est pas un fanatisme, il y a toujours la liberté, et malheureusement en France, dans ce fractionnement de toutes les opinions, le parti qui s'affiche le moins est celui qui pourrait s'appeler le parti de la liberté pour la liberté. L'autre jour, dans une séance du corps législatif, l'honorable ministre des finances, M. Segris, répondant d'un accent passionné à des récriminations peu justes, se tournait vers l'opposition et s'écriait : « Quelle est donc la liberté qui vous manque aujourd'hui? » Là-dessus, M. Garnier-Pagès, se levant tout effaré et plein des souvenirs de l'Hôtel de Ville de 1848, répliquait avec véhémence : « Nous n'avons pas le pouvoir constituant! » Voilà la grande affaire! il s'agit de liberté, on demande le pouvoir constituant! Eh! qu'en voulez-vous faire du pouvoir constituant? Qu'avez-vous à constituer? Avez-vous à nous bâcler une

constitution nouvelle, qui ne serait guère que la douzième ou la treizième dans notre histoire depuis quatre-vingts ans? En serions-nous plus libres? C'est une confusion qu'on fait sans cesse et à tout propos, même involontairement et sans y songer. On a soulevé par exemple et on va discuter bientôt la question assurément la plus sérieuse et la plus délicate, celle de la décentralisation. Rien n'est plus utile sans doute, comme aussi rien n'est plus dangereux; rien ne sera plus stérile, si on ne reste pas dans la vérité pratique des choses. On se met à l'œuvre, et de quoi s'occupe-t-on tout d'abord? On va droit à la nomination des maires, c'est-à-dire qu'on commence par la fin, parce qu'il est de toute évidence que le mode de désignation des magistrats municipaux doit se dégager naturellement du système général d'organisation qu'on adoptera; nous serions un peu tentés d'ajouter qu'on commence par le superflu, parce qu'au bout du compte un maire peut être choisi par le gouvernement ou élu par un conseil municipal, sans qu'il y ait un atome de liberté de plus ou de moins dans le pays. On ne voit pas que la première chose à faire serait d'attaquer le mal dans sa racine, de dégager l'initiative individuelle, l'initiative locale de ce système de ligature qui l'étreint, de cette multitude de formalités inutiles, gênantes, souvent irritantes, qui prolongent les plus simples affaires pendant des mois, quelquefois pendant des années. C'est là qu'il y a immensément à faire, et pour accomplir ces réformes qui peuvent raviver l'esprit d'initiative, rendre vraiment le pays à lui-même, il n'est pas besoin d'invoquer le pouvoir constituant, ni d'attendre la république; il suffit d'un régime sensé qui se prête à cette œuvre salutaire, et ici nous retrouvons cette théorie aussi éloquente qu'ingénieuse de la monarchie constitutionnelle que le duc de Broglie développe dans ses *Vues sur le gouvernement de la France*. La monarchie constitutionnelle, sincèrement et virilement pratiquée, bien entendu, a le mérite de se plier à tout sans rompre. L'église *fermée* de la rue de la Sourdière pourra chercher, elle ne trouvera pas mieux, parce qu'il n'est pas démontré qu'on soit plus libre à Washington qu'à Londres, parce qu'en fin de compte le régime constitutionnel a cet avantage souverain d'être la monarchie sans ses dangers de prépotence personnelle, et la république sans ses dangers de guerre civile ou de bouleversemens périodiques.

Depuis qu'il est réuni, le corps législatif a remué plus qu'il n'a résolu bien des questions intérieures, et il a encore devant lui cette laborieuse discussion du budget où tout revient à la fois. Il ne s'était pas occupé jusqu'ici des affaires étrangères, lorsqu'il y a peu de jours, vers la fin d'une séance, une petite interpellation lancée à l'improviste a provoqué tout à coup un certain mouvement de curiosité et d'émotion. Que se passait-il donc? Il s'agissait simplement du chemin de fer du Saint-Gothard, œuvre commune de l'Italie, de l'Allemagne, de la Suisse, et dont le parlement fédéral de Berlin, avant de se séparer, a eu tout récem-

ment à s'occuper pour voter le subside par lequel la confédération de l'Allemagne du nord doit concourir à ce travail, rival du percement du Mont-Cenis. Nos députés, il faut le dire, mettent un peu de temps à s'instruire et à connaître les affaires qui se passent en ce monde.

En réalité, il y a deux ou trois ans déjà que des négociations se poursuivent incessamment en Italie, en Allemagne, en Suisse, pour arriver à la réalisation de cette idée d'une communication nouvelle reliant le centre de l'Europe aux régions italiennes à travers les Alpes helvétiques. Seulement quelle direction centrale choisirait-on entre le chemin de fer du Brenner, au nord, et le chemin de fer du Mont-Cenis, qui est déjà presque terminé? Passerait-on par le Splugen ou par le Saint-Gothard? C'est autour de ce point capital que se sont agités longtemps tous les intérêts, et après bien des débats passionnés c'est définitivement à l'automne de l'année dernière que la Prusse, la Suisse et l'Italie en venaient à s'entendre; elles signaient le 13 octobre 1869 à Berne un protocole qui fixait le Saint-Gothard comme point de passage, et qui ébauchait le plan de coopération des trois puissances. Deux jours après, l'Italie et la Suisse se liaient par un traité particulier auquel devaient adhérer tous les états intéressés, Bade, le Wurtemberg. Tout était prévu : la subvention des gouvernemens devait être de 85 millions, sur lesquels l'Italie avait seule à payer 45 millions, la Suisse 20 millions, la Prusse ou l'Allemagne 20 millions. C'est une portion de ce subside que le parlement fédéral de Berlin était récemment appelé à voter. Les cantons suisses à leur tour se sont déjà cotisés pour faire leur part de subvention. L'Italie n'a encore rien demandé à son parlement, mais elle dispose d'une somme votée par la ville de Gênes pour la traversée des Alpes, d'une contribution de la compagnie des chemins de fer de la Haute-Italie, et le ministère de Florence s'est adressé aux provinces pour les associer à cette œuvre, de façon à diminuer la charge de l'état. Il y a peu de jours encore, le conseil provincial de Milan, après une longue discussion, votait pour sa part une somme de 1 million, de sorte que la question est déjà fort avancée. Ce n'est plus, qu'on le remarque bien, une chose à faire, c'est une chose faite; il y a des traités signés, des subventions convenues et votées; tout cela s'est passé au grand jour, et si l'on devait s'en émouvoir, s'il y avait des considérations supérieures par lesquelles on pût se croire autorisé à combattre cette grande entreprise, c'est au moment où rien n'était fait encore qu'on aurait dû intervenir, ce n'est pas seulement aujourd'hui qu'il faudrait y songer. Nous ignorons encore la pensée du gouvernement, qui aurait peut-être mieux fait de répondre tout de suite et qui a préféré ajourner ses explications à la semaine prochaine. Il ne pourra certainement dire que ce que nous disons ici, c'est que le chemin de fer du Saint-Gothard est une de ces œuvres de l'industrie moderne qu'il n'est au pouvoir de personne de contrarier. Franchement quel droit pourrions-nous invoquer, et comment nous y

prendrions-nous pour empêcher l'Allemagne, la Suisse et l'Italie de réunir leurs efforts, de percer les Alpes, d'ouvrir une communication nouvelle au commerce des pays intéressés et de l'Europe tout entière? Nous avons le Mont-Cenis, l'Autriche a le Brenner; à côté du Saint-Gothard, le Splugen va être percé à son tour; tout s'ouvre à la fois.

Il ne faut rien grossir. Est-ce dans un intérêt politique ou pour mieux dire dans un intérêt de puissance militaire que nous aurions quelque raison de nous émouvoir? Quelques-uns des orateurs du parlement de Berlin, et M. de Bismarck tout le premier, se sont plu, il est vrai, à laisser entendre mille choses. Ils ont mis en avant les considérations des grands jours, la puissance de l'Allemagne, l'importance d'une communication directe avec l'Italie, « l'amie fidèle, » à qui on pourra tendre la main sans être gêné par personne. D'abord M. de Bismarck est coutumier du fait, et n'oublie jamais de recourir aux grands moyens quand il s'agit d'aiguillonner la lenteur raisonneuse de ses Allemands. Il y a peu de temps, pour rétablir la peine de mort en Saxe et dans les autres pays où elle était abolie, il invoquait l'unité allemande; pour l'unité allemande, il était disposé à écraser sous son talon toutes les résistances. Aujourd'hui c'est le même argument qu'il tire du fourreau pour enlever le vote du subside en faveur du Saint-Gothard. L'imagination de M. de Bismarck va ici un peu au-delà de la réalité, et il n'y a pas encore de quoi s'effrayer. Nous ne voyons pas comment le chemin de fer du Saint-Gothard pourrait devenir une communication militaire; entre l'Allemagne et l'Italie, il y a la neutralité suisse qui n'est pas une fiction qu'on puisse détruire ou violenter aisément. Le gouvernement helvétique, dans les arrangemens qu'il a signés, a réservé tous les droits de la Suisse; il reste maître du chemin de fer, il peut prendre toutes les mesures défensives, mettre le passage à l'abri des fortifications qu'il construira, suspendre les communications, arrêter les trains. La Suisse en un mot reste ce qu'elle était, une masse impénétrable entre l'Allemagne et l'Italie, de sorte que sous ce rapport rien n'est changé. Au point de vue politique ou militaire, la question n'est point de celles qui peuvent exciter de sérieux ombrages. Elle a de l'importance sans doute. elle en a surtout au point de vue économique et commercial. Par le fait, l'ouverture du passage du Saint-Gothard se rattache à toutes ces tentatives qui se poursuivent depuis quelques années pour donner un nouveau cours aux relations de l'Europe avec l'extrême Orient, pour détourner les relations de la France et de Marseille.

C'est une lutte engagée où les combattans ne sont pas des armées, ce sont des intérêts, des villes comme Marseille, Trieste, Gênes, Anvers, Ostende, Hambourg : le champ de bataille, c'est l'univers; mais ici que faire? Point de susceptibilités vaines, nous ne pouvons vaincre qu'en accélérant nos communications, dont les Anglais nous reprochent la lenteur, en multipliant la facilité des relations, en abaissant nos tarifs, en

outillant nos ports, en laissant à nos industries l'excitation salutaire de la liberté. Voilà la véritable et seule importance du passage du Saint-Gothard, qui d'ailleurs ne pourra être ouvert que dans neuf ans. Le chemin du Saint-Gothard offrira sans doute à l'activité commerciale de l'Allemagne des débouchés nouveaux et de nouveaux stimulans; il ne hâtera pas d'une minute, au moins par un accroissement de puissance militaire, l'unité allemande, qu'on voit à travers tout. Cette unité, elle a bien assez à faire encore de lutter avec ses propres difficultés intérieures et ces difficultés mêlées de grandeur, nous ne l'ignorons pas, palliées souvent par un énergique patriotisme, mais enfin réelles, profondes, on peut les suivre en quelque sorte à la trace dans les intéressantes études que M. Émile de Laveleye vient de réunir sous le titre de *la Prusse et l'Autriche depuis Sadowa,* dans les beaux essais que M. V. Cherbuliez a rassemblés pour en faire son livre de *l'Allemagne politique depuis la paix de Prague.* C'est le même sujet traité par deux esprits différens, l'un économiste intelligent, historien exact, investigateur instruit des ressources des peuples, l'autre philosophe politique, observateur plein de vie, peintre habile des hommes et des caractères, — tous les deux, guides impartiaux et sûrs, se complétant mutuellement dans cette étude saisissante des dernières transformations de l'Allemagne. Ces pages de M. Cherbuliez, qui du premier coup, quand elles ont paru ici, ont eu un si brillant succès même auprès des Allemands, qu'elles faisaient quelque peu crier, ces pages ont tout le charme du récit, l'intérêt de l'analyse politique, la finesse de l'observation, la sûreté du trait, l'éclat de l'imagination. L'auteur, on le sent bien, sait ce qu'il dit; il a vu ce qu'il raconte, et ce qu'il n'a pas vu, il l'a deviné; il s'est entretenu avec les hommes, il a saisi les nuances de leur nature et pénétré leur secret. Cette Allemagne nouvelle, en marche depuis la paix de Prague, il l'a surprise dans son intimité, dans ses grandeurs ou dans ses incohérences; il la décompose merveilleusement, sans cacher une vive et sérieuse sympathie pour cette grande nation germanique, mais aussi sans laisser altérer la justesse perçante de son coup d'œil à l'égard de ceux qui la représentent, rois, princes, diplomates ou ministres, et c'est ce qui donne au livre de M. Cherbuliez l'attrait de l'étude politique, du voyage et de l'analyse morale. C'est la description d'une destinée nationale qui se dégage, qui deviendra ce qu'on ne sait pas encore, et que le chemin de fer du Saint-Gothard ne fera pas dans tous les cas marcher plus vite. Qu'on se rassure, ce n'est pas là que nous pourrons avoir besoin d'aller arrêter la Prusse.

On a pu croire un instant que l'Espagne touchait à une crise décisive; mais c'était une fausse alerte. Le fait est qu'on aurait pu s'y tromper. Le président du conseil, le général Prim, convoquait par missive particulière tous les députés à Madrid, comme s'il se fût agi de quelque

grande résolution imminente : on avait présenté une loi pour régler le mode d'élection du souverain. Une commission voyageait sans cesse de Madrid à Logrono pour offrir la couronne au vieux Espartero, qui avec un bon sens invincible s'obstinait à la refuser. Le duc de Montpensier et ses amis s'agitaient. D'un autre côté, les événemens de Portugal avaient laissé une singulière impression d'incertitude et de mystère; on se souvenait qu'à la veille de ces événemens l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. Olozaga, était arrivé à Madrid, où s'était rencontré aussi le ministre espagnol à Lisbonne. Qu'allait-il sortir de tout cela? Vraiment il n'en est rien sorti, et il est probable qu'il n'en sortira rien, qu'on restera encore dans cet état assez curieux qui n'est ni la monarchie ni la république. C'était peut-être là tout simplement qu'on en voulait venir. A travers toutes les obscurités, il est certain que depuis quelque temps il s'est manifesté une impatience énergique d'en finir avec un provisoire où le pays s'énerve, et c'est pour donner satisfaction à cette impatience qu'avait été présentée une loi réglant le mode d'élection d'un souverain; mais en même temps il y a un autre sentiment tout aussi énergique : c'est le besoin de n'en pas finir, et c'est à ce sentiment qu'a répondu un amendement présenté aux cortès pour exiger que le roi ne pût être choisi qu'à la majorité absolue de l'assemblée totale, non des seuls membres présens. L'amendement a été adopté, et la majorité exigée est au moment présent à peu près impossible à obtenir pour un candidat quelconque, de sorte qu'on s'est trouvé plus que jamais entre l'impatience de sortir du provisoire et l'impossibilité d'en finir. Là-dessus est arrivé le général Prim déclarant que le gouvernement avait fait tout ce qu'il avait pu, qu'on s'était adressé à quatre princes, qu'on n'avait pu trouver le vrai roi que l'Espagne attend, mais que certainement on le trouverait d'ici à trois mois, — après quoi il ne reste plus évidemment qu'à accepter cet augure. D'ici à trois mois, qu'arrivera-t-il? Le général Prim parlera sans doute à cette époque avec tout autant de clarté qu'aujourd'hui.

CH. DE MAZADE.

REVUE MUSICALE.

Nous avons assez souvent parlé de Weber aux lecteurs de la *Revue* pour n'avoir pas besoin de revenir sur l'admiration que nous inspire le plus populaire de ses trois chefs-d'œuvre. C'est dire que nous sommes de ceux qui se plaignent lorsqu'on les prive d'entendre le *Freischütz*, qui veulent qu'il y ait à Paris au moins un théâtre où de pareils témoignages du génie humain soient conservés pour l'édification continuelle du public, comme pour l'enseignement de cette classe si intéressante de jeunes musiciens à laquelle c'est bien aussi montrer de la sympathie que de tenir la grande école ouverte en permanence; mais une fois le principe

accepté, que le *Freischütz* est un de ces ouvrages qu'une ville telle que la nôtre ne doit jamais perdre de vue, resterait à chercher quelle serait la scène la plus apte à se l'approprier. Du Théâtre-Lyrique, on n'en saurait parler jusqu'à nouvel ordre; l'Opéra-Comique, dont le cadre serait peut-être le seul qui convînt, il faut malheureusement se résigner d'avance à le voir mis hors de la question, et par certaines habitudes trop bourgeoises de son répertoire et par l'incroyable longanimité avec laquelle ce théâtre subit la plus ridicule des tyrannies. Imagine-t-on en effet que, à une époque de prétendue liberté théâtrale, il existe une commission des auteurs capable de tenir son interdit éternellement suspendu sur la seconde scène lyrique française, et de répondre par le plus inexorable des *non possumus* à toute sollicitation à elle adressée au nom d'un chef-d'œuvre de Mozart ou de Weber? — Le Théâtre-Lyrique n'existant pas, ou, pour parler le langage de Fontenelle, éprouvant une telle difficulté d'être que toute force d'initiative en est chez lui incessamment paralysée, l'Opéra-Comique n'osant point s'affranchir de sa grande charte, qui lui défend de jouer des traductions, l'Académie impériale devient le seul théâtre où le *Freischütz* puisse désormais trouver asile, et les amateurs de cette fière musique, s'ils faisaient trop les difficiles, n'auraient qu'à prendre leur parti de ne la plus entendre.

Ceci posé, nous sommes fort à l'aise pour insister sur les conditions essentiellement critiques d'installation que le *Freischütz* a toujours rencontrées et qu'il rencontrera toujours à l'Opéra. Les chanteurs fussent-ils cent fois meilleurs, l'art d'un poète eût-il réussi à conserver dans la traduction cette saveur pittoresque des paroles allemandes si complétement en harmonie avec l'expression musicale, vous ne sauriez faire que les genres concordent entre eux et que les choses soient à leur place. Qu'est-ce en effet que le *Freischütz?* Un simple récit de la forêt mis en musique par un homme de grand génie et d'une extrême bonne foi, un recueil de mélodies locales merveilleusement rapportées, ajustées, un de ces contes nocturnes qui tirent leur épouvante de l'étroitesse même de l'endroit où l'on se les raconte tout bas, pressés les uns contre les autres. Chercher là midi à quatorze heures, comme s'il s'agissait de monter un opéra de Meyerbeer, c'est aller contre l'esprit de cette musique, c'est en vouloir gâter à plaisir le romantisme. Qui s'occupa jamais en Allemagne d'assigner à la mise en scène du *Freischütz* une couleur historique? Les pièces de ce genre n'ont point d'époque; elles se jouent en pleine nature avec les costumes d'hier et d'aujourd'hui. Max, Casper, Kuno et Kilian sont encore gardes-chasse au service du duc de Saxe-Weimar ou du prince de Reuss. Agathe, la fiancée du chasseur, continue à chanter son hymne à la lune pendant que son bel amoureux, égaré dans la *Wolfschlucht,* souffle bravement sur le réchaud cabalistique, et, de connivence avec un Samiel imaginaire, évoque toutes les forces de la nature pour arriver à des résultats que le plus modeste habitué du

tir aux pigeons obtient chaque jour sans se gêner. *Sancta simplicitas!* dirait Méphisto, le maître-diable qui, sur tous ses confrères passés et présens, garde l'immense supériorité de ne point croire à sa diablerie, tandis que l'honnête Samiel y croit, lui, du fond de son âme, en vrai diable rural qu'il est et restera. Le *Freischütz,* c'est la vie forestière allemande prise sur le fait; à l'Opéra, tout le côté naïf et légendaire disparaît. On a, nous devons le reconnaître, fait du mieux qu'on pouvait pour qu'il en fût ainsi; mais eût-on procédé avec une complète intelligence du sujet, l'inconvénient probablement serait le même, et les torts que la critique attribue à l'exécution viennent bien plutôt du manque absolu de proportions entre un opéra de genre comme le *Freischütz,* et les conditions toutes somptuaires de l'Académie impériale, où la nécessité de faire *grand* s'impose au directeur en quelque sorte malgré lui.

Et d'abord, sans le dialogue parlé, il n'y a point de *Freischütz* possible. Je défie que l'on me cite une pièce où la note et la lettre se marient plus étroitement; c'est d'un bout à l'autre le mélodrame par excellence : témoin cette scène de la fonte des balles où le musicien a tiré un si curieux effet de l'entre-croisement de la musique et de la parole, et qui, à l'Opéra, représentée avec toute la pompe du tableau des nonnes dans *Robert,* perd ce que son caractère essentiellement familier avait de sinistre originalité. Au lieu d'agrandir les distances, il eût fallu au contraire les rapprocher. Ce décor, par son immensité, vous déconcerte, vous écrase; et tout connaisseur, en voyant la toile se lever sur cet aménagement gigantesque, regrettera comme nous qu'un Weber nouveau, un Weber du présent et de l'avenir, ne se soit pas trouvé là pour composer une musique mieux appropriée à cette mise en scène, car l'ancienne musique assurément ne suffit plus; les motifs semblent écourtés, sonnent creux, nombre d'effets cent fois admirés jusqu'alors passent inaperçus : l'appel des cors, par exemple, au moment où Max paraît sur la montagne, et dans le finale du dernier acte, après la superbe phrase en *si,* cette précieuse modulation amenant la reprise de l'air d'Agathe. Souvent même l'œuvre du machiniste, ne se contentant plus d'amoindrir l'œuvre du musicien, la supprime entièrement. Ainsi dans le texte de la partition le tableau de la *Wolfschlucht* se rattache au trio qui précède, comme le chœur des chasseurs se lie aux couplets d'Annette, par tout un système d'exquises transitions que l'oreille suit avec ravissement : à l'Opéra, toutes ces nuances sont perdues. Une simple toile de fond qu'on eût levée, sans retard, sans fracas, nous les eût conservées; mais il fallait bâtir les décors, aménager les *praticables,* et l'on n'ignore point quelle histoire c'est de défaire au courant de l'action ces lourds morceaux d'architecture théâtrale. L'orchestre s'interrompt, un rideau tombe, et naturellement les conversations recommencent dans les loges. Nous voici rejetés hors de la pensée du maître, adieu le fil conducteur, un *truc* l'a brisé.

Eh bien! non, décidément c'est trop de zèle. Cette musique en dit assez pour n'avoir pas besoin qu'on la commente de la sorte et qu'on l'*illustre*. Intime à la fois et descriptive, elle a son pittoresque en elle, dans ses mélodies, dans ses sonorités, dans ses paroles allemandes qui sont d'un poète (1), et ce qu'au piano elle vous raconte du clair de lune et du torrent, des troubles indéfinis et des pressentimens de l'âme en communication perpétuelle avec les forces élémentaires de la nature, ce qu'elle contient en ses interlignes de romantisme confidentiel, défiera toujours la fantasmagorie de la mise en scène la mieux comprise et les plus merveilleux prestiges de la lumière électrique.

De sujet plus simple, on n'en saurait imaginer : deux cœurs naïfs, qui s'aiment au fond des bois et luttent ensemble contre les maléfices du monde souterrain, drame singulier où les bruits de la nature vont et viennent comme des moteurs symphoniques, espèce d'oratorio de la forêt dont un Allemand pouvait seul surprendre et coordonner les élémens! Qui dit oratorio dit absence de développement dramatique. Le *Freischütz,* pas plus qu'*Oberon,* ne répond aux conditions d'un grand répertoire : ce sont là d'incomparables fantaisies, des suites de tableaux toujours intéressans, quelle que soit l'atmosphère démoniaque ou féerique qu'on y respire; ce ne sont point des opéras du genre de ceux que l'Académie impériale adopte et ne lâche plus, de vrais opéras où, comme dans *Don Juan, Guillaume Tell* et *les Huguenots,* les passions humaines sont en jeu. Prenez les caractères de Weber; hommes et femmes, ils se ressemblent tous. Agathe, Rezzia, Euryanthe, c'est la même passivité contemplative, la même inaction dans la rêverie et le mysticisme sentimental; c'est le même air avec son *cantabile* délicieux tout baigné d'ombres et de lumières et sa triomphante péroraison, la même prière aux étoiles, un peu dolente et monotone. Écartez la différence des costumes, et je demande comment vous vous y prendrez pour distinguer l'une de l'autre ces trois filles jumelles d'une même inspiration musicale, toutes les trois également blondes, avec des yeux bleus de *vergissmeinnicht* et des cœurs de Rachel qui ne voudront jamais être consolés tant que la lune au firmament se lèvera pour écouter leurs plaintes. Les hommes de Weber, eux aussi, ne varient guère. Max, Adolar, Huon, sont trois ténors infortunés, passant les uns après les autres par une série d'épreuves on ne peut plus malencontreuses, tous pareillement incapables d'agir, mais tous également doués de l'accent mélodique et sachant par leurs épanchemens élégiaques se rendre compatissant le public de tous les pays. N'oublions pas, pendant que nous y sommes, de relever encore l'air de famille existant entre le Casper du *Freischütz* et le Lysiart d'*Euryanthe,* nature démoniaque à outrance, es-

(1) « Que je vous ai d'obligations pour votre magnifique poème! Que de motifs divers ne m'avez-vous pas fournis, et avec quel bonheur mon âme pouvait s'épancher sur vos vers si *profondément sentis!* » Lettre de Weber à son *librettiste* Kind.

pèce de résumé de toutes les difformités morales qui ont servi à composer l'infernal garde-chasse, et qui va se dédoublant dans le caractère d'Églantine.

Cette absence de force caractéristique est cause que Weber n'a jamais su écrire un finale. Ses finales sont de simples morceaux d'ensemble sur lesquels va s'étendre par momens une éblouissante nappe mélodique, des chœurs souvent pleins de magnificence; mais nous ne voyons pas qu'ils se mêlent beaucoup à l'action. Ils arrivent la plupart du temps lorsque la pièce est jouée, éclatent en hymnes d'actions de grâces, et se contentent de former le couronnement de l'édifice. Le finale de *Don Juan* et des *Noces de Figaro,* du premier acte du *Barbier,* du second acte de *Guillaume Tell,* le finale du second acte des *Huguenots,* voilà des chefs-d'œuvre de contexture dramatique; parlez-moi de Mozart pour savoir créer, conduire et dénouer son drame, manœuvrer des personnages, dont les intérêts et les passions s'entre-croisent, et bon gré mal gré les concentrer sur un point stratégique avec cette habileté de coup d'œil, cette assurance magistrale, qui faisaient dire au grand Frédéric : « Les ennemis sont où je les voulais. » Mettre en regard de la pleurarde sentimentalité d'Agathe l'enjouement guilleret d'Annette et marquer, dans le duo et le trio du *Freischütz,* la différence de ces deux natures par des oppositions de rhythme, est une très ingénieuse antithèse musicale, un joli trait de peinture de genre, et rien de plus. Mozart et Beethoven, Rossini et Meyerbeer, s'y prennent autrement lorsqu'il s'agit d'individualiser des caractères; mais ceux-là sont des *humanistes,* tandis que le romantisme fantastique de Weber n'a de goût que pour les puissances occultes de la nature, et ne veut du cœur humain que sa rêverie et ses superstitions. Il ne connaît que le gouffre ou la grotte d'azur, la porte d'airain ou la porte d'ivoire, *sunt geminæ portæ,* et dédaigne de frapper à la grande porte de la vie, à celle où les Shakspeare, les Molière, les Mozart et les Beethoven ont passé : la terre est une région intermédiaire qui à ses yeux ne compte pas, c'est un gnostique; mais ouvrez-lui les mondes souterrains, les campagnes du bleu, et vous verrez comme il les gouverne en roi. On peut dire de Weber qu'il a créé la langue des esprits, son orchestre ne ressemble en rien à ce qu'on avait entendu jusqu'alors. Laissons de côté le bon Haydn et son quatuor patriarcal, où les instrumens à vent, quand ils interviennent, ne figurent guère qu'à l'état de solistes; Mozart, bien autrement coloriste, mélange les sonorités, et par la fusion des divers groupes arrive à l'intensité de l'expression; Beethoven, nul ne l'ignore, est en matière d'instrumentation, l'*individualisateur* par excellence, connaissant le fort et le faible de chaque instrument, en tirant pour l'effet général, symphonique, tout ce que sa nature peut fournir de ressources même secrètes, et si le quatuor reste encore chez lui la base fondamentale de l'orchestre, du moins toutes les voix conservent-elles un certain équilibre. Avec Weber,

cette pondération cesse résolûment, les instrumens à vent prennent le dessus; voici la domination qui commence de la flûte et du hautbois, de la clarinette et du basson, du cor et de la trompette. C'est aux sons aériens et vaporeux de la flûte et du hautbois que s'élèvera dans les nuages la cité flottante d'Oberon et de Titania, tandis que le maître empruntera aux bassons et aux clarinettes de quoi rendre les pressentimens et les terreurs du monde souterrain, aux cors la saveur forestière, aux trompettes et aux trombones l'élément résurrectioniste du vieux moyen âge écroulé. Ajoutons bien vite cependant que l'instinct de cette coloration tout individuelle formera le fond même de son génie, car s'il est au demeurant très facile de décomposer l'art de Weber, toute cette chimie musicale ne sert de rien lorsqu'il s'agit de procéder, d'instrumenter, et Berlioz, qui n'était certes pas un musicien ordinaire, l'a bien prouvé en voulant tremper sa plume dans l'encrier du maître pour écrire des récitatifs au *Freischütz.*

Rendons à l'administration cette justice de reconnaître qu'en remontant le *Freischütz*, après trente ans, elle a traité sans ménagemens cette superfétation du texte. On a pratiqué de vraies coupes sombres dans la suffocante épaisseur des dialogues chantés, et néanmoins il en reste encore trop. Je voudrais ne point médire de l'*Invitation à la valse,* mais la manière dont on l'exécute et la représente à l'Opéra me semble absolument critiquable. Meyerbeer, dans une lettre rendue publique en un certain procès, se récusait à la seule idée d'instrumenter le *roi des Aulnes,* de Schubert. Berlioz, également tourmenté de scrupules, a passé outre, et certes la chose a dû terriblement lui coûter, à lui qui de sa vie ne cessa de fulminer l'anathème contre les malheureux arrangeurs. Nous parcourions dernièrement ses *Mémoires,* où tant d'or se mêle au clinquant, où les plus odieuses vulgarités viennent à chaque instant déparer des pages d'ailleurs excellentes; on n'imagine pas ce que contient ce livre de railleries grotesques et d'invectives de toute sorte à l'adresse des gens qui jamais ont osé toucher d'une façon quelconque aux textes d'autrui. Par quelle série d'inconséquences, l'auteur de ce livre en est arrivé à se permettre de remanier le *Freischütz,* d'instrumenter l'*Invitation à la valse,* je ne me charge pas de l'expliquer, et je me borne à penser qu'il se sera dit : « Je ferai mieux, » imitant à son tour ces horribles sacriléges, « ces idiots » voués à toutes les exécrations, à toutes les huées de l'avenir, et ne croyant ou ne voulant pas croire que, même en faisant mieux, il fait comme eux. Il se peut que dans un concert, soigneusement isolée des autres compositions du maître, cette instrumentation de Berlioz passe pour du Weber; à l'Opéra, en plein *Freischütz*, l'illusion n'est pas possible, l'exagération seule des procédés de Weber trahit la supercherie; à certains momens, l'imitation tourne à la charge : c'est la palette tout entière écrasée d'un coup de poing sur la toile. J'appelle l'attention des musiciens, des amateurs sur

ce passage où les harpes, les flûtes et les petites flûtes se sont donné le plus glapissant des rendez-vous, et je leur demande si le grand, l'irascible Weber prendrait fort en patience cette grimace de sa couleur et de son style?

Le pas que cette transcription accompagne, et que Mlle Beaugrand danse à ravir, n'a qu'un tort, celui de n'être point à sa place. Cette pantomime essentiellement aristocratique (la musique ici n'en comportait pas d'autre), succédant sans transition au chœur des chasseurs, produit le plus singulier des contrastes. Où sommes-nous? Essayons un peu de relever l'état des lieux : sous une magnifique tente de campement qu'on croirait dressée pour Wallenstein et son état-major, mange, boit et se prélasse un superbe hospodar de fantaisie, harnaché de brandebourgs d'or, enturbanné comme un Turc. Que vient faire là cet Orosmane? que nous veulent ces fiers pandours qui gardent sa personne auguste? Des casques et des pertuisanes dans le *Freischütz*, ô mise en scène, ce sont bien là de tes jeux! Il est vrai qu'un instant auparavant nous avons pu voir des glaciers dans la Suisse saxonne! N'importe, comme il s'agit avant tout d'égayer ce potentat qui semble horriblement s'ennuyer en sa douillette de satin cerise, on envoie les chasseurs se coucher dans l'herbe, et la fête commence : un vrai bal, s'il vous plaît, la valse la plus exquise dont jamais le talon rouge d'une bottine de duchesse ou l'éperon damasquiné d'un vaillant prince ait marqué le rhythme impérieux, et qu'on exécute là en plein air, sur le *turf*, chose d'ailleurs fort regrettable, qui vous mécontente à double titre, car, tout en maugréant contre une malséante adaptation, vous vous dites que c'est grand dommage qu'on ait gaspillé de la sorte un motif qui, bien employé à son temps, à son heure, eût peut-être fourni matière à tout un ballet.

Parlons maintenant de l'interprétation, et ne nous laissons pas égarer par ce beau rêve de la perfection qui semble échauffer la critique chaque fois que l'Opéra se hasarde à reprendre un chef-d'œuvre du passé. Il y a quelques années, lors de la mise en scène de *Don Juan*, les sévérités, on s'en souvient, ne firent pas défaut. On vit de tous côtés sortir des juges qui, après avoir établi les plus sérieux parallèles entre la version de l'Académie impériale et celle du Théâtre-Lyrique, décidèrent que finalement c'était le Théâtre-Lyrique qui « méritait la palme, » et que M. Barré l'emportait sur M. Faure, comme Mme Charton-Demeur sur Mme Sass, et M. Troy sur M. Obin. Cette fois encore, à propos du *Freischütz*, on n'a point manqué de mettre en avant le Théâtre-Lyrique et de lui donner la préférence. Rien de plus contestable que cette prétention. Mme Carvalho, malgré tout son talent, ne possédait aucune des qualités nécessaires pour faire une Agathe même médiocre, et le reste de la troupe, bien que formant le dessus du panier, ne méritait guère l'honneur d'être nommé. L'exécution du *Freischütz* au Théâtre-Lyrique fut, comme celle de *Don Juan*, une bonne exécution de province, rien de plus.

A l'Opéra, si l'Agathe a ses défaillances, si le Max prête trop le flanc, l'orchestre et les chœurs tiennent vaillamment la partie, et l'on sait quelle place occupent dans une bonne mise en scène du *Freischütz* ces élémens d'exécution. En Allemagne, les masses vocales sont presque tout, les personnages s'en détachent à peine, et c'est ce qui fait que dans les plus petites villes vous assistez à d'intéressantes représentations. Les chœurs du *Freischütz* sont là partout en permanence; dans ces joyeux groupes chantant les soirs d'été devant leurs portes sont des jeunes gens et des jeunes filles qui n'auront même pas besoin de changer de costume pour se transformer en Max, en Agathe, en Annette, en Casper, au premier coup d'archet, au premier appel du cor. Quel dommage que M. Villaret n'ait pas reçu la moindre confidence des secrets du pays! il chante cette musique sans goût comme sans accent; il ne la comprend pas, et le mieux qu'on puisse dire à sa justification, c'est qu'un autre ne la comprendrait pas davantage, et que M. Colin n'y serait pas moins déplacé. Mlle Hisson continue à jouir d'une magnifique voix dont elle ne sait que faire, et qui la gêne et l'embarrasse; il semble qu'elle éprouve à chanter un immense ennui; sa nonchalance s'y refuse. Chateaubriand bâillait sa vie, Mlle Julia Hisson bâille son chant. Une fois seulement cette belle voix parvient à se poser dans l'*adagio* de la cavatine d'Agathe, qu'elle dit avec ampleur et sentimentalité, sinon avec largeur et sentiment. M. David compose bien la sinistre figure de Casper; je lui voudrais cependant une attitude plus soutenue. Casper est un scélérat, un damné; il n'est point un lâche, et dans la scène de l'incantation, dans son dialogue avec Samiel, M. David abaisse le personnage jusqu'à la poltronnerie, à la platitude. J'aurais aussi mieux auguré du succès musical : un tremblement de la voix, trop sensible depuis quelque temps, nuit à l'effet des couplets et de l'air du premier acte, enlevés du reste avec bravoure. Nous ne soupçonnons guère que Mlle Mauduit eût jamais été choisir de son plein gré le rôle d'Annette; mais on ne choisit pas son devoir, on l'accepte tel que votre directeur vous l'impose. Mlle Mauduit est une cantatrice de grand opéra : une Alice, une Rachel, une Elvire; le malheur veut qu'en jouant Siebel, dans le *Faust* de M. Gounod, elle y ait réussi et prouvé, beaucoup trop peut-être pour son propre avantage, que tout en pouvant le plus, elle pouvait le moins, ce qui lui a valu la parfaite reconnaissance de l'administration et en même temps l'octroi tout délicat de ce joli rôle d'Annette, qu'elle chante et joue avec une grande sûreté d'artiste et beaucoup de gentillesse féminine.

Maintenant que penser de certains bruits d'après lesquels une distribution entièrement nouvelle des rôles du *Freischütz* serait sur le point d'être essayée? Notre opinion est qu'il n'en faut rien croire. Un directeur peut se tromper, il ne se désavoue pas. Son intérêt, pas plus que son devoir, ne lui conseille d'abandonner ses artistes; l'un et l'autre lui ordonnent au contraire de tenir bon, de persister et de conduire bra-

vement jusqu'au bout l'œuvre collective, même alors qu'il reconnaîtrait par quels côtés elle offre prise à la critique. Les avertissemens de l'expérience ne servent que pour l'avenir; les vouloir utiliser sur le coup, c'est montrer sa faiblesse et son désarroi. Quand on a une fois pris un plan, on doit s'y tenir, d'après ce principe qu'il vaut mieux exploiter les choses en ce qu'elles sont que de les vouloir toujours recommencer parce qu'on n'a pas d'emblée atteint la perfection. D'ailleurs il n'y a pas dans ce monde que des recettes à encaisser, il y a aussi la dignité d'un théâtre de premier ordre, qui ne permet point qu'on fasse huit mois durant travailler des artistes pour les dépouiller de leurs rôles du jour au lendemain. Agir de la sorte serait le comble de la maladresse; une administration y perdrait tout son crédit, car les artistes, voyant qu'on se moque d'eux, cesseraient de prendre au sérieux des études faites pour rester sans résultat, alors qu'elles ne tournent pas à leur confusion. En ce qui concerne le *Freischütz*, toutes les distributions du monde ne changeraient rien à l'état des choses. Il faudrait renverser l'édifice de fond en comble, avoir d'autres récitatifs, une autre traduction; il faudrait l'impossible. La situation, telle que les circonstances l'ont amenée, n'est certainement point une victoire, elle n'est pas non plus une défaite; et mieux vaut encore pour l'administration de l'Opéra un loyal acquiescement qu'un maladroit remue-ménage qui, sans profiter au caissier, amoindrirait beaucoup l'autorité de la direction.

Le *Freischütz* n'a jamais fait en France que d'assez rapides apparitions. On l'a vu depuis trente ans voyager tour à tour du Théâtre-Lyrique à l'Opéra et ne se fixer nulle part. Cette fois encore j'ai tout lieu de craindre que la fantasmagorie ne soit de très courte durée. Les œuvres classiques seules résistent à la traduction; le *Don Juan* de Mozart est de tous les temps, de tous les pays, de tous les répertoires; le *Freischütz*, par sa poésie même d'un caractère si exclusivement germanique, si local, répugne à cette naturalisation universelle. Impossible de l'acclimater chez nous; quoi qu'on fasse, il reste allemand, allemand ombrageux, sauvage, réfractaire aux mœurs du beau pays où fleurissent *la Dame blanche* et *Fra Diavolo*. S'il lui arriva jadis, à ce chef-d'œuvre sublime et renfrogné, d'entrer en pleine communication avec le public français, c'est peut-être qu'il trouva son maître dans un homme qui ne croyait pas aux chefs-d'œuvre, et qui du premier coup le rudoya, le maltraita, pour le soumettre au goût français. Nous raillons aujourd'hui et à bon droit ces arrangemens, — notre religion envers le génie s'en indigne comme d'un sacrilége; mais qui nous soutiendra que ces arrangemens n'aient pas été nécessaires dans leur temps? qui nous répond qu'à cette heure même le public de l'Opéra ne les regrette pas? Combien dans cette salle qui s'ennuie n'aimeraient à pouvoir se récrier contre une de ces adaptations intelligentes qui font réussir l'œuvre du génie! On s'indigne, mais on s'amuse, et cela vaut mieux que de bâiller en admirant.

Un pays reste fidèle à ses traditions, à ses goûts; on aura beau restaurer les textes et pieusement vouloir remettre les choses à leur place, le public français, en fait de *Freischütz*, ne connaîtra jamais que son *Robin des Bois*.

S'il existe deux esprits ayant une parenté tout à fait particulière, c'est assurément Hoffmann et Weber; rapprocher ces deux noms sur une affiche était une idée ingénieuse : un ballet nouveau, *Coppélia*, termine en effet le spectacle, auquel, *volens, nolens*, le grand *Freischütz* sert très humblement de lever de rideau. Or Coppélia, c'est le féminin de Coppélius, et qui ne connaît l'histoire de *l'homme au sable?* Cette idée du conte fantastique semble depuis quelque temps énormément préoccuper M. Nuitter. Après l'avoir une première fois mise à profit aux Bouffes-Parisiens dans *la Princesse de Trébizonde*, voilà qu'il en fabrique maintenant un ballet; si par hasard il lui plaisait quelque jour d'en tirer une comédie pour le Gymnase, nous serions en mesure de lui indiquer une étude dramatique de M. Frédéric Van Helmont, publiée il y a quelques années en Allemagne. Cela s'appelle *les Automates*; on n'aurait qu'à traduire, car la pièce est toute faite, et cette question de l'existence artificielle transmise à des poupées de cire ou de bois avait fourni au jeune auteur des boutades philosophiques, qui pourraient sans doute encore avoir leur prix même après les pantalonnades d'une opérette-bouffe et les charmans lazzi d'une ballerine de quinze ans. « Monter le ressort! moyen unique d'agir avec les automates comme avec les hommes; le tout est de savoir s'y prendre, car le ressort varie beaucoup : l'amour, l'ambition, la gourmandise, l'envie, la soif de l'or, autant d'individus, autant de mobiles différens, tandis qu'avec mes automates le ressort au moins ne change pas. J'ai connu les hommes, et j'ai fait des automates; j'ai fabriqué des automates, et j'ai appris à ce métier l'art de conduire et de gouverner les hommes. Croyez-moi, monseigneur, une mécanique vaut l'autre, le tout est d'avoir bien étudié les ressorts pour les faire jouer au moment convenable. » Et la pièce allemande continue ainsi sur le ton humoristique avec une intrigue plus ou moins compliquée, mais qui se suit et se dénoue. En voyant au second tableau du ballet la jeune fille prendre la place de la poupée, chacun s'imaginait que la substitution allait amener quelque chose : non pas! c'était uniquement de l'art pour l'art, un prétexte à toute sorte de virtuosités mimiques et chorégraphiques. L'auteur de la comédie à laquelle je fais allusion ne se contente pas de transporter tel quel sur les planches le mannequin du conte; s'il prend le motif hoffmanesque, c'est pour le varier à sa guise, pour en tirer tout ce qu'il peut rendre en ingéniosités drolatiques. J'ouvre la scène suivante qui prépare le dénoûment, et donnera au lecteur français la vraie note de ce petit drame, que j'aimerais à voir traduire pour un de nos théâtres de genre.

« LE MARGRAVE. — Comment me tirer de là? car je ne puis cependant

consentir à ce que mon fils le prince héréditaire épouse la fille de ce caporal couronné.

« Coppélius. — Une nièce du grand Frédéric!

« Le margrave. — Soit, mais si compromise par l'aventure d'hier au soir! Tiens, ne me parle plus de cette union; quoi qu'il puisse advenir, j'y renonce.

« Coppélius. — A votre aise, monseigneur; mais on pourrait toujours arranger un petit simulacre de mariage qui sauverait du moins les apparences.

« Le margrave. — Et lequel?

« Coppélius. — Par exemple marier deux de mes automates.

« Le margrave. — Marier des automates!

« Coppélius. — Nous poserons que le jeune seigneur est votre fils et la demoiselle sa fiancée, et nous procéderons.

« Le margrave. — Maître Coppélius, vous n'y pensez pas!

« Coppélius. — Pardon, ne vous est-il jamais arrivé de faire pendre un homme en effigie?

« Le margrave. — Mais si, plusieurs fois; j'avoue même avoir un certain faible pour ce genre d'exécution...

« Coppélius. — Où la justice et l'humanité trouvent leur compte...

« Le margrave. — Car on est pendu suivant les règles, et cependant on n'en meurt pas.

« Coppélius. — Du moment que vous avez le droit de faire pendre les gens en effigie, je ne vois pas qui oserait vous contester le privilége de les marier de la même façon : le grand-duc et votre cour attendent une noce, cette noce sera célébrée avec tout le cérémonial voulu.

« Le margrave. — Et après?

« Coppélius. — Dame! après, nous emballerons les deux conjoints dans un vieux coffre, et il n'en sera plus question. »

On devine que, par une adroite combinaison du vieux mécanicien, le mariage en effigie se trouve être un mariage on ne peut plus authentique, et sur lequel il n'y a point à revenir. Il semble qu'une péripétie de ce genre eût été bienvenue au dénoûment de *Coppélia;* même dans un ballet un peu d'habileté ne messied pas, et c'est aussi trop se moquer des gens que de donner pour dénoûment à *l'homme au sable* la mise en action de *la Cloche* de Schiller. Associer à l'idée fantastique d'un conte d'Hoffmann le plus classique des dithyrambes du poète d'Iéna, il y a là un de ces contre-sens, de ces anachronismes qui ne se font excuser qu'à force d'amuser leur monde, et cette fois le divertissement est loin de mériter son nom, ou, s'il le mérite, c'est par antiphrase : *lucus a non lucendo!* Quelle raison d'être ont ces figures emblématiques, ces éternelles allégories en plein air succédant à la jolie scène de l'atelier, si pittoresquement jouée et dansée par l'aimable virtuose? On aurait tout à gagner à supprimer ce tableau final; le spectacle en serait

allégé d'autant, et le public quitterait la place sous une impression de plaisir que l'ennui n'a point traversée.

Un ballet n'est point toujours un thème que le musicien doive mépriser; cette action muette, cette suite de scènes où l'orchestre seul commente l'action et lui vient en aide pour remplacer la parole absente offrent au contraire au compositeur une belle occasion de se développer. Il y peut montrer toute sa force, être savant, habile, industrieux à son heure, inspiré quand il le faut, développer au besoin tous les trésors de sa mémoire, tantôt citant les maîtres et tantôt puisant à son propre fonds, libre de festonner en longeant la côte ou de gagner au large. Hérold a semé dans *la Somnambule* mille choses exquises, Adolphe Adam ne fut jamais poète que dans ses ballets; ce Désaugiers musical vous a dans *Giselle* des idéalités à la Novalis, et dans *le Corsaire* des flammes dramatiques dont ses opéras ne portent point trace. C'est un peu de ce romantisme que nous voudrions rencontrer dans la musique de *Coppélia*. L'auteur, M. Léo Delibes, est un écrivain, et parmi tous les compositeurs attendant leur tour, parmi tous ces *normaliens* ferrés sur la théorie, je ne sais guère que M. Bizet qui soit capable de manier et de remuer un orchestre avec cette solidité de poigne. Si vous aimez le coloris instrumental, on en a mis partout; j'ose même dire qu'il y en a beaucoup trop. Ces curiosités de résonnances au premier abord amusent l'oreille; à la longue, elles vous étourdissent, vous assomment. Que M. Delibes y prenne garde, en un temps où la dextérité de facture a livré tous ses secrets, ce maniérisme à outrance, ce *brio* continu aura bientôt fait de tourner au poncif. Un autre grand péril qui menace les musiciens de talent, c'est l'opérette-bouffe. M. Léo Delibes a donné dans cet affreux travers; il en est revenu, pensons-nous, mais sa musique en portera longtemps la marque. Rien de plus agaçant que ces harmonicas du second acte : les gens que cette note réjouit cherchent à l'excuser en arguant de la situation. Il se peut en effet que ces jeux de timbres imitant les boîtes à musique de Nuremberg fassent un accompagnement très naturel aux évolutions d'une poupée; il n'en reste pas moins vrai que de pareilles combinaisons nous viennent en droite ligne des Bouffes-Parisiens. Indiquer la note eût suffi; la reproduire avec tant de complaisance, c'est vraiment se montrer trop ingénieux.

La petite Joséphine Bozacchi a déjà sa légende, ce qui, pour réussir à l'Opéra et s'y imposer d'autorité dès le début, est une condition non moins indispensable aujourd'hui que de n'être point née Française. Comme la Norvégienne Nilsson jouant du violon dans les kermesses villageoises, la Milanaise Bozacchi a connu les mauvais jours, et bien avant que les lustres fussent allumés, mille anecdotes habilement répandues attiraient la sympathie du public sur cette gracieuse enfant, soutien de toute une famille. Il s'est même trouvé aussitôt des bonnes âmes pour dicter à l'innocente pensionnaire des lettres d'un sentimen-

talisme prétentieux qui seraient certainement beaucoup mieux à leur place dans la morale en action que dans les colonnes d'un journal de théâtre; mais laissons là ces véhicules du succès, et sans nous occuper davantage de l'enfant-prodige, parlons de la jeune danseuse.

Pour du mérite, elle en a, et si les enivremens de la première heure et le parasite empressement des flatteurs ne viennent point couper court aux efforts du travail, on peut compter d'ici à quelques années sur un talent très remarquable; en attendant, les promesses sont charmantes. D'une physionomie tout avenante, où l'espièglerie éclate en jolis traits, agréable et d'un tour exquis, bien qu'un peu mignonne, intelligente dans son geste, légère et correcte dans son pas, Mlle Bozacchi possède de naissance toutes les aptitudes du métier. La virtuosité chez elle est instinctive, et pour arriver au style elle n'a maintenant qu'à suivre sa voie; ses *pointes*, ses *parcours* sont d'un art consommé, sa pantomime, — on n'est pas Italienne pour rien, — joint à beaucoup de rhythme, d'éloquence, une suprême distinction. N'oublions pas cependant que dans *Coppèlia* Mlle Bozacchi joue un rôle écrit pour elle, un rôle qui, destiné d'abord à la Grandzow, s'est, par une longue suite de répétitions, transformé à l'image exacte de la gentille fée qu'on voulait *lancer*. Gestes et pas lui sont ménagés de manière à faire briller ses qualités, à cacher ses défauts, si elle en a, ce que nous ne saurons bien, à tout prendre, que lorsque nous l'aurons vue paraître dans les autres ballets du répertoire : *Giselle, Néméa, le Corsaire,* car les choses sont ici combinées tellement à l'avantage de la débutante, qu'on pourrait presque dire que la petite Bozacchi est moins encore le personnage qu'elle représente que ce personnage n'est la petite Bozacchi elle-même. Le premier soir, quand le succès la prit ainsi au dépourvu, elle ne savait comment répondre aux ovations qu'on lui faisait. Aimable et touchante simplicité! elle se contentait de sourire aux applaudissemens, joyeuse et fière de son triomphe, relevant librement la tête au lieu de l'incliner selon le vieux rite consacré. Elle ignorait le salut et la révérence, et, n'ayant point prévu ce bienheureux épisode des applaudissemens, elle ne s'était point mise en quête de la pantomime d'usage pour le remplir. Une heure plus tard, pendant l'entr'acte, vous auriez pu voir au foyer de la danse la superbe triomphatrice rire et se démener gaîment avec ses camarades du corps de ballet. Par combien d'émotions avait pourtant dû passer depuis la veille cette frêle et rare créature, hier inconnue et délaissée, ce soir entourée, applaudie, presque illustre, recevant avec une adorable petite moue l'hommage « de la ville et de la cour, » comme on disait au temps de Mme de Sévigné!

F. DE LAGENEVAIS.

C. BULOZ.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-SEPTIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLe ANNÉE.

MAI — JUIN 1870

Livraison du 1er Mai.

LE DRAME DU VÉSUVE. — I. — L'ANCIENNE CAMPANIE ET LE VÉSUVE PRIMITIF, par M. E. BEULÉ, de l'Institut. 5

LA PRINCESSE TARAKANOV, HISTOIRE D'UNE AVENTURIÈRE RUSSE AU XVIIIe SIÈCLE, par M. P. CHALLEMEL-LACOUR. 32

LA SOCIÉTÉ DE BERLIN DE 1789 A 1816, D'APRÈS LES CORRESPONDANCES ET LES MÉMOIRES DU TEMPS. — II. — LES ORIGINAUX, par M. K. HILLEBRAND. . 67

LE CONGRÈS INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE (SESSION DE 1869). — II. — ORIGINES DE LA CIVILISATION SCANDINAVE, par M. A. DE QUATREFAGES, de l'Académie des Sciences. 114

ÉTUDES DE MOEURS ROMAINES SOUS L'EMPIRE. — VI. — JUVÉNAL ET SON TEMPS, par M. GASTON BOISSIER. 141

LA MENDICITÉ A PARIS. — SAINT-DENIS ET VILLERS-COTTERETS, par M. MAXIME DU CAMP. 175

SIMIDSO SEDJI, RÉCIT JAPONAIS, par M. RODOLPHE LINDAU. 213

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE. — HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 244

Livraison du 15 Mai.

LA DIPLOMATIE SECRÈTE DE LOUIS XV. — I. — L'AMBASSADE DE POLOGNE, par M. LE DUC A. DE BROGLIE, de l'Académie Française. 257

LE DRAME DU VÉSUVE. — II. — LES TÉMOINS ET LES VICTIMES, par M. E. BEULÉ, de l'Institut. 312

LUÇON ET MINDANAO, RÉCITS ET SOUVENIRS D'UN VOYAGE DANS L'EXTRÊME ORIENT, par M. LE DUC D'A... 341

Le Suffrage universel dans l'avenir et le droit de représentation des minorités, par M. Eugène AUBRY-VITET. 375
La Question ouvrière au XIXe siècle. — III. — Les Systèmes d'associations et la participation aux bénéfices, par M. Paul LEROY-BEAULIEU. . . . 405
Méran, Journal d'une jeune malade, par M. Paul HEYSE. 435
Croquis italiens, poésies, par M. Sully PRUDHOMME. 476
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 481
Revue musicale, *Déa*, de M. Cohen, reprise de *Zampa*, par M. F. de LAGENEVAIS. 495
Revue littéraire. 506

Livraison du 1er Juin.

La Hollande et le roi Louis Bonaparte, d'après de nouveaux documens. — I. — Les derniers jours de la république batave, par M. Albert RÉVILLE. 513
La vraie et la fausse démocratie. — L'école libérale et l'école radicale, par M. E. CARO, de l'Académie des Sciences morales et politiques. . . 553
Exploration du Mékong. — IX. — Le Fleuve-Bleu et les Européens a Shang-Haï, par M. L.-M. de CARNÉ. 577
Le Drame du Vésuve. — III. — Le désastre de Pompéi et d'Herculanum, dernière partie, par M. E. BEULÉ, de l'Institut. 601
Les Réformes de l'Enseignement. — La gratuité et l'obligation de l'instruction primaire, par M. H. SAINT-RENÉ TAILLANDIER. 636
Le Régime municipal des grandes villes. — Londres, Berlin, Vienne, New-York et Paris, par M. A. COCHIN, de l'Institut. 657
Le Salon de 1870, par M. DELABORDE. 694
Le Recteur Bertholdus, par Louisa SIEFERT. 726
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 747
Essais et Notices. — *Histoire de la Création*, par M. Gaston de SAPORTA. . 763

Livraison du 15 Juin.

La Diplomatie secrète de Louis XV. — II. — L'invasion de Frédéric II en Saxe et le roi de Pologne, par M. le duc de BROGLIE, de l'Académie Française. 769
Impressions de voyage et d'art. — IV. — Les peintres étrangers et les peintres vénitiens a Rome, par M. Émile MONTÉGUT. 821
La Hollande et le roi Louis Bonaparte, d'après de nouveaux documens. — II. — Quatre ans de règne, par M. Albert RÉVILLE. 845
L'Américanisme commercial et le mouvement économiste aux États-Unis, par M. Louis REYBAUD, de l'Institut. 884
L'Indigence a Paris et l'Assistance publique. — Le Bien des pauvres, les Bureaux de bienfaisance et les Maisons de secours, par M. Maxime DU CAMP. 910
La Question agraire en Irlande et en Angleterre. — Le *Land-bill* irlandais, les *landlords* et le pays, par M. É. de LAVELEYE. 947
Le Brigandage en Grèce. — Le drame de Marathon, les Vlaques, leurs origines et leurs mœurs, par M. É. BURNOUF. 987
Poésies intimes, par M. Sully PRUDHOMME. 1009
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 1015
Revue musicale. — Le *Freischütz* a l'Opéra et le ballet de *Coppélia*, par M. F. de LAGENEVAIS. 1026

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00674 9481